REVUE
D'HISTOIRE MODERNE
ET CONTEMPORAINE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

P
HMod
R

REVUE
D'HISTOIRE MODERNE
ET CONTEMPORAINE

LIBRARY UNIVERSITY OF TORONTO

TOME VI

Sixième année — 1904-1905

163835
15/8/21

PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(*LIBRAIRIE GEORGES BELLAIS*)
17, RUE CUJAS, 5e ARRt
1904-1905
Tous droits réservés.

D
1
R24
t.6

LIBRARY
JAN 28 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

De la méthode dans l'étude des institutions de l'ancien régime

Si la méthode historique est une et doit être toujours et partout la même, les applications qu'on en doit faire aux diverses branches de l'histoire (histoire administrative, économique, sociale, religieuse, etc.), présentent des caractères particuliers qui tiennent à la nature spéciale des faits économiques, sociaux, religieux, etc., que l'on étudie et à celle des documents eux-mêmes. L'application de la méthode historique à l'étude des institutions politiques et administratives de la France avant 1789 offre des particularités intéressantes, trop souvent méconnues des érudits, et dont l'ignorance ou l'oubli peut entraîner les erreurs les plus graves. C'est ce qui m'a engagé à essayer de montrer dans quel état d'esprit on doit aborder l'étude des institutions de la France.

I

Il est évident que la première recherche à faire doit porter sur les lois et les règlements, puis sur les commentaires de ces lois.

Lois. — Les lois de l'ancien régime (édits, ordonnances, déclarations, arrêts du Conseil) sont une source capitale. Les préambules en sont souvent très importants; lus avec soin, ils nous aident non seulement à bien comprendre les lois mêmes, mais encore parfois à en saisir l'origine et à en faire même la critique. On peut essayer, avec la série des ordonnances, des édits, etc., de retracer l'histoire d'une institution ; c'est ce que font, en général, les juristes qui ont composé des précis d'histoire du droit. Mais les lois de l'ancien régime peuvent-elles donner le tableau vrai, exact et complet de l'administration de la France ? Pas le moins du monde.

En général, aujourd'hui, une loi du Parlement, un décret du pouvoir exécutif sont appliqués. Sans doute, l'application peut présenter des caractères particuliers ; elles peut même, dans certains cas assez rares,

n'avoir pas lieu (le décret de 1882 contre les Jésuites est bien, quelque temps après, tombé en désuétude). Mais cette exécution de la loi se fait sur tout le territoire français, et l'organisation judiciaire et l'organisation administrative, cohérentes, centralisées, la facilitent beaucoup.

Avant 1789, rien de semblable. Les édits, ordonnances, déclarations rencontrent des difficultés d'application générale. Pour qu'ils soient exécutoires, il faut qu'ils soient enregistrés par les Parlements, maîtres chacun dans son ressort. Un édit peut donc être enregistré par un Parlement et ne pas l'être par un autre : nous savons, par exemple, que l'édit de 1787 sur « les non-catholiques », qui rendait l'état civil aux protestants, ne fut pas enregistré au Parlement de Besançon ; en 1789, les trois ordres supplient le Roi de ne pas exiger du Parlement l'enregistrement de cet édit à Besançon [1]. Il faut donc voir si la loi a été acceptée de tous les Parlements.

Une fois enregistrée, a-t-elle été appliquée ? Aux XVIIe et XVIIIe siècles, l'exécution des lois dépend beaucoup des intendants. Ceux-ci, agents du Roi, simples « commissaires départis », sont en réalité les maîtres de leur généralité et montrent souvent une grande indépendance vis-à-vis des secrétaires d'État et du Contrôleur général des finances. On les consulte lorsqu'on veut faire un édit, une ordonnance d'intérêt général : ainsi pour la capitation, qui fut précédée d'une enquête auprès des intendants. On consulte toujours un intendant quand on veut régler par un arrêt du Conseil une question qui concerne sa généralité, et presque toujours c'est l'avis de l'intendant qui est transformé en arrêt. Mais, qu'une ordonnance déplaise à un intendant, il ne l'exécute pas ; en 1771 et 1772, plusieurs intendants refusèrent d'exécuter les ordres du chancelier Maupeou contre les Parlements [2]. En 1731, le Conseil du Roi rend un arrêt qui interdit toutes plantations nouvelles de vignes ; l'intendant de Champagne modère le zèle de ses subdélégués et n'hésite pas à leur écrire que ces défenses lui paraissent funestes [3]. C'est à des ordres semblables que, sous Louis XIV, en 1693, résistait l'intendant de la Rochelle [4]. Ainsi les agents d'exécution n'exécutent pas toujours les lois ; ils se considèrent comme les maîtres de leur généralité, et le plus souvent le pouvoir central les laisse faire.

Il n'y a pas d'époque dans notre histoire où il y ait plus de lois (ordon-

---

1. Tiers de Besançon, *Archives Parlementaires*, t. II, 338, art. 1. — Clergé, *ibid.*, 333, 1°.
2. P. Ardascheff, *Les intendants de province à la fin de l'ancien régime*, dans la *Revue d'histoire moderne*, t. V, p. 15 sqq.
3. *Ibid.*, p. 13, note 2.
4. A. de Boislisle, *Correspondance des intendants avec le Contrôle général*, t. Ier, n° 1384.

nances, édits, déclarations, etc.) qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle ; beaucoup tombèrent plus ou moins en désuétude. Il y a des édits ou ordonnances qui se répètent sans cesse pendant deux siècles ; que prouvent ces rappels ? Que toutes ces lois étaient constamment violées ou habilement tournées.

Dans certains cas la loi est d'une application impossible. Par la déclaration royale du 2 octobre 1703, « les maires, échevins, syndics, jurats et consuls des communautés ne pouvaient commencer aucun procès... sans avoir obtenu le consentement des habitants dans une assemblée générale dont l'acte et délibération seraient confirmés et autorisés d'une ordonnance par écrit de l'intendant ». Alors les demandes d'autorisation affluèrent innombrables ; les intendants ne purent trouver le temps de les examiner eux-mêmes, et ils finirent par se contenter d'exiger des communautés qui voulaient plaider une consultation d'avocats attestant le bien fondé des réclamations ; l'autorisation de l'intendant ne fut plus qu'une formalité et le contrôle qu'on avait voulu établir ne s'exerça pas. La déclaration de 1703 fut éludée en fait [1].

Dans beaucoup de cas l'opposition des idées ou des intérêts est plus forte que la loi, et celle-ci ne s'exécute qu'en partie ou tombe en désuétude. L'édit d'octobre 1685, révoquant l'Édit de Nantes, rencontra tant d'opposition qu'il ne put être appliqué rigoureusement aux protestants qui demeurèrent en France. Ce qui montre bien cet échec de la Révocation de l'Édit de Nantes, ce sont les mémoires des intendants et surtout les mémoires de vingt-cinq évêques, réponses à la consultation que leur avait demandée Pontchartrain, en 1698. Les enfants des nouveaux convertis ne vont pas aux petites écoles ; leurs parents les en empêchent. Les protestants ne se marient pas devant le curé, ne vont pas à la messe, tiennent des prêches. On les laisse exercer la médecine, ils peuvent devenir maires et syndics, en achetant les offices municipaux, etc. D'où une nouvelle loi, la déclaration royale du 13 décembre 1698 qui répète les anciennes, et un mémoire explicatif du Roi du 7 janvier 1699. Ainsi l'Édit de Révocation fut très loin d'être appliqué à la lettre. Tout dépendait des circonstances et des intendants ; pas de règle uniforme dans les diverses généralités : ici la plus dure contrainte, là une certaine tolérance. Comme on le voit, ce sont des documents restés inédits jusqu'à nos jours, des mémoires confidentiels, qui nous permettent de voir les effets précis de ce célèbre édit de 1685 [2].

---

1. Ardascheff, *art. cit.*, p. 21-22.
2. *Mémoires des évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des réformés* (*1698*), publiés par Jean Lemoine, 1902.

Les lois fiscales et économiques se heurtent sans cesse aux intérêts de diverses classes sociales, et, dans une société fondée sur l'arbitraire et l'inégalité, les intérêts sont plus puissants que les lois. Ainsi la capitation, établie par la déclaration royale du 18 janvier 1695, devait frapper tous les sujets du Roi divisés en vingt-deux classes, la première classe payant 2.000 livres par tête, la deuxième 1.500, et la dernière une livre. Nos manuels d'enseignement secondaire présentent la capitation sous ce jour dans le tableau de la France en 1789. En réalité, presque dès l'origine, cet impôt change de caractère. Le tarif par classes ne s'applique plus qu'à ceux qui ne sont pas taillables. Et il y a, pour la capitation, trois catégories de contribuables : 1° ceux qui se rachètent ou s'abonnent (le clergé de France, le Languedoc, etc.) ; 2° ceux qui paient l'impôt sur le revenu, suivant la hiérarchie des vingt-deux classes ; 3° ceux qui paient un impôt de répartition, proportionnel à la taille (*ce sont les plus nombreux*). Ainsi le caractère essentiel de l'impôt dans la pratique n'est pas écrit dans la loi, puisqu'il est contraire à la loi.

La législation, sans cesse renouvelée et remaniée, sur le commerce des grains, est de celles qui ont été le moins bien appliquées. Non que les intendants ne se soient efforcés très souvent de la faire exécuter ; mais la spéculation des marchands, les intérêts des agriculteurs la tournaient et la violaient sans cesse, dès que la récolte était médiocre ou présumée telle. Toutes ces lois ne tiennent aucun compte de la diversité des situations ; aucune souplesse dans cette réglementation qui ne se plie nullement aux circonstances de temps et de lieu : d'où des résistances invincibles. — De même les lois innombrables interdisant l'introduction en France des toiles de coton des Indes qui font une concurrence ruineuse à nos draps et à nos soieries. On en brûle des cargaisons ; mais ces faits ne doivent pas nous tromper ; il entre toujours de grandes quantités de ces toiles dans le royaume, et la répétition constante de l'interdiction suffirait presque à le prouver. Toutes les réglementations excessives de l'industrie, du commerce, etc., se sont trouvées en conflit avec des intérêts très forts ; et ce qui est intéressant ici, ce sont, non moins que la loi, traduction des idées du Gouvernement, les fraudes, les résistances, les pratiques de toute sorte qui en ont restreint l'application.

Une autre cause d'inexécution des lois, c'est l'excessive dureté des peines qui y sont énoncées. C'est l'habitude des administrateurs de l'ancien régime d'introduire dans les arrêts du Conseil, les édits, etc., de fortes amendes disproportionnées au délit, ou des peines afflictives trop dures. Tout cela n'a pas été, le plus souvent, exécuté à la lettre.

Il y a une foule de pratiques, d'usages qui corrigent la loi ou parfois

l'aggravent. Toutes les lois essentielles, relatives au régime seigneurial, inscrites dans les coutumes, sont appliquées d'une manière très variable suivant les lieux et les temps. Les lods et ventes ne sont pas payés en entier; il y a une remise qui finit par être de droit (ces remises sont même réglées, notamment par un arrêt du Conseil du 16 juin 1771). Il y a eu, suivant les époques, négligence dans la perception des droits seigneuriaux, ou, au contraire, comme avant 1789, vexations des agents des seigneurs, augmentation , *en fait*, des taxes. Tout cela ne se voit point dans les lois dont la sereine abstraction laisse rarement passer des faits concrets et vivants.

Il est des cas très importants où, me semble-t-il, les lois et règlements de l'ancien régime ont reçu presque toujours une exécution réelle. Ce sont ceux où le Gouvernement a fait une réglementation de la procédure civile ou criminelle, a fixé les attributions des secrétaires d'Etat, des fonctionnaires de tout ordre, a établi des ressorts de juridiction et de pouvoir. Le règlement de 1699, qui partagea l'administration du commerce entre le Contrôleur général des finances et le secrétaire d'État de la marine, laissant au premier le commerce de terre et les manufactures, attribuant au second les pêches, les colonies, les compagnies de commerce, le commerce maritime, fut bien appliqué, comme le montre surtout leur correspondance avec les intendants et comme le prouvent encore les Almanachs royaux. — Une ordonnance de 1788 créa dans le royaume 17 commandements en chef, indépendamment des 40 gouvernements militaires qui existaient déjà, et pourvus d'un pouvoir réel; cette ordonnance a bien été appliquée; il était facile au Roi de créer des circonscriptions militaires ; personne ne s'y opposait, aucun intérêt n'y était absolument contraire. Et cependant il faut toujours prendre garde. Même cette ordonnance de 1788, à l'exécution de laquelle la monarchie avait tant d'intérêt, ne fut pas exécutée absolument à la lettre. Ainsi, il ne devait y avoir qu'un commandant en chef pour la Picardie, l'Artois, le Boulonnais et le Calaisis; en réalité il y en eut deux, Rochambeau et le comte de Sommyevre, celui-ci prétendant conserver des droits acquis [1]. Peut-être même y eut-il un commandant en chef en Auvergne, se perpétuant après l'ordonnance de 1788 et malgré elle [2].

Ainsi il ne faut pas prendre à la lettre les lois, celles de l'ancien régime surtout, ni croire que l'on a montré le développement d'une institution,

1. Brette, *Documents relatifs à la convocation des États généraux*, t. Ier, p. 438.

2. Ceci serait contraire à une induction de M. Brette; nous reviendrons sur ce point dans un article sur « la France en 1789 et les États généraux, d'après les travaux de M. Armand Brette ».

le fonctionnement d'une administration, quand on a aligné et analysé les différentes lois qui le concernent.

Commentaires des lois et ouvrages des juristes de l'ancien régime. — Nous avons beaucoup d'encyclopédies, de manuels, composés au XVIIe et surtout au XVIIIe siècle : le Répertoire de jurisprudence et le Traité des droits de Guyot, les traités de Boutaric, de Renauldon, de Guyot sur les droits seigneuriaux, la Pratique des terriers par de Fréminville, les petits manuels de Fleury, le Traité de la police de Delamare, etc., etc. Dans ces répertoires des juristes, dans ces traités des feudistes il y a surtout des édits, des ordonnances, des déclarations, des arrêts du Conseil ; quelques-uns cependant, nous le verrons, fournissent des faits concrets. En général, ils introduisent dans les choses une régularité factice. Guyot, dans son long article sur les intendants (Traité des droits, tome III), passe en revue toutes leurs attributions. Mais ces attributions, nous le savons par la correspondance des intendants, variaient beaucoup, non seulement suivant les généralités, mais aussi suivant les personnes, les circonstances de temps et de lieu. Dans les pays situés aux frontières, et en temps de guerre, elles s'étendaient naturellement [1]. Ce n'est donc pas — comme aujourd'hui pour les attributions fixes et nettement déterminées des préfets — par ordre méthodique qu'on peut les exposer, sans faire sans cesse des réserves et sans tenir compte des différences d'époques et surtout de pays. De plus, Guyot s'en tient exclusivement à la lettre des règlements ; il nous donne les formules ; mais si ces formules sont vides de réalité ? Un exemple : « Un subdélégué, écrit Guyot [2], ne peut rien décider par lui-même et, hors les cas d'un ordre général ou spécial, il n'a que le droit de référer » ; il doit avertir son intendant qui seul décide. Les clauses des commissions données aux intendants contiennent bien cette restriction ; mais cette restriction est lettre morte à l'époque de Louis XVI [3], et peut-être — je serais très porté à le penser — l'était-elle à une époque plus reculée.

Cependant, quelques-uns de ces répertoires donnent des faits précis. Tel le Traité de la police de Delamare : homme de pratique, connaissant admirablement la police de Paris sous Louis XIV, il rapporte non

1. C'est le cas des intendants de la Flandre maritime, Bernière, Le Blanc, à la fin du règne de Louis XIV. Cf. leur correspondance dans le recueil de Boislisle.

2. Dans le *Traité des droits, fonctions, franchises* (1786-1788), t. III, p. 441-492.

3. Ardascheff, *art. cité*, p. 27. — Il faudrait, à mon avis, distinguer les subdélégués généraux des autres. Ainsi dans la Flandre maritime, il y a, au XVIIIe siècle, des subdélégués à Merville, Cassel, Bourbourg, etc., et un subdélégué général pour tout le pays : celui-ci décide des affaires ; les autres jamais, ils ne sont que des agents de transmission.

seulement les lois, les arrêts du Conseil, mais encore les arrêts du Parlement, et enfin des faits concrets, par exemple sur la police des grains qui prit une si grande importance à diverses reprises, en 1693, en 1709. Parmi les traités des feudistes, ceux de Renauldon et de Fréminville fournissent souvent des faits précieux sur les baux et les terriers. Nous savons par Fréminville ce qu'est un terrier, comment on en fait un, quelles sont les difficultés pratiques, les résistances des paysans, la haine qu'ils portent au commissaire à terrier, le danger que peut courir celui-ci, etc. Mais de tels renseignements sont rares chez les vieux auteurs.

On voit que les lois et les commentaires des lois ne sont pas des documents qui se suffisent à eux-mêmes ; ils appellent naturellement la confrontation des faits. Ceux-ci seuls expliquent les lois et permettent d'en rechercher l'origine, la valeur et la portée.

II

Il est donc absolument nécessaire d'étudier les faits de l'histoire administrative, de voir comment, dans la pratique, on gérait le Contrôle général, la Chancellerie, le secrétariat d'Etat de la maison du Roi, une intendance, etc. Pour cela il faut recourir à diverses sources, et d'abord, pour ne pas perdre de temps, aux meilleures. Les documents capitaux, ce sont les documents confidentiels, la correspondance des fonctionnaires (intendants, subdélégués, etc.), des magistrats, des ministres, des évêques. Ce sont, notamment, ceux de la série G^7 aux Archives nationales et de la série C aux Archives départementales, qui contiennent toute la correspondance du Contrôle général avec les intendants; ceux des secrétaires d'État, par exemple du secrétariat d'Etat de la maison du Roi (Archives nationales, O^1), etc., etc. Ces documents, destinés seulement aux ministres et au Roi, révèlent une foule de faits, montrent au vrai les pratiques administratives, l'esprit dans lequel les lois sont appliquées dans les diverses régions aux différentes époques, les attributions vraies des agents royaux, leurs luttes contre les pouvoirs rivaux (lieutenants généraux, Parlements, États, etc.); toute la vie administrative, économique et sociale se reflète dans ces documents dont quelques-uns nous en apprennent beaucoup plus que tout un recueil d'édits et d'ordonnances.

Ensuite des enquêtes, faites par des fonctionnaires, des mémoires rédigés par eux. Souvent on rencontre des mémoires anonymes dus aux commis des bureaux de la Marine, du Contrôle, etc., et même — en marge de

ces mémoires — des annotations mises, sans doute, par le ministre, ou dictées par lui. C'est là qu'on saisit la préparation des traités de commerce, d'une foule de mesures administratives, et qu'on trouve parfois l'histoire d'une question. J'en ai rencontré constamment dans les Archives de la Marine, série B7, par exemple, qui sont capitaux pour l'histoire économique et administrative sous Louis XIV. — Aux Archives de la Guerre (n° 1776, I, Archives administratives), il y a un document anonyme manuscrit intitulé : *Commandants dans les provinces en 1788*; il permet de rectifier l'ordonnance de 1788 sur cette question[1]. Ce genre de documents rend, on le voit, les plus grands services.

Les mémoires de ministres, les exposés de leur administration, par exemple ceux que firent au Roi Chamillart et surtout Desmaretz de la situation des finances, sont des documents de premier ordre. Ceux que les ministres des finances ont faits *pour le public* — comme celui de Necker — sont loin, on le conçoit, d'être aussi sincères.

Les mémoires officiels, destinés à être connus de beaucoup de personnes, souvent rédigés très vite, ont beaucoup moins de valeur que les correspondances particulières. Tels les mémoires des intendants, notamment ceux de la fin du XVIIe siècle, composés rapidement pour répondre au questionnaire du duc de Beauvilliers. Ils sont de valeur très inégale ; mais plusieurs d'entre eux donnent parfois des renseignements qu'on trouverait difficilement ailleurs[2]. Ces mémoires doivent être contrôlés par la correspondance même des intendants ; trop souvent, pour ne pas déplaire à la Cour, ils adoucissent la réalité : ainsi pour tout ce qui touche aux protestants[3].

Les mémoires, les rapports, les discours des Assemblées forment une autre catégorie de documents de premier ordre. Les rapports faits aux Assemblées provinciales de Louis XVI sur l'agriculture, l'industrie, les impôts, les travaux publics, sont une source capitale pour l'étude de la France en 1789 ; il y a là, non seulement des opinions personnelles, mais des faits précis sur l'état des choses. Les procès-verbaux des assemblées provinciales, des assemblées de département, des commissions intermédiaires[4], doivent être consultés avec soin. J'y ajouterai les

1. Brette, *rec. cit.*, t. Ier, p. 424-425.

2. Par ex. dans le Mémoire de l'intendant de Rouen des indications sur la fortune de plusieurs commerçants.

3. Pour plus de détails, voir sur ces mémoires la *Bibliographie critique de l'histoire économique de 1683 à 1714* dans la *Revue d'histoire moderne*, t. IV, p. 5 sqq.

4. Les procès-verbaux des Assemblées provinciales sont imprimés (Bibl. Nat., série Lk^15). Ceux des Assemblées de département, des commissions intermédiaires sont inédits, sauf quelques-uns publiés récemment pour le Lyonnais, le département de Saint-Étienne, la Basse-Normandie.

rapports faits pendant la Révolution, surtout à l'Assemblée Constituante, dans le passage graduel de l'ancien régime au nouveau : sur la plupart des institutions anciennes, sur leur dernier état, on trouvera dans ces rapports une foule de faits intéressants, par exemple, sur l'assistance et la misère, sur les droits seigneuriaux, sur les pensions, sur les mines, l'agriculture, etc.

Les sentences des tribunaux (Parlements, Châtelet, etc.), les arrêts des divers officiers royaux (lieutenants de police, prévôts, etc.), rendus à l'occasion de faits particuliers, ont une grande importance. L'historien de l'ancien régime devra, à mon avis, ce qui paraîtra d'abord paradoxal, les regarder comme des documents plus sûrs que les lois. Ils nous montrent, en effet, dans quel esprit une loi est appliquée; ils nous fournissent des faits économiques, administratifs, des détails de mœurs; ils nous font connaître les attributions exactes des tribunaux, des magistrats. C'est encore un moyen de contrôler les lois de l'ancien régime qui ont besoin, beaucoup plus que celles d'aujourd'hui, de la perpétuelle confrontation des faits.

Enfin, après toutes ces catégories de documents qui présentent une très grande objectivité (avec des nuances, il est vrai, que la pratique des textes apprend peu à peu), il est des séries capitales de documents essentiellement subjectifs. Ce sont toutes les plaintes et doléances de corps et de particuliers, les mémoires des contemporains, les articles et livres de doctrine. Au premier rang, il faut placer des documents tels que les Cahiers des États généraux de 1614 et surtout de 1789 ; les mémoires des députés du commerce, rédigés en 1701, destinés au Conseil de commerce rétabli en 1700. Ce ne sont plus des hommes considérant avant tout l'intérêt général du royaume ou d'une province qui parlent ici, mais des corps ou des particuliers qui défendent leurs privilèges ou attaquent les privilèges d'autrui, qui se plaignent de leur situation et demandent les réformes dont ils sentent la nécessité. Mais, quoique subjectifs, ces documents — une fois leur authenticité bien établie [1] — ont, à mon avis, une grande valeur objective qui reste à déterminer dans chaque cas, ce qui n'est pas toujours facile. Non seulement nous saisissons par ces doléances l'état d'esprit des rédacteurs, — et quoi de plus important que de comprendre les sentiments de la nation en 1789 ou des députés du commerce du royaume en 1701 ? — mais encore nous apprenons l'existence de choses réelles. On ne peut pas se plaindre, dans une douzaine de places de com-

1. Il s'agit de savoir qui a rédigé le cahier, sous quelle inspiration. C'est très long à déterminer. Nous le ferons avec soin, M. de Saint-Léger et moi, dans la publication que nous préparons des Cahiers de la Flandre maritime en 1789.

merce, de faits qui n'existent pas; on ne pourrait pas signaler, comme en 1789, dans d'innombrables villages du Nord, du Midi, de l'Ouest, des abus qui ne se seraient pas produits. Et puis, il y a dans ces documents, comme les cahiers de 89, des faits précis, des allusions à des lois, à des arrêts; il est facile de vérifier l'existence de ces lois, de voir comment elles sont rapportées, de déterminer, à ce point de vue, la sincérité des cahiers. Tous les autres documents du temps, procès-verbaux et rapports des Assemblées provinciales, des commissions intermédiaires, etc., toute la correspondance des intendants, tous les papiers des intendants, des tribunaux, etc., etc., doivent servir au contrôle de ces documents subjectifs. Mieux on connaîtra les documents qui offrent le plus d'objectivité, mieux on pourra faire la critique des cahiers de 89. Après une étude attentive d'un grand nombre de documents de cette époque, et après la longue et pénible consultation, à laquelle j'ai dû me livrer, des cahiers de 89, notamment de tous les recueils des cahiers de paroisses qui ont paru ou que j'ai pu connaître, je dois dire que les cahiers de 89 me paraissent, même objectivement, une source magnifique, où il ne faut pas craindre de puiser, avec intelligence et choix, il est vrai, pour connaître l'état au vrai de la France à la veille de la Révolution [1].

Les mémoires de l'époque ne sont pas, en général, des sources auxquelles on puisse se fier. Mais quelques-uns donnent des renseignements si abondants, si utiles, qu'il faut les mettre à part et retenir ces renseignements pour les contrôler avec les lois, les règlements et surtout les documents d'archives. Spanheim, Saint-Simon, Dangeau, d'Argenson, Hardy, pour n'en citer que quelques-uns, sont des documents importants pour l'histoire administrative. Enfin, les ouvrages et articles de doctrine contiennent aussi des faits : ceux de Vauban, qui avait fait lui-même des enquêtes très précieuses — par exemple dans l'élection de Vézelay — et qui a fait passer le résultats de ses observations dans sa Dîme royale et dans divers mémoires; de Boisguillebert, de Quesnay, de Necker, etc., etc. Mais tout cela doit toujours être contrôlé par les documents de premier ordre.

Ainsi il y a une hiérarchie des documents. Doit-on, dans la recherche, commencer par les imprimés et terminer par les inédits ? Je ne le pense

1. Il faudrait faire toute une étude critique qui n'est pas à sa place ici. On voit que nous sommes d'un avis opposé à celui de M. Adalbert Wahl qui d'abord n'a étudié que les cahiers de Paris-hors-les-murs et ceux de la sénéchaussée d'Aix — ce qui est insuffisant pour généraliser — et qui tire argument des modèles de cahiers pour refuser toute valeur aux cahiers des paysans qui ont reproduit ces modèles et *qui ont signé*. Cela prouve qu'ils avaient à formuler les mêmes plaintes. Nous espérons pouvoir revenir un jour sur cette question importante.

pas. Il faut bien d'abord lire les lois et les règlements qui sont imprimés. Mais ensuite, pour l'histoire des institutions de l'ancien régime, il faut, pour ne pas se laisser duper par les livres de doctrine, par les mémoires du temps, *recourir tout de suite aux documents d'archives* ou aux documents imprimés de premier ordre, s'il s'en présente pour le sujet que l'on étudie (procès-verbaux et rapports des Assemblées provinciales, ou recueils de documents inédits publiés de notre temps).

Il est absolument nécessaire de consulter les documents d'archives; sans eux on ne saurait retracer l'histoire de nos institutions avant 1789; tout ce qui est fait sans eux ne saurait compter pour la science historique [1]. On voit par là quelle est la valeur, pour l'époque moderne, des meilleurs manuels d'enseignement secondaire ou supérieur, en ce qui concerne les institutions. On voit surtout la difficulté et la longueur de la tâche. Elle est à peine ébauchée.

Ce que réclame l'histoire de l'ancien régime, ce sont des monographies, soit sur une institution à une époque donnée, dans une région ou même dans toute la France, soit sur l'histoire administrative d'une généralité pendant une période plus ou moins longue. Nous avons déjà beaucoup de monographies de ce genre : par exemple sur l'administration du Contrôle et Machault, par Marion, sur la Justice et Maupeou par Flammermont, et toute une série d'histoires provinciales, comme celles de Monin, Thomas, Dumas, de Saint-Léger, Marchand, d'Arbois de Jubainville, etc. Nous avons des travaux plus vastes, comme celui de Luçay sur les secrétaires d'État, et celui, en cours de publication, d'Ardascheff sur les intendants sous Louis XVI. Ce mouvement d'études devrait s'accentuer. Il y a tant de questions à étudier : toute l'organisation du secrétariat d'État de la maison du Roi, d'après la série O[1], maintenant inventoriée, aux Archives nationales, le secrétariat d'Etat de la guerre, très mal connu, même pour l'époque de Louis XIV, malgré le livre de Rousset, l'administration des provinces, particulièrement des pays d'États, etc., etc. ; il n'est pas une institution de l'ancien régime qui ne demande de nouvelles études. En attendant, il me semble qu'une synthèse, toute provisoire, des institutions de l'ancien régime, du XVIe siècle à la Révolution, devrait être faite, ou tout au moins, pour commencer, une synthèse sur le Gouvernement central et le gouvernement des provinces. L'histoire de France d'Ernest Lavisse donnera cette synthèse; mais un ouvrage spécial, plus développé, plus

---

1. On trouvera d'autres indications sur les sources et sur quelques-unes des récentes monographies dans une des parties que j'ai écrites (pp. 35-38) de l'*État actuel des études d'histoire moderne en France* (par P. Caron et Ph. Sagnac), 1902.

documenté, serait, malgré sa très grande imperfection, très utile à ceux qui voudraient préparer des monographies.

III

Pour bien comprendre les textes relatifs aux institutions de l'ancien régime, il est nécessaire de posséder tout un ensemble de connaissances précises et d'avoir déjà, dans une certaine mesure, saisi l'esprit général de l'administration monarchique.

Sens des termes. — Il faut d'abord connaître le sens des termes, et ce n'est pas toujours facile. Aucun dictionnaire, aucun manuel pratique ne donne toutes les définitions : le Dictionnaire des institutions de Chéruel est incomplet, souvent erroné. Il faut recourir aux anciens auteurs : à Ferrières (Traité de droit et de pratique), à Guyot (Répertoire de jurisprudence), à l'Encyclopédie méthodique (Finances, arts et manufactures, etc.), à Delamare (Traité de la police), à Savary (Dictionnaire universel du commerce), à Fleury, Durand-Maillane, Héricourt, etc., pour les institutions religieuses, aux feudistes et à une foule de livres spéciaux.

Le même mot peut avoir des sens très différents. Il y a l'aide et les aides : l'aide ordinaire, de la Flandre maritime, c'est la taille des autres pays du royaume ; les aides, c'est l'impôt de consommation sur les vins, eaux-de-vie, etc. — Le mot domaine prend des significations assez différentes, même s'il s'agit seulement du domaine de la Couronne ; les textes désignent de ce nom, tantôt le domaine corporel (biens-fonds et droits inhérents), tantôt le domaine incorporel (amortissement, franc-fief, contrôle des actes, centième denier, insinuation ; domaine d'Occident, sous Colbert). — Le mot feu a des sens multiples. Le feu peut être : 1° le *feu allumant*, et le mot doit s'appliquer à chaque cheminée d'une maison ; 2° une famille (plusieurs ménages) ; 3° une maison (un seul ménage), et c'est souvent dans ce sens qu'il faut entendre beaucoup de textes, comme ceux qui décident qu'on partagera les biens communaux, non par tête, mais par feu ; 4° une unité territoriale servant de base à la répartition de l'impôt, et comprenant un nombre indéterminé de ménages ; ainsi, en Dauphiné, le feu se compose d'un ensemble de ménages ayant 2.400 livres de revenu (c'est la base de répartition de la taille), et comme, avec le temps, des changements se produisent, que le nombre des feux augmente ou diminue, il est nécessaire de faire la « revi-

sion des feux [1] ». « Les répartitions se font par feux ou fouages, dit Vauban [2], en Bretagne, Provence et Dauphiné, où, quelque soin qu'on ait pris de les bien égaler, la suite des temps les a dérangés et disproportionnés comme les autres. » On voit, notamment pour le Dauphiné, ce que sont ces feux [3]; pour la Bretagne, le feu est une unité territoriale, base de la répartition d'un ancien impôt appelé fouage.

On rencontrera plus de difficultés encore lorsqu'on voudra préciser le sens des termes désignant des circonscriptions administratives : généralité, gouvernement, bailliage; il faudra voir les limites de telle généralité, de tel bailliage. Pour l'époque de la fin de l'ancien régime, cela est possible maintenant, grâce à l'Atlas des bailliages en 1789 de M. Armand Brette. Encore ne s'agit-il là que des bailliages ayant formé unité électorale, lors de la convocation des États généraux de 1789.

Ce mot de bailliage peut désigner différents ressorts. Envisage-t-on le bailliage comme circonscription électorale en 1789, — comme ressort judiciaire d'un tribunal jugeant des cas royaux, — comme ressort judiciaire d'un tribunal de première instance, — comme ressort judiciaire d'un tribunal d'appel? On peut avoir, dans ces différents cas, des territoires d'étendue différente [4]. Et pour savoir ce qu'est, sur la carte, un bailliage donné, entendu dans le sens d'unité électorale en 1789, il est absolument nécessaire de voir l'Atlas de M. Brette. Ces bailliages, divisés souvent en deux, trois morceaux et davantage, forment, comme celui de Saint-Pierre-le-Moutier (Nivernais) des unités factices, sans cohésion. Et la simple vue de ces cartes fait comprendre beaucoup plus de choses que de volumineux in-folios de lois. Mais aussi quel travail il a fallu pour les dresser [5]! Le mot province n'a pas de sens précis, sauf en matière ecclésiastique, et ne peut qu'engendrer des erreurs, si l'on n'est pas averti; on le trouve indifféremment employé dans le sens de bailliage et dans celui de généralité.

D'autre part, il y a des termes différents pour désigner des choses qui paraissent presque semblables et que l'on confond souvent : ainsi, gouverneurs militaires et commandants en chef désignent des charges différentes, bien qu'elles soient, dans des cas exceptionnels, réunies sur la même tête.

---

1. Sur la revision des feux en Dauphiné, cf. P. Conard, *La Peur en Dauphiné* (juillet-août 1789). In-8, 1904.

2. Vauban, *Dîme royale*, Préface.

3. Voyez aussi, sur les feux, Brette, *La population de la France en 1789*, dans *La Révolution française*, 14 juin 1904, et surtout les *Documents sur la convocation....* t. Ier, Introduction, p. XIX-XX. Le fouage de Bretagne n'est pas du tout le feu du Dauphiné.

4. Brette, *Documents sur la convocation...*, t. III, p. 48.

5. Je reviendrai plus en détail sur tout cela dans un prochain article.

Il faut donc se familiariser avec les traités de droit et de pratique. Pour tous les termes, pour le sens littéral des textes législatifs, administratifs, une certaine culture juridique est indispensable [1].

Les formules — Mais voici où l'éducation juridique ne suffit plus et où la culture historique, le sens des réalités concrètes, doit s'y joindre. Les textes sont pleins de formules ; la culture juridique apprend à les respecter ; la culture historique remplit de méfiance à leur égard. Les juristes construisent des théories ; la réalité est souvent toute différente. On l'a vu, incidemment, à propos d'un passage de Guyot sur les subdélégués ; les formules mêmes des commissions données aux intendants sont, en ce qui concerne les subdélégués, lettre morte sous Louis XVI.

Les procédés administratifs. — Il semble qu'au XVIIIe siècle le Conseil du Roi soit le vrai maître, la source de la loi. Les arrêts du Conseil ont fait illusion à Tocqueville, qui était pourtant un admirable historien. En réalité, les vrais maîtres, ce sont les secrétaires d'Etat, le Contrôleur général ; ce sont eux qui, sur les avis des intendants, font rendre les arrêts par le Conseil dans le sens qu'ils veulent. Il faut donc toujours se demander si l'on ne s'est pas laissé tromper par des apparences et si l'on a atteint la réalité. Il faut, pour éviter les erreurs, se familiariser avec les *procédés administratifs* de l'époque et rechercher, par exemple, comment s'est préparé tel édit, tel arrêt du Conseil, quelle a été l'influence des intendants dans cette élaboration, puis celle des ministres, comment il a été enregistré, puis étudier l'accueil qu'on lui a fait, l'application de l'édit, comment souvent on s'est éloigné du but que l'on avait cherché.

Nécessité de voir agir les hommes. — Trop souvent, dans l'histoire des institutions, on voit agir *le* secrétaire d'État de la guerre ou *le* Contrôleur général ou même l'intendant, en général, ou *le* subdélégué. Ce ne sont plus des hommes, mais des *titres abstraits* qui parlent et agissent. Non seulement tout cela est sec et froid, souvent inintelligible, mais aussi cela peut entraîner à des omissions et même à des erreurs. Il est nécessaire de connaître les hommes eux-mêmes, de les *suivre dans leur carrière administrative*, de connaître toutes leurs occupations. La même personne peut exercer à la fois plusieurs charges. Ainsi, qu'est-ce, au juste, qu'un subdélégué sous Louis XVI ? Voici Bergevin, subdélégué de Brest ; il est en

1. Il est nécessaire de faire des explications critiques de textes aux étudiants d'histoire de nos Universités. Pour l'ancien régime surtout c'est indispensable.

même temps maire de Brest, président des traites, correspondant de la commission intermédiaire des Etats de Bretagne. Cela n'est-il pas important pour les rapports de la municipalité avec le pouvoir central ? Le maire et le subdélégué ne font qu'un. Voici encore Fabri, subdélégué, syndic du tiers état du pays de Gex, maire de Gex, trésorier du pays, fermier du domaine du Roi, directeur de la poste aux lettres, juge des terres seigneuriales [1]. Et ces exemples ne sont pas uniques. Nous comprenons ainsi beaucoup mieux l'action de ces subdélégués. Dans ces cas, les villes ne jouiront-elles pas de plus de liberté, puisque le subdélégué est aussi maire de la ville où il réside ? Il me semble que bien des choses doivent s'expliquer par cette accumulation de fonctions sur la même tête : mais nous n'avons pas encore de travaux approfondis sur ces questions [2].

Conception du caractère général des institutions de la France avant 1789. — Ce qu'il faut bien comprendre surtout – et les derniers travaux en montrent plus que jamais la nécessité — c'est la diversité infinie, la confusion et l'incohérence des institutions de l'ancien régime. Sur les institutions du Moyen-Age s'en sont greffées de nouvelles ; dans les provinces, par exemple, aux baillis et sénéchaux, aux gouverneurs se sont ajoutés les intendants ; une foule de survivances d'antiques institutions sont restées. Rien de fixé ; rien d'absolument net ; une complexité inouïe, quand on va au fond des choses. Tout est si confus que les ministres, les hauts fonctionnaires, commettent eux-mêmes des erreurs fréquentes. Le Gouvernement ignore le ressort et l'étendue des provinces de certains gouverneurs généraux ; à plus forte raison s'embrouille-t-il dans les bailliages électoraux de 1789 [3].

Souvent les choses restaient très vaguement déterminées. Ainsi les limites des bailliages ne peuvent pas être fixées mathématiquement, ni celles des gouvernements généraux ; on ne peut même pas fixer d'une manière absolue les limites du royaume en 1789. De même l'aire d'extension des coutumes ; un village peut être partagé entre deux coutumes différentes. On ne peut établir toutes ces limites que d'une manière approchée. Indétermination aussi, très souvent, en fait, dans les attributions d'agents du pouvoir, qui permet les empiétements des uns sur les autres et même des conflits curieux. Ce manque de précision, qui nous étonne et nous déconcerte aujourd'hui, ne contrariait nullement nos pères. Ils n'avaient

1. Ardascheff, *art. cit.*, p. 30.
2. Attendons que M. Ardascheff nous ait donné en français les deux volumes qu'il prépare sur les intendants sous Louis XVI.
3. Brette, *rec. cit.*, t. Ier, p. 383 (exemple du gouvernement général des Évêchés).

pas l'habitude de choses mathématiquement fixées ; l'histoire, toujours mouvante, ne s'est pas pliée à la raison philosophique.

Il faut donc être, dans la généralisation et dans la détermination des choses, d'une très grande prudence et faire toujours des réserves.

Le sens géographique. — Il ne faut pas non plus oublier les différences entre les diverses régions de la France. Au sens historique doit s'ajouter le sens géographique. Il est toujours nécessaire, pour l'étude de l'histoire contemporaine comme pour celle de l'histoire antérieure à 89. Malgré la centralisation administrative poursuivie par Louis XIV et ses successeurs, il resta une foule d'institutions politiques et sociales particulières aux divers pays de France. Elles avaient plus ou moins de force. Mais elles existaient et pouvaient reprendre de la vie. Ces pays, unis par tant de liens, étaient séparés par une foule de lois et d'intérêts. L'historien se gardera donc de généraliser pour toute la France ; à côté du général, il recherchera toujours ce qui est particulier à un pays.

Limites de nos connaissances. — Il faut aussi se rendre compte des limites de nos connaissances. Il est bien des questions que l'on ne pourra jamais résoudre d'une manière satisfaisante. On l'a vu déjà pour ce qui concerne la géographie administrative ; on ne saurait la rendre plus nette que les Rois ne l'ont faite. Mais, pour d'autres questions, ce sont les renseignements qui font défaut. Par exemple, la population exacte de la France avant 1789, nous l'ignorons et nous l'ignorerons sans doute toujours ; pas de statistique satisfaisante, ni sous Louis XIV ni sous ses successeurs, mais seulement des essais de dénombrement par feux. Nous en avons, notamment pour 1709 et 1713 ; mais ils ne concordent pas entre eux ; ils sont faits par feux, d'après des registres municipaux et des rôles défectueux, et ils ne s'accordent pas avec les dénombrements partiels par tête que nous avons pour quelques élections. Nous avons aussi les *états de population*, par généralités, de 1783 à 1787 ; ils donnent le nombre des naissances et des morts par paroisse. Mais le nombre des âmes ? Pour l'obtenir, on multipliait le nombre des naissances par 25. On voit ce qu'une telle méthode a d'arbitraire. Mieux vaut se résigner à ne pas savoir ; il serait vain de vouloir fixer, comme l'a fait un savant français, à 26 millions d'habitants la population de la France en 1789 ; un tel chiffre ne peut reposer sur aucune base scientifique ; on pourrait aussi bien dire qu'elle était de 22, de 23, de 24 millions. Il faut laisser ici une large marge — peut-être d'au moins 6 millions — d'après les inductions que l'on peut tirer des recensements postérieurs. On ne doit donc pas trop affir-

mer, quand on parle des choses de l'ancien régime; et, pour pratiquer une méthode sérieuse, il faut reconnaître d'avance les limites de nos recherches et de nos connaissances. On montrera alors pourquoi on ne peut pas savoir, et jusqu'où on peut savoir. De telles études ne manqueront pas, d'ailleurs, d'intérêt.

Influence des événements généraux sur les institutions. — Enfin l'historien des institutions ne doit pas perdre de vue que l'histoire administrative est une abstraction et qu'elle n'est détachée que par la pensée, en vue d'une étude plus approfondie, de l'histoire générale : il doit donc connaître tous les faits importants qui ont influé sur le Gouvernement; une forte culture historique lui est nécessaire. Ce sont, d'ailleurs, les faits, les circonstances de toute sorte qui ont peu à peu transformé l'administration. Les doctrines, les idées philosophiques et économiques ont eu plus d'influence pendant la Révolution et au XIXe siècle; les faits, seuls ou presque seuls, les intérêts, les circonstances de temps et de lieu ont été les vrais facteurs de l'évolution administrative de l'ancien régime. Je ne nierai pas l'influence des doctrines physiocratiques et philosophiques au XVIIIe siècle; mais, pour en voir les effets, il faut se placer vers 1760 ; c'est déjà la Révolution avant la Révolution; et, d'ailleurs, je crois que les circonstances ont été, à cette époque même, plus puissantes que toutes les doctrines. Influence de l'ensemble des faits politiques et sociaux sur le groupe limité des faits administratifs, voilà surtout ce qu'il faudra rechercher.

*
* *

L'étude des institutions de l'ancien régime est, on l'a vu par cette trop rapide esquisse, extrêmement complexe et délicate. Il est facile de s'égarer, de se tromper. Pour réussir, il faut travailler sans hâte, posséder à la fois une culture juridique suffisante et une très solide culture historique, et surtout avoir l'esprit historique, le sens de l'évolution et de la complexité des choses de cette époque, ne jamais oublier les particularités politiques, sociales et économiques des divers pays de France, consulter les bons documents, qui sont le plus souvent *des documents d'archives*, et bien se rendre compte que c'est seulement par des études précises, minutieuses et bien documentées, que l'histoire administrative de l'ancien régime pourra faire de nouveaux progrès.

Ph. Sagnac.

L'histoire économique de la France de 1800 à 1830

ÉTAT DES TRAVAUX ET QUESTIONS A TRAITER

Les trente premières années du XIXe siècle sont, pour l'histoire économique de la France, une période de développement continu et de transformations complexes et puissantes qui aboutissent aux crises postérieures à 1830. Je voudrais, dans la présente étude, essayer de déterminer l'état actuel des questions et de classer les problèmes que cette histoire nous pose [1]. Recherche utile en elle-même, et utile aussi, semble-t-il, pour toutes les recherches qui concernent la même période, qu'elles se réclament de l'histoire polique, de l'histoire des institutions, de l'histoire des idées et des doctrines, et même de l'histoire littéraire.

Je ne ferai point précéder cette étude de considérations théoriques, dans lesquelles, renouvelant de récents débats entre sociologues et historiens, je pourrais prétendre à répartir leurs tâches, leurs domaines et leurs procédés à la sociologie et à l'histoire; je ne le ferai point parce qu'il me semble qu'il y a immédiatement ici un travail préalable de recherches historiques à accomplir, que ce travail doit être accompli avec la méthode critique qui est celle de toute discipline positive, et qu'enfin s'il est bien fait, selon cette méthode et grâce à cette méthode, sociologues et historiens devront nécessairement trouver le plus grand profit dans les matériaux qu'il aura élaborés. Il importe seulement, et c'est à mes yeux une des conditions de ce bon et utile travail, que les historiens qui l'entreprendront soient au courant des problèmes que se pose la sociologie économique,

1. Je ne chercherai pas, en revanche, à établir la bibliographie complète et exacte, la bibliographie véritable des questions signalées. Cet essai de bibliographie, à moins d'être fantaisiste, supposerait une étude avancée de ces questions dont le présent article a pour objet de montrer le nombre, la complexité, la difficulté, en les plaçant dans les conditions d'un travail rationnel et méthodique qui jusqu'à présent leur a le plus souvent manqué : subordonner le plan de ce travail aux insuffisances certaines de la recherche individuelle et isolée, après avoir fait en général et pour d'autres le procès de cet isolement et de cette présomption, serait d'un singulier illogisme.

des classifications qu'elle a proposées, des résultats qu'elle a obtenus : cette nécessaire préoccupation ne gênera en rien la liberté de leurs recherches.

Au reste, des historiens ont montré qu'il peut en être ainsi. A quoi bon multiplier les exemples ? Les beaux travaux de M. Doren sur l'histoire économique de Florence et de l'Italie [1] fournissent un modèle d'autant meilleur que le sujet en est plus distant de ceux auxquels nous pensons ici et que le cadre et la disposition en sont plus purement historiques ; c'est de la belle et bonne histoire, dont l'érudition peut devenir matière de science [2]. Il est peu d'ouvrages dont la valeur méthodologique soit plus grande dans l'ordre de l'histoire économique.

Un dernier mot, que ce même ouvrage peut encore confirmer. En matière d'histoire économique, l'heure doit être celle des monographies ; celle des synthèses est bien éloignée encore [3]. Qu'importe si le travail paraît morcelé ? L'impression de morcellement disparaîtra si les travailleurs sentent, s'ils font dans leurs travaux l'organisation et la solidarité.

*
* *

I. — Economies spéciales

Si ces travaux devaient s'organiser rationnellement, c'est peut-être dans le domaine des économies spéciales qu'il faudrait souhaiter que les premiers fussent conduits ; car c'est là sans doute que l'élaboration monographique pourra être le plus aisément praticable et le plus rapidement féconde. Les travaux de Doren me servent encore de confirmation et d'exemple à l'appui de ce que j'avance ici. Les résultats obtenus par ces recherches particulières mettront bientôt sur la voie des questions plus générales qui se posent ensuite [4].

1° *Économie agricole.* — L'histoire de l'agriculture a été écrite à plusieurs reprises, de 1800 à 1830, dans des publications dont il est peu de chose

---

1. Alfred Doren, *Studien aus der Florentiner Wirtschaftsgeschichte*, Bd. I : *Die Florentiner Wollentuch industrie vom vierzehnten bis zum sechszehnten Jahrhundert*, Stuttgart, J. B. Cotta, 1901, in-8, XXII-583 p. ; *Deutsche Handwerker und Handwerkerbruderschaften im mittelalterlichen Italien*, Berlin, Prager, 1903, in-8, VI-160 p.

2. Cf. l'*Année sociologique*, 5e année (1900-1901), p. 499 504, 515-520 ; 7e année (1902-1903), p. 599-602.

3. Ce n'est pas le lieu de dire la valeur de synthèses provisoires comme celles de M. Levasseur, ni les services rendus par elles ; qu'elles soient provisoires et qu'elles laissent à accomplir un immense labeur de recherches particulières, c'est ce que l'auteur lui-même n'a jamais nié.

4. Voir plus loin, p. 29 sqq.

à conserver, car ces publications ne sont faites avec aucune des préoccupations et des précautions de la méthode historique. Telle est l'*Histoire de l'agriculture française* de Rougier Delabergerie, œuvre oratoire qui se présente sous forme d'une série de dissertations très générales [1]. Rubichon et Chaptal, dans des œuvres dont le sujet n'est pas limité à l'agriculture [2], en écrivent l'histoire de la même manière incertaine et peu sûre ; pourtant, Chaptal fait effort pour réunir des renseignements précis, des chiffres, des statistiques, qu'il ne sait bien ni critiquer ni utiliser. Giron de Buzareingues et Morel de Vindé ne nous offrent qu'un « essai » aventureux ou des « considérations » vagues sur le morcellement agricole [3].

Après 1830, le travail historique s'est presque entièrement restreint à cette question de la division de la propriété foncière. Et d'ailleurs la plupart des auteurs n'ont étudié que l'état antérieur à la Révolution et les changements apportés par la Révolution à cet état [4] ; on ne trouve que des généralités sur la période qui nous occupe ici, la période de 1800 à 1830 [5].

La faiblesse ou l'exiguïté du travail accompli font mesurer la grandeur du travail qui reste à accomplir. Il s'accomplira utilement s'il s'accomplit avec méthode, et si, d'abord, il évite les mélanges de questions et les confusions de problèmes. Dans le domaine propre de l'économie agraire, et en laissant de côté les questions générales qui concernent la production et l'attribution [6], la matière à rechercher et à élaborer peut se répartir ainsi : A. Les moyens de la culture, c'est-à-dire d'une part la technique, d'autre part l'enseignement et les connaissances. Pour la technique, toutes les descriptions et explications fournies par Loudon dans son *Encyclopédie* [7]

---

1. *Histoire de l'agriculture française considérée dans ses rapports avec les lois, les cultes, les mœurs et le commerce*, Paris, 1815, in-8, 464 p.

2. Rubichon, *Du mécanisme de la société en France et en Angleterre*, Paris, 1815, 2e édit., 1833, in-8, VII-451 p. — Chaptal, *De l'industrie française*, Paris, 1819, 2 vol. in-8, XLVIII-248 et 462 p.

3. Ch. Giron de Buzareingues, *Essai sur la division indéfinie des propriétés*, Rodez, 1823, in-8. — Charles Gilbert Morel de Vindé, *Considérations sur le morcellement de la propriété territoriale en France*, Paris, 1826, in-8.

4. Cf. Henry Doniol, *Histoire des classes rurales en France*, 2e édit., Paris, 1865, in-8, XXI-516 p. — Charles Gimel, *Sur la division de la propriété dans le département du Nord*, Lille, 1878, in-8, 172 p. — Chénon, *Des démembrements de la propriété foncière en France avant et après la Révolution*, Paris, 1881, in-8. — J. Loutchisky, *La petite propriété en France avant la Révolution et la vente des biens nationaux*, Paris, 1897, in-12, 164 p. — N. Karéiew, *Les paysans et la question paysanne en France dans le dernier quart du XVIIIe siècle*, trad. par Mlle C. W. Woynarowska, Paris, 1899, in-8, XXVII-635 p. Sur ce dernier ouvrage, voir l'étude de Ph. Sagnac, dans la *Revue d'histoire moderne*, 1899-1900, t. Ier, p. 414-428.

5. Cf. L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, 3e édit., Paris, 1866, in-12, XI-481 p.

6. Voir plus loin pp. 29 sqq., 31 sqq.

7. J. C. Loudon, *An encyclopaedia of agriculture*, London, 1825, 4e édit., 1839, in-8, XL-1378 p.

seraient à reprendre ; quant au *Petit producteur français*, de Dupin, qui d'ailleurs rassemble tous les sujets, c'est l'œuvre d'un publiciste superficiel et confiant [1] : la matière reste, en somme, neuve. De même pour l'enseignement et les connaissances : cette histoire est à faire. Elle est à faire d'après les faits, d'après la réalité sociale, et non pas d'après les idées, les théories, les projets où ont pu se marquer des opinions et des intentions individuelles sans action effective. Ainsi conçue, l'œuvre est beaucoup plus difficile, mais elle est beaucoup plus utile aussi ; peut-être même a-t-on le droit de dire qu'elle est la seule utile, car seule elle tend à nous renseigner sur le réel. Elle est difficile, extrêmement difficile et ardue aux sources mêmes de la documentation. Qu'est-ce que savaient les facteurs humains, j'entends les facteurs immédiats et directs, de l'économie agraire en France de 1800 à 1830 ? que savaient-ils, qu'avaient-ils appris, que leur avait-on enseigné, que leur enseignait-on ? C'est ainsi que se pose la question, dont la solution, si elle est possible, doit être cherchée dans une multiplicité de sources très diverses où la critique historique aura à s'exercer minutieusement : journaux, almanachs, folklore, romans, mémoires, fourniront à qui saura s'en servir d'utiles documents. Et qu'importe si ces documents sont, pour certaines questions, rares et incertains, qu'importe même si, pour d'autres, ils manquent totalement, pourvu que la recherche ait été méthodique et l'inventaire complet ? Positives ou négatives, ce qu'il faut demander à la science historique, ce sont des conclusions précises qui remplacent des préjugés, des déductions, des on-dit, en une matière qui n'a jamais été réellement traitée.

B. L'état et l'évolution de la culture. Il n'existe pas d'histoire de l'agriculture française qui rende inutiles les recherches à entreprendre pour résoudre ce problème complexe. L'œuvre de Baudrillart [2] brouille sans critique les questions, et celle de Mauguin [3] est surtout une histoire administrative où l'on trouve, d'ailleurs, des indications à suivre. Ici encore la confusion est d'abord à éviter, la netteté de l'intention est la première qualité requise. Il ne faudrait pas que l'historien s'égarât dans la géographie, dans la géologie ou dans l'une quelconque des disciplines que l'agriculture, considérée comme science, peut prendre à son service [4]; il faudrait qu'il

1. Charles Dupin, *Le petit producteur français*, Paris, 1827, 5 vol. in-18.

2. H. Baudrillart, *Les populations agricoles de la France*, Paris, Guillaumin, 1830, 3 vol. in-8.

3. Mauguin, *Études historiques sur l'administration de la culture en France*, Paris, 1876.

4. C'est l'erreur qu'ont commise, non pas des historiens, mais des économistes, MM. Geering et Hotz, les auteurs de l'*Économie politique de la Suisse*, trad. par Ernest Renck, Zurich, 1903, in-8, XII-179 p. (chapitre II : Structure du sol suisse ; exploitations minérales ; — chapitre III : Climat, sol productif, agriculture).

sût se limiter dans cette seule et pourtant énorme question : que cultivait-on et que cultiva-t-on en France de 1800 à 1830 ? Question énorme, en effet, parce qu'elle comporte la description statistique et l'explication historique des états successifs de la culture, c'est-à-dire des différentes cultures en France dans leur répartition économique sur le territoire ; question énorme, d'autre part, parce que, par l'étude des causes et des conséquences de cette répartition territoriale et des faits économiques qui y sont intéressés, elle conduira l'historien à plusieurs séries de questions connexes d'économie, de législation, de droit, d'administration, qu'il devra poser sans prétendre les résoudre aussitôt : nouveau travail à déterminer et à classer. Pour la tâche présentement définie seront à utiliser surtout les statistiques officielles qui n'ont jamais été interprétées scientifiquement.

C. Les résultats de la culture, des produits agricoles. A combien de dissertations, de considérations, de déclamations n'a pas donné lieu cette question ! Combien de déductions les économistes et les journalistes n'ont-ils pas tirées des solutions préconçues que leur dictaient leur théories ! Le bavardage de maint publiciste s'en nourrit encore souvent aujourd'hui. Il serait utile que l'histoire fît l'étude scientifique de la production agricole de 1800 à 1830 : mouvement de la production pour les différentes cultures, pour l'élevage, état des marchés locaux et du marché national, mouvement des échanges, rapports de la production et de la consommation, mouvement des prix, telles seraient les principales questions qui se poseraient et qui pourraient faire le sujet des différents chapitres d'une histoire méthodique. Ici encore la principale tâche serait l'élaboration et l'utilisation critique des documents statistiques : travail de préparation pour les généralisations et les conclusions ultérieures.

Il peut sembler que, divisées et morcelées ainsi par les exigences de la méthode et les conditions du sujet, toutes les monographies entre lesquelles se répartirait l'histoire spéciale de l'économie agraire de 1800 à 1830 risqueraient de devenir des travaux d'érudition étroits et débiles, manquant d'air et de lumière, et peut-être incapables de servir aux synthèses en vue desquelles ils auraient été primitivement conçus. C'est ce qui est arrivé, en d'autres matières, à tant de travaux d'histoire régionale, locale, spéciale, dont la masse énorme pèse sur la recherche historique d'aujourd'hui sans lui fournir les matériaux utiles et utilisables : ce qui a fait défaut aux auteurs de ces travaux, c'est l'organisation, c'est l'unité de plan, c'est la conception de la méthode scientifique et l'emploi rationnel de cette méthode, c'est l'entente et la coopération dans le travail aux tâches multiples et diverses. Pour l'histoire économique, le travail est à peine commencé : il dépend des historiens d'éviter les fautes qui sont la princi-

pale cause de l'erreur et de l'insuccès, et ils les éviteront par l'organisation, par la répartition et l'exécution méthodiques du travail.

2° *Économie industrielle.* — Pour l'économie industrielle se posent les mêmes séries de questions que pour l'économie agraire : moyens de l'industrie, état et évolution de l'industrie, produits et marchés de l'industrie, telles peuvent être les grandes subdivisions de l'étude ; et, dans chacune de ces subdivisions, la recherche se prête à la méthode monographique qui entreprend successivement et rationnellement l'histoire des différentes industries. Dès à présent cette histoire est commencée, et depuis quelques années elle s'enrichit de monographies inégales où il y aura pourtant à chercher beaucoup de renseignements utiles [1]. Ces monographies sont surtout des monographies d'industries spéciales : il est naturel, et sans doute il est utile que le travail débute ainsi, à condition toutefois que, dans le domaine particulier de l'industrie choisie, l'auteur étudie ou, du moins, si la matière fait défaut à l'étude, qu'il pose toutes les questions d'ordre général par lesquelles le sujet méthodiquement déterminé se relie et se rattache à l'ensemble du sujet économique dont il fait réellement partie (ici l'industrie, l'économie, la société, la législation commerciale et économique, etc., de la France de 1800 à 1830). C'est là ce qui manque à la plupart des travaux publiés jusqu'à présent, dans cet ordre d'études, ce sont surtout des travaux occasionnels et non pas des travaux délibérément conçus et entrepris, à leur moment et à leur place, dans une série rationnelle de recherches méthodiques. Ici encore ce qui est nécessaire, c'est l'organisation collective des travailleurs, et pour chacun d'eux, dans cette organisation, la conscience exacte du plan général et du but commun en même temps que de la tâche individuelle.

3° *Économie commerciale.* — Si l'histoire de l'économie commerciale de 1800 à 1830 a été souvent indiquée dans les ouvrages généraux d'histoire et d'économie politique [2], il apparaît qu'elle n'a pas été réellement faite de manière à répondre aux questions qui se posent, quand on aspire à l'intelligence économique de la période considérée. D'une part, on n'a pas

1. Cf. L.-G. Gras, *Le conseil de commerce de Saint-Étienne et les industries locales au commencement du XIXe siècle*, dans la *Revue Forézienne*, 1899, p. 972-999, 1070-1093 ; *Les vœux des industries stéphanoises de 1804 à 1833 : Histoire de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Saint-Étienne*, *ibid.*, 1900, p. 350-367, 431-442, 534-549, 615-629, 708-728, 788-797, 902-915, 977-989. — Henri Hénon, *L'industrie des tulles et dentelles mécaniques dans le Pas-de-Calais (1815-1900)*, Calais et Paris, 1900, in-8, VIII-615 p. — François Rouvière, *L'exploitation des mines nationales du Gard (1792-1810)*, Nîmes, 1901, in-16, X-346 p.

2. Cf. le résumé de cette histoire dans Henri Cons, *Précis d'histoire du commerce*, Paris et Nancy, 1896, 2 vol. in-8, XI-328 et 398 p., t. II, p. 1 sqq.

étudié toutes les parties du mécanisme commercial ; on a surtout négligé le marché intérieur, et, dans ce marché, les marchés secondaires, marchés territoriaux et marchés spéciaux ; on n'a vu que la surface et le mouvement superficiel des échanges. D'autre part, on s'est moins préoccupé de la réalité, de la matière propre de l'économie commerciale, que de l'activité de l'état dans ses rapports avec cette économie et de son action sur elle : législation douanière, réglementation des ventes et des marchés, intervention du pouvoir central ou des pouvoirs locaux dans les échanges, voilà ce qu'on a presque exclusivement étudié [1]. L'histoire propre de l'économie commerciale durant cette période importante de son évolution serait à reprendre. Des monographies, méthodiquement conduites sur des sujets définis et limités, pourraient être des recueils précieux de faits, de matériaux solides. Mouvement des échanges, procédés et usages de la vente, sociétés commerciales, institutions de crédit et d'escompte, marché des valeurs, bourse, etc., sur tous ces sujets, presque toute l'œuvre historique et critique est à faire [2], sans compter les sujets spéciaux restreints à un commerce particulier (le commerce des grains, ou le commerce de la viande, par exemple).

Quelle utilité pourraient avoir pour la compréhension du système économique qu'elles décriraient, morceau par morceau, ces monographies d'intention modeste, mais de conception scientifique très haute, c'est ce que démontrent, par l'exemple, en des matières analogues, quelques récents travaux d'histoire et d'analyse économique [3]. Par elles deviendrait possible la connaissance positive de faits très importants, dont l'appréciation subjective et l'estimation sentimentale ont trop longtemps servi, jusqu'à présent, à la construction de théories *a priori*.

Je ne pousserai pas plus loin l'examen des économies spéciales dont chacune, dans les limites tracées au début de cette étude, peut fournir aux historiens des sujets considérables et précis. Mais, il ne fau-

---

1. Cf. notamment Clément, *Histoire du système protecteur en France*, Paris, 1854, in-8 ; Amé, *Études économiques sur les tarifs de douanes*, 3e éd., Paris, 1876, in-8.

2. Les rares livres contemporains publiés sur l'une ou l'autre de ces questions n'ont d'autre valeur que celle de documents à consulter, à utiliser, à interpréter ; cf. Jacques Bresson, *Des fonds publics et des opérations de la Bourse de Paris*, 5e éd., Paris, 1825, 6e éd., Paris, 1830, in-12, x-249 p.; A.-S.-G. Coffinières, *De la Bourse et des spéculations sur les effets publics*, Paris, 1824, in-8, VIII-534 p. — La plupart des ouvrages postérieurs laissent posées les questions sur lesquelles l'histoire économique pourrait le plus utilement porter ses investigations ; cf. sur les banques, A. Courtois, *Histoire de la Banque de France et des principales institutions de crédit depuis 1776*, Paris, 1881, in-8.

3. L'histoire des sociétés financières anglaises et allemandes, de M. Max Jörgens (*Finanzielle Trustgesellschaften*, *Münchener Volkswirtschaftliche Studien*, Stuttgart u. Berlin, 1902, in-8, XII-160 p.) est peut-être le meilleur de ces exemples réalisés et concrets. Cf. l'*Année sociologique*, 7e année (1902-1903), p. 594.

drait pas croire que leurs recherches doivent être nécessairement restreintes à ce triple domaine, au delà duquel la vue serait fermée : agriculture, industrie, commerce, ce ne sont pas là trois champs privilégiés, auxquels doive s'attacher exclusivement le travail. En dehors d'eux, les voies sont ouvertes. L'étude de l'économie financière est loin d'avoir été épuisée par les généralités, d'intérêt surtout législatif et administratif, que contiennent quelques ouvrages réputés [1]. L'économie coloniale est à constituer tout entière. Et, en cet ordre d'idées, je ne chercherai point à dresser la liste des économies spéciales dont l'histoire est à écrire : cette liste se fera, d'elle-même, sur le classement des faits qui peuvent présenter les manifestations particulières de l'activité du pays. Quand tous ces faits seront recueillis, quand toutes ces économies seront bien connues, les synthèses pourront s'élaborer, et elles s'élaboreront utilement, je crois, dans le cadre des classifications que la science économique fournira à l'histoire.

II. — Régimes et formes de la production

Le terme de régime de la production est employé ici à désigner « les institutions de la production économique définies et classées selon les relations juridiques et sociales qui les caractérisent » ; tels sont le régime corporatif, le régime de l'esclavage, le régime de l'entreprise patronale, le régime coopératif, etc. D'autre part, le terme de forme de la production est employé à désigner « les institutions de la production économique définies et classées selon les relations technologiques ou morphologiques qui les caractérisent » ; telles sont les formes de la production en manufacture, en fabrique, la forme de la grande ou de la petite industrie, du grand ou du petit commerce, etc. [2]. Si jusqu'à présent la plupart des œuvres historiques n'ont pas apporté à l'histoire de l'économie sociale toute la clarté, toute la précision, et bien souvent même tous les renseignements nécessaires, c'est faute d'avoir distingué ces catégories objectives qui semblent s'imposer à l'investigation comme à l'explication scientifique. Au contraire, sociologues et historiens collaboreront utilement, en fait, à l'édification de l'histoire sociale s'ils travaillent, dans les conditions particulières de leurs propres disciplines, sur le plan commun qui peut se dégager aujourd'hui de l'œuvre déjà accomplie et de la considé-

1. D'Audiffret, *Système financier de la France*, 3e éd., Paris, 1863-1870, 6 vol. in-8, t. 2. — Stourm, *Le budget, Cours de finances*, Paris, 1896, in-8.

2. L'*Année sociologique*, 4e année (1899-1900), p. 514; 5e année (1900-1901), p. 492.

ration de plus en plus précise de l'objet de l'étude. Si donc les travaux historiques qui ont déjà fourni des matériaux à la sociologie ont permis la constitution du plan général qui vient d'être indiqué, ce plan peut être à son tour proposé aux historiens pour le sujet spécial dont il s'agit ici.

1° *Régimes de la production.* — Tout est à faire en cette matière. Des indications ont été jetées çà et là dans des livres d'histoire ou d'économie générale, mais sans grand profit pour la connaissance précise de la réalité. La confusion, dont nous avons peine, aujourd'hui encore, à nous débarrasser, a pesé sur ceux qui ont abordé ces études ; les questions n'ont pas été débrouillées.

Deux grandes histoires, deux belles histoires seraient à écrire : l'histoire du régime de l'exploitation agraire et l'histoire de l'entreprise patronale de 1800 à 1830 ; et du moins pour la première nous avons de M. Philippe Sagnac des promesses qui nous font espérer qu'elle sera écrite un jour [1] ; quant à la seconde, elle a été en quelque sorte amorcée par les études de Schmoller [2] : il y faudrait beaucoup de précision et un grand soin d'investigation minutieuse Dans l'une et l'autre histoire, il y aurait à distinguer la question de l'exploitation et la question de la propriété : c'est pour les avoir confondues que souvent les historiens et les économistes ne sont pas arrivés à élucider les questions qu'ils se posaient. Il faudrait, pour revenir aux définitions, étudier et décrire le régime de la production, en réservant ce qui concerne le régime de la répartition ou de l'attribution Distinctions fastidieuses, dira-t-on peut-être, et morcellement inutile, puisque l'histoire totale se fera ensuite de tous ces morceaux souvent malaisément séparés : mais l'experience a montré à quelle impuissance menait le défaut d'analyse, et si aujourd'hui nous voyons mieux les différentes questions qui semblaient n'en faire qu'une, sachons profiter, pour une investigation méthodique et approfondie, de cette décomposition et de ce classement.

2° *Formes de la production.* — Les formes de la production seront étudiées dans une série de monographies qui ne seront pas nécessairement coïncidantes, et qui parcourront dans un sens nouveau le terrain déjà parcouru à la recherche d'autres éléments. Une histoire de l'exploitation agricole de 1800 à 1830, après avoir décrit les régimes divers sous lesquels se faisait cette exploitation (faire valoir direct, fermage, etc.), après avoir montré les effets de ces régimes et leur évolution, décrira les formes

---

1. *La division du sol pendant la Révolution et ses conséquences*, dans la *Revue d'histoire moderne*, 1903-1904, t. V, pp. 457-470.

2. Gustav Schmoller, *Die geschichtliche Entwicklung der Unternehmung*, *Jahrbuch fur Gesetzgebung*, *Verwaltung und Volkswirtschaft*, 1890-1893, surtout XIII, 1890, p. 959-1018.

diverses de l'exploitation : petite culture ou grande culture, culture intensive et culture extensive, division et association dans le travail, etc. Et déjà, en se reportant à ce qui a été dit plus haut [1], on peut se rendre compte quelle utilité auraient pour cette description, partiellement synthétique, les monographies élaborées dans le domaine spécial de l'économie agraire : utilité qui indique assez clairement l'ordre dans lequel devraient se succéder ces études. Que maintenant cet ordre puisse être suivi par un même auteur, et que la décomposition monographique du travail n'impose pas nécessairement la pluralité des travailleurs, c'est évident; mais tous ceux qui ont abordé, de près ou de loin, ces difficiles questions en ont mesuré la grandeur, ils ont mesuré l'énormité de la recherche ; il est bon de prévoir l'organisation du travail collectif.

De la même manière et par la même méthode que l'histoire des formes de la production agricole se feront l'histoire de la manufacture et l'histoire de la fabrique durant une période si importante de leur évolution. Et c'est alors que cette évolution, qui a donné lieu à tant de jugements *a priori*, à tant de considérations générales de nature subjective, pourra commencer à devenir un objet de connaissance positive et scientifique.

De même se fera l'histoire du commerce, du grand et du petit commerce, l'histoire économique réelle, et non pas l'histoire de la législation ou l'histoire des doctrines commerciales. De même, enfin, se constituera l'histoire de toutes les formes de la production.

III. — Éléments de l'attribution

Il est peu de questions qui aient été plus souvent touchées que les questions de répartition des biens par les historiens de l'histoire économique ; il en est peu qui leur aient causé plus de préoccupations sentimentales, fort dangereuses pour toute œuvre qui veut être scientifique. Souvent, ceux mêmes qui semblaient s'être proposé uniquement l'étude des forces productives ont été comme hantés par l'idée d'attribution et par les considérations qui s'y rattachent. En matière d'économie agraire, tout particulièrement, la question de la répartition a primé les autres, de telle manière que, par suite d'une insuffisance d'analyse, le tout est resté confus et mal élucidé. Par elle-même, qu'il s'agisse des biens fonciers ou des autres biens, cette question de l'attribution est assez importante et difficile pour offrir une vaste tâche aux historiens qui l'aborderont pour se la partager ; ici encore, il s'agit de distinguer et de classer.

1. Voir p. 23 sqq.

1° *Propriété foncière.* — On a vu plus haut que la question de la division de la propriété foncière avait presque concentré toute l'attention des historiens qui se sont occupés de l'économie agraire de la France après 1800, et on a vu aussi que, malgré cela, le travail à accomplir dans l'étude de cette question restait considérable. Il importe d'abord d'évaluer aussi exactement que possible les phénomènes de division et de morcellement d'une part, de concentration et de reconstitution d'autre part ; d'évaluer ces phénomènes de manière à suivre exactement aussi l'histoire de la propriété foncière durant cette période qui est considérée comme décisive et capitale dans l'histoire de la classe bourgeoise et de la propriété terrienne [1]. De ces faits économiques bien établis, l'histoire s'efforcera ensuite de déterminer les causes ; elle les recherchera dans plusieurs séries de faits qui méritent chacune une étude spéciale, d'ailleurs commencée déjà. Vente des biens nationaux et partage des communaux, lois successorales, mutations : telles sont les principales séries de ces faits, allégués par les contemporains, et mentionnés par nos historiens d'aujourd'hui avec des précisions que l'étude, méthodiquement conduite, rendra de plus en plus vigoureuses [2].

2° *Propriété mobilière.* — Deux grandes questions sont à étudier, deux histoires sont à écrire : l'histoire du capitalisme et l'histoire du salariat de 1800 à 1830. Aux vues générales et philosophiques de Lorenz von Stein [3], à la description morcelée et partielle de Buret [4], peut se substituer aujour-

1. Je présente ici comme jugement subjectif et d'opinion un jugement qui, vraisemblablement, sera confirmé par les recherches complètes de l'histoire ; mais ces recherches, quels qu'en soient les résultats partiels, me semblent trop peu avancées pour qu'on ait le droit d'attribuer à ce jugement une valeur parfaitement objective. Pourtant, il serait difficile de compter tous les auteurs qui en ont fait état sans restriction et sans réserves, comme d'une vérité totalement démontrée.

2. Cf. par exemple, d'une part, Rubichon, *Du mécanisme de la société en France et en Angleterre*, p. 27 sqq., 106 sqq. ; — et, d'autre part, Philippe Sagnac, *La législation civile de la Révolution française (1789-1804), Essai d'histoire sociale*, Paris, 1898, in-8, p. 178, 189-190, 242 ; Jean Jaurès, *La Constituante*, Paris, 1901, gr. in-8, p. 490 sqq. ; ces deux derniers ouvrages montrent fort nettement jusqu'où peut s'avancer aujourd'hui l'histoire dans ses généralisations sur la question qui nous occupe ici, ce qui est est acquis, ce qui reste à acquérir, dans quelle voie il y a à chercher. — Aux historiens qui s'occupent de l'action des lois héréditaires sur la propriété foncière en France, je signale les deux importants volumes publiés sous la direction de M. Sering : *Die Vererbung des ländlichen Grundbesitzes im Königreich Preussen*, Berlin, Parey, 1899-1900, 2 vol. in-8 ; ce sont deux séries de monographies considérables, excellent exemple de travail collectif bien organisé et bien dirigé qui peut s'appliquer à nos propres études.

3. Lorenz von Stein, *Geschichte der socialen Bewegung in Frankreich von 1789 bis auf unsere Tage*, Leipzig, 1850, 3 vol. in-8 ; Bd. 1 : *Der Begriff der Gesellschaft und die sociale Geschichte der französischen Revolution bis zum Jahre 1830.*

4. E. Buret, *De la misère des classes laborieuses en France et en Angleterre, de la nature de la misère, de son existence, de ses effets*, Paris, 1846, 2 vol. in-8.

d'hui l'histoire positive et critique ; ou du moins elle pourra s'y substituer quand sera achevé le travail monographique indiqué plus haut [1]. De gros livres ont été écrits sur la genèse du capitalisme [2], mais quelques exemples ont démontré ce qu'on pouvait attendre de la révision érudite et critique de ces gros livres sur des points bien définis, sur des sujets limités qui se prêtent à la vérification méthodique [3] : ces exemples pourront être suivis pour la période qui nous occupe. Quant à l'histoire du salariat, elle suppose faite l'histoire des salaires : et cet énorme travail, qui n'avait jamais été abordé avec une méthode rigoureusement scientifique, est aujourd'hui entrepris de manière à aboutir [4].

IV. — Consommation et Jouissance

En admettant dans le vocabulaire de l'investigation scientifique ce mot de jouissance, il me semble que ce sont les faits économiques désignés par lui qui ont donné lieu jusqu'à présent aux dissertations les moins méthodiques et aux déclamations les plus subjectives. Sur une connaissance imparfaite du bien-être économique à telle ou telle période du passé, on a fondé souvent les déductions les plus fantaisistes, les romans les plus faux. Et pour juger la société présente, on a cherché dans ces romans, dans ces déductions de mauvais aloi, les arguments les plus vains et les plus trompeurs. L'histoire vraie détruira ces illusions et ces chimères.

Trois séries de monographies pourront être entreprises : 1° histoire de la consommation, ou plutôt des consommations ; 2° histoire de la vie économique (habitation, hygiène, etc.) ; 3° histoire du paupérisme. Poser ainsi, sèchement, ces trois questions, c'est déjà montrer l'ampleur du travail qui est à faire. Je me contenterai d'indiquer de quelle manière il se présente pour l'histoire du paupérisme ; et cette indication pourra, je crois, avoir une valeur générale.

De 1800 à 1830, le paupérisme a été le sujet de publications nombreuses dont aucune n'est une œuvre scientique et objective, dont la plupart, au contraire, sont tendancieuses ou se réclament d'une politique déterminée [5] :

1. Voir plus haut, p. 22.

2. Cf. surtout Werner Sombart, *Der moderne Kapitalismus* ; Bd. I : *Die Genesis des Kapitalismus* ; Bd. II : *Die Theorie der kapitalistischen Entwicklung*, Leipzig, Duncker u. Humblot, 1902, 2 vol. in-8, XXXIV-669 et 646 p.

3. Cf. notamment Jacob Strieder, *Zur Genesis der modernen Kapitalismus, Forschungen zur Entstehung der grossen bürgerlichen Kapitalvermögen am Ausgange des Mittelalters und zu Beginn der Neuzeit, zunächst in Augsburg*, Leipzig, Duncker u. Humblot, 1904, in-8, IX-233 p.

4. Cf. François Simiand, *Le salaire des ouvriers des mines en France*, Paris, 1904, in-8.

5. Guillaume Daignan, *Mémoire sur les moyens d'extirper la mendicité en France*, Paris, 1902, in-8.— J.-P. Piqué, *Moyens de détruire la mendicité ou morale du pauvre*, Paris, 1802,

pourtant ces publications sont des documents que l'historien doit utiliser avec la rigueur habituelle de sa méthode critique. A ces documents s'ajoutent tous ceux que peut fournir l'esprit public contemporain, et dont la plupart, et les plus précieux, ne sont pas encore sortis des archives nationales ou locales. Enfin l'historien a devant lui l'œuvre inégale et incomplète de la statistique officielle, qui elle aussi mérite, non pas les sévérités, mais l'attention scrupuleuse de sa critique [1]. Une fois achevée cette grande œuvre de documentation, ce sera le moment de décrire, et de comprendre, s'il est possible : on a essayé, ailleurs, de montrer la complexité et la difficulté des questions qui se posent à l'intelligence critique [2].

V. — Classes économiques

Sur les classes économiques en France de 1800 à 1830 ont été écrits des chapitres importants d'ouvrages considérables [3] : mais quelle que soit

---

in-8. — Gillet, *Essai sur les moyens d'extirper la mendicité du sol de la république*, Paris, 1802, in-8. — C.-J.-B. Bedu, *La mendicité détruite par le travail et la bienfaisance*, Paris, 1809, in-8. — F.-J.-B. Aubert de Vitry, *Recherches sur les vraies causes de la misère et de la félicité publiques, ou de la population et des subsistances*, Paris, 1815, in-8. — F.-E. Fodéré, *Essai historique et moral sur la pauvreté des nations, la population, la mendicité, les hôpitaux et les enfants trouvés*, Paris, 1825, in-8. — H. Mansion, *Essai sur l'extinction de la mendicité en France*, Paris, 1829, in-18. — J.-D.-M. Cochin, *De l'extinction de la mendicité*, Paris, 1829, in-8.

1. *Comptes généraux des hôpitaux, hospices civils, secours à domicile, direction des nourrices de la ville de Paris et enfants abandonnés du département de la Seine*, Paris, depuis 1803. — *Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine, Recueils de tableaux dressés et réunis d'après les ordres de Monsieur le comte de Chabrol, conseiller d'État, préfet du département*, Paris, première année, 1821.

2. Fr. Simiand et H. Bourgin, article *Paupérisme* dans *La Grande Encyclopédie*, t. XXVI, p. 130-142. — Les œuvres publiées sur le paupérisme après 1830 ne sont point scientifiques ; cf. de Morogues, *De la misère des ouvriers et de la marche à suivre pour y remédier*, Paris, 1832, in-8 ; De Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrétienne, ou Recherches sur la nature et les causes du paupérisme en France et en Europe, et sur les moyens de le soulager et de le prévenir*, Paris, 1834, 3 vol. in-8 ; De Morogues, *Recherches sur les causes de la richesse et de la misère des peuples civilisés*, Paris, 1834, in-4 ; De Naville, *De la charité légale, de ses causes, de ses effets, et spécialement des maisons de travail et de la proscription de la mendicité*, Paris, 1836, 2 vol. in-8 ; De Gérando, *De la bienfaisance publique*, Paris, 1839, 4 vol. in-8 ; C.-G. de Chamborant, *Du paupérisme, ce qu'il était dans l'antiquité, ce qu'il est de nos jours ; des remèdes qui lui étaient opposés, de ceux qu'il conviendrait de lui appliquer aujourd'hui, suivi d'une analyse de la législation ancienne et moderne sur ce sujet, avec l'exposition des opinions des économistes et des publicistes qui ont spécialement traité de cette matière*, Paris, 1842, in-8 ; E.-M. Moreau-Christophe, *Du problème de la misère et de sa solution chez les peuples anciens et modernes*, Paris, 3 vol. in-8.

3. Louis Blanc, *Histoire de dix ans, 1830-1840*, Paris, 1841-1844, 5 vol. in-8, t. Ier, p. 54 sqq. — Lorenz von Stein, *Geschichte der socialen Bewegung in Frankreich*, t. II, p. 39 sqq. — Treitschke, *Frankreichs Staatsleben und der Bonapartismus*, dans *Historische und politische Aufsätze*, 4 Aufl., Leipzig, 1871, 3 vol. in-8, t. III, p. 114 sqq. — Karl Hillebrand, *Geschichte Frankreichs, von der Thronbesteigung Louis Philippe's bis zum Falle Napoleon III*, Gotha, 1877-1879, 2 vol. in-8, t. II, p. 8 sqq. — E. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières*, 2e édition.

la nature particulière de ces ouvrages, qu'ils soient plutôt historiques, politiques ou économiques, il n'en est aucun qui ne présente le caractère de synthèse provisoire, quand ce n'est pas d'improvisation. Les études diverses dont il a été question précédemment permettront la reprise efficace de ces grands sujets, entre lesquels il me semble que la matière se répartit ainsi : 1° La classe bourgeoise; son rôle dans la production, sa place dans l'attribution ; catégories économiques : propriété foncière, capitalisme mobilier, féodalité commerciale ; rôle économique et social de ces différentes catégories ; 2° Le prolétariat : constitution, développement, répartition, catégories ; 3° Rapports économiques de la classe bourgeoise et du prolétariat.

VI. — Associations professionnelles

Depuis vingt-cinq ans, un sérieux travail historique a commencé sur cette question [1]; et ce travail a repris une nouvelle vigueur depuis quelques années [2]. Néanmoins quelques lacunes, quelques obscurités subsistent; des recherches complémentaires seront à faire par l'historien qui entreprendra pour l'histoire économique de la France un monument analogue à celui que Sidney et Béatrice Webb ont donné à l'histoire économique de l'Angleterre [3]. C'est pourtant de ce côté peut-être qu'une synthèse positive se trouvera le plus prochainement possible.

VII. — Action de l'état sur la vie économique

« Les phénomènes classés sous cette rubrique, » déclare M. Fr. Simiand dans l'*Année sociologique* de 1901-1902, se présentent « souvent, dans les études actuelles, mêlés à d'autres phénomènes qui nous paraissent être, en réalité, distincts [4] ». C'est ce que nous avons constaté nous-même, en plusieurs endroits, dans ce qui précède; et à ce propos, nous avons fait déjà les distinctions nécessaires. « Il y a avantage, nous semble-t-il, ajoute M. Simiand, à dégager et à étudier à part, en elle-même, la

1. Cf. W. Lexis, *Gewerkvereine und Unternehmerverbände in Frankreich, Ein Beitrag zur Kenntniss der socialen Bewegung*, dans les *Schriften des Vereins für Socialpolitik*, Leipzig, 1879, in-8, VIII-280 p.

2. *Les associations professionnelles ouvrières*, Paris, Publications de l'Office du travail, 1899-1902, 3 vol. in-8 (le premier volume contient l'Introduction historique, due à M. J. Finanse). — E. Martin Saint-Léon, *Le compagnonnage*, Paris, 1901, in-18.

3. B. and S. Webb, *History of Trade Unionism*, London, 1894, in-8, trad. par A. Métin, *Histoire du trade unionisme*, Paris, 1897, in-8; *Industrial democracy*, London, 1897, 2 vol. in-8.

4. *L'Année sociologique*, 6e année (1901-1902), p. 521.

relation du corps politique à la vie économique, dans ses différents cas. Sans doute cette relation est atteinte en divers endroits par des recherches autrement définies ; et sans doute aussi l'action de l'État se montre mêlée et combinée avec d'autres actions et interactions. Mais le phénomène caractérisé ne mérite-t-il pas une étude directe et propre [1] ? »

Il serait à désirer que ce jugement fût écouté des historiens ; il serait à désirer que les points qui restent mal connus ou mal expliqués dans l'histoire de l'action de l'État sur la vie économique de 1800 à 1830 fussent repris avec ce souci de définition, de distinction et d'analyse dont les lignes qui précèdent font voir l'utilité. Une grande partie de cette histoire n'est pas faite ; et ce qui en est fait se trouve épars dans les ouvrages généraux ou spéciaux qui ne s'y rapportent pas directement. Là-dessus, la lecture d'un ouvrage consciencieux et érudit comme le *Traité de législation industrielle* de M. Pic est fort instructive : elle permet de constater, en quelque sorte à première vue, la gravité des lacunes qui subsistent en la matière [2].

Tous les éléments de l'histoire qui comblera ces lacunes, et qui remplira l'objet qu'on cherche à définir ici, apparaîtront au cours des recherches entreprises pour élaborer les monographies dont le plan a été esquissé dans le présent article. La politique agraire, la politique industrielle, la politique commerciale, la politique douanière, etc., de l'État français de 1800 à 1830 seront déterminées et décrites au fur et à mesure que l'économie agraire, l'économie industrielle, etc., seront mieux explorées et mieux connues ; et de même encore seront déterminées et décrites les manifestations particulières de l'action de l'État sur les formes de la production, sur les modes de la répartition, etc. [3]. « Mais, comme le déclare M. Simiand [4], les différentes actions du corps politique ne procèdent-elles pas d'une action commune dont la cause et les effets sociologiques sont à dégager ? étudiée ainsi par morceaux, se révèle-t-elle tout entière ? Il ne s'agit pas ici, bien entendu, de systématiser au point de vue pratique, de « justifier », ni de « juger » cette politique. Comme dans l'étude de tous les autres phénomènes économiques, c'est une recherche objective, une investigation purement scientifique, sur des rela-

1. *L'année sociologique*, 6e année (1901-1902), *loc. cit.* Tout le passage serait à citer. Cf. p. 522 : « L'action du corps politique, ou la tentative consciente par une société organisée de modifier son organisation ou son évolution économique, s'exerce ou peut s'exercer dans ces divers domaines et peut s'étudier à ces divers points de vue », régimes et formes de la production, économies spéciales, etc. (cf. plus haut, p. 23 sqq., 29 sqq.).

2. Paul Pic, *Traité élémentaire de législation industrielle, Les lois ouvrières*, 2e éd., Paris, 1903, in-8, p. 82-85.

3. Cf. plus haut, p. 29 sqq., 31 sqq.

4. *Loc. cit.*, p. 522.

tions de cause à effet, qui est la tâche proposée. » Cette recherche objective, cette investigation scientifique, ce sont les travaux de nos historiens, dans cette partie de l'histoire économique, qui la rendront possible et féconde.

VIII. — Système économique

L'application de la méthode scientifique a souvent pour effet de renverser un ordre de recherches et de travaux établi sans conteste depuis de longues années. Ce qu'ont voulu, ce qu'ont cru faire jusqu'à présent la plupart des historiens, des théoriciens, des publicistes qui se sont occupés de l'histoire économique de 1800 à 1830, c'est l'histoire du système économique lui-même, dans sa synthèse, dans sa complexité, dans son apparente unité : système bourgeois, système ploutocratique, système protecteur des droits acquis, il a été défini, décrit, expliqué [1]. Nous avons vu que toute cette œuvre de description et d'explication avait été prématurée ; mais nous voyons maintenant que, reprise avec les éléments dont on a cherché ici à dresser l'inventaire et le plan d'investigation, elle pourra, elle devra être l'œuvre finale de systématisation. Alors vraiment, en effet, après l'achèvement des travaux multiples qui ont été indiqués, le système économique de la France, de 1800 à 1830, pourra être historiquement et scientifiquement connu.

*
* *

J'ai limité à l'année 1830 cette étude dont le point de départ est 1800, parce qu'il semble que de 1800 à 1830 se détermine un système économique bien défini ; mais cette limitation ne peut être que provisoire tant que, précisément, ce système économique n'aura pas été scientifiquement étudié et connu. Au contraire, il importe que les historiens qui s'appliqueront à l'histoire économique ne se laissent pas arrêter par les divisions arbitraires de la chronologie et de l'histoire politique, et qu'ils suivent jusqu'au terme de leur évolution, quand ce terme est saisissable, les phénomènes économiques répartis en des catégories objectivement valables : c'est à cette condition qu'ils feront de bonne histoire économique. Et il n'est pas douteux que de ce travail, dont la sociologie a tant à attendre, l'histoire générale, profitant de connaissances nouvelles et d'aperçus nouveaux, n'ait à retirer beaucoup de fruit.

Hubert Bourgin.

---

1. Cf. surtout l'œuvre de Louis Blanc et de Lorenz von Stein (voir plus haut, p. 34).

COMPTES RENDUS

Ernest LAVISSE. **Histoire de France.** Tome V, 2e partie : Henry LEMONNIER. **La lutte contre la maison d'Autriche. La France sous Henri II (1519-1559).** Paris, Hachette, 1904. In-8, 380 p.

Ce second volume termine le tome V de l'*Histoire de France* publiée sous la direction de M. Ernest Lavisse [1]. Il comprend deux parties tout à fait distinctes : la première est remplie par la lutte contre la maison d'Autriche, c'est un chapitre d'histoire politique et militaire ; l'autre traite de la Réforme et de la Renaissance vers le milieu du XVIe siècle : elle relève de l'histoire religieuse, littéraire ou artistique.

On retrouvera dans ce volume les mêmes caractères et les mêmes qualités que nous avons remarqués dans le précédent. Sans doute M. Lemonnier ne s'est pas soucié de recourir aux manuscrits et n'a pas fait état de documents inédits. Mais l'on ne saurait lui en faire un grief si d'abord l'on songe à l'état de dispersion de pareils documents et à l'insuffisance des catalogues, dispersion et insuffisance telles que l'existence tout entière d'un travailleur ne suffirait pas à en venir à bout. Et puis, qui nous dit que la connaissance et la mise au jour de tous ces manuscrits modifieraient sensiblement les conclusions générales et la physionomie d'ensemble des règnes de François Ier et de Henri II ? Or, c'est à ces vues d'ensemble, à ces traits généraux que M. L. devait nécessairement se borner dans un ouvrage de haute vulgarisation scientifique comme est cette *Histoire de France*. Tout ce qu'on doit exiger de l'auteur, c'est qu'il connaisse et utilise les ouvrages ou articles essentiels publiés sur le sujet. Cette condition, M. L. l'a remplie et largement : il suffit pour s'en convaincre d'examiner les notes bibliographiques qu'il a insérées en tête des chapitres ou au bas des pages [2]. Et ce n'est déjà pas une besogne si facile, car pas plus pour le règne de François Ier que pour celui de Henri II, il n'existe de bibliographie. L'ouvrage de M. L., dans une certaine mesure, en pourra tenir lieu.

---

1. Pour le compte-rendu du premier volume, voir la *Revue*, t. IV, p. 465-469.

2. Tout au plus pourrait-on faire quelques petites additions à la bibliographie du règne de Henri II, p. 123 ss. : les *Commentaires* de Sleidan et aussi sa correspondance, publiée par Baumgarten.

Les livres VII et VIII sont consacrés à la lutte entre François Ier et Charles-Quint (1517-1547) et à la politique de Henri II (1547-1559). C'est un exposé clair et précis des campagnes militaires et diplomatiques, coupé par le récit détaillé de quelques faits saillants et par quelques portraits exacts et vivants qui animent la narration et rompent la monotonie inhérente à ces sortes d'exposés et surtout caractéristique de l'histoire du conflit entre la France et la maison d'Autriche. Sans doute on pourrait discuter certains jugements, trouver par exemple que M. L. a été un peu trop sévère pour Lautrec, qu'il aurait pu mettre davantage en relief le rôle de Louise de Savoie entre 1526 et 1529 ; mais ces chicanes de détail ne nous empêchent pas d'être d'accord avec lui sur l'ensemble. Il a bien montré la lenteur extrême de toutes les affaires, l'espèce de paralysie ou de piétinement sur place qui se manifesta partout, les contradictions et les incohérences. Les résultats essentiels, durables, de la politique de François Ier et de Charles-Quint se trouvent précisément être ceux auxquels on ne paraît pas avoir pris garde et qui sont pour ainsi dire sortis du jeu des circonstances plutôt que la volonté des hommes.

L'impression est toute différente qui ressort du livre IX, où M. L. traite du calvinisme français. Ici la figure qui domine est celle de Calvin, qui, de Genève où il est le maître à peu près absolu, fonde, consolide, dirige et organise les églises françaises. Il y a là tout un mouvement puissant et très diversifié qui se concentre et trouve son expression dans le synode de 1559, et dont on pourra mesurer l'intensité encore ignorée et la puissance encore latente dans la brusque explosion des soulèvements religieux sous le règne suivant.

La difficulté principale dans les deux derniers livres, *La formation de l'esprit classique en France* (livre X) et *Les hommes et les œuvres* (livre XI), était aussi grande que pour les livres VII et VIII, bien que pour des raisons tout à fait opposées. Ici l'on est sur un terrain déjà très exploré, surtout en ce qui concerne la littérature. D'autre part, il est fort malaisé de renfermer entre des dates précises le mouvement littéraire et artistique. Si la mort de François Ier marque la fin d'une génération et fournit ainsi un point de départ incontestable, peut-on s'arrêter à la disparition d'Henri II ? M. Lemonnier a cru qu'il était bon (et nous sommes tout à fait de son avis) de pousser beaucoup plus loin, et en réalité son tableau des lettres et des arts embrasse non seulement le règne d'Henri III, mais encore ceux des derniers Valois. C'est à peu près à l'avènement d'Henri IV qu'il s'arrête et il semble bien que la date qui ferme les guerres de religion en France, notre guerre de Trente ans à nous, soit également le terme d'une époque littéraire et artistique qui a son commencement au milieu du

siècle. Après avoir décrit la société où se sont formés et développés les artistes, le *milieu* et le *moment*, après avoir expliqué la formation de la doctrine, du classicisme en littérature et en art, il a étudié les hommes et les œuvres, proportionnant soigneusement son développement à l'importance respective des uns et des autres. Quelques pages de considérations générales servent de conclusion aux deux parties, et dans l'examen de la France au XVIe siècle, l'auteur montre qu'elle n'a pas rompu avec celle du XVe et annonce ce que deviendra ce mouvement de la Renaissance, en quoi il voit la « vraie révolution que les Français rapportèrent d'Italie », la seule en tout cas qui ait triomphé et sur le sol de la France monarchique épuisé toutes ses conséquences [1]. — V.-L. Bourrilly.

P. de Ségur. **Le tapissier de Notre-Dame. Les dernières années du maréchal de Luxembourg (1678-1695).** Avec un portrait en héliogravure et une carte. Paris, Calmann-Lévy, 1904. In-8, 568 p.

Avec ce troisième volume se termine la copieuse biographie du maréchal de Luxembourg, que M. de Ségur avait entreprise il y a plusieurs années, et dont nous avons analysé déjà les deux premières parties [2]. L'auteur avait laissé le maréchal dans toute la gloire de ses campagnes contre le prince d'Orange, à la paix de Nimègue en 1678. Presque tout de suite après, Luxembourg fut englobé dans les poursuites que souleva *l'affaire des Poisons* : le 24 janvier 1680, il entrait à la Bastille, où il demeura près de quatre mois. M. de S. s'est efforcé d'éclaircir cet épisode qu'on dirait emprunté à un roman-feuilleton et qui ouvre un jour singulier sur les dessous de la haute société de ce temps. Il semble bien que le maréchal n'était coupable que d'imprudence, et qu'il fut la victime d'un intendant aussi maladroit que zélé, Pierre Bonnard, et d'un fieffé coquin, Lesage. Les aveux du premier, la confusion du second, leur condamnation à tous deux établirent l'innocence de Luxembourg, qui, le 15 mai, quittait la Bastille pour se retirer, sur l'ordre du roi, dans son domaine de Piney. Son exil ne dura pas longtemps. Environ un an après, le 21 juin 1681, il fut rappelé à la cour et revint en faveur.

En mars 1690, après les premiers revers dans la guerre de la ligue d'Augsbourg, Louis XIV place le maréchal de Luxembourg à la tête de l'armée de Flandre, qui est destinée à porter presque tout le poids de la

1. Nous avons relevé quelques légers lapsus : lire p. 71, ligne 6 en partant du bas, quatre au lieu de trois; p. 245, Anne Dubourg et non Antoine.

2. Voir la *Revue*, t. II, p. 184-185, et t. IV, p. 55-56. — Des morceaux étendus de ce tome III ont été publiés par la *Revue des Deux Mondes* : les 15 mai et 16 juin 1903, *Le procès de sorcellerie du maréchal de Luxembourg*; le 1er février 1904, *La journée de Nerwinde*. Voir les analyses données ici-même, t. IV, p. 644, et t. V, p. 380.

guerre. C'est à l'histoire de ces quatre années, très remplies, qu'est consacrée la majeure partie du volume, histoire presque exclusivement militaire. On en connaît les épisodes saillants : d'abord les opérations contre le prince de Waldeck, la victoire de Fleurus (1er juillet 1690), puis l'année suivante la prise de Mons en présence du roi (9 avril 1691), et la victoire de Leuze (19 septembre), deux jours après le départ du prince d'Orange. En 1692, deux opérations importantes : la prise de Namur (1er juillet) en présence de Louis XIV qui, on le sait, affectionnait la guerre de sièges, et le 4 août, la victoire de Steinkerque, remportée à grand' peine sur Guillaume d'Orange. La campagne de l'année 1693 différa des précédentes parce que le roi, après s'être rendu au camp dans les Flandres, retourna brusquement à Versailles (juin) après avoir disloqué l'armée de Luxembourg et en avoir envoyé une partie sur les bords du Rhin à l'effet de reprendre Heidelberg. M. de S. attribue ce brusque revirement à l'action combinée du fils de Louvois, Barbezieux, de Chamlay et de Mme de Maintenon. Cela n'empêcha pas le maréchal de prendre Huy le 23 juillet, et de remporter à Nerwinde, le 31, l'éclatante victoire qui lui fit donner le surnom de Tapissier de Notre-Dame. L'année suivante, obligé d'opérer avec une armée encore plus réduite, à cause du délabrement des finances royales, il fut contraint de se tenir sur la défensive, et le 4 janvier 1695, il mourait à la suite d'une courte maladie, presque subitement.

Les opérations militaires n'empêchaient pas Luxembourg de continuer sa vie de plaisir et d'intrigues, et c'est un chapitre bien curieux que celui où M. de S. nous le montre s'efforçant, avec toute une troupe de libertins comme lui, mais plus jeunes (et où l'on est tout surpris de rencontrer le tendre et le pieux Racine), essayant, dis-je, d'accaparer le Dauphin, de manière à se ménager une place au premier rang dans le prochain règne. Cela nous prouve que le maréchal avait moins changé moralement que ne l'affirme quelque part son biographe. Les mois de Bastille l'avaient sans doute brouillé avec les voyants et les devineresses, mais ne l'avaient certainement ni corrigé de ses mœurs détestables, ni guéri de son goût pour l'intrigue.

M. de S. a conté tout cela d'un style agréable et facile, peut-être un peu longuement. Nous avons déjà parlé de sa documentation : bien que désignée souvent d'une manière trop vague, elle est vaste et abondante, et sur ce point ce dernier volume ne le cède en rien aux précédents. Quelques documents fort curieux sont donnés en appendice et un index permet de se retrouver facilement dans les trois parties de cet intéressant ouvrage. — V.-L. Bourrilly.

Richard WADDINGTON. **La Guerre de Sept ans. Histoire diplomatique et militaire.** Tome II : *Crefeld et Zorndorf*. Tome III : *Minden, Künersdorf, Québec*. Paris, Librairie de Paris, 1904. 2 vol. in-8, III-488 et 549 p.

Les tomes II et III de l'Histoire diplomatique et militaire de la guerre de Sept ans que M. Waddington vient de publier sont consacrés l'un à l'année 1758 et l'autre à l'année 1759.

Les principaux faits militaires retracés dans le tome II sont, du côté français, l'abandon du Hanovre et la retraite de Clermont derrière le Rhin, l'offensive du prince Ferdinand de Brünswick sur la rive gauche du Rhin et la bataille de Crefeld, les campagnes de Contades en Westphalie, et de Soubise en Hesse; du côté russe, la conquête de la Prusse orientale en 1758 et la bataille de Zorndorf; du côté autrichien, les opérations autour d'Olmütz, les manœuvres de Daun en Lusace et en Saxe, et la bataille d'Hochkirch; en Amérique, la prise de Louisbourg par les Anglais, leur tentative sur le Canada arrêtée par Montcalm à la bataille de Carillon, et leurs succès de détail aux forts Frontenac et Duquesne. L'histoire diplomatique comprend deux morceaux principaux : le traité anglo-prussien de 1758, placé au début des opérations de Moravie, et, à la fin du volume, les rapports des cours de Versailles et de Vienne en 1758, le troisième traité de Vienne (antidaté de décembre 1758 et conclu seulement en mai 1759), la chute de Bernis et l'avènement de Choiseul.

Dans le volume suivant, l'auteur étudie les trois principaux épisodes de la campagne de 1759 en Europe : Minden, Künersdorf, Maxen ; en Amérique, le grand effort des Anglais contre le Canada et la prise de Québec; dans l'Inde, la résistance de Lally-Tollendal; en Afrique, la perte du Sénégal, celle de la Guadeloupe aux Antilles ; enfin les descentes anglaises en Normandie et en Bretagne et le combat de Saint-Cast. L'histoire diplomatique termine le volume, répartie entre deux chapitres. Le premier comprend les négociations les plus importantes poursuivies par les puissances européennes jusqu'en novembre 1759 : les démêlés de l'Angleterre avec la Hollande et le Danemark, la médiation de l'Espagne entre la France et l'Angleterre, les rapports de Choiseul et de l'Autriche, et les premiers pourparlers de Choiseul avec la Russie pour la déterminer à se porter médiatrice de la paix du continent. Dans le deuxième, M. W. recherche les origines de la note anglo-prussienne de novembre 1759, où les gouvernements anglais et prussien prirent l'initiative de proposer un congrès à presque toutes les puissances belligérantes, et suit les négociations qu'entraîna cette proposition, dont la principale fut la négociation de La Haye entre la France et l'Angleterre.

Comme les ouvrages que M. W. a consacrés précédemment au renver-

sement des alliances de 1756 et aux débuts de la guerre de Sept ans, ces deux nouveaux volumes sont le résultat d'un travail très consciencieux qui a porté sur un nombre énorme de documents. M. W. ne s'est pas contenté de dépouiller les archives françaises de la Guerre, de la Marine, des Colonies, des Affaires étrangères. Il a poussé son enquête jusque dans les archives étrangères : à Londres, il a mis à contribution la volumineuse collection des papiers de Newcastle conservée au British Museum, et quelques-unes des correspondances du Record Office; à Vienne, il a fait copier aux Archives un grand nombre de dépêches de Starhemberg, ambassadeur de Marie-Thérèse à Versailles (M. W. paraît ignorer les copies et les résumés que J. Flammermont avait faits de la correspondance de cet ambassadeur et qu'il a légués à la Bibliothèque nationale : Nouvelles acquisitions françaises, 6946 et sq.). La *Correspondance politique* de Frédéric II lui a permis de suivre jour par jour les opérations militaires et diplomatiques du roi de Prusse. Et je ne parle pas des ouvrages de seconde main, en particulier de la littérature militaire allemande, très abondante sur les campagnes de Frédéric II, que M. W. n'a pas négligée. Ce n'est pas à dire qu'au point de vue de la documentation, son histoire ne prête à aucune critique Il n'a pas connu les documents espagnols, ni les correspondances des ambassadeurs piémontais à Versailles et à Londres, Viry et Solar, qui ont une importance toute particulière à cause de leur intimité avec Choiseul et Newcastle. Il n'a pas tiré tout le parti désirable des lettres de l'envoyé anglais Keith à Saint-Pétersbourg, et de celles de l'autrichien Esterhazi dans cette même résidence, de sorte que la question des rapports de l'Angleterre et de l'Autriche avec la Russie, qui a une si grande importance pour cette période, reste encore à élucider. Enfin il lui a manqué, comme ils manqueront à tous les historiens du XVIIIe siècle, les papiers de Choiseul. Mais, ces réserves faites, il faut savoir gré à M. W. d'avoir accumulé autant de matériaux. Son histoire, indépendamment de ses autres mérites, rendra des services comme répertoire de faits et de documents, surtout quand nous posséderons l'index qui doit la terminer.

Comment M. W. a-t-il tiré parti de tous ces documents ? Il est nécessaire ici de distinguer entre la partie militaire et la partie diplomatique de son histoire. Au surplus, il les sépare lui-même avec une netteté quelque peu artificielle et sur laquelle nous aurons à revenir.

L'histoire militaire que nous présente M. W. est touffue, chargée de détails. Elle eût gagné, selon nous, surtout dans un livre qui n'est pas uniquement un livre militaire, à être davantage simplifiée et condensée. Elle est en revanche très complète, très précise, puisée toujours aux meilleures

sources, accompagnée de plans de bataille, et, par le souci qu'elle témoigne des exigences actuelles de la méthode historique appliquée aux opérations militaires [1], elle mérite d'être mise à côté des volumes publiés par la Section historique de l'État-Major de l'Armée. Après les travaux des historiens allemands, M. W. ne pouvait guère que compléter sur certains points l'histoire des campagnes de Frédéric II contre les Autrichiens et les Russes. Il l'a reprise d'après les documents mêmes, et si son récit n'ajoute pas beaucoup aux études des historiens d'outre-Rhin, il nous fait du moins connaître pour la première fois l'essentiel de leurs recherches. La contribution personnelle de M. W. à l'histoire de la guerre de Sept ans a surtout consisté dans l'exposé des campagnes des armées françaises en Europe et de la guerre aux colonies. A juste titre, il n'a pas étudié la seule stratégie et les seuls mouvements de nos armées. Il s'est préoccupé de leur situation matérielle et morale. Tous les historiens français admettaient l'idée que nos désastres de la guerre de Sept ans s'expliquaient moins par l'incapacité des généraux que par le manque d'organisation, le manque de discipline et le manque de ravitaillement de leurs armées. Mais il restait à la démontrer par une étude de détail. M. W. l'a entreprise et conduite à bon terme. Il ne me paraît pas cependant avoir épuisé le sujet. L'œuvre poursuivie par Belle-Isle comme ministre de la Guerre n'est qu'esquissée par lui. Il y aura lieu également de compléter dans l'avenir les renseignements que M. W. nous donne sur les appuis des différents généraux français, leur rivalité, et sur l'influence des coteries de cour dans l'armée. M. W. a tiré parti de ce qu'il trouvait dans les documents officiels. Souhaitons que des documents d'archives particulières permettent d'éclaicir à propos de Clermont, de Soubise, de Saint-Germain, de d'Estrée, de Contades et des de Broglie bien des rivalités et des intrigues restées obscures. Quant à l'histoire coloniale, les chapitres que l'auteur a consacrés au Canada m'ont paru parmi les meilleurs de l'ouvrage. Pour la première fois le rôle de Moncalm, celui de Vandreuil et celui de l'intendant Bigot sont analysés sans déclamation et sans parti pris. L'impossibilité pour la cour de Versailles de secourir le Canada est bien expliquée, et l'auteur fait justice de la légende sur l'indifférence où l'on était à Versailles à propos des quelques arpents de neige et de glace.

La partie diplomatique de l'ouvrage de M. W. appelle davantage la cri-

---

1. Signalons toutefois une différence d'orthographe entre les noms propres cités dans le volume ou inscrits sur les cartes, à laquelle il sera facile de remédier. Par exemple : Saint-Tonis (p. 98) et Saint-Antonius sur la carte, Anrath (p. 99) et Anradt, Créfeld (p. 100) et Creveld, Sandershausen (p. 136) et Sangershausen, Lutterberg (p. 157) et Lutternberg, et ainsi de suite.

tique. Peu de périodes sont plus confuses et plus chargées d'événements que celle qu'il étudie. Toutes les questions que le XVIIIe siècle a vu se poser et se développer, la rivalité franco-anglaise, la question allemande, la question d'Orient, s'y mêlent, s'y compliquent, y évoluent avec une surprenante rapidité. Et il faut ajouter que la politique internationale ne se comprend pas, à cette époque, abstraction faite de l'histoire intérieure des différents états, et que plusieurs, et non des moindres, la France, l'Angleterre, l'Espagne, la Russie, passèrent alors par des crises qui eurent une grande répercussion sur leur diplomatie. On ne saurait donc s'étonner que M. W. ait été moins heureux dans cette seconde partie de sa tâche, qui réclamait une rare maîtrise historique et des qualités peu communes de composition. Mais, même en tenant compte de la difficulté que présente une histoire diplomatique de la guerre de Sept ans, il y a et dans le plan et dans la méthode de l'auteur des défectuosités qu'il importe de signaler.

M. W. a d'abord cru devoir séparer l'histoire diplomatique de l'histoire militaire. Dans le tome II, exception faite pour le traité anglo-prussien, les deux premiers tiers du volume sont réservés à l'histoire militaire. Toutes les négociations de l'année 1758 sont rejetées à la fin. Même observation pour le tome III, qui contient sept chapitres d'histoire militaire suivis de deux chapitres d'histoire diplomatique. Il y a là un procédé d'exposition artificiel. L'histoire diplomatique et l'histoire militaire sont étroitement unies dans cette période. Les plans de campagne et les plans diplomatiques se complètent et s'expliquent les uns par les autres. M. W. l'a si bien senti qu'il rappelle constamment dans son récit des négociations les faits militaires précédemment exposés. Mais, indiqués incidemment au milieu de longues analyses de dépêches diplomatiques, ils perdent leur signification, et le lecteur suit avec quelque fatigue toutes ces vicissitudes diplomatiques isolées du milieu et des circonstances qui les ont fait naître. Je doute fort par exemple qu'il puisse jamais se faire une idée claire de la politique de Bernis telle qu'elle est résumée au chapitre VIII du tome II. Ses incertitudes, ses faiblesses, ses contradictions n'ont de sens que si elle est exposée dans ses différents moments avant, pendant et après la campagne de 1758. Présentée en bloc, elle est inexplicable.

En second lieu, l'exposé diplomatique de M. W. manque de vues d'ensemble et d'idées générales, ce qui est d'autant plus sensible qu'il est plus détaillé. Le procédé de l'auteur consiste, en effet, dans l'analyse séparée des correspondances diplomatiques. Mais il ne cherche pas à rapprocher les dépêches les unes des autres, à en dégager la politique générale du ministre qui les a écrites, à subordonner les négo-

ciations de détail à un plan d'ensemble. Nous constatons ainsi un certain nombre de faits sans voir le lien qui les unit entre eux, et, par suite, nous ne saurions nous rendre compte des raisons et du sens de l'évolution de telle ou telle politique. Comment, par exemple, comprendre la politique pacifique de Bernis après la campagne de 1758 quand nous trouvons ses ouvertures pacifiques à l'Autriche au tome II (p. 424 et sq.), ses ouvertures à l'Espagne et au Danemark au tome III (p. 427 et 475) ? Nulle part l'auteur ne nous a présenté un exposé d'ensemble de la politique de Choiseul, mais il étudie séparément ses rapports avec l'Autriche, avec l'Espagne et avec la Russie.

Ces observations faites, il faut reconnaître que l'histoire diplomatique de M. W. contient de bonnes parties où la prise de l'auteur a été plus vigoureuse (en particulier la note anglo-prussienne et la négociation de La Haye, t. III, chap. IX), et que toujours elle rendra service par les documents qu'elle fait connaître.

L'Histoire de la guerre de Sept ans de M. W. est en somme le premier ouvrage que nous possédions en France sur cette époque. Il n'y aura guère lieu de la reprendre au point de vue militaire, et elle simplifiera sur bien des points la tâche des historiens diplomatiques. — P. Muret.

Pouillé du diocèse d'Angers imprimé en 1783 par ordre de l'évêque, réimprimé par M. l'abbé Uzureau. Angers et Paris, Picard, 1904. In-8, 197 p.

Le pouillé que réimprime M. Uzureau donne la liste de tous les établissements religieux du diocèse d'Angers en 1783, avec les noms des présentateurs et des collateurs et les chiffres des revenus (ces derniers d'après un pouillé manuscrit du XVIIIe siècle, sur lequel M. U. ne donne pas d'autre renseignement). Se réservant peut être de mettre en œuvre les matériaux fournis par ce pouillé, M. U. s'est borné à le réimprimer avec soin, en y ajoutant quelques notes rectificatives et quelques indications sur les paroisses des diocèses voisins réunies en 1802 à celui d'Angers. Une bonne carte du diocèse montrant la situation et l'importance des bénéfices est indispensable dans un pouillé : celle de Piganiol, reproduite dans la couverture, est trop petite et peu claire.

La publication de M. U. fournit un tableau statistique, complet et méthodique du diocèse d'Angers à la veille de la Révolution, et l'on peut en dégager quelques faits intéressants. Le diocèse compte alors, y compris les collèges et hôpitaux, environ 85 communautés religieuses ; la ville d'Angers en possède plus du quart, et bon nombre de ses établissements publics actuels (Préfecture, Hôtel de Ville, casernes, écoles, hos-

pices) occupent les bâtiments des anciennes communautés. Les chapitres et les prieurés ont peu de revenus, mais les abbayes sont en général assez riches, surtout les abbayes bénédictines d'Angers et de la vallée de la Loire. Parmi les cures, plus des trois quarts ont un revenu inférieur à 1.000 livres. L'évêque confère la presque totalité des cures, mais il ne présente qu'à un quart environ. Les laïques fondateurs ou seigneurs de paroisse présentent souvent aux petites chapelles, très nombreuses, mais très rarement aux cures ; ce sont les principaux abbés du diocèse et des diocèses voisins qui limitent sur ce terrain les droits de l'évêque. Celui-ci cherche à étendre ses droits ; il exprime dans le pouillé le désir que l'abbaye de Saint-Serge d'Angers soit unie à l'évêché et ce désir est réalisé l'année suivante : c'est que l'abbé qui est, après l'évêque, le plus important présentateur du diocèse, présente à une quarantaine de cures. Cette pratique de l'union des bénéfices est beaucoup plus fréquente pour les prieurés ; sur 170, 33 sont unis à des séminaires, collèges ou hôpitaux.

Bien que destinée surtout à intéresser le public angevin, la réimpression de M. U., par l'exemple qu'elle donne, est une utile contribution à l'histoire religieuse générale. Le jour où tous les anciens diocèses auraient ainsi de bons pouillés, clairs et complets (imprimés ou réimprimés), la collection présenterait un tableau statistique de la situation religieuse de la France au XVIIIe siècle ; on aurait une base solide pour des comparaisons instructives entre les régions françaises et entre les époques, et un point de départ pour d'intéressantes études d'histoire religieuse et économique. — A. Cans.

Journal des campagnes du baron Percy, chirurgien en chef de la Grande Armée (1754-1825), publié d'après les manuscrits inédits avec une introduction par M. Émile Longin. Portrait en héliogravure et fac-similé d'autographe. Paris, Plon, 1904. In-8, LXXVII-537 p.

Bien qu'il n'ait pas moins de titres, scientifiques ou militaires, à la notoriété, le baron Pierre-François Percy, chirurgien en chef de la Grande Armée, est moins connu que son collègue et émule Dominique Larrey, le chirurgien de la Garde. Ce dernier a vécu plus longtemps et davantage dans l'intimité de Napoléon ; de bonne heure, il a publié des mémoires personnels ; encore vivant en 1840, il a bénéficié de l'apothéose du retour des cendres ; enfin, sous le second Empire, son fils, le baron Hippolyte Larrey, a jeté sur son nom un nouveau lustre, et soigneusement entretenu son souvenir. Percy, au contraire, ex-chirurgien de l'armée du Rhin et ami de Lecourbe, n'a servi sous les ordres de l'Empereur que de 1805 à 1809, date à laquelle il a quitté les camps, et il est mort dès 1825, après s'être rallié aux Bourbons :

ainsi s'explique qu'il n'ait été jusqu'ici, dans la légende impériale, qu'un personnage passablement effacé.

La publication que vient de faire M. E. Longin du Journal de ses campagnes va remettre en lumière sa physionomie. C'est vraiment une excellente idée qu'a eue M. Ch. Laroche, ingénieur à la Compagnie du canal de Suez et petit-neveu de Percy, lorsqu'il a communiqué à M. L., avec autorisation de les publier, les cahiers où son grand-oncle a consigné ses notes quotidiennes. La série n'en est malheureusement pas complète. Sur l'armée du Danube en 1799 et la campagne d'Helvétie, sur les campagnes de 1800 et de 1805 en Allemagne, il ne reste qu'un seul cahier contenant la transcription de notes assez brèves. Pour la campagne de 1806-1807 en Prusse et en Pologne et pour celle de l'Empereur en Espagne à la fin de 1808 et au début de 1809, les notes deviennent copieuses, assez bien suivies, et ne remplissent pas moins de douze cahiers (400 pages du livre de M. L. sur 500) ; le dernier s'arrête brusquement à la date du 28 janvier 1809. Ces lacunes sont fâcheuses : elles apparaîtront plus regrettables encore si l'on se met à même de constater, par un examen rapide, le vif intérêt que présentent les parties intégralement conservées du Journal de Percy.

En quoi consiste cet intérêt ? D'abord le Journal fait connaître Percy avec ses qualités et ses défauts, sa raideur de caractère tempérée par beaucoup de bonté. Ensuite il constitue, pour l'histoire de la chirurgie militaire, une source de renseignements de premier ordre : nombreux sont les passages qui concernent des cas exceptionnels de traumatisme, les procédés opératoires, la thérapeutique des blessés et malades, la pharmacopée du début du siècle. Il fournit aussi, sur la vie de Napoléon en campagne, au bivouac, quelques particularités à retenir. Enfin — et c'est là son titre principal à l'attention des historiens — il offre de l'état interne de l'armée du Rhin, et surtout de la Grande Armée, de 1805 à 1809, un tableau d'un réalisme saisissant. Il faut songer à la situation spéciale de Percy, qui marche constamment avec les « services de l'arrière », arrive sur les champs de bataille après l'action, vit au milieu des magasins, des convois, de la queue des traînards : c'est en quelque sorte l'envers du décor légendaire qu'il a sans cesse sous les yeux. Ses notes quotidiennes laissent, à la lecture, une impression pénible, amère. Elles évoquent la barbarie de ces guerres idéalisées par l'épopée, l'horreur des blessures du boulet plein, la brutalité des amputations sans anesthésiques, la saleté des hôpitaux mal tenus, encombrés de fiévreux, de vénériens, de galeux, de blessés aux plaies suppurantes, mourant de la gangrène et du tétanos. Elles évoquent aussi l'état pitoyable des services de l'intendance, la maraude, le pillage incessant, toléré par Napoléon comme rançon des

marches forcées qu'il exige, l'indiscipline, l'ivrognerie, la Garde tout entière ivre-morte à Burgos. Certes Percy est bon Français, et tout disposé à l'indulgence pour les soldats qu'il appelle « ses enfants » : il n'en déclare pas moins qu' « aucun peuple guerrier ou vagabond ne nous a jamais égalés pour la dévastation et le pillage » (p. 458), et lorsqu'il retrace les cruautés des Espagnols, « dont on pille les maisons, dont on brûle les villages et auxquels on fait tous les maux imaginables », il ne peut s'étonner des vengeances féroces qu'ils tirent des « auteurs de leur misère » (p. 481).

Ce qui donne au témoignage de Percy une autorité incontestable, c'est : 1° que le Journal a été rédigé à peu près au jour le jour ; 2° qu'il n'a été nullement — le nombre des détails intimes, souvent prosaïques, en fait foi — écrit pour être publié ; 3° qu'on ne peut y saisir aucune trace d'hostilité contre l'Empereur. Si Percy a peu de sympathie pour Berthier, qui n'aime pas les chirurgiens, il n'a que de l'admiration pour l'Empereur, auquel il prodigue les flatteries, soit dans les conversations dont il est honoré par « Sa Majesté » (voy. p. 409 sqq.), soit dans les articles qu'il adresse à des journaux de Paris (p. 491, 497). Ce n'est ni un aigri, ni un envieux — on ne trouve guère d'attaques dans son Journal, outre l'intendance, que contre Larrey, qui « a la fureur de vouloir être le maître partout [1] » — et rien dans ses assertions ne semble de nature à en faire suspecter ni la sincérité, ni l'exactitude [2].

Ajoutons que le style est alerte et agréable ; la phrase, tournée avec aisance, porte la marque du XVIIIe siècle. C'est sans effort que l'auteur arrive à l'effet parce qu'il rédige sur le vif, par exemple sa description de l'effroyable champ de bataille d'Eylau, ou son récit des marches dans les boues de la Pologne, qui sont deux de ses morceaux les plus remarquables.

M. E. L. s'est montré, dans la mise au jour de ce texte narratif, éditeur diligent et soigneux. Sa préface est peut-être un peu longue, et certains passages en sont discutables ; en tout cas on y trouve, et c'est l'essentiel, les éclaircissements préalables nécessaires [3]. L'annotation est sobre.

---

1. Voir pp. 436, 437, 438, 455.

2. Il faut noter pourtant que sur certains points il est en désaccord avec Larrey. Larrey prétend (cf. l'ouvrage de P. Triaire, *Dominique Larrey*, — dont il a été rendu compte dans la *Revue*, t. IV, p. 355, — p. 413) que si d'Hautpoul, blessé à Eylau, succomba, c'est que Percy s'était opposé à l'amputation : Percy déclare (p. 162) qu'il ne vit d'Hautpoul qu'au moment où il était déjà pansé par Larrey, et qu'il s'abstint, par égard pour son collègue, de donner son avis personnel. De même, Larrey dit (Triaire, p. 414) que le général Dahlmann fut blessé par un éclat d'obus, Percy parle de coups de lance (p. 163).

3. P. XXXI, M. L. écrit que Napoléon fit Larrey d'emblée officier, dans la première promotion de la Légion d'honneur, le 12 juillet 1804 : pourtant le décret portant nomination de Percy à ce grade est du 5 nivôse an XIV. M. L. n'a-t-il pas confondu *chevalier* et *officier ?*

Le volume se termine par un triple index alphabétique et une table des matières dont la présence indique chez leur auteur un louable souci de méthode. — P. Caron.

A. Debidour. **Le général Fabvier. Sa vie militaire et politique.** Avec un portrait en héliogravure. Paris, Plon, 1904. In-8, III-520 p.

Le souvenir du général Fabvier, l'ex-soldat de la Grande Armée devenu un des héros de l'Indépendance grecque, était tombé dans l'oubli, ou peu s'en faut. M. A. Debidour a jugé bon de l'en tirer. A cet effet, il n'a rien négligé ; il a mis en œuvre les sources imprimées, les documents des archives françaises et étrangères, et surtout les papiers du général, qui lui ont été communiqués par son fils et son petit-neveu. Il a pu ainsi rédiger une biographie développée, qui, lentement publiée par fragments dans les *Annales de l'Est*, vient de paraître en volume.

L'ouvrage se divise en plusieurs parties. M. D. retrace tout d'abord l'enfance de Fabvier et sa carrière sous l'Empire, son entrée à Polytechnique, la part prise par lui à la campagne de 1805 en Allemagne, sa mission en Perse aux côtés de Gardane, son rôle auprès de Marmont, de 1809 à 1814, en Dalmatie, en Espagne, en Russie, en Allemagne, et pendant la campagne de France (chap. I à V). Il étudie ensuite (chap. VI à XI) sa participation aux complots militaires — sur lesquels son récit, net et bien ordonné, groupe nombre de détails intéressants — contre la Restauration, jusqu'à l'affaire de la Bidassoa, son intervention retentissante contre le général Canuel dans l'affaire de la conspiration de Lyon, en 1817. Les chapitres X à XIV sont consacrés à son rôle en Grèce, de 1823 à 1829 : c'est la partie la plus nouvelle du livre, une contribution originale de premier ordre à l'histoire de l'Indépendance grecque. Enfin, M. D. expose, dans les trois derniers chapitres (XV à XVII), la fin de sa vie militaire et politique, son élévation à la pairie après la Révolution de juillet, lorsqu'il se fut rallié au gouvernement de Louis-Philippe, son hostilité contre la République démocratique en 1848 (élu à la Législative, il siège sur les bancs conservateurs), son adhésion à l'Empire en 1852, sa mort en 1855.

M. D. déclare (p. 485) qu'il n'a pas voulu écrire le panégyrique de Fabvier, et certes, dans le cours comme dans la conclusion de son livre, son effort d'impartialité est visible. Peut-être, cependant, ne s'est-il pas complètement défendu de cette sympathie que tout personnage historique finit presque fatalement par imposer à son biographe. Des faits et des traits de caractère qu'il cite, il ressort : 1° que Fabvier était brutal, emporté, susceptible, ambitieux (le changement de ses préférences poli-

tiques, en 1815, a pour cause principale une déception personnelle) ; 2° qu'il était, malgré tout, capable d'habileté, comme en témoigne son attitude prudente dans le procès de 1820 ; 3° qu'il n'avait guère plus d'idées politiques raisonnées que de talent de parole ; 4° qu'il fut avant tout un soldat robuste, dédaignant le « pékin », et dont on ne peut affirmer qu'il fut bon général, l'occasion de se montrer tel ne s'étant pas offerte à lui. En somme, un homme de main, actif, remuant, exalté, parfois brouillon. Qu'il ait, au surplus, possédé de grandes qualités, le courage, la générosité et l'honneur, nous n'y contredisons point : nous avons simplement voulu accentuer certaines ombres qui nous paraissent, dans le portrait peint par M. D., être restées un peu grises.

Il est un autre point sur lequel nous ne sommes pas absolument d'accord avec l'auteur. « Il n'est pas, dit-il (p. 485), de ceux qui croient que l'histoire soit faite uniquement pour exposer des faits et pour mettre hommes et choses à leur place légitime. Il pense qu'elle a aussi pour mission de donner à ceux qui la lisent un enseignement moral, faute duquel, à son sens, elle ne vaudrait pas la peine d'être écrite. » Cette doctrine prête à discussion. Elle n'est pas celle de cette *Revue*, où l'on estime que l'historien ne doit avoir, en aucun cas ni à aucun degré, la préoccupation d'édifier, et que la leçon morale, si leçon morale il y a, ne doit se dégager de sa narration qu'indépendamment de lui-même, et sans qu'il ait fait quoi que ce soit pour l'y mettre, ou la rendre visible. En tout cas, le livre de M. D. est composé avec tant de probité et de clarté, et écrit avec une méthode si sûre, qu'il est facile d'y prendre des éléments d'appréciation personnelle, et que, tout en réservant son opinion sur tel ou tel détail d'interprétation, on fera état, en toute sécurité, des faits qui y sont énoncés. Que ne peut-on faire ce même, et très grand éloge, de tous les livres d'histoire ? — P. Caron.

Alberto Lumbroso. **L'agonia di un regno, Gioacchino Murat al Pizzo (1815)**. Volume Primo : *L'addio al regno di Napoli*. Prefazione di Giuseppe Mazzatinti (G. Murat à Forli). Roma, 1904. In-12, 413 p.

Ce livre est tout à fait déconcertant : il ne faut pas s'attendre à y trouver exactement ce que le titre annonce; il n'est pas ici question de Murat au Pizzo; il est vrai que ce n'est qu'un premier volume; mais y avait-il urgence à ne présenter qu'une sorte de préambule du sujet ?

Une préface (109 p. sur 413) a pour auteur M. Giuseppe Mazzatinti et pour sujet *Murat à Forli* (notes et documents). Il s'agit de l'enthousiasme national soulevé autour de Murat au printemps de 1815; il apparaît dans la proclamation du préfet de Forli à tous ses administrés (p. 17-30), dans

la circulaire du chancelier criminel près la cour de justice de Forli aux présidents et juges des tribunaux (p. 52-60). Ces documents, d'un caractère officiel, apportent une contribution utile à la connaissance de l'opinion publique italienne au moment de la chute de Napoléon.

Ensuite une introduction de M. L. a pour sujet : *Murat de Cahors à Naples*; elle va de la page 111 à la page 243, en sorte que sur 413 pages, 243 sont remplies par la préface et l'introduction. Cette introduction en particulier ne se rapporte pas du tout au sujet du livre; fallait-il donc redire en résumé, c'est-à-dire très imparfaitement, toute la vie de Murat dans un livre sur le Pizzo, depuis la naissance, depuis le Livret du chasseur Murat, le métier de son père, ses études ecclésiastiques (p. 139-140), son rôle au 13 vendémiaire, grave journée dans sa carrière qui devait si tragiquement finir au Pizzo un vendredi 13 (p. 124), jusqu'à son avènement au trône de Naples, à ses prétentions de personnifier contre Napoléon lui-même le sentiment national italien? On passe en courant sur un grand nombre de questions très importantes qui ne peuvent pas être ici résolues et qu'il ne convenait point de mettre dans ce livre.

Enfin le volume se termine par le Livre Premier de l'ouvrage projeté, sous ce titre : *Murat quitte Naples pour rentrer en France, la reine Caroline est emmenée en Autriche.* — M. L. d'ailleurs ne se tient pas facilement à ce sujet qui devait être son sujet. Il y a du moins quelques renseignements intéressants, extraits notamment d'un *Diario 18 mai 1815 e seg.* qui vient de la Biblioteca della Societa Napoletana di Storia Patria (p. 247, note), et qui fait ressortir surtout le grand courage de la reine Caroline. Il y a ensuite, d'après Helfert notamment, quelques notes diplomatiques au sujet des hésitations de Murat en 1815, entre l'alliance de Napoléon et ses engagements avec l'Autriche, auxquels Caroline voulait qu'il restât fidèle. Puis on revient à Caroline elle-même, et à la conduite des Anglais à son égard qui la traitèrent comme ils devaient traiter l'Empereur quelques semaines après, et la gardèrent prisonnière. Elle fit alors appel au général autrichien Neipperg, et M. L. ne manque pas à ce propos de refaire toute la biographie de ce personnage (p. 367-405), depuis ses ancêtres, sa naissance en 1775, jusqu'à ses fonctions auprès de Marie-Louise à Parme, jusqu'à sa mort en 1829 et à son autopsie (p. 401). On revient enfin à Caroline, mais il ne reste plus beaucoup de pages, et on attendra au prochain volume pour savoir ce que sont devenus Caroline à bord du vaisseau anglais et Murat parti pour la France sur une barque de pêcheur... Toute l'action demeure dramatiquement suspendue. C'est peut-être un artifice de composition, mais non certes de composition historique. — J.-E. Driault.

Albert HOUTIN. **Un dernier gallican. Henri Bernier, chanoine d'Angers (1795-1859).** 2e édition, revue et augmentée. Paris, Nourry, 1904. In-8, 476 p.

« S'il y en avait eu quatre comme celui-là, le mouvement ultramontain n'aurait pas réussi », a dit dom Guéranger, le célèbre abbé de Solesmes, de l'abbé Henri Bernier, mort chanoine d'Angers. Bernier a été un des gallicans les plus ardents, les plus obstinés, les plus actifs. Et cela dans une région où les luttes religieuses ont été vives, quelquefois même violentes. « Ces luttes doctrinales, dit l'auteur dans sa préface, mirent aux prises, en Anjou, le restaurateur des moines, dom Guéranger, Jules Morel, le panégyriste de l'Inquisition, le célèbre politique Falloux, le chevaleresque comte de Quatrebarbes, l'honnête ministre Freslon, Mgr Angebault, le vrai type de l'évêque, le vénérable Père Gautier, de la Société de Jésus. » Cette étude de M. l'abbé Houtin, très documentée, comme toutes celles qu'il a faites, sera indispensable aux historiens du mouvement ultramontain qui domine toute l'histoire de l'Église de France depuis le Concordat de 1801 et la démission exigée par Pie VII de tous les évêques, et surtout depuis les livres célèbres de Maistre et de Lamennais. Il faut l'ajouter aux études récentes du P. Lecanuet, du P. Laveille, du chanoine Gousset, etc. ; elle en a la valeur documentaire, et de plus et surtout elle a la haute impartialité historique qui leur manque assez souvent.

Après avoir fait ses études au séminaire d'Angers où il eut pour maîtres des gallicans, Bernier devint, en 1821, principal du collège de Doué, administré conjointement par l'évêque du diocèse d'Angers et par l'Université, mais, en réalité, géré par des ecclésiastiques. C'était un collège ecclésiastique mixte, rival des deux petits séminaires diocésains de Beaupréau et de Combrée. Bernier y combattit des nouveautés qu'il jugeait dangereuses, les doctrines de Lamennais qui avaient séduit déjà beaucoup de jeunes prêtres de l'Anjou. Bernier était maître absolu de son collège ; il en était ainsi de tous les ecclésiastiques, proviseurs des principaux établissements universaires, sous la Restauration, qui avait continué le mouvement de cléricalisation de l'Université commencé sous l'Empire. A la suite d'un conflit d'origine politique avec le recteur, sous le gouvernement de Juillet, il donna sa démission et fut nommé curé de Saumur (1831).

Le Saumurois était un pays peu catholique. Le quart des ecclésiastiques du diocèse d'Angers avait prêté le serment et les jureurs avaient été nombreux surtout dans le Saumurois. Des prêtres avaient acheté des biens ecclésiastiques ; d'autres s'étaient sécularisés, mariés, l'un d'eux avec une religieuse de l'abbaye de Fontevrault (p. 31). Le clergé était impopulaire et la réaction de 1830 contre les prêtres fut violente. C'est dans ces circonstances que Bernier fut nommé à Saumur ; il eut des difficultés dès le début.

En 1837 il devint supérieur suppléant du petit séminaire d'Angers, se lança dans la lutte pour la liberté d'enseignement et écrivit dès 1839 une brochure : *Quelques mots sur le monopole universitaire*. Mais il quitta bientôt l'enseignement pour devenir grand vicaire de l'évêque d'Angers (1842). C'est la période capitale de la vie de Bernier, celle où il lutte contre les influences ultramontaines; mais il est vaincu, officiellement du moins, et après avoir joué un grand rôle dans le Concile provincial de Rennes (1849), comme vice-président de la Congrégation de la foi, il voit ses doctrines condamnées par Rome ; cette mise à l'index (1850) l'oblige à donner sa démission de grand vicaire, et son évêque, Angebault, qui lui devait tout, qui aura encore si souvent recours à lui pour corriger des mandements, se hâte d'accepter sa démission et devient de plus en plus indifférent pour lui. Cependant il continue la lutte avec les ultramontains, surtout avec dom Guéranger, tandis qu'il est relégué dans une pauvre petite cure, à Juigné-sur-Loire. Enfin il revient à Angers comme chanoine et c'est là qu'il meurt en 1859, en pleine activité, en pleine lutte contre l'ultramontanisme.

La lutte entre gallicans et ultramontains a porté, on le sait, non seulement sur les quatre articles de la Déclaration de 1682, mais encore sur la morale, la liturgie et sur le dogme lui-même (sur la manière d'entendre la foi et les rapports de la raison avec la foi). Dans tous ces domaines, Bernier a attaqué les ultramontains avec un bon sens, une obstination, une franchise qui étonnaient ses adversaires.

Dans son allocution à l'évêque à l'occasion du nouvel an (1844), il se posa en défenseur de l'autorité épiscopale, en détracteur de « ces faux zélateurs de l'Église et de son chef visible qui s'imaginent avoir satisfait aux obligations qui résultent de l'unité catholique quand ils ont proclamé en termes sonores et pompeux leur admiration, leur respect profond, leur soumission sans bornes à l'égard du Saint-Siège. » Puis ce fut le conflit entre l'évêché et le nouveau journal néo-catholique, sorte de petit « Univers », l'*Union de l'Ouest*, fondé par le comte de Quatrebarbes et de Falloux, voulant s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques. Bernier écrivit aux curés du diocèse une lettre circulaire qui condamnait le « journalisme religieux ». C'est un document capital (p. 166-173). La querelle s'envenima de plus en plus. L'abbé Morel, le comte de Quatrebarbes répondirent, et le négociateur habile, ami des voies détournées, le comte de Falloux, fit intervenir le fougueux dom Guéranger, dont l'érudition, fausse souvent et anticritique, — ainsi que l'a démontré M. Houtin dans son livre sur *La controverse de l'apostolicité des églises de France*, — avait toujours un but pratique et manquait de la haute et sereine impartialité historique. Alors ce sont de véritables cabales des dévots : les Morel, les Falloux, les Guéranger ;

une conspiration de tous les moments contre le grand vicaire, vrai maître du diocèse, qu'ils finissent par faire condamner à Rome : son opuscule sur *L'État et les cultes*, écrit en 1848 et envoyé à Freslon, député de Maine-et-Loire, qui fut un moment ministre des cultes, fut mis à l'index (1850). Dans cette brochure Bernier avait écrit : « Il faut le reconnaître et le dire avec franchise : sur bien des points, la France et ses véritables besoins sont mal connus et mal jugés à Rome. Si l'on est sûr d'y retrouver toujours les vrais principes, on ne l'est pas également qu'on y fera toujours une heureuse application de ces principes à telle ou telle partie de la catholicité... » (p. 232). C'est à cette page — la dernière — de son livre que l'on attribua généralement sa condamnation.

A l'occasion de sa mise à l'index, Bernier reçut plusieurs lettres des prêtres gallicans ; ce sont des documents très intéressants, et M. H. a bien fait de les donner en appendice (p. 442-452). Ces curés le félicitent, l'encouragent, affaiblissent la portée de la mise à l'index. « Je ne suis pas fixé, écrit Lissot, curé d'Argent (Cher), sur la valeur de cet index ; tout ce que j'en ai entendu dire prouverait, si c'était vrai, que c'est très peu de chose. Ainsi, par exemple, le cardinal Bellarmin y est, dit-on, pour n'avoir soutenu que le pouvoir indirect des papes sur le temporel des rois, au lieu du pouvoir direct ; d'après cela toutes les théologies gallicanes devraient y être ; plusieurs bréviaires français y sont ; qu'est-ce que cela prouve contre eux ? »

On sait que le mouvement ultramontain n'alla pas sans un développement inouï de la superstition. La Sainte Vierge était apparue, le 19 septembre 1846, à deux jeunes bergers de la Salette. Cet événement passionnait les catholiques. Des guérisons étaient dues, disait-on, à l'eau de la Salette. Pour beaucoup c'était là un nouveau dogme. Des catholiques éclairés, Bernier, l'abbé Legeard, M. Bougler, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, etc., s'inquiétèrent. Bernier composa un travail qu'il acheva seulement quelques jours avant sa mort : *Le doute légitime sur l'apparition miraculeuse de la Très Sainte Vierge à deux bergers de la Salette*. Il voulait « dégager l'Église de toute solidarité par rapport à des exagérations de doctrine qui peuvent faire considérer la foi comme un joug intolérable et la fidélité catholique comme une abdication de la raison ». Pas de nouveautés dans le dogme, pas de superstitions, propres seulement à rapetisser la religion et à en écarter les âmes sincères et éclairées, voilà ce que Bernier prêcha toute sa vie et voilà aussi ce qui a été vaincu. De nouveaux dogmes ont été créés, notamment le dogme de l'infaillibilité pontificale, contre lequel se retournera Montalembert lui-même en 1869 ; et de nouvelles superstitions, de nouveaux miracles, comme ceux de la Salette et

de Lourdes, ont été ajoutés aux miracles des Écritures saintes. L'épiscopat, après avoir hésité, a fini par les accepter et les reconnaître hautement. Bernier pensait que c'était là un grave danger pour la religion.

Le livre de M. H. contient encore beaucoup de renseignements sur les congrégations dans le diocèse d'Angers; je signalerai notamment ce qu'il dit sur la congrégation du Bon Pasteur (p. 98) — il ne parle qu'en termes voilés, dans le texte, de l'exploitation honteuse à laquelle cette congrégation commençait à se livrer, mais il le dit dans sa note et il rappelle même le scandaleux procès de la maison du Bon Pasteur de Nancy en 1899 — et surtout l'affaire de la succession La Turaudière (pp. 101-133) qui est l'objet du chapitre VIII intitulé : *Auri sacra fames;* il s'agit d'un codicille secret et *faux* opposé au légataire par un curé. — Enfin quelques détails d'histoire politique : sur Falloux, et surtout sur Freslon, député, puis avocat général à la Cour de cassation, qui donna sa démission après le 2 décembre. M. H. cite plusieurs lettres de Freslon à l'abbé Bernier ; dans celle du 22 mars 1850, citée pp. 255-260, Freslon fait à Bernier un tableau du Paris d'alors; il y montre le « scepticisme moral et politique des classes riches ».

Le livre de M. H. est donc, en même temps qu'un livre solide d'histoire religieuse, un véritable recueil de documents. Quelques-uns de ces textes sont inutiles à l'histoire générale (par exemple sur un quartier de chevreuil offert à Bernier, p. 324, etc.); on sent que l'auteur n'a rien voulu laisser échapper de ce qui intéressait son héros. Mais presque tous ces documents sont très importants et les historiens ne manqueront pas d'en remercier vivement l'auteur de ce livre remarquable. — Ph. Sagnac.

Albert Soubies. **Les membres de l'Académie des Beaux-Arts depuis la fondation de l'Institut.** 1re série : *1795-1816*. Paris, Flammarion, 1904. In-8, XII-236 p.

Il serait intéressant de posséder une bonne histoire de l'Académie des Beaux-Arts au XIXe siècle; nous n'avons, pour les textes officiels, que le grand ouvrage du Cte de Franqueville : *Le premier siècle de l'Institut de France*, et pour le récit des événements, que l'essai très faible et de tendance trop apologétique du Vte Henri Delaborde[1]. M. Albert Soubies n'a pas essayé d'accomplir cette tâche; le but de son ouvrage est plus simple, il cherche à raconter « sommairement l'histoire des hommes éminents qui, comme artistes, ont fait ou font partie de l'Institut... Nous les ferons tous défiler devant le lecteur, dit-il, en nous efforçant de rechercher, par le

1. *L'Académie des Beaux-Arts depuis la fondation de l'Institut de France.* Paris, Plon, 1891.

document authentique et l'anecdote pittoresque, ce que l'existence et la carrière de chacun peuvent offrir de saillant et de caractéristique » (p. II). Ce tome Ier n'est qu'une réunion de petites biographies, presque toutes assez insignifiantes, dans lesquelles l'auteur a résumé les éloges nécrologiques de J. Le Breton, de Quatremère de Quincy, ou les notices des dictionnaires biographiques sans donner aucune référence bibliographique. C'est un travail inutile : à quoi bon réimprimer sur des artistes célèbres les faits connus de tous, les anecdotes qui traînent partout ? Au moins, serait-il nécessaire d'écrire ces notices avec soin et de n'y rien dire que d'exact ; or ce n'est pas le cas. M. S. se montre souvent mal informé sur des œuvres cependant célèbres. C'est ainsi qu'il dit que le « Marat assassiné » de Louis David qui avait été exposé à la Convention, fut possédé depuis par le Prince Napoléon (p. 27) ; c'est une erreur ; M. David, petit-fils du grand artiste, a prouvé par des textes sûrs que cet original était sa propriété ; il est aujourd'hui au Musée de Bruxelles. L'exemplaire de la Galerie du Prince Napoléon était une réplique qui fut l'objet, plus tard, de retentissantes controverses. — La « Diane » de Houdon du Musée du Louvre n'est pas « une répétition » (p. 34) du marbre acquis par Catherine II, il y a d'importantes différences, le bronze est allégé des accessoires qui alourdissent le marbre. Cette biographie du grand sculpteur est d'ailleurs absolument vide ; est-ce fournir des faits bien caractéristiques sur le talent du portraitiste que d'écrire que « jamais n'exista plus transcendante aptitude à saisir l'individualité, à la faire lumineusement sortir » (p. 37). — M. S. dit bien, dans sa notice sur l'architecte Boullée, que cet artiste avait composé de très étranges projets, mais il était utile d'indiquer qu'une partie de ces dessins sont conservés au Cabinet des Estampes où l'on peut ainsi juger de leur valeur et de leur bizarre esthétique (p. 57). — Il n'y a rien sur le rôle d'Adrien Pâris comme dessinateur du Cabinet du Roi ; M. S. ne dit pas que les collections qu'il avait formées sont conservées, bien que dispersées, aux Musée et Bibliothèque de Besançon (p. 65). M. A. Estignard vient justement d'en faire connaître les richesses en un joli volume illustré, intéressant, mais qui aurait été facilement plus riche de documentation et plus nourri, grâce à une enquête aux Archives nationales.

M. S. nous offre des notices utilisables seulement pour des artistes peu connus ou oubliés, tel l'architecte Rondelet, le graveur en pierres fines Jeuffroy († 1826), l'écrivain d'art Castellan (1772-1838), dont il cite une curieuse page, sorte de plaidoyer en faveur des artistes de notre Renaissance (p. 226), qui fait prévoir les revendications patriotiques de Léon Palustre. — G. Brière.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales de l'Est. 1904.

Juillet. = H. POULET. *Une petite ville lorraine à la fin du XVIIIe siècle et pendant la Révolution; Thiaucourt (1787-1799).* [Suite. Les cahiers aux États généraux ; M. P. publie le texte des cahiers du bailliage de Thiaucourt, clergé, noblesse, tiers état. La Révolution : les débuts ; Thiaucourt de 1789 à 1792 ; la période jacobine, 1793-1795. A suivre.] — L. DAVILLÉ. *Le séjour de Stanislas à Deux-Ponts d'après la correspondance de Leibniz avec Greiffencranz.* [Quelques détails sur Stanislas à Deux-Ponts en 1715 : le roi de Pologne s'occupait de littérature.]

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. 1904.

Mai-Juin. = E.-C. BONIFAS. *Les « mariageurs » de Sainte-Catherine (1742).* [Jusqu'en 1787, les protestants ne pouvaient se marier légalement; les curés mariaient difficilement les nouveaux convertis, ayant des doutes sur la sincérité de leur conversion ; Pierre Cazal, curé de Sainte-Catherine de Mourens en Languedoc, organisa dans sa paroisse retirée un trafic de mariages protestants : un ancien gardien de forêt royale fut déguisé en prêtre, on lui apprit les paroles rituelles, et il maria, après paiement d'une certaine somme, les protestants des environs sans leur demander de confession, ni exiger de proclamation de bans ; arrêté finalement, le curé Cazal fut condamné à la déposition et à la prison perpétuelle ; les mariages célébrés à Sainte-Catherine, entre gens qui étaient de bonne foi, furent déclarés nuls.] — P. THOMAS. *Nouvelles notes sur les huguenots oléronnais (1671-1715).* [Dans les minutes de notaires oléronnais, M. P. T. a trouvé l'indication de nombreux documents concernant des familles protestantes ; dans d'autres documents, en particulier dans les registres de baptême catholiques, il a découvert de nouvelles formules d'abjuration.] — G. BONET-MAURY. *Le Protestantisme français et la République aux XVIe et XVIIe siècles.* [De 1536 à 1572, les « écrivains protestants se montrèrent partisans de la monarchie tempérée, mais nettement royalistes ; Calvin, Charles Dumoulin, Anne du Bourg, étaient royalistes, mais réservaient le domaine de la croyance et enseignaient que la violence est légitime quand le souverain veut violer le for intérieur. De 1572 à 1598, à la suite de la Saint-Barthélemy, apparaît la théorie du droit d'insurrection : « Pendant les trente années qui suivirent le guet-apens du 24 août 1572, les protestants français contestèrent le pouvoir absolu de la royauté qui les avait si indignement trompés. » Par l'organe de leurs publicistes, voire même de leurs chefs les plus conservateurs, comme Bèze ou Mornay ; ils proclamèrent les maximes suivantes : 1° la souveraineté absolue n'appartient qu'à Dieu ; la souveraineté relative réside dans la nation ;

2° il y a contrat bilatéral entre le peuple et le roi, qui n'est que le délégué du pouvoir exécutif; 3° le meilleur gouvernement est une monarchie tempérée où le pouvoir royal est contre-balancé par celui des grands officiers de la couronne et des élus de la nation; 4° le pouvoir législatif doit être distinct de l'exécutif; c'est à l'assemblée des représentants élus du peuple qu'appartient le pouvoir de changer les lois et d'en faire de nouvelles ; 5° au cas où le roi viole le contrat solennel qui l'unit au peuple, ce dernier, à l'ordre de tout ou partie des États généraux et des grands officiers de la couronne, a le droit de le déposer et de se gouverner conformément au bien public.]

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1904.

20 Juillet. = A. Hamon. *La Bienheureuse Marguerite-Marie. Portrait intime.* [Fin.] — L. Roure. *Un précurseur. Ballanche.* [Ses doctrines politiques et sociales, utopiques par plusieurs côtés, hostiles en tout cas aux violences révolutionnaires. Il a senti « la vertu intime et la mission grandiose du catholicisme », et entrevu le « *catholicisme social*, l'effort du catholicisme pour moraliser, assurer, améliorer le sort des petits, des travailleurs ». En terminant, l'auteur reconnaît qu'il a dû souvent « achever une pensée qui reste chez Ballanche suspendue et interrompue..., introduire de l'ordre où règne la fantaisie..., délimiter une expression qui reste flottante ».]

5 Août. = J.-J. Navatel. *Saint-François de Sales et son temps, d'après sa correspondance (1605-1608).* [Introduction au 3e volume des *Lettres de Saint François de Sales*, tome XIII de l'édition complète de ses œuvres, actuellement en cours par les soins de religieuses de la Visitation d'Annecy.] — P. Bliard. *Prieur de la Marne et l'anéantissement de la grande armée vendéenne, d'après des documents officiels et inédits (brumaire —nivôse an II).* [Continué le 20 août; fin le 5 sept. Vigoureuse action révolutionnaire de Prieur dans le Morbihan, brumaire an II. A la fin du mois, il va rejoindre l'armée de Rennes, qui n'est pas menée assez énergiquement. Tout d'abord, tentatives infructueuses des républicains pour arrêter l'armée vendéenne, repoussée de Granville; défaites de Pontorson et d'Antrain. Mesures extrêmes prises par Prieur pour assurer la défense de Rennes menacé; Rossignol couvert, mais Nouvion, Westermann destitués; institution de la commission militaire révolutionnaire, dite de Brutus Magnier, qui, en 26 jours, prononce 71 condamnations à mort. Marche rapide des Vendéens sur Angers; bataille du Mans; les débris de l'armée royaliste poussés en désordre vers la Loire; bataille de Savenay. Rigueurs impitoyables exercées sur les vaincus et auxquelles s'associe Prieur : les fuyards traqués et massacrés, des malades exécutés, des prisonniers maltraités. Activité des commissions militaires d'Antrain, de Saint Malo et du Mans. « Il nous plaît de constater que Prieur lui-même s'employa, parfois, à faire oublier les injustices commises, les cruautés exercées sur d'héroïques vaincus. »]

La Quinzaine. 1904.

15 Juillet. = H. Mazel. *Cournot et son temps.* [M. M. a eu communication des souvenirs inédits du philosophe Cournot, 1801-1877. Quoique homme de science,

Cournot a suivi avec attention les faits politiques et sociaux de son temps, et l'on trouve, dans ses souvenirs, le témoignage conscient d'un contemporain du « décisif passage de l'ancien régime à la société moderne ». M. M. en prend texte pour se livrer assez longuement à des considérations générales sur l'histoire de la France, de la Restauration à nos jours.]

1er Août. = V. du Bled. *La Société polie et les salons pendant le premier Empire.* [Continué le 16 août.] — H. Welschinger. *Waterloo.* [Résume, à propos de l'inauguration du monument de la Sabretache à Waterloo, le 28 juin dernier, la « grande journée » du 18 juin 1815 et en « indique sommairement les points saillants et les conséquences ».]

16 Septembre. = Ctesse R. de Courson. *Un groupe de victimes de la Terreur. II. Les Sacramentines de Bollène et leurs compagnes.* [Mme de C. avait consacré (cf. la *Revue*, t. V, p. 65) une première étude à l'affaire des Ursulines de Compiègne; dans le présent article, elle retrace, d'après les sources imprimées, les derniers jours des 32 religieuses (dont 13 Sacramentines du couvent de Bollène) incarcérées pour refus de serment et condamnées à mort par la commission populaire d'Orange en juillet 1794.]

La Révolution de 1848. 1904.

Juillet-Août. = F. Dieudonné. *La presse politique du Loiret à la veille de la Révolution de 1848.* [L'auteur a lu avec soin tous les articles politiques publiés en 1847, et spécialement de septembre 1847 au 14 février 1848, par les trois journaux qui paraissaient alors dans le Loiret, à savoir : le *Messager du Loiret*, organe gouvernemental hostile à toute réforme ; l'*Orléanais*, journal du parti légitimiste et catholique, qui repousse le suffrage universel, mais défend un programme de réformes politiques et sociales d'ailleurs assez vagues, et réclame avec insistance la liberté d'enseignement ; le *Journal du Loiret*, organe radical, anticlérical, à tendances bonapartistes, qui dirige dans le département la campagne réformiste. De cette lecture il ressort : 1° qu'aucun de ces trois journaux n'est antidynastique, et que, dans le *Journal du Loiret*, on ne rencontre aucune trace apparente de républicanisme ; 2° que les réformes sociales demandées par les deux derniers ne sont rien moins que précises, et que tous trois professent la même exécration pour le communisme. Cette presse est-elle véritablement représentative de l'esprit public dans la région où peut s'exercer son influence ? « Aucune manifestation de la vie politique du département du Loiret ne nous permet de douter que l'opinion publique fût d'accord avec l'opinion des journaux. » En somme cette étude permet de comprendre certains événements de la Révolution et de la période suivante : d'abord « l'indifférence avec laquelle on verra tomber un gouvernement à la stabilité duquel tout le monde croyait avant sa chute, mais qui, par sa résistance aux réformes libérales, avait perdu toute popularité vivace » ; ensuite, la surprise, l'indécision avec laquelle fut accueillie dans le Loiret la proclamation inattendue de la République ; enfin la réaction violente contre le socialisme qui succédera en juin aux marques de sympathie sincères données aux prolétaires après les journées de février, et qui s'explique par l' « horreur du communisme ».] — W. de Fon-

VIELLE. *Fragments de mémoires inédits. Le Deux décembre.* [Quelques renseignements sur l'attitude des « délégués des associations coopératives de production », réunis dans une maison de la rue du Jardinet : ils pensent que le coup d'État, fait contre les partis de droite, va tourner au bénéfice de la classe ouvrière.] — P. CARON. *L'état politique du département de l'Ain en décembre 1852. Documents inédits.* [Publie, à titre d'échantillon, le premier des rapports bimensuels envoyés au ministre de l'Intérieur par le préfet de l'Ain, à partir de décembre 1852. La série de ces comptes rendus, conservés, sauf lacune, pour tous les départements, aux Archives nationales, constitue un ensemble de documents uniques pour l'étude de l'opinion publique, dans les premiers temps du second Empire.]

La Révolution française. 1904.

14 Juillet. = A. BRETTE. *Les cahiers de 1789 et les Archives parlementaires.* [Les trois règles principales qu'il faudrait s'imposer pour une publication des cahiers de 89 sont : une définition de ce qu'il faut entendre par *cahiers de 89* ; la recherche de l'authenticité des documents et des caractères que doit présenter cette authenticité ; un tableau complet des circonscriptions électorales de 1789 et une classification méthodique des cahiers en conséquence de ce tableau. M. B. montre par de nombreux exemples que les éditeurs des *Archives parlementaires* ne se sont astreints à aucune de ces trois règles.] — H. SÉE. *Les cahiers des paroisses de la Bretagne en 1789.* [Suite et fin. Les paysans s'élèvent surtout contre les abus qui accompagnent la perception des redevances, les pratiques, les exactions des agents seigneuriaux. Les cahiers, confirmés par de nombreux documents, nous montrent aussi qu'au XVIIIe siècle les seigneurs se sont efforcés d'usurper les *communs*, les terres vagues dont la jouissance était réservée aux paysans. Ils renseignent également sur le caractère et les abus des *domaines congéables*, mode de tenure prédominant en Basse-Bretagne, et contribuent à nous montrer qu'à la veille de la Révolution, les seigneurs fonciers ont usé plus fréquemment de leur droit de congédier les colons. Enfin ils prouvent, avec un grand nombre de documents d'archives, que la misère sévissait cruellement dans beaucoup de paroisses rurales.] — F. GERBAUX. *Les femmes soldats pendant la Révolution.* [Aux 21 noms de femmes soldats donnés par Lairturlier et M. Cère, M. G. en ajoute 11 nouveaux, trouvés dans les Procès-verbaux de la Convention, et donne sur elles les indications que fournit ce document.] — A. AULARD. *Encore un mot sur la prétendue suspension de la vente des biens nationaux.* [L'arrêté du 10 messidor an II, relatif au plan d'assainissement et d'embellissement de Paris, disait dans son article 9 : « L'aliénation des immeubles nationaux situés dans Paris est suspendue provisoirement. » C'est cet arrêté que vise le décret du 10 vendémaire an III. Cet arrêté est daté du 10 messidor dans le *Moniteur*, mais la minute (Arch. nat., AFII, 80) est daté du 9.] — A. MATHIEZ. *Subventions du Directoire aux théophilanthropes.* [Un rapport de Sotin, ministre de la Police générale, du 21 ventôse an VI, contient l'indication d'un certain nombre de subventions accordées à Valentin Haüy, Guffroy, Siauve, etc.] — A. AULARD. *Doctorat de M. Léon Cahen.* [Résumé des deux thèses, fait par l'auteur, et appréciation de M. Aulard. Tandis que les ouvrages du Dr Robinet et de M. Alengry sur Condorcet ont été plutôt inspirés par

une idée philosophique, conçus comme une contribution à l'histoire des précédents du positivisme, celui de M. Cahen est entièrement, uniquement historique, par l'inspiration, la méthode et les résultats. La documentation est très bonne, le plan clair, simple et bien suivi.] — J. ADHER. *Documents inédits. Lettres de Barère et de Mailhe.* [Lettre de Barère, député à la Constituante, à Mailhe, procureur général, syndic du département de la Haute-Garonne, du 24 janvier 1791, et lettre de Mailhe, député à la Législative, à Malpel, son successeur comme procureur général syndic, du 20 novembre 1791. Ces deux lettres ont trait aux menées des prêtres insermentés dans la Haute-Garonne.]

14 Août. = A. TUETEY. *Les archives anciennes du ministère de la Justice aux Archives nationales.* [Indication sommaire des documents, contenus dans 150 cartons, 40 registres avec répertoires sur fiches, versés les 2 et 3 mai par le ministère de la Justice aux Archives nationales. et se rapportant en majeure partie à la période révolutionnaire.] — CL. PERROUD. *Sur l'authenticité des mémoires de Brissot.* [Brissot a écrit des Mémoires, partie en 1785, partie pendant sa captivité en 1793. Il les confia à son ami Mentelle, mort en 1815; puis le manuscrit revint à sa famille, et l'un de ses fils, Anacharsis Brissot, les remit en 1830 à M. de Montrol, qui publia les deux premiers volumes. Le récit semble bien de Brissot, avec des retouches et des additions faites par lui-même en 93, et d'autres dues à l'éditeur, qui a plusieurs fois intercalé des lettres de Brissot, reclassé, rajusté le manuscrit au goût du public de 1830. Les deux derniers volumes parurent en 1832 par les soins d'un compilateur, Lhéritier (de l'Ain), qui fit subir au texte de Brissot des remaniements, des interversions, et y ajouta un morceau fortement suspect d'inauthenticité (*Sur un roi honnête homme*); mais il ne semble pas qu'il ait fabriqué du Brissot.] — H. BAUMONT. *Les assemblées primaires et électorales de l'Oise en 1792 (août-septembre).* [Opérations des assemblées primaires, dont les archives départementales de l'Oise possèdent 78 procès-verbaux, sur 89 assemblées qui se réunirent. Nomination des députés à la Convention par l'assemblée électorale, présidée par Massieu. M. B. étudie en détail la question de savoir si, en nommant *Bourdon*, les électeurs avaient voulu désigner Léonard Bourdon ou François-Louis Bourdon; il conclut que c'est ce dernier que les électeurs avaient eu en vue.] — *Documents inédits. Une lettre du général Alexis Dubois sur les journées de prairial.* [Dans cette lettre datée de Givet, 17 prairial an III, et adressée à Gillet, Dubois rend compte de sa conduite dans la journée du 3 (*sic*, pour 2) prairial.] — *Les Archives départementales de la Seine et les Archives communales de Paris.* [État sommaire des principales séries de documents, d'après le *Bulletin municipal officiel* du 17 juillet 1904.]

14 Septembre. = A BRETTE. *La protection des manuscrits à propos de l'incendie de Turin.* [M. B. montre l'intérêt qu'il y aurait, pour prévenir le danger de destruction des documents uniques, à en conserver des reproductions photographiques dans des villes éloignées de celle où serait l'original.] — CL. PERROUD. *Note sur le bataillon marseillais du 10 août.* [MM. J. Pollio et A. Marcel, dans leur histoire de ce bataillon, ont dit qu'il n'avait pu prendre part aux massacres de septembre, parce qu'il avait quitté Paris le 31 août. Plusieurs documents prouvent que les Marseillais ne partirent que vers la mi-septembre

mais cela ne prouve pas qu'ils aient participé aux massacres.] — C. LEYMARIE. *Un épisode sentimental de l'affaire de Quiberon : l'évasion du comte de Montbron.* [Ce jeune capitaine, fait prisonnier après l'expédition de Quiberon, put s'évader d'Auray, où il était prisonnier, avec l'aide d'une jeune fille, qu'il désigne sous le nom d'Élise, animée pour lui de tendres sentiments.] — A. AULARD. *Le patriotisme selon la Révolution française.* [Discours prononcé le 9 juillet 1904 au banquet de l'Association amicale des instituteurs de la Somme. Opposition du patriotisme des révolutionnaires, à la fois national et humanitaire, à celui d'ancien régime, agressif, haineux, conquérant.] — *Deuxième circulaire du ministère de l'Instruction publique sur l'histoire économique de la Révolution.* [Cette circulaire, du 12 août 1904, a pour but de préciser le rôle et la fonction des comités départementaux.] — *Comités départementaux d'histoire économique : liste des membres.*

La Revue de Paris. 1904.

15 Mai. = P. LEHAUTCOURT. *Un précurseur. Le colonel Ardant du Picq.* [Recherche quelle est la valeur actuelle des théories exposées dans le livre célèbre d'Ardant du Picq, les *Études sur le combat.*]

1er Juin. = P. BATIFFOL. *Une journée de Marie de Médicis.* [Fin le 1er juillet. L'auteur utilise, outre les mémoires contemporains et les diverses sources manuscrites, la correspondance et les comptes de Marie de Médicis, conservés à la Bibliothèque nationale. Appartement occupé par la reine au Louvre; sa santé (bonne, abus des purgations et saignées); ses toilettes; le lever; la messe; le dîner. Goût de Marie de Médicis pour les animaux; elle consacre à visiter ses chiens une partie de l'après-midi; elle se livre aussi au jeu, aime la musique. Promenades dans Paris, notamment à la foire Saint-Germain lorsqu'elle a lieu; excursions hors Paris; séjours à Fontainebleau. La fin de la journée : le souper, soit au Louvre, soit chez des particuliers, surtout le banquier Zamet ou Sully; comédie, ballets; jeu avec les intimes; le coucher.]

15 Juin. = GEORGE SAND. *Le Coup d'État.* [Extrait du volume récent : George Sand, Souvenirs et idées, dont il sera rendu compte dans le prochain numéro de la *Revue.*]

15 Juillet. = S. CHARLÉTY. *Une conspiration à Lyon en 1817.* [Les documents utilisés pour cette étude, qui renouvelle la connaissance d'un des principaux épisodes de la Terreur blanche, sont conservés aux archives municipales et départementales de Lyon, et, à Paris, aux Archives nationales; M. C. a en outre tiré parti des sources imprimées. L'organisation du complot eut pour point de départ l'irritation des ultras lyonnais, après l'ordonnance à tendance libérale du 5 septembre 1816, et leur désir de montrer les ennemis de la monarchie « en état de conspiration permanente et d'insurrection toujours possible ». Le maire Fargues, le préfet Chabrol, et surtout les généraux Canuel et Vionnet de Maringoné, commandant, le premier la division, le second le département, leur sont acquis ; seul le lieutenant de police, Charrier-Sainneville, est indépendant. De la fin de septembre 1816 à juin 1817, Canuel et Vionnet essayent à plusieurs reprises, en grossissant de menus incidents qu'ils ont plus ou moins fait naître, d'accréditer l'opinion qu'un

soulèvement est imminent dans la région lyonnaise : mais leurs tentatives sont déjouées par Sainneville. Au début de juin 1817, pendant une absence de ce dernier, le plan d'une formidable insurrection ayant pour objet la prise de possession de Lyon, au nom de Napoléon II, est soi-disant découvert. Une véritable terreur se répand sur la ville et sur ses environs. Arrestations en masse ; activité de la cour prévôtale ; onze exécutions capitales. Mais Sainneville est incrédule ; une enquête rapide lui permet de saisir l'action occulte des agents provocateurs payés par Canuel ; incertitude et mécontentement du gouvernement, mis au courant ; enquête confiée à Marmont ; elle dévoile de folles exagérations, de criminelles machinations, toute une série d'actes arbitraires et de dénis de justice. Malgré tout, le gouvernement de Louis XVIII juge politique de ne pas trop sévir. Les grands coupables, Canuel, Chabrol, sont simplement déplacés ; plusieurs officiers, sept maires ultras sont destitués ou révoqués ; des grâces sont accordées aux condamnés. Désormais l'influence des ultras du quartier Bellecour, le faubourg Saint-Germain de Lyon, ne cesse de décroître ; la guerre de plume entre Chabrol et Canuel d'une part, Fabvier, aide de camp de Marmont, et Sainneville, de l'autre, achève de la ruiner ; en octobre 1818, Camille Jordan, soutenu par les modérés et les libéraux, est élu député de Lyon à une grosse majorité.]

1er Août. = KAUNITZ. *Mémoire sur la Cour de France* (*1752*). [Fin le 15 août. Ce mémoire, publié par le Vte du Dresnay, a été rédigé par Kaunitz lors de son séjour à la cour de France comme ambassadeur de Marie-Thérèse, et rapporté par lui, en 1753, à Vienne, où il est aujourd'hui conservé dans les archives de la Maison impériale. Agréablement écrit, émaillé de sous-entendus qui laissent apercevoir, sous la forme respectueuse, la clairvoyance de l'observation et une ironie assez âpre, ce mémoire traite successivement du roi, de la marquise de Pompadour, de la reine, du dauphin, de Mesdames, de l'organisation matérielle de la cour et de la vie qu'on y mène.] — E. DUPUY. *Les années de jeunesse de Madame Roland*. [L'auteur de cet article utilise les travaux anciens ou récents de M. Cl. Perroud. Enfance de Marie-Jeanne Phlipon ; traits caractéristiques déjà apparents : santé robuste, goût de l'élégance du vêtement, sensibilité, énergie, parfois absence de tact ; ses lectures, étendues et variées ; son culte pour Rousseau. Premières amitiés : la liaison avec les sœurs Cannet, avec lesquelles elle entretient jusqu'à son mariage, de 1770 à 1780, une correspondance active. Éveil à l'amour, aux idées de mariage ; quelques « partis » mis en avant par la famille sont écartés ; prétendants successifs, plus ou moins déclarés ; le jeune Pahin de la Blancherie, M. de Sévelinges d'Espagny. Au début de 1776, elle fait la connaissance de Roland de la Platière ; récit de leurs premières relations, tout intellectuelles, des réunions et des séparations, des brouilles et des réconciliations, des difficultés créées par le père Phlipon, qui occupent les quatre années jusqu'au mariage (4 février 1780). Intérêt que présente la correspondance de Mme Roland, pendant cette période d'attente et d'incertitude, pour la connaissance de son caractère.]

1er Septembre. = F. MASSON. *Les Bonaparte et la Corse* (*an V-an VI*). [S'attache à mettre en lumière l'importance, dans l'histoire de la fortune des Bonaparte, de l'affaire du Liamone. En l'an V, lorsque la Corse eut été reconquise par Vaubois,

toutes les fonctions publiques dans ce département, toutes les places lucratives sont confiées à des membres, à des amis du clan Bonaparte, qui y règne en maître pendant deux années. Puis à la suite de la brouille de Lucien avec le Directoire, et une série d'incidents locaux que raconte M. M., les protégés des Bonaparte sont évincés et remplacés par leurs ennemis. « Le clan dépossédé en Corse, la puissance des Bonaparte va s'écrouler non seulement dans l'île, mais à Paris. » Lucien surtout redoute qu'on essaye d'éclaircir certaines affaires louches, oú il a des intérêts. « Comprenant la gravité de la situation en Corse, il s'emploie à remporter à Paris une victoire qui, en changeant la marche du Gouvernement, en écartant les ennemis qu'il s'est faits au Directoire et dans les ministères, lui assurera pour ses affaires insulaires un appui dont il a d'autant plus besoin qu'elles sont moins régulières. » De là la part importante qu'il prend à la journée du 30 prairial. Ce serait aller un peu loin que de « dire que le coup d'État du 30 prairial a eu pour objet de sauver le clan et, par là même les Bonaparte... Mais dans la préparation et dans l'accomplissement du coup d'État, l'intérêt du clan a été pour quelque chose. » La réintégration des créatures, comme Costa et Ramolino, à l'administration centrale du Liamone, a permis la destruction des papiers gênants, dont la production eût rendu singulièrement difficile le rôle de Lucien au 18 brumaire.] — Cel L. Picard. *Un épisode d'août 1870. Le ravin de la mort.* [Retrace, spécialement d'après les rapports inédits, dont il cite plusieurs extraits, des officiers allemands combattants, la catastrophe de la 38e brigade d'infanterie prussienne près du ravin situé entre Mars-la-Tour et Bruville, le 16 août, et la charge, consécutive à cet échec et ordonnée pour le réparer, du 1er dragons de la garde prussienne, d'où ce régiment sortit décimé.] — H. de Grandvelle. *L'évasion de Louis XVII.* [Rappelle les éléments de ce problème, qui a fait couler des flots d'encre, la légende, aujourd'hui détruite, du cordonnier Simon et de ses brutalités, les arguments invoqués par les partisans ou les adversaires de la version de l'évasion. Cite quelques témoignages récemment produits, qui tendraient à prouver que Louis XVII a bien été enlevé du Temple, et exprime l'espoir que des documents, jusqu'ici inédits et non utilisés, dont il affirme l'existence en France, en Allemagne et dans les archives du Vatican, permettront un jour de faire la lumière.]

La Revue Hebdomadaire. 1904.

16 Juillet. = Bon de Maricourt. *La place de la Bastille depuis 1789.* [Emploi des matériaux provenant de la démolition de la Bastille; projets de monuments divers destinés à en occuper l'emplacement, jusqu'à la construction de la colonne actuelle, 1831.]

23 Juillet. = B.-H. Gausseron. *Le procès de Sainte-Hélène. Témoignages anglais inédits.* [Suite ; fin le 30 juill. Notes autobiographiques de sir G. Bingham de nov. 1815 à mai 1821 ; notes du colonel Gorrequer sur les derniers moments de Napoléon.]

6 Août. = A. Bary. *Lettres écrites pendant la Commune de Paris.* [Continué les 13 et 20 août; fin le 27. Lettres écrites à sa sœur, Mme Charles Garnier, par Arthur Bary, alors professeur au collège Rollin, du 18 mars au 30 mai 1871.

Rédigées au jour le jour, sous le coup des événements, par un anti-communard convaincu, elles constituent un document de premier ordre pour l'histoire du mouvement communaliste, spécialement avant la « semaine sanglante ». La culture de l'auteur le mettait à même d'observer et de décrire intelligemment, quoique avec passion, les sentiments de la population parisienne. Il voit dans l'impéritie militaire la cause première de l'événement du 18 mars, et constate, en avril, que les Parisiens sont en masse, bourgeois comme ouvriers, favorables à la commune et hostiles aux « ruraux » de Versailles.] — R. DE FRÉCHENCOURT. *L'Abbaye-aux-Bois et Mme Récamier*.

Le Correspondant. 1904.

10 Juillet. = L. DE LANZAC DE LABORIE. *La suppression du Concours général*. [Vive critique de l'arrêté qui l'a récemment prononcée, avec des renseignements historiques : fondé en exécution du testament de l'abbé Legendre, le Concours général a lieu pour la première fois en 1747; il sombre en 1793 dans la ruine de l'Université; en 1801, il est rétabli par Frochot. Les compositions; la distribution des prix; incidents qui ont marqué l'histoire du Concours; ses principaux lauréats; deux âges d'or : 1841-1851, 1860-1870.] — E. GACHOT. *Le projet de descente en Angleterre en 1804. Documents inédits tirés des archives du prince d'Essling*. [M. G., qui, au rebours du Ct Desbrière, semble considérer comme prouvé que Napoléon croyait encore possible, en 1804, de faire passer la Grande Armée en Angleterre, a tiré des archives du prince d'Essling trois documents relatifs au projet de descente, et qui ont pu, à son avis, être utilisés par l'Empereur pour fixer son plan d'invasion. Ce sont : 1° un mémoire anonyme sur des « projets de descente à Jersey », en manière de diversion; 2° « quelques idées sur un projet de débarquement en Angleterre proposé au général Masséna », peut-être par l'officier du génie Marès; 3° une note sur les mesures à prendre pour assurer la subsistance de l'armée une fois débarquée. Ces documents doivent dater de l'époque (1800) où Masséna commanda l'armée d'Angleterre.]

25 Juillet. = Vte DE MEAUX. *Souvenirs politiques. Les ministères Dufaure et Jules Simon. Le Seize mai*. [Suite des souvenirs de l'ancien ministre du Seize mai (cf. la *Revue*, t. IV, p. 72, 144, 641, 707.) Le radicalisme menaçant, et derrière lui le socialisme, après les élections de 1876; il bénéficie de l'aveuglement ou de la complaisance des républicains modérés. Le maréchal remet loyalement le pouvoir à ces derniers, « en persistant cependant à réclamer une politique conservatrice ». Abaissement du niveau intellectuel et moral à la Chambre; majorité intolérante à gauche, minorité turbulente à droite. La majorité avait pourtant des qualités redoutables : elle savait marcher unie sous un chef, était capable de calcul. La première campagne eut un double objet : « battre en brèche l'Église et ses institutions », jetées en pâture aux impatients; mettre la main sur les ressorts et les ressources de l'État. Résistance du Sénat; il s'oppose à la modification de la loi sur l'enseignement supérieur, à la diminution de l'allocation des cultes, à l'amnistie pour les condamnés de la Commune. C'est sur cette dernière question que tombe le ministère Dufaure, « qui avait entrepris de s'entremettre entre le Sénat à droite, et la

Chambre des députés à gauche, en pratiquant avec l'appui du Sénat, sans rompre avec la Chambre, une politique conservatrice ». J. Simon au ministère. Préventions des conservateurs, défiances naissantes des républicains contre lui. Première satisfaction donnée à la gauche : destitution de 8 préfets et 51 sous-préfets ; mécontentement du maréchal. Affaire de la pétition des catholiques aux pouvoirs publics, en faveur du rétablissement du pouvoir temporel. M. de M. estime qu'il ne s'agissait que d'obtenir une intervention pacifique, nullement une « croisade » ; il reconnaît que la lettre de Mgr de Ladoue fut « une imprudence », que la gauche, par la voix de Gambetta, exploita habilement. Hésitations de J. Simon : il blâme la pétition, mais déclare séparer la cause des ultramontains intransigeants de celle de la masse des catholiques ; pourtant, après l'incident de la *Défense sociale et religieuse*, il accepte l'ordre du jour anticlérical du 4 mai. Le maréchal veut immédiatement le congédier ; le duc de Broglie l'en dissuade : il serait maladroit de faire tomber le ministère sur la question religieuse ; « le Sénat aurait peine à suivre, la majorité du pays ne suivrait pas ». Les chefs conservateurs approuvent cette tactique. Les élections aux conseils municipaux et généraux, d'où dépendait le maintien de la majorité conservatrice du Sénat, allaient avoir lieu l'année même : on pouvait toujours attendre quelque temps, prêts à profiter de quelque faute commise par la Chambre républicaine. A l'étonnement général, Mac-Mahon renvoie J. Simon le 16 mai, à la suite de l'abrogation de la loi sur les délits de presse. Formation et caractère du ministère de Broglie : pas de coup d'État ; « nous nous proposions seulement d'employer tous les moyens que le régime légalement établi nous fournissait pour défendre et maintenir l'ordre social ». L'entreprise était hasardeuse ; mais le « parti subversif » devenait chaque jour plus fort, la ruine du pays était imminente. Il fallait livrer la dernière bataille avant de perdre le Sénat, « place de sûreté » des conservateurs.] — Cte Fleury. *La société parisienne en 1802, vue par une Anglaise, d'après les souvenirs de miss Mary Berry.* [Traduction française d'assez copieux extraits du *Journals and correspondence* de miss Berry, publié à Londres en 1865. Vie de société, théâtre, bals ; croquis des principaux personnages du régime ; présentation aux Tuileries, impressions sur Bonaparte et Joséphine.]

10 Août. — Vte de Meaux. *Souvenirs politiques. Les ministres du Seize mai et leurs adversaires.* [Composition du ministère Broglie ; appréciation sur chacun de ses membres ; comment les partis y sont représentés : le centre-droit y domine (Broglies, Decazes, Pâris, Caillaux), un seul bonapartiste (Brunet), un légitimiste (de Meaux). « L'état major formé, il fallait rallier les troupes et les amalgamer pour une action commune ». Le centre-droit était favorable ; mais, très attaché à la légalité parlementaire, il refusait de se prêter à une politique de coup d'État. Les bonapartistes, au contraire, « loin de redouter de notre part des coups d'autorité, trouvaient que nous n'en faisions jamais assez ». Le concours de la droite modérée était acquis sans réserves. Avec l'extrême-droite, il faut négocier ; elle réclame un représentant de plus dans le cabinet (le catholique amiral Gicquel des Touches reçoit le portefeuille de la Marine), une large part dans les candidatures gouvernementales (finalement droite et extrême-droite s'arrangent et forment un comité électoral unique), l'engagement du maréchal de quitter le pouvoir à l'expiration

*

du septennat (« Il ne faut pas faire attendre le Roi » ; le maréchal consent). Le parti républicain : divisé, mais les nuances s'effacent devant le danger ; le centre-gauche a l'illusion qu'il mène la coalition ; en réalité il a été dupé : « il s'imaginait conduire ceux qui le poussaient ». Pour vaincre les conservateurs, la « ligue républicaine » fait appel à l'étranger, et exploite ce désir de paix général en France qui avait causé en 1871 la défaite de Gambetta lui-même. M. de M. groupe les détails publiés dans ces dernières années sur les projets d'entrevue de Bismarck et de Gambetta en 1877, sur le rôle de Crispi ; il note la campagne d'intimidation (ayant, à son sens, comme but intéressé, le maintien de l'anarchie politique en France, et, par suite, l'impuissance à l'extérieur) du journalisme européen, prédisant la guerre si le parti clérical, qui veut rétablir le pouvoir temporel, prend le dessus en France. Il examine ensuite ce que le gouvernement dont il a été membre a fait pour déjouer ce « complot », avoue sans embarras les mesures contre la presse, le retour à la candidature officielle, l'épuration du personnel administratif, la discipline imposée aux fonctionnaires : il s'agissait, sans violer précisément la légalité, sans aller jusqu'à l'état de siège, de « faire usage de toutes les ressources à notre portée et n'épargner aucun effort pour la défense sociale ».] — L. MICHON. *L'ébauche du gouvernement parlementaire sous la première Restauration.* [« Le mode de gouvernement... mis en pratique jusqu'au 28 mars 1815 était bien différent de celui de l'Angleterre, où s'étaient dégagées, depuis la fin du XVIIIe siècle, les deux idées de l'homogénéité nécessaire du ministère, avec un premier ministre, et de la responsabilité politique et collective du cabinet. » En fait, il n'y a pas de conseils des ministres, mais simplement des conférences semi-officielles ; des ordonnances sont promulguées par le roi sans que les ministres intéressés en soient avertis ; ni unité de décision, ni solidarité au sein du gouvernement : d'où de graves inconvénients, vite évidents. Sur la participation de la Chambre à l'œuvre gouvernementale, la théorie et la pratique, que le parti constitutionnel s'efforce partout de dégager, sont tout aussi incertaines : ni le mode de communication du gouvernement avec la Chambre, ni le droit de contrôle de la seconde sur les actes du premier ne sont définis : le droit d'interpellation ne s'exerce qu'indirectement, sous forme de discussion des pétitions ; le système du vote de défiance contre un ministère est à peine entrevu, et le renvoi d'un ministre ne peut être demandé que par adresse au roi. En somme, tout au plus les germes de cet ensemble de doctrines et d'usages en quoi consiste aujourd'hui le « gouvernement de cabinet ».] — Ctesse D'ESTIENNE D'ORVES. *Un nouveau livre de Mgr Dupanloup. La vie de Mgr Borderies, évêque de Versailles.* [Quatre pages sur cet ouvrage posthume de Mgr Dupanloup, récemment publié à la librairie Téqui.]

25 Août. = Vte DE MEAUX. *Souvenirs politiques. La victoire de Gambetta et la fin du ministère du 17 mai.* [La dissolution immédiate de la Chambre, des élections rapides eussent présenté des avantages : Fourtou préfère asseoir à loisir l'influence de ses agents électoraux dans les départements. Négociation avec le Sénat pour la dissolution ; elle est obtenue assez facilement. Dernières séances de la Chambre ; incident du « libérateur du territoire » (Thiers ne méritait pas seul ce titre). Les préfets se refusant à mener coup sur coup deux campagnes, ajournement des élec-

tions municipales et aux conseils généraux ; ce fut une faute : d'elles dépendait le recrutement du Sénat, et faites par un gouvernement conservateur, il y avait chance qu'elles fussent meilleures. Préparation des élections législatives ; les candidats conservateurs; Fourtou compte que 260 d'entre eux passeront. Ici une digression ; M. de M. traite de deux questions dont il eut à s'occuper comme ministre du Commerce : 1° l'organisation de l'Exposition universelle de 1878, avec l'incident créé par la présence de M. Krantz, sénateur de gauche, à la tête du commissariat général, et le rétablissement de la commission supérieure des Expositions universelles; 2° le traité de commerce avec l'Italie. Ensuite, reprise de l'exposé politique. Voyages du maréchal; son manifeste. Mort de Thiers (qui escomptait probablement son prochain retour au pouvoir avec l'appui de la gauche). Les élections d'octobre et leur résultat : la défaite. M. de M. opinait pour la continuation de la résistance, avec l'appui du Sénat; mais Fourtou et plusieurs de ses collègues étaient découragés, et, au Sénat, le centre-droit ne voulait plus tenir tête à la Chambre. Embarras du maréchal; il aurait dû ou lutter ou se démettre immédiatement, « tomber avec les siens, à leur tête » ; il n'aurait pas eu à sanctionner la révocation des fonctionnaires nommés par Broglie, et à transformer ainsi la défaite du parti conservateur en une véritable « débandade », par le désarroi jeté dans ses cadres. C'est par « patriotisme » qu'il crut devoir « se soumettre ». Derniers actes du ministère : séances des 14 et 15 novembre à la Chambre. En somme, le duc de Broglie avait accepté de livrer ce dernier combat sans espoir de succès, par « esprit de devoir », pour tenter la dernière chance de salut social. Les républicains n'étaient pas sûrs du succès : autrement, « ils n'auraient pas fait intervenir dans une querelle intérieure l'ennemi du dehors et ses menaces ». Les conservateurs ont été victimes de leur apathie, de leur dédain de la vie publique.] — L. DE LANZAC DE LABORIE. *Huguenots et ligueurs, à propos d'une récente publication.* [Celle du P. Baudrillart, *L'Église catholique, la Renaissance, le Protestantisme.* A la suite de l'auteur, M. de L. déclare que l'Église catholique ne doit pas porter toute la responsabilité des exécutions de protestants de 1520 à 1559 ; il fait l'apologie de la Ligue, « mouvement spontané et populaire, destiné à imposer à l'héritier présomptif le respect des volontés nationales, et à borner l'omnipotence du prince régnant ». L'article se termine par un paragraphe circonspect sur la conversion de Henri IV.] — *Souvenirs inédits de la baronne du Montet. Fragments.* [Mme du Montet, emmenée toute jeune en émigration, a vécu en Autriche. Les extraits cités de ses *Souvenirs* (que va publier la librairie Plon) concernent : Madame Royale, la répercussion à Vienne du retour de l'île d'Elbe et des Cent-Jours, Marie-Louise aux eaux de Baden, le duc de Reichstadt, les frères de Bombelles, Berryer en 1837. — UN TÉMOIN. *La famille Mokrani et l'insurrection algérienne de 1871.* [Revient, à propos de la récente mise en liberté de Bou Mezrag, frère et successeur de Mokrani, sur les causes de l'insurrection des Oulad Mokran, puis de la Kabylie. La révolte des premiers a été amenée par une de ces expropriations fiscales dont tant de douars arabes ont été victimes ; le décret Crémieux, en réveillant la haine de l'Arabe pour le Juif, a permis aux révoltés de généraliser la lutte dans la Grande et la Petite Kabylie et de lui donner un caractère religieux.]

10 Septembre. = Gal CANONGE. *Le sentiment religieux dans l'armée de Crimée.* [S'attache à prouver, en groupant toute une série d'anecdotes et de traits édifiants, qu'il a été très développé, chez les chefs comme chez les soldats.] — A. DE SAPORTA. *Un prédécesseur de Joanne et Bædeker au XVIIe siècle.* [Abraham Gölnitz, de Dantzig, qui fit paraître en 1631 (traduction française en 1643) un guide à l'usage du voyageur en Flandre, France et Savoie. M. de S. donne, par une analyse étendue, l'idée des détails divers, notamment d'ordre économique, qu'on peut en tirer.]

25 Septembre. = *Un ambassadeur autrichien à Paris sous Napoléon III. Extraits du Journal inédit du comte de Hübner.* [Fragments, concernant les années 1857-1859, du tome II des *Souvenirs* du comte de Hübner, qui vient de paraître à la librairie Plon, et dont la *Revue* rendra compte.]

Revue Bleue. 1904.

6 Août. = E. WELVERT. *Une chasse au Conventionnel sous la Restauration.* [Il s'agit de J.-B. Lecarpentier, régicide, ancien représentant en mission dans les départements du nord-ouest, où on l'avait surnommé le « bourreau de la Manche », recherché sous la Restauration comme ayant adhéré à l'Acte additionnel, et qui réussit à échapper aux policiers qui le traquaient pendant près de quatre années. Enfin pris le 6 novembre 1819, il fut condamné à la déportation et mourut au Mont-Saint-Michel en 1829.]

3 Septembre. = H. MONIN. *Une lettre inédite du Siège. Louis Blanc à Gambetta (3 octobre 1870).* [Dans cette lettre, retrouvée en copie dans les papiers de feu Ch.-L. Chassin, Louis Blanc parle de la nécessité de déterminer en France un élan révolutionnaire ; l'action personnelle de Garibaldi, « soldat du cosmopolitisme révolutionnaire », qui vient d'offrir son épée, lui semble devoir être un moyen particulièrement efficace d'y réussir.]

17 Septembre. = A. SOREL. *La Restauration en 1814. Talleyrand.* [Fragment du dernier volume du grand ouvrage de M. S. sur *L'Europe et la Révolution française.* Il en est de même de l'article du 24 sept., mentionné ci-dessous.]

24 Septembre. = A. SOREL. *La Restauration en 1814. Alexandre. — Paris en 1815. Lettres inédites de Madame de Vandeul.* [Écrites au littérateur Jean-Gaspard Hess, de Zürich, les 5 mai et 1er août 1815, par Mme de Vaudeul, fille de Diderot. Reflètent les transes de la population parisienne.]

Revue des Deux Mondes. 1904.

1er Juillet. = A. SOREL. *Les alliés et la paix en 1813. I. Le traité de Kalisch.* [L'auteur se propose de « se renfermer dans le camp des alliés », de montrer comment ils envisagèrent les choses, ce qu'ils voulurent faire et ce qu'ils firent. I. Metternich, dès 1812, prépare l'arbitrage de l'Autriche, qui est une première étape, dans sa pensée, devant le mener à la médiation armée, puis à l'hostillté ; ses vues s'étendent sur l'Italie, l'Illyrie et l'Allemagne ; il ne consent à la France les limites naturelles qu'en les interprétant, et en se proposant selon les circonstances de les étendre ou de les restreindre. II. La Prusse, dès le mois de décembre 1812,

prépare sa défection (mission de Knesebeck à Vienne); ses conditions sont : la restitution des territoires de 1806, l'état de paix de Lunéville et d'Amiens, la dissolution de la Confédération du Rhin, le partage de la suprématie en Allemagne avec l'Autriche. Mais Frédéric-Guillaume hésite à se déclarer, par peur de la France. Les événements le débordent (armistice de Tauroggen conclu par York avec les Russes le 31 décembre, premières ouvertures d'Alexandre). III. La politique de Metternich en janvier et février 1813. Il s'assure de l'acceptation de Napoléon à l'entremise autrichienne (lettre de Napoléon du 7 janvier), il lie partie avec Knesebeck (12, 14 janvier) et engage Frédéric-Guillaume à se rendre en Silésie pour se rapprocher à la fois des Russes et des Autrichiens; il signe un armistice avec la Russie à Zeyes (30 janvier); sous couleur d'entamer la procédure d'intervention, il entre en relations avec les représentants d'Alexandre à Vienne, Anstett et Stackelberg, envoie Lebzeltern au quartier général russe, et le comte de Wessenberg à Londres (8 février). La tactique qu'il propose aux alliés est celle de 1805 : d'abord des propositions assez vagues à Napoléon; puis la négociation amorcée, on la reprendra en sous-œuvre selon l'issue des opérations militaires. IV. La politique d'Alexandre à la fin de 1812. Il ne renonce pas à son rêve de 1804 : la reconstitution de la Pologne. Mais Nesselrode est hostile à ce projet, et pousse Alexandre à s'entendre avec la Prusse et l'Autriche, dont le concours est nécessaire pour refouler la France dans ses limites naturelles, qui sont, selon le czar, le Rhin, l'*Escaut*, les Pyrénées et les Alpes. Alexandre songe alors à offrir la Saxe à la Prusse pour le duché de Varsovie. V. Les dernières hésitations de Frédéric-Guillaume. Le 28 janvier, il reçoit à la fois une lettre d'Alexandre, et des propositions de Napoléon, qui lui laisse entrevoir pour son concours l'abolition du traité de Tilsit. Le 8 février, il envoie Knesebeck au czar avec des instructions qui trahissent un « homme d'affaires » désireux de signer un traité avantageux. Mais d'une part il est entraîné par l'impulsion irrésistible de son peuple, et de l'autre il est impuissant contre la tactique d'Alexandre qui, revenant aux vues de 1805, cherche à lui forcer la main par l'invasion de ses états et le soulèvement de son peuple. VI. Par le traité de Kalisch (28 février), Alexandre atteint son but; sans se lier les mains, il s'assure le concours, non seulement de l'armée royale de la Prusse, mais de l'insurrection nationale prussienne, et, sous cette impulsion, de toute l'Allemagne. VII. En même temps, il fait à Lebzeltern des propositions très avantageuses, l'ancienne domination autrichienne en Allemagne, le Tyrol, l'Italie jusqu'à Mantoue. Le 15 mars, il est à Breslau, le 16, la Prusse déclare la guerre. Le 29, Kutusof signe l'appel à la nation allemande inspiré de Stein; il y est fait allusion aux limites *légitimes* et non aux limites *naturelles* de la France. VIII. Blücher envahit la Saxe le 26 mars, et appelle le peuple à l'iusurrection. L'Autriche, tout en conservant le masque, se rapproche des coalisés. IX. L'Angleterre n'a pas encore paru jusqu'à ce moment. Varsovie, la Confédération du Rhin, la reconstitution de l'Autriche et de la Prusse sont pour elle au second plan; les Pays-Bas et la Méditerranée sont au contraire des objets capitaux. Wessenberg, envoyé de Metternich, reçoit à Londres un accueil assez froid. L'article VI du traité de Kalisch, où les deux alliés promettent de ne négocier que d'un commun accord et qui, étendu à l'Angleterre, la

rend maîtresse en dernière analyse de toutes les négociations, l'espoir de créer sur l'Escaut un royaume considérable confié à un prince anglais, enfin la nécessité de soutenir la Prusse pour que les Russes s'engagent à fond, amènent l'Angleterre à reprendre la politique de négociations et de subsides de Pitt en 1805.]

15 Juillet. = *Réflexions historiques sur Marie-Antoinette.* [Il s'agit d'un écrit de Louis XVIII, composé en 1798 (provenance non indiquée). M. E. Daudet, qui le publie, nous apprend que Louis XVIII attachait une grande importance à ce qu'il fût divulgué, et ignore pourquoi il ne le fut pas. L'opuscule est précédé d'une lettre à un ami qui en atteste l'authenticité et en définit l'esprit : « J'ai franchement avoué les torts de mon amie, parce que je crois que sa mémoire peut les supporter. Mais je me suis permis d'excuser ce qui est excusable et de jeter au moins des doutes sur ce qui ne le serait pas, si les faits étaient prouvés. » Les principaux faits de la vie de Marie-Antoinette auxquels il est fait allusion sont : le peu de sympathie que lui témoigna Louis XV, ses rapports avec le duc d'Aiguillon, avec le cardinal de Rohan, son rôle dans l'affaire du Collier, son attitude trop familière comme reine, son amitié pour la comtesse Jules de Polignac, le luxe personnel qu'on lui a attribué et l'acquisition de Saint-Cloud, son impopularité à partir de 1775, ses rapports avec Calonne, avec l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, et, à ce sujet, l'influence qu'aurait eue sur elle l'abbé de Vermont, créature de Brienne, son opposition au rappel de Necker, son intervention en 1788 pour empêcher le gouvernement français de soutenir Joseph II par les armes. *Passim*, quelques réflexions de Louis XVIII sur la Révolution et la guerre d'Amérique.] — A. Sorel. *Les alliés et la paix en 1813. II. Reichenbach et Tœplitz.* [I. La politique de Metternich en mai 1813, après Lützen. La mission de Stadion auprès d'Alexandre (7 mai) et de Bubna auprès de Napoléon. Accord de Stadion et de Nesselrode à Goerlitz et à Würschen (13-14 mai) sur les propositions que Metternich présentera en première ligne à Napoléon; l'intervention de l'Angleterre est prévue pour remettre tout en question si Napoléon les accepte. II. Bautzen (20 mai), et l'armistice de Pleiswitz (4 juin). Illusions de Napoléon sur l'attitude de l'Autriche. III. La veille du congrès de Prague. Les conférences d'Oppoutschna entre Nesselrode, Hardenberg et Stadion (10 juin); les accords anglo-prussien et anglo-russe (14-15 juin). Metternich arrête les bases préliminaires de la négociation avec Napoléon ; elles sont acceptées par la Prusse et la Russie avec cette restriction que la négociation ne pourra aboutir qu'à des préliminaires, et que, si Napoléon consent aux propositions autrichiennes, l'Angleterre et la Suède entreront dans la négociation. Metternich s'engage de plus en plus avec la coalition. Le 23 juin, Nesselrode dresse un projet de convention entre la Russie, la Prusse et l'Autriche; les accords diplomatiques et militaires des trois puissances sont arrêtés le 24 juin ; l'Autriche ne les signera à Reichenbach que le 27, ce qui permettra à Metternich de jurer à Napoléon que l'Autriche est encore libre d'engagements. IV. L'entretien du 26 juin à Dresde entre Napoléon et Metternich ; Metternich « comédien consommé » et Napoléon « jouant au naturel » ; Napoléon refuse d'abord les conditions de l'Autriche, et Metternich annonce son départ le 29 au soir; le 30, Napoléon change brusquement d'avis dans l'espoir de maintenir la

neutralité autrichienne; il accepte la médiation autrichienne, le congrès de Prague, et la prolongation de l'armistice jusqu'au 10 août. Metternich emploie ce délai à presser le plan de campagne autrichien et à préparer la diversion de Bernadotte. L'Angleterre s'approprie le programme de Reichenbach. La coalition est déjà formée quand s'ouvrent les négociations de Prague. V. Caulaincourt et le congrès de Prague (28 juillet-10 août) ; la rupture avec l'Autriche. VI. Les batailles du 26 et du 27 août devant Dresde; désarroi des alliés du 28 au 30 août; réunion des trois souverains coalisés à Tœplitz, où, étouffant rancunes, orgueil, crainte, ils ne pensent qu'à pourvoir ensemble au péril commun. Après Kulm, la Katzbach, Gross-Beeren, leur succès ne leur paraît plus douteux. Le 9 septembre, deux traités identiques sont signés à Toeplitz entre la Russie et l'Autriche, l'Autriche et la Prusse confirmant les engagements antérieurs et particuliers des puissances. Le 3 octobre, l'Autriche conclut un traité préliminaire avec l'Angleterre, et souscrit à la claute exclusive d'un accord commun nécessaire pour toutes les négociations et conventions. Le désastre de Napoléon à Leipzig. Les alliés pousseront toujours plus avant leurs prétentions jusqu'aux limites de 1792.]

Revue des Études historiques. 1904.

Juillet-Août. = A. Britsch, *Philippe-Égalité avant la Révolution.* [« Descendant d'une race énervée et aveulie », Louis-Philippe-Joseph d'Orléans était « tout curiosité » et « sans volonté aucune »; « de parti pris, il se fit un jeu d'étonner la Cour et la ville » ; plus tard, il voyage, patronne des médecins et des industriels, importe en France l'art de polir l'acier, construit des aérostats ; pendant quatre ans, 1775-1779, il sert dans la marine et se conduit avec courage pendant la guerre anglo américaine; en disgrâce depuis 1779, il s'occupe uniquement de ses biens; il transforme le Palais-Royal (1784); en 1782, il prit comme « gouverneur » des princes ses enfants Mme de Genlis, ce qui causa un grand scandale.] — L.-G. Pélissier, *Un voyage du Pont-Saint-Esprit à Paris en 1658.* [Fin. Notes sur Paris et les environs de Paris.]

Revue des Questions historiques. 1904.

Juillet. = A. Degert. *Procès de huit évêques français suspects de calvinisme.* [En 1563, Jean de Chaumont, archevêque d'Aix; Jean de Monluc, évêque de Valence; François de Noailles, évêque de Dax; Antoine Caracciolo, évêque de Troyes; Louis d'Albret, évêque de Lescars ; Claude Régin, évêque d'Oloron ; Charles Guillart, évêque de Chartres; Jean de Saint-Gelais, évêque d'Uzès, furent accusés d'hérésie ; ils refusèrent de comparaître en cour de Rome ; le 11 décembre 1566, le Pape les déclarait « nominativement privés et déchus pour cause d'hérésie manifeste de tous les titres, droits et honneurs épiscopaux, soit au spirituel, soit au temporel ». L'évêque d'Uzès, Jean de Saint-Gelais, et celui de Valence, Jean de Monluc, en appelèrent; Jean de Saint-Romain quitta le siège épiscopal d'Aix; pour les autres évêques, le jugement de 1566 resta lettre morte; le roi de France ne tint aucun compte de la sentence pontificale.] — A. Cochin. *Les églises calvinistes du Midi, le cardinal Mazarin et Cromwell.* [« Pas de bruit de la part des

réformés, beaucoup de promesses et de bonnes paroles de la part du Conseil, voilà tout ce que demandera désormais Cromwell (1656). Or, le grand talent du Cardinal était précisément de faire avorter doucement une grande entreprise. Il excellait à amortir sans bruit les plus impétueux élans et à les étouffer sous les bonnes paroles, les promesses, la patience et les lenteurs calculées; et il se surpassa à l'égard des réformés, qui se crurent, pendant six ans, à la veille de reconquérir leurs privilèges et se retrouvèrent au début du règne de Louis XIV aussi faibles, aussi dispersés, et plus redoutés qu'à la mort du feu roi. »] — CH. DE LA RONCIÈRE. *Les routes de l'Inde. Le passage par les pôles et l'isthme de Panama au temps de Henri IV*. [Histoire des projets d'empire colonial en Extrême-Orient et des projets de percement de l'isthme de Panama, sous Henri IV.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1904.

Juillet. = P. A. [Lt P. AZAN.] *Études historiques sur l'artillerie régimentaire.* [Suite. Les changements opérés par Gustave-Adolphe dans l'organisation et le matériel de son artillerie ayant eu une influence durable sur les modifications qu'a subies l'artillerie française au XVIe et au XVIIe siècles, il importe d'en connaître la nature exacte. On ne peut dire que Gustave-Adolphe ait proprement innové : dès le milieu du XVIe siècle, des pièces légères étaient employées en France et en Espagne, mais il a précisé, mis en pratique les idées nouvelles. Sa création la plus originale est le « canon de cuir », fait d'une âme légère de métal encerclée et enchemisée de cuir; les « canons de cuir » ont été employés de 1628 à 1631; à la bataille de Leipzig, dont l'étude révèle un grand progrès dans la mobilité et le maniement tactique de l'artillerie, ils jouent un rôle capital; il en est de même, l'année suivante, à Lützen, des pièces légères en bronze qui, pour obvier à divers inconvénients, viennent de leur être substituées. Déjà, en Allemagne, en Hollande, en Espagne, les « canons de régiment », sous des formes et des noms divers, commencent à être employés. A suivre.] — *Mémoire du colonel Leclaire (29 août 1792-1er nivôse an II)*. [Le manuscrit dont la première partie a été précédemment publiée (cf. la *Revue d'histoire moderne*, t. V, p. 591) s'arrête au 30 avril. Le complément en a été trouvé dans les papiers du colonel, communiqués par ses héritiers. Opérations de l'armée du Nord, de mai à novembre 1793, notamment bataille de Hondschoote; témoignage oculaire précis. A suivre.] — N. [Cne GUILLEMIN]. *La guerre de 1870-1871* (Suite). *La journée du 18 août en Lorraine. Bataille de Saint-Privat.* [Continé en août et à suivre. Combat d'Amanvilliers jusqu'à 5 heures du soir; position critique du IXe corps prussien; heureusement pour lui, les troupes françaises gardent une défensive passive. Déploiement du 6e corps et combat de Sainte-Marie-aux-Chênes, également jusque vers 5 heures; le 6e corps très géné par la pénurie de munitions.]

Août. = P. A. [Lt P. AZAN.] *Un tacticien du XVIIe siècle.* [Étude sur un manuscrit conservé en double exemplaire à la Bibliothèque nationale et à la bibliothèque de la Section technique du Génie, intitulé : *Le Livre de guerre*, et rédigé en 1662-1663 par le « maréchal de bataille » d'Aurignac, entré au service vers 1631 et retiré vers 1662 après avoir combattu sous Hocquincourt et Turenne. Pendant

les dix dernières années de sa vie militaire, il avait rempli les fonctions d'officier d'état-major, avait beaucoup vu, beaucoup appris. Son *Livre de guerre* en est la preuve. On y trouve les idées qui avaient cours en France au milieu du XVIIe siècle sur l'art militaire. M. A. en résume, avec citation des passages essentiels, les chapitres successifs : campement, ordre de marche, ordre de bataille, attaque et défense des places, conseils et détails divers, Il conclut que d'Aurignac a été « un des premiers tacticiens dignes de ce nom », bien supérieur à ceux de ses contemporains qui ont écrit sur le même sujet, et « que la lecture de son œuvre est indispensable à tous ceux qui sont désireux de comprendre l'histoire militaire du XVIIe siècle ».] — E. [Ct PICARD]. *La campagne de 1800 en Allemagne.* [I. Situation politique. Négociations avec l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, exposées d'après les sources connues : les deux premières seules hostiles, la Prusse neutre, la Russie retirée de la lutte. II. Situation militaire générale. Au 18 brumaire, les forces de la France comprennent 285.000 hommes, à peu près dénués de tout. Mesures prises par Bonaparte. Constitution de trois armées : du Rhin, d'Italie, de Réserve. A suivre.]

Revue Historique. 1904.

Septembre-Octobre. = P. GACHON. *Le Conseil royal et les Protestants en 1698. L'enquête, la question de la messe et le rôle de Bâville.* [Suite. III. Les évêques et Bâville ; Bâville et Bossuet. Les évêques du Nord inclinaient aux tempéraments (Bossuet, Le Tellier, Noailles, Sillery, La Frézelière, La Brunetière) : obligation d'aller à la messe imposée aux nouveaux convertis, mais « sans aucune peine » ; cependant ce n'est pas pour des motifs de tolérance qu'ils s'opposent aux violences ; ce qui les détermine, ce sont les « règles » de l'Église, la crainte des scandales et des sacrilèges publics, celle de l'émigration et des dommages causés par l'abus de la force. Les jeunes évêques demandent des mesures rigoureuses ; efforts de Bâville pour rallier Bossuet aux procédés de contrainte.] — P. MARMOTTAN. *L'institution canonique et Napoléon Ier ; l'archevêque d'Osmond à Florence.* [En octobre 1810, Napoléon choisit comme archevêque de Florence, sans avoir consulté le pape, l'ex-évêque de Nancy, le baron d'Osmond : le pape refusa l'institution canonique sous prétexte d'un manque d'entente préalable sur le nom du nouveau titulaire ; Napoléon passa outre.]

NOTES ET NOUVELLES

— Une deuxième circulaire a été adressée, en date du 12 août, par le Ministère de l'Instruction publique, aux comités départementaux récemment institués pour rechercher et publier, sous la direction de la commission centrale, les documents sur la vie économique et sociale de la Révolution française. Cette circulaire — reproduite daus la *Révolution française* du 14 septembre — précise la tâche dévolue aux comités : pour le moment, l'étendue et la nature de la matière à élaborer devant être préalablement connues, la rédaction d'inventaire d'inventaires d'archives, spécialement des archives municipales. Les instructions nécessaires sont fournies à cet effet, ainsi qu'un plan d'« inventaire sommaire des fonds de documents relatifs à l'histoire économique et sociale de la Révolution, conservés dans les dépôts d'archives communales ».

— Ouvrages en préparation ou sous presse :

A la librairie Calmann-Lévy : *Cte d'Haussonville*, La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV, t. IV et dernier; *Cte d'Haussonville et G. Hanotaux*, Souvenirs sur Madame de Maintenon, t. III et dernier; *J. Lemoine*, Correspondance amoureuse et militaire d'un officier pendant la guerre de Sept ans ; *Cte de Rambuteau*, Mémoires du comte de Rambuteau.

La thèse de doctorat de *M. V.-L. Bourrilly* (Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, 1491-1543) est déposée à la Sorbonne. L'impression de celle de *M. G. Pagès* : Le Grand Électeur et Louis XIV, est en voie d'achèvement. Ces deux thèses seront publiées à la Société nouvelle de librairie et d'édition.

M. A. Mathiez termine un volume sur l'abbé Fauchet et la « Feuille villageoise », journal socialiste de la Révolution ; *M. Ch. Schmidt*, sa thèse sur le Grand-Duché de Berg (1806-1813); *M. Ph. Sagnac*, une étude sur le Concordat de 1817.

— Académie des Sciences morales et politiques :

23 Juillet : M. Esmein présente à l'Académie, au nom de l'auteur, l'étude sur *Louis Blanc*, récemment publiée par M. Tchernoff, docteur en droit, à la Société nouvelle de librairie et d'édition.

30 Juillet : M. Levasseur présente un ouvrage de M. Dumas, doyen de la Faculté des lettres de Toulouse, intitulé : *Étude sur le traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre.*

6 Août : M. G. Picot communique, au nom de M. Henri Lorin, professeur à l'Université de Bordeaux, un mémoire sur les *Relations coloniales de Bordeaux à l'époque de Charles IX.*

13 Août : M. Lyon-Caen dépose sur le bureau l'étude consacrée à l'*Histoire du droit commercial* par M. Huvelin, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lyon.

3 Septembre : M. A. Chuquet commence la lecture d'un mémoire sur la légion germanique qui existait en 1792 et 1793 au service de la France.

10 et 17 Septembre : M. Chuquet continue la lecture de son mémoire sur la légion germanique.

24 Septembre : M. Chuquet termine la lecture de son mémoire sur la légion germanique. — M. F. Rocquain communique à l'Académie un fragment d'un ouvrage qu'il prépare sur les guerres de religion. Ce fragment est relatif à la première de ces guerres.

— La librairie H. Daragon, 30, rue Duperré, à Paris, commence sous le titre de : *La question Louis XVII*, la publication d'une « série de volumes du format in-8 coquille réservée à la publication d'ouvrages pour ou contre cette intéressante question ». Le premier volume vient de paraître : *Le cimetière de Sainte-Marguerite et la sépulture de Louis XVII, historique, disparition prochaine (1624-1904)*, par Lucien Lambeau, secrétaire de la commission municipale du Vieux Paris (in-8, 8 fr.).

— M. Félix Rocquain, chef de la section moderne aux Archives nationales, vient de prendre sa retraite. Il est remplacé par M. Alexandre Tuetey, sous-chef à la même section, lequel a lui-même comme successeur M. Fernand Gerbaux.

— M. Boyer d'Ayen a publié dans le *Journal des Débats* du 25 août 1904 un extrait des mémoires de Mgr Lanusse, ancien aumônier de Saint-Cyr, consacré à la fameuse charge de Morsbronn. Sans intérêt militaire réel, on trouvera seulement dans ce récit pompeux la rhétorique « vibrante » des livres « patriotiques », pleine de ces prosopopées et de ces redondances qui constituent le fonds de l'éloquence militaire actuelle. — G. Bn.

— Dans le courant de juillet et d'août, l'Académie des Sciences morales et politiques a décerné les prix suivants : le prix du Budget (2.000 fr.), à *M. Haumant*, maître de conférences à l'Université de Paris, pour un mémoire sur : L'influence de la France sur le développement intellectuel et moral de la Russie. — Sur le prix Drouyn de Lhuys, 1.000 fr. à *M. E. Driault*, pour son livre sur : La politique orientale de Napoléon, et la même somme à *M. P. Masson*, pour son Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque (1580-1793). — Sur le prix Chevallier, la Société d'études législatives, représentée par M. Saleilles, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, s'est vu attribuer 3.000 fr. pour sa publication sur le centenaire du Code civil. — La question mise au concours pour le prix Rossi de cette année était : La houille et le fer au point de vue économique depuis le début du XIXe siècle. Le mémoire de *M. P. Boissonnade*, professeur à l'Université de Poitiers, a été classé premier, avec récompense de 2.000 fr. ; celui de *M. J. Chastin*, professeur au lycée Voltaire, second, avec récompense de 1.000 fr.

— A. Milhaud. *Histoire moderne. Origines, Xe-XVe siècles, XVIe et XVIIe siècles.* 2e éd. revue et augmentée. Paris, Cornély, [1904], in-12, 586 p. — La *Revue* a signalé [1] la première édition de ce manuel, destiné aux élèves de la classe de seconde. Comme l'indique le titre, cette seconde édition a été augmentée de 42 pages : l'auteur a remanié la rédaction de quelques chapitres, notamment dans l'introduction, ajouté un certain nombre de lectures, de cartes et de gravures. On ne peut qu'approuver ces additions. La revision a fait disparaître plusieurs erreurs : quelques lapsus cependant subsistent, qu'il sera facile de corriger dans une troisième édition [2]. — V.-L. B.

— A. Milhaud. *Histoire moderne : XVIIIe siècle, Révolution et Empire (1715-1815).* Paris, Cornély, [1904], in-12, 590 p. — Rédigé conformément aux programmes du 31 mai 1902 à l'usage des élèves de première, ce volume fait suite au précédent et reproduit les mêmes dispositions. Chaque chapitre (il y en a 28 en tout) comprend un récit, une ou plusieurs lectures et une courte bibliographie des ouvrages à consulter. Le récit est clair et précis ; les lectures sont la plupart excellemment choisies et caractéristiques : on louera surtout M. M. d'avoir inséré quelques textes officiels, comme par exemple celui du Concordat, qu'il est bon que les élèves aient facilement sous les yeux ; la bibliographie est en général suffisante [3]. Des croquis assez nombreux permettent de suivre les opérations militaires et les conséquences des traités. — V.-L. B.

— A. Ammann et E.-C. Coutant. *La fin de l'Ancien Régime, la Révolution (1715-1815).* Paris, Nathan, 1904, in-12, 435 p. — Ce manuel, destiné aux élèves de première, se distingue par sa simplicité, sa clarté et sa précision. La matière a été distribuée en autant de leçons qu'il y a de semaines utilisables dans l'année scolaire, c'est-à-dire 35. La leçon s'ouvre par un résumé, que développe un récit divisé en autant de paragraphes que le résumé. Les leçons se groupent en chapitres, que terminent un index géographique des noms cités dans le chapitre, une courte bibliographie et un tableau récapitulatif qui permet d'embrasser d'un coup d'œil les principaux faits et leurs relations. Tout, jusqu'à la typographie, a été disposé de manière à faire comprendre et facilement. Si, après cela, les élèves ne savent point leur histoire, c'est qu'ils ne le voudront pas, ou peut-être qu'en leur offrant des manuels trop bien faits, du genre de celui-ci, on les aura déshabitués de tout effort intellectuel. — V.-L. B.

---

1. T. IV, p. 307.

2. Par exemple lire, p. 121, L. (et non G.) Paris ; p. 147, année 1526 (et non 1525); p. 150, 1536 (et non 1535) ; p. 299, 17 (et non 15) avril ; p. 328, Forneron (et non Formeron) ; p. 451, 1683 (et non 1681) ; p. 514, Reynald (et non Reynold); p. 541, Saint-Gothard 1664 (et non 1663). — P. 137, manque un tableau généalogique pour expliquer la formation de la puissance de Charles-Quint.

3. Il y aurait des additions à faire, par exemple : p. 187, Cultru, *Dupleix* ; p. 271, Ducros, *Les Encyclopédistes* ; p. 487, A. Sorel, *Bonaparte et Hoche en 1797* ; p. 523, A. Vandal, *L'avènement de Bonaparte, la Constitution de l'an VIII.*

— Guérier. *L'idée démocratique et la Révolution française de 1789*. Moscou, Zinserling, 1904, in-8. — Ce livre est le résultat de la fusion et de la mise au point d'un certain nombre d'articles publiés antérieurement par le professeur Guérier, de l'Université de Moscou. Il comprend deux parties : la genèse du mouvement démocratique, le triomphe de la démocratie. Dans la première partie, l'auteur remonte jusqu'aux origines du peuple français, il étudie les efforts faits dans le peuple pour créer entre toutes les petites gens une sorte de solidarité nationale, il nous montre le sentiment populaire se développant de l'époque gauloise à 1789, parallèlement au pouvoir royal. Au XVIIIe siècle, sous l'influence de Rousseau, l'idée d'une démocratie réalisable devient populaire, les parlements luttent sérieusement contre l'absolutisme royal. A la fin de l'ancien régime, l'activité du peuple et celle du gouvernement de Louis XVI sont nettement dirigées l'une contre l'autre. La France alors n'est pas une, l'uniformité apparente de son organisation couvre bien des différences et des contradictions. Il y a, d'une part, effort sur toute l'étendue du territoire pour assurer le maintien des privilèges et de la division de la société en classes rivales ; d'autre part, l'on constate partout une tendance à uniformiser et à unifier. Les mouvements chaotiques qui ont agité les derniers jours de l'ancien régime ont été bien décrits par l'auteur. Enfin, nous prenons dans cette première partie une idée de la compréhension qu'avaient du pouvoir et du peuple ceux qui rédigèrent les cahiers de 1789. Il ressort de cet examen que l'on restait alors « fidèle à la monarchie et aux traditions », mais qu'un immense désir de réformes s'affirmait universellement, qu'on exigeait « un nouveau régime » et que les illusions d'un rationalisme optimiste réagissaient sur le développement politique des hautes classes en France.

La seconde partie de l'ouvrage, le triomphe de la démocratie, est moins étudiée, moins fouillée que la première : l'auteur a surtout mis en relief la figure de Mirabeau dont il fait un peu trop le grand premier rôle indispensable au succès de la pièce. — A. My.

— Dans le *cahier de juin* [1904] *de la cinquième série des Cahiers de la Quinzaine*, est réimprimé le *Prologue d'une Révolution*, de Louis Ménard (in-18, XII-285 p.). Publié en feuilleton, dans le *Peuple* de Proudhon, cet ouvrage contient l'histoire de la Révolution de 1848 des origines à la présidence de L. Bonaparte, mais avant tout, il est un récit minutieux de l'insurrection de juin (ch. XVI-XX). Témoin sincère et indigné, Ménard, socialiste, a réuni tous les renseignements qu'il avait pu colliger sur la répression, et, avec l'impartialité d'une âme juste, mais vibrante, il a écrit contre elle un réquisitoire à retenir, parce que bourré de faits véridiques. La preuve s'en trouve dans le *Supplément au Peuple* du 2 avril 1849, qui contenait les *Pièces justificatives* de son réquisitoire, et dont il voulait, par avance, se faire comme une plaidoirie, à l'occasion du procès qui lui fut intenté en 49, comme coupable d'excitation à la haine entre citoyens.

Avec le beau poème de l'*Adrastée*, consacré aux vaincus de juin, M. Daniel Halévy, qu'on avait chargé d'une courte introduction sur L. Ménard, — bien inutile et, en soi, bien creuse, après la belle étude de L. Berthelot (*Louis*

Ménard et son œuvre), — a eu raison de publier les principaux documents qui concernent ce procès, où la procédure et l'esprit des tribunaux impériaux apparaissaient déjà. La réimpression du *Prologue d'une Révolution* est textuelle; M. Paul Dupuy a toutefois ajouté au texte des notes topographiques de la plus grande précision : un plan de Paris en 48 aurait utilement complété ces indications. — M. Ch. Péguy, gérant des *Cahiers de la Quinzaine*, voit dans ce fascicule le premier d'une série sur l'histoire de la Révolution de 1848. Après ce que je viens de dire de la légitimité et de l'utilité de cette réimpression, me sera-t-il permis d'ajouter qu'on peut regretter que cette initiative ne soit contrariée par l'activité souhaitable de la *Société d'histoire de la Révolution de 1848*, dont, entre parenthèses, les préfaciers ne soufflent mot? Il est d'une bonne administration du travail scientifique de ne pas disperser les forces individuelles, mais au contraire de les grouper par un effort collectif. — G. Bn.

— J.-J. Clamageran. *Études politiques, économiques et financières*, avec une préface par Marcelin Berthelot. Paris, F. Alcan, 1904, in-8, xxix-425 p. — Ce volume contient une série d'articles, en partie inédits, écrits depuis 1871, et de discours prononcés au Sénat. C'est une contribution utile à la biographie publique de Clamageran et aussi à l'histoire de la troisième République. Malheureusement, la disposition de ces fragments n'a rien de méthodique; ce recueil est très décousu. Il renferme, en effet, trois articles sur la situation de la France en 1871, deux articles sur la liberté de la boulangerie et de la boucherie, deux articles sur « la réaction économique en 1871 et 1872 » (question des droits sur les matières premières, et question de la loi sur la marine marchande et de la dénonciation des traités de commerce), un discours et un article sur l'impôt sur le revenu, une conférence sur le travail national de 1872 à 1880, un discours sur le budget de 1885, d'importants fragments sur les finances de la France de 1814 à 1889, enfin quatre discours sur la surtaxe sur les blés, sur les associations et les congrégations, sur l'Affaire Dreyfus. Dans tous ces morceaux, on trouvera beaucoup de sincérité, de clarté, non point de génie ni même une intelligence sans étroitesse, mais un grand désir d'utilité et de bienfaisance, une grande loyauté républicaine; en plusieurs places apparaît la compétence financière de Clamageran.

M. Marcelin Berthelot a fait précéder ce livre d'une préface dans laquelle il présente la biographie sommaire de son ami, et surtout publie quelques lettres inédites échangées entre eux en 1849. Ces lettres sont intéressantes, toutes remplies du souffle républicain et socialiste de 1848; par elles, on se sent en présence de deux jeunes gens passionnés pour les idées et pour la politique idéaliste et généreuse, anxieux de la réalité sociale et du progrès social qu'ils désirent ardemment. — H. B.

— *Journal d'un chanoine au diocèse de Cavaillon* (*1664 à 1684*). Fragments du livre de raison de Gaspard de Grasse, avec introduction et notes, publié par M. Jouve. Nîmes, 1904, in-8, 80 p. — Ce chanoine, bonhomme simple et paisible, aimant sa petite ville, ses nièces et ses ornements ecclésiastiques, quelque

peu curieux de belles-lettres et d'antiquités, a noté, au jour le jour pendant vingt ans, les menus événements qui pouvaient intéresser lui-même, sa famille ou la localité : ses dépenses, ses maladies, l'état du ciel et des récoltes, les épidémies, le prix des denrées. Les faits historiques d'intérêt général paraissent l'avoir peu touché; on peut cependant signaler la joie avec laquelle il a appris la délivrance de Vienne par Sobieski et ses plaintes sur la fiscalité italienne qui s'exerce sur tous les habitants du Comtat, en particulier sur les marchands juifs, ses fournisseurs. M. J. a mis en tête du *Journal* une agréable préface où il semble s'exagérer un peu l'intérêt historique, médiocre en somme, que présente le document. — A. C.

— M. G. Hector QUIGNON, professeur au lycée de Beauvais, a écrit et publié une notice sur *La Bibliothèque de la ville de Beauvais* (*1789-1903*). (Paris, Champion, 1904, in-8, 51 p. Extr. de l'*Annuaire de l'Oise pour 1904*), qui mérite d'être signalee ici : elle est surtout faite de renseignements historiques, retrace la centralisation, en exécution du décret du 2 novembre 1789, des livres provenant des établissements ecclésiatiques de la région et du collège, la constitution, en 1794, de la « bibliothèque nationale du district », son rattachement à l'École centrale en 1796, son installation, en 1857, à l'Hôtel de Ville où elle est restée; elle comprend aujourd'hui plus de 28.000 volumes; à côté d'elle, une « bibliothèque populaire » en compte 4.500.

La monographie de M. G., rédigée avec beaucoup de précision d'après les documents locaux, soigneusement indiqués en note, est, en même temps qu'une utile contribution à l'histoire de l'outillage intellectuel, un bon exemple de méthode.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités et Manuels. — *Blanchet et Toutain.* Histoire moderne. (Classe de quatrième.) Paris, Belin, 3.50. — *Mis de Granges de Surgères.* Répertoire historique et biographique de la Gazette de France, depuis l'origine jusqu'à la Révolution (1631-1790). T. III et IV. Paris, Leclerc. — *R. Jalliffier.* Histoire contemporaine, de 1789 jusqu'à nos jours. (Classes de philosophie et de première moderne.) Paris, Garnier, 5.00. — *R. Jalliffier et H. Vast.* Cours complet d'histoire. Les temps modernes. (Cours de quatrième.) Paris, Garnier, 3.50. — *Ch. Seignobos.* Les temps modernes. (Classe de quatrième.) Paris, A. Colin, 3.50. — *Ch. Seignobos et A. Métin.* Histoire contemporaine depuis 1815. (Classes de philosophie et de mathématiques.) Paris, A. Colin, 5.00. — *J. Uny.* L'Époque contemporaine, 1815 à nos jours. (Classes de philosophie et de mathématiques.) Paris, Poussielgue.

Histoire politique intérieure. — *M. Barbé.* Étude historique des idées sur la souveraineté en France de 1815 à 1848. (Thèse.) Paris, Pichon et Durand-Auzias, — *A. Bourgeois.* L'arrestation du marquis de Saint-Vallier, seigneur de Vauchamps,

en 1793 et 1795. Enquête, défense et mise en liberté. Châlons-sur-Marne, Imp. Martin frères. — *A. Bourgeois*. La vérité sur l'arrestation de Louis XVI à Varennes. Paris, Bibliothèque de la Critique. — *H. Bourgeois*. Études sur la Vendée militaire. Zigzags au pays des géants. 4e série. Luçon, Bideaux. — Correspondance complète de Madame, duchesse d'Orléans, née princesse palatine, mère du Régent. Traduction nouvelle par *G. Brunet*. T. Ier. Paris, Fasquelle, 3.50. — *A. Dayot*. Die Handschrift Napoleon I. Leipzig, H. Schmidt und C. Günther, 1 mk. 50. — *E. Duvernoy*. Les Etats généraux des duchés de Lorraine et de Bar jusqu'à la majorité de Charles III (1559). Paris, Picard. — *E.-L. Fischer*. Napoleon I. Leipzig, H. Schmidt u. C. Günther, 6 mk. — *R. Giffard*. Essai sur les présidiaux bretons. (Thèse.) Paris, Rousseau. — *P. Holzhausen*. Bonaparte, Byron und die Briten. Frankfurt a M., M. Diesterweg. — *Y. de la Brière*. La conversion de Henri IV. Saint-Denis et Rome (1593-1595). Paris, Bloud, 0.60. (« Science et religion »). — *L. Lambeau*. Le cimetière de Sainte-Marguerite et la sépulture de Louis XVII. Historique, disparition prochaine (1624-1904). Paris, H. Daragon, 8.00. — La Revellière-Lepeaux en Sologne. Orléans, Imp. Pigelet. — *E.-M. Laumann*. L'épopée napoléonienne. Le retour des cendres. Paris, H. Daragon, 10.00. — Napoleon I. nach den Memoiren seines Kammersdieners Constant. Uebertr. und bearb. von *O. Marschall von Bieberstein*. Leipzig, Schmidt und Günther, 15 mk. — *L. de Saint-Ferjeux*. La vie politique sous la Restauration. Paris, Imp. Schneider, 1.25. — *C. Stryienski*. Le gendre de Louis XV. Don Philippe, infant d'Espagne et duc de Parme. Paris, Calmann-Lévy, 7.50. — *Abbé Vannesson*. Deux villages de la Meuse avant et pendant la Terreur. Saint-Julien, Liouville. Bar-le-Duc, Imp. Saint-Paul, 0.60.

Histoire diplomatique. — *Cte de Hübner*. Neuf ans de souvenirs d'un ambassadeur d'Autriche à Paris sous le Second Empire, 1851-1859. T. II. Paris, Plon, 7.50. — *L. de La Trémoïlle*. Mme des Ursins et la succession d'Espagne. Fragments de correspondance. T. IV. Paris, Champion.

Histoire militaire. — *D. de Beauregard*. Les maréchaux du Second Empire. Nice, Imp. Gauthier. — *K. Bleibtreu*. Wellington bei Talavera. Berlin, H. Eckstein, 2 mk. — *A. de Bremond d'Ars*. Le général de Bremond d'Ars (1787-1875). Notes biographiques extraites de l' « Historique du 21e régiment de chasseurs ». Paris, Champion. — *G. Cardinal von Widdern*. Die Reiterei der III. Armee und die ihr gegenüberstehende Reiterei bis zur Schlacht bei Wörth einschliesslich. Berlin, R. Eisenschmidt, 8 mk. — Souvenirs du général Championnet (1792-1800). Étude préliminaire, notes et documents par *Maurice Faure*. Paris, Flammarion, 7.50. — *Von Holleben*. Geschichte des Frühjahrsfeldzugs 1813 und seine Vorgeschichte. Bd. I. Berlin, Mittler, 12 mk. — *Lt H. Holtzheimer*. Erzherzog Karl bei Wagram. Berlin, E. Ebering, 2 mk. — *F. Hopp*. Das Grenadier-Regiment Prinz Carl (2 brandenburgisches) Nr. 12 in der Schlacht bei Spicheren am 6. VIII. 1870. Frankfurt a/O., (Waldow), 0 mk. 50. — *H. Hüffer*. Der Krieg des Jahres 1799 und die 2. Koalition. Bd. I. Gotha, Perthes, 10 mk. — La guerre de 1870-1871. Campagne de l'armée du Nord. IV. Saint-Quentin. Paris, Chapelot, 6.00. [Publicat. de la Sect. hist. État-Major de l'Armée.] — *Th. Ménard*. Le maréchal Fabert. Tours, Mame. — *J. Morvan*. Le soldat impérial (1800-1814). T. II. Paris, Plon, 7.50. — *Channe Payen*. Le général Guillet (1829-1898). Quarante ans de vie militaire au XIXe siècle (1848-1892). Besançon, Imp. Jacquin. — *L. Pietsch*. Von Berlin

bis Paris. Kriegsbilder (1870-1871). Berlin, F. Fontana, 3 mk. — *Cne X. Poli.* Historique abrégé du 45e régiment d'infanterie (1643-1898). Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle, 0.50. — *Ct Sauzey.* Les Allemands sous les aigles françaises. Essai sur les troupes de la Confédération du Rhin (1806-1813). II. Le contingent badois. Paris, Chapelot. — *Oberstlt E. von Schmid.* Das französische Generalstabswerk über den Krieg 1870-1871. Wahres und Falsches. 3 Heft. Leipzig, Luckhardt, 3 mk. — *Oberstlt E. von Schmid.* Die Schlachten bei Metz. 1 Heft. Leipzig, F. Luckhardt, 3 mk. — *L.-E. Schücking.* Die Fürstentümer Münster und Osnabrück unter französischer Herrschaft. Münster, E. Obertüschen, 1 mk. — *R. de Sèze.* Baylen et la politique de Napoléon, à l'occasion d'un livre récent. Lyon, Imp. Vitte. (Extr. de l'*Université catholique.*) — *A. Thoma.* Bernhard von Weimar. Weimar, H. Bohlau, 1 mk. 50. — Une reconnaissance d'officiers sur Niederbronn (24 et 25 juillet 1870). Le combat de Schirlenhof. Nancy et Paris, Berger-Levrault.

Histoire religieuse. — *D. Anger.* Histoire du prieuré de Saint-Vincent de Naintré, près Châtellerault (Vienne), (1147-1789). Poitiers, Imp. Blais et Roy. — Article pour la cause des trente-deux religieuses guillotinées à Orange en 1794. Avignon, Imp. Aubanel. — *Abbé A. Baraud.* Le clergé vendéen, victime de la Révolution française. Notices biographiques (1790-1801). Luçon, Imp. Bideaux. — *P. Bordedebat.* Notre-Dame de Garaison, depuis les apparitions jusqu'à la Révolution française (1500-1792). Pau, Imp. Lescher-Moutoué. — *Abbé J. Candel.* Les prédicateurs français dans la première moitié du XVIIIe siècle, de la Régence à l'Encyclopédie (1715-1750). Paris, Picard. — *Channe E. Cerisier.* Le R. P. E. M. Peigné, chanoine honoraire de Nantes et de Belley, missionnaire de l'Immaculée-Conception. Nantes, Landreau. — *Abbé A. Chambre.* Un grand apôtre du Canada, originaire de l'Angoumois. Le R. P. J.-B. de La Brosse, né à Jauldes (Charente), mort à Tadoussac (Saguenay). La Chapelle-Montligeon, Imp. de Montligeon. — *S. Coubé.* Bourdaloue orateur. (Conférence.) Paris, Retaux, 1.25. — Documents sur les trente-deux religieuses guillotinées à Orange en 1794. Avignon, Imp. Aubanel. — Bourdaloue. Deux sermons inédits sur le royaume de Dieu. Pub. par *Eug. Griselle.* Paris, Beauchesne. — *A. Grosse-Duperon.* Les chapellenies de Mayenne avant la Révolution (1420-1789). Mayenne, Imp. Poirier. — *Abbé E. Huguet.* Un bon soldat du Christ. L'abbé Combes, vicaire à Puteaux (1871-1882). Paris, Retaux. — *C. Jacotin de Rosières.* Procès-verbal de l'incendie de l'abbaye de la Chaise-Dieu en 1574. Le Puy, Imp. Marchessou. — *Abbé Le Sueur.* Le clergé picard et la Révolution. T. Ier. Amiens, Imp. Yvert et Tellier. — Le T. R. P. Marie-Alphonse Ratisbonne et la mission de Notre-Dame de Sion en Terre-Sainte. Paris, Lib. Saint-Paul. — Le T. R. P. Marie-Théodore Ratisbonne, fondateur de la Société des Prêtres de la congrégation des religieuses de Notre-Dame de Sion. Paris, Lib. Saint-Paul. — *Abbé Louis.* Lacordaire éducateur. (Discours.) Paris, Imp. Mersch. — *H. Louvet et J. L'Hôpital.* L'école des Frères des Écoles chrétiennes d'Évreux (1822-1904). (Discours.) Évreux, Imp. Odieuvre. — *A. Martin.* Châtel et l'Église française. (Thèse.) Montauban, Imp. Granié. — *J. Mazauric.* Essai historique sur la Réforme à Aubusson. (Thèse.) Dôle-du-Jura, Girardi et Audebert. — *Cte de Puiseux.* Mère de Puiseux et la congrégation du Bon-Sauveur. Paris, Retaux. — *Abbé Redou.* Les trente-deux religieuses guillotinées à Orange au mois de juillet 1794. Avignon, Imp. Aubanel. — *Abbé Rouzic.* La jeunesse catholique française au XIXe siècle. Paris, Beauchêne. — *M. Talmeyr.* La Franc-Maçonnerie et la Révolution française. Paris, Perrin, 1.00 — Notice biographique sur

Mgr Jean Jacoupy, ancien évêque d'Agen, par *Un prêtre du Périgord*. La Chapelle-Montligeon, Imp. de Montligeon. — *A. Villien*. L'abbé Eusèbe Renaudot. Essai sur sa vie et son œuvre liturgique. Paris, Lecoffre. — Consalvi's Briefe aus den Jahren 1795-1796 und 1798. Mitgeteilt von *P. Wittichen*. Rom, Loescher, 1 mk. 20. (Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken.)

Histoire économique et sociale. — *J. Baudrier*. Bibliographie lyonnaise. Recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVIe siècle. 6e série. Paris, Picard, 20.00. — *Cne Condamy*. Une méthode de guerre coloniale. La conquête du Ménabé, à Madagascar (1897-1900). Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle, 5.00. — *H. Denis*. Histoire des systèmes économiques et socialistes. T. Ier. Les fondateurs. Paris, Giard et Brière, 7.00. — *E. Leclair*. L'École centrale de Lille (1795-1803). Paris, Giard. — *J.-B. Levitte*. Histoire de l'enseignement primaire en France. (Conférence.) Annecy, Imp. Hérisson. — *Min-Major G. Saint-Paul*. Souvenirs de Tunisie et d'Algérie. Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle, 3.50. — *I. Tchernoff*. Louis Blanc. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 0.50.

Histoire littéraire et Histoire de l'art. — *H. d'Alméras*. Mémoires sur Talma, par Regnault Varin. Paris, Société parisienne d'édition, 3.50. — *H. d'Alméras et P. d'Estrée*. Les théâtres libertins au XVIIIe siècle. Paris, H. Daragon, 15.00. — *G. Capon et R. Yve-Plessis*. Paris galant au dix-huitième siècle. (Les théâtres clandestins. Paris, Plessis, 15.00. — Correspondance entre George Sand et Gustave Flaubert. Paris, Calmann-Lévy, 3.50. — Derniers moments et obsèques de George Sand. Souvenirs d'un ami. (Henry Harrisse.) Paris, Imp. Renouard. — *J.-M. Gros*. Le mouvement littéraire socialiste depuis 1830. Paris, Michel, 3.50. — Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des bâtiments, publiée par *A. de Montaiglon et J. Guiffrey*. T. XIII (1774-1779). Paris, Schemit. — Denis Diderot. Briefe an Sophie Voland. Ausgew., übertr. und eingeleitet von *V. Wygodzinsky und W. Tiemann*. Leipzig, Insel-Verlag, 5 mk.

Histoire locale. — *Abbé P. Hébert*. Le château de Bailleul (con de Godeville, Seine-Infre). Documents tirés des archives du château. Paris, Champion. — *Abbé J.-B. Pérucaud*. Notice sur Brigueil. Ruffec, Imp. Picat. — *G. Vanel*. Recueil de journaux caennais (1661-1777). Rouen, Lestringant; Paris, Picard, 12.00. (Publ. Soc. histoire de Normandie.) — *M. Cordelier*. Historique de la Vosgienne, société libre de gymnastique d'Épinal (1863-1903). Épinal, Imp. Homeyer et Ehret. — *Channe Marsaux*. Notes historiques sur la paroisse d'Hondainville. Beauvais, Imp. du *Progrès de l'Oise*. — *Ch. Sellier*. Curiosités historiques et pittoresques du vieux Montmartre. Paris, Champion, 4.00. — *Saint-Marcel Eysseric*. Les municipalités de Sisteron depuis 1790, précédées d'un essai de constitution de la suite des syndics, assesseurs, consuls, maires, de 1314 à 1790. Sisteron, Imp. Allemand.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants :* P. CARON.

Les sources manuscrites parisiennes de l'histoire de la Révolution de 1848 et de la Deuxième République

Il n'y a pas d'exagération à dire que l'histoire de la Révolution de 1848 et de la Deuxième République n'est pas faite. Sans doute la bibliographie de l'histoire de la France de 1848 à 1852 est déjà considérable ; elle comprend, à côté des écrits contemporains ou immédiatement postérieurs à caractère de sources, des ouvrages plus récents, dont les auteurs ont assurément voulu faire œuvre historique : mais ces ouvrages, de cadre en général trop vaste, rédigés sans le recul nécessaire, et, d'ordinaire, pour la défense de telle ou telle cause, n'offrent point les qualités requises d'information et de critique [1]. Toute cette riche matière reste, en somme, à élaborer scientifiquement.

Divers symptômes portent à croire que, jusqu'ici délaissée, elle va fixer de plus en plus l'attention des historiens. En dépit des obscurités qu'elle présente encore, l'histoire de la Révolution de 1789 — l'histoire politique tout au moins — commence à être connue ; les publications essentielles de textes sont faites, ou presque achevées ; il y a lieu de penser qu'une équipe de travailleurs munis d'une bonne méthode va maintenant se constituer pour l'étude de la Révolution de 1848, unie d'ailleurs par tant de liens à son aînée, et au cours de laquelle ont été posés et discutés tant de problèmes encore débattus. Cette équipe, c'est à la Société, dernièrement fondée, de l'histoire de la Révolution de 1848 qu'il appartient de la former.

L'on peut penser, d'ailleurs, que les temps sont venus. C'est tout récemment que, par le jeu de la règle dite de la « réserve cinquantenaire », en vigueur dans la plupart des dépôts publics, sont devenus communicables les documents d'archives relatifs à la période qui s'étend entre 1848 et 1852. Ces documents sont très dispersés. J'ai cru qu'en dresser et en

1. Le livre de Stein, *Geschichte der sozialen Bewegung in Frankreich*, reste peut-être, en dépit de sa date d'apparition (1850), le seul ouvrage vraiment scientifique sur les années 1848 et 1849.

présenter, pour Paris, un tableau d'ensemble serait de quelque intérêt, au moment où le travail va, semble-t-il, s'organiser méthodiquement ; et ce sont les résultats d'une enquête menée dans les différents dépôts parisiens aussi loin que me le permettaient l'état des inventaires et les possibilités matérielles d'examen des fonds, que je livre dans cet article aux chercheurs [1].

J'ai exploré les dépôts accessibles, c'est-à-dire ceux qui sont classés, confiés à la garde d'un personnel spécial, et régis par un règlement autorisant la communication des documents jusqu'à la date de 1852. Quant à ceux, très nombreux, — et quelques-uns, selon toutes probabilités, recèlent de vraies richesses, — qui ne réunissent point ces trois conditions, j'ai dû me borner à donner la liste des principaux d'entre eux, avec quelques commentaires.

Comme cadre chronologique, j'ai pris l'histoire de la Deuxième République entendue *lato sensu*. Il m'a paru qu'il serait arbitraire de m'arrêter au coup d'Etat, victoire préparée dès 1848 et dont l'exploitation a duré une année entière : j'ai donc envisagé la période qui s'étend du 24 février 1848 à l'installation définitive de l'Empire, en décembre 1852.

*
* *

Les dépôts « accessibles » sont au nombre de trois : Archives nationales, Archives de la Chambre des Députés, Archives de la Seine.

I. — ARCHIVES NATIONALES

Au point de vue du nombre comme à celui de la valeur des documents, les Archives nationales tiennent sans conteste le premier rang. Sur les 35 séries que comprend leur cadre de classement, sept sont à signaler à l'historien de 1848.

---

1. J'adresse ici de sincères remerciements aux personnes qui m'ont aidé dans ma tâche : à MM. P. Marichal et Ch. Schmidt, mes collègues aux Archives nationales, qui m'ont fourni des renseignements sur différentes parties de la série F ; à M. Eugène Pierre, secrétaire général de la Présidence de la Chambre, qui m'a obligeamment transmis quelques indications sur les papiers de la Constituante de 1848 et la Législative de 1849 au Palais-Bourbon ; à M. L. Lazard, des archives de la Seine, qui a établi lui-même la liste des cartons de nature à m'intéresser, et me les a communiqués, m'épargnant ainsi un long travail de dépouillement.

SÉRIE B^II. — ÉLECTIONS ET VOTES

La section BII (Votes populaires) contient, classés par départements, les dossiers du plébiscite de 1851 (BII 958-1047). On y trouve les procès-verbaux du vote, le dénombrement des voix, et aussi les bulletins annulés, qui portent souvent de curieuses annotations [1].

SÉRIE G. — PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES NATIONALES ET PIÈCES ANNEXES

On y trouve, en « secondes minutes », les procès-verbaux de l'Assemblée Constituante, du 4 mai 1848 au 26 mai 1849 (C* 1,354-363), et ceux de l'Assemblée Législative, du 28 mai 1849 au 1er décembre 1851 (C* 1, 364-371). Je ne fais cette mention que pour mémoire, les procès-verbaux de ces deux assemblées étant imprimés et facilement consultables dans les bibliothèques [2].

SÉRIE F. — ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA FRANCE

Constituée dans le courant du XIXe siècle par les versements des divers ministères, notamment ceux de l'Intérieur et de l'Instruction publique [3],

---

1. Voir le tableau I, p. 101. J'emprunte ce tableau à l'article de M. Schmidt cité p. 90, n. 2.

2. Pour l'Assemblée Constituante : *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale; exposés des motifs et projets de lois présentés par le Gouvernement ; rapports de MM. les Représentants*, Paris, 1849, 10 vol. in-4 (Bibl. nat., Le 67 1) ; *Assemblée nationale constituante, 1848-1849. Impressions. Projets de lois, propositions, rapports*, etc., Paris, 1849, 16 vol. in-8 et 5 vol. in-4 (Bibl. nat., Le 67 2) ; *Table analytique, par ordre alphabétique de matières et de noms de personnes, du Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale constituante (4 mai 1848-27 mai 1849) et des documents imprimés par son ordre. Rédigée aux Archives de l'Assemblée nationale*, Paris, 1850, in-4 (Bibl. nat , Le 67 3) ; — Pour l'Assemblée Législative : *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale législative. Exposés des motifs et projets de lois présentés par le Gouvernement. Rapports de MM. les Représentants*, Paris, 1849-1851, 17 vol. in-4 (Bibl. nat., Le 74 1) ; *Table analytique par ordre alphabétique de matières et de noms de personnes du « Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale législative » (28 mai 1849-2 décembre 1851) et des documents imprimés par son ordre, rédigée aux archives du Corps législatif*, Paris, 1852, in-4 (Bibl. nat., Le 74 2) ; *Assemblée nationale législative. Impressions, projets de lois, propositions, rapports, etc. (années 1849-1851)*, Paris, 15 vol. in-4 et 24 vol. in-8 (Bibl. nat., Le 74 3) ; *Assemblée nationale législative. Feuilletons (années 1849-1851)*, Paris, 5 vol. in-8 (Bibl. nat., Le 74 4) ; *République française ... Assemblée nationale législative. Rôle général des pétitions adressées à l'Assemblée... (années 1849-1851)*, Paris, in-8 (Bibl. nat., Le 74 5).

3. Les ministères qui versent, plus ou moins régulièrement, sont, outre ceux de l'Intérieur et de l'Instruction publique, ceux de la Justice, du Commerce, des Travaux publics, de l'Agriculture; les archives de la Marine ont été versées en bloc en 1899 (voir page 95).

la série F est la plus considérable des Archives : elle sera, pour l'historien de la Deuxième République, dans l'ordre politique, social, économique, la plus intéressante et la plus riche. Elle est divisée en un certain nombre de sections et sous-sections. Voici celles qui ont trait à notre sujet :

$F^{préliminaires}$. — Fonds peu consulté, et ne pouvant fournir que des renseignements très secs. Il est composé des registres d'enregistrement de la correspondance des ministères. Pour la période qui nous occupe, y figurent les registres de deux ministères seulement :

$F^{préliminaires}$	2001-2413	Ministère de l'Instruction publique	1809-1852.
	69892-64123	Ministère de l'Instruction publique	1852-1870.
	64503-70103	Ministère de l'Intérieur	an XIV-1869.

F^{1} (*Administration générale*). — Cette section, très étendue, comprend plusieurs subdivisions :

F^{1A} (*Objets généraux*). — Cette sous-section, dont on trouvera plus loin un tableau complet [1], renferme des pièces provenant du cabinet du ministre de l'Intérieur. Je citerai les papiers de diverses commissions instituées au ministère (importance restreinte : nomination des membres, convocation aux séances) ; une intéressante série des dépêches télégraphiques envoyées au ministre par les préfets et divers fonctionnaires (très complète pour janvier-décembre 1848, mais ne comprenant ensuite que quelques pièces pour juillet 1852 et janvier 1853, et ne reprenant qu'en janvier 1854) ; une double série, chronologique et méthodique, des circulaires (imprimées) émanées du ministère et adressées aux préfets de 1848 à 1852 ; les ordonnances, arrêtés et décrets pour la même période (26 registres) ; des correspondances relatives aux relations du ministre de l'Intérieur avec la présidence de la République, les autres ministres et la préfecture de Police (d'intérêt inégal et des lacunes : ainsi le carton F^{1A} 353-361[3], Relations du ministre de l'Intérieur avec le ministre et avec le préfet de Police, ne contient, à côté de deux ou trois pièces administratives pour 1850, qu'un dossier pour 1852, volumineux, mais n'offrant guère que quelques correspondances concernant des condamnés au domicile forcé) ; les observations des préfets sur le projet de loi portant réorganisation de l'administration départementale ; deux cartons de dossiers divers (dans le dossier F^{1A} 608, un devis d'architecte pour la transformation du couvent du Temple en hospice des Invalides du travail).

1. Voir le tableau II, p. 102.

F^{1B} (*Personnel administratif*). — La subdivision F^{1B} I (Objets généraux) fournit quelques documents sur les fonctionnaires administratifs (pièces sur le chiffre de leurs traitements en 1852, dans le carton 82) et sur le fonds d'abonnement des préfectures et sous-préfectures (carton 83^1-87^1 ; série départementale ; pour plusieurs départements, la période 1848-1852 est atteinte ou dépassée). Mais la richesse principale de F^{1B} réside surtout dans deux séries de dossiers individuels : 1° dossiers du personnel administratif central, préfets, sous-préfets, secrétaires généraux, conseillers de préfecture, de l'an VIII à 1869 (F^{1B} I, 131-260) ; 2° dossiers du personnel administratif départemental, maires, conseillers municipaux, etc., de 1789 à 1884 (F^{1B} II, 1-1439 ; peu de chose pour 1837-1859 et lacune de 1860 à 1870). En raison des notes confidentielles qu'ils contiennent, les dossiers de la première série ne sont pas communiqués au public ; ceux de la deuxième peuvent l'être, sous certaines réserves.

F^{1C} I (*Esprit public*). — Cette sous-section s'ouvre par une série de onze cahiers cartonnés contenant des extraits des rapports envoyés au ministre de l'Intérieur par les préfets de 55 départements [1] entre 1852 et 1853 ; la série de ces rapports, conservés dans la série F^{1C} III, présente des lacunes qui seront signalées plus bas ; on pourra les combler dans certains cas avec les indications sommaires, mais précises, de F^{1C}I * 3^{1-17}. On trouvera dans F^{1C}I, 34 un petit dossier sur la constitution de la Haute Cour de Justice de Bourges en 1849 ; des adresses diverses au prince-président ; quelques lettres et dépêches des préfets (lesquelles seraient mieux à leur place dans F^{1C}III) sur les élections municipales de 1852 ; — dans F^{1C}I, 55-69 (1 carton), des correspondances sur la prestation de serment des fonctionnaires en 1852 ; — dans F^{1C}I, 79-83 (1 carton), des comptes de recettes de la commission des dons et offrandes à la patrie, en 1848 ; — dans F^{1C}I, 108, des lettres de préfets relatives à la proclamation de l'Empire ; un petit dossier sur la réception faite au prince-président par la Garde nationale de Paris, au retour du voyage de 1852 ; — dans F^{1C}I, 115-117 (1 carton), le procès-verbal de pose de la première pierre des constructions nouvelles du Louvre et des Tuileries, en 1852 ; — dans F^{1C}I, 118^2-120 (1 carton), des poésies et dithyrambes divers, manuscrits ou imprimés, en l'honneur de Louis-Bonaparte (1852) ; — dans F^{1C}I, 123, 124, 125, 126, le dossier des dépenses du plébiscite de 1852 ; — — dans F^{1C}I, 127, des pièces sur la proclamation des résultats du même plébiscite, le 1er janvier 1853, et sur l'organisation, par les préfets, des délégations départementales envoyées à cette cérémonie.

1. Voir le tableau III, p. 104.

F^IC II (*Élections*). — Je n'y vois à signaler que trois cartons : F^IC II, 56, 57, 58. Mais ils contiennent des dossiers politiques généraux d'un intérêt exceptionnel, les deux premiers pour les élections de 1848, le troisième pour celles de 1848 également, 1849 (moins intéressant), 1852 et 1853.

F^IC III (*Esprit public et élections* [1]). — Cette série se compose de 1140 cartons, classés par départements. A chaque département sont affectés une dizaine de cartons, répartis sous les rubriques suivantes : *Élections*, *Comptes rendus administratifs*, *Prestations de serment*, *Adhésions et adresses*, *Fêtes nationales*, *Correspondance et divers*.

Les cartons *Élections* ne contiennent ordinairement, pour 1848, que le recensement du vote plébiscitaire du 10 décembre ; pour 1848, 1849, 1850, 1851, peu de chose, en dehors des réponses des préfets consultés par le ministre de l'Intérieur (1850) sur l'opportunité de l'établissement du vote obligatoire ; pour 1852, et pour la plupart des départements, le dossier des élections aux conseils généraux et municipaux, et, moins fréquemment, celui — d'intérêt variable, parfois de premier ordre — des élections législatives de février-mars 1852.

La série des *Comptes rendus administratifs* périodiques que, sous tous les régimes, les préfets ont envoyés au ministre de l'Intérieur serait, si elle était complète, une source d'une valeur inappréciable. Malheureusement, elle s'arrête, pour tous les départements, à 1819 ou 1820, et ne reprend, au plus tôt, qu'au début de l'année 1852. A quoi tient cette lacune ? Sans doute à des destructions [2], peut-être aussi, pour la période de la Deuxième République au moins, à la négligence des préfets. Il semble que, dans beaucoup de départements, le ministre n'ait pu obtenir des préfets, pendant près de quatre ans, l'envoi de rapports réguliers, et c'est seulement à la fin de 1852 qu'en exécution d'une circulaire particulièrement pressante [3], venant après trois autres, il obtint satisfaction. Les comptes rendus préfectoraux ne reparaissent donc, sauf exception, qu'à la fin de 1852, en novembre ou en décembre : mais il faut noter que plusieurs préfets jugèrent utile de rappeler, dans celui par lequel ils rouvrirent la série, l'histoire de leur département depuis la chute de la

1. Voir le tableau IV, p. 105.

2. Sur ces destructions, qui auraient été opérées en 1863, voir G. Richou, *Traité théorique et pratique des Archives publiques*, cité par Ch. Schmidt, *Les sources de l'histoire d'un département aux Archives nationales*, dans la *Révolution française*, 1902, t. XLII, p. 193-232. Tout espoir n'est pourtant pas perdu ; peut-être les documents manquants sont-ils égarés dans le dépôt du ministère de l'Intérieur, rue Cambacérès (consulter, sur ce dépôt, Ch.-V. Langlois et H. Stein, *Les Archives de l'histoire de France*, p. 52).

3. Circulaire du 29 octobre. Les trois circulaires non ou insuffisamment exécutées avaient été envoyées le 17 juillet 1849, le 22 août de la même année, le 8 avril 1851.

monarchie de Juillet. Certains de ces rapports peuvent donc renseigner, rétrospectivement, sur toute l'histoire de la Deuxième République.

Les cartons *Correspondance et divers* offrent, la plupart du temps, une lacune analogue à celle des cartons *Comptes rendus*. Le contenu en est très varié; et il est souvent difficile de voir pourquoi telle pièce leur a été attribuée de préférence aux cartons *Élections*. Une confusion assez sensible règne d'ailleurs entre les trois subdivisions que je viens d'énumérer; elle s'explique par la difficulté de la répartition. Les travailleurs devront en tenir compte, et, le cas échéant, élargir en conséquence le champ de leurs recherches.

Le dossier concernant l'année 1852, dans les cartons *Fêtes nationales*, se compose invariablement de deux ou trois pièces banales sur la célébration du 15 août 1852, parfois aussi sur la Fête-Dieu, ou sur des fêtes locales diverses.

Il est fort rare que la date inférieure des cartons *Adhésions et adresses*, ou *Prestations de serment*, s'abaisse jusqu'à 1852 ; le cas se présente cependant pour quelques départements. Les pièces sur les prestations de serment sont insignifiantes ; quelques adresses de corps constitués au prince-président, en 1852, offrent un peu plus d'intérêt.

La série F^IC III est donc, pour la période que nous envisageons, très incomplète. Telle qu'elle est, et en dépit de ses lacunes, elle reste riche, et d'importance capitale.

F^IC IV et F^IC V (*Conseils généraux*). — Je ne parle de cette série que pour mémoire, les procès-verbaux des conseils généraux, qui la constituent, étant imprimés depuis 1838. Mais je dois signaler, dans les quelques cartons d'« objets généraux » qui forment F^IC IV, le carton F^IC IV, 8, qui contient un intéressant dossier politique sur l'élection et la composition des conseils généraux en 1852.

F^IC VI et F^IC VII (*Conseils d'arrondissement*). — La série départementale (F^IC VII) des procès-verbaux de ces conseils commence en 1814 ou 1816, plus souvent encore en 1834 ou 1835, et s'étend jusqu'à la fin de l'Empire pour la plupart des départements. Utile à l'histoire locale, elle ne présente qu'un intérêt général fort restreint.

F^ID I et F^ID II (*Affaires particulières*). — Série composée de dossiers très divers. Je relève, dans F^ID I, le carton 31 : objets généraux et demandes de places, an V-1853. Le contenu de la série alphabétique F^ID II est du même ordre : principalement des demandes de places, depuis la Révolution jusqu'au second Empire. Pour se rendre un compte exact de la valeur de ces deux fonds, il faudrait un dépouillement très long qui ne payerait peut-être pas de sa peine celui qui l'entreprendrait.

F^{1D} III et F^{1D} IV (*Récompenses honorifiques*). — Dans F^{1D} III (Objets généraux) : les cartons 3 (Légion d'honneur, objets généraux, 1821-1855), 4 (Légion d'honneur, notification de décès, 1848), 10 à 21^{12} (Légion d'honneur, propositions classées par départements : des objets généraux, puis des dossiers individuels classés par départements et dépassant dans l'ensemble la date de 1852), 83 à 98 (Combattants et blessés de février et juin 1848 : un carton, 83, d'objets généraux, les autres occupés par des dossiers individuels classés alphabétiquement). A la suite de F^{1D} III, F^{1D} IV, série alphabétique de dossiers individuels concernant des récompenses honorifiques, peut également fournir des renseignements à l'historien de la Deuxième République.

F^2 (*Administration départementale*). — Dans F^2 I (Objets généraux), un certain nombre de cartons compris entre les cotes 887 et 1161 sont relatifs aux ponts et chaussées et aux travaux de voirie sous la Deuxième République. F^{1B} II (série classée par départements) dépasse la date de 1852 ; mais l'intérêt des dossiers qui composent cette subdivision est, cela va de soi, limité à tel ou tel département.

F^3 (*Administration communale*). — Le carton F^3 I, 17, renferme des lettres de préfets sur le projet de loi municipale (1851). La série départementale F^3 II n'atteint pas la fin de la monarchie de Juillet.

F^4 (*Comptabilité générale*). — J'y note : F^4 2687-2689, Comptabilité du ministère de l'Intérieur (1818-1851) ; F^4 2690, Dépenses extraordinaires faites sur l'ordre du Gouvernement provisoire de 1848 ; F^4 2697, Allocations sur fonds spéciaux (1830-1848) ; F^4 2714-2719, Matériel et dépenses diverses (1848-1852) ; F^4 2762-2791, Minutes d'ordonnancements (1850-1842) ; F^4 2837, Exercices clos et périmés (1849-1852) ; F^4 2846, Correspondance du bureau de l'ordonnancement (1851-1859).

La série F^5 (*Comptabilité départementale*) comprend dans ses deux parties, F^5 I (Objets généraux) et F^5 II (Série départementale), des pièces de la période 1848-1852. — Il n'en est pas de même de F^6 (*Comptabilité communale*), dont le contenu est antérieur à 1848.

J'ai parlé avec quelque détail des subdivisions de tête de la série F parce qu'elles sont bien classées, et, par là, aisément consultables. Il n'en est pas de même, sauf exception, de celles qui les suivent, à partir de F^7, et dont la plupart attendent encore leur tour d'inventaire. On peut d'ailleurs dès à présent affirmer que l'histoire politique n'aura à peu près rien à y prendre, et que l'histoire sociale et l'histoire économique, à qui elles offrent de précieux matériaux, les y trouveront mélangés à une foule de

documents sans valeur. Les versements ministériels qui ont permis de constituer la série F et qui, aujourd'hui encore, l'accroissent périodiquement, comprennent, surtout les plus récents (les liasses ou registres qui en font partie sont reconnaissables à leur cotes de cinq ou six chiffres [1]), des papiers d'intérêt des plus inégal ; les pièces, vraiment historiques, de « cabinet » y voisinent avec des amas de paperasses administratives banales dont il semble impossible de tirer le moindre parti. Qu'on n'attache pas non plus trop d'importance aux mots dossier ou liasse : il arrive qu'ils soient employés pour désigner cinq à six pièces enfermées dans une chemise. — Je ne veux d'ailleurs pas décourager les travailleurs : l'ampleur de ces fonds est telle qu'à supposer que les non-valeurs en forment les deux tiers (et, dans l'état actuel des classements, il serait téméraire d'affirmer que cette proportion soit atteinte), le tiers restant d'éléments utilisables suffirait à récompenser les chercheurs de la persévérance de leurs dépouillements.

Il m'a paru, la place m'étant limitée, que le moyen le plus simple de donner idée du contenu des subdivisions de la série F, de F^7 à F^{80}, était d'en dresser un tableau assez détaillé. Ce tableau figure plus loin [2]. J'y ai joint quelques notes destinées à avertir de certaines particularités et à corriger ce qu'aurait eu d'aride une simple énumération.

SÉRIE BB. — VERSEMENTS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

On trouvera à la page 116, le tableau [3], fait de notre point de vue, de cette riche série dont le titre indique l'origine, et qui est destinée à s'accroître. A côté de catégories volumineuses de documents d'intérêt administratif pur, elle offre actuellement, dans sa « division criminelle » surtout, des éléments de premier ordre pour l'histoire politique de la Deuxième République, de

1. Dans l'*État sommaire par séries des documents conservés aux Archives nationales* (1891), les « nouveaux versements » n'occupent pas moins de 26 colonnes, et sont indiqués comme formant un fonds spécial de la série F. Voici en réalité ce qui se passe aujourd'hui (depuis 1894-1895). Lorsqu'ils sont remis aux Archives, les documents versés sont enregistrés dans leur ordre d'arrivée et quelle que soit leur provenanoe, selon une numérotation unique commencée à F 62990 et qui dépasse actuellement F 117000. Ils sont ensuite répartis suivant leur nature entre les différentes subdivisions de la série F et, dans chacune d'elles, fondus ou mis en queue, en gardant — du moins jusqu'ici — leur numéro d'enregistrement général. Le nom de « nouveaux versements » n'est plus attribué qu'aux stocks de documents récemment reçus et non encore rattachés à telle ou telle subdivision. — Je me suis déjà expliqué à ce sujet dans ma *Note sur les sources de l'histoire de la Deuxième République aux Archives nationales*, parue dans la *Révolution de 1848*, mai-juin 1904, pp. 57-60.

2. Voir le tableau V, p. 108.

3. Voir le tableau VI, p. 116.

1848 à 1850 : rapports des procureurs généraux sur l'état des esprits, les mouvements populaires, l'action des partis ; dossiers des procès politiques, etc. Ces éléments ont d'autant plus de prix que, comme nous l'avons vu, on en chercherait vainement l'équivalent dans les fonds de la série F provenant du ministère de l'Intérieur. L'on peut affirmer que si la lacune existante dans les comptes rendus des préfets (F[1c] III) n'est pas comblée quelque jour, ce sera grâce aux archives du ministère de la Justice et à celles de la Guerre, grâce à la correspondance des procureurs généraux comme à celle des généraux commandant les subdivisions [1] que l'on pourra faire scientifiquement et dans le détail l'histoire de la vie politique en France, à Paris et dans les départements, et des violences de toute espèce qui l'ont marquée de la chute de Louis-Philippe jusqu'au rétablissement de l'Empire.

Pour l'historien, la « division criminelle » est le morceau capital de la série BB ; elle se compose de 1580 liasses. Les recherches y sont possibles au moyen de fiches analytiques classées par ordre alphabétique de noms propres et de matières. Mais les Archives nationales n'ont encore reçu que celles de ces fiches qui correspondent aux documents antérieurs à 1849 exclusivement ; il faut espérer que le ministère de la Justice, qui verse très régulièrement aux Archives, leur en fera passer bientôt le complément.

SÉRIE AB. — ORGANISATION ET SERVICE DES ARCHIVES

Dans une section de cette série, AB XIX (Dépôts et dons faits aux Archives), sont conservés divers documents remis par le ministère de l'Intérieur : les papiers trouvés aux Tuileries en 1848 [2], déposés en 1850 (AB XIX, 14-24) ; une série de lettres diverses classées par ordre alphabétique de noms d'auteurs et datées de 1850 à 1870 (AB XIX, 178, doss. VI).

SÉRIE AD. — BIBLIOTHÈQUE ADMINISTRATIVE, OU COLLECTION RONDONNEAU

Cette série se compose de documents imprimés ou transcrits. On y trouvera : 1° dans AD XVIII[B] (Procès-verbaux des assemblées), sous les cotes 667 à 696, un exemplaire incomplet [3] du compte rendu de l'Assem-

1. Voir plus loin, p. 98.
2. Ce sont ceux qui ont été publiés par Taschereau dans la *Revue rétrospective*.
3. Il ne comprend que les tomes I, II, VI, VII, VIII, IX, X et la Table du compte rendu de la Constituante, et seulement la Table de celui de la Législative. Voir plus haut, p. 87, note 2.

blée Constituante, la table de celui de la Législative, et la première année (1852) de celui du Corps législatif; — dans AD XVIII^C (Impressions des assemblées), sous les cotes 831 à 873, la suite, avec de grosses lacunes, des impressions de la Constituante et de la Législative; — dans AD XVIII^F (Budgets), les budgets de la Deuxième République, de 1848 à 1851; — dans AD XX^A (Gazettes et journaux français), la collection de trois journaux de 1848 : la *Révolution démocratique et sociale*, 1848-1849 (AD XX^A 616), le *Journal de la vraie République*, 1849 (AD XX^A 627), le *Vote universel*, 1850-1851 (AD XX^A 628); — dans AD XX^C, carton 90 (Placards et affiches), les placards du Gouvernement provisoire de 1848.

SÉRIE AE. — ARMOIRE DE FER ET MUSÉE

Comme la série AB, AE dépend de la section du secrétariat des Archives, qui conserve dans l'armoire de fer (AE I,21) l'acte authentique d'abdication de Louis-Philippe, le plébiscite de 1851 et le sénatus-consulte de 1852. — Dans AE III (Musée des documents étrangers), figure, sous la cote 216, la lettre par laquelle Abd-el-Khader s'engagea, en 1852, à ne plus revenir en Algérie.

ARCHIVES DE LA MARINE

Je dois dire deux mots, avant de quitter les Archives nationales, des Archives de la Marine, qui y sont installées depuis 1899. Bien classées, en excellent état, elles sont, cela va sans dire, nécessaires à qui veut étudier l'histoire de la marine française de 1848 à 1852. Mais la valeur en est plus étendue encore, et l'on se convaincra, en consultant le tableau sommaire donné à la page 117 [1], qu'elles peuvent fournir à l'histoire politique des ports de guerre, et par là à l'histoire politique générale, d'utiles contributions [2].

II. — ARCHIVES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS [3]

Dans l'ordre d'importance, ces Archives doivent être citées immédiatement après les Archives nationales. Elles contiennent en effet des docu-

1. Voir le tableau VII, p. 117.

2. Ne pas oublier que les archives de la Marine ont été déposées aux Archives nationales, à cette condition expresse que le ministère de la Marine resterait maître d'en accorder la communication : avant de venir au palais Soubise, il faut donc se munir, dans les bureaux de la rue Royale, du permis de consultation nécessaire.

3. Je crois utile de donner ici quelques renseignements pratiques sur ces archives, dont ne parle point le livre de Ch.-V. Langlois et H. Stein (*Les Archives de l'histoire de France*).

ments capitaux : les papiers des deux assemblées parlementaires élues en 1848 et en 1849.

1° *Assemblée Constituante* (*1848-1849*). — Les papiers de la Constituante de 1848 se composent, outre le procès-verbal de ses séances, qui a été imprimé, et les « impressions » faites par son ordre, de trois fonds de documents manuscrits respectivement dénommés : Papier des comités ; Pièces annexes ; Pétitions.

En l'absence de tout inventaire, j'ai dû me contenter d'être informé de l'existence de ces trois fonds, et n'ai pu me rendre compte de leur étendue et de leur composition. Je puis cependant dire que, dans le premier d'entre eux, les procès-verbaux des comités permanents de la Constituante figurent au complet : il faut s'en féliciter, plusieurs de ces comités [1] ayant joué un rôle capital, que mettront en lumière les travaux futurs [2]. — Je ne sais en quoi consistent exactement les Pièces annexes. — Quant aux Pétitions adressées tant à la Constituante qu'à la Législative, elles sont conservées à Versailles, dans l'Annexe de la Chambre des députés.

2° *Assemblée Législative* (*1849-1851*). — Les papiers de la Législative forment (et cela s'explique, cette seconde Assemblée ayant siégé beaucoup plus longtemps que la première) un ensemble beaucoup plus vaste que ceux de la Constituante. Il existe heureusement, pour s'y guider, un inventaire manuscrit en un volume, que j'ai pu manier [3], et qui m'a paru commodément disposé. Il porte comme titre : Assemblée nationale législative. Répertoire des pièces annexes des procès-verbaux et des documents officiels de cette Assemblée (28 mai 1849-2 décembre 1851), et offre quatre divisions, entre lesquelles sont répartis les 1329 dossiers qui forment le fonds de la Législative : 1° Pièces diverses (dossiers 1 à 74) ;

Les archives de la Chambre sont, en principe, strictement réservées à l'usage des députés. Les travailleurs munis de références sérieuses peuvent pourtant y être admis, sur demande adressée au Président de la Chambre et précisant exactement les documents qu'ils désirent consulter. Cette demande doit être renouvelée, dans la même forme, pour toute communication nouvelle de pièces. La salle de travail est ouverte durant les sessions de 10 heures du matin à 5 heures, et pendant les intersessions de 11 heures à 4 heures.

1. En voici la liste, d'après la Table du compte rendu : Comités des travailleurs de la Justice, de la Législation civile et criminelle, des Cultes, des Affaires étrangères, de l'Instruction publique, de l'Intérieur et des Beaux-Arts, de l'Administration départementale et communale, du Commerce et de l'Industrie, de l'Agriculture et du Crédit foncier, de la Marine, de la Guerre, de l'Algérie et des colonies, des Finances, des Travaux publics.

2. La publication prochaine, par M. Georges Renard, dans la *Bibliothèque d'histoire moderne*, des *Procès-verbaux du Comité du travail de l'Assemblée Constituante de 1848* permettra d'en juger.

3. Je dois dire que j'ai été l'objet d'une faveur spéciale : cet inventaire n'est pas communiqué au public.

2° Projets de lois et propositions (dossiers 75 à 1320) ; c'est la division la plus importante ; les dossiers y sont rangés par ordre alphabétique comme suit — je cite au hasard — : Intendance militaire (commis de l'); Interpellations ; Irrigation (création d'écoles d') ; Jours fériés ; Jury ; Légion d'honneur, etc.) ; 3° Procès-verbaux des commissions permanentes (dossiers 1321 à 1325, beaucoup moins intéressants que ceux des comités permanents de la Constituante, les commissions de la Législative n'ayant eu qu'une action très limitée [1]) ; 5° Enquêtes parlementaires (dossiers 1326 à 1329).

Le volume se termine, en guise de table, par une liste faite de la reproduction, en abrégé, des intitulés des dossiers, rangés selon l'ordre de l'inventaire. Cette liste se parcourt aisément, et permet des recherches rapides.

III. — ARCHIVES DE LA SEINE

Les Archives départementales de la Seine seraient, si elles étaient intactes, une source de premier ordre pour l'histoire de Paris pendant la deuxième République. Elles ont malheureusement été détruites par le feu en mai 1871 [2], et la reconstitution qui en a été tentée ultérieurement ne leur a restitué qu'une bien faible part de leur ancienne richesse. J'y ai trouvé cependant, dans la première section, dite : Affaires générales, un certain nombre de pièces relatives à l'état politique, social et économique de Paris, de 1848 à 1852. Ces documents se présentent généralement à l'état de « Pièces diverses », sans lien qui les unisse, dans le Fonds général et le Fonds des mairies de la série D^3 (Affaires municipales diverses), et dans les séries H^3 (Garde nationale et sapeurs pompiers) et K^5 (Élections aux assemblées politiques). J'en fournis l'indication à la fin de cet article sous forme de tableau [3].

***

Les dépôts « inaccessibles » sont les plus nombreux. Sans doute il en est plusieurs qui peuvent, en raison du caractère spécial de leur contenu, rester provisoirement fermés sans grand inconvénient. Je n'en compte cependant pas moins de cinq, riches en matériaux d'histoire générale,

1. Sur la Législative, les commissions importantes sont des commissions temporaires, ou des commissions extraparlementaires.

2. En même temps que celles de la Préfecture de police, dont la disparition est aussi très regrettable pour l'histoire de Paris sous la Deuxième République.

3. Voir à la page 118.

dont l'occlusion injustifiable est de nature à entraver les études et à condamner les travailleurs, dans l'avenir, à d'inutiles recommencements. Ce sont les archives des Affaires étrangères, celles de la Guerre, celles de la direction des Cultes, celles de la direction des Beaux-Arts, celles des Colonies.

On connaît le régime encore en vigueur aux archives du quai d'Orsay. Le règlement, qui interdit au public scientifique la consultation des dossiers personnels des diplomates du Grand Roi, prohibe toute communication de documents postérieurs à 1830. C'est dire qu'il est impossible de tirer, jusqu'à nouvel ordre, l'histoire diplomatique de la Deuxième République de l'obscurité presque totale où elle est plongée.

Les archives de la Guerre renferment tout un fonds de documents de haute importance : ce sont les correspondances échangées entre le ministre de la Guerre et les états-majors des divisions et subdivisions militaires au cours du XIXe siècle. Ces correspondances sont conservées en double état et forment deux séries, l'une de liasses, l'autre de registres. On peut affirmer que, probablement intéressantes pour toutes les époques, elles doivent l'être particulièrement pour la période de la Deuxième République, au cours de laquelle l'armée a été constamment employée comme instrument de répression et de contrainte politique ; qu'on songe aux combats de février, aux journées de juin, aux proclamations répétées de l'état de siège, au rôle joué par les généraux, à côté des préfets et des procureurs généraux, dans la réaction antidémocratique de 1849 à 1851, dans le coup d'État, dans les commissions mixtes. On doit trouver aux archives de la Guerre, et peut-être aussi, pour Paris, aux archives de la Place (Hôtel des Invalides), les ordres de mouvement, les rapports d'opérations de ces campagnes à l'intérieur. Par un fâcheux contre-temps, alors que la curiosité des historiens était retenue par d'autres objets, ces documents, qui font partie des Archives historiques [1], étaient consultables : un des premiers actes de la commission des archives, constituée en 1896 et qui comprend plusieurs *civils*, a été de réformer le règlement dans un sens restrictif et d'adopter la date de 1848 comme limite extrême de la communication des documents. Voilà donc une source de plus, et une des plus précieuses, dont il est présentement interdit de faire état.

La campagne catholique qui aboutit à la victoire de 1849 et à la loi Falloux est sans conteste un des événements les plus gros de consé-

1. On sait que les archives de la Guerre sont divisées en Archives historiques et Archives administratives.

quences de l'histoire de la Deuxième République. Grâce aux imprimés du temps et aux mémoires des contemporains, elle est déjà assez bien connue ; mais ces précisions que permettent, et que permettent seuls, d'apporter dans l'étude de tant de questions d'histoire moderne les documents d'archives, manquent encore. Or les documents nécessaires existent ; ils existent à la direction des Cultes qui possède, dans ses dossiers, la correspondance avec le haut clergé depuis la Restauration, mais qui, jusqu'ici, s'est absolument refusée, soit à la verser aux Archives nationales, soit à la communiquer.

Les mêmes errements ont été jusqu'à présent suivis par la direction des Beaux-Arts, dont les archives, pour être probablement moins piquantes que celles des Cultes, n'en sont pas moins nature à intéresser toute une catégorie d'historiens. Là encore rien d'organisé : ni communication, ni dessaisissement de tout ou partie.

Quant aux archives des Colonies, réputées classées et ouvertes, elles sont régies par un règlement aussi suranné que celui des archives des Affaires étrangères. Une autorisation préalable est requise, et l'on ne communique point de documents postérieurs à la Restauration.

J'ai épuisé la série des dépôts d'archives ministérielles, les plus importantes à tous les points de vue. Resterait à énumérer divers établissements et services publics (Domaines, Enregistrement, Banque de France, École des ponts et chaussées, etc.) dont le fonctionnement a amené, durant le XIXe siècle, la constitution d'un fonds d'archives techniques plus ou moins étendu. Je me suis abstenu d'y porter mes investigations parce que je me fusse trouvé entraîné trop loin, et que l'exploration de ces dépôts secondaires ne présentait pas un intérêt assez général. Je renvoie les travailleurs qui désireraient en établir la liste à l'excellent ouvrage de Ch.-V. Langlois et H. Stein sur *Les archives de l'histoire de France* : ils y trouveront, au chapitre Archives diverses (p. 572 sqq.), les indications utiles.

Quant aux archives privées, je n'ai sur elles aucunes données. Il me paraît certain que bien des familles doivent posséder des papiers d'un père ou d'un grand'père qui aura joué quelque rôle en 1848, ou qui, simple spectateur, aura consigné ses impressions. Je souhaite que le goût du public, se portant sur cette époque plus voisine, détermine, comme pour la Révolution et l'Empire, la mise au jour des témoignages et correspondances jusqu'ici tenus en réserve. Il appartiendra à la critique historique d'en éprouver et d'en définir la valeur.

*
* *

De ce rapide exposé, l'on peut dégager, outre quelques considérations sur l'état encore inorganique, par tant de côtés, de nos archives publiques, une indication de méthode, un programme de travail : étant données les ressources disponibles, dans quels domaines l'activité des travailleurs résidant à Paris doit-elle, pour être féconde, s'exercer actuellement ?

Pour l'histoire politique, nous avons vu qu'un trou énorme se creuse, aux Archives nationales, dans les séries provenant du ministère de l'Intérieur ; le dépouillement de ces séries peut néanmoins être commencé, en vue de monographies restreintes, d'études de détail, pour lesquelles on emploiera largement, en les contrôlant avec les pièces d'archives, les sources imprimées. Ainsi se trouveront élaborés, pour le moment où l'ouverture des archives de la Guerre et l'arrivée aux Archives nationales des documents du ministère de la Justice postérieurs à 1850 rendront possibles les synthèses, tout un ensemble de matériaux solides. Je fais mention spéciale, dans l'histoire politique, de l'histoire des assemblées délibérantes ; elle est dès à présent faisable : avec les archives de la Chambre et les imprimés, la documentation essentielle est au complet.

Pour l'histoire religieuse, envisagée indépendamment de l'histoire politique, il vaut mieux attendre que les archives des Cultes, que la correspondance avec Rome, aux archives des Affaires étrangères, soient utilisables. De même pour l'histoire de la politique extérieure, pour celle de l'armée, pour celle des colonies. — J'ai dit que les archives de la Marine s'étaient tout récemment ouvertes.

Outre l'histoire de la marine, il n'y a que l'histoire économique et sociale pour laquelle le terrain soit dès aujourd'hui à peu près complètement libre. Les éléments manuscrits en sont dispersés dans les différentes séries de la série F, aux Archives nationales [1] : souhaitons qu'ils n'y dorment pas trop longtemps encore. L'on sait que dans ce domaine, plus que dans tout autre, qu'il s'agisse de la Deuxième République ou du XIXe siècle entier, tout est à faire ou à refaire.

Pierre CARON.

---

1. Sous réserve, bien entendu, des documents qui peuvent être restés dans les bureaux des ministères qui versent, et de ceux que conserve tel ou tel de ces dépôts secondaires dont il a été question à la page précédente.

TABLEAUX ANNEXES

ARCHIVES NATIONALES

I. — B II. VOTES POPULAIRES (PLÉBISCITE DE 1851)

DÉPARTEMENTS	COTE	DÉPARTEMENTS	COTE
Ain	958	Loiret	1003
Aisne	958	Lot	1004
Allier	959	Lot-et-Garonne	1005
Alpes (Basses-)	960	Lozère	1006
Alpes (Hautes-)	961	Maine-et-Loire	1007
Alpes-Maritimes	»	Manche	1008
Ardèche	962	Marne	1009
Ardennes	963	Marne (Haute-)	1010
Ariège	964	Mayenne	1011
Aube	965	Meurthe	1012
Aude	966	Meuse	1013
Aveyron	967	Morbihan	1014
Bouches-du-Rhône	968	Moselle	1015
Calvados	969	Nièvre	1016
Cantal	970	Nord	1017
Charente	971	Oise	1018
Charente-Inférieure	972	Orne	1019
Cher	973	Pas-de-Calais	1020-21
Corrèze	974	Puy-de-Dôme	1022
Corse	975	Pyrénées (Basses-)	1023
Côte-d'Or	976	Pyrénées (Hautes-)	1024
Côtes-du-Nord	977	Pyrénées-Orientales	1025
Creuse	978	Rhin (Bas-)	1026
Dordogne	979	Rhin (Haut-)	1027
Doubs	980	Rhône	1028
Drôme	981	Saône (Haute-)	1029
Eure	982	Saône-et-Loire	1030
Eure-et-Loir	983	Sarthe	1031
Finistère	984	Seine	1032
Gard	985	Seine-Inférieure	1033
Garonne (Haute-)	986	Seine-et-Marne	1034
Gers	987	Seine-et-Oise	1035
Gironde	988	Sèvres (Deux-)	1036
Hérault	989-90	Somme	1037
Ille-et-Vilaine	991	Tarn	1038
Indre	992	Tarn-et-Garonne	1039
Indre-et-Loire	993	Var	1040
Isère	994-96	Vaucluse	1041
Jura	997	Vendée	1042
Landes	998	Vienne	1043
Loir-et-Cher	999	Vienne (Haute-)	1044
Loire	1000	Vosges	1045
Loire (Haute-)	1001	Yonne	1046
Loire-Inférieure	1002	Algérie	1047

II. — F^1A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, OBJETS GÉNÉRAUX

F^1A 4. Cabinet du ministre. Matériel et entretien 1790-1815, 1848
9. Cabinet du ministre. Commissions 1849-1853
Commission de la caisse de retraite des ouvriers 1849
— des secours mutuels 1852
— des haras (commission permanente) 1852
— des enfants trouvés appliqués à la colonisation de l'Algérie 1852
— pour l'appropriation du Panthéon au culte 1852
— de l'affaire B. Fould et Péreire 1852
— pour l'assainissement de Paris 1852
— de la rue de Rivoli 1852
— de la catastrophe d'Angers 1850-1851
— des anciens militaires de la République et de l'Empire 1850-1853
Cabinet du ministre. Notes diverses 1814-1857
Note sur la suppression des cabarets 1852
— sur les titres de noblesse 1852
10. Proclamations et actes des préfets à la suite du 2 décembre 1851 [1].
15. Télégraphes. Correspondance, projets [2] an VI-1852
19. Dépêches télégraphiques 1838-1849
20. Dépêches télégraphiques 1852-1854 (juin)
45. Ministère de l'Intérieur. Circulaires 1847-1850
46. Ministère de l'Intérieur. Circulaires 1851-1852
54-68. Ministère de l'Intérieur. Circulaires (par matières) 1789-1869
F^1A^a 128^1-132^8. Ordonnances, arrêtés, décrets [3] 1848-1852
128^1-9 Janvier-septembre 1848
128^10 Octobre-24 novembre —
128^11 25 novembre-décembre —
129^1-7 Janvier-août 1849
129^8 Septembre-15 octobre —
129^9 18 octobre-novembre —
129^10 Décembre —
130^1-3 Janvier-mars 1850

---

1. Imprimés accompagnés de lettres d'envoi, et classés en série départementale, pour les départements suivants : Ardennes, Ariège, Cantal, Charente, Doubs, Jura, Landes, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Loiret, Maine-et-Loire, Mayenne, Meuse, Oise, Saône (H^te-), Saône-et-Loire, Sarthe, Sèvres (Deux-), Somme, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne, Vienne (H^te-), Vosges, Yonne.
2. Concerne le service technique des télégraphes.
3. Chaque exposant désigne un registre.

130^{4}	Avril-17 mai	1850
130^{5}	20 mai-juin	—
130^{6-7}	Juillet-août	—
130^{8}	Septembre-16 octobre	—
130^{9}	16 octobre-novembre	—
130^{10}	Décembre	—
131^{1}	Janvier-14 février	1851
131^{2}	15 février-mars	—
131^{5-6}	Avril-juillet	—
131^{7}	Août-20 septembre	—
131^{8}	21 septembre-octobre	—
131^{9-10}	Novembre-décembre	—
132^{1-3}	Janvier-mars	1852
132^{4}	Avril-mai	—
132^{5}	Juin-juillet	—
132^{6}	Août-septembre	—
132^{7}	Octobre-18 novembre	—
132^{8}	19 novembre-décembre	—

265^{14}. Relations du ministre de l'Intérieur avec les Assemblées législatives [1]. Gouvernement de Juillet et Seconde République 1830-1850

265^{15}. Projets de lois émanés du ministre de l'Intérieur 1852-1873

292^{2-3} 292^{4} (2 cartons). Correspondance du ministre de l'Intérieur avec le ministre d'État 1851-24 juin 1854

302^{1-3}, 302^{4-5} (2 cartons). Correspondance du ministre de l'Intérieur avec le ministre de la Justice 1851-1854

312. Correspondance du ministre de l'Intérieur avec le ministre des Affaires étrangères 1851-1854

332^{2-3}, 332^{4-6} (2 cartons). Correspondance du ministre de l'Intérieur avec le ministre des Finances 1851-1854

$343-352^{3}$ (1 carton). Relations du ministre de l'Intérieur avec le ministre de la Marine ; Colonies ; correspondance 1851-1854

$353-361^{3}$ (1 carton). Relations du ministre de l'Intérieur avec le ministre et avec le préfet de Police 1850-1854

362^{1-2}, 362^{3-4} (2 cartons). Relations du ministre de l'Intérieur avec le ministre de l'Agriculture et du Commerce 1851-1854

362^{5-6}, (1 carton). Relations du ministre de l'Intérieur avec le ministre de l'Instruction publique et des Cultes 1851-1854

362^{7-9} (1 carton). Relations du ministre de l'Intérieur avec le ministre des Travaux publics 1851-1854

598-601. Projet de loi sur l'administration départementale. Observations des préfets 1851

---

1. Et la présidence de la République de 1848 à 1850.

598. Ain-Corse.
599. Côte-d'Or-Jura.
600. Landes-Oise.
601. Orne-Yonne.

604. Pétitions renvoyées par le Sénat 1852-1859

608. Dossiers divers 1848-1870

Listes d'adresses de notabilités	1852-1870
Comptabilité centrale	1848
Projet d'hospice pour les invalides de l'industrie	1849
Décret d'autorisation de la congrégation des sœurs de Marie-Joseph au Dorat	1852
Liquidation des dettes des anciennes communautés juives d'Alsace et de Metz	1843-1870

III. — Fic I. ESPRIT PUBLIC

Fic I* 31-17. Extraits des rapports des préfets [1] 1852-1853

1-2 (1 registre)		Cahier nº 2 : Ardèche, Ardennes, Ariège, Aube, Aude.
3	—	Cahier nº 3 : Aveyron, Bouches-du-Rhône, Calvados, Cantal, Charente.
4-6	—	Cahier nº 6 : Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Haute-Garonne.
7	—	Cahier nº 7 : Gers, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre.
8	—	Cahier nº 8 : Indre-et-Loire, Isère, Jura, Landes, Loir-et-Cher.
9	—	Cahier nº 9 : Loire, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Loiret, Lot.
10	—	Cahier nº 10 : Lot-et-Garonne, Isère, Maine-et-Loire, Manche, Marne.
11	—	Cahier nº 11 : Haute-Marne, Mayenne, Meurthe, Meuse, Morbihan.
12	—	Cahier nº 12 : Moselle, Nièvre, Nord, Oise, Orne.
13-14	—	Cahier nº 14 : Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire.
15-17	—	Cahier nº 17 : Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Vosges, Yonne.

Fic I. 34. Objets généraux. Adresses, guerre de Crimée, attentats 1849-1855

55-69 (1 carton). Objets généraux. Serments et votes [2] 1814-1852

---

1. Les numéros laissés vacants ont été réservés pour le cas où les cahiers manquants seraient retrouvés.

2. Pour 1852 exclusivement.

79-83 (1 carton). Objets généraux. Offrandes et souscriptions 1830-1856
108. Fêtes diverses. Proclamation de l'Empire. Mariage de l'Empereur. Garde nationale de la Seine 1852
115-117 (1 carton). Objets généraux. Pose de première pierre, emblèmes, inscriptions, bustes an II-1852
118[2]-120 (1 carton). Hommages 1852-1854
123. Dépenses du plébiscite 1851
124. Dépenses du plébiscite. Objets généraux, et : Aisne-Finistère 1852
125. Dépenses du plébiscite. Gard-Meurthe 1852
126. Dépenses du plébiscite. Meuse-Yonne 1852
127. Cérémonies officielles : 15 août, 1er janvier, etc. 1851-1865

IV. — Fic III. ESPRIT PUBLIC ET ÉLECTIONS [1]

DÉPARTEMENTS	ÉLECTIONS		COMPTES RENDUS administratifs		FÊTES nationales		CORRESPONDANCE et divers	
Ain	3	1848-50	6*	1852	»	»	8*	1852
Aisne	7	1852	11	1852	»	»	15	1852
Allier	3	1848-50, 52	6	1852	»	»	»	»
Alpes (Basses-)	4*	1848-50, 52	6*	1852	7	1852	8*	1852
Alpes (Hautes-)	3	1848, 50, 52	3	1852	4	1852	5	1852
Ardèche	4-5	1848-50, 52	8*	1852	»	»	»	»
Ardennes	4	1849-50, 52	6	1852	»	»	»	»
Ariège	4*	1848-52	6	1852	»	»	»	»
Aube	7	1848-52	4	1852	»	»	»	»
Aude	4*	1849-50, 52	6	1852	»	»	»	»
Aveyron	5*	1849-50, 52	7*	1852	»	»	11	1852
Bouches-du-Rhône	4*	1848-50, 52	7*	1852	»	»	12*	1852
Calvados	6*	1848-52	9*	1852	10	1852	13*	1852
Cantal	4	1848, 50-52	6*	1852	»	»	»	»
Charente [2]	5	1848-50, 52	9*	1852	»	»	12	1852
Charente Inférieure	7*	1848-52	9	1852	»	»	»	»
Cher	4*	1848, 50, 52	6*	1852	»	»	8	1852
Corrèze	7*	1848-52	3	1852	»	»	9	1852
Corse	5*	1848, 50-52	7	1852	»	»	10	1852

1. Dans chaque colonne sont indiqués : à gauche le numéro du carton, à droite la date des documents qu'il contient. Les quelques cartons contenant des adresses ou des pièces sur les prestations de serment sont mentionnés en note. — Les astérisques (*) qui, dans les autres tableaux, signifient qu'il s'agit de registres, indiquent ici la presence de pièces particulièrement nombreuses et intéressantes.

2. Le carton Fic III, Charente, 1 (Adhésions et adresses) contient, sur le plébiscite de 1852, plusieurs pièces (tableaux de votes) qui pourraient être jointes au carton 5.

DÉPARTEMENTS	ÉLECTIONS		COMPTES RENDUS administratifs		FÊTES nationales		CORRESPONDANCE et divers	
Côte-d'Or	5	1848-50, 52	»	»	8	1852	9*	1852
Côtes-du-Nord	6	1848-50, 52	11*	1852[1]	11	1852	13	1852
Creuse	5	1848, 50, 52	8	1852	»	»	9	1852
Dordogne [1]	5*	1848-50, 52	7*	1852	9	1852	11	1852
Doubs [2]	5*	1848, 50-52	8	1852	1	1852	12*	1852
Drôme	5	1848-50, 52	8*	1852	10	1852	12	1852
Eure	6*	1848, 50, 52	8	1852	»	»	13	1852
Eure-et-Loir	5	1848-52	7	1852	5	1852	9	1851-52
Finistère	9*	1848, 50-52	3*	1852	4	1852	10	1852
Gard [3]	5*	1848, 50-52	»	»	9	1852	13	1852
Garonne (Haute-)	7	1848-52	9	1852	»	»	14*	1851-52
Gers	6	1848, 50, 52	»	»	10	1852	11	1850,52
Gironde	4	1848-50, 52	6	1852	7	1852	9	1852
Hérault	4	1848-50, 52	9	1852	12	1852	14*	1852
Ille-et-Vilaine	5	1848-49, 52	8	1852	10	1852	12	1852
Indre	3	1848-50, 52	5	1852	6	1852	8*	1852
Indre-et-Loire	4	1848-50, 52	7	1852	9	1852	10	1852
Isère	5	1848-50, 52	7*	1852	8	1852	9*	1852
Jura	5	1848-50, 52	8	1852	10	1852	14	1852
Landes	4	1848, 50-52	»	»	»	»	10	1852
Loir-et-Cher	4	1848-52	6*	1852	7	1852	8	1852
Loire	4*	1848-52	6*	1852	7	1852	8*	1852
Loire (Haute-)	3*	1848, 50, 52	5	1852	»	»	»	»
Loire-Inférieure	4	1848-50, 52	8[4]	1852	9	1852	11*	1850, 52
Loiret	4*	1848-49, 52	7	1852	9	1852	12	1852
Lot	5*	1848, 50, 52	7	1852	8	1852	10	1852
Lot-et-Garonne	4*	1848-50, 52	9*	1852	11	1852	13	1852
Lozère	4	1848, 50, 52	6*	1852	7	1852	8	1852
Maine-et-Loire	4*	1848-50, 52	8	1852	13	1852	11*	1852
Manche [5]	4	1848-50, 52	6	1852	11	1852	13*	1852
Marne	3*	1848, 50-52	6	1852	7	1852	9	1852
Marne (Haute-)	4*	1848-50, 52	5	1852	6	1852	8*	1852

1. Le carton F^IC III, Dordogne, 10, contient deux pièces de 1852 sur la prestation de serment.

2. Le carton F^IC III, Doubs, 1, contient copie de deux adresses au prince-président et à M. de Persigny (1851-1852).

3. Le carton F^IC III, Gard, 11, renferme une adresse du conseil d'arrondissement et des communes de l'arrondissement d'Uzès au prince-président, en septembre 1852.

4. Le dossier intitulé : Adhésions et adresses, contenu dans ce carton, renferme une lettre du préfet, d'octobre 1852, sur l'adhésion de la ville de Nantes à l'Empire.

5. Le carton F^IC III, Manche, 9, contient les prestations de serment des maires et adjoints de l'arrondissement de S^t-Lô, en juillet 1852.

DÉPARTEMENTS	ÉLECTIONS		COMPTES RENDUS administratifs		FÊTES nationales		CORRESPONDANCE et divers	
Mayenne	4*	1848, 50, 52	6	1852	7	1852	8*	1852
Meurthe	6*	1848, 50, 52	8*	1852	11	1852	16*	1852
Meuse [1]	6	1848-50, 52	8*	1852	9	1852	»	»
Morbihan	5*	1848, 50, 52	7*	1852	»	»	12	1852
Moselle	5*	1848-50	9*	1852	13	1852	15*	1849, 51-52
Nièvre	3	1848, 52	5*	1852	7	1852	8	1852
Nord [2]	6*	1848-52	8*	1852	12	1852	14*	1852
Oise	4	1848, 50-52	7 [3]	1852	9	1852	10*	1852
Orne	6*	1848, 50	9	1852	12	1852	14	1852
Pas-de-Calais	6*	1848, 50, 52	9*	1852	»	»	16*	1852
Puy-de-Dôme	4*	1848, 50-52	7	1852	7	1852	9*	1852
Pyrénées (Basses-)	5	1848, 50, 52	7*	1852	»	»	11	1852
Pyrénées (Hautes-)	4*	1848-50	6	1852	8	1852	9*	1852
Pyrénées-Orientales	3	1848-50	5	1852	3	1852	8	1852
Rhin (Bas-)	4	1848-50, 52	8	1852	12	1852	15*	1852
Rhin (Haut-)	5*	1848-50	7	1852	10	1852	13	1852
Rhône	4	1848, 50, 52	5*	1852	6	1852	10*	1852
Saône (Haute-)	4*	1850, 52	9	1852	10	1852	12	1852
Saône-et-Loire	5*	1848-49, 52	8*	1849-50, 52	11 [4]	1852	13*	1852
Sarthe	4*	1848-50	7	1852	9	1852	10*	1852
Seine	12	1848-50	»	»	»	»	»	»
Seine-et-Marne	5	1848-50, 52	6*	1852	8	1852	11	1850, 52
Seine-et-Oise	7	1848-50, 52	9	1852	»	»	13	1852
Seine-Inférieure	6*	1848-50, 52	9	1848, 52	13	1852	16	1852
Sèvres (Deux-)	4	1848-49	7	1852	9	1852	10	1852
Somme	4*	1848-50	7	1852	8	1852	10	1852
Tarn	4*	1848-50	7	1852	»	»	12	1852
Tarn-et-Garonne	3	1848-49	5*	1852	»	»	7*	1852
Var	4	1848-50	7*	1852	»	»	12*	1852
Vaucluse	4	1848-50, 52	6*	1852	8	1852	10*	1852
Vendée	3	1849-50	5*	1852	6	1852	8*	1852
Vienne	4*	1848-52	6	1852	7	1852	8*	1851-52
Vienne (Haute-)	4*	1848-52	8*	1852	9	1852	10*	1852
Vosges	6*	1850, 52	8	1852	9	1852	10	1852
Yonne	4	1852	7*	1852	8	1852	10	1852

1. Le carton F[IC] III, Meuse, 9, contient trois adresses de maires du département au prince-président (1852).

2. Le carton F[IC] III, Nord, 12, contient trois adresses de corps constitués du département au prince-président (1852).

3. Le dossier intitulé : Adhésions et adresses, contenu dans ce carton, renferme une adresse de la ville de Noyon au prince-président (1852).

4. Le dossier intitulé : Adhésions et adresses, contenu dans ce carton, renferme une adresse de la commune de Cheilly pour le rétablissement de l'Empire (1852).

V. — Série F (administration générale). subdivisions F7 a F80

F7. police générale [1]

F7 3008[1]	Relations du ministre de la Police avec ceux de l'Intérieur et de la Justice et avec les préfets [2]	an-IV-1854
3480-3481	Police des journaux français et étrangers	1851-1853
9623-9625	Importation d'armes	1846-1848
10173[2]	États des condamnés dans les colonies	1825-1848
10173[3-34]	Extraits des condamnations judiciaires	1852
10209[4]	États des libérations des bagnes	1847-1855
10328[2-60]	Condamnés décédés (par ordre alphabétique)	1835-1856
10341[2-57]	Extraits de jugements militaires	1847-1859
12159[2]	Voyageurs aux eaux minérales	1852
12163	Impôt sur le sel	1852
12164-12166	Papiers divers provenant du 4e arrondissement de la police (Lyon)	1852-1853
12167-12169	Rapports des commissaires de police provenant du 4e arrondissement de la police (Lyon)	1852-1853
65375-65377	Surveillance légale spécialement :	1848-1852
66097-66100	Surveillance légale spécialement :	1848-1852
73182	Documents concernant divers cercles et sociétés	1849
74129-74130	Visa des passeports	1830-1849
74131	Sûreté générale. Surveillance légale	1848-1852
74132-74133	Jugements militaires et civils	1849
74413	Importation et exportation d'armes de luxe	1850
86118	Police générale	1852-1853
86128	Ministère de la Police générale. Dépenses du matériel	1852
86901	Police générale. Affaires diverses	an V-1852
86904	Police générale. Affaires criminelles	an VIII-1853
86927	Police générale. Affaires diverses	1810-1853
86945	Police générale. Affaires diverses	1814-1850
86952	Police générale. Affaires diverses	1817-1856

1. D'une manière générale, les documents de la série F7 postérieurs à 1830 n'ont plus grande importance politique ; ils sont en majorité relatifs à des délits de droit commun. Des pièces intéressantes s'y trouvent pourtant.

2. Contient des bulletins de police pour Paris, des rapports et pièces diverses sur les complots contre le prince-président, sur des individus incarcérés pour délits politiques, un intéressant dossier sur les conflits entre les membres de l'administration préfectorale et les agents de la Police générale. Toutes ces pièces sont de l'année 1852.

66101-66102, 74453-74454.	Rapports de gendarmerie [1]	1849-1852
87308	Transportés [2]	1851.

F8. POLICE SANITAIRE

F8 170²-⁵	Jurys médicaux. Organisation et opérations	1815-1854
225⁷-¹⁴	Sages-femmes et cours d'accouchement. Affaires diverses	1815-1855

F9. POLICE MILITAIRE

F9 66103	Ex-garde municipale. Dommages éprouvés en février 1848.	
66224-66225	Ex-garde municipale. Dommages éprouvés en février 1848.	
66712-66713	Garde mobile	1848
69672	Garde nationale. Indemnités de déplacement à des détachements mis en réquisition dans divers départements	1846-1852
69678	Relevé des citoyens mobilisables	1848
69679*-69681*	Garde mobile	1848
70106*-70107*	Garde nationale mobile. Registres de correspondance	1848-1850
73136	Dissolution et désarmement des gardes nationales prononcés par les préfets en exécution des circulaires des 2 et 16 décembre 1851.	
73159	Service de la garde nationale	1838-1851
73669-73683	Garde nationale mobile. Organisation, mutations, comptabilité	1848-1852
74421-74423	Garde nationale. Formation des bataillons cantonaux	1831-1848
74431-74433	Garde nationale. Réparations d'armes	1845-1855
74434	Garde nationale. Frais de transport d'armes	1848-1851
74439	Garde nationale. Blessés	1832-1848
74440	Garde nationale mobile. Projet de loi sur la garde nationale mobile	1848-1850
74441	Garde nationale mobile. Équipement	1848
74442	Garde nationale mobile. Service de santé	1848-1850

1. Ces rapports, qui concernent plusieurs mois des années 1849 et 1852 et contiennent assez souvent des renseignements sur l'état de l'opinion et l'action des partis, permettent de combler en partie la lacune qui s'étend dans les cartons F7 4001 à 4215 (Rapports et bulletins de gendarmerie, an IX-1859), pour tous les départements, de 1847 à 1855.

2. « État des individus embarqués à Boulogne pour l'Angleterre en décembre 1851. »

74443	Garde nationale mobile. Correspondance des bataillons	1848-1850
74444-74446	Garde nationale mobile. Situation et rapports journaliers	1848-1850
74447-74449	Garde nationale mobile. Comptabilité	1848-1850
74450	Garde nationale mobile. État nominatif des officiers tués ou blessés	1848-1850
74451	Sapeurs-pompiers	1829-1856
74452	Garde-marine	1848-1849
75385-75387	Garde nationale. Gouvernement de Juillet. [Quelques pièces de la] Commission des récompenses nationales et de la Commission des dommages de 1848.	

F12. COMMERCE ET INDUSTRIE

F12 95199	Régime industriel	1834-1851
95200	Notes réunies par les industriels des VIIIe et IXe arrondissements après une conférence avec le général Cavaignac	sans date
95202	Demandes de récompenses	1809-1869
95203	Demandes de subventions	an III-1851
95207	Demandes de récompenses et secours	1820-1850
95212	Souscriptions à des ouvrages	1849-1854
95216	Souscriptions à des ouvrages	1850-1864
95217	Avances aux ouvriers. Circulaire du 10 juillet 1850. Réponses à cette circulaire.	
95219	Travail des enfants. Documents	1850-1872
95220	Commerce des broderies. Enquête de 1851.	
95223	Sociétés industrielles	1841-1848
95224	Situations industrielles trimestrielles : communications diverses	1824-1871
95226	Filatures de lin. Récompenses nationales aux héritiers de Philippe de Girard, à Alphonse Leroy, Laforêt, Nosaminski	1810-1854
95227	Correspondance avec les divers ministères	an XI-1872
95230	Travail des enfants. Documents divers	1850-1870
95231	Demandes d'ouvrages ou de publications	1841-1861
95240	Travail des enfants. Documents divers. Législation	1840-1870

F14. PONTS ET CHAUSSÉES. MINES [1]

F14 1386-1393	Ponts à bascule, classés par départements	1806-1850

1. Cette série comprend, comme la série F17, un fonds : Personnel, très considérable ; les dossiers individuels qui le composent ont été versés en 1883, 1897 et 1901 : ingénieurs des ponts et chaussées, conducteurs, agents subalternes. Ce fonds dépasse largement la date de 1852.

103276	Objets généraux. Navigation de diverses rivières	1851
103277	Objets généraux. Divers services	1847-1866
103278	Accidents dans les mines. Allier	1839-1870
103279	Accidents dans les mines. Ardèche	1851-1870
»	Accidents dans les mines. Aveyron	1834-1870
103280	Accidents dans les mines. Bouches-du-Rhône	1840-1866
»	Accidents dans les mines. Creuse	1837-1870
»	Accidents dans les mines. Isère	1838-1870
103281	Accidents dans les mines. Gard	1826-1856
103284	Accidents dans les mines. Loire	1827-1853
103289	Accidents dans les mines. Moselle	1852-1870
103290	Accidents dans les mines. Nord	1822-1860
103293	Accidents dans les mines. Puy-de-Dôme	1834-1870
103294	Accidents dans les mines. Saône-et-Loire	1833-1864
103297	Accidents d'appareils à vapeur. Divers départements	1830-1861
103302-103303	Autorisations de chaudières. Divers départements	1846-1853
103309	Autorisations de locomotives. Divers départements	1841-1861
103313-103314	Permis de navigation. Divers départements	1847-1868
103315	Procès-verbaux de visite dans les mines. Hautes-Alpes	1832-1870
103365*-103369* 103420*-103421*	Mines. Registres, feuilles de travail	1848-1852
103426*-103431*	Enregistrement. Personnel	1850-1862
103503*-103798*	(*passim*). Comptabilité	1848-1852
103821*	Routes et ponts. Enregistrement (2e bureau)	1852

F15. HOSPICES ET SECOURS

F15 64613-64623	Quinze-Vingts. Aliénés.	1836-1850
72404-72450	Dommages de février et juin 1848. Indemnités.	
72912[1-15]	Secours à divers titres	1830-1870
73090-73132	Hospices	1813-1877
73140	Commission des dommages de février et juin 1848.	
73706-73708	Dommages de décembre 1851. Indemnités.	
74590	Documents relatifs aux Quinze-Vingts et à la maison de Charenton	1833-1860
86119	Sociétés de secours mutuels	1852-1855
86121	Commission des dommages de février et juin 1848. Dossiers des réclamants	1848

87014	Indemnités pour colis égarés	1848
87138-87147	Indemnités et secours	1812-1855
87151	Détenus politiques. Pensions, indemnités	1830-1848
87214-87215	Blessés de février et juin 1848.	
87216	Dommages de février et juin 1848.	
87309-87311	Établissements généraux de bienfaisance	1833-1879
87313	Maison de Bellevaux (Doubs). Comptes	1846-1849
87314-87316	Enfants assistés	1835-1873
87322-87419	Aliénés	1833-1869
87429	Institutions de prévoyance	1851-1852

F[17]. INSTRUCTION PUBLIQUE ET BEAUX-ARTS

Il est impossible de donner ici, faute de place, un tableau, même sommaire, des documents concernant la période 1848-1852 dans la série F[17], l'une des plus considérables des Archives, et qu'accroissent régulièrement les versements très complets du ministère de l'Instruction publique. Le cadre de classement de F[17] a été modifié en ces dernières années; il comprend aujourd'hui les divisions suivantes : A, Documents antérieurs à la création de l'Université impériale ; B, Administration centrale (cabinet du ministre, etc.); C, Personnel (dossiers individuels classés alphabétiquement) ; D, Comptabilité générale ; E, Sciences et lettres ; F, Administration académique et enseignement supérieur; G, Enseignement secondaire; H, Enseignement primaire. Mais les cotes n'ont pas changé, du moins jusqu'ici. On peut donc toujours consulter l'*État sommaire par séries des documents conservés aux Archives nationales* (1891), aux colonnes 85-95, 110-118, 122-124, 125-130. Il fournit sur F[17] des indications détaillées, que l'on se bornera à compléter ci-dessous par la liste succincte des liasses ou registres incorporés à cette série depuis 1891, et ayant trait à l'histoire de la Deuxième République.

F[17] 93763	Traitements des conseillers et des inspecteurs généraux de l'Université	1841-1852
93777*	École française d'Athènes. Exercice 1849	
93892	Bâtiments : Médecine, Paris	1825-1865
93893	Bâtiments : Jardin botanique, Paris	1836-1860
94296	Certificats d'aptitude. Bacheliers en théologie protestante	1845-1854
94297	Certificats d'aptitude. Docteurs et licenciés en théologie protestante	1813-1854
94298	Théologie catholique. Grades, certificats d'aptitude	1813-1854
94314	Commission et conseil de l'Instruction publique	1815-1853

94429	Légion d'honneur	1849-1870
94465	Commission Carnot. Fonctionnaires révoqués ou démissionnaires par suite des événements de 1851 à 1852.	
94469	Établissements d'instruction hors du continent	1843-1853
94480*-94481*	Répertoire général des circulaires	1836-1875
94485*	Produit des domaines de l'Université de France	1847-1850
94489*	Jugements de la commission de l'Instruction publique	1820-1850
94490*	Conseil de l'Université. Commission des livres. Décision du 27 avril 1849.	
94491*	Conseil de l'Université. Assemblée générale	1849-1850
94494*	Conseil supérieur de l'Instruction publique. Inscription des affaires contentieuses et disciplinaires [1]	1850-1870
94496*	Conseil supérieur de l'Instruction publique. Section permanente	1850-1851
94497*	Conseil supérieur de l'Instruction publique. Inscription des affaires. Assemblée générale	1850-1851
94505*	Collèges royaux. Pensions de retraite	1844-1850
94509*	Collèges communaux. Pensions de retraite	1846-1850
100054	École d'administration, rue Saint-Jacques, n° 117. Comptabilité	1848-1849
100576	École normale de Bordeaux	1848
101177	Collège de France. Budgets	1831-1878
101182	École d'Athènes. Comptabilité	1846-1878
101183	École des Chartes. Comptabilité	1823-1878
101336	Administration centrale. Attributions des bureaux. Listes du personnel et états	1847-1848
101352	Service des voyages et missions. Affaires générales	1842-1878
101363	Comité des travaux historiques et scientifiques. Affaires de 1840 à 1878.	
101369-101555	Service des archives départementales et de l'inspection générale des archives	1829-1888
102634*-102637*	Registres des arrêtés du ministère	1848-1850
102696-102698, 105900-105901	Décrets [2]	1848-1850

1. Les registres F17 94494*, 94496*, 94497* ont été restitués au ministère de l'Instruction publique en 1896.

2. Ces décrets occupent dès à présent leur place définitive dans le nouveau cadre de classement de la série F17 sous les cotes F17B 1, 44-49.

F[18]. IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE [1]

F[18] II* 1-111	Paris. Déclarations des imprimeurs (Lacunes)	1815-1865
III* 1-109	Paris. Dépôt légal. Ouvrages non périodiques (Lacunes)	1810-1865
IV* 1-128	Paris. Dépôt légal. Ouvrages périodiques (Lacunes)	1842-1865
V* 1-16	Paris. Dépôt légal. Ouvrages par livraisons	1851-1865
VI* 1-72	Paris. Dépôt légal. Estampes (Lacunes)	1810-1866
VII* 1-3	Paris. Dépôt légal. Cartes et plans	1841-1868
VIII* 1-33	Paris. Dépôt légal. Musique (Lacunes)	1811-1865
IX* 1-145	Départements. Dépôt légal. Ouvrages non périodiques (Lacunes)	1810-1865
X* 1-2	Départements. Dépôt légal. Ouvrages périodiques (Lacunes)	18..-1865
XI* 1-14	Départements. Dépôt légal. Estampes	1852-1865
XII* 1-6	Départements. Dépôt légal. Musique (Lacunes)	1849-1864
65358-65369	Librairie venant de l'étranger.	
66077-66081	Surveillance de la librairie venant de l'étranger; déclarations d'imprimeurs.	
66135-66144	Surveillance de la librairie venant de l'étranger.	
69613	Objets divers concernant l'imprimerie et la librairie.	
69686-69725	États statistiques des imprimeurs et librarires (par ordre de départements).	
69993-70008	Libraires démissionnaires ou décédés.	
74480	Statistique des imprimeries et librairies	1851
74506	Réimportation de librairie	1852
74507-74562	Paris et départements. Demandes de brevets d'imprimeurs et libraires.	
74563	Presse périodique	1842-1850
87224-87225	Librairie. Réimportation	1832-1859
87228-87234	Librairie venant de l'étranger	1816-1859
87235-87253, 87255, 87266, 87272	Exécution des lois sur la presse dans divers départements.	
87273	Colportage	1852-1861
88275	Brevets d'imprimeurs	1826-1859
88353-88356	Imprimerie et librairie. Pièces diverses	1811-1867
88366	Presse périodique. Déclarations et autorisations	1836-1879

1. L'inventaire de cette série n'indique pas les dates extrêmes de plusieurs suites de liasses. Je peux néanmoins assurer qu'on trouve dans ces liasses des documents concernant l'époque de la Deuxième République.

88367	Délits de presse. Condamnations	1851-1867
88368	Actes de l'état civil d'imprimeurs-libraires	1744-1868
88378-88663	Brevets et déclarations d'imprimeurs-libraires	1814-1881
102130*	État des brevets d'imprimeurs et libraires de Paris	1849-1866
102131*	Autorisations de librairie	1841-1870
102133*-102134*	Enregistrement des brevets de librairie	1817-1870
102137*	Enregistrement des brevets d'imprimeurs-lithographes, puis des déclarations d'imprimeurs-lithographes	1843-1881
102141*	Enregistrement des autorisations, puis des déclarations de presses et matériel d'imprimerie	1852-1881

F²⁰. STATISTIQUE [1]

F²⁰ 282²⁻⁶	Statistique des bureaux de bienfaisance de 1844 à 1852 et des meurtres et crimes de 1846 à 1848.	
282¹¹	Prix et salaires dans les hospices et établissements de bienfaisance. Cadres et correspondance	1824-1855
282¹²⁻¹³	Statistique des hospices et hôpitaux	1844-1849
282³⁹⁻⁴⁰	Statistique des enfants trouvés	1844-1850
282⁵³	Statistique des monts-de-piété	1844-1852
287²	Statistique de la navigation	1844, 1846, 1851
440⁵⁻⁷	Statistique des décès par âge	1823-1853
440⁸	Statistique des décès pour la ville de Paris	1830-1848
449	Tableaux du mouvement de la population. Villes	1835-1850
500	Tableaux du mouvement de la population. Arrondissements	1836-1850
501	Tableaux du mouvement de la population. Naissances de 1846 à 1851. Recensement et état-civil des ouvriers en 1851.	
502-503	Mouvement de la population relevé par arrondissements	1844-1852
504-505	Mouvements de la population	1846-1852
633	Statistique des moulins et céréales	1852
634	Tableaux des chasses des animaux nuisibles	1838-1852
635-636	Statistique des octrois	1843-1861
704	Statistique des maisons centrales de détention	1841-1849
705-706	Statistique des prisons départementales	1844-1855
708	Statistique des maisons centrales de force et de correction	1844-1855

1. Noter que cette série contient des documents très variés, et non pas uniquement des graphiques ou des tableaux statistiques.

710	Mouvement des passeports. États	1846-1852
712-714	Prix des salaires. Tableaux et correspondance	1823-1855
716-721	Finances. Correspondance et cadres	1852-1861
722-723	Tableaux statistiques des faillites	1820-1852
743	Patentes. Statistique et documents divers	1827-1849

F4°. MINISTÈRE DE LA GUERRE

F4° II. 1-10 801	Contrôles matricules de l'armée	1786-1879

F8°. ALGÉRIE

On connaît les transformations successives de l'administration métropolitaine de l'Algérie : de 1832 à 1858, un bureau d'Alger au ministère de la Guerre ; de 1858 à 1860, un ministère de l'Algérie et des Colonies ; de 1860 à 1871, un service de l'Algérie au ministère de la Guerre ; de 1871 à 1881, un service de l'Algérie au ministère de l'Intérieur ; depuis 1881, la haute administration de l'Algérie est partagée entre les ministères compétents. La série F8° est formée de liasses ou registres versés en 1881, qui constituent une source de premier ordre pour l'histoire de l'Algérie, de la conquête à 1871. Cette série étant classée par ordre de matières, il est impossible d'énumérer ici tous ceux de ses « articles » qui concernent la période 1848-1852. Ce serait se condamner à reproduire la plus grande partie de l'inventaire, clair et complet, qui en existe (avec table sur fiches). F8° contient, outre les archives de l'administration centrale, quelques papiers du gouvernement général, lesquels devraient, normalement, être conservés à Alger.

VI. — SÉRIE BB. VERSEMENTS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

BB1. *Personnel.*

BB1 37-38	Prestation de serment des magistrats (art. 14 de la Constitution), avec indication des refus et démissions	1852

BB2. *Affaires civiles.*

BB2 94-96	Demandes de grâces adressées au président de la République et au ministre de la Justice, classées alphabétiquement 94 A-D 95 E-L 96 M-Z	1850

BB5-10. *Organisation judiciaire et personnel.*

BB6 90-411	Nomination de magistrats	an IV-1869
BB7 1-120	Tribunaux de commerce. Nomination de juges et greffiers	1791-1862
BB8 5-1078	Nomination de juges de paix et greffiers	an XI-1865

BB[9] 1-1140	Nomination d'avoués, huissiers, commissaires-priseurs	1791-1865
BB[10] 1-1449	Nomination de notaires	1803-1860

BB[11-17]. *Division civile.*

BB[15] 1-630	Dispenses pour mariages	an XI-1860
BB[16] 1-1320	Correspondance générale	1791-1852

BB[18-24]. *Division criminelle.*

BB[18] 1-1580	Correspondance générale	an IV-1850
BB[20] 1-228	Comptes d'assises. Formation des listes de jurés	an VIII-1860
BB[21] 1-630	Grâces accordées	an XI-1859
BB[22] 1-189	Grâces collectives et grâces politiques	1821-1859
BB[23] 1-73	Grâces militaires	1826-1852
BB[24] 1-714	Demandes de grâces. Rejets de recours en grâce	1813-1863
BB[25] 1-234	Pensions	an XII-1870
BB[26] 1-245	Frais de justice. Signification d'actes judiciaires en Algérie et dans les colonies	1833-1860

VII. — ARCHIVES DE LA MARINE

BB[2] Correspondance générale. Lettres envoyées (minutes).

106910-106914	1848
106915-106920	1849
106921-106925	1850
106926-106930	1851
106931-106934	1852

BB[3] Correspondance générale. Lettres reçues.

107741-107746	1848
107747-107751	1849
107752-107755	1850
107756-107760	1851
107761-107769	1852

BB[4] Campagnes.

108569-108601	1848-1852

BB[5] Armements.

108899-108903	1848-1852

BB[8] Archives et secrétariat.

108948-108984 Cabinet du ministre [1]. Correspondance et pièces diverses 1824-1858

109018 Pièces diverses 1847-1852

1. J'y note : dans le carton 108962, des pièces sur des troubles à l'École d'artillerie et à l'arsenal de Brest, sur des troubles à Cherbourg, sur une grève et l'état de siège à Bordeaux

ARCHIVES DE LA SEINE

D³. *Affaires municipales diverses.*

I. *Objets généraux.*

D³ 25 Événements de février 1848 (dossier provenant des greniers de la mairie du VIe arrt, ex-XIe). Secours aux parents des tués et aux blessés des journées de février 1848. Licenciement de la garde municipale. Garde nationale; contrôles, armement, équipement. Ateliers nationaux. Ateliers de femmes; secours aux femmes sans travail. Demandes de travail et d'emplois. Demandes de secours et demandes diverses 1848

29 Ateliers nationaux du Ier arrt, pièces de recensement. Comptabilité des mairies (dépenses d'urgence, dons et offrandes) des Ier, IIe, IIIe, IVe, Ve, VIe, VIIe, IXe, Xe, XIe arrts 1848-1849

II. *Fonds des mairies.*

D³ 4 Ier arrt actuel (anc. IVe). Événements de février et juin 1848; plébiscite de 1851 1848-1851

5 Ier arrt actuel (anc. IVe). Blessés de février et juin 1848; transportés de juin 1848; secours et récompenses nationales aux blessés de juin 1848 1848

6 Ier arrt actuel (anc. IVe). Orphelins de juin 1848.

7 Ier arrt actuel (anc. IVe). Blessés de juin 1848. Garde nationale. Pièces diverses 1848

84 IIe arrt actuel (anc. IIIe). Dommages de février 1848. Blessés et orphelins de février et juin 1848; inhumation des victimes de juin 1848. Dépenses exceptionnelles. Secours aux indigents. Lectures publiques du soir; listes d'inscrits. Théâtres. Fête nationale du 4 mars 1848 1848

85 IIe arrt actuel (anc. IIIe). Garde mobile. Ateliers nationaux. Orphelins de juin 1848. Registre de correspondance du maire du 28 février au 3 avril 1848 1848

86 IIe arrt actuel (anc. IIIe). Souscriptions en faveur des combattants de février et des blessés de juin 1848. Ateliers nationaux. Dons et offrandes patriotiques. Élections de 1848 et 1849 1848-1849

104 Ve arrt actuel (anc. XIIe). Orphelins de juin 1848.

(1849); dans le carton 108963, des documents sur des individus désignés comme devant être surveillés, sur les réfugiés italiens et sur la Société de la solidarité républicaine à Rochefort, sur l'arrestation d'ouvriers pour fabrication de munitions de guerre dans l'arsenal de Toulon (1849); dans le carton 108970, des pièces sur l'arrestation d'ouvriers à Lorient et à Toulon (1850). — Je signale aussi, sous les cotes 109240 a 109268, les procès-verbaux du Conseil d'amirauté de 1825 à 1869.

242 VIe arrt actuel (anc. XIe). Dépenses 1848

289 VIIe arrt actuel (anc. Xe). Événements de février 1848. Journées du 15 et du 16 mai 1848. Secours à l'occasion de la promulgation de la Constitution. États des paiements faits aux ouvriers non occupés (mars 1848). Blessés et orphelins de juin 1848. Dépenses d'urgence (1848). Journée du 2 décembre 1851. Rentrée à Paris du prince-président (octobre 1852). Rétablissement de l'Empire 1848-1852

368 VIIIe arrt actuel (anc. Ier). Dépenses (1848, 1850). Orphelins de juin 1848 1848-1850

369 VIIIe arrt actuel (anc. Ier). Ateliers nationaux; pièces de comptabilité et livrets d'ouvriers. Ateliers de charité privés 1848

370 VIIIe arrt actuel (anc. Ier). Événements de février et juin 1848; pièces diverses 1848

371 VIIIe arrt actuel (anc. Ier). Journées de juin 1848; secours aux blessés; commission des récompenses nationales. Élection des délégués des patrons et ouvriers auprès du Comité du travail de l'Assemblée nationale (juillet 1848). Secours aux sans-travail 1848

372 VIIIe arrt actuel (anc. Ier). Organisation du travail : recensement des ouvriers de l'arrt; ateliers nationaux d'hommes et de femmes 1848

376 VIIIe arrt actuel (anc. Ier). Blessés de février 1848. Fourniture de vivres (juin 1848). Habillement de la garde nationale; secours à domicile; secours aux ouvriers sans travail; secours aux familles atteintes par le choléra. Ateliers nationaux. Recrutement de colons agricoles pour l'Algérie 1848-1849

380 VIIIe arrt actuel (anc. Ier). Dépenses urgentes (secours, vivres, etc.), en février et juin 1848. Mémoires des employés du service de la salubrité et de l'éclairage sur leur conduite pendant les journées de juin 1848. Ateliers nationaux 1848

499 IXe arrt actuel (anc. IIe). Tués et blessés de juin 1848 et décembre 1851. Secours 1848-1851

H3. *Garde nationale et sapeurs-pompiers.*

H3 521-522 Xe arrt actuel (anc. Ve). Garde nationale, 5e légion 1848-1849

K5. *Élections aux assemblées politiques.*

K5 440-441 Élections à l'Assemblée nationale, avril 1848. Liste des électeurs du Ier arrt 1848

COMPTES RENDUS

André Lebey. **Le connétable de Bourbon (1490-1527)**. Paris, Perrin, 1904. In-8, 448 p. (gr.)

Parmi les personnages qui vécurent autour de François Ier, le connétable de Bourbon est certainement l'un de ceux dont l'existence fut le plus tourmentée. La grandeur de sa fortune, l'éclat de ses dignités, les questions de divers ordres que soulève son procès, sa trahison, sa campagne infructueuse en Provence et l'extraordinaire marche sur Rome, l'horreur tragique de sa fin préludant au sac de la Ville Éternelle, voilà de quoi exciter la curiosité érudite d'un psychologue et mettre à l'épreuve la diligence inlassable d'un historien : c'est un beau sujet, et vaste, et d'importance capitale. La biographie du connétable de Bourbon, une biographie écrite selon les exigences de la critique historique actuelle, était à faire et dès maintenant il était possible de la faire. Voyons si l'ouvrage de M. Lebey est bien celui que nous attendions.

La première observation que suggère la lecture de ce livre, c'est que M. L. s'est privé de plusieurs éléments de documentation essentiels. Nous croyons qu'il a vu, palpé, sinon lu, les documents (procès-verbaux, dépositions, etc.) relatifs au procès de Bourbon conservés aux Archives nationales ou dans le vol. 484 du fonds Dupuy. Mais à part cela, toutes les citations qu'il fait sont empruntées à des ouvrages depuis plus ou moins longtemps publiés, et si on ne peut lui reprocher d'avoir utilisé le recueil de La Mure, du moins doit-on s'étonner qu'il se borne à citer les pièces (en cotes ou en extraits) qu'il a trouvées dans Paulin Paris ou Mignet, par exemple. Et par la manière dont il cite, on voit très bien — sauf quelques rares exceptions, lorsque le document était déjà publié ailleurs — que M. L. n'a pas contrôlé sa référence et qu'il ne s'est pas reporté aux documents en question. Telle, par exemple, cette extraordinaire référence, p. 389, n. 2 : « Lettre du 7 novembre 1526 adressée au maréchal de Montmorency (mss. Béthune, vol. VIII, 509, f. 93) », qui est une transcription abrégée et fautive de Mignet [1], II, p. 263, n. 2 : « Lettre du 7 novembre

1. Nous citons la *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint* d'après l'édition in-8 de 1875. Ce n'est pas d'après celle-là que M. L. a fait ses citations.

1526 de Nic. Raince au grand maître de France, maréchal de Montmorency (mss. Béthune, vol. 8509, f. 93) ». Le mss. Béthune 8509 est devenu le ms. du f. fr. 2984 [1]. — D'une manière générale, M. L. s'en est tenu de préférence aux mémoires, aux chroniques, aux récits des historiens postérieurs, bref aux sources narratives. On sait que c'est une règle élémentaire, en méthode historique, de n'utiliser des sources de ce genre qu'en les contrôlant par le moyen de documents tout à fait contemporains des événements qu'on raconte. Entre les correspondances du temps et les récits de Brantôme, par exemple, il n'y a pas à hésiter : c'est sur les correspondances qu'il faut d'abord s'appuyer ; c'est peut-être moins amusant, mais c'est plus sûr. L'utilisation exclusive des mémoires et chroniques n'est acceptable que lorsqu'il n'y a pas d'autre source. Or ce n'est pas le cas pour la période dont M. L. avait à s'occuper. Nous avons de nombreuses lettres de Louise de Savoie, de François Ier, des principaux personnages de la cour. Il existe des débris de la correspondance de Bourbon à la Bibliothèque nationale et, pour les dernières années de la vie du connétable, aux Archives de Vienne. M. L. n'en ignore pas l'existence, puisqu'à maintes reprises il les cite, d'après Mignet. Croira-t-on qu'il n'ait pas songé, je ne dis pas à aller à Vienne consulter ces lettres dont la connaissance est indispensable pour une étude sur le personnage, mais même à en faire prendre copie ? En fait de correspondance, M. L. n'a utilisé que ce qui a été publié *in extenso* ou par fragments dans le recueil de La Mure, ou par Paulin Paris, par Guiffrey, par Mignet : il paraît ignorer les publications anglaises, *Letters and Papers*, *Calendars of State Papers*, ou italiennes, comme les *Diarii* de Sanuto. En tout cas, il n'en a pas fait état. De là, dans sa documentation, une lacune considérable : le livre y a perdu sinon en intérêt du moins en nouveauté et en solidité. Sauf que les événements y sont envisagés dans un sens plutôt favorable au connétable, tandis que dans l'étude connue de Paulin Paris c'était le contraire, on se trouve en présence d'un travail non pas original, mais fait d'après des ouvrages de seconde main.

---

1. Nous laissons de côté les lapsus, — ils sont nombreux et tous ne sont pas imputables à des fautes d'impression, — que M. L. a laissé passer dans ses transcriptions des notes empruntées à Mignet. Ainsi, p. 180, n. 4 : « Lettre de Chateau à de Praet, *Id.*, Vas., des C, II, 163 », ce qui est parfaitement inintelligible; il faut lire, d'après Mignet, I, p. 421, n. 2 : « Lettre de Chateau à de Praet, *Ibid.* [Musée britannique], Vespas. C. II, 165. — De même, p. 181, n. 2, lire : f° 133, et non : 183 ; p. 313, n. 2, lire : 1847, et non : 1874. — P. 267, n. 2, l'auteur a transcrit telle quelle la note de Mignet, II, p. 24, n. 1 : « Arch. nat., Section historique, f° 964, n° 59 » : il faut lire : J. 964. Rien n'indique d'ailleurs que la note est empruntée sans modification aucune à Mignet : nous pourrions donner de très nombreux exemples d'une semblable inadvertance.

Ce défaut initial de méthode a entraîné des vices de composition. M. L. s'est beaucoup servi des historiens qui l'ont précédé[1], de Varillas dont il fait, malgré ses réserves, encore trop grand cas, de Gaillard auquel il emprunte quelques jolies phrases, mais dont l'*Histoire de François Ier* est aujourd'hui insuffisante, de Michelet qu'il contredit presque toujours, de Mignet enfin qu'il cite souvent et qu'il a utilisé encore plus qu'il ne le cite. Nous avons déjà dit que la plus grande partie des références de M. L. vient en droite ligne, textuellement ou en abrégé, de la *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*. Mais il y a plus; si le lecteur veut bien comparer avec cette *Rivalité* l'ouvrage de M. L., particulièrement à partir de la page 145, il sera frappé de ressemblances extraordinaires, quoique continues; la marche du récit, le choix des événements, le groupement des faits, la forme même des phrases comportent des analogies, disons mieux, des identités que la seule chronologie ou l'utilisation des mêmes documents (et nous avons dit que souvent M. L. ne les connaissait qu'à travers Mignet) ne suffisent pas à expliquer. En voici quelques exemples :

Il [Henri VIII] regrettait sa rupture avec François Ier qui l'exposait à de grands périls, l'obligeait à des armements ruineux et l'avait réduit à des sacrifices jusque-là sans compensation. Il avait prêté 150.000 écus d'or à l'empereur et n'en avait pas encore été remboursé; il n'avait pas reçu davantage l'indemnité de 100.000 écus que l'empereur s'était engagé à lui payer comme dédommagement de la pension aimable (!?) que lui fournissait le roi de France au temps où il n'avait pas trompé encore tout à fait l'alliance éphémère qu'il avait passée avec lui...

LEBEY, p. 150.

Ce prince parut même mécontent de sa rupture avec François Ier qui l'exposait à de grands périls, l'obligeait à des armements ruineux et l'avait réduit à des sacrifices jusque-là sans compensation. Henri se plaignait de n'avoir pas été remboursé encore par l'empereur de 150.000 écus d'or qu'il lui avait prêtés, de n'avoir rien reçu de l'indemnité de 100.000 écus d'or que Charles-Quint s'était engagé à lui payer en dédommagement de la pension annuelle que lui donnait le roi de France et à laquelle il avait renoncé pour embrasser une alliance dont il ne sentait que les charges et qui ne lui apportait que des dangers...

MIGNET, I, p. 387-388.

---

1. Il est à noter cependant qu'il ne cite ni Spont, à propos du procès de Semblançay, ni Jacqueton, à propos de la politique de Louise de Savoie, ni Orano, à propos du sac de Rome.

Autre exemple :

Ce fut le cardinal Wolsey[1] qui remit les articles conçus dans ce sens à Beaurain au moment de son départ. Et en même temps, le Dr Knight, ambassadeur de Henri VIII auprès de Marguerite d'Autriche, fut chargé d'une mission semblable et de suivre Beaurain dans ses instructions. Henri VIII disait au sujet du connétable : « Le duc de Bourbon, qui est un homme d'un noble et vertueux courage, etc. »

LEBEY, p. 152.

Le cardinal Wolsey remit les articles conçus dans ce sens à Beaurain au moment de son départ. En même temps, le docteur Knight, ambassadeur de Henri VIII auprès de Marguerite d'Autriche, ...dut suivre Beaurain et fut chargé d'une mission semblable. « Le duc de Bourbon, disait Henri VIII dans ses instructions, qui est un homme d'un noble et vertueux courage, etc. »

MIGNET, I, p. 391-392.

Autre exemple :

François Ier avait terminé les préparatifs de cette expédition d'Italie qu'il devait conduire lui-même et dont il espérait tout. Il avait fait argent de tout, aliéné les biens de la couronne, pris les matières précieuses des églises, emprunté à l'hôtel de ville de Paris et décrété d'énormes impôts ; il laissait derrière lui un royaume mécontent. L'amiral Bonnivet, en attendant que le roi vînt se mettre en personne à la tête des troupes, commandait. Il avait précédé son maître à Lyon et le devança en Italie...

LEBEY, p. 169.

François Ier avait achevé les grands et coûteux préparatifs de l'expédition qu'il devait cette fois conduire lui-même. Il avait tiré de l'argent de partout, fait des emprunts à l'hôtel de ville de Paris, aliéné les biens de la couronne, pris l'or et l'argent qu'il avait trouvés dans les églises, mis sur le peuple de plus pesantes charges, mécontenté les gens de justice et de finance..... Il avait concentré vers l'est la partie la plus considérable de ses troupes, sous les ordres de l'amiral Bonnivet qui l'avait précédé à Lyon et qui le devança en Italie.

MIGNET, I, p. 409-410.

La page 204 est résumée de Mignet, I, p. 435-436, sauf que Douvres y est mis par erreur pour Doullens, et la citation faite de Mignet commence réellement non pas à la phrase : *il prétendit*, mais deux phrases plus haut :

Brion, le jour même de son arrivée, se présenta au Parlement convoqué extraordinairement au nom du roi. Il y

Brion, le jour même de son arrivée, se présenta au Parlement qu'il convoqua extraordinairement au nom du roi.

1. M. L. reproduit une note qu'il emprunte, sans le dire, à Mignet et qu'il agrémente d'un solécisme et d'une inexactitude : *Memoriale eorum quos*, — pour : *quæ* ; et : *State Papers*, VI, 131 à 153, — alors qu'il faut lire 153 et 154.

exposa de son mieux tout ce qu'avait de criminel et de dangereux la trahison du connétable devenu l'ennemi du royaume et du souverain, menaçant à la fois le sol de la patrie et la couronne. « Il prétendit même etc. [emprunt avoué].

LEBEY, p. 204.

Il y exposa avec une patriotique véhémence tout ce qu'avait de criminel et de dangereux la trahison du connétable devenu l'ennemi du royaume comme du roi, puisqu'il menaçait l'intégrité de l'un ainsi que la couronne de l'autre. Il prétendit même, etc.

MIGNET, I, p. 437

Même procédé p. 217, où la citation textuelle de Mignet est précédée de phrases visiblement empruntées au même auteur, I, p. 457-458; p. 258 et 278, la phrase qui précède les guillemets appartient également à Mignet, II, p. 10 et 44.

François Ier et toute son armée s'avançait (*sic*). Le roi avait laissé derrière lui treize enseignes de ses hommes d'armes avec ses bataillons d'hommes de pied, leur recommandant de marcher au pas jusqu'à ce qu'ils fussent sur l'ennemi [1], et là de l'assaillir. Il fondit lui-même avec sa noblesse sur l'avant-garde impériale. Elle recula d'abord sous le choc irrésistible des cavaliers pesamment armés et le roi tua de sa main d'un coup de lance le marquis de Civita Sant'Angelo... Le roi eut le tort de croire la bataille gagnée parce qu'on fuyait devant lui. Il le croyait tant qu'il se tourna vers le maréchal de Foix qui était à ses côtés et lui dit joyeusement : « M. de Lescun, c'est maintenant que je veux m'appeler duc de Milan [2]. » Il poursuivit alors les fuyards, puis arrêta un peu sa troupe pour laisser souffler les chevaux.

LEBEY, p. 286-287.

François Ier s'avançait aussi suivi de toute son armée. Il avait laissé en arrière treize enseignes de ses hommes d'armes avec ses bataillons d'hommes de pied, leur recommandant de marcher au pas jusqu'au moment où ils seraient près de joindre l'ennemi et où ils pourraient l'assaillir. A la tête de la vaillante troupe des seigneurs de sa cour, ...il fondit sur l'avant-garde ennemie. Rien ne résista au choc de ses cavaliers pesamment armés. Le roi abattit et tua d'un coup de sa lance le marquis de Civita Sant'Angelo... En les voyant fuir, il crut le sort de la bataille décidé. Dans son allégresse confiante, il se tourna vers le maréchal de Foix qui était à ses côtés et lui dit : « Monsieur de Lescun, c'est maintenant que je veux m'appeler duc de Milan. » Il poursuivit encore un peu les fuyards, puis il arrêta sa troupe pour faire souffler les chevaux.

MIGNET, II, p. 54-55.

---

1. A la rigueur, les analogies de cette première phrase pourraient s'expliquer par l'utilisation d'un texte commun que M. L. semble-t-il, cite, d'après Mignet et du reste avec une faute d'impression : lire : *de* faict, au lieu de : *ne* faict.

2. En note à ce mot, M. L. écrit : « Ranke, *Histoire d'Allemagne*, t. VI ; Mignet, p. 52. » Si l'on se reporte à Mignet, II, p. 54-55 (à qui cette référence paraît attribuer seulement les mots adressés à Lescun et non tout le passage), on voit qu'il s'agit non des paroles du roi, mais de la mort de Sant-Angelo, d'après la lettre d'un certain Luzascho, citée par Ranke, *Histoire d'Allemagne*, tome VI. Ni Mignet, ni M. L. ne citent d'ailleurs la page.

Encore un exemple, pour finir, car il faut se borner :

Nommé par Charles-Quint capitaine général de l'Empire en Italie, il [Bourbon] était parti assez secrètement de Barcelone le 24 juin, avec six navires chargés de 800 soldats. Bravant la flotte des confédérés, qui faute d'être réunie et bien dirigée ne put lui barrer le passage, il était entré sans obstacle dans Gênes dont l'abord n'avait pas été défendu. Après y avoir tiré des banquiers 100.000 ducats en paiement des lettres de change reçues en Espagne de Charles-Quint, il s'était dirigé sans perdre une minute vers Milan et y était entré le 5 juillet au soir. Dès le 6, il prit le commandement de l'armée et lui distribua une partie de sa solde...

LEBEY, p. 378.

Charles-Quint... l'envoyait en Italie comme son lieutenant et comme le capitaine général de son armée. Parti assez secrètement de Barcelone, le 24 juin, avec six navires espagnols, sur lesquels étaient huit cents soldats et que la flotte des confédérés aurait pu facilement saisir au passage, si elle avait été réunie, le duc de Bourbon était entré sans obstacle dans Gênes, le port de cette ville n'étant pas plus bloqué que la mer n'était gardée. Il avait retiré des banquiers génois cent mille ducats en payement des lettres de change qu'il avait reçues en Espagne de l'Empereur et s'était rendu sans perdre une heure dans Milan où il entra le 5 juillet au soir. Le lendemain, il prit le commandement de la petite armée impériale, à qui il distribua une partie de sa solde...

MIGNET, II, p. 246.

Ces quelques exemples, que nous avons pris à peu près au hasard et que nous aurions pu multiplier, permettent de se rendre compte des procédés de composition de M. L. Sans exagérer, dans les deux derniers tiers environ de son livre, il n'est pour ainsi dire pas une page qui ne comporte quelque emprunt (texte ou notes), avoué ou tacite, fait à Mignet. Doit-on appeler cela démarquage ou plagiat ? Le mot importe peu. L'essentiel, et cela seul touche les historiens, c'est qu'on sache que ce livre, malgré ses prétentions à l'érudition dont témoignent les notes, a été composé selon une méthode déplorable, pour ne pas dire plus, qu'il n'apporte rien de nouveau, et qu'après lui comme avant, l'histoire du connétable de Bourbon reste encore à faire. — V.-L. BOURRILLY.

Julian S. CORBETT. **England in the Mediterranean.** *A Study of the rise and influence of Bristih power within the straits (1603-1713).* London, Longmans, 1904. 2 vol. in-8, VIII-342 et 351 p. (carte).

Sous ce titre M. Corbett publie, à l'occasion du troisième centenaire de la prise de Gibraltar, les cours qu'il a professés à Greenwich et à Oxford. Il expose dans une préface l'importance de son sujet. Les deux grands faits de l'histoire maritime de l'Angleterre ont été, au XVIIe siècle, la lutte contre

la Hollande et l'expansion dans la Méditerranée. Les guerres contre la Hollande, si on les replace dans l'ensemble de l'histoire anglaise, ne sont qu'une diversion, tandis qu'en franchissant le détroit de Gibraltar l'Angleterre inaugura une politique dont les conséquences furent incalculables et durent encore de nos jours. Rechercher comment s'est formée une tradition méditerranéenne anglaise au cours du XVIIe siècle, tel est le premier objet des volumes de M. C. Ce n'en est pas le seul. Selon M. C., les grands conflits européens, depuis la guerre de Trente ans jusqu'à la guerre de succession d'Espagne, ne peuvent être qu'incomplètement compris, si on néglige les intérêts et les desseins méditerranéens des puissances européennes. Il y a « un point de vue méditerranéen », dans l'histoire du XVIIe siècle, dont M. C. a entrepris de nous faire apprécier l'étendue. Il a été amené, en conséquence, tout en insistant surtout sur la politique anglaise, à écrire une véritable histoire de la Méditerranée occidentale au XVIIe siècle. Je voudrais brièvement indiquer dans ce compte rendu de quelle utilité elle peut être pour les historiens du XVIIe siècle français.

M. C. a consacré de nombreuses pages à la politique méditerranéenne de Richelieu, de Mazarin et de Louis XIV. Elles ne sont pas, prises en elles-mêmes, très originales. Le principal effort de documentation de l'auteur a porté sur les archives anglaises, et il ne parle guère de la France que d'après des documents anglais ou des ouvrages français de seconde main. Mais son ouvrage 1° nous permet d'avoir une vue d'ensemble de toute notre politique méditerranéenne, et 2° en nous faisant connaître les intérêts et les ambitions des puissances qui se rencontrèrent avec nous sur un même théâtre, nous donne pour juger ou comprendre notre politique des éléments d'appréciation qui nous faisaient défaut. Un rapide examen du plan général des deux volumes et de leurs principales conclusions mettra en évidence le double profit que nous pouvons en retirer.

La première partie de l'ouvrage de M. C. est consacrée à la période qui s'étend depuis la mort d'Élisabeth jusqu'à la guerre de Trente ans. La France ne joue encore dans la Méditerranée occidentale qu'un rôle effacé, et l'auteur met au premier plan les rapports de l'Angleterre et de l'Espagne. Mais ces rapports ne sont pas indifférents pour qui voudra comprendre la politique de Richelieu. M. C. insiste avec raison sur l'importance des projets du duc d'Osuna, vice-roi espagnol à Naples, qui, en quelques années (1616-1618), constitua une marine et entreprit d'établir la domination de l'Espagne sur le bassin occidental de la Méditerranée. Maîtresse de Gênes, et victorieuse de Venise, l'Espagne aurait disposé de toute l'Italie. Elle aurait occupé, au moment de la guerre de Trente ans, une position prépondérante dans l'Italie du Nord qui l'eût mise à même d'avoir

avec l'Autriche les communications que Richelieu dans la suite allait s'efforcer de lui interdire. M. C. retrace comment, contre ces desseins du duc d'Osuna, la Savoie impuissante, Venise menacée en appelèrent à la France, à l'Angleterre, à la Hollande. Ainsi se dessina avant la guerre de Trente ans une sorte de ligue contre l'Espagne des puissances protestantes et des puissances méditerranéennes, que Richelieu plus tard devait chercher à reconstituer et à diriger.

Avec le début de la guerre de Trente ans commence une période nouvelle. La politique méditerranéenne de Richelieu est étudiée par M. C. dans un chapitre spécial. Il en souligne l'importance. Dès le début de son ministère, la Méditerranée occidentale apparut à Richelieu comme la position décisive à occuper contre la maison d'Autriche, et ses premiers efforts diplomatiques et militaires tendirent à fermer à l'Espagne les routes par où elle pouvait acheminer ses navires et ses troupes vers l'Italie du Nord et, de là, vers l'Empire. Mais il ne disposait pas des forces navales nécessaires, et, en 1624, il s'adressa à l'Angleterre pour lui acheter des navires. Nous trouvons chez M. C. un exposé détaillé de cette négociation. Elle fut sur le point d'aboutir. Jacques Ier, engagé dans la guerre de Trente ans par les intérêts de son gendre l'électeur Palatin, le Parlement resté fidèle à la tradition protestante d'Élisabeth consentirent à Richelieu les navires qui eussent bloqué Gênes, tandis que Lesdiguières et le duc de Savoie l'auraient prise à revers. La guerre de Richelieu contre les protestants français mit fin au projet. Peut-être Richelieu aurait-il obtenu du gouvernement anglais les vaisseaux qu'il désirait. Mais l'attitude du Parlement, des officiers de la flotte, de l'opinion publique en Angleterre rendit impossible toute alliance de la France et de l'Angleterre. Lesdiguières, avec l'aide de la Savoie, put chasser les garnisons espagnoles de la Valteline, mais Richelieu dut renoncer à rien entreprendre contre Gênes. Il comprit alors qu'il ne pouvait faire fond sur l'alliance anglaise, et, en quelques années, il improvisa une marine. Des vaisseaux français reprirent les îles Lérins aux Espagnols en 1637 et appuyèrent les opérations des armées françaises en Catalogne et en Italie.

Si Mazarin n'entretint pas la flotte créée par son prédécesseur, il ne renonça pas à ses projets méditerranéens. Il les dépassa même et il négocia en 1645, avec le prince Thomas de Savoie, un projet de conquête de Naples et de la Sicile, qui aurait enlevé aux Espagnols leur principale base d'opérations dans la Méditerranée. M. C. retrace les grandes phases du dessein italien, depuis la campagne de Brézé et le siège d'Orbitello, en 1646, jusqu'à l'échec définitif de Guise en 1654. On aurait voulu lui voir marquer avec plus de netteté la place qu'occupa dans les plans de

Mazarin l'intervention française en Italie. Fut-elle inspirée par une politique de « magnificence », ou, au contraire, n'est-elle pas la conséquence du système d'alliances méditerranéennes formé par la France pendant la guerre de Trente ans ? M. C. incline vers la deuxième solution, mais sans la mettre suffisamment en valeur. En revanche, il s'est longuement étendu sur la politique méditerranéenne de Cromwell. Il a cherché à dégager les intérêts religieux, nationaux et commerciaux, dont elle s'inspirait ; il a montré comment, au début, elle fut encore hésitante et à travers combien d'obstacles et de lenteurs la tradition anglaise d'une intervention méditerranéenne fut établie. Elle devait opposer — et cela dès le ministère de Mazarin — l'Angleterre et la France. Une alliance entre Cromwell et Mazarin ne fut possible qu'après l'échec de Guise à Naples, et encore ne fut-elle conclue que sur un point déterminé : une action commune nécessaire contre les Espagnols aux Pays-Bas. Les desseins méditerranéens de Cromwell et de Mazarin créaient entre les deux nations une rivalité qui allait remplir toute la seconde moitié du XVIIe siècle et les débuts du XVIIIe.

Le deuxième volume de M. C. en retrace les principaux épisodes. Pendant la première partie du règne de Charles II, il y eut moins hostilité déclarée entre les deux puissances dans la Méditerranée occidentale, qu'action parallèle. En 1662, les Anglais occupèrent leur premier établissement dans la Méditerranée, Tanger. A la même époque, Louis XIV commença le canal du Midi, envoya des expéditions contre les Barbaresques (1664-1666), et contre Candie (1669). Avec la guerre de Hollande, les rapports entre les deux états entrèrent dans une phase critique. La France, qui avait reconstitué sa marine, revint aux traditions de Mazarin, et elle put craindre que l'Angleterre ne reprît celles de Cromwell. Tandis que les flottes françaises, sous les ordre de Duquesne et de Vivonne, apparaissaient dans les eaux siciliennes et s'y mesuraient avec avantage contre les vaisseaux de Ruyter, M. C. nous indique avec quelle anxiété Louis XIV s'efforçait de prévenir l'intervention anglaise et de maintenir la neutralité de Charles II. Les préparatifs militaires des Anglais, le rapprochement de Guillaume d'Orange et de Charles II, suffirent pour suspendre ses projets dans la Méditerranée et le déterminer à signer le traité de Nimègue. Ce fut là, du reste, le dernier acte de résistance de Charles II à Louis XIV. En 1684, l'Angleterre évacua Tanger, et parut du même coup renoncer à toutes ses prétentions dans la Méditerranée Quelles furent les causes de cette sorte d'abdication des ambitions anglaises ? Avant tout, selon M. C., la politique secrète de Charles II, acheté par Louis XIV, et ses menaces de contre-révolution et de restau-

ration du catholicisme qui détournèrent sur le péril intérieur l'attention du Parlement.

La révolution de 1688 permit à l'Angleterre de revenir à une politique extérieure nationale et d'y consacrer toutes ses forces. Toutefois, jusqu'en 1693, Guillaume III parut négliger la Méditerranée. La guerre contre Louis XIV fut, au début, pour lui, une guerre continentale et les opérations de mer furent reléguées au second plan. Il fallut les succès de Tourvile en 1693, la crainte de voir les Français forcer l'Espagne et la Savoie à une alliance, s'ils devenaient maîtres de la Méditerranée, pour le déterminer à envoyer une flotte anglaise dans la Méditerranée en 1694 et en 1695. Il ne fut définitivement acquis à la politique méditerranéenne que, lorsqu'au moment de la succession d'Espagne, il vit la maison de Bourbon sur le point de réunir presque tous les territoires méditerranéens. Dans toutes les négociations qui précédèrent la guerre de Succession, et que M. C. expose, à notre avis, trop sommairement, il réclama pour l'Angleterre, dans la Méditerranée occidentale, des territoires et des garanties. Et lorsque la guerre eut éclaté, c'est vers la Méditerranée occidentale que se porta constamment l'attention du véritable héritier de sa pensée et de ses desseins, Marlborough. M. C. entre dans le détail des opérations maritimes dont la Méditerranée fut le théâtre pendant la guerre de Succession et qui aboutirent à la prise de Gibraltar et de Port-Mahon par l'Angleterre. Il ne signale que brièvement et en conclusion les négociations d'Utrecht. Elles méritaient cependant une étude attentive, non seulement parce qu'elle témoignent que la tradition méditerranéenne anglaise est, après bien des hésitations, définitivement fondée, mais encore parce qu'elles nous permettent de la définir au début du XVIIIe siècle, où elle se précisera et portera ses premières conséquences.

Répertoire de faits et d'idées, le livre de M. C. complète, à bien des égards, les publications de textes de M. Plantet et les enquêtes commerciales de M. Masson. Au point de vue français, il devra être repris, complété et surtout rectifié. Mais dès maintenant il pose les questions et attire l'attention sur la politique méditerranéenne de l'ancien régime, dont chaque étude nouvelle met l'importance en évidence. — P. Muret.

Henri Wallon. — **La Chambre de commerce de la Province de Normandie (1703-1791)**. Rouen, 1903. In-8, 395 p.

A l'occasion du bicentenaire de la Chambre de commerce de Rouen, M. Wallon a voulu évoquer le passé de cette institution. A l'aide de vingt registres de délibérations et d'une cinquantaine de cartons qui forment

les archives de cette Compagnie, l'auteur a essayé, non de développer l'histoire complète de son activité, mais de tracer une esquisse de l'origine et des principaux rouages de l'institution.

Un arrêt du conseil du 29 juin 1700 avait créé un Conseil de commerce, où les onze principales villes commerçantes du royaume étaient représentées par un député. Un arrêt du 30 août 1701 compléta cette organisation par l'institution de chambres de commerce dans dix villes du royaume, Lyon, Rouen, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, La Rochelle, Nantes, Saint-Malo, Lille et Bayonne ; deux autres villes, Marseille et Dunkerque avaient déjà été dotées, l'une depuis plus d'un siècle, l'autre tout récemment, d'institutions analogues. Chaque Chambre de commerce adopta la dénomination qui lui convint. Je remarque que celle de Rouen prit un titre provincial : ses membres s'appelèrent *Syndics de la Chambre de commerce de Normandie*. Tous les marchands de la province, ou même d'autres régions, pouvaient en effet lui adresser des mémoires relatifs au développement et à la défense des intérêts économiques. « La Chambre de commerce fut en relations fréquentes avec les juges-consuls de Dieppe, de Caen, d'Orléans, voire de Rennes, de Troyes, de Reims, de Limoges, avec les maires et échevins de Cherbourg, de Granville, de Honfleur et du Havre. » Cette ville n'obtint qu'en 1750 une juridiction consulaire.

M. W. étudie dans des chapitres successifs la formation de la Chambre de commerce, le député au Conseil royal de commerce qui joua quelquefois un rôle important, tel Le Mesnager qui remplit des missions diplomatiques en Espagne, la composition de la Chambre et son recrutement, les assemblées générales, le bâtiment consulaire, l'octroi des marchands, le budget de la Chambre, l'inspection des manufactures, le secrétaire et les archives. Au courant de ces exposés, on peut relever des détails intéressants sur la vie économique de la province et l'activité de la Chambre, sur la navigation de la Basse-Seine et les ateliers de charité notamment. M. W. a réuni en un chapitre spécial deux études qu'il avait déjà publiées dans les *Mémoires de l'Académie de Rouen*, sur la situation du commerce en 1756, au début de la guerre de Sept ans, et en 1766, lors de la grande enquête entreprise sur les ordres de Choiseul. Mieux qu'aucun autre, ce chapitre montre quel serait l'intérêt d'un livre sur le commerce de la Normandie étudié au moyen des archives de la Chambre de commerce. Il faut féliciter la Chambre de commerce de Rouen d'avoir eu la bonne pensée de fêter son deuxième centenaire par cette belle publication qui attirera l'attention sur les richesses de son dépôt. — H. Prentout.

L'ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs, par M. Paul Deslandres. Paris, Plon, 1903. 2 vol. in-8. Tome Ier, xxvii-644. Tome II (Pièces justificatives), 514 p.

Pour les ordres religieux qui ont joué un rôle considérable dans l'Église et dans la société, qui ont eu une diffusion largement internationale, et ont compté dans leur sein des personnages illustres (Bénédictins, Dominicains, Jésuites, etc.), il serait téméraire actuellement d'entreprendre d'autres travaux que des synthèses provisoires ou des monographies particulières (histoire d'une abbaye, d'un individu). Tel n'est pas le cas pour les Trinitaires. Bien qu'ils aient eu quelques collèges et quelques hôpitaux et desservi parfois des cures, leur œuvre essentielle, le rachat des captifs chrétiens dans les pays musulmans, ne s'est exercée que sur un terrain assez limité, et n'est bien connue qu'à partir du xvie siècle. De plus l'ordre a eu en France son principal développement, et s'il a existé dans d'autres pays, notamment en Espagne où les Trinitaires se sont distingués comme rédempteurs et historiens de leur ordre, on peut, comme l'a fait M. Deslandres, étudier l'ordre *français* des Trinitaires, quitte à dire un mot des couvents anglais, portugais, autrichiens, polonais, italiens, et à parler souvent, quand l'occasion s'en présente, des Trinitaires espagnols.

Dans ces conditions, une étude complète de l'ordre des Trinitaires, et faite d'après les sources, n'était pas impossible, mais présentait de sérieuses difficultés. Il fallait débrouiller le chaos des vieux historiens trinitaires que les rivalités d'ordres, d'observances ou de personnes ont encombrés de légendes et de faussetés, explorer les archives des Trinitaires, très abondantes et très variées (cartulaires, obituaires, actes capitulaires, registres de visite), et surtout très dispersées dans les Archives nationales et départementales. Pour l'étude de la rédemption, les documents étaient encore plus disséminés (Archives de la Marine, des Affaires étrangères, de la Chambre de commerce de Marseille, anciens ouvrages trinitaires d'édification et de réclame, recueils sur les relations diplomatiques de la France avec les pays barbaresques). M. D. a su triompher de toutes les difficultés de sa tâche et nous a donné un livre solide, dont une courte analyse suffira à montrer l'intérêt.

Après quelques pages consacrées à dégager de la légende le peu que nous savons de la fondation de l'ordre (1198) et du fondateur, saint Jean de Matha, M. D. étudie les règles de l'ordre et son organisation. Le chef était un Général ou Grand-Ministre, contrôlé par un Chapitre général ; mais peu à peu la constitution devient centralisée et autocratique : le Chapitre général, d'abord annuel, devient au xvie siècle triennal ; au xviiie, il ne se réunit plus que pour élire le Général ; celui-ci, dès la fin du

XVIe siècle, accapare peu à peu la nomination des ministres provinciaux et particuliers dont les fonctions, à l'origine, étaient électives.

Les Trinitaires, sans être des moines mendiants, furent toujours assez pauvres ; outre leurs biens, ils avaient comme revenus le produit des quêtes pour la rédemption, qu'ils partageaient avec l'ordre rival de la Merci. Les couvents avaient peu de religieux (rarement plus de dix, souvent moins de cinq) ; l'ordre se répandit en France dès le XIIIe siècle ; le Midi aurait dû en être le centre naturel, à cause des rédemptions, mais il ne posséda guère qu'un quart des couvents, établis surtout dans les villes ; les autres étaient dans la France du Nord, et surtout dans les campagnes. Les deux groupes du Nord et du Midi, géographiquement séparés par la région du Centre où il n'y avait pas de couvents, eurent des destinées différentes et entrèrent souvent en conflit. M. D. a donné une liste alphabétique de ces établissements et une courte notice sur chacun d'eux, en annonçant une étude plus étendue sur le couvent le plus important, celui de Paris (Mathurin). On regrette qu'il n'ait pas joint à ce chapitre une carte montrant la répartition des couvents français par provinces et par régions.

Outre les dommages subis par son temporel dans les guerres étrangères ou religieuses, l'ordre a beaucoup souffert de ses divisions. Dès le XVIe siècle, se manifeste l'antagonisme entre Français et Espagnols, entre Mathurins de Paris et Trinitaires de France ; mais c'est au XVIIe surtout que le mal fut grave. A ce propos, il est curieux de constater que le mouvement de réforme qui s'est manifesté dans les ordres religieux à la fin du XVIe et dans le premier tiers du XVIIe siècle a été souvent une cause de discorde au sein de ces ordres. En beaucoup d'endroits, réformés et mitigés se firent une guerre acharnée, le plus souvent pour des questions de détail (costume, usages), qui nous semblent aujourd'hui insignifiantes, mais auxquelles les contemporains — les religieux surtout — attribuaient beaucoup d'importance. Ces divisions ont affaibli l'ordre des Trinitaires au moment où son temporel aurait pu être le plus florissant et son action le plus efficace : les Réformés luttent contre le Général, les Déchaussés espagnols se répandent dans le Midi et entrent en conflit avec les Réformés ; enfin pendant vingt-sept ans la rupture est complète, pour causes politiques, entre les Français et les Espagnols. Au reste, le récit détaillé de ces intrigues obscures et de ces luttes compliquées est assez fastidieux, et M. D. aurait pu l'abréger sans cesser d'être méthodique et complet.

Au milieu du XVIIIe siècle, la situation de l'ordre au point de vue moral et financier était déplorable (p. 286). La *Commission des Réguliers* trouvait en France environs 80 maisons trinitaires habitées par 300 religieux — quatre en moyenne par couvent — et la plupart destituées de revenus :

« une amputation consciencieuse pouvait seule sauver l'ordre » (p. 294). La Commission décida la suppression d'une trentaine de couvents, mais ses prescriptions restèrent presque partout lettre morte (M. D. n'explique pas bien pourquoi). L'ordre fut supprimé en France en 1790.

La partie du livre la plus vivante est certainement celle consacrée au rachat des captifs, l'œuvre principale des Trinitaires. M. D. montre comment se faisaient les rédemptions dans les États barbaresques, les difficultés de tout genre qu'elles rencontraient, surtout au Maroc ; il en évalue le nombre pour les XVIe et XVIIe siècles à 12.000 environ dont 2.000 faites par des religieux français. Il y a loin de ces chiffres aux exagérations des Trinitaires, mais leurs services n'en ont pas moins été très appréciables et ils auraient pu être considérables. Mais la royauté avait parfois intérêt à contrarier les rédemptions, auxquelles elle n'a jamais accordé de subventions : c'est ainsi que Colbert, pour garder de bons rameurs turcs sur ses galères, refusait de les échanger avec des captifs chrétiens [1]. De plus, les Trinitaires n'ont jamais consacré, comme l'exigeait leur règle, un tiers de leurs revenus au rachat des captifs ; ils n'ont jamais pris la peine d'apprendre l'arabe, dont la connaissance aurait beaucoup facilité leurs négociations, et ils ont gaspillé beaucoup d'argent en procès, perdu beaucoup de temps et usé leurs forces en rivalités et en querelles stériles.

Les quelques critiques de détail faites au cours de cette analyse n'empêchent pas le livre de M. D. d'être un excellent ouvrage. M. D. a dépouillé un nombre considérable de documents imprimés ou manuscrits, les a soumis à une critique rigoureuse, et a réussi à écrire une histoire d'ordre religieux qui peut être citée comme un modèle du genre, où les détails caractéristiques abondent, bien coordonnés et bien présentés, et où les vues d'ensemble ne manquent pas. La publication est faite avec grand soin ; les recherches sont facilitées par le volume des *Pièces justificatives* (au nombre de 352, dont plus de deux tiers pour la période 1500-1790), par deux bibliographies (une spéciale pour la rédemption), un index bibliographique, et une table [2] alphabétique qui renvoie aux pages du livre ou aux *Pièces justificatives*. — A. Cans.

Arthur Chuquet. **Dugommier (1738-1794)**. Paris, A. Fontemoing, 1904. In-8, 406 p. (cartes).

C'est probablement en écrivant pour la *Revue critique* le compte rendu

1. On s'étonne que M. D. ait oublié de donner snr ce point quelques citations, ou seulement des références (p. 378).

2. Il y a naturellement aussi une table par chapitres : on y relève une curieuse coquille (p. 639) : au lieu de la règle et ses *mortifications*, lire *modifications*.

du gros livre, si touffu et si gauche, du capitaine Pineau sur Dugommier, que M. Arthur Chuquet a formé le projet - - qu'il a exécuté avec cette étonnante facilité dont il a le secret — de reprendre pour son propre compte la vie de ce général. « Faire la biographie de Dugommier, dit-il dans sa préface, c'était étudier les premières campagnes de la Révolution, traiter un sujet qui nous est cher, et, malgré les travaux de nos devanciers, il y avait nombre de détails à trouver et à fixer. »

Le volume s'ouvre par une trentaine de pages sur la vie de Dugommier jusqu'à la Révolution, puis sur le rôle joué par lui dans les troubles amenés aux Antilles par les décrets de la Constituante et où il se compromet au point qu'en 1791 il doit quitter la place et s'embarquer pour la France. Vient ensuite le récit de ses débuts à l'armée d'Italie, en 1793, et des combats heureux de Gilette et d'Utelle, qui lui valent le commandement de l'armée chargée de la reprise de Toulon. Au siège de Toulon sont consacrés les chapitres III à V. A part le dernier chapitre (XVII), qui contient un jugement d'ensemble sur l'homme et sur l'œuvre, tout le reste de l'ouvrage, soit 300 pages environ sur 450, traite du commandement de Dugommier à l'armée des Pyrénées orientales, depuis le moment où il le prend, en janvier 1794, jusqu'au moment où la mort le lui ravit, à la bataille de la Montagne-Noire, le 20 novembre de la même année.

On ne peut que se féliciter de voir M. C. revenir à ces travaux sur l'histoire militaire de la Révolution, qui lui ont acquis une juste réputation, et dont il a malheureusement interrompu depuis longtemps la série. Mais l'on peut se demander s'il a été bien inspiré d'y revenir par la voie de la biographie. Le genre biographique est — des expériences réitérées le prouvent — un genre dangereux, antiscientifique ; prendre un homme comme pivot de l'étude d'un ensemble complexe d'événements, c'est rétrécir volontairement son champ de vision, et s'exposer presque inévitablement à déformer la réalité. Sans doute M. C. a pu, grâce à sa longue pratique du travail historique et à ses rares qualités, ne point donner sur ces écueils. A-t-il, cependant, échappé complètement aux inconvénients du procédé biographique ? Nous ne le pensons pas.

Ce n'est assurément pas le premier chapitre (*Les Antilles*) qui constitue, aux yeux de M. C., la partie la plus neuve de son livre : il ajoute peu, en somme, aux publications de Vauchelet (dans la *Revue historique*) et du capitaine Pineau. Passons sur le chapitre II (*Gillette et Utelle*), plus original, mais très court, et arrivons aux trois chapitres relatifs à Toulon. Ici, M. C. avait un devancier : lui-même. Il avait déjà longuement raconté le siège de 1793 dans le troisième volume de sa *Jeunesse de Napoléon*, paru en 1899, et comme, en ces derniers temps, la documen-

tation de la question ne s'est guère enrichie, il en a été réduit à se démarquer lui-même, à se copier parfois presque littéralement [1]. — Le chapitre final, qui contient un portrait et une appréciation générale, présente une série de traits de caractère bien choisis et des réflexions judicieuses, mais qui confirment purement et simplement l'opinion traditionnelle sur Dugommier et le jugement connu porté sur lui par Napoléon. — Les dix chapitres consacrées à la campagne des Pyrénées ont une tout autre valeur. M. C. disposait, pour les rédiger, d'un guide excellent, l'ouvrage classique de Fervel, *Campagnes de la Révolution française dans les Pyrénées orientales*. Aux très nombreux et précieux éléments que Fervel lui fournissait, il a joint une foule de renseignements nouveaux, puisés à différentes sources, notamment aux archives de la Guerre. Ces opérations de montagne sont très compliquées : il a su les retracer aussi clairement que possible, en rendre sensible l'enchaînement, faire saisir l'action des chefs militaires et civils, de Dugommier et des représentants, celle surtout de Milhaud et de Soubrany. Ce sont ces dix chapitres qui, à nos yeux, constituent le livre, et le constituent seuls, que l'auteur l'ait voulu ou non. M. C., en les écrivant, a élargi son sujet ; du cadre mesquin de la biographie, il est passé au cadre plus vaste de l'étude d'un ensemble de faits. Les chapitres de tête sont secondaires, et ne servent qu'à justifier le titre. Il eût été, nous semble-t-il, d'une meilleure méthode de les laisser tomber et de faire des autres le douzième volume des *Guerres de la Révolution*.

On retrouve, dans ce nouveau livre, l'aisance et la limpidité de style qui sont la marque de M. C. L'abus de certaines formules et de la tournure interrogative ne laisse pas, cependant, d'engendrer à la lecture de la monotonie. Quelques négligences [2] donnent à penser que le temps nécessaire n'a pas toujours été employé à la mise au point de la copie. — P. Caron.

Général Jean-Pierre Doguereau. **Journal de l'expédition d'Égypte**, publié d'après le manuscrit original, avec une introduction et des notes, par C. de La Jonquière, chef d'escadron d'artillerie breveté. Avec un portrait et une carte. Paris, Perrin, 1904. In-8, 430 p. (Publié sous la direction de la Section historique de l'Etat-Major de l'Armée).

Ce Journal, actuellement conservé dans des archives privées, est une

1. Voir Dugommier, p. 79 sqq., 90 sqq, et la *Jeunesse de Napoléon*, t. III, p. 207 sqq., 214 sqq.

2. P. 86, *novembre* pour *décembre*; p. 93, *elle* pour *lui*; p. 417, la baïonnette *au poing* (?); p. 441, « méritait *justement* ».

des sources narratives utilisées par M. de La Jonquière dans son grand ouvrage sur l'expédition d'Égypte [1]. Lui ayant trouvé, à l'usage, une réelle valeur, il a cru bon de le publier.

Jean-Pierre Doguereau, entré au service en 1793, est lieutenant d'artillerie, lorsqu'un ordre ministériel lui prescrit, en mars 1798, d'aller à Toulon se mettre à la disposition du général Dommartin, commandant l'artillerie de l'armée d'Orient. Une fois en Égypte, il assiste aux principales affaires de la campagne, Chobrakhit (*vulgo* Chebreïs), les Pyramides, expédition de Syrie, Aboukir, Héliopolis, Canope. A la fin de l'année 1801, il rentre en France, où il parviendra dans la suite — en même temps que son frère cadet Louis, également artilleur, également soldat d'Égypte, mais qui avait dû être rapatrié dès 1799 — aux plus hauts degrés de la hiérarchie militaire. Colonel en 1806, il mourra en 1826 maréchal de camp et vicomte.

Le Journal de Doguereau, dit M. de La J. dans son Introduction, se compose de onze cahiers formant au total 248 pages du format écolier. Ce n'est point un premier jet ; il a été rédigé à loisir, mais dès 1802 ou 1803, pas plus tard, et certainement à l'aide de notes prises sur le vif. Il est donc, *a priori*, autrement précieux que ces nombreux mémoires militaires écrits après 1815 et dont les auteurs ont usé avec indiscrétion, pour rafraîchir leurs souvenirs, du secours que leur offraient les ouvrages généraux dans le genre de *Victoires et conquêtes*. C'est exceptionnellement que Doguereau a employé ce procédé, pour le récit des événements dont la Haute-Égypte avait été le théâtre, et auxquels il n'avait point assisté. Il s'est alors référé aux lettres de Bonaparte au Directoire, imprimées dès l'an VIII, et dont il a reproduit plusieurs passages.

Abstraction faite de ces emprunts, d'ailleurs peu étendus, le Journal constitue un témoignage vraiment original. Doguereau ne se pique point de philosophie, ni de haute politique ; il ne se perd pas en considérations sur les causes de l'expédition de Syrie, qu'il attribue, judicieusement, au désir de Bonaparte d'aller attaquer le pacha de Saint-Jean-d'Acre avant que celui-ci ne prît lui-même l'offensive ; soit par réserve naturelle, soit par prudence, il ne se livre à aucun commentaire en rapportant le massacre des prisonniers de Jaffa, ou l'empoisonnement des pestiférés. Dans son récit, nul reflet de l'émotion qui s'empara de l'armée lorsqu'elle apprit le départ de Bonaparte, et le mépris qu'elle avait pour Menou est à peine indiqué. Dans un sens, cette sécheresse, spontanée ou voulue, est un

1. Dont quatre volumes sur six sont publiés. Sur les deux premiers, voir la *Revue*, t. II, p. 403, et t. III, p. 195. Le compte rendu des tomes III et IV paraîtra prochainement.

défaut ; mais elle est aussi une garantie d'exactitude. Doguereau ne déclame pas, ne dramatise pas ; il expose, de façon précise, des faits.

M. de La J. était bien préparé à sa tâche d'éditeur. Il n'y a que des éloges à donner à son Introduction, où il retrace la carrière des frères Doguereau et fournit sur le manuscrit tous les détails désirables. La division en chapitres est bonne, les notes jointes au texte sobres, opportunes, érudites. Le volume se termine par une simple table des chapitres : pourtant, un index alphabétique s'imposait. — P. Caron.

Léon-G. Pélissier. **Lettres inédites de la comtesse d'Albany à ses amis de Sienne (1797-1820).** Tome Ier : *Lettres à Teresa Regoli Mocenni et au chanoine Luti (1797-1802). (Matériaux pour servir à l'histoire d'une femme et d'une société.)* Paris, Fontemoing, 1904. In-8, 482 p.

Ce volume continue ou complète le *Portefeuille de la comtesse d'Albany*[1] ; et, comme il n'y a ici que des lettres de la comtesse, l'intérêt n'est plus suppléé du moins par la variété. Elle se moque quelque part d'une bonne femme qui parle mal toutes les langues (p. 281) et M. P. note à ce propos que son héroïne a cela de commun avec cette bonne femme ; il dit ailleurs (p. 9, note) qu'elle était inintelligente : par conséquent, il ne faut pas s'attendre à trouver dans ces lettres un grand intérêt d'originalité ou d'écriture ; on se demande même sans cesse en les lisant quelle peut bien être l'utilité d'une pareille publication. — Elles sont continuellement incorrectes. A ce sujet on peut demander à M. P. pourquoi, comme éditeur, il ne s'est pas fixé à une seule méthode, pourquoi tantôt il corrige, tantôt il respecte le manuscrit ? Ainsi p. 33, au lieu de « à la fue », M. P. écrit « à l'affût » ; p. 52, au lieu de « qu'on veullent, » « qu'on veuille ». Ici il corrige « chaqu'un » (p. 85), là il le remplace par « chacun » (p. 64) ; il écrit « cygnes » au lieu de « signes » (p. 112). La comtesse écrit (p. 358) : « il y a moins de se distinguer », M. P. écrit « il y a moyen » ; au lieu d' « extremontion », il écrit « extrême-onction » (p. 272). Par contre, il garde « je voudrais qu'on tâcha dans trouver » (p. 240). Voici d'ailleurs d'autres échantillons de ce style : « Je voudrais qu'au moins on met bientôt le traité de paix à exécution et que nous savons sur quoi compter » (p. 353). — « Ils ont signalaient leur passage en dévalisant quelques boutiques la seule nuit qui sont restés à Florence » (p. 356). En vérité ceci n'est pas un trésor de la langue française. Et pourtant la comtesse d'Albany donne des leçons de français à l'un des fils de son amie Térésa, le jeune Vittorio, poète et épicier, et M. P. a cru

1. Voir la *Revue*, t. IV, p. 41.

utile de nous donner en appendice la correspondance grammaticale échangée entre ce professeur et son élève.

Le sujet est à l'avenant du langage. On peut s'apitoyer sur les misères de Térésa : son « cerbère » de mari l'importune sans cesse, de toute façon ; la comtesse ne l'appelle que le Brontolone, le grognon ; et, comme il eut des difficultés avec le gouvernement toscan à cause de ses opinions démocratiques, elle eût souhaité qu'on le tînt quelques mois en prison « pour amortir sa concupiscence » (p. 270.). On peut s'intéresser un moment à la chute de cette pauvre Térésa, où elle offensa « le revers de sa médaille » (p. 89) : cela n'est pas urgent à connaître pour l'histoire de la société de ce temps. — Il n'est pas beaucoup plus utile de savoir que la comtesse d'Albany aimait beaucoup le chocolat bien broyé, avec beaucoup de vanille, beaucoup de cannelle, bien « pastoso in bocca » (p. 63, 192, 193, etc.), qu'elle avait des vers et que cela allait mieux quand elle les avait rendus (p. 22), qu'elle s'occupait de peinture et fit une Térésa à faire peur à Vittorio (p. 33), qu'elle aimait beaucoup les compliments sur ce point. Il est un peu plus intéressant de noter son goût pour l'antiquité classique, ses lectures assidues dans les historiens grecs par ordre chronologique, Hérodote, Thucydide, Xénophon (p. 218, 263), son admiration pour Montaigne, sa haine pour les philosophes auxquels elle reproche la destruction de préjugés qui ne l'incommodaient pas, son indifférence et même son irrévérence en matière de religion : à propos de baptême, « je sais, dit-elle, que l'Église ne donne pas pour rien même de l'eau (p. 150) ». — « Les prêtres n'enseignent pas assez la morale ; ils croient que lorsqu'on a barbotté des prières, on a rempli les devoirs du chrétien » (p. 259). — Ce sont peut-être là les seuls traits importants à noter à travers ces lettres, et le goût de l'antiquité classique fut sans doute le principe de cette liberté d'esprit chez une femme d'ailleurs médiocre.

L'archiprêtre Luti ne s'intéressait pas à toutes les petites histoires de la comtesse d'Albany ; dans toutes les lettres écrites à Teresa Mocenni, il lui fallait « sa dose de politique » (p. 328). Les nouvelles qu'il recevait n'étaient pas toujours très exactes : elle lui raconta d'abord, à propos de la mort de Paul Ier, que le tsar était sujet aux coliques et qu'il mangeait beaucoup ; elle rectifia ensuite (p. 373, 375). Ses informations politiques n'étaient pas non plus très variées ; elle ne cesse pas d'exprimer sa colère contre la domination des « brigands français » : ils veulent « voler et rien d'autre » (p. 15) ; en 1798, ils ne veulent qu'un prétexte « pour voler Rome » (p. 20-21) ; « leur grand but est de voler, voler et voler » (p. 69). — « Quelle paix possible avec des assassins et des voleurs ? » (p. 125). —

« On ne peut pas être pour eux ou avec eux sans être imbécile ou coquin » (p. 126). — « Ils corrompent les mœurs de la manière la plus affreuse » ; et cependant la comtesse proclame maintes fois que les Italiennes en matière d'amour ne pratiquent pas le genre platonique (p. 406). Bref, il n'y a qu'un tremblement de terre qui puisse être pire que les Français (p. 85). — Cette haine passionnée lui donne même une sorte d'esprit ; elle est persuadée que, si les Français voulaient entrer dans la lune, ils y réussiraient « en corrompant l'atmosphère » (p. 99). — Elle se réjouit du siège de Gênes ; elle s'emporte contre la trop longue résistance du « vilain Masséna », contre la patience des habitants qu'il faudrait traiter comme Sodome (p. 265, 267, 271) ; elle a « l'âme navrée de douleur après Marengo » (p. 287). — Elle se moque, lourdement d'ailleurs, du roi Consul qui ne durera pas plus longtemps que ses prédécesseurs (p. 232), de sa conduite à Milan, de son allocution aux curés de Lombardie qui est digne d'un capucin (p. 295), de sa prétention de représenter à la fois la liberté et la religion. Il est inutile d'ajouter qu'elle ne comprend pas plus le rôle de Bonaparte que l'importance politique ou sociale de la Révolution ; elle ne sait qu'injurier tout ce qui a un caractère révolutionnaire ; pour cela, elle appelle Bologne « l'égout de toutes les immondices morales de l'Italie » (p. 306). — Il n'y a pas dans ce paquet de lettres une sérieuse contribution à l'histoire de ce temps. — J.-E. Driault.

Paul Ginisty. **Paris en révolution, 1871**. Paris, Fasquelle, 1904. In-18, x-296 p. (gr.).

Ce livre n'est pas un livre d'histoire, il n'est pas l'histoire de la Commune, « ce ne sont que des notes vraies, prises pendant qu'il est encore possible d'interroger les survivants, témoins ou acteurs de cette tragédie, où il y eut des minutes de comédie » (p. ix). Les vingt-deux petits récits qui le constituent ont pour but de montrer, dans la lumière crue de la vérité, certains coins vivants du Paris communaliste ; l'auteur n'a pas la prétention de peindre un tableau d'ensemble, ni surtout d'analyser les causes et les courants principaux de la Commune, — questions qui restent d'ailleurs entièrement ouvertes. M. G. était sans doute trop jeune, en 1871, pour avoir pu être des événements un témoin conscient, et il n'a voulu ici que donner le résultat d'interviews récentes ou de courtes enquêtes d'archives. La critique historique, à ce double point de vue, lui reprochera de ne désigner qu'insuffisamment les personnes de qui il a recueilli les souvenirs, un médecin maritime, un consul, un haut fonctionnaire, un artiste..., — encore que parfois ses périphrases les révèlent clairement, comme pour Amilcare Cipriani, — et surtout, car il n'y a pas dans ce cas de circon-

stances atténuantes [1], de ne point déterminer avec précision ses sources d'archives. En revanche, elle lui saura gré du bel effort d'impartialité, qui l'empêche de voir dans les « communards » seulement des criminels, et qui répartit justement les fautes et les responsabilités entre les divers partis; à mesure que les années passent, s'éteint la vivacité des courroux d'antan, la Commune sort de la politique pour entrer dans l'histoire [2].

Les péripéties du transport à Ivry des fonds de l'Assistance publique ; les émotions variées d'un interne du lycée Saint-Louis, qui passe la journée du 23 mai dans les caves, avec ses condisciples, pour éviter les erreurs du combat; les étranges inventions militaires proposées à la *Délégation scientifique* de la Commune, dans lesquelles, étant donnés leur nombre et leur analogie, on discerne la psychologie troublée des affolés du siège ; l'analyse des papiers conservés à la mairie du IVe arrondissement, contenant « des essais vagues d'organisation, des projets d'arrêtés attestant, d'aventure, des intentions droites, des brouillons de proclamations vives et prétentieuses, des comptes, prouvant de l'honnêteté, des ordres d'arrestation, trop nombreux, des procès-verbaux de perquisition, puis des choses viles, hélas ! des dénonciations anonymes, la lie abominable des discordes civiles » (p. 39); les amours rapides d'Henriette-tout-le-monde, qui se donnait aux braves fédérés du quartier latin, et se fit fusiller à la barricade du boulevard Saint-Michel; l'affluence du public, communards ou indifférents, aux théâtres en grand nombre ouverts, et donnant, quelques-uns, des pièces de circonstance, « le Procès des francs-fileurs », le « Siège des épiciers », et la réouverture aussitôt après la semaine sanglante; l'inanité écœurante ou la stupidité des rapports des policiers versaillais, dont on peut à peine tirer quelques indications utiles, quelques renseignements exacts ; la proportion du nombre des régularisations des mariages, d'après la loi du 19 juillet 1871, qui ordonnait de bâtonner les actes d'état civil communalistes, à celui des unions conclues pendant la Commune; la régularité des séances à l'Institut; les pièces volantes, complaintes, chansons, satires, qui paraissent, innombrables, à l'occasion du renversement de la colonne Vendôme; l'histoire du drapeau rouge des volontaires de Montrouge; les inquiétudes de l'honnête conservateur du musée de Cluny, M. du Sommerard, qui, quoique partisan de l'ordre, cacha quatre fédérés dans les souterrains; les aventures, cocasse, d'une bonne allemande, tragique,

1. Sans doute, lorsque les récits parurent en articles, il était difficile d'y introduire des cotes d'archives. Mais nous avons affaire ici à un livre.

2. Le roman historique de MM. P. et V. Marguerite, *La Commune* (Paris, Plon, 1904), est une autre preuve de ce que j'avance. On ne saurait trop regretter que le probe labeur des deux auteurs n'ait abouti qu'à ce roman, historiquement inutilisable.

d'un petit rentier; l'arrestation, bien après la fin de l'insurrection, d'un communard qui se fit passer pour peintre en bâtiments : tels sont les sujets des courts récits de M. G., où apparaît cette population parisienne, faite de contradictions, si mêlée, entrant dans la Commune pour des raisons d'instinct et de sentiment, capable d'héroïsme, capable de férocité, mais capable aussi de rire et d'aimer en plein cataclysme. M. G. a traité ces anecdotes avec un talent qui rappelle parfois celui de Daudet ou celui de Maupassant, et qui est le seul qui leur convînt. Mais, à côté de la foule anonyme, M. G. a placé quelques figures de premier plan, et j'hésite pour ma part à juger comme équivalents l'intérêt fractionné des précédents récits et l'émotion réelle des souvenirs consacrés à Delescluze, impressionnant dans sa rigidité de probe et austère révolutionnaire, et à Amilcare Cipriani, dont les souffrances physiques et morales, depuis sa blessure aux côtés de Flourens jusqu'à l'amnistie, sont exprimées dans quelques pages qui sont les meilleures du livre. Et pourtant, c'est la foule anonyme qui reparaît dans deux autres fragments non moins tragiques : l'un, où M. G. analyse ses sentiments devant les photographies des fédérés non reconnus morts aux combats autour de Paris, l'autre où il rapporte les impressions d'un prisonnier, mené dans un des terribles convois qu'on sait à Versailles, à Satory. Toute l'horreur de la répression militaire jaillit finalement de ces pages où M. G. a pourtant mis la sagesse de son impartialité, et force pour ainsi dire l'historien, homme aussi, à juger.

On devra féliciter M. G. d'avoir enrichi son livre de reproductions en similigravures de pièces imprimées et de dessins du temps, qui illustrent vivement ses intéressants récits [1]. — Georges Bourgin.

F. Uzureau. **Andegaviana** (2e série). Angers, Siraudeau; Paris, Picard et fils, 1904. In-8, 569 p.

Ce volume s'ouvre par une communication de M. de la Trémoïlle sur l'*Assemblée provinciale d'Anjou d'après les archives de Serrant* (*1787-1789*), qui remplit les 123 premières pages; il se continue par soixante-quinze articles d'étendue variable, sortes de *varia* analogues à ceux dont nous avons parlé en rendant compte de la première série (cf. *Revue*, V, 306).

L'Assemblée générale des trois provinces de la généralité de Tours tint deux sessions en 1787 : du 11 au 16 août et du 22 au 28 novembre; dans

1. Je profite de cette occasion de rendre compte d'un livre sur la Commune, pour signaler une interview anonyme parue dans l'*Éclair* du 17 août 1904 sur M. Camille Barrère, ambassadeur de la France en Italie. M. Barrère, qui fut officier fédéré d'artillerie, fait aujourd'hui démentir dans les Revues italiennes ses anciens « titres ». Et l'interviewé mesure toute la distance parcourue depuis 1871 par l'actuel ambassadeur.

l'intervalle, l'Assemblée provinciale d'Anjou se réunit du 6 au 27 octobre. Le comte de Walsh-Serrant fut un des membres les plus actifs de ces deux assemblées ; il remplit pendant quelque temps les fonctions de procureur-syndic dans la seconde. Pendant cette période, il reçut un certain nombre de lettres, soit du duc de Praslin, qui, désigné par le roi pour présider l'assemblée provinciale d'Anjou, s'adressait à lui pour lui demander des renseignements, soit d'autres personnages qui jouèrent un rôle dans ces assemblées. De cette correspondance, conservée dans les archives du château de Serrant, M. de la Trémoïlle nous donne une cinquantaine de lettres ou d'extraits, allant du 14 juillet 1787 au 15 décembre 1789 (les lettres de 1789 se rapportant surtout aux événements de la Révolution à Paris ou dans l'Anjou).

Cette publication s'ouvre par la phrase suivante : « Il paraît maintenant démontré que la France a fait plus de progrès, pour l'application des idées de justice, d'égalité et de liberté, dans les quinze ans écoulés de l'avènement de Louis XVI au mois d'août 1789, que dans les vingt-cinq ans écoulés de 1789 à 1815. » Ceci est une opinion. Mais M. de la Trémoïlle nous donne aussi des documents, c'est ce qui nous importe. Ce n'est pas que ces lettres constituent une bien grosse contribution à l'histoire des assemblées provinciales, ou du mouvement des esprits à la veille et au début de la Révolution, mais on y trouve des détails intéressants, par exemple, sur les idées du clergé en matière d'impôts, sur l'état d'esprit de la noblesse à l'égard du clergé. L'abbé Desfontaines écrit le 14 juillet 1787 : « Les membres du clergé ne pourraient concourir et seraient même obligés de réclamer dans les assemblées provinciales contre les impositions sur les biens ecclésiastiques, s'il n'y avait pas un consentement de l'Assemblée du clergé. » De son côté, le duc de Praslin écrit le 4 août : « On prétend que les évêques refusent d'être membres de toute assemblée qui ne sera pas présidée par un membre ecclésiastique ; si cette prétention existe, il est impossible que la noblesse consente à être présidée par un évêque, quand les évêques se refuseront à être présidés par un gentilhomme. Il ne manquerait plus aux ecclésiastiques que de soutenir la prétention qu'ils ne seront pas imposés de même que les autres ordres du royaume ! » Et encore, M. de Ravenel, le 25 novembre 1788 : « Il faut que ces biens (ceux du clergé), qui sont défendus par la loi, qui appartiennent à la nation, comme ceux des laïques, contribuent aux besoins de l'État en une juste proportion. »

Dans la seconde partie du livre, la plupart des articles ou documents intéressent la période moderne et contemporaine, particulièrement l'époque de la Révolution. Notons entre autres le récit des élections du

Tiers aux États généraux dans les sénéchaussées de Baugé, de Beaufort-en-Vallée, d'Angers, avec les cahiers de doléances de ces sénéchaussées, ainsi que le cahier primaire de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde. Certains de ces articles ont le caractère anecdotique ; d'autres, s'ils abordent une question importante, l'effleurent simplement et contiennent des renseignements très généraux ; par exemple, M. U. traite en cinq pages la *Formation du département de Maine-et-Loire*. M. D. Mater avait consacré 103 pages à la *Formation du département du Cher, sa division en districts et cantons ;* M. Fr. Mège, 346 pages à la *Formation et organisation du département du Puy-de-Dôme*. Il ne faut voir, dans l'article de M. U., qu'une esquisse où sont indiqués sommairement les grands traits, les principales dates de ce chapitre d'histoire administrative, un point de départ pour l'historien qui voudrait consacrer à ce sujet une étude complète et détaillée. — En somme, tout, dans *Andegaviana*, n'est pas d'égale valeur, mais on trouve à y glaner. — P.-R. Mautouchet.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. 1904.

Juillet-Août. = N. Weiss. *La Réforme à Bourges au XVIe siècle.* [Marguerite de Navarre, Michel d'Arande, 1523-1525. L'Université; Jean Calvin; 1529-1530. Théodore de Bèze; les abbayes de Saint-Ambroise et des Augustins; le Mystère des Actes des Apôtres; 1530-1536. Mathieu Ory; Jean Michel, son supplice; 1536-1539. Les proscrits, les martyrs; 1539-1550. L'exode, l'Église « dressée »; 1550-1562. L'Édit de janvier; prise et reprise de Bourges; 1562-1563. De l'édit d'Amboise à la Saint-Barthélemy et à la Ligue; 1563-1590.] — F. de Schickler. *L'église d'Asnières-lès-Bourges du XVIe siècle à nos jours.* — G. Bonet-Maury. *Le Protestantisme français et la République aux XVIe et XVIIe siècles. Troisième période : 1598-1685.* [Les assemblées politiques furent une mesure de défense pour faire observer l'Édit de Nantes; après l'Édit, les Protestants s'étaient ralliés à la monarchie tempérée : Amyraut, Merlat. La spoliation des églises du Béarn, puis la Révocation, réveillèrent l'esprit républicain; la république protestante (Millau, 1573; La Rochelle, 1620) eut un caractère défensif et provisoire; après la Révocation, les Protestants n'eurent plus qu'une ressource, la guerre et la Révolution : Jurieu, les Camisards.]

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1904.

5 Octobre. = Y. de La Brière. *L'absolution de Henri IV à Rome.* [I. De Sixte-Quint à Clément VIII. Sixte-Quint était très hostile à Henri IV, qu'il avait solennellement condamné comme relaps en 1585. Cependant, à la suite du voyage du duc de Piney à Rome (janvier 1590), il paraît incliner à l'indulgence. Mais il meurt le 27 août. Grégoire XIV, qui lui succède après le pontificat de treize jours d'Urbain VII, prend le contre-pied de cette politique; élu sous la pression de l'Espagne, il se déclare pour la Ligue. Ses successeurs, Innocent IX, puis Clément VIII, l'imitent. Créature de Philippe II, Clément VIII continue à la Ligue les encouragements et les envois de subsides. II. Avant l'absolution de Saint-Denis (1592-1593). Mission du marquis de Vivonne-Pisany à Rome; le pape lui interdit de pénétrer dans les États Pontificaux. Le 25 juillet 1593, Henri IV abjure à Saint-Denis. III. La légation du duc de Nevers (1593-1594). Aussitôt après l'abjuration, Henri IV expédie à Rome Louis de Gonzague, duc de Nevers, que précède un officier de la maison royale, Brochard de la Clielle, chargé de préparer le terrain. Ni La Clielle, ni le duc de Nevers n'obtiennent rien : le pape se refuse à croire à la sincérité du roi. IV. Les événements de 1594. Durant les premiers

mois de 1594, Henri IV reconquiert la plus grande partie de son royaume. A Rome, sa victoire, désormais certaine, fait forte impression. En dépit des efforts de Philippe II et de Mayenne, Clément VIII qui craint, en restant inflexible, de mener la France à un schisme, se décide à négocier. En octobre 1594, Henri IV charge de ses intérêts Arnauld d'Ossat, alors résidant à Rome. A suivre.]

La Quinzaine. 1904.

1er Octobre. = Bon DE MARICOURT. *Les faits et les causes des journées d'octobre 1789 (d'après un député à l'Assemblée constituante).* [Il s'agit de Jean-Félix Faydel, député du Quercy aux États généraux de 1789, puis secrétaire de l'Assemblée constituante, qui, en 1814, correspondit, sur divers événements de la Révolution, avec François Hüe, lequel venait de publier ses *Dernières années de la vie et du règne de Louis XVI.* De cette correspondance, il y a à retenir : 1° que, pour Faydel, les journées d'octobre avaient été préparées à loisir ; 2° qu'il y voyait la main de l'étranger, et qu'à son avis un certain nombre d'Anglais avaient activement contribué à les organiser.]

La Révolution de 1848. 1904.

Septembre-Octobre. = H. MONIN. *Notice sur Louis Pujol.* [Louis Pujol, qui devint en juin 1848 l'homme du jour pour avoir été porter la déclaration de guerre de la classe ouvrière à la Commission exécutive de l'Assemblée constituante, était né à Saint-Girons en 1822 ou 1823. Élève du séminaire de Pamiers, puis chasseur d'Afrique, il fut déporté après les journées de juin, amnistié, de nouveau poursuivi en 1853. Il se réfugia en Espagne, et dès lors ne cessa de courir les aventures, en Belgique, en Angleterre, aux États-Unis. Devenu colonel dans l'armée américaine lors de la guerre de sécession, il périt dans un naufrage en 1866, en allant rejoindre au Mexique l'armée de Juarez. C'est une physionomie curieuse et qui mériterait d'être étudiée. L'article de M. M. est suivi de la reproduction d'un écrit de Pujol, daté du 29 avril 1848, et intitulé : Prophétie des jours sanglants. « Ce n'est pas une excitation à la guerre civile, c'est une prévision... de l'imminence de la guerre civile. C'est aussi un réquisitoire contre l'égoïsme et l'ignorance politiques des classes supérieures qui ont laissé s'accumuler tant de ferments de haine et de désordre. »] — A.-M. GOSSEZ. *Note sur le département de la Seine-Inférieure.* [Sous ce titre énigmatique, M. G. signale l'absence, aux Archives départementales de la Seine-Inférieure, des documents de l'enquête industrielle et agricole de 1848, qui devraient normalement s'y trouver ; il ajoute quelques mots sur les matériaux que l'historien de la deuxième République pourra trouver dans les dépôts d'archives du même département] — P. CARON. *L'état politique du département de l'Ain, en décembre 1852. Documents inédits.* [Suite. Rapport, daté du 24 novembre 1852, de J.-E. Reydellet, sous-préfet de Belley, sur l'état politique et moral de son arrondissement. A suivre.]

La Révolution française. 1904.

14 Octobre. = CL. PERROUD. *Le Père Duchêne à Bergerac.* [Antoine-François

Lemaire, premier auteur des *Lettres du Père Duchêne*, girondin, publie à Paris un certain nombre de journaux, jusqu'au 31 mai 93, puis à partir de 1795 ; mais, entre ces deux dates, il disparaît. Ayant perdu son emploi dans l'administration des postes, il quitte Paris et vit à Bergerac, chef d'institution et bibliothécaire de la « bibliothèque nationale ouverte à tous les citoyens » par Lakanal pendant sa mission en Dordogne.] — E. Poupé. *Les fédérés varois du 10 août*. [La fermentation excitée à Toulon et dans le Var par les échecs des armées françaises à la fin d'avril 92 et les défiances inspirées par la royauté amènent les Varois à demander l'envoi de volontaires à Paris pour défendre la Constitution et se réunir à l'armée qui devait se former sous les murs de la capitale. 23 communes du Var déléguent des fédérés, qui participent à la journée du 10 août et montrent autant d'intrépidité que les Marseillais et les Brestois. Après cette journée, les uns reviennent dans leur département, séparément, ou par petits groupes, ou avec le bataillon marseillais, les autres restent à Paris.] — L. Deschamps. *Les femmes-soldats dans la Sarthe*. [Renseignements et réflexions sur l'enrôlement de trois jeunes filles du district de Saint-Calais, Marie Savonneau, Marie Trotté et Madeleine Manceau, qui s'engagèrent en qualité de soldats en mars 93.] — *Documents inédits : Procès-verbaux des séances de la Commission de gouvernement (22 juin-7 juillet 1815)*. [Commission nommée par les Chambres, composée de Fouché, Carnot, Caulaincourt, Grenier et Quinette ; procès verbaux de ses seize séances, reproduits, sans notes, par M. Naquet-Radiguet, qui les a utilisés pour son mémoire de licence, *Les actes de la Commission de gouvernement en 1815*.] — A. Mathiez. *Une lettre de Grégoire* [du 22 septembre 1792, aux administrateurs du département de Loir-et-Cher, exprimant sa joie de l'abolition de la royauté et contenant un certain nombre de détails sur les événements d'alors.]

La Revue de Paris. 1904.

1er Octobre. = Cte Valentin Esterhazy. *Aventures de jeunesse (1740-1769)*. [Fin le 15 octobre. M. E. Daudet a eu communication du manuscrit original (aujourd'hui conservé en Hongrie) des mémoires du comte Valentin Esterhazy, rédigés de 1798 à 1800, et dont Feuillet de Conches avait déjà, dans son ouvrage sur *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth*, utilisé une copie. Il en publie la partie qui concerne les débuts d'Esterhazy, son éducation par les soins du comte de Bercheny, son entrée dans l'armée, ses séjours à Versailles et à Vienne. « Il y a dans ces pages d'outre-tombe de véritables tableaux de mœurs, propres à fournir, pour l'histoire de la seconde moitié du XVIIIe siècle, un contingent précieux. »]

Le Correspondant. 1904.

10 Octobre. = F. Descostes. *Joseph de Maistre inconnu. Venise, Cagliari, Rome (1797-1803)*. [Retraite de Joseph de Maistre à Venise, en 1798, après l'occupation de Turin par les Français. Il rentre en scène lorsque Souvarow descend en Italie, collabore à la tentative de restauration de Charles-Emmanuel, qui avorte du fait de l'Autriche. A la fin de 1799, il est nommé régent de la chancellerie royale en Sar-

daigne. Son séjour à San Rocca ; installation matérielle, incidents politiques. Antipathie de Joseph de Maistre pour les Sardes, population ignorante, versatile, tour à tour turbulente et rampante ; sa mésintelligence avec le vice-roi Charles-Félix. En septembre 1802, il est désigné par le roi pour être son représentant en Russie ; il accepte, à contre-cœur. En passant par Naples, en février 1803, il a un entretien avec l'ambassadeur de France, Alquier. Son voyage. Il arrive à Pétersbourg le 13 mai.]

Revue des Deux Mondes. 1904.

1er Août. = A. Sorel. *Les Alliés et la paix en 1813. III. Les bases du traité de Francfort.* [I. Les dispositions des Alliés après la retraite des Français au delà du Rhin. Les vues d'Alexandre sur le gouvernement de la France, la Pologne et les agrandissements de la Prusse en Allemagne. Rapprochement des Autrichiens et des Anglais (Metternich et Aberdeen) ; Metternich favorable à une régence de Marie-Louise et les Anglais aux Bourbons. Le plan diplomatique pour isoler Napoléon et le séparer de la France ; arrière-pensées et manque de sincérité des Alliés sur les limites naturelles. II. Metternich et Saint-Aignan, ministre de France à Weimar, beau-frère de Caulaincourt, emmené prisonnier à la suite de la chancellerie autrichienne. La conversation du 9 novembre à Francfort entre Saint-Aignan, Metternich, puis Nesselrode qui parle aussi pour Hardenberg, puis Aberdeen « venu par hasard », Metternich évitant de donner à ses ouvertures tout caractère officiel pour les modifier plus aisément. Les insinuations de Metternich sur « l'intégrité de la France dans ses limites naturelles, le Rhin, les Alpes, les Pyrénées » ; ses réserves mentales sur la définition à donner aux limites naturelles ; sa déclaration équivoque sur ce que l'Europe n'en veut pas à la *dynastie* impériale. Il trompe Saint-Aignan sur les dispositions de Hardenberg, moins disposé que jamais à entendre parler des limites naturelles, et des Anglais qui n'ont envoyé à Aberdeen ni pouvoir, ni instructions. III. Les conséquences des ouvertures de Metternich. Il est deviné par Napoléon, mais les indiscrétions de Caulaincourt et de Saint-Aignan répandent en France la légende du consentement des Alliés aux limites naturelles. Le mouvement d'opinion publique est si fort que Napoléon remplace Maret par Caulaincourt et adhère en principe à une négociation de paix fondée sur la reconnaissance des limites naturelles et sur les bases générales communiquées à Saint-Aignan. » Metternich couve sa réponse quatre jours, et, après ce délai, ne parle encore que de conférences préliminaires et d'entente entre les Alliés, ce qui prouve qu'un *Oui* de Napoléon n'eût rien terminé à cette époque. IV. La délibération ajournée à Francfort est reprise à Langres. Le 27 janvier 1814, dans un rapport à l'empereur François, Metternich laisse échapper le secret de Francfort : « Le Rhin et les Alpes offrent des lignes a déterminer. » Les limites de 1792 réclamées par les Alliés à Châtillon ; désillusion de Caulaincourt, qui croyait aux limites naturelles. Il est néanmoins sur le point de céder et de consentir à un traité quel qu'il soit, pourvu que ce soit Napoléon qui le signe : c'est ce qu'Alexandre ne voulait pas. Metternich, Castlereagh lui-même étaient d'avis de traiter si Napoléon consentait à tout accorder. La volonté d'Alexandre l'emporta

par suite de l'attitude du Régent et de lord Liverppol, chef du ministère anglais, qui se refusèrent à faire la paix avec Napoléon. A Troyes, le 15 février, à Chaumont le 10 mars, les Alliés vaincus reprirent la méthode qui leur avait réussi après Lützen et Bautzen : notifier à Napoléon des propositions qu'il n'accepterait pas et porter le dernier coup à sa popularité. Ces feintes ouvertures ne furent qu'un épisode, qui ne suspendit rien, n'arrêta rien. » V. L'épilogue et les traités de 1815. « Un autre Fleurus, un autre Zurich, un autre Marengo, un autre Hohenlinden, un autre Austerlitz, un autre Wagram auraient pu seuls conjurer les desseins des Alliés en 1813, comme ils les avaient conjurés de 1794 à 1809. »]

15 Août. = E. Lamy. *Le gouvernement de la Défense nationale. La conquête de la France par le parti républicain.* [Raisons pour lesquelles la France n'était pas disposée à défendre l'Empire. II. Les trois partis de la minorité hostile à l'Empire : les hommes « sans fanatisme de préférence pour une forme de gouvernement, réclamant la liberté comme condition et garantie de l'ordre (Thiers) » ; les bourgeois révolutionnaires (Victor Hugo, Louis Blanc, Ed. Quinet, Ledru-Rollin), leur admiration sans réserve pour la Révolution, leurs flatteries pour « la plèbe » ; leur mépris de la légalité ; ils ne comptent que sur la force pour imposer leurs réformes. III. Les socialistes. Opposition entre les fondateurs de l'Internationale, ne comptant ni sur l'émeute ni sur le pouvoir, et les socialistes d'État. La propagande des bourgeois révolutionnaires auprès des ouvriers : communauté de haines religieuses ; union des travailleurs politiques et des travailleurs de métier. IV. Les révolutionnaires et les socialistes ont échoué en 1869. La force de leur parti vient de ce qu'ils sont rassemblés presque tous dans les villes, de ce que le plébiscite de 1870 a fortifié leur puissance en unissant plus fortement les socialistes et les Jacobins et en désunissant les libéraux, de ce que les partisans de l'Empire devinrent de plus en plus timides dans leur fidélité, de ce que les barrières qui les contenaient, l'armée et la police, furent abattues. La minorité est résolue à prendre le pouvoir sans demander à la France sa volonté. V. La France fut, après le 4 septembre, absente de l'œuvre accomplie en son nom. En Alsace et en Lorraine envahies, le changement de régime passe presque inaperçu. Les pays de « raison froide et de sang calme », « la France silencieuse et réfléchie » de Flandre, de Picardie, de Beauce, d'Anjou, de Maine, de Normandie, de Bretagne, supportent la Révolution et ne la font pas. VI. Le Centre, la Vendée, la Saintonge, sont hostiles à la République, la Sologne ignorante, la Touraine curieuse et indifférente. En Franche-Comté, le patriotisme impose silence à la Révolution. La Bourgogne a trois expressions politiques : Auxerre, ardemment républicaine ; Dijon frondeuse plus que révolutionnaire et subissant l'influence de Magnin ; Mâcon nullement révolutionnaire, mais se laissant entraîner par les ouvriers du Creusot. La force révolutionnaire à Saint-Etienne, dans le Berry, le Bourbonnais. Limoges est socialiste, mais le Limousin est dévoué à l'Empire. La Dordogne a toutes les raisons d'être paisible, mais Périgueux est rallié aux couleurs violentes. Placidité de l'Auvergne et des régions alpestres, Grenoble excepté.] — Arvède Barine. *La Grande Mademoiselle. IV. Vers l'amour.* [Projet de mariage de la Grande Mademoiselle avec le duc de Savoie. Mort de la reine-mère. Disparition de la Cabale des Dévots et de la Compagnie du

Saint-Sacrement. Développement du charlatanisme et de la magie; la Voisin et Mme de Montespan. Entrée dans le monde moderne de la musique dramatique (Lulli). La Grande Mademoiselle et les lettres ; elle fait représenter *Tartuffe* chez elle en 1669; Ménage et Cotin chez Mademoiselle et les origines de la scène de Trissotin et de Vadius; les partisans de Corneille contre ceux de Racine ; Racine et les droits de la passion. Liaison de Mademoiselle et de Mme de Montespan.]

1er Septembre. = E. Lamy. *Le gouvernement de la Défense nationale. La conquête de la France par le parti républicain.* [Suite; deuxième partie. I. Différences entre les deux peuples du Midi, le Gascon et le Provençal. II. La révolution à Bordeaux, capitale du Midi calme, et dans les chefs-lieux voisins, Pau, Agen, Mont-de-Marsan, Rodez, Albi, se produit sans trouble comme sans opposition. Au sud du Lot, on sent l'influence de Toulouse ; à Montauban, une commission municipale d'agités et de démagogues l'emporte sur le préfet de Freycinet qu'elle oblige à démissionner. A Auch, les chefs des démagogues s'imposent au préfet; le gouvernement destitue le préfet sans donner la place aux républicains locaux. La race des Hautes-Pyrénées et de l'Ariège réserve son énergie pour la vraie guerre; toutefois, dans l'Ariège, une oligarchie de démocrates s'installe au pouvoir. Les contrées méditerranéennes : Valence subissant l'influence de Lyon ; expulsion du préfet et des fonctionnaires impériaux par un Comité exécutif républicain ; nomination comme préfet du gendre de Crémieux, Peigné, et distribution des fonctions aux patriotes. L'agitation dans le comté de Nice et les tendances séparatistes; l'émeute italienne du 5 septembre. Dans l'Aude et dans les Pyrénées-Orientales, la rivalité entre les chefs locaux. Dans l'Hérault, Montpellier reste calme ; Béziers porte à la sous-préfecture le chef des républicains, le docteur Vernhes. Quelques révolutionnaires de Cette vont manifester à Montpellier contre le préfet, un Juif conciliant, Lisbonne. Le Gard ne manifeste aucune agitation, même à Alais; à Nîmes, transaction entre les modérés, les conservateurs et les révolutionnaires. A Avignon, les républicains s'installent au pouvoir par un coup d'audace. Le Var, les Bouches-du-Rhône sont les foyers les plus ardents de la passion politique; les révolutionnaires chauffés au rouge à Toulon, La Seyne, Draguignan. III. Individualité et limites d'une région révolutionnaire circonscrite par un triangle dont les sommets sont : Toulouse, Marseille et Lyon. IV. La révolution à Toulouse. Union des libéraux et des révolutionnaires à Toulouse, établie par l'attitude intransigeante de l'Empire. *Le Progrès libéral* et *L'Émancipation révolutionnaire* (Armand Duportal, jacobin, socialiste et athée). Nomination au Conseil municipal de la liste de *L'Émancipation*; la municipalité acclamée révolutionnairement et installée par l'émeute au Capitole le 5 septembre. Les deux commissions : la Commission municipale (Gatien Arnoult), et la Commission départementale (Manau-Cousin). L'armement du peuple; l'expulsion du préfet; la révocation du procureur général et du procureur impérial ; nomination du démagogue Duportal comme préfet et du modéré Saint-Gresse comme premier président. Duportal, pour annuler la Commission, nantit ses deux chefs, Manau, procureur général, Cousin, procureur de la République. Malgré cette situation, il n'y a aucun désordre contre les personnes ou les biens.]

1er Octobre. = E. Lamy. *Le gouvernement de la Défense nationale. La conquête*

de la France par le parti républicain. III. [Suite; troisième partie. I. Les causes du mécontentement à Marseille. Les industriels, les commerçants, les armateurs se plaignent d'un outillage incomplet; mais leur intérêt est d'empêcher le désordre à Marseille. En revanche, les portefaix et les manœuvres du port forment un élément révolutionnaire accoutumé à l'emploi et au goût de la force. II. Le mouvement révolutionnaire à Marseille avant le 4 septembre. Fondation de deux journaux révolutionnaires : *Le Peuple* avec Gustave Naquet, *L'Égalité* avec Delpech et Rouvier. L'action des partisans de l'Internationale, avec Bastelica et Georges Baume. Première victoire des révolutionnaires en 1869 : Esquiros et Gambetta nommés à la place de Berryer et de Marie. Mais échec de l'émeute « anarchique » du 8 août, après Woerth, dirigée par Gaston Crémieux. Élection d'une municipalité nouvelle le 11 août, d'opinion plus avancée que celle de la majorité de ses électeurs, mais d'où les chefs révolutionnaires sont exclus. III. La journée du 4 septembre à Marseille. La nouvelle municipalité au pouvoir. L'émeute devant l'Hôtel de Ville et la Préfecture; elle est conjurée ce jour-là. Arrivée le soir des nouvelles de Paris, et proclamation de la République. IV. Les révolutionnaires s'organisent et constituent un Comité de salut public de neuf membres (Baume, Rouvier, Naquet, Delpech, Leroux, Moul, Klingler, Ménard, Étienne). Les concessions du Conseil municipal ; le préfet est suspendu et remplacé par un administrateur faisant fonction de préfet, Labadié. Le Comité de salut public est admis en séance, mais les révolutionnaires chassent le préfet Levert de la préfecture, et s'y installent. V. Pour se maintenir à la mairie, et maintenir Labadié, le Conseil municipal transforme le Comité de salut public en Comité départemental. La mise en liberté de Crémieux et la surenchère révolutionnaire. Le Comité de salut public à la Préfecture; création d'une garde civique; destitution du général d'Aurelle; invasion d'un couvent de Jésuites; les poursuites contre la police et les suspects. La table et les dortoirs des civiques à la Préfecture. VI. Esquiros est désigné par le Gouvernement de la Défense nationale comme administrateur de Marseille avec pleins pouvoirs. Son arrivée à Marseille le 7 septembre. Dès ce jour, il apparaît ce qu'il sera jusqu'à la fin, « un prisonnier de la démagogie » ; ce qui était avant lui un accident devient un régime. Le Conseil départemental est maintenu ; les principales fonctions et les traitements sont répartis entre ses membres ; organisation de la garde civique en quatre compagnies. La violence des revendications à Marseille ne procède pas d'idées, mais seulement d'appétits.] — ARVÈDE BARINE. *La Grande Mademoiselle. V. Le roman avec Lauzun. Le drame.* [L'amour de Mademoiselle pour Lauzun, et « le combat entre sa raison et son cœur ». Les débuts de la carrière de Lauzun; portrait de Lauzun. Les avances de Mademoiselle à Lauzun ; leurs tête-à-tête pendant le voyage de Flandre en 1670. La mort de Madame (20 juin) et les projets de mariage entre Mademoiselle et Monsieur; mais répugnance de Mademoiselle et indifférence de Monsieur. L'entente de Lauzun et de Mademoiselle et le consentement du roi (15 décembre 1670). Émotion des princes et des princesses du sang, de Monsieur, du prince de Condé ; le blâme montant jusqu'à Louis XIV de toutes les classes de la nation. Mme de Montespan trahit Lauzun et fait rompre le mariage. Scène entre Louis XIV et Mademoiselle, d'après Mademoiselle et d'après Louis XIV ; le désespoir de Mademoiselle.]

15 Octobre. = E. Lamy. *Le gouvernement de la Défense nationale. La conquête de la France par le parti républicain.* [Suite, quatrième partie. I. Analyse du tempérament lyonnais. Les précédents révolutionnaires à Lyon; caractère de la Révolution française à Lyon. La propagande contre l'Empire est d'abord une propagande d'idées et une propagande légale. II. La bourgeoisie révolutionnaire à Lyon ; sa propagande antireligieuse; son action contre l'éducation chrétienne dans la Ligue de l'Enseignement; son activité dans la franc-maçonnerie ; ses chefs : le député Hénon, l'ex-instituteur Barodet, l'avocat Le Royer, Millaud, Varambau, Ferrouillat et surtout Andrieux. Cet « apostolat de haine religieuse » gagne du terrain auprès des prolétaires. Mais, en même temps, impatience du prolétariat lyonnais d'une révolution dans les fortunes et d'un changement dans l'ordre social. Les tendances internationalistes des prolétaires de Lyon (Albert Richard) contre les tendances jacobines et unitaires des bourgeois; la fédération opposée à l'unité, et l'indépendance communale à l'État. Popularité de l'Internationale à Lyon après les grèves de 1869; fédération des ouvriers lyonnais avec les autres groupes de l'Internationale, 13 mars 1870. III. Les émeutes de Lyon du 13 et du 16 août, dirigées par Lentillon. Facilités que vont donner aux révolutionnaires l'éloignement des troupes, l'absence d'une garde nationale et d'une municipalité. Préparation d'un Comité révolutionnaire, et nomination de délégués par les sections de quartiers, presque tous obscurs. IV. Le lendemain de Sedan. Prise de l'Hôtel de Ville par les révolutionnaires et les internationalistes, le 4 septembre ; avènement du Comité de Salut public et déchéance de l'Empire; pillage des armes ; le Comité de sûreté générale et la police révolutionnaire (Union). Les arrestations des fonctionnaires de l'Empire et des principaux conservateurs. Énorme majorité des prolétaires dans le Comité de Salut public. V. Prétention des prolétaires de garder le pouvoir et de ne pas abdiquer devant la suprématie de l'État. Arrivée de Challemel-Lacour à Lyon le 6 septembre, comme préfet du Rhône; sa comparution devant le Comité de Salut public, presque comme un prisonnier; son interrogatoire pendant trois heures avant d'être toléré; son sang-froid et son patriotisme. Il est obligé d'accepter sans réserve l'indépendance de Lyon, et il est admis simplement comme un intermédiaire entre la Commune et l'État. VI. Le gouvernement de la Commune lyonnaise. La guerre (reprise de la tradition révolutionnaire : le commandement de l'armée offert à Cluseret et à Garibaldi ; les enrôlements volontaires, les achats de fusils en Angleterre et en Suisse ; fortification de Lyon par le colonel Rivière). La lutte contre le catholicisme et la chasse aux religieux. La solution de la question sociale. Abolition de l'octroi; exemption de l'impôt pour les prolétaires ; ouverture d'ateliers nationaux; les fonds de Lyon mis sous séquestre; les contributions sur le capital, les biens mobiliers et immobiliers; la réquisition de 20 millions. VII. Part de la bourgeoisie (lutte contre l'étranger et l'Église), et part du prolétariat (les décrets de spoliation) dans le gouvernement de la Commune. Autant que mauvais, le pouvoir révolutionnaire est redoutable à Lyon, avec des soldats, des munitions, une police, la richesse de Lyon sous séquestre, les remparts de la ville et la force que lui donne son fanatisme. VIII. Vue d'ensemble et conclusion sur le mouvement révolutionnaire en France.] — Cte C. de Moüy. *Souvenirs d'un diplomate.*

Récits et portraits du Congrès de Berlin. I. Les origines et la Constitution du Congrès. [I. Importance du Congrès qui, convoqué pour reviser la Convention de San-Stéphano (3 mars 1878), a été le point de départ de toute une évolution dans l'histoire diplomatique de l'Europe. Nécessité pour l'Europe de rétablir un ordre de stabilité et de droit commun après les guerres de 1859, 1866, 1870, 1877-1878. II. Les intérêts des puissances au moment du Congrès de Berlin. L'Allemagne : consécration de son unité ; l'alliance autrichienne préparée par l'expansion de l'Autriche vers la Bosnie et l'Herzégovine. L'Angleterre : son désir d'arrêter la Russie sans faire la guerre ; sa négociation avec la Turquie pour Chypre. Intérêt de la France à sortir de son isolement ; elle ne peut que témoigner une effective bienveillance aux puissances belligérantes. Le protectorat des chrétiens d'Orient. L'Italie et l'affirmation de son autorité de grande puissance. La Porte et la Russie ayant des sacrifices à subir, contraintes, celle-là par ses revers, celle-ci par ses victoires. III. Prudence des Puissances et leur souci de limiter le Congrès à la question d'Orient. Les éléments de la transaction orientale ; les questions de Bulgarie, de Serbie et de Monténégro, de Bosnie et d'Herzégovine. Les droits de la France dans le Levant. Le rôle de Bismarck comme courtier. IV. Attention avec laquelle l'opinion publique en Europe allait suivre les délibérations du Congrès. L'attentat de Nobiling contre Guillaume Ier et l'agitation à Berlin. Préparatifs du Congrès au palais Radziwill. Le secrétariat du Congrès : M. de Radowitz et ses collaborateurs (Busch, le baron Holstein, le Cte Herbert de Bismarck, M. Lothar Bücher.) La rédaction des protocoles est confiée à de Moüy ; accueil cordial qui lui est fait par Bismarck. V. La séance d'ouverture du Congrès ; le discours d'ouverture de Bismarck. La discussion des plénipotentiaires anglais et russes sur l'éloignement d'urgence des troupes russes réclamé par lord Beaconsfield. VI. Portraits des plénipotentiaires. Les Prussiens : Bismarck, le prince de Hohenlohe, M. de Bülow ; les Autrichiens : le Cte Andrassy, le baron Haymerlé, le comte Karolyi ; les Français : M. Waddington, le comte de Saint-Vallier, M. Desprez ; les Italiens : le comte Coste et le comte de Launay ; les représentants du sultan : le Grec Caratheodory, le Prussien Méhémet Ali et Sadoullah.]

Revue des Questions historiques. 1904.

1er Octobre. = De Fréville. *Une armée coloniale au XVIIIe siècle. Dupleix aux Indes.* [A l'aide des documents conservés à la Bibliothèque nationale, aux Archives de la Guerre et de la Marine, M. de F. étudie, non la biographie de Dupleix, mais l'armée dont il disposa : troupes françaises et européennes, troupes indigènes (les Cipayes ont été créés par Dupleix)] — A. Bonnefons. *La cour des Deux-Siciles dans les premières années de la Révolution française.* [Marie-Caroline, sœur de Marie-Antoinette, reine des Deux-Siciles, mariée à l'incapable Ferdinand IV, commence par renverser le marquis de Tanucci, qui depuis longtemps dirigeait la politique du royaume ; elle veut, en même temps, se dégager de la tutelle espagnole. Acton, ministre de la Marine de Toscane, que Marie-Caroline appela à son service, organisa le royaume. Tiraillements avec l'Espagne : au moment où éclate la Révolution en France, Acton expulse les Français du royaume de Naples ; la

cour des Deux-Siciles refuse d'agréer Cacault comme chargé d'affaires; M. de Mackau envoyé à sa place, remit ses lettres de créance en août 1792; quand on apprit à Naples les événements du 10 août, on refusa de reconnaître son caractère diplomatique.] — P. Pisani. *Une élection épiscopale à Paris en 1798*. [Jean-Baptiste Royer, élu évêque de Paris le 15 août 1798; histoire du *Presbytère* de Paris.] — A. Auzoux. *Conquête de la colonie du Cap par les Anglais (1806)*. [« Rendue à la Hollande après la paix d'Amiens, la colonie du Cap ne devait demeurer que trois ans aux mains de la mère patrie. » M. A. raconte la crise finale qui fit tomber Le Cap aux mains de l'Angleterre.] — Hyrvoix de Landosle. *Lettres du maréchal d'Harcourt au duc du Maine et à Voisin, 1709*. [Dans ces lettres, datées du 12 juin au 25 octobre 1709, le maréchal d'Harcourt tient ses correspondants au courant de la campagne; ces documents inédits sont empruntés aux archives de la Guerre.] — E. Welvert. *Un conventionnel oublié : Ysabeau*. [Claude-Alexandre Ysabeau, député d'Indre-et-Loire à la Convention, avait voté la mort du roi; exilé en 1816, il ne put rentrer en France qu'en 1830; il mourut à Paris en 1831.] — V. Giraud. *Un chapitre inédit du « Génie du Christianisme »*. [Il s'agit d'un *éloge des médecins*, publié dans le *Mercure de France* en 1801, puis, peu après, réédité dans le *Paris* comme un *extrait du Génie du Christianisme*. Ce passage était destiné au chapitre XIII du livre V de la première partie. Chateaubriand l'aura supprimé, le trouvant sans doute trop déclamatoire.] — A. S. *Lettres écrites de l'armée d'Orient (1854-1855)*. [Deux lettres d'un capitaine de dragons datées d'Andrinople et du bivouac de Baïdar.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1904.

Septembre. = G. [Cne Colin]. *Les campagnes du maréchal de Saxe* (Suite). *La campagne de 1745. 1re partie : Fontenoy*. [I. Le plan de campagne. Une grave question se posait à la veille de la campagne de 1745 : quel serait le principal théâtre d'opérations, l'Allemagne ou la Flandre? Une offensive énergique sur Vienne semblait indiquée; pourtant, nous voyons, dès le printemps, le gros des forces françaises dirigées sur la Flandre. On a dit que cette région convenait mieux à la « guerre de magnificence », à la guerre royale, faite de sièges conduits avec majesté; mais il est certain qu'en 1745 au moins, Louis XV ne redoutait ni les fatigues, ni les dangers. Ce sont des considérations politiques qui ont déterminé le choix du roi et de ses ministres; l'offensive en Allemagne présentait d'énormes difficultés, et faite sans alliances sérieuses (Frédéric II trahissait, Charles VII était impuissant), elle ne pouvait avoir de résultats durables. En Flandre, au contraire, de rudes coups pouvaient être plus aisément portés à la coalition. En vain, à la fin de 1744, Frédéric II réclame une diversion française en Hanovre : déjà tout se prépare pour la campagne que va conduire en Flandre Maurice de Saxe. Dès le mois de décembre, celui-ci a rédigé un plan d'opérations : il veut, en enlevant Tournai, pénétrer en masse au cœur de la Belgique, au milieu des corps dispersés des alliés. La mort de Charles VII, la défection de Frédéric II, font décidément abandonner toute idée d'une guerre active sur le Rhin. C'est en Flandre que le roi se rendra en personne. Sa présence imposant d'exceptionnelles responsabilités, Maurice de Saxe

réclame des renforts qui ne lui sont fournis qu'en partie. Pièces justificatives. A suivre.] — *Mémoire du colonel Leclaire* (*24 avril 1792 — 1er nivôse an II*). [Fin. Reproduction d'un journal sommaire trouvé dans les papiers du général, allant de 1758 au 11 pluviôse an III, et qui permet de combler, dans une certaine mesure, les lacunes que présente le « Mémoire ».] — E. [Ct PICARD]. *La campagne de 1800 en Allemagne.* [II. Dénuement de l'armée du Rhin. Il est complet à l'époque du dix-huit brumaire. Tout manque : argent, subsistances, armes, objets d'habillement et d'équipement. Efforts du gouvernement consulaire pour procurer des fonds à Moreau ; déplacements réitérés ordonnés aux corps de troupes pour leur assurer des vivres ; murmures et actes d'indicipline. C'est seulement à la fin de pluviôse an VIII que la situation commence à s'améliorer légèrement, grâce à des envois d'argent et bien que l'Helvétie soit décidément épuisée. Au cours du travail de réorganisation destiné a mettre l'armée du Rhin en état d'ouvrir la campagne, se produisent les premiers froissements entre Moreau et Bonaparte. A suivre.] — N. [Cne Guillemin]. *La guerre de 1870-1871* (Suite). *La journée du 18 août en Lorraine. Bataille de Saint-Privat.* [Suite. Combat de Gravelotte jusqu'à 5 heures du soir.]

NOTES ET NOUVELLES

— Cours d'histoire moderne et contemporaine professés dans les Universités françaises pendant l'année 1904-1905.

Paris. — Faculté des lettres : Ch. ANDLER, chargé de cours (Langue et littérature allemandes). *Conférences* : Mouvement des idées en Allemagne de 1848 à 1870. — A. AULARD, professeur (Histoire de la Révolution française). *Cours public* : La réaction thermidorienne. *Conférences* : Exercices pratiques. La France de 1789 à 1848. — E. BOURGEOIS, professeur (Histoire politique et diplomatique des temps modernes). *Conférences* : Rapports de la Révolution française avec l'Europe de 1789 à 1815. — E. DENIS, professeur adjoint (Histoire contemporaine). *Cours public* : L'Allemagne depuis 1878. *Conférences* : L'Allemagne depuis 1789. — A. ESPINAS, professeur (Histoire de l'économie sociale). *Cours public* : Histoire de l'économie sociale au XVIe et au XVIIe siècles. *Conférences* : Questions relatives au cours. — E. FAGUET, professeur (Poésie française). *Cours public* : Les poètes français du temps de la Révolution. — A. GAZIER, professeur adjoint (Littérature française). *Cours public* : Pascal pamphlétaire et Pascal apologiste. — G. LANSON, professeur (Éloquence française). *Cours public* : Les œuvres en prose de Voltaire. *Conférences* : Cours préparatoires aux études supérieures de littérature française de 1515 à 1660. — H. LEMONNIER, professeur (Histoire de l'art). *Cours public* : État de la science sur les grandes questions d'histoire de l'art français depuis les origines. — H. MICHEL, chargé de cours (Histoire des doctrines politiques). *Cours public* : La philosophie politique de Joseph de Maistre et son influence. — A. RAMBAUD, professeur (Histoire moderne et contemporaine). *Cours public* : Les relations entre la France et l'Angleterre pendant la Révolution et l'Empire. — REYNIER, maître de conférences (Langue et littérature françaises). *Conférences* : Influences exercées sur la littérature française par les littératures étrangères, 1500-1660. — Ch. SEIGNOBOS, maître de conférences (Pédagogie historique). *Conférences* : Histoire moderne de la fin du XVe siècle à 1789. (*A suivre.*)

— Voici les questions d'histoire moderne et contemporaine inscrites au programme d'agrégation d'histoire et géographie pour 1904 : 1. L'Angleterre de 1603 à 1714. — 2. La France sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII. — 3. La Convention. — 4. L'Allemagne de 1815 à 1871. — 5. Les institutions de la France de 1815 à 1875.

— Académie des Sciences morales et politiques :

8 octobre : M. de Boutarel lit une note sur les finances de Louis XIV et sur la valeur à attribuer aux tableaux de recettes et de dépenses dressés par Forbonnais.

22 octobre : M. Chuquet dépose sur le bureau un exemplaire de son nouveau volume, *La légion germanique*.

— Cours d'histoire moderne et contemporaine professés à Paris pendant l'année 1904-1905 :

École des Hautes Études sociales (16, rue de la Sorbonne). — 1° École de morale et de pédagogie : Dans une série intitulée : Étude de la religion dans ses rapports avec la société, M. A. Mathiez traitera de : la religion pendant la Révolution française, M. Ph. Sagnac du : mouvement catholique sous la Restauration, M. P. Sabatier, d'un : sujet tiré de l'histoire de l'ordre franciscain.

2° École sociale : M. Vidal de la Blache dirigera des conférences sur l' « Étude géographique, historique et critique des faits sociaux ». Dans la section « Histoire et critique », nous relevons : H. Hauser, L'histoire économique et sociale de l'ancienne France : position actuelle du problème ; H. Sée, Les classes rurales de Bretagne du XVIe au XVIIIe siècle ; C. Bloch, Les questions d'assistance au XVIIIe siècle ; L. Cahen, L'idée de lutte de classes au XVIIIe siècle ; P. Caron, L'armée, considérée au point de vue social, pendant la Révolution ; A. Thomas, Les doctrines socialistes et l'agriculture ; I. Tchernoff, L'évolution des doctrines sociales du parti républicain (1814-1848) ; P. Lacombe, Taine, historien de la Révolution et la sociologie.

3° École de journalisme : Section IV (Législation de la presse) : A. Bergougnan, Les procès de presse célèbres au XIXe siècle et de nos jours.

4° École d'art : Section I (Esthétique et arts plastiques) : H. Bouchot, La condition sociale des artistes français du XIVe au XVIe siècle ; A. Michel, L'évolution de la peinture française au XIXe siècle ; P. Marcel, Les grands amateurs en France à la fin du XVIIe siècle. — Section II (Musique) : P. Aubry, L'histoire sociale des musiciens du IIIe au XVIe siècle ; J. Tiersot, L'ancienne chanson monodique française ; H. Expert, Les musiciens français de la fin du XVIe siècle ; M. Emmanuel, Lulli ; P. Landormy, La musique anglaise au XVIIe siècle ; Pirro, Les œuvres de Clavecin de J. S. Bach et les clavecinistes du XVIIe siècle ; F. de Lacerda, L'orchestre symphonique et l'orchestre dramatique, de Haydn à Glück ; R. Rolland, Grétry ; Hellouin, Les noëls français au XVIIIe siècle ; J. Chantavoine, Liszt.

École libre des Sciences politiques. — A. Sorel, Histoire diplomatique de l'Europe de 1789 à 1818. — A. Leroy-Beaulieu, Histoire politique des principaux États de l'Europe pendant les vingt-cinq dernières années. — Ch. Benoist, Histoire constitutionnelle de l'Europe continentale. — M. Caudel, Histoire constitutionnelle de la France, de l'Angleterre et des États-Unis. — Histoire des idées politiques et de l'esprit public pendant les deux derniers siècles : M. Levy-Brühl, L'évolution de l'esprit public en Allemagne au XIXe siècle (1815-1870) ; E. Halévy, L'évolution de l'esprit public en Angleterre de 1815 à nos jours. — Th. Funck-Brentano, Histoire de l'état de paix et de l'état de guerre au XIXe siècle. — Chr. Schefer, Politique coloniale des États européens depuis 1814. — A. Viallatte, La politique commerciale des principales puissances (moins la France) pendant les vingt-cinq dernières années. (*A suivre.*)

— La Société d'histoire moderne s'est réunie en assemblée générale le 30 octobre. Elle a approuvé, après discussion, un questionnaire relatif à l'état des archives

publiques et à leur communication, lequel avait été dressé par les soins du bureau et va être envoyé à tous les membres de la Société. Elle a ensuite entendu une intéressante communication de M. Émile Bourgeois sur : La collaboration de Saint-Simon et de Torcy (les affaires étrangères dans les Mémoires de Saint-Simon). L'étude de M. Bourgeois paraîtra dans la *Revue historique*.

— Le compte rendu de la quatorzième assemblée générale de la Société d'histoire contemporaine, tenue le mercredi 8 juin 1904, sous la présidence de M. Victor Pierre (Paris, au siège de la Société, 1904, in-8, 52 p.), contient le texte de trois communications faites en séance : 1° *L. de Lanzac de Laborie*, L'impératrice Joséphine à Strasbourg en octobre 1805, Deux lettres de Maret à Napoléon. [Ces deux lettres, datées du 3 brumaire an XIV et conservées aux Archives nationales, retracent les fêtes célébrées en présence de l'impératrice, à Strasbourg, après la prise d'Ulm ; la seconde, qui raconte une fête maçonnique, fournit incidemment la preuve que Joséphine, alors qu'elle était vicomtesse de Beauharnais, avait été initiée] ; 2° *M. Sepet*, Fragments extraits des papiers de Théodore de Lameth. [Ces papiers sont conservés à la Bibliothèque nationale où ils forment trois volumes ; M. S. décrit sommairement les deux premiers, qui sont les plus intéressants, et en cite plusieurs extraits relatifs à la fuite à Varennes, au 10 août, à l'émigration de Lameth, à la mort du roi] ; *L. Grasilier*, La mission du chevalier de La Garde auprès du tsar Paul Ier, en l'an VI (1797). [M. G. publie une lettre de l'évêque Bernier, adressée en juillet 1804, à Tayllerand ou Maret, qu'il a trouvée aux Archives nationales et qui contient des renseignements sur la mission, jusqu'ici obscure, de l'officier royaliste Mathurin de La Garde, envoyé en 1797, par Bernier et les autres chefs de l'armée de l'Ouest au tsar Paul Ier, pour lui faire connaître l'état des affaires de Vendée.]

— En signalant dans la *Revue* (t. IV, p. 597-598) les deux brochures : *La duchesse de Berry dans la Vendée*, de M. de Tesson, et *Le premier mariage du duc de Berry à Londres*, du comte de Rorc'h-Yantel, j'avais, pour rattacher entre eux ces deux comptes rendus, pris occasion d'une note où M. de Tesson qualifie « fille naturelle » la comtesse de Vierzon, fille du duc de Berry et d'Amy Brown ; j'ai dit que ce terme n'était pas justifié, d'après la brochure de Rorc'h-Yantel. M. de T. consacre près de six pages de la *Revue de l'Avranchin* à démontrer que l'union du duc de Berry et d'Amy Brown ne fut pas un mariage légitime, et que les comtesses d'Issoudun et de Vierzon, qui en étaient issues, étaient bien des filles naturelles. Je dois reconnaître que l'expression n'a pas bien rendu ma pensée. Donnant une simple analyse, et non une appréciation des deux brochures, je ne prétendais nullement prendre parti dans la question de la légitimité des filles du duc de Berry. J'avoue, d'ailleurs, n'avoir aucune opinion en cette matière. Voici, résumée brièvement, l'argumentation de M. de T : M. Thirria, dans sa *Duchesse de Berry* (Paris, 1900), dit que le duc avait eu d'Amy Brown, « dans une union plus ou moins consacrée », deux filles. Il a acquis la certitude que l'acte religieux du mariage du duc avec Amy Brown n'est pas à la chapelle de King-Street, où l'on prétendait

qu'il se trouvait (*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1903). — M. de Rorc'h-Yantel cite M. Nauroy pour affirmer que l'abbé Chené célébra le mariage catholique du duc et d'Amy Brown, et, un peu plus loin, il place ce mariage en 1804; or, M. Nauroy le place en 1806 (*Les secrets des Bourbons*, p. 11). On n'est donc pas d'accord sur la date. — M. de Rorc'h-Yantel ne donne ni la teneur ni même la date du bref du pape qui aurait annulé le mariage tout en déclarant légitimes les deux filles qui en étaient issues. — Enfin, on trouve dans l'*Intermédiaire* « cette affirmation d'un témoin oculaire », que le duc de Parme, neveu et héritier du comte de Chambord, a entre les mains les copies légalisées de deux testaments autographes du duc de Berry, l'un, de février 1810, l'autre, de 1817; dans tous deux il recommande « les deux filles bâtardes qu'il a eues d'Amy Brown ». — P.-R. M.

— M. Lucien Lazard vient de publier, à la librairie Picard, la première partie d'un excellent *Répertoire du fonds des domaines*, conservé aux archives départementales de la Seine (1 vol. gr. in-8 de 252 p.). Ce fonds est principalement relatif à la gestion et à l'aliénation des domaines nationaux. La série des dossiers inventoriée ici comprend 866 cartons dans lesquels se trouvent réparties les pièces les plus diverses : procès-verbaux d'estimation, baux, titres, obligations, états de vente de mobilier, inventaires de successions, etc., etc. On y trouve les renseignements les plus curieux, par exemple sur les nombreux députés qui, à partir de 1791, avaient pris logement dans les maisons nationales. La publication de M. L. permettra de retrouver immédiatement tout ce qui dans cet amas de document concerne un personnage ou une communauté dont les biens ont été séquestrés ou confisqués, ainsi que de faire l'histoire, rue par rue et maison par maison, des immeubles devenus nationaux. Pour se rendre compte de l'importance du nouveau fonds ouvert ainsi aux recherches des historiens, il suffit de consulter certains articles du répertoire, par exemple aux mots *Beaumarchais*, *Bonaparte*, *Couthon*, *Custine*, *Danton*, *Duplay*, *Orléans*, *Palais-Royal*, *Rivoli* (*rue de*), etc., etc. En tête de son recueil, M. Lazard donne au lecteur de précieuses indications sur les moyens d'identifier un immeuble de l'ancien Paris, et il a eu l'heureuse idée d'y ajouter un inventaire numérique très complet des cartons 117 à 126 de la série Q^2 aux Archives nationales. Ces cartons contiennent les procès-verbaux d'estimation, très minutieux et appuyés de plans, des biens compris dans les archives ecclésiastiques de Paris et du département de la Seine. C'est une source unique de renseignements sur la topographie du Paris de l'ancien régime. Tous ceux, et ils sont nombreux, qui savent combien l'identification d'une maison peut aider à la solution d'un problème historique, et combien ce travail était demeuré difficile et hasardeux jusqu'à ce jour, remercieront M. L. de la peine qu'il a prise pour eux et du précieux service qu'il leur a rendu. — R. G.

— *Les Femmes de la Révolution française* (*1789-1795*) ont fourni à M. Maurice Dreyfous la matière d'un livre dit de vulgarisation (Paris, Société française d'éditions d'art, s. d., in-4, 319 p., av. gravures). Après un chapitre sur le rôle des femmes dans la Révolution, il étudie successivement les femmes des 5 et 6 octobre;

Marie-Antoinette et son entourage, et, plus loin, la mort de Marie-Antoinette; Olympe de Gouges, Théroigne de Méricourt, Charlotte Corday; les femmes-soldats, particulièrement les demoiselles Fernig (l'auteur pourra, dans une édition suivante, compléter ce chapitre à l'aide des renseignements récemment fournis par MM. F. Gerbaux et L. Deschamps); les femmes des clubs; Mme Roland, Lucile Desmoulins; les « déesses » de la Raison : Suzette Labrousse et Catherine Théot; enfin il termine par un chapitre sur le rôle des femmes dans la contre-révolution. M. D. n'a pas eu, j'imagine, l'intention de renouveler le sujet qu'il traite, ni même de rien ajouter à ce qu'on en savait déjà. S'adressant plutôt à ceux qui n'ont sur ces questions que des notions superficielles, il a atteint son but en composant un livre d'une lecture facile et intéressante. — P.-R. M.

— Karl-Eugen SCHMIDT. *Französische Malerei des 19. Jahrhunderts*. Leipzig, Seemann, 1902, 163 p. (gr.) — Du MÊME. *Französische Plastik und Architectur des 19. Jahrhunderts*. Leipzig, Seemann, 1904, 108 p. (gr.)

Les deux volumes sur la peinture, la sculpture et l'architecture françaises de 1800 à 1900 par M. K.-E. Schmidt, qui forment les tomes I et IV de l'*Histoire de l'Art moderne* que publie l'éditeur Seemann, sont moins des livres d'esthétique et de critique que des recueils de faits, des manuels. L'équivalent de ces résumés clairs et consciencieux n'existe pas en français, et c'est regrettable. Il est intéressant de suivre les grandes divisions, les tendances diverses qu'un historien étranger note dans notre art du siècle passé. Pour la peinture, après avoir étudié David et l'école classique jusqu'aux élèves d'Ingres, les romantiques et Delacroix, l'auteur consacre un chapitre à la peinture officielle du temps de Louis-Philippe et de l'Empire, à Horace Vernet, Robert Fleury, Ary Scheffer, Paul Delaroche; son étude sur les paysagistes de 1830 et leurs descendants jusqu'à nos jours avec Boudin et Harpignies, est nette et complète. Chassériau, Flandrin, Chenavard, Baudry, Puvis de Chavannes et Henri Martin soutiennent, à travers le siècle, la grande tradition décorative. Mais voilà qu'avec Courbet le réalisme reparaît dans l'art et donne naissance à des écoles qui ne sont en somme que des manifestations de son principe : l'école du plein air et de l'impressionnisme. La réaction inévitable apparaît vite : à peine le réalisme a-t-il conquis sa place, que quelques artistes préconisent une formule idéaliste : c'est Fantin-Latour, Gustave Moreau, Ménard, Aman-Jean. M. S., qui les appelle les poètes et les rêveurs, a raison de leur consacrer quelques pages. Mais pourquoi inscrit-il Carrière parmi eux? La conception des deux derniers chapitres est assez arbitraire. Les artistes considérés comme peintres officiels de la troisième République n'ont pas entre eux la moindre affinité de talent, de genre, de but. Ce sont des portraitistes, des peintres d'histoire, des paysagistes, des peintres d'anecdote, presque tous nos peintres contemporains en somme, depuis Meissonier et Detaille jusqu'à Benjamin Constant et Henner en passant par Ribot, Bouguereau, J.-P. Laurens, Jérôme, Maignan, Cormon. Enfin l'école de Bretagne ne subsistera peut-être pas. Quelques années suffiront à faire justice de tous les parasites nés autour de quelques grandes œuvres, et c'est à peine s'il restera deux ou trois artistes isolés pour avoir senti et traduit l'âpreté triste de

la côte bretonne. — L'étude sur la sculpture est plus hâtive et son plan plus simple. L'auteur ne voit que deux divisions dans tout le XIXe siècle : la première finit à Rude; la deuxième commence à Carpeaux pour aller jusqu'à Falguière, Dalou, Dubois, Rodin. — L'histoire de l'architecture tient en quelques pages. Mais ce n'est pas la faute de l'auteur. Sauf l'Opéra de Ch. Garnier, les œuvres sont rares et médiocres.

Le texte des deux volumes est coupé de très nombreuses illustrations. Quelques-unes sont bonnes, le plus grand nombre suffisant. Leur choix est généralement heureux. — P. Ml.

— Mathieu Lelièvre. *Un précurseur du Réveil. Pierre du Pontavice, gentilhomme breton, missionnaire méthodiste et pasteur réformé, 1770-1810.* Paris, Libr. évangélique, 1904, in-18, 211 p. — Le personnage dont la vie est ici racontée peut être un saint, comme le dit son hagiographe, mais sa figure très effacée ne mérite guère de retenir l'attention de l'historien. Émigré en Angleterre, ce gentilhomme, qui n'aimait pas la guerre et qui ne la faisait que pour gagner les subsides du gouvernement anglais, se mit, par intervalles et poussé par le besoin, à donner des leçons de français à des prêtres méthodistes, au pasteur Richard Reece, au docteur d'Oxford, Coke. Il arriva que les élèves convertirent le précepteur. Du Pontavice, touché par la grâce, suivit Coke dans un court voyage en Amérique en 1797-98 [1]. Devenu missionnaire méthodiste, il prêcha d'abord à Guernesey et Aurigny, puis il passa en France après la paix d Amiens. Il visita les quelques communautés protestantes très peu importantes et très désunies qu'évangélisait depuis 1791, dans la Basse-Normandie, un autre pasteur méthodiste, qui mourut fou, W. Mahy, et après quelques hésitations, il se fit admettre dans l'église réformée officicielle et fut nommé en 1806 pasteur aux environs de Bolbec. Sa prédication biblique se heurta à une indifférence polie mais glaciale, et il alla mourir découragé, en 1820, à Beuville (Calvados), dans une des communautés que son prédécesseur Mahy avait évangélisées sans plus de succès. — La seule conclusion que l'histoire générale peut donc tirer de cette pieuse biographie est toute négative. Elle constate l'échec profond des tentatives des méthodistes pour ranimer au temps de la Révolution et de l'Empire, parmi les populations protestantes de la Normandie pénétrées de l'indifférence du siècle, la vieille foi austère et mystique. Elle nous montre aussi que les petites minorités subissent presque fatalement les influences ambiantes. Le *réveil* du protestantisme est contemporain de la Restauration et du gouvernement de Juillet, c'est-à-dire du réveil du catholicisme. Il ne serait pas difficile d'établir par cette remarque — que ne fait pas l'auteur, — et par d'autres encore sur lesquelles il me serait trop long d'insister, que le protestantisme français n'a plus guère de vie autonome et qu'il a subi au cours du dernier siècle, alternativement ou simultanément, tantôt la contagion du catholicisme, tantôt la contagion de la libre-pensée. — A. Mz.

---

1. Signalons en passant que la lettre publiée à la page 75 et qui a rapport à ce voyage doit être datée de 1798 et non de 1795.

— Jules GARSOU. *L'évolution démocratique de Victor Hugo (1848-1851)*. Bruxelles, Stevens; Paris, Émile-Paul, 1904. Pet. in-8, 231 p. (gr.) — Cette question avait été traitée par M. Edmond Biré dans son livre sur : Victor Hugo avant 1830; mais M. J. Garsou en a poussé l'étude plus à fond. Sa source fondamentale a été la collection du journal *L'Événement*, publié à partir du 1er août 1848, et qui, rédigé par les fils et des amis intimes de Hugo et sous son inspiration directe, permet de suivre au jour le jour le changement de ses idées politiques. Du dépouillement effectué par M. G. pour les années 1848, 1849, 1850, 1851 (*L'Événement* fut suspendu le 15 septembre 1851, et prit alors le nom de *L'Avènement du Peuple*), il ressort que, contrairement à l'opinion courante qui la place plus tôt, la rupture définitive entre Victor Hugo et Louis Bonaparte n'a eu lieu qu'en juillet 1850, mais que, bien avant cette date, et presque dès le 10 décembre 1848, le poète n'avait pas hésité à critiquer nettement certains actes du prince-président. Selon toute apparence, Victor Hugo a ressenti très vivement le dépit de n'être point ministre; mais il serait injuste et inexact de voir là la cause unique de son évolution vers la démocratie. Cette évolution était commencée depuis longtemps; l'on peut en saisir les origines même dans les effusions royalistes des *Odes et Ballades*, et le *Journal des Débats* n'avait pas tort quand il disait de Hugo, le 16 juin 1850 : « Sa tendance a toujours été pour un certain nivellement, soit de l'art, soit de l'État. Sa pensée a toujours été socialiste au fond, romantique dans la forme, marchant à un double but : la réforme de la société et celle de la langue... » — Le livre de M. G., qui se lit avec plaisir, se termine par la reproduction de plusieurs textes cités au cours de l'exposé.

— On peut signaler comme un essai intelligent et précis de droit philosophico-politique, l'étude de M. Giorgio DEL VECCHIO, consacrée à *La dichiarazione dei diritti dell'uomo e del cittadino nella Rivoluzione francese* (Genova, Tipografia della Gioventù, 1903, in-8, 93 p.). C'est surtout à l'étude critique du sort de cette déclaration au XIXe siècle que M. d. V. a donné ses efforts; même en ce qui concerne la France, on peut dire qu'il n'ignore aucune des publications essentielles. — G. BN.

— *M. Harang (1794-1870). Autobiographie inédite*, [publiée par] F. UZUREAU. La Flèche, E. Besnier, 1904, in-8, 20 p. (Extr. des *Annales Fléchoises*, août et sept. 1904). — Les fragments de mémoires publiés par l'abbé U. ont été écrits par une sorte de professeur libre fléchois qui a vécu pendant la Restauration. Ils n'offrent aucune espèce d'intérêt, sauf en ce qui concerne la personne même de M. Harang, qui raconte par le menu, et fastidieusement, ses avatars successifs et ses tribulations. A retenir seulement une page sur l'arrivée des « impériaux », c'est-à-dire de la gendarmerie de Napoléon Ier, en Anjou, en 1815. — G. BN.

— Abbé Charles DEMENTHON. *Notes de bibliographie critique et descriptive pour l'histoire religieuse de la Révolution dans le département de l'Ain*. Paris, Picard; Lyon, L. Brun, 1904. In-8, 72 p. (Extr. du *Bulletin de la Société Gorini*). — M. l'abbé Dementhon, président de la Société Gorini, qu'il a récemment fondée à

Bourg-en-Bresse pour l'étude de l'histoire ecclésiastique et de l'archéologie religieuse du diocèse de Belley, définit en ces termes l'objet de sa brochure : « Quelles sont et où se trouvent les plus importantes sources à consulter, quelles sont les meilleures pistes à suivre pour arriver à des renseignements tout à la fois exacts et précis, ainsi que pour réunir des matériaux solides sur l'histoire religieuse du diocèse actuel de Belley, principalement de 1789 à 1801, voilà le cadre restreint où veut se limiter cette modeste étude. » Il passe d'abord en revue les sources manuscrites, dans l'ordre suivant : 1° archives notariales, judiciaires et hospitalières ; 2° archives communales ; 3° archives départementales ; 4° Archives nationales. Sur l'agencement et la richesse des fonds dans ces divers dépôts, il groupe les renseignements qu'il a pu se procurer grâce aux inventaires existants et à ses recherches personnelles. Il traite ensuite des sources imprimées : 1° documents imprimés (recueils de textes, généraux ou spéciaux, de nature à intéresser l'histoire religieuse de la Révolution dans l'Ain) ; « 2° études spéciales ou monographies sur les faits ou les institutions les plus caractéristiques de cette époque, sur ses personnages ecclésiastiques les plus notables, sur ses doctrines religieuses ; 3° études d'ensemble sur la période révolutionnaire dans ce département, dans les pays limitrophes auxquels son sort a été lié, et même dans le reste de la France, autant du moins que ces vues générales seront nécessaires pour encadrer l'histoire locale. » Il termine par quelques conseils de méthode, et fournit, en supplément, un « Sommaire des anciennes archives ecclésiastiques de l'Ain, d'après les inventaires officiels ».

Cet opuscule sera utile aux travailleurs locaux ; il faut savoir gré à M. D. d'avoir eu l'heureuse idée de l'entreprendre, et du travail assez long qu'il lui a visiblement coûté. Certes, il contient des erreurs de détail et des omissions ; mais l'auteur ne se pique point d'avoir mis, dans son texte et dans ses notes, tout ce qu'on pourrait y chercher, et il s'est, par avance, déclaré prêt à faire état de toutes les rectifications et additions qu'on voudra bien lui adresser. Nous nous bornerons ici à une double critique : 1° M. D. pense que les travailleurs novices devront, avant de s'attaquer à la besogne, rafraîchir leur culture générale par la lecture de quelque manuel, et il cite à ce propos le tome VIII (*La Révolution française*) de l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud et différents manuels catholiques ; mais pourquoi passe-t-il sous silence le manuel le plus récent, le plus scientifique et le plus complet, l'*Histoire politique de la Révolution française* d'A. Aulard ? 2° Il invite ces mêmes travailleurs à compulser, en second lieu, les principales histoires de la Révolution dans l'Ain (Cottin, Le Duc, Janin), et à aborder ensuite seulement les documents. Cette méthode nous paraît dangereuse. Lorsqu'il est muni des connaissances générales suffisantes, le monographiste doit immédiatement aller aux sources. La pratique préalable trop prolongée des ouvrages de seconde main risque de faire naître en lui des partis pris, d'obscurcir la netteté, la liberté de sa vision. Il doit simplement les *consulter* en cours de travail, et, lorsqu'il s'en aide, ne jamais perdre de vue que, contre le témoignage positif des documents, manuscrits ou imprimés, ne sauraient prévaloir les assertions de l'auteur le plus réputé.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique intérieure. — *E. Armstrong.* The french wars of religion. Their political aspects. Oxford, Blackwell, 3 sh. 6. — *Dorlisheim.* Le comte de Falloux. Lettres, notes et souvenirs, 1811-1886. Paris, Picard. — *B. de Goyon et A. de Tesson.* Une page d'histoire en 1831-1832. La duchesse de Berry dans la Vendée. Nantes, Durance, 1.50. — *P. Grèppi.* La Rivoluzione francese nel carteggio di un osservatore italiano. T. III. Milano, Hoepli. — *A. Hugues.* Inventaire des archives départementales postérieures à 1789. Seine-et-Marne. Période révolutionnaire. Série L. T. Ier. Melun, Imp. administrative. — *M. Mangerel.* Le canton de Pionsat pendant la période révolutionnaire (1789-1800). Clermont-Ferrand, Delaunay. — *Abbé A. Marchand.* Pont-Château pendant la Révolution. Abbeville, Paillart. — *M. J. Maurel.* Une page d'histoire bas-alpine. Mouvements insurrectionnels contre les « droits réunis » (1813-1814). Digne, Imp. Chaspoul et Veuve Barbaroux. — Mémoires du duc de Choiseul (1719-1785). Paris, Plon, 7.50. — Souvenirs du comte de Plancy (1798-1816), publiés par le *Baron de Plancy.* Paris, Ollendorff, 7.50. — The Cambridge modern history. Vol. VIII : The french Revolution. Cambridge University Press, 16 sh.

Histoire diplomatique. — Ambasceria del senato di Bologna al Direttorio esecutivo della Repubblica francese. Bologna, Cuppini. — *A. Billot.* Jules Ferry. Son œuvre coloniale et diplomatique. Paris, F.-R. de Rudeval, 1.25. — *A. Cahuet.* La question d'Orient dans l'histoire contemporaine (1821-1905). Paris. Dujarric, 4.00. — *H. Cordier.* L'expédition de Chine de 1857-1858. Histoire diplomatique. Notes et documents. Paris, Alcan, 7.00. — *H. Sage.* Dom Philippe de Bourbon, infant des Espagnes, duc de Parme, Plaisance et Guastalla (1720-1765), et Louise-Élisabeth de France, fille aînée de Louis XV (Madame Infante). Paris, Cerf. — *A. Sorel.* L'Europe et la Révolution française. T. VIII : La coalition. Les traités de 1815 (1812-1815). Paris, Plon, 8.00.

Histoire militaire. — *B. Amante.* Fra Diavolo e il suo tempo (1796-1806). Firenze, Bemporad. — Lt *P. Azan.* Un tacticien du XVIIe siècle. Paris, Chapelot. (Publ. Sect. hist. de l'État-major de l'Armée.) — *J. Barrelle et A. Le Bret.* Les mobiles des Deux-Sèvres pendant la guerre de 1870-1871. Niort, Imp. Mercier, 3.00. — *Gal Bourelly.* Le siège de Danzig et l'occupation française (1807-1813). Paris, Chapelot. — *A. Chuquet.* La légion germanique (1792-1793). Paris, Chapelot, 7.50. — *L. Corio.* Milano durante il primo regno d'Italia, 1805-1814. Milano, Agnelli. — *Th. A. Dodge.* Napoleon. A history of the art of war from the beginning of the French Revolution to the end of the 18th Century. T. I et II. London, Gay and Bird, chaque vol. 18 sh. — *F. Funck-Brentano.* Joliclerc, volontaire aux armées de la Révolution. Ses lettres (1793-1796). Paris, Perrin, 3.50. — *A. Grouard.* Stratégie napoléonienne. La critique de la campagne de 1815. Paris, Chapelot. — *Lt-Col J. de Lalène-Laprade.* Le 46e régiment de marche (1er, 2e, 3e bataillons de mobiles du Nord) à l'armée du Nord (1870-1871). Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle. — *A. Mittelstaedt.* Der Krieg von 1859, Bismarck und die öffentliche Meinung in Deutschland. Stuttgart, J. G. Cotta,

3 mk. 60. — Nelson and the Neapolitan Jacobins. London, Navy records Society. — *A. Ongaro.* La municipalità à Padova nel 1797, con appendice di documenti inediti. Feltre, Castaldi. — *Oberstlt E. von Schmid.* Das französische Generalstabswerk über den Krieg 1870-1871. Wahres und falsches. 4. Heft. Leipzig, Luckhardt, 3 mk. — *A. F. Trucco.* Gallia contra omnes. L'anno 1799. Milano, Libr. Nazionale. — *E. Verga.* La deputazione dei collegi elettorali del regno d'Italia a Parigi nel 1814, Milano, Cogliati.

Histoire religieuse. — *Abbé H. Avoine.* Trente ans de ministère à Paris. Notes et souvenirs (1870-1900). Paris, Amat. — *Pasteur A. Chenot.* Notice historique sur la paroisse d'Alger. Bar-le-Duc, Imp. Coutant-Laguerre. — La vie de Mgr Borderies, évêque de Versailles, par *Mgr Dupanloup.* Paris, Téqui, 4.00. — *G. M. de Fruges.* J.-J. Olier (1608-1657), curé de Saint-Sulpice et fondateur des séminaires. Paris, l'auteur, 79, rue de la Verrerie. — *H. Hello.* L'action maçonnique au XVIIIe siècle. 2 vol. Paris, Bloud, chaque vol. 0.60 (Science et religion). — Notes historiques sur Bief-du-Fourg. 1re série : la paroisse. Lons-le-Saunier, Imp. Rubat du Mérac. — Notice biographique de M. l'abbé Bardenet, curé de Mesnay au moment de la Révolution. Mesnay, chez M. le Curé, 0.50.

Histoire économique et sociale. — *E. Clouzot.* Les marais de la Sèvre Niortaise et du Lay du Xe à la fin du XVIe siècle. Paris, Champion ; Niort, Clouzot, 7.50. — *Ch. de Coynart.* Les malheurs d'une grande dame sous Louis XV. Paris, Hachette, 3.50. — *G. Stenger.* La société française pendant le Consulat. 3e série : Bonaparte et sa famille. Le monde et les salons. Paris, Perrin, 5.00. — *G. Weill.* Histoire du mouvement social en France (1852-1902). Paris, Alcan, 7.00.

Histoire littéraire et Histoire de l'art. — *A. Bayet et F. Albert.* Les écrivains politiques du XVIIIe siècle. Extraits. Paris, A. Colin, 3.00. — *E. Champion.* Itinéraire de Paris à Jérusalem, par Julien, domestique de M. de Chateaubriand, publié d'après le manuscrit original avec une introduction et des notes. Paris, H. Champion, 3.50. — *V. Giraud.* Chateaubriand. Études littéraires. Paris, Hachette, 3.50. — *V. Golubew.* Marivaux' Lustspiele in deutschen Uebersetzungen des 18. Jahrhunderts. Heidelberg, Winter, 2 mk. — *A. Holitscher.* Charles Baudelaire. Berlin, Bard u. Marquardt, 1 mk. 25. — *G. Michaut.* Le livre d'amour de Sainte-Beuve (Documents inédits). Paris, A. Fontemoing, 3.50. — *E. Singleton.* French and English furniture. Distinctive styles and periods described and illustrated. London, Hodder a. Stoughton, 42 sh.

Histoire locale et généalogique. — Notice historique sur le château de Bidache. Le Mans, Imp. de l'Institut de bibliographie de Paris. — *Abbé E. Jumel.* Monographie de la ville de Corbie. Amiens, Imp Yvert et Tellier. — Vte *A. Révérend.* Titres, anoblissements et pairies de la Restauration (1814-1830). T. IV. Paris, H. Champion, 25.00.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants :* P. CARON.

La France en 1789 et les États généraux

D'APRÈS LES TRAVAUX DE M. ARMAND BRETTE [1]

Depuis plus de vingt ans, M. Armand Brette poursuit avec une ardeur infatigable ses recherches sur la France de 1789. Ayant saisi mieux que personne l'importance et l'intérêt de la convocation des États généraux, il a voulu permettre aux historiens d'étudier en détail l'origine et le caractère de ces États, en publiant les documents qui en concernent la convocation. Il a déjà donné trois gros volumes et un atlas. Après une introduction magistrale de plus de cent pages, il a publié les actes de la convocation, tous les règlements généraux et particuliers, puis les listes des agents du pouvoir qui ont participé, à un titre quelconque, à ce grand acte de l'ancienne monarchie ; la liste des députés élus aux États généraux et celle des députés de l'Assemblée Constituante pendant toute la durée de cette assemblée ; enfin, prenant successivement les différentes généralités ou plutôt les divers bailliages de France, il a retracé brièvement, pour chacun d'eux, l'histoire de leur convocation aux États et relaté les particularités de la rédaction des cahiers et des élections. Un magnifique atlas, composé de 33 cartes à l'échelle de 1/320.000e de la carte du Dépôt de la Guerre, donne les ressorts aussi exacts que possible de tous les bailliages ou juridictions assimilées qui ont été les circonscriptions électorales en 1789. Cette œuvre immense n'est cependant pas tout à fait terminée; M. Brette n'a pas fini l'étude détaillée des généralités du royaume; son troisième volume ne comprend que 10 généralités sur 32[2]. Un quatrième tome, concernant surtout les pays d'États, sera nécessaire. Mais nous n'avons pas voulu l'attendre — nous savons ce que ce travail demande encore de recherches — pour rendre hommage à une

---

1. Armand Brette, *Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789*, Paris, Imprimerie nationale, in-8, tome Ier, CLIX-543 p., 1894 ; tome II, 719 p., 1894 ; tome III, 765 p., 1904. — *Atlas des bailliages ou juridictions assimilées ayant formé l'unité électorale en 1789*, 1904, 33 cartes et table, in-folio.

2. Ce sont les généralités d'Amiens, de Soissons, Châlons, Paris, Orléans, Bourges, Limoges, Riom, Lyon.

des œuvres les plus considérables et les plus belles de l'érudition française contemporaine.

I

Les travaux de M. Brette permettront de faire revivre avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'ici la France politique et administrative de 1789. Ne pouvant tenter ici ce long travail, nous nous bornerons à dégager des documents publiés et des notes et introductions de l'auteur quelques-uns des caractères essentiels de la France de ce temps que la convocation des États généraux met en lumière[1].

Cette grande opération nous en apprend beaucoup plus que tous les livres sur la géographie administrative de la France d'alors. Et ce ne sera pas un des moindres mérites de M. Brette que d'avoir par ses travaux, surtout par son atlas, jeté un jour nouveau sur cet ordre de questions extrêmement complexes et délicates.

Les limites du royaume. — Aujourd'hui la France a des bornes mathématiquement déterminées et incontestées. Il n'en était pas de même en 1789. Ce sont surtout les documents relatifs à la convocation qui mettent le mieux en lumière cette incertitude des limites; les anciennes cartes, comme les livres du temps, ne peuvent qu'induire en erreur et faire croire à une fixité des frontières absolument contraire à la réalité. Des Flandres à l'Alsace surtout, la frontière était souvent très indécise; il y avait des indivisions de souveraineté, des pays contestés. Cela tenait à la formation même du royaume, à l'indétermination laissée par les traités eux-mêmes, au peu de souci que l'on avait alors de limites mathématiquement fixées, à la complexité de la notion de souveraineté et de justice, à l'abandon toujours possible de droits régaliens au profit de princes étrangers ou de princes français apanagés par le Roi. M. Brette esquisse ce sujet très complexe, en se servant : 1° des traités de limites — et ils furent nombreux — conclus dans les trente dernières années de l'ancien régime entre le Roi et divers princes étrangers; 2° des documents de la convocation des États généraux, surtout des procès-verbaux des assemblées électorales qui donnent la liste des communautés d'un bailliage.

---

1. M. Brette a donné ses idées principales dans l'introduction du tome Ier, dans l'introduction de son Atlas, souvent aussi dans le corps des tomes Ier et III surtout; enfin dans des articles : *Les Cahiers de 1789 et les Archives Parlementaires* (La *Révolution française*, 14 juillet 1904) ; *La population de la France en 1789* (*Ibid.*, 15 juin 1904).

Du côté de Maubeuge (villages de Barbemon, Erpion, etc.), certains villages sont mi-partie France et Empire [1]. — Le pays d'entre Sambre et Meuse, outre Meuse, Gallo-Liégeois (villes de Givet, Philippeville, Marienbourg, Fumay, Revin) est un territoire à part, revendiquant en 1789 ses droits et ses privilèges, et qui, sur certains points, est contesté à la fois par le prince-évêque de Liège, par le duc de Bouillon, par l'Autriche et par le roi de France. Les terres possédées par ces souverains dans la région d'Agimont forment un enchevêtrement inextricable. Le traité du 24 mai 1772 entre l'évêque de Liège et le roi de France n'aboutit pas à une détermination exacte des limites des territoires de ces deux souverains. — Pour le duché de Bouillon, même incertitude. Fait-il partie du territoire français ? La souveraineté du Roi s'y exerce-t-elle ? Bouillon, écrit Expilly dans son *Dictionnaire des Gaules et de la France*, « jolie petite ville *de France*, au duché du même nom, *dans le pays du Luxembourg* ». Est-elle en France ou en Luxembourg ? Tous les auteurs du temps n'aboutissent, en ces matières, qu'à des contradictions ou du moins à ce que nos habitudes d'esprit et l'expérience des choses de notre temps nous font prendre pour des contradictions. En réalité, la situation juridique du duché était tout à fait incertaine. Les habitants étaient regnicoles, comme l'étaient aussi ceux du Comtat-Venaissin et d'Avignon. Et cependant le duché resta en dehors de la convocation en 1789 et les Assemblées révolutionnaires reconnurent cette situation jusqu'à la loi d'annexion du 26 octobre 1795 : la Constituante n'appliqua point au duché les décrets qui prohibaient l'exportation des grains hors du royaume (décret du 11 août 1790), et la Convention prit une mesure semblable le 8 janvier 1793. — Indétermination plus grande encore, sur la frontière de Lorraine et d'Alsace, et en Alsace confusion inextricable résultant, on le sait, des clauses du traité de Munster, des droits régaliens des souverains étrangers en Alsace et de tout le passé de ce pays.

Les enclaves intérieures. — A l'intérieur du royaume il y a de nombreuses enclaves possédées par des princes français ou étrangers, où la justice du Roi ne s'exerce pas, et qui restent en 1789 en dehors de la convocation. Ce sont : le Comtat-Venaissin et l'État d'Avignon, possessions du Pape, dont les habitants sont cependant regnicoles (la principauté d'Orange, enclavée dans le Comtat et complètement séparée de la France, fut convoquée en 1789) ; — le comté de Sault, au voisinage du Comtat (villages d'Aurel, Monieux, Saint-Trinit), appartenant, en 1789, au duc

1. *Atlas*, introduction, p. IV, et carte du Hainaut.

de Villeroy, gouverneur général du Lyonnais ; — vers l'Est, le comté de Montbéliard, possession du duc de Würtemberg, et, dans le voisinage, la principauté de Mandeure, État étranger dépendant de l'église de Besançon, — la principauté de Salm (Senones et Badonviller), dans la région vosgienne, qui fut annexée à la France le 2 mars 1793 ; — le comté de Saarwerden, possession des princes de Nassau, qui reste hors de la convocation, à l'exception toutefois de Saar Union et de la ville même de Saarwerden qui comparaissent à Sarreguemines ; — Mulhouse, république alliée aux Suisses, enclavée dans le Sundgau alsacien ; — au Sud-Ouest du royaume, la souveraineté de Bidache et le duché de Gramont où les droits du Roi sont contestés.

Il y avait sans doute d'autres enclaves de ce genre. La souveraineté royale ne s'exerçait pas, juridiquement, du moins, avec la même étendue sur tout le royaume ; des villes, comme Arles, Valenciennes, prétendaient former des États à part ; mais, à la différence des pays cités, la justice du Roi s'y exerçait pleinement, et la convocation aux États généraux y eut lieu ; les revendications de ces villes n'avaient pour but que l'obtention d'une députation directe aux États. Il ne faut donc pas confondre les enclaves de princes français ou étrangers avec les villes et les pays qui prétendent former des pays à part, telles la Provence, la Bretagne qui sont bien françaises, malgré leurs revendications provençales ou bretonnes ; et il faut mettre dans une catégorie spéciale des pays comme la Navarre, « étrangère à la France, indépendante et souveraine et simplement unie à la Couronne ». Ce qui fait la difficulté de la question, c'est qu'on ne saurait établir un classement logique. Ce sont des nuances qui distinguent ces pays ; la souveraineté du Roi y est plus ou moins forte. Il y a une gradation à marquer. On passe insensiblement de la Provence, qui n'a qu'une apparence d'États, à la Bretagne qui a conservé les siens, puis à la Navarre, « pays simplement uni à la Couronne » et plus indépendant, en droit du moins, ensuite aux principautés, comme Bidache, où il y a contestation de souveraineté, et à celles où il y a indivision ou indétermination plus ou moins grande (Alsace, Bouillon, pays entre Sambre et Meuse, outre Meuse, Gallo-Liégeois, etc. ; Comtat-Venaissin et État d'Avignon, comté de Montbéliard, etc.). Ainsi il est souvent très difficile et même impossible de dire jusqu'où allait la souveraineté du Roi, parce que rien n'avait été absolument déterminé par les traités et par les lois.

La population. — Ces enclaves, ces territoires situés aux frontières, où la souveraineté du Roi de France n'est pas complète ou reste indécise,

doivent-ils être comptés quand on veut fixer la population de la France en 1789 ? C'est une première difficulté. Mais la principale est la disette de documents démographiques. Pas de recensements véritablement scientifiques. Seulement des états de population donnant le nombre des naissances et celui des morts (1783-1787) ; on multipliait le nombre des naissances par 26; c'était un procédé commode, mais tout à fait arbitraire, pour fixer la population. Il est impossible de tirer des renseignements sûrs des dénombrements par feux que nous pouvons avoir pour certaines régions. Puis, ce mot *feu* a des sens très divers suivant les textes et surtout suivant les pays. Ici c'est une famille ou un simple ménage; dans le Dauphiné, la Provence, la Bretagne, c'est une unité factice, idéale, servant de base à la répartition de la taille (Dauphiné) ou d'un impôt appelé fouage (Bretagne). Les peuples se seraient révoltés contre toute entreprise de recensement. Quand Necker voulut se servir des assemblées bailliagères pour connaître la population des paroisses, plusieurs lieutenants généraux de bailliage déclarèrent « qu'ils craignaient une sédition et qu'ils n'osaient s'aventurer à aller faire eux-mêmes une enquête[1] » ; ceux qui envoyèrent des dénombrements par feux ajoutèrent que leur travail n'avait aucune valeur. Il serait donc, pour toutes ces raisons, tout à fait impossible de déterminer scientifiquement la population de la France en 1789. Était-elle de 26 millions, de 25, de 24 ou de moins encore ? Nous ne pouvons pas le savoir. Les contemporains donnent des chiffres très différents. Il ne faut pas, pour la statistique des choses de l'ancien régime, rechercher une précision impossible à obtenir.

Les provinces. — On dit souvent que la France de 1789 comprenait un certain nombre de provinces, et les différents auteurs donnent des chiffres très différents : 32, 33, 40 provinces, etc., sans essayer de définir le sens du mot province. Évidemment ils confondent, en général, provinces et gouvernements généraux, comme nous le verrons. Sauf dans le domaine ecclésiastique, le mot province n'a pas de sens précis. Cette dénomination est donnée dans les textes (lettres d'intendants, des contrôleurs généraux, etc.) à des pays que leurs caractères physiques différencient et auxquels la tradition a attaché un nom : Quercy, Armagnac, Albret, Mâconnais, Nébouzan, Angoumois, etc. Ce mot est employé indifféremment dans le sens de bailliage et dans celui de généralité. Ailleurs il désigne de grandes divisions territoriales (Normandie, Languedoc) comprenant plusieurs généralités. En réalité, la province n'est

1. Réponse du lieutenant général d'Hyères (Brette, tome Ier, p. xix).

pas une division administrative. Et M. Brette voudrait qu'on ne parlât plus de « ces malencontreuses provinces si prodigieusement ancrées dans l'esprit public ». Il montre qu'il n'y a pas de provinces nettement délimitées; il insiste sur les confusions que l'on fait couramment; par exemple, il oppose la Lorraine, acquise en 1766 (duchés de Lorraine et de Bar) et les Trois-Évêchés, conquis en 1552 et formant une province à part qui n'est pas la Lorraine. Il ne veut pas que l'on écrive : Metz en Lorraine [1].

Sans doute, historiquement, les provinces ne sont pas des unités administratives, et M. Brette a raison de vouloir supprimer l'idée de provinces en tant que cadres administratifs. A ce point de vue il n'y avait pas de provinces en 1789. On ne saurait trop y insister. Mais il y avait et il y a toujours des Flamands, des Lorrains, des Alsaciens, des Bretons, des Provençaux, des Dauphinois, etc., une Flandre, une Lorraine, une Alsace, une Bretagne, une Provence, un Dauphiné, etc. Et ce qui est vivant dans l'ancien régime, ce n'est pas seulement le bailliage ou la généralité, c'est aussi le *pays*, la *province*, c'est-à-dire des régions plus ou moins bien délimitées peut-être, mais réelles, fixées par la tradition populaire qui leur a donné un nom, correspondant à un type de sol, de relief, de climat, fondées sur un ensemble de caractères physiques et humains extrêmement complexes et qui réagissent les uns sur les autres. Au delà du petit pays, en général, d'autant plus un et homogène qu'il est plus petit (Barrois, Bassigny, Flandre maritime, etc.), un ensemble de pays, différents les uns des autres, mais possédant des caractères profonds qui leur sont communs, forme la province ; c'est l'unité dans la variété, qui résulte de la position, du climat, des productions, du mode de peuplement, des traditions, des coutumes, du genre de vie, de la collaboration de la nature et de l'histoire. L'historien de 1789 sépare la Lorraine des Trois-Évêchés; le géographe les réunit; l'historien du moyen âge ne fait-il pas de même ? Que les Trois-Évêchés soient, dans les textes de 1789, considérés comme formant un corps, et la Lorraine un autre, parce que ceux-ci sont des territoires ecclésiastiques acquis au XVIe siècle, peu importe. En réalité, Lorraine et Trois-Évêchés forment un tout. C'est le pays qui s'étend après la zone de la Champagne humide et à partir de la falaise oolithique, à l'ouest de la Meuse, jusqu'au massif cristallin des Vosges et jusqu'à la coupure de la Sarre dans le plateau triasique vosgien. Forte unité, empreinte sur le sol d'abord, et ensuite dans le climat, les productions, la population. Il y a un esprit lorrain, comme il y a un esprit alsacien,

1. *Atlas*, introduction, p. XVIII.

un esprit breton, un esprit provençal, surtout au XVIIIe siècle. Aujourd'hui encore ne dit-on pas : Je suis Flamand, Lorrain, Breton, Gascon, etc ? Voilà pourquoi « ces malencontreuses provinces sont si profondément ancrées dans l'esprit public ». Elles sont toutes, avec des nuances plus ou moins accentuées, fondées sur la nature du sol[1] non moins que sur l'histoire; si bien que, même au XXe siècle, malgré la centralisation administrative et sociale de notre pays, les divers esprits provinciaux subsistent encore, se fondant harmonieusement dans l'esprit français auquel ils donnent sa souplesse et sa libre variété.

M. Brette n'a pas envisagé ce côté des choses, moins administratif, mais plus large. Et d'ailleurs, ces pays, ces provinces, dont il nous importe peu de fixer le nombre, ne vivent-ils pas, n'aspirent-ils pas tous, en 1789, à prendre un regain de vie ? Quand les Provençaux demandent à « s'assembler en corps de nation provençale », quand la « nation artésienne » réclame ses privilèges, que la Normandie fait de même, que chaque pays (Maine, Anjou, Barrois, Quercy, etc.) veut des assemblées d'États à part, ce réveil des énergies provinciales ne nous révèle-t-il pas l'existence, non administrative, mais morale — ce qui est plus réel peut-être — de véritables provinces ? Ce n'est même pas seulement la grande province qui se lève dans son unité, c'est le petit pays qui veut se séparer d'une province plus grande : le Quercy veut faire une unité à part; le Barrois, partie occidentale de la Lorraine, à l'ouest de la Meuse, veut se séparer de la Lorraine ; le Maine, de la Touraine et de l'Anjou auxquels le système administratif l'a associé, etc.

Les gouvernements militaires et les commandements en chef. — Le gouvernement général est, à la différence de la province, une division administrative. Le dernier état des gouvernements généraux fut fixé par l'ordonnance royale du 18 mars 1776 : il y eut alors 39 gouvernements généraux; les uns comprenant toute une grande région, comme la Bretagne; les autres bornés à un petit territoire (Sedan, Toul, Boulonnais, Le Hâvre, etc.). Avec le gouvernement général de Paris (prévôté et vicomté), complètement distinct de celui de l'Ile-de-France, il y a, en 1789, 40 gouvernements généraux militaires. Aussi lit-on dans beaucoup de livres qu'il y avait en 1789 40 provinces. Mais on ne saurait assimiler les gouvernements aux provinces. Si le rapprochement est possible pour la Bretagne, le Languedoc, le Roussillon, etc., il ne l'est pas pour la Nor-

1. C'est ce que l'on comprendra bien en lisant l'admirable géographie de la France de P. Vidal de La Blache (Introduction à l'*Histoire de France* d'E. Lavisse).

mandie (elle comprend deux gouvernements, dont celui du Hâvre) ; ni pour la Flandre et le Hainaut, deux provinces qui ne forment qu'un gouvernement, etc., etc.

Il ne faut pas confondre les gouvernements généraux et les commandements en chef. Il y a, en 1789, 40 gouvernements militaires ; il n'y a que 17 commandements en chef, d'après l'ordonnance de 1788. Le gouverneur ne réside pas, et il doit toujours demander au Roi l'autorisation de se rendre dans son gouvernement ; il n'a aucun pouvoir réel, le commandant en chef réside et assure l'ordre dans la province. Parfois le gouverneur général est en même temps commandant en chef ; mais c'est un cas peu fréquent qui peut induire en erreur. D'autre part, l'ordonnance de 1788 ne fut pas toujours appliquée strictement ; en 1789 il y a plus de 17 commandants en chef. Il ne devait y en avoir qu'un pour l'Artois, la Picardie, le Boulonnais, le Calaisis ; en réalité, il y en eut deux. Il ne devait pas y avoir de commandant spécial pour l'Auvergne ; ce pays devait rentrer dans le grand commandement du baron de Besenval (cours de la Loire et plusieurs provinces de l'intérieur) ; mais, en réalité, il y en eut un, le comte de Montboissier. M. Brette serait disposé à croire que le titre de Montboissier était seulement honorifique. C'est possible. Il était en 1776 commandant *sans traitement*. Mais il reste un doute. Si l'ordonnance n'a pas été appliquée en Picardie-Artois, pourquoi l'aurait-elle été davantage ici ? M. Brette donne la liste de tous les commandants en chef et en second, ainsi que celle des gouverneurs en 1789. Travail nouveau, qui était nécessaire pour bien comprendre la situation du royaume à la veille de la Révolution.

Les généralités et les intendances. — La généralité, c'est la véritable unité administrative. A la tête de chacune d'elles est un intendant. La généralité et l'intendance se confondent, sauf dans un cas : il y a deux généralités en Languedoc, à Montpellier et à Toulouse, et il n'y a qu'un seul intendant. Les origines des généralités ne présentent aucune certitude, M. Brette y insiste[1] ; les ressorts de ces généralités — il y insiste aussi — ne sont pas toujours immuables ; de fréquents changements eurent lieu au XVIIIe siècle, dans la région du Sud-Ouest surtout. La généralité ne répond pas toujours à une province historique. Si la Provence, la Bretagne, la Franche-Comté, l'Alsace, le Languedoc sont administrés par un intendant unique et forment des unités administratives, il arrive très souvent aussi que plusieurs provinces sont réunies pour former une généralité ou

1. Brette, t. III, p. 691.

qu'une grande province est divisée pour en former plusieurs. La Normandie comprend trois généralités : Rouen, Caen, Alençon. La généralité de Limoges comprend le Limousin et l'Angoumois (sauf l'élection de Cognac, qui fait partie de celle de la Rochelle, et quelques paroisses qui sont de l'élection de Poitiers). Et ces deux provinces sont très différentes : le Limousin est pays de droit écrit, fait partie du ressort du Parlement de Bordeaux ; l'Angoumois a une coutume et ressortit au Parlement de Paris ; le Limousin est un pays de pâturages et d'élevage, l'Angoumois une terre de céréales et de vignobles. En 1789, les habitants de l'Angoumois demandent que leur pays soit séparé du Limousin pour être réuni à la Saintonge et à l'Aunis[1]. — La généralité de Moulins comprend le Bourbonnais, presque tout le Nivernais, la Haute-Marche, une petite partie de l'Auvergne et le petit pays de Combrailles. — La généralité de Tours embrasse la Touraine, l'Anjou et le Maine, etc. On voit combien, dans un grand nombre de cas, c'est une unité factice, rompant les anciens cadres provinciaux bien longtemps avant l'Assemblée constituante. Il est vrai que, dans des cas semblables, les parties essentiellement différentes de la généralité étaient administrées, en réalité, par des subdélégués généraux ayant le pouvoir de décider les affaires : ainsi pour l'Artois, dépendant de l'intendance de Lille, pour l'Angoumois, dépendant de celle de Limoges, etc. Les généralités étaient les véritables divisions administratives de la France avant 1789 ; ce ne sont pas, disons-le tout de suite, celles que donne M. Brette dans son Atlas[2]. A côté des cartes des bailliages, nous aurions désiré une carte des généralités avec leurs ressorts administrés par les intendants. C'est certainement celle-là qui aurait été le plus souvent consultée par les historiens.

Les généralités se divisaient en élections (dans beaucoup de pays dits pays d'élections) ou en diocèses (Languedoc), vigueries, etc., circonscriptions administratives et financières administrées par des agents des intendants. M. Brette, étudiant avant tout la convocation des États généraux, et ces circonscriptions n'ayant joué aucun rôle dans cette convocation, ne s'en occupe pas et n'en parle qu'incidemment.

Les bailliages et sénéchaussées. — Le bailliage ou la sénéchaussée est une circonscription judiciaire, ressort d'un tribunal qui juge des cas royaux. A la tête, un bailli ou sénéchal d'épée, de robe courte, et un lieu-

1. Cf. notamment le cahier du clergé d'Angoulême.
2. Nous reviendrons plus loin sur cette question. M. Brette n'avertit pas assez le lecteur et surtout il ne l'avertit pas au bon endroit.

tenant général, de robe longue. Les grands baillis ou sénéchaux d'épée subsistent encore, mais pas partout ; il y a beaucoup de ces offices vacants en 1789; d'ailleurs, ils ne confèrent que des fonctions honorifiques. L'autorité judiciaire est, depuis très longtemps, passée des officiers d'épée aux lieutenants généraux de robe longue ; ce sont souvent des gentilshommes d'ancienne noblesse. Puis vient le procureur du Roi, rival du lieutenant général. Tous ces officiers luttent d'influence en 1789, et c'est la convocation aux États généraux qui met en pleine lumière toutes ces rivalités.

Ce furent ces anciennes circonscriptions judiciaires qui devinrent les circonscriptions électorales de 1789. D'après l'article 2 du règlement du 24 janvier 1789, le bailliage ou sénéchaussée, servant d'unité électorale, est le ressort d'un siège connaissant des *cas royaux*. Mais : 1° des pays étendus n'avaient pas de justices royales (Alsace, Cambrésis, etc.) ; le Roi désigna alors par des règlements spéciaux les personnes qui pour la convocation devaient remplir les fonctions d'officiers du Roi ; 2° beaucoup de pays, qui n'étaient pas sièges royaux (Saint-Claude, Vic-en-Lorraine, les quatre sièges du duché d'Albret, les justices de Normandie, Gisors, Les Andelys), procédèrent en tout comme s'ils l'avaient été [1] ; de même le Nivernais et Donziois, le Hainaut, qui n'avaient que des justices seigneuriales, furent considérés par le Roi comme unités électorales.

Ce sont les ressorts de ces bailliages, sénéchaussées ou juridictions assimilées que M. Brette a fixés dans son magnifique Atlas, en se servant de tous les documents relatifs à la convocation de 1789, des procès-verbaux des assemblées bailliagères, des états de population de la fin de l'ancien régime (Arch. nat., Div bis), des procès-verbaux de la rédaction des coutumes au XVIe siècle. Travail considérable, fait sur la carte du Dépôt de la Guerre à l'échelle de 1/320.000e et auquel il faut constamment se reporter, quand on consulte les trois volumes de documents. Il y a 32 cartes de généralités ; et ces cartes de généralités donnent les bailliages. Mais il faut bien prendre garde que la généralité, circonscription financière et administrative, se divisait en élections, diocèses (Languedoc), etc., et non en bailliages, circonscriptions judiciaires ; et qu'ainsi les cartes de M. Brette sont les cartes des généralités dans leurs rapports avec les bailliages. D'autre part, il faut distinguer le bailliage, ressort judiciaire, du bailliage, unité électorale en 1789 ; souvent ces deux ressorts coïncident, mais il est des cas où la coïncidence n'existe pas. Il y a donc là une complication qui tient aux choses elles-mêmes. Nous aurions seulement désiré

1. Brette, t. III, p. 8.

une carte des généralités en elles-mêmes, et aussi, à côté de chaque carte de l'Atlas, un tout petit carton, dans un coin, donnant le ressort de la généralité en soi, que l'on eût pu comparer ainsi à la généralité dans ses rapports avec les bailliages, unités électorales de 1789. Ainsi la carte de la généralité de la Rochelle ne comprend pas Cognac, bien que Cognac fît partie de cette généralité, parce que le bailliage de Cognac était considéré comme bailliage secondaire [1] d'Angoulême ; aussi M. Brette le place-t-il dans la carte de la généralité de Limoges qui comprenait l'Angoumois. Le pays de Combraille était de la généralité de Moulins ; dans l'Atlas il est sur la carte de la généralité de Riom, parce qu'il se rattachait à un bailliage dont l'étendue était administrée par l'intendant de Riom. L'auteur, par suite des exigences mêmes de son sujet qui est proprement la convocation des États généraux, considère tout du point de vue de la justice. Vatan, Saint-Aignan sont, pour la finance, de la généralité de Bourges, et pour la justice, du bailliage de Blois qui dépend d'Orléans; ces localités seront donc sur la carte de la généralité d'Orléans, bien qu'elles ne dépendent aucunement de l'intendant d'Orléans [2].

Ces bailliages n'ont pas toujours des limites bien déterminées ; et cette incertitude se trahit dans le *Dictionnaire des paroisses*, imprimé pour le Parlement de Paris en 1775. Il y a très souvent des paroisses contestées ; en 1789, les officiers des divers bailliages luttèrent entre eux pour étendre les bornes de leur circonscription ; ce fut, dans tout le royaume, un « combat de ressort » qui nous fait saisir sur le vif l'esprit et le caractère de nos anciennes institutions. M. Brette a indiqué avec soin les paroisses contestées. — Ce qui frappe encore dans les belles cartes de son Atlas, c'est la forme, souvent bizarre, des bailliages de 1789. Ils ne sont pas, dans un très grand nombre de cas, d'une seule tenue ; mais, au contraire, divisés en plusieurs tronçons séparés les uns des autres : tel, par exemple, le bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier (Nivernais), un des plus morcelés du royaume. Souvent ces bailliages se prolongent sur le territoire des autres et y possèdent des enclaves réduites à une ou à quelques localités. Et pourtant la justice se rendait au siège du bailliage : quelles difficultés pour ces localités si éloignées du siège principal ! La vue de ces cartes parle plus éloquemment que toutes les dissertations et fait mieux comprendre l'incohérence des divisions judiciaires qui formèrent, en général, les circonscriptions électorales de 1789.

---

1. Nous parlerons plus loin des bailliages secondaires et des bailliages principaux.
2. Brette, t. III, p. 469, et *Atlas*, cartes des généralités de Bourges et d'Orléans.

Les divisions ecclésiastiques. — Il y a beaucoup de divergences, dans tous les livres qui traitent de notre histoire ecclésiastique, sur le nombre des évêchés en 1789. M. Brette a apporté beaucoup de précision dans cette question. La division essentielle, c'était la *province ecclésiastique*. Il y en avait 24 s'étendant sur le royaume et embrassant différentes parties des pays étrangers. Sur ces 24 provinces, 14 avaient tous leurs ressorts diocésains en territoire français ; 4, dont les métropoles étaient situées en France, avaient des suffragants étrangers (Besançon, Cambrai, Embrun, Vienne) ; enfin 6, dont les métropoles étaient à l'étranger, avaient en France soit des suffragants, soit un ressort direct (Gênes, Pise, Trêves, Mayence, Malines, Avignon). Si l'on compte tous les archevêques et évêques ayant juridiction sur une partie quelconque du territoire français en 1789, on arrive au nombre de 148 (y compris l'évêque de Moulins, nommé par le Roi et préconisé seulement en mai 1789). Ce chiffre diffère de tous ceux que l'on donne d'habitude sans indiquer à quel point de vue on envisage les choses. Entend-on parler des évêques du clergé de France ? y joint-on « le clergé étranger » ? embrasse-t-on tous les diocèses situés en totalité ou en partie en France ? Il est nécessaire de le dire, et c'est ce que les auteurs ne font pas. L'organisation ecclésiastique était beaucoup plus ancienne que la formation du royaume, les *provinces* comprenaient souvent des pays français et des pays étrangers, et c'est sur ce point qu'insiste avec raison M. Brette. Il y eut là, lors des élections aux États généraux, de sérieuses difficultés. L'évêque d'Ypres fut élu député aux États par le clergé du bailliage de Bailleul ; mais cet évêque, résidant à l'étranger, devait-il être député ? L'Assemblée nationale annula l'élection (20 juillet 1789). Il en fut de même de l'évêque de Tournai, élu député par le clergé de la gouvernance de Lille.

On voit par ce résumé bien sommaire et très imparfait tout le profit que les historiens pourront tirer des travaux de M. Brette pour préciser la géographie administrative de l'ancien régime et faire pénétrer des notions plus exactes dans l'enseignement.

II

La convocation des États généraux de 1789, ayant mis en branle toute l'administration monarchique, offre un intérêt de premier ordre. Les travaux de M. Brette nous la montrent sous son vrai jour ; toutes les difficultés, les incidents, les conflits qui surgirent à l'occasion de la convocation et des élections, nous les connaissons, grâce à lui, dans les moindres détails.

Nous ne pouvons dégager ici que les traits généraux de cette histoire.

Les circonscriptions électorales. — La circonscription électorale fut partout la même, sauf en Bretagne : ce fut le bailliage, comme nous l'avons vu. Les règles de la convocation furent assez différentes suivant les pays. Il faut distinguer : 1° les dix-neuf généralités, dites d'élections, auxquelles s'applique le règlement général du 24 janvier 1789 (Paris, Amiens, Soissons, Orléans, Bourges, Moulins, Lyon, Riom, Poitiers, la Rochelle, Limoges, Bordeaux, Tours, Auch, Châlons, Montauban, Rouen, Caen, Alençon) ; 2° les pays d'États ou autres pour lesquels il ne fut pas dérogé à la forme prescrite par ce règlement général (Languedoc, Bourgogne, Franche-Comté, Artois, Cambrésis, Flandre, etc.); 3° les pays d'États ou autres pour lesquels il fut dérogé au règlement général du 24 janvier (Navarre, Béarn, Corse, Dauphiné, Provence, Lorraine et Barrois, Trois-Évêchés et Clermontois, Alsace, Hainaut). Après le résultat du Conseil du 27 décembre 1788, par lequel Necker faisait convoquer les États généraux et accordait au tiers état la double représentation, c'est ce règlement du 24 janvier qui est la clef de voûte de tout le système. Il n'entre pas dans notre dessein de l'étudier ici ; il faut le lire en entier. Il y fut dérogé dans les pays qui, comprenant un très grand nombre de bailliages, auraient eu un nombre de députés disproportionné à leur étendue et à leur population : en Bretagne, en Provence, en Lorraine, dans les Trois-Évêchés ; les députés des bailliages de ces pays devaient se réunir dans des villes déterminées pour subir une réduction du nombre de leurs députés aux États généraux.

Il y avait deux sortes de bailliages : les bailliages principaux et les bailliages secondaires. Il pouvait y avoir des bailliages principaux sans secondaires ou avec secondaires. Les assemblées préliminaires des députés des trois ordres ne devaient avoir lieu que dans les bailliages principaux ayant des secondaires ou dans les bailliages secondaires eux-mêmes ; les bailliages principaux sans secondaires députaient directement. Pour le clergé et la noblesse, c'est un suffrage au deuxième ou au premier degré, suivant la qualité du bailliage. Pour le tiers état, tout est plus compliqué. D'abord l'unité électorale primordiale est formée par le rôle séparé d'impositions (le plus souvent la *paroisse*, quelquefois la *collecte*, le *mandement*) ; la paroisse fait son cahier, élit des députés qui le portent au bailliage ; dans les villes il faut déjà deux élections pour désigner les députés à l'assemblée bailliagère, ce qui fait pour la députation aux États généraux un suffrage à trois degrés, si le bailliage est principal sans secondaires, et un

suffrage à quatre degrés dans le cas contraire. En général les villes ne devaient pas élire plus de quatre députés à l'assemblée bailliagère. Mais une multitude de villes, grandes et même petites, furent autorisées à en députer plus de quatre : Lyon en eut 150, Marseille 90, etc.

Il y eut une foule d'exceptions, et aussi de méprises et d'erreurs. Le système était trop compliqué, l'administration de l'ancien régime était trop incohérente pour qu'il n'y en eût pas. Erreurs du gouvernement au sujet de la qualité des bailliages (les uns sont déclarés secondaires, alors qu'ils sont principaux ; d'autres n'existent pas, tel le bailliage de Comminges [1]). Exceptions pour plusieurs villes auxquelles on assure une députation particulière, indépendamment de la représentation du bailliage (Metz, Valenciennes, Strasbourg, Arles). Réserve des droits de quelques-unes : le Roi ordonne que, parmi les quatre députés du Tiers que doit élire l'assemblée de la sénéchaussée de Marseille, il y en ait au moins deux pris parmi les négociants, armateurs et banquiers de Marseille ; de même pour Morlaix. Exceptions, on l'a vu, pour divers pays où il y aurait trop de députés si l'on suivait le cadre du bailliage sans réduction (Lorraine, Trois-Évêchés, etc.), et pour des pays d'États : les États du Dauphiné sont admis à élire directement 24 députés des trois ordres ; de même les États du Béarn élisent 2 députés du clergé, 2 de la noblesse et choisissent des élus chargés d'élire les 2 députés du tiers.

En dehors des exceptions légales, établies par le gouvernement, il y eut beaucoup de dérogations de fait. Les règlements ne furent pas toujours exécutés, il y eut de l'opposition. Ainsi le haut clergé et la noblesse de Bretagne n'envoyèrent pas de députés aux États généraux ; le tiers état se réunit dans les sénéchaussées, et le clergé breton du second ordre s'assembla dans les neuf diocèses de la province où il rédigea ses cahiers. En Béarn, le clergé du second ordre, non représenté aux États du pays, se réunit par archiprêtrés et fit un cahier unique. On le voit, il est nécessaire de faire une étude spéciale de la convocation pour certains pays, sous peine d'erreurs graves ; et il faut absolument connaître les institutions particulières à ces pays, comme les États de Béarn, et aussi la qualité des bailliages, pour comprendre non seulement la convocation elle-même, mais l'élaboration des cahiers de 1789.

Les cahiers. — Il y a, par suite, toute une hiérarchie des cahiers : 1° les cahiers des corporations, destinés aux assemblées des villes, des bourgs ; 2° les cahiers des paroisses, ceux des villes destinés aux assemblées de

1. Brette, t. Ier, introduction, p. XXII.

bailliages secondaires ou juridictions assimilées ; 3° les cahiers destinés aux assemblées des bailliages principaux ou assimilés, émanant de bailliages secondaires ou de juridictions assimilées ; 4° les cahiers destinés aux États généraux. Et, pour publier les cahiers d'un bailliage, il est nécessaire, après s'être assuré de l'authenticité des cahiers (grâce aux procès-verbaux des assemblées et à la nature même des documents), de déterminer la catégorie dans laquelle doit être rangé tel ou tel cahier. De cette manière on évitera des erreurs graves, du genre de celles qu'ont si souvent commises les éditeurs des *Archives Parlementaires* [1].

Les officiers et agents du pouvoir préposés a la convocation. — Les lettres et règlements relatifs à la convocation, — délibérés et rédigés dans les bureaux de la Chancellerie ou du ministre qui avait dans ses attributions l'administration intérieure de la province, étudiés et examinés par les conseillers d'État, dits de la convocation, qu'avait nommés l'arrêt du Conseil du 4 janvier 1789, — étaient envoyés au gouverneur général militaire de la province ; et celui-ci les transmettait au prévôt général de la maréchaussée qui les faisait passer au bailli ou juge royal ayant la connaissance des cas royaux. A côté des baillis ou sénéchaux, les lieutenants généraux, les procureurs du Roi. La convocation est un acte de l'administration judiciaire : les baillis et sénéchaux doivent convoquer les trois ordres, présider la chambre de la noblesse, etc. ; les lieutenants généraux doivent présider l'assemblée du tiers. Les lieutenants généraux, qui, dans le domaine judiciaire, avaient pris aux baillis toute la réalité du pouvoir, entrèrent en lutte avec eux. Ils voulaient faire la convocation et rendre les sentences. La lutte fut vive, notamment à Mont-de-Marsan, Auch, Lectoure, Toulouse, Bordeaux, Belley, etc ; à Bordeaux, le sénéchal de Guyenne voulut empêcher le lieutenant général de venir en robe présider l'assemblée du tiers. Les conflits étaient d'autant plus graves que baillis et lieutenants étaient, en général, candidats aux élections.

Ces agents du pouvoir commirent bien des erreurs. Ainsi les lieutenants généraux de Metz et de Nancy regardèrent comme secondaires certains bailliages qui étaient principaux ; des arrêts du Conseil annulèrent leurs actes. Ils cherchèrent à étendre leur ressort. La convocation de 1789 fut un combat de ressort. Rien n'étant absolument déterminé, les droits et titres ne pouvant se faire reconnaître que par la lutte, l'esprit processif,

1. Ils n'ont donné, on le sait, qu'une très petite partie des cahiers. La plupart des cahiers de paroisses sont encore inédits. Il faut les rechercher. J'aurai sans doute l'occasion de reparler plus tard des cahiers. — M. Brette a critiqué les *Archives Parlementaires* dans la *Révolution française* du 14 juillet 1904.

si développé dans la France de ce temps, avait beau jeu. De là des assignations de paroisses contestées ; celles-ci comparaissent au siège d'un bailliage, font défaut à un autre. M. Brette a noté avec soin les défauts donnés aux paroisses non comparantes ; il est intéressant de les connaître pour savoir si le tiers état a mis de l'empressement à se rendre à la convocation et à manifester ses vœux et doléances, et dans quelle mesure il l'a fait. On voit quel fut parfois l'empressement de paroisses contestées entre plusieurs ressorts à se rendre à la convocation : au lieu de choisir un bailliage, elles se firent représenter dans deux et trois bailliages à la fois.

Les conflits dans les élections. — Il y eut, à l'occasion des élections, une foule de conflits. Le gouvernement n'exerça aucune pression électorale ; mais les agents du pouvoir étaient disposés à des coups d'autorité. Le gouvernement leur recommanda l'impartialité. C'étaient surtout les sénéchaux, baillis, lieutenants généraux qui cherchaient à influer sur les élections. Volney, auteur de brochures condamnées par le Parlement, ayant été élu deuxième député du tiers à Angers, Barrin de la Gallissonnière, sénéchal, et Milsant, lieutenant général, furent très mécontents de cette élection ; Milsant, élu premier député du tiers, écrivit contre Volney au garde des sceaux : « Les honnêtes gens gémissent d'un choix semblable qu'on qualifie de scandale. Je souffre cruellement de voir mon nom à côté de ce particulier. »

Dans les villes, il y eut souvent des rivalités entre les officiers municipaux et les officiers des justices royales ou seigneuriales, et des troubles à cause de l'animosité du tiers contre les officiers municipaux, propriétaires de leurs charges, véritable caste privilégiée.

Dans les campagnes, lutte contre les juges seigneuriaux, chargés de présider les assemblées, de préférence aux syndics perpétuels.

Rivalité à l'assemblée bailliagère des villes et des campagnes : les représentants des villes craignent d'être noyés dans la masse des représentants des campagnes et de ne pas avoir assez de députés aux États généraux. Les privilégiés essaient de profiter de ces discordes pour diviser le tiers état et faire naître un quatrième ordre, celui des paysans. Mais en vain.

Conflits surtout entre le haut et le bas clergé ; de véritables insurrections de curés ; ils triomphèrent souvent aux élections, malgré la pression très forte des évêques et des gros bénéficiers. Il arriva même que le haut clergé et le bas clergé se réunirent séparément, pour diverses raisons tenant à la constitution particulière de la province, — en Bretagne, en Béarn, notamment, — que le bas clergé, qui n'avait pas entrée aux États de

ces pays, fit des cahiers à part et envoya ses députés à Versailles, et que les représentants élus du haut clergé, furieux, protestèrent en ne se rendant pas aux États généraux.

Tous ces conflits doivent être suivis au moyen du tome III qui les présente dans chaque bailliage ; malheureusement nous n'avons pas le tome IV (pays d'États) et nous sommes, en attendant, obligés de nous contenter des indications que M. Brette a semées çà et là sur ces pays [1].

Une publication *critique* des cahiers de 1789 — œuvre énorme et difficile — s'imposerait, si l'on voulait connaître dans tous les détails les conflits qui s'élevèrent à l'occasion de la rédaction des cahiers et des élections. En attendant que des travaux de ce genre nous soient donnés, l'œuvre de M. Brette nous en apprend assez pour tracer un tableau général de la vie nationale en 1789.

Les élus. — Quant aux députés envoyés aux États généraux, M. Brette, après beaucoup de recherches, a fixé leurs noms d'après leurs signatures. Noms et signatures autographes des membres de l'Assemblée Constituante remplissent une bonne partie du tome II du Recueil de documents. Aucune liste n'était satisfaisante ; il y avait des omissions, des confusions, des noms très mal orthographiés. M. Brette a rétabli les choses autant que les documents ont pu le lui permettre. C'est encore un travail définitif.

*
* *

Nous n'avons pu — nous tenons à le répéter — que donner une idée imparfaite de l'œuvre considérable de M. Brette. Aussi bien n'avons-nous voulu que la signaler à l'attention des historiens qui ignorent trop souvent les ressources que l'érudition française met à leur disposition. Nous n'avons plus qu'à émettre un vœu : c'est que M. Brette s'attache à nous donner bientôt la fin de cette œuvre qui, par son importance, la précision et la sagacité qu'elle a demandées, est une des plus belles de notre temps et rappelle les grands travaux des Bénédictins des XVIIe et XVIIIe siècles. L'érudition française a encore de beaux jours.

Ph. Sagnac.

---

1. Voir surtout l'introduction du tome Ier.

LE TRAVAIL D'HISTOIRE MODERNE EN PROVINCE

La Bretagne

ANNÉE 1903

Je remarquais, l'an dernier, qu'en 1902, certaines périodes de l'histoire moderne n'avaient donné lieu qu'à très peu de travaux, que le XVIe et le XVIIe siècles avaient été particulièrement délaissés. La même observation s'applique exactement à l'année 1903. — A peine, en ce qui concerne le XVIIe siècle, peut-on citer un article, celui de M. Léon MAÎTRE sur l'*Évasion du cardinal de Retz hors du château de Nantes*[1], d'après une information judiciaire que publie l'auteur, et qui confirme le récit des Mémoires de Guy Joly. — L'histoire des événements du XVIIIe siècle n'a inspiré aussi que très peu d'études; on ne peut guère mentionner que la fin d'un mémoire de M. le Cte DE BELLEVUE sur le comte Desgrées du Lou[2], dont j'ai rendu compte l'an dernier, et un article de M. Barthélemy POCQUET sur un petit épisode de l'Affaire de Bretagne : il s'agit d'un prédicateur, l'abbé Poisson, partisan du duc d'Aiguillon, qui, en 1770, fut poursuivi par le Parlement pour un sermon où l'on crut voir des allusions aux affaires présentes[3].

Beaucoup plus nombreux sont les travaux relatifs à l'histoire de la Révolution en Bretagne. M. P. HÉMON nous a donné la fin de son intéressante étude sur *Le comte du Trévou*, l'un des chefs de la chouannerie dans les Côtes-du-Nord[4]. M. PEYRON achève aussi la publication de ses *Documents touchant l'insurrection du Léon en mars 1793*[5]. M. Em. SAGERET a écrit une étude, sérieusement documentée, sur l'insurrection royaliste

---

1. *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*, t. XLIV, pp. 30-112.

2. *Le comte Desgrées du Lou, président de la Noblesse aux États de Bretagne de 1768 à 1772, et son procès contre le duc de Duras de 1778 à 1784* (fin), dans la *Revue de Bretagne*, t. XXIX, pp. 41-55.

3. *Un prédicateur poursuivi en 1770* (*Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXII, pp. 139-162). Le même article a paru dans la *Revue de Bretagne*, t. XXX, pp. 401-413 et pp. 481-491.

4. *Le comte du Trévou* (*Annales de Bretagne*, t. XVIII, pp. 106-139 et 276-308).

5. *Revue de Bretagne*, t. XXX, pp. 324-336.

du Morbihan pendant le Consulat [1], et des *Essais sur l'histoire religieuse du Morbihan pendant le Consulat* [2]. Les riches Archives du Morbihan ont aussi fourni à M. Bliard le sujet d'un intéressant mémoire, que l'on désirerait plus impartial, sur *Le conventionnel Prieur de la Marne en mission* [3]. Signalons encore les articles de M. l'abbé Guilloux sur *Les prêtres de Baud pendant la Révolution* [4].

Jusqu'ici, on ne s'est guère préoccupé de l'histoire contemporaine des départements bretons. Cependant, en 1903, elle n'a pas été complètement négligée par les revues provinciales. M. Félix Libaudière a écrit un article sur *La presse à Nantes sous la Restauration et les Mangin* [5], un autre article sur *Les élections législatives à Nantes sous la Restauration* [6]. M. René Blanchard a utilisé les Archives municipales pour raconter la révolution de juillet 1830 à Nantes [7].

Comme en 1902, l'histoire des institutions a plus attiré l'attention des travailleurs que l'histoire des événements. Un certain nombre de mémoires ont été consacrés à l'histoire de l'Église et des institutions ecclésiastiques. Citons une bonne étude, de M. F. Saulnier, sur François de Villemontée [8], qui, après avoir été marié et père de famille, après avoir rempli la fonction d'intendant dans plusieurs provinces, entra dans les ordres et devint évêque de Saint-Malo, en 1658. M. J. Senot de la Londe apporte des renseignements intéressants sur un prêtre janséniste du XVIIIe siècle, François Moreau, curé de Thouaré [9]. M. P. Peyron énu-

---

1. *L'insurrection royaliste du Morbihan après le 18 Brumaire jusqu'à l'armistice de décembre 1799*, dans le *Bulletin de la Soc. Polymathique du Morbihan*, an. 1903, pp. 267-306.

2. In-8, 96 p., extrait de la *Revue Morbihannaise*, 1903,

3. Paru dans la *Revue Historique*, t. LXXXIII, pp. 38-57 et pp. 225-242. — C'est encore aux Archives du Morbihan que M. le Dr de Closmadeuc a trouvé des lettres intéressantes d'une Française, originaire de Pontivy, et qui a résidé en Angleterre pendant la Révolution (*Une bévue de la police du Directoire (1798-99). Lettres [d'Angleterre] d'une dame K... de Pontivy (1790-1798)*, dans le *Bull. de la Soc. Polymathique du Morbihan*, an. 1903, pp. 97-107).

4. *Revue de Bretagne*, t. XXIX, pp. 198-207, 342-50, 435-44, 531-38, et t. XXX, p. 57-62, 178-84, 238-44, 363-74, 442-51, 512-521.

5. *Annales de la Soc. Académique de Nantes*, 8e sér., t. III, pp. 152-168.

6. *Ibid.*, t. III, pp. 138-152.

7. *Le 10e léger et la Révolution de Juillet 1830 à Nantes* (*Revue de Bretagne*, t. XXIX, pp. 10-19, 144-154, 220-229, 294-303, 395-418). — M. Dominique Caillé a publié dans les *Annales de la Soc. Académique de Nantes*, 8e sér., t. III, pp. 181-236, et t. IV, pp. 110-177, le *Journal de marche du 5e bataillon de chasseurs à pied*, du 30 septembre 1840 au 16 octobre 1842, en Algérie ; ce journal est l'œuvre d'un Nantais, le commandant, plus tard général Émile Mellinet, qui commandait alors le bataillon.

8. *François de Villemontée, évêque de Saint-Malo, sa femme et ses enfants* (*Mém. de la Soc. Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXII, p. 107-138).

9. *Un curé janséniste de l'évêché de Nantes* (*Bull. de la Soc. Archéologique de Nantes*, t. XLIV, pp. 23-29).

mère les églises et les chapelles du diocèse de Quimper, en donnant pour chacune la date de fondation [1]. M. Joseph-M. Le Mené décrit l'histoire des importantes abbayes de Prières et de la Joie [2].

Nombreuses sont les descriptions de terres nobles et de seigneuries: recherches surtout généalogiques ou d'ordre purement local, mais qui, lorsqu'elles sont faites avec soin, peuvent fournir de précieux renseignements pour l'histoire des classes sociales et de la propriété [3]. Dans une étude d'un caractère plus général, M. Trévédy montre comment la bourgeoisie, grâce à l'acquisition de fiefs nobles, pénètre peu à peu dans les rangs des gentilshommes [4]. A signaler, du même auteur, une étude sur les *caquins* de Bretagne, descendants des lépreux, sur lesquels ont pesé des préjugés séculaires, et qui n'ont pu s'émanciper que très tardivement [5].

On ne trouvera dans les revues provinciales que quelques contributions à l'histoire économique. M. de Villiers du Terrage montre qu'aux XVIe et XVIIe siècles, des recherches actives ont été faites en Basse-Bretagne en vue de découvrir de l'or [6]. M. J. Delourmel a écrit une bonne étude sur *L'imprimerie à Brest* [7]. M. Léon Maître publie les dépositions des armateurs et négociants nantais, lors de la grande enquête ordonnée

---

1. *Les églises et les chapelles du diocèse de Quimper* (*Mém. de la Soc. Archéologique du Finistère*, t. XXX, pp. 129-183).

2. *L'abbaye de Prières* (*Bull. de la Soc. Polymathique du Morbihan*, an. 1903, pp. 8-80); *L'abbaye de la Joie* (*ibid.*, pp. 123-184). Cf. aussi Ant. Favé, *Deux incidents de procession à Landerneau* (*Mém. de la Soc. Archéologique du Finistère*, t. XXX, pp. 9-23), et une étude, trop peu pourvue de références, de l'abbé A. Millon sur *Sainte-Anne d'Auray et son culte en Ille-et-Vilaine* (*Revue de Bretagne*, t. XXIX, pp. 81-101).

3. Cf. Abbé Guillotin de Corson, *Petites seigneuries du comté de Rennes* (suite), dans les *Mém. de la Soc. Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXII, p. 1-37; A. Anne-Duportal, *La seigneurie de Villedaniel en Plainehaute* (*Mém. de la Soc. d'Émulation des Côtes-du-Nord*, t. XLI, pp. 98-160); de Villiers du Terrage, *Essai sur la seigneurie de Kerminihy en Rosporden* (*Mém. de la Soc. Archéologique du Finistère*, t. XXX, pp. 276-390), qui contient un récit des aventures assez curieuses de Claude du Chastel, marquis de Mesle, né en 1621; E. de Bergevin, *Monographie de la paroisse de Lanmeur* (*Mém. de la Soc. Archéologique du Finistère*, t. XXX, pp. 46-64, 97-128, 225-240). — A noter aussi la fin de l'intéressante étude biographique de M. F. Saulnier sur l'abbé de Sévigné (*Revue de Bretagne*, t. XXXIX, pp. 30-38).

4. J. Trévédy, *Acquisition de la noblesse par la possession des fiefs nobles*, dans la *Revue de Bretagne*, t. XXIX, pp. 273-287 et 486-497.

5. *La lèpre en Bretagne au XVe siècle. Caquins de Bretagne* (*Bull. de la Soc. Polymathique du Morbihan*, an. 1903, pp. 192-255). Cf. du même auteur une intéressante étude sur la *Séparation des Caquins et leur condition, notamment en Bretagne* (*Bull. archéologique de l'Association bretonne*, t. XXII, pp. 19-106).

6. *Les recherches de l'or dans le Finistère* (*Mém. de la Soc Archéologique du Finistère*, t. XXX, pp. 70-86.

7. *L'imprimerie à Brest. Les Malassis* (*1685-1813*), dans le *Bull. de la Soc. Académique de Brest*, 2e sér., t. XXVIII, pp. 35-74. L'imprimerie ne fait son apparition à Brest que vers la fin du XVIIe siècle.

par Colbert, en 1664 [1]. M. TEMPIER édité le *Compte d'un Breton voyageur de commerce en Espagne (1530)* [2]; on y voit que, dès le XVIe siècle, la Bretagne expédiait en Espagne une grande quantité de toiles.

Il n'y a que peu d'articles sur l'histoire de l'assistance et de l'enseignement. M. J. ALLANIC a achevé de publier son intéressante *Histoire du collège de Vannes* [3]. M. ANNE-DUPORTAL décrit la fondation et le régime de l'hôpital de Hédé, qui ne fut créé qu'au XVIIIe siècle [4].

L'histoire de l'art et de la littérature est moins pauvrement représentée qu'en 1902. Signalons les articles de M. A. DE LORME sur la cathédrale de Vannes [5], de M. J.-M. ABGRALL sur le vieux Quimperlé [6]; l'intéressante monographie que M. Lucien DECOMBE a consacrée à Jean-François Huguet, l'un des principaux architectes de Rennes au XVIIIe siècle [7]; une étude de M. G. FERRONNIÈRE sur le peintre nantais Charles Le Roux, l'ami de Rousseau et de Corot, et qui mérite de tenir un rang très honorable dans l'école française du XIXe siècle [8]. M. Th. JANVRAIS publie les notes de classe et les places d'Ernest Renan au collège de Tréguier [9]. M. Anatole LE BRAZ met au jour une note de Luzel, qui prouve que M. DE LA VILLEMARQUÉ, dans les derniers temps de sa vie, a avoué que les textes bretons du Barzaz-Breiz avaient été établis par les abbés Henri et Guéguen [10].

Comme les années précédentes, des mémoires relatifs à l'histoire de Bretagne ont été composés par des étudiants de la Faculté des lettres : M. H. GAILLARD a étudié *La mendicité et l'assistance au XVIIIe siècle*; M. LETACONNOUX, *La Corvée des Grands Chemins et l'Administration des Ponts et Chaussées au XVIIIe siècle*. Ces consciencieux travaux seront publiés dans quelque temps. Les historiens de la Bretagne pourront tirer parti aussi

---

1. *Situation de la marine marchande du comté nantais, d'après l'enquête de 1664* (*Annales de Bretagne*, t. XVIII, pp. 326-344).

2. *Mém. de la Soc. d'Émulation des Côtes-du-Nord*, t. XLI, pp. 161-176.

3. *Annales de Bretagne*, t. XVIII, pp. 234-276 et 59-106.

4. *Hédé. Hôpital et maison des retraites* (*Mém. de la Soc. Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXII, pp. 37-84).

5. *L'art breton du XIIIe au XVIIIe siècle. Vannes et sa cathédrale* (*Bull. de la Soc. Académique de Brest*, t. XXVIII, pp. 3-34).

6. *Le vieux Quimperlé* (*Mém. de la Soc. Archéologique du Finistère*, t. XXX, pp. 24-45); avec reproductions photographiques de monuments.

7. *Un artiste rennais du XVIIIe siècle. Jean-François Huguet (1679-1749)*. (*Mém. de la Soc. Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXII). J.-Fr. Huguet a laissé de nombreux dessins originaux, dont M. Decombe dresse le catalogue.

8. *Le peintre Charles Le Roux* (*Annales de la Soc. Académique de Nantes*, 3e sér., t. IV, pp. 213-243).

9. *Ernest Renan écolier : ses notes de classe, ses palmarès* (*Annales de Bretagne*, t. XIX, pp. 1-21).

10. *Un témoignage de Luzel sur la composition du Barzaz-Breiz* (*Annales de Bretagne*, t. XVIII, pp. 321-326).

des mémoires géographiques de M. E. Robert sur *La densité et la répartition de la population en Bretagne* [1] et de M. L. Dubreuil sur *Les marais de la Vendée et de la Bretagne* [2]. Les professeurs de la Faculté de droit commencent aussi à orienter leurs étudiants vers l'histoire du droit privé et public de la Bretagne : plusieurs thèses relatives à la province viennent d'être publiées ou paraîtront bientôt; j'en rendrai compte l'an prochain [3].

Henri Sée.

---

1. Cf. E. Robert, *Essai sur la densité et la répartition de la population dans la presqu'île de Crozon* (*Annales de Bretagne*, t. XIX, pp. 99-109).

2. Moi-même, depuis plusieurs années, j'étudie l'histoire des classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution ; j'espère pouvoir publier bientôt le résultat de mes recherches.

3. Mentionnons dès maintenant une étude fortement documentée de M. Lucien Guillou sur l'*Organisation et le fonctionnement de l'administration des domaines en Bretagne* (1759-1771) et un consciencieux *Essai sur les présidiaux bretons*, de M. René Giffard.

COMPTES RENDUS

Louis Battifol. **Au temps de Louis XIII.** Paris, Calmann-Lévy, 1904. In-8, 458 p.

« Ce livre a pour principal objet, dit l'auteur dans son Avant-propos, de montrer par quelques épisodes ce qu'étaient les mœurs, les idées, les institutions en France pendant la première moitié du XVIIe siècle. » Il semble que ce soit là une annonce un peu ambitieuse. M. Battifol a bien donné quelques détails pittoresques sur les mœurs et les idées, il n'a pas indiqué ce qu'étaient les idées et les mœurs au XVIIe siècle, encore moins les institutions. Bien qu'il annonce qu'il va mettre successivement en scène « des représentants divers de l'état social du temps », la revue est bien incomplète : artisans et paysans n'apparaissent pas. Je ne veux point au reste insister sur ce court avant-propos trop ambitieux, écrit, ce me semble, pour grouper sous une pensée commune des morceaux assez différents; je préfère dire tout de suite que ces morceaux pris isolément sont intéressants et de lecture facile, que l'auteur, selon son désir, a souvent atteint « le détail pittoresque de la vie », encore qu'il l'ait parfois trop visiblement cherché, enfin indiquer ce que contient l'ouvrage.

Le chapitre Ier retrace la première enfance de Louis XIII d'après certains passages inédits du Journal d'Héroard. M. B. nous dépeint minutieusement la vie du petit prince dans le vieux château de Saint-Germain, sa toilette, ses jeux, ses repas, etc. — Il entreprend un portrait de l'enfant, gai, très vif, d'une intelligence avisée et susceptible d'affections profondes. Conscient de son pouvoir, il a l'instinct de l'autorité et a de brusques et violentes colères. Comment, conclut M. B., aurait-il pu devenir ce prince apathique et sans volonté que montre la tradition ? Il est peut-être imprudent de vouloir retrouver dans un enfant de six ans les traits d'un homme fait. Il est certain cependant que depuis l'ouvrage de Topin, les historiens qui se sont occupés de Louis XIII ont eu à le réhabiliter. Je crois pouvoir montrer un jour qu'il a eu en particulier dans sa conduite vis-à-vis des siens une réelle indépendance.

Dans le chapitre II, M. B. emprunte à un manuscrit de la Biblio-

thèque nationale, les *Mémoires de Pierre de Bordeaux*, garde du corps du roi, un certain nombre d'anecdotes sur la campagne de 1622 dans le midi de la France. Ces anecdotes n'offrent pas un bien grand intérêt pour l'histoire générale; elles fournissent quelques détails sur le rôle personnel du roi à l'armée, sur le fanatisme et les excès des deux partis.

Le chapitre IV raconte, d'après le dossier de son procès (Bibliothèque nationale, Nouvelles acquisitions françaises), l'histoire romanesque d'un gentilhomme protestant, Charles Le Verrier, sieur de la Grossetière. Poussé par une ardente religionnaire, Mme d'Aigrefeuille, il prit part à la défense de la Rochelle. Il parvint à sortir de la ville, se livra, pour vivre, à des actes de brigandage, puis accepta une mission auprès du duc de Buckingham qu'il devait adjurer au nom de la municipalité de ne pas abandonner la ville. Il remplit heureusement sa mission; mais, au retour, il fut arrêté, jugé et décapité.

C'est l'histoire du siège de Casal qui occupe le chapitre V. M. B. se sert du journal manuscrit d'Antoine de la Sare, capitaine d'infanterie, qui est à la Bibliothèque nationale. Il donne sur le siège de nombreux détails assez intéressants pour l'histoire militaire du temps; il est à regretter que l'auteur n'ait pas ajouté à son chapitre un plan de la ville, ce qui permettrait de suivre plus facilement les opérations.

A côté de ces récits de guerre, deux chapitres intéressent l'histoire religieuse. L'un d'eux retrace, d'après le dossier conservé à la Bibliothèque nationale, le procès d'un maître menuisier de Moulins, Jean Michel, accusé de sorcellerie. Depuis que Michelet a, par une de ces intuitions qui faisaient le propre de son génie, insisté sur la grande place que la sorcellerie tenait au XVIIe siècle, l'attention s'est beaucoup portée de ce côté. Des nombreuses études consacrées à cette question, les unes se sont efforcées de faire le relevé des procès de sorciers dans une région donnée, la Lorraine, le Bourbonnais, les autres ont étudié surtout les pratiques des sorciers. C'est dans cette deuxième catégorie que rentre l'étude de M. B.; il semble que le magistrat chargé du procès ait été assez versé dans les sciences occultes et qu'il ait fait porter l'interrogatoire bien plus sur les livres employés par le magicien, sur ses croyances, ses conjurations habituelles que sur le rôle qu'il avait pu jouer à Moulins et sur les autres sorciers de la ville.

La deuxième étude est d'une portée un peu plus générale. Un des points les plus mal connus de cette histoire religieuse du XVIIe siècle, si peu étudiée avant Louis XIV, est certainement la Contre-Réformation en France : la plupart des points sont encore obscurs et en particulier une bonne histoire de la réorganisation de l'église gallicane et ses grands théo-

riciens, Pithou, Dupuy, Marca, reste à faire. A vrai dire, on s'est borné à écrire des biographies d'ecclésiastiques. M. B. nous raconte, d'après des manuscrits de Rouen, la réforme de l'abbaye Saint-Wandrille; nous avions déjà un certain nombre de monographies semblables; celle de M. B. est intéressante parce qu'elle retrace bien moins l'histoire de la réforme que celle des démêlés entre les nouveaux moines bénédictins, qui se prétendaient exempts de la juridiction de l'ordinaire, et l'archevêque de Rouen, qui voulait maintenir ses droits. C'est un des épisodes où l'on voit diminuer l'autorité des évêques dans leur diocèse, et les milices nouvelles leur échapper pour se rattacher directement au pape.

En somme, si le livre de M. B. n'éclaircit pas de bien gros problèmes, il est varié et fait connaître un certain nombre de détails intéressants. Les notes renferment une bibliographie assez abondante et très exacte. — G. Morizet.

Casimir Stryienski. **Le Gendre de Louis XV. Don Philippe, Infant d'Espagne et duc de Parme.** Paris, Calmann-Lévy, 1904. In-8, 493 p. (portrait).

Les douze premiers chapitres de l'ouvrage de M. Stryienski reprennent un sujet auquel l'historien de *Philippe V et la Cour de France*, le Père Baudrillart, avait déjà consacré un volume presque entier [1] : le mariage de la fille de Louis XV, Louise-Élisabeth, avec le fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse don Philippe, les ambitions italiennes d'Élisabeth Farnèse pour son second fils [2], les efforts combinés des armées française et espagnole en Savoie et en Italie de 1742 à 1748 pour lui conquérir un domaine italien, le traité d'Aix-la-Chapelle de 1748 et l'acquisition par don Philippe de Parme, de Plaisance et de Guastalla. Les chapitres suivants (XIII à XX) retracent la politique de Madame Infante, Louise-Élisabeth, après le traité d'Aix-la-Chapelle, ses séjours à la cour de Versailles, ses relations avec Mme de Pompadour, avec Bernis et avec Choiseul, ses tentatives pour procurer à son mari une domination plus étendue, à ses enfants des mariages avantageux. Dans cette seconde partie, M. S. avait également un prédécesseur, M. L. de Beauriez, qui en 1887 écrivit une biographie médiocre de Louise-Élisabeth en tête d'une publication incomplète de ses lettres conservées à la Bibliothèque nationale. Le livre est terminé par un chapitre (XXI) sur le ministre de don Philippe, Du Tillot, où l'auteur n'a guère eu

1. *Philippe V et la cour de France.* Tome cinquième : *Philippe V et Louis XV* (*1740-1746*). *La paix d'Aix-la-Chapelle* (*1748*). Paris, 1901, in-8.

2. Le premier était le roi de Naples, don Carlos.

qu'à résumer l'estimable ouvrage de M. Charles Nisard : *Un valet ministre.*

Le volume de M. S., comme ses précédents ouvrages, est d'une lecture attrayante. Mais il ne nous semble guère qu'une mise au point des travaux antérieurs complétés par quelques recherches d'archives, agrémentés d'anecdotes et de portraits et accommodés au goût des gens du monde.

Il faut pourtant savoir gré à M. S. de s'être servi, pour la première partie de son livre, d'une source nouvelle : les lettres d'Élisabeth Farnèse conservées aux Archives de Parme [1]. « Cette correspondance inédite, écrit-il (p. 89), est du plus haut intérêt. Elle nous montre Élisabeth Farnèse dans l'intimité du tête-à-tête, et ne parlant plus pour la galerie, comme lorsqu'elle s'adresse à Vauréal [2] par exemple. Ces quelques milliers de lettres nous permettent encore de renouveler le récit de la guerre de la Succession d'Autriche, au moins pour tout ce qui regarde l'Italie, et de faire intervenir celle qui fut l'âme même de tout ce bouleversement européen. Nous verrons Élisabeth à l'œuvre, poursuivant son but avec une ténacité féroce et, du fond de ses retraites de Madrid, du Pardo, de l'Escurial et d'Aranjuez, donnant des ordres, dirigeant les marches militaires, menant à la baguette les généraux les plus expérimentés. » Ces quelques milliers de lettres ont-elles réellement toute la valeur que M. S., dans sa fierté d'une pareille découverte, devait être amené naturellement à leur attribuer ? Il est difficile de se prononcer d'après les extraits que nous en donne M. S., le choix de l'auteur ayant été visiblement guidé par le souci du pittoresque et du trait psychologique. Nous serions volontiers disposés à reconnaître que cette correspondance peut rendre des services pour fixer la physionomie d'Élisabeth Farnèse et corriger le parti pris et l'exagération des descriptions que son ennemi intime, l'évêque de Rennes Vauréal, ambassadeur de France, nous a laissées d'elle. Elle souligne aussi, mieux que les documents officiels, la nullité de don Philippe, enfant éternellement en tutelle. Mais après avoir comparé le récit du Père Baudrillart d'après les dépêches des ambassadeurs de France et d'Espagne, et celui de M. S. d'après la correspondance en question, nous ne nous sommes pas aperçus que le second ajoutât rien au premier et renouvelât en quoi que ce soit, au point de vue tant diplomatique que militaire, l'histoire italienne de la guerre de Succession d'Autriche. Il est du reste permis de croire que si les documents inédits qu'il a consultés avaient ouvert à M. S. des horizons nouveaux de quelque étendue, il se serait empressé de nous les signa-

1. Archivio di Stato, Parma, Lettere della regina di Spagna. Conservées dans sept gros cartons non numérotés, elles sont toutes écrites en français.

2. Ambassadeur de France en Espagne.

ler, ce qui n'est pas le cas. Il nous dit bien dans sa préface avoir découvert des « secrets ignorés » ; mais ni dans sa préface, ni dans le corps de son volume, il ne précise autrement. Nous ne saurions donc souscrire entièrement à l'appréciation que l'auteur nous donne des documents de Parme, et nous souhaitons, pour en finir avec cette question, qu'une publication de textes nous permette de la discuter bientôt d'après des données plus positives. Nous exprimons aussi le vœu qu'un historien se décide un jour ou l'autre à étudier la volumineuse correspondance des généraux espagnols en Savoie et en Italie, conservée à Simancas, et celle plus accessible des généraux français aux Archives de la Guerre. Elles formaient après le livre du Père Baudrillart un recueil de documents encore inédits. Nous regrettons qu'après celui de M. S., il le soit toujours.

Quoi qu'il en soit, le seul fait d'avoir consulté des documents nouveaux donne de l'intérêt à la première partie de l'ouvrage de M. S. Nous ne saurions en dire autant de la seconde. La politique de Madame Infante était pourtant entièrement à reprendre et à étudier. L'auteur n'était pas gêné par un livre aussi important que celui du Père Baudrillart. M. de Beauriez ne nous faisait connaître que bien superficiellement les desseins de Louise-Élisabeth; il nous laissait à peu près complètement ignorer les appuis et les influences dont elle se servit, et complètement la répercussion de cette politique personnelle de l'Infante sur la politique générale de la France. Nous ne sommes guère plus avancés après avoir lu M. S. Une dizaine de lignes lui suffisent pour mentionner le traité d'Aranjuez de 1752 entre les cours de Madrid, de Vienne, de Turin, « en vue de l'affermissement de la tranquillité en Italie ». Ce traité fut de première importance pour le duché de Parme, puisqu'il confirmait à l'avantage de la Sardaigne les clauses restrictives de la cession de Parme et de Plaisance au traité d'Aix-la-Chapelle. L'histoire de Danvila y Collado nous signale combien la Cour de Naples s'en préoccupa [1], celle de Coxe [2], quel intérêt très spécial y attachaient l'Angleterre et l'Autriche, la correspondance de notre ambassadeur à Madrid Vaulgrenant [3] quelles furent ses conséquences pour la France. M. S. ne nous dit même pas quelle fut l'origine de ce traité, et, ce qui est plus étonnant encore, même pas quelles en furent les clauses. Il ne nous renseigne pas davantage sur le projet de cession d'une partie des Pays-Bas

---

1. *Historia general de España, escrita por individuos de numero de la Real Academia de la Historia-Reinado de Carlos III*, por D. Manuel Danvila y Collado. Tomo I, Capitulo IX.

2. *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, par W. Coxe (traduction Muriel). Tome IV, ch. LI.

3. Aux Archives des Affaires étrangères. Correspondance d'Espagne.

autrichiens à Don Philippe et sur le rôle que joua Madame Infante dans l'alliance autrichienne de 1756, dans le second traité de Vienne de 1757. Nous devrons nous contenter de savoir par quatre lignes de Bernis que Starhemberg, en 1756, fit appel aux sentiments du roi pour ses enfants et ses petits-enfants, et que le traité de 1757 contenait quelques clauses relatives à la cession des Pays-Bas et à la succession du royaume des Deux-Siciles. Quant aux négociations du troisième traité de Vienne (1758-1759), où la situation des Infants de Parme fit l'objet de discussions et de mémoires entre les cours de Versailles et de Vienne, M. S. les passe sous silence. De la crise italienne de 1759 et de la politique de Choiseul vis-à-vis de don Carlos et don Philippe, il ne parle que pour mémoire et en passant. Nous ne voyons que deux points de la politique de Louise-Élisabeth sur lesquels M. S. se soit arrêté : le mariage de sa fille l'Infante Isabelle avec l'archiduc Joseph, fils de Marie-Thérèse (encore l'auteur ne nous donne-t-il à peu près aucun éclaircissement sur les origines du projet et les négociations de Choiseul à ce sujet), et les instances du duc de Duras, ambassadeur à Madrid, pour obtenir de Ferdinand VI une pension pour les Infants de Parme. Le lecteur trouvera en revanche dans le livre de M. S. tous les détails possibles sur la cour de Parme, sur ses distractions, sur ses hôtes, sur les ambassadeurs de France qui s'y succédèrent, des anecdotes sur les principaux personnages de la cour, une description de la résidence de Colorno, et tous ces petits riens élégamment contés qui assurèrent le succès de la littérature historique de M. Gaston Maugras ou de M. Lucien Perey. L'ouvrage de M. S. sera goûté dans le même milieu et pour des raisons analogues. — P. Muret.

Abbé Joachim Gaubin. **La Devèze durant la période révolutionnaire sous le rapport religieux**. Bagnères-de-Bigorre, Péré, 1903. In-8, 127 p.

Ceci n'est pas une monographie, mais une juxtaposition de morceaux épars, un ensemble de notes sans suite où l'auteur nous entretient successivement d'un conflit entre la municipalité de La Devèze (bourg du Gers) et le sieur d'Espaignet à propos des dîmes inféodées, des fléaux divers durant les années 1788, 1789 et suivantes, de la mise en vente des biens du clergé, de la prestation de serment des curés et vicaires, de « l'admirable conduite de quatre prêtres natifs de La Devèze se refusant à prêter le serment constitutionnel », de la constitution civile du clergé et de la Terreur. Un manque absolu de sens critique, joint à la véhémence injurieuse du langage, enlèvent à ces notes tout intérêt. Je n'y insisterais pas autrement s'il n'était utile de montrer par un exemple frappant combien

il est difficile aux prêtres — tels qu'ils sont formés à l'heure actuelle dans les séminaires — de faire œuvre historique [1].

M. l'abbé Gaubin prend soin de nous exposer dans un avant-propos la philosophie de l'histoire qui lui a été enseignée. Après Bossuet, il proclame que si « les nations se lèvent contre Dieu, contre son Christ et son Église... Dieu se lève à son tour et, toujours infiniment bon et miséricordieux, même quand il nous châtie, il frappe pour rappeler aux peuples égarés que « Lui seul est grand » et qu'il a des droits absolus, imprescriptibles à tous les respects et à toutes les soumissions ». Ainsi l'objet de l'histoire c'est de rechercher dans le passé les manifestations des actes providentiels provoqués par les péchés ou les vertus des hommes. Autrement dit l'histoire est simplement matière à édification [2].

Pour M. G., la Révolution, c'est le châtiment terrible que Dieu a infligé au royaume très chrétien pour le punir d'avoir « corrompu ses voies » en ne se montrant pas suffisamment docile aux directions de l'Église romaine (p. 4). Louis XIV ne s'était-il pas « trop souvent souvenu des Césars payens » (p. 5, note). Et Louis XV ? Le clergé lui-même ne s'était-il pas laissé envahir par l'hérésie janséniste et gallicane ? Le philosophisme enfin, sorti des enseignements de Luther et de Calvin, n'avait-il pas contaminé jusqu'aux hautes classes de la société ? Voltaire, « ce cynique vieillard... avec son rire satanique, son étalage d'érudition plaquée », Jean-Jacques Rousseau, « l'élève d'un ministre protestant où il apprit un peu de latin et contracta beaucoup de mauvaises mœurs... », d'Alembert, « très ardent partisan des doctrines de jansénisme, voulant se faire passer pour croyant, au fond hypocritement incrédule », Diderot, « le Lycophron de la Philosophie », etc., avaient répandu le poison dans les âmes. Comment, dans ces conditions, la colère de la Providence n'aurait-elle pas déchaîné la Révolution ? « Le bon Dieu laissa libre carrière à l'En-

1. La démonstration est d'autant plus opportune qu'une Société de prêtres, la Société Gorini, qui dirige dans le diocèse de Belley une revue d'histoire ecclésiastique, a protesté récemment contre le préjugé d'après lequel le clergé serait incapable ou à peu près de traiter l'histoire scientifiquement sous prétexte que la préoccupation religieuse l'empêcherait d'atteindre la vérité objective (*Bulletin de la Société Gorini*, juillet 1904, p. 281 et suiv.).

2. La Société Gorini, qui se targue de faire de l'histoire objective, n'a pas au fond une conception différente. « L'historien, dit-elle, ne peut rester indifférent devant le fait patent, devant le texte authentique, devant le document irréfragable ; *il doit juger*, et s'il juge, il faut qu'il le fasse au nom de principes supérieurs, les principes de la morale », de la morale catholique, bien entendu. L'historien doit juger, même et « surtout quand, pour juger, il faudrait se placer au point de vue religieux, chrétien, catholique » (Cf. *Bulletin* cité, p. 283). Les membres de la Société ne se font pas faute de *juger*. L'un d'eux, l'abbé Page, juge comme l'abbé Gaubin dans sa monographie de Meximieux pendant la Révolution. La Société Gorini n'a pas été contente du compte rendu que j'ai fait de ce livre (cf. *Revue d'histoire moderne*, t. V, p. 278), et elle ne me l'a pas envoyé dire.

nemi ». « Les idées de révolte qui déjà fermentaient dans les esprits, idées de fatale indépendance *fomentées par les agents du prince du mal*, finirent par précipiter notre malheureuse patrie en des maux incalculables [1] » (p. 6).

M. G. voudra sans doute nous montrer la justification de sa philosophie historique par l'étude des événements. Ouvrons son livre, par exemple au fragment IX intitulé : « La Terreur à La Devèze ». Nul doute que nous ne saisissions ici la main du diable dans la Révolution. Je frémis dès la première phrase : « Les événements se précipitaient. La Terreur avançait à grands pas avec son funèbre et sanglant cortège » (p. 110). Que s'est-il donc passé à La Devèze ? Grand Dieu ! Je continue ma lecture, vivement intrigué. « Le projet de reconstruction de l'église Saint-Pierre fut abandonné. » Voilà l'action de Satan qui se révèle. Mais attendons. Un décret de novembre 1793 a ordonné la fermeture des églises. Je ne connais pas ce décret qui ne figure pas dans Duvergier. Il aura sans doute été spécial à La Devèze [2]. M. G. devrait le dire. — Le service divin se fait dans une grange. Le curé Pianely baptise plusieurs enfants, mais doit les faire enregistrer par l'officier public. M. G. m'affirme que cette obligation nouvelle est un « empiétement civil » : toujours le diable ! — « La France court à pas de géant vers l'affreux abîme de 1793. » Cette fois nous arrivons, j'imagine, aux actes funèbres et sanglants qui se seront passés à La Devèze. Pas du tout. Il n'est question ensuite que de la réquisition des volontaires. Cette réquisition serait-elle aussi le fait du Malin ? — Mais patientons ; les faits qui ont motivé la sévérité des jugements de l'auteur vont venir à leur rang. Ah ! on a brûlé des titres et des signes de féodalité à La Devèze. On les a assez mal brûlés d'ailleurs, puisque M. G. peut nous décrire minutieusement le cachet des armoiries du bourg qui a échappé à l'incendie. Brûler des papiers et des bibelots respectables, c'est encore diabolique, mais M. G. nous parlait de cortège sanglant et funèbre ? Où donc ? Je tourne la page : « L'antiquité païenne comptait au nombre de ses divinités infernales les trois Furies Alecton, Mégère et Tisiphone, filles de l'Achéron et de la Nuit. Elles étaient ministres de Pluton et les vengeresses des crimes. Les poètes

---

1. L'abbé Page attribue de même la Révolution aux philosophes, qui « renversaient les principes religieux et sociaux » (*Meximieux*, p. 54), qui posaient en principe que toute autorité vient du peuple et réside dans ses représentants ; et « cette doctrine devait les conduire logiquement à la persécution violente » (*ibid.*, p. 157). L'abbé Page conclut même que la Révolution se développa « suivant un plan tracé d'avance » (p. 281).

2. M. l'abbé Page invoque de même un prétendu décret du 20 brumaire qui aurait aboli le culte catholique (*Meximieux*, p. 206).

les représentent coiffées de serpents, les yeux en feu, armées de fouets, de torches ardentes, de couleuvres. Ils leur donnaient pour compagnes la Terreur, la Rage, la Pâleur et la Mort. *C'est bien là le type de la Révolution.* Tout est englouti avec rage dans le gouffre : institutions laïques et religieuses remontant à des siècles ; organisation ecclésiastique des diocèses et des paroisses bouleversée ; conscience du prêtre torturée : le serment, ou la déportation, ou la mort. Ordres religieux, Biens d'église, tous souvenirs historiques, gloire, grandeur de la Patrie française, anéantis. Circulation du numéraire en or et en argent prohibée au bénéfice de la Mégère... » Me voilà un peu rassuré, puisque ce n'est plus le diable qui a fait tous ces mauvais coups, mais ses acolytes païens. J'aimerais bien pourtant savoir quelles horreurs en particulier diable ou furies ont perpétrées à La Devèze ? « Nous voici au paroxysme de la fureur révolutionnaire et de la sacrilège spoliation », poursuit mon guide. Les secrets pleins d'horreur que j'attends vont-ils être enfin dévoilés ? Déception ! Je vois que le paroxysme de la fureur révolutionnaire s'est traduit à La Devèze par une « extravagante et burlesque élucubration » du citoyen maire ! M. G. nous donne le morceau in extenso et il faut l'en remercier. Mais qu'a donc dit de burlesque et d'extravagant le citoyen maire dans son discours du 9 frimaire an II ? Dans un langage relativement modéré, presque exempt des déclamations boursouflées de l'époque, le maire oppose la philosophie à la superstition. Il a des paroles dures pour les prêtres, il condamne leurs enseignements, mais il respecte « ce Sage qui fut persécuté par les prêtres, ce Jésus que la théologie a tant calomnié ». Il veut qu'on honore la Divinité en esprit et en vérité. Il prêche aux hommes de s'aimer et de s'entr'aider les uns les autres et de respecter la morale et les lois. Que M. G. ait une autre philosophie que celle-là, cela s'explique, mais pourquoi l'injurie-t-il ? En principe, l'historien, fût-il prêtre, ne devrait pas injurier. — J'ai poussé plus loin ma lecture. J'ai vu dans la suite que le curé jureur Cazaux avait remis à la municipalité les vases sacrés, que les statues des saints après les armoiries avaient été livrées aux flammes, que le comité de surveillance de Nogaro avait ordonné une arrestation, que la municipalité dressa la liste des fainéants et des suspects, — et c'est tout.

La Terreur revêtit donc à La Devèze une forme assez inoffensive. D'où vient alors que M. G. ait accumulé, pour en parler, les épithètes les plus épouvantables ? M. G., qui est un excellent homme, je n'en doute pas, s'est encore cru au séminaire ; ses maîtres lui ont tant dit que la Révolution était une chose satanique qu'il les a crus de bonne foi. Il a répété en disciple fidèle les phrases de l'école, sans se préoccuper outre mesure

qu'elles fussent d'accord avec les faits. Oui, il est difficile à un prêtre de s'improviser historien. Il lui faut faire abstraction de trop d'idées et de sentiments auxquels il tient de tout son être, s'efforcer de comprendre ses adversaires, ne pas les condamner sans les avoir entendus, restituer leur pensée dans son intégrité, se défendre de tout parti pris théologique, ne donner des événements que des explications naturelles, que sais-je encore ? Évidemment ce n'est pas chose impossible et il y a des prêtres qui sont vraiment des historiens, mais cela exige bien des vertus, n'est-ce pas, M. l'abbé Loisy ? — Albert Mathiez.

A. Mathiez. **La Théophilanthropie et le Culte décadaire, 1796-1801.** *Essai sur l'histoire religieuse de la Révolution.* Paris, Alcan, 1904. In-8, 753 p.

Cet ouvrage est la seconde thèse de doctorat de M. M. C'est en même temps la suite de sa première thèse, *L'origine des cultes révolutionnaires.* De quel état d'esprit procède la théophilanthropie ; ses débuts, son développement, son évolution ; les attaches de ce culte, d'abord entreprise privée, avec les pouvoirs publics ; la concurrence suscitée par le gouvernement avec le culte décadaire ; la décadence rapide de celui-ci ; celle, plus lente, de la théophilanthropie, jusqu'à sa suppression lors du Concordat : tel est, dans ses grandes lignes, le plan de cette étude considérable, dont je ne puis donner qu'une trop brève analyse.

Pour les révolutionnaires, l'État, à qui incombe la mission de préparer, d'organiser le bonheur de ses membres, en qui se résume l'intérêt général, est souverain en morale comme en politique, en religion comme en administration; c'est par les institutions que la République peut être sauvée. Le culte de la Raison, puis celui de l'Être suprême ont été, dans leur pensée, un instrument de régénération. Cette conception subsiste encore après la Terreur, mais atténuée ; si les thermidoriens ont rouvert les églises et proclamé le libre exercice des cultes, ils n'ont pas renoncé à maintenir, à perfectionner la religion officielle, à l'opposer aux religions révélées ; mais la foi révolutionnaire, si vive et si répandue dans les premiers temps, s'est affaiblie ; les désillusions sont venues ; « le peuple ne croit plus à la vertu de ses représentants », comme l'écrit Drouet dans une lettre qu'il se proposait d'envoyer à Carnot. Les institutions politiques ont perdu leur prestige ; pour opérer la transformation nécessaire, on compte de moins en moins sur les pouvoirs publics, et davantage sur l'action individuelle, sur l'exemple des bons citoyens. On parle plus rarement des institutions républicaines, plus souvent des institutions domestiques. La théophilanthropie répond à ces préoccupations nouvelles. M. M. la définit « une tentative privée pour reprendre l'œuvre de morali-

sation et d'éducation populaires dans laquelle les gouvernants ont échoué ».

Déjà, vers pluviôse an IV, les « Égaux » de la Société du Panthéon avaient projeté de se constituer en société religieuse, enseignant le déisme et prêchant pour tout dogme la morale naturelle ; si ce culte différait de la théophilanthropie par ses tendances jacobines et sociales, il lui ressemblait par le côté métaphysique et moral. En même temps, Daubermesnil, un adversaire des jacobins, cherchait à fonder le « culte des Adorateurs » ; Benoist-Lamothe publiait son projet d'un « culte social » ; Bressy adressait au Directoire le plan d'un « culte naturel ». Ces différents essais, et d'autres encore, qu'analyse M. M., annonçaient la théophilanthropie, procédaient de la même inspiration, ou tout au moins d'un esprit sensiblement analogue.

A la même époque, Chemin fils, libraire, trace un plan de culte raisonnable et civique. Ce n'est pas un jacobin, mais plutôt un républicain conservateur, un homme d'ordre, partisan de la propriété, une âme religieuse. Il part de ce principe, que « la pratique du bien est immédiatement liée, pour la généralité des hommes, à la croyance de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme ». Son *Manuel des théoanthropophiles*, rédigé en l'an IV, paru au début de vendémiaire an V, inspire une sorte d'enthousiasme à Valentin Haüy, l'instituteur des aveugles. Tous deux fondent le culte de la religion naturelle. Convaincus des dangers de l'irréligion, ils se proposent d'inculquer dans les esprits les principes d'une religion tellement raisonnable qu'elle emporte l'adhésion complète de l'intelligence, qu'aucun homme ne puisse l'attaquer, à moins d'être insensé ou tout à fait corrompu. Ils veulent, non pas créer une église nouvelle, mais réconcilier les anciennes dans cette « religion universelle » qui leur est commune à toutes. Deux dogmes, ou plutôt deux « croyances de sentiment » : l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme ; une morale fondée sur l'identité entre le bien et l'utile, entre l'intérêt individuel et l'intérêt général ; un culte public très simple, consistant en « fêtes religieuses et morales » où l'on se réunit autour d'un autel pour invoquer le Père de la nature, entendre des lectures et des discours de morale et chanter des hymnes, — et un culte domestique consistant surtout à invoquer Dieu le matin, à procéder le soir à l'examen de sa conscience : tel est le fond de cette religion.

Le premier exercice public du nouveau culte a lieu le 26 nivôse an V dans la petite église de Sainte-Catherine. Ces réunions se renouvellent, d'abord tous les dimanches, puis chaque dimanche et chaque décadi. Le nombre des adeptes s'accroît rapidement : ce sont des patriotes de

toutes conditions et de toutes nuances, bourgeois, ouvriers, littérateurs, ex-prêtres, jacobins ou modérés. Parmi les premiers protecteurs de l'entreprise, on voit Dupont (de Nemours) et Goupil de Préfelne, qui se rapprochent des Clichiens, Creuzé-Latouche, un des plus fermes soutiens du Directoire, un ennemi de Clichy. Néanmoins la théophilanthropie reste pendant quelque temps à peu près inconnue en dehors d'un petit cercle de littérateurs, de bourgeois et d'hommes politiques; enfin, le 12 floréal, La Révellière lit à l'Institut ses *Réflexions sur le culte, sur les cérémonies civiles et sur les fêtes nationales*, où il propose nettement à ses collègues de prendre la théophilanthropie sous leur protection. Ce discours marque une date capitale dans l'histoire de la nouvelle église; il la tire de l'obscurité, provoque sur elle l'attention de l'opinion publique, lui vaut l'appui du pouvoir, et d'abord, l'adhésion d'hommes marquants comme Daunou, Le Coulteux de Canteleu, Bernardin de Saint-Pierre, Thomas Paine, Julien (de Toulouse), Regnault de Saint-Jean-d'Angely, Sébastien Mercier, le poète Andrieux, M.-J. Chénier, etc. Avec l'essor pris dès lors par la théophilanthropie, l'église des Catherinettes devient insuffisante. Un mois après le discours de La Révellière, deux cents théophilanthropes adressent une pétition à la municipalité du 9e arrondissement pour obtenir le droit de célébrer leurs fêtes religieuses et morales à Notre-Dame, concurremment avec « leurs frères » les catholiques. En présence des difficultés qu'on leur suscite, ils renoncent provisoirement à Notre-Dame, mais ils s'installent à l'ancien Musée de Paris et à la Visitation, rue Saint-Jacques. Ils fondent également des écoles.

Le coup d'État du 18 fructidor, qui investit le Directoire d'une véritable dictature, leur profite. Ils sont protégés ouvertement, ils reçoivent des subventions, leurs livres figurent au programme des écoles officielles. En même temps, l'élément clichien, représenté surtout parmi eux par Dupont de Nemours, réduit au silence, cède la place. Les nouveaux membres du Comité de direction morale se recrutent parmi les patriotes avancés ; dès lors, le Comité abandonne le ton de modération, de parfaite tolérance dont il s'était paré jusque-là ; les attaques contre le catholicisme deviennent plus fréquentes et plus hardies. Il ne se fait plus scrupule de gêner l'exercice du culte catholique et entreprend la conquête des églises de Paris. En général, les théophilanthropes obtiennent l'usage des églises, les décadis, quintidis et les jours correspondant aux dimanches, de 11 heures du matin à 3 heures du soir. Pendant l'exercice d'un culte, tous les emblèmes et signes extérieurs de l'autre culte doivent disparaître ou être dissimulés derrière un voile. Les catholiques n'acceptent pas ce partage sans répugnance, mais, à Paris, les administrateurs de presque toutes les églises

s'y résignent. Les théophilanthropes s'établissent à Saint-Merri, qui devient pour eux le temple de la Réunion ; à Saint-Étienne-du-Mont (Panthéon), Saint-Eustache (Contrat-social), Saint-Gervais (Fidélité), Saint-Germain-l'Auxerrois (Museum), Saint-Nicolas-des-Champs (Gravilliers), Sainte-Marguerite (Montreuil), Saint-Sulpice (Concorde, ou Luxembourg), Saint-Roch (Butte-des-Moulins), Saint-Laurent (Nord), Saint-Philippe-du-Roule (Roule), Saint-Thomas-d'Aquin (Fontaine-de-Grenelle), Notre-Dame (Cité), Saint-Médard (Travail), Saint-Jacques-du-Haut-Pas (Observatoire). Ils fondent en même temps de nouvelles écoles.

Ce succès de la théophilanthropie amène un recul du catholicisme. Les fidèles diminuent chaque jour, de l'aveu même des prêtres, aux cérémonies catholiques. Sous l'influence du nouveau culte, les constitutionnels commencent, dans certains endroits, à dire la messe et même à administrer les sacrements en langue française. Aussi attaquent-il violemment la théophilanthropie par la presse, les pamphlets et les caricatures. Les protestants s'inquiètent aussi, de leur côté ; leurs appréhensions nous sont connues par l'ouvrage de Mme de Staël, récemment mis au jour par M. P. Gautier, *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution et des principes qui doivent fonder la République en France*, dans le chapitre « Des religions ».

Dans toute la France, la nouvelle religion est accueillie avec sympathie par les patriotes, auxquels le 18 fructidor a rendu la confiance. Dans les villes, et même dans les campagnes, des sociétés théophilanthropiques se fondent, dont les cercles constitutionnels fournissent les cadres. M. M. étudie en détail l'extension de la nouvelle secte dans les différentes régions de la France, particulièrement dans l'Yonne, et aussi à l'étranger, dans les pays annexés, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre ; il conclut de cette étude « que la tentative de Chemin n'avait pas seulement des racines profondes dans le développement historique de notre pays, mais aussi qu'elle correspondait en quelque sorte à un état d'esprit international ».

Cependant le désaccord se met dans les rangs des théophilanthropes. Étroitement unis jusqu'au 18 fructidor, leurs chefs commencent à se diviser ; tandis que Chemin et les premiers fondateurs restent fidèles au programme primitif, d'autres voudraient réformer le culte dans le sens philosophique ; les premiers sont obligés à des concessions ; sous l'influence des seconds, et particulièrement de Siauve, la messe théophilanthropique, célébrée d'abord le dimanche et le décadi, n'a plus lieu que le décadi, à partir de pluviôse an VI. Sobry, un des adhérents de la première heure,

se retire du Comité et, en thermidor an VI, il établit à Saint-Thomas-d'Aquin, sous le nom de « culte primitif », une sorte de théophilanthropie schismatique ; les théophilanthropes de ce temple déclarent se constituer en église indépendante. En même temps, les divisions du parti républicain à la veille des élections de germinal an VI ont leur répercussion sur la théophilanthropie. Celle-ci, qui n'a prospéré jusque-là que grâce au concours des patriotes de toutes nuances, devient maintenant suspecte aux deux camps : les républicains démocrates, frappés par le Directoire, la trouvent trop gouvernementale ; les directoriens, trop jacobine. De là, refroidissement entre les théophilanthropes et le pouvoir ; celui-ci attribue à leur influence les élections de germinal. Ils ont beau faire amende honorable, désavouer Siauve, il n'y a pas moins rupture entre eux et le Directoire, qui, pour continuer la lutte contre le catholicisme, institue, par les lois des 17 thermidor et 23 fructidor an VI, le culte décadaire. Le repos du décadi est rendu obligatoire pour toutes les autorités constituées ; les écoles, les ateliers, magasins et boutiques doivent être fermés et les travaux suspendus ce jour-là ; défense d'employer, dans les actes publics ou privés, dans les ouvrages périodiques, d'autres dates que celles du calendrier républicain. La loi du 13 fructidor ordonne, tous les décadis, une sorte de cérémonie civique. François (de Neufchâteau) trace le programme des fêtes nationales qui doivent être célébrées dans toute la France. Pour donner de la vie au culte décadaire, le Directoire s'attaque directement au catholicisme et, par une série de mesures variées, tâche de rendre l'existence impossible aux deux clergés, réfractaire et constitutionnel.

M. M. étudie, dans ce qu'il appelle une « esquisse rapide », mais qui n'en tient pas moins soixante-dix pages, la fortune du culte décadaire à Paris, dans les départements et les pays annexés ; il examine quel fut le succès des efforts du Directoire pour l'imposer à la France, comment il fut accueilli par l'opinion, quel mal il fit au catholicisme, quelle répercussion il eut sur le développement de la théophilanthropie, et il constate l'insuccès de cette création factice. La France resta tiède, indifférente, ou même hostile. « Entreprise gouvernementale, le culte décadaire eut tout juste la popularité du gouvernement. » Néanmoins, l'établissement de ce culte marque le commencement de la décadence de la théophilanthropie. Réduite dans plusieurs temples à une existence précaire, elle disparaît dans un grand nombre d'autres, comme à Saint-Roch, Saint-Eustache, Notre-Dame. A Paris, les municipalités entrent fréquemment en conflit avec les sociétés théophilanthropiques de leurs arrondissements au sujet de l'usage des temples. Dans les départements, elle souffre de la concurrence

du culte officiel, parce que les patriotes font souvent de celui-ci un complément de celle-là et les mêlent l'un à l'autre dans les mêmes cérémonies. La réaction catholique qui suit le 30 prairial, puis celle qui suit le 18 brumaire, précipitent la chute du culte décadaire, supprimé définitivement par l'arrêté du 7 thermidor an VIII. Plus encore que le culte décadaire, la théophilanthropie subit un rude assaut au 30 prairial, mais elle y résiste et en sort fortifiée. Elle désavoue La Révellière et applaudit au 18 brumaire, croyant que le coup d'État va fortifier la République. Dirigée de nouveau par des modérés, Le Coulteux de Canteleu, Goupil de Préfelne, Dupont (de Nemours), Rallier, — ceux qui l'ont fondée, — elle revient à l'esprit de ses origines. Chemin s'efforce de l'épurer des additions politiques que Siauve y avait introduites après le 18 fructidor. Elle bénéficie de plus de la disparition du culte décadaire, la police la protège; en somme, elle se maintient, s'affermit même; sa vitalité est très grande, à la veille même de sa suppression. Rien en apparence, à la fin de l'an IX, ne fait présager sa chute prochaine. Mais Bonaparte trouve que « ces gens là » n'ont pas « la marche d'une secte religieuse, mais celle d'un club ». Spina lui demande, le 8 vendémiaire an X, que les théophilanthropes ne puissent plus exercer leur culte dans les églises; Bonaparte le promet, et, le 12, il arrête que les Sociétés théophilanthropiques ne pourront plus se réunir dans les édifices nationaux. Quand, le 20, les théophilanthropes se présentent à la porte des églises qu'ils ont occupées jusque-là, on leur en interdit l'entrée. Leurs protestations, à Paris et dans les départements, restent sans effet. — M. M. termine en rapportant ce que devinrent les principaux chefs de la théophilanthropie et en retraçant ses essais de reconstitution au cours du XIXe siècle.

« Je serais assez payé de ma peine, a-t-il écrit vers la fin de son livre, si le lecteur qui m'a suivi jusqu'ici était persuadé maintenant que cette histoire méritait d'être écrite. » Certes, l'auteur peut s'estimer payé de sa peine, car non seulement tous ceux qui le liront jugeront que cette histoire devait être écrite, mais ils se féliciteront qu'elle l'ait été par lui. Cette étude était nécessaire pour compléter nos connaissances sur l'histoire religieuse de la Révolution. Ce que l'on a surtout étudié jusqu'ici, en cette matière, c'est la Constitution civile, c'est l'histoire de l'Église catholique, représentée par le clergé réfractaire ou par le clergé constitutionnel; ce sont les deux tentatives de culte révolutionnaire : Raison et Être suprême; c'est le régime de la séparation de l'Église et de l'État, et enfin, le rétablissement des rapports entre l'État et l'Église, avec le Concordat. Mais jusqu'à la thèse de M. M., on n'avait sur le sujet qu'il a traité, — en dehors du substantiel résumé donné par M. Aulard dans son *Histoire politique*

de la Révolution (p. 643-649 et 666-673), — que les chapitres consacrés par Grégoire à la théophilanthropie dans son *Histoire des sectes religieuses*, et le livre de M. Gachon, qui « n'a pas ajouté à Grégoire un seul fait » et qui « s'est proposé moins de faire une étude historique que d'écrire une dissertation philosophico-religieuse sur le déisme, son rôle social, ses rapports avec le protestantisme ». Donc, pas d'étude de détail vraiment historique, entreprise avec les procédés de recherche et la méthode critique que l'on exige aujourd'hui de l'historien. Cette étude, M. M. nous l'a enfin donnée. Il l'a composée avec les documents contemporains : la brochure de Chemin : *Qu'est-ce que la théophilanthropie ?* et ses autres publications, manuels, rituels, catéchismes, discours ; les journaux de l'époque, surtout ceux des théophilanthropes, et aussi ceux des catholiques constitutionnels et soumissionnaires, les *Mémoires* de La Révellière, Thibaudeau, Barras, Chaptal, les *Mémoires sur Carnot* par son fils ; les séries F7 et F1c III des Archives nationales (correspondances du ministre de la police et du ministre de l'intérieur), les comptes décadaires des commissaires cantonaux, dans un certain nombre d'archives départementales, etc. De cette documentation abondante est sorti un travail en très grande partie neuf, solide, nourri de faits précis, bien construit, bien exposé. Enfin, il faut louer M. M. du ton rigoureusement objectif qui distingue son livre de tant d'ouvrages sur l'histoire religieuse. Ses idées personnelles n'influent en rien sur sa vision des faits ; à peine se donnent-elles jour, par exemple, dans une note de la page 536 où il nous dit qu'il ne croit pas que la croyance à un Dieu personnel, rémunérateur et vengeur, soit nécessaire pour fonder une religion. Les principes des théophilanthropes, leurs rites et leurs cérémonies, leur attitude vis-à-vis des catholiques, celle des autres religions à leur égard, tout cela est exposé sans passion, sans parti pris d'exalter ni de critiquer les uns ni les autres, — car ce n'est point manquer à l'impartialité que d'apppeler « bête et déclamatoire » l'écrit de La Harpe, « banal et ennuyeux » celui de Wandelaincourt, contre le discours de La Révellière du 12 floréal. On sent les sympathies de l'auteur pour les théophilanthropes, gens honnêtes et convaincus ; ces sympathies ne l'empêchent pas de juger sévèrement la désinvolture avec laquelle ils désavouèrent La Révellière, quand la chute de celui-ci rendait son patronage compromettant pour eux. — En résumé, ce livre constitue une contribution de tout premier ordre, non seulement à l'histoire religieuse de la Révolution, mais à l'histoire politique intérieure du Directoire. — P.-R. Mautouchet.

Journal du capitaine François (dit le dromadaire d'Égypte), 1792-1830, publié d'après le manuscrit original par Charles GROLLEAU. Préface de Jules Claretie. Paris, Charles Carrington, 1903-1904. 2 vol. in-8; t. Ier, p. I à XXI et I à 513; t. II, p. 515 à 1050 (gravures).

Lorsque j'ai su, grâce à M. Jules Claretie, dont une préface orne le premier volume du *Journal du capitaine François*, que M. Charles Grolleau s'était préparé à la publication d'un document d'histoire moderne en traduisant les quatrains du poète persan Omer Kháyyám, je n'ai pu me défendre d'une certaine inquiétude. Mes craintes étaient justifiées. L'examen du texte même n'a pas tardé à me révéler une foule de traces de l'inexpérience de l'éditeur : noms propres méconnaissables à force d'être estropiés [1], erreurs dans la concordance des calendriers républicain et grégorien [2], absence inadmissible de notes.

Mais il y a mieux. En lisant le récit de la campagne d'automne de l'armée du Nord en 1793, j'avais été frappé par un passage (p. 50) où François raconte que le 5e bataillon de Paris, en rejoignant, le 15 octobre, les troupes déjà concentrées devant les lignes de Wattignies, apprit d'elles que « le général autrichien Cobourg se croyait invincible dans ses retranchements. Il avait dit qu'il attendait les Français avec confiance dans ses positions, qu'ils étaient de bons républicains, mais que, s'ils le chassaient, il se ferait républicain lui-même. » Que ce mot, à peine prononcé, s'il l'a jamais été, ait été connu de l'armée française, rien de moins vraisemblable. Ma défiance avait en outre été éveillée par l'abondance bien extraordinaire sous la plume d'un homme qui, n'ayant pas dépassé le grade de capitaine, n'avait rien vu ni su des ensembles, de relations générales de batailles et même de campagnes qui font du *Journal* une sorte de précis d'histoire militaire qu'agrémenteraient un certain nombre de détails personnels.

Je fus ainsi amené à penser que le capitaine François, s'étant mis en tête de rédiger ses mémoires, et ne disposant pour ce faire que de notes trop maigres et de souvenirs imprécis, avait rafraîchi les uns et corsé les autres avec le secours de quelqu'un de ces ouvrages généraux sur les campagnes de la Révolution et de l'Empire, que multiplièrent les

---

1. P. 181, le vaisseau *Le Lorient* pour *L'Orient*; p. 202, *Desnanots* pour *Desnanos*; p. 245, *Denou* pour *Denon*; p. 559, *Schombourg* pour *Schœnbrünn*; p. 572, *Giulary* pour *Giulay*; p. 769, *Bagratien* pour *Bagration*, etc. — Qu'est-ce que ce général *Cambise* dont il est question à la p. 203 ? Les noms des localités égyptiennes sont presque tous défigurés.

2. Tous les détails de la marche sur Damanhour sont inexactement datés, M. Ch. G. faisant ou laissant concorder par exemple le 5 juillet 1798 avec le 15, au lieu du 17, messidor an V.

libraires de la Restauration. La presque totalité du *Journal* ayant été écrite avant 1823 — date où des extraits assez copieux en furent publiés à Nantes dans le *Lycée armoricain* —, il me parut que l'auteur avait pu s'aider du recueil bien connu, *Victoires et conquêtes des Français*, dont les 27 volumes furent mis en vente de 1817 à 1821.

Cette hypothèse était fondée. J'ai comparé toute une série de passages du *Journal*, choisis au hasard dans le récit des campagnes, depuis celle de Valmy jusqu'à celle de Waterloo[1], aux passages correspondants des *Victoires et conquêtes* : presque partout les deux textes sont identiques, ou présentent des différences tellement légères qu'on peut les négliger. François a parfois coupé, concentré les passages qu'il copiait : mais le fond reste identique et des phrases entières sont copiées. Le démarquage est évident, et atteint à une ampleur vraiment stupéfiante.

Dans ces conditions, M. G. ne s'étonnera pas que je conseille aux historiens de consulter avec beaucoup de précaution le « document exact et précis » qu'il s'était targué de leur donner. Sans doute, au milieu de ses innombrables emprunts, François a glissé un certain nombre de notes qu'il a réellement prises au cours de sa vie militaire (sur ses maîtresses, par exemple, les renseignements abondent) ; j'ai pu relever de-ci de-là, dans son *Journal*, d'utiles détails, vraisemblables parce qu'ils ne dépassent pas son horizon, sur les opérations, et plusieurs traits personnels, qu'il n'a probablement pas imaginés et qui jettent un jour singulier sur la psychologie de certains « héros de l'an II »[2] ; enfin l'on devrait en tout cas faire exception pour la dernière partie, qui concerne la carrière militaire de l'auteur jusqu'à 1824 : elle offre une peinture piquante de l'armée de la Restauration et des dissensions entre ex-grognards et émigrés dont elle était travaillée.

Mais il faudrait, pour que les parties originales du *Journal* fussent vraiment utilisables, qu'elles eussent été débarrassées du contexte plagié qui les enserre. Il est regrettable que M. Grolleau, se lançant imprudemment dans une besogne qui exige apprentissage, s'en soit laissé si complètement imposer par le texte qu'il publiait[3], et qui, dans l'état où il

---

1. J'ai pris les passages concernant les batailles de Valmy et de Wattignies, des extraits de la relation de la campagne d'Égypte, la description du camp de Boulogne, le récit de la campagne de 1805, de celle de 1806, du *Dos de Mayo* 1808 en Espagne, de la campagne de Russie jusqu'à La Moskowa, de la bataille de Waterloo.

2. Je fais allusion à des traits de cruauté ou d'indélicatesse (p. 107, 178, 187, 217, 429).

3. Un passage de la page XX montre qu'il n'a pas été sans remarquer que, dans son *Journal*, « le brave soldat avait consigné pour lui-même, non pas seulement les événements si nombreux auxquels il fut mêlé, mais tous ceux qu'avait vus se dérouler son époque ». M. G. a cru, cependant, devoir tout respecter.

le livre, ne peut avoir pour l'historien qu'une valeur fort restreinte. — P. Caron.

Joseph Wirth. **Le maréchal Lefèbvre, duc de Dantzig (1755-1820).** Paris, Perrin, 1904. In-8, xi-526 p. (gr.).

« Le vaillant maréchal dont nous allons esquisser la vie, dit M. J. Wirth dans son Introduction (p. x), est donc d'origine alsacienne, très français par ses sentiments et par ses actes, un des grands généraux de son temps, l'un des plus beaux caractères de son époque. A ce titre, il nous a paru mériter notre plus sympathique attention, et c'est pour faire connaître ce qu'il a été réellement, pour défendre son souvenir, pour le conserver comme un exemple parmi les générations présentes que nous avons essayé d'écrire son histoire. »

Nous sommes donc prévenus. L'auteur aliène spontanément sa liberté d'appréciation. Son objet est d'édifier. Il a voulu faire et il a fait une œuvre de patriotisme, de patriotisme alsacien, on pourrait presque dire une hagiographie : qu'on parcourre les chapitres consacrés au « maréchal considéré comme homme », les passages où M. W. déploie une sévérité attristée contre les calomniateurs de la maréchale, les auteurs de la pièce connue, *Madame Sans-Gêne*, « tant applaudie à Strasbourg et à Berlin », où l'actrice Réjane, « ayant perdu tout sens moral », a eu « l'antipatriotisme » de l'aller jouer. Le ton du livre, avec ses redondances, fait songer à ces apologies officielles qu'engendrent les inaugurations de statues. M. W., avec une assurance qui finit par amuser, partage toutes les anecdotes qui courent ou coururent sur Lefèbvre — et dont la plupart sont en réalité suspectes, qu'elles plaident le pour ou le contre — en deux catégories : les unes, favorables au maréchal, sont authentiques ; les autres, qui le mettent en mauvaise posture, sont controuvées. C'est d'ailleurs sans donner de raisons, ou sans donner de raisons sérieuses que M. W. écarte ces dernières.

Il fait de Lefèbvre un grand général[1], un législateur distingué, un philanthrope au cœur d'or, un parangon « d'honneur, d'intégrité, de désintéressement et d'abnégation », une « âme d'élite à laquelle l'Alsace peut être fière d'avoir donné le jour ». — Très probablement, Marbot était beaucoup plus près de la vérité lorsqu'il écrivait, à propos de l'attitude de Lefèbvre au 18 Brumaire, ce passage de ses mémoires que cite avec indignation M. W. : « Lefèbvre était un ancien sergent des gardes-françaises,

1. Il va jusqu'à dire que la victoire de Fleurus (1794) fut due « à la ténacité, au courage et aux talents de Lefèbvre » (p. 85).

brave militaire, bon général d'exécution quand on le suivait de près [1], mais crédule au dernier point, et ne s'étant jamais rendu compte de la situation politique de la France; aussi, avec les mots habilement placés de *gloire*, *patrie* et *victoire*, on était sûr de lui faire faire tout ce qu'on voudrait. »

M. W. constate que Lefèbvre a laissé peu de fortune à sa famille, et il voit là une preuve de son « désintéressement ». Il semble ignorer que les dotations du maréchal s'élevaient, dès 1808, à 150.000 francs de rente, auxquels venaient s'ajouter 70.000 francs de traitements, sans compter les gratifications, comme ce don de 100.000 écus qu'à en croire Constant, Napoléon aurait fait au nouveau duc de Dantzig après la prise de cette ville. Lefèbvre n'aimait peut-être pas l'argent, mais il souffrait qu'on l'en gorgeât. S'il n'a rien laissé, c'est — je m'excuse du truisme — qu'il avait tout dépensé.

Ses qualités morales ? Elles ne paraissent pas avoir été exceptionnelles. Une bonté un peu rude, de la familiarité avec le soldat, une générosité qui n'excluait peut-être pas, chez l'ancien sergent devenu maréchal et duc, quelque désir d'éblouir, soit. Mais le rôle de Lefèbvre en 1814 et 1815 n'est pas plus honorable que celui de la plupart des autres lieutenants de Napoléon. Lefèbvre a contribué à l'abdication, s'est rallié aux Bourbons, a accepté, lors des Cent-Jours, les faveurs de Napoléon, puis, après une disgrâce momentanée, a intrigué auprès du gouvernement de Louis XVIII pour recouvrer ses dignités et ses traitements. — M. W. parle des « prodigieux acteurs », des « acteurs gigantesques... du drame le plus émouvant et le plus grandiose qui jamais se soit joué en Europe ». S'il avait pratiqué davantage l'histoire moderne, s'il avait étudié un peu plus intimement les personnages de la Révolution et de l'Empire, il ne les considérerait plus comme des êtres surhumains, et n'emploierait pas, en parlant d'eux, des épithètes grandiloquentes et puériles.

Son inexpérience du travail historique se révèle encore à d'autres traits : références inexactes à force d'être vagues [2] ; affirmations aussi discutables que celle-ci : « La paix d'Amiens a été rompue par le gouvernement anglais » (p. 138) ; négligence dans l'orthographe des noms propres [3]; absence d'index alphabétique.

---

1. On en trouverait la preuve dans la conduite même de ce siège de Dantzig où M. W. voit un exploit de nature à « immortaliser » le nom de Lefèbvre.

2. Qu'est-ce que cette façon de libeller une référence d'archives (p. 289) : *Archives nationales*, Dépôt des Archives du Sénat ?

3. P. 146, *Postdam* pour *Potsdam* ; p. 152, *Lariboissière* pour *Lariboisière* ; p. 425, *Valentino* pour *Valoutina*.

Reste à dire un mot d'une dernière question, celle des sources. En présence des dispositions qu'affichait M. W., les descendants de Lefèbvre se sont naturellement empressés de lui confier les papiers de famille qu'ils avaient conservés. M. W. a en outre recueilli, dans différents dépôts d'archives alsaciens, un certain nombre de pièces, actes d'état civil et autres. L'historien qui voudra consacrer à Lefèbvre la courte notice ou l'article de dictionnaire qu'il mérite, pourra y puiser divers renseignements précis, d'autant plus commodément que M. W. a reproduit in extenso en appendice (il faut lui en savoir gré) les pièces essentielles de ce dossier privé et local, sans fournir, il est vrai (et il faut l'en blâmer), d'exactes indications de provenance. — A Paris, M. W. affirme avoir travaillé dans les diverses bibliothèques et archives où il pouvait faire des trouvailles. Aux Archives nationales au moins, on peut affirmer qu'il est passé bien rapidement : sinon, comment s'expliquer que son livre n'offre aucune trace de la consultation des documents capitaux, par exemple 30 arrêtés ou décrets de Napoléon, que contient sur Lefèbvre la série AFIV, Secrétairerie d'État impériale ? — P. Caron.

George Sand. **Souvenirs et Idées**. Ouvrage posthume. Paris, Calmann-Lévy, [1904]. In-18, 284 p.

A l'occasion du centenaire, récemment fêté, de George Sand, on a fait paraître un recueil de fragments inédits, dont l'historien peut tirer parti. Encore devra-t-il reprocher aux éditeurs, — anonymes, — d'avoir négligé de donner la moindre indication sur les sources, sur les détenteurs de ces papiers, inédits en partie, et sur le mode de publication [1]. Comme le faisait remarquer récemment un critique [2], ce volume n'ajoutera rien à la position morale et littéraire de George Sand. Le spiritualisme un peu vague, embué de métempsycose [3], comme le communisme peu scientifique et imprécis de l'auteur du *Péché de Monsieur Antoine*, mais surtout sa sensibilité compréhensive et facilement émue, se manifestent ici, comme dans toute l'œuvre.

Néanmoins, l'historien de la littérature comme celui de la politique pourra noter l'évolution du tempérament de George Sand, de 1848 à 1871.

C'est qu'on a eu raison de grouper par périodes ces fragments, pour la

---

1. Il semble que nous n'avons affaire parfois qu'à des extraits, témoin le pointillé de la p. 9. La direction de la publication à été assumée par Henry Harrisse.

2. Léon Blum, dans l'*Humanité*, 1er août 1904.

3. *Après la mort de Jeanne Clésinger* (p. 137 sqq. ne figure pas à la table) ; *Fragment ou exposé d'une croyance spiritualiste* (p. 271 sqq.). Le premier fragment, seul daté, est de 1855.

plupart datés. A 1848, affèrent cinq morceaux. Dans les *Notes*, George Sand donne quelques impressions personnelles sur les premiers événements de la Révolution, des indications rapides sur Béranger, le chansonnier double-face, sur l'espion Louis de la Hodde, et sur Ledru-Rollin, bourgeois qui s'étonnait qu'on pût tirer heureusement parti des forces prolétariennes, quelques renseignements enfin sur ces missions d'ouvriers en province, dont elle eut l'idée. Elle a vu les manifestations des 16 et 17 mars 1848, elle prévoit les journées de juin, sur lesquelles on regrette qu'elle n'ait rien écrit de complet, ou qu'on n'ait rien publié d'elle ; elle fait du socialisme, mais n'aime pas Louis Blanc. La *lettre aux membres du Comité central*, inachevée, et qui, sans doute, pour cette raison, n'a pas été envoyée, pose la question du féminisme politique que les hommes de 48 avaient abordée, comme les autres ; dans ce morceau souvent oratoire, quelquefois vague, à peu près toujours sensé, exclusivement honnête, la femme que les pharisiens de la monarchie de Juillet considéraient comme un phénomène dangereux, repousse la politique du foyer : sans doute, la femme peut exercer toutes les professions que les préjugés font l'apanage des hommes, mais pourvu qu'on institue l'égalité dans le mariage, et que l'adultère cesse d'être puni, la morale sociale changera plus radicalement que par l'introduction du civisme féminin. Cette belle charité souriante qui fait le fond de la morale de Sand se retrouve dans ses réflexions sur *Proudhon et Jules Janin* [1] et *sur la Polémique*, mais surtout dans sa *Pétition à l'Assemblée Nationale* à l'occasion des événements de Guéret : des artisans avaient reçu à coups de fusil des paysans affolés par la peur des impositions ; elle demande le pardon des coupables, surtout du pauvre *Jacques*, comme elle dit, dans une langue tressautante d'émotion, qui rappelle curieusement celle de Michelet ; elle réclame la suspension de la loi des 45 centimes, jusqu'à l'établissement de l'impôt progressif, reconnu nécessaire, et aux députés, d'une façon saisissante, elle montre le péril proche, le danger de la réaction paysanne et césarienne.

Elle ne le prévoyait pourtant pas presque immédiat, puisque le coup d'État la surprit (p. 81). Ses deux journaux de 1851, novembre et décembre, sont à retenir par l'histoire [2]. Pendant tout le mois de novembre

---

1. Proudhon, dans son journal, avait démontré l'inutilité des littérateurs, et Janin, en réfutant Proudhon, avait traité Sand de « femme que la société a rejetée de son sein ». Dédaignant l'insulte de Janin, George Sand se contente de discuter avec Proudhon, admet avec lui que les littérateurs sont bien souvent des aristocrates, mais critique la conception de l'art pour l'art.

2. On ne voit pas bien pourquoi ils sont groupés sous le titre commun du *Coup d'État à Paris* puisque le second est consacré surtout au Berry.

elle s'occupe surtout de théâtre : le 2 décembre même, elle va encore au Gymnase. Puis, les événements se précipitent ; mais elle n'ose pas les consigner par écrit, de peur de compromettre ses amis ou elle-même (p. 94), elle prévoit la difficulté pour l'avenir d'écrire l'histoire de ce qui s'est passé, « puisque aucun fait n'a pu être soumis au contrôle des divers journaux et qu'aucun n'a été libre de dire ce qu'il voit et ce qu'on pense » (p. 83), et semble vouloir, par des rappels de notes très brèves, préparer des mémoire circonstanciés [1] ; néanmoins, elle exprime, d'une façon à la fois simple et intense, la progression de la violence : d'abord les boulevards regorgeant et les rues désertes, puis les mouchards terrorisant partout (p. 90), puis l'armée maîtresse de Paris (p. 96-98). Elle est écœurée, elle voudrait être homme, s'insurger contre le militarisme triomphant, mais « il faut sauver les enfants », et le 4 décembre, elle part pour le Berry. Là, c'est à l'égoïsme rural qu'elle se heurte (p. 101), c'est lui dont elle souffre : ces paysans, qu'elle aime au fond, dont l'existence est si impérieusement nécessaire à celle de la nation, ils sont, plus directement encore que les journées de juin, la cause directe de ce coup d'État qui l'indigne, surtout parce qu'il a brisé ses illusions optimistes de 48. Elle se ronge dans cette province, où, dès le 6, les journaux n'arrivent plus (p. 112) [2] ; tandis que les libéraux de La Châtre croient que le régime ne durera pas plus de huit jours (p. 129), elle voit au contraire la terreur s'accentuer, « la dictature militaire » s'affirmer, et c'est de l'excès du mal qu'elle espère le salut.

Vingt ans après [3], c'est la guerre, aboutissement du régime, et c'est la Commune. De cette époque, nous avons un témoignage presque vivant encore dans la correspondance de George Sand avec Henry Harrisse, avocat américain établi à Paris, qui vit encore, et dont les habitués de la Bibliothèque nationale connaissent bien la silhouette caractéristique et alerte ; c'est ce même Harrisse qui assista à la pénible fin du romancier, et la raconta [4]. Nous avons les lettres d'Harrisse, resté à Paris, dans leur entier : on y trouve quelques détails curieux sur le siège et sur la Commune, mais l'avocat américain a comme la manie des prévisions, — qui ne se réalisent pas ; il est violemment anticommunaliste et demande la décapitalisation de Paris (p. 218). Des lettres de Sand, nous n'avons que

1. P. 94, 103.

2. A noter sa belle définition du journal de coup d'État la *Patrie* (p. 114), et son jugement, si heureusement synthétique, de Girardin (p. 128).

3. Je néglige deux fragments de 1855 (*Après la mort de Jeanne Clésinger*), et de 1858 (*Le théâtre et l'acteur*), qui ont seulement une valeur esthétique et philosophique.

4. *Derniers moments et obsèques de George Sand*, Paris, 1904, in-18. Cf. le feuilleton d'Arvède Barine, dans le *Journal des Débats*, 3 août 1904.

des extraits, mais combien intéréssants! Les ardeurs d'antan se sont éteintes sous la neige des cheveux, et d'autre part, à voir si longtemps ses illusions découronnées et sa bonté inutile, son indulgence est tombée. A vivre avec des paysans berrichons, elle en a pris en partie le conservatisme. Sans doute, elle ne croit pas « à la durée d'une civilisation qui repose sur le prolétariat » (p. 237). Mais elle ajourne l'avenir. Et c'est ainsi qu'elle est, comme son correspondant Harrisse, comme le petit groupe de ses amis, parmi lesquels Taine et Renan, contre la Commune : « L'Empire a fait de Paris un bazar et un égout ; la Commune en a fait un égout et une ruine » (p. 230) ; elle en hait les « bandits atroces » (p. 211), elle considère la guerre civile comme « odieuse » (p. 224). Dans une étude fort bien venue sur *Victor Hugo et l'« Année terrible »*, tout en appréciant finement la psychologie du poète, elle lui reproche que son livre ne soit pas une condamnation de tous les partis, et avant tout du parti communaliste. La conseillère de Ledru-Rollin, qui a joué le rôle qu'on sait en 48, réclame la « république bourgeoise » (p. 230) ; ses grands hommes d'État sont Jules Favre, et Thiers surtout, qui l'emporte sur Mac-Mahon, de la hauteur du régime civil sur le régime militaire. C'est enfin une prêcheuse de paix : elle hait, à l'égal de la Commune, Gambetta, « le *Dictateur*... à la parole bouffie et glacée, le fanfaron... qui procède à la manière de l'Empire, et plus brutalement, avec *scandale* » (p. 202). Le patriotisme gambettiste prolonge la guerre, qu'elle déteste, comme les paysans berrichons, pour qui ç'a été la cause primordiale de leur désaffection de l'Empire (p. 178).

L'historien de la littérature pourra chercher s'il existe une conciliation entre la Sand des origines, celle de 48, celle de 71. Cette évolution individuelle, pour si intéressante qu'elle soit, n'est pas à retenir ici. Quelles qu'aient été, à deux moments de son existence, les idées de George Sand, elles ont eu, étant donnés sa personnalité et le groupement en relation avec elle, une répercussion assez étendue et assez profonde pour que, des papiers qui sont aujourd'hui donnés au public, on essaie d'en déterminer la nature. J'ai voulu le faire ici d'une façon extrêmement sommaire. — Georges Bourgin.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales de l'Est. 1904.

N° 4. = H. Poulet. *Une petite ville lorraine à la fin du XVIIIe siècle et pendant la Révolution (1787-1799).* [Fin : III. La Révolution à Thiaucourt. IV. Les dernières années ; de la Constitution de l'an III à celle de l'an VIII.]

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. 1904.

Septembre-Octobre. = R. Reuss. *L'Archevêque de Besançon Claude Le Coz et les protestants de la Franche-Comté, sous le premier Empire.* [A l'aide de la correspondance de Le Coz récemment publiée, M. R. R. démontre que les velléités de conversion au catholicisme que Le Coz crut voir chez les protestants de la Franche-Comté et de la Principauté de Neuchâtel ne semblent reposer sur rien ; Le Coz croyait à la possibilité de ces conversions et souhaitait une réunion des deux Églises; mais il faudrait rechercher si des faits prouveraient, à cette époque, et dans cette région, un mouvement vers le catholicisme.] — R. R[euss] et N. W[eiss]. *Statistique huguenote. Le nombre des temples en 1655.* [Un ouvrage de 1655 signale 70 ou 66 temples en 1655 ; il faut évidemment lire 700 ou 660.] — D. Benoît et P. de Félice. *Pierre de Vernejoul, procureur au Parlement de Guienne, et son journal inédit (1673-1691).* [Extraits ; P. de V. consignait au jour le jour les événements importants au point de vue protestant ; son journal est une chronique de la Guienne pour les années 1673 à 1691.] — P. Fonbrune-Berbinau. *La vie et la mort du prédicant François Vivens, d'après Bâville.* [Le 19 février 1692, Bâville fit poursuivre et attaquer Vivens dans une caverne ; il y fut tué par l'apostat Jourdan.] — E. Ritter. *Madame Cottin.* [Comment est-elle morte ? S'est-elle suicidée, comme l'assure Sainte-Beuve ? M. R. pose la question.] — N. W[eiss]. *Industriels huguenots en Suisse (1691-1702).* [David Martin, de Nîmes, crée en 1691 une manufacture de soie à Yverdon ; Valery de Bédarieux crée une manufacture de droguet à Berne en 1702.] — N. W[eiss]. *Une commémoration perpétuelle de la Révocation à Charenton.* [Legs faits en 1707 par le curé de Charenton, pour dire un *miserere* le jour de la Révocation.] — J. Cordey. *La persécution religieuse en Périgord. Le temple de Limeuil et le pasteur Jarlau (1668-1683).*

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1904.

20 Octobre. = G. de La Brière. *L'absolution de Henri IV à Rome.* [Fin. V. La diplomatie d'Arnaud d'Ossat, novembre 1594-janvier 1595. Elle a pour résultat de déblayer le terrain, d'amener le pape à renoncer à certaines exigences inadmissibles, relatives notamment aux alliances de Henri IV avec les princes protestants allemands et avec le Turc, et de faire réserver, pour une transaction, la ques-

tion de la *réhabilitation*, indépendante de l'absolution. VI. Embarras et retards, janvier-juillet 1595. Ils sont amenés par les mesures prises en France contre les Jésuites. à la suite de l'attentat de Chastel. Mécontentement, exploité par les Espagnols, de Clément VIII. Néanmoins, la négociation n'est pas rompue. VIII. Les négociations définitives, juillet-septembre 1595. Arrivée de Jacques du Perron à Rome, en juillet. Consultation du Sacré Collège par le pape : la majorité est favorable. Dernières discussions sur la question de la *réhabilitation*, énergiquement repoussée par Henri IV et ses conseillers comme attentatoire au droit souverain de la royauté française ; ils obtiennent gain de cause. Finalement, une sorte de protocole des engagements pris par Henri IV est dressé, en 16 articles. VIII. Le dénouement. Cérémonie solennelle du 17 septembre 1595 à Saint-Pierre; le pape y prononce l'absolution. Réjouissances en France, en novembre. Le traité de Follembray (janvier 1596) est la première conséquence, capitale, de la réconciliation de Henri IV avec le Saint-Siège.]

5 Novembre. = H. Chérot. *Un bloc de martyres sous la Révolution. Les seize Carmélites de Compiègne, d'après des documents originaux.* [Suite le 20 nov. et à suivre. Les sources de leur histoire : les mémoires de leur compagne, la sœur Marie de l'Incarnation, publiés en 1836 par l'abbé Villecourt, mais avec d'inacceptables remaniements, et aux manuscrits originaux desquels il est nécessaire de se reporter; la relation des Bénédictines anglaises de Stanbrook, qui avaient été emprisonnées à Compiègne en même temps que les Carmélites ; les documents que fournissent diverses archives. I et II. Carmel et Carmélites de Compiègne sous l'Ancien Régime. Fondée en 1641, la communauté fut l'objet des faveurs de Louis XIV et de Louis XV, qui se rendaient souvent à Compiègne. III-VI. La tourmente révolutionnaire. Détails sur plusieurs carmélites dont les documents dessinent la physionomie avec quelque relief : sœur Charlotte de la Résurrection, sœur Louise de Jésus, sœur Constance. Saisie et inventaire des biens du couvent en 1790. Toutes les religieuses, sur chacune desquelles l'auteur donne les renseignements biographiques qu'il possède, refusent de rompre leurs vœux et de sortir du monastère.] — P. Dudon. *La séparation jacobine, 1794-1800.* [L'établissement en France du régime de la séparation des Églises et de l'État semble prochain; l'auteur croit pouvoir prédire ce qu'il sera en se fondant sur ce qu'il a été, de 1794 à 1800. Il rappelle l'hostilité des révolutionnaires, thermidoriens aussi bien que montagnards, contre la religion, les mesures de terreur prises contre les prêtres par plusieurs conventionnels en mission à la fin de 1791, et par le Directoire. Il fait à M. Aulard, qu'il prend fréquemment à partie, cette concession que quelques prêtres ont attiré sur eux-mêmes les rigueurs dont ils ont été l'objet : mais « les imprudents ne furent qu'un petit nombre : dès l'an IV ils se seraient ralliés... s'ils avaient connu, au lendemain de thermidor, un pouvoir respectueux de la religion ». M. D. conclut qu'aujourd'hui, comme en l'an IV, la séparation des deux puissances se fera contre la liberté.]

La Quinzaine. 1904.

1er Novembre. = Imbart de La Tour. *Les origines de la Réforme. La société*

française au XVIe siècle. [Suite le 16 novembre. I. Le peuple. Les paysans. Double mouvement dans la masse populaire en France, à la fin du moyen âge : la condition des classes rurales s'élève, celle du prolétariat urbain s'amoindrit. Diminution du nombre des mainmortables et accroissement de la classe des paysans libres. Lents changements qui s'élaborent au profit de ces derniers dans la réglementation des droits domaniaux et des droits d'usage, dans les modes de tenure et de culture. Bien-être grandissant des paysans ; ils économisent, achètent des terres. L'esprit politique s'éveille en eux ; les communautés de village prennent conscience de leur force et de leurs droits. II. Le peuple. Le prolétariat urbain. Celui-ci est victime de l'évolution du système fiscal, monarchique et municipal, qui compense le dégrèvement de la taille (surtout impôt rural) par l'aggravation des aides (surtout impôt urbain). Renchérissement constant des objets de consommation, frappés des droits d'octroi. D'autre part, résistances bourgeoises à toute tentative d'augmentation des salaires. En dépit des efforts de l'Église pour multiplier les hôpitaux et les associations charitables, misère du prolétariat urbain. Elle engendre des épidémies, l'insécurité des campagnes.]

16 Novembre. = F. Butel. *Les origines du Code civil.* [Résume à grands traits, sans références, l'histoire du droit intermédiaire.]

La Révolution française. 1904.

14 Novembre. = A. Lieby. *L'origine du* Chant du départ *et la date de sa composition.* [M. L. n'admet pas absolument l'hypothèse de M. Guillaume, que le *Chant du départ* aurait été écrit à l'occasion de la fête de l'Être suprême, inspiré par le plan de David. « Si le *Chant du départ* avait été écrit pour être exécuté à la fête du 20 prairial, il aurait porté dans sa composition poétique la trace d'une telle destination. » Quant à la date de cette composition, certaines indications du récit d'Arnault, dans ses *Souvenirs d'un sexagénaire*, la placeraient avant le 17 floréal, tandis que d'autres indications du même récit la reportent quelques jours après le 19 floréal. Il est très difficile de déterminer, entre germinal et messidor, la date exacte à laquelle ce chant dut être composé.] — E. Le Gallo. *Les Jacobins de Cognac depuis l'établissement de la République jusqu'à la révolution du 9 thermidor, d'après le registre de leurs délibérations.* [Les caractères généraux qui se dégagent de l'histoire de cette Société pendant cette période sont : 1° l'intérêt passionné qu'elle porte aux péripéties de la guerre extérieure et de la guerre de Vendée, et la forme particulière prise par le patriotisme : l'anglophobie ; 2° son républicanisme qui, d'abord, semble-t-il, de nuance girondine, prend bientôt la forme montagnarde ; la Société se déclare contre le fédéralisme et applaudit aux journées des 31 mai-2 juin ; 3° son hostilité contre le catholicisme, la déchristianisation paraissant une mesure de défense générale, et sa participation enthousiaste au culte de la Raison, puis de l'Être suprême ; 4° sa préoccupation d'améliorer la situation économique du peuple.] — E. Jovy. *Les souvenirs inédits de Claude Dorizy, député à l'Assemblée législative de 1791.* [Dorizy s'ocupa surtout à la Législative des questions financières, particulièrement du papier-monnaie. Ses « souvenirs législatifs » sont un document curieux pour l'histoire économique de la Révolution.

Dans ces notes, qui vont du 5 octobre 1791 au 14 février 1792, il ne rappelle à peu près que ce qu'il a fait à l'Assemblée pour appuyer le crédit public et soutenir les assignats.] — CL. PERROUD. *Encore un mot sur le Père Duchêne à Bergerac.* [Antoine Lemaire, devenu archiviste adjoint du Directoire, écrit en avril 1798 aux administrateurs municipaux de cette ville qu'il a appuyé auprès des ministres compétents leurs réclamations relatives à la bibliothèque dont il est le fondateur et leur promet de n'oublier ni leur ville, ni les jours heureux qu'il y a passés.] — *Notes de lecture : Le patriotisme et la Révolution française d'après Guizot.* [Passage de ses *Mémoires* (1859, t. II, p. 14) où il oppose le patriotisme révolutionnaire, dévouement à la nation, à la patrie, êtres collectifs et abstraits devenus comme des êtres réels et vivants, à la fidélité envers les personnes, qui était, sous l'ancien régime, le principe et le sentiment dominants.] — *Documents inédits : lettre de l'ex-législateur Rudler au conventionnel Lasource sur la politique extérieure de la Révolution.* [Colmar, 6 avril 1793. Arch. nat., F 4767. Il regrette que la Convention n'ait pas profité, en décembre 92, de ce que nos armées étaient partout victorieuses pour conclure la paix et passer des traités avec l'Angleterre, le Porte, la Suède et autres puissances intéressées à humilier la Russie et l'Autriche et à leur arracher la Pologne, qui va être partagée. « En envahissant toute l'Europe, nous ne serons pas plus heureux, et il faut renoncer à jouir des douceurs de la paix. » Il voudrait que l'on fît déclarer l'indépendance de la Pologne.] — *Correspondance. A propos du Père Loriquet.* [Lettre de M. L. Grasilier. Le mot attribué à Loriquet est de Bertin d'Antilly qui, dans le journal *Le Thé*, publia le 6 août 1797 un fantaisiste *Tableau de la maison du roi constitutionnel de la monarchie française* (le duc de Chartres), où on trouve : « Grand connétable : Buonaparte. » De là à « lieutenant général du royaume », il n'y a qu'un pas.]

La Revue de Paris. 1904.

1er Novembre. = Gal ALPH. D'HAUTPOUL. *Souvenirs d'Espagne et d'Angleterre, 1811-1814.* [Fin le 15 nov. Transport du 6e corps de la Grande Armée de Silésie en France, au milieu de l'année 1808. Entrée en Espagne. Dangers courus par l'auteur, au cours d'un fourrage, pendant la marche sur Madrid. Poursuite de l'armée anglaise de Moore ; cantonnements dans les Asturies, puis en Galice. Campagne de Portugal, 1810 : bataille de Busaco ; Torrès-Vedras. Opérations contre les guérillas autour d'Aspecia. Campagne de Portugal de 1812 ; bataille des Arapiles ; l'auteur y est blessé et fait prisonnier. Conduit à Salamanque, puis à Lisbonne, il est embarqué pour l'Angleterre, et interné dans le Pays de Galles. Il rentre en France en 1814.]

15 Novembre. = S. CHARLÉTY. *La Petite Église de Lyon.* [Article sur l'état actuel de cette Église, avec partie historique sur des origines.]

La Revue Hebdomadaire. 1904.

1er Octobre. = L. BATIFFOL. *Une petite cour au XVIIIe siècle.* [Celle du roi Stanislas, d'après le livre récent de M. Maugras, *La cour de Lunéville au XVIIIe siècle.*]

8 Octobre. = *Journal du voyage du lieutenant Robert de Testa*. [Suite le 15, fin le 22 oct. L'auteur, officier aux tirailleurs sénégalais, est mort dans la région du Tchad en 1902. Son journal, tenu du 24 juin au 31 août 1902, fournit « d'intéressants détails sur l'itinéraire, les modes de transport, l'organisation des postes et relais de toute cette région encore si mystérieuse ».]

5 Novembre. = J. Véran. *Un réformateur de l'enseignement à Tarascon en 1582*. [Publie un mémoire composé à cette date par maître Pierre Davin, régent du collège de Tarascon, sur les réformes nécessaires, à son sens, dans l'enseignement.] — G. Stenger. *La musique sous le Consulat*. [Continué les 12 nov. ; fin le 19.]

12 Novembre. = L. Sonolet. *Les amazones de Vendée*. [Fin le 19. Article écrit d'après les sources imprimées et quelques sources manuscrites. I. Mme de Bulkeley et les amazones de Charette. II. Les amazones de la Grande Armée Vendéenne, MMmes de Lescure, d'Autichamps, d'Elbée, de Bonchamps, Jeanne Robin, Renée Bordereau dite l'Angevin, Marie-Antoinette Adams. III. Les dernières amazones. Félicie de Courbray (1807), les dames de la Seigneraie (1815).]

Le Correspondant. 1904.

10 Novembre. = L. de Lanzac de Laborie. *La vie religieuse à Paris du coup d'État de Brumaire à la promulgation du Concordat (1799-1802), d'après des documents inédits*. [Étude faite d'après les imprimés, les documents publiés par M. Aulard, les Archives nationales et les « papiers Émery » au séminaire de St-Sulpice. L'exercice du culte à Paris, dans les derniers temps du Directoire : 15 églises ouvertes en l'an VIII ; la théophilanthropie ; le culte décadaire et le discrédit où il tombe peu à peu. Premières mesures libérales du gouvernement consulaire ; le 8 frimaire an VIII, les arrêtés de déportation de prêtres rapportés en bloc ; le 7 nivôse, la plupart des églises rendues au culte catholique ; la *promesse* de fidélité a la Constitution substituée au *serment*. Ces arrêtés déterminent un mouvement immédiat de restauration ; tandis que les fêtes décadaires sont de moins en moins fréquentées, la foule se porte aux cérémonies catholiques. En dépit des efforts des fonctionnaires d'État, le décadi est de moins en moins observé, le chômage du dimanche de plus en plus pratiqué. Les représentants de l'archevêque légitime, Leclerc de Juigné, à Paris : Dampierre, Malaret, et surtout Émery. Tendances conciliatrices de ce dernier ; il estime que la promesse de fidélité peut être faite ; Juigné, circonvenu par son entourage d'émigrés, émigré lui-même, hésite à admettre cette concession. Violentes attaques de plusieurs évêques, notamment Maury, contre Émery, « ivre de presbytérianisme et de démocratie ». Cependant, les prêtres déportés ou proscrits rentrent peu à peu. *Te Deum* chanté à Saint-Roch (alors église métropolitaine) pour la victoire de Marengo. Rétablissement de la messe de minuit, à la Noël de 1801 ; réapparition du costume ecclésiastique ; reconstitution du séminaire de Saint-Sulpice par Émery. Le culte constitutionnel ; l'évêque Roger et ses homélies ; bien que soutenus par les autorités, les constitutionnels perdent sans cesse du terrain. Vivacité du sentiment religieux en 1801 : il est profond dans le peuple et à peu près inexistant dans les classes dirigeantes,

où règne un scepticisme général. A suivre.] — C. D'ARJUZON. *Le troisième anniversaire du 18 brumaire. Voyage du premier Consul et de Madame Bonaparte au Hâvre.* [Récit, d'après les archives municipales du Hâvre, du passage de Bonaparte et de Joséphine dans cette ville, en brumaire an XI, et des fêtes qui le marquèrent.]

25 Novembre. = E. GACHOT. *Le centenaire du 2 décembre 1804. Le couronnement de Napoléon.* [Rappelle dans quelles conditions il fut préparé, et comment Paris fut définitivement choisi (Napoléon avait songé à Aix-la-Chapelle) pour en être le lieu lorsque le pape eut accepté de se rendre en France. Retrace la cérémonie elle-même, en ajoutant aux faits connus quelques détails tirés de documents d'archives privées.] — *Quelques lettres de L. Cornudet et de Ch. de Montalembert.* [I. Les émeutes de Lyon et la question sociale en 1831. L'installation du pape saint-simonien. Rome et Lamennais. Découragement et foi chrétienne [de Montalembert]. Ces lettres, datées de novembre 1831 à novembre 1835, et où sont traités les sujets énumérés dans le sous-titre, sont intéressantes pour l'histoire des idées religieuses de Montalembert et pour celle du parti catholique en général. A signaler spécialement celles écrites par Montalembert, en 1830, au cours du voyage qu'il fit à Rome avec Lamennais et Lacordaire pour y présenter la défense de l'*Avenir*. A suivre.] — B. DE LACOMBE. *Les origines de la Réforme en France.* [D'après le livre prochain de M. Imbart de la Tour sur la question, M. de L. veut, « à l'aide des renseignements qui y sont accumulés et aussi de recherches personnelles, essayer de dégager les causes de la Réforme française. » Article de généralités, écrit dans le sens catholique.]

Revue Bleue. 1904.

5 Novembre. = A. AULARD. *Notes sur l'histoire du Concordat.* [Suite les 12 et 19 nov. Veut, en se servant du recueil connu de M. Boulay (de la Meurthe), « indiquer dans quel esprit et après quels débats furent arrêtés les plus importants articles du Concordat, ceux dont on parle davantage dans les journaux et à la tribune, ceux qu'il importe le plus de bien connaître au moment où la dénonciation de ce Concordat est à l'ordre du jour du Parlement et de l'opinion ». Expose successivement le rétablissement d'un lien étroit entre l'Église et l'État, le rétablissement de l'unité de l'Église par la disparition de l'Église constitutionnelle, la constitution du budget des cultes.]

12 Novembre. = F. FUNCK-BRENTANO. *Les bataillons de volontaires sous la Révolution.* [Préface de l'édition des lettres du volontaire Joliclerc qui vient de paraître à la librairie Perrin.]

26 Novembre. = H. HOUSSAYE. *L'armée de la Loire (1815).* [I. La soumission. L'armée française, en retraite vers le Sud, s'installe derrière la Loire à partir du 11 juillet ; elle comprenait encore 60.000 hommes, qui furent bientôt, par l'afflux des dépôts er des mobilisés, 80.000, avec 500 bouches à feu. Il s'agissait d'obtenir la soumission au gouvernement de Louis XVIII de cette masse, désespérée de la défaite, qui ne voulait pas entendre parler du drapeau blanc, et dont Napoléon restait l'idole. Dès le 6 juillet, Davout, rallié « par raison », envoie à Paris, pour négo-

cier, les généraux Gérard, Kellermann, Haxo. Louis XVIII et ses conseillers exigent la soumission pure et simple, sans conditions. Davout se décide à y consentir; il la fait accepter par la presque totalité des officiers. Irritation de la troupe, désertion par compagnies, par bataillons entiers ; violences exercées sur les civils suspects de royalisme ; résistance des soldats à la reprise de la cocarde blanche. A suivre.] — C. Stryienski. *Portraits inédits du XVIIIe siècle. La Cour.* [Publie quelques extraits, concernant les membres de la famille royale, d'un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, intitulé : Anecdotes très curieuses de la Cour de France, par M. Panage.

Revue des Deux Mondes. 1904.

1er Novembre. = Cte C. de Moüy. *Souvenirs d'un diplomate. Récits et portraits du Congrès de Berlin. II. Les séances et le traité.* [I. Les plénipotentiaires anglais, Disraéli, lord Salisbury, Odo Russell; les plénipotentiaires russes, Gortchakof, le comte Schouvalof, M. d'Oubril. II. Les discussions du Congrès sur la question bulgare (l'organisation territoriale substituée à celle de San Stefano, la constitution de la principauté bulgare et de la Roumélie orientale). Rôle de Schouvalof et de Salisbury; discours très élevé de Gortchakof comme conclusion du débat. Attitude intolérante du Congrès vis-à-vis des plénipotentiaires ottomans. III. La question de Bosnie et d'Herzégovine ; l'exposition du comte Andrassy; adhésion de lord Salisbury à l'occupation et à l'administration autrichiennes ; Bismarck se rallie aux propositions anglaises ; la France et la Russie restent des personnages muets. Opposition prévue et correcte de Carathéodory-pacha; attitude brusque et impérieuse de Bismarck en face des envoyés de la Turquie. IV. Les agrandissements de la Serbie et du Monténégro résolus sans consulter les intéressés ni la Turquie. La question de la Roumanie et les revendications de la Russie sur la Bessarabie; le plaidoyer des délégués roumains Bratiano et Cogolniceano. La Bessarabie adjugée aux Russes et la Dobrutscha à la Principauté. V. L'épisode grec. Les sentiments du Congrès sont d'abord très favorables aux Grecs (lord Salisbury et M. Waddington), puis deviennent plus réservés par crainte de désorganiser l'empire ottoman. Le 29 juin, audition des représentants hellènes au Congrès, M. Delyannis et M. Rangabe ; le principe de l'annexion de la Thessalie et de l'Épire voté par le Congrès (intervention de M. Waddington. VI. Les dernières questions. L'indemnité d'un milliard réclamée par la Russie, et l'adoption de la solution de Bismarck qui est de renvoyer les parties à s'entendre et de ne rien insérer au traité. Les affaires d'Asie et les sacrifices offerts spontanément par la Russie. VII. La garantie des décisions du Congrès de Berlin. Gortchakof réclame la garantie de l'Europe, compte bien qu'elle le refusera, et que par là l'autorité morale du traité sera diminuée. Habileté de Bismarck qui présenta l'abstention du Congrès comme une application du droit international. VIII. La rédaction et la signature du traité; la dernière séance du Congrès. Le succès de Bismarck. La toile de Werner.]

15 Novembre. = E. Daudet. *Autour d'un mariage princier. Récit des temps de l'Émigration. I. L'ami du Roi.* [Article composé avec les papiers de Louis XVIII, de 1796 à 1814. L'ami en question, Avaray, est le comte d'Avaray, conseiller et favori de Louis XVIII jusqu'en 1818, homme d'Ancien Régime, intransigeant sur

les principes, d'opinions violentes, mais d'une droiture et d'un dévouement sans bornes; le mariage est celui de Madame Royale avec le duc d'Angoulême. Dans la première partie de l'article, M. D. retrace les origines de la faveur de d'Avaray. ses premiers rapports avec la maîtresse du comte de Provence, Mme de Balbi, le service qu'il rend à Louis XVIII en 1791, en préparant et guidant sa fuite hors de France, la jalousie et bientôt l'aversion que lui témoigne la maîtresse et le rôle qu'il joue dans sa disgrâce. La deuxième partie de l'article est consacrée aux premiers rapports de Louis XVIII, alors à Vérone, et de sa nièce Marie-Thérèse, au moment où elle va être rendue à la liberté. M. D. publie plusieurs lettres qui témoignent de l'affection très sincère du roi, de sa méfiance des intentions de la cour de Vienne et de sa crainte d'un mariage autrichien pour Madame Royale. Il projette de lui faire épouser le duc d'Angoulême, et envoie d'Avaray et le prince de Condé à Bâle pour recevoir la princesse. Le retard apporté au voyage de Madame Royale rend cette mission inutile. Les Autrichiens, qui la reçoivent à Bâle le 25 décembre 1795, font bonne garde autour d'elle, et jusqu'à Fuessen elle ignore les projets de son oncle. Elle lui écrit de Fuessen, et Louis XVIII, dans sa réponse, lui recommande de se méfier des projets autrichiens, et la prépare à l'idée d'épouser le duc d'Angoulême.] — Gal HARDŸ DE PÉRINI. *Devant Sébastopol. Souvenirs militaires de la guerre de Crimée.* [Lettres extraites d'un livre qui doit paraître prochainement sous le titre : *Afrique et Crimée*, où le général Hardÿ de Périni fait l'historique du 11e léger (86e de ligne), et retrace, d'après la correspondance de son père, le colonel Hardÿ, et celle d'autres officiers, les événements et faits d'armes auxquels ils prirent part en Afrique et en Crimée, de 1850 à 1856.]

Revue des Études historiques. 1904.

Septembre-Octobre. = L. LAVOLLÉE. « *Le secrétaire des Mémoires* » *de Richelieu.* [Les *Mémoires*, du moins pour la période qui s'étend de 1624 à 1638, ne sont pas l'œuvre personnelle de Richelieu; seule l'histoire de la mère et du fils (1610-1619) a reçu de Richelieu sa forme définitive ; le « secrétaire des mémoires » qui aurait préparé le travail que Richelieu devait revoir plus tard serait, d'après M. L., l'évêque de Saint-Malo, Achille de Harlay, baron de Sancy ; M. L. fait sa biographie et montre les rapports qu'il eut avec Richelieu.] — A. BRITSCH. *Philippe-Égalité avant la Révolution.* [Fin. Le rôle politique de Philippe-Égalité commença en 1787 ; il protesta le 19 novembre 1787 contre l'enregistrement de l'édit portant emprunt de 400 millions ; c'est de ce jour que commence sa popularité. Le prince fut exilé à Villers-Cotterets. Grâcié, il partit pour l'Angleterre ; Revenu bientôt en France, de 1788 à 1789, « prisonnier de sa popularité, il suit pas à pas la marche de l'opinion », il devient le « grand patron des pamphlétaires et des libellistes ». Il est élu député du bailliage de Crépy-en-Valois.]

Revue d'histoire diplomatique. 1904.

No 3. = G. GALLAVRESI. *Le prince de Talleyrand et les affaires d'Italie au Congrès de Vienne.* [Communication à l'Assemblée générale de la Société d'histoire diplomatique. Après que Talleyrand eut rendu à la France sa place dans le con-

cert des grandes puissances, en « déployant le drapeau de la légitimité », il prit une grande part au règlement des diverses questions italiennes : il fut partisan de la ruine définitive de la République de Gênes et de son annexion au royaume de Piémont ; car, dit-il, les Républiques cessent d'exister comme souveraines à l'instant où elles sont conquises, parce que la nature d'une République « est telle que la liberté est une condition nécessaire de son existence ». D'ailleurs, il craignait que Gênes ne fût soumise à l'influence de l'Autriche, il voulait fortifier contre elle l'obstacle des Alpes occidentales. Il déjoua de même les calculs de l'Autriche sur la succession du Piémont en faisant légitimer par avance les droits de la maison de Carignan. Il renonça à faire de la Valteline un canton autonome, et consentit à son annexion au royaume lombard-vénitien. Il consentit de bonne heure à la réunion de Venise à l'Autriche, enlevant ainsi à la France « un élément précieux pour sa politique étrangère ». Il parut un moment disposé à établir Marie-Louise dans l'une des légations pontificales ; il dut pourtant admettre son établissement à Parme, conformément au traité de Fontainebleau ; il fut content que le tsar ne réussît point à assurer la réversibilité de Parme au roi de Rome. Il fut dupé par Consalvi qui garda les Légations en faisant valoir avec habileté sa renonciation au Comtat-Venaissin. On sait la formelle résolution prise par le gouvernement français de renverser Murat. En somme, Talleyrand a fait tout ce qu'il a pu pour empêcher l'établissement de la domination autrichienne sur toute l'Italie. Il n'y réussit pas tout à fait. Communication intéressante, mais sans références.] — Ola Hausson. *Le Journal de la mère adoptive de Bernadotte, Hedwige-Élisabeth-Charlotte, publié par le baron Carl Carlson Bonde.* [Il s'agit surtout en ce journal du caractère de Gustave III et des difficultés de son gouvernement, qui le poussent à la guerre contre la Russie : il lui faut des victoires pour sauver son prestige et son trône. Voir notamment sa rencontre au théâtre avec le vieux Fersen, p. 374-375. C'était l'avant-veille du coup d'État de 1789.] — F. Bajer. *Les entrevues de Martin Hübner avec le duc de Choiseul en 1759.* [Extrait d'un mémoire de Martin Hübner au baron Bernstorff, des archives du ministère des Affaires étrangères à Copenhague : Hübner, ayant laissé entendre qu'il serait facile de rétablir la paix entre la France et l'Angleterre, fut invité par Choiseul à lui faire part de ses réflexions à ce sujet ; il eut avec le ministre deux longues conférences ; il expliqua que, moyennant quelques concessions à l'opinion anglaise, il ne serait pas impossible de forcer la main à Pitt. Choiseul essaya de le décider à partir pour l'Angleterre afin d'y sonder les esprits et d'y laisser entendre que le gouvernement français avait des intentions pacifiques. Mais Hübner fut alors rappelé par son gouvernement ; il s'en réjouit, car il commençait d'être embarrassé par les instances de plus en plus pressantes de Choiseul.]

N° 4. = G. de Mun. *Un frère de Mazarin. Le cardinal de Sainte-Cécile (1607-1648).* [D'abord jaloux de son frère Jules, Michel Mazarin comprit bientôt que celui-ci pouvait lui être utile et, de bonne heure, se préoccupa d'exploiter sa protection. Il se fit nommer par surprise général des Dominicains, et, malgré l'opposition du pape, entra par une porte dérobée dans sa résidence officielle du palais de la Minerve ; il fallut, dans le milieu de la nuit, lui signifier un décret de révocation ;

il en prit prétexte pour exiger le chapeau de cardinal qu'on lui refusa, ce qui amena le départ de l'ambassadeur de France, au grand désespoir du pape Urbain VIII. Urbain VIII mort, le cardinal Mazarin écrivit à son frère de s'opposer surtout à l'élection du cardinal Pamphili ; Michel courut chez Pamphili et lui offrit son concours moyennant la promesse du chapeau ; Pamphili promit, fut élu pape sous le nom d'Innocent X, refusa le chapeau malgré les scandaleuses colères de Michel. Par compensation, Mazarin le nomma archevêque d'Aix ; il y fut le despote redouté de tout le monde ; il s'intéressa surtout aux armements alors préparés à Toulon pour attaquer les provinces espagnoles en Italie. Mais il s'ennuya de Rome et y retourna tout agiter, se lia avec le duc de Guise venu à Rome pour faire rompre son mariage, et, entre temps, pour prendre la couronne de Naples. Ces deux brouillons compromirent à plaisir les intérêts de la France : Mazarin, pour avoir la paix, nomma Michel vice-roi en Catalogne ; Michel refusa ; il fallut d'abord le nommer cardinal ; enfin il eut le chapeau, et, dans sa joie, courut le dire à Guise, et, trop expansif, tomba dans un bassin, d'où il fallut le tirer tout ruisselant pour le sécher et le mettre au lit. Arrivé à Barcelone en fin de février, dès avril il n'y tenait plus et repartait pour Rome, pour tâcher de se faire donner la protection de la future République de Naples ou pour revoir une belle Romaine dont il était épris. Puis, tout d'un coup, cet aventurier, atteint d'un mal étrange, mourait le 31 août 1648, à l'âge de 41 ans.] — P. Coquelle. *Sébastiani ambassadeur à Constantinople, 1806-1808*. [Quoique M. C. affirme que cette ambassade n'a jamais été présentée dans son ensemble, il ne donne ici qu'un résumé des faits qui font l'objet du livre de M. Driault, *La politique orientale de Napoléon : Sébastiani et Gardane*, dont la *Revue d'histoire diplomatique* a rendu compte dans son précédent numéro.] — A. Raffalovich. *La seconde occupation de Francfort en 1796 et la convention secrète de brumaire an V*. [Francfort, depuis la pointe de Custine, était fort ennuyée d'être dérangée dans ses affaires ; elle fut d'abord disposée, après la paix de Bâle, à profiter des bons offices de la Prusse pour faire aussi sa paix avec la France. Mais Jourdan fut battu par Clerfayt, qui fut aussitôt nommé bourgeois honoraire de Francfort. Puis, ce fut le tour de Jourdan de vaincre ; à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse, au printemps de 1796, il marcha sur Francfort ; les Impériaux voulurent la défendre, au grand désespoir des habitants qui craignaient les horreurs d'un bombardement. Ils furent, en effet, bombardés pendant quelques heures, et en furent surtout irrités contre les Autrichiens qui auraient bien pu se battre plus loin ; ils durent d'ailleurs payer à Jourdan une contribution de 6 millions ; ils pensèrent alors à négocier avec le Directoire ; ils furent encore interrompus dans ces dispositions prudentes par la retraite de Jourdan et l'approche de l'archiduc Charles.] — P. Durand-Lapie, *Un roi détrôné réfugié en France. Dom Antoine Ier de Portugal (1580-1595)*. [3e article. Gouvernement despotique de Philippe II en Portugal ; il ordonna l'exécution des représentants des plus nobles familles afin de jouir en paix de sa conquête, mais il ne put obtenir la renonciation de la duchesse de Bragance aux droits éventuels de ses héritiers sur la couronne de Portugal. Il ne put gagner à sa cause le gouverneur des Açores, dom Scipion de Figueredo, et il dirigea en vain contre lui deux expéditions successives, dont la

seconde fut entièrement détruite. Dom Antoine obtint alors le concours d'une flotte française, sous Philippe Strozzi, pour tâcher d'arrêter à la hauteur des Açores le convoi des galions. L'échec fut complet; par suite de quelques trahisons, la flotte française fut dispersée, et dom Antoine obligé de retourner en France. La haine de Philippe l'y poursuivit, acharnée, de château en château, soudoyant des assassins pour le faire disparaître, le duc de Mercœur, pour le prendre, malgré la protection de Henri III énergiquement affirmée au pauvre roi détrôné.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1904.

Octobre. = G. [Cne Colin]. *Les campagnes du maréchal de Saxe* (Suite). *La campagne de 1745. 1re partie : Fontenoy.* [II. Composition de l'armée. Elle comprend 91 bataillons, dont 84 pour le service de campagne, 161 escadrons, 40 bataillons de milices ; elle mène avec elle 100 pièces de campagne, 75 de siège, et 20.000 pionniers. Détails sur la composition de l'état major et des équipages. A suivre.] — B. [Lt-Col Coutanceau]. *La campagne de 1794 à l'armée du Nord (17 pluviôse-8 messidor an II).* [Suite, et à suivre. VII. Artillerie. Les calibres de campagne ; les charrois d'artillerie ; le matériel des artilleries de bataillon légère, et des parcs divisionnaires ou d'armée.] — N. [Cne Guillemin]. *La guerre de 1870-1871* (Suite). *La journée du 18 août en Lorraine. Bataille de Saint-Privat.* [Suite. Le grand quartier général français et les réserves ; leur inaction. Combat de Saint-Privat jusqu'à 7 heures ; l'attaque de la Garde prussienne, faite dans des conditions de précipitation qui eurent les effets les plus meurtriers, et dont la responsabilité n'est pas encore exactement fixée. Le mouvement tournant des Saxons par Montois ; à partir de 7 heures, le 6e corps ne combat plus que pour couvrir sa retraite.]

Revue Historique. 1904.

Novembre-Décembre. = P. Gachon. *Le Conseil royal et les Protestants en 1698.* [Fin. La déclaration de décembre 1698 et le régime officiel des nouveaux convertis en Languedoc ; les résultats ; l'expérience de l'unitarisme violentée ou manquée.] — H. Hauser. *Le Journal de Louise de Savoie.* [Le *Journal de Louise de Savoie*, publié au t. XVI de la collection Petitot, est-il de Louise de Savoie ? Est-ce un journal ? A-t-il le caractère d'une source strictement contemporaine ? M. H. démontre qu'il n'est pas négligeable, assurément, mais qu'il n'est pas une autobiographie de la duchesse d'Angoulême ; il est fait de simples notes prises sans doute au lendemain même des événements, rassemblées ensuite dans un ordre bizarre ; mais ces notes sont sincères, presque toujours exactes et elles ne manquent point de saveur ; en général, la chronologie en est digne de confiance.]

NOTES ET NOUVELLES

— La Société d'histoire moderne s'est réuuie le 4 décembre. Après avoir discuté diverses questions d'administration et prononcé l'admission de MM. G. Bernheim, professeur d'allemand au lycée de Caen, et Tchernoff, docteur en droit, elle a entendu lecture des lettres reçues en réponse au questionnaire envoyé aux membres de la Société dans le courant dn mois dernier et relatif à l'état et à la communication des archives publiques. Après un échange d'observations, il a été décidé que M. P. Mantoux. secrétaire de la Société, présenterait un rapport détaillé sur la question, à l'assemblée générale de janvier.

La séance s'est terminée par une communication de M. G. Weil sur : Les journaux ouvriers de 1830 à 1870.

— Par arrêté ministériel en date du 11 novembre 1904, M. Marcel Marion, chargé de cours d'histoire moderne à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, a été nommé professeur, même enseignement, à la même Faculté.

— La commission chargée de rechercher et de publier les documents relatifs à la vie économique de la Révolution française s'est réunie le 1er décembre, au ministère de l'Instruction publique, sous la présidence de M. Jaurès.

Tout d'abord, sur la proposition de M. Brette, elle a décidé de comprendre dans le champ de ses investigations les territoires d'outre-mer qui faisaient partie, en 1789, du domaine colonial de la France.

Elle a ensuite entendu un rapport très complet de M. C. Bloch, inspecteur général des bibliothèques et des archives, sur la constitution des bureaux des comités départementaux. Il résulte des constatations faites en détail que 80 de ces comités ont déjà élu leur bureau, que les fonctions actives de président, vice-président et secrétaire ont été confiées surtout aux inspecteurs d'académie, aux archivistes départementaux, aux professeurs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, et que, d'une façon générale, la composition des bureaux permet d'avoir confiance dans la valeur de la collaboration des comités.

En terminant, M. Bloch a appelé l'attention de la commission sur une lettre circulaire de M. Denis, maire de Toul, membre du comité de Meurthe-et-Moselle, aux maires de l'arrondissement, pour les inviter à provoquer la recherche active par leurs secrétaires, des documents locaux ; sur une circulaire du comité de la Haute-Vienne aux instituteurs, et sur les mesures prises par ce comité pour organiser le travail dans le département ; sur des circulaires et des mesures analogues des comités de la Vienne, des Vosges, des Landes et de l'Allier.

Ces faits, et certains autres qu'ont signalés MM. A. Brette, P. Boissonnade et P. Caron, dans leurs rapports sur les vœux et projets de publications, déjà nombreux, présentés à la commission, attestent de la part des comités de province beaucoup de bonne volonté et d'ardeur.

— Cours d'histoire moderne et contemporaine professés dans les Facultés de lettres des Universités françaises pendant l'année 1904-1905 (suite) :

Aix-Marseille. — P. GAFFAREL, professeur. *Cours public :* Marseille et la Provence en 1814 et 1815. *Conférences :* Le XVIIIe siècle. La question d'Orient au XIXe siècle.

Besançon. — L. PINGAUD, professeur. *Cours public :* Le premier Empire (suite). — G. GAZIER, chargé d'un cours complémentaire sur la bibliographie générale et les sources de l'histoire de la Franche-Comté. *Cours public :* Le livre et la bibliographie.

Bordeaux. — C. JULLIAN, professeur. *Cours public :* Bordeaux pendant la dernière partie du règne de Louis XIV, 1675-1715. — M. MARION, professeur. *Cours public :* Brienne et Lamoignon. *Conférences :* La France sous Henri IV et Louis XIII.

Caen. — J. TEISSIER, professeur. *Cours public :* Les relations anglo-françaises de 1815 à 1904. *Conférences :* La France de 1830 à 1851. — H. PRENTOUT, professeur adjoint. *Cours public :* La Réforme en Normandie. — BESNIER, chargé de cours. *Cours public :* La Renaissance italienne au XVIe siècle.

Clermont-Ferrand. — PINEAU, professeur. *Cours public :* Le mouvement des idées en Allemagne au XIXe siècle. — ROUCHON, chargé de cours. *Cours public :* Histoire de la province d'Auvergne du XVe au XVIIe siècle.

Dijon. — H. HAUSER, professeur : Étude critique des sources de l'histoire de France au XVIe siècle. L'industrie et la législation industrielle de Charles IX à Colbert. Explication du 2e livre de l'Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné. L'ère victorienne en Angleterre.

Grenoble. — DE CROZALS, professeur. La société et la cour de Louis XIV, d'après les Mémoires de Saint-Simon. La France sous le Directoire. L'Unité italienne.

Montpellier. — P. GACHON, professeur. *Cours public :* La politique extérieure de Richelieu. *Conférences :* Études de diverses questions d'histoire moderne, particulièrement les institutions de l'ancienne France. — L.-G. PÉLISSIER, professeur. *Conférences :* Études de diverses questions d'histoire moderne et contemporaine choisies dans le programme d'agrégation. Explications de textes historiques inédits (XVIe siècle).

Nancy. — G. PARISET, professeur. *Cours public :* La France sous le gouvernement de la Restauration. — E. KRANTZ, professeur. *Cours public :* Histoire de la comédie en France au XIXe siècle. — H. HAAG, lecteur de langue allemande. *Cours public* (en allemand) : L'humour dans la littérature allemande au XIXe siècle.

M. G. PARISET donnera en outre, à l'Institut colonial (Faculté des sciences), sous le patronage de la Ligue maritime française, une série de conférences sur l'histoire de la marine.

Poitiers. — H. CARRÉ. professeur. L'Europe au XVIe siècle. L'Europe de 1815 à 1830. La chute de l'Ancien Régime (1787-1789).

Rennes. — H. SÉE, professeur. *Cours public :* Les classes rurales en France du XVIe siècle à la Révolution (suite). *Conférences :* Questions d'histoire des XVIIe et XVIIIe siècles.

(*La fin au prochain numéro.*)

— L'Académie des Sciences morales et politiques a mis au concours pour le prix Léon Faucher (3.000 fr., prix à décerner en 1908, date extrême du dépôt des mémoires : le 31 décembre 1907), la question suivante : Décrire dans une région de la France l'état de la culture et les changements survenus depuis cinquante ans dans les procédés, les produits, les débouchés, les prix, et dans les conditions des cultivateurs, exploitants et salariés.

— Cours d'histoire moderne et contemporaine professés à Paris pendant l'année 1904-1905 (fin) :

Collège de France. — P. Leroy-Beaulieu (Économie politique) : La conception de la science économique et des phénomènes économiques au milieu du XIXe siècle et à l'heure présente. — E. Levasseur (Géographie, histoire et statistique économiques) : Le développement de l'industrie et des questions ouvrières sous le règne de Louis-Philippe et sous la seconde République. — A. Réville (Histoire des religions) : Histoire de la Réforme en France depuis l'abjuration d'Henri IV (1593) jusqu'à sa mort (1610). Histoire de la Réforme aux Pays-Bas. — J. Izoulet (Philosophie sociale) : Le Système de la Nature du baron d'Holbach. — A. Lefranc (Langue et littérature françaises modernes) : Histoire du roman français au XVIIe siècle depuis l'*Astrée* jusqu'au *Grand Cyrus*. Explication de *Gargantua*. — J. Combarieu (Histoire de l'art musical) : De l'organisation des études d'histoire musicale en France et de la bibliographie de l'histoire de la musique.

École pratique des Hautes-Études. — J. Roy, directeur adjoint : Études sur le régime municipal dans le centre de la France au XVIe siècle. — R. Reuss, directeur adjoint : Étude sur l'histoire interne du St-Empire romain germanique depuis la mort de l'empereur Charles VI et l'avènement du roi Frédéric II de Prusse (1740) jusqu'à l'effondrement du St-Empire en 1805. — A. Lefranc, maître de conférences : Recherches sur les romans français publiés aux XVe et XVIe siècles. Études sur les contes et nouvelles rédigés pendant la même période.

— Travaux sous presse ou en préparation :

La Société d'histoire contemporaine termine ou poursuit l'impression : du tome II de la Correspondance du duc d'Enghien, éditée par *M. Boulay (de la Meurthe)*; de la Correspondance d'un agent secret de la République de Venise, l'espion Formaleone, qui séjourna à Paris de mars 1793 à avril 1794; d'un mémoire de Kléber sur sa participation à la guerre de Vendée.

Sont en préparation, pour la même Société : la Correspondance de Las Casas, agent de l'Espagne à Venise pendant la Révolution; la Correspondance du comte de Jaucourt et de Talleyrand pendant le Congrès de Vienne et les Cent-Jours; le premier volume (sur cinq ou six prévus) de la Correspondance de La Forest, ambassadeur de France en Espagne de 1808 à 1813. C'est *M. Geoffroy de Grandmaison* qui s'est chargé d'éditer cette dernière correspondance; il compte donner le premier volume en 1905.

La Bibliothèque d'histoire moderne imprime actuellement une étude de *M. V.-L. Bourrilly* sur Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise (14?-1547), con-

tribution à l'histoire de l'humanisme sous le règne de François Ier, et un travail étendu de *M. Ferdinand-Dreyfus* sur l'assistance publique sous la Législative et la Convention.

Elle publiera, en outre, dans le courant de l'été prochain, une étude documentaire de *M. Ch. Schmidt* sur : La réforme de l'Université impériale en 1811.

— Une nouvelle revue régionale d'histoire et d'érudition, qui comprend dans son cadre territorial les départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de la Marne, de Seine-et-Marne et de l'Yonne, paraît à Bar-sur-Aube (chez Lebois) depuis juillet dernier, sous le titre de : *Revue Champenoise et Bourguignonne*. Elle remplace, en en étendant le programme, la défunte *Revue de Champagne et de Brie*. — Prix de l'abonnement : 12 fr. pour la France, 15 francs pour l'étranger. La Revue est bimestrielle.

— On annonce la mort, le 27 octobre, du baron A. d'Avril, collaborateur du *Polybiblion* et de la *Revue des Questions historiques*, où il traitait des questions d'histoire diplomatique ; et celle, le 16 novembre, de M. Victor Pierre, collaborateur des mêmes revues, vice-président de la Société bibliographique et président de la Société d'histoire contemporaine, auteur de travaux nombreux sur l'histoire religieuse de la Révolution.

— Académie des Sciences morales et politiques :

5 novembre : M. G. Monod commence la lecture d'un mémoire sur Michelet et George Sand.

12 novembre : M. A. Sorel lit les conclusions de son grand ouvrage sur l'Europe et la Révolution française.

M. A. Chuquet présente à l'Académie le dernier volume de M. H. Hüffer sur la campagne de 1799 et la deuxième coatition.

M. Lyon-Caen fait hommage à l'Académie du *Livre du Centenaire du Code civil*, publié par la Société d'études législatives.

19 novembre : M. G. Picot fait hommage à l'Académie du tome III (*Dernières lettres de Mme de Caylus*) des *Souvenirs sur Mme de Maintenon* publiés par MM. le comte d'Haussonville et G. Hanotaux.

26 novembre : M. G. Monod continue la lecture de son mémoire sur Michelet et George Sand.

— Les deux brochures de M. P. Audebert sur *Rochambeau en Amérique (d'après la correspondance inédite dn chevalier de Pujol), la cour de Versailles et l'opinion publique pendant la guerre de l'Indépendance*, et sur *La lutte entre Maurepas et Necker, d'après des documents inédits* (Paris, Société parisienne d'édition, 1904, in-18, 35 et III-32 p., sont, à tous les points de vue, format, étendue, intérêt, nouveauté, de minuscules contributions à l'histoire du règne de Louis XVI. Qu'est-ce que cette « correspondance inédite du chevalier de Pujol » qu'utilise l'auteur ? A en juger par les quelques passages cités, la valeur en est bien médiocre.

— A en croire la tradition, Joseph-Louis-Auguste Lescuyer, le fils du patriote Lescuyer assassiné à Avignon le 16 octobre 1791, aurait figuré au premier rang

parmi les égorgeurs qui, dans la nuit du 16 au 17, massacrèrent les meurtriers de son père. M. M. Jouve ne s'est pas attaqué à ce point d'histoire; « qui n'a jamais été étudié avec la précision critique et documentée que les progrès de la science historique exigent aujourd'hui ». Dans sa brochure intitulée : *Le fils du patriote Lescuyer* (Avignon, Imp. Guigou, 1904, in-16, 24 p.), il a voulu simplement présenter les pièces les plus intéressantes du dossier personnel, conservé aux Archives administratives de la Guerre, de « l'enfant tragique de 1791... devenu à vingt-cinq ans colonel aux armées républicaines ». Il en resta là ; dès 1797, il dut prendre sa retraite pour cause de blessures; et s'il réussit à deux reprises, en 1800 et 1806, à se faire rappeler à l'activité, ce fut pour très peu de temps. Il mourut dans la gêne en 1844.

LIVRES NOUVEAUX

Instruments bibliographiques. — *R. de Lasteyrie et A. Vidier.* Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France. Année 1901-1902. Paris, Leroux, 9.50.

Histoire politique intérieure. — *Abbé P. Dabry.* Les catholiques républicains. Histoire et souvenirs (1890-1903). Paris, Chevalier et Rivière, 4.00. — *J. Destrem.* Le dossier d'un déporté de 1804. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 3.00. — *Vte du Breil de Pontbriand.* Un chouan. Le général Du Boisguy (1793-1800). Paris, Champion, 7.50. — Souvenirs de la baronne Du Montet (1785-1866). Paris, Plon, 7.50. — *F. Funck-Brentano et P. d'Estrée.* Les nouvellistes. Paris, Hachette, 3.50. — *G. Hanotaux.* Histoire de la France contemporaine (1871-1900). T. II. La présidence du Maréchal de Mac-Mahon. L'échec de la monarchie. Paris, Combet, 7.50. — Souvenirs sur Madame de Maintenon T. III. Madame de Maintenon à Saint-Cyr, dernières lettres à Madame de Caylus, avec introduction par le *Cte d'Haussonville.* Paris, Calmann-Lévy, 7.50. — *L. Lambeau.* La question Louis XVII. Le cimetière Sainte-Marguerite et la sépulture de Louis XVII. Historique (1624-1904). Paris, Daragon, 8.00. — Mon grand-père à la cour de Louis XV et à celle de Louis XVI. Nouvelles à la main, publiées avec notes par *Louis de la Trémoïlle.* Paris, Champion, 25.00. — *Lt F. Petitpierre.* Journal de la captivité de la Duchesse de Berry, publié par G. Price. Paris. Émile-Paul, 3.50. — Archives de la Bastille. Documents inédits recueillis par *François Ravaisson-Mollien* et publiés par *Louis Ravaisson-Mollien.* Règne de Louis XV (1757-1767). Paris, Pedone, 10.00. — *Ed. Seligman.* Madame de Kolly. Une conspiration politique et financière. Paris, Juven, 3.50.

Histoire diplomatique. — *A. Dragon.* L'unité italienne à travers les âges. Aperçu historique sur le rôle de la France et de l'Allemagne en Italie. Paris, Larose, 2.00. — *Th. Bitterauf.* Geschichte des Rheinbundes. I. Bd. Die Gründung des Rheinbundes und der Untergang des alten Reiches. München, Beck, 12 mk. — Neuf ans de souvenirs d'un ambassadeur d'Autriche à Paris sous le second Empire (1851-1859) par le Cte de Hübner, publiés par son fils. T. II. Paris, Plon.

Histoire militaire. — *Lt Ané.* Les armées de province en 1870-71. Toulouse, Privat, 3.00. — *Gal H. Bonnal.* L'esprit de la guerre moderne. La manœuvre de Saint-Privat. 1er volume. Paris, Chapelot, 14.00. — Lettres inédites de Choderlos de Laclos, publiées par *L. de Chauvigny.* Paris, Mercure de France, 7.50. — *E. Dard.* Un acteur caché du drame révolutionnaire. Le général Choderlos de Laclos (1741-1803). Paris, Perrin, 5.00. — *M. Dumolin.* Précis d'histoire militaire. Révolution et Empire. Fascicule VI. Campagnes de 1798 et 1799. Paris, Barrère, 3.00. — *G. Du Boscq de Beaumont.* Officiers français au service de l'Espagne. La garde wallone (1702-1822). Vannes, Imp. Lafolye. — Journal de la campagne de Suède et de Danemark (18 mai-24 septembre 1739) par le *Chevalier de Folligny*, capitaine de vaisseau. Caen, Imp. Valin. — *Major Friederich.* Geschichte des Herbstfeldzuges 1813. 2. Bd. Von der Schlacht bei Kulm bis zu den Kampfen bei Leipzig. Berlin, Mittler, 13 mk. [Geschichte der Befreiungskriege, 1813-1815, in 4 Einzelwerken.] — *Oberstlt Frobenius.* Kriegsgeschichtliche Beispiele des Festungskrieges aus dem deutsch-französischen Kriege von 1870-1871. 9 Heft. II. Artillerie-Angriff. Abtlg. B. Kampf mit der Festungs-Artillerie. Paris. Berlin, Mittler, 4 mk. — *Ch. Gailly de Taurines.* Fontenoy (11 mai 1745). Liste des officiers tués ou blessés. Paris, Picard, 2.50. — *Gal von Holleben.* Geschichte des Frühjahrsfeldzuges 1813 und seine Vorgeschichte. Bd. 1. Vorgeschichte und Geschichte des Feldzuges bis zum 26. IV. 1813. Berlin, Mittler, 12 mk. [Geschichte der Befreiungskriege, 1813-1815, in 4 Einzelwerken]. — *C. Kissel.* Mit den Hessen in Frankreich, 1870-1871. Nach tägliche Aufzeichnungen eines Mainzer Mitkämpfers. Mainz, Kirchheim, 1 mk 20. — Aus der Franzosenzeit. Ergänzungen zu den Briefen und Aktenstücken zur Geschichte Preussens unter Friedrich-Wilhelm III., vorzugsweise aus dem Nachlass von F. A. von Stägemann. Hrsg. von *Frz. Rühl.* Leipzig, Duncker u. Humblot, 7 mk. 60. — *W. Frhr. von Schauroth.* Im Rheinbund-Regiment der herzoglichen sächsischen Kontingente Koburg-Hildburghausen-Gotha-Weimar während der Feldzüge in Tirol, Spanien und Russland, 1809-1813. Nach den Aufzeichnungen des W. von Schauroth. Berlin, Mittler, 5 mk. — *A. Terrade et H. Allorge.* Le général Ordonneau (1770-1855). Paris, Émile-Paul, 2.50. — *H. Varnhagen.* Das französische Ostheer unter Bourbaki vom Anbeginne bis zum Gefechte von Villersexel (19. XII. 1870 bis 9. I. 1871). Berlin, Eisenschmidt, 3 mk. — *B. Wieck.* Meine Kriegserinnerungen aus dem Feldzuge 1870-1871. Vorträge. Berlin, M. Schildberger, 1 mk.

Histoire religieuse. — *Mgr Baunard.* Ernest Lelièvre et les fondations des Petites Sœurs des pauvres. Paris, Poussielgue, 4.00. — *J.-B. Couderc.* Victimes des Camisards. Récit, discussion, notices, documents (1902-1904). Paris, Téqui, 3.00. — *Demimuid.* Vie du vénérable Justin de Jacobis, de la congrégation de la Mission. Paris, Téqui, 7.50. — Mémoires de Godefroi Hermant, docteur de Sorbonne, chanoine de Beauvais, sur l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle (1630-1663), publiés par *A. Gazier.* T. Ier (1630-1652). Paris, Plon, 10.00 — *Abbé Villerey.* Notre-Dame de Gray. Etude sur la vie religieuse à Gray depuis 1620. Paris, Amat, 3.00.

Histoire économique et sociale. — *G. Aron.* Étude sur le droit civil de la Révolution. Les successions. Paris, Larose, 5.00. — *L. Augé de Lassus.* La vie au Palais-Royal. Paris, Daragon. — *H. Bardy.* Historique du collège de Belfort. Belfort,

Imp. Devillers. — *E. Darenne*. Histoire des métiers de l'alimentation. Meulan, Imp. Réty, 2.00. — *H. Gaultier de Kermoal*. Histoire et législation de l'impôt sur le sel en France. Rennes, Imp. Simon, — *Me Laurence de Laprade*. Le poinct de France et les centres dentelliers au XVIIe et au XVIIIe siècle. Paris, Laveur. — *G. Lavalley*. Une émeute originale des mineurs de Littry en 1792. Caen, Jouan. — Le Code civil (1804-1904). Livre du Centenaire, publié par la Société d'études législatives. Paris, A. Rousseau, 20.00. — *G. Lepreux*. Revue centenaire de la cour d'appel de Douai. Biographie de tous les magistrats de ce corps depuis son origine jusqu'à nos jours. Douai, Imp. Crépin. — *Cte Ch. de Villermont*. La société au XVIIIe siècle. Les Rupelmonde à Versailles (1685-1784). Paris, Perrin, 3.50. — *H. Weber*. La compagnie française des Indes (1604-1875). Paris, A. Rousseau, 20.00.

Histoire littéraire et Histoire de l'art. — *H. Bazin*. Les monuments de Paris. Souvenirs de vingt siècles. Paris, Delagrave, 10.00. — *H. Bouchot*. P.-L. Debucourt (gr.). Paris, Librairie de l'art, 12.00. — *Er. Bousson*. La manufacture nationale de tapisserie de Beauvais. Beauvais, Imp. administrative. — *A. Brisson*. L'envers de la gloire (E. Renan, Victor Hugo, Musset, Zola, E. Fabre, etc.). Paris, Flammarion, 3.50. — *E. Cartier*. Léonce de Lavergne (1809-1880). Paris, Plon, 3.00. — Correspondance inédite d'Auguste Comte. 4e série. Paris, Société positiviste, 7.50. — *C. Enlart*. Rouen. Paris, Laurens, 3.50. (Les villes d'art célèbres). — *F. Feuardent*. Jetons et méreaux depuis Louis IX jusqu'à la fin du Consulat. T. Ier. Paris, Rollin et Feuardent. — *F. Gregh*. Étude sur Victor Hugo. Paris, Fasquelle, 3.50. — *V. Josz*. Watteau (pl.). Paris, Piazza, 200.00. — *Em. Malherbe*. La jeunesse de Madame de Sévigné. Rouen, Imp. Gy. — *F. Mazerolle*. Les médailleurs français. T. III (Album de planches). Paris, E. Leroux, 6.00. — Lettres de Prosper Mérimée aux Lagrenée. Mâcon, Imp. Protat. — *P. de Nolhac*. Nattier, peintre de la Cour de Louis XV. Paris, Manzi, 200.00. — *G. Papillon*. Guide du musée céramique de Sèvres. Paris, Leroux, 1.00. — *J. Ruinat de Gournier*. Amour de philosophe. Bernardin de Saint-Pierre et Félicité Didot. Paris, Hachette, 3.50. — *Sainte-Beuve*. Correspondance inédite de M. et Mme Juste Olivier, publiée par Me Bertrand avec introduction de L. Séché. Paris, Mercure de France, 3.50. — *L. Séché*. Sainte-Beuve. 2 vol. Paris, Mercure de France, 15.00 et 7.00. — *M. Souriau*. Bernardin de Saint-Pierre d'après ses manuscrits. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 3.50. — *Bert-Edward Young*. Michel Baron, acteur et auteur dramatique. Paris, Fontemoing.

Histoire locale et généalogique. — *V. M. A. Holdt*. Journal du palais du Conseil souverain d'Alsace, publié par A. Ingold. Colmar, Hüffel. [Documents inédits pour servir à l'histoire d'Alsace, t. II.] — *A. Gallard*. Amboise et son canton. Arts et belles-lettres du XIIe siècle jusqu'à nos jours. Tours, Imp. Arrault. — *G. Cain*. Croquis du vieux Paris (gr.). Paris, Conard. — *Abbés Fouché et Du Poërier de Portbail*. Poursay-Garnaud. Notice historique. Saint-Jean-d'Angély, Imp. Renoux. — Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue d'après l'édition de l'an V (1797), par *L. C. P. Bosc*. 2 vol. Villefranche-de-Rouergue, Imp. Bardoux. — *H. Poulet*. Une petite ville lorraine à la fin du XVIIIe siècle et pendant la Révolution. Thiaucourt (1787-1799). Paris, Berger-Levrault, 4.00. — *Ch. Normand*. Cent promenades autour de Trouville. Paris, L'Ami des Monuments. (Guides-souvenirs.)

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants :* P. CARON.

Les Mémoires du duc de Choiseul

Sous le titre de *Mémoires du duc de Choiseul* [1], M. F. Calmettes vient de publier un recueil de mémoires, d'opuscules, de lettres de Choiseul, qui sont des documents historiques de première importance. Quelle est l'origine de ces documents ? Quels éléments nouveaux apportent-ils pour la connaissance du caractère et de la politique du ministre de Louis XV ? Quelles conclusions peut-on dégager de leur comparaison avec les autres mémoires du XVIIIe siècle ? Telles sont les différentes questions que je me propose dans cette étude, sinon de traiter, au moins de commencer à éclaircir.

I

Les Mémoires de Choiseul, tels qu'ils nous sont présentés par M. Calmettes, ne forment pas un ouvrage cohérent dont toutes les parties se lient les unes aux autres dans une rédaction continue. Ils sont composés de morceaux provenant de manuscrits différents, écrits à des dates diverses et réunis après coup par un éditeur. La publication des archives de la famille de Choiseul n'a pas été commencée [2]. Les textes du recueil actuel peuvent avoir été détournés de ces archives ou y avoir été copiés ; ils n'en proviennent pas directement. Il est donc permis de croire que la publication de M. Calmettes ne représente qu'un stade dans la mise au jour des papiers particuliers de Choiseul, et que si elle accroît considérablement les premiers mémoires de Choiseul parus en 1790, elle est appelée elle-même à s'augmenter dans l'avenir. De quels éléments est-elle formée ?

Elle comprend d'abord : *Les Mémoires de M. le duc de Choiseul, ancien*

1. *Mémoires du duc de Choiseul* (1719-1785). Paris, Plon-Nourrit, 1904, in-8, 467 p.

2. D'après une note de M. F. Calmettes, du vivant de la duchesse de Marmier, petite-nièce du duc de Choiseul, les papiers du duc étaient indivis et sous scellés. A sa mort, ils firent l'objet d'un procès entre son fils le duc de Marmier et son petit-fils le duc de Fitz-James. Ce dernier, petit-cousin du duc de Marmier, demandait la licitation, qui ne fut pas prononcée.

ministre de la Marine, de la Guerre et des Affaires étrangères écrits par lui-même et imprimés sous ses yeux, dans son cabinet à Chanteloup, en 1778, publiés « à Chanteloup et à Paris » en 1790. On les appelle communément les *Mémoires de Chanteloup*. Ils sont composés de huit opuscules : 1° « Anecdote particulière à la cour de Louix XV » : il s'agit d'une intrigue du parti dévot contre Choiseul, en 1760, dirigée par le duc de la Vauguyon avec la complicité du Dauphin ; 2° « Réflexions sur la liberté de l'exportation des grains », mai 1775 ; 3° « Intrigue de l'abbé Terray, de Mme du Barry et du duc d'Aiguillon pour me faire renvoyer du ministère » ; 4° « Projet de finance et de liquidation des dettes de l'État et de borner la dépense du roi » ; 5° « Réflexions sur l'établissement des états provinciaux en France », 1778 ; 6° « Intrigues de la cour, notamment de M. le duc d'Aiguillon et de Mme du Barry, pour me faire ôter par le roi la charge de colonel général des Suisses et des Grisons » ; 7° « Le royaume de l'Arlequinerie », pièce à allusions politiques représentée à Chanteloup ; 8° « La Princesse enchantée », conte de la duchesse de Choiseul.

Comment et par qui ces Mémoires ont-ils été publiés pour la première fois ? On les attribue généralement au fameux Soulavie, le grand entrepreneur de mémoires des premières années de la Révolution, faussaire selon les uns et fabricateur de mémoires apocryphes, mélangeant selon les autres des papiers authentiques avec des anecdotes et des commentaires tirés de son propre fonds, en tout cas publiciste des plus suspects et dont les moindres écrits exigent une clarification minutieuse. M. Calmettes adopte cette attribution, et même, selon lui, Soulavie aurait été un secrétaire de Choiseul [1], mais il n'indique pas sur quel témoignage il appuie cette dernière assertion, qui est nouvelle.

L'attribution des Mémoires de Chanteloup à Soulavie me semble très difficile à admettre. M. Flammermont, dans un article paru en 1884, sur les papiers de Soulavie [2], la repoussait formellement. Il établissait que Soulavie avait bien fabriqué des Mémoires de Choiseul, mais que ces mémoires n'étaient pas ceux de 1790, et qu'ils étaient destinés à leur faire concurrence. Le biographe de Soulavie, M. Mazon, dans un chapitre critique consacré aux écrits historiques de son personnage [3], ne mentionne pas

---

1. Cf. la Préface, p. II. M. Calmettes reproduit ici un renseignement de Flammermont (*Revue de Paris*, 15 mai 1899) au moment de la publication dans la *Revue de Paris* d'un des fragments des Mémoires inédits.

2. Jules Flammermont, *Les papiers de Soulavie*, dans la *Revue historique*, t. XXV, p. 107 sqq.

3. A. Mazon, *Histoire de Soulavie*, Paris, 1893, 2 vol. in-8. Cf. le tome II, chap. XXIV : *Soulavie historien*.

les Mémoires de Chanteloup. Les raisons ne manquent pas pour contester à Soulavie la publication des Mémoires de 1790. D'abord son propre témoignage : il les a dénoncés à plusieurs reprises en des termes tels qu'il semble difficile de lui en faire endosser la responsabilité [1]. Ensuite ces mémoires ne sont pas dans sa manière habituelle. Ils ne sont qu'une publication de textes sans commentaires, alors que tous les mémoires publiés par Soulavie — au moins à cette époque — sont des compilations où le personnage principal ne joue souvent qu'un rôle épisodique, et, plutôt que des mémoires proprement dits, des chapitres d'histoire. Enfin tous les écrits de Soulavie pendant la Révolution portent la trace de ses préoccupations politiques [2]. Pour Choiseul en particulier, il ne cesse de l'attaquer dans les Mémoires de Maurepas, de Richelieu, de d'Aiguillon, de Duclos, parcequ'il le rend responsable du système autrichien que la Gironde allait si furieusement invectiver. S'il avait été l'auteur des Mémoires de Chanteloup, non seulement il se serait pour la première fois effacé devant son personnage, mais il aurait encore réhabilité un ministre qui, dans tous ses autres mémoires, était en butte à ses critiques les plus acerbes. Nous ne saurions donc voir dans les Mémoires de Chanteloup une œuvre de Soulavie. Mais alors quel est leur auteur et comment ont-ils été publiés ?

De manuscrits connus ultérieurement et dont M. Calmettes a tiré les autres morceaux de sa publication, il résulte : 1° que les Mémoires de Chanteloup sont authentiques ; 2° qu'ils ne représentent qu'une partie des opuscules composés par Choiseul pendant son exil à Chanteloup. Pourquoi, parmi tous les écrits de Chanteloup, l'auteur de la publication de 1790 a-t-il choisi les uns de préférence aux autres, ou, s'il a publié tous les écrits qu'ils connaissait, pourquoi n'a-t-il connu que les huit fragments que nous avons cités ? En les examinant d'un peu près, on est amené à penser que les fragments en question n'ont pas été groupés arti-

1. Cf. Flammermont, *article cité* : Le 28 février 1791, Soulavie parlait ainsi des Mémoires du duc de Choiseul imprimés en 1790, dans un prospectus joint à la seizième livraison des Mémoires de Louis XV : « Aux douze volumes de Mémoires si curieux de feu M. de Choiseul, on opposait alors deux volumes de fragments que le public a déjà jugés », et dans une note soi-disant adressée à l'auteur des Mémoires de Richelieu, il écrivait : « Si les Choiseul la-Baume, les Choiseul-Gouffier... ne reconnaissent pas à ces traits leur parent, il faut insister pour que Buisson imprime sur-le-champ la correspondance secrète que je vous ai délivrée (*Mémoires de Richelieu*, Paris, 1790, 9 vol. in-8, t. IX, p. 508). — Je relève également dans les *Mémoires de Richelieu* (t. IX, p. 307) : « Si c'est la même anecdote [il s'agit de l' « Anecdote particulière] dont parle le duc de Choiseul dans le tome Ier de ses Mémoires, il l'a bien défigurée. Celle-ci vient d'une source beaucoup plus pure que le Mémoires du duc de Choiseul ».

2. Cf. à ce sujet Mazon, *op. cit.*, t. II, chap. XXIV.

trairement. Ils semblent destinés à dissiper certaines préventions qui existaient, à l'époque où ils furent composés, contre Choiseul, et à préparer son retour au pouvoir. Le grand argument que les ennemis de Choiseul faisaient valoir contre lui auprès de Louis XVI était l'animosité qu'il avait témoignée au Dauphin, père du roi, et l'homme qui avait le plus contribué à imprimer cette idée dans l'esprit du roi était son précepteur, le duc de la Vauguyon. L' « Anecdote particulière » était de nature à justifier Choiseul, en établissant que ce n'était pas lui qui avait pris l'offensive et que les premiers coups étaient partis des dévots, de La Vauguyon et du Dauphin lui-même. Le troisième fragment rappelait à quelles basses manœuvres était due la chute de Choiseul, et donnait de l'ampleur à la personne du ministre, adversaire dédaigneux de la du Barry. Il permettait en même temps à Choiseul de faire connaître les deux grands mémoires où, en 1770, il avait justifié son administration aux Affaires étrangères et à la Guerre. Le morceau sur le retrait de la charge de Colonel général des Suisses et des Grisons était un plaidoyer où Choiseul défendait son droit à cette charge, ou tout au moins à une compensation en argent supérieure à celle que lui avait consentie Louis XV, et dont il avait grand besoin à cette époque. Les trois mémoires sur la liberté des grains, les finances, et les états provinciaux peuvent passer pour une façon de programme. N'est-il pas permis de supposer que Choiseul, ayant installé une petite imprimerie à Chanteloup en 1778, fit imprimer un certain nombre d'opuscules qu'il distribua à quelques amis et qu'il estimait de nature à lui faciliter sa rentrée au pouvoir [1], que ces opuscules furent imprimés et distribués séparément, et qu'après la mort de Choiseul, un ancien secrétaire (qui ne serait pas Soulavie) les groupa sans beaucoup d'ordre pour les publier en y ajoutant l' « Arlequinerie » et le conte de Mme de Choiseul ? Dans cette hypothèse, l'auteur des Mémoires de Chanteloup aurait simplement réuni pour leur donner une plus grande publicité des morceaux que le duc de Choiseul aurait choisis lui-même pour les faire circuler dans son intimité. Cette hypothèse paraît confirmée par une déclaration du neveu du ministre, le duc Gabriel de Choiseul, en 1829 [2], « que les Mémoires sont dus à l'infidélité d'un secrétaire, et que

1. La date indiquée pour l'impression des Mémoires, 1778, n'est pas non plus indifférente. C'est en 1777, à propos du voyage de Joseph II en France, et au début de 1778, que les partisans de Choiseul firent leur principal effort pour le ramener au pouvoir. Choiseul aurait fait imprimer certains de ses écrits pour dissiper les préventions qu'il aurait alors rencontrées (cf. Gaston Maugras, *La disgrâce du duc et de la duchesse de Choiseul*, Paris, 1903, in-8, chap. XIV).

2. Lettre de M. de Choiseul sur les Mémoires de Mme du Barry (*Revue de Paris*, 1829, t. IV, p. 63).

la famille les désavoua à cause de quelques plaisanteries de société qui y étaient jointes et qui n'auraient pas dû y paraître », ce qui signifie que l' « Arlequinerie » et le conte de Mme de Choiseul furent les seul motifs qui déterminèrent les héritiers de Choiseul à ne pas avouer les Mémoires de Chanteloup.

Aux Mémoires de Chanteloup sont venus s'ajouter, pour constituer la publication de M. Calmettes, deux manuscrits. L'un a été acquis par M. Étienne Charavay dans la collection d'autographes de M. Feuillet de Conches. Il est entièrement de la main du duc de Choiseul, et contient, sous forme de vingt lettres écrites à un ami, une autobiographie du duc de Choiseul jusqu'au moment de sa nomination comme ambassadeur à Vienne. L'autre, composé de deux tomes de la main d'un copiste professionnel, renferme des opuscules très variés : la plupart des morceaux publiés dans les Mémoires de Chanteloup, quarante-sept lettres écrites par Choiseul et Voltaire, enfin treize fragments presque tous assez courts : 1° Sur l'avènement de la du Barry et l'origine de la disgrâce de Choiseul, fragment publié avec la devise « facit indignatio versum » ; 2° Le début de Mémoires historiques et politiques depuis l'année 1756 jusqu'à l'année 1780 ; 3° La lettre d'un Jésuite qui se rapporte à « l'Anecdote particulière » ; 4° et 5° Un portrait de Louis XV et une explication de son attitude dans l'affaire des Jésuites ; 6° Des instructions rédigées au nom de Mme de Pompadour relatives à la négociation entamée en cour de Rome pour vaincre l'opposition des confesseurs qui empêchaient Louis XV d'approcher des sacrements en 1759 ; 7° Des réflexions sur les qualités d'un bon roi ; 8° Un grand mémoire justificatif présenté au roi par Choiseul en 1765 ; 9° et 10° Des lettres de Terray et de d'Affry à Choiseul ; 11° Un plan de campagne contre l'Angleterre rédigé vers 1778-1779 ; 12° Un projet pour la constitution d'états provinciaux ; 13° Des lettres échangées entre Choiseul et Louis XV. — Le premier manuscrit est désigné par M. Calmettes sous le nom de « *Mémoires inédits* », le second sous le nom de « *Manuscrits de Choiseul* [1] ».

1. De ces deux manuscrits, le premier était resté inédit jusqu'à l'acquisition de M. Charavay. Mais plusieurs des pièces contenues dans le second étaient déjà connues. Les lettres échangées entre Choiseul et le roi avaient été publiées par le duc Gabriel de Choiseul (*Revue de Paris*, 1829, *art. cit.*), avec quatre billets insignifiants de Mme du Barry et la fameuse lettre de Louis XV à Choiseul sur Mme du Barry (citée en note p. 223) : « Elle est jolie, elle me plaît. Cela suffit. Dès que je le voudrai, tout le monde sera à ses pieds. » Le grand Mémoire justificatif de Choiseul en 1765 avait paru dans les *Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales*, 1848, 2e série, t. III, p. 299 sqq. et 394 sqq., sans du reste que son éditeur, M. Giraud, en indiquât la provenance. Le fragment sur Mme du Barry » facit indignatio versum » avait été connu de M. Jobez et utilisé par lui dans son livre *La France pendant le règne de Louis XV*. Il a été publié *in-extenso* par M. Vatel dans son *Histoire de Mme du Barry* (Versailles, 1883, 3 vol. in-12, au tome Ier, Pièces justificatives, p. 483

Sur l'authenticité des « *Mémoires inédits* » aucun doute n'est possible. Sur leur origine et sur la manière dont ils furent acquis par M. Feuillet de Conches, M. Calmettes ne nous donne pas d'explications. Le manuscrit fit-il partie à un moment des papiers de Soulavie ? Il n'est pas sans intérêt de signaler que les Mémoires de Choiseul dont Soulavie préparait la publication devaient être rédigés sous forme de lettres à un ami, ce qui est précisément la disposition adoptée dans les Mémoires inédits [1]. Les Mémoires inédits furent-ils terminés, et le manuscrit de M. Feuillet de Conches n'en représenta-t-il ainsi qu'un fragment ? Selon M. Calmettes, il est vraisemblable que le duc de Choiseul n'acheva pas, et qu'il s'arrêta après ces vingt lettres « écrites pour ainsi dire d'une seule coulée de plume [2] ». « L'extrême mobilité, dit l'éditeur, les impulsions changeantes de cet esprit primesautier permettent de s'en tenir sans trop d'hésitation à cette supposition [3]. » Il est tout aussi vraisemblable de supposer que Choiseul ait eu l'idée de réunir les lettres des Mémoires inédits et les opuscules de Chanteloup par une rédaction ininterrompue. La vérité est que nous n'en savons rien, et que nous n'en saurons rien tant que les archives des Choiseul n'auront pas été inventoriées.

Quant à la compilation des *Manuscrits de Choiseul*, elle ne nous présente ni les mêmes garanties, ni la même sécurité que les Mémoires inédits. Outre les Mémoires de Chanteloup, elle contient une série de documents de premier ordre : les lettres de Voltaire et de Choiseul. Le style des lettres, leur rapprochement des textes des Affaires étrangères et de la Correspondance de Frédéric II établissent leur authenticité. Elles ont fait l'objet d'une publication spéciale qui a été confiée à M. Pierre Calmettes [4], et dont nous avons déjà eu l'occasion de signaler l'importance pour l'étude des rapports secrets de Choiseul et de Frédéric II pendant la guerre de Sept ans, pour la connaissance des idées et du caractère de Choiseul [5]. Mais que valent les treize fragments ? Sont-ils tous authentiqués par le

---

sqq.). Enfin nous avons relevé dans le tome XIX de l'*Histoire de France* de Michelet (édition de Vasseur, p. 31), une allusion à une conversation de Louis XV et de Choiseul relatée dans le fragment « Portrait du roi ». Après avoir acquis les Mémoires inédits, MM. Flammermont et Charavay en publièrent trois fragments dans la *Revue de Paris*, numéros des 15 mai, 1er juillet, 1er septembre 1899.

1. Cf. Flammermont, *art. cit.*, p. 113. M. Flammermont a estimé, après avoir eu connaissance des Mémoires inédits, qu'ils avaient dû être primitivement entre les mains de Soulavie (*Mémoires de Choiseul*, p. 151, note 1).

2. *Mémoires de Choiseul*, p. 160.

3. *Mémoires de Choiseul*, p. 168.

4. Pierre Calmettes, *Choiseul et Voltaire d'après les lettres inédites du duc de Choiseul à Voltaire*, Paris, 1902, in-18.

5. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1901-1902, t. III, p. 762 sqq.

seul fait qu'ils se trouvent à côté de documents authentiques ? MM. Étienne Charavay et Flammermont, qui examinèrent les Manuscrits, M. Calmettes après eux, croient devoir les attribuer à Choiseul [1]. Nous nous garderons de conclure d'une façon formelle contre l'opinion d'historiens dont l'un au moins, M. Flammermont, poussait le scrupule critique jusqu'à ses dernières limites. Qu'il nous soit permis du moins d'exposer les raisons qui nous ont amené à douter de l'authenticité de certains d'entre eux.

En premier lieu, il existe entre plusieurs de ces fragments des contradictions. Par exemple dans le premier, celui sur l'avènement de Mme du Barry, Choiseul fait un long portrait de Louis XV et écrit textuellement : « Mme de Pompadour, qui l'avait étudié avec réflexion, m'avait dit plusieurs fois que ce prince était inconcevable, et je me souviens que dans les derniers jours de sa vie elle me répéta à plusieurs reprises qu'il était indéfinissable. J'avoue que je n'ai jamais trouvé le roi inconcevable, pas plus que je ne trouve inconcevable qu'un morceau de terre entre les mains d'un sculpteur représente ou un héros ou un cochon [2]. » Nous trouvons cependant dans le portrait de Louis XV qui forme le quatrième fragment : « Ceux qui l'ont jugé sans le connaître et d'après l'opinion de ses sujets et de l'Europe penseront que le portrait du roi Louis XV peut être renfermé dans une phrase. Je pense bien différemment et il me paraît que rien n'est si difficile que de faire un tout de parties qui non seulement ne s'amalgament pas, mais qui ont de plus un caractère d'opposition entre elles qui rend indéfinissable ce que l'on cherche à peindre [3]. » D'autres fragments ne sont pas dans le ton habituel de Choiseul, tandis qu'ils rappellent des façons de s'exprimer dont Soulavie était coutumier. Tel est, entre autres, l'éloge des lois qui se trouve dans les réflexions sur les qualités d'un bon roi : « S'il était possible dans un état prétendu monarchique qu'un roi eût la juste volonté de ne gouverner que par les lois, il serait un roi sage, car il ferait des heureux et le serait lui-même. Le vrai bonheur tient plus à la justice qu'au hasard de la faveur et du caprice, et il n'y a pas un homme honnête qui pour lui-même n'apprécie différemment le bienfait mérité du bienfait accordé par la faveur... [Si le roi agissait conformément à la loi], tous les cœurs de ses sujets le béniraient, le déifieraient, car la justice et la

1. Cf. la Préface, p. v, vi, vii. Le raisonnement de M. Calmettes se ramène à dire que beaucoup des documents des Manuscrits étant certainement authentiques, l'origine du recueil échappe à toute suspicion, et que tous les documents sont authentiques. Il nous a semblé que ce raisonnement perdait de sa force quand il s'agissait d'une *collection* et d'une *copie*, rien ne nous garantissant que la personne qui a fait faire la copie ait tiré tous les documents d'un même fonds.

2. *Mémoires de Choiseul*, p. 214 et 215.

3. *Ibid.*, p. 374.

bienfaisance vont ensemble, et quelles autres vertus méritent plus d'être avouées dans un monarque [1] ? » Ce développement uniquement moral et quelque peu emphatique est tout à fait en dehors des habitudes de Choiseul. On en relèverait au contraire de nombreux exemples dans les ouvrages de Soulavie, qui étaient en partie des livres d'édification révolutionnaire. M. Flammermont remarquait de même, dans son étude sur les papiers de Soulavie, combien plusieurs passages du portrait de Louis XV, dans le premier fragment, ressemblaient à certaines peintures violentes et exagérées de Soulavie [2], par exemple, tout le passage où Choiseul retrace le plaisir néronien que Louis XV aurait eu à voir brûler Paris de Bellevue, à assister aux exécutions de la place de Grève, le goût qu'il avait pour les enterrements [3], etc. Quelque mordant que soit le langage de Choiseul quand il parle du roi, il y a là un défaut de mesure et en même temps une diffusion qui étonne chez un écrivain acéré, mais sobre et maître de sa plume. Il convient enfin de remarquer que certains fragments cadrent tout à fait avec des développements qui se trouvent dans les mémoires publiés par Soulavie. Il serait intéressant à cet égard de comparer le morceau intitulé « Louis XV et le renvoi des Jésuites [4] » avec le chapitre des Mémoires de Richelieu relatif à la suppression des Jésuites [5]. On y retrouverait exactement les mêmes idées, les deux partis dévot et antijésuite se disputant l'influence sur Louis XV, Louis XV au fond indifférent, mais se décidant pour le second parti par peur des doctrines tyrannicides des Jésuites. Nous ne pouvons aussi nous empêcher d'observer combien certaines affirmations des fragments coïncident mieux avec les idées de Soulavie qu'avec celles de Choiseul, par exemple celle-ci : que le motif déterminant de Louis XV pour s'allier avec la maison d'Autriche était l'intention d'anéantir le protestantisme après avoir écrasé le roi de Prusse [6]. On reconnaît là une des accusations familières aux adversaires du système autrichien. Choiseul ne fait nulle allusion à cette disposition de Louis XV dans le chapitre des Mémoires inédits qu'il consacre au premier traité de Vienne. Il y expose au contraire que Louis XV a dû très naturellement être déterminé par « les motifs d'offense et de pique [7] » qu'il avait contre le roi de Prusse. Et cependant il ne se fait pas faute de lancer un trait contre le roi, toutes les fois qu'il en trouve l'occasion. Peut-être attachons-

1. *Mémoires de Choiseul*, p. 380 et 381.
2. *Article cité*, p. 114.
3. *Mémoires de Choiseul*, p. 216.
4. *Ibid.*, p. 375 et 376.
5. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, chap. XVIII, p. 301 sqq.
6. *Mémoires de Choiseul*, p. 375.
7. *Ibid.*, Lettre XX, p. 156.

nous trop d'importance à ce qui pourrait n'être que des coïncidences, des contradictions plus apparentes que réelles, explicables par l'extrême mobilité d'esprit de Choiseul, des exagérations de langage provoquées par son indignation au lendemain de son renvoi. Mais les constatations que nous avons faites, si elles ne suffiraient pas pour contester l'authenticité d'un texte dont on saurait avec précision la provenance, ne sont pas sans valeur lorsque nous nous trouvons en présence d'un manuscrit qui est de la main d'un copiste que nous ne connaissons pas, qui est fait de pièces et de morceaux, et lorsque nous savons qu'un homme comme Soulavie avait réuni une collection de pièces sur Choiseul, dont nous ignorons la destinée.

Il résulte de cet exposé que la question des Mémoires de Choiseul ne saurait aujourd'hui être regardée comme close. Il est probable que les archives de famille des Choiseul révéleront bien d'autres écrits intimes du duc, ne fût-ce que la Correspondance de Choiseul avec Mme de Pompadour pendant son ambassade à Rome et son ambassade à Vienne, qui permettra seule d'écrire l'histoire définitive de la guerre de Sept ans. Il est à souhaiter que d'autres écrits nous donnent les moyens d'élucider complètement les questions de l'attribution des Mémoires de Chanteloup et de l'authenticité de toutes les pièces contenues dans les Manuscrits. Mais tels qu'ils sont, les Mémoires de Choiseul apportent pour une biographie critique du duc un certain nombre de renseignements nouveaux que nous voudrions rapidement passer en revue en les groupant dans les trois grandes périodes de la vie de Choiseul : jusqu'à sa nomination à Vienne, jusqu'à sa chute, pendant sa disgrâce, qui se trouvent coïncider assez exactement avec les Mémoires inédits pour la première période, les Mémoires de Chanteloup et les Manuscrits pour la deuxième et la troisième.

II

Les débuts de la carrière de Choiseul, jusqu'à son départ pour Rome, étaient, avant les Mémoires inédits, assez mal connus. Nous ne savions à peu près que ceci : jusqu'en 1754, il n'eut d'autre réputation que celle d'un homme à bonnes fortunes, pas très délicat ni très discret, et d'un des esprits les plus mordants et les plus méchants de la Cour [1]. Il

1. Cf. les *Mémoires de Richelieu*, t. IX, chap. XIII, p. 245 et 246 ; les *Mémoires secrets de Duclos*, t. II, p. 499; les *Mémoires de Dufort de Cheverny*, t. Ier, p. 137 ; le *Mémoire* de Kaunitz sur la cour de France, dans la *Revue de Paris*, 15 août 1904, p. 846; les *Mémoires de Talleyrand*, t. V, p. 515.

aurait dû sa fortune à un mariage avantageux avec Mlle de Crozat, préparé et consommé avec plus d'habileté que de délicatesse [1]. Il aurait acquis la faveur de Mme de Pompadour en lui livrant des lettres de sa cousine, Mme de Choiseul-Romanet, en passe de devenir maîtresse du roi. Ses ennemis prétendent qu'il ne trahit sa cousine que parce qu'il ne la jugeait pas de taille à soutenir son rôle de favorite et à le servir [2]. Ils vont jusqu'à insinuer qu'il doit être rendu responsable de sa mort, survenue quelque temps après [3]. Ses amis comme Besenval gardent le silence. Dufort de Cheverny, qui est plutôt de ces derniers, ne craint pas de déclarer qu'il serait devenu l'amant de Mme de Romanet pour se procurer les lettres de Louis XV qu'il aurait ensuite portées à Mme de Pompadour [4]. Bernis, qui de tous les contemporains du duc est celui qui parle de son attitude dans cette affaire avec le plus de modération, indique avec quelle adresse Choiseul aurait su tirer parti du service rendu pour persuader à Mme de Pompadour qu'un sentiment plus fort que l'amour l'avait porté à tout braver pour lui être utile [5]. La marquise se serait acquittée envers lui en le faisant nommer ambassadeur à Rome. Dans les Mémoires inédits, Choiseul plaide sa cause avec beaucoup d'adresse. On ne saurait se fier, sans critique, à ses assertions. Mais elles permettent, par comparaison avec les mémoires contemporains, de remettre les choses à peu près au point.

D'abord Choiseul, avant sa nomination à Rome, n'était pas uniquement un homme de salon, et il ne ressemble pas à « l'espèce et au pendard » dont nous parlent les Mémoires de Richelieu et que la bonne société hésitait à accueillir. Il avait servi avec distinction à l'armée. Il avait assisté à la bataille de Dettingen, commandé un régiment sous les ordres

---

1. Choiseul aurait dû son mariage à la sœur de Mlle de Crozat, Mme de Gontaut, dont il fut l'amant adoré. Avant de mourir, Mme de Gontaut aurait voulu assurer sa fortune par ce mariage et aurait obtenu la promesse de sa sœur alors âgée de douze ans (cf. Gaston Maugras, *Le duc et la duchesse de Choiseul*, Paris, 1902, in-8, p. 10, 11). Selon Talleyrand, Choiseul aurait consommé trop tôt le mariage, étant donnée l'extrême jeunesse de sa femme, ce qui aurait altéré pour le restant de sa vie le tempérament de Mme de Choiseul (Talleyrand, *loc. cit.*, p. 531).

2. Cf. Richelieu, t. IX, chap. XIII, p. 262, et Talleyrand, t. V, p. 518.

3. Talleyrand repousse l'accusation, mais en des termes qui semblent presque la confirmer : « Quelque persuadé que je sois que cette accusation n'est pas fondée, j'éprouve une sorte d'embarras de ne pouvoir tirer mes motifs de la conviction de la moralité de sa vie et d'être obligé d'aller les chercher dans la légèreté de son caractère (*loc. cit.*, p. 518). Cf. également, sur les bruits répandus contre Choiseul, Dufort de Cheverny, t. Ier, chap. VI, p. 139.

4. *Mémoires de Dufort de Cheverny*, t. Ier, chap. VI, p. 138, 139.

5. *Mémoires et lettres du cardinal de Bernis*, publiés par Frédéric Masson, nouvelle édition, Paris, 1903, 2 vol. in-8, au t. Ier, chap. VI, p. 206.

de Conti pendant la campagne de Savoie. Envoyé en Flandre, il avait su se mettre en vue au moment de la prise de Charleroi, et avait été chargé d'en porter la nouvelle à Versailles. A Rocoux, il avait mérité les éloges de Maurice de Saxe. Il s'était trouvé à Laufeld et à Maëstricht. Il avait été promu brigadier en 1746, maréchal de camp en 1748 [1]. Par sa naissance, sa parenté avec le duc de Gontaut, son esprit, il était en position de faire figure à la Cour et d'y être considéré. Il dut sa nomination à Rome à la faveur de Mme de Pompadour. Mais il suffirait de parcourir la liste des diplomates français accrédités dans les grandes Cours pendant le règne de Louis XV pour trouver quelque fondement à cette protestation de Choiseul : « Je pensais que l'ambassade de Rome n'était pas un emploi au-dessus de ce que je pouvais prétendre très raisonnablement, et par conséquent que je n'avais pas d'explications à donner au public sur un événement qui me paraissait très simple [2]. »

Ensuite, si les Mémoires inédits prouvent qu'il gagna en effet l'appui de Mme de Pompadour en trahissant Mme de Choiseul-Romanet, et s'il convient de la matérialité du fait, il proteste dans un long récit contre les motifs qui lui furent prêtés dans toute cette intrigue. Il aurait été opposé au mariage de son cousin le marquis de Choiseul-Beaupré avec Mlle de Romanet, une parente de Mme de Pompadour, jugeant l'un « bête, brutal, claquedent, grossier » et déplacé à la Cour, et tenant le mariage comme « déshonorant » pour sa famille [3]. Il n'aurait pas été l'amant de Mme de Choiseul-Romanet, à qui il trouvait « un visage commun, l'air d'une fille entretenue qui a beaucoup d'usage du monde, des manières trop libres, avec une mère qui ressemblait parfaitement à une tante d'emprunt de fille publique ». S'il alla rarement, mais de temps en temps la voir, ce fut pour détruire l'opinion de Mme de Pompadour et de Mme d'Estrades, que ce mariage le mettait au désespoir [4]. Il n'aurait pas cherché à se mêler de son intrigue sans les confidences d'un mari qui, d'abord trop désolé, lui parut ensuite trop consolable. Ce serait sur son instance qu'il aurait eu avec Mme de Romanet l'entretien où elle lui montra les lettres du roi. En arrêtant l'intrigue, il n'obéit à aucun calcul ambitieux. Son seul motif fut le sentiment qu'il avait de l'honneur de sa famille, et l'horreur de voir une Choiseul maîtresse en titre. D'ailleurs, il n'avait pas l'intention de révéler quoi que ce soit à Mme de Pompadour. Un propos imprudent tenu devant le duc de Gontaut aurait amené ce

1. Cf. les *Mémoires de Choiseul*, Lettres III à XII.
2. *Mémoires de Choiseul*, p. 93.
3. *Ibid.*, p. 64, 65.
4. *Ibid.*, p. 66, 67, 68.

dernier à prévenir la favorite que Choiseul pouvait la rassurer d'un mot. Mme de Pompadour aurait voulu le voir. Il n'aurait pu résister à ses larmes et aurait montré les lettres [1]. Telle est la version de Choiseul. On pourrait y relever nombre d'invraisemblances. Le rôle de Choiseul était trop indélicat pour qu'il puisse faire autre chose que plaider les circonstances atténuantes. Mais il y a loin de cette indélicatesse à toutes les perfidies et à toutes les infamies dont on l'a accusé. Quant aux déclarations que lui prête Bernis, il aurait exprimé à Mme de Pompadour « le plaisir qu'il avait de la soulager d'une situation qui lui faisait peine », et il lui aurait dit à cette occasion des galanteries, « mais en l'assurant qu'il regardait comme déshonorant de tirer parti de cet événement pour profiter de son crédit ». Il ne l'aurait d'ailleurs revue que deux fois dans le courant de l'hiver et « par hasard [2] ». L'intimité de Choiseul et de Mme de Pompadour serait donc, contrairement à l'opinion de Bernis, postérieure d'au moins plusieurs mois à l'intrigue de Mme de Romanet.

Sur son mariage avec Mlle de Crozat, Choiseul, comme on devait s'y attendre, se montre réservé. Il lui était difficile, sinon impossible, de s'expliquer sur la part que sa belle-sœur Mme de Gontaut prit à cette union, et de se justifier des reproches d'un ordre très délicat que nous relevons dans les Mémoires de Richelieu et dans ceux de Talleyrand, et que semble d'ailleurs suffisamment démentir l'amour que Mme de Choiseul ne cessa de témoigner à son mari. Il déclare simplement avoir conclu une union de sentiment et non d'intérêt, Mlle de Crozat ayant alors un procès dont dépendait une grande partie de sa fortune [3].

Avec l'ambassade de Rome commence le rôle politique et diplomatique de Choiseul. Bernis, dans ses Mémoires, nous rapporte que Choiseul avait demandé l'ambassade de Turin, mais que St-Contest se dépêcha d'y faire nommer Chauvelin, et que Choiseul se rabattit sur Rome. Bernis, qui aurait voulu Turin et à qui on avait fait espérer Rome, resta ainsi entre deux ambassades [4]. A en croire les Mémoires inédits, Choiseul n'aurait pas songé à une ambassade. Au début comme dans la suite de sa carrière il se défend de toute ambition et de toute intrigue. Les choses auraient été combinées sans lui, tandis qu'il servait en Flandre comme

1. *Mémoires de Choiseul*, Lettre XIV, p. 69 et sq. Choiseul y mentionne aussi les intrigues de Mme d'Estrades, tante de Mme de Romanet, et de son amant le comte d'Argenson, qui étaient les deux grands soutiens de la jeune femme. L'aversion de Choiseul pour Mme d'Estrades qu'il appelle « une vilaine femme dont la figure était dégoûtante » (p. 127), et pour d'Argenson, aurait été une des raisons de sa conduite.

2. *Ibid.*, p. 83 et p. 85.

3. *Ibid.*, p. 62.

4. Bernis, *loc. cit.*, t. Ier, chap. XIII, p. 207.

maréchal de camp, entre Mme de Pompadour et le duc de Noailles. Il ne parle pas de Turin. On lui aurait proposé Rome. Il aurait hésité à accepter, ne pensant qu'à poursuivre sa carrière militaire. Les instantes de Noailles l'auraient décidé. St-Contest lui était tout acquis. Le seul obstacle qu'il rencontra fut l'antipathie que le roi lui témoignait depuis l'affaire de Mme de Choiseul-Romanet. Dès qu'il s'y fut heurté, il déclare avoir abandonné toute espérance et avoir demandé à Mme de Pompadour de renoncer à le soutenir. Mais Mme de Pompadour se serait échauffée beaucoup plus que lui et aurait fait de sa nomination une question personnelle [1]. Dans tout ce récit de Choiseul il n'est pas fait mention de Bernis. Le désintéressement de Choiseul aurait été absolu. Nous ne saurions ici qu'opposer les deux versions entre lesquelles aucun document précis ne nous permet de nous prononcer. L'attitude de Choiseul nous semble plus naturelle et plus vraisemblable dans la première, mais ce n'est pas une raison suffisante pour l'adopter.

Choiseul nous a laissé dans deux de ses lettres un résumé de son ambassade à Rome [2]. Elle nous était connue déjà par la publication de sa correspondance diplomatique de 1754 à 1757 par M. Maurice Boutry [3]. Il eut à y traiter deux affaires essentielles, la première d'empêcher que le pape et la cour romaine ne se laissassent entraîner par une partie du clergé de France qui écrivait à Rome des lettres enflammées sur les affaires de la Constitution *Unigenitus*, la seconde, après l'assemblée du Clergé français de 1755 et sa division en deux grands partis à peu près égaux pour et contre la bulle *Unigenitus*, de solliciter du pape une lettre encyclique qui, en même temps qu'elle contiendrait son sentiment sur les obligations imposées par la bulle, l'abrogerait en fait. Dans les Mémoires inédits, Choiseul se vante d'avoir complètement rempli cette seconde partie de sa tâche. Selon lui, ce ne serait point de la cour de Rome que seraient venus les ménagements pour la Constitution *Unigenitus* ; il faudrait les attribuer aux ministres français [4]. Il y a là tout au moins matière à discussion. Il résulte des textes publiés par M. Boutry que, malgré les remaniements qu'elle subit pendant près d'une année sur les instances de Choiseul et du ministère français, la lettre encyclique du pape ne contint pas les déclarations formelles que la cour de Versailles espérait, et que les deux partis y trouvèrent des arguments pour continuer leur lutte. Choiseul même est obligé de convenir que le pape ne dit pas assez posi-

1. *Mémoires de Choiseul*, Lettre XV, p. 86 sqq.
2. *Ibid.*, Lettres XVI et XVII, p. 94 sqq.
3. Maurice Boutry, *Choiseul à Rome, Lettres et Mémoires inédits*, Paris, 1903, in-8.
4. *Mémoires de Choiseul*, p. 118.

tivement ce qu'il veut faire entendre, et telle est également l'opinion de Bernis [1]. Choiseul, en dépit de son affirmation, ne remporta donc qu'une demi-victoire. Du reste le principal intérêt de ses deux lettres réside surtout dans le jugement qu'il porte sur la politique religieuse de son temps [2]. Il en parle comme un homme d'État que les conflits religieux laissent indifférents en eux-mêmes, et qui ne se préoccupe que du contre-coup qu'ils peuvent avoir sur la discipline intérieure et le bon ordre du royaume. Il fait remonter les discussions qui divisent le clergé français à la politique funeste du Père Letellier. Mais une action énergique et soutenue du gouvernement français aurait pu les arrêter et imposer silence aux factions religieuses. Il se montre hostile aux tergiversations et surtout aux recours à Rome. Il dénonce les Jésuites, « qui ne veulent pas être un simple ordre religieux. Il faut qu'en France ils intriguent, ils fassent du bruit, gouvernent le roi, la famille royale, les évêques, et, quelque malheur qui puisse arriver au royaume, ils croient avoir besoin de gouverner un parti dans l'État pour conserver de la célébrité et alimenter la vanité de leur ordre ». Ces idées religieuses de Choiseul ont d'autant plus de valeur, qu'actuellement nous disposons de très peu de textes qui nous permettent de définir sa responsabilité dans l'expulsion des Jésuites. Il s'est défendu d'en avoir pris l'initiative et de l'avoir préparée de longue main. Sa conduite dans cette affaire aurait été dominée par les circonstances plutôt que par un programme préconçu [3]. Ses ennemis au contraire sont unanimes à le représenter comme l'auteur de la destruction de l'ordre de Jésus, moins du reste par animosité religieuse et impiété que par faiblesse devant le Parlement [4]. Nous ne saurons à quoi nous en tenir que quand nous posséderons une histoire critique de l'expulsion des Jésuites. En tout cas des développements comme celui auquel nous venons de faire allusion constitueront des éléments d'appréciation qu'il faudra retenir.

Choiseul partit de Rome quelques jours après l'attentat de Damiens. Il

---

1. *Mémoires de Choiseul*, p. 118, et *Mémoires de Bernis*, t. Ier, p. 326 : « Si l'ouvrage de ce sage et savant pontife était resté tel qu'il l'avait d'abord conçu, rien n'aurait été plus clair ni plus décisif. Mais la crainte d'effaroucher le parti des évêques trop zélés fit insérer dans cette lettre des généralités qui ont fourni à l'archevêque de Paris et à d'autres prélats l'occasion d'y chercher l'approbation de leur conduite. »

2. *Mémoires de Choiseul*, p. 109 et p. 113 et sqq.

3. Cf. l' « Anecdote particulière » (*Mémoires de Choiseul*, p. 172 sqq.), et Besenval, *Mémoires*, édition Berville-Barrière, 1821, t. Ier, « Intrigue de la Vauguyon contre M. de Choiseul ».

4. Cf. Richelieu, t. IX, chap. XIII et XVIII ; et d'Aiguillon, *Mémoires*, Paris, 1790, chap. I et II.

nous a laissé de cet attentat et du renvoi de Machault et d'Argenson qui en fut la conséquence, un récit détaillé. Il est intéressant de le comparer à ceux de Dufort de Cheverny et de Bernis. Il en diffère au moins sur un point essentiel, le rôle joué par Machault et l'origine de sa disgrâce. D'après Dufort de Cheverny [1], les partisans du Dauphin et de d'Argenson, après l'attentat, entourèrent Machault, qui était l'ami de Mme de Pompadour, et le pressèrent de conseiller à la Marquise de se retirer. Machault se serait refusé à une démarche directe, mais aurait promis, si Mme de Pompadour le consultait, de la déterminer à la retraite. Dans un conseil tenu chez Mme de Pompadour sur l'attitude qu'elle devait prendre, et où assistèrent Soubise, le duc de Gontaut et Machault, Machault aurait opiné pour la retraite, qui fut combattue par Soubise. Mme de Pompadour se serait rangée à l'avis de ce dernier et n'aurait pas pardonné à Machault le conseil qu'il lui avait donné. Bernis [2] conteste que Machault ait conseillé à Mme de Pompadour de se retirer. Le tort qu'il aurait eu vis-à-vis de la favorite aurait été de ne pas lui rendre compte sur-le-champ d'un entretien qu'il avait eu avec le roi, où il avait été question d'elle, et de différer jusqu'au lendemain de l'en informer. Mme de Pompadour aurait été persuadée qu'il lui avait manqué. Mais en outre elle aurait estimé que depuis les dernières affaires du Parlement sa tête s'était affaiblie, et qu'il n'était plus en état de servir le roi [3]. Pour Choiseul [4], le roi après l'attentat aurait dit à Machault d'aller chez Mme de Pompadour et de lui insinuer comme de lui-même de quitter la Cour. Machault aurait fait sa commission maladroitement, et, au lieu de rendre compte a Mme de Pompadour de la conversation qu'il venait d'avoir avec Louis XV, il lui aurait comme de lui-même et durement conseillé de s'en aller. Mme de Pompadour aurait désiré que Machault sentît son ingratitude et sa faute, mais elle n'aurait pas souhaité qu'il fût renvoyé. Le roi aurait eu au contraire grand plaisir à l'exiler [5], parce qu'il était ainsi asssuré que la Marquise n'apprendrait pas l'ordre donné par lui qu'elle sortît de la Cour. Le récit de Choiseul fait donc retomber sur le roi toute la responsabilité du renvoi de Machault, qui, d'après Dufort et Bernis, incomberait à Mme de Pompadour. Les récits de Choiseul et de Dufort expliquent, différemment il est vrai, la chute

1. T. Ier, chap. VI, p. 184, 185.

2. T. Ier, chap. XXXI, p. 355 sqq. « On crut qu'il avait conseillé à Mme de Pompadour de se retirer. Mais le fait est faux. Je m'en suis éclairci avec elle. »

3. *Ibid.*, p. 369.

4. *Mémoires de Choiseul*, p. 125.

5. Au contraire, Bernis soutient que Madame Infante lui aurait dit que le roi s'était séparé avec beaucoup de peine d'un ministre en qui il avait eu le plus de confiance, mais que les circonstances l'exigeaient (Bernis, t. Ier, p. 369).

de Machault par les événements qui suivirent l'attentat de Damiens, tandis que, selon Bernis, ces événements n'auraient pas suffi à la provoquer et qu'il faudrait également mentionner les rapports de Machault et du Parlement. Sur un seul point les trois auteurs sont d'accord : c'est pour constater à la fois la maladresse et la hauteur dont Machault fit preuve en ces circonstances. Pour le renvoi de d'Argenson, la version de Choiseul ne diffère que par des détails de celle de Bernis. Comme Dufort, Choiseul insiste sur la frayeur et la lâcheté de Louis XV après l'attentat. Il ne parle qu'en passant et dans une phrase dédaigneuse du rôle joué par le Dauphin, et ne dit pas un mot de la convocation du Conseil et de l'attitude énergique dont Bernis se fait gloire dans ses Mémoires [1]. « M. le Dauphin, se borne-t-il à écrire, avait l'air de prendre le gouvernement, parce que le roi, dans les premiers moments où la crainte de la mort lui faisait demander pardon à tout le monde, lui avait dit qu'il gouvernerait mieux que lui [2]. »

La nomination de Choiseul comme ambassadeur à Vienne était décidée au moment où il arriva à Versailles. Nous ne connaissions les circonstances où elle fut faite que par le récit de Bernis [3]. D'après Bernis, Rouillé, alors secrétaire d'État des Affaires étrangères, ne fut pas consulté. Il n'avait d'ailleurs de ministre que le nom. Son candidat, le comte de Broglie, déplaisait à Mme de Pompadour et à Bernis, qui savaient qu'il n'était pas partisan de l'alliance. Mme de Pompadour ne songeait qu'à Choiseul. Elle s'entendit pour le soutenir avec Madame Infante, qui jugeait très important pour ses desseins d'avoir un ami dans l'ambassadeur du roi à la cour de Vienne, et qui avait été conquise par Choiseul. Bernis déclare qu'il pouvait beaucoup influer sur la nomination, que les ennemis de Choiseul ne manquèrent pas de lui faire connaître le danger qu'il courait en associant aux affaires un homme aussi entreprenant, ambitieux et adroit, mais qu'il laissa la nomination au gré de la Marquise et de l'Infante, dont il aurait vainement contrarié le projet, et qu'il se décida à être utile au comte de Stainville tant qu'il continuerait à bien servir le roi. Le récit de Choiseul, dans les Mémoires inédits, confirme sur la plupart des points celui de Bernis. Mme de Pompadour, pendant son ambassade à Rome, entretenait une correspondance avec lui et l'instruisait exactement des négociations secrètes des cours de Vienne et de Versailles [4]. Il était également renseigné par Madame Infante, qui ne lui ménageait pas son appui, et il nous laisse

1. Bernis, p. 357 sqq.
2. *Mémoires de Choiseul*, p. 125.
3. Bernis, chap. XXXIV, p. 381, 382.
4. *Mémoires de Choiseul*, p. 120.

entendre la grande influence dont elle jouissait. « Elle entrait pour beaucoup, dit-il, dans tous les ressorts de la politique du moment [1]. » Ses deux protectrices le pressèrent de revenir à Versailles pour aller ensuite comme ambassadeur à Vienne. Pourtant, lorsqu'il partit de Rome, il n'était pas encore absolument décidé à accepter le poste de Vienne. « Je calculais, écrit-il, que je choisirais à Versailles ce qui me serait le plus utile, ou de servir à l'armée si la guerre de terre avait lieu, ou d'aller à Vienne comme ambassadeur [2]. » Le séjour qu'il fit à Parme à son retour acheva sans doute de le décider [3]. A l'en croire, quand il quitta Madame Infante, sa nomination à Vienne lui avait été confirmée. Il fut mis à Versailles dans la confidence du traité autrichien par Bernis et Mme de Pompadour. On lui recommanda la plus grande réserve vis-à-vis de Rouillé, « un pauvre homme dont tout le monde a connu l'imbécillité » [4], qui ne se doutait pas de la négociation autrichienne et qu'on ne voulait en instruire que quand tout serait conclu. Il sut du reste mettre le ministre dans son jeu. Comme ce dernier l'entretenait du choix qu'il avait fait du comte de Broglie, Choiseul lui apprit que sa nomination était décidée et en même temps lui proposa de la refuser. Rouillé lui sut gré de ce procédé, et joignit ses instances à celles de Mme de Pompadour [5]. On remarquera que Choiseul, dans les Mémoires inédits, ne fait pas allusion à une intervention quelconque de Bernis. Il cite une ou deux fois son nom à côté de celui de Mme de Pompadour, comme s'il n'avait eu d'autre volonté et d'autres projets que ceux de la Marquise. Il résulte des deux narrations de Bernis et de Choiseul, que Choiseul n'est pas parti comme un ambassadeur ordinaire. Soutenu par Mme de Pompadour avec laquelle il ne cessera de correspondre, jouissant auprès d'elle d'une influence qui égalait déjà celle de Bernis, il apparaissait comme un véritable ministre des Affaires étrangères dont on prenait et suivait les avis. Le jour où il fut rappelé en France pour assister Bernis, il se trouvait en fait son collègue depuis plus d'une année.

Quelles étaient au moment de son départ pour Vienne les idées de Choiseul sur la politique extérieure de la France ? Nous trouvons dans les

1. *Mémoires de Choiseul*, p. 143.
2. *Ibid.*, p. 120.
3. *Ibid.*, p. 143.
4. *Ibid.*, p. 140, 143.
5. Bernis fait allusion aux rapports de Choiseul et de Rouillé, mais suppose à Choiseul des intentions bien différentes. Il aurait prié Mme de Pompadour de lui permettre de renoncer à l'ambassade de Vienne, mais il y avait là de sa part une manœuvre « destinée à faire comprendre combien il était dangereux pour lui de servir le roi à Vienne dans des circonstances si critiques et si délicates sous un ministre mal intentionné et absolument incapable ». Le renvoi de Rouillé aurait donc été le but que Choiseul se serait proposé (cf. Bernis. t. Ier, chap. XXXV, p. 386 sqq.).

Mémoires inédits deux passages qui nous renseignent à cet égard : 1° l'appréciation de Choiseul sur la politique de la France pendant la guerre de Succession d'Autriche [1] ; 2° son opinion sur le système autrichien de 1756 et sur le traité de Versailles négocié par Bernis [2]. La politique de la France pendant la guerre de Succession d'Autriche lui paraît un mélange d'incohérence, de faiblesse et d'intrigues. Il la condamne en des jugements tranchants et absolus. Les intrigues de Mme de Mailly et de Mme de Vintimille, les ambitions extravagantes de Belle-Isle, sont pour lui les causes d'une guerre que Fleury voulait éviter. La guerre déclarée, le gouvernement de Versailles fut d'un aveuglement extraordinaire. Il fit la part de tous ses alliés et ne négligea que la sienne. A Aix-la-Chapelle, où il aurait pu donner la paix avec des avantages certains, il oublia tout, « le motif qui lui avait fait prendre les armes, l'intérêt de la couronne, les vues les plus simples de la politique, la bonne foi due à l'Espagne, et jusqu'à la prévoyance de la conservation de cette même paix [3]. » Plus sévère encore est l'appréciation de Choiseul sur les hommes qui dirigèrent à cette époque la politique et les armées de la France. Belle-Isle est « un extravagant [4] », qui sut tirer son épingle du jeu en abandonnant l'armée après la retraite de Prague. Le maréchal de Saxe, « avec sa morgue allemande et même ridicule d'un bâtard de souverain, avait une grande attention à conserver les ennemis pour avoir une armée à combattre l'année suivante, général médiocre ou perfide [5] ». Lowendal « avait à peu près tous les vices qu'on peut avoir, mais il était distingué à cause de sa bassesse envers le monde [6] », Puyzieulx, qui succéda à Fleury, fut « un pauvre homme et faible [7] ». St-Séverin, le négociateur de la paix d'Aix-la-Chapelle, « était né dur, brutal, sans esprit, sans connaître même la valeur des mots [8] ». On loua le roi de sa modération, « tandis qu'on aurait dû critiquer son imbécillité [9] ». Le morceau, écrit au courant de la plume, ressemble bien peu aux Mémoires de Choiseul qu'à conservés le ministère des Affaires étrangères. Il ne tient aucun compte de la complexité des faits. Il affecte le ton et les allures d'un pamphlet. On y sent une rédaction hâtive faite de verve, un esprit plus acerbe et plus mordant qu'impartial. On y retrouve, et c'est

1. *Mémoires de Choiseul*, Lettre XII, p. 49 sqq.
2. *Ibid.*, Lettres XIX et XX, p. 137 sqq.
3. *Ibid.*, p. 57.
4. *Ibid.*, p. 51.
5. *Ibid.*, p. 33 et p. 36.
6. *Ibid.*, p. 43.
7. *Ibid.*, p. 46.
8. *Ibid.*, p. 45.
9. *Ibid.*, p. 57.

ce qui en fait l'intérêt, une influence évidente des idées directrices de la politique de Choiseul. Il n'attaque avec tant de virulence le traité d'Aix-la-Chapelle que parce qu'il constitue un abandon de l'Espagne [1]. Pour la même raison, il condamne le mariage du Dauphin avec une princesse saxonne « alors que sans contredit la politique la plus saine était de s'unir par tous les liens possibles à l'Espagne [2] ». Il estime d'autre part que la meilleure diplomatie, au moment de la mort de l'empereur Charles VI, aurait été de négocier avec l'Autriche. L'Autriche aurait consenti à la France le Luxembourg et des agrandissements en Flandre, et, à traiter avec elle, on aurait gagné la paix et l'acquisition d'une province [3]. La sévérité de Choiseul s'expliquerait donc par ce fait que, pendant cette période, la France suivit exactement la politique inverse de celle où il l'engagea par le système autrichien et par le Pacte de famille.

Dans la dernière lettre des Mémoires inédits, Choiseul examine la situation générale de l'Europe en 1755 et les origines du traité de Versailles. Pour lui, la guerre de Sept ans fut voulue par l'Angleterre. Le duc de Cumberland pour commander les armées, Fox pour prendre une place prépondérante dans les affaires et s'enrichir, imaginèrent la négociation sur les limites de l'Acadie qui devait entraîner la rupture de l'Angleterre et de la France. En même temps que le ministère anglais se préparait à faire la guerre à la France il négocia secrètement avec le roi de Prusse, en 1754 et 1755, un traité qui avait pour but de détacher Frédéric II de la France. L'alliance autrichienne, préparée dans les entretiens de Kaunitz et de Mme de Pompadour en 1752, négociée par Starhemberg avec le Contrôleur général Séchelles, puis avec Bernis, après que la cour de Versailles eut été informée du traité de Whitehall entre le roi de Prusse et le roi d'Angleterre, fut pour la France un acte nécessaire et de bonne politique. L'Angleterre, en effet, n'aurait pas eu, selon Choiseul, l'intention d'abandonner son ancienne alliance avec la cour de Vienne, et elle se serait efforcée d'apaiser la cour de Vienne sur son alliance avec celle de Berlin, d'abord en lui donnant des subsides, puis en lui procurant sur la France un dédommagement de la Silésie. « Je conviens, dit Choiseul, que cela eût été difficile dans l'exécution, mais cela était possible [4] », d'autant plus

1. *Mémoires de Choiseul*, p. 37 et 38 et p. 56.
2. *Ibid.*, p. 37.
3. *Ibid.*, p. 51. Selon un autre passage des *Mémoires de Choiseul* (p. 152), l'Empereur, après la paix de 1738, serait entré en relations avec Fleury par l'intermédiaire d'un Alsacien, Bartenstein, pour rechercher les moyens de lier par un traité défensif la France et la cour de Vienne. La négociation aurait été poursuivie jusqu'à la mort de l'Empereur.
4. *Ibid.*, p. 157.

ajoute-t-il, que le refus de traiter de la France aurait offensé l'Impératrice, et aurait fort bien pu la maintenir dans l'alliance anglaise. On reconnaît dans cette analyse de Choiseul la thèse classique de la diplomatie française de cette époque sur les origines de la guerre de Sept ans, le caractère offensif pour la France du traité de Whitehall et le caractère défensif de l'alliance autrichienne de 1756. Mais si Choiseul approuvait le traité défensif de 1756, il crut rêver quand on lui donna connaissance de celui du 1er mai 1757 [1]. Il estima que la France avait été sacrifiée, que ses ministres avaient été les dupes de ceux de Vienne, qu'ils avaient accumulé pour le seul agrandissement de la maison d'Autriche des clauses impossibles et contradictoires, sans aucun bénéfice immédiat pour la France. Ce n'est pas ici le lieu de discuter les idées de Choiseul. Il est permis toutefois de faire à propos de cette partie de ses Mémoires une double constatation : d'abord que son développement sur l'alliance autrichienne n'est pas un développement composé après coup pour justifier sa politique; nous retrouvons, en effet, soutenues et commentées dans ses dépêches conservées au quai d'Orsay [2], les mêmes idées; nous les retrouvons également dans le Mémoire justificatif de 1765 [3]; ensuite, que les raisons pour lesquelles il approuve le traité défensif et blâme le traité offensif de mai 1757 ne permettent pas de le présenter, ainsi que le firent ses ennemis, comme un partisan de toutes les concessions à l'Autriche. Il s'est créé une vraie légende autour de « Choiseul l'Autrichien » qui, des mémoires de Richelieu et de d'Aiguillon, des écrits de Favier [4], et des discours de la Gironde, a passé dans nos manuels d'histoire, et, ce qui est plus grave, dans des ouvrages qui affectent une allure critique [5]. Les documents des Affaires étrangères permettent d'en faire justice. Il n'est pas indifférent d'avoir ici pour les confirmer le propre témoignage de Choiseul.

Pierre MURET.

(*La fin prochainement.*)

---

1. *Mémoires de Choiseul*, p. 158.

2. Entre autres dans le grand mémoire de septembre 1758 envoyé par Choiseul à Versailles quelques semaines avant son départ de Vienne, mémoire qui constitue, à la veille du ministère, un véritable programme (Archives des Affaires étrangères, Vienne, t. 266).

3. *Mémoires de Choiseul*, p. 383 et p. 384.

4. Doutes et Questions sur le traité de Versailles du 1er mai 1756 (*Politique de tous les cabinets de l'Europe pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI*, Paris, 1802, 3 vol. in-12, t. III, p. 256 sqq.)

5. En particulier dans celui du duc de Broglie, *Le secret du roi* (Paris, 1878, 2 vol. in-8), dans l'Introduction de M. F. Masson aux *Mémoires et Lettres du cardinal de Bernis* (nouvelle édition, citée), et dans la biographie de Marie-Josèphe de Saxe par M. Stryienski, Paris, 1902, in-8.

La complicité de l'Angleterre dans le complot d'Amboise

On connaît l'alliance d'Elisabeth avec les réformés français, durant les guerres de religion. Une question obscure, c'est le début même de cette politique d'intervention dans nos troubles intérieurs. Il est intéressant de le saisir, à l'instant précis où commence la lutte entre les protestants et le pouvoir, pendant la conjuration d'Amboise.

I

Plusieurs textes accusent Élisabeth de complicité avec les conjurés d'Amboise. C'est d'abord une dépêche de Chantonnay [1], ambassadeur d'Espagne en France, envoyée à Philippe II sous l'impression directe des premières révélations. « Le cardinal [de Lorraine] accuse fort la royne d'Angleterre... » (19 mars 1560). C'est en second lieu la pièce [2] intitulée « Les points qui ont été cottéz sur la response de la Royne d'Angleterre », réplique aux griefs énumérés par Elisabeth dans sa proclamation du 24 mars 1560, par laquelle elle déclarait la guerre à l'Écosse : « Mais ce qui plus donne au roy de malcontentement et qui démonstre plus de malveillance, est qu'il a beaucoup d'arguements et de grandes apparences pour croire que ceste dernière conjuration de ses subjects n'a esté faicte sans une secrette intelligence de ladicte royne, qui, concurrant avecques eulx et en religion et en mauvaise volonté, a peult-estre esté bien ayse de veoir venir une subversion à ceste couronne et ung changement de règne duquel elle se pourrait promectre faveur, soit pour la conqueste d'Escosse, ou pour regaigner quelque pied en ce royaulme d'où elle et ses subjects ont été si heureusement chassés. » A ces deux

1. *Revue historique*, 1880, t. XIV, p. 61, 311, article de M. Paillard reproduisant des dépêches de Chantonnay d'après les archives de Bruxelles.

2. Cf. *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, par L. Paris (Collection des Documents inédits), p. 320. — Cf. *Relations politiques de la France avec l'Écosse*, par Teulet, t. II, p. 44.

textes émanant de la même source, il faut ajouter une dépêche du duc d'Albe [1] au cardinal Granvelle, 20 mars 1560 : « La royne sème des séditions populaires en France... » Plus vague que les deux précédents, il offre pourtant l'avantage d'avoir une origine différente et très sûre, Philippe II surveillant alors de près ce qui se passait en France. — Ainsi accusée, Élisabeth s'est-elle disculpée ? Nous ne trouvons aucune trace de justification dans les *Calendars of State papers* : l'ambassadeur anglais, Trokmorton, sa borne le 12 avril à écrire à la reine : « Les Guises, à la nouvelle de la proclamation, sont entrés dans une violente colère, accusant la reine d'avoir été pour quelque chose dans ces troubles, et Trockmorton d'avoir été son agent. » Il constate, et ne se défend pas.

Quelle a été au juste la nature et la portée des intrigues que les sources espagnoles et françaises attribuent à Élisabeth et à son ambassadeur ? Nous possédons, dans les *Calendars of State papers, Foreign, 1559-1560*, une série de documents émanant de la diplomatie anglaise elle-même et qui nous montrent la reine offrant son appui au parti d'opposition, dès que ce parti d'opposition s'organise. Pour les bien comprendre, il est utile de rappeler les faits. Lorsque, après la mort d'Henri II, les Guise s'emparèrent du pouvoir, grâce à l'influence qu'ils exerçaient sur le jeune roi par Marie Stuart leur nièce, ils se trouvèrent aux prises avec deux ordres d'oppositions : une opposition nobiliaire — les maisons rivales de Bourbon, de Montmorency et de Châtillon les jalousaient, — une opposition religieuse — les réformés déjà nombreux, organisés au synode de mai 1559, et exaspérés par les persécutions et le procès d'Anne du Bourg songeaient à la résistance [2]. Ces deux oppositions se coalisent en juillet et août 1559 et trouvent un chef dans la personnne du fuyant et indécis Antoine de Bourbon. Les Montmorency l'appellent à la cour pour l'opposer à Francois de Guise, les ministres protestants, Morel, La Roche-Chandieu, Rivière, exhortent le prince protestant à défendre ses coreligionnaires, et lui portent les instructions du patriarche même de la Réforme. Tout ce monde se réunit à Vendôme le 11 ou le 12 août [3]. On y discute un plan d'attaque. C'est alors qu'Élisabeth intervient.

---

1. Teulet, *op. cit.*, t. II, p. 74.

2. Consulter, pour l'histoire du règne de François II, *De l'estat de la France sous le règne de François II*, éd. Mennechet, 1836 ; *Historia mei temporis*, de Thou ; et l'*Histoire ecclésiastique des Églises protestantes* de Théodore de Bèze, éd. Baum, Cunitz, 1884.

3. Pour les conférences de Vendôme, voir les ouvrages cités ci-dessus, note 2, et de plus le *Corpus reformatorum*, t. XVII, p. 3092 et sq. (lettres de Fr. de Morel, pasteur de l'Église réformée de Paris, à Calvin ; de Calvin à Sturm ; de Hotman à Bullinger).

Le 19 juillet 1559, elle écrit au roi de Navarre : sa lettre est pleine d'avances et de cordialité : « Elle est anxieuse de le servir et de l'aider. » Elle accrédite spécialement auprès de lui Trockmorton ; elle s'adresse aussi à sa femme, Jeanne d'Albret, plus ambitieuse et plus énergique : les termes de cette lettre sont plus clairs et plus pressants. « Si Deus nobiscum, quis contra nos... [1] ? » La première missive est portée au roi par le secrétaire Killegrew, qui la lui remet à Vendôme même. Les négociations reprirent à Paris. Deux pièces citées dans les *Calendars*, aux dates du 22 et du 25 août, nous en racontent les détails. La première est une adresse présentée par Trockmorton à Antoine le 22 août à Saint-Denis, lors de leur première entrevue, qui eut lieu mystérieusement à 11 heures du soir, dans la garde-robe ; c'était ni plus ni moins qu'une proposition d'alliance : « Puisque rien ne peut mieux conserver une bonne entente entre les princes que d'être unis pour le salut de la religion, la Reine sa maîtresse serait heureuse de conclure avec lui une alliance qui aurait cet objet. » Que répond Antoine ? La lettre du 25 nous l'apprend. Il remercie la reine de son amitié, prie Dieu de la faire vivre pour la préservation de la vraie Religion, et promet de s'employer de tout son pouvoir à la protéger. — Rien encore de bien précis. Le 23, Antoine envoie un gentilhomme à Trockmorton, et lui donne un second rendez-vous, avec le même luxe de précautions, à huit heures du soir, au cloître des Augustins, accompagné d'un seul laquais. Là on convient que la reine et le roi correspondront directement, afin d'éviter l'espionnage des ministres français et de l'ambassadeur espagnol, intéressés à empêcher leur bonne entente. Il parle avec insistance à Trockmorton du mariage de la reine, désirant être informé lorsqu'elle se décidera à choisir un époux. L'ambassadeur a l'impression que le projet du roi est de lui proposer un de ses parents. Les deux conspirateurs prirent rendez-vons après l'entrevue que l'Anglais devait avoir avec François II au sujet de l'Écosse. Le 25 août, Antoine répond à la reine avec gratitude et s'offre à la servir du mieux qu'il peut. Mais cet homme sans caractère se laissa intimider par l'accueil hostile que lui firent les Guise. Effrayé de se voir au milieu d'une cour composée d'ennemis, il saisit avec joie l'occasion de partir, sous prétexte de conduire la nouvelle reine d'Espagne, Élisabeth de France, à la frontière. — En somme, ce qui est certain, c'est qu'il y a eu de la part de l'Angleterre avances au roi de Navarre, chef momentané de l'opposition nobiliaire et protestante, proposition d'alliance formelle ; contre qui, sinon contre les Guise ? Cette tentative échoue, et ce n'est

1. *Calendars of State papers, Foreign, 1559-1560.*

pas par la faute d'Élisabeth, mais par celle d'Antoine, dont la volonté indécise paraît s'être arrêtée un instant sur la possibilité d'une union personnelle avec la reine d'Angleterre.

Après cet essai de groupement autour d'Antoine de Bourbon, l'opposition se manifeste par les pamphlets [1], par les violences individuelles, surtout après la mort d'Anne du Bourg, et enfin par l'organisation d'un vaste complot [2] destiné à arracher le gouvernement aux Lorrains, pour le donner aux Bourbons.

Pendant cette période, la diplomatie anglaise est aussi active que dans la précédente, mais, réduite à des intrigues avec des conspirateurs, elle est plus obscure, plus malaisée à deviner. Quelques textes pourtant nous mettent sur la piste de ses machinations. En septembre, Hotman fait un voyage en France, payé par Élisabeth, pour engager le roi de Navarre à reprendre le rôle qu'il a si misérablement laissé échapper. Le 19 il écrit : « César est pour nous... » — Le mot ne peut s'appliquer qu'à la reine d'Angleterre. Le 24 du même mois, Trockmorton a une réticence significative : « Il voudrait bien parler à la reine de choses qu'il ne saurait lui écrire. » Or, nous savons par d'autres textes, particulièrement par une lettre de Calvin à Coligny, que la conjuration était décidée en septembre [3]. Soubise, dans ses mémoires, dit qu'à la même époque il était informé de tout [4]. C'est donc probablement de la conjuration qu'il s'agit. Au milieu de novembre, l'ambassadeur anglais retourne en Angleterre, rappelé par une maladie de sa femme. A cette période correspondent deux curieuses pièces sans nom d'auteur, rapports d'agent secret évidemment, l'une tirée des papiers inédits de Noailles [5], l'autre imprimée dans les *Calendars*. La première datée du 26, mentionne la défiance éveillée chez les ambassadeurs français et espagnols par le retour de Trockmorton qu'on ne nomme pas, mais qui est clairement désigné, et qui « dressoit des menées par intelligence avec des seigneurs de France ». La seconde parle de la révolte prochaine de la France, en faveur du roi de Navarre, « à qui appartient légalement la garde du roi ». « Toute l'Aquitaine [6], toute la

1. Pour les pamphlets, voir De Thou, *op. cit.*, t. IV, p. 388-392 ; *Mémoires de Condé*, éd. de Londres, 1744, t. I, p. 352 sqq.

2. Voir l'article de M. Mignet dans le *Journal des Savants*, 1556-1560, et l'article précité de M. Paillard.

3. Voir la lettre de Calvin à Coligny, *Opera Calvini*, éd. J. Bonnet, t. II, p. 383.

4. Voir l'article précité de M. Paillard, p. 326.

5. Les papiers de Noailles, ambassadeur en Angleterre jusqu'en 1560, sont encore inédits, au ministère des Affaires étrangères, Angleterre, t. XIV. Le présent texte est au folio 383.

6. Cf. Gaullieur, *Histoire de la Réformation à Bordeaux et dans le ressort de Parlement de Guyenne*, Paris, Bordeaux, New-York, 1884.

Normandie [1] sont de bonne volonté, et pourraient facilement être excitées à l'action, si l'on voyait ailleurs quelque mouvement se produire. » Signé « N/N. Décembre ». Il apparaît donc que l'Angleterre a tout au moins connu et favorisé l'organisation de la révolte, qui a été longue et laborieuse. Une dépêche de Killegrew et Jones, les deux secrétaires de Trockmorton, confirme cette hypothèse : Du 6 janvier 1560. Les deux secrétaires demandent à Cécil des hommes sûrs pour entretenir des intelligences du côté des religionnaires. Quant à eux, déjà suspects, ils ne voudraient cependant pas que rien d'important échappât à Sa Majesté. Enfin une note du 17 février, insérée dans les *Calendars*, prouve que des pourparlers s'étaient engagés entre les conjurés et la reine, qu'une alliance avait été projetée : « Il y a quelques semaines, on a demandé à Mundt [2], sous le sceau du secret, si les Français pouvaient compter sur l'aide de la reine pour le dessein qu'ils se proposaient de mettre fin à leurs persécutions. » Ei Mundt pense que si les princes sont engagés dans le mouvement « pour la conservation de la liberté du roy et du royaume », la reine ne manquera pas de leur prêter ses bons offices.

Ainsi dans cette seconde période que voyons-nous ? Une série très incomplète de pièces et de dépêches témoignant d'intelligences suivies avec les réformés, mais rien prouvant une entente formelle et une coopération.

II

Force nous est bien d'appeler à notre secours les preuves historiques et morales, pour suppléer à l'insuffisance des textes. Ces preuves, nous les trouvons dans un rapide examen des relations de l'Angleterre et de la France à partir de la mort de Henri II et surtout dans la remarquable coïncidence que l'on peut constater entre la conjuration d'Amboise et les événements d'Écosse.

La paix de Cateau-Cambrésis n'avait pas mis fin à l'hostilité de l'Angleterre et de la France. Ce traité avait été surtout mal accueilli par les Anglais et par leur reine. Ceux-là ne se consolaient pas de la perte de Calais ; quant à Élisabeth, elle avait contre les Guise des motifs personnels d'animosité, le roi maintenant unies sur son blason les armes d'Écosse et d'Angletere, feignant ainsi de considérer Élisabeth comme usurpatrice. Enfin

1. Cf. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie, d'après les registres du Parlement* (Rouen, 1840), t. II, p. 281 sqq.
2. Le chargé d'affaires de l'Angleterre en Allemagne.

la question écossaise divisait irrémédiablement les deux gouvernements [1]. La régente d'Écosse, Marie de Lorraine, sœur des Guise, avait fait de ce pays un véritable fief français ; avec son chancelier d'Oysel, elle gouvernait contre la noblesse locale, donnait à ses compatriotes toutes les charges, tous les grades à l'armée, et appelait sans cesse à sa cour des gentilshommes qui passaient le détroit pour chercher fortune. Contre elle grondait déjà la révolte. Or, Élisabeth favorisait les rebelles, avide de chasser d'Écosse des voisins gênants, d'assurer en s'en débarrassant l'indépendance de sa couronne, et de s'annexer un pays uni à l'Angleterre par les liens de la race et de la langue.

La reine était trop habile politique pour ne pas sentir tout le profit qu'on pouvait tirer d'une minorité de fait, et des dissensions menaçantes. Nous trouvons dans les *Calendars*, à la date de mai 1559, des instructions de W. Cécil à Trockmorton, très caractéristiques : Faire bonne contenance aux Guise, avoir avec eux des rapports amicaux, mais « si quelque désagrément leur arrive, il faut que vous nous l'annonciez et alors nous pourrons espérer quelque chose du côté de l'Écosse [2]. » Ce « désagrément », c'est la conjuration d'Amboise, et nous allons voir avec quelle merveilleuse précision Élisabeth sait la mettre à profit.

Les textes abondent qui nous permettent d'établir d'instructifs synchronismes. Déjà, en août 1559, Élisabeth armait ; Noailles met son gouvernement en garde ; la reine nous fait une guerre douanière et arrête nos vins. Le 24 janvier 1560, Trockmorton revient, ayant fort probablement combiné avec elle un plan d'attaque. A ce moment des émeutes éclatent partout en France, en même temps que les armements se précipitent en Angleterre. Le 20 janvier, Noailles se plaint des vexations faites aux otages, signale les rassemblements de soldats, les courriers interceptés, les vaisseaux retenus dans les ports. Le 29 janvier, il proteste contre la capture de bateaux français sans déclaration de guerre. Il adresse, sans succès, des remontrances à Élisabeth qui, jusque là pacifique dans ses discours, donne des réponses de plus en plus équivoques. Cependant le moment approche où la France embarrassée laissera la reine agir ouvertement. Le 4 février, Trockmorton devient pressant. « Il faut battre le fer quand il est chaud. » Mais voici un coup de théâtre. Les Guise ont vent du complot vers le 12 par des avis venus d'Allemagne [3] ; le 20, se produit la dénonciation de l'avocat des Avenelles. Grand trouble

1. Pour tout ce qui concerne les affaires d'Écosse, voir Teulet, *op. cit.*

2. «... If any harm be meant, it is to be learned thence, and therein may ye have most help of the Scots. »

3. Voyez l'article précité de Paillard.

à la cour. Vite Trockmorton signale l'occasion. « C'est l'instant de lancer les armées de terre et de mer » (20 février). La diplomatie anglaise devient plus active; le 28 février, Otto de Brunswick, le 1er mars, le comte Volrad de Mansfeld [1] sont pris à la solde de l'Angleterre : voulait-on les employer contre l'Écosse, ou plutôt contre la France ? Enfin, fait extrêmement caractéristique, Élisabeth envoie à François II une note-ultimatum lui enjoignant d'abandonner l'Écosse ; cette note porte la date du 6 mars : or c'est là le jour précis où devait primitivement éclater le complot : Élisabeth avait calculé son coup, pas assez bien sans doute puisque, par l'effet de circonstances que la reine n'a pu connaître en temps utile, l'éclat de la conjuration fut différé jusqu'au 10 mars. Une étude des dates nous renseigne donc assez précisément sur la connivence secrète de l'Angleterre et des conjurés.

En déclarant la guerre à l'Écosse, Élisabeth prend soin de la justifier par une proclamation, datée du 24 mars, quelques jours à peine après la mort de La Renaudie, le combat de Jargeau et l'insurrection provençale et dauphinoise : « Proclamation contenant la déclaration de l'intention de la majesté de la royne d'Angleterre sur l'observation de la paix avec les royaumes de France et d'Écosse, et aussi la manière de procéder, pour la seureté de ce royaume [2]. » Il est curieux de rapprocher le texte de cette pièce de celui des pamphlets protestants parus en France dans le cours des années 1559 et 1560. Au milieu des récriminations sur l'ingérence des Français dans le gouvernement de l'Écosse, nous retrouvons les mêmes attaques contre les Guise que dans le pamphlet d'octobre 1559 [3] ou dans le factum intitulé « Les Estats deFrance opprimés par la tyrannie de Guise au roi leur souverain seigneur », de mars ou avril 1560 [4]. En premier lieu, « Sa Majesté, de sa desbonnaire et gratieuse nature, s'est contentée de croire que le titre injurieusement prétendu à ce royaulme par la royne d'Escosse n'est venu que de l'ambitieuse volonté de la maison de Guise, lesquels depuis n'a guères se sont emparés du gouvernement de la couronne de France ». Même soin chez les pamphlétaires français de séparer la cause du roi de celle des Lorrains. Comme les conjurés, Élisabeth fait la guerre non au roi, mais à ses ministres. Un autre passage, plus caracté-

---

1. Volrad de Mansfeld était déjà mêlé à des intrigues ayant pour but de l'enrôler au service des réformés français. Voyez l'article de M. Dareste sur Hotman, *Revue Historique*, 1876, t. III, p. 24. Hotman lui-même intriguait avec Elisabeth et le roi de Navarre.

2. Cf. *Calendars*, 24 mars 1560; en anglais. *Mémoires de Condé*, t. I, p. 529 ; en français.

3. De Thou, *op. cit.*, t. IV, p. 388-395.

4. *Mémoires de Condé*, t. I, p. 405.

ristique encore, reproduit presque textuellement un des principaux arguments des calvinistes : « Et ne peut Sa Majesté aussi croire que ni le roy n'estant (à l'occasion de ses jeunes ans capable de telle entreprise, ni encore la royne d'Escosse estant aussi en sa minorité, ni aussi les princes du sang royal et autres Estats de France, à qui par le passé appartenait et devroit appartenir le gouvernement d'iceluy royaulme, durant la minorité du roy... » Ailleurs enfin Élisabeth reproche aux Guise d'agir sans demander l'avis des princes et « autres personnages et sages conseillers ». C'est dans des termes presque identiques que les pamphlétaires réformés soutiennent le droit des princes du sang à exercer la régence en cas de minorité, et réclament la convocation des États généraux. Il est difficile de ne pas admettre qu'Élisabeth s'est inspirée de ces factums et en a tiré ses arguments.

Une pareille ressemblance de textes n'a pas échappé aux Guise qui, dans la réponse citée au début, accusent la proclamation d'être « conforme aux placarts des héréticques » et de prétendre « animer les princes du sang et le peuple contre le roy leur souverain seigneur ». Reproche justifié, si l'on songe qu'Élisabeth la fit traduire en français et répandre à flots chez ses voisins, et en adressa un exemplaire au roi de Navarre, « comme pour le stimuler de son côté et favoriser cette entreprise ». Il faut croire que les passages dont nous venons de parler avaient aux yeux des Guise une réelle importance, puisqu'ils chargèrent l'évêque de Valence et M. de Sèvre de présenter à la reine une remontrance où ils s'appliquaient à réfuter les arguments cités plus haut [1], juste au moment où le greffier du Tillet répondait aux libelles protestants par son traité « de la Majorité des Rois [2] ».

*
* *

Quelle conclusion tirer de cette brève étude ? Rien de formel. Il n'y a eu entre l'Angleterre et les princes réformés nul traité de subsides ; nous ne savons pas si des soldats ont été envoyés. Mais nous avons constaté une proposition d'alliance avec Antoine, des intelligences constantes avec les protestants, une coïncidence frappante entre la politique écossaise d'Élisabeth et les troubles de France. Est-ce suffisant pour établir la complicité ? Nous le pensons.

J. Dureng.

1. La remontrance se trouve dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 553.
2. *Mémoires de Condé*, t. I, p. 437.

COMPTES RENDUS

Ernest LAVISSE. **Histoire de France.** Tome VI, Ire partie : Jean H. MARIEJOL. **La Reforme et la Ligue. L'édit de Nantes (1559-1598).** Paris, Hachette, 1904. In-4, 430 p.

Ce nouveau volume de l'*Histoire de France* publiée sous la direction de M. Lavisse a trait aux guerres de religion. Cette période d'un demi-siècle est certainement l'une des plus confuses et des plus touffues de toute notre histoire. M. Mariéjol s'est astreint à suivre l'ordre chronologique en groupant les faits par grandes masses, selon les règnes, en quatre livres : les préludes des guerres de religion et le règne de François II ; les guerres de religion sous Charles IX ; le règne de Henri III ; Henri IV. On n'attend pas de nous que nous analysions le contenu de cet ouvrage, ni même que nous en dégagions les grandes lignes. Mais ce qu'il convient de mettre en relief, c'est le soin avec lequel l'auteur s'est préoccupé d'élaborer la matière de son travail : les bibliographies succinctes et complètes placées au bas de chaque chapitre en témoignent amplement : encore a-t-il délibérément laissé de côté les nombreux articles dont il a fait passer la substance dans la trame de son récit. Il nous a donné ainsi comme le bilan clair et précis des résultats que l'érudition française et étrangère a obtenus pour cette période dans les dernières années du XIXe siècle.

Avec raison M. Mariéjol a mis en lumière le rôle du populaire, de la masse, aussi bien du côté des protestants que du côté des catholiques, dans tous les troubles religieux et politiques dont la France fut le théâtre à cette époque. C'est l'intervention de cet élément populaire qui donne à certaines des guerres de religion, par exemple la première, à la Ligue, à la lutte finale dans Paris, ce caractère de férocité, de sauvagerie et presque de bestialité, dont on ne peut manquer d'être frappé à la lecture des documents. Lâchée au début des guerres de religion, « la grant Levrière » ne put être réfrénée et encore à grand'peine, qu'à la fin du siècle et pendant plus de trente ans ses soubresauts et ses colères couvrirent le royaume de sang et de ruines et rompirent tous les liens politiques et sociaux. Pour tirer la France de cet état de chaos anarchique, il fau-

dra toute la dextérité de Henri IV dans la seconde partie de son règne et la farouche énergie de Richelieu.

Un autre trait que M. Mariéjol a soigneusement fait ressortir, ce sont les rapports des événements de France avec ceux qui se déroulèrent dans le même temps sur nos frontières, en Angleterre notamment et aux Pays-Bas. En particulier la liaison des troubles de France avec la révolte des Flandres a été presque constante et de la plus grande importance, puisqu'on en retrouve le contre-coup jusque dans les résolutions d'où sortit le massacre de la Saint-Barthélemy. C'est ainsi qu'à l'arrière-plan du tableau si méticuleusement traité se profilent les figures d'Élisabeth d'Angleterre, du pape, de Philippe II, et qu'on voit se dessiner leur action à tous les moments décisifs.

L'exposé de toutes ces guerres risquait d'engendrer la monotonie. M. Mariéjol a fait un effort presque toujours heureux pour introduire de la variété et de la vie dans son récit : il a inséré un certain nombre (qu'il aurait encore pu augmenter sans inconvénient) de portraits. On peut citer, comme particulièrement soignés et pénétrants, ceux de Charles IX, de Henri III (surtout) et de Henri IV. — Un dernier mérite sur lequel il convient d'insister c'est la mesure, l'impartialité dont témoigne toute cette histoire et qu'il était assez malaisé d'observer en un sujet aussi troublé et dans l'étude de questions aussi ardentes et encore aujourd'hui résolues en des sens si divers. Il suffit pour s'en convaincre de lire l'explication qu'il donne des sentiments des protestants, lors de la signature des traités d'Hamptoncourt (p. 67-69), ou encore la narration si simple et pourtant si pressante de la Saint-Barthélemy (p. 125-132), ou enfin ce qu'il dit, encore que ce soit semble-t-il un peu écourté, de l'Édit de Nantes (p. 418-423). Parmi les volumes déjà parus de l'*Histoire de France*, il peut y en avoir de plus brillants, d'allure plus vivante, je doute qu'il y en ait d'aussi dense, de plus consciencieux et de plus solide. — V.-L. Bourrilly.

Comtesse Marie de Villermont. **Grands seigneurs d'autrefois. Le duc et la duchesse de Bournonville à la cour de Bruxelles.** Bruxelles et Paris, 1904. In-8, VIII-428 p.

Le sujet choisi par Mme de Villermont est intéressant à bien des égards. Si l'on a copieusement décrit les mœurs et la vie des nobles du XVIIe siècle, on sait beaucoup moins bien de quelles ressources ils disposaient et pourtant leur puissance dépendait surtout de leur fortune foncière ; aussi un certain nombre de monographies étudiant de manière précise les droits et la situation économique des grands seigneurs d'alors

seraient nécessaires. D'autre part, le début du XVIIe siècle est, dans l'histoire des Pays-Bas espagnols, une époque particulièrement curieuse : après avoir été sur le point de constituer un royaume indépendant, ils allaient retomber sous la domination espagnole. Il était d'autant plus intéressant de rechercher comment on envisageait en Belgique cette perspective, d'étudier le mécontentement des nobles, les espérances que ce mécontentement faisait naître à la cour de France, que la période des archiducs est encore assez peu connue. A un point de vue plus particulier, l'histoire de la France et celle des Pays-Bas sont alors intimement liées. Bruxelles est le rendez-vous de tous les mécontents français. Richelieu surveille de près leurs menées, cherche à se concilier des amitiés, à se ménager le moyen d'intervenir, de conquérir le pays. A tous ces égards, le personnage du duc de Bournonville était bien choisi.

Fils d'un des principaux seigneurs de Flandre, petit-fils par sa mère du célèbre comte d'Egmont, filleul d'Alexandre Farnèse, Alexandre de Bournonville, après avoir suivi les cours de l'Université de Douai et voyagé en Italie et à Vienne, avait pris très vite une place importante à la cour de l'infante Isabelle. Chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Lille, il possédait de grands domaines et s'en occupa activement.

Mécontent de l'importance de plus en plus grande que les conseillers espagnols prenaient, Bournonville par ses relations de famille fut mêlé au complot de 1632. Obligé de fuir, condamné à mort, il mourut en exil à Lyon en 1656.

Pour retracer la vie du duc et de sa femme, Mme de V. a dépouillé un certain nombre de manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles et une partie des Archives du royaume ; il semble que certaines pièces importantes lui ont échappé. Elle a fait des recherches dans les Archives du département et des villes du Nord. Par contre elle a laissé de côté les Archives des Affaires étrangères, où elle aurait trouvé, notamment au tome IX de la Correspondance avec les Pays-Bas, bon nombre de documents intéressants émanés des agents de Richelieu. La liste bibliographique des imprimés présente des lacunes; je ne citerai que les deux plus importantes. Il est tout à fait extraordinaire que Mme de V. ait fait l'historique du complot de 1632 sans citer les travaux capitaux de Gachard, les *Études et notices historiques* (tome II), et surtout les *Actes des États généraux de 1632*, qui, à côté d'une foule de pièces intéressantes, donnent les dépositions du duc d'Arschot, base du procès. D'autre part, l'ouvrage de M. Waddington, *La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols de 1630 à 1650*, qui n'a pas été utilisé, renferme pourtant un long chapitre assez neuf sur la conspiration des nobles belges.

Si un certain nombre de documents utiles n'ont pas été employés, ceux qui l'ont été sont cités de manière très vague. Aucune référence exacte ; sauf au début, aucune citation de page. Voici le mode de citation : Méteren, Histoire des Pays-Pas (p. 47) ; Ernest de Mansfeld par le comte de Villermont (p. 51) ; Gazette de France : voir les trois premières années (p. 63 et 67) ; Mémoires de Sully (p. 87), etc.... Quelquefois le titre du livre manque, par exemple : Voir Sandérus, tome III (p. 107). Il s'agit sans doute de la *Flandria illustrata* imprimée à Cologne ; pourquoi ne pas le dire ? Pourquoi se servir pour Brantôme de la vieille édition Petitot et non de l'édition de Lalanne dans la collection de la Société d'histoire de France ?

Les sources dont Mme de V. s'est constamment servie sont : 1° Défense et factum apologétique ou déduction des faits en faveur d'Alexandre de Bournonville ; 2° la Chronique du Carmel d'Anvers. La Défense est un plaidoyer composé par le duc lui-même. L'Apologie a été écrite par son fils pour obtenir mainlevée des confiscations opérées. La Chronique est l'œuvre de la fille de la duchesse, qui raconte l'histoire des premières Carmélites et relate la vie pieuse de sa mère et sa mort édifiante au Carmel. Ces documents, par leur caractère même, auraient dû éveiller la méfiance. Les deux premiers sont évidemment faits pour laver le duc de toutes les accusations portées contre lui, l'autre est une glorification de la duchesse. Il aurait fallu constamment les contrôler. Or dès le début du livre (p. 31) l'auteur déclare : « Tout le fonds de l'histoire d'Alexandre « étant tiré des deux pièces : Apologie et Défense, nous ne les citerons « plus, à moins d'une circonstance particulière. » Pour la Chronique, des morceaux entiers en passent dans le livre et le chapitre XI n'est que la transcription pure et simple de ce manuscrit.

Mme de V. était au reste par nature portée à accepter surtout ce dernier document ; son livre, dès le début, la montre animée du plus vif esprit catholique. « Le souffle de la Réforme ternit les âmes. A cette « époque, il semble que les principes les plus traditionnels de morale et « d'honneur soient noyés dans un brouillard de sophisme et d'égoïsme, « c'est un feu de bois vert allumé par l'hérésie dont les conséquences ont « été un amoindrissement du sens moral marchant de pair avec la « Réforme » (p. 1-2). La Réforme est rendue responsable de tout ; ses partisans sont particulièrement mal traités. « Ernest de Mansfeld, que les « ennemis de la Religion ont voulu présenter comme un grand homme « de guerre,... ne s'est signalé que par ses pilleries éhontées, ses cruautés « et ses turpitudes. Mais comme il était aussi audacieux que menteur, il « réussit longtemps à donner des illusions sur ses talents » (p. 120).

Mme de V. en arrive à de biens singuliers jugements, par exemple sur la soumission de la Bohême « accueillie avec joie par le peuple », alors que tous les derniers travaux, ceux de M. Denis en particulier, nous ont appris quelle répression épouvantable a suivi la victoire catholique de la Montagne-Blanche.

L'usage presque exclusif de ces deux sources a eu au point de vue historique deux inconvénients : le livre n'est souvent qu'un récit édifiant ; d'autre part, les accusations portées contre le duc ne sont pas suffisamment discutées et examinées.

I. Se laissant aller à son penchant naturel, Mme de V a souvent écrit un livre d'édification plus qu'un livre historique. Des pages entières sont consacrées à des récits miraculeux, à des cérémonies pieuses (cf. p. 98 et sq. les historiettes relatives à la Mère Anne de Saint-Barthélemy ; p. 134, la guérison miraculeuse d'une plaie de la duchesse de Bournonville ; p. 140 et sq. les fêtes du Carmel et les miracles de la Mère Anne, etc.). La fin du livre tout entier est conçue dans cet esprit.

Cependant des indications intéressantes sont laissées de côté. Par exemple, Mme de V. ne nous apporte rien de bien nouveau sur la vie des nobles, sur l'administration des biens des Bournonville. Pourquoi se borner à une sèche analyse du contrat de mariage ? Était-il bien utile de rééditer dans l'appendice des extraits des *Économies royales* et de la *Gazette de France*, et n'aurait-il pas mieux valu publier ce contrat et quelques-uns des comptes de la noble famille ?

II. La question particulièrement intéressante était celle du complot des nobles en 1632. N'est-ce qu'un épisode sans importance ? N'y a-t-il là, comme on l'a généralement admis, que de simples projets ou rêveries ? Y a-t-il eu au contraire, comme le pense M. Waddington, comme il a essayé de le prouver, une organisation réelle et un commencement d'exécution ? Comment et jusqu'à quel point les principaux membres de l'aristocratie belge ont-ils été mêlés au complot ?

Mme de V. adopte l'opinion traditionnelle, mais sans apporter de preuves. Les pages où elle résume l'histoire du complot (p. 222-226) sont brèves et peu précises ; je trouve la phrase suivante : « *On* essaya de billets anonymes pour effrayer les conjurés », mais nous ne savons quel est cet on mystérieux. Tout naturellement, lorsqu'il s'agit de la part prise par le duc de Bournonville, Mme de V., qui suit l'Apologie tout au long, estime qu'il n'a rien su, rien fait, rien dit. Au reste jamais nous ne trouvons une indication nette des accusations portées contre lui... L'auteur ne cite ni les accusations du duc d'Arschot (Gachard, *Actes des États*, II, p. 566 et sq.), en particulier les révélations faites dans l'interrogatoire du 3 juillet 1634

où il chargea Bournonville ; ni aucune des pièces de procédure. Si par exemple l'auteur raconte en détail (p. 280 et sq.) comment l'huissier Van Erp a affiché la lettre d'ajournement, elle ne donne pas cette lettre ; elle ne nous donne que l'acte de condamnation. « On est frappé, dit-elle (p. 330), en parcourant le dossier du président Roose, du manque de précision des accusations ». Soit, mais pourquoi ne pas avoir publié quelques-unes des pièces dont se servait Roose au lieu des rééditions peu utiles de l'Appendice ? Dans une pièce qui est aux Archives des Affaires étrangères et qui a été publiée par M. Waddington (*op. cit.*, t. I, p. 406), le résident de France à Bruxelles, Berruyer, rend compte du voyage qu'il vient de faire en Flandre. Il dit qu'il a vu la duchesse de Bournonville, que le duc est content dès à présent de se donner au Roi et d'y porter tous ses amis, que si Louis XIII le trouve bon, il ira revoir le duc pour le fortifier. J'avoue que je suis très loin d'être aussi sûr que Mme de V. de la parfaite innocence de Bournonville. Peut-être n'est-il pas coupable. Il y avait en tous cas sur ce point une étude critique à faire.

Au sujet du procès poursuivi après la mort de l'Infante, Mme de V. a une thèse bien nette. L'infante voulait tout oublier. Le marquis d'Ayetone, qui administrait le pays, sentant sa désaffection profonde du régime, a voulu le terroriser ; il a choisi et frappé quelques nobles représentatifs ; pour atteindre son but, il a repris la conspiration de 1632. Il a été aidé par Roose qui poursuivait (on ne sait pas pourquoi) Bournonville d'une haine particulière. Il me semble que les raisons du procès sont autres ; je serais disposé à suivre l'avis de M. Waddington. Il me semble avoir montré que ce sont les révélations du résident anglais Gerbier qui l'ont amené. Il a publié (p. 441) une pièce de l'abbé Scaglia montrant l'importance qu'on y attachait : l'ordre de poursuivre est venu d'Espagne et n'est pas imputable à Ayetone. Ce serait la ruine de la thèse de Mme de V.

En somme, ce livre, au reste assez agréable et facile à lire, qui met assez bien en œuvre les documents publiés, ne nous apporte rien de très nouveau. Il a suivi trop exclusivement certaines sources. Après lui comme avant, une histoire critique de la conspiration de 1632 reste encore à faire [1]. — G. Morizet.

---

1. J'ai relevé quelques fautes d'impression : p. 27, canton de Desires pour Desvres ; p. 31, Santen pour Xanten ; p. 174, un cœur pour au cœur ; p. 223, l'opposition de la signature ; p. 264, Berryer pour Berruyer ; p. 269, Arschot, arrêté pour n'avoir pas révélé un complot, voit l'ombre de Thou (en 1634) ; enfin, p. 80, une amusante coquille : Bournonville ne voulait trouver dans sa femme que des quantités solides et sérieuses.

Cte D'HAUSSONVILLE et G. HANOTAUX. **Souvenirs sur Madame de Maintenon**. Tome III. *Madame de Maintenon à Saint-Cyr, Dernières lettres à Madame de Caylus*, avec une introduction par le Comte D'HAUSSONVILLE. Paris, Calman-Lévy, 1904. In-8, LXXXIX-336 p. (pl.).

Dans ce troisième volume de *Souvenirs sur Madame de Maintenon*[1], M. d'Haussonville publie 143 lettres adressées par Mme de Maintenon à Mme de Caylus dans les dernières années de sa vie, entre septembre 1715 et juin 1718. Ces lettres n'étaient pas absolument inédites puisqu'elles ont été imprimées d'abord par La Beaumelle, puis dans le tome IV du Catalogue de la collection Morrisson. Mais la publication de La Beaumelle était à bon droit suspecte, et le Catalogue de la collection Morrisson n'est pas dans le commerce, de sorte qu'on doit savoir gré à M. d'H. de son édition, « la première qui soit à la fois authentique et complète ». Il a pris pour base de son travail un recueil de copies provenant de l'ancienne bibliothèque de Saint-Cyr et ayant appartenu à Mlle d'Aumale. Et ces copies ont été collationnées non pas sur les originaux eux-mêmes, qui font partie des archives Morrisson, mais sur la reproduction qui en est faite dans le tome IV du Catalogue de cette collection. Cela est fâcheux, car le texte du Catalogue ne laisse pas que d'être passablement défectueux, et certaines difficultés de texte et de dates auraient été définitivement élucidées, si l'éditeur avait réussi à mettre la main sur les originaux mêmes[2].

Dans son introduction, M. d'H. nous présente rapidement la destinataire de ces lettres ; il expose à grands traits les principaux incidents de la vie de Mme de Caylus et met en lumière les points sur lesquels la publication apporte des renseignements utiles ou nouveaux. La première lettre de ce recueil est du 11 septembre 1715 et la dernière du 26 juin 1718[3] ; par conséquent, nous avons sous les yeux la correspondance des dernières années de Mme de Maintenon. Retirée à Saint-Cyr, vivant loin du monde, dans un isolement qu'elle s'efforce de rendre presque complet, — car elle redoute les visites, les restreint le plus possible et se garde contre les personnes qui lui tiennent le plus à cœur, Mme de Caylus elle-même, — ce que l'on trouve avant tout dans ces lettres, ce sont des détails, d'intérêt assez médiocre en somme, sur ses occupations ou préoccupations

1. Voir, pour le compte rendu des deux volumes précédents, la *Revue*, t. V, p. 117-119.

2. Ainsi, par exemple, si les deux lettres 15 et 16 sont bien, ce qui n'est pas douteux, du 26 novembre 1715, il aurait convenu d'intervertir l'ordre de ces lettres, car la lettre 15 a été écrite après la lettre 16 puisqu'elle donne les nouvelles du 26 au 29 novembre.

3. L'éditeur déclare avoir cru bon, pour donner plus d'unité à son édition, de supprimer sept lettres éparses entre 1711 et 1715. Mais pourquoi ne pas les donner en appendice ?

journalières, ses fièvres, ses rhumes, ses quinquinas, des cadeaux envoyés ou reçus, les produits de la basse-cour de Maintenon, etc. Bien qu'elle déclare quelque part : « Je ne puis être indifférente sur l'état des affaires générales » (p. 57), il est bien clair qu'elle ne peut être qu'un écho ou un reflet de ce qui se passe autour d'elle, et encore n'est-elle pas toujours exactement informée. Les renseignements les plus intéressants sont ceux qui se rapportent aux questions religieuses, à la grande querelle entre les partisans et les adversaires de la *Constitution* (bulle Unigenitus). Mme de Maintenon s'affirme ardemment hostile au jansénisme ; elle exhorte, discute, déplore le manque de zèle ou d'intelligence des prélats qui soutiennent la bulle, entretient — chose rare — de longues conversations sur ce sujet axec Mme de Dangeau et s'applaudit de voir Mme de Caylus abandonner ses vieilles sympathies jansénistes. En somme, dans ces dernières lettres, elle apparaît telle qu'elle s'était toujours montrée, judicieuse et mesurée, cœur sec, mais tête solide, froide, distante et un peu triste, dans un isolement voulu et un ennui caressé comme une habitude[1]. — V.-L. Bourrilly.

E. W. Dahlgren. **Abbé Noël Jouin (sous Louis XIV)**. Stockholm, 1904. In-8, 120 p.

M. Dahlgren, qui a déjà publié un gros volume, en suédois, sur la navigation des Français dans la Mer du Sud, raconte dans cet opuscule l'histoire de l'abbé Jouin, du diocèse de Saint-Malo, brasseur d'affaires, armateur de navires, commerçant sur les côtes du Chili et du Pérou, et qui fut, pour détournement d'espèces, sur la plainte des directeurs de la Compagnie de la Mer du Sud et des actionnaires, arrêté et enfermé à Port-Louis, en 1709, puis relâché pour pouvoir marier sa sœur avec un officier de la marine royale qu'il trompa indignement. M. D. publie un grand nombre de documents tirés des Archives de la Marine, déposées, on le sait, aux Archives nationales, des Archives de Saint-Servan et du British Museum (dans ce dernier dépôt il a trouvé une supplique, en espagnol, de Jouin au roi d'Espagne, demandant à coloniser le détroit de Magellan). — Ce qui est plus intéressant que l'histoire de Jouin lui-même, ce sont les renseignements que tous ces documents nous donnent sur le commerce des Malouins dans la Mer Pacifique. Ils allaient au Chili et au Pérou, malgré la défense faite par les Espagnols. Les navires, armés de canons, passaient

1. Un index contient les noms renfermés dans les trois volumes. ce qui paraît indiquer l'achèvement de cette publication. Cependant M. d'H. laisse espérer une édition des lettres de Mme de Maintenon à l'abbesse de Gomerfontaine, ce qui rentrerait encore parfaitement dans le cadre des *Souvenirs sur Madame de Maintenon*.

par les Canaries, puis au sud de l'Amérique, et venaient trafiquer à la Conception et dans tous les ports de la côte occidentale de l'Amérique du Sud. Ils achetaient et revendaient de la cannelle, du fer, des chapeaux, des dentelles; puis, après dix-huit mois ou deux ans, ils revenaient à Saint-Malo avec des piastres, des laines de vigogne, du cacao, de l'indigo, de l'étain. Le navire « la Confiance » rapporta, en 1709, 374.000 piastres, qui furent réquisitionnées par le contrôleur général des finances et transportées à la Monnaie de Rennes. Tout ce commerce des Malouins dans la Mer du Sud servait directement au Roi et remplissait le trésor qui délivrait, en échange de l'argent liquide, des billets de monnaie ; ces piastres, provenant de l'Amérique espagnole, étaient une ressource sur laquelle comptait le contrôleur général et dont il faisait état dans son budget. L'abbé Jouin avait dirigé les opérations commerciales de la « Confiance » et du « Brilhac » ; outre les directeurs de la Compagnie, des financiers, comme Crozat, Thomé, etc., étaient intéressés dans l'affaire, et aussi un certain nombre de petites gens qui avaient confié à l'abbé de l'argent pour le faire valoir. Il avait, au dire des directeurs, des actionnaires, de l'évêque de Saint-Malo, abusé de la confiance de tous. On voit par là que, même à la fin du règne malheureux de Louis XIV, malgré la décadence générale de notre commerce et de notre industrie, l'initiative des particuliers n'était pas morte et qu'elle n'attendait, pour se réveiller et se déployer librement, que la paix bienfaisante et de nouvelles conditions économiques et fiscales. — Ph. Sagnac.

F. Dumas. **Étude sur le traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre.** Toulouse, E. Privat, 1904. In-8, 197 p.

Après His de Butenval, Ségur-Duperron et M. Camille Bloch, M. Dumas étudie le traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre. Il a puisé aux sources originales, au Record Office, au British Museum, aux Archives des Affaires étrangères de France. Outre la correspondance de l'ambassadeur Eden, qui est au British Museum, il a consulté celle de lord Auckland, imprimée, les documents des Archives des Chambres de commerce, de Rouen surtout, d'Amiens, de Nantes, de Bordeaux, les Cahiers des États généraux de 1789, et quelques documents, trop rares il est vrai, de la série F^{12} aux Archives nationales et de la série B^{7} des Archives de la Marine. Pour les négociations il s'est servi surtout des documents anglais ; n'aurait-il pas été sage de faire une part plus grande aux documents français ?

Le travail de M. D. est le plus documenté et le plus sérieux qui ait paru sur le traité de 1786. A vrai dire, c'est le seul qu'il faille lire aujourd'hui, ceux qui ont parlé jusqu'ici de cette convention n'ayant consulté

que quelques documents français et quelques rares documents anglais. Mais il y a dans ce livre des répétitions et des lacunes. M. D. aurait pu être plus net, plus synthétique en tout ce qui concerne les négociations ; certains faits, même secondaires, sont répétés trois et quatre fois à quelques pages de distance. Surtout il aurait pu être plus complet ; il amorce en quelque sorte des questions sans les traiter. Nous ne voyons pas d'une manière assez précise l'état de l'industrie française en 1786 : M. D. nous dit (p. 54) qu'Eden fit, avant de partir pour Paris, une enquête très sérieuse sur l'état de l'industrie en France et en Angleterre, et c'est tout ; il passe, sans même nous dire, en note, s'il a pu voir ces documents. S'il les a cherchés et n'a pu les retrouver, il n'est pas dispensé de nous faire un tableau, aussi complet que possible, de la situation industrielle, commerciale et agricole de la France au moment où les négociations vont s'ouvrir. Sans doute, m'objectera-t-on, c'est beaucoup demander, mais au moins fallait-il ici un chapitre. M. D. ne s'occupe guère que des négociations, donne çà et là, au cours du récit, quelques indications sur l'état économique des deux pays, et comprend son sujet stricto sensu, lui enlevant ainsi une bonne partie de son intérêt. Il n'expose pas non plus d'une manière assez précise les relations commerciales de la France et de l'Angleterre entre le traité d'Utrecht de 1713 et le traité de commerce de 1786. Ces réserves faites, le travail de M. D. est en général clair, net, très intéressant, capital pour l'histoire économique et sociale de la France à la veille de la Révolution.

Les relations commerciales entre la France et l'Angleterre au XVIIIe siècle furent entravées par un système de protection et même de prohibition, dont il serait utile de voir les variations, notamment au moment des grandes guerres qui mirent aux prises les deux pays. Il y a des marchandises prohibées : la France prohibe les cotonnades, la quincaillerie de fer poli et d'acier d'Angleterre ; l'Angleterre prohibe aussi des marchandises françaises, comme les soieries. (M. D. est muet là-dessus.) Les marchandises qui ne sont pas prohibées sont frappées de droits très élevés, qui sont à peu près prohibitifs, ou que l'on évite par la contrebande. Les articles anglais (voitures, modes, etc.) envahissant le marché français, les droits de 1701 sont rétablis en 1785 pour lutter contre eux (pp. 31-32 ; ici nous aurions désiré plus de précision ; M. D. se contente de cette sèche indication). Les vins de France paient 99 l. st., les eaux-de-vie 8 l. st. et les vinaigres 67 l. st. par tonneau, alors que les produits similaires du Portugal paient 46 liv., 4 liv. et 99 liv., soit moitié moins. Les Anglais demandent surtout les vins et eaux-de-vie aux pays méridionaux, au Portugal, lié à eux par le traité de Methuen, à l'Espagne,

à l'Italie ; ce fut, on le sait, la conséquence des droits prohibitifs imposés par Louis XIV sur les marchandises anglaises au début de la guerre de la ligue d'Augsbourg ; depuis ce temps, les relations commerciales ne s'étaient jamais rétablies sur l'ancien pied, malgré la tentative faite par la France en 1713, repoussée par le Parlement d'Angleterre.

Les choses étaient ainsi, lorsque, en 1786, la France et l'Angleterre s'entendirent pour la première fois. Les Anglais ne craignaient plus, comme en 1713, l'industrie française ; ils n'avaient plus les mêmes raisons de repousser un traité de commerce. Tout un mouvement industriel s'était produit, qui augmentait sans cesse, depuis les découvertes de Watt, d'Arkwright, etc ; les machines à filer, l'exploitation des mines facilitée par l'épuisement des eaux au moyen de pompes à vapeur, favorisaient le développement de toutes les industries : cotonnades, lainages, quincaillerie, etc. Le gouvernement anglais (Pitt) était attiré par le marché français — plus de vingt millions d'habitants — situé à proximité, avec un fret de retour avantageux. D'autre part, il désirait diminuer les droits très élevés sur les marchandises étrangères, pour supprimer la contrebande et, par suite, remplir le trésor ; M. D. montre comment, pour Pitt, le traité de 1786 fut une conséquence de son système financier, rendu nécessaire par les grosses dépenses de guerre de l'Angleterre.

Le gouvernement français, dirigé en cette affaire par Vergennes et Rayneval, ne désirait pas moins un traité de commerce ; il y voyait des avantages politiques et économiques. On se rapprocherait d'une nation rivale avec laquelle on n'avait guère cessé d'être en guerre depuis 1688 ; on chercherait, par la communauté des intérêts, à effacer, ou du moins à diminuer l'esprit de haine entre les sujets des deux pays. Ensuite on trouverait dans l'Angleterre un excellent débouché, de huit millions d'habitants, pour nos produits agricoles. Le gouvernement de Louis XVI veut favoriser l'agriculture à laquelle il subordonne l'industrie. « L'agriculture, dit Rayneval dans une déclaration de principes adoptée au Conseil, doit avoir constamment la préférence, et, s'il est des sacrifices à faire, ils doivent être faits en sa faveur. » Il admet volontiers la concurrence industrielle de l'étranger qui empêchera le monopole, suscitera l'émulation, réveillera notre industrie. Il se préoccupe du consommateur, c'est-à-dire de la classe la plus nombreuse. « La liberté du consommateur dans ses jouissances, dit encore Rayneval, fait une partie essentielle de son bonheur ; ainsi il doit avoir la préférence sur le manufacturier et sur le marchand ; ceux-ci sont en infiniment petit nombre, eu égard au reste de la nation. » On sent ici, d'une manière très nette, l'influence des doctrines des physiocrates, qui de Quesnay à Mercier de la Rivière et à

Turgot, se sont insinuées peu à peu dans les esprits et ont pénétré jusque dans l'administration et le gouvernement, avec les deux Trudaine, Turgot, Necker et ses collaborateurs, Vergennes et Rayneval enfin : réaction systématique — on le voit bien ici — contre le système de Colbert, exagéré après lui, grâce aux circonstances, par ses successeurs, et qui, se fondant sur la protection et même la prohibition pour développer l'industrie française, donnait délibérément la prépondérance à cette partie de l'économie sociale sur toutes les autres et lui sacrifiait complètement l'agriculture. On s'apercevait maintenant que la France est avant tout un grand pays agricole et on subordonnait tout à cette conception : système commercial, système douanier, plus tard système fiscal.

Telle était la situation économique et l'état des esprits dans les deux pays en 1786. Les négociations se firent entre William Eden et Rayneval. Elles furent longues, Eden recevant à chaque instant de nouvelles instructions de son gouvernement qui l'invitait à demander une concession après une autre. Vergennes et Rayneval, bien décidés à faire des sacrifices pour opérer un rapprochement politique avec l'Angleterre et favoriser l'écoulement de nos vins et de nos eaux-de-vie, finissaient par accorder à Eden l'essentiel de ses demandes. Les Anglais désiraient introduire en France, sans payer presque aucuns droits, les produits fabriqués où ils avaient une supériorité incontestée, pour ruiner à bref délai nos manufactures et accaparer tout notre marché. Le gouvernement de Pitt avait surtout recommandé à Eden les cotonnades, les lainages et la quincaillerie, en l'invitant à donner la plus grande extension possible au mot de quincaillerie et à y comprendre tous les ouvrages en fer, acier, cuivre, étain, plomb, etc., la coutellerie, l'horlogerie, les boutons et les boucles, les brosses montées (p. 75). Les Anglais ne voulurent pas accorder tout de suite les diminutions de droits sur les vins que nous demandions ; ils proposaient 61 l. st. par tonneau au lieu de 99 ; mais le gouvernement français leur répondit que 61 l. st., c'étaient 1.464 livres tournois, droits supérieurs à la valeur du vin qui allait, suivant la qualité, de 400 à 1.500 livres. Alors ils finirent par accorder aux vins français les mêmes conditions qu'aux vins portugais qui ne payaient que 46 l. st. Toutes ces négociations furent très habilement menées par Eden et Pitt. Le traité fut signé le 26 septembre 1786 à Versailles. Nos vins devaient payer les mêmes droits que les vins portugais ; nos eaux-de-vie, au lieu de 9 schillings, 7 schillings par gallon ; nos vinaigres, au lieu de 67 l. st. par tonneau, 32 l. st. Seulement une réserve, insérée dans l'article VII, déclarait ne préjudicier en rien aux avantages que l'Angleterre, en vertu du traité de Methuen, pouvait donner au Portugal ; et ainsi l'Angleterre,

en se réservant d'abaisser les droits sur les vins portugais, pouvait nous enlever une grande partie des concessions qu'elle nous faisait. En échange, la France sacrifiait son industrie, plus encore, en fait, on le verra, que ne le disait le traité. La quincaillerie devait payer 10 °/₀ de la valeur ; les cotonnades, les lainages, la bonneterie, 12 °/₀ ; la poterie, la faïence, la porcelaine, 12 °/₀ ; les glaces et la verrerie, de même. C'étaient là les principaux objets d'exportation anglaise. Quant aux modes, où nous étions les maîtres, c'étaient des droits de 12 °/₀ ; pour les linons et les batistes, où nous avions aussi une supériorité marquée, des droits au plus égaux à ceux des produits similaires des Flandres et de Hollande. En réalité, les valeurs déclarées étant toujours inférieures aux valeurs réelles, des droits de 12 °/₀ n'étaient plus guère que de 8 °/₀. Rayneval le savait très bien, mais il ne se doutait pas que les Anglais n'hésiteraient à faire des déclarations si fausses et à pratiquer de telles fraudes qu'ils réduiraient les droits à presque rien.

Ce traité était excellent pour l'Angleterre. Nous accordions des avantages énormes à son industrie ; nous ne demandions aucune faveur spéciale pour les produits où nous avions une supériorité marquée ; nos soieries restaient prohibées. Nos vins, nos eaux-de-vie, grâce à la réserve de l'article VII acceptée par Vergennes et Rayneval, allaient être moins bien traités que ceux du Portugal et de l'Espagne. Cependant ce traité provoqua une certaine opposition en Angleterre. On comprend l'opposition du Parlement en 1713 : il ne voulait pas sacrifier l'industrie anglaise à l'industrie française, égale et parfois même supérieure. En 1786, une opposition violente serait incompréhensible; cependant plusieurs historiens, et notamment M. Camille Bloch, qui, le dernier avant M. D., a examiné la question, peignent sous des couleurs très vives l'opposition des Anglais au traité de commerce. A les lire, on dirait qu'il n'y eut guère que des opposants. Tout autre est l'impression que nous laisse le récit de M. D. : lui seul a consulté avec soin tous les documents anglais, trop négligés jusqu'ici par ses prédécesseurs, et ainsi il a pu voir que ces oppositions, très vives, en effet, n'étaient que celles d'un clan politique, hostile à Pitt, et de quelques industriels. Il y a quelques intransigeants violents ; ils font beaucoup de bruit ; mais ce n'est qu'une petite minorité, si active, si assourdissante, que His de Butenval et Bloch n'ont entendu qu'elle. Le triomphe de Pitt fut complet ; la presque unanimité des Anglais fut favorable au traité. Toute cette partie du livre de M. D. m'a semblé très concluante et très neuve ; je ne puis ici qu'en donner l'idée maîtresse.

Beaucoup plus vives que cette opposition d'une minorité d'Anglais furent les plaintes des industriels et des commerçants français ; mais ici

il faut distinguer. Le commerce des vins et des eaux-de-vie augmenta beaucoup ; Bordeaux profita du traité (ici M. D. est extrêmement bref ; il eût été pourtant très intéressant de montrer l'influence de la convention de 1786 sur le port de Bordeaux, sur toute la région vinicole du sud-ouest). Au contraire, les pays industriels se plaignirent très vivement de la diminution et de la ruine des manufactures : Rouen, Amiens, la Flandre wallonne, la Champagne (M. D. a ici consulté les papiers des Chambres de commerce et les cahiers de 1789). Au lieu de 4.640 métiers il n'y en eut plus que 2.241 à Amiens (p. 157) ; en juin 1787, 700 ouvriers avaient déjà quitté cette ville. Mêmes effets à Valognes, Cherbourg, etc. En 1789, beaucoup de cahiers de pays industriels demandent l'anéantissement du traité de 1786 (tiers de Reims, corporations de Caen, tiers de Rennes, etc.). Mais la plupart des cahiers ne disent rien : c'est que, en général, on ne désapprouvait pas la convention de 1786. Comme l'avait prévu Vergennes, elle avait jeté un moment le trouble dans notre industrie, mais pour la stimuler et non pour la ruiner. Ç'avait été une période de crise, à un moment où l'industrie française pouvait, d'ailleurs, lutter. Il y eut des difficultés, des ruines de détail ; l'essor industriel de la France ne fut pas paralysé, au contraire. C'est ce que disent Dupont de Nemours en 1788 (p. 161), puis Goudard, rapporteur du tarif général des douanes en 1791, qui proposa de prendre pour base du nouveau tarif général celui qui avait été accordé à l'Angleterre en 1786 ; c'est enfin l'opinion qu'expriment les députés de Bordeaux le 1er janvier 1791 à l'Assemblée constituante : « On avait dit que le traité de commerce avec l'Angleterre anéantirait notre commerce et nos manufactures. Il est positif aujourd'hui qu'il les a régénérés, que notre commerce n'a jamais été plus prospère, ni nos manufactures plus florissantes, qu'elles imitent les manufactures anglaises, que les prix de revient sont plus bas et que de nouveaux débouchés s'ouvrent chaque jour pour elles » (p. 187).

Mais ce traité de commerce ne devait pas durer longtemps. La guerre vint rompre les relations commerciales ; le traité fut dénoncé en 1793. Malgré le peu de temps qu'en a duré l'application, on peut cependant l'apprécier, car en quelques années il a exercé une influence profonde sur toute l'économie sociale de la France. Il a contribué au développement agricole si patiemment poursuivi, depuis les physiocrates, par une foule d'administrateurs et de propriétaires ; il a stimulé l'industrie et le commerce par une concurrence incessante. Bref, il a été un des facteurs de la prospérité du royaume au moment où la Révolution commence ; et, dans les premières années de la Révolution, il n'a pas cessé d'exercer une action salutaire sur l'industrie et le commerce qui se sont développés

de plus en plus, l'année 1792 ayant été la plus belle de tout le XVIIIe siècle, quoi qu'en disent les critiques amers de la Révolution qui préfèrent toujours les belles phrases aux faits les plus précis et les plus indiscutables. — Ph. SAGNAC.

Paul DARMSTÆDTER. **Die Verwaltung des Unter-Elsass (Bas-Rhin) unter Napoleon I. (1799-1814).** Sonderabdruck aus der *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, N.F., Bd. XVIII, Bl. 286-330, 538-563; Bd. XIX, Bl. 122-147, 284-309, 631-672. Heidelberg, Carl Winter's Universitäts Buchhandlung, 1903-1904.

Après avoir étudié l'influence de la domination napoléonienne dans un des États créés en Allemagne après 1806 [1], M. Paul Darmstaedter, privat-docent à l'Université de Münich, expose le fonctionnement de l'administration impériale dans un département de la rive gauche du Rhin, en terre rançaise. Ayant étudié à l'Université de Strasbourg, il a choisi de préférence le département du Bas-Rhin, la Basse-Alsace actuelle, dont les Archives lui étaient facilement accessibles.

Son travail est divisé en trois parties d'inégale importance; la première, la plus complète, est consacrée à l'administration considérée sous ses diverses rubriques, justice, police, finances; dans la seconde, à mon sens un peu arbitraire, et qui aurait pu être fondue avec la première, il montre comment l'administration réagit sur la vie sociale; la troisième est un résumé de la vie économique du Bas-Rhin de 1799 à 1814.

I. — Après l'essai de *Self-government* local établi par la Révolution, on revint bien vite à l'ancienne tradition centralisatrice; les commissaires de la Convention et les commissaires du gouvernement sous le Directoire, sont les prédécesseurs directs des préfets, dont les ancêtres sont les intendants de l'ancien régime; la loi de l'an VIII ne marque pas une rupture avec le passé, mais la reprise d'une tradition séculaire un instant interrompue; ce qui caractérise le régime que l'on croit souvent encore totalement nouveau, c'est surtout une hiérarchie sévère du personnel administratif. Le premier préfet du Bas-Rhin, Laumond, un modéré, ne resta que deux ans à Strasbourg; après lui, un ancien officier, Shée, qui fut en fonctions de 1802 à 1810, ne laissa guère de souvenirs; son successeur, en revanche, Lézay-Marnésia, en laissa d'excellents; pendant les quatre années que dura son administration [2], il se concilia l'affection de la population alsacienne dont en maintes circonstances il prit courageusement la défense;

1. *Das Grossherzogtum Frankfurt*, 1901, dont j'ai rendu compte dans cette *Revue*, t. III, p. 407 et suiv.
2. Il mourut en 1814.

pendant les dernières années de l'Empire, qui furent des années de crise économique intense, il mit tout en œuvre pour diminuer les rigueurs du blocus, et, — le détail a son importance, — il fut peut-être le seul préfet qui ait eu le courage de demander l'autorisation de distribuer aux pauvres les étoffes anglaises que la loi ordonnait de brûler. Lézay-Marnésia, qui avait étudié à Goettingen, qui de 1806 à 1810 avait administré le département de Rhin-et-Moselle où son souvenir n'est pas perdu, fut un administrateur remarquable; il existe de lui des rapports dont la franchise dut déplaire en haut lieu mais qui lui font honneur : il mérite une place à part même dans le personnel préfectoral, d'ailleurs si intéressant, du premier Empire. La statue que lui ont élevée les Strasbourgeois, son nom qu'ils ont donné à un quai de leur ville, sont des témoignages et des monuments de leur reconnaissance.

Si, théoriquement, et par la constitution, ils n'ont pas de pouvoir politique, les notables, cette classe née en 1789, ont du moins, dans la pratique, une influence réelle; ce sont les propriétaires, les négociants, les acquéreurs de biens nationaux, quelques nobles, et, proportionnellement, beaucoup de notaires qui composent le conseil général et les conseils d'arrondissement; c'est à des notables délégués comme *commissaires de cantons* que Lézay-Marnésia confia le soin d'enseigner aux maires l'administration et la gestion des affaires communales. Dès le premier Empire, la bourgeoisie riche est puissante; elle sera toute-puissante après 1830 et Louis-Philippe, « qui ne pouvait s'appuyer ni sur le clergé ni sur la noblesse », fut le roi de la bourgeoisie, « dont les 30.000 officiers ministériels formaient le centre[1] ».

M. D. expose ensuite comment la police, la justice, les finances furent réorganisées : la police sanitaire, c'est-à-dire l'intervention de l'État en matière d'hygiène publique, fut créée par le régime napoléonien; le système d'impôts, — les quatre contributions qui ne répondent plus à l'état social actuel, — représentait en 1800 la meilleure organisation fiscale qu'il y eût alors en Europe; les paysans, libérés de bien des charges seigneuriales, étaient incomparablement moins accablés d'impôts qu'avant 1789; l'ombre au tableau, ce fut la presse surveillée, le théâtre censuré, le régime pénitentiaire odieux. Au point de vue militaire, les charges allèrent s'alourdissant pendant les dernières années de l'Empire et devinrent, à partir de 1811, intolérables; même en Alsace, la terre classique des soldats, le poids de la conscription parut écrasant, et les colonnes mobiles, que Lézay-Marnésia aurait voulu épargner au pays, durent pour-

1. Tarbouriech, *La vénalité des offices ministériels*, dans *Bulletin de la Société de la Révolution de 1848*, t. I, v, p. 161.

suivre et rechercher les réfractaires. Il faut cependant noter que pendant le Consulat et les premières années de l'Empire, l'impôt du sang fut moins pénible et plus supportable que pendant la Révolution.

Dans le chapitre qu'il consacre aux cultes, M. D. donne des indications intéressantes et des chiffres précieux à noter : quand l'évêque Saurine, ancien évêque constitutionnel du diocèse, réorganisa le culte après le Concordat, il choisit comme membres du chapitre, vicaires généraux, directeur et professeurs de séminaire, uniquement d'anciens prêtres réfractaires (un seul membre du chapitre avait prêté le serment) ; dans les paroisses, il laissa en fonction les prêtres réfractaires ; enfin, sur 314 desservants, 11 seulement avaient fait partie du clergé constitutionnel. Les protestants qui, en Alsace, formaient le tiers de la population, furent reconnaissants à Napoléon de l'organisation qu'il leur accordait, et pendant tout l'Empire, ne donnèrent aucun souci aux administrateurs.

C'est pour le développement de l'instruction primaire que l'heureuse initiative de Lézay-Marnésia put surtout se manifester : dans le Bas-Rhin, l'instruction primaire était dès le XVIIIe siècle, à cause de l'émulation que créaient les écoles protestantes, beaucoup plus largement répandue que dans le reste du royaume ; cependant, il n'existait pas encore d'école où l'on pût former les maîtres suivant une méthode uniforme ; Lézay-Marnésia, au courant des progrès de la pédagogie allemande, créa à Strasbourg un école normale primaire, comme il en avait créé une à Coblence ; cette école devint un modèle pour toute la France. Le pouvoir central ne s'efforça pas, comme on aurait pu le croire, d'imposer l'unique enseignement du français ; ce n'est pas par l'école que, pendant les premières années du siècle, la langue française fit des progrès en Alsace : c'est par le service militaire, par les passages fréquents de troupes, par les rapports économiques plus intenses avec l'intérieur du pays que tout naturellement, sans violence, la connaissance du français se répandit.

S'il donne d'intéressants détails sur l'École centrale de Strasbourg, en revanche, M. D. ne dit presque rien du Lycée : on aimerait savoir si, comme dans le reste de la France, le Lycée impérial végéta à côté d'établissements ecclésiastiques ou de pensionnats florissants, à côté de petits séminaires qui, malgré les décrets, lui faisaient une rude concurrence.

II. — Ce que M. D., en cette seconde partie, dit de l'influence des notables est le développement de ce qu'il avait indiqué en parlant du conseil général et des conseils d'arrondissement ; il aborde ensuite les trois groupes de population qui absorbèrent surtout l'activité de l'administration : les *émigrés*, les *juifs*, les *pauvres*.

L'émigration en Alsace, pays frontière, ne se limita pas aux nobles et à

quelques riches bourgeois : beaucoup de petits commerçants et d'artisans, beaucoup de paysans même passèrent le Rhin. Au point de vue économique, le retour en masse des émigrés eut une importance considérable ; dans le seul arrondissement de Wissembourg, la population, de 1801 à 1806, s'accrut de 23.000 âmes ; on attribua ce chiffre extraordinaire à la rentrée d'un grand nombre d'émigrés. — A l'aide du travail de M. Sagnac, paru dans cette *Revue*, M. D. expose la question des Juifs en Alsace ; ce qui est nouveau dans son interprétation, c'est qu'il essaie de démontrer que la législation de Napoléon contre l'usure fut dirigée contre les seuls usuriers juifs parce que Napoléon qui s'appuyait sur la classe paysanne et ménageait les notables, n'aurait pas voulu s'attaquer à l'usure des chrétiens. M. D. semble ainsi oublier que l' « usure, suivant l'expression même de M. Sagnac, était la plaie des départements de l'Est ». — Pour les prolétaires, au sens actuel du mot, l'Empire n'a pas fait grand'chose ; il a seulement réprimé la mendicité et créé une meilleure administration de la bienfaisance.

III. — Au point de vue économique, les quatorze premières années du siècle furent en Alsace une période de grande prospérité ; le gouvernement napoléonien ménagea les acquéreurs de biens nationaux (en Alsace ces biens étaient vendus cher dans les régions protestantes) ; l'État qui intervenait en tout et partout — M. D. ne serait pas éloigné de dire que le napoléonisme fut une sorte de socialisme d'État — conseilla et recommanda l'extension de certaines cultures ; seule, la rigoureuse législation des grains gêna considérablement un pays qui exportait une partie de sa récolte. L'industrie du Bas-Rhin ne se développa pas dans les mêmes proportions que celle du Haut-Rhin, mais les forges de Niederbronn, les filatures et les tissages de Bischwiller retrouvèrent, sous le premier Empire, le même nombre d'usines qu'avant 1789. Le commerce strasbourgeois bénéficia surtout du régime économique et connut des années où la prospérité rappelait celle du moyen âge : les ports français étant abandonnés, le commerce reprit la voie de terre et, pendant un certain temps, un tiers de l'exportation totale passa par Strasbourg ; c'est de même par Strasbourg qu'entrèrent les cotons du Levant, et que se fit une active contrebande de marchandises anglaises et de denrées coloniales : à ce moment se fondèrent les plus grosses fortunes strasbourgeoises.

Résumant son étude, M. D. estime que c'est le premier Empire qui a vraiment incorporé l'Alsace à la France par l'unité du droit, par une absolue centralisation, par l'école et l'église devenues choses d'État, par les lignes de douanes reculées jusqu'au Rhin, par de meilleures voies de communication. Il y aurait bien des réserves à faire sur cette conclusion ; attendons, pour nous prononcer, le livre que M. R. Reuss prépare sur *L'Alsace et la Révolution française*. — Ch. Schmidt.

Souvenirs de la baronne du Montet, 1785-1866, avec un portrait en héliogravure. Paris, Plon, 1904. In-8, VIII-509 p.

Le baron Joseph du Montet était un Lorrain entré de bonne heure au service de l'Autriche et devenu chambellan de l'Empereur ; dès 1809, son état de santé l'obligea à quitter le service. La baronne, née Alexandrine de la Boutetière de Saint-Mars, était née à Luçon en 1785 ; elle était la nièce du cardinal de La Fare, archevêque de Sens. Ils vécurent jusqu'en 1824 à la cour de Vienne, puis se retirèrent à Nancy. Les Souvenirs de la baronne ne renferment pas de révélations utiles à la grande histoire ; ils sont dénués de toute composition ; ils n'en sont que plus charmants peut-être ; ils furent destinés à l'agrément et à l'éducation des nièces et petites-nièces de la baronne et sont éminemment « conversationables », selon un mot qu'elle affectionne et qui peut leur servir d'épithète caractéristique. Ce sont des feuilles détachées, tombées au hasard de la mémoire, capables du moins de « dérober quelque chose à la mort » (p. 132). Il y a là de jolis souvenirs de famille, les veillées au château de la Boutetière (p. 199), la lecture du *Voyage autour de ma chambre*, l'impression d'une très constante et très profonde affection pour le baron du Montet ; il en ressort, sans qu'elle l'ait voulu et justement pour cela, un très gracieux portrait de l'aimable baronne, très exactement illustré par l'héliogravure du frontispice : elle fut surtout bonne et douce, pieuse mais non pas dévote, indulgente aux plaisanteries même hardies, non pas prude le moins du monde. Autrichienne plus que Française par ses relations, elle souffrit du malheur de la France, elle fut désespérée de l'entrée des alliés à Paris en 1814, elle fut heureuse de rencontrer à Vienne des personnes qui ne se réjouissaient pas de ces événements (p. 102, 121) ; elle eut pour Napoléon une secrète admiration ; elle fut choquée de l'indifférence de Marie-Louise en 1815 et célébra la mort de l'Empereur en 1821 par une page éloquente (p. 210 : « Garde ton dépôt, Sainte-Hélène, car, toi aussi, tu avais une destinée, et ce n'était pas en vain qu'une révolution dans le fond de l'abîme te lança avec tes sombres aspérités au-dessus des flots !... Ne troublez jamais sa cendre ; laissez les flots, laissez les ouragans faire la garde du tombeau de Napoléon ! » Cependant à Vienne, autour du duc de Reichstadt, on préparait pour le lendemain une grande partie de chasse.

Mme du Montet vit passer à Vienne ou à Nancy même quelques-uns des personnages historiques de ce temps, dans une compagnie de seigneurs illustres qui ne descendaient pas tous des croisés ; car elle ne fut pas dupe des noms les plus retentissants et elle note avec agrément que beaucoup de titres de comtes ou de ducs servent de masques à des noms très

roturiers, comme Patouffleau, Eveillechien, Mâtin Le Cul, Gigot, Navet, Baudet, Le Pé, Riffardeau (p. 434). Elle entendit parler de la reine Marie-Antoinette et de son habitude de se passer la main sur le cou, en caressant son collier, du prince et de la princesse de Lamballe (p. 309-312), des terreurs et des héroïsmes de 1793 comme son émouvante histoire du toast de l'hôtellerie (p. 374-376). Elle rencontra à Vienne Madame Royale ; elle y vit aussi Mme de Staël (p. 71-73) ; on causa devant elle du séjour de Napoléon à Dresde en 1812, de l'indiscrétion de ses rapports conjugaux avec Marie-Louise (p. 76), de la luxueuse installation de Marie-Louise à Prague (p. 76) ; elle la vit plus tard à Vienne, très embellie, mais non pas très fidèle (p. 143-145) ; elle plaignit le général Neipperg, mort d'ennui pour avoir eu le triste honneur d'épouser l'ex-impératrice (p. 296). Elle s'intéressa à la belle Pauline Borghèse qui recevait ses amies dans son boudoir pour leur faire admirer son pied (p. 400), elle nota le contraste étrange entre Napoléon et ses frères ou sœurs qui ne surent jamais être que des rois ou reines de théâtre (p. 459) ; elle connut le roi de Rome, « tout ce qu'il y a de plus joli, sauf les dents » (p. 164), et s'effraya déjà de sa passion pour le commandement. Plus tard elle raconta la mort du duc de Richelieu, la surdité des « quatre trompettes de la Chambre des pairs », quatre vieux marquis qui ne pouvaient entendre les discours qu'à l'aide de leurs volumineux cornets (p. 395), le voyage des princes d'Orléans à Vienne en 1836 et leur grand succès à la Cour, jusqu'au mariage exclusivement, le chagrin de Henri de Brancion qui aurait bien voulu faire *bétifier* (pour *béatifier*) un de ses parents, mais qui n'avait pas assez d'argent pour l'opération (p. 423). Elle vit et plaignit « le pauvre bonhomme » de Chateaubriand en 1844 (p. 410), elle connut Guizot, chanoine de Saint-Thomas à Strasbourg (p. 336) ; elle entendit les cloches sur le passage de Louis-Napoléon « l'empereur de la République », « menteur comme tous les Bonapartes » (p. 349) : pauvres cloches si souvent parjures ! (p. 476).

A vivre auprès des grands, elle apprit la valeur des légendes, que si le petit prince Joseph dans les bras de sa mère Marie-Thérèse avait si opportunément apitoyé par ses cris les magnats hongrois et leur avait arraché le fameux serment, *Moriamur pro rege nostro Maria Theresia*, c'est que sa mère lui avait à point pincé le derrière (p. 10), que le même Joseph, devenu roi des Romains, ayant par dérision baisé la main de sa sœur l'archiduchesse Élisabeth en y laissant une humidité suspecte, reçut un vigoureux soufflet avec ces mots : « Rendons à César ce qui est à César ». Mme du Montet aime à égayer ainsi ses souvenirs : le vieux comte de Brigido, qui parlait mal le français, se vantait d'avoir vu les *hémorroïdes*

de l'impératrice Marie-Thérèse ; il voulait dire les *émeraudes*, et il ajoutait : « Elles étaient grosses comme le poing » (p. 83). Elle connut en arrivant à Vienne l'archiduchesse Clémentine qui épousa le prince de Naples et fut mère de la duchesse de Berry ; elle connut plusieurs des impératrices qui furent femmes de François II, l'empereur Barbe-Bleue ; elle vit la reine Caroline de Naples dans sa vieillesse (p. 99), l'impératrice du Brésil (p. 172), le prince Rostopchin qu'elle trouva affreux en souvenir de l'incendie de Moscou (p. 139), lady Holland qui forçait son mari à se faire arracher une dent toutes les fois qu'elle y était obligée elle-même (p. 483), l'empereur Nicolas à Ems, grand empereur monté sur un petit âne (p. 382-384) ; elle nota les scrupules de pruderie et l'immoralité de la cour de Vienne, l'habitude de n'admettre les danseuses à l'Opéra qu'en culotte de velours noir, et le harem d'Esterhazy et les scandales du prince de Kaunitz (p. 31, 206-207, 228-229). Elle vit surtout le Congrès de Vienne, le congrès dansant, les rois semblables à des enfants qui ont besoin de récréation (p. 112), le bal masqué favorable aux aventures (p. 113), lord Castlereagh valsant avec des chaises (p. 137), l'Europe sur le qui-vive dans la crainte des bons mots de Talleyrand (p. 115), les succès mondains du prince Eugène, le service solennel du 21 janvier 1815 à la mémoire de Louis XVI, et notamment le triste sermon d'un pitoyable prédicateur, qui ressemblait dans la chaire à un Chinois dans un encrier (p. 133-134).

En vérité cette lecture est toujours amusante. Ces souvenirs sont exprimés d'ailleurs en excellents termes, parfois avec des recherches heureuses de langage. On y rencontre des aphorismes : « Il est bien plus facile d'être un homme remarqué qu'un homme remarquable » (p. 56), des efforts de grand style comme une invocation à la Providence à propos de la mort de Lonis XVI (p. 103), quelques portraits soignés, peut-être à l'imitation de La Bruyère, ceux du comte et de la comtesse de Waldstein (p. 212, 245), de Victoire du Montet (p. 146), des essais de moralité, sur la grâce et le ridicule et l'embarras où fut mise par un clystère la belle comtesse de K. (p. 487). Et il y a le joli couplet de la fin (p. 495 et sq.), mi-plaisant, mi-sévère, sur les peines des femmes de son monde dont les maris n'aiment que le fumoir ou la chasse ; douces larmes qu'elle veut exciter chez ses petites-nièces pourvu qu'elles ne descendent pas jusqu'à la petite fossette qui égaie leur sourire et épanouit leur physionomie : c'est tout le portrait même de la bonne baronne et de ses souvenirs, un sourire mouillé. — J.-E. Driault.

Henri Cordier. **L'Expédition de Chine de 1857-1858**. *Histoire diplomatique. Notes et Documents*. Paris, Alcan, 1905. In-8, 478 p.

Ce livre n'est pas vraiment une histoire de l'expédition de 1857-1858, c'est seulement un recueil de notes et de documents officiels avec lesquels on pourra faire ensuite cette histoire. Après avoir rappelé les traités de 1842, M. C. présente les origines de cette expédition, le meurtre de l'abbé Chapdelaine et l'affaire de l'*Arrow* (1855-1856) ; il en résulta une longue négociation avec le vice-roi de Canton Yé, et par suite de ses refus de céder, la France et l'Angleterre s'entendirent pour des opérations combinées. Cela devint de la diplomatie armée ; car l'originalité de cette histoire, non relevée d'ailleurs par M. C., est dans la présence constante des plénipotentiaires français et anglais, le baron Gros et lord Elgin, aux côtés des amiraux Seymour et Rigault de Genouilly : on tire quelques coups de canon, on écoute les propositions chinoises ; elles ne sont pas satisfaisantes, on remet les pièces en batterie, et, ainsi lentement, on arrive à quelques résultats. Tout est, d'autre part, gêné, contrarié, par les agents américain et russe, M. Reed et l'amiral Poutiatine, qui n'étaient pas contents de voir les opérations franco-anglaises dans le Pacifique. Tout de même on enleva Canton (décembre 1857) et Yé fut pris. Puis il fallut négocier avec Pé-King et les flottes se rendirent dans le Pé-Tchi-Li ; Pé-King étant mal disposé à traiter, on fit parler la poudre : le Pei-Ho fut bloqué ; les jonques porteuses de riz furent arrêtées ; les forts de Ta-Kou furent pris ; les plénipotentiaires s'établirent à Tien-Tsin, parvinrent péniblement à se mettre en rapports avec des commissaires chinois. Dès le 13 juin 1858, la Russie eut son traité, complémentaire de celui d'Aïgoun, signé le 16 mai précédent ; puis ce fut le tour des États-Unis le 18 juin, de l'Angleterre le 26 juin, de la France le 27. La Chine ouvrait de nouveaux ports au commerce européen, garantissait la sécurité des missionnaires, admettait à titre exceptionnel des agents diplomatiques étrangers à Pé-King. Règlement provisoire, qui allait être suivi à deux ans d'intervalle par une nouvelle expédition anglo-française. — J.-E. D.

S. Lenel. **Histoire du collège d'Amiens, 1219-1795**. Amiens, Courtin-Hecquet, 1904, in-8, 298 p.

Cet ouvrage est extrait des *Mémoires de l'Académie d'Amiens*, 1903, et n'est que le remaniement et le développement d'une thèse latine, *De collegio Ambianensi, 1762-1792* (Amiens, 1902, in-8). L'auteur a eu recours aux archives communales et départementales, au *Répertoire* de Darsy et au livre de l'abbé Dubourguet, sur les *Grandes écoles et gens d'église au diocèse d'Amiens sous l'ancien régime* (Amiens, 1904, in-8). C'est donc une

monographie sérieuse, honnête, où apparait parfois (p. 5, n. 2) la puérilité d'une méthode en général acceptable et qui se perd trop facilement dans les méandres des textes processifs.

En 1459, l'échevinage d'Amiens se préoccupe pour la première fois, semble-t-il, d'intervenir dans les affaires d'enseignement ; mais c'est en 1554 que ses prétentions se précisent, à propos de la Grande école capitulaire qu'il prétend réformer, malgré l'évêque et le chapitre. Le concordat de 1564, basé sur l'article IX de l'édit d'Orléans de 1560, règle momentanément les choses, en organisant une prébende à attribuer au collège et qui s'ajoutera à la subvention municipale. D'ailleurs, la ville ne participe en aucune façon à l'administration même du collège, et c'est si vrai, qu'en 1606, elle est forcée d'aquiescer à l'introduction des Jésuites, déjà proposée par l'évêque en 1583. Ce n'est pas une mauvaise affaire pour la ville, car le collège se développe considérablement, comptant, en 1629, de 1.400 à 1.500 éléves ; mais le clergé urbain, ligueur au XVIe siècle, est devenu quelque peu janséniste, surtout en voyant la concurrence des Pères Jésuites qui se mêlent de confesser et de prêcher : en 1664, un curé anonyme attaque leur ambition (p. 122 sq.), en 1686, tous les curés amiénois revendiquent à leur exclusion la confession paroissiale ; en 1719, le janséniste Masclef s'en prend à leur doctrine.

L'expulsion des Jésuites en 1761 amena la mainmise du Parlement de Paris sur divers collèges administrés par eux. Ce fut le cas pour Amiens. La ville et le chapitre avaient espéré un instant reconquérir quelque autorité sur le collège urbain. Il n'en fut rien, ou à peu près, car l'édit de février 1763, concernant les collèges qui ne dépendent pas de l'Université, établissait que le Bureau d'administration, où la ville est représentée, ne pourrait rien faire sans l'approbation du commissaire du Parlement.

Sur l'existence intérieure du collège séculier (1763-1770), M. L. nous donne plus de renseignements qu'auparavant. En somme, il y a régression, du fait surtout d'un mauvais principal, de l'instabilité des revenus et du personnel, et des luttes entre les professeurs, entre la ville et le Parlement : dans les meilleures années, le nombre des élèves ne dépasse pas 550. Les professeurs sont payés de 800 à 1.500 l., le principal 1.600, et ils touchent des secours complémentaires en cas de besoin urgent. Le collège, séculier, n'est pas laïque dans sa majorité, bien que le président Rolland soit pour la laïcité (p. 201 sq.) ; les professeurs, nommés par la voie du concours, ne sont pas excellents ; les meilleurs, Delille, Sélis, Caboche, passant presque aussitôt à Paris. La discipline est loin d'être parfaite et l'on compte plusieurs révoltes non punies. Le Bureau d'administration multiplie cependant les prix d'émulation, et les exercices publics,

de pure ostentation. Néanmoins, on songe à exiger des devoirs de vacances et des rudiments d'examens de passage. Les sciences sont à peine représentées dans l'enseignement [1] : on commence le latin en 4e, le grec en 3e, le français seulement en rhétorique ; c'est en philosophie qu'on aborde la physique, enseignée en latin. A ce sujet, le professeur Reynard entame une longue lutte, obtient, par l'accession d'auditeurs bénévoles au cours de physique, de pouvoir enseigner en français, puis, la réaction survenant, le soir seulement en français, le latin étant conservé pour les classes du matin. De la 6e à la 4e, l'alternance des professeurs, qui permet de suivre pendant quelques années les mêmes élèves, est organisée. Les langues, l'histoire et la géographie ne sont pas professées.

Les événements de la Révolution bouleversent, dès janvier 1789, la vie du collège. Le Conseil municipal en critique l'enseignement (p. 258) ; les maîtres refusent en majorité le serment civique ; le Bureau perd toute autorité ; le budget, où s'inscrivent, pour une somme de 16.000 l., des emprunts municipaux et nationaux, devient insuffisant ; les écoliers se révoltent contre les professeurs assermentés ; en 1795, il n'y a plus que trois maîtres, pour bien peu d'élèves. La réorganisation du collège, sous la forme d'École centrale, en l'an V, s'impose. — Georges Bourgin.

1. A l'appendice IV, M. L nous donne quelques renseignements sur Scellier et son École de mathématiques, arts, manufacture et commerce, où est développé un programme utilitaire curieux. — Les trois autres appendices sont consacrés à l'Ecolâtre, a l'état du personnel séculier de 1762 à 1795, au personnel des Jésuites en 1762.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1904.

20 Décembre. = P. Dudon. *Le sacre de l'Empereur.* [Retrace, d'après les sources connues, la négociation délicate à l'issue de laquelle le pape se décida à venir couronner à Paris Napoléon Ier. S'attache à réfuter les conclusions précédemment formulées par le Cte d'Haussonville sur plusieurs points importants : 1o Les premières hésitations de la cour de Rome procèdent, non pas d'un sentiment secret d'horreur causé par l'exécution du duc d'Enghien, ni du respect des droits de Louis XVIII, mais du souci de pressentir et de ménager les puissances catholiques; 2o Haussonville voit, dans les violences et les maladresses de Fesch, la raison principale de la lenteur des pourparlers poursuivis à Rome; c'est une exagération manifeste : « les difficultés essentielles venaient de plus haut que les plénipotentiaires et plus loin »; en réalité, le gallicanisme et l'ultramontanisme se trouvaient une fois de plus aux prises; 3o Haussonville estime que le Saint-Siège finit par céder sur des « questions de conscience et de dogme et ne sut pas, en retour, obtenir de Napoléon des engagements positifs et formels : cette appréciation est injuste; le pape et Consalvi ont fait tout ce qu'ils pouvaient faire pour sauvegarder « la conscience et la dignité du Saint-Siège »; sans doute le gouvernement français leur a concédé peu, mais ils avaient essayé d'avoir beaucoup. A suivre.] — H. Chérot. *Les seize Carmélites de Compiègne martyres sous la Révolution, d'après les documents originaux.* [Suite. Conséquences, pour la communauté, des décrets de 1790 sur les ordres religieux : sa dispersion en 1792; ses membres se divisent en quatre groupes, et continuent à résider à Compiègne. A suivre.]

La Révolution de 1848. 1904.

Novembre-Décembre. = Glotz. *Les papiers de Marie.* [Publie un certain nombre de documents, datés de 1848, qui lui ont été confiés par Mme Guadet, fille de Marie. Plusieurs d'entre eux présentent un sérieux intérêt historique, par exemple : les lettres où Étienne Arago, directeur général des postes, dénonce à Marie, ministre des Travaux publics, les agissements suspects du sieur Jaime, sous-directeur des ateliers nationaux; les pièces relatives à Aloysius Huber et à son rôle, encore mal défini, dans le mouvement du 15 mai 1848. A suivre.] — E. Tarbouriech. *La vénalité des offices ministériels et la Constitution de 1848.* [Article inexactement intitulé : c'est en réalité un exposé, très général, des positions successives, depuis 1789, de la question de la vénalité des charges de notaires, avoués, huis-

siers, greffiers, etc. La deuxième République n'apparaît que dans les deux dernières pages : l'auteur se borne à constater que, comme les régimes qui l'avaient précédée, elle écarta toute idée de rachat.] — OSSIP-LOURRÉ. *La Révolution de 1848 et la Russie.* [Quatre pages sur la répercussion qu'eut dans la Russie autocratique la Révolution de Février. « Celui qui approfondirait l'influence de la Révolution de 1848 en Russie ne perdrait pas son temps et ferait œuvre réellement utile et fructueuse. »] — V. FLEURY. *Georges Herwegh en 1848.* [Extrait d'une étude biographique qui paraîtra dans la *Revue germanique.*] — V. FLEURY. *Inauguration du monument de Georges Herwegh à Liestal (Suisse), le 5 octobre 1904.* [Discours d'inauguration.]

La Révolution française. 1904.

14 Décembre. = H. LABROUE. *Lakanal et l'instruction civique dans la Dordogne en l'an II.* [Pendant sa mission en Dordogne (vendémiaire-thermidor an II), Lakanal s'efforça d'organiser l'instruction post-scolaire, civique et sociale ; pour cela, il créa dans chaque chef-lieu de district une « Commission d'instruction sociale », chargée de la rédaction d'un *Journal d'instruction populaire*, paraissant une fois par semaine ; cette commission concourait à la nomination d' « apôtres civiques » ou « instituteurs populaires », chargés de propager dans chaque commune les principes de la Révolution, de répandre l'instruction dans le peuple, de visiter les pauvres et de dénoncer les adversaires de la Révolution. M. L. étudie le fonctionnement de cette triple création.] — A. BLOSSIER. *Claude Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados ; ses rapports avec la municipalité et la Société des Amis de la Constitution de Honfleur.* [Invité à venir à Honfleur bénir le pavillon national, Fauchet fut reçu dans cette ville, le 26 mai 1791, d'une façon enthousiaste ; il assista à une séance publique de la Société des Amis de la Constitution, où il prononça un discours couvert d'applaudissements. Cette Société soutint vigoureusement la candidature de Fauchet à la Législative, et manifesta une vive satisfaction de son élection. Puis le changement d'attitude de Fauchet à la Convention amena un conflit et la rupture des relations entre cette Société et l'évêque-député.] — J. GUILLAUME. *Court remerciement à M. A. Lieby.* [A propos de son article, *L'origine du Chant du départ et la date de sa composition* (*Révol. fr.*, novembre 04), sur les deux hypothèses émises par M. G., relativement à la musique de l'*Hymne à l'Être suprême* et l'origine du *Chant du départ* (*Révol. fr.*, septembre 03).] — H. BERTAL. *Les archives municipales d'Épernay.* [Avec deux extraits de la table alphabétique des matières qu'il a dressées des registres municipaux d'Épernay, table qui permet de voir tout de suite s'il y a, dans un fonds d'archives, des pièces qui méritent de retenir l'attention sur un point donné.]

La Revue de Paris. 1904.

1er Décembre. = *Lettres de Jules Ferry à Gambetta.* [Cinq lettres, communiquées par M. J. Reinach, et datées du 18 octobre 1870 au 8 février 1871. Les quatre premières intéressantes pour l'histoire du siège ; la cinquième curieuse pour la connaissance des tiraillements au sein du gouvernement provisoire, lors de l'armis-

tice.] — G. Monod. *Michelet et George Sand, d'après le Journal inédit de Michelet et leur correspondance.* [Des documents intéressants et piquants, datés de 1844 à 1862, que publie M. G. M., il ressort que Michelet et George Sand « ne se sont jamais tout à fait bien compris. Il y avait certaines incompatibilités entre eux, entre leurs caractères comme entre leurs idées. Mais il y avait aussi un lien moral très fort : tous deux avaient l'amour du peuple et une profonde bonté. »] — E. Dard. *Choderlos de Laclos.* [Retrace la vie si agitée de l'auteur des *Liaisons dangereuses.* Des détails nouveaux, notamment sur les relations de Laclos avec Philippe d'Orléans et sur les dernières années de sa vie : mais les sources ne sont pas indiquées.]

Le Correspondant. 1904.

10 Décembre. = *Quelques lettres de L. Cornudet et de Ch. de Montalembert.* [Suite et fin. Le mariage de Montalembert. Quelques incidents de la vie religieuse. Les biens de la famille d'Orléans et la destitution de Cornudet. Audience du Prince-Président. Dernières lettres. De cette deuxième série de lettres, datées d'août 1836 à novembre 1868, les plus intéressantes sont celles qui concernent la destitution de Cornudet, et le livre de Montalembert sur *L'avenir politique de l'Angleterre*, paru en 1855.] — L. de Lanzac de Laborie. *La vie religieuse à Paris du Coup d'État de Brumaire à la promulgation du Concordat (1799-1802), d'après des documents inédits.* [Suite et fin. Contre les mesures de tolérance du gouvernement consulaire, hostilité des voltairiens de l'Institut, de la presse, du corps d'officiers. Partialité persistante des autorités publiques ; les catholiques vexés de mille manières, victimes d'abus de pouvoir, comme l'abbé Fournier, déclaré fou et interné à Bicêtre en 1801, après un sermon tenu pour séditieux. Les autres cultes : les protestants, les francs-maçons, les théophilanthropes ; comment ces derniers durent cesser leurs cérémonies. L'esprit public à Paris pendant la négociation du Concordat ; bruits absurdes mis en circulation sur les concessions faites par le Saint-Siège (par exemple le mariage des prêtres), scepticisme général quant au résultat final. L'affaire de l'archevêché de Paris : difficultés faites par Juigné, invité à donner sa démission ; il ne se décide que le 31 janvier 1802. Impression profonde produite par la conclusion définitive du Concordat ; les « athées » réduits au silence. Le Concile national de 1801 ; sa clôture par ordre, après la signature du Concordat. Hésitations et compétitions pour le choix du titulaire de l'archevêché de Paris ; les candidats : Boisgelin, Bernier ; l'ex-évêque de Marseille, de Belloy, âgé de 93 ans, est nommé ; il s'établit à l'archevêché La grande cérémonie du 28 germinal an X, 18 avril 1802. Le rétablissement de la paix religieuse, considéré comme un bienfait par les Parisiens et la France entière, a puissamment contribué à préparer et à faire accepter l'Empire.]

25 Décembre. = G. Saint-Yves. *La délation dans l'armée en 1793.* [Dépeint les effets de la méfiance systématique professée à l'égard des états majors par le gouvernement révolutionnaire ; énumère une longue série de faits de dénonciation, de mesures de rigueur contre des officiers ; retrace le rôle des agents de surveillance envoyés par Bouchotte auu armées. Estime que tous ces « moyens n'étaient

pas de ceux qui pouvaient sauver la patrie, bien au contraire », et conclut que « si nos armées ont étonné le monde, c'est parce que dans leurs rangs et à leur tête il y eut des Hoche, des Kléber, des Marceau, des Desaix et des Bonaparte, et non parce qu'elles furent surveillées par des Celliez et des Ronsin ».] — GEOFFROY DE GRANDMAISON. *Un ambassadeur de Napoléon. Le comte de la Forest*. [M. G. de G., qui va prochainement commencer pour la Société d'histoire contemporaine la publication de la correspondance de La Forest, présente dans cet article la biographie de ce diplomate. Né en Artois en 1756, il entre dans la diplomatie en 1778, représente la France comme consul en Amérique, près les États-Unis, de 1779 à l'an III, est rappelé en France par Talleyrand en 1797 et nommé chef de division au Ministère des Relations extérieures. En 1801, il est adjoint à Joseph Bonaparte pour la négociation de Lunéville, puis, comme ministre à Ratisbonne, contribue largement à l'établissement de la Confédération du Rhin. Il est mis alors à la tête de la légation française à Berlin; il y reste de 1803 à 1806. En 1808, il est envoyé en Espagne, qu'il ne quittera qu'en 1813. A la fin de la même année, il est chargé auprès de Ferdinand VII, à Valençay, de la mission connue. Rallié aux Bourbons, il devient pair de France, ministre d'État, et meurt en 1846.]

Revue Bleue. 1904.

3 Décembre. = H. HOUSSAYE. *L'armée de la Loire (1815). L'ordonnance de licenciement*. [Elle fut exigée des alliés et était virtuellement rendue dès le 12 juillet. Gouvion-St-Cyr, qui avait d'abord résisté, se chargea d'en assurer l'exécution, qui était chose délicate, une sédition des troupes étant à craindre. Davout eut également de la peine à se résigner, et offrit sa démission. En attendant qu'il fût remplacé, il fit sérieusement garder la ligne de la Loire, et menaça de l'attaquer le chef d'un corps autrichien qui avait occupé Moulins.]

10 Décembre. = H. HOUSSAYE. *L'armée de la Loire (1815). La proscription*. [La proscription des principaux dignitaires et fonctionnaires, civils ou militaires, compromis lors des Cent-Jours, est exigée à la fois par les ultras et par les alliés. Pourquoi Fouché s'est chargé de dresser la liste qui figure dans l'ordonnance du 24 juillet : lui-même aurait pu y être compris. Rédaction arbitraire de cette liste. Indignation de Davout lorsqu'il est informé de la proscription, que les promesses formelles de la déclaration de Cambrai semblaient rendre impossible. Il est remplacé par Macdonald. Les généraux proscrits ont le temps de quitter l'armée.]

Revue des Deux Mondes. 1904.

1er Décembre. = H. HOUSSAYE. *Le retour du roi en 1815*. [I. La capitulation de Paris le 4 juillet. Indignation des soldats et des fédérés qui refusent d'abandonner leurs positions; l'intervention de Carnot et de Drouot détermine l'armée à obéir. Les bagarres dans Paris et les conflits entre la troupe et la garde nationale dans la nuit du 4 au 5. Dans les journées du 5 et du 6, l'armée évacue Paris, farouche et furieuse, « en rugissant ». II. Fouché maître de Paris et de la France; il se dispose à traiter avec Louis XVIII à ces conditions : le roi sur le trône, lui au ministère. Son entrevue avec Wellington dans la soirée du 5 juillet à Neuilly. Il reste très

froid et sur la réserve, et représente les circonstances comme difficiles et périlleuses afin d'obliger le roi à compter avec lui. L'assaut donné à Louis XVIII pour Fouché (Talleyrand et Wellington); Fouché ministre le 6 juillet. Son changement à vue : les difficultés s'évanouissent. Fouché et Talleyrand dans le cabinet de Louis XVIII à Arnouville. III. Sentiments de la population parisienne. Une grande partie des Parisiens n'est nullement convertie au royalisme (les fédérés, le peuple, et même une partie du petit commerce qui ne veut pas voir le roi revenir sans garanties). Mauvais traitements subis par les royalistes qui arborent la cocarde blanche. Dissolution de la commission de gouvernement le 7 juillet; occupation de Paris par les Prussiens le 7 juillet; la dernière séance et la séparation de la Chambre. IV. Dispersion des députés qui veulent se rendre au palais Bourbon le 8 au matin ; entrée de Louis XVIII à Paris. V. Les alliés à Paris. Blücher et le pont d'Iéna ; la menace d'une contribution de 100 millions; les distractions et le pillage des soldats prussiens; les provocations des royalistes ultras; l'exaspération de la population parisienne] — A. Bertrand. *Versailles d'après de récents travaux. I. Le Versailles royal.* [Résumé littéraire et descriptif des travaux de Dussieux, de Nolhac, de Marcel Lambert et Philippe Gille, de Bonnassieux, d'Alfred Leclerc, de Remilly, etc.] — Ch. Benoist. *Les hommes de la Guerre et de la Commune. Choses et foules (1870-1871).* [Analyses et réflexions à propos de la série : « Une époque » des frères Margueritte : *Le Désastre, Les Tronçons du glaive, Les braves gens, La Commune.*]

15 Décembre. = E. Daudet. *Autour d'un mariage princier. Récit des temps de l'Émigration. II. Fiançailles d'exil.* [I. Inquiétudes de Louis XVIII et de d'Avaray sur le mariage projeté de Madame Royale et de l'archiduc Charles. Madame Royale, le 17 janvier, se décide conformément aux vœux de sa famille française. Les dispenses nécessaires sont accordées par le pape sur l'intervention de l'ambassadeur d'Espagne d'Azara. Arrivée de Madame Royale à Vienne ; égards, mais surveillance dont on l'entoure. II. Le 30 janvier, Madame Royale s'engage formellement avec le duc d'Angoulême; la cour de Vienne se résigne au mariage. L'expulsion de Louis XVIII de Vérone; son séjour à l'armée de Condé, campée à Riegel dans le duché de Bade (d'après le journal inédit, de la main du roi, de son voyage de Riegel à Vérone, et d'après les rapports de d'Avaray). III. Retraite des Autrichiens et de l'armée de Condé au delà de la Forêt-Noire. Attentat contre Louis XVIII à Dillingen. Louis XVIII à Blanckenberg. Renseignements qui lui sont donnés sur la captivité du Temple et les derniers moments de Louis XVI et de Marie-Antoinette, par sa nièce et par l'abbé Edgeworth, confesseur de Louis XVI. Arrivée du duc d'Angoulême à Blanckenberg, le 27 avril.]

Revue des Études historiques. 1904.

Novembre-Décembre. = M. Chassaigne. *L'organisation de la famille et les lettres de cachet.* [La lettre de cachet, sous l'ancien régime, est surtout, presque uniquement, un instrument aux mains du roi, pour sauver l'honneur des familles et appuyer l'autorité du « père de famille ». M. C. reconnaît d'ailleurs que des abus furent commis.] — A. de Maricourt. *La succession de Madame la Duchesse de Ven-*

dôme. [Marie-Anne de Bourbon-Condé, veuve du général Louis-Joseph de Bourbon, duc de Vendôme, morte le 5 septembre 1719, laissait de grands biens, mais la succession était embrouillée; la liquidation dura jusqu'en 1772; le fermier général Dupin, ancêtre de George Sand, avait acheté aux Condé leur terre de Chenonceaux.] — M. PRINET, *Souvenirs et anecdotes de Joseph Bailly* (*1801-1831*). [J. Bailly, pharmacien-major pendant la campagne de Napoléon, prit part en 1823 à l'expédition d'Espagne; il laissa un certain nombre de notes aujourd'hui conservées à la Bibliothèque de Besançon; M. P. publie ses *Souvenirs et anecdotes* relatifs à l'expédition d'Égypte, au séjour à Boulogne de 1804-1805, au sacre de Napoléon, au maréchal Ney, à la retraite de Russie, à l'expédition d'Égypte.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1904.

Novembre. = G. [Cne COLIN]. *Les campagnes du maréchal de Saxe* (suite). *La campagne de 1745. 1re partie : Fontenoy*. [Continué en décembre, et à suivre. II. Composition de l'armée (fin). Valeur des troupes : braves, mais médiocrement manœuvrières; la formation des feux sur quatre rangs, qu'elles pratiquaient, était mauvaise et constituait une cause grave d'infériorité. Les auxiliaires du commandant en chef : sans talents exceptionnels; Lowendal est à mettre hors de pair. Les courtisans qui entourent le roi sont une gêne incessante pour le maréchal. Du côté ennemi d'ailleurs, rien non plus n'était parfait; le duc de Cumberland trop jeune (24 ans); pas de cohésion réelle entre Anglais et Hollandais. III. L'entrée en campagne. Elle s'effectue au début d'avril, en dépit de l'état de santé très compromis du maréchal; détails de la marche de l'armée sur Tournai. IV. Le siège de Tournai. Il commence le 25 avril, et, le 10 mai, le tir en brèche va s'ouvrir, lorsque l'armée anglo-hollandaise survient. V. Choix de la position. Il est bien le fait du maréchal, qui, après examen de la carte et des reconnaissances multiples sur le terrain, sut, en dépit des objections que lui opposa son entourage, deviner que les ennemis viendraient secourir Tournai par le Sud-Est, par la plaine qui trouait, vers Fontenoy et Antoing, la ceinture de bois et de marécages dont, du côté de l'Est, la place était alors entourée. VI. Préliminaires de la bataille. Mouvement des deux armées pendant les premiers jours de mai. A tout hasard, le maréchal se tient prêt à repousser une attaque venant du Nord ou de l'Est, mais sans perdre de vue le Sud-Est. Le 9 mai, l'offensive des alliés se dessine nettement du côté prévu; Louis XV est à l'armée depuis la veille. Les journées du 9 et du 10 mai sont employées par le maréchal à disposer ses troupes pour la bataille, et à leur faire exécuter des retranchements.] — E. [Ct PICARD]. *La campagne de 1800 en Allemagne*. [IV. Réorganisations successives de l'armée du Rhin. Mesures prises pour remédier à la désertion en masse des conscrits qui lui sont envoyés, et assurer la remonte de sa cavalerie. Ordres de bataille qui lui sont successivement assignés. A la date du 1er avril, elle est décidément divisée en quatre corps : aile droite (Lecourbe); réserve (Moreau lui-même); centre (Saint-Cyr); aile gauche (Sainte-Suzanne). A suivre.] — N. [Cne GUILLEMIN]. *La guerre de 1870-1871* (suite). *La journée du 18 août en Lorraine. Bataille de Saint-Privat*. [Continué en décembre et à suivre. VII. Suite du combat d'Amanvillers (de 5 heures à 7 heures). VIII. Prise de

Saint-Privat. Fin du combat à l'aile droite française (depuis 7 heures). Panique des troupes françaises qui refluent vers Metz ; épuisement complet des restes de la garde allemande. IX. Fin du combat sur le plateau d'Armanvillers (depuis 7 heures du soir).]

Revue Historique. 1905.

Janvier-Février. = A. Bourguet. *Les débuts d'un ministère. Le duc de Choiseul et l'Autriche.* [Avec les documents des Affaires étrangères M. B. étudie la première année du ministère de Choiseul; il montre son indépendance à l'égard de l'Autriche.] — H. Houssaye. *Les intrigues royalistes de Fouché et de Davout après la seconde abdication* (1815). [La commission exécutive à laquelle les députés et les pairs avaient délégué le pouvoir « était asservie à Fouché qu'elle avait nommé son président et dont elle était dupe jusqu'à la complicité ». Fouché ne voulait pas que Paris se défendît contre les armées alliées : « Son espoir était ailleurs, en des négociations occultes avec l'étranger et en de multiples intrigues avec les royalistes ». M. H. H. donne le détail des intrigues de Fouché avec Vitrolles, raconte la mission de Gaillard à Wellington. Davout, qui d'abord s'était montré ennemi déclaré des Bourbons, ne croyait plus guère à l'efficacité de la défense; Oudinot s'étant entremis, il consentit à recevoir Vitrolles; dès le 26 juin, Davout était gagné à la cause royaliste; les représentants, qui savaient les intrigues de Fouché et du ministre de la Guerre, ne voulaient pas des Bourbons, leur résistance ne fut pas de longue durée ; dès le 1er juillet elle était vaincue.] — A. Stern. *Ch.-E. Œlsner. Fragments de ses mémoires relatifs à la Révolution française.* [Suite et fin. Récit de la journée du 20 juin ; conduite de Lafayette en 1792 ; les théâtres : anecdotes.]

The American historical Review. 1904.

Juillet. = Dudley Odell Mc Govney. *The Navigation Acts as applied to European Trade.* [Il s'agit de l'acte de navigation de 1651 et de celui de 1660, le dernier voté par le Parlement de la Restauration. Il est exact que les produits de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique ne pouvaient être importés en Angleterre que par des vaisseaux anglais; il n'est pas exact que les produits européens ne pouvaient y être importés que par les vaisseaux du pays producteur ou des vaisseaux anglais ; l'acte de navigation de 1660 n'est absolument limitatif que pour les produits de la Russie et de la Turquie; le commerce était libre pour tous les autres produits de l'Europe et les vaisseaux de toute nation ; les restrictions sont exceptionnelles.]

Historische Vierteljahrschrift. 1904.

Octobre. = G. F. Preuss. *Mazarin und die « Bewerbung Ludwigs XIV. um die deutsche Kaiserkrone 1657.* [Les historiens ont jusqu'ici admis que Mazarin avait songé, en 1657, à placer la couronne impériale sur la tête de Louis XIV. Il faut

pourtant faire exception pour Pribram, qui, bien que des documents essentiels lui soient restés inconnus, a bien vu et montré que cette tradition n'était rien moins que fondée. M. Preuss reprend l'étude de la question d'après les sources narratives et, surtout, les *Lettres* de Mazarin et les Archives des Affaires étrangères. Il conclut ainsi : « Si l'on considère que jamais et nulle part Mazarin ne s'est mis activement dans l'affaire, et qu'au contraire il a écarté, officiellement du moins, toutes les sollicitations dont il a été l'objet à ce propos, en se contentant de se réserver, dans son for intérieur, la possibilité de reprendre l'affaire plus tard éventuellement ; plus précisément, si l'on songe qu'il n'a fait, des intentions qu'on lui a prêtées, qu'une mention hypothétique dans quelques lettres confidentielles et bien avant le jour de l'élection, et que, lorsque au cœur de l'été il s'est jeté, sans ménager ni ses forces ni son zèle, dans la brigue électorale, ce rêve fugitif était déjà à peu près évanoui : l'on peut, je crois, tenir pour détruite la vieille tradition d'une candidature française en 1657, et la mettre pour toujours de côté. »]

Rouskaïa Starina. 1904.

Janvier. = CHTCHEGLOV. *Lettres de l'impératrice Maria Feodorovna aux grands-ducs Nicolas et Michel Paolovitch.* [Continué dans les nos suivants jusqu'à décembre. Ces lettres, adressées aux grands-ducs à Paris en 1815, montrent l'effroi qu'inspire encore Napoléon après Waterloo, de même que Vandamme et Davoust qui reconnaissent le roi, mais veulent continuer la guerre contre les alliés. Craintes d'une renaissance du jacobinisme ; terreurs au sujet du drapeau tricolore qui reparaît à Strasbourg, Huningue, Belfort. Mépris pour Napoléon qui « ose se comparer à Thémistocle », pour Mme Hortense, « mon neveu Jérôme », pour Mme Murat, restée en relations avec Marie-Louise, pour « tous les scélérats qui ont manqué à leur serment et se sont donnés un cachet d'infamie comme Ney, Regnault d'Angely, Labédoyère, Soult, etc. » Mécontentement contre les Autrichiens trop portés à amnistier les rebelles ; dédains répétés à l'adresse des Prussiens qui ont profané Versailles et Saint-Cloud et pillé la Malmaison. « Quelle différence de l'entrée de Blücher à celle que l'empereur a faite l'année passée à Paris ! Alors tout portait le caractère de la véritable grandeur, de la magnanimité, de la clémence, tout tendait à conserver : et présentement la destruction et le prendre paraît à l'ordre du jour. » L'impératrice redoute extrêmement Paris : « Je bénirai Dieu de vous savoir tous partis de cette moderne Babylone, car cette nation n'a ni foi, ni loi. » Pourtant, elle engage Nicolas à suivre les leçons d'art militaire de l'École Polytechnique, elle demande qu'on lui rapporte un bréguet, de belles fleurs, des plumes, un éventail, « Le bon jardinier », de belles semences de fleurs qu'il faudra demander à M. Cuvier ; elle demande que, comme l'Empereur, les deux grands-ducs fassent faire leur portrait par Isabey.] — N. DOUBROVINE. *Après la guerre nationale.* [Continué dans les nos suivants jusqu'à mai. La situation politique en Russie vers 1815 s'explique par l'attitude de l'Empereur, par le nouvel état de choses institué en Pologne, par le séjour en France d'un grand nombre de Russes qui en reviennent conquis aux idées françaises. Alexandre (31 mars 1814) avait « reconnu et confirmé de sa propre main la constitution que s'est donnée la France », il avait prié le Sénat de « se

hâter de rédiger la constitution conformément au désir du peuple français ». Prenant en considération les prières du célèbre Kosciusko, Alexandre a donné à la Pologne une Charte constitutionnelle rappelant la Charte française. Voronzof dit : « Il nous sera donné quelque chose de meilleur sans comparaison, parce qu'on a eu beaucoup de temps pour peser et éprouver en pratique tout ce qui a été appliqué à la France et à la Pologne. » Tchernichef écrit à l'Empereur : « Il faut... dissiper chaque danger que la constitution donnée par V. M. à la Pologne ne paraisse comme un signe de préférence ». Alexandre a presque la main forcée en Russie par suite de l'attitude qu'il a prise en France. La Pologne d'autre part prétend avoir trop peu reçu et elle est moins reconnaissante qu'attentive aux moindres gestes de Napoléon déchu. Les Polonais correspondent avec l'île d'Elbe par le général Paz qui se tient à Dresde et par le prince Lubomirski qui séjourna deux fois à l'île d'Elbe. Pendant les Cent-Jours, il y a un fort exode de Polonais à travers l'Allemagne du Sud vers la France, exode que les Russes ont grand'peine à enrayer. En 1816, les Polonais attendent encore Napoléon et les habitants de la Volhynie osent maltraiter les Russes : « Les Russes là sont plus mal que des animaux ; toute l'armée campée en Volhynie peut en témoigner. » Le comte Lanskoï écrit à l'Empereur (4 mai 1815) : « L'assurance d'une constitution prochaine est prise par eux, non pour une grâce, mais pour la crainte de l'échappé de l'île d'Elbe. » Le poète Niemcerdicz écrit dans un sens gallophile et anti-russe sa fable « La fourmilière », il publie ses « Chants historiques », et, dans la préface, rapproche ses chants de la Marseillaise à laquelle il attribue les victoires de la Révolution française. L'empereur qui, en 1814, refusait de laisser ramener les cendres de Poniatowsky à Varsovie, permet qu'on les ramème « avec les honneurs » dus à un tel chef, ce qui n'empêche pas trois jeunes officiers Polonais de constituer la société secrète des « Vrais et sincères Polonais. » Les Polonais sont donc restés gallophiles et hostiles à Alexandre. En Russie, les jeunes officiers qui viennent de France racontent dans quel état de liberté et d'aisance ils y ont trouvé les cultivateurs. « Les rives florissantes de la Loire et de la Garonne » leur semblaient « un monde nouveau et meilleur, un monde vraiment civilisé ». Dans leur esprit, cet état de prospérité s'associe à l'idée d'un peuple instruit et d'un régime constitutionnel. Ils avouent parfois avoir acquis leurs « premières idées libre-penseuses et libérales à Paris en 1814 » ; ils lisent tous Montesquieu, Rousseau, ou le *Constitutionnel* ; les discours de la Chambre des députés les intéressent « comme des Français » ; ils osent dans leurs « rêveries désirer l'application des théories politiques françaises à la Russie », ils veulent d'un bond « franchir le profond abîme qui séparait le degré d'instruction de la Russie du degré d'instruction de la France ». Des officiers, des princes (Mouraviev, Troubetskoï, Dolgoroukov, etc.) vont entendre des cours d'économie politique, de sciences politiques et diplomatiques. Alexandre l'apprend et les désapprouve : « C'est étrange, très étrange ! Qu'est-ce qui leur a pris d'étudier ? » Alors se développe un autre genre d'activité plus dangereux : dès 1814, des officiers russes avaient été reçus dans les loges maçonniques de Paris ; là, on « les magnétisa politiquement », on les munit de divers règlements, de livres défendus en Russie. Les sociétés secrètes se multiplièrent alors rapidement : il est fait particulière

mention ici des loges des « Amis réunis » et des « Trois vertus ». Certains hommes, comme Alexandre Mouraviev, voient dans la maçonnerie « la perfection de l'esprit humain » ; d'autres comme Pestel débutent dans leur loge en posant en principe « que la France jouissait du bonheur sous le gouvernement du Comité du Salut public ».] — MAÏKOV. *Considérations du comte de Langeron sur la nécessité de diminuer l'étendue des gouvernements généraux. Odessa, 30 juin 1827.* [La Russie est vingt fois plus grande que la France, la France a 80 préfectures ; or il n'y a en Russie que 50 gouvernements. Une région comme celle que je gouverne a l'étendue de la France et on y trouve dix nationalités différentes, sans parler des étrangers. Il est bien plus facile en France, à cause de l'excellence des routes, de transmettre des ordres ; en huit jours, ils vont d'un bout à l'autre de la France, il en faut tout autant dans un gouvernement de Russie.]

Février. = *Napoléon III et le prince de Bismarck au temps de l'insurrection polonaise.* [A peine quelques commentaires ajoutés à l'analyse de l'article de M. Émile Ollivier dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1901 : Napoléon III et Bismarck en Pologne.] — *La question d'Orient de 1856 à 1859.* Continué dans les nos suivants jusqu'à juin. C'est presque une traduction du livre de L. Thouvenel, *Trois années de la question d'Orient (1856-1859)* paru à Paris en 1897.]

Mars. = *Nicolas Ier et la Révolution en Europe.* [Continué dans les nos suivants jusqu'à juin. Cet article a pour but de montrer quelles concessions successives a dû faire Nicolas Ier dans sa politique extérieure aux idées ou aux préventions des nouveaux régimes établis par les Révolutions de 1830 et de 1848. En 1830, il est dans les meilleurs rapports avec le roi ; pourtant il avoue : « Il est désolant d'avoir à dire que la folie du roi est la cause de tout cela. » Il refuse d'abord de reconnaître la Révolution, il défend « que sous aucun prétexte on ne permette aux navires de cette nation naviguant sous l'étendard des trois couleurs et non blanc d'entrer dans le port de Cronstadt, et s'ils font effort pour entrer, les arrêter à coups de canon. » Puis il révoque cet ordre sous prétexte « qu'on a reçu nouvelle que ce n'est pas couleur de la révolte. » Il refuse de reconnaître Louis-Philippe, puis y consent, disant « qu'il est confirmé par Charles X et est devenu ainsi légitime ». La France intervient dans la guerre d'indépendance belge : Dibitch, Tchernichef et Nicolas Ier veulent attaquer la France. L'Angleterre se tient tranquille, la Prusse craint la France et ne promet à l'Autriche que son appui « moral » contre la France, l'Autriche hésite. Nicolas dit : « La Russie n'a pas besoin de chercher des alliés ». Les finances russes sont en mauvais état, le choléra sévit à Moscou, l'entourage de l'empereur doute du succès d'une telle guerre. Le grand-duc Constantin écrit à son frère : « Lors des premières guerres de la Révolution, nous nous sommes battus avec un enthousiasme né de notre devoir et de notre effroi ; tous voulaient conserver leur situation sociale et étaient tranquilles quant à ce qui se passait sur leurs derrières... Mais les idées ont tellement mûri dans toutes les têtes... qu'il est impossible de croire à un retour en arrière. De plus, dans le passé, on a lésé trop d'intérêts et trop peu exécuté de promesses. » Nicolas finit par dire : « Nous reconnaissons le fait, il ne dérange pas nos intérêts. » La révolte polonaise l'abat, non qu'il craigne de voir la France prendre fermement le parti des Polonais, mais

il finit par se dire : « La Russie n'a aucun intérêt à posséder des provinces dont l'ingratitude est si visible », et il songe un instant à se défaire d'une partie du royaume de Pologne. En 1848, à Varsovie, il apparaît brusquement au milieu d'un bal et s'écrie : « Sellez vos chevaux, Messieurs, la république est proclamée en France. » Puis il donne sa parole que, pour ces coquins de Français, il ne sera pas répandu une goutte de sang russe. Quelque temps après, il veut avoir avant deux mois 300.000 hommes sur le Rhin. « Alexandre n'avait ni hommes ni argent quand il commença contre la France une guerre qui dura trois ans. » « L'Angleterre nous couvrait de subsides; maintenant, elle ne nous donnerait pas un gros » (Prince Volkouski). Paskiewitch soutient quelque temps l'empereur dans ses projets belliqueux et annonce fièrement qu'il commandera : « Et à quoi servirait Paskiewicz ? Qui a réparé les fautes d'Ermolov, de Dibitch ? Qui dans l'histoire contemporaine a livré heureusement cinq assauts ? Paskiewicz. Dieu lui donnera de ne pas tomber devant les Français la face dans la boue. » Les troubles de Berlin et de Francfort ayant fait voir que le danger était plus proche qu'on ne pensait, Nicolas Ier cessa de former des projets et Paskiewitch revint très pacifique à Varsovie. L'article se termine sur l'annonce de la guerre de Crimée. Nicolas Ier écrit à Paskiewitch : « Il me semble que Louis-Napoléon sera président... ; s'il veut chercher une couronne et des conquêtes... nous ne le reconnaîtrons pas et il pourra y avoir la guerre. »]

Avril. = *Lettre de l'archevêque de Kherson, Innocent, au baron M. A. de Korf, 9 avril 1854.* [Série de prophéties non réalisées : La flotte anglo-française vient d'apparaître devant Odessa. L'archevêque est « prêt à mourir pour la foi orthodoxe », il croit à la supériorité de Nicolas Ier sur Napoléon et Victoria ; « quant à l'amitié si inattendue des deux peuples anglais et français, au premier os à ronger, elle se transformera en rivalité. D'ailleurs quoi qu'on fasse, le Turc, l'homme malade, va mourir. Aussi nous regardons tranquillement vers la mer ».] — V. V. Timoschouk. *La Constitution polonaise du 3 mai 1791 et ses rapports avec la Russie.* [Continué dans les nos suivants jusqu'en juillet. Bien que la Constitution française soit postérieure à la Constitution polonaise, cette dernière revêt une forme toute française. On tire le canon, on élève des autels sur lesquels les prêtres disent des *Te Deum* ou font des sermons en l'honneur de la Constitution. Hommes et femmes portent des cocardes; partout des inscriptions : « La nation, la loi, le roi », et les cris : « Vive le roi uni à la nation ». Des Polonais écrivent de France que Siéyès est enthousiaste de cette Constitution et a fait motion que l'Assemblée nationale envoyât un message de félicitations aux Polonais. Les journaux français prodiguent les éloges; mais l'ambassadeur fait, d'une façon froide quoique polie, part de l'approbation de son gouvernement. La Russie ne craint pas qu'on l'empêche de faire abroger la Constitution polonaise. Potemkine dit : « Nous avons deux puissances seulement à ménager, l'Autriche et la France. Or l'Autriche est toujours poltronne et la France est devenue folle. » La noblesse polonaise est hostile à la Constitution : le 2 mai 1792, pendant qu'on se prépare à fêter l'anniversaire, arrivent à Varsovie 1.200 émigrés français venus par Cracovie de Montbéliard. Impression pénible qu'ils produisent. Le roi Stanislas Poniatowski considère la

déclaration de guerre de la France à l'Autriche et à la Prusse comme un événement qui le sauve : ce fut ce qui le perdit.]

Mai. = LIHATCHOV. *Sébastopol, il y a cinquante ans*. [Tout le monde est convaincu qu'à Noël on pourra, aux prières faites chaque année depuis 1812 pour remercier Dieu d'avoir délivré le territoire du joug des Français, en joindre d'autres pour le remercier du départ de la flotte anglo-française rangée devant Sébastopol. L'amiral Kornilof n'y croit plus le 5 octobre, jour de sa mort : « Il me semble, dit-il avec fatigue, que nous avons fait tout ce qu'il était possible de faire et tout ce que pouvait indiquer la prudence humaine. Toute mon activité actuelle a quelque chose d'artificiel, cela ne peut pas se prolonger ainsi. » Il fut tué le jour même.]

Juin. = *Mémoires de Michel Tchaïkovski* (*Mehmed Sadik pacha*). [Tchaïkovski, cosaque au service de la Porte, devenu chef de la gendarmerie turque, a pu voir de près les diplomates français et a pu juger de leur inaptitude à comprendre leur rôle dans les Balkans. En 1863, de Courtois, consul de France à Constantinople, au temps de Baïram, n'arbora pas le drapeau français sur l'édifice du consulat et cela par légèreté française et fanatisme catholique. Le consul anglais a pavoisé et a fait croire à Courtois qu'il pouvait s'en dispenser. La Porte fait demander des explications. Courtois dit qu'il n'avait pas de ficelle pour élever le pavois et ajoute que le clergé catholique ne croyait pas qu'il fût nécessaire de pavoiser au Baïram. Il donne sa lettre à lire au consul anglais qui l'approuve d'avoir fait une telle réponse et rit sous cape. La veille de Pâques, le Vali Pacha donne ordre qu'il n'y eût à l'église catholique ni musique, ni troupes turques pour rendre les honneurs. Le consul anglais ayant brouillé Courtois avec le Vali Pacha, le brouille encore avec Tchaïkovski et ses cosaques en écrivant dans le *Courrier d'Orient*, gazette française, des articles anonymes injurieux pour les cosaques au service de la Turquie. Or Tchaïkovski avait eu jusqu'alors les rapports les plus amicaux avec les Français et notamment avec Hortense Cornou, sœur de lait de Napoléon III. La Bulgarie était alors surtout peuplée d'uniates qui hésitaient entre le catholicisme et l'orthodoxie : les autorités turques, qui redoutaient la Russie orthodoxe, sympathisaient plutôt avec le catholicisme ; l'accord détruit par le consul anglais entre les cosaques souvent catholiques et les prêtres polonais eût pu avoir pour effet la conversion de nombreux Bulgares au catholicisme ; un habile prédicateur catholique, Pantaléon Chrysostome, semblait devoir mener cette œuvre à bonne fin. Mais de Courtois multiplie les sottises, véritable pantin entre les mains du consul anglais : les Bulgares passent au protestantisme ou à l'orthodoxie. La clientèle des autres consuls augmente ; celle du consul de France faiblit d'autant.]

Septembre. = V. V. TIMOSCHOUK. *La confédération de Targowitz*. [Avant d'organiser la confédération, Catherine II reproche à Stanislas de s'appuyer sur un club de Jacobins : Stanislas fait venir de Paris, pour fonder le club, l'italien Mazzei, qui parie que Catherine sera bientôt tuée.]

NOTES ET NOUVELLES

— Dans une note publiée par la *Révolution de 1848* (numéro de novembre-décembre 1904), M. A.-M. Gossez annonce que la ville de Lille vient d'acquérir un lot de papiers de Charles Delescluze, et que ces papiers, qui deviendront prochainement communicables, seront, selon toute apparence, de première importance pour qui voudra étudier le rôle du célèbre révolutionnaire, notamment en 1848 et en 1871.

— La *Revue des études franco-russes* a récemment publié deux articles qui ont trait à nos études.

Dans le numéro du 1er septembre 1904, M. Ch. de Larivière reproduit, sous le titre de : *Le duc de Richelieu et le comte de Langeron chez le Prince Potemkin, d'après de nouveaux documents*, plusieurs passages du *Journal de voyage* de Richelieu, publié par la Société impériale historique russe au tome IV de son *Recueil*, et des mémoires de Langeron, récemment édités en France ; ces passages concernent le premier voyage de Richelieu en Russie à la fin de 1790 et le rôle joué par lui au siège d'Ismaïl, et peignent le luxe asiatique dont s'entourait Potemkim.

Dans le numéro du 1er novembre, M. Abel Mansuy, lecteur de français à l'Université de Varsovie, fait paraître une *Note de méthode pour servir à l'étude du statut du duché de Varsovie et de la charte du royaume de Pologne*. Il y met en relief le double caractère du statut de 1807, à la fois « acte diplomatique » émané de Napoléon, qui « n'a ni comme citoyen, ni comme souverain, qualité pour légiférer », et « acte législatif », organisant le nouvel État sur un plan analogue à celui des constitutions françaises de l'an VII et de l'an XII.

— Cours d'histoire moderne et contemporaine professés dans les Facultés des lettres des Universités françaises pendant l'année 1904-1905 (fin) :

Paris. — *Cours libres :* Ferdinand-Dreyfus : L'assistance publique et privée sous la deuxième République (1848-1851). — L. Madelin. Les historiens de Napoléon Ier. Les sources de l'histoire du Consulat et de l'Empire.

Lyon. — S. Charléty, professeur. *Cours public :* Le régime napoléonien à Lyon. *Conférences :* Les partis politiques à Lyon sous la Restauration. Les institutions de la France de 1815 à 1875. L'Europe depuis 1871. — J.-H. Mariéjol, professeur. *Cours public :* Le principe des nationalités et la politique française au XIXe siècle. *Conférences :* Henri IV et Louis XIII. L'Allemagne de 1815 à 1871. — A. Waddington, professeur. *Cours public* : La colonisation française sous l'ancien régime. *Conférences :* L'Angleterre au XVIIIe siècle. La Convention. L'Europe de 1640 à 1715.

Toulouse. — M. Dumas, professeur. *Cours public :* Les réformes sous Louis XVI. — Graillot, chargé de conférences : La sculpture florentine.

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 4 janvier dernier. La séance a été consacrée à l'expédition de diverses affaires d'administration, et à la discussion de plusieurs lettres parvenues au secrétaire de la Société en réponse au questionnaire sur le classement et la communication des archives publiques.

— Une nouvelle circulaire, la troisième, vient d'être envoyée, à la date du 24 décembre 1904, aux comités départementaux par la commission ministérielle de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution française. Cette circulaire traite du recrutement des correspondants locaux des comités, et fournit, en vue des premiers travaux, des indications bibliographiques succinctes.

La *Revue d'histoire moderne* reviendra prochainement, dans une note détaillée, sur la tâche accomplie par la commission pendant la première année de son existence (décembre 1903 à décembre 1904).

— Thèses récemment soutenues devant la Faculté de lettres de l'Université de Paris pour l'obtention du grade de docteur ès lettres :

Le 9 décembre, M. l'abbé J. Bézy, professeur libre à Beauvais, a soutenu les deux thèses suivantes : Première thèse : Un prédicateur apostolique au XIXe siècle. Étude sur la vie et les œuvres de Bon-Pierre de Neuville, jésuite, d'après des documents inédits. — Deuxième thèse : Fables choisies de J. de La Fontaine (*Fabulæ selectæ J. Fontani*), traduites en prose latine par F. de Salignac-Fénelon.

Le 14 décembre, M. V.-L. Bourrilly, professeur agrégé d'histoire au lycée de Toulon, a présenté comme première thèse : Guillaume du Bellay, seigneur de Langey (1491-1543), et comme seconde thèse : Fragments de la *Première Ogdoade* de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, publiés avec une introduction et des notes.

Le 28 décembre, M. G. Arnaud, professeur agrégé d'histoire au lycée d'Aix, a soutenu comme première thèse : Histoire de la Révolution dans le département de l'Ariège (1789-1795), et comme seconde thèse : Mémoire sur les États de Foix (1608-1789).

MM. Bézy, V.-L. Bourrilly et G. Arnaud ont été déclarés dignes du grade de docteur ès lettres.

— On annonce la mort de M. Amand Montier, maire de Pont-Audemer, et auteur de travaux historiques estimables, sur l'histoire de la Révolution, notamment sur Thomas et Robert Lindet.

— Nous avons reçu le premier numéro d'une nouvelle revue intitulée : *Revue historique de la question Louis XVII* (mensuelle, 10 fr. par an, chez Daragon, 50, rue Duperré, Paris). Les premiers articles sont signés Otto Friedrichs, A. Lanne, Ferlet de Bourbonne. C'est dire que le nouveau périodique défendra vigoureusement la thèse de l'évasion de Louis XVII.

— M. Tchernoff, auteur d'un volume dont nous avons en son temps rendu compte (t. III, p. 71), sur l'histoire du parti républicain sous Louis-Philippe, termine l'impression d'un recueil de documents sur les Clubs et Associations (1848-1851), qui sera édité à la librairie F. Alcan.

M. Ch. Schmidt vient de mettre à l'impression sa thèse de doctorat sur : Le Grand-Duché de Berg (1806-1813). M. Hubert Bourgin imprime également sa thèse, qu'il a consacrée à Fourier.

La thèse de M. G. Pagès sur : Le Grand Électeur et Louis XIV, est terminée, et déposée à la Sorbonne.

— Le petit livre du Major Seymour Clarke, *A Sketch of Waterloo Campaign* (London, Gale and Polden, 1904, in-12, 50 p.), est destiné aux officiers de l'armée anglaise, qui y trouveront un résumé très sommaire, sans références, de la campagne de Belgique. Pour la journée du 18 même, l'auteur a cru bon de s'effacer : il s'est contenté de reproduire, en l'annotant, la dépêche fameuse envoyée à lord Bathurst par Wellington, le lendemain de la victoire.

— Il aurait été superflu à M. Tchernoff, pour sa petite monographie sur Louis Blanc (*Bibliothèque socialiste*, n° 11, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904, in-16), de consulter la thèse de doctorat en droit que M. M. Golliet a consacrée à *Louis Blanc, sa doctrine, son action* (Paris, A. Pedone, 1903, in-8, 150 p.). Cette thèse est, en effet, du type des imprimés qui, tout en valant à leur auteur un titre encore relativement considéré, sont d'une radicale inutilité pour le travailleur sérieux. La thèse de M. Golliet, précédée d'une bibliographie rachitique, à peine ornée de cinq ou six références imprécises, ponctuée de points d'exclamation, et écrite en un français souvent baroque, mérite d'être signalée seulement comme un spécimen des travaux qu'il ne faut pas faire, et en particulier de ceux à qui la Faculté de droit a le tort de donner comme une consécration officielle. — G. Bn.

— *De quelques améliorations possibles dans l'organisation et le fonctionnement des archives provinciales*, par M. Alfred Leroux, archiviste de la Haute-Vienne. Besançon, Imp. Jacquin, 1904, in-8, 27 p. (Extr. du *Bibliographe moderne*, nos 1-2, 1904). — La question des archives publiques et de leur réorganisation, qui intéresse au premier chef les études d'histoire moderne, est à l'ordre du jour. L'on devra tenir compte, dans les discussions dont elle est et sera l'objet, des idées développées par M. Leroux dans la brochure qui nous occupe L'auteur traite successivement de la conservation, de l'exploration, de l'accroissement des archives, des locaux d'archives et de la situation faite ou à faire aux archivistes. Les solutions qu'il propose pourront prêter à controverse : il nous paraît difficile d'en contester la valeur d'ensemble. M. L., archiviste et historien distingué, connaît à fond sa matière ; les opinions qu'il émet et les indications de réforme qu'il produit, sous une forme très claire et parfois avec humour, témoignent d'une entière compétence et d'une très louable préoccupation de concilier la prudence indispensable en l'espèce avec l'esprit de progrès.

— *L'organisation de missions scientifiques en vue de répertoriser à l'étranger les documents diplomatiques relatifs à l'histoire de la Belgique*. Rapport présenté à la Commission royale d'histoire par Alfred Cauchie, professeur à l'Université de Louvain. Bruxelles, P. Weissenbruch, 1904, in-8, 24 p. (Extr. des *Bulletins de la Com-*

mission royale d'histoire de la Belgique). — Nous signalons ici cette brochure parce que le problème qu'elle soulève se pose en France comme en Belgique, et qu'aussi bien, bon nombre des documents dont il s'agit de promouvoir la recherche sont conservés dans des dépôts français. Après avoir, dans la première partie de son rapport, rappelé l'importance et la dispersion des sources de l'histoire diplomatique de la Belgique, M. C. insiste sur la nécessité d'en établir un « état » exact. Il estime qu'il faut pour l'obtenir : 1° relever dans les inventaires imprimés des dépôts d'archives français, espagnols, autrichiens, etc., toutes mentions concernant cette histoire; 2° organiser, avant même que ces premiers dépouillements soient terminés, des missions d'exploration, confiées à des archivistes, et qui auraient pour objet la rédaction d'*inventaires généraux sommaires* du genre du *Répertoire* bien connu exécuté par M. Ed. Rott pour le compte du gouvernement suisse. On pourrait ensuite — plus tard — reprenant la besogne, confectionner des *inventaires analytiques* et des *copies*, qui seraient centralisés dans un dépôt public de Belgique. Cette troisième phase du travail comprendrait également des *publications de textes* bien choisis.

— Henri D'ALMÉRAS. *Les romans de l'histoire. Émilie de Sainte-Amaranthe. Les Chemises rouges. Le Demi-Monde sous la Terreur*. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1904, in-12, 313 p. (portrait). — La vie de Mme de Sainte-Amaranthe, qui fut une des femmes les plus en vue du demi-monde de la fin de l'Ancien Régime, et, s'il faut en croire son biographe, une émancipée et une fantaisiste de l'amour plutôt qu'une courtisane, gérante cossue d'une maison de jeu du Palais-Royal à laquelle elle avait su donner une teinte d'élégance et de bon ton ; les romans d'amour de sa fille Émilie, qui rentra dans le monde grâce à son mariage avec M. de Sartine, fils du ministre de Louis XV, et qui, elle aussi, eut des faiblesses avant son mariage avec le débauché Tilly, et, après, avec le romanesque chanteur Elleviou, qu'elle aima de passion ; l'arrestation des deux femmes en 1794, sous l'inculpation vague de royalisme et de complicité avec les Dantonistes ; leur emprisonnement à Sainte-Pélagie ; leur comparution devant le Tribunal révolutionnaire dans l'amalgame qui réunit Cécile Renault, le « tyrannicide » Admiral, auteur d'une tentative de meurtre contre Collot d'Herbois, et leurs complices présumés, avec les complices présumés du baron de Batz, agent de corruption à la solde de Pitt et de Cobourg ; leur mort, le 17 juin 1794, dans la fournée célèbre des « Chemises Rouges » ; tout cela aurait pu donner matière à un article du *Temps*, genre « Jardins de l'histoire » ou « Vieilles maisons, vieux papiers ». M. d'A., pour enfler cet épisode de la Terreur jusqu'aux dimensions d'un volume, a dû ajouter à la biographie des dames de Sainte-Amaranthe un certain nombre de hors-d'œuvre, tels une longue description du Palais-Royal avant et après la Révolution, un tableau de la vie dans les prisons pendant la Terreur, une histoire d'Admiral et de Cécile Renault. On ne peut demander à un ouvrage de ce genre, où la part du romanesque est si grande, celle de l'histoire si petite, que de se lire facilement et d'être amusant. Celui de M. d'A. remplit cette condition, en dépit de quelques longueurs et de quelques tirades sur les scélérats et les assassins de la Terreur qu'on reprocherait à l'auteur s'il avait voulu faire œuvre historique. — P. MU.

— Étienne CLOUZOT. *Les marais de la Sèvre niortaise et du Lay du Xe à la fin du XVIe siècle.* Paris, Champion ; Niort, Clouzot, 1904, in-8, 283 p. (6 pl.). — Ce travail a justement valu à son auteur les diplômes de l'École des Chartes et de l'École des Hautes-Études. Il n'intéresse qu'en partie la *Revue* à cause de ses limites chronologiques ; mais on peut espérer que M. Clouzot reprendra, pour le continuer, un travail qui est une utile contribution à l'histoire économique et à la géographie côtière de la France. Les conclusions auxquelles l'auteur est arrivé sont neuves, puisqu'il démontre, d'après les documents, que ce ne sont pas les ingénieurs hollandais appelés pour la première fois par Henri IV qui ont procédé aux desséchements, mais les associations monastiques et le travail spontané des paysans aux XIIe et XIIIe siècles. La guerre de Cent ans amena presque la ruine de tout le système de digues et de canaux précédemment organisé ; après une reprise temporaire des travaux au XVe siècle, nouveau recul au début du XVIe. C'est alors que l'autorité royale, définitivement constituée, peut affirmer, à l'égard des marais, des droits qu'elle ne faisait qu'insinuer trois siècles plus tôt : à partir de 1526, le roi commande aux possesseurs de pays de reprendre les travaux, et son action est telle que les réparations de 1527 sont considérées comme une véritable création. Je n'insisterai pas sur l'organisation juridique des travaux de desséchement, qui suit l'évolution sociale de la France et où, très tôt, apparaissent les associations obligatoires de propriétaires, sur la technique des desséchements, sur la production, la flore, la faune terrestre et aquatique des marais, le régime de la propriété et les voies de communication. Pour toutes ces questions, M. C. donne des renseignements précis, puisés dans les sources, d'ailleurs restreintes, que lui ont fournies livres, dépôts locaux, dépôts parisiens. 20 pièces justificatives, publiées très soigneusement, et s'étendant sur les années 1199-1639, un glossaire, où l'on pourra relever quelques aventureuses hypothèses qui n'empêcheront pas de l'utiliser commodément dans son ensemble, une table copieuse des noms propres, cinq reproductions de cartes anciennes, une carte originale de l'aire des desséchements, telles sont les annexes indispensables, mais d'ailleurs ingénieusement conçues et exécutées, de cet utile volume. — G. BN.

— Chargé par la direction des Archives de Prusse de faire l'inventaire détaillé des documents (manuscrits et documents d'archives) conservés à Paris et intéressant la région du Rhin inférieur (Province du Rhin), M. R. KNIPPING, archiviste d'État à Düsseldorf, vient de publier, dans les *Mitteilungen der K. Preussischen Archivverwaltung* (8e cahier : *Niederrheinische Archivalien in der National-Bibliothek und dem National-Archiv zu Paris*, Leipzig, Hirzel, 1904, in-8, VIII-126 p.), le résultat de ses recherches. J'y relève, comme particulièrement important pour la période moderne, l'inventaire détaillé du fonds du grand-duché de Berg, et l'indication des séries des Archives nationales qu'il faut consulter pour l'histoire des départements de la rive gauche du Rhin, en particulier de la Roër et de Rhin-et-Moselle. A la fin de son volume, M. K. a donné une table qui facilite singulièrement les recherches. — J'ai déjà eu l'occasion de dire ailleurs (dans mon *Rapport sur un voyage d'archives ; Suisse, Allemagne, Autriche-Hongrie*, paru dans le *Bibliographe*

moderne en 1900), combien l'habitude de ces missions officielles, qui est ancienne en Allemagne, devrait être imitée en France. Il y aurait grand profit à explorer ainsi, méthodiquement, les archives étrangères où sont conservés des documents intéressant la France. — C. S.

— A. de Saint-Léger. *Un chapitre des relations entre la France et l'Angleterre. La question de Dunkerque et du canal de Mardyck à la fin du règne de Louis XIV (1709-1715).* Documents tirés du Public Record Office, publiés avec une introduction et des notes. Paris et Lille, J. Tallandier, 1904, in-8, 111 p. — Les pièces que publie M. de Saint-Léger sont extraites d'un fonds du Public Record Office de Londres consacré à Dunkerque (State Papers, Foreign : Dunkirk.) Ce fonds comprend quinze cartons, qui renferment des documents de 1655 à 1740. Ceux que publie M. de St-L. se rattachent à la période qui a suivi immédiatement le traité d'Utrecht, et ont trait aux démêlés des gouvernements français et anglais à propos de la destruction du port de Dunkerque jusqu'en 1715. M. de St-L. a d'ailleurs fait un choix dans les pièces anglaises qui concernaient l'époque et l'épisode en question. Nombre de lettres échangées entre les commissaires anglais et leur gouvernement sont indiquées en note dans l'Introduction et ne sont pas publiées dans les pièces. Dans son Introduction, M. de St-L. a dégagé avec tant de précision l'intérêt des documents anglais, qu'il a complétés et « situés » à l'aide des correspondances des Affaires étrangères, des lettres de l'intendant Leblanc au contrôleur général conservées aux Archives nationales, et du Recueil de Mémoires de Lamberty, qu'on peut se demander si la publication s'en imposait. L'Introduction excellente de M. de St-L. épuise tout l'intérêt du sujet, et aurait suffi à nous donner une idée parfaitement exacte de la Question de Dunkerque et de Mardyck en 1714 et 1715. Il est probable que l'auteur, en même temps qu'il donnait à une société locale de province un bon exemple de publication de textes, a tenu à rappeler aux historiens diplomatiques que les seuls documents français ne sauraient leur suffire, et il faut lui savoir gré de l'avoir démontré un fois de plus. — P. Mu.

— *Briefe Consalvi's aus den Jahren 1795-96 und 1798*, mitgeteilt von Paul Wittichen [+], Rom, Loescher, 1904, in-8, 34 p. (*Quellen und Forschungen aus ital. Archiven und Biblioth. hrsg. von Kön. Preuss. Hist. Institut in Rom*, t. VII). — Les douze lettres de Consalvi qu'a publiées l'Institut prussien de Rome, sont tirées d'un volume de mélanges et du t. 344 de la nonciature de Pologne aux Archives du Vatican ; Consalvi les a, en effet, adressées au nonce Litta. Les quatre premières, pour 1795, n'offrent guère d'intérêt, sinon pour l'histoire interne de la cour pontificale ; elles contiennent toutefois des aveux à retenir sur l'état lamentable des finances romaines. Les sept suivantes, pour 1796, constituent un document important pour l'histoire diplomatique de l'Europe sous le Directoire ; on sait, en effet, le peu de sources romaines trouvées ou utilisées jusqu'à présent pour cette période : les lettres de Maury, les mémoires de Consalvi, les dépêches mêmes de la secrétairerie d'État que j'ai moi-même dépouillées en partie aux Archives du Vatican, ne nous renseignent que médiocrement sur la position

diplomatique du pape en 1796. Déjà les documents publiés par L. Madelin, dans la *Revue historique* (1903, t. LXXXI, p. 1 sqq.) et que M. W. a ignorés, indiquaient la tendance du gouvernement pontifical à se rapprocher des puissances « acatholiques » pour résister à la France. Les lettres de Consalvi, outre qu'elles nous renseignent sur les négociations franco-romaines de 1796, soulignent aussi cette tendance. On y trouvera de plus des renseignements sur les deux secrétaires d'État, Zélada et Busca, sur le ministre espagnol d'Azara, dont le rôle est si important, sur l'alliance avec Naples et la préparation de la résistance « à ontrance » contre les Français. La dernière lettre, du 3 juillet 1798, concerne surtout la biographie même de Consalvi. On pourra regretter que cette publication curieuse ne soit accompagnée d'un commentaire plus nourri et d'une introduction mieux établie. Il est possible que M. W., mort prématurément à Rome en 1904, n'ait pu lui donner la dernière main. — G. Bn.

— H. Haug. *Die Handelskammer zu Strassburg i/E., 1803-1903. Festschrift zur Erinnerung an ihr hundertjœhriges Bestehen.* Strassburg, Els. Druckerei, 1903, in-8, 80 p. — L'arrêté consulaire du 5 nivôse an XI (26 décembre 1802) créa dans vingt-deux villes de France des Chambres de commerce ; le 23 mars 1803, le préfet du département du Bas-Rhin, Shée, installa solennellement la Chambre de commerce de Strasbourg. En une élégante plaquette, ornée de portraits et de gravures dont la reproduction fait honneur à l' « Imprimerie alsacienne » [1], — l'ancienne maison Silbermann, — M. H. Haug, le secrétaire actuel de la Chambre de commerce, fait l'historique de l'assemblée qui pendant les cent années écoulées, 1803-1903, s'occupa des intérêts commerciaux de Strasbourg. Après un court exposé de l'histoire du *Corps de marchands*, créé en 1687 et qui fonctionna jusqu'en 1790, du *Comité* qui le remplaça en 1790-1791, du *Bureau de correspondance* qui de l'an III à 1802 était l'organe local du Bureau du commerce de Paris [2], M. H. indique comment se recruta et fonctionna pendant le XIXe siècle la Chambre de commerce ; ce qui ressort de son étude c'est que, même après 1870, l'organisation de la Chambre ne fut guère modifiée, et que, sauf un accroissement du nombre de ses membres en ces dernières années, le rouage créé en 1802 n'a guère été transformé.

Tout en retraçant sommairement l'histoire de la Chambre de commerce, M. H. a été amené à parler des questions essentielles qu'elle avait à traiter : commerce de transit, navigation du Rhin, et ainsi il a brièvement esquissé une histoire commerciale de Strasbourg au XIXe siècle. Les indications qu'il donne sont précieuses et les tableaux qui terminent son livre sont utiles à consulter ; mais on souhaiterait maintenant que M. H. complétât son travail : dans les Archives de la Chambre de commerce, et aux Archives nationales, qu'il n'a pas encore utilisées, il a les éléments d'un livre important ; il nous doit une histoire économique de la plus grande ville d'Alsace pendant les cent années qui viennent de s'écouler. — C. S.

---

1. Reproduction du premier sceau de la Chambre, des portraits des présidents successifs (Schertz, Humann, Sauvage. J. C. Sengenwald, Nebel, J. Sengenwald, A. Herrenschmidt, J. Schaller), du *Kaufhaus* en 1800, de l'Hôtel de commerce en 1904.

2. Ce Bureau était la continuation du Bureau du commerce de l'ancien régime.

— On sait quelle place Gœthe a faite, dans ses Mémoires, au comte de Thoranc, chef de la garnison française qui, en exécution d'un accord passé entre Louis XV et Marie-Thérèse, occupa pendant trois années la ville natale du grand poète allemand (alors âgé de dix ans), Francfort-sur-le-Mein. L'occupation de Francfort — qui fut très douce — avait déjà été étudiée, notamment par Schubart. M. le Dr H. Grotefend, directeur des archives grand-ducales de Mecklembourg, a pensé que, pour faire connaître dans le détail cet intéressant épisode de la guerre de Sept ans, le meilleur moyen était de publier la correspondance de Thoranc, conservée dans le dépôt d'archives de Francfort. L'édition qu'il vient d'en donner à la Verein fur Geschichte und Altertumskunde zu Frankfurt-am-Main, sous le titre de : *Der Konigsleutnant Graf Thoranc in Frankfurt-am-Main, Aktenstücke über die Besetzung der Stadt durch die Franzosen, 1759-1762* (Frankfurt-a-M., K. Th. Völcker, 1904, in-8, 328 p., avec un fac-similé), est très soignée. La disposition typographique est excellente, les pièces se détachent très nettement ; les moins importantes ne figurent que sous forme d'analyses ; les notes sont sobres et viennent à propos ; le volume se termine par un index. La préface n'a que dix pages, mais elle est fort nourrie. M. G. y fournit des renseignements sur la manière dont il a compris et accompli sa tâche d'éditeur, et insiste sur les remarquables qualités d'administrateur et d'homme dont ne cessa de faire preuve Thoranc pendant ses trois années de gouvernement, et que nous révèle, à chaque page, sa correspondance.

— L'un des premiers catalogues de musée de province, établi selon les règles aujourd'hui définitivement adoptées mais trop rarement mises en pratique, vient d'être publié par les soins de M. Georges d'Albenas et consacré à l'inventaire des richesses d'art du musée Fabre de Montpellier : *Catalogue des peintures et sculptures exposées dans les galeries du musée Fabre de la ville de Montpellier*, Montpellier, Imp. Serre et Rouméjous, 1904, in-8, xxxvi-332 p. (pl.). Description des tableaux, indication des provenances, discussion des attributions, relevé des signatures (avec fac-similé), tout cela est rédigé avec la rigueur scientifique nécessaire. Peut-être pourrait-on désirer des renvois bibliographiques plus nombreux et la mention des photographies éditées : c'est là un renseignement désormais indispensable.

Il est regrettable que M. d'A. n'ait pas connu plus tôt la vérité au sujet des deux bustes admirables de Houdon, entrés au musée par le legs du Dr Bouisson. Cet amateur avait baptisé l'un Turgot, l'autre l'abbé Cochin. Ces dénominations ridicules ont été trop longtemps admises par respect pour la mémoire du généreux donateur. Le vrai buste de Turgot, qui se trouve aujourd'hui au château de Lantheuil, chez l'héritier de la marquise de Turgot, rend l'attribution impossible ; cet homme au long nez, au front fuyant, au costume de magistrat, peut-il s'appeler désormais Bailly, comme le voudrait M. Gonse ? Cette hypothèse séduisante ne peut également être maintenue, malgré le certain air de ressemblance dans la physionomie. Quant au second buste que le Dr Bouisson nommait l'abbé Cochin, il représente, non ce vénérable ecclésiastique, mais Hüe, marquis de Miromesnil, garde

des sceaux de France, et c'est une réplique du marbre qu'exposait Houdon au Salon de 1775, au début de sa glorieuse carrière. L'original, venant de la famille, était en vente à Paris, il y a quelques années. — Ces petits problèmes curieux et difficiles d'iconographie sont trop souvent tranchés avec légèreté dans nos catalogues de musées, on a honte d'avouer son ignorance, l'on veut toujours accrocher un nom sous une figure peinte ou sculptée, mais on le fait au hasard de l'inspiration.

M. d'A. a rendu grand service en publiant ce beau volume, fort bien illustré de 64 typogravures reproduisant les œuvres les plus célèbres de la galerie. Nous espérons qu'il nous donnera bientôt un pareil inventaire pour la collection des dessins, qui est de premier ordre, et qu'il y joindra le catalogue des dessins de la donation Atger, exilés à la Faculté de médecine, où ils sont assez mal soignés, d'ailleurs.

Mettre en valeur leurs richesses artistiques, c'est le devoir des municipalités de France, mais c'est un devoir trop oublié. Le musée Fabre a besoin d'être agrandi, les salles sont trop étroites, médiocrement éclairées ; seulement ne souhaitons pas un musée tout neuf, œuvre de quelque prix de Rome en disponibilité, où la commodité de l'aménagement serait sacrifiée à la façade, comme à Nantes ou à Lille. — G. Br.

— Ch. Seignobos et A. Métin. *Histoire moderne (1715-1815)*. Paris, Colin, 1904, in-12, 603 p. — MM. Seignobos et Métin ont fait un très bon manuel à l'usage de la classe de première ; M. Seignobos a écrit l'histoire de 1715 à 1789 (sauf la politique coloniale), M. Métin celle de 1789 à 1815, sauf pour deux chapitres (les Résistances nationales, la Restauration et les Cent-Jours) où les deux auteurs ont collaboré. C'est un exposé, sous une forme claire et simple, d'une époque pleine de grands événements, et cela en 600 pages. Je ne vois pas de graves lacunes ; j'aurais désiré cependant sur la France un peu moins de guerres et un peu plus d'histoire de la civilisation, dans la deuxième partie tout au moins. Un chapitre ou plutôt une partie de chapitre sur l'œuvre sociale et économique de la Révolution aurait été très utile. Parmi les chapitres les plus remarquables : Les idées philosophiques et économiques au XVIIIe siècle ; la société, les arts et les sciences au XVIIIe siècle, etc. Le chapitre sur la France en 1789 est parfois sujet à critique ; sur les présidiaux, sur les paysans, par exemple, il y a des notions tout à fait fauses ou très superficielles. Une erreur dans la carte de la France au XVIIIe siècle : le cartographe a confondu les pays d'États et les pays d'élections ; il n'y aurait qu'une interversion à faire dans la légende de la carte. Le Dauphiné est marqué comme pays d'États ; en 1789, oui ; mais au « XVIIIe siècle », non. La Flandre wallonne est marquée comme pays d'États, ce qui est exact, et la Flandre maritime comme pays d'élections ce qui est erroné, etc. C'est peut-être sur les institutions de la France que l'on peut relever le plus d'inexactitudes. Je n'ai pas pu trouver l'édit de 1787 rendant l'état civil aux protestants (à la place, deux lignes vagues, p. 299). Ces critiques de détail n'enlèvent rien à la valeur d'ensemble de ce manuel qui est certainement un des meilleurs qui aient été faits pour l'enseignement secondaire. — Ph. S.

— Albert CHAMBERLAND. *Un plan de restauration financière en 1596*. Paris, Champion, 1904, in-8, 20 p. — *Le conflit de 1597 entre Henri IV et le Parlement de Paris*. Paris, Champion, 1904, in-8, 64 p. — Les deux brochures que nous envoie M. Chamberland se rapportent à l'histoire financière du règne d'Henri IV, et ont trait à des incidents qui se placent entre 1596 et 1597. Dans la première, il analyse en détail un plan de restauration financière que l'on peut attribuer à Pierre Forget, sieur de Fresne, secrétaire d'État et membre du conseil des finances, et qui était destiné aux notables convoqués à Rouen pour la fin de 1596. L'auteur expose l'état général des recettes et des dépenses (qu'il divise en dépenses « qui sont de la volonté du Roi » et en dépenses conctractuelles), montre les moyens d'augmenter les unes et de diminuer les autres. Il voudrait établir une séparation absolue des revenus du royaume en deux catégories distinctes, de manière à pouvoir affecter rigoureusement certaines recettes à certaines dépenses. Selon lui, l'établissement d'un nouveau conseil financier, qu'il appelle *Conseil de bon ordre* et qui serait autonome, permettrait d'atteindre le résultat désiré. — Bien qu'ils n'aient pas demandé la création du *Conseil de bon ordre*, les notables paraissent s'être inspirés en partie des idées contenues dans le Mémoire de Forget; mais Henri IV ne se préoccupa guère de donner satisfaction à leurs vœux. C'est pourquoi le Parlement de Paris et l'Hôtel de Ville s'efforcèrent d'obtenir du Roi quelques-unes des réformes demandées. C'est à ce propos qu'éclata le conflit dont la seconde brochure de M. C. relate les péripéties. Ce conflit comporte les épisodes ordinaires en ce genre d'affaires : remontrances du Parlement, lettres et déclarations du Roi, lit de justice (21 mai 1597), et se termine, comme toujours, par la soumission des cours souveraines et quelques concessions du Roi. On saura gré à l'auteur de la clarté qu'il a introduite dans l'exposé de ces débats et des documents fort nombreux qu'il a reproduits. Et nous souhaitons d'autant plus vivement qu'il nous donne enfin les études qu'il nous promet sur le *Conseil de raison* et l'*Assemblée de notables réunie à Rouen en 1596* et dont celles-ci ne sont, pourrait-on dire, que le prélude et l'épilogue. — V.-L. B.

— DORLISHEIM. *Le comte de Falloux. Lettres, notes et souvenirs (1811-1886)*. Paris, Picard, 1904. in-8, 58 p. — Cette brochure, qui se lit d'ailleurs avec intérêt, ne contient rien de nouveau sur le comte de Falloux, malgré le sous-titre : lettres, notes, etc. C'est une biographie succincte où M. D. a utilisé les livres et les articles parus dans ces dernières années, notamment les articles du *Correspondant* sur les essais de restauration monarchique en 1871 et 1873. Elle est écrite dans un esprit catholique, mais catholique libéral, monarchiste légitimiste et féodal. M. D. admire la loi de 1850 et déteste ceux qui l'ont détruite en grande partie; il regrette vivement l'obstination du comte de Chambord qui empêcha à deux reprises la restauration de la royauté légitime; enfin il a sur les rapports du grand propriétaire avec les classes rurales la conception de l'ancien régime, quand il écrit du comte de Falloux qui, à la fin de sa vie, résidait dans son domaine du Bourg-d'Iré : « Seule la résidence peut établir, avec l'échange non interrompu de protection, de services, de confiance, un lien qui unit l'inférieur au supérieur... »

Ajoutez au récit des événements de longues digressions morales et politiques, des compliments à Thiers pour le rôle qu'il joua dans l'élaboration et le vote de la loi de 1850 et des reproches à ce même Thiers pour la part qu'il prit à la fondation de la troisième République et non au retour de la monarchie légitime, des attaques contre ceux qui voient dans la loi Falloux une loi rétrograde, faite *contre l'Université*, des reproches très vifs aux monarchistes intransigeants qui parlent sans cesse de contre-révolution et empêchent par leurs exagérations toute restauration monarchique dans une France qui tient aux conquêtes de la Révolution ; enfin, partout et toujours, des éloges émus au comte de Falloux, orateur clair, élégant et *précis*, grand homme politique, clairvoyant, prévoyant, prophète même : et vous aurez une idée du travail de M. D. Il n'ajoute à ce que l'on savait déjà que les opinions personnelles de M. Dorlisheim. On n'aura même pas une bibliographie sommaire du sujet : M. D. ne cite ni les travaux du P. Lecanuet sur Montalembert, ni les procès-verbaux, malheureusement tronqués, comme on sait, de la commission extra-parlementaire de l'enseignement en 1849, publiés par M. de Lacombe [1]. Des documents inédits, éclairant d'un jour nouveau le rôle de Falloux en 1850 surtout, auraient mieux fait notre affaire. — P. S.

— J.-M.-L. Faure. *Histoire de l'octroi de Limoges de 1370 à 1900 suivie de considérations générales sur les octrois*. Limoges, Ducourtieux, 1902, in-8, 476 p. — M. F., préposé en chef-directeur de l'octroi de Limoges, connaît fort bien la question des octrois, mais assez mal la méthode de l'histoire. La première partie de son livre, consacrée à l'octroi de Limoges jusqu'au XIXe siècle, est sans aucune originalité : nulle indication précise sur les origines et la date même de l'octroi, pas d'ouvrages généraux signalés ; des références tout à fait insuffisantes, qui disparaissent d'ailleurs complètement dans la deuxième partie ; un seul texte tiré des archives (p. 78), qu'il a pourtant connues (cf. p. 202), de larges extraits des Registres consulaires, et, dans la deuxième partie, la publication in extenso des tarifs (1800, 1818, 1832, 1841). L'octroi de Limoges, dont la création paraît remonter à la soumission de la ville par Charles V, reprend une vie nouvelle à partir du 18 janvier 1800 ; dès lors son histoire se lie à celle des fluctuations de la politique générale de la France, et municipale de la ville. Toutes les modifications de la perception (régie intéressée, ferme, régie simple sous le Premier Empire), du personnel et des tarifs sont abordées par M. P. avec une minutie de détails qui permettra peut-être d'utiliser plus généralement sa monographie. La troisième partie de celle-ci est consacrée à des « considérations générales sur l'octroi de Limoges », la quatrième à des « considérations générales sur les octrois ». Il ne

1. Il serait bien à désirer que les personnes qui possèdent des documents sur cette commission voulussent bien les publier. Ceux qui veulent écrire l'histoire contemporaine rencontrent à chaque pas des difficultés de toute sorte : les administrations publiques refusent — même pour la période du gouvernement de Juillet et de la deuxième République — les documents qu'elles possèdent, et les particuliers gardent trop souvent leurs documents avec une jalousie excessive. Pourtant toute cette histoire est bien passée, il n'y a plus d'acteurs de ces événements ; que l'on sache donc aujourd'hui, au lieu d'attendre à demain ou après-demain où fatalement on saura tout.

rentre pas dans le cadre de la *Revue* d'apprécier les unes ou les autres, et il y rentre à peine de souligner le style « étonnant » de M. F. (v. l'introduction, et les pages 90, 135, 136, etc.). — G. Bn.

— Ignace de Dollinger. *La Papauté. Son origine au moyen âge et son développement jusqu'en 1870*. Paris, Alcan, 1904, in-8, XXIII-474 p. — En 1869, à la veille du concile du Vatican, le chanoine bavarois Döllinger écrivit « le Pape et le concile » où, sous le pseudonyme de James, il luttait contre le dogme de l'infaillibilité pontificale que le concile allait proclamer ; ce livre célèbre fut un acte, et le point de départ en Allemagne du schisme des Vieux-catholiques, réfractaires au nouveau dogme. Ce n'est pas, à proprement parler, une histoire générale de l'Église qu'a voulu écrire Döllinger, mais une histoire de la Papauté vue sous un certain aspect, fâcheux, d'ailleurs, pour elle. Il a surtout insisté sur les falsifications du droit canonique et de l'histoire ecclésiastique qui ont servi à la Papauté et ont fini par faire, juridiquement et légalement, de l'Église un gouvernement monarchique et despotique, créant des dogmes nouveaux à son profit et donnant à ces dogmes la même valeur qu'aux plus anciens. C'est donc une histoire des altérations incessantes de l'Église primitive, et, avant le concile de 1869, le plaidoyer développé des Vieux-catholiques. Döllinger insiste surtout sur le moyen âge, époque des Fausses Décrétales, de l'Inquisition, des procès de sorcellerie, de la lutte des conciles réformateurs contre l'omnipotence pontificale. Il passe plus rapidement sur les temps modernes, mais ici il concentre tous ses efforts sur les falsifications de l'histoire par le jésuite Baronius, sur les nouveaux efforts faits par la Compagnie de Jésus pour assurer le triomphe de l'infaillibilité papale. Rien sur le jansénisme, le quiétisme, sur l'histoire religieuse de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles ; presque rien sur la bulle Unigenitus ; Döllinger considère tout du point de vue doctrinal, et d'une manière très générale. Le XIXe siècle tient en cinquante pages, marqué par le nouveau dogme de Marie Immaculée, par le Syllabus et le dogme qui couronne l'œuvre des Papes du moyen âge et des Jésuites : l'infaillibilité du Pape. C'est un vaste tableau où apparaissent peu les hommes, où l'on voit se dérouler surtout le mouvement des doctrines, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, et où l'on s'arrête enfin au monstre si péniblement créé, à travers tant de péripéties, au moyen de tant de falsifications et d'altérations de la vérité historique. Le livre est assez dur à lire, surtout le début qui a besoin du commentaire incessant des notes très savantes jointes au volume ; le savant Döllinger procède souvent par allusions ; son livre ne s'adresse qu'à ceux qui ont déjà une connaissance générale de l'histoire de l'Église. M. J. Friedrich, professeur à l'Université de Munich, a ajouté au livre de Döllinger des notes et des documents, et M. Giraud-Teulon, professeur à l'Université de Genève, l'a traduit. En nous donnant en français un ouvrage qui a exercé en Allemagne une si grande influence, ils ont rendu un grand service aux études historiques et à la vérité. — Ph. S.

— Georges Giacometti. *Un lévrier, terre cuite originale de Jean-Antoine Houdon (1741-1828)*. Paris, Ducrocq, 1904, gr. in-8, VIII-88 p. (gr.). — Ayant trouvé dans la succession de M. de la R., amateur et marchand (p. 20), une statuette de

terre cuite représentant un lévrier, M. G. Giacometti eut le sentiment, guidé par la tradition qui lui fut donnée, qu'il était en présence d'une œuvre de Houdon. Pour appuyer son idée, il fit des recherches, étudia son objet minutieusement, et c'est le résultat de son enquête qu'il nous expose dans cette plaquette. Au lieu de se borner à traiter la question essentielle : Houdon fut-il animalier ? et de rechercher les preuves affirmant que le grand artiste exposa des sculptures de ce genre, M. G. a mêlé quantité de faits de la vie de l'artiste, a introduit des notes prises au hasard de ses lectures, renseignements n'ayant qu'un rapport lointain avec le sujet. C'est ainsi que dans le chapitre II, intitulé : Du réalisme dans l'art de Houdon, signalé tant par la critique de l'époque que par les auteurs modernes (p. 3-19), il a entassé pêle-mêle des passages de critiques du XVIIIe siècle, des fragments d'articles de biographies et de dictionnaires : Grande Encyclopédie, Larousse, une page de Marius Vachon, plus loin un passage de L. Viardot (p. 37-40) et une citation de Bouillet (p. 43). Mais rien de nouveau sur les figures d'animaux sculptées par Houdon, sur la « grive suspendue par une patte », si admirée au salon de 1777 ; l'auteur résume et réimprime ce qu'ont dit Montaiglon et Duplessis, Délerot et Legrelle dans leurs notices, d'ailleurs si remarquables au point de vue de la documentation écrite. Par l'analyse très serrée, des rapprochements ingénieux, il semble bien que M. G. ait raison dans son attribution ; mais ce lévrier n'ajoutera pas beaucoup à la gloire de l'artiste.

Ce qu'il faut retenir de cette étude trop longue, ce sont les pages consacrées à la technique du sculpteur. Grâce à sa compétence personnelle, M. G. analyse avec pénétration et sagacité les procédés de travail de Houdon, son métier, ses habitudes de modeler la terre, l'usage qu'il fait des outils, les traces laissées sur la glaise et le plâtre par ces instruments. Il y a là (p. 56-63) de précieux renseignements. C'est bien par cette analyse attentive du métier, que nous pouvons pénétrer les secrets de la facture et du style d'un artiste ; les effets esthétiques proviennent de ces habitudes de la main. Si M. G. avait poussé cette enquête plus avant, s'il avait étudié Houdon praticien, tailleur de marbre, Houdon fondeur et bronzier, il eût fait un travail fort intéressant. — G. Br.

— Abbé A. Deverre. *Les dernières années de Michel de l'Hôpital, sa retraite au Vignay et sa mort au château de Bélébat en Seine-et-Oise*. Paris, Picard, 1904, in-8, 24 p. — En 1588, le chancelier de l'Hôpital se retira au Vignay, qu'il possédait depuis plus de 20 ans, et il y vécut jusqu'à sa mort, survenue le 13 mars 1573. Outre les charmes de la retraite, il trouvait au Vignay cet autre avantage de voisiner avec sa fille, Madeleine de l'Hôpital, mariée en 1553 à Robert Hurault, seigneur de Bélébat. M. l'abbé D. nous montre quelles étaient les occupations de Michel de l'Hôpital et nous décrit l'état du château de Vignay dont il ne reste plus rien aujourd'hui et du monument funéraire du chancelier dont les restes sont conservés dans la chapelle de Champmotteux. Quelques planches, reproductions de gravures anciennes, ajoutent à l'intérêt de cette plaquette. — V.-L.-B.

LIVRES NOUVEAUX

Manuels. — *A. Ammann et Coutant.* Histoire contemporaine de 1815 à nos jours (Manuel scolaire). Paris, Nathan. — *A. Ammann et Coutant.* Les temps modernes (Manuel scolaire). Paris, Nathan. — *Ch. Dufayard et R. Suérus.* Histoire contemporaine depuis 1815 (Manuel scolaire). Paris, Delagrave. — *L. G. Gourraigne.* Histoire contemporaine (Manuel scolaire). Paris, Masson, 5.00.

Histoire politique intérieure. — Recueil des actes du Comité de Salut public, publié par *F.-A. Aulard.* T. XVI (10 août 1794-20 sept. 1794). Paris, Leroux, (Documents inédits). — Voyages de miss Berry à Paris (1782-1836), traduits par la *duchesse de Broglie.* Paris, Roblot. — *Aug. Cochin et Ch. Charpentier.* La campagne électorale de 1789 en Bourgogne. Paris, Champion, 1.50. — *A. David.* Le conseil général de Seine-et-Marne sous le Consulat et l'Empire. Fontainebleau, Imp. Bourges. — *E. Desgardins.* Les favorites des rois. Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes, et François Ier. Paris, Champion. — *Fischer.* Napoleon I. Leipzig, Schmidt und C. Günther. — Anecdotes curieuses de la cour de France sous le règne de Louis XIV, par Toussaint. Texte publié et annoté par *Paul Fould.* Paris, Plon, 2 vol. (pl.), 100.00. — *P. Holzhausen.* Bonaparte, Byron und die Briten. Ein Kulturbild aus der Zeit des ersten Napoleon. Frankfurt a/Mein, Diesterweg, 6 mk. — Mémoires et souvenirs du comte Lavallette. Paris, Société parisienne d'édition, 6.00. — *Marius-Ary Leblond.* La société française sous la troisième République. Paris, Alcan, 5.00. — *Ed. Lemière.* Bibliographie de la contre-révolution dans les provinces de l'ouest ou des guerres de Vendée (1793-1815-1832). 1er fascicule. Paris, Champion, 3.00. — *Armand Marquiset* (1797-1859). A travers ma vie. Souvenirs [sur la Restauration et la Monarchie de Juillet], classés et annotés par le Cte Marquiset, Paris, Champion, 6.00. — *C. Merki.* La reine Margot et la fin des Valois (1553-1615), d'après les mémoires et les documents. Paris, Plon, 7.50. — *A. de Tesson.* Une page d'histoire en 1831-1832 La duchesse de Berry dans la Vendée. Nantes, Durance. — *Waldeck-Rousseau.* Pour la République (1883-1903). Paris, Fasquelle, 3.50.

Histoire diplomatique. — *F. Despagnet.* La diplomatie de la troisième République et le droit des gens. Paris, Larose, 8.00. — *Et. Velay.* Les rivalités franco-anglaises en Egypte (1876-1904). Thèse. Nîmes, Imp. Chastanier.

Histoire militaire. — *Gal Bourelly.* Souvenirs de la campagne de 1859 en Italie. Paris, Combet. — *Cne Burchard-Bélavary.* Histoire du 5e bataillon de chasseurs (Récits). Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle. — *W. Busch.* Das deutsche grosse Hauptquartier und die Bekämpfung von Paris im Feldzuge 1870-1871. Stuttgart, J. G. Cotta, 2 mk. — *Cardinal von Widdern.* Werwendung und Führung der Kavallerie 1870 bis zur Kapitulation von Sedan. V. Tl Berlin, Eisenschmidt, 6 mk. 60. — *A. Duquet.* La victoire à Sedan. Paris Michel. — *Cne Grange.* Une division allemande d'infanterie au combat (1870-71). Paris, Chapelot, 3.50. — *Guy-Péron.* Les derniers Invalides (mémoires, souvenirs, récits et épisodes). Paris, Delagrave. — *H. Hüffer.* Der Krieg des Jahres 1799 und die zweite Koalition. II. Bd. Gotha, F. A. Perthes, 8 mk. — *Fr. Innerhofer.* Geschichte Andreas Hofers, Oberkommandanten der Landesverteidiger von Tirol m Jahre 1809. Meran, Ellmenreich, 0 mk. 50. — *E. Longin.* Un capitaine franc-

comtois. Christophe de Raincourt. Besançon, Imp. Jacquin. — *Ct M.* La cavalerie allemande de la Loire (1870-71). Paris, Chapelot. — Monographie d'une famille militaire de l'ancienne France. Famille Du Verne. 4 vol. (gr.). Nevers, Imp. Mazeron. — *J. Plantadis.* A. G. Delmas, premier général d'avant-garde de la République (1768-1813). Tulle, Imp. Crauffon. — *L. Ratti.* Cremona ai giorni di Napoleone. Cremona, Fezzi, — *Dr. W. Zelle.* 1813. Preussens Völkerfrühling. Braunschweig, Sattler, 5 mk.

Histoire religieuse. — *G. d'Anticamareta.* Sœur Pauline, fille de la Charité, sa vie, sa correspondance (1878-1899). Paris, Retaux. — *J.-C.-A. Basset.* Brageac. Le monastère des Bénédictines (1100-1792). Aurillac, Imp. moderne. — Lettres de direction de Mgr d'Hulst, pub. par l'*abbé A. Baudrillart.* Paris, Poussielgue. — *Abbé J. Bellamy.* La théologie catholique au XIXe siècle. Paris, Beauchesne. — Correspondance de M. Louis Tronson, 3e supérieur de la Compagnie de Saint Sulpice. Lettres choisies publiées par *L. Bertrand.* 3 vol. Paris, Lecoffre, 18.00. — *Ch. Bréard.* L'abbaye de Notre-Dame de Grestain de l'ordre de Saint-Benoît à l'ancien diocèse de Lisieux. Rouen, Lestringant, 7.00. — *Le P. Coste.* Une victime de la Révolution. Sœur Marguerite Rutan, fille de la Charité. Auch, Imp. centrale. — *Le P. Delaporte.* Le P. Pierre Le Tallec (1843-1903). Saint-Brieuc, Prud'homme. — *Abbé P. Ducroux.* Vie de M. l'abbé Bridet. Lyon, Lib. catholique. — *J. Gindraux* (d'après *Fr. Oehninger*). Histoire populaire et illustrée du christianisme (gr.). Paris, Fischbacher, 7.50. — *Abbé A. Lecler* Martyrs et confesseurs de la foi du diocèse de Limoges pendant la Révolution. T. IV. Limoges, Ducourtieux et Gout, 9.00. — *Abbé H. Mailfait.* La constitution civile du clergé et la persécution religieuse pendant la Révolution. Paris, Bloud, 0.60. — *Le P. Marion.* Histoire de l'Église, 3 vol. Paris, Roger et Chernoviz, 12.00. — *Et. Rayet et abbé A. Lecler.* Boubon. monographie d'un monastère de Fontevrault au diocèse de Limoges (1106-1792). Limoges, Ducourtieux. — *Victor Pierre.* Les seize Carmélites de Compiègne. Paris, Lecoffre, 2.00 (Les Saints). — *A. Salles.* L'abbé Follioley, sa vie et son œuvre (1836-1902). Niort, Clouzot. — *Abbé Sicard.* L'ancien clergé de France. T. Ier. Les évêques avant la Révolution. 4e édit. revue. Paris, Lecoffre, 6.00. — *Eug. Veuillot.* Louis Veuillot. T. III (1855-1869). Paris, Retaux.

Histoire économique et sociale. — *H.-R. d'Allemagne.* Récréations et passe-temps (gr.). Paris, Hachette, 35.00. — *J.-B. Bertin et V. Audier.* Adam de Crapponne et son canal (plans). Paris, Champion, 5.00. — *Dr F. Chavernac.* Biographie médicale. E.-F. Bouisson, doyen de la Faculté de médecine de Montpellier, etc. Paris, Masson. — *J. de Dampierre.* Essai sur les sources de l'histoire des Antilles françaises (1492-1664). Paris, Picard. — *E. Defrance.* Histoire de l'éclairage des rues de Paris (gr.). Paris, Lemasle, 6.00. — *G. Delayen.* L'affaire du Courrier de Lyon. Paris, Librairie d'éducation nationale, 3.50. — *G. Ducray.* Le travail porcelainier en Limousin (étude économique et sociale). Angers, Imp. Burdin. — Procès-verbaux du comité d'instruction publique de la Convention nationale, pub. par *J. Guillaume.* T. V (17 fructidor an II-30 ventôse an III). Paris, Leroux (Documents inédits). — *E. Herpin.* Noces et baptêmes en Bretagne. Rennes, Plihon et Hommay, 3.00. — *P. Leroy-Beaulieu.* Le Sahara, le Soudan et les chemins de fer transsahariens. Paris, Guillaumin, 8.00. — *M. Texier.* Histoire du commerce et de l'industrie de Romans. Romans, l'auteur, 3.50. — *E.-H. Tourlet.* Histoire du collège de Chinon. Paris, Champion, 5.00. — *C. Trapenard.* Le pâturage communal en Haute-Auvergne (XIIe-XVIIIe siècles). Paris, Larose, 6.00. —

Dr F. Villard. Notes sur les médecins, apothicaires et sages-femmes de Guéret du XVIIe et XVIIIe siècle. Guéret, Betoulle.

Histoire littéraire et Histoire de l'art. — *L. Coutil.* J.-L. Gérôme (1824-1904). Évreux, Imp. Hérissey. — *F. Dacier.* Le musée de la Comédie-Française. Paris, Librairie de l'art ancien et moderne (gr. et pl.), 15.00. — *Fr. Descotes.* Joseph de Maistre inconnu (1793-1803). Paris, Champion, 2.50. — *H. Jouin.* Antoine Renou, premier secrétaire perpétuel de l'École nationale des Beaux-arts (1793-1806). Vendôme, Imp. Vilette. [Non mis dans le commerce.] — *G. Kahn.* Boucher. Paris, Laurens, 2.50. (Les artistes célèbres.) — *L. Kiesgen.* Chateaubriand und die Neu-Romantik. Hamm, Breer und Thiemann. — L'art français au XVIIIe siècle (Études, conférences et catalogue de l'exposition de Bruxelles de 1904) (gr. et pl.). Paris, H. Daragon, 31.50. — *E. Paris.* Libres-penseurs religieux. (F. Huet, F. Pécaut, Edgar Quinet, Trarieux, Clamageran). Paris. Fischbacher, 2.00. — *Pierre-Paul Plan.* Les éditions de Rabelais de 1532 à 1711. Catalogue raisonné, descriptif et figuré. Paris, Imp. nationale, 60.00. — *Bon Roger Portalis.* Bernard de Requeleyne, baron de Longepierre (1659-1721). Paris, Leclerc, 15.00. — *Ch. Revillion.* Recherches sur les peintres de la ville de Saint-Omer. Saint-Omer, Imp. d'Homont. — *L. Robert.* Voltaire et l'intolérance religieuse. Paris, Fischbacher, 3.00. — *C.-A. Sainte-Beuve.* Livre d'amour. Préface de Jules Troubat. Paris, Durel, 25.00. — *Bernardin de Saint-Pierre.* Empsael et Zoraïde, ou les blancs esclaves des noirs à Maroc, drame publié pour la première fois par Maurice Souriau. Caen, Jouan, 3.50. — Histoire de la porcelaine de Limoges. I. Bibliographie, chronologie, statistique, par *Alfred Leroux.* II. Notices historiques par *J. Savodin, C. Leymarie,* et *A. Leroux.* Limoges, Ducourtieux et Gout. — *L. Thuasne.* Études sur Rabelais. Paris, Bouillon, 10.00. — Un idéaliste. Émile Trolliet (1856-1903). Œuvres choisies. Paris, Plon, 3.50. — *Marius Vachon,* L'Hôtel de Ville de Paris (pl.). Paris, Plon, 60.00.

Histoire locale et généalogique. — *A. Mopin.* Histoire de Cayeux (gr.). Cayeux, Imp. Maison-Mabille. — Monographie des communes du Charollais et du Brionnais. 11e volume (gr.). Paray-le-Monial, Diard, 4.00. — *Ch. Felgères.* Histoire de la baronnie de Chaudesaigues depuis ses origines jusqu'en 1789. Paris, Champion, 10.00. — *H. Cavaniol.* Chaumont (1835-1848). T. II. Chaumont, Cavaniol. — Inventaire sommaire des archives départementales du Gard antérieures à 1790 par *Bligny-Bondurand.* Archives civiles. Série E. Tome III : Notaires. Nîmes, Imp. Chastanier. — *L. Guibert.* Limoges d'autrefois. La place Tourny et ses alentours. Limoges, Imp. Perrette. — *John Viénot.* Histoire du pays de Montbéliard à l'usage de la jeunesse. Audincourt, Imp. Juilliard, 2.50. — *Abbé V. Belliard.* Nieuil-le-Virouil. Souvenirs du temps passé. Javarzay-Chef-Boutonne, Imp. Poyand, 3.50. — *G. Pessard.* Nouveau dictionnaire historique de Paris. Paris, Rey, 30.00. — *L. Ricaud.* Un régime qui finit. Études sur les pays qui ont composé le département des Htes-Pyrénées. Paris, Champion, 3.50. — *A.-D. Orain.* Rennes et ses environs. Guide illustré. Rennes, Babon-Rault. — *E. Conneau.* La Rochelle disparue (eaux-fortes). La Rochelle, Faucher. — *G. Husson.* Histoire de Romainville, des temps antiques à la fin du XIXe siècle (pl.). Paris, Plon, 8.00. — *Abbé A. Millard.* Histoire de Sézanne. T. II (gr.). Sézanne, Patoux, — *C. Nicolas.* Une famille de Sommiérois (gr.). Nîmes, Imp. de la Revue du Midi.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants :* P. CARON.

Les classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution

Je me propose de donner, en cet article, un aperçu des recherches que, depuis plusieurs années, j'ai entreprises sur la condition des classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution, d'indiquer brièvement les conclusions que j'ai cru pouvoir dégager de cette étude. Toute démonstration sera forcément absente de ce court résumé; les lecteurs de la *Revue* m'excuseront si aujourd'hui je ne leur soumets pas mes preuves, les très nombreux documents sur lesquels s'appuie chacune de mes assertions; ils les trouveront dans le livre que je prépare et qui sera publié plus tard.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'intérêt que présentent, en matière d'histoire sociale, les monographies régionales. Sans aucun doute, l'on ne pourra écrire une histoire vraiment scientifique des classes rurales en France sous l'Ancien Régime, que le jour où leur condition aura été décrite avec précision dans la plupart des provinces. L'histoire des paysans bretons méritait d'autant plus une étude approfondie que la Bretagne a conservé, même à l'époque moderne, un caractère original. Elle a une constitution particulière; ses États, où prédomine l'aristocratie foncière, se sont maintenus presque intacts. On y trouve des modes de tenure particulièrement intéressants : le domaine congéable, la quevaise, le complant. Enfin, il ne faut pas oublier que la Bretagne est l'un des pays où le servage a disparu ou s'est atténué le plus tôt, où la personne du paysan semble avoir été le plus rapidement émancipée[1]; il est intéressant de se demander si, à l'époque moderne, les classes rurales de la Bretagne ont conservé leur avance, ou si elles sont soumises à une exploitation aussi dure que les autres paysans de la France.

*
* *

Les sources. — Innombrables sont les documents où l'on peut trou-

1. Cf. Henri Sée, *Étude sur les classes rurales en Bretagne au moyen âge*, 1896.

ver des renseignements sur les pays bretons, et la plupart sont inédits. Voici les principales catégories de ces documents :

1° *Les papiers seigneuriaux :* aveux de vassaux ; rôles rentiers ; aveux généraux de seigneuries ; comptes seigneuriaux ; terriers ; correspondances d'affaires ; procès ; registres de justices seigneuriales, etc. ;

2° *Les documents administratifs :* mémoires des intendants ; enquêtes ; rapports des subdélégués ; correspondance avec les ministres ; rôles d'impositions (vingtièmes, capitation) ;

3° *Les cahiers de paroisses*, encore inédits pour la plupart [1].

La plupart de ces documents sont conservés dans les Archives des départements bretons. Le fonds de l'intendance de Bretagne (aux Archives d'Ille-et-Vilaine) est l'un des plus précieux. — Les Archives nationales contiennent aussi des documents administratifs (série H), des documents relatifs à l'organisation seigneuriale (série Q[1], 305-313 et 514-531, et série P, 1511-1753) ; enfin les Papiers du Comité Féodal (D XIV) qui complètent heureusement les cahiers de paroisses [2].

Une source intéressante encore, ce sont les Coutumes de Bretagne, les Usements, les commentaires des juristes bretons, qui contiennent un grand nombre d'arrêts judiciaires, et qui nous renseignent parfois avec précision sur les pratiques de l'administration seigneuriale [3].

Un grand nombre d'articles parus dans les Revues bretonnes m'ont fourni aussi d'utiles indications. Mais les ouvrages que j'ai consultés avec le plus de profit, ce sont les deux récentes monographies de M. Émile Dupont [4] et de M. André Giffard [5].

Condition personnelle des paysans. — Depuis longtemps, en Bretagne, l'immense majorité des paysans possède la liberté personnelle. A l'époque moderne, on n'y trouve plus ni le servage, ni la mainmorte per-

---

1. Sur la valeur et l'importance de ces cahiers, voy. mon étude, *Les cahiers de paroisses de la Bretagne en 1789* (*La Révolution française*, juin et juillet 1904).

2. Au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, il convient de signaler le Mémoire de Charles Colbert, de 1665 (*Cinq Cents de Colbert*, t. 291), une grande enquête administrative, qui date sans doute de 1732 (*Français*, n° 8153), et le Mémoire de Nointel, qui se trouve aussi à la Bibliothèque de Rennes (*man.*, n° 317).

3. Voy. notamment les œuvres de Noël du Fail, Hévin, Poullain-Duparc, Baudouin de Maisonblanche, Le Guevel, Girard.

4. *La condition des paysans dans la sénéchaussée de Rennes à la veille de la Révolution*, 1901.

5. *Les justices seigneuriales en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, 1902. — Précieux sont aussi les travaux de M. A. Dupuy, et notamment ses *Études sur l'administration municipale en Bretagne au XVIIIe siècle.*

sonnelle, qui subsistent encore dans certaines régions du Centre et de l'Est. Cependant, toute trace d'anciennes tenures serviles n'a pas disparu. Dans quelques seigneuries ecclésiastiques de Basse-Bretagne (abbayes du Rellec et de Bégar, commanderie de la Feuillée, etc.), l'usement de quevaise et, dans un champ plus étendu, l'usement de Rohan se sont maintenus jusqu'à la Révolution. La tenue quevaisière et, dans le pays de Rohan, le domaine congéable reviennent au seigneur, lorsque le quevaisier ou le domanier meurt sans enfants. Dans les deux usements, persiste le *droit de juveigneurie*. Or le droit de juveigneurie et surtout la déshérence au profit du seigneur semblent indiquer que ces modes de tenure sont d'origine servile et rapprochent singulièrement leur condition de celle de la mainmorte réelle. — Mais ces deux usements n'atteignent qu'une très petite minorité de paysans. Pour la plupart d'entre eux, aucune condition juridique ne distingue leur personne ni leur propriété de celles des autres roturiers.

Ce qu'il importe donc d'étudier, ce sont les caractères qui distinguent la propriété paysanne de la propriété noble, les charges auxquelles sont soumises les tenures, le mode d'exploitation économique qui pèse sur les cultivateurs.

L'organisation de la propriété foncière. — I. *La propriété seigneuriale*. Il convient tout d'abord de savoir en quoi consiste la *propriété seigneuriale*. En apparence, elle est la seule qui existe. Le sol de la Bretagne est couvert de seigneuries ecclésiastiques et laïques. S'il en est de très étendues, ce qui domine cependant, ce sont les moyennes et les petites seigneuries, qui n'assurent à leur propriétaire qu'un assez maigre revenu. Aussi nulle part la petite noblesse pauvre n'est-elle plus nombreuse qu'en Bretagne. Il existe aussi beaucoup de tenures nobles, qui ne confèrent à ceux qui les possèdent aucun droit seigneurial. — Il importe d'ailleurs de remarquer que la propriété noble, pas plus que la propriété roturière, ne constitue une propriété vraiment *autonome* : à la seigneurie suzeraine elle doit souvent des redevances — plus faibles, il est vrai, que celles qui sont perçues sur les tenures roturières, — et toujours des droits de succession. Il est certain aussi que beaucoup de terres nobles sont tombées entre les mains de non-nobles, de paysans et surtout de bourgeois. Ainsi, entre la tenure noble et la tenure roturière, les différences sont moins tranchées qu'au moyen âge.

Dans la propriété seigneuriale, on distinguera soigneusement le *domaine proche* et la *directe seigneuriale* ou les *mouvances*. Le domaine proche, c'est l'ancienne réserve, la partie du domaine que le propriétaire noble n'a pas

partagée entre ses tenanciers. Il comprend les forêts, les bois, les landes, le château et ses dépendances, les métairies. Il devient de plus en plus difficile au seigneur de tenir en mains, d'exploiter par lui-même ce domaine proche, car les corvées, maintenant très réduites, ne lui fournissent plus la main-d'œuvre gratuite, dont souvent il pouvait jouir au moyen âge. Aussi, de plus en plus, donne-t-il à ferme les diverses parties de sa réserve. — En réalité, le domaine proche est la seule partie de la seigneurie que l'on puisse considérer comme propriété noble. Rien d'étonnant qu'il soit beaucoup plus productif que les mouvances : les comptes seigneuriaux nous fournissent sur ce point les données les plus précises.

La directe seigneuriale comprend toutes les tenures soumises à la juridiction seigneuriale. Celles-ci sont réparties en un certain nombre de *fiefs* ou *bailliages*, qui sont de véritables circonscriptions fiscales, car c'est par bailliages que sont perçues les redevances seigneurales ; dans chacun d'eux, elles sont recueillies à tour de rôle par les tenanciers qui doivent remplir l'office de *sergents bailliagers*.

La propriété seigneuriale est régie, non par le seigneur lui-même, mais par ses agents, qui sont à la fois officiers de la juridiction et intendants du domaine. Ces agents commettent des abus de toute sorte et souvent exploitent durement les paysans : de nombreux documents en font foi. Il arrive fréquemment aussi que le seigneur se décharge de toute préoccupation administrative : il donne à ferme sa seigneurie. Le fermier paie au propriétaire une rente fixe et administre, pour ainsi dire, souverainement la seigneurie.

II. *La propriété paysanne.* Quelle est la portion du sol que possèdent les paysans bretons ? Comment la propriété, en Bretagne, est-elle répartie entre les diverses classes sociales ? Pour plusieurs régions de la France, on commence à posséder sur cette question des données précises, grâce aux beaux travaux de M. Loutchisky, qui a tiré un parti si remarquable des rôles d'impositions et surtout des déclarations des vingtièmes [1]. Je ne suis pas encore en mesure de dresser une statistique vraiment précise de la répartition de la propriété en Bretagne [2]. Je crois cependant pouvoir déjà établir que la propriété noble est plus étendue en Bretagne qu'ailleurs :

---

1. Voy. *La petite propriété en France à la veille de la Révolution et la vente des biens nationaux*, 1897 ; *Les possessions des paysans en France à la veille de la Révolution, notamment dans le Limousin*, Kiev, 1900 (en russe). Cf. l'analyse que M. Ph. Sagnac a donnée de ces travaux : *La propriété foncière en France au XVIIIe siècle d'après les travaux de M. Loutchisky* (*Revue d'hist. moderne et contemporaine*, 1901, t. III, pp. 156 sqq.).

2. M. Loutchisky a étudié aussi les rôles des vingtièmes qui sont conservés aux Archives d'Ille-et-Vilaine, mais il n'a pas encore publié les résultats de ses recherches.

les forêts et la plupart des terres incultes, dont la superficie est très considérable, appartiennent aux propriétaires nobles ; les domaines congéables, si nombreux en Basse-Bretagne, font partie du domaine proche des seigneuries et, par conséquent, doivent être compris dans la propriété de la noblesse. Il semble, d'autre part, que la bourgeoisie détient une moindre part de la propriété foncière que dans d'autres régions. — D'après les déclarations des vingtièmes et les terriers seigneuriaux, il apparaît clairement que la propriété paysanne est très morcelée ; beaucoup de tenures sont de petites dimensions. La plupart des paysans sont propriétaires, mais souvent de terres si peu étendues qu'ils ne peuvent vivre de leur produit. Ainsi l'étude de la propriété nous permet déjà de distinguer parmi les paysans deux catégories bien distinctes : 1° ceux qui peuvent vivre exclusivement de la culture de leur terre ; 2° ceux que leur propriété, trop exiguë, ne peut suffire à nourrir, et qui sont obligés de trouver d'autres ressources.

D'ailleurs, cette propriété paysanne n'est pas une pleine propriété, au sens moderne du mot. Elle est grevée de redevances, elle est soumise au régime seigneurial.

Le régime seigneurial. — Bien que la décadence du régime se manifeste déjà à la fin du moyen âge et s'accentue encore du XVIe siècle à la Révolution, il a cependant subsisté, dans ses traits essentiels, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Le premier devoir du tenancier, lorsqu'il entre en possession de sa tenure, c'est de rendre *aveu* au seigneur. En outre, des aveux généraux sont exigés de tous les tenanciers d'une façon périodique, généralement tous les 20 ans. Ces aveux, d'après lesquels sont rédigés les rôles rentiers, constituent pour les tenanciers une obligation coûteuse, souvent vexatoire. Pour la moindre inexactitude, la moindre défectuosité, l'aveu peut-être *impuni* ; l'impunissement implique une amende et des frais considérables, puisqu'il faut refaire l'aveu.

La tenure paysanne acquitte des rentes, qui semblent assez peu lourdes, et dont le taux paraît ne s'être guère élevé depuis le XVIe siècle[1]. Aussi, par suite de la diminution progressive de la valeur de l'argent, les redevances en argent sont-elles devenues réellement insignifiantes, car chaque tenure doit à peine quelques sous. Au contraire, les redevances en

1. C'est ce que prouvent un très grand nombre de documents. Voy., par exemple, le rentier de la Baronnie de Lohéac (Arch. d'Ille-et-Vilaine) : il relate pour les mêmes bailliages les aveux de 1622, de 1641 et un projet d'aveu de 1785 : nous voyons que, dans l'espace d'un siècle et demi, l'accroissement des rentes a été très faible, souvent même tout à fait nul.

nature représentent une charge aussi forte au XVIIIe siècle qu'au XVIe. Les comptes seigneuriaux nous montrent que les redevances en nature sont beaucoup plus lucratives pour le seigneur que les rentes en argent [1]. — Il existe une assez grande variété de rentes. Citons, par exemple, les *rentes amendables*, dont le taux est généralement faible, mais qui, lorsqu'elles ne sont pas acquittées en temps voulu, entraînent pour le tenancier une amende assez forte. Souvent les rentes sont *solidaires* : tous les tenanciers d'un même « fief » en sont solidairement responsables. — Quant au champart, il existe encore en Bretagne, mais on ne l'y trouve plus que de loin en loin. — Les redevances pesant sur la personne du tenancier sont devenues très rares. La taille a à peu près disparu. Cependant, il convient de mentionner le droit de *fumage*, qui se lève par feu, sur chaque ménage de paysans, et les redevances *chéantes et levantes*, qui se perçoivent par tête.

Les services et prestations atteignent maintenant beaucoup plutôt la tenure que la personne du tenancier, et la plupart ont été transformés en redevances pécuniaires. Tel est le cas des corvées seigneuriales, qui le plus souvent se réduisent à une taxe de quelques sous ; lorsqu'elles ont conservé le caractère de prestation, elle représentent à peine, pour chaque tenancier, quelques journées de travail par an. Très rares sont les droits de *gîte* et de *guet*, qui n'apparaissent plus d'ailleurs que sous la forme de taxes pécuniaires.

Par contre, se sont maintenus intacts les droits de mutation (*lods et ventes*) et de succession (*rachat*). Les lods et ventes prélèvent au profit du seigneur un huitième sur le prix de vente ; le rachat équivaut à une année de revenu de la tenure. Ces droits constituent donc l'un des revenus les plus importants de la seigneurie.

Tels sont les principaux droits qui pèsent sur la tenure. Mais les classes rurales restent soumises aussi à l'autorité seigneuriale des propriétaires nobles. De là dérive pour eux l'obligation d'un grand nombre de devoirs seigneuriaux. — Le seigneur a conservé le monopole des banalités du moulin et du four. Il afferme ses moulins et ses fours. C'est pour lui une source de revenus considérables, et qui ne cessent de s'accroître, surtout dans la seconde moitié du XVIIIe siècle ; à ce moment, les rentes de moulins s'élèvent d'une façon anormale ; aussi les meuniers exploitent-ils de plus en plus durement les paysans. — Les droits de foires et de marchés sub-

---

1. Les rentes en argent sont perçues à tour de rôle par les tenanciers eux-mêmes : c'est ce qu'on appelle le devoir de *cueillette* ou de *sergentise*. Quant aux redevances en nature, le plus souvent, elles sont transportées par chaque tenancier au grenier seigneurial.

sistent intégralement ; les péages restent presque aussi nombreux jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, malgré les efforts de la royauté pour les abolir ou les réglementer. — Au seigneur appartient encore le monopole de la chasse et de la pêche. Le droit de chasse est interdit absolument aux non-nobles ; les nobles chassent en toute saison, même sur les terres ensemencées. Il y a là une source d'abus, qui mécontentent profondément les paysans. Le droit de pêche est réservé au seigneur dans les étangs et les rivières. Légalement, le droit de colombier ne pouvait appartenir qu'aux châtelains ou aux seigneurs dont le domaine proche avait une superficie d'au moins 300 journaux ; en réalité, le moindre hobereau possède un ou plusieurs colombiers, dont les pigeons exercent leurs ravages sur les terres des paysans.

Enfin, la justice seigneuriale reste toujours la clé de voûte de tout le régime. Sans doute, elle est encore pour le propriétaire noble une source de profits considérables, moindres cependant, semble-t-il, qu'au moyen âge. Mais il faut surtout voir en elle le principal instrument de l'autorité seigneuriale. La « compétence féodale » permet au seigneur d'être, en quelque sorte, juge et partie dans tous les différends qui s'élèvent entre lui et ses sujets, de maintenir ses droits et même de les étendre abusivement. Comme l'a fortement démontré M. André Giffard, elle est l'agent indispensable de l'exploitation seigneuriale, et en Bretagne plus qu'ailleurs, puisqu'en ce pays tout seigneur de fief a la justice, puisque les juridictions seigneuriales y sont innombrables, et que les États et le Parlement lui-même s'efforcent d'en maintenir intacts les privilèges.

Les dîmes. — Les paysans doivent des redevances non seulement au seigneur dont ils sont les sujets, mais au seigneur ecclésiastique, car celui-ci perçoit la dîme. Le taux de la dîme en Bretagne est variable ; elle est parfois à la 33e ou à la 36e gerbe, mais souvent aussi à la 12e et même a la 11e gerbe. Ainsi, en bien des cas, elle représente une redevance vraiment lourde pour le cultivateur. Elle est très impopulaire, elle provoque de nombreux procès. Les paysans se plaignent de l'inégalité du taux dans la même paroisse, parfois même dans les diverses pièces d'une même propriété ; ils s'élèvent contre les *menues*, les *vertes* dîmes, dont ils contestent souvent la légitimité. Il est certain que les gros décimateurs, dont les revenus sont considérables, ne remplissent que d'une façon très insuffisante leurs devoirs d'assistance, n'entretiennent pas les églises et n'assurent pas le culte comme ils le devraient. Ils ne laissent qu'une faible part de la dîme aux prêtres des paroisses, ne leur donnent même qu'une portion congrue ; les parois-

siens, outre la dîme, doivent payer le casuel, les honoraires du prêtre, acquitter parfois un droit de *neume*[1]. — Souvent, d'ailleurs, la dîme est devenue une pure redevance seigneuriale : bien des dîmes sont *inféodées* ou *féodales*, appartiennent aux seigneurs laïques.

La portée du régime seigneurial. — Le régime seigneurial pèse-t-il d'un poids très lourd sur les classes rurales ? Certains cahiers de paroisses prétendent évaluer avec précision la portion que les charges seigneuriales prélèvent sur le revenu de la tenure. A les en croire, elles le réduiraient de plus de moitié ; rentes seigneuriales et impositions royales diminueraient des trois quarts, voire des huit dixièmes les ressources du paysan. Ces évaluations semblent quelque peu exagérées, et il est malaisé d'en contrôler l'exactitude.

Quoi qu'il faille penser de ces estimations *quantitatives*, il est un autre élément dont il faut tenir compte, si l'on veut apprécier sainement la portée du régime seigneurial, ce sont les abus, les vexations de toute sorte qu'il entraîne. Ces abus comprennent non seulement les violences caractérisées des seigneurs et de leurs agents, souvent grossiers et brutaux[2], mais encore et surtout l'ensemble des pratiques, qui rendent singulièrement plus pénibles les charges seigneuriales. Si les banalités sont devenues intolérables, c'est grâce aux exactions des meuniers : le droit de mouture, légalement fixé au seizième, est souvent porté au huitième, parfois même au quart, sans parler des fraudes trop fréquentes, contre lesquelles il est impossible de se défendre. Les corvées ordinaires sont souvent insignifiantes, mais on en exige d'extraordinaires pour les réparations du château et du moulin, corvées parfois illégales, gênantes tout au moins pour les paysans. Les redditions d'aveux sont aussi une source d'abus; les impunissements en accroissent de beaucoup les frais. — Si les rentes seigneuriales sont généralement assez faibles, le mode de perception en aggrave souvent la charge : le moindre retard dans le paiement peut entraîner des amendes et des frais parfois énormes ; l'obligation pour les tenanciers de remplir à tour de rôle l'office de collecteurs, de *sergents bailliagers*, est pénible, pour ne pas dire ruineuse. Fréquemment, les agents seigneuriaux laissent s'arrérager les rentes pendant une longue suite d'années ; voilà le tenancier contraint de payer en une fois une somme parfois considérable ; et le danger est grand surtout, lorsqu'il

1. Le droit de neume consiste en une portion des successions mobilières, ordinairement le neuvième, qui revient à la paroisse.

2. Voy. sur ce point le Mémoire de Charles Colbert, de 1665 (*Cinq Cents de Colbert*, t. 291).

s'agit de redevances en grains, qu'il faut alors acquitter en argent, à l'*appréci*, qui est souvent arbitrairement déterminé. La perception des rentes en nature donne lieu d'ailleurs à beaucoup d'abus : les *mesures*, très incertaines, permettent des fraudes nombreuses ; sur la qualité des grains, les chicanes ne sont pas rares.

Y a-t-il eu, en Bretagne, aggravation du régime seigneurial à la fin du XVIIIe siècle ? Il ne semble pas que des droits nouveaux aient été créés ; mais parfois on a essayé de rétablir des droits tombés en désuétude. En Bretagne, comme ailleurs, on croit percevoir, aux XVIIe et XVIIIe siècles, un certain relâchement de l'administration seigneuriale ; des tenanciers n'acquittent plus leurs rentes qu'assez irrégulièrement ; il en est même qui s'efforcent de se soustraire à quelques-unes des redevances qui leur sont imposées. A la fin du XVIIIe siècle, les propriétaires nobles inclinent à réagir contre ce relâchement ; on rédige de nouveaux terriers, et surtout on les confectionne avec plus de soin ; on s'efforce d'améliorer l'administration du domaine et d'en tirer tout le revenu possible [1]. Enfin, c'est surtout à cette époque qu'on voit se multiplier les pratiques abusives dont j'ai donné plus haut un aperçu : on a étendu d'anciens droits, on les a perçus d'une façon plus rigoureuse. Tel est le véritable sens de la « réaction féodale » en Bretagne. Les paysans ont eu l'impression que de graves innovations avaient eu lieu, que des usurpations seigneuriales avaient été commises. Ils considèrent que le régime seigneurial est devenu plus dur, et ils en dénoncent vigoureusement les abus dans les cahiers qu'ils ont rédigés ou dont ils ont inspiré la rédaction en 1789.

Droits d'usage et biens communaux. — Ce sont surtout les droits d'usage des paysans qui sont atteints par les usurpations seigneuriales. Les paysans, dès le moyen âge, possédaient, sinon des propriétés communales, tout au moins des droits d'usage dans les forêts, les bois, les landes ou terres incultes. Au XVIe, au XVIIe et surtout au XVIIIe siècle, les seigneurs ne cessent de porter atteinte à ces droits. Souvent ils opèrent un *triage* ou un *cantonnement*, restreignant ainsi la superficie assignée aux usages. Plus souvent encore, ils *afféagent* des terres incultes, constituent de nouvelles tenures, soit sur les « communs » dont ils peuvent légalement disposer, soit même sur ceux dont ils ne doivent pas déposséder leurs sujets. Nombreux sont les documents qui montrent que les afféagements se sont multipliés au XVIIe siècle et davantage encore au XVIIIe.

1. Cf. Henri Sée, *L'administration de deux seigneuries de Basse-Bretagne au XVIIIe siècle, Toulgouet et le Treff* (*Annales de Bretagne*, t. XIX, avril 1904).

Les afféagements accroissent les revenus du seigneur, car il perçoit sur l'afféagiste un droit d'entrée, dont la coutume fixe le maximum à 100 sous par journal, mais dont, en réalité, le taux est souvent supérieur, et il lui impose aussi une rente annuelle. Il est évident que les afféagements ne peuvent profiter qu'à des bourgeois ou à des paysans aisés, car seuls ils sont capables de payer ces droits relativement élevés et d'entreprendre des défrichements vraiment lucratifs. La majorité des paysans souffre de la diminution des usages, car ils ne peuvent faire paître leur bétail que sur les pâturages communs. Les afféagements, à tout instant, ont provoqué des plaintes, des procès, parfois même des révoltes ouvertes. Dans bien des paroisses, on voit aux prises au XVIIIe siècle deux classes sociales : les tenanciers aisés et les petits paysans, dont les intérêts sont opposés. Les usurpations de « communs », les atteintes portées aux droits d'usage mécontentent au plus haut point la majorité des paysans : les cahiers des paroisses en font foi.

On a déjà remarqué que peu nombreux étaient les paysans qui pouvaient vivre de leur propriété. La plupart devaient trouver d'autres ressources, louer des terres ou travailler à la journée.

Les fermiers. Le fermage et le métayage. — Le fermier n'est pas soumis au régime seigneurial, mais les conditions du bail l'astreignent souvent à des corvées, aux banalités. Le bail fixe souvent aussi le mode de culture, l'assolement. — On trouve en Bretagne à la fois le fermage et le métayage; celui-ci cependant semble prédominant. Le métayage pèse durement sur le cultivateur, car presque toujours la moitié de la récolte revient au propriétaire. Il convient de signaler une forme intermédiaire entre le métayage et le fermage, qui se présente assez fréquemment, du moins au XVIIIe siècle : c'est la ferme *à détroit* ; le fermier livre au propriétaire la moitié des grains et une somme fixe en argent. Il arrive, d'ailleurs, qu'une même métairie soit baillée tantôt à prix d'argent, tantôt à moitié grains.

La condition des fermiers est-elle restée identique ou s'est-elle modifiée du XVIe siècle à la Révolution ? Il est assez difficile de s'en rendre compte. Mais tout au moins peut-on saisir les variations des rentes de fermes. Dans l'ensemble, elles se sont beaucoup élevées du XVIe siècle à la Révolution; mais il y a eu des périodes de crise (par exemple, le dernier tiers du XVIe siècle, la seconde moitié du règne de Louis XIV), pendant lesquelles elles ont sensiblement baissé. Un fait remarquable, c'est la hausse des rentes pendant le dernier tiers du XVIIIe siècle : hausse énorme, puisqu'elles ont souvent doublé dans l'espace de quelques

années. Peut-on déterminer la signification de ce phénomène ? Sans doute, la hausse des rentes correspond, dans une certaine mesure, à la hausse des prix ; mais elle est beaucoup plus accentuée. Il faut tenir compte aussi de la productivité plus grande de la terre (grâce aux défrichements et aux progrès agricoles). Mais il est encore une autre raison : les propriétaires ont précisément profité de cette hausse des prix et de ces progrès de la productivité pour élever les rentes des fermages, mais dans une proportion vraiment anormale et excessive. Ainsi s'aggrave, à la veille de la Révolution, l'exploitation économique des paysans. Les cahiers de 1789 se plaignent de l'accroissement des rentes et de la durée trop courte des baux. Par contre, il ne semble pas qu'en Bretagne, l'on ait, comme dans d'autres régions, réuni des fermes, tenté de substituer de grandes exploitations agricoles aux moyennes et aux petites. — En un mot, la condition des fermiers et métayers est loin d'être brillante : beaucoup d'entre eux sont gênés, ne s'acquittent qu'avec peine de leurs rentes ; les expulsions ne sont pas rares.

Le domaine congéable. — Ce mode de tenure, prédominant dans toute la Basse-Bretagne, a déterminé la formation d'une classe de paysans, dont la condition est vraiment originale ; car les domaniers sont tout à la fois fermiers et propriétaires. Le seigneur foncier a la propriété du fonds ; le domanier, des édifices et superficies (bâtiments, fossés, arbres fruitiers, etc.) qu'il peut vendre ou aliéner en toute liberté. Mais il est à la merci du seigneur foncier, qui a le droit de le congédier à sa guise. Toutefois, il obtient presque toujours l'assurance de pouvoir jouir de son convenant pendant une période déterminée (en général, 9 ans) ; la *baillée* comporte, d'ailleurs, une *commission*, souvent élevée, qui se surajoute aux rentes convenancières.

Il ne semble pas que les seigneurs fonciers aient usé fréquemment de leur *droit de congément* ; mais quand ils l'exercent, c'est un vrai désastre pour le colon. Au moment du congément, ils doivent lui rembourser le prix des édifices et superfices ou, comme l'on dit, les *droits réparatoires* ; mais ce remboursement s'opère dans des conditions souvent onéreuses pour le domanier.

Le *convenant* a souvent une étendue considérable, trop considérable même pour que le domanier puisse le cultiver comme il le faudrait. Il comprend non seulement des *terres chaudes* et des prairies, mais des *terres froides*, landes difficilement cultivables et d'un rapport presque nul. La même tenue est, en bien des cas, occupée par plusieurs *consorts*.

Les rentes que doivent les domaines congéables sont plus élevées que

les rentes des tenures ordinaires ; les terres froides, cultivées de loin en loin, doivent le champart. Les tenues acquittent aussi des corvées, le plus souvent converties en redevances pécuniaires. Les domaniers sont soumis à la juridiction seigneuriale, aux banalités et doivent rendre aveu. — Remarquons, du reste, que leur condition est plus ou moins dure suivant les divers Usements ; l'Usement de Rohan est le plus rigoureux de tous.

Dans la dernière moitié et surtout dans le dernier tiers du XVIIIe siècle, il semble que le régime du domaine congéable se soit aggravé. Les seigneurs fonciers se sont efforcés d'accroître leurs revenus ; ils ont amélioré leur administration, renforcé l'exploitation. En certains cas, les congéments sont devenus plus nombreux ; on a songé, tout au moins, à congédier les mauvais colons, à renouveler plus exactement les baillées, afin d'accroître les rentes et d'élever les *commissions*. Les fonciers disposent d'une façon plus rigoureuse des arbres des tenues ; leurs agents étendent leurs pratiques abusives et leurs fraudes [1]. Ainsi s'explique le mécontentement très vif des colons, qui, en 1789, demandent l'abolition du domaine congéable ou en réclament du moins la réforme complète.

On trouve encore en Bretagne un autre mode de tenure original : le *complant*, qui s'applique seulement aux vignobles du pays nantais. Le complanteur possède à perpétuité sa tenure et la lègue à ses enfants, mais il n'est vraiment propriétaire que du plant de vigne ; si la vigne disparaît, la terre revient au seigneur foncier.

Les journaliers. — Beaucoup de paysans ne vivent que du travail de leurs bras. La classe des journaliers paraît s'accroître encore au XVIIIe siècle et elle constitue souvent un quart ou un cinquième de la population rurale. Les salaires sont assez faibles ; ils s'élèvent un peu au XVIIIe siècle, mais beaucoup moins que les prix des denrées. La condition des journaliers a donc empiré. C'est, dans les campagnes, la classe la plus misérable, celle que la moindre crise réduit à une véritable détresse, qui souffre le plus des disettes et des épidémies.

La fiscalité royale. — Elle contribue singulièrement à aggraver la condition des paysans. Ses progrès au XVIIIe siècle ont eu une influence désastreuse sur les classes rurales. Et cependant la Bretagne semble favorisée sous le rapport des impôts : les fouages sont moins lourds que la

1. Voy. mon étude sur *L'administration de deux seigneuries de Basse-Bretagne*, loc. cit. — Cf. Girard, *Traité des Usements ruraux de Basse-Bretagne*, Quimper, 1774.

taille ; la province a obtenu des abonnements avantageux de la capitation et des vingtièmes. Mais, comme ailleurs, c'est sur les paysans que retombe à peu près toute la charge des impositions, même des nouvelles, et ce sont les plus misérables d'entre eux qui en sont le plus durement frappés. La Bretagne n'échappe pas plus que les autres provinces aux abus de la fiscalité ; c'est le même régime d'exemptions au profit des privilégiés, c'est le même système de répartition, très défectueux et très vexatoire, c'est le même mode de perception, ruineux pour les classes laborieuses. L'imposition du 100e denier, au XVIIIe siècle, se surajoute à la redevance seigneuriale du rachat ; le *contrôle* devient de plus en plus onéreux et vexatoire. Faut-il s'étonner si, en 1789, les cahiers de paroisses se plaignent autant des impôts royaux que des droits seigneuriaux ? — Au moment même où se renforce la fiscalité royale, apparaît une nouvelle prestation, la *corvée royale*, dont les abus ont été aussi manifestes en Bretagne que partout ailleurs. Bien plus, tandis que, vers la fin de l'Ancien Régime, elle disparaissait ou s'atténuait dans le reste de la France, en Bretagne, elle se maintenait presque intacte jusqu'à la Révolution : les États n'ont jamais consenti à lui voir substituer une taxe quelconque, qui aurait pu peser sur les privilégiés [1].

L'EXPLOITATION AGRICOLE. — La condition des paysans dépend aussi de leur force de production. Elle paraît encore très médiocre ; on n'exploite que d'une façon très insuffisante les ressources naturelles du sol breton. — Les terres incultes, les landes, que l'on pourrait en partie défricher, couvrent une superficie très étendue que l'on évalue à la moitié, quelquefois même aux deux tiers de la surface totale de la péninsule. A cet égard, le témoignage d'Arthur Young est confirmé par de nombreux documents administratifs.

Le mode de culture est encore très primitif. Les instruments agricoles sont toujours rudimentaires. Même sur les bonnes terres, on ne connaît guère que le régime de la jachère ; presque partout le sol se repose au moins un an sur deux. Les engrais sont tout à fait insuffisants. On ne connaît pas les prairies artificielles, et les prairies naturelles sont si mal aménagées qu'elles ne rendent pas les services qu'on pourrait en attendre dans un pays humide et naturellement bien arrosé. Le rendement des récoltes est faible même sur les terres fertiles, et l'élevage, qui devrait être prospère, ne donne que des revenus médiocres. — Sans doute, la culture n'est pas

1. Cf. Letaconnoux, *La corvée royale en Bretagne au XVIIIe siècle*. Ce mémoire, encore inédit, paraîtra bientôt dans les *Annales de Bretagne*.

également arriérée dans toute la Bretagne, et il convient d'en distinguer les diverses régions. C'est dans l'intérieur de la péninsule que l'exploitation agricole semble le plus défectueuse.

Toutefois, on peut noter quelques progrès dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. De la part des particuliers et surtout des pouvoirs publics, il y a eu des tentatives sérieuses pour améliorer les procédés de culture, accroître la production, propager des cultures nouvelles. C'est en Bretagne que fut fondée la première Société d'Agriculture. Mais, si quelques grands propriétaires, gagnés aux idées nouvelles, si quelques entrepreneurs de culture ont réalisé de véritables progrès, l'immense majorité des cultivateurs continue à suivre les anciens errements. Il semble bien qu'en Bretagne l'influence de la doctrine physiocratique n'ait été que très superficielle. — Ce qui est par contre indéniable, c'est le grand mouvement de défrichement qui s'y opère dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle et qui s'accentue encore, à la suite de la déclaration royale de 1768 [1]. C'est à ce moment que se multiplient les afféagements. Et en aucune autre région, semble-t-il, le travail de défrichement n'a été aussi actif. Cependant, en 1789, les landes couvrent encore une grande partie du sol breton et c'est au XIXe siècle qu'il était réservé de gagner à la culture des terres que l'on avait crues à jamais stériles.

Quelque médiocre que soit la culture en Bretagne, cette province est l'une de celles qui exportent le plus de grains. Presque partout, la récolte dépasse les besoins de la consommation. C'est que l'alimentation du paysan est insuffisante : bien souvent, il se contente, pour sa nourriture, de laitage et de galettes de blé noir. Il vend tout son froment et la plus grande partie de son seigle [2].

L'INDUSTRIE DANS LES CAMPAGNES. — Comme la culture est peu lucrative, l'industrie domestique fournit souvent un complément de ressources. Dans les campagnes bretonnes, la fabrication de la toile a pris un grand développement, et elle est encore prospère au XVIIIe siècle. Dans beaucoup de fermes, on trouve des métiers à tisser ; les femmes filent le lin et le chanvre [3].

LA VIE MATÉRIELLE DES PAYSANS. — Elle laisse fort à désirer. Le

1. Qui exempte des impositions royales et des dîmes, pour une période de vingt ans, les terres nouvellement défrichées.

2. Cf. Letaconnoux, *Les subsistances et le commerce des grains en Bretagne au XVIIIe siècle* (*Annales de Bretagne*, t. XX, janvier 1905).

3. C'est dans les environs de Rennes et de Vitré, dans le pays de Quintin et d'Uzel que l'industrie de la toile était le plus active.

plus souvent, l'habitation est étroite et malsaine ; le mobilier, rudimentaire ; l'alimentation, tout à fait insuffisante. Seuls, les propriétaires aisés et les gros fermiers vivent d'une vie un peu large. La plupart des journaliers peuvent à peine satisfaire aux besoins les plus urgents de l'existence.

La misère. — Les pauvres sont nombreux. Qu'il survienne d'ailleurs une crise quelconque, leur nombre s'accroît. Et alors la misère fait de terribles ravages ; les épidémies et la mortalité deviennent effrayantes. La charité est impuissante. L'État tente bien, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, d'organiser des institutions d'assistance, mais ses moyens d'action sont encore insuffisants. La mendicité et le vagabondage sont aussi des fléaux contre lesquels on a vainement essayé de lutter.

Si l'on veut sainement apprécier la condition matérielle des paysans, il semble bien qu'il faille distinguer les époques normales et les périodes de crise ; malheureusement, celles-ci ne reviennent que trop fréquemment.

La condition morale et intellectuelle. — Les populations rurales de la Bretagne semblent encore très frustes, très incultes. Sur l'instruction dans les campagnes, nous n'avons que des données peu précises ; mais elle apparaît comme très insuffisante et très médiocre, malgré les fondations d'écoles, assez fréquentes aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Aussi les paysans, en temps ordinaire, forment-ils une masse passive. Mais, quand les souffrances sont trop fortes, ils se révoltent. La révolte, dite du papier timbré, en 1675, a pris le caractère d'une véritable jacquerie [1]. Mais, après un moment d'effervescence, on retombe à l'inertie coutumière.

Toutefois, les populations rurales commencent à prendre une conscience plus nette de leurs intérêts communs [2]. Les généraux de paroisses essaient de se défendre contre les usurpations seigneuriales, protestent vigoureusement contre les atteintes portées aux droits d'usage, et, en 1789, les paysans ne craignent pas de faire entendre leurs revendications.

*
* *

L'exploitation économique des classes rurales a-t-elle été plus dure en Bretagne que dans d'autres régions ? Il est malaisé de s'en rendre compte.

---

1. Cf. Jean Lemoine, *La révolte du papier timbré ou des bonnets rouges en Bretagne en 1675*, 1898.
2. Voy. A. Dupuy, *Études sur l'administration municipale en Bretagne au XVIIIe siècle*.

Mais, en tout cas, il semble bien que le régime seigneurial s'y soit conservé plus fortement qu'ailleurs, grâce à l'influence des États et du Parlement, qui, composés de propriétaires nobles, soutiennent en toute occasion les intérêts de leur caste. Il semble aussi que l'exploitation des populations agricoles se soit aggravée vers la fin de l'Ancien Régime. Les pratiques abusives du régime seigneurial se multiplient, les usurpations seigneuriales deviennent plus fréquentes, les rentes des fermages s'élèvent d'une façon anormale, le domaine congéable devient plus oppressif, les propriétaires nobles s'efforcent d'accroître leurs revenus fonciers. Les salaires s'élèvent infiniment moins que les prix, au grand détriment des journaliers agricoles. La culture, il est vrai, a fait quelques progrès, mais qui ne sauraient compenser tant de conditions désavantageuses.

On comprend alors que le mécontentement des paysans ait été très vif à la fin du XVIIIe siècle. Leur irritation s'est manifestée de la façon la plus nette dans les cahiers de paroisses de 1789. Ce n'est pas la bourgeoisie qui a inspiré leurs doléances : en Bretagne, ce sont les paysans qui, les premiers, ont protesté contre les abus du régime seigneurial ; leurs revendications sont devenues si nombreuses et si précises que, pour obtenir l'appui du peuple des campagnes, les bourgeois ont dû étendre leur programme aux questions économiques et sociales, dont jusqu'alors ils ne s'étaient souciés que médiocrement [1]. Ainsi s'explique l'attitude des paysans bretons au début de la Révolution ; ils l'ont accueillie avec joie. Si, plus tard, beaucoup d'entre eux ont été gagnés à la contre-révolution, ce fut uniquement sous l'influence du bas clergé, très populaire dans les campagnes. Les paysans avaient trop souffert de l'exploitation qui, depuis tant de siècles, pesait sur eux, pour vouer à leurs maîtres des sentiments d'affection ou de sympathie.

Henri SÉE.

---

1. Voy. à ce sujet mon étude, *Les cahiers de paroisses de la Bretagne en 1789* (*La Révolution française*, juin et juillet 1904).

ÉTUDES CRITIQUES SUR LES SOURCES NARRATIVES DE L'HISTOIRE DE FRANCE AU XVIe SIÈCLE. — III

De quelques sources de l'histoire des premières guerres d'Italie

I. LE « VERGIER D'HONNEUR »

Les chroniqueurs du moyen âge — écrivait, il y a trente ans, M. Gabriel Monod à la première page du premier numéro de la *Revue historique*[1] — « ne savent faire autre chose que copier leurs sources, ou composer de leurs extraits une mosaïque, sans s'inquiéter même toujours de les faire concorder entre eux ». Et, passant aux auteurs dont nous nous occupons en ce moment, il ajoutait : « Les historiens de la fin du xve siècle, Gaguin et Gilles, ne sont que des compilateurs à la manière des écrivains du moyen âge[2]. »

Nous croyons avoir amplement démontré, dans une précédente étude, la vérité de cette assertion[3]. Nous avons vu les *Chroniques de Bretagne*, les *Annales du Poitou*, les continuations à Nicole Gilles sortir des additions de Desrey aux *Chroniques* de Monstrelet, ce texte même de Desrey procéder à la fois du *Compendium* de Gaguin et de la *Mer des histoires*. Il faut maintenant pousser plus loin encore et tâcher de retrouver la source initiale d'où viennent la *Mer des histoires* et les additions à Monstrelet.

De tous les récits de l'expédition de Charles VIII, le premier qui ait été imprimé est très probablement *Le vergier d'honneur, nouvellement imprimé à Paris. De l'entreprise et voyage de Napples. Auquel est compris comment le roy Charles huictiesme de ce nom a banyere desployée passa et repassa de journée en journée depuis Lyon jusques à Napples et de Napples jusques à Lyon, ensemble plusieurs autres choses faictes et composées par R. P. en Dieu mgr Octovien de sainct Gelais evesque d'Angolesme et par maistre Andry de la Vigne, secretaire de M. le duc de Savoye, avec autres*[4].

1. Au tome Ier, p. 6 : *Du progrès des sciences historiques.*
2. *Ibid.*, p. 10.
3. *Revue d'histoire moderne*, t. V, p. 471-485.
4. Bibl. nat., Lb^28 15, s. l. n. d., in-fol. goth., avec bois dans le texte. Ces bois n'ont d'ailleurs que très peu de rapport avec le texte : par exemple le chevalier au Cygne en face

Le *Vergier* est une bizarre compilation, moitié vers moitié prose, moitié allégorie moitié histoire, dont une analyse très exacte, donnée par de Foncemagne[1], peut se résumer ainsi : *Chrétienté* traverse le Cenis pour demander à Charles VIII de venir la délivrer. Elle s'arrête dans un verger, d'où le titre de l'ouvrage. *Noblesse* la conduit à *Majesté royale*, à qui *Chrétienté* fait savoir qu'il y a cinq cents ans, la Sibylle lui prédit qu'elle serait élevée au comble de la gloire par un jeune roi du nom de Charles. Sur ce, *Je ne sais qui* cherche à combattre le projet d'expédition, *Bon conseil* réfute les arguments de ce fâcheux, et *Majesté* décide de partir. « S'ensuit [pour parler comme le texte] le voiage de Napples », toujours mi-vers mi-prose.

Cette partie narrative, Fevret de Fontette dit fort bien qu'elle a pour seul auteur André de la Vigne. Saint-Gelais n'y a écrit que cinq ou six feuillets sur la mort du roi. Comme Saint-Gelais est mort en 1502, et que le titre en parle comme d'un personnage vivant, nous pouvons placer entre 1498 et 1502 la rédaction définitive et l'impression du *Vergier*, lequel n'est pas daté. Ce serait donc bien la première en date des sources narratives de la guerre d'Italie : la première des éditions du *Compendium*, qui va jusqu'en 1500, ne paraîtra qu'en 1507, et le *Monstrelet* de Desrey en 1512.

Le *Vergier* n'est pas une source dépourvue de valeur. De la Vigne, qui mourra entre 1514 et 1527, sans doute vers 1526, avait été secrétaire du duc de Savoie, peut-être Savoyard lui-même, à en juger par les provincialismes qui émaillent son style. Il devint secrétaire de la reine Anne, et il nous affirme qu'il écrivit sa narration sur l'ordre du roi. Nous ne saurions affirmer qu'il ait accompagné le roi en Italie[2]. Cependant il semble

---

des préparatifs de l'expédition. N'ayant plus sous la main l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, j'emprunte mes citations à la réimpression partielle (du départ de Rome au retour à Lyon) donnée par Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, 1re série, t. Ier, p. 314-435. Cimber (comme Godefroy) n'a conservé les parties versifiées que lorsqu'elles avaient un caractère historique.

1. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, *Mémoires*, t. XVII, p. 541 sqq.

2. On pourrait en douter d'après ce passage, qui suit l'entrée du roi à Lyon : « Item, après tout recueil et aultre bienvenue faicte, vint devers luy led. messire Andry de la Vigne, lequel il avoit commis à coucher et mettre par escript ce présent voyage comme il appert, qui, à sa bien venue, luy apporta entre aultres choses faictes et composees par luy le rondeau qui s'ensuyt. » Il est vrai que la démarche faite à ce moment par de la Vigne n'exclut pas absolument l'autre hypothèse. Il semble bien qu'il était à Verceil lorsque Vendôme y mourut, 2 oct. 1495. Foncemagne (*loc. cit.*, p. 582) estime, d'après le manuscrit original, que la première partie du *Vergier* fut présentée au Roi par l'auteur, lors du premier passage à Lyon en 1494, sous le titre de *Ressource de la chrétienté*. Il croit que cette première partie fut imprimée dès le début de l'expédition, ou même pendant le séjour à Lyon. Puis (p. 583), « de la Vigne accompagna le Roi dans son voyage d'Italie, et fut chargé d'en écrire le journal ». Il réunit alors les deux ouvrages ensemble, en se contentant de changer les derniers vers de la *Ressource*. — Toujours est-il que l'édition que nous considérons actuellement comme *princeps* ne peut être antérieure à 1498, puisqu'elle contient l'épitaphe de Charles VIII.

bien parler comme un témoin oculaire : s'il n'a pas vu les choses, il faut qu'elles lui aient été contées dans le plus grand détail, car il nous donne un itinéraire détaillé, jour par jour, souvent heure par heure. On lui a certainement communiqué des pièces. C'est ainsi qu'il extrait la liste des morts de Fornoue des « lettres envoyées par la seigneurie de Venise au duc de Millan ». Il n'a pas écrit absolument au jour le jour (ou bien il a revu son texte après coup), car en signalant le premier passage de l'armée à Fornoue, le 25 octobre 1494, il dit : « et ce fut là où le Roy au retour... gagna la bataille ». Mais c'est bien, dans toute la force du terme, un contemporain.

Ce n'est pas un politique, et il s'intéresse surtout aux côtés matériels de l'expédition, entrées de villes, curiosités locales, cérémonies, funérailles du duc de Vendôme, etc. Il se hausse, au moins une fois, au ton des historiens de l'antiquité, et met une harangue dans la bouche de Charles VIII avant le combat de Fornoue : « De ces propres mots ou aultres termes en substance semblable... »

Or il suffit de parcourir le *Vergier* pour s'apercevoir que Desrey et l'auteur de la *Mer* lui ont fait de larges emprunts. A ne considérer que la partie du *Vergier* publiée par Cimber et Danjou, le plagiat apparaît presque constant.

D'une façon générale, lorsque le texte de la *Mer* et celui de Desrey sont identiques, il y a cent à parier contre un que leur source commune est le *Vergier* : soit que chacun des deux compilateurs l'ait pillé de son côté, soit que Desrey ait purement et simplement adopté le travail déjà fait par son devancier ; et nous avons déjà vu que cette seconde hypothèse est la plus probable [1].

Nous avons constaté que les deux chroniques se servaient des mêmes termes pour stigmatiser la fuite de César Borgia : « dont le pape et luy se parjurèrent du serment qu'ils avoyent fait au roy [2] ». Elles n'ont fait que mettre en prose ces quatre vers du *Vergier* [3] :

Le fils du pape, secretement par nuyt,
Se desrobast et de fait se enfuyt

---

1. Voyez *Revue d'histoire moderne*, p. 479, n. 4. Il est probable cependant que Desrey a eu aussi le texte du *Vergier* sous les yeux. P. 479, n. 6, tandis que la *Mer* dit : « Bonne paix entre le pape et le roy », Desrey lui : « entre le pape Alexandre et le *bon* roy Charles VIIIe ». Or cette expression le « bon roy » est prise aux vers où le *Vergier* relate cet accord (Cimber, *loc. cit.*, p. 322). Foncemagne (*loc. cit.*, p. 555), à propos de l'entrée du Roi à Naples : « Tous les écrivains postérieurs ont copié cet article d'A. de la Vigne. »

2. *Revue d'histoire moderne*, *loc. cit.*, p. 479, fol. 7.

3. Cimber, *loc. cit.*, p. 325.

Devers le pape, dont tous deux mal garderent
Leur foy promise, car ils se parjurerent.

La harangue de Charles VIII à Fornoue, elle est dans la *Mer* et dans Desrey. Quant à la longue description de la solfatare, de la « montaigne qui tousjours art sans feu », du « merveilleux vent lequel est si fort et si puissant au sortir dudit trou qu'il soustient pierres, etc. », de la roche d'où l'on extrait l'alun, de la Grotte du chien, la *Mer* l'a prise textuellement, sans y changer un iota, au *Vergier* [1]. Et l'on se souvient qu'à son tour Desrey s'est contenté de la plagier et d'y introduire le souvenir classique de l'Etna. Si Desrey a copié textuellement le passage de la *Mer* sur l'entrée du duc d'Orléans à Novare [2], la *Mer* à son tour l'avait copié, non moins fidèlement, sur le *Vergier*. Constater que le *Vergier* parle de la fille de messire « Jehan de Solyer » qui fit au roi une si belle harangue, c'est encore fortifier notre thèse : à savoir que Desrey et son émule (ou modèle) ont effrontément copié l'œuvre d'André de la Vigne. Les plus infimes détails, par exemple la description de la course des chars à bœufs de Moncalieri, sont empruntés à cette source.

Je crois que maintenant nous sommes au bout, et que nous tenons bien le premier anneau de la chaîne des chroniques, du moins en ce qui concerne l'expédition de Charles VIII. Ainsi se trouve vérifiée cette note du duc de Chaulnes, citée par Muntz (*La Renaissance en France et en Italie*, p. 503, n. 1) : « De l'étude des différents textes,... j'ai acquis la certitude que, tant les deux textes publiés par Godefroy et attribués à de la Vigne et à Pierre Desroys [*lisez* Desrey] que l'addition de Pierre Desroys aux *Chroniques* de Gaguin et que le texte publié dans la *Mer des hystoires*, tout cela n'est qu'une reproduction de de la Vigne, témoin oculaire et narrateur officiel... Pierre Desroys a parfois ajouté quelques détails, mais c'est fort peu de chose. »

---

1. Voy. *Revue d'histoire moderne*, p. 480, n. 5, et Cimber, p. 357. Il est assez curieux de comparer cette description avec celle que donne Burchard (t. II, p. 171, de l'éd. Thuasne) ; le maître des cérémonies avait visité cette région très peu de temps auparavant ; il a été frappé des mêmes phénomènes. Il ne songe naturellement pas à parler de l'Etna.

2. *Revue d'histoire moderne*, p. 478, n. 2, et Cimber, p. 371. Mais il faut lire 18 au lieu de 16 juin. — Après la partie narrative, le *Vergier* se termine, comme toutes les œuvres de l'époque, par un fatras d'allégories, ballades, rondeaux, etc., bizarre amalgame où les élucubrations mystiques voisinent avec les pires obscénités. — Muntz (*Renaissance en France et en Italie*, p. 503) est un peu sévère lorsqu'il écrit : « S'il est possible de découvrir un mérite quelconque à la pitoyable rapsodie intitulée le *Vergier d'honneur*, ce mérite ne saurait consister que dans les indications que cette chronique officielle de l'expédition nous offre sur l'état d'esprit du roi et de ses compagnons. » Cela est déjà quelque chose.

2. LES PLAQUETTES OFFICIELLES DU RÈGNE DE CHARLES VIII

Parmi les sources de Desrey et autres chroniqueurs, nous avons signalé [1] les plaquettes qui parurent en si grand nombre, à Lyon ou à Paris, à dater de l'avènement de Charles VIII. A peine les premières presses fonctionnaient-elles en France depuis quelques années, l'on imagina de faire servir la nouvelle invention à la propagation des nouvelles [2]. C'est probablement à Rouen, en 1485, que parut le premier de ces petits livrets de quelques feuilles, petit in-8, dont le rôle va être si considérable au XVIe siècle. Cette plaquette émanait d'un particulier et décrivait l'entrée de Charles VIII à Rouen.

Avec les guerres d'Italie, qui vont créer dans la nation française un avide appétit de nouvelles, les plaquettes de ce genre se multiplient, et elles changent de caractère. Au lieu de simples morceaux littéraires [3], ce sont des documents précis, des reproductions de lettres authentiques, des « montres », des rôles de morts ou de prisonniers. Le plus souvent ces plaquettes ont une origine et un caractère officiels. La crise dans laquelle la politique française est engagée est assez grave pour que la royauté ait le souci d'avoir constamment derrière elle l'opinion publique ; il est donc essentiel que cette opinion soit tenue au courant des moindres démarches, très vite renseignée sur ce qui se passe au delà des monts.

Il n'y avait rien là de spécifiquement nouveau. Depuis longtemps, la royauté cherchait à se tenir en contact avec les sujets en adressant aux bonnes villes, pour leur faire connaître ses projets, ses succès ou ses revers, de véritables circulaires. Nos diverses archives communales en ont souvent conservé des exemplaires. Mais, grâce à l'imprimerie, ces circulaires officielles vont pouvoir, au lieu de s'enfouir dans la poudre des chartriers municipaux, circuler librement parmi le public.

Il a dû être tiré un très grand nombre de ces plaquettes de quelques feuilles, qui s'imprimaient très peu de temps après l'arrivée des nouvelles et qui se vendaient sans doute très bon marché. L'événement passé, on ne devait pas les conserver, et une très grande quantité d'entre elles ont dû disparaître. Il en reste cependant assez, même en ce qui concerne le seul règne de Charles VIII, pour qu'on puisse porter sur elles un jugement. On en trouve des exemplaires à la Nationale, à la Mazarine, et dans

---

1. *Revue d'histoire moderne, loc. cit.*, p. 489.

2. H. Hauser, *La presse en France avant le journal*, dans la *Revue des cours et conférences*, VIIIe année, 1re sér., p. 689, 692 et suiv.

3. Cette forme subsiste, d'ailleurs, parallèlement à celle que nous étudions.

quelques bibliothèques urbaines, par exemple à celle de Nantes, où elles ont été copiées par de la Pilorgerie [1].

Elles nous permettent de suivre presque jour par jour la marche du roi en Italie. L'une des premières est sans doute *La noble et excellente entrée du Roy nostre sire en la ville de Florence qui fut le XVIIe jour de novembre l'an 1494* [2]. Plus importante est la pièce latine « Datum Florentie die XXII mensis Novembris anno Dñi MCCCCXCIIII... [3] ». C'est le manifeste de l'expédition : le roi annonce qu'il va partir en croisade contre les Turcs, et c'est uniquement pour préparer la croisade qu'il a quitté la France. Il se défend d'obéir à une pensée intéressée. Naples, qui lui appartient légitimement, lui est nécessaire pour attaquer la Vallone. Il prétend, en conséquence, traverser les États de l'Église, et rejette d'avance sur ceux qui lui refuseraient le libre passage la responsabilité des désordres. Il protestera, en ce cas, « coram universali ecclesia ac principibus totius christianitatis : quos convocare intendimus pro hac sanctissima expeditione Deo duce feliciter adimplenda ».

Ce manifeste est donc surtout destiné aux Italiens. Mais il fallait aussi le porter à la connaissance de la nation française. Aussi en publia-t-on une traduction sous ce titre : *La proposition faicte au pape de par le roy* [4]. On y ajouta, dans une même plaquette, de « Nouvelles lettres datées du XXe jour de may [5] », document rétrospectif sur les origines de l'expédition, et qui avait évidemment pour objet d'échauffer les enthousiasmes : on y interprète en faveur de Charles VIII les prophéties de sainte Brigitte ; on y raconte que le Turc a envoyé au roi une ambassade ; si le dauphin épouse la fille du grand Seigneur, celui-ci rendra « Constantinople, le pays des Mores [Morée], Naigreponit, Terra Sancta », et, s'il n'a pas de fils, sa fille lui succédera. Le roi de France pourra se faire « seigneur de tous les crestiens ».

Heureusement, on ne nourrissait pas toujours l'esprit des lecteurs de pareilles fadaises. Avec *L'entrée du roy nostre sire à Rome* [6], nous nous

---

1. *Campagne et bulletins de la grande armée d'Italie*, Nantes et Paris, 1866, pet. in-8. — Avec les règnes de Louis XII et de François Ier, cette forme de publicité va se développer encore. Sur ce qu'elle devient pendant les guerres de religion et sous Louis XIII, voy. l'étude citée dans *Revue des cours et conférences*.

2. Bibl. nat., Fontanieu 149, s. l. n. d., 4 ff.

3. Bibl. nat., Lb^28 21, Réserve. — Ce texte a été reproduit par D. Malipiero, *Annali veneti*, p. 325-327.

4. Bibl. nat., Lb^28 1, Réserve (recueil factice), 2 feuilles in-4 goth. La pièce est suivie de ce nom, « Anthonius de Ture », et d'extraits des psaumes. Voy. La Pilorgerie, p. 101.

5. L'épithète de « Nouvelles » suffirait à prouver que nos collections sont incomplètes.

6. Lb^28 1, 4 ff. in-4 goth. (caractères d'Ant. Vérard ?), s. l. n. d. ; au frontispice une scène de tournoi. « Le roy nostre sire fit son entrée à Romme le mercredi dernier jour de décembre... » Voy. La Pilorgerie, p. 144.

trouvons en présence d'une série de précieux documents officiels. C'est d'abord une lettre du roi à M. de Bourbon, datée de Rome, 12 janvier; elle fait allusion à une lettre antérieure datée de Nepi [1]. Charles VIII raconte son entrée dans la Ville Éternelle et approuve les mesures prises par Bourbon pour les affaires du royaume. Comme pour authentifier cette lettre royale, on eut soin d'imprimer sous le même couvert la lettre d'envoi par laquelle le régent en adressait copie à la ville de Paris, et sans doute à d'autres bonnes villes : « s'ensuyt la rescription que a faicte Mgr le duc de Bourbon à Mgrs de l'ostel de la ville de Paris », lettre datée de Moulins, 23 janvier [2]. L'insertion de cette lettre permet de croire que l'impression de la plaquette fut faite par les soins de la municipalité parisienne. On avait joint aux pièces officielles un petit narré des événements postérieurs au premier janvier : « s'ensuyt comme les cardinaulx vindrent parler au Roy, luy estant dedans Rome ». On y racontait la chute du mur du château Saint-Ange. Et, sans doute pour calmer les inquiétudes de quelques âmes pieuses que pouvait effrayer cette violation de l'asile commun de tous les chrétiens, on insistait sur les mesures de police prises par le roi, qui « ne veult nullement qu'on pille Romme [3] ».

Quelques jours plus tard — et sans doute en vertu d'une décision de la même autorité — paraissait *L'appointement de Romme. Avec les lettres du Roy : envoiees à M. de Bourbon* [4]. C'est la lettre du roi du 17 janvier, accompagnant le traité conclu avec le pape [5], et le récit de l'entrevue du 16 janvier.

La série continue avec *La prinse et reduction de Naples et autres plusieurs fortes places, et beaux faits de guerre. Avec le contenu de quatre paires de lettres envoyees a monsieur de Bourbon par le roy nostre sire depuis son parlement de Rome* [6]. Les promesses du titre ne sont que très imparfaitement tenues ; les « quatre paires de lettres » se réduisent aux quatre lettres suivantes : « Verly (Veroli), 9 février et 11 février, Bahe (Baïes?), 12, Saint-Germain (San Germano), 14; plus un bref récit de la réduction de Naples, daté du 20 février.

---

1. Que l'imprimeur a maladroitement orthographié « Naples ». La copie consultée par La Pilorgerie donne « Neppe ».

2. Une lettre royale mettait donc moins de onze jours pour se rendre de Rome à Moulins.

3. Suit une table des matières.

4. *Ibid.*, 6 ff. in-4, s. l. n. d. La Pilorgerie, p. 152.

5. Les « Articles entre nostre saint pere le pape et le roy tres chrestien accordez » sont datés du XVe janvier. Sur quelques variantes entre les divers textes ou traductions françaises de ce document, voy. Boislisle, *Estienne de Vesc*, dans *Ann.-Bull. de la Soc. d'hist. de France*, 1880, p. 262, n. 1.

6. Lb^28^ 1. 4 ff. in-4 s. l. n. d. Titre : une ville assiégée. Verso : l'auteur offre son livre au roi. Verso du dernier feuillet : une place qui capitule. La Pilorgerie, p. 176 et 193.

S'ensuyt l'entrée et couronnement du Roy nostre sire en sa ville de Naples faite le XXIIe jour de fevrier [1]... Cette pièce décrit le couronnement, les fêtes données à Florence à la réception de la nouvelle, l'entrée solennelle, le souper du roi, la prise du « chasteau neuf ».

De même que la nation avait pu suivre dans tous ses détails la marche triomphale qui avait mené Charles VIII jusqu'en « sa ville de Naples », de même on la tint au courant des incidents diplomatiques ou militaires, qui signalèrent le voyage de retour.

Les lettres nouvelles envoyees de Napples de par le roy nostre sire à Mgr de Bourbon et datées du IXe jour de may, avecques les gensdarmes pour retourner en France [2] sont une réponse aux lettres par lesquelles Bourbon avisait son royal beau-frère de la conclusion de la Ligue de Venise. On y joint le tableau des effectifs qui accompagneront le roi [3], et aussi des effectifs qui restent dans l'Italie méridionale « pour la garde du royaulme de Napples ». Le régent tenait, on le voit, à exposer nettement au public français l'ensemble de la situation militaire.

Les plaquettes suivantes eurent pour objet de renseigner les Français à la fois sur le sort du corps d'occupation du royaume de Naples et sur celui de l'armée royale. Sous ce titre, *La bataille qui a esté faicte à Napples et comment le Roy Ferrand a esté desconfit* [4], on publia une lettre de d'Aubigny à Montpensier, datée du 21 juin [5], mais on y joignit une lettre d'Engilbert de Nevers [6] au duc d'Orléans, écrite « du camp près de Fourvaux [7] », le 4 juillet.

La relation officielle de la victoire de Fornoue et des faits de guerre qui suivirent jusqu'à l'arrivée du roi à Asti nous est connue non par un document parisien, mais par un document lyonnais [8]. Ce document n'est pas une plaquette, mais un placard destiné à être affiché. Il n'y a, cette fois, pas de doute qu'il a été imprimé par ordre des autorités lyonnaises,

---

1. *Mil CCCC IIIIxx et XIIII* (*sic*). Lb^28 1, 5 ff. in-4, s. l. n. d. Titre : le roi séant en justice. Fin : David et Goliath.

2. Lb^28 1. A la fin, le même bois qu'au titre de la pièce précédente. La Pilorgerie, p. 260 et 274.

3. « S'ensuyvent les compagnies de gensdarmes ordonnez pour retourner en France avecques le Roy nostre sire. »

4. Lb^28 1. Une feuille in-4.

5. La Pilorgerie, p. 392.

6. Le nom manque dans la plaquette, mais se trouve dans La Pilorgerie, p. 322.

7. Fornoue.

8. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. III, p. 4 : « [Cy] commence la credence de la victoire, dicte par Mgr Delfault... porteur des lettres envoyees par le roy en la ville et cité de Lyon et es autres villes et cités. » D'Ast, 15 juillet (Commynes, éd. de Mandrot, II, p. 298, place l'arrivée à Asti au 16 seulement). Placard in-4 goth., s. l. n. d. [Lyon, Noël Abraham, 1495.] M. Baudrier donne un fac-similé de ce curieux placard.

et l'on nous dit formellement qu'il a été établi d'après des lettres circulaires adressées aux bonnes villes. Nous saisissons là, sur le vif, le mécanisme de la publicité officielle.

Mais en dehors de ces pièces officielles, on tenait à mettre sous les yeux du public des lettres privées (nous avons déjà vu celle d'Engilbert de Nevers), lorsque ces lettres contenaient des détails utiles sur les événements. Telles *Les nouvelles du roy depuis son partement de son royaume* de Naples, envoyées à M. l'abbé de Saint-Ouen de Rouen, *ce jourduy XXVIe de juillet* [1], où sont déduites les causes de l'inimitié de ce Ludovic Sforza, en qui l'on avait d'abord montré aux Français un fidèle et solide allié.

Nos ancêtres de la fin du xve siècle ne pouvaient se plaindre d'être insuffisamment renseignés. Encore est-il bon de répéter que nous n'avons sans doute que la minime partie des plaquettes alors imprimées. La Pilorgerie, il y a quarante ans, trouva dans la bibliothèque de Nantes quelques-unes de nos plaquettes, sans se douter qu'elles existaient également à la Bibliothèque nationale, soit aux Imprimés, soit dans les portefeuilles Fontanieu. Il y découvrit aussi des lettres, en copies manuscrites contemporaines, adressées d'Italie à la reine, à Briçonnet, à d'Orléans, etc. [2]. Il publia le tout, soit 52 pièces qu'il croyait toutes inédites ; mais il dut reconnaître, dans son erratum, que douze d'entre elles avaient été données dans le *Commynes* de Mlle Dupont. Parmi les pièces manuscrites, et qu'il croyait n'exister que sous cette forme, il en est dont nous avons conservé les textes imprimés [3]. Il n'est pas douteux que d'autres lettres, que nous ne connaissons actuellement que par les copies de Nantes, ont été imprimées à leur jour.

Pour mieux assurer sans doute la diffusion de ces pièces et répandre hors de France la renommée des armes françaises, on en donna des recueils en traduction latine. Telle est la *Descriptio apparatus* dont il existe un exemplaire à la Mazarine [4], et qui fut republiée plus tard par les DD. Martène et Durand [5]. Elle contient toutes les pièces que nous avons ana-

---

1. Lb^28 1, s. l. n. d. Dans le texte, une bataille. A la fin, la construction d'une ville forte. C'est la pièce donnée en appendice par La Pilorgerie, p. 470.

2. Et provenant sans doute du chartrier des Rohan ; elles avaient été transmises par la reine à son vice-chancelier de Bretagne.

3. Par exemple, la lettre de M. de Nevers du 4 juillet, qu'il donne à la p. 321.

4. 1071, n° 8. *Descriptio apparatus bellici regis francie Karoli intrantis italie civitates florentiam ac deinde Romam dum exercitum duceret contra Regem* [*neapolitanum*] *pro recuperando regno Sicilie et contra* [*infestissi*]*mos Christianitatis inimicos*. S. l. n. d., in-4 goth., signé A et B. Au titre et à la fin, le roi séant.

5. *Voyage*, t. II, d'après un exemplaire de la Bibliothèque de la cathédrale de Tournay.

lysées, plus deux ou trois autres, jusques et y compris l'entrée à Naples [1].

En bref, voilà donc les matériaux que les chroniqueurs avaient à leur disposition pour compléter le maigre exposé de Gaguin et le récit allégorisé d'André de la Vigne. Ils ne se sont pas fait faute d'utiliser le texte français sur la composition de l'armée, dont la *Descriptio apparatus* nous conserve la traduction latine, ni les plaquettes ou placards sur les divers incidents de la campagne, ces pièces que La Pilorgerie appelait ambitieusement les « bulletins de la grande armée d'Italie ».

Que valent ces « bulletins ? » Sont-ils vraiment ce qu'ils ont l'air d'être, la reproduction des lettres que recevait la régence, ou bien sont-ce des documents apocryphes, fabriqués tout exprès pour être répandus dans le public, ou du moins fortement maquillés à son intention ? La multiplicité des copies contemporaines, coexistant avec les plaquettes, rend la seconde hypothèse peu soutenable. Nous avons vu que nos plaquettes sont souvent représentées dans les manuscrits de Nantes. D'autre part, le recueil des pièces relatives à l'entrée à Rome et à l'accord avec le pape se trouve dans les portefeuilles Fontanieu [2], d'après lesquels M. Thuasne en a donné une édition [3] : les variantes qui existent entre ce texte et l'imprimé de 1495 sont insignifiantes.

Il y a plus. Le tome IV des *Lettres de Charles VIII* de feu Pélicier [4] nous permet de constater qu'un certain nombre des lettres données dans les plaquettes ou reproduites par La Pilorgerie existent en originaux ou en copies évidemment authentiques [5]. L' « appointement du Saint-Père » n'est pas un texte destiné à tromper le public, c'est le vrai traité, tel qu'il existe aux Archives nationales [6].

La preuve est donc faite : les plaquettes sont des documents sincères.

On ne peut dire que ce soient absolument des documents véridiques. Ce sont des pièces officielles, donc menteuses chaque fois qu'il s'agit de grandir ou de justifier le roi aux dépens de ses adversaires, de pallier les échecs ou les fautes. Mais elles n'ont pas été faites après coup et à loisir. Elles nous donnent la peinture exacte des sentiments du gouvernement

1. Voici la constitution du recueil : Composition de l'armée. — Manifeste de Florence (copie de Bibl. nat., Lb[28] 21, Réserve). — Lettres à Bourbon (12 janvier, voy. Lb[28] 1, Réserve), au même et au comte d'Auvergne. — Lettre de Bourbon aux Parisiens. — Pièces sur l'entrée à Rome et sur l'arrivée à Naples (trad. de Lb[28] 1, Réserve). — Pronostic pour l'année courante 1496 (croisade) par Albumasar, astrologue. « Finit pronosticum domini Al gebunckt dat dar is. »

2. 149-150.

3. *Diarium Burchardi*, t. II, appendice 26.

4. Publication de la Société d'histoire de France.

5. Les lettres des 9, 12 févr., 14, 17, 22 mars, 20 juin.

6. K 76, n° 1, texte reproduit par Molini, *Documenti di storia italiana*, I, p. 22.

français et même quelque chose de plus que cela : des fragments non falsifiés de la correspondance authentique de Charles VIII. Ranke (il les connaissait par la publication de La Pilorgerie) les considérait, avec raison, comme peu importantes en ce qui concerne les affaires intérieures italiennes; mais il en proclamait la valeur pour les négociations qui accompagnent la marche du roi [1]. Que l'on rapproche seulement les « lettres de Rome » du texte de Burchard, de celui de Sanuto ou des correspondances diplomatiques de la même époque, et l'on souscrira au jugement de Ranke.

3. LES « DIARI » DE MARINO SANUTO CONSIDÉRÉS COMME SOURCE DE L'HISTOIRE DE FRANCE

« Ce recueil », écrivait dès 1870 Armand Baschet [2] en parlant des *Diari*, alors inédits, de Marino Sanuto, « ce recueil est si précieux que, depuis l'année 1496,... jusqu'au mois de septembre de l'année 1533... tous les historiens des pays de l'Europe peuvent y puiser avec abondance les informations les plus particulières. » Et, comme les incendies ont détruit tous les volumes contenant les dépêches des ambassadeurs vénitiens en France antérieures à mai 1554, il signalait les services que peut rendre Sanuto, « pour parer aux lacunes des dépêches originales de France particulièrement [3] ».

Nous sommes aujourd'hui en mesure d'évaluer l'importance de ces services, grâce à la monumentale édition qui, entreprise en 1879 par la *Regia deputazione di storia patria per Venezia*, vient de s'achever en 1903, et forme 58 tomes in-4° [4]. Des quatre érudits qui s'étaient groupés pour

---

1. *Geschichte d. Germ. und roman. Völker*, p. 30, n. 3.

2. *Archives de Venise*, p. 276. Il avait relevé dans les sommaires des *Diari* ce qui concerne la France. Déjà les *Calendars* de Rawdon-Brown avaient signalé l'importance de Sanuto comme collection de dépêches. — Je renvoie, pour l'histoire des manuscrits, à la *Prefazione* de G. Berchet.

3. Voy. aussi, entre autres, de Boislisle, *Estienne de Vesc* (*Ann.-Bull. de la Soc. d'hist. de France*), 1879, p. 301, n. 2.

4. Avec le dernier tome a paru l'introduction générale (*I Diari di M. Sanuto*, 139 p.) de G. Berchet. Le t. Ier s'ouvrait par une courte préface de R. Fulin. A ma connaissance, deux ex. au moins des *Diari* sont à Paris, l'un à la Nationale (4°, K 160), l'autre à la Bibliothèque de l'École des Chartes, où son éminent directeur a eu l'obligeance de me laisser étudier les derniers fascicules. Il me paraît utile, pour faciliter les recherches des lecteurs français, d'indiquer ici l'économie des 58 tomes : I (1879), janv, 1496-sept. 1498 ; II (1879), oct. 1498-sept. 1499 ; III (1880), oct. 1499-mars 1501 ; IV (1880), avr. 1501-mars 1503 ; V (1881), avr. 1503-mars 1504 ; VI (1881), avr. 1504-févr. 1507 ; VII (1882), mars 1507-févr. 1509 ; VIII (1882), mars-juill. 1509 ; IX (1883), août 1509-févr. 1510 ; X (1883), mars-juill. 1510 ; XI (1884), août 1510-févr. 1511 ; XII (1886), mars-sept. 1511 ; XIII (1886), oct. 1511-févr.

cette œuvre il y a un quart de siècle, — R. Fulin, F. Stefani, G. Berchet, N. Barozzi, — deux sont morts à la peine, et un nouveau collaborateur est venu se joindre à l'équipe primitive [1].

Qu'est-ce que le *Diario* de Sanuto ? Après s'être exercé au travail historique par un assez grand nombre d'ouvrages [2], Sanuto, à l'âge de trente ans, s'était essayé à la composition d'un récit d'histoire contemporaine : je veux parler de cette *Spedizione di Carlo VIII in Italia* [3] où s'affichent des prétentions, assez peu justifiées, d'écrivain. Dans sa pensée, cette œuvre n'était qu'un début, et c'est avec l'espoir de la continuer un jour qu'il se mit, à partir de 1496, à prendre des notes et à recueillir des documents. Le *Diario* est donc une collection de matériaux réunis en vue d'un livre qui ne devait jamais s'écrire.

Ce n'est pas sans peine que la vanité littéraire de Sanuto put renoncer à ce rêve. Il avait songé tout d'abord à s'arrêter après 1504 (t. VI, p. 6) ; il se décide à continuer son travail de notes prises au jour le jour, mais toujours avec l'intention de le résumer un jour, et de le « réduire en histoire ». Il reproduit ces déclarations en mars 1519. Au début de son

---

1512 ; XIV (1886), mars-août 1512 ; XV (1886), sept. 1512-févr. 1513 ; XVI (1886), mars-août 1513 ; XVII (1886), sept. 1513-févr. 1514 ; XVIII (1887), mars-août 1514 ; XIX (1887), sept. 1514-févr. 1515 ; XX (1887), mars-août 1515 ; XXI (1887), sept. 1515-févr. 1516 ; XXII (1888), mars-sept. 1516 ; XXIII (1888), oct. 1516-févr. 1517 ; XXIV (1889), mars-sept. 1517 ; XXV (1889), oct. 1517-août 1518 ; XXVI (1889), sept. 1518-févr. 1519 ; XXVII (1890), mars-sept. 1519 (le titre du vol. indique inexactement févr. 1520) ; XXVIII (1890), oct. 1519-juin 1520 ; XXIX (1890), juill. 1520-févr. 1521 ; XXX (1891), mars-juill. 1521 ; XXXI (1891), juill.-sept. 1521 ; XXXII (1892), oct. 1521-févr. 1522 ; XXXIII (1892), mars 1522-févr. 1523 ; XXXIV (1892), mars 1523-févr. 1524 ; XXXV (1892), mars 1524 ; XXXVI (1893), mars-sept. 1524 ; XXXVII (1893), oct.-1524-févr. 1525 ; XXVIII (1393), mars-mai 1525 ; XXXIX (1894), juin-sept. 1525 ; XL (1894), oct. 1525-févr. 1526 ; XLI (1894), mars-juin 1526 ; XLII (1895), juill.-sept. 1526 ; XLIII (1895), oct. 1526-janv. 1527 ; XLIV (1895), févr.-avr. 1527 ; XLV (1896), mai-août 1527 ; XLVI (1897), sept. 1527-févr. 1528 ; XLVII (1897), mars-mai 1528 ; XLVIII (1897), juin-sept. 1528 ; XLIX (1897), oct. 1528-févr. 1529 ; L (1898), mars-juin 1529 ; LI (1898), juill.-sept. 1529 ; LII (1898), oct. 1529-févr. 1530 ; LIII (1899), mars-sept. 1530 ; LIV (1899), oct. 1530-sept. 1531 ; LV (1899), oct. 1531-mars 1532 ; LVI (1901), avr.-sept. 1532 ; LVII (1901), oct. 1532-mars 1533 ; LVIII avr.-sept. 1533. La brièveté des périodes couvertes par chaque volume indique suffisamment la richesse des renseignements qu'ils contiennent : ils sont imprimés sur deux colonnes. Le texte est donné tel quel (on sait qu'il est écrit en dialecte vénitien) sans corrections. L'index général (au t. LVIII) n'est qu'une table. Chaque volume est pourvu d'un index spécial, où l'orthographe des noms propres est rectifiée. Les lectures de dates ne me paraissent pas pouvoir être toujours acceptées sans bénéfice d'inventaire.

1. Le t. Ier est de F. Stefani, le t. II de Berchet, le t. III de Fulin, le t. IV, de N. Barozzi ; ensuite le roulement reprend jusqu'au t. XI qui, commencé par Fulin, fut achevé par ses confrères ; le t. XII est de Barozzi ; les t. XIII-XLVII portent la signature collective des trois éditeurs ; ensuite le nom de Stefani fait place à celui d'Allegri.

2. Voy. préface de Berchet.

3. Publié par R. Fulin.

29e livre (t. XXX, p. 6), il rappelle, non sans orgueil, son histoire de l'expédition de Charles VIII, et les 28 livres où il a accumulé des matériaux pour l'histoire « de' successi de Italia, et per consequente di tutto il mondo » : ces diaires, il les réduira « en histoire » pour faire suite à la première. Il a maintenant 55 ans, il ne peut plus ajourner son travail de rédaction définitive. Il se résout cependant à continuer aussi longtemps que vivra le doge actuellement régnant, Léonard Lorédan.

Au début de son 32e livre (t. XXXIV, p. 6), il rappelle encore son « histoire » et ses *diari*, il est tout à fait décidé à en faire une « histoire », réduite à 4 volumes. Mais ses maladies, ses déboires politiques, l'ont fait amèrement souffrir et l'ont empêché de se mettre au travail. Des amis l'encouragent à continuer son journal. En 1525, il est tellement écœuré par les injustices dont il a été victime qu'il songe à s'arrêter. Mais il prévoit les conséquences qu'entraînera la bataille de Pavie ; il craint le jugement de la postérité, qui ne lui pardonnerait pas de cesser son journal juste à l'heure où de graves événements se préparent. Donc, il continuera encore, quoiqu'il n'ait plus la subvention que lui versait jusqu'alors le Sénat.

En 1531, à la suite d'une demande officielle qui lui est adressée par la République, le malheureux Sanuto, découragé de la vie publique et assez mal dans ses affaires (les dépenses qu'il a faites pour recueillir des documents ont contribué à le ruiner), Sanuto consent, contre indemnité, à communiquer ses *Diari* à Bembo, nommé historiographe [1] ; à cette date (il avait 65 ans), il avait donc renoncé à l'espoir de jamais utiliser lui-même ses énormes *Diari* pour les « réduire en histoire ». Cependant la passion d'accumuler les notes était si forte chez le vieillard qu'il continuera deux ans encore ; il ne cessa que durant les deux dernières années de sa vie.

Comment Sanuto a-t-il pu constituer cette colossale collection ? Huit fois membre du *Collegio*, cinq fois des *Pregadi*, membre de la *Giunta ordinaria*, il a pu, pendant la première partie de sa vie, connaître directement les affaires d'État. Le Conseil des Dix, sachant qu'il travaillait à une grande œuvre historique, lui donna l'autorisation de lire et de copier les papiers secrets. Mais cette information officielle ne lui suffisait pas encore. Il avait des correspondants particuliers en Italie et à l'étranger. Il achetait avec soin tous les écrits politiques, brochures, plaquettes, etc., qui parvenaient à Venise. Il s'était ainsi constitué une bibliothèque immense, qui devint célèbre de son vivant, et qu'on venait voir par curiosité.

---

1. On sait que Bembo ne se fit pas faute d'user du travail de Sanuto.

Aussi trouve-t-on pêle-mêle, dans les *Diari*, des documents de nature très diverse : 1° des comptes rendus des séances du *Collegio* ou des *Pregadi*, des listes de magistrats, etc., bref un tableau du fonctionnement du gouvernement vénitien ; 2° des correspondances officielles, parfois reproduites intégralement (Sanuto les appelle alors *exemplaria*), soit analysées ; c'est par là que se trouvent comblées les lacunes, signalées par Baschet, des dépêches de France ; 3° des pièces officielles, qui sont quelquefois même (le traité franco-espagnol du 11 nov. 1503, celui de Lyon févr. 1504) reproduites dans la langue de l'original ; 4° les relations officielles des ambassadeurs vénitiens, intégralement ou en résumé ; 5° des correspondance privées ; en ce qui concerne la France, Sanuto fait grand état des nouvelles qui lui sont adressées par « un amico fidel » qui habite Lyon ; 6° enfin les bruits de tout genre qui couraient dans la cité des lagunes, véritable bourse aux nouvelles.

Aussi l'information de Sanuto est-elle prodigieusement variée. Sur un même événement, par exemple sur la bataille de Marignan (t. XXI, p. 80 et suiv.), il nous donne souvent de nombreuses lettres, d'origine différente, et qui parfois se contredisent. Il n'en fait pas la critique, mais il nous donne les moyens de les critiquer. Sur le siège de Rome de 1527 (XLV, p. 165), il enregistrera la relation d'un frère de S. Pietro in Vincula, celle d'un serviteur de l'ambassade de Venise, des lettres communiquées par la duchesse d'Urbin, etc.

Ce *Diario* est-il, dans toute la force du terme, un « diaire », un recueil de notes prises au jour le jour, au fur et à mesure des événements ? L'auteur lui-même, dès le 2e livre, intitule son livre « quasi ephemerida opuscula », et ce mot revient souvent chez lui. Il dira, en commençant un récit (t. II, p. 1) : « Hessendo, ne li giorni passati... » On peut, il est vrai, objecter qu'il lui arrive, en rapportant un bruit, de laisser entendre que des informations ultérieures en ont démontré la fausseté (t. I, p. 119) : « Fo *etiam* divulgato che mgr di Arzenton era morto, *tamen* non fu vero. » Ce passage n'a pu être écrit sur le moment même. Mais si Sanuto ne rédigeait pas *stricto sensu* « au jour le jour », du moins devait-il écrire très peu de temps après les événements, peut-être à la fin du mois ou de l'année. Car il avoue surtout son ignorance au sujet des conséquences que pourra entraîner le fait qu'il rapporte, et il promet de nous tenir au courant (t. I, p. 962) : « Quello seguirà, ne farò mentione ; ma *non est credendum* [1] ».

1. Par contre, il a certainement revu ses notes. A la suite du texte du traité franco-vénitien de 1513, il a inséré la confirmation qui en fut donnée par François Ier le 27 juin 1515.

Donc le *Diario* est bien un journal. C'est un recueil de notes prises en vue de l'édification d'une œuvre future, mais qui n'ont pas encore subi la déformation que leur aurait immanquablement imprimée l'historien. En ce qui concerne la France, cette constatation est particutièrement importante. Sanuto est très hostile aux Français, il accepte tous les récits qui peuvent leur être défavorables. Cette disposition d'esprit a vicié sa *Spedizione* ; elle aurait vicié de même sa « grande histoire », s'il lui avait été donné de l'écrire; elle ne saurait diminuer pour nous la valeur d'un recueil de documents.

Les dépêches des ambassadeurs en France sont naturellement, en ce qui nous concerne, ce qu'il y a de plus précieux dans Sanuto. P. Villari a fait avec raison ressortir la supériorité des *Dispacci*, écrites au jour le jour, sur les *Relazioni*, qui sont des jugements rétrospectifs, des œuvres composées à loisir, et dont la valeur dépend du mérite propre de chaque ambassadeur. Pour se rendre compte de l'importance des dépêches conservées ou analysées par Sanuto, il suffit de voir combien nous sommes en peine pour éclaicir certains points de la politique franco-italienne entre 1533, fin des *Diari*, et 1554, commencement des recueils de dépêches [1].

En fait, il n'est pas un événement de notre histoire, même de notre histoire intérieure, sur lequel il ne vaille la peine de consulter Sanuto. On trouvera chez lui, heure par heure, la journée d'Agnadel ; le texte du traité franco-vénitien de 1513 ; le mariage de Marie d'Angleterre ; un flot de nouvelles reçues, comme celles d'Agnadel, heure par heure, sur la bataille de Marignan ; l'élection impériale. Sur le Camp du drap d'or, il donne de nombreuses relations indépendantes. Il résume la *Relazione di Francia* d'Antonio Giustiniani. Sur la campagne de Pavie, sa documentation est des plus riches : lettres de Morone à sa femme et au duc ; rapport (cité en espagnol) de Pescaire à l'empereur, etc. Il nous renseigne sur les négociations de la paix de Cambrai, sur les préparatifs de l'entrevue de Nice, sur l'assassinat de Merveille : il insère dans son texte la lettre de créance donnée par François Ier à Merveille pour le duc de Milan, etc.

Ainsi donc l'histoire de France, non moins que l'histoire d'Italie, est largement redevable à la courageuse phalange qui vient d'achever ce gigantesque travail d'édition. Les 58 volumes de Sanuto sont pour nous un instrument de travail indispensable.

Henri HAUSER.

---

1. Pour 1530-1549, on comble en partie cette lacune, grâce à des copies anciennes de correspondances (A. Venier et G. Pisani, 1530-32 ; M. Dandolo, 1540-42 ; Fr. Giustiniani, 1547-1549).

COMPTES RENDUS

A. Gazier. **Mémoires de Godefroi Hermant, docteur de Sorbonne, chanoine de Beauvais, ancien recteur de l'Université, sur l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle (1630-1663)**. Tome Ier, 1630-1652. Paris, Plon, 1905. In-8, xv-717 p.

M. Gazier commence la publication d'une œuvre restée inédite et jusqu'ici trop peu connue qui, par le caractère de son auteur, le rôle qu'il a joué, la connaissance qu'il a eue des moindres événements de l'Église de France, est une des sources capitales de notre histoire religieuse à une des époques les plus troublées. C'est un nouveau service que M. G., si connu par ses travaux sur le jansénisme et le gallicanisme, va rendre aux études d'histoire ecclésiastique qui semblent de plus en plus attirer les historiens et intéresser le public. Il a d'autant plus senti la nécessité de cette publication que nous n'avons, comme documents imprimés, que les travaux d'un des plus grands ennemis des jansénistes, le Jésuite Rapin, dont les *Mémoires* et l'*Histoire du Jansénisme* ont paru il y a quarante ans, et que trop souvent les historiens ont eu recours à ces livres passionnés, remplis de mensonges et de calomnies : les Mémoires d'Hermant réfutent presque toujours ceux de Rapin ; sans eux on ne saurait écrire l'histoire de Port-Royal, et c'est ce qu'après les érudits du XVIIIe siècle, Batterel, Le Paige et Larrière, a fort bien vu Sainte-Beuve qui les a mis à profit et même parfois abondamment cités. M. G. pouvait seul nous donner une bonne édition des Mémoires d'Hermant : d'abord il connaît à fond l'histoire religieuse du XVIIe siècle, et, sans multiplier outre mesure les notes, il donne sur les personnages et les livres cités par Hermant des renseignements précieux ; ensuite, il possède, en sept volumes petit in-folio, la meilleure et la plus complète des copies qui ont été faites de ces mémoires ; cette copie, que nous avons vue, est admirable de netteté ; aucune rature ni surcharge, des divisions très claires qui en facilitent la lecture. Or le manuscrit autographe (Bibliothèque nationale, fonds français, n°s 17725-17729) est d'une écriture très difficile et vraiment rebutante ; en comparant le manuscrit original et la copie, M. G. pouvait donc arriver à donner une bonne édition d'Hermant. On trouvera dans son introduction tous les détails sur la méthode de publication qu'il a dû suivre.

Le premier volume des Mémoires d'Hermant — l'œuvre entière comprendra cinq volumes — raconte les événements de l'histoire religieuse de la France de 1630 à 1652. La période de 1630 à 1640 n'est, à vrai dire, pour l'auteur, que l'objet d'une sorte d'introduction et le récit en est très rapide (100 pages). C'est à partir de 1640 et de la publication de l'*Augustinus* que Hermant commence à relater en détail les événements dominés par la formation définitive et les progrès du jansénisme. Le livre de la *Fréquente Communion*, publié par Arnauld en 1643, est l'objet d'une étude très complète et extrêmement attachante, Hermant ayant pris parti pour Arnauld. On ne trouvera pas ailleurs les faits qu'il raconte : les attaques des Jésuites contre Arnauld, l'ordre qui lui est donné d'aller à Rome, pour se justifier d'avoir écrit un livre approuvé par quinze évêques et vingt docteurs; tous les corps de l'État, le Parlement, la Faculté de théologie et toute l'Université, les évêques qui se trouvaient à Paris, accourant aussitôt chez la Reine pour lui faire leurs remontrances. « Ils lui représentèrent que le commandement de ce voyage était tout nouveau et absolument sans aucun exemple ; que la dignité épiscopale y était manifestement blessée en la personne de MM. les prélats approbateurs du livre de la Fréquente Communion... » et que la condamnation d'Arnauld serait celle des maximes et libertés de l'Église gallicane (p. 247).

Hermant suit année par année tout le mouvement doctrinal de l'époque ; on sent combien il fut intense, rapide, combien les luttes qu'il suscita furent vives en France, en Belgique, à Rome. Partout on voit l'action incessante des Jésuites, travaillant contre la hiérarchie de l'Église de France et pour la suprématie et l'infaillibilité de la Cour de Rome. Grâce à ces manœuvres de la Compagnie de Jésus, les conflits se multiplient; le Pape intervient de plus en plus dans les querelles sur la grâce habilement attisées par les Jésuites. La Cour de Rome renouvelle en 1652, vis-à-vis des évêques de Malines et de Gand, le dessein qu'elle n'avait pu exécuter contre Arnauld en 1643 ; ces évêques ayant fait des mandements qui lui déplaisaient, elle leur donna l'ordre « de comparaître personnellement à Rome au bout de six mois pour tout terme et pour tout délai ». Alors les évêques invoquèrent les droits, privilèges et anciens usages des Pays-Bas qui ne leur permettaient pas de quitter leur pays et qu'ils avaient juré par un serment solennel d'observer fidèlement. C'était le conflit entre Rome et l'État, entre les lois ecclésiastiques et les lois civiles. L'épiscopat s'appuyait sur l'État pour s'opposer aux empiétements de Rome. Le Conseil de Brabant fit défense formelle à l'archevêque de Malines « de comparoir en Cour Rome, soit personnellement, soit par procureur, à peine de l'indignation de Sa Majesté, de la saisie du temporel de cet archevêché et autres démons-

trations rigoureuses selon l'importance de la matière » (p. 648). La Cour de Rome passa outre et le Pape déclara que l'archevêque de Malines et l'évêque de Gand, « pour n'avoir point obéi aux ordres que Sa Sainteté leur avait faits de comparaître devant elle par procureur et de se purger, dans le terme prescrit par son ordre, des chefs qui leur étaient objectés..., étaient tombés et avaient encouru les peines de l'interdit de l'entrée de l'église, de la suspension de leur office et de l'exercice de leurs fonctions pontificales... » (p. 649). L'affaire ne se dénoua pas tout de suite ; elle se termina — la fin se trouvera dans le tome II de M. G. — comme beaucoup d'affaires semblables, et quelques-unes toutes récentes, par la défaite des évêques qui vinrent à résipiscence. Par tous ces détails, longuement contés dans les Mémoires d'Hermant, on voit l'ultramontisme grandir peu à peu et se préparer les Formulaires et la Bulle Unigenitus. Mais on sent aussi tout le trouble qu'apportent les prétentions et les empiétements de Rome et des Jésuites dans la vie des Églises nationales et dans les rapports de l'Église et de l'État liés ensemble par des Concordats, et on comprend qu'une action aussi nouvelle, aussi contraire aux anciens usages et à l'esprit de l'Église de France, sera fatalement suivie d'une réaction qui emportera — pour un temps seulement, il est vrai — l'ordre des Jésuites, ennemi juré des libertés des Églises particulières.

Hermant ne se contente pas de retracer dans le détail tous les événements qui se rapportent aux querelles doctrinales entre Jansénistes et Jésuites, à la lutte de Rome contre l'épiscopat gallican. Il peint au vrai, non par des traits concentrés et évocateurs des âmes — il n'est pas grand écrivain — mais par de longs récits, — ce qui vaut peut-être mieux pour nous, si éloignés d'une telle époque et de tels esprits, — les hommes qu'il a connus, ceux qui ont été mêlés aux événements. Rien ne peut mieux nous donner une idée de la valeur morale des Jansénistes, de leur probité scrupuleuse et raffinée, et aussi des calomnies des Jésuites et, suivant l'expression de Sainte-Beuve, de leurs « baves infâmes », que la longue relation d'Hermant sur le legs d'un million que fit M. de Chavigny à Port-Royal pour l'employer en œuvres pies (pp. 670-697). Outre que l'affaire est d'un intérêt général et humain et toujours susceptible de se reproduire dans son ensemble, on y voit, grâce à elle, ce qu'étaient des directeurs de conscience au XVIIe siècle, et particulièrement des directeurs jansénistes : hommes tout d'une pièce, qu'aucune considération mondaine ne pouvait porter à des compromis défendus par la morale et la religion, et qui faisaient appel en dernier ressort, non à des arguments théologiques, mais à des raisons morales avant tout, au sentiment intime, à la *conscience*. Hermant insiste, et avec raison, sur cette affaire qui fit tant de bruit. « On a cru,

dit-il (p. 697), devoir faire entrer dans le corps de l'histoire de l'Église cet événement que l'on peut dire des plus fameux de notre siècle dans ce genre de direction, afin que ceux qui le liront après nous reconnaissent que, dans un temps où les plus célèbres directeurs et les plus austères religieux laissent dorer ou enrichir leurs chapelles pour recevoir comme le prix de leur lâche complaisance, il y avait encore dans Paris des ecclésiastiques assez éclairés et des directeurs assez désintéressés pour ne pas faire dépendre de la considération des familles les plus illustres l'exécution des règles les plus inviolables de l'Évangile. »

Par ces quelques exemples on verra peut-être l'intérêt des Mémoires de Godefroi Hermant; on ne saurait en exagérer l'importance. Aussi devons-nous remercier vivement M. G. de les avoir tirés du demi-oubli où ils étaient restés et de les avoir mis à la portée de tous. — Ph. Sagnac.

Abbé A. Millard. **Le Clergé du diocèse de Châlons-sur-Marne. La Révolution.** 1re partie : *Le Serment*. Châlons-sur-Marne, Imp. Martin frères, 1904. In-8, xxxii-534 p.

Ce volume traite de l'application de la Constitution civile du clergé dans le diocèse actuel de Châlons; il sera suivi d'un second volume, *La Terreur*, qui exposera la situation du clergé et des paroisses pendant la suppression du culte; d'un troisième, *La Restauration*, qui racontera le rétablissement de l'exercice public du culte, de 1795 au Concordat, et enfin d'un *Dictionnaire biographique* de tous les prêtres ayant exercé le ministère dans le diocèse de Châlons, de 1790 à 1900.

Par « diocèse de Châlons », l'auteur entend le diocèse *actuel*, constitué par le département de la Marne, moins l'arrondissement de Reims. Il laisse de côté 75 paroisses qui faisaient partie de ce diocèse avant la Révolution et qui sont aujourd'hui annexées aux diocèses de Verdun et de Langres (départements de la Meuse et de la Haute-Marne), et il y fait rentrer 181 paroisses des diocèses de Reims, Sens, Soissons et Troyes qui ont été réunies au département de la Marne.

En 1790, l'évêque de Châlons était Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, et l'archevêque de Reims, Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord. La nouvelle organisation des diocèses, dans la Constitution civile, ayant supprimé l'évêché de Châlons pour conserver à Reims le siège de l'évêché de la Marne, Talleyrand-Périgord, invité par le Conseil général du département à reconnaître la nouvelle circonscription du diocèse et à accepter le titre d'évêque de la Marne, refusa de prêter le serment; il fut alors déclaré démissionnaire et l'assemblée électorale fut appelée à lui nommer un successeur. Cette assemblée, qui se réunit le

13 mars 1791, élut d'abord Gangand, curé de Mareuil-sur-Ay, auteur d'une *Dissertation sur le serment exigé des ecclésiastiques fonctionnaires publics... et sur les raisons qui doivent déterminer à le prêter*. Celui-ci ayant refusé, pour raisons de santé, l'assemblée élut le surlendemain Nicolas Diot, curé de Vendresse (Ardennes), qui avait, lui aussi, préconisé le serment dans une *Défense des décrets de l'Assemblée nationale contre l'ouvrage des évêques intitulé : « Exposition des principes sur la Constitution civile du clergé »*. Diot accepta et prit possession de son siège épiscopal. Il écrivit à son prédécesseur pour le supplier « de sauver, à quelque prix que ce soit, le vaisseau de l'Église ». Il écrivit également au pape pour l'informer de son élévation à l'évêché de la Marne, devenu vacant par la destitution légale du titulaire et l'assurer qu'il n'avait accepté ce siège que comme un dépôt et qu'il était prêt à le rendre dès que la loi permettrait à son prédécesseur d'y remonter. Il fut sacré le 1er mai par Gobel. Le 28 mai, Clermont-Tonnerre adressait, de Paris, une Instruction pastorale au clergé de son diocèse, déclarant nulles la nouvelle organisation ecclésiastique, l'élection de Diot, la suppression ou réunion des paroisses du diocèse, etc. La majorité des ecclésiastiques de la Marne n'en prêta pas moins le serment.

M. M. étudie en détail la prestation du serment par les curés et vicaires dans chacun des districts (sauf celui de Reims, qu'il laisse de côté) et par les professeurs des séminaires et collèges. De cette étude, très serrée et très minutieuse, il tire les résultats suivants : dans le district d'Épernay, 42 curés sur 54 prêtèrent le serment, et 11 vicaires sur 12 ; dans le district de Sainte-Menehould, 46 curés sur 64 et 6 vicaires sur 10 ; dans celui de Sézanne, 92 curés sur 109 et 12 vicaires sur 13 ; dans celui de Châlons, 60 curés sur 96 et 10 vicaires sur 20 ; enfin, dans celui de Vitry, 82 curés sur 106 et 10 vicaires sur 18. Au total, 371 curés et vicaires assermentés contre 131 réfractaires. Dans les deux séminaires de Châlons et dans les huit collèges du département, sur 24 ecclésiastiques voués à l'enseignement, 4 seulement refusèrent le serment, 18 le prêtèrent, 2 sont douteux.

L'auteur établit ensuite la statistique des bénéficiers, vicaires généraux, chanoines, chapelains, et religieux de tous ordres qui prêtèrent ou qui refusèrent le serment de liberté et d'égalité. Il arrive aux résultats suivants : sur 846 ecclésiastiques qu'il passe en revue dans cette partie de son ouvrage, 175 seulement refusèrent le serment, 557 le prêtèrent ; il manque de renseignements sur 114. C'est parmi les religieux que la proportion des jureurs est le plus forte : sur 207, il n'y en eut que 11 à refuser le serment ; l'auteur manque de renseignements sur 81. Il remarque

également « le nombre relativement considérable de religieux qui acceptèrent d'être curés constitutionnels » : il en a compté 33. « Nous restons donc à peu près convaincu, ajoute-t-il, que, si les religieux avaient eu à prêter le premier serment, celui de la Constitution civile du clergé, les mêmes, c'est-à-dire la presque totalité, l'eussent prêté sans scrupule. »

M. M. retrace ensuite l'histoire et la situation des deux clergés, réfractaire et constitutionnel ; les derniers chapitres du livre ont trait à l'émigration, à la déportation des ecclésiastiques et à la réclusion des insermentés sexagénaires ou infirmes, de 1793 à 1796, dépassant ainsi, pour cette portion du clergé, la limite qu'il avait assignée à cette première partie (novembre 1793), mais voulant exposer d'une façon complète quelles furent, pour les réfractaires, les conséquences du refus de serment.

L'auteur a consulté, pour composer son livre, les archives départementales de la Marne, les archives municipales d'un certain nombre de communes et les registres de délibérations des conseils municipaux de Châlons, Épernay, Sainte-Menehould, Sézanne, Vitry-le-François, etc. Il indique ces sources dans sa préface ; il ne donne pas de références au cours de l'ouvrage. Pour les archives départementales, il allègue pour raison que, la série L n'étant pas encore classée, les références qu'il pourrait donner deviendraient erronées avec le futur classement de cette série. Cette absence de références n'en est pas moins regrettable.

Tel qu'il est, ce livre contient, on le voit, d'abondants, de très utiles renseignements. Il est le résultat de recherches consciencieuses, il sera consulté avec fruit par ceux qu'intéresse l'histoire religieuse de la Révolution. Est-il impartial ? Cela dépend de ce que l'on entend par ce mot. La stricte *impartialité* est de ne prendre *parti* ni pour ni contre ; je citerai comme exemple M. Mathiez, dans sa *Théophilanthropie*, dont je rendais dernièrement compte : l'auteur ne s'y déclare ni pour les réfractaires contre les constitutionnels, ni pour les constitutionnels contre les réfractaires ; il ne prend parti pour aucune des deux fractions adverses du clergé. On ne saurait demander cette impartialité à M. l'abbé Millard ; évidemment il est avec les non-jureurs, qui sont pour lui les « prêtres fidèles », comme les insermentés sont les « intrus ». Mais, ceci admis, sa sympathie pour ceux-là l'entraîne-t-il à l'injustice, à la violence contre ceux-ci ? Je me plais à constater que son ton est calme et qu'il ne lance point l'anathème contre ceux dont il n'approuve pas la conduite. On trouve bien, de temps en temps, quelque expression tendancieuse, des suppositions défavorables aux « intrus » ; ainsi, une jeune fille tient tête à un curé constitutionnel, lui reproche d'avoir subtilisé la place de l'ancien. « Le curé la réprimanda vertement, et *sans doute* la menaça des gendarmes,

car, le lendemain, cette jeune fille... fit ses excuses au curé ». « Diot essayait *peut-être* de se faire illusion... Il s'était vu en rêve, *sans doute*, faisant sa tournée pastorale », etc. « Nicolas Diot, *sans doute*, trouva amère la critique des administrateurs... » (C'est moi qui souligne ces *peut-être* et ces *sans doute*).

Mais il faut reconnaître que M. M. n'est point de ceux qui accusent de parti pris les assermentés, qui ne trouvent à leur conduite que des motifs condamnables. J'ai parlé de la lettre que Diot écrivit, après son élection, à l'archevêque de Reims. L'abbé Puiseux, dans la *Semaine religieuse de Châlons*, ne voit dans cette lettre qu'un « chef-d'œuvre d'hypocrisie ». M. M. ne partage pas ce sentiment. « Nous croyons Diot de bonne foi, dit-il, et nous aimons mieux écrire, avec un autre historien (M. l'abbé Sicard), que Diot avait une sincère vénération pour son archevêque ». « Rien n'obligeait Diot à écrire à l'archevêque de Reims... Il se croyait dans la vérité, et il tentait, en constitutionnel convaincu, d'amener l'archevêque à faire une démarche qu'il estimait un bien pour l'Église de France. » S'il pense que, parmi les assermentés qui persévérèrent dans leur « erreur », les uns le firent par vanité, d'autres par intérêt, par paresse d'esprit, il ajoute : « et le plus grand nombre, ce qui est infiniment respectable, par des motifs tirés, à leur sens, de la gloire de Dieu et du salut de l'Église de France. » Croire, et surtout dire que les jureurs purent être convaincus, sincères, de bonne foi, qu'ils se crurent dans la vérité, cela est assez rare chez les ecclésiastiques qui ont traité ces questions pour qu'on puisse en louer M. Millard. — P.-R. Mautouchet.

Histoire militaire de Masséna. La campagne d'Helvétie (1799), par Édouard Gachot. Ouvrage accompagné de 23 gravures, plans et cartes. Paris, Perrin, 1904. In-8, 570 p.

J'ai déjà eu, à deux reprises [1], l'occasion d'indiquer la manière dont M. Ed. Gachot entend la tâche de l'historien militaire, et les résultats de la méthode qu'il emploie. Je ne vois, lecture faite de ce nouveau et gros volume, rien à changer à mes précédentes appréciations. M. G. continue à travailler trop vite, à négliger les problèmes intéressants que présente l'histoire militaire en liaison avec les événements politiques et diplomatiques, à rechercher et à collectionner avec prédilection les anecdotes et les traits pittoresques ou dramatiques. Il est possible qu'il procure ainsi quelques instants agréables à des lecteurs mondains, peu ou pas du tout au courant, allant au livre d'histoire par lassitude momentanée du roman,

1. Cf. la *Revue*, t. III, p. 63, et t. IV, p. 696.

préoccupés avant tout de distraction et ne se souciant guère de trouver, chez l'historien, exactitude ni effort de synthèse. Mais on ne peut satisfaire tout le monde, et M. G., qui brigue les suffrages du « grand public », n'aura pas ceux des historiens.

Un critique autorisé, M. Ed. Rott, a montré dans la *Revue critique* (n° du 24 octobre 1904) toutes les faiblesses de la *Campagne d'Helvétie*, l'ignorance involontaire ou voulue, et inexcusable dans les deux cas, des travaux antérieurs, l'absence de sens critique, une énorme erreur de traduction allemande [1], l'orthographe capricieuse des noms propres, les erreurs de détail. Dans la même revue (même numéro), un autre critique, anonyme, a insisté sur la confusion qui règne d'un bout à l'autre du livre ; tout y est mis sur le même plan, sans distinction d'importance, sans que les lignes directrices soient nulle part apparentes. « La deuxième partie est de la fantaisie pure [2]. »

Toutes ces remarques ne sont que trop fondées, et elles sont assez concluantes pour qu'il soit oiseux d'y rien ajouter. Tout au plus signalerai-je, à mon tour, la lamentable insuffisance des chapitres généraux de tête et de queue (*La Suisse en 1798*, et *L'Helvétie après la guerre*), et, surtout, le goût grandissant et de plus en plus inquiétant de M. G. pour les effets littéraires. Par exemple : « La neige tombait toujours en fins flocons, qui cinglaient le visage du troupier. Un linceul blanc s'épandait lentement sur le sol, comme pour envelopper les morts. La nuit semblait prête à tomber, entre les montagnes » (p. 56). « Un soleil sanglant, qui montait lentement à l'horizon, empourprait déjà de ses rayons les bois, les prés et la surface calme des marécages... Déjà des coups de carabine éclataient. On sentait du salpêtre dans l'air lorsque les aigles autrichiennes prenaient leur vol » (p. 105) « Alors le jour touchait à son déclin dans l'apothéose d'un soleil couchant. De rouges clartés semblaient rouler sur les cônes alpestres, qu'elles habillaient de pourpre... A gauche, le Rostock apparaissait très large et sur sa cime glacée le soleil lançait des flèches d'or. Plus bas, accrochée au versant septentrional du Kinzig, une forêt de sapins semblait flamber, et, bordant la sapinière, des prairies prenaient rapidement un ton de rouille » (p. 331). P. 361, la retraite des Russes : « Tout haut, les uns priaient, s'employant de toute leur foi d'orthodoxes à conjurer le ciel de faire cesser les épreuves qui les accablaient. D'autres, les impénitents, montraient le poing au destin, dans la nuit. » Et pour finir (car il faut se borner) cette phrase de roman-feuilleton : « Il était six

1. M. G. traduit : von der *bœhmischen Grenze* bis Stockach, par : de *Grenze* à Stockhach.
2. M. G. a été fort mécontent de ces critiques. La *Revue critique* a inséré, dans son numéro du 28 novembre, une lettre de lui, qui veut être rectificative.

heures du soir. La nuit tombait. Sur la nappe grise du lac, des lambeaux de nuages traînaient. Un vent glacial courbait les roseaux bordant la rive droite » (p. 389)[1].

Pour ce volume comme pour les autres, M. G. a pu disposer des documents familiaux du prince d'Essling. Cette fois-ci, il a utilisé « dix registres, 3.147 pages de texte, un manuscrit de Duvivier et un autre de Marès, c'est-à-dire la matière de dix volumes de pièces inédites » (p. 496). Il en publie en appendice quelques extraits, avec plusieurs pièces de provenance diverse, dont il sera loisible de faire état pour un exposé sérieux de la campagne de l'armée d'Helvétie — P. Caron.

Voyages de Miss Berry à Paris (1782-1836), traduits par Mme la Duchesse de Broglie. Paris, Roblot, 1905. In-8, 315 p. (3 portraits).

Miss Berry, née le 16 mars 1763, est surtout connue par l'affection que lui témoigna Horace Walpole dans sa vieillesse, et les soins et le dévouement dont elle sut la reconnaître. Elle passait en Angleterre pour une des femmes les plus intelligentes, les plus spirituelles et les plus instruites de son temps. Ce fut elle qui publia pour la première fois les lettres de Mme du Deffand à Horace Walpole. En 1828, elle écrivit un ouvrage intitulé : *Étude comparée de la vie sociale en France et en Angleterre*, qu'elle soumit à l'appréciation critique de Benjamin Constant. Elle laissa surtout un volumineux journal où elle a retracé presque jour par jour les événements de sa longue existence (elle mourut en 1852) et dont Mme la duchesse de Broglie vient de publier les passages relatifs à ses voyages à Paris.

Miss Berry ne fit pas moins de quatorze séjours en France de 1789 à 1837. Pendant la Révolution, elle vint deux fois à Paris, en octobre 1790 et en octobre 1791, mais ces deux séjours furent courts et ils n'ont laissé d'autre trace dans son Journal qu'une description des ruines de la Bastille, et une description de l'Assemblée nationale. Elle fit deux voyages en France en 1802. Puis vint la longue interruption des guerres de l'Angleterre et de Napoléon. Pendant cette époque, Miss Berry se lia à Londres avec Mme de Staël, qui la déconcerta toujours par ses allures « torrentielles », ses « flots de paroles » et ses effusions, mais qui l'amusa et dont elle finit par subir le charme et l'ascendant. Sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, les séjours de Miss Berry en France se succédèrent tous les ans ou tous les deux ans. Le Paris et la société parisienne que

1. A la p. 28, une cocasserie : « Des journalistes, bravant la censure, les accusaient [Ochs et Laharpe] de s'être vendus à la France pour un grand prix. »

nous fait connaître le Journal de Miss Berry sont donc ceux du Consulat, de la Restauration et des premières années du règne de Louis-Philippe.

Miss Berry avait reçu en 1802 de la haute société anglaise des lettres de recommandation qui lui ouvrirent les principaux salons de Paris. Elle y fréquenta le monde de l'Ancien Régime chez la princesse de Beauvau et chez Mme de Crillon, et elle en préféra la politesse aristocratique aux manières qu'elle jugeait affectées des grands fonctionnaires du Consulat. Mais la société issue de la Révolution l'amusa davantage. Elle la vit dans les soirées de Berthier et de Fouché, de Lebrun et de Cambacérès, chez Mme Bonaparte mère, autour du Premier Consul et de Joséphine, chez Mme Récamier. Elle ne la connut, du reste, que dans des toilettes et des attitudes d'apparat et ne la jugea que par ses propos mondains. Miss Berry employa le temps que ses visites lui laissaient disponible à parcourir les musées, les monuments et les magasins de Paris avec l'exactitude méthodique et scrupuleuse qui caractérise les Anglais en voyage. Elle fut éprise des théâtres parisiens depuis l'Opéra et le Théâtre-Français jusqu'au théâtre Montansier. Elle ne négligea pas les lieux où l'on s'amuse, le hameau de Chantilly et autres bals publics; elle les jugea, non sans quelque déception, très corrects.

Pendant la Restauration et la Monarchie de Juillet, Miss Berry devint une personnalité parisienne. Elle eut son entrée aux Tuileries et à Neuilly, et dans tous les grands salons de Paris, celui de Mme de Duras, celui de la duchesse de Broglie, celui de Mme Récamier, ceux des ambassades, etc. Elle assista aux séances de la Chambre des Députés dans la tribune diplomatique, et, sous Louis-Philippe, aux revues de la garde nationale. Elle entendit disserter dans les salons les parlementaires constitutionnels, ultras ou libéraux, depuis M. de Kergorlay jusqu'à Benjamin Constant et La Fayette, en passant par le duc de Broglie. Elle assista de loin à de grands événements comme l'assassinat du duc de Berry, dont elle nous laisse un récit assez dramatique, et les journées de 1830, pendant lesquelles elle se trouvait à Saint-Germain. Elle fréquenta beaucoup les théâtres et eut son opinion sur Talma, Mlle Georges, Mlle Duchesnois et Mlle Mars. Elle consulta Rœderer et Benjamin Constant pour « son étude comparée ». Elle connut Mme Walewska et Mme Tallien dans leur vieillesse et retrace dans des pages assez touchantes la vie mélancolique de la fille de Lepelletier Saint-Fargeau, Mme de Mortefontaine. Elle fut des premiers voyages de Fontainebleau sous le règne de Louis-Philippe et nous dépeint la réception à la fois royale et patriarcale que le roi citoyen ménageait à ses invités.

De ses séjours en France et de ses fréquentations mondaines, Miss

Berry a dégagé quelques observations générales qui, à défaut d'originalité, ont du moins une saveur toute britannique, par exemple, que les Français sont des enfants si on compare leur conduite politique à celle des Anglais, qu'ils ne sont pas plus faits que les Turcs pour la liberté, que le courage moral leur est beaucoup moins naturel que le courage physique et militaire, mais qu'en revanche ils sont amusants dans leurs raisonnements, qu'ils comprennent bien la vie et que Paris est la ville « de toutes les saisons, de tous les âges, de tous les goûts et de tous les genres d'existence ». De la Révolution française, Miss Berry n'aperçut que le côté théâtral et la Terreur, de la Restauration que les salons. Benjamin Constant était passablement ironique quand il lui faisait observer, dans sa critique de l'*Étude comparée*, « que dans les flancs de la Révolution était enfermée une nation qui n'était ni théâtrale, ni anarchique, que cette nouvelle nation avait bouleversé la société en France et qu'en la bouleversant elle y était entrée, qu'elle constituait non seulement l'état politique, mais encore l'état social, et que l'ancienne société se réfugiait en vain comme des souris de vieux salons en vieux salons ». Miss Berry, dans son Journal, ne paraît pas s'en être jamais aperçu.

Les pages qu'a écrites cette femme du monde se liraient avec agrément sans une précision dans les détails les plus futiles qui ne laisse pas que de fatiguer le lecteur. Il est regrettable qu'une table des noms propres ne fixe pas, pour l'historien des mœurs et de la société qui voudrait glaner des détails dans le Journal de Miss Berry, cette poussière de petits faits, de menues anecdotes, de propos sans conséquence et de portraits sans profondeur. — P. Muret.

Auguste Salles. **L'Abbé Follioley. Sa vie et son œuvre (1836-1903).** Paris. Combet, 1904. In-8, III-242 p.

Le livre de M. Salles retrace la carrière d'un prêtre qui, élevé par l'Université, revint à l'Université, après avoir enseigné dans deux séminaires de son pays du Nord, Arras et Marcq-en-Barœul, lui rendit, comme administrateur, aux collèges de Saint-Claude et de Lesneven, puis aux lycées de Laval, de Caen et surtout de Nantes, les services les plus signalés, et, sans doute pour cette raison, parut à l'Église romaine trop libéral, trop peu ecclésiastique pour devenir évêque. C'est donc une biographie qui intéresse à la fois l'histoire contemporaine de l'Université et celle de l'Église.

L'abbé Follioley a été le dernier prêtre proviseur de lycée. Dans ces pays de l'Ouest, si profondément catholiques et conservateurs, et qu'il connaissait bien par son séjour de cinq ans au collège de Lesneven, il sut

ramener à des maisons déchues, ruinées par la concurrence ecclésiastique, la confiance des familles. Au bout de quelques années, le contingent des élèves doublait, triplait même : ainsi à Laval et à Nantes. A Nantes, en quatre ans, de 1894 à 1898, le lycée passa de 480 élèves à 1060. La qualité des maîtres et, par suite, celle des élèves, n'intéressait pas moins l'abbé Follioley : il sut faire de ses lycées de Laval et de Nantes, et peut-être surtout du premier, une pépinière d'hommes remarquables qui se sont déjà distingués dans les sciences, les lettres, l'armée, l'Université. Et s'il put ainsi réussir, c'est non seulement qu'il connaissait bien les hommes, qu'il avait vécu longtemps dans la région de l'Ouest, mais aussi qu'il avait une réelle initiative, respectée par ses supérieurs hiérarchiques, et une grande indépendance. Il n'aimait pas dans l'administration les pertes de temps, les rouages inutiles ; il se montra toujours l'adversaire décidé des inspecteurs d'académie. Il n'admettait entre le ministère et lui que le recteur, chef de l'Académie ; l'inspection académique était à ses yeux une superfétation : il le dit nettement devant la commission d'enquête de l'enseignement secondaire dans une déposition tout à fait remarquable et qu'il faut lire en entier (p. 162-203). Il voulait aussi une discipline plus douce que l'ancienne, et se faisant aimer, et là encore il rencontra des obstacles, de la part des maîtres d'études surtout, qui préféraient la contrainte et les punitions continuelles aux conseils et à la persuasion.

Ses succès répétés lui firent beaucoup d'amis et aussi beaucoup d'ennemis. Les maisons ecclésiastiques virent diminuer leur clientèle à Laval et à Nantes : inde iræ. Et ces colères s'attisèrent, lorsque l'abbé Follioley laissa poser sa candidature à un évêché, en 1887. L'évêché de Quimper était alors vacant. Les autorités et la représentation du Finistère songèrent à l'abbé Follioley, qui venait de quitter le lycée de Laval pour celui de Caen. Il ne refusa point. Cet évêché le tentait ; il connaissait bien la Bretagne; beaucoup de « recteurs » du Finistère avaient été élèves au collège de Lesneven et lui étaient restés attachés, ce qui lui faciliterait le gouvernement de son diocèse. Mais, prévoyant l'échec, il écrivit aussitôt au ministre Spuller (6 septembre 1887) pour le dissuader de toutes démarches nouvelles (p. 105).

On sait que, d'après le Concordat de 1801, le chef de l'État *nomme* les évêques, le Pape leur donnant ensuite l'institution canonique. Ce n'est pas une *nominatio*, une simple appellation du candidat, une présentation au Pape chargé de l'agréer ; mais une nomination semblable à celle que l'État fait d'un administrateur, d'un professeur, d'un officier ; l'évêque est un fonctionnaire, rétribué par l'État. Il n'y a donc pas de présenta-

tion, et de 1801 à 1870 on ne voit pas que jamais il y ait eut une *entente préalable* entre le Gouvernement français et Rome avant la nomination d'un évêque. Même sous la Restauration — et la correspondance de Rome, aux Archives des Affaires étrangères, le montre bien — il n'y eut jamais de récrimination de Rome contre les nominations faites par le Gouvernement. Et cela est si vrai que même les anciens évêques, dont plusieurs avaient refusé leur démission à Pie VII en 1801 et s'étaient montrés si longtemps hostiles au coup d'État de Rome, furent nommés par Louis XVIII sans que le Pape élevât la moindre objection : ils reçurent tous leurs bulles d'investiture. Mais après 1870, comme l'ont révélé, l'an dernier, divers discours prononcés devant les Chambres, le système de l'entente préalable prévalut. Avant de nommer, le Gouvernement s'entendait avec le Nonce apostolique, et souvent le candidat présenté par lui était écarté. Telle était encore la situtation après le triomphe des républicains de 1879 ; telle elle serait à l'heure présente sans l'énergie des deux derniers Gouvernements, soucieux de l'application stricte du Concordat et désireux d'échapper à une pratique acceptée à l'origine par Jules Simon, puis par le Gouvernement de « l'Ordre moral ». L'abbé Follioley fut victime de cette diplomatie contraire à l'esprit et à la lettre du Concordat : Rome fut inflexible et l'écarta à jamais de l'épiscopat.

« Je n'ai pas suffisamment *l'esprit ecclésiastique*, écrivait à Spuller l'abbé Follioley, essayant de résumer les objections qu'il prévoyait de la part de Rome. Ayant toujours vécu depuis vingt-deux ans au milieu de la société laïque, il se peut, en effet, que je n'aie pas les dehors, le langage, l'attitude d'un prêtre qui ne serait jamais sorti d'un séminaire ou d'un presbytère..... Je passe pour un prêtre *libéral*..... Je suis *universitaire*, partisan déclaré de l'enseignement de l'État. » Il voyait dans sa nomination, si elle réussissait, le gage de la politique d'apaisement préconisée par Léon XIII ; il y voyait aussi la défaite d'un parti régionaliste qui, s'agitant pour obtenir à Quimper un évêque breton d'origine, de langue et d'habitudes, ne tendait à rien moins qu'à affaiblir l'unité de la patrie française. Et il rappelait l'esprit vrai du Concordat : « Le gage le plus manifeste de conciliation que la société religieuse puisse donner à la société civile est l'application sincère du Concordat. Or, en vertu du Concordat, c'est le pouvoir civil qui choisit les évêques. Il ne faut pas que, dans la pratique, cette prérogative reste une lettre morte. »

La Cour de Rome opposa au Gouvernement un refus formel. « Je me suis heurté, lui écrivit Spuller (p. 112), à des résistances que je n'ai pu vaincre. J'avais pris cette affaire fort à cœur ; j'ai longuement négocié, j'ai laissé voir mon extrême désir de réussir, comme aussi mon chagrin

très vif d'avoir échoué. Rien n'y a fait. Si j'avais persisté, j'aurais vu surgir des obstacles encore plus insurmontables que ceux que déjà je rencontrais. J'ai dû renoncer à mes projets. » Et voilà comment Spuller ne put « associer l'abbé Follioley à une œuvre d'apaisement » qu'il jugeait « du devoir de tous les bons citoyens de poursuivre sans se décourager ». Cet épisode de la carrière de l'abbé-proviseur jette une vive lumière sur les rapports de l'Église et de l'État sous la troisième République. Avances constantes de la part du Gouvernement, qui se prête, contrairement au Concordat, à une entente préalable ; refus continuels de la Cour de Rome et prétentions insoutenables. Les exemples abondent : en voici un de plus que personne ne contestera : nous avons les pièces de l'affaire, les lettres de Follioley et de Spuller, et nous connaissons bien, d'autre part, Spuller et Follioley.

On voit quel est l'intérêt du livre de M. S. : ajoutons que, bien divisé et bien écrit, il se lit facilement et avec plaisir. — Ph. Sagnac.

M. de Marcère. **L'Assemblée nationale de 1871. Gouvernement de M. Thiers.** Paris, Plon, 1904. In-18, 334 p.

M. de Marcère, au temps où il était activement mêlé à la politique comme membre influent du Centre gauche, avait pris des notes au jour le jour, qui contenaient peut-être quelques renseignements utiles pour l'histoire. Mais de ces notes nous n'avons ici que de minces extraits : une conversation avec Thiers sur les négociations avec Bismarck (p. 63), une conversation chez Thiers le soir de la démission de Grévy et une visite chez Grévy le lendemain (p. 292-296), un portrait de Tolain (p. 215-217), un portrait de Renan (p. 218-220). M. de M. a préféré nous donner ses impressions *actuelles* sur les événements ; il a composé, avec ses souvenirs et les documents à la portée de tous, un résumé de l'histoire parlementaire entrecoupé de lamentations sur le temps présent et parsemé d'anecdotes presque toutes insignifiantes.

Ce livre n'apporte donc rien de nouveau, sauf quelques menus détails sur la formation du Centre gauche issu en 1871 de la fusion de deux petits groupes (p. 108 et 136). Encore n'avons-nous pas la garantie que ces détails soient exacts[1] puisque l'auteur ne nous dit pas à quel moment il les a rédigés.

1. Le hasard me permet d'en rectifier un. « Le comte Rampon, soldat et fils de soldat, de ce Rampon qui s'illustra au pont d'Arcole », n'était pas soldat du tout; bien qu'il aimât à se faire appeler « le brave général Rampon » et qu'il affectât un langage militaire, il n'avait été que général de garde nationale sous Louis-Philippe. Il était collègue de mon père, tous deux députés du même département et membres du Centre gauche. Le général Rampon, le vrai, s'était « illustré » à la défense de Montelegino.

Mais du moins l'ouvrage éclaire d'une vive lumière l'état d'esprit de M. de M. Il nous apprend (p. 112) que la Commune est l'œuvre des francs-maçons (« Aux traits essentiels de la révolte, on reconnaît l'ingérence de la franc-maçonnerie »), — que dès 1871 « la franc-maçonnerie préparait sa revanche » qui devait être « gagnée, trente ans plus tard, sous le triumvirat Loubet, Waldeck et Combes » (p. 119), — que dans la formation de l'Internationale « nous n'avons pas de peine à reconnaître... la main de la puissance occulte judéo-maçonnique qui s'est intronisée (*sic*) chez nous » (p. 214), — qu'aujourd'hui « l'internationalisme a les honneurs des galas officiels et la faveur des membres du gouvernement ». — Ch. Seignobos.

E.-H. Tourlet. **Histoire du collège de Chinon**. Chinon, Delaunay-Dehaies, 1904. In-8, 246 p. et 6 planches.

A Chinon, le collège commença par être proprement municipal, encore que le chapitre, en raison de la prébende préceptoriale qu'il y avait affectée, ait élevé des contestations avec la ville à propos de sa direction. C'est Henri III, entre 1574 et 1576, qui autorisa celle-ci à établir un collège. Jusqu'en 1704, le collège de Chinon fut administré par des prêtres séculiers, choisis, en plein règne de Louis XIV, par l'assemblée des habitants. Au reste, son existence reste précaire, du fait surtout de l'inamovibilité du principal, et, en 1705, il est confié aux Augustins dont l'incapacité rédhibitoire est bientôt constatée et amène leur déchéance (1721). Suspendue pendant deux ans, l'existence du collège reprend en 1723 ; la ville y a introduit un régime d'entreprise subventionnée, puisqu'elle se contente de payer au régent, unique alors, 120 livres, et veille à l'entretien des bâtiments.

En 1738, ce régime est abandonné. M. T. dit que c'est à cause du développement de la population scolaire, qui exigeait des professeurs plus nombreux; la vraie raison est plus lointaine, et on regrette qu'il la passe sous silence, c'est le dépérissement du budget municipal, anémié par la législation centralisatrice du XVIIIe siècle. Quoi qu'il en soit, la ville cède alors la direction du collège à l'archevêque de Tours, et bientôt l'incorporation au collège de prébendes monacales et d'offices claustraux lui constitue un capital foncier comme les réserves de l'Église permettaient encore d'en former. Cette nouvelle organisation, rendue plus solide par de nouveaux accroissements en 1767, dure jusqu'en 1790. A la tête du collège est un principal, qui dépend du bureau d'administration, présidé par l'archevêque de Tours ou l'abbé de Seuilly; il touche 600 livres, le régent de rhétorique 450, les quatre autres 400. Dans l'enseignement, le latin

domine (règlement de 1768, p. 90-92), et les sciences sont à peu près complètement exclues. Le nombre des élèves varie de 150 à 250, dont la moitié environ sont des pensionnaires, qui paient de 250 à 350 livres de pension dans le cours du siècle.

Les régents ayant refusé, en 1790, le serment civique, ils sont remplacés, sous un bureau réorganisé, par d'anciens bénédictins habitués à des disciplines nouvelles. La commune décide l'introduction dans l'enseignement des sciences, mathématiques, physique, histoire naturelle, et autorise l'accès des cours, comme à Amiens quelques années plus tôt[1], aux jeunes gens du dehors, ayant toutefois satisfait à un examen préliminaire. Le prospectus du *collège national*, publié p. 114-121, est un texte intéressant, qui souligne l'importance de l'éducation dans une société démocratique. Elle comprend quatre branches : la physique, la morale, la littéraire, la sociale. La santé est en effet à sa base. Quant à la morale, c'est la recherche du bonheur par la pratique des vertus; sa base, la religion; ses moyens, la société. La langue française, d'autre part, est le but naturel de l'instruction nationale, comme les règles de la vie civiqne le fonds de l'éducation sociale. Mais, au collège de Chinon comme ailleurs, la Révolution, qui transforme, bouleversa d'abord; la confiscation des biens ecclésiastiques enlève au collège ses revenus, compensés à peine par l'inscription au Grand-Livre de 1.450 livres, dont le paiement reste problématique ; la conscription lui enlève ses maîtres. Pourtant, en 1793, le premier principal laïque à qui il ait été confié essaie d'en réorganiser l'enseignement avec trois maîtres, un pour les sciences, deux pour les humanités. Cette *école secondaire* à peine ouverte, elle disparaît. Et, jusqu'en 1803, il n'y aura plus à Chinon que des écoles primaires, la ville n'ayant pas usé de la faculté de créer une *école centrale*. Ces écoles primaires elles-mêmes[2] sont avant tout des écoles privées. Sortie de la Constitution de l'an III qui proclamait la liberté de l'enseignement, l'école municipale primaire, dont l'ouverture, décidée à la fin de 1791, ne fut réalisée qu'en novembre 1792, confiée à un instituteur incapable et sans mœurs, n'offrait aucune garantie.

Grâce à la réforme de Chapsal concernant les écoles secondaires (an XII), la ville de Chinon put reconstituer son enseignement d'antan : son école secondaire, origine du collège actuel, fut autorisée par arrêté du 16 frimaire an XII. La ville alors donnait 1.200 francs par an au principal, sou-

1. V. la *Revue*, t. VI, p. 280.

2. M. T. ne donne sur elles des renseignements qne dans l'appendice au livre III, lui-même consacré au petit collège, école primaire fondée au début du XVIIe siècle, et qui dura usqu'à la Révolution.

mis aux risques de l'entreprise responsable. Le régime universitaire, dans lequel la nomination des principaux et régents appartenait au grand-maître, ne modifia en aucune façon l'organisation du collège chinonais, dont l'état légal resta ainsi assez indéterminé. Seulement la ville dut porter sa garantie de 1.200 francs à 2.000 francs, puis 3.000, et, en 1837, elle inaugura la régie directe, payant elle-même principal et professeurs; les traités postérieurs au traité de 1837 n'en diffèrent qu'en ce qui concerne le taux des traitements alloués et de la part contributive, toujours grandissante, — aujourd'hui 17.000 francs pour un budget de dépenses de 35.000, — de l'État. La loi Falloux amène dans le progrès continu du collège un arrêt temporaire, par suite de la concurrence des établissements privés. En 1829 étaient apparus l'externat surveillé et l'enseignement des langues vivantes, anglais et italien; un peu plus tard, un cours préparatoire, en partie autonome, aux écoles polytechnique, militaire, navale, forestière; puis la chapelle; en 1848, la gymnastique; en 1849, l'allemand, et une école primaire élémentaire annexe, qui s'ajoutait à l'école primaire supérieure créée en vertu des lois et ordonnances de 1833 et 1841; en 1903 enfin, une association des anciens élèves.

C'est sous les auspices de celle-ci que M. T. a écrit son intéressante monographie, à laquelle on ne peut faire que quelques critiques portant avant tout sur le plan, la distribution des matières entre ses quatre livres[1], l'intercalation, au cours de l'ouvrage, d'appendices qui en rompent forcément l'unité. M. T. a évité l'ennui des pièces processives, et il a bien fait de publier, dans son texte et en appendice, des textes originaux curieux, empruntés aux Archives nationales, départementales et municipales, et bien transcrits. En somme, nous avons affaire à un ouvrage sérieux, honnêtement fait, sans prétention, qui se laisse lire sans fatigue et pourra être utilisé pour la synthèse, et l'on ne peut que souhaiter que les travailleurs locaux en produisent de semblables sur les diverses questions de l'administration municipale d'autrefois. — Georges Bourgin.

Edmond Biré. **Armand de Pontmartin. Sa vie et ses œuvres (1811-1890).** Paris, Garnier, 1904. In-8, II-538 p.

Ce n'est pas un excès d'indulgence que l'on peut, en général, reprocher aux études de M. E. Biré. Pour une fois, il a changé sa manière. Il croit, il est vrai, avoir simplement rendu justice à A. de Pontmartin, mais il avoue l'avoir fait avec plaisir. Il a beaucoup aimé l'homme, — et il a aimé ses idées, son intransigeance, ses illusions, le monde dans

1. Le premier, sur les anciennes écoles, ne compte que 5 pages.

lequel il a vécu. Ce monde fut particulièrement élégant. Dès les années de collège, le noble défilé commence : les noms d'Ugolin du Cayla, de Louis d'Eckmühl, de Guy de la Tour du Pin... « retentissent dans la cour et dans les classes » du lycée Saint-Louis (p. 43). Un peu plus tard, au pied de la chaire de l'*incomparable* Cousin, A. de Pontmartin a la bonne fortune de *coudoyer* le duc de Broglie, le duc de Noailles, Cuvillier-Fleury, Théodore Jouffroy, toutes les gloires présentes et futures, l'*Académie de l'avenir* (p. 49)... De pareils souvenirs ne s'oublient pas. « Pour passer des *Méditations*, des *Odes et ballades*, des *Orientales*, d'*Eloa*, de *Cromwell* et de sa préface aux leçons de M. Cousin, écrira encore le *Vieux Critique* en 1887, nous n'avions pas besoin de changer d'atmosphère. Poésie, art, philosophie découlaient de la même source... » Et comme l'enthousiasme est contagieux, M. B., à son tour, ne pense pas que toutes ces œuvres soient d'ordre différent (p. 51). Il fait siens tous les jugements de son maître. Pas plus que lui, il ne pardonne au Romantisme d'avoir « renié ses glorieux débuts... » Au sortir de la Révolution et de l'Empire, la Restauration avait donné le signal de la renaissance religieuse en même temps que de la renaissance littéraire » (p. 24) ; et voilà que l'École nouvelle, au lendemain de la Révolution de 1830, se fait antichrétienne, que « 93 remplace 89 », que « le Cénacle devient un club démagogique ! » (p. 55). Au lieu des « fils de famille, lauréats de l'Université, rédacteurs du *Globe* », qui applaudissaient aux audaces d'*Hernani*, ce sont les admirateurs de la *Tour de Nesle*, « habitués d'estaminet, acteurs et actrices des petits théâtres, journalistes républicains !... » (p. 63). Quelle déchéance !

Toutes les illusions, peut-être, sont respectables ; mais, vraiment, celles de M. B. sont par trop agressives. Libre à lui de tenir l'*Envers de la comédie* pour un chef-d'œuvre, ou d'estimer que l'heureuse époque de la *Cerenentola* et de *Don Pasquale* fut « l'âge héroïque de la musique dramatique » (p. 142). Mais il est excessif, au moins, de considérer comme inséparables ces trois qualificatifs : « honnête homme, bon chrétien et fervent royaliste », de poser en principe que toute délicatesse, toute vertu, toute grandeur intellectuelle et morale ont été, durant tout un siècle, l'apanage d'un seul parti. Lisez les pages relatives à la Révolution de 48 (p. 128), au rôle de Gambetta (p. 329), aux méfaits de la démocratie (p. 444), ou encore ces plaisanteries si nouvelles sur « nos maires républicains », tristes sires auprès des hobereaux de jadis tous affables, et généreux et bons, « chantant joliment la romance sentimentale, jouant à merveille la comédie à ariettes », et spirituels « jusqu'au bout des ongles ! » (p. 68, etc.). Tout cela est agaçant et puéril.

Je ne dis pas, d'ailleurs, que ce livre soit sans intérêt. Tour à tour journaliste et gentilhomme campagnard, A. de Pontmartin a vu bien des choses et sa biographie ne laisse pas d'être instructive. M. B., dont on connaît l'habituelle sûreté d'information, l'a illustrée de lettres et de documents inédits. On y trouvera surtout de nombreux renseignements sur la presse monarchiste du siècle dernier ; à cet égard, ce volume complète celui que M. B. a consacré déjà à A. Nettement. Un index alphabétique facilite les recherches. — Jules MARSAN.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales des Sciences politiques. 1904.

15 Septembre. = L. Lison. *Un précurseur de Talleyrand. Choderlos de Laclos et l'alliance anglaise (1789-1790).* [Après les journées d'octobre, Montmorin renvoie le duc d'Orléans aux Anglais comme un traître à ses complices, et cet « Almaviva fatigué » emmène avec lui son « Figaro taciturne et cynique », Laclos. Laclos projette de faire entrer la France dans une alliance avec l'Angleterre, la Prusse et la Hollande, d'engager parallèlement des négociations à Londres et à Berlin, et de se mêler des affaires de Flandre, où son maître se laisse pendant quelque temps bercer par l'idée d'une souveraineté. Mais sur toute la ligne il est repoussé par Montmorin. Il se jette alors dans l'intrigue, cherche à pousser Fox au ministère à la place de Pitt, et le prince de Galles à la Régence. Il profite d'un renouveau d'ardeur que montrent le prince de Galles et ses amis pour demander à Paris l'autorisation de faire des ouvertures conditionnelles, et pour envoyer son maître endoctriner l'ambassadeur du roi La Luzerne et le convaincre de la nécessité de se mêler des affaires de Flandre, quitte à tout rejeter sur l'Assemblée nationale. Mais Montmorin reste imperturbable, le prince de Galles retourne à ses plaisirs et la cabale tombe lourdement. Le 5 février enfin, Laclos paraît réussir, et l'accord de l'Angleterre, de la Prusse, de la Hollande pour unir leur action aux Pays-Bas, conclu à l'insu de la France, lui assurent le rôle de bon prophète et de politique méconnu. Il fait battre le fer chaud par Liancourt et Biron, et obtient pour le duc d'Orléans la promesse de la place de La Luzerne et la direction des négociations avec l'Angleterre. Mais l'affaire de Noolka amène la France à prendre une attitude décidée en face de l'Angleterre, qui s'accommode mal avec les vues du duc d'Orléans, et Montmorin, reprenant sa parole au prince, maintient La Luzerne. A bout de patience, Laclos fait éclater la rupture. Sa mission a échoué, mais elle a frayé la route à celles de Talleyrand.]

15 Novembre. = P. Fauchille. *Les intrigues contre Napoléon Ier dans le nord de l'Empire en 1813-1814.* [Fin le 15 janvier 1905. Étude très documentée des menées de Louis XVIII et du prince d'Orange en Belgique et dans le nord de la France pour fomenter des soulèvements contre Napoléon Ier, et préparer l'annexion de la Belgique à la Hollande et la restauration des Bourbons. L'auteur a consulté la correspondance publiée de Hogendorp, principal ministre de Guillaume de Nassau, et les documents des Archives nationale, dans les séries F^{1c} III (Esprit public), F^{7} (Police générale), AFIV (décrets concernant les départements), F^{1b} I et F^{1b} II (rapports des préfets). Dans un premier article, M. P. montre comment l'entente

*

s'établit entre le prince d'Orange, restauré par les Prussiens en novembre 1813, et Louis XVIII, représentés l'un par son ministre Hogendorp, l'autre par le chevalier de la Serre, et comment, au début, ils crurent pouvoir compter sur l'appuï du Régent d'Angleterre. Le but de cette entente était de préparer une insurrection en Belgique et dans le nord de la France, et d'assurer aux deux princes un mutuel appui dans leurs desseins d'expansion et de restauration. M. F. passe en revue les agents dont se servirent Hogendorp et de la Serre, et suit leurs intrigues en Belgique (principalement à Bruxelles, à Gand et à Bruges) et dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, « qui furent inondés d'agents de Louis XVIII ». Dans un second article, l'auteur étudie les rapports de Hogendorp et de l'Angleterre, qui évite de lui donner son assentiment formel dans la campagne qu'il dirigeait, parce qu'elle ne souhaite pas que la Belgique s'annexe elle-même à la Hollande, qu'elle veut que le prince d'Orange la tienne de l'Angleterre et la paie des colonies hollandaises. Il indique comment, en Belgique, la propagande orangiste ne remporta qu'un demi-succès, et comment les chefs du mouvement furent arrêtés ou échouèrent à Bruxelles, à Gand, et dans la région de la Lys. S'il y eut en Belgique un plus grand nombre de conscrits réfractaires, des conflits entre les paysans et la troupe, des pillages de caisses publiques, ce ne fut pas une révolution, mais l'agitation d'une population qui veut se débarrasser des Français sans pour cela s'unir aux Hollandais. En France, si l'insurrection ne cessa pas de s'étendre dans les départements du Nord, elle fut limitée aux campagnes, et les bourgeois et les nobles se tinrent tranquilles. Le principal profit de ces mouvements séditieux fut pour les armées alliées.]

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1905.

5 Janvier. = P. Dudon. *Pie VII et les évêques constitutionnels.* [M. D. estime que le récit d'Haussonville et les mémoires de Consalvi, sont, en ce qui concerne l'affaire des évêques jureurs en 1804, « inexacts et fort incomplets ». Pour établir la version vraie, il juge nécessaire de rechercher tout d'abord « en quelles circonstances douze intrus furent mis, après le Concordat, à la tête d'un diocèse ». Dès le début de la négociation du Concordat, il apparaît que la question des évêques constitutionnels est très difficile à résoudre ; tandis que le St-Siège veut qu'ils résignent leurs évêchés et fassent entière soumission, Bonaparte, Portalis, Talleyrand se refusent à les sacrifier. Caprara essaye en vain de fléchir ces derniers ; en avril 1802, à la Malmaison, le Premier Consul annonce au légat qu'il a l'intention irrévocable de maintenir dans l'épiscopat une dizaine de constitutionnels ; résistance de Caprara ; finalement il doit céder. Contre attestation écrite à lui transmise par Bernier que les intéressés ont adressé au pape une lettre de « réconciliation », il accorde, en vertu de ses pouvoirs extraordinaires, les patentes d'institution canonique. Le nouvel épiscopat compte, amalgamés à seize anciens évêques légitimes, douze anciens jureurs. L'affaire semblait terminée ; il n'en était rien. Le bruit se répandant qu'ils s'étaient « rétractés », les ex-constitutionnels s'empressèrent de protester : dans l'administration de leurs diocèses, ils restaient attachés à certaines pratiques du temps du schisme, et étaient objet de scandale

pour le clergé « insermenté ». Pie VII veut profiter de son voyage en France, à l'occasion du sacre, pour mettre fin à cette « situation déplorable ». Obtenir la démission des « incorrigibles » était impossible; il fallait les amener à résipiscence. Les plus obstinés étaient Le Coz, de Besançon, Lacombe, d'Angoulême, Saurine, de Strasbourg, Reymond, de Dijon. Pourparlers entamés dès le 29 novembre, lendemain de l'arrivée du pape à Paris; formules transactionnelles successivement proposées et écartées. Finalement, on se met d'accord; le 21 décembre, Pie VII reçoit, au pavillon de Flore, les prélats jureurs; ils souscrivent à une formule de soumission au St-Siège et sont absous par le pape. Mais Le Coz et Saurine ont adhéré à la formule sous réserves et avec des « restrictions mentales déloyales »; et il y a tout lieu de penser qu'ils ont été imités par Lacombe et Reymond. « Il n'est pas possible que Pie VII se soit fait de grandes illusions sur la portée d'une rétractation si péniblement arrachée... C'était beaucoup qu'un scandale criant eût enfin disparu. »] — J. Brucker. *Excursion archéologique de deux Français à Milan, en 1735*. [Il s'agit du jésuite Nicolas Sarrabat, embarqué sur une escadre commandée par le chevalier de Caylus, en compagnie duquel il visita l'Archipel au cours d'une croisière de neuf mois. M. B. publie d'assez nombreux extraits des lettres écrites par le P. Sarrabat, pendant son voyage, au marquis de Caumont, érudit et archéologue. Elles contiennent des détails sur les lieux visités et sur les excursions archéologiques faites par le marin et le jésuite, et prouvent qu'ils ont repéré et décrit, dès 1735, d'intéressantes ruines antiques qui devaient être « redécouvertes » au XIXe siècle.] — H. Fouqueray. *Le dernier interrogatoire et l'exécution de Jean Châtel, d'après les procès-verbaux inédits*. [Publie les procès-verbaux d'interrogatoire et d'exécution, d'après le plumitif du Parlement criminel conservé aux Archives nationales. Insiste sur ce fait qu'il a été impossible de tirer de l'accusé, un « halluciné », le moindre renseignement sérieux sur ses prétendus complices, et plaide avec vigueur la non-culpabilité absolue des jésuites qui furent englobés dans l'affaire.]

20 Janvier. = G. Longhaye. *Louis Veuillot de 1855 à 1869*. [D'après le tome III de l'ouvrage d'Eugène Veuillot sur *Louis Veuillot*. A suivre.] — Y. de la Brière. *Sur l'histoire du Protestantisme*. [D'après l'ouvrage récent du P. Baudrillart, *L'Église catholique, la Renaissance, le Protestantisme*.]

La Quinzaine. 1905.

16 Janvier. = G. Stenger. *Les Salons pendant le Consulat*. [Il s'agit des Salons de peinture. Dix pages sur les principaux tableaux et sculptures qui y figurèrent. A côté des sujets antiques traités par David et son école, de petits tableaux de genre et des sujets tirés de l'histoire de Bonaparte.]

La Révolution française. 1905.

14 Janvier. = H. Poulet. *Le département de la Meuse à la fin du Directoire et au début du Consulat*. [A suivre. D'après les lettres écrites en germinal an VII par Charles-Nicolas Tocquot, président de l'administration départementale de la Meuse, à François de Neufchâteau. Il y « retrace fidèlement et naïvement la physionomie de ces élections de l'an VII qui amenèrent la victoire du Corps

législatif sur le gouvernement et préparèrent, en le discréditant, la chute du régime ».] — LÉVY-SCHNEIDER. *Sur un ouvrage de Caffarelli du Falga attribué à Jeanbon Saint-André*. ['L'*Opinion sur les bases de l'économie politique*, discours prononcé par Jeanbon à la Convention, le 26 floréal an III, n'était pas de lui, du moins dans ses traits essentiels ; l'auteur en est le général Maximilien Caffarelli, qui mourut sous les murs de Saint-Jean-d'Acre le 8 floréal an VIII. Degérando, dans sa biographie de ce général, raconte que, détenu sous le Terreur à la prison des Carmes de Toulouse, Caffarelli écrivit plusieurs ouvrages, un entre autres qui, transmis à Jeanbon, servit de base au discours de celui-ci.] — A. AULARD. *Le doctorat de M. Arnaud : les États de Foix, la Révolution dans l'Ariège*. [La première thèse (1608-1789) est « un tableau consciencieux, détaillé et précis de l'organisation et du fonctionnement des États, qui permet de se représenter très nettement la part qu'ils prenaient à l'administration du pays dans cette période de décadence ». Dans la seconde thèse, M. Arnaud a tiré des sources qu'il a consultées un récit solide en général, bien composé, clair, intéressant, presque toujours instructif. « Ce livre est un des meilleurs qui ait paru sur l'histoire provinciale. »] — J. TCHERNOFF. *La génération de 1848, à propos du livre de Ch.-L. Chassin : « Souvenirs d'un étudiant de 1848 »*. [Chassin y montre les phases de la formation de la conscience de la nouvelle génération de 1848, celle qui succéda aux hommes qui, comme J. Favre, Marie et autres, appartenaient par leur formation intellectuelle à la Restauration et à la monarchie de Juillet. C'est le cours de Michelet qui avait particulièrement servi de centre de ralliement aux militants de la jeunesse républicaine ; c'est dans les rangs des auditeurs de ce cours que se recrutèrent les premiers conspirateurs de l'Empire.] — E. COYECQUE. *La sépulture de Mirabeau*. [On avait cru que le corps de Mirabeau, à sa sortie du Panthéon, avait été transporté au cimetière Sainte-Catherine, dans le faubourg Saint-Marcel ; un document des Archives de la Seine permet d'établir que ce fut au cimetière de Saint-Étienne-du-Mont, où il resta jusqu'en l'an VII ; la marquise du Saillant, sa sœur, demanda et obtint alors l'autorisation de faire exhumer de ce cimetière les restes de son frère, mais on ne sait où ils furent transportés.] — 3e *circulaire du ministre de l'Instruction publique sur l'histoire économique de la Révolution* [du 24 décembre 1904 ; publiée *in extenso*].

La Revue de Paris. 1905.

1er Janvier. = F. PUAUX. *Souvenirs de Brienne, 1780-1784*. [M. F. P. publie un assez long fragment, que le hasard a mis récemment entre ses mains, des souvenirs rédigés entre 1815 et 1820 par Henri-Alexandre-Léopold de Castres de Vaux, qui fut le condisciple de Bonaparte. Le fragment retrouvé concerne précisément les années qu'ils passèrent ensemble à l'École militaire de Brienne et à celle de Paris. Il fournit sur le caractère de Bonaparte adolescent certains détails jusqu'ici ignorés, et assez intéressants. Texte à joindre, en bonne place, à la documentation narrative de l'histoire de la « Jeunesse de Napoléon ».]

La Revue Hebdomadaire. 1904.

3 Décembre. — CH. MERKI. *Catherine de Médicis. La cour, la vie et les mœurs*.

[Extrait du livre de M. M. sur *La reine Margot*, dont la *Revue* rendra compte prochainement.]

10 Décembre. = Ch. Merki. *La domination de Marguerite de Valois à Agen.* [Fin le 17. Même observation que pour l'article ci-dessus.]

17 Décembre. = R. de Fréchencourt. *L'affaire Bavoux. Un Thalamas sous la Restauration.* [En 1819, M. Bavoux, professeur suppléant à la Faculté de droit et juge au tribunal de la Seine, fut désigné pour occuper, à la Faculté, la chaire de procédure civile et de législation criminelle. Dans ses premières leçons, il qualifia la législation en vigueur d' « inique et criminelle ». D'où un scandale, des manifestations, la fermeture du cours, la suspension de M. Bavoux et des poursuites entamées contre lui. Acquitté par le jury, il fut élu député, puis devint, sous Louis-Philippe, conseiller à la Cour de cassation. Il mourut oublié en janvier 1848.]

31 Décembre. = G. Lacour-Gayet. *Un prédécesseur de Rodjestvensky. La traversée de l'escadre de Suffren de Brest à l'Ile de France.* [En 1781. Incidents de la traversée.]

Le Correspondant. 1905.

10 Janvier. = P. de la Gorce. *Épisodes d'histoire contemporaine. Le Quatre Septembre.* [Comment et quand la nouvelle du désastre de Sedan fut connue à Paris : le 1er septembre 1870, vers 4 heures de l'après-midi, un télégramme du général Vinoy, expédié de Mézières, permet de soupçonner la vérité. Dans la journée du 2, M. Jérôme David, ministre des Travaux publics, reçoit d'un des hauts fonctionnaires de son Département, en mission dans l'Est, avis que l'Empereur et l'armée sont prisonniers; il en informe l'Impératrice, puis M. Thiers. Séance du Corps législatif le 3; attitude embarrassée du ministre Palikao. Enfin, à 5 heures, arrivée de la dépêche officielle de l'Empereur : « L'armée est défaite et captive; moi-même, je suis prisonnier. » Deux partis possibles s'offraient au Gouvernement : raffermir son pouvoir par un coup d'autorité, ou abdiquer entre les mains du Corps législatif, en obtenant de lui le maintien nominal de la Régence. Les ministres ne surent pas choisir; conseil aux Tuileries; il se termine à huit heures sans résolution prise. M. Schneider, président du Corps législatif, y avait assisté; rentré chez lui, il a la visite de plusieurs députés, et, sur leurs instances, convoque le Corps législatif pour minuit. Motion de déchéance présentée au nom de la Gauche par J. Favre ; torpeur qui l'accueille ; la séance est levée au bout d'une demi-heure. Le dimanche 4 septembre au matin, la population parisienne est informée de la catastrophe par une proclamation officielle; sentiments des groupes politiques du Corps législatif, à ce moment décisif; la Gauche satisfaite de voir l'Empire quasi-détruit, mais troublée par la gravité de la situation; le Centre gauche (Thiers) évitant de prononcer le mot de déchéance, mais déclarant le pouvoir vacant; l'ancienne majorité désemparée. Nouveau conseil des ministres aux Tuileries, à 8 heures du matin; on accepte l'idée d'un conseil de régence élu par la Chambre avec lieutenance générale confiée à Palikao, pour pouvoir ressaisir l'autorité dès que les circonstances le permettraient. Vers 10 heures, des rassemblements com-

mencent à se former dans les quartiers du centre. Rien ne permet d'affirmer qu'il y ait eu mouvement concerté, chef, mot d'ordre : seulement des ententes de groupes, de quartiers. « Ces initiatives partielles se perdaient dans un immense mouvement spontané, fait de colère, de protestation, de curiosité surexcitée... La vraie conspiration était celle des événements. » Contre l'émeute menaçante, peu ou pas de troupes de ligne; seulement la gendarmerie, la garde de Paris, les sergents de ville. A la rigueur, ces forces étaient suffisantes, mais il fallait un chef. Trochu était le seul possible : or Palikao l'avait profondément blessé en affectant de l'ignorer lorsqu'il avait pris, d'ordre de l'Empereur, les fonctions de gouverneur de Paris; une tentative faite pour le ramener, dans la soirée du 3, par M. Chevreau, ministre de l'Intérieur, avait échoué. Foule sans cesse grossissante autour de la Chambre, dont des bataillons de ligne, de garde nationale, la garde de Paris et la gendarmerie viennent occuper les abords. Préliminaires de la séance; la déchéance ou l'abdication apparaissent de plus en plus comme inévitables. Démarche de M. Buffet aux Tuileries auprès de la Régente; résistance de l'Impératrice; elle finit par déclarer qu'elle ratifiera ce que feront les ministres. A la Chambre, Palikao présente la motion délibérée dans le Conseil du matin; elle embarrasse par sa teneur vague; implique-t-elle ou nom la disparition de la Régence ? Les trois motions en présence, celle de Palikao, celle de J. Favre (déchéance), celle de Thiers (vacance du pouvoir, comité de gouvernement et de défense nommé par la Chambre), sont renvoyées à une commission qui est chargée de présenter séance tenante son rapport. Mais déjà le Palais-Bourbon commençait à être envahi. A suivre.] — Ch. de la Roncière. *Un précurseur français de Stœssel au XVIe siècle. Un siège de deux ans.* [Retrace les péripéties du siège soutenu par Guillaume de Houdetot, de 1512 à 1514, contre les Génois, dans la « Mauvoisine de Godefa », château construit en 1507 par ordre de Louis XII pour tenir Gênes « en bride ».]

25 Janvier. = O. Havard. *Les premiers troubles de la Révolution dans les ports maritimes.* [Récit passionné, dans le sens contre-révolutionnaire, des faits d'insubordination et des troubles qui furent, dans les ports de guerre, le contre-coup des événements de la Révolution; l'auteur a utilisé les documents des Archives nationales et des archives de la Marine, ceux de diverses archives privées, et quelques sources imprimées. I. A Brest. Les mutineries des équipages. Désorganisation qu'amène dans les services de la marine la faiblesse de leur chef, le comte d'Hector, devant les prétentions de la municipalité et du club des Jacobins brestois; les équipages en révolte. Mission à Brest de deux commissaires de la Constituante Bosié et Gandon; ils essayent de la persuasion et échouent. Graves incidents qui marquent les départs successifs des bâtiments envoyés aux Antilles pour réprimer l'insurrection de Saint-Domingue et des Iles-sous-le-Vent. Le 23 juin 1791, meurtre de Patry, capitaine du régiment de Poitou, au cours d'une émeute occasionnée par la découverte, dans un café militaire, de caricatures injurieuses pour la Nation. Le 26 novembre, le capitaine de la Jaille arrive à Brest pour prendre le commandement d'un vaisseau expédié à Saint-Domingue; assailli par des furieux, il échappe à grand' peine à la mort. Déjà les cadres d' « officiers rouges » sont à peu près

vidés par l'émigration. A suivre.] — Bon DE MARICOURT. *Un confesseur de roi. Avis donnés par l'abbé Soldini à Louis XVI, d'après un document inédit.* [Publie de très copieux extraits d'une « règle de conduite » écrite vers 1772 pour le duc de Berry, le futur Louis XVI, par le confesseur des enfants de France, l'abbé Soldini. M. de M. estime que les conseils de l'abbé Soldini sont « empreints de la plus haute sagesse et marqués au coin d'une religion éclairée ». Envisagés du point de vue historique, ils constituent un exposé, pas très original, et néanmoins assez suggestif, de cette morale spéciale imaginée par l'Église à l'usage des princes de droit divin ; l'abbé traite successivement des mœurs, de la religion, des dépenses, des ministres, de la Maison, des aumônes, des plaisirs, de la conversation.] — L. DE LANZAC DE LABORIE. *Un homme politique et un administrateur d'autrefois. Le comte de Rambuteau, d'après une prochaine publication.* [Ses *Mémoires*, qui viennent de paraître.]

Revue des Deux Mondes. 1905.

1er Janvier. = L. LEFÉBURE. *Montalembert. Une âme de croyant au XIXe siècle.* [M. L. s'est proposé, d'après les publications récentes du vicomte de Meaux et du P. Lecanuet, « de reconstituer la genèse des croyances de Montalembert, d'assister à leur formation, de faire revivre dans leurs poignantes vicissitudes les drames intérieurs qu'elles ont traversés et le glorieux dénouement qui en a été la suite ».] — E. DAUDET. *Autour d'un mariage princier. Récit des temps de l'Émigration. III. Les années d'attente.* [I. Portrait du duc d'Angoulême ; son séjour à Édimbourg ; ses fiançailles et sa correspondance avec Madame Royale ; son départ pour Blanckenberg. Projet du roi de l'envoyer à Prague pour avoir une entrevue avec Madame Royale, puis de là à l'armée. Les préliminaires entre l'Empereur et la France obligent le roi à suspendre ses projets. Son intention de ménager au duc d'Angoulême et à Madame Royale une entrevue incognito à Vienne ; Madame Royale s'y oppose. Le czar assure un abri à Louis XVIII à Yever, en Westphalie. II. Plans de Louis XVIII pour assurer les intérêts matériels de son neveu et de sa nièce : l'aide de l'Autriche, des Bourbons d'Espagne et de Naples, l'intervention de la Russie. Les griefs de Madame Royale sur le silence de sa famille (comte et comtesse d'Artois, duc de Berry, Bourbons d'Espagne) et sur quelques négligences de la correspondance de Blanckenberg. Inquiétudes du roi, qui envoie à Vienne le marquis de Bonnay pour se rendre compte de ses dispositions. III. Les nouvelles épreuves du roi : le 18 fructidor, la signature de la paix, l'armée de Condé au service de Paul Ier en Pologne. Départ du roi pour Milan. Son étroite union avec sa nièce au milieu de ces épreuves.] — G. LACOUR-GAYET. *La vieille France et la jeune Amérique. Campagne du vice-amiral d'Estaing en 1778.* [D'après les Archives du ministère de la Marine, et à l'occasion des deux ouvrages de Charlemagne Tower, *Le marquis de La Fayette et la Révolution d'Amérique*, et du vicomte de Noailles, *Marins et soldats français en Amérique pendant la guerre d'Indépendance des États-Unis.*]

15 Janvier. = E. DAUDET. *Autour d'un mariage princier. Récit des temps de l'Émigration. IV. Vœux réalisés.* [I. Questions pécuniaires que soulève le mariage

de Madame Royale et qui ne peuvent être résolues qu'avec le concours de l'empereur d'Autriche, dépositaire de sa fortune ; l'empereur de Russie consent à s'entremettre. II. Formation de la maison des futurs époux ; discussions à ce sujet entre Louis XVIII et le comte d'Artois ; la duchesse de Sérent dame d'honneur. Déclaration de guerre du Directoire à la Sardaigne ; inquiétudes de Louis XVIII sur le sort de sa sœur et de ses beaux-frères ; démarche en leur faveur de Madame Royale auprès de l'empereur. Mort de l'archiduchesse Amélie, la plus intime amie de Madame Royale à Vienne. III. Louis XVIII et la cour de Milan ; les lectures du roi, ses ouvrages avant Mitau : traduction des « Doutes historiques sur la vie et le règne de Richard III » d'Horace Walpole, le récit de sa fuite de Paris écrit à Coblentz en 1791, le journal de son voyage de Vérone à Riegel. A Mitau, dans l'hiver de 1798-1799, il écrit les *Réflexions historiques sur Marie-Antoinette*, une dissertation sur Horace, un conte intitulé *Galante aventure*, et une étude sur les devoirs d'un roi, à l'usage du duc d'Angoulême. Arrivée de Madame Royale à Mitau, le 3 juin, et son mariage le 10 juin 1799.] — *Mémoires du comte de Rambuteau (1809-1813)*. [Rambuteau chambellan en 1809. Détails et anecdotes sur la cour impériale ; le mariage avec Marie-Louise ; la naissance du roi de Rome ; sa mission à Cassel pour annoncer à Jérôme la naissance du roi de Rome. Le voyage de l'Empereur à Caen et à Cherbourg. Napoléon aux séances du Conseil d'État. Souvenirs de conversations avec l'Empereur. Mission de Narbonne auprès de l'empereur de Russie à Vilna. Rambuteau préfet du Simplon. Ces pages sont extraites de Mémoires qui viennent de paraître en volume.]

Revue des Questions historiques. 1905.

Janvier. = G. GAUTHEROT. *Un* casus belli *franco-helvétique en 1792 et 1793*. [Il s'agit de la question de la neutralité de la principauté de Bâle ; les troupes françaises avaient, en 1792, occupé l'évêché de Bâle, mais ne s'étaient avancées que jusqu'à Porrentruy, n'occupant ainsi que la partie impériale de la principauté de Bâle et respectant la partie helvétique (entre Porrentruy et Bienne) ; Barthélemy faisait des efforts pour empêcher le général Demars, commandant des troupes d'occupation de la première partie (devenue la République rauracienne), et l'évêque Gobel, de provoquer l'insurrection dans la partie helvétique de la principauté ; plus tard, les commissaires de la Convention, Laurent de Strasbourg, Monnot de Besançon et Ritter de Huningue, cherchèrent à opérer la réunion des pays compris entre Porrentruy et Bienne ; de nouveau, Barthélemy dut intervenir pour faire respecter la neutralité (année 1793) ; la région occupée devint le département du Mont-Terrible ; sans cesse les autorités de ce département demandèrent un agrandissement de territoire (le Münsterthal, Neuchâtel, le Valengin) que le pouvoir central, soucieux de ménager les cantons suisses, ne pouvait leur accorder.] — Cte DE SÉRIGNAN. *Le maréchal Davout*. [« D'après les documents inédits des Archives historiques de la Guerre et les derniers mémoires publiés sur le premier Empire », l'auteur de cet article résume en cinquante pages la vie de Davout.] — G. GALLAVRESI. *Le prince de Talleyrand et le cardinal Consalvi. Une page peu connue de l'histoire du congrès de Vienne*. — C. MARCHAND. *Le traité des Huguenots avec les*

Anglais en 1562. [Rectification à la nouvelle *Histoire de France* de M. E. Lavisse. M. C. M. reproche à M. Mariéjol, chargé du sixième volume de cette *Histoire*, d'avoir pour l'affaire de Calais « suivi le panégyriste calviniste de Coligny, le comte J. Delaborde, plutôt que l'historien du prince de Condé, le duc d'Aumale ». Il reproduit à nouveau des documents, tirés des Archives anglaises, qu'il a publiés une première fois en 1895 et qui doivent prouver que les protestants trahirent la France.] — H. FROIDEVAUX. « *L'histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque* » *de M. Paul Masson.* [Résumé de ce travail.] — P. DE VAISSIÈRE. *Une paroisse rurale sous l'Ancien Régime : Raulhac-en-Carladès.* [Résumé du livre de l'abbé Bernard Poulhès intitulé : « Monographie historique de l'ancien Raulhac depuis ses origines jusqu'à la Révolution. » Ce livre nous fait connaître l'organisation d'une paroisse rurale (composée de 40 villages) dans la Haute-Auvergne.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1905.

Janvier. = B. [Lt-Cel COUTANCEAU]. *La campagne de 1794 à l'armée du Nord (17 pluviôse-8 messidor an II).* [Suite, et à suivre. VIII. Les aérostiers. L'état des connaissances, en matière d'aérostation, au début de la Révolution; création de la 1re compagnie d'aérostiers sous le commandement de Coutelle ; comment se comportait la compagnie en marche, en stationnement, au combat ; construction d'aérostats cylindriques ; création d'une nouvelle compagnie ; le rôle des aérostats à Fleurus : sans grande importance ; peut-être ont-ils produit un certain effet moral.] — Lt P. AZAN. *Sidi-Brahim.* [Le Lt Azan va faire paraître, à la librairie Charles-Lavauzelle, un récit nouveau, très étudié, de cet épisode fameux des guerres d'Afrique. La *Revue d'histoire* en donne le chapitre IV, intitulé : L'expédition de Montagnac. L'auteur y retrace le départ de la colonne Montagnac de Djemmaa-Ghazaouet, le soir du 21 septembre 1845, et l'itinéraire parcouru par elle, avec les incidents qui le marquent, jusqu'au 23 septembre au matin, au moment où elle va être attaquée par Abd-el-Khader.] — N. [Cne GUILLEMIN]. *La guerre de 1870-1871* (suite). *La journée du 18 août en Lorraine. Bataille de Saint-Privat.* [Fin. Dans quelles conditions s'effectue la retraite des corps français sous Metz ; Bazaine ne sort pas de son apathie, et continue à veiller uniquement sur les communications de l'armée avec Metz. Mouvement des armées allemandes ; elles ont peine à se convaincre que le résultat cherché (isoler l'armée de Metz) soit obtenu. Conclusion : il n'y a pas lieu de faire honneur à Moltke de la manœuvre statégique consistant à envelopper l'armée de Bazaine dans la région de la Meuse, par le Sud, manœuvre dont l'idée ne lui vint qu'après Borny et surtout après Rezonville ; mais on doit reconnaître que, « même en tenant compte, dans la plus large mesure, de l'impéritie du commandement français, le chef du grand état-major prussien a toujours su racheter par une remarquable logique déductive les hésitations ou même les erreurs qu'il avait commises la veille, soit dans la recherche du but général qu'il poursuivait, soit dans l'accomplissement d'une manœuvre qu'il conçut peu à peu, au fur et à mesure que se déroulaient les événements ».]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des Sciences morales et politiques :

24 décembre 1904 : M. Geoffroy de Grandmaison donne lecture d'une notice intitulée : Un ambassadeur de Napoléon [1]. Cette notice est comme la préface de la correspondance diplomatique du comte de La Forest en Espagne (1801-1813), dont M. Geoffroy de Grandmaison va commencer la publication pour la Société d'histoire contemporaine.

14 janvier 1905 : M. Babeau offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Louis Morin, typographe, un ouvrage ayant pour titre : Histoire coopérative des artisans du livre à Troyes. — M. Georges Picot présente, de la part de M. Cartier, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, un volume consacré à Léonce de Lavergne, ancien membre de l'Académie, de 1855 à 1880.

21 janvier : M. Doniol présente à l'Académie le dernier ouvrage de feu M. Mège : Les élections de 1789 dans la province d'Auvergne. — M. A. Chuquet présente un travail du baron Albert Lumbroso sur le procès de l'amiral Persano et la campagne navale de Lissa.

— Les sujets d'histoire moderne mis au concours par l'Académie des Sciences morales et politiques sont actuellement les suivants :

Prix du Budget (2000 fr.), à décerner en 1907 : Le concordat de 1516, ses origines, son histoire au XVIe siècle. — Date extrême de dépôt des manuscrits, 31 décembre 1906.

Prix Bordin (3000 fr.), à décerner en 1907 : Histoire de la liberté d'écrire en France aux XVIIIe et XIXe siècles. — Date extrême de dépôt des manuscrits, 31 décembre 1906.

Prix Saintour (3000 fr.), à décerner en 1908 : Étudier au point de vue de ses effets financiers et économiques une grande guerre contemporaine. — Date extrême de dépôt des manuscrits, 31 décembre 1907.

Prix Léon-Faucher (3000 fr.), à décerner en 1908 : Décrire dans une région de la France (département ou pays) l'état de la culture et les changements survenus depuis une cinquantaine d'années dans les procédés, les produits, les débouchés, les prix et dans la condition des cultivateurs, exploitants et salariés. — Date extrême de dépôt des manuscrits, 31 décembre 1907.

Prix Rossi (4000 fr.), à décerner en 1907 : Étude sur les ventes des biens nationaux pendant la Révolution française et sur leurs conséquences économiques et sociales. — Date extrême de dépôt des manuscrits, 31 décembre 1906.

---

1. Publiée dans *Le Correspondant* du 25 décembre 1904. Voir la *Revue*, t. VI, p. 284.

— Les élèves de la promotion de 1905 ont soutenu leurs thèses à l'École des Chartes le 30 janvier et jours suivants. Les sujets qui suivent intéressaient nos études : *L'administration d'André Jubert de Bouville, intendant d'Orléans (1694-1709)*, par Charles de Beaucorps ; *Étude historique sur le collège de Portes, de l'Université de Paris (1394-1764)*, par Raoul Busquet ; *Recherches sur le collège des notaires et secrétaires du Roi, principalement depuis 1482*, par J. Chassaing de Borredon ; *Essai historique sur le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris (VIIe-XVIIIe siècle)*, par E. Delmas ; *André Hercules de Fleury, évêque de Fréjus et précepteur de Louis XV (1653-1723)*, par Paul Lorber ; *Recherches sur la jeunesse de Charles-Louis-Auguste Foucquet, comte puis maréchal de Belle-Isle (1684-1726)*, par P. Mallebay du Cluzeau d'Echérac ; *L'abbaye bénédictine de Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes, des origines à l'année 1519*, par Régis Rohmer.

— Nous relevons, dans la liste des cours du Collège libre des Sciences sociales (2e série, 1905) : *Ed. Dolléans*, Les origines de la pensée socialiste en Angleterre et en France ; *M. Kovalevsky*, Esquisse d'une histoire sociale de l'Angleterre ; *Louis Madelin*, La politique internationale et la question sociale.

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 5 février. Elle a d'abord entendu lecture, par M. Ch. Schmidt, d'une communication de M. Paul Darmstædter sur : L'influence de la politique douanière de Napoléon sur les pays alliés (Allemagne, Italie, Suisse). Une discussion sur la question suivante : Comment doit-on publier les documents de l'histoire moderne, a été ensuite ouverte. Cette discussion, à laquelle ont pris part MM. E. Bourgeois, P. Caron, G. Lanson, P. Mantoux, G. Renard, Ch. Seignobos, etc., a occupé toute la deuxième partie de la séance.

— Le 6 février, M. Édouard Herriot, professeur au lycée de Lyon, a soutenu les deux thèses suivantes pour le doctorat ès lettres devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris : « Madame Récamier et ses amis, d'après de nombreux documents inédits » (thèse principale) ; « Un ouvrage inédit de Madame de Staël » (thèse complémentaire). M. Herriot a été déclaré docteur avec la mention *très honorable*.

Le 14 février, M. le commandant d'artillerie Picard a obtenu le grade de docteur de l'Université de Paris en présentant à la Faculté des lettres une thèse sur « Bonaparte et Moreau ».

— On se souvient du bruit que fit, dans la politique, l'apparition de l'*Histoire de la France et de l'Europe* de M. Gustave Hervé (Paris, Bibliothèque d'éducation, s. d., in-18, VI-478). Certains publicistes, se contentant de regarder les images du livre, trop souvent, en effet, systématiques, ou de lire l'avertissement, où l'auteur exposait la nécessité de lutter, à l'école, contre le nationalisme et le césarisme par les idées laïques et républicaines, virent dans ce manuel le livre par excellence de l'internationalisme, et dénoncèrent le péril qui menaçait l'enseignement primaire supérieur. Ces publicistes semblent bien s'être trompés, si l'on peut ainsi parler. Sans doute, les préoccupations pacifistes et socialistes de M. H. sont visibles, mais

elles ne s'affirment vraiment qu'à l'égard des dernières années de l'histoire, pour lesquelles on peut se demander si l'historien le plus impartial serait capable d'une étude purement objective des faits et des partis. Pour le reste, ses jugements peuvent être brutaux, insuffisamment motivés, mais ils sont ratifiés par la majorité des historiens. Enfin le point de vue social où il s'est placé donne tout au moins à la dernière partie de son ouvrage une réelle unité : l'ascension lente de la bourgeoisie, collaboratrice des rois, puis révolutionnaire, puis personnifiée en Louis-Philippe, l'ascension plus récente encore des classes ouvrières, aspirant à changer les conditions économiques de la République moderne. J'ai cherché en vain des excès de langage, et j'ai trouvé seulement que M. H. condamnait les violences de la Révolution (p. 286 et 293) comme les incendies de la Commune ; on avait parlé de son violent antimilitarisme, et j'ai lu une explication satisfaisante des nécessités militaires de la Troisième République (p. 389) ; on a tiré parti, dans un journal de Paris, de l'estampe qu'il avait reproduite, à la p. 292, de la guillotine, et je n'ai pas vu qu'il en ait fait nulle part l'apologie. Même quand il aborde l'étude des partis socialistes français, M. H. ne nous tient pas au courant de ses préférences personnelles. Bien plus, dans son exposé de l'histoire de la Troisième République, mis à part les guerres coloniales, il me semble qu'on pourrait lui reprocher son trop grand optimisme. — Ainsi, les griefs d'ordre politique qu'on a formulés à propos de cet ouvrage me paraissent inconsistants. En revanche, la méthode est louable, « en ce qu'elle sacrifie rigoureusement la multitude des noms sans importance, des dates secondaires, des faits peu caractéristiques que le respect de la tradition impose, au profit exclusif des grands noms, des dates mémorables et des faits essentiels qu'il n'est permis à personne d'ignorer..., qu'elle substitue à la multitude de petits chapitres où l'histoire nationale est découpée et déchiquetée par règnes, des leçons d'ensemble peu nombreuses, embrassant des périodes de quelque étendue et permettant de saisir sans effort l'enchaînement des événements » (p. v). C'était la seule méthode possible d'ailleurs pour une matière si vaste et si complexe, et la meilleure pour les personnes qui devaient utiliser l'ouvrage. Dans ce sens, cependant, on pourra reprocher à M. H. de n'avoir pas assez insisté sur le côté technique de l'histoire des classes, d'avoir négligé à peu près complètement de résumer l'histoire littéraire et artistique, et d'avoir réduit l'histoire diplomatique à des paragraphes évidemment trop courts. — G. Bn.

— Sur treize chapitres de son *Histoire de Lyon* (Lyon, A. Rey, 1903, in-18, 310 p. et grav.), M. S. Charléty en a consacré dix à l'époque moderne. Non seulement ses études antérieures d'histoire provinciale, qui lui ont permis d'édifier sa belle *Bibliographie*, d'écrire tant d'intéressantes monographies de détail, d'organiser une Revue lyonnaise, le désignaient pour faire avec compétence un résumé de l'histoire de Lyon, mais toutes ses qualités d'esprit et de forme le préparaient à l'écrire à la fois dense, vivant, clair et aussi complet que possible. On pourra cependant lui reprocher d'avoir si absolument délaissé tout l'appareil critique qu'on sait bien qu'il a employé : il n'aurait pas été, en effet, inutile au grand public lui-même de connaître les sources générales de ce travail, et l'historiographie de Lyon

aurait dû servir d'introduction à son histoire. En traitant de l'ancien régime, M. C. aborde successivement, dans chaque chapitre, c'est-à-dire pour chaque période, l'histoire politique, l'histoire économique et l'histoire intellectuelle. Pour la période contemporaine, à partir de 1789, il néglige de traiter le côté économique; nous en sommes réduits presque exclusivement à l'histoire politique, et c'est à peine si quelques allusions aux causes sociales des mouvements ouvriers lyonnais de 1831 à 1871 autorisent à croire que M. C. ne les écarte que faute de place pour les aborder sérieusement. Ces quelques réserves n'entachent d'ailleurs en rien l'allure générale du livre, qui est amusant, bien mené, bien écrit, et orné de quelques images curieuses. — G. Bn.

— Ct de Cugnac. *La Campagne de Marengo.* Paris, Chapelot, 1904, in-8, xi-252 p., avec 21 cartes hors texte. Prix : 5.00. — La *Revue* a rendu compte (t. II, p. 405, et t. III, p. 60) de l'histoire documentaire très complète de la *Campagne de l'armée de Réserve en 1800* publiée, en 1900 et 1901, par le Ct de Cugnac sous la direction de la Section historique de l'État-Major de l'Armée. « Grâce aux nombreuses pièces originales, inconnues auparavant, dit de son précédent ouvrage M. de C. dans la préface du nouveau, le livre a montré sous un jour très neuf plusieurs événements de la campagne ; mais en raison même de son attache officielle, l'ouvrage s'était abstenu de toute appréciation, laissant à chacun le soin de conclure. L'auteur a donc jugé nécessaire de combler cette lacune et d'écrire une histoire critique de la campagne, d'après les documents qu'il avait mis antérieurement au jour. » Ce dessein a été exécuté de la manière la plus satisfaisante. Le nouveau livre de M. de C., clairement divisé, muni de cartes détaillées, constamment appuyé sur les documents de la publication officielle, à laquelle on peut aisément se reporter grâce à un système de références minutieuses, se lit facilement et présente un récit probablement définitif, et, en tout cas, le meilleur que nous ayons, de la campagne de 1800 en Italie. Nous avons indiqué, dans les comptes rendus rappelés ci-dessus, les principales erreurs qu'a rectifiées M. de C., les points, ignorés ou négligés de ses devanciers, dont il a su discerner et prouver l'importance. Il revient, dans *La Campagne de Marengo*, sur les uns et les autres, et ses démonstrations, débarrassées du lourd attirail des textes, y apparaissent plus nettes et encore plus concluantes. La *Campagne de l'armée de Réserve* est un ouvrage excellent, mais coûteux et forcément touffu ; il faut savoir gré à M. de C. d'avoir eu l'idée d'en présenter au public, sous une forme plus modeste, toute la substance utile, digérée et mise en œuvre.

— Mrs Paget Toynbee. *The Letters of Horace Walpole, fourth earl of Orford, chronologically arranged and edited with notes and indices.* Vol. I, II, III, IV (1732-1760). Oxford, At the Clarendon press, 1903, 4 vol. in-12, lvi-400, xi-456, xi-455 et xii-457 p. — Les lettres d'Horace Walpole commencèrent à être publiées quelque temps après sa mort, en 1798. Elles parurent à partir de cette date jusqu'en 1857 sous forme de recueils séparés réunissant les lettres de Walpole avec celles d'un ou plusieurs de ses correspondants. En 1857, la première édition chronologique à

peu près complète de la Correspondance de Walpole fut publiée par Peter Cunningham. Elle fut réimprimée neuf fois jusqu'en 1891. Mrs Paget Toynbee vient de faire paraître les premiers volumes de l'édition critique qui faisait encore défaut. Elle a complété et enrichi l'édition Cunningham de plus de quatre cents lettres (l'édition complète comprendra plus de trois mille lettres adressées à cent cinquante correspondants). Pour environ la moitié de la Correspondance, elle a comparé les lettres de Cunningham avec les originaux, ce qui lui a permis de rajouter des passages qui avaient été supprimés dans nombre de lettres et de corriger fréquemment le texte de Cunningham. Elle a fait précéder le premier volume d'une autobiographie sommaire d'Horace Walpole, *Short notes of my life*. Elle a entièrement renouvelé l'appareil de notes de l'édition précédente. Elle nous annonce pour la fin de sa publication un volume d'index des noms de personnes et de lieux, et de tables des matières. L'édition de Mrs Paget Toynbee répond donc à toutes les exigences de la critique actuelle. C'est en même temps une édition de luxe contenant les portraits des correspondants de Walpole, onze portraits de Walpole, des fac-similés, etc. Nous la signalons à tous les historiens français s'occupant du XVIIIe siècle. La Correspondance de Walpole est un des plus riches répertoires de faits et d'idées que nous possédions sur l'histoire littéraire, politique et diplomatique de l'Angleterre au XVIIIe siècle, qui, à tant de points de vue, est liée à la nôtre. Les quatre premiers volumes s'étendent de 1735 à 1760 et comprennent des lettres de Walpole à Charles Lyttelton, doyen d'Exeter, à Horace Mann, ministre à la cour de Toscane, à Henry Seymour Conway, qui devait être le commandant en second des forces britanniques en Allemagne pendant la guerre de Sept ans, à Richard Bentley, le fils du célèbre commentateur d'Horace, à Georges Montagu, le futur secrétaire de lord North, etc. Pendant les années qui précédèrent la guerre de Sept ans, elles sont surtout consacrées à l'histoire de ses idées, de ses œuvres littéraires, et à ses impressions de voyage. Avec la guerre de Sept ans, elles prennent un réel intérêt politique, et contiennent sur les origines de la guerre, sur les crises qui suivirent en Angleterre les premiers revers, sur la rentrée de Pitt au pouvoir, sur la formation de son grand ministère, des détails qui méritent d'être retenus. — P. Mu.

— C. de Rénémont. *Campagne de 1809. Étude militaire rédigée conformément au programme des examens d'admission à l'École supérieure de Guerre.* 17 croquis dans le texte. Paris, H. Charles-Lavauzelle, [1904], in-8, 402 p. Prix : 7.50. — G. Clément. *Campagne de 1813.* Avec 31 croquis dans le texte. Paris, H. Charles-Lavauzelle, [1904], in-8, 734 p. Prix : 10.00. — Ces deux ouvrages appartiennent à la catégorie des manuels. Le premier traite de la guerre de 1809 en Allemagne et en Italie ; le second, des événements militaires qui se sont déroulés depuis le passage de la Bérésina jusqu'à la fin de l'année 1813, tant en Allemagne, y compris Hambourg, qu'en Italie ; l'un et l'autre recourent à l'histoire diplomatique dans la mesure où elle éclaire les débuts et les phases successives des campagnes. L'exposé détaillé des opérations est accompagné de commentaires théoriques, stratégiques et tactiques : les nombreux croquis qui coupent le texte en facilitent

l'intelligence, et dispensent de recourir aux atlas. On ne peut exiger que les livres de ce genre soient munis d'un système complet de références bibliographiques : pourtant MM. de Rénémont et Clément auraient dû fournir au moins la liste sommaire des sources, imprimées ou manuscrites, auxquelles ils ont puisé.

— En 1828, lorsque éclata entre la Russie et la Turquie le conflit amené par la bataille de Navarin et la rupture du traité d'Akkerman, une mission militaire française fut autorisée à suivre les opérations des armées russes. Elle était dirigée par le duc de Mortemart, ancien officier d'ordonnance de Napoléon Ier et alors ambassadeur de France en Russie, et elle comprenait notamment le baron de Bourgoing, qui avait servi dans la Jeune Garde impériale, comme aide de camp de Delaborde, puis de Mortier. Sous le titre de : *Le duc de Mortemart et le baron de Bourgoing, souvenirs anecdotiques* (Paris, Émile-Paul, 1904, in-12, 321 p. ; prix : 3.50), M. le baron Pierre de Bourgoing publie une série de rapports et mémoires adressés tant par l'un que par l'autre au ministre des Affaires étrangères, le comte de la Ferronnays, et aujourd'hui conservées aux archives du quai d'Orsay. Mortemart faisait la campagne à côté du czar. Bourgoing participait, activement, au siège de Silistrie, sous le général Roth. Les pièces reproduites, datées de 1828, sont d'intérêt inégal ; mais l'utilisation s'en imposera à qui voudra faire l'histoire militaire du conflit ; elles peuvent aussi, dans une certaine mesure, contribuer à éclairer l'histoire des relations franco-russes, très intimes, à la fin du règne de Charles X.

Pourquoi M. de B. n'a-t-il pas donné, dans un avant-propos, quelques renseignements sur la manière dont il a réuni et agencé les éléments de son volume? Le sous-titre, *Souvenirs anecdotiques*, est tout à fait inexact. Toute publication historique doit recevoir un titre aussi précis que possible, et le lecteur doit être mis à même d'en saisir, d'un seul coup d'œil, la nature et le contenu.

— Émile Lefèvre. *H. Taine, de l'Académie française.* Paris, Guillaumin, 1905, in-16, 213 p. — M. E. Lefèvre, « auteur de *Eug. Gérusez, Sa vie, son œuvre* », nous informe d'abord que, dès son enfance, H. Taine lui apparut « le modèle à imiter ». Ayant ouï dire que « la jeune école historique le met présentement en morceaux », il fait entendre sa protestation, qu'il dédie « à messieurs les membres de l'Académie française ». Protestation en 38 chapitres, et virulente. M. Lefèvre a contre M. Aulard une vigoureuse rancune. En revanche, il donne à M. V. Giraud des preuves non équivoques de son estime. Çà et là quelques lettres de Taine : elles tranchent sur le reste du livre. Quelques jugements lapidaires sur les jeunes gens de 48 : « E. About passa pour être l'homme le plus spirituel de son temps ; Sarcey, le prince de la critique, devint notre oncle fort apprécié ; J.-J. Weiss... laissa un nom très sympathique... » (p. 2). Quelques digressions aussi sur Waldeck-Rousseau, sur M. Émile Combes, sur l'Institut Pasteur, sur les campagnes du journal *Le Matin*, sur les idées personnelles de M. Lefèvre. Pour finir, une page de critique d'art en l'honneur du monument élevé à Vouziers : « L'idée d'avoir rapproché le bronze sévère du granit aux tons agréables dit que l'existence de ce noble cœur a été faite de travaux ardus, réfléchis, et de joies douces au cœur... » (p. 213). — J. M.

— Otto LANGHEIM. *De Visé, sein Leben und seine Dramen.* Wolfenbüttel. R. Angermann, 1903, in-4, 110 p. — Après une biographie qui se contente, en quelques pages, de résumer ce que l'on savait déjà, M. O. Langheim passe en revue les diverses productions dramatiques de Visé : satires contre Molière, comédies bourgeoises, pastorale de Délie, pièces héroïques ou mythologiques. Ces brèves notices ont leur utilité, quand elles sont faites avec soin. Mais pourquoi y faire entrer certaines considérations littéraires d'une nouveauté et d'une précision insuffisantes ? Il aurait mieux valu étudier de plus près les alentours du sujet, s'inquiéter des sources. La bibliographie, qui n'est pas toujours exacte, a le tort de citer sur le même plan des ouvrages de valeur très inégale. — J. M.

LIVRES NOUVEAUX

Manuels et Instruments bibliographiques. — Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France rédigé sous la direction de *G. Brière, P. Caron et H. Maïstre* et publié par la Société d'histoire moderne. Année 1902 (cinquième année). Paris, Soc. nouvelle de librairie et d'édition, 12.00. — *J. Brugerette.* Histoire de l'Europe et de la France (1610-1789). T. Ier. Les relations internationales, la politique, la guerre. Paris, Delagrave. (Manuel scolaire.) — Table générale du *Correspondant* de 1875 à 1900 par *Alb. Isnard.* Paris, Bureaux de la revue.

Histoire politique intérieure. — *J. Alexandre.* Mondoubleau sous la Révolution (1792-93). Vendôme, Imp. Vilette. — Archives parlementaires de 1787 à 1860. Ire série (1787 à 1799). T. LXVI : Du 3 juin 1793 au 19 juin 1793. Paris, Paul, Dupont, 20.00. — *J. Baudry.* Étude historique et critique sur la Bretagne à la veille de la Révolution, à propos d'une correspondance inédite (1782-1790). 2 vol. Paris, Champion, 12.00. — Procès-verbaux des séances des administrations municipales de Villefranche-sur-Saône (1789-1800), publiés par *A. Besançon.* T. Ier (1789-1793). Villefranche, Imp. Mercier. — *Ernest Daudet.* Histoire de l'émigration pendant la Révolution française. 2e édit. T. Ier : De la prise de la Bastille au 18 Fructidor. Paris, Hachette, 7.50. — *P. Fauchille.* Une chouannerie flamande au temps de l'Empire (1813-1814). Louis Fruchart dit Louis XVII. Paris, Pedone, 7.50. — *E. Herriot.* Madame Récamier et ses amis. Paris, Plon, 2 vol., 15.00. — *E. Herriot.* Un ouvrage inédit de Madame de Staël. Les fragments d'écrits politiques (1799). Paris, Plon, 3.00. — *P. Imbart de La Tour.* Les origines de la Réforme. T. Ier : La France moderne. Paris, Hachette, 7.50. — *J. de la Faye.* Un roman d'exil. La princesse Charlotte de Rohan et le duc d'Enghien. Paris, Émile-Paul, 5.00. — Mémoires du comte de Rambuteau publiés par son petit-fils avec introduction et notes par *G. Lequin.* Paris, Calmann-Lévy, 7.50. — Mémoires de Madame Roland. Nouvelle édition critique contenant des fragments inédits par *Cl. Perroud.* 2 vol. Paris, Plon, 15.00.

Histoire diplomatique. — *V.-L. Bourrilly.* Fragments de la première Ogdoade de Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey. Paris, Société nouvelle de

librairie et d'édition, 5.00. — *V.-L. Bourrilly*. Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey (1491-1543). Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 10.00. — Recueil international des traités du XXe siècle, contenant l'ensemble du droit conventionnel entre les États et les sentences arbitrales, publié sous la direction du *Bon Descamps et Louis Renault*. Année 1901. Paris, A. Rousseau. (Publication périodique, 60.00 par an.) — *A. de Lapradelle et N. Politis*. Recueil des arbitrages internationaux. T. Ier (1798-1855) Paris, Pedone, 60.00. — Mémoires du général Govone (1848-1870), mis en ordre et publiés par son fils, traduits de l'italien par le *Ct H. Weil*. Paris, Fontemoing, 10.00.

Histoire militaire. — *Cne M. Bottet*. Monographie de l'arme à feu portative des armées françaises. Paris, Flammarion, 6.00. — *A. Butin*. La bataille de Fontenoy et l'inscription commémorative de 1902. Lille, Lefebvre-Ducrocq. — *J. Chavanon et G. Saint-Yves*. Joachim Murat (1767-1815). Paris, Hachette, 3.50. — *Ch. Du Bois-Melly*. Majorie. Épisode de l'invasion française en Valais (1798-1799). Nouvelle édit. Genève, Kündig, 5.00. — *G. Lacour-Gayet*. La marine militaire de la France sous le règne de Louis XVI. Paris, Champion, 15.00. — Mémoires et correspondance du général Leclaire (1793), avec une notice sur la famille. Paris, Chapelot. (Publ. Section historique de l'État-Major de l'Armée.) — *O. Meltzer*. Eisenberg-Moritzburg im Kriegsjahre 1813. Dresden, C. Heinrich, 0 mk. 50. — *A. Vaccon*. Henri de Mauduit du Plessix, lieutenant de vaisseau. Paris, Retaux. — *F. Vischer*. Der Kanton Basel von der Auflösung der Nationalversammlung bis zum Ausbruche des zweiten Koalitionskrieges (April 1798-März 1799). Basel, Beck, 4 mk.

Histoire religieuse. — Bossuet apologiste et apôtre de la Croix (extraits de ses œuvres), par le *P. Bernard*. Paris, Bloud. — *Abbé J. Bézy*. Un prédicateur apostolique au XVIIIe siècle. Étude sur la vie et les œuvres de Bon-Pierre-Charles Frey de Neuville, jésuite (1693-1774). Paris, Picard, 7.50. — *H. Chardon*. Un curé de Marolles-les-Braux, bienfaiteur de l'Église et des pauvres (1759-1785). Le Mans, Saint-Denis. — *Le P. Ingold*. Moines et religieuses d'Alsace : la Mère de Rosen, visitandine. Paris, Picard, 2.00. — *Penod*. J.-X. Moïse, évêque du Jura (1742-1813). Paris, Picard, 5.00. — *J. Vianey*. Le bienheureux curé d'Ars (1786-1859). Paris, Lecoffre, 2.00 (Les Saints). — *H. Welschinger*. Le Pape et l'Empereur (1804-1815). Paris, Plon, 8.00.

Histoire économique et sociale. — *Ed. Demolins*. La science sociale depuis Le Play (1882-1905). Classification sociale. Paris, Bib. de la science sociale, 3.50. — *E. Doumergue*. Les origines historiques de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Paris, Giard et Brière, 2.50. — *V. Du Bled*. La société française du XVIe au XXe siècle. 5e série : XVIIIe siècle. Paris, Perrin, 3.50. — *Haryett Fontanges*. La Légion d'honneur et les femmes décorées. Paris, Alliance coopérative du livre, 3.50. — *Th. Funck-Brentano*. Les sophistes français et la Révolution européenne. Paris, Plon, 6.00. — Le Code civil (1804-1904). Livre du centenaire pub. par la Société d'études législatives. Paris, A. Rousseau, 2 vol. — *Dr W. Marcus*. Choiseul und die Katastrophe am Kourouflusse. Eine Episode aus Frankreichs Kolonialgeschichte. Breslau, M. et H. Marcus, 2 mk. 40. — *F. Martin-Ginouvier*. Un philanthrope méconnu du XVIIIe siècle. Piarron de Chamousset. Paris, Dujarric, 7.50.

Histoire littéraire et Histoire de l'art. — *C. Bayet.* Précis d'histoire de l'art. Paris, Picard et Kaan (Bib. de l'enseignement des Beaux-Arts), 3.50. — Fables choisies de J. de La Fontaine, traduites en prose latine par F. de Salignac-Fénelon. Nouvelle édition critique avec introduction et documents inédits relatifs à l'éducation du duc de Bourgogne, par l'*abbé Bézy*. Paris, Picard, 4.00. — Noëls de 1512 de François Briand, publiés par *H. Chardon*. Paris, Champion. — *U.-V. Chatelain*. Le surintendant Nicolas Foucquet, protecteur des lettres, des arts et des sciences. Paris, Perrin. — *Constant-Pierre*. Les hymnes et chansons de la Révolution. Aperçu général et catalogue avec notices historiques, analytiques et bibliographiques. Paris, Champion, 25.00 (Ville-de-Paris. Publ. relatives à la Révolution.) — *L. Gruel*. Manuel historique et bibliographique de l'amateur de reliures. T. II (pl.). Paris, Gruel et Leclerc, 100.00. — *P. Gruyer*. Victor Hugo photographe. (Album de planches avec texte). Paris, Ch. Mendel, 12.00. — *J. Guiffrey*. La tapisserie. (Bibliographie critique.) Paris, Picard, 6.00. (Bib. des bibliographies critiques pub. par la Soc. des Études historiques.) — *J.-B. Hope*. Voltaire poète. Paris, P. Paclot, 3.50. — *H. Lardanchet*. Les enfants perdus du Romantisme. Paris, Perrin, 3.50. — *L. Lefebvre*. Histoire du théâtre de Lille. V. Le théâtre municipal (1880-1903). Lille, Imp. Lefebvre-Ducrocq. — *A. Montier*. Études de céramique normande. I. Les potiers d'Infréville près Bourgthéroulde (Eure). Caen, Imp. Delesques. — *Vte de Savigny de Moncorps*. Précieux autographes d'Alfred de Vigny. Paris, Leclerc. — *A. Soubies*. Les directeurs de l'Académie de France à la Villa Médicis. Nouvelle édition. Paris, Flammarion, 1.25. — *E. Strœblin*. Jean Petitot et Jacques Bordier, deux artistes huguenots du XVIIe siècle (pl.). Genève, Kündig, 10.00. — La comédie. Extraits des auteurs comiques des XVIIe et XVIIIe siècles, par *J. Woyne*. Paris, H. Paulin, 7.50.

Histoire locale et généalogique. — *P. Tierny et abbé Couaix*. Le journal de Sentex, huissier et archer du vice-sénéchal d'Auch, et monographie du village de Castin. Auch, Imp. centrale. — *R. de Puységur*. Notice généalogique sur la maison de Chastenet de Puységur. Paris, Imp. Lemerre. — *Al. Ledieu*. Les étrangers en Picardie. Les princes de Savoie-Carignan, derniers seigneurs de Domart-sur-la-Luce. Abbeville, Imp. Duclercq. — *J.-F. Leturcq*. Généalogie de la famille de L'Emperière (Normandie-Bretagne). Évreux, Imp. Hérissey. — *A. Bourrut*. La justice de paix de Magny à la fin du XVIIIe siècle. Mantes, Imp. Desmolins. — *E. Prarond*. Généralités sur le Ponthieu et sur l'arrondissement d'Abbeville. Trois cantons (Abbeville et Hallencourt). Abbeville, Imp. Lafosse. — *P. Braconnier*. Le vieux Rozoy. Rozoy-sur-Serre, Camus, 1.00. — *Ch. Poette*. Promenades dans les environs de Saint-Quentin. T. X. Saint-Quentin, Imp. Poette. — Inventaire des archives modernes de la ville de Saint-Quentin (1789-1898), par *V. Dessein*. Saint-Quentin, Imp. Poette. — *A. Canaux*. Notice sur Saint-Valery-en-Caux et ses environs. Fécamp, Imp. Durand. — *Mgr Ch. Bellet*. Histoire de la ville de Tain, en Dauphiné, depuis la domination romaine jusqu'à nos jours. T. Ier : Moyen Age et ancien régime. Paris, Picard, 5.00

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants :* P. CARON.

Les Mémoires du duc de Choiseul

(*Suite et fin* [1]).

III

Les Mémoires inédits, et avec eux la rédaction continue de Choiseul, se terminent à l'ambassade de Vienne. Nous ne possédons plus pour la suite de sa carrière que des fragments et des épisodes relatifs aux intrigues qui furent dirigées contre lui, et quelques grands mémoires politiques composés les uns pendant, les autres après son ministère.

Il nous serait très utile, pour la connaissance de la politique intérieure et extérieure de Choiseul, de savoir quels furent ses appuis et quels furent ses ennemis à la Cour de 1758 à 1770, de quelles cabales il dut se défendre, et quelle influence eut sur lui le milieu où il vécut. Les indications que contiennent à ce sujet ses Mémoires sont presque toutes relatives aux dernières années de son ministère et à ses rapports avec Mme du Barry. Pour les douze années qui précédèrent, nous ne rencontrons qu'un épisode entièrement rédigé : celui de l' « Anecdote particulière ». En groupant les renseignements épars dans les Mémoires de Choiseul et en les comparant à ceux des autres Mémoires du XVIIIe siècle, voici les principales constatations que nous avons été amené à faire.

Nous savions déjà par les Mémoires que rédigea Soulavie, ceux de Duclos, de Maurepas, de d'Aiguillon, de Richelieu, et par ceux de Moreau et de Dufort de Cheverny, que le principal centre de l'opposition à Choiseul fut la « cabale dévote [2] » qui s'était formée autour du Dauphin et de la Dauphine, dont les chefs furent La Vauguyon et Mme de Marsan, gouverneur et gouvernante des enfants de France, et l'évêque de Verdun, Nicolay, le conseiller et l'ami de Marie-Josèphe, dont les inspirateurs et les directeurs secrets furent les Jésuites, dont les adversaires furent les Parlementaires. D'après les Mémoires inédits, l'hostilité des Jésuites contre Choiseul remonterait aux premières années de

---

1. Voir la *Revue*, t. VI, p. 229-248.
2. Dufort de Cheverny, t. Ier, p. 188.

sa carrière. Dès 1745, nous raconte Choiseul [1], un frère Jésuite, Latour, nouvelliste de Conti, essayait par ses insinuations de le brouiller avec ce prince sous les ordres de qui il servait. Besenval, dont les Mémoires sont inspirés par les conversations de Choiseul à Chanteloup, nous rapporte une anecdote qui témoigne des manœuvres des Jésuites contre Choiseul à Rome [2]. Selon Soulavie, les intrigues des Jésuites contre Choiseul auraient en effet été très activement poussées pendant son ambassade à Rome, mais Choiseul ne serait pas demeuré en reste avec eux, les aurait combattus pour complaire à Mme de Pompadour et se serait ligué contre eux avec les Parlements [3]. Que Choiseul ait manifesté son hostilité contre les Jésuites à Rome, les lettres des Mémoires inédits, nous l'avons vu [4], semblent le confirmer. Mais rien de moins certain que son alliance contre eux, dès cette époque, avec les Parlements. Il n'est guère plus tendre à ce moment pour les Parlementaires que pour les Jésuites, et, à propos de l'affaire des Sacrements, il déclare que le Parlement de Paris se comporta « comme l'esprit de parti, quand il s'empare d'une société, conduit toujours », qu' « il mit dans ses délibérations une précipitation indécente et ne parut pas avoir plus de mesure dans sa conduite, que l'archevêque de Paris n'en avait eu dans la sienne [5] ». En dehors des lettres sur l'ambassade de Rome, il n'y a que deux passages, dans la publication de M. Calmettes, où Choiseul fasse allusion aux Jésuites, et ni l'un ni l'autre ne nous apprennent grand'chose sur ses rapports avec eux et avec les Parlements. Le premier est le mémoire rédigé pour Mme de Pompadour en 1759, pour vaincre l'opposition des confesseurs qui refusaient de laisser Louis XV communier tant qu'il garderait la Marquise auprès de lui [6]. Son principal intérêt est de mettre en lumière très habilement et très discrètement les manœuvres du P. Pérusseau, confesseur du roi, de son successeur, le P. Desmarets, et surtout du P. Sacy, procureur général de la Compagnie. Le second est un fragment sur le renvoi des Jésuites [7]. « Les circonstances, y dit Choiseul, dominèrent ; il fallait ou détruire les Parlements ou chasser les Jésuites. On ne croyait pas alors qu'il fût aussi facile qu'on l'a prouvé depuis de bouleverser et de détruire la justice du royaume. On fit prendre au roi le parti le plus facile, qui fut celui de l'expulsion des Jésuites ». Ce serait peut-être beau-

1. *Mémoires de Choiseul*, p. 25.
2. Besenval, *Mémoires*, t. Ier. « Principe de la haine des Jésuites contre M. de Choiseul. »
3. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, chap. XIII, p. 247-248.
4. Cf. la *Revue*, t. VI, p. 242.
5. *Mémoires de Choiseul*, p. 112.
6. *Ibid.*, p. 376-381.
7. *Ibid.*, p. 375-376.

coup s'avancer que de voir dans ce texte un résumé de la politique de Choiseul. Tout au plus peut-on y relever une indication sur le caractère « opportuniste » de cette politique.

Les Mémoires sont un peu plus explicites sur les relations de Choiseul avec La Vauguyon, Mme de Marsan et le Dauphin. Choiseul parle des deux premiers avec le plus grand mépris. « Le duc de La Vauguyon, dit-il, ressemble bien à l'annonce d'un vice ou d'une vilaine action [1]. » Mme de Marsan était une intrigante « pleine de fiel et de rage,... aussi dangereuse que folle [2] ». L'un et l'autre ne cessèrent de fomenter des intrigues contre Choiseul. En 1760, ils essayèrent de le renverser par un mémoire remis secrètement au roi par le Dauphin, où l'on accusait Choiseul de se concerter avec le Parlement et de préparer la chute des Jésuites dans des conciliabules secrets avec les principaux de ses membres [3]. En 1765, ils firent partie de la cabale qui poussa Mme d'Esparbès et essaya en la donnant comme maîtresse au roi de renverser le ministre [4]. Ils se rallièrent à la faction de la du Barry, qui fut d'ailleurs soutenue par tout le parti dévot [5], et même après le renvoi de Choiseul, dans l'affaire du retrait de la charge de colonel général des Suisses, ils furent parmi les adversaires les plus acharnés de l'ancien ministre [6]. Choiseul, dans l'Anecdote particulière, nous raconte tout au long l'intrigue de 1760. Il insiste sur le rôle joué par Mme de Marsan quand le roi lui attribua, puis lui retira la charge de colonel général des Suisses; il nous retrace dans l'Anecdote particulière une longue scène qu'il eut avec le Dauphin, où il aurait prononcé la parole, célèbre depuis, « qu'il pourrait être son sujet, qu'il ne serait jamais son serviteur [7] ». Mais quelque intérêt que présentent ces renseignements, ils ne nous font connaître que très imparfaitement les rapports de Choiseul avec le parti dévot. Le parti dévot ne consista pas qu'en Mme de Marsan et en M. de La Vauguyon. Le Dauphin et la Dauphine, si l'on en croit les Mémoires de Richelieu et de Moreau, ne se lassèrent pas de comploter contre Choiseul. En 1764, le Dauphin, selon Soulavie, aurait travaillé au retour de Maurepas, dont il voulait faire un chancelier de France. La combinaison était dirigée contre Choiseul. Elle aurait échoué par le refus de Lamoignon de se

1. *Mémoires de Choiseul*, p. 224.
2. *Ibid.*, p. 277 et p. 413.
3. Cf. l'Anecdote particulière, dans les *Mémoires de Choiseul*, p. 172-204, et Besenval, t. Ier. « Intrigue de M. de La Vauguyon contre M. de Choiseul. »
4. Cf. le Mémoire justificatif de Choiseul en 1765, p. 413 et 414.
5. Cf. les *Mémoires de Choiseul*, p. 223 sqq.
6. *Ibid.*, p. 273 sqq.
7. *Ibid.*, p. 189.

démettre de sa place [1]. Au moment où l'expulsion des Jésuites fut sur le point d'être décidée par le Conseil royal en 1764, le Dauphin s'opposa plus loyalement et plus ouvertement au sentiment de Choiseul, et nous connaissons par Dufort de Cheverny, qui l'entendit raconter à Chanteloup, une de ses discussions avec le ministre [2]. Quant à la Dauphine, qui ne cessait de soutenir le zèle religieux de son mari, elle aurait continué après la mort du Dauphin son opposition contre Choiseul, conseillée par l'évêque de Verdun, Nicolay, dont elle aurait eu le dessein de faire un garde des sceaux et ensuite un premier ministre [3]. Nous aurions voulu être renseignés par Choiseul lui-même sur toutes ces menées du parti dévot [4]. Mais ses Mémoires n'y font qu'allusion.

A côté des chefs du parti dévot, les ennemis les plus dangereux et les plus obstinés de Choiseul semblent avoir été, d'après ses Mémoires, le duc d'Aiguillon et le maréchal de Richelieu. Alliés et inspirateurs de Mme du Barry, ils furent les auteurs du renvoi de Choiseul ; mais, si nous nous en rapportons aux Mémoires de Richelieu et de d'Aiguillon, ils auraient été de tout temps ses adversaires. En face du ministre de Louis XV, qui représentait la lutte contre les Jésuites et l'entente avec les Parlements, d'Aiguillon aurait été l'ami et le confident du Dauphin, « l'un de ses instruments invisibles », l'ennemi acharné des Parlements, le partisan résolu des Jésuites, qu'il soutint de toute sa puissance. Choiseul, qui savait à quoi s'en tenir sur ses sentiments, aurait cherché à ruiner son influence. Il lui aurait suscité l'affaire de Bretagne. Il aurait déchaîné contre lui La Chalotais en 1764, réintégré pour lui faire échec le Parlement de Bretagne en 1769 [5]. Il aurait même voulu « le faire pendre [6] », en évoquant et en maintenant son procès devant le Parlement de Paris, et en s'opposant, tant qu'il le put, à ce que le Conseil du roi le revendiquât. L'arrière-pensée de Soulavie perce clairement dans ce parallèle. Il

---

1. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, chap. XIX, p. 328-329.

2. Dufort de Cheverny, t. Ier, chap. XIV, p. 391-395.

3. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, chap. XIX, p. 339. — M. C. Stryienski a signalé à plusieurs reprises, dans sa biographie de Marie-Josèphe de Saxe, l'intimité de la Dauphine et de l'évêque de Verdun. (*La Mère des trois derniers Bourbons*, table des noms propres, p. 414.)

4. Soulavie signale également les intrigues de Choiseul contre la reine. Il se serait proposé deux fins dans ses entreprises contre elle : d'abord d'éloigner tout à fait le roi des Jésuites et des suggestions de ceux qui formaient le parti du Dauphin et qui étaient pour la plupart des habitués de l'entourage de la reine, puis de la remplacer par une Autrichienne qui lui devrait tout. Mais il n'indique en dehors de ces indications générales aucun fait précis. Cf. les *Mémoires de Richelieu*, t. IX, chap. XIX, p. 342.

5. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, chap. XIII, p. 254-256, et chap. XXIII, p. 399 et 400 ; *Mémoires de d'Aiguillon*, chap. II et III.

6. *Mémoires de Choiseul*, p. 286.

n'oppose les deux ministres de Louis XV que pour mieux les détruire l'un par l'autre, d'Aiguillon le serviteur des Jésuites et Choiseul le serviteur des Parlements, le premier voulant utiliser pour parvenir au pouvoir les intrigues d'une faction redoutée et méprisable, le second cachant mal sous un faux libéralisme [1] une ambition démesurée, et recherchant dans l'appui des Parlements un moyen de dominer et de s'imposer. Les Mémoires de Choiseul contiennent une réponse aux allégations dont Soulavie s'est fait l'écho en leur donnant une forme systématique. Sans doute, peu de portraits dans les Mémoires de Choiseul sont plus âpres et plus blessants que celui de d'Aiguillon. D'Aiguillon, pour lui, est un lâche incapable de bravoure sur un champ de bataille [2], une âme basse et rancunière, n'ayant de raffinements que dans ses cruautés. Il le juge suffisant « au point que malgré la nullité complète de son mérite, c'est un tort à ses yeux de ne pas lui souhaiter tous les avantages possibles », jaloux « au point qu'on devient son ennemi quand on ose obtenir des avantages de préférence à lui », et, pour tout dire, « un homme déshonoré et qui était né jugé [3] ». Mais, en même temps, il se défend d'avoir eu la volonté ou le désir de nuire à d'Aiguillon, et il proteste que, quelque piètre estime qu'il eût du personnage, il ne devint son ennemi personnel qu'au moment où d'Aiguillon lui fit retirer sa charge [4]. Il aurait simplement connu sa conduite, « répréhensible et odieuse [5] », en Bretagne, et il n'aurait pensé que d'Aiguillon devait être jugé par le Parlement, que parce qu'il était convaincu que le procès criminel était pour lui la moins mauvaise des solutions. « J'étais instruit, dit-il, que l'on ne pouvait juger dans un procès criminel que les faits et non les intentions, et j'étais sûr que, pour les faits, M. d'Aiguillon avait pour chacun des ordres du roi, et que s'il lui en manquait quelques-uns, il était très à même de se les faire donner en antidatant. Il avait persuadé au roi qu'il était le martyr de son autorité et de son dévouement à sa personne, et n'avait pas eu de grandes difficultés à vaincre pour séduire et partager avec le roi les bonnes grâces de la comtesse du Barry. Dans cette position qui m'était parfaite-

---

1. « Quelque despote qu'il [Choiseul] fût, il eut recours aux principes mêmes de liberté publique et à des sentiments populaires qu'il n'eut jamais dans le cœur, mais qui commençaient à s'exprimer en France, pour les animer contre le duc d'Aiguillon et réveiller contre lui ceux qui commençaient à goûter de nouvelles maximes ou qui étaient sectateurs du Parlement. » (Richelieu, *Mémoires*, t. IX, chap. XIII, p. 255-56.)

2. Choiseul signale sa lâcheté à la bataille de Coni en 1744 (cf. les *Mémoires*, p. 14 et 15) et à la bataille de Saint-Cast en 1756. (*Ibid.*, p. 187.)

3. *Mémoires de Choiseul*, p. 287-289.

4. *Ibid.*, p. 361.

5. *Ibid.*, p. 287.

ment connue, et à laquelle il faut ajouter la vile soumission du chancelier Maupeou, j'étais trop rompu aux affaires, et surtout à la manière dont elles se faisaient avec le roi, pour avoir pu imaginer un instant que le procès criminel de M. d'Aiguillon lui causât le moindre dommage réel [1]. » On voit quelle est l'importance de ce développement de Choiseul, qui tend à le disculper de toute provocation vis-à-vis de d'Aiguillon, et à enlever par conséquent le caractère de représailles aux mesures que ce dernier prit ou conseilla contre lui. Mais il n'est pas impossible qu'il ait été fait pour les besoins de sa cause, et nous sommes une fois de plus obligés d'attendre des études critiques de détail pour nous prononcer en toute certitude entre Choiseul et ses adversaires.

Choiseul n'est guère plus indulgent pour Richelieu que pour son neveu d'Aiguillon. Il le qualifie de « héros de la bassesse ». Il l'estime d'un cœur pervers, capable de tous les crimes, n'ayant choisi parmi les moyens de parvenir que ceux contraires à l'honnêteté. Il conteste jusqu'à son esprit, « qui, si on lui ôte quelques grâces, est médiocre », et à son imagination, « qui est décousue [2] ». Adversaire de Mme de Pompadour, soutien de Mme d'Esparbès, protecteur de Mme du Barry, Richelieu fut toujours dans le camp opposé à celui de Choiseul. Choiseul laisse entendre que Richelieu lui reprochait de contrecarrer ses ambitions : « Ignorant des bornes étroites de son talent et de son esprit, dit-il, il s'est cru propre à tout, et lorsqu'il n'est pas arrivé à ce qu'il désirait, il a toujours soupçonné que les ministres s'y opposaient par jalousie. Il m'a cru jaloux de lui. Je ne lui ai pas fait l'honneur de l'être [3]. » Mais quel fut le rôle spécial joué par Richelieu dans les intrigues contre Choiseul ? Les mémoires de Choiseul ne nous apprennent que ce que nous savions déjà, son alliance avec la du Barry et son intervention décisive au moment de la présentation de la maîtresse [4].

Richelieu, d'Aiguillon, La Vauguyon, étaient les chefs d'une coalition de mécontents, d'envieux et d'intrigants, qui, pour se tenir au second plan et dans la coulisse, n'en minèrent pas moins à la longue l'influence du ministre, et surent, au moment critique, donner avec ensemble contre lui. Choiseul, en passant, dans ses Mémoires, nous retrace la silhouette des principaux d'entre eux. D'abord, dans l'entourage immédiat du roi, les princes de la maison de Bourbon. A l'exception de Conti, qui fut son premier protecteur, il ne les a pas ménagés. « En général,

1. *Mémoires de Choiseul*, p. 287 et 288.
2. *Ibid.*, p. 221 et 222.
3. *Ibid.*, p. 222.
4. *Ibid.*, p. 223 et sq.

a-t-il écrit, tous les princes de maison souveraine sont naturellement plus bas que les autres hommes, et, de tous les princes de l'Europe, ce sont ceux de la maison de Bourbon qui ont en partage la bassesse la plus méprisable [1]. » Condé choisit pour l'attaquer le terrain militaire. Il était convaincu de sa supériorité sur tous les hommes de guerre de son temps. Saint-Germain après Choiseul devait s'en apercevoir. En 1770, il dicta au conseiller du roi Cromot un rapport où il critiquait l'administration militaire de Choiseul ; puis, de concert avec son neveu le comte de La Marche, il chargea Terray de préparer les voies, en accusant Choiseul de prodigalités inutiles et en insinuant qu'il pouvait bien être un malversateur. Choiseul le prit de haut et réduisit momentanément ses adversaires au silence en exposant dans deux mémoires détaillés, au Conseil du roi, sa gestion financière aux Affaires étrangères et à la Guerre [2]. Condé et La Marche dissimulèrent et continuèrent à comploter contre Choiseul, avec un peu plus d'hypocrisie seulement. « Dans le même temps, écrit Choiseul, qu'il [Condé] me marquait l'amitié la plus vive et la plus fidèle, soit en me parlant, soit par lettres, il s'était lié avec les du Barry et le chancelier Maupeou, et avait intrigué auprès du roi, autant que ses petits moyens le lui permettaient, sous la condition qu'il obtiendrait ma charge [de colonel général des Suisses [3]]. » La charge à laquelle Choiseul fait ici allusion fut la cause sinon de sa brouille, au moins de son refroidissement avec Soubise et son entourage. Soubise était l'ami désintéressé des maîtresses royales, ou tout au moins il leur demandait des honneurs plntôt que des charges lucratives, et des postes en vue plutôt que les réalités du pouvoir. Choiseul nous déclare avoir vécu en bons rapports avec lui pendant la plus grande partie de son ministère [4]. Mais Soubise, d'une intelligence bornée et d'un caractère faible, subit toute sa vie l'influence des femmes qui vécurent dans son intimité, d'abord celle de sa maîtresse, Mme d'Andlau [5], puis celle plus impérieuse de sa sœur, Mme de Marsan. Sur ses avis, il postula la charge de colonel général des Suisses et conçut du dépit d'être évincé par Choiseul. Mme de Marsan n'eut pas grand'peine

1. *Mémoires de Choiseul*, p. 27.
2. *Ibid.*, p. 236 et sq.
3. *Ibid.*, p. 306.
4. « J'avais vécu avec lui pendant mon ministère de la manière la plus honnête. Je lui avais même rendu des services. Il n'y avait jamais eu entre nous le plus léger différend. Il en convenait et cultivait Mme de Choiseul comme son amie. » (*Mémoires de Choiseul*, p. 306.)
5. Cf. les *Mémoires de Choiseul*, p. 29. Mme d'Andlau était la maîtresse de Soubise et de son frère le cardinal « autant qu'on pouvait l'être ».

à le pousser dans le parti de Mme du Barry, où il ne joua pas un grand rôle, toutes les places d'amis étant déjà occupées, mais qu'il consolida de son nom et de son crédit. Il aurait, selon Choiseul, payé dans l'administration de la Guerre « un valet damné », qui n'était autre que Foullon, « insigne fripon en tous genres, quoique dénué, pour ce qui n'était pas intrigues, d'esprit et de talents », et ce dernier aurait agi dans l'ombre pour faire tomber entre ses mains, par la disgrâce de Choiseul, la charge de colonel général des Suisses [1].

La coalition de haines et d'ambitions qui se forma contre Choiseul en 1770 n'aurait probablement pas triomphé, si elle n'avait eu des intelligences dans le ministère avec le chancelier Maupeou et le contrôleur Terray. Les Mémoires de Choiseul sont peu explicites sur le rôle joué par Maupeou pendant son ministère. Il signale son entente avec d'Aiguillon, au moment du procès de ce dernier, puis il indique qu'il aurait lié partie avec l'abbé Terray avant son élévation au Contrôle général, et qu'une des conditions de leur accord aurait été la promesse du nouveau Contrôleur de s'opposer à tout propos aux décisions de Choiseul [2]. Mais ce sont là des faits déjà connus et auxquels les Mémoires de Choiseul n'ajoutent rien. Plus importants sont les renseignements de Choiseul sur Terray. La tactique du Contrôleur aurait été de lui refuser les fonds nécessaires pour le paiement des dépenses de ses départements, et de l'entraîner à des discussions continuelles devant le roi, où Terray avait le dessous, mais où paraissait succomber avec lui la politique d'économies si nécessaire au royaume [3]. Choiseul a donné libre cours à son mépris et à sa rancune contre lui dans un portrait à l'emporte-pièce qui rappelle la manière de Saint-Simon [4] : « Le mensonge et la bassesse étaient aussi faciles à l'abbé Terray pour faire sa cour à la dame du Barry, que l'injustice, le vol, et la barbarie lui étaient naturels pour procurer de l'argent au roi. »

Telles sont les principales indications que les Mémoires de Choiseul nous fournissent sur sa vie de cour de 1758 à 1770. Elles ne nous permettent pas de la retracer avec une précision suffisante. Sur un grand nombre des relations de Choiseul, nous demeurons dans l'ignorance. Les Mémoires entre autres ne nous apprennent à peu près rien des rapports

1. *Mémoires de Choiseul*, p. 281.

2. *Ibid.*, p. 288 et p. 233 : « Je crois même que le chancelier Maupeou de la part de la dame du Barry fit faire serment à l'abbé Terray, comme condition expresse de son élévation à la place de contrôleur général, qu'il serait à tort et à travers en opposition avec moi sur toutes les parties de l'administration. »

3. *Ibid.*, p. 235.

4. *Ibid.*, p. 231.

de Choiseul et de Bernis. Choiseul semble éviter d'y prononcer son nom, et il ne le cite guère qu'au moment de la conclusion du traité de Vienne pour marquer l'extrême satisfaction qu'il en ressentait [1]. A-t-il voulu ménager Bernis, avec qui, extérieurement du moins, il demeura en bons termes, en ne faisant pas connaître l'opinion peu flatteuse qu'il avait de lui ? S'est-il trouvé embarrassé de justifier sa conduite à son égard ? ou bien n'a-t-il eu aucune arrière-pensée et a-t-il omis d'en parler parce que sa composition était hâtive et incomplète ? Il est impossible en l'état actuel des choses de se prononcer entre ces trois alternatives. Nous ignorons également à peu près tout des relations de Choiseul avec les principaux de ses collègues du ministère : Belle-Isle, Silhouette Bertin, Laverdy, Berryer ; et de ses rapports avec la diplomatie secrète dont les menées furent, au dire de Soulavie, une des causes principales de sa chute [2]. Enfin, dans son récit sur l'affaire du retrait de sa charge de colonel général des Suisses, Choiseul signale de quelle manière d'Aiguillon et ses amis jouèrent l'ambassadeur d'Espagne, Fuentès [3], et nous donne par là une indication sur l'appui que lui prêtaient les souverains étrangers, Charles III et Marie-Thérèse. Mais nous devons ici encore nous contenter d'allusions. Nous ne pouvons donc, pour la période de 1758-1770, rassembler dans les Mémoires que quelques matériaux, du reste non sans valeur, d'une histoire qu'il nous est impossible de retracer aujourd'hui autrement que dans ses grandes lignes.

Les Mémoires, en revanche, sont un document psychologique de premier ordre pour nous faire connaître la façon dont Choiseul réagissait contre les intrigues, et la tactique par laquelle il les déjouait. Il ne cesse de répéter dans ses Mémoires qu'il ne tenait pas au pouvoir, et, dans les

---

1. Cf. l'attitude de Belle-Isle et de Bernis en communiquant à Choiseul le second traité de Vienne : « Je n'ai jamais vu personne aussi enthousiaste de son ouvrage que l'abbé de Bernis me le parut. Il avait l'air de me dire en me remettant ses papiers : « Allez, vous conviendrez, quand vous l'aurez lu, que je suis le plus grand homme en politique qui ait jamais existé. » Le maréchal de Belle-Isle applaudissait en frappant de sa canne à toutes les louanges que l'abbé de Bernis se donnait en frappant de sa main sur son ventre. Mme de Pompadour me faisait signe que j'étais bien heureux d'être l'instrument dont se servaient de si grands ministres, et moi, avec l'air humble et bête, je répondais : « Je vous dirai ce que j'en pense quand je l'aurai lu. » Dans le Mémoire de 1765, qui a un caractère tout politique, Choiseul juge plus sévèrement l'attitude de Bernis : « Au bout d'environ six mois, la tête tourna entièrement au cardinal de Bernis. Il abandonna la conduite d'un projet dont il n'avait jamais connu l'étendue. Il mendia la paix qui lui fut refusée. Il quitta la politique où il ne pouvait plus rien faire, et chercha à se consoler de son manque de courage par l'espérance de gouverner le royaume. » (*Mémoires de Choiseul*, p. 384.) Mais le Mémoire de 1765 est distinct des *Mémoires de Choiseul*, et il reste étonnant que, dans les Mémoires inédits, Choiseul ne nous apprenne à peu près rien de ses relations avec Bernis.

2. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, chap. XXII, p. 391-398.

3. *Mémoires de Choiseul*, p. 285 sqq.

lettres intimes qu'il écrivait à Voltaire, il renouvelle les mêmes protestations sur son peu d'ambition. Nous avons vu qu'il s'était défendu d'avoir songé à l'ambassade de Rome, et comment il avait soutenu que sa nomination à Vienne fut l'œuvre de Mme de Pompadour et de Madame Infante, et que, pour lui, il était prêt à y renoncer pour satisfaire Rouillé. Dans le mémoire justificatif qu'il remit au roi en 1765, il rappelle à Louis XV qu'il avait fallu un ordre formel de sa part pour le décider à devenir ministre, et combien il lui avait fait d'objections à ce moment : « Quoique chaque membre de l'administration, conclut-il, dise communément que c'est par pure obéissance qu'il est dans le ministère, il est de fait, Sire, que j'ai été ministre sans y songer et en obéissant aux ordres de mon maître et de mon bienfaiteur [1]. » Et il écrit à Voltaire, le 14 janvier 1760 : « Cet homme [le roi de Prusse] ne sait donc pas que j'ai eu la réputation d'avoir eu de l'ambition, et que je n'en ai pas l'ombre, et que je hais les affaires à mort ? » Et, le 8 mai 1760 : « Luc [Frédéric III] est bien mal informé quand il a pensé que j'étais dans le cas d'être chassé de ma place. Mais si Luc veut me procurer la liberté à cet égard, sans me faire manquer à mon devoir et à mon sentiment pour mon maître, vous pouvez l'assurer que je ferai dire tous les samedis une messe à Sainte-Geneviève pour le repos de son âme et de son corps [2]. »

Pour mieux nous convaincre de la sincérité de son détachement, Choiseul nous en donne les motifs. Le premier est son goût pour les distractions mondaines et pour le plaisir. « En entrant dans le ministère de Votre Majesté, écrit-il dans le mémoire de 1765, je lui protestai et avec vérité que l'emploi qu'elle me forçait d'accepter était étranger à mon éducation, au genre de vie que j'avais mené, et au goût que mon caractère et mes passions m'inspiraient. » Et plus loin : « Quand Votre Majesté m'a choisi pour entrer dans son ministère, je lui ai promis que j'emploierais le peu de ressources qui étaient en moi et toute ma fidélité à son service, mais je ne lui ai pas promis que j'abandonnerais le goût que j'ai pour le plaisir, ni que je serais sans défaut [3]. » Il écrit dans le même sens à Voltaire le 22 avril 1760 : « Vous pouvez ajouter que je jure de bonne foi que je n'ai nulle ambition, mais en revanche, j'aime mon plaisir à la folie, je suis riche, j'ai une très belle et très commode maison à Paris, ma femme a beaucoup d'esprit, ma famille et ma société me sont agréables infiniment. On a dit que j'avais des maîtresses pas-

1. *Mémoires de Choiseul*, p. 382.
2. Cf. Calmettes, *Choiseul et Voltaire*, p. 53 et 76.
3. *Mémoires de Choiseul*, p. 382 et 411-412.

sables. Je les trouve, moi, délicieuses, etc [1]. » A ce goût des plaisirs, il faudrait joindre chez Choiseul, si nous l'en croyons, une grande dose d'indifférence. « Je suis persuadé, écrit-il, au lendemain de sa chute, que dans un mois j'aurai oublié une grande partie des détails de ma disgrâce [2]. » Il se déclare incapable de rancune, moins par l'effet d'une bonté naturelle que par mépris et insouciance. « Ce qu'il y a de plus étonnant, dit-il en terminant son récit de l'Anecdote particulière, c'est que je n'ai pas même songé à faire punir les intrigants dont j'avais à me plaindre. J'étais bien le maître de la punition. Je méprisais la vengeance, comme je méprisais la personne de M. de La Vauguyon [3]. » Et dans les Mémoires inédits, il vante son calme parfait et même sa secrète satisfaction dans des circonstances où tout autre courtisan aurait été fort alarmé, par exemple lorsqu'il apprend que Mme de Pompadour ne peut pas le souffrir, ou que le roi Louis XV lui garde rancune de son attitude vis-à-vis de Mme de Romanet [4]. Choiseul était-il sincère dans ses protestations de désintéressement, de dilettantisme et d'indifférence ? Au fond ces trois sentiments provenaient chez lui d'une présomption poussée à l'extrême, qui le faisait s'estimer supérieur aux charges qu'il exerçait et aux hommes qui l'entouraient, d'une grande mobilité d'esprit, qui l'empêchait de se consumer en rancunes et en regrets superflus, et d'une nature foncièrement optimiste. Il pouvait se faire illusion sur les motifs de son détachement, mais je croirais volontiers qu'il se disait et s'estimait sincèrement détaché.

En tout cas il était d'une sincérité absolue dans la très haute idée qu'il se faisait de sa charge, et du rôle qu'il était appelé à jouer, et, non moins que son manque d'ambition, son orgueil de ministre est un élément essentiel dont il faut tenir compte pour s'expliquer son attitude vis-à-vis des intrigants. A mesure qu'on étudie de plus près les documents de son ministère, il apparaît davantage comme un politique de grande envergure, non seulement par ce qu'il a fait, mais encore par les projets qu'il a conçus et voulu réaliser. Il semble qu'il avait le droit d'écrire dans ses Mémoires, à un moment où la bassesse des caractères triomphait, et où la vilenie des moyens était une cause de succès : « Je sentais et je disais

---

1. P. Calmettes, *op. cit.*, p. 70.
2. *Mémoires de Choiseul*, p. 204.
3. *Ibid.*, p. 198.
4. *Ibid.*, p. 63 : « Mme de Pompadour croyait qu'elle me haïssait et le disait assez ouvertement. Je m'inquiétais infiniment peu de ce qu'elle pensait et de ce qu'elle disait. » P. 87 : « Les impressions du roi m'étaient indifférentes. » P. 90 : « Je commençai à m'accoutumer à l'idée d'être l'objet de l'aversion du roi. C'était un état qui me plaisait assez. »

chaque jour que ce qu'il y avait de plus affligeant pour un ministre était de ne plus pouvoir acquérir de gloire auprès d'un tel souverain. Mais j'avais le projet, si le roi s'affaiblissait encore, de profiter de mon ascendant sur son esprit pour arranger les affaires intérieures de son royaume, le rendre florissant et les peuples heureux et tranquilles, en proportion du crédit que je devais acquérir, et qu'il était en moi de ne l'employer qu'aux vues bienfaisantes du bonheur et de la tranquillité de l'État. En réussissant dans ce projet très possible, j'assurais le repos de la vieillesse du roi, je lui donnais une réputation de bonté, qui est celle qui me paraît le plus flatteuse pour un prince et qui était sûrement la seule que celui-ci pût acquérir, enfin, en mon particulier, je satisfaisais mon amour et mon ambition pour le bien, et je partageais la reconnaissance de la réputation de bonté qu'aurait méritée le roi [1]. »

La présomption de Choiseul le détourna des intrigues et des petits moyens, la conception qu'il se fit de son rôle le poussa à envisager de haut et avec mépris les menées de ses adversaires, son insouciance, à les ignorer jusqu'au moment où elles manifestaient leurs effets, et à les oublier rapidement. Si l'on se fie à ses Mémoires, il ne connut jamais d'autre tactique contre ses ennemis que celle de s'adresser directement au roi, et ne répondit jamais à leurs imputations qu'en réclamant une enquête ou en exposant dans de grands mémoires ses intentions et les résultats de son ministère. Il nous dit que, lorsqu'il apprit l'intrigue de La Vauguyon et du Dauphin contre lui en 1760, il offrit immédiatement sa démission au roi et lui demanda l'autorisation de poursuivre ses calomniateurs devant le Parlement [2]. En 1765, pour répondre aux accusations de Richelieu, de l'abbé de Broglie, et de Mme d'Esparbès, il composa un mémoire qui est le résumé le plus complet que nous possédions à l'heure actuelle de tout son ministère [3]. En 1770, lorsqu'il connut les insinuations de l'abbé Terray, il rassembla tous les renseignements qui étaient dans ses bureaux sur les dépenses des départements de la Guerre et des Affaires étrangères pendant qu'il les avait gérés et en composa deux rapports qu'il lut devant le Conseil du roi [4]. Enfin il proteste dans ses Mémoires qu'il ne consentit jamais à aucune condescendance vis-à-vis de Mme du Barry, bien qu'il ne se fît pas d'illusion sur le sort qui l'atten-

1. *Mémoires de Choiseul*, p. 215.
2. Cf. l'Anecdote particulière, p. 184 sqq.
3. Mémoire justificatif présenté au roi par Choiseul, p. 381-414.
4. « Compte que j'ai rendu au Roi de mon administration depuis 1757 jusqu'au 16 mars 1770. Premier Mémoire : Département des Affaires étrangères. Deuxième Mémoire : Département de la Guerre. » (*Mémoires de Choiseul*, p. 239-269.)

dait. Il aurait eu envie de donner sa démission, et il ne resta que parce que son entourage le convainquit qu'il était plus noble d'être chassé par Mme du Barry que d'avoir l'air de lui céder, et qu'en attendant l'avènement de la favorite, il pourrait empêcher le mal que les projets de Maupeou et de Terray allaient entraîner pour le royaume [1].

Les ennemis de Choiseul ne se sont pas fait faute dans leurs écrits de rapetisser son personnage, de le dépouiller de la dignité hautaine dont il se targuait, et d'essayer de réfuter ses grands mémoires. Dans les Mémoires de Richelieu, Soulavie lui prête, au moment de l'affaire de La Vauguyon, une attitude plus réservée. D'après lui, il aurait demandé au roi de lire une réponse à ses accusateurs en plein Conseil. Mais le roi n'y aurait pas consenti parce qu'il ménageait encore le Dauphin ; Choiseul se serait incliné, et il n'y aurait pas eu entre le Dauphin et lui la discussion qui nous est rapportée dans l'Anecdote particulière. Et Soulavie ajoute : « Si c'est la même anecdote dont parle le duc de Choiseul dans le tome I de ses Mémoires, il l'a bien défigurée. Celle-ci vient d'une source plus pure [2]. » Selon Soulavie encore, il faudrait voir dans le mémoire lu au Conseil du roi par Choiseul en 1770, non pas une explication loyale, mais une manœuvre par laquelle le ministre voulut faire endosser à son souverain la responsabilité des actes qu'il avait conseillés, et l'obliger ainsi à rester neutre entre lui et ses ennemis [3]. Quant au grand mémoire de 1765, deux diplomates de carrière, dont la destinée fut différente, mais qui se ressemblent par plus d'un trait de leur esprit et de leur caractère, Favier et Talleyrand, ont essayé de le réfuter, le premier dans son « Précis de faits sur l'administration du duc de Choiseul », composé pour donner des armes à Mme du Barry dans sa lutte contre le ministre [4], le second dans l'étude sur Choiseul qui termine ses Mémoires [5].

De l'attitude que Choiseul s'est donnée dans ses Mémoires et de celle que lui attribuent ses ennemis, laquelle est la véritable ? Favier et Talleyrand ont pu, aux allégations de Choiseul dans le mémoire de 1765, opposer d'autres allégations, discuter ses idées, rabaisser son rôle. L'historien de Choiseul aura le devoir de déterminer d'après les documents la part de vérité et d'erreur qui est contenue dans l'exposé de Choiseul et

---

1. *Mémoires de Choiseul*, p. 235 : « Ces réflexions qui étaient courageuses me déterminèrent à rester et à combattre l'intrigue et les intrigants dans les affaires avec autant de hauteur que de courage. Je dis dans les affaires ; car à l'intrigue de chez Mme du Barry, je n'ai jamais apporté aucune résistance, et je l'ai toujours regardée comme elle devait l'être, avec le plus profond mépris. »

2. *Mémoires de Richelieu*, t. IX, chap. XVIII, p. 307.

3. *Ibid.*, t. IX, chap. XXIII, p. 401-402.

4. Publié par J. Flammermont dans *La Révolution française*, t. XXXVI, p. 411-463.

5. *Mémoires de Talleyrand*, t. V, p. 514 sqq.

dans ceux de ses détracteurs. Mais, dans le mémoire de 1765, il y a une chose qui échappe à toute contestation, c'est l'autorité et la fermeté du langage, l'ampleur du développement. On n'y trouvera pas une ligne qui dénonce l'intrigant. Il est impossible de voir dans un écrit de ce style une manœuvre ou un calcul, et cela seul nous importe pour le moment. Nous ferons la même observation pour les deux mémoires de 1770. Quant au rôle que Soulavie prête à Choiseul dans l'intrigue de La Vauguyon, il est manifestement contredit par les pièces publiées par Choiseul dans l'Anecdote particulière, et reproduites par Besenval. Nous ne trouvons donc chez les adversaires de Choiseul aucun motif solide qui nous permette de douter du témoignage de Choiseul dans ses Mémoires. Il y a au contraire deux raisons qui, outre les vraisemblances psychologiques que nous avons exposées, nous porteraient à croire que Choiseul s'est véritablement comporté comme il nous l'a indiqué. La première, c'est que Besenval, dans un portrait du ministre de Louis XV qui n'est nullement flatté et qui est d'une telle précision dans le détail qu'il atteste chez son auteur une longue observation de son personnage, confirme la plupart des traits que nous avons relevés et signale l'absence d'esprit de haine et de vengeance chez Choiseul, sa franchise vis-à-vis du roi, son ignorance des intrigues jusqu'au moment où elles éclataient, et son recours direct au roi [1]. La seconde, c'est que tous les mémoires du temps nous représentent l'intransigeance et l'arrogance de Choiseul vis-à-vis de la du Barry, et le danger trop évident d'une pareille hostilité pour que le ministre ne l'ait pas discerné [2]. Nous pourrions regarder comme exceptionnelle l'attitude qu'il prit à ce moment si elle était en contradiction avec les principaux traits de son caractère. Mais c'est l'inverse qui est vrai.

IV

Pendant les premières années du règne de Louis XVI, alors qu'il pouvait croire à sa rentrée prochaine au pouvoir, Choiseul composa un certain nombre de mémoires. Il indique, au début de plusieurs d'entre eux, qu'il n'a voulu que se divertir, écrire des romans politiques, et qu'il ne faut les envisager que comme des jeux d'esprit [3]. En réalité, ils ne sont

1. Besenval, *Mémoires*, t. Ier, p. 217 sqq. : « De M. de Choiseul ministre d'État. »

2. Même les mémoires qui lui sont le plus défavorables, comme ceux de Richelieu. « Il pouvait, écrit Soulavie, s'attendre à tout dans cette circonstance et il ne fléchit pas. Il voyait arriver sa disgrâce et ne mollissait pas. » (T. IX, chap. XXIII, p. 401.)

3. Par exemple dans le « Projet d'États provinciaux » publié par M. Calmettes (*Mémoires de Choiseul*, p. 438.)

nullement indifférents, et par les solutions qu'ils proposent, et par ce qu'ils nous révèlent des idées de Choiseul. La plupart d'entre eux sont composés avec trop de soin et trop approfondis pour que les protestations de Choiseul puissent faire illusion. Imprimés à Chanteloup et distribués dans l'entourage du duc, ces écrits étaient faits pour parvenir en haut lieu et, pour peu qu'on les rapproche les uns des autres, on y trouve tout un plan de politique financière, administrative, extérieure, qui ressemble bien à un programme.

Trois d'entre eux furent imprimés dans les Mémoires de Chanteloup. Le premier traite de la question de l'exportation des grains. Il fut composé en mai 1775 et imprimé en 1777 [1]. Choiseul cherche à y démontrer que l'exportation des grains à l'étranger ne saurait nuire ni à la production du lé, ni à sa vente en France, parce que la France n'aura jamais avantage à exporter une grande quantité de blé, et qu'au contraire, si peu importante qu'elle soit, l'exportation sera d'une valeur très considérable pour le royaume. Le second, d'avril 1777, sous le titre de « Projet de finances et de liquidation des dettes de l'État et de borner la dépense du roi [2] », renferme un exposé détaillé d'un nouveau système financier, destiné à fonctionner en France pendant cinquante ans et à y précéder l'établissement des États provinciaux. Choiseul retrace comment devront être constitués et comment devront fonctionner deux organisations parallèles, celle des fermiers généraux, et celle des receveurs, ayant chacune une caisse d'escompte et émettant des billets, les fermiers plus spécialement chargés de l'extinction de la dette et les receveurs du paiement des dépenses de l'État. Il envisage trois systèmes possibles d'impositions, l'imposition sur les terres, celle sur les personnes et celle sur les consommations. Il propose de supprimer la deuxième comme la plus injuste, et d'augmenter et de régulariser la première par la création d'un impôt foncier du cinquième. Il limite les dépenses de la Maison royale et leur assigne comme ressources les revenus des domaines de la Couronne et les postes. Le troisième mémoire, relatif à la constitution des États provinciaux [3], établit sommairement quelles devront être les attributions de ces États, comment ils devront fonctionner, et surtout comment devra s'exercer sur eux la surveillance royale.

Il faut ajouter à ces trois mémoires deux autres que M. Calmettes a découverts dans les fragments des Manuscrits, qui sont très étendus et

1. *Mémoires de Chanteloup*, t. Ier, p. 57-75.
2. *Ibid.*, t. Ier, p. 161-200.
3. *Ibid.*, t. Ier, p. 201-218. Aucun de ces trois mémoires n'a été reproduit par M. Calmettes.

très soignés dans la forme, traitant le premier de « l'Établissement des États provinciaux », et le second d'un « Plan de campagne contre l'Angleterre » qui est des derniers mois de l'année 1778 [1]. Le Mémoire sur les États provinciaux est beaucoup plus détaillé que celui paru sous le même titre dans les Mémoires de Chanteloup. Le Plan de campagne renferme une série de considérations sur les intérêts de la France au moment de la Guerre d'Amérique et sur les conditions qu'elle devra revendiquer si elle est victorieuse. Choiseul y reste un partisan résolu de l'alliance espagnole. Il ne considère les États-Unis que « comme un moyen pour parvenir à ses vues [2] » et non pas comme un allié. Il insiste sur la nécessité de les opposer à l'Angleterre, et, pour cela, de laisser aux Anglais l'Acadie, l'île St-Jean et le Canada au nord, les deux Carolines au sud. La rivalité des deux États servira dans l'avenir les intérêts de la France. Quant à la Hollande, toute alliance avec elle présenterait de sérieux dangers. « Il faut être, dit Choiseul, avec les Hollandais au point de signer un traité, et ne pas le signer [3]. » En Amérique, la France devra renoncer au Canada et faire porter tous ses efforts, quand elle signera la paix, sur la pêche de Terre-Neuve. Il faut qu'elle obtienne Terre-Neuve, l'île Royale ou celle du Cap Breton. Elle fera un certain nombre de conquêtes aux Antilles et reprendra le Sénégal. Elle n'a pas de grands avantages à tirer de l'Asie : les îles de France et Bourbon, les établissements de Madagascar, dans l'Inde, Pondichéry, Chandernagor et Mazulipatam, lui suffiront. La part de l'Espagne consistera dans la Floride, la baie de Campêche et le Honduras en Amérique, Gibraltar, et, si les succès le permettent, Minorque en Europe. Il est intéressant de comparer ce plan aux projets de Choiseul avant sa chute du ministère. On constatera que ses vues ont peu varié, et que si son esprit très mobile n'était jamais à court de moyens et de combinaisons, il y eut chez lui des principes directeurs qui donnèrent à sa politique extérieure la tenue et la continuité sans lesquelles aucun résultat durable ne saurait être atteint.

Pour apprécier la portée des idées de Choiseul, il faudrait rapprocher ses mémoires des projets du ministère français qui leur ont servi de prétextes et des écrits qui ont pu être composés sur les mêmes sujets. Mais le véritable intérêt des mémoires est moins dans la valeur des solutions qu'ils proposent, que dans la connaissance que nous pouvons en tirer de certaines idées générales du duc de Choiseuil, et de sa méthode de tra-

1. *Mémoires de Choiseul*, p. 427-436 et 436-444.
2. *Ibid.*, p. 428.
3. *Ibid.*, p. 433.

vail. Nous y voyons que si Choiseul accepte certaines réformes et s'il ne recule a priori devant aucune nouveauté, il reste un partisan résolu du principe d'autorité, et ne veut laisser affaiblir ni les prérogatives royales, ni le pouvoir du gouvernement. Dans le mémoire sur les grains, il dénonce l'inconvénient pour un gouvernement de donner des raisons de ses déterminations et de les commenter. « Comme il n'y a, dit-il, que la religion qui ait le privilège de ne pouvoir pas être contredite sans crime, lorsque le ministère voudra expliquer au public les motifs qui déterminent ses actions, il se trouvera toujours des esprits peut-être droits, peut-être de travers, qui animés, ou feignant de l'être, par l'amour du bien, contrediront par écrit et avec des raisons au moins spécieuses, et les lois enfantées par le ministère, et les explications de ces lois qui ont été soumises à la discussion publique. Il en résulte pour le tiers impartial qui lit les ouvrages pour et contre un doute nécessaire sur la loi ». Et Choiseul conclut : « En matière de blé, comme en matière de dogme, on ne doit donner que des décisions, et conserver dans le sanctuaire de son administration les motifs qui déterminent, ainsi que les moyens mis en usage pour prévenir et réparer les inconvénients de la loi [1]. » Dans le mémoire sur les finances, Choiseul insiste sur les dangers que les États provinciaux pourraient faire courir au pouvoir royal : « Quelque forme qu'aient les États, ce sera une assemblée d'hommes, écrit-il ; si cette assemblée n'a aucun pouvoir, elle est inutile ; si elle a quelque puissance, elle peut être nuisible, surtout par sa communication avec d'autres assemblées d'hommes [2]. » C'est sur ce texte que Soulavie, en l'isolant d'ailleurs et le dénaturant, s'est appuyé pour soutenir que le libéralisme de Choiseul n'était que de façade [3]. Il serait facile de multiplier les citations de ce genre qui montrent en Choiseul un partisan décidé de l'absolutisme. En voici une tirée de son projet d'établissement des États provinciaux, en 1778, qui est particulièrement significative : « Si l'on convient, déclare-t-il, et le roi doit en convenir, que dans l'état monarchique tel qu'il existe, le royaume est la terre seigneuriale de la couronne, comme les terres des particuliers sont la seigneurie des fiefs et des biens qui se trouvent ressortissants à leur justice, l'on conviendra que le premier droit et le premier devoir du roi est d'avoir un œil attentif sur sa propriété, de manière qu'en police et en justice, il ne s'y fassse rien sans son approbation [4]. » En tête de son second mémoire sur les États provinciaux,

1. *Mémoires de Chanteloup*, t. Ier, p. 60 et 61.
2. *Ibid.*, t. Ier, p. 165.
3. Cf. les *Mémoires de Richelieu*, t. IX, chap. XXIII, p. 399.
4. *Mémoires de Chanteloup*, t. Ier, p. 207-208.

Choiseul après avoir fait l'éloge de la constitution anglaise ajoute : « Les précautions qui sont prises en Angleterre contre le despotisme seraient impossibles en France. Les têtes françaises, accoutumées au joug, seraient plus difficiles à contenir, si on les en délivrait tout d'un coup, et l'impétuosité, la chaleur, la légèreté des Français produiraient des inconvénients, si l'on suivait exactement les mêmes lois qui sont suivies en Angleterre [1]. » Ces quelques lignes sont un résumé d'une partie essentielle de sa doctrine politique.

Pourtant Choiseul a voulu et proposé des réformes. Il nous indique, dans les mémoires que nous avons cités, comment et pourquoi il a été amené à les formuler. C'est par esprit pratique. Il ne peut pas sentir les utopistes et les théoriciens. Il se refuse à considérer l'homme abstrait, isolé du milieu politique et des traditions de l'état où il vit, sans ses passions et ses faiblesses. Mais le sens qu'il a des réalités l'empêche d'estimer que l'absolutisme puisse subsister sans freins et sans limites. Il faut, pour qu'une nation soit forte, une double condition : d'abord un état de choses régulier, d'où la nécessité de prémunir le peuple contre les excès et le pouvoir contre les tentations de l'arbitraire, ce qui ne peut se faire « qu'en créant une administration dont les principes soient assez fermes dans toutes les parties pour assurer au gouvernement d'un pays la suite et la continuité nécessaires » ; ensuite, que les habitants d'un pays lui soient attachés par le sentiment et par l'intérêt, d'où la nécessité de les associer à son gouvernement. Discipline intérieure par la puissance de la loi, discipline des esprits par un même sentiment de patriotisme, mise en œuvre de toutes les forces d'un pays pour sa grandeur extérieure, voilà le fond des idées de Choiseul [2]. Elles procèdent chez lui non de théories sur le droit des souverains ou sur ceux du peuple, mais de la recherche pratique des moyens de prévenir l'arbitraire et la confusion. On relèverait encore le caractère tout pratique de l'esprit de Choiseul à bien d'autres traits, qu'une lecture attentive dégage de ses écrits politiques : par exemple, son besoin de ne rien laisser au hasard, d'envisager toutes les combinaisons possibles qui peuvent se présenter dans l'avenir, de supprimer par des calculs la part d'indétermination que comporte toujours la réalisation des projets politiques ; par exemple encore, son désir d'éviter toute solution extrême, de rechercher et de concilier la part de vérité que peuvent contenir des opinions opposées. Il y a eu sans doute des ministres qui ont eu sur l'avenir des aperçus plus pénétrants que

1. *Mémoires de Choiseul*, p. 438.
2. Cf. à ce sujet le second Mémoire de Choiseul sur les États provinciaux (*Mémoires de Choiseul*, p. 438.)

ceux de Choiseul, ou qui par ténacité de caractère et continuité de vues ont agi plus fortement sur les événements de leur temps. Il ressortira, croyons-nous, de l'étude des mémoires composés par Choiseul, qu'il y en eut peu qui cherchèrent davantage à s'adapter aux circonstances et qui, dans leurs calculs, tinrent plus largement compte de la complexité du réel.

V

Après avoir analysé les Mémoires de Choiseul en les rapprochant de ceux de ses contemporains, il nous reste à porter sur eux un jugement d'ensemble et à rechercher quelle est leur valeur historique. Il n'est plus besoin d'insister aujourd'hui sur la défiance avec laquelle un historien se doit d'accueillir les témoignages des mémoires, souvent œuvre de calcul et de mauvaise foi, en tout cas œuvre personnellle où la réalité ne nous apparaît qu'envisagée à travers le tempérament particulier de l'auteur. Voici un certain nombre d'observations qui nous ont paru de nature à guider la critique des historiens qui utiliseront les Mémoires de Choiseul.

1° Sauf Saint-Simon, aucun auteur de mémoires n'a davantage dénigré ses contemporains, ne les a fustigés, bafoués, flétris avec une verve plus mordante et plus acérée. Nous ne croyons pas que dans tous les Mémoires de Choiseul, on puisse en relever un seul qui ait trouvé grâce devant lui. De ses prédécesseurs, il n'a épargné ni Belle-Isle, ni Saint-Séverin, ni le comte d'Argenson, « dont les connaissances étaient très superficielles, dont le cœur n'était sensible qu'au désir de satisfaire son ambition et sa vanité. Il n'avait intérieurement aucun principe d'honnêteté, de probité, ni de vérité ; mais il sauvait la pourriture de son cœur par des dehors aimables [1] », ni même Machault, « homme de peu d'esprit, entêté, vain, sec, empesé, qui avait une petite tête qui fut tournée dans l'événement majeur de l'assassinat, et qui prouva par sa conduite personnelle que sa capacité ministérielle était fort peu regrettable [2] ». Quand Choiseul partit pour Vienne, le ministère se composait de M. de Moras, « qui ressemblait parfaitement à une grosse pièce de bœuf et n'avait pas plus d'idées ni de combinaisons dans la tête qu'elle ne peut en avoir », de Paulmy, « fait pour recevoir les coups de pied d'une parade », de Saint-Florentin, « qui joignait au passif des talents un

1. *Mémoires de Choiseul*, p. 137.
2. *Ibid.*, p. 139.

grand actif de friponnerie, de méchanceté basse et sourde [1] ». Le roi Louis XV, présent d'un bout à l'autre des Mémoires, est, de tous les personnages qu'il dépeint, celui que son ironie, son esprit et son mépris ont le moins épargné. Il le montre pusillanime jusqu'à la lâcheté, incapable d'un sentiment délicat, doué d'un mauvais naturel, cachant son manque de volonté et sa faiblesse sous une vanité inconcevable, désabusé et ennuyé, versatile et subissant sans réagir les influences les plus opposées, « comme une cire molle ». Tantôt il le bafoue, tantôt il l'attaque avec une sorte de haine [2]. Soulavie, qui écrit pour les révolutionnaires, a emprunté nombre de traits à ce portrait, mais quelque effort qu'il ait fait pour enfler le ton et charger son personnage, il n'a rien pu ajouter, et le polémiste révolutionnaire demeure encore au-dessous du ministre de Louis XV.

2° Les Mémoires de Choiseul sont une façon de défense personnelle. Nous avons vu qu'il repoussait les accusations qui le faisaient passer pour un ambitieux et un intrigant, qu'il plaidait sa cause dans l'affaire de Mme de Choiseul-Romanet, qu'il se défendait d'avoir systématiquement poursuivi la ruine des Jésuites, et d'être un partisan aveugle et soumis du régime autrichien. Il est bien peu de passages des Mémoires de Choiseul dont la raison d'être ne soit de repousser des insinuations ou des attaques dirigées contre lui. Il suffit pour s'en convaincre d'opposer à ses écrits, comme nous l'avons fait, ceux de Soulavie.

3° Les Mémoires de Choiseul sont l'œuvre d'un ministre disgrâcié qui a joué un rôle considérable et qui a été passionnément attaqué.

Il semblerait résulter de ces trois remarques que la virulence des portraits retracés par Choiseul cache du dépit et de l'amertume, que, dans les arguments et les faits qu'il invoque en sa faveur, il n'a pu faire preuve d'impartialité, et qu'il ne faut, en conséquence, accepter ses renseignements que sous bénéfice de contrôle. Mais tout en tenant compte

---

1. *Mémoires de Choiseul*, p. 140-141. Et à propos des premières insinuations d'alliance faites par Kaunitz à Puysieulx après le traité de 1748 : « C'était essayer qu'un serin digérât un bœuf. » (*Mémoires de Choiseul*, p. 152.) De même, « le bon et crédule Mirepoix qui au lieu de rechercher les motifs de ce qui se passait sous ses yeux aime mieux croire bonnement ce qu'on lui dit que de soupçonner l'honnêteté du ministère anglais » (p. 149). Maillebois, « connu par ses intrigues sombres et malhonnêtes, car il est plus profond en ce genre que Richelieu » (p. 59). L'archevêque de Paris, de Beaumont, « est un sot qui avait l'ambition de dominer le clergé de France et dont la vanité excessive était nourrie par l'admiration de la famille royale et de quelques caillettes de la cour et de la ville » (p. 110). « Ses acolytes étaient l'archevêque d'Auch, Montillet, bon homme et qui était sot de bonne foi ; l'archevêque de Tours, Fleury, au-dessous du médiocre, et son frère l'évêque de Chartres, qui joignait à la sottise une colère opiniâtre et grossière » (p. 110). Ainsi de suite.

2. Cf. le portrait d'ensemble, p. 214-221.

d'un sentiment de rancune et de désillusion, naturel et évident chez Choiseul, il faut se garder, à notre avis, de tirer de ces remarques des conclusions trop absolues contre la sincérité et la véracité de ses Mémoires.

Il faut en effet observer que tous les contemporains qui nous ont laissé un portrait de Choiseul ont insisté sur la causticité de son esprit, sur son goût pour le trait, et sur son indifférence qu'il fût blessant pourvu qu'il fût spirituel : « Il s'oubliait, nous dit Besenval, au point de parler des gens qu'il aimait le mieux avec un dénigrement offensant. Ces écarts n'influaient point sur le fond de sa façon de penser pour les gens qu'il déchirait [1]. » Il est probable que Choiseul, dans ses conversations, alors qu'il était ministre, s'exprimait sur les gens à peu près dans les mêmes termes que dans les Mémoires écrits après son ministère, et, d'après le propre témoignage de Besenval qui lui est favorable, qu'il ne ménageait guère plus en paroles ses amis que ses ennemis. S'il en était ainsi, la verve acerbe de Choiseul lui serait naturelle, et il serait inutile d'invoquer pour l'expliquer, soit le dépit, soit la rancune. D'autre part, il ne suffit pas de rester sur une première impression. Il faut analyser de plus près les portraits que nous a laissés Choiseul et nous demander si, quelque exagérés et accentués que les traits en paraissent au premier abord, ils ne sont pas malgré tout ressemblants. Choiseul lui-même nous y invite : « Comme mon sentiment, écrit-il, qui pourrait m'égarer, ne m'a affecté que pour fort peu de ceux dont je vais faire le portrait, mes jugements ne porteront que sur des faits ; les faits seuls en démontreront la justice ou l'erreur. Il ne me convient pas de faire un libelle, et ce que j'écris pourrait être soupçonné de cette tache, lorsque le fait ne sera pas la pièce justificative de ce que j'avancerai [2]. » Et, en effet, en étudiant les appréciations de Choiseul sur ses contemporains, on s'apercevrait que, sauf quelques exceptions comme Machault et peut-être Bernis, Choiseul appuie ses remarques sur un certain nombre de faits — on pourrait le démontrer pour le portrait de Louis XV tout entier [3] — et que l'idée qu'il nous en

---

1. Besenval, *Mémoires*, t. Ier, p. 217 : « De M. de Choiseul ministre d'État. » Ce même trait du caractère de Choiseul est signalé par Favier dans son *Procès de faits*, p. 374 : « La méthode de MM. de Choiseul a toujours été de profiter des avantages que leur donnait auprès du roi leur travail de ministres, pour perdre dans son esprit la cour entière en lui représentant tous ceux qui la composent comme autant de sujets absolument incapables. Excepté leurs bas valets, s'ils étaient dans le cas de proposer les autres, ce n'était jamais comme les plus habiles, mais comme les moins incapables. »

2. *Mémoires de Choiseul*, p. 374.

3. Je relève, à propos du portrait de Louis XV, une remarque de M. Calmettes, qui explique en partie le ton avec lequel Choiseul parle du roi. Les Choiseul auraient été les confi-

laisse ne s'éloigne pas sensiblement de celle que nous pourrions nous en faire par l'examen des documents et des témoignages du temps. Enfin, il importe de se souvenir que Choiseul, ainsi que nous l'avons indiqué, par mobilité et légèreté d'esprit, était peu capable de rancune. Besenval nous signale « que le sentiment de haine et de vengeance lui était inconnu [1] », et cette remarque doit être juste, car elle cadre bien avec les autres traits du caractère de Choiseul.

Nous serions donc assez disposé à croire que sa disgrâce ou les attaques dont il a été l'objet n'ont pas aussi sensiblement influé sur les appréciations de Choiseul qu'on pourrait l'imaginer à première vue. Mais pour se justifier des attaques portées contre lui, n'a-t-il pas modifié à son avantage les faits qu'il nous rapporte ?

La seule manière de répondre à cette question est de comparer les Mémoires de Choiseul avec les autres témoignages de nature à les éclairer. Nous avons eu occasion au cours de notre analyse de passer en revue les principaux points où il y avait divergence entre les Mémoires de Choiseul et ceux de ses contemporains. Mais les Mémoires sortis de la plume de Soulavie sont suspects, ceux de Besenval ne sont qu'un reflet des conversations du duc de Choiseul à Chanteloup, Dufort de Cheverny ne juge les choses et les gens que superficiellement, et hormis deux ou trois scènes où il se trouva mêlé, ses souvenirs sont d'une rare insignifiance. Les Mémoires de Bernis sont ceux qui peuvent nous rendre le plus de services, comme termes de comparaison avec les Mémoires de Choiseul. Mais ils s'arrêtent à la disgrâce du cardinal. Nicolas Moreau, adversaire du Parlement, partisan du Dauphin et ami de La Vauguyon, ne nous donne quelques indications que sur les rapports de Choiseul et du Parlement et sur les menées du parti dévot. Le baron de Gleichen et Mme du Deffand [2] ne nous renseignent guère que sur la vie mondaine de Choiseul et sont d'une partialité avérée en sa faveur. Les propos de boudoir et d'alcôve de Mme du Hausset ne méritent pas qu'on s'y arrête. Les mémoires contemporains ne permettront donc pas de faire la lumière complète sur les faits auxquels font allusion les Mémoires de Choiseul.

---

dents de Mme de Pompadour. Mme de Pompadour, au moins dans les dernières années de sa vie, aurait été plus d'une fois écœurée des bassesses et des vilenies de la vie privée de Louis XV, et du rôle d'amuseuse qu'elle fut contrainte de soutenir jusqu'à sa mort. Ses vrais amis, tels que les Choiseul, faisaient rejaillir sur l'amant le mépris des dégoûts que la maîtresse subissait. (*Mémoires de Choiseul*, p. 123, note 1.)

1. Besenval, *op. cit.*

2. Dans ses deux ouvrages sur le duc et la duchesse de Choiseul et sur la disgrâce du duc et de la duchesse de Choiseul, M. G. Maugras a tiré de ces deux sources à peu près tout ce qu'il y avait à y prendre, et ce n'est pas grand'chose.

Mais il est une autre série de documents qui peuvent nous introduire très avant dans l'intimité de Choiseul. Ce sont les dépêches des ambassadeurs étrangers. Trois d'entre eux, au moins, approchèrent et connurent de près le duc de Choiseul : l'ambassadeur autrichien Starhemberg, l'ambassadeur espagnol Grimaldi, et surtout l'ambassadeur de Sardaigne, le bailli de Solar, qui fut l'ami intime de Choiseul. M. Flammermont, dans une mission à Vienne, a copié et résumé une partie des dépêches de Starhemberg. Il a légué, après sa mort, ses manuscrits à la Bibliothèque nationale [1]. Les dépêches de Grimaldi, qui se trouvent en partie double à l'Archivo historico nacional de Madrid et aux Archives de Simancas, n'ont été que superficiellement parcourues par l'historien espagnol Danvila y Collado [2]. Quant aux lettres de Solar, conservées à Turin, nous ne sachons pas qu'elles aient jamais fait l'objet d'aucune publication, ni même qu'elles aient jamais été mises en œuvre.

C'est dans les Archives étrangères et peut-être dans les Archives de famille des Choiseul que se trouvent les éléments d'un jugement définitif sur les Mémoires du duc de Choiseul. Les conclusions que nous avons pu dégager au cours de cette étude, et qui pour la plupart sont en faveur de sa sincérité, ne sauraient être encore que des hypothèses.

Pierre MURET.

---

1. Bibliothèque nationale, Nouv. acq. franc., 6946 et sq.

2. *Reinado de Carlos III*, por D. Manuel Danvila y Collado, dans la Collection de l'*Historia general de España*, publiée sous la direction de D. Antonio Canovas del Castillo, Madrid, El Progresso editorial, 5 vol. in-8, 1893.

COMPTES RENDUS

Charles Merki. **La reine Margot et la fin des Valois (1553-1615)**. Paris, Plon-Nourrit, 1905. In-8, 448 p. (portrait). Prix : 7.50.

La figure de la reine Margot a été popularisée et aussi déformée par la légende et par les romanciers. Dans son livre, M. Charles Merki a tâché de la rétablir dans sa réalité historique, avec l'aide des mémoires et des documents contemporains. Cette réalité est déjà suffisamment romanesque par elle-même sans que l'imagination ait besoin d'y ajouter. On comprend que les faiseurs de romans historiques aient été séduits par les aventures de la reine Margot ; mais le meilleur roman et le plus dramatique c'est encore le récit simple, exact, circonstancié de son existence.

Née à Fontainebleau le 14 mai 1553, Marguerite était la plus jeune des filles de Catherine de Médicis. On sait peu de choses sur ces premières années. Elle se forma au milieu de cette cour des derniers Valois dont l'intelligence et le raffinement s'accompagnaient de tant de luxe et d'une si profonde corruption morale ; l'extrême politesse des formes et la courtoisie des propos y recouvraient comme d'un vernis brillant et léger les passions les plus brutales et la bestialité des instincts les plus bas. L'enfant grandit parmi les pires exemples cependant que les guerres de religion à leur début déchaînaient dans le pays, comme autour de la reine mère et du roi, les soulèvements et les conflits. Marguerite put s'en rendre compte lorsqu'elle accompagna Catherine dans son premier grand voyage à travers la France, comme elle put s'apercevoir de ce qu'elle était entre les mains de la reine mère lorsqu'il s'agit de la marier. Au gré des combinaisons politiques, il fut question successivement de Rodolphe, roi de Hongrie, puis de don Carlos, l'infant espagnol, plus sérieusement de don Sébastien, le roi de Portugal. Finalement, pour sceller la réconciliation des protestants et des catholiques, — le plus urgent en l'occurrence, — c'est à Henri de Navarre qu'elle fut mariée. Marguerite devait être le gage de cette réconciliation. Ce mariage, combinaison de la politique, devait avoir, en fait, des résultats contraires à ceux qu'on en attendait : la mort inopinée de Jeanne d'Albret fut comme le prélude des noces, dont la consécration furent la Saint-Barthélemy et une nouvelle guerre religieuse.

C'est à partir de ce moment que commence le rôle de la reine Margot. Pendant plus de quinze ans, elle va être mêlée aux aventures galantes, politiques ou sanglantes qui troublent la fin du règne de Charles IX et celui de Henri III. L'amour et la passion de l'intrigue, l'ambition sans doute et certainement le dépit, le désir de servir le catholicisme et surtout la volonté d'assouvir ses ressentiments jettent la reine de Navarre à travers les querelles des partis et les rixes des mignons, quelquefois la rapprochent et plus souvent l'éloignent de son volage époux (elle n'était d'ailleurs pas en reste avec lui), en font tantôt l'informatrice de la reine mère, et tantôt l'instigatrice de véritables assassinats, tandis que son ardeur l'entraîne parmi les boutefeux des guerres civiles et que son esprit inquiet et fertile en ressources lui donne parfois l'allure d'un chef de parti. En dévoilant les propos de Miossens et de La Molle, elle empêche la fuite de son mari, mais entraîne l'exécution de La Molle et de Coconas. Son attachement pour Bussy d'Amboise la mêle aux querelles des mignons : elle ne fut pas étrangère au meurtre de du Gast. Par haine de son frère Henri III, qui du reste se conduisit envers elle en parfait goujat, elle favorise les intrigues et les projets du duc d'Alençon. Pour l'éloigner de la cour autant que pour retenir le roi de Navarre et les protestants, Catherine la conduit en Gascogne en 1578. Ce premier séjour à Nérac aboutit à la « guerre des amoureux » : bien que cet épisode de nos guerres religieuses soit des plus obscurs, on peut croire que Marguerite en doit porter sa part de responsabilité. Revenue à la cour au milieu de 1582, elle ne sait pas cacher son dépit du mariage de Champvallon, un ancien favori, et voit la cause du duc d'Alençon perdue par les mésaventures de celui-ci en Flandre et la « folie d'Anvers ». A la suite de la scène grossière que lui fait Henri III, en plein bal, le 7 août 1583, elle quitte à nouveau la cour et se réfugie en Gascogne, et se remet avec Henri de Navarre, dont le rôle en tout ceci ne fut pas particulièrement honorable. Il convient en effet de dire, à la décharge de Marguerite, qu'elle trouva presque toujours chez ceux qui auraient dû la soutenir ou la protéger une conduite contraire à celle qu'elle était en droit d'en attendre. Henri III se faisait en public son accusateur et ajoutait encore aux calomnies ; Catherine la jetait en appât aux huguenots ; quant au roi de Navarre, sans parler des promiscuités qu'il lui imposait, il sembla, dans certaines circonstances, plutôt disposé à tirer profit des affronts que recevait sa femme que prompt à les venger. Le second séjour de Marguerite à Nérac dura peu, et tous les efforts de Bellièvre et de Matignon pour maintenir entre la reine et le roi de Navarre un accord impossible furent vains. Marguerite profita des débuts de la Ligue pour se mettre en sûreté dans Agen, dont elle fit la place d'armes

des catholiques dans la région (mars-mai 1585). Débusquée de cette ville quelques mois après, elle se réfugie d'abord à Carlat, puis elle est attirée dans un guet-apens au château d'Usson, près de Brioude. Gardée à vue par le marquis de Canillac, elle réussit à séduire son geôlier et se rend maîtresse de la place dont elle fait son refuge et qu'elle garde pour la Ligue. Cet épisode du château d'Usson, avec les amours de Marguerite pour Bussy et Champvallon, sont peut-être ce qui a le plus contribué à la formation de la légende de la reine Margot, dont le rôle actif cesse à peu près à cette date.

Marguerite résida près de vingt ans au château d'Usson. De là, elle suivit les progrès, puis le déclin de la Ligue : elle y apprit l'assassinat de son frère Henri III, l'avènement et les victoires de son mari devenu Henri IV. Elle ne rentra en relations avec lui que lorsque celui-ci, désirant, pour achever l'œuvre de pacification du royaume, avoir un héritier de son sang, manifesta l'intention de faire dissoudre son premier mariage. L'acceptation de Marguerite prit ainsi l'apparence d'un sacrifice au bien public ; mais elle sut se le faire payer. Les négociations furent laborieuses et longues : elles durèrent près de six ans. Enfin on se mit d'accord : le 19 novembre 1599, la dissolution du mariage fut prononcée, et, quelques mois après, Henri IV pouvait épouser Marie de Médicis. C'est pourtant en juillet 1605 seulement que Marguerite quitta le château d'Usson. Elle vint habiter le château de Madrid, à Boulogne-sur-Seine, puis la campagne d'Issy, pendant qu'elle faisait construire en face du Louvre l'hôtel des Augustins. Ses rapports avec son ancien mari étaient devenus des plus amicaux depuis qu'il n'était plus rien pour elle : elle montra le plus vif attachement pour le petit dauphin et pour celle qui l'avait remplacée, je ne dis pas dans le cœur du roi *Vert-Galant*, mais dans la qualité de reine, plus de cordiale déférence que ne lui en rendit jamais cette autre Médicis. Dernière des Valois et pécheresse repentie, elle partageait son temps entre la vie mondaine et les bonnes œuvres, avec un entourage d'écrivains et de beaux-esprits, au milieu des fêtes et des pratiques de charité. Elle mourut près de cinq ans après l'assassinat du roi Henri, le 27 mars 1615.

Telle fut l'existence mouvementée de la reine Margot. L'exposé qu'en a fait M. Merki est consciencieux et exact : il défend la mémoire de Marguerite, sans tomber dans les travers de l'apologiste, et discute les témoignages sur lesquels se fonde la légende, faisant la part du vraisemblable et de la calomnie. On voudrait parfois des conclusions plus précises, un esprit critique plus acéré. Ce que l'on voudrait encore, ce serait un peu plus de vie. Le récit est compact, massif, manque d'air et de lumière :

c'est à peine si l'on trouve çà et là quelques indications sur la brillante cour des Valois (chapitre I), sur le caractère des frères de Marguerite et de sa mère Catherine. La physionomie de la reine Margot elle-même n'apparaît pas avec suffisamment de relief : on ne démêle pas toujours avec assez de clarté les traits essentiels de son caractère et les mobiles assurément divers et compliqués qui la faisaient agir. L'ensemble est, somme toute, un peu terne. Peut-être faut-il, après tout, voir là l'effet d'un scrupule d'historien : la crainte, assurément louable, de tomber dans le travers des romanciers en parlant d'une reine qui fut plus particulièrement une héroïne de roman [1]. — V.-L. Bourrilly.

Léon Béclard. **Sébastien Mercier. Sa vie, son œuvre, son temps d'après des documents inédits.** Tome Ier : *Avant la Révolution*. Paris, Champion, 1903. In-8, IX-810 p.

En sept chapitres M. Béclard conte la vie de S. Mercier de 1740 à 1789 : ses critiques, ses premiers enthousiasmes et ses rêves, ses querelles avec les journalistes et avec la Comédie Française, sa retraite en Savoie, ses voyages à Londres et en Allemagne, son retour, ses espoirs à la veille de la Révolution. A cette première période appartiennent, sans parler des œuvres de début, *L'An 2440*, l'*Essai sur l'art dramatique* et les pièces de théâtre, le *Tableau de Paris*, quelques œuvres de polémique, de politique et d'histoire. C'est dire qu'après ces 810 pages, il reste la matière d'un second volume aussi compact que le premier. Mercier a vécu jusqu'en 1814 ; il a tout vu, il a parlé de tout, et comme sa fréquentation n'a pas enseigné à M. B. le prix de la sobriété, cela ne laisse pas d'être inquiétant. Je ne reproche certes pas au biographe la richesse de son information ; l'intérêt de son livre est précisément de nous donner autre chose que les esquisses plus ou moins pittoresques dont on s'est contenté jusqu'ici. Mais l'abondance même de ses matériaux lui aurait permis de supprimer bien des choses inutiles, de ne pas s'attarder à certaines analyses. Avec un improvisateur impitoyable comme Mercier, il faut se résigner à des sacrifices. Et il faut se garder aussi de cet enthousiasme continu dont il a fait sa manière propre et qui risque de devenir

1. La documentation est suffisante. M. Merki semble avoir consulté les recueils de mémoires et de documents imprimés qui pouvaient lui fournir des renseignements utiles à son sujet. Quant aux documents inédits, il ne paraît pas qu'il s'en soit préoccupé. Les références aux volumes de la Bibliothèque nationale ou aux cartons des Archives nationales ont été copiées dans les ouvrages imprimés dont il s'est servi et auxquels il renvoie presque toujours sans indiquer la page. Les indications qu'il donne ne sont pas toujours exactes. Ainsi il faut lire, par exemple, p. 259, n. 2, 16108 (et non 1608) ; p. 294, n. 1, 295, n. 1, 320, n. 1, 15891 (et non 15981).

contagieux. N'est-il pas excessif de chercher en lui le principe de « toute l'évolution consécutive de notre théâtre » ? Quelques analogies de sujets ou de tendances prouvent-elles grand'chose ? Sans doute Mercier est le père du mélodrame, et l'on peut démontrer, si l'on y tient, que, dans le mélodrame, le théâtre moderne était en germe : il fallait seulement l'en faire sortir. — On ne lit plus guère S. Mercier. Je crains que, pour des raisons semblables, on ne lise pas beaucoup plus le livre de M. Béclard : du moins pourra-t-on le consulter avec profit. — Jules MARSAN.

Jean JAURÈS. **Histoire socialiste (1789-1900)**. Tome III : *La Convention (1792)*. P. 1-854. — Tome IV : *La Convention (1793-1794, 9 thermidor)*. P. 854-1824. 2 vol. in-8. Paris, Jules Rouff, [1904].

Dans les tomes III et IV de l'*Histoire socialiste*, M. Jaurès étudie la Convention nationale jusqu'aux 9 et 10 thermidor an II, et là s'arrête son œuvre, continuée jusqu'au 18 brumaire par M. Gabriel Deville. Ces deux volumes ne sont pas inférieurs aux précédents ; peut-être même donnent-ils une plus grande importance encore à l'histoire économique et sociale. La méthode est celle que nous avons déjà analysée : peu, trop peu de divisions et de chapitres dans cette énorme matière, de larges citations dont il faut être reconnaissant à l'auteur, mais que l'on souhaiterait parfois mieux fondues dans le texte et moins longues, un style oratoire ; mais aussi de magnifiques synthèses, des rapprochements saisissants, de belles images, de la puissance et de la force dans la pensée et l'expression, bref, toutes les qualités de l'orateur que l'on sait. Nous n'insisterons pas de nouveau sur la méthode de M. J., sur sa documentation, sa critique des sources, sa manière de composer et d'écrire[1] ; nous préférons dégager les idées maîtresses de son ouvrage.

Le tome III s'ouvre par une histoire détaillée de l'Assemblée législative depuis le 10 août jusqu'à la Convention (21 septembre 1792). On a reproché à M. J. d'avoir divisé l'histoire de la Législative en deux parties et placé la deuxième dans le même volume que la Convention. Devait-il respecter la division traditionnelle ? Il avait des raisons excellentes pour la repousser. Du 10 août au 21 septembre, c'est déjà la Convention avant la Convention ; c'est le prologue de la République ; sans doute, en droit, le Roi n'est pas déchu après le 10 août, mais suspendu ; en fait, la royauté est morte. C'est la période électorale où se forme la Convention nationale. C'est l'invasion, les massacres de septembre, la victoire de Valmy. C'est à Paris la prépondérance de la Commune. M. J. n'a donc pas eu tort de

1. Voir la *Revue*, t. IV, p. 279-287.

rompre le cadre traditionnel ; il a préféré suivre l'évolution générale des événements et les transformations de l'esprit public, sans trop se préoccuper de l'Assemblée législative qui n'est plus au premier plan et qui se meurt.

M. J. étudie en détail le mouvement électoral qui commença dès le mois d'août. Les élections se firent sur la journée du 10 août. A Paris, par suite de la prépondérance de la Commune, il y eut division entre Robespierristes et Maratistes d'un côté, et Girondins de l'autre. Mais cette division ne se propagea guère en province (p. 94). Dans les départements, malgré « le fanatisme girondin et provincial » de Buzot, qui aurait voulu faire connaître aux électeurs l'état de Paris et combattre la capitale, les Girondins ne se séparèrent pas du parti robespierriste ; la lutte était entre la Révolution et la Contre-révolution, entre la Nation et le Roi ; les révolutionnaires se présentèrent unis devant les ennemis de la révolution du 10 août et, comme le dit M. J., « l'élan révolutionnaire ne fut pas brisé ». M. J. nous montre dans certains départements la lutte entre Feuillants et révolutionnaires : à Montauban, les démocrates, comme Jeanbon Saint-André, l'emportèrent, non sans peine. A Rouen, au Hâvre, à Dieppe, à Caudebec, les patriotes eurent à combattre la haute bourgeoisie industrielle, modérée ; mais ils triomphèrent. En Vendée, le mouvement contre-révolutionnaire ne put pas faire sentir toute sa force (p. 91). Nous trouvons dans dans cette partie du livre de M. J. un commencement d'esquisse de la lutte électorale en 1792 ; rien ne serait plus intéressant et plus important qu'un tableau complet de l'esprit public en France, à la veille de la Convention ; mais ce sujet n'a pas encore été assez étudié [1].

Le mouvement révolutionnaire fut secondé par l'œuvre sociale de l'Assemblée législative : abolition des droits seigneuriaux, rachat de ceux seulement qui, au moyen du titre primordial, seraient prouvés provenir d'une concession de fonds ; vente des biens ecclésiastiques très avancée, etc. M. J. a étudié dans son tome II cette œuvre sociale qui date presque tout entière des mois d'août et de septembre 92. Le 10 août transforme l'esprit public et la Législative obéit à la poussée nouvelle ; c'est alors qu'elle abolit les droits seigneuriaux, qu'elle enlève les actes de l'état civil au clergé et établit le divorce. Toute cette œuvre de libération du sol et des esprits étant la suite de la journée du 10 août, n'aurait-il pas mieux valu l'exposer ici dans toute son ampleur ? On aurait ainsi mieux compris

1. Signalons les études de P. Mautouchet sur l'esprit public dans le département de la Sarthe à la fin de l'Assemblée législative (*Revue*, t. II, p. 368, 502), et de Gust. Laurent : *Les Assemblées primaires et l'élection des députés du département de la Marne à la Convention, 26 août-6 septembre 1792*. Cf. le compte rendu dans la *Révolution française*, t. XL, 1901, p. 283.

comment le mouvement révolutionnaire se trouvait fortifié par ces grandes réformes [1]. La vente des biens ecclésiastiques était très avancée, notamment en Vendée, à la fin de 92 (p. 94); mais M. J. ne donne pas d'autres renseignements [2].

Au moment même où se préparent les élections à la Convention, surviennent les massacres de septembre qui attestent le triomphe de la démagogie parisienne; trois hommes ont alors une grande influence sur la Commune : Robespierre, Danton et Marat. M. J. reprend ici les études du Dr Robinet et de M. Aulard pour dégager de ces odieux massacres la responsabilité de Danton; il insiste sur Marat qui, lui-même, au mois d'octobre, qualifiait de désastreux les massacres de septembre, parce qu'il voyait quel tort ils avaient fait à la Commune de Paris et quelles défiances ils avaient excitées chez les Girondins et même les Montagnards du Midi, comme Cambon. Ces journées de septembre auraient pu nuire beaucoup aux révolutionnaires dans les départements, mais, quand on les connut, le mouvement électoral était trop avancé (p. 91). Les élections furent le triomphe de l'esprit démocratique. « La Convention, écrit Pointe-Cadet, ouvrier armurier élu député, fut composée d'hommes choisis librement dans tous les états sans distinction. » Elle comprenait surtout des hommes de loi, des magistrats, des administrateurs, très peu de négociants, un ouvrier, Pointe-Cadet.

Toute cette époque est dominée par la guerre extérieure. Cette guerre contre l'Europe (Prusse et Empire en 1792) a été voulue par les Girondins pour démasquer le Roi, pour pousser plus loin la Révolution; c'est la thèse que M. J. a déjà soutenue et qu'il rappelle à plusieurs reprises. Sans doute, le parti brissotin a fait déclarer la guerre à l'Empereur en avril 92. Mais cette guerre n'est-elle pas, en réalité, défensive? Que les Girondins aient vu là un moyen d'obliger Louis XVI à se décider pour la Révolution ou pour l'étranger et les émigrés, cela paraît certain. Mais n'oublions pas l'attitude des puissances de l'Europe centrale, surtout de la Prusse depuis 1789, le désir chez les souverains de profiter des troubles civils et de la faiblesse de la nouvelle Pologne de l'Ouest pour la démembrer. L'affaire des princes possessionnés d'Alsace fut l'origine du conflit entre la France révo-

1. M. J. traite des réformes relatives aux droits seigneuriaux et à la propriété dans le tome II, et il place dans le tome III, p. 225, la réforme de l'état civil, dans son chapitre « La République, Difficultés et déchirements», après avoir traité de Jemappes et de Mayence. Il y a là une dispersion de l'œuvre de la Législative qui est tout à fait regrettable.

2. S'agit-il ici de tous les fonds ecclésiastiques ou seulement de ceux qui avaient été mis en vente? Il est évident que les ventes, très actives en 91 et 92, l'ont été encore sous la Convention; il serait difficile de dire aujourd'hui à quel point précis ce mouvement en était à la fin de 1792.

lutionnaire et les souverains allemands : dès 1789, Frédéric Guillaume II, roi de Prusse, sinon l'empereur Léopold, projetait un démembrement de la France ; les Prussiens revendiquaient déjà l'Alsace et la Lorraine[1]. La mort de Léopold II, qui avait toujours hésité à se lancer dans une nouvelle et grande affaire, au moment même du démembrement de la Pologne, l'avènement de François II, plus décidé, tout cela ne rendait-il pas la guerre fatale ? Dans son tableau de l'Europe en 1792, M. J. dira lui-même que le voisinage d'une France révolutionnaire était redoutable pour les souverains de l'Europe centrale, qu'il y avait déjà là une propagande par le fait qui pouvait être funeste à leur autorité : la Révolution vaincue, tous les trônes étaient consolidés, et pour longtemps. La propagande était si bien au fond de l'esprit révolutionnaire, quoi qu'en eût dit la Constituante, l'antagonisme entre une France révolutionnaire et une Europe monarchique était si fort, la contagion de l'exemple si grande, que la guerre était impossible à éviter ; les Girondins en ont seulement avancé l'heure.

Au moment où la France est aux prises avec l'Europe centrale et va l'être bientôt avec l'Angleterre, l'Espagne, etc., M. J. se demande quelle est la situation de l'Europe, non pas la situation diplomatique, étudiée déjà par Sybel et M. Albert Sorel, mais l'état politique et social. Ces pays sont-ils mûrs pour une révolution ? La structure de la société, les idées politiques et sociales en Allemagne et en Angleterre sont-elles de nature à favoriser l'action de la Révolution française sur ces pays ? Les trônes, que les révolutionnaires français veulent renverser, y sont-ils solides ? M. J. trace ici un vaste tableau des idées politiques et sociales de l'Europe. C'est une nouveauté dans nos histoires générales de la Révolution française. Présenter l'Europe, non plus seulement avec ses armées et sa diplomatie, mais avec toutes ses forces sociales et économiques, celles qui décroissent et celles qui grandissent, avec les idées politiques et sociales de ses hommes d'État, de ses penseurs, avec les besoins et les intérêts de ses industriels, de ses négociants, de ses propriétaires fonciers, c'était une très belle tâche, et que M. J. a brillammeut exécutée. C'est peut-être la plus belle partie de tout son ouvrage sur la Révolution. Plus concentrée, débarrassée de nombreuses citations qu'il eût été facile de résumer ou de réduire, elle eût gagné encore en intérêt et en force.

La France, au XVIIIe siècle, manifeste sa vitalité par un mouvement large et hardi de la pensée et en même temps par un intense développement économique ; et c'est la puissance de ces richesses et de ces lumières qui a

1. Voir sur ces questions les articles de P. Muret : L'affaire des princes possessionnés d'Alsace et les origines du conflit entre la Révolution et l'Empire (*Revue*, t. Ier, p. 433, 566), qui sont le travail le plus complet et le plus précis.

rendu possible la Révolution. En Allemagne, rien de pareil. Pas de grand mouvement économique, malgré quelques tendances, signalées par Moser, à la vie manufacturière ; une économie sociale dynastique : on travaille pour les princes, les nobles, les petites cours allemandes. Pas de classe moyenne riche, indépendante ; entre les nobles et les princes d'une part, et, d'autre part, le peuple des campagnes opprimé par une dure féodalité, rien qu'une masse inerte. Cependant, un grand développement scientifique et philosophique, de Lessing à Herder et à Kant ; mais cette pensée, si audacieuse, ne saurait inquiéter les gouvernements ; Kant sépare nettement la pensée et l'action ; liberté pour l'esprit, mais obéissance aux institutions : c'est le système de Frédéric II. En 1789, ces penseurs accueillent la Révolution avec sympathie, mais c'est une sympathie passive. Quand ils apprennent les massacres de septembre, les excès de la Révolution, la mort du Roi, ils retirent leur confiance, Schiller surtout. Quand la Révolution pénètre en Allemagne, il repoussent tous moyens violents, tel Wieland (p. 570) ; ils attendent tout des progrès très lents de l'intelligence. Mais ils ne vont pas jusqu'à prêcher la croisade allemande contre la France révolutionnaire. Sont-ils pour la Révolution ? Sont-ils contre ? Ils ne répondent pas nettement ; en pleine crise, c'est la même incertitude. Ils ont, comme Kant, séparé l'action de la pensée.

Cependant quelques-uns, poussés par l'audace de l'esprit et par les événements, Forster, Pestalozzi, Fichte prennent parti pour la Révolution. Mais leur système est encore plein d'inconséquence. Forster est cosmopolite, enthousiaste des Droits de l'homme et de la Révolution ; mais que veut-il ? Introduire la Révolution en Allemagne ? Non, ce serait impossible. Il désire seulement rattacher les pays du Rhin à la France : c'est une aspiration séparatiste. Mais alors abandonnera-t-il l'Allemagne à la Contre-révolution ? — Pestalozzi et Fichte deviennent révolutionnaires, malgré les excès de la Révolution et les prédications contre-révolutionnaires. Fichte admet la suppression des droits féodaux comme la Constituante, sans indemnité ou avec indemnité, suivant les cas. Il demande aussi l'expropriation des biens ecclésiastiques, mais ici il perd le sens pratique, et il complique cette question purement foncière par la question de foi religieuse : le contrat fait avec l'Église repose sur un échange des biens réels contre des biens célestes et invisibles dont le donateur a pu vouloir se passer ou que l'Église a pu lui refuser. Faudra-il donc attendre que tous aient perdu la foi pour revendiquer les biens qu'eux et leurs ancêtres ont donnés à l'Église ? — Quand ils ne conçoivent pas les problèmes sous une forme compliquée, les Allemands les résolvent d'une manière naïve, en braves gens ignorants du monde et de ses passions, tel Pestalozzi. Ainsi,

en Allemagne, un grand développement de la pensée, sans développement économique correspondant ; « dans ce pays, comme le dira, en 1841, le grand économiste List, le développement des forces productives matérielles a été la conséquence de la culture morale qui l'avait précédé ». Cette étude de M. J. sur l'Allemagne est très intéressante et originale. Son étude sur l'Angleterre ne l'est pas moins.

Il y montre que l'Angleterre, en 92, ayant besoin de paix et de travail, ne songe nullement à attaquer la France, et que la plupart des réformes sociales demandées par les Français en 1789 sont déjà réalisées en Angleterre. Il se sert surtout d'Adam Smith et des discours de Pitt, dont il excelle à dégager les faits concrets, révélateurs de l'état économique et social de l'Angleterre. En Angleterre, presque pas de féodalité. De grandes fermes, presque pas de petites tenures, comme en France ; la grande propriété foncière substituée au système ancien des tenures féodales par la transformation des cultures (extension des pâturages) et l'influence du mouvement industriel sur la terre (exode de la peasantry à la ville, à l'usine). Le grand propriétaire n'a pas intérêt à maintenir des redevances féodales perpétuelles et invariables ; il préfère les baux à terme qui lui permettront d'élever le fermage au fur et à mesure qu'augmentera la productivité du sol. Pas de droits casuels, ils ont été abolis sous Charles II ; pas de retrait féodal. Pas d'inégalité fiscale : les fermiers ne paient aucun impôt de plus que les autres. Beaucoup de biens ecclésiastiques sécularisés. Un régime parlementaire qui fonctionne régulièrement. L'équilibre financier rétabli par Pitt après les grandes guerres contre la France et les colonies d'Amérique. Malgré les luttes entre les fermiers et les grands propriétaires nobles en vue de la diminution du prix du fermage et de la destruction des services accessoires et d'ordre féodal, surtout en Écosse, accord entre ces deux classes, rattachées l'une à l'autre par la propriété du sol et qui ont besoin l'une de l'autre, celle-ci pour maintenir intact le droit de propriété, celle-là pour obtenir des lois qui favorisent la vente de ses denrées. Harmonie même — à cette époque, du moins — entre la classe agricole et la classe industrielle, grâce au monopole colonial et à la protection douanière : Adam Smith montre l'influence du développement industriel sur la terre ; le propriétaire peut se procurer à meilleur marché les produits manufacturés, et ainsi, la rente du sol s'élève et la culture s'améliore ; par là Smith essaie d'établir une harmonie d'intérêts entre les deux classes. De même Pitt, pour assurer l'union de la propriété foncière et de la propriété industrielle, propose, dès 1785, une réforme constitutionnelle limitée, qui donnerait aux villes une place légitime dans la représentation nationale (p. 713). Bien que l'industrie tende à déplacer la

fortune, un certain équilibre subsiste encore entre l'agriculture et l'industrie. Point de désaccord marqué entre les classes sociales; d'où une grande stabilité qui empêche l'Angleterre d'être touchée profondément par la Révolution française. Cependant la France apportait à l'Europe un principe nouveau, la démocratie, et c'est ce qui pouvait atteindre l'Angleterre et l'atteignit en effet. La démocratie apparaissait comme un moyen de limiter la prérogative royale, mal définie, et toujours portée à empiéter sur le pouvoir du Parlement ; le suffrage universel de France faisait renaître la question de la réforme électorale en Angleterre ; les prolétaires anglais enviaient ceux de France qui participaient au pouvoir. M. J. fait alors un tableau des idées des penseurs et des hommes d'État qui luttèrent en Angleterre pour et contre la Révolution, Burke, Paine, Godwin, etc. Il termine par « le magnifique communisme de Godwin, tout imprégné de liberté ».

Enfin, entre le tableau de l'Allemagne et celui de l'Angleterre, M. J. trace, d'après des éléments en partie nouveaux, empruntés aux Archives de Genève, un petit tableau de la Suisse. On ne voit pas pourquoi il s'est borné à l'étude de ces trois pays et pourquoi notamment il ne dit rien ni de l'Espagne, qui fut en guerre avec la France, ni de l'Italie, ni des pays du Nord (Belgique et Hollande) où cependant la Révolution va se propager. Sans doute, c'est beaucoup demander, mais M. J. ne doit s'en prendre qu'à lui de cette nouvelle exigence.

En France, l'évolution économique est beaucoup plus avancée qu'en Allemagne, mais moins qu'en Angleterre où l'industrialisme apparaît, tendant déjà à reléguer au second plan la vie agricole. M. J., en parlant des physiocrates (t. III, p. 658-659), va jusqu'à dire que « la pensée de *la France* est prise d'hésitation et de trouble. Elle semble se replier un moment vers l'agriculture et la considérer non seulement comme la base, mais comme la forme essentielle et unique de la richesse... Les physiocrates risquent d'arrêter l'essor de l'industrie et d'immobiliser la France dans un capitalisme purement agricole ». Cette appréciation nous semble extrêmement exagérée. D'abord la pensée des physiocrates n'est pas précisément « la pensée de la France ». Ensuite, il ne faut pas oublier qu'il y a toute une école industrielle, celle de Vincent de Gournay et de Trudaine ; que ce ne sont pas les doctrines seules qui modifient l'économie sociale ; que l'industrie, toujours favorisée par le système de Colbert et de ses successeurs, aux dépens de l'agriculture, n'a cessé et ne cesse de progresser, sous l'influence de la richesse générale, de l'Angleterre, etc. ; qu'enfin la doctrine des physiocrates, même dans son exagération et peut-être à cause de cette exagération, a eu des effets bienfaisants sur

l'agriculture et a provoqué, à partir de 1760 environ, une réaction nécessaire en faveur de la propriété foncière, c'est-à-dire de la richesse principale de notre pays. « C'est la théorie confuse et trouble d'un peuple qui n'est pas encore sûr de sa voie », prononce M. J. L'exagération, plus forte encore ici, finit par fausser complètement les choses. Voilà une affirmation qui eût étonné beaucoup Vergennes et Rayneval, négociateurs du traité de commerce de 1786 avec l'Angleterre ; relisez dans le livre récent de Dumas, analysé ici même, la manière dont ils envisagent l'économie sociale de la France, et vous verrez si c'est la méthode d'un peuple qui ne sait ni où il va ni ce qu'il veut. Ce que l'on désire en France en 1789, c'est tout simplement développer, beaucoup plus qu'on ne l'a fait, la production agricole ; c'est s'attacher à l'agriculture, « le premier des arts », dit Boncerf, tout en continuant à faire progresser notre industrie et notre commerce. De là, avant 1789, ce mouvement agricole que M. J. lui-même a bien étudié dans le tome Ier de son ouvrage.

M. J. raconte l'histoire de la Convention jusqu'au 9 thermidor. Il résume nos connaissances sur la mort du Roi, les luttes des partis, en recourant aux procès-verbaux et aux discours ; il insiste surtout sur les idées sociales et les réformes économiques de la Convention, donnant ainsi une fois de plus une originalité particulière à son histoire de la Révolution. Mais il suit beaucoup trop l'ordre chronologique, ce qui l'oblige à reprendre plusieurs fois certaines questions qu'il eût mieux valu exposer d'ensemble, par exemple celle des subsistances depuis la fin de 1792 jusqu'à l'établissement du maximum. Il s'attache avec raison à cette crise des subsistances qui inquiéta si vivement la Convention , il analyse les rapports, les discours, les lois ; il donne quelques faits, dégage quelques considérations générales sur les prix et les salaires, et ce n'est pas la partie la moins intéressante de son livre. Mais ce ne pouvait être qu'une esquisse provisoire ; il faut, pour préciser davantage, connaître plus de faits, saisir l'influence du maximum dans les départements et sur les diverses industries ; seule une enquête bien dirigée, sous le contrôle de la Commission de l'histoire économique de la Révolution, présidée par M. J., pourra y arriver.

A côté de l'œuvre économique, il étudie l'œuvre sociale de la Convention (éducation, assistance, propriété, etc.). On trouvera — en plusieurs endroits — dans les tomes III et IV, séparées et non groupées, une série d'études sur la propriété (t. IV, p. 1465-1575) et aussi sur les théories, hostiles à la propriété individuelle, de Jacques Roux, de Lange, etc. ; dans aucune histoire de la Révolution il n'a été donné autant de place aux doctrines sociales et socialistes. Peut-être même les doctrines socialistes

sont-elles développées plus qu'il ne faudrait, puisque sous la Convention elles n'ont pas régné en maîtresses et qu'elles n'ont été que les tendances plus ou moins confuses d'un petit nombre ; c'est seulement avec Babœuf qu'elles prennent plus de consistance, de précision et même d'influence.

Sans doute, comme l'écrit M. J., malgré la puissance effroyablement absorbante de la guerre extérieure, chaque grand événement révolutionnaire ouvre plus largement aux esprits la question sociale. De l'ébranlement du 10 août, de la victoire du peuple et de la démocratie, tout un mouvement de pensée est sorti tendant à l'égalité sociale. Mouvement si vif que « la Révolution crut la propriété menacée et s'organisa un moment pour la résistance » (tome IV, p. 1006). Mais ce mouvement de pensée est loin d'être général et de pouvoir se réaliser sérieusement et par des mesures définitives et irrévocables. Et ce qui y met le plus gros obstacle, c'est précisément toute l'œuvre de la Révolution de 1789 à 1793, l'abolition des droits seigneuriaux et des dîmes, les ventes de biens nationaux, les partages de communaux, les lois sur les successions et les donations. Malgré toutes les théories socialistes, toutes les belles périodes des « Enragés », de Jacques Roux, de Lange, etc., il n'y a en France qu'un socialisme superficiel ; on tend bien à la destruction des trop grandes inégalités sociales dans les lois civiles et dans les projets du Code civil, mais, loin de penser à supprimer la propriété, on l'affermit encore davantage. Ce mouvement de pensée était-il dangereux pour la propriété ? Non. En réalité, la loi agraire ne fut qu'un épouvantail forgé de toutes pièces et une manœuvre de parti. Varlet lui-même ne porte pas une attaque directe à la propriété ; il veut seulement « la disparition graduelle de la trop grande inégalité des fortunes ; il n'entend point parler de grandes propriétés acquises par de belles spéculations en des entreprises hardies, ni gêner en rien nos regards commerciaux avec l'étranger, mais seulement empêcher que par l'agiotage, le monopole, l'accaparement, les fortunes particulières grossissent aux dépens de la fortune publique » (p. 1026). M. J. le constate lui-même.

M. J. s'attache à la psychologie des hommes de premier plan. Son portrait de Marat est vraiment neuf ou renouvelé par la lecture attentive des articles de l'un des hommes qui ont influé le plus sur la Révolution en 92 et 93. « Marat, écrit-il (t. IV, p. 1023), était un tempérament violent au service d'une politique modérée. Il voulait supprimer par tous les moyens, même par le glaive, les hommes, les partis qui lui paraissaient dangereux pour la liberté ; mais il voulait aussi éviter les complications inutiles, toutes les démarches téméraires qui ajoutaient aux embarras de la Révolution. Il n'aurait voulu ni la suppression du régime

corporatif, qui troublait des intérêts et des habitudes, ni la suppression des titres de noblesse, qui exaspérait sans profit les vanités ; il s'était opposé à la déclaration de guerre ; il s'était emporté contre ceux qui proposaient la suppression du budget des cultes ; il avait demandé qu'en Belgique on ménageât les préjugés catholiques et les prétentions cléricales. Il écartait ainsi de la Révolution les dangers et les pièges, et il conseillait une politique prudente servie par des moyens sanglants. » Marat ne veut pas de la taxation des denrées ; il cherche à écarter cette terrible question des subsistances qui se pose si impérieusement ; il craint que cette intervention de l'État dans le commerce ne fasse échouer la Révolution. Voilà un Marat assez différent de celui qu'on a l'habitude de nous présenter : c'est un enragé et un modéré ; jusqu'ici on ne nous a guère peint que l'enragé, bien que Thiers ait dit quelque part qu'il avait « toutes les vanités, même celle de la modération ».

Signalons aussi un très intéressant parallèle des Girondins et des Montagnards (p. 1447-1464). Après M. Champion, qui a écrit un petit chef-d'œuvre sur « L'esprit de la Révolution », et M. Aulard, M. J. montre qu'entre Girondins et Montagnards il n'y eut pas de différences de doctrines politiques et sociales ; que si les Girondins s'appuyèrent sur la bourgeoisie et les départements, s'ils parurent fédéralistes, c'était uniquement pour garder le pouvoir qui leur échappait et allait aux Montagnards, secondés par le peuple de Paris. Ils formèrent une coterie, égoïste, vaniteuse, avide de pouvoir ; ils eurent une action incertaine au moment de la décision ; ils firent aux Montagnards, à Danton surtout, une guerre de calomnies lors de la trahison de Dumouriez ; ils ne surent pas s'élever à la hauteur du péril et affaiblirent par leur indécision et leurs querelles la défense nationale. Ils ne furent pas même un parti solidement organisé. « Quand les Girondins, frappés par la Convention, se jetèrent aux départements, ils tombèrent dans un abîme aux tourbillons distincts et incohérents ; ils ne purent créer aucun courant énergique » (p. 1457). « Nulle part ils ne trouvèrent d'appui à leur système, écrit Baudot ; au fond, ils avaient eu une doctrine disséminée, sans aucun plan arrêté. » Et le mouvement fédéraliste de 1793 ne fut pas précisément un mouvement girondin, mais un mouvement contre-révolutionnaire ; les insurgés voulaient revenir à la royauté, à l'ancien régime, à Caen, à Lyon. « Ce qui les perdit, dit M. J., c'est tout simplement l'esprit de parti, rétréci en esprit de faction et de coterie » (p. 1458). Et ici nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire l'affirmation suivante de M. J., esprit large, vraiment historique — malgré les erreurs de détail de sa méthode — apte à saisir la merveilleuse complexité des hommes et

des choses et peu disposé à jurer sur la parole d'un maître, fût-il Marx lui-même. « Je sais que pour ceux qui croient que les événements politiques, jusque dans leurs détails, sont le reflet immédiat des phénomènes économiques, cette explication est bien superficielle et bien frivole. Si l'on appliquait rigoureusement la méthode dont Marx, dans son histoire du Dix-huit brumaire, a donné une application tout ensemble géniale et enfantine, il faudrait chercher dans le conflit terrible de la Gironde et de la Montagne l'expression de profonds conflits de classes. Mais il n'y a pas seulement dans l'histoire des luttes de classes, il y a aussi des luttes de partis. J'entends qu'en dehors des affinités ou des antagonismes économiques, il se forme des groupements de passions, des intérêts d'orgueil, de domination, qui se disputent la surface de l'histoire et qui déterminent de très vastes ébranlements. » M. J. ne veut pas tomber dans le matérialisme historique. Philosophe, il sait la force des idées, des croyances, des religions; citoyen d'un pays libre et représentant du peuple, il connaît la puissance des passions des individus et des partis, et l'influence, parfois très considérable, de ce coefficient personnel. Et ce n'est pas un des moindres mérites de son histoire de la Révolution que d'avoir bien montré à la fois l'importance des idées et des passions des hommes et celle des phénomènes économiques et des luttes de classes. Il a ainsi réalisé le dessein qu'il annonçait, au commencement de son ouvrage, lorsqu'il invoquait, comme guides de sa pensée, Plutarque, Marx, Michelet, trinité quelque peu incohérente, mais qui garde sa grandeur. — Ph. Sagnac.

Albert Mathiez. **Les origines des cultes révolutionnaires (1789-1792).** Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904. In-8, 151 p. (Bibliothèque d'histoire moderne, publiée sous les auspices de la Société d'histoire moderne, tome Ier, fasc. 2).

Ce mémoire a été présenté comme « thèse complémentaire » de doctorat ès lettres à l'Université de Paris. La « thèse principale » traitait d'un sujet très voisin, *La Théophilanthropie et le culte décadaire;* la *Revue* lui a consacré un compte rendu détaillé [1]. L'étude sur les *Origines des cultes révolutionnaires*, quoique beaucoup plus mince, mérite de nous arrêter aussi longuement. Elle aboutit, en effet, à une conception nouvelle de l'histoire religieuse de la Révolution, conception déjà indiquée, mais sommairement, dans la *Théophilanthropie*, et qui vaut d'être soigneusement examinée.

1. Voir la *Revue*, t. VI, p. 196-202.

Les historiens qui, jusqu'ici, se sont occupés des cultes révolutionnaires n'en ont pas, estime M. Mathiez, aperçu l'exact caractère. Les historiens « libéraux », Thiers, Quinet, Ed. de Pressenssé, Michelet, E. Gachot, A. Aulard, « y ont vu des constructions factices, imaginées par des hommes politiques pour le besoin des circonstances » (p. 6); quant aux catholiques, Grégoire, J. Sauzay, l'abbé Sicard, ils pensent que ce fut la haine de l'Église catholique qui leur donna naissance. Ni les uns ni les autres ne se sont avisés que ces cultes, culte de la Raison, culte de l'Être suprême, Théophilanthropie, culte décadaire, pouvaient avoir été les formes temporaires et successives d'une véritable religion, la religion révolutionnaire.

Qu'est-ce donc qu'une religion ? Question difficile, mais à laquelle les progrès récents de la sociologie nous permettent de répondre. Dans une dissertation parue dans l'*Année sociologique* en 1899, M. E. Durkheim, après avoir établi que « loin d'être ce qu'il y a de fondamental dans la vie religieuse, la notion de la divinité n'en est en réalité qu'une épisode secondaire », et que c'est par leur forme et non par leur contenu qu'on reconnaît les phénomènes religieux, arrivait à la définition suivante : « Les phénomènes dits religieux consistent en croyances obligatoires, connexes de pratiques définies qui se rapportent à des objets donnés dans ces croyances. » Or, trouve-t-on dans la Révolution des faits répondant à cette définition ? Oui, affirme M. Mathiez (p. 13) :

> Si je montre que les révolutionnaires, que les « patriotes », comme ils aimaient à s'appeler, ont eu, malgré leurs divergences, un fond de croyances communes, s'ils ont symbolisé leurs croyances dans des signes de ralliement pour lesquels ils professèrent une véritable piété, s'ils ont eu des pratiques, des cérémonies communes où ils aimaient à se retrouver pour manifester en commun une foi commune, s'ils ont voulu imposer leurs croyances et leurs symboles à tous les autres Français, s'ils ont été animés d'une fureur fanatique contre tout ce qui rappelait les croyances, les symboles, les institutions qu'ils voulaient supprimer et remplacer, si je montre tout cela, n'aurai-je pas le droit de conclure qu'il a existé une religion révolutionnaire, analogue en son essence à toutes les autres religions ? Et s'il en est ainsi, comment continuer à ne voir, dans les cultes révolutionnaires, que je ne sais quelles constructions factices, quels expédients improvisés, quels instruments éphémères au service des partis politiques ?

Voici la thèse formulée. Tout le reste de l'exposé, soit 135 pages sur 150, va tendre à la justifier.

Des croyances communes ? « Si différents qu'ils aient été les uns des autres, et quelle que soit la distance qui sépare un Robespierre d'un

Chaumette, un Danton d'un Boissy d'Anglas », tous les révolutionnaires ont professé, plus ou moins consciemment, cette croyance, issue de la philosophie du XVIIIe siècle et spécialement du *Contrat social*, que « l'homme peut indéfiniment améliorer sa condition en modifiant l'organisme social » (p. 15). « Tous ont cru que la Loi pouvait et devait être un instrument de bonheur ; tous ont proclamé que l'État avait une mission à remplir » (p. 19). A le croire et à le dire, ils apportent un enthousiasme fébrile et fervent, dont les premières manifestations datent des débuts mêmes de la Révolution, et qui s'exprime nettement dans ce « formulaire religieux » qu'est la Déclaration des droits. — Des signes de ralliement ? des symboles ? Ils ont abondé : cocarde, autels de la Patrie, arbres de la Liberté, « Tables » de la Déclaration et de la Constitution. — Des pratiques, des cérémonies communes ? Ce furent les innombrables fêtes civiques, ce furent les Fédérations, les premières « non seulement en date, mais en importance, de ces cérémonies civiques ou les Français communièrent dans le patriotisme », et qui donnèrent « véritablement naissance au culte révolutionnaire » (p. 39). — De la fureur fanatique contre les croyances et les symboles anciens ? Il suffit de rappeler la rage, l'ivresse de destruction dont sont victimes, dès 1789, les emblèmes de la féodalité, et plus tard, les emblèmes religieux, les objets du culte catholique.

Ainsi donc, « il existe une religion révolutionnaire dont l'objet est l'institution sociale elle-même », religion qui a « ses dogmes obligatoires..., ses symboles entourés d'une vénération mystique..., ses cérémonies, ses prières et ses chants. Il ne lui manque plus, à la fin de 1792, pour être une religion véritable, que de prendre conscience d'elle-même, en rompant avec le catholicisme, dont elle n'est pas encore complètement dégagée » (p. 62).

C'est à l'histoire de cette rupture de la « religion ancienne » et de la « religion nouvelle » qu'est consacrée la deuxième partie. M. M. expose le commencement de la lutte anticatholique dès la Constituante, la campagne anticléricale de la *Feuille villageoise*, le discrédit grandissant de la Constitution civile, les attaques d'Anacharsis Clots, des athées Naigeon et Sylvain Maréchal, le vote — capital, car « les cultes révolutionnaires étaient en germe dans cet article » — de l'article additionnel à la Constitution de 1791 instituant en principe des fêtes nationales ; puis, sous la Législative, la multiplication des cérémonies civiques, la publication du libelle subversif et suggestif de de Moÿ, curé de Saint-Laurent de Paris, sur l'*Accord de la religion et des cultes chez une nation libre*, la naissance du mouvement de déchristianisation et sa rapide extension, surtout après le 10 août. — M. M. conclut en ces termes, qu'il faut reproduire :

1° Les cultes révolutionnaires ne furent pas des constructions factices, des expédients d'un jour que ceux-là mêmes qui les imaginaient prenaient à peine au sérieux. Ils furent en réalité l'expression sensible d'une religion véritable, issue de la philosophie du XVIIIe siècle, et éclose spontanément dans les premières années de la Révolution.

2° La religion nouvelle, après avoir d'abord grandi confusément, commença à prendre conscience d'elle-même et à se séparer de l'ancienne après l'échec de la Constitution civile du clergé. C'est l'échec de la Constitution civile qui donna aux révolutionnaires l'idée de rompre avec le catholicisme en le remplaçant, et de lui substituer le culte civique dont les éléments existaient épars. Il faut chercher l'origine du culte de la Raison dans les nombreux projets de fêtes civiques, de propagande patriotique formulés en grand nombre dès la Législative.

3° L'idée de la séparation de l'Église et de l'État est une idée courante dans les milieux patriotiques dès 1791, mais ce n'est pas une idée vraiment laïque. A de rares exceptions près, les révolutionnaires restent des hommes d'ancien régime, épris avant tout d'unité. La conception d'un État neutre, indifférent aux religions, leur est étrangère. L'État idéal qu'ils imaginent d'après Rousseau, c'est l'État antique, l'État souverain dans tous les sens du mot, l'État gardien de la vertu et instrument du bonheur. Pour l'État nouveau qu'ils instituent, ils exigent le même respect, la même vénération qui environnaient l'ancien, et ils transposent le catholicisme dans leurs cultes civiques.

Tel est, sommairement résumé, le livre de M. M. Si soigné qu'il soit, l'auteur ne songe pas à le donner pour un travail définitif. Il a « voulu simplement indiquer une orientation nouvelle pour l'étude des cultes révolutionnaires,... poser une thèse » (p. 3). Il ne saurait donc m'en vouloir si, dans cette *Revue* dont il est le collaborateur et où il sait l'estime qu'on fait de lui, j'exprime mes hésitations à admettre le bien fondé, sur tous les points, de la démonstration « provisoire » qu'il présente.

Il me semble tout d'abord que si M. M. a exactement reproduit la définition — dont je n'entreprendrai point la discussion — qu'il emprunte à l'*Année sociologique*, il ne l'a pas exactement interprétée dans le sens où elle est conçue, ou plutôt, que, par certaines additions personnelles, — que je m'étonnerais de voir approuver par M. Durkheim, — il l'a assez sensiblement modifiée.

Dans les deux premiers tiers de son mémoire sur la *Définition des phénomènes religieux* [1], M. Durkheim s'était attaché, en déterminant les carac-

1. L'on complètera utilement la lecture du mémoire de M. Durkheim par celle de l'introduction que M. H. Hubert a mise en tête de la traduction française du *Manuel d'histoire des religions* de P.-D. Chantepie de la Saussaye, publiée en 1904 par ses soins et ceux de M. Isidore Lévy. Voir notamment, à la p. XLV sqq., la définition du *sacré*.

tères exclusifs, irréductibles, des phénomènes religieux, non seulement à isoler ces derniers des phénomènes moraux et juridiques, auxquels ils s'opposent assez nettement, mais encore à les dégager de cette masse de phénomènes intermédiaires, « sub-religieux », qui forment, entre les phénomènes religieux et les autres catégories de phénomènes, une chaîne ininterrompue. Or ces phénomènes intermédiaires, que M. Durkheim exclut du cadre de la sociologie religieuse, M. M. les y réintroduit lorsqu'il voit dans le mysticisme, dans le culte de certains symboles, dans l'intolérance, des caractères propres, spécifiques du fait religieux [1]. Sans aucun doute, ces sentiments tiennent dans la vie religieuse une place capitale. Mais il peut y avoir mysticisme, culte de symboles, intolérance, sans qu'il y ait réellement fait religieux. « Il est vrai, dit M. Durkheim après avoir opposé aux représentations obligatoires de la religion les représentations non obligatoires de la science, il est vrai qu'entre la science et la foi religieuse il existe des intermédiaires ; ce sont les croyances communes de toute sorte, relatives à des objets laïques en apparence, tels que le drapeau, la patrie, telle forme d'organisation politique, tel héros ou tel événement historique, etc. Elles sont obligatoires en quelque sorte par cela seul qu'elles sont communes, car la communauté ne tolère pas sans résistance qu'on les nie ouvertement. Elles sont dans une certaine mesure indiscernables des croyances proprement religieuses. La patrie, la Révolution française, Jeanne d'Arc, etc., sont pour nous des choses sacrées [2] auxquelles nous ne permettons pas qu'on touche. L'opinion publique ne tolère pas volontiers qu'on conteste la supériorité morale de la démocratie, la réalité du progrès, l'idée d'égalité, de même que le chrétien ne laisse pas mettre en discussion ses dogmes fondamentaux. » M. M. reproduit ce passage et il en tire argument ; mais il eût fallu compléter la citation, et ne pas se contenter d'ajouter : « Il est vrai que pour former une religion véritable, ces croyances obligatoires devront être étroitement liées à des pratiques régulières correspondantes », car là est le point essentiel. M. Durkheim, poursuivant sa dissertation, montre le lien étroit, dans le fait religieux, de la croyance et des pratiques : « On peut se demander... si des croyances

1. « A cette définition [celle de M. Durkheim], que je fais mienne, j'ajouterai quelques traits. Le phénomène religieux s'accompagne toujours, dans sa période de formation, d'une surexcitation générale de la sensibilité, d'une vive appétition vers le bonheur. Presque immédiatement aussi, les croyances religieuses se concrétisent dans des objets matériels, dans des symboles... Très souvent encore les croyants, surtout les néophytes, sont animés d'une rage destructrice contre les symboles des autres cultes... » (p. 12).

2. M. M. met (p. 11) ces deux mots en italiques. Ils sont en caractères ordinaires dans le texte de M. Durkheim, qui les emploie évidemment au sens figuré.

qui n'aboutissent pas à des pratiques sont vraiment religieuses... Les dogmes ne sont pas de purs états spéculatifs, de simples phénomènes d'idéation. Ils se relient toujours et directement à des pratiques définies... Voilà par où ils se distinguent des croyances communes d'ordre laïque, comme la foi au progrès, en la démocratie. C'est que ces croyances, tout en exerçant une action très générale sur la conduite, ne sont pas liées à des manières d'agir définies qui les expriment. Sans doute, on ne peut croire fortement au progrès sans que la façon dont on se comporte dans la vie s'en ressente; cependant il n'y a pas de pratiques précises attachées à cette idée. C'est une foi à laquelle ne correspond pas de culte. » De même que « les préceptes du droit et de la morale sont identiques à ceux de la religion, sauf qu'ils ne reposent pas sur un système de croyances obligatoires, les croyances collectives qui ne sont pas religieuses sont de tous points semblables aux dogmes proprement dits, sauf qu'elles ne se traduisent pas avec la même nécessité en un système de pratiques définies ». Voilà qui est formel ; et l'on ne saurait, sans altérer la définition de M. Durkheim, et par là même compromettre le droit qu'on a de l'utiliser, lui donner une élasticité qu'elle n'a pas. C'est pourtant, me semble-t-il, ce que fait M. M. Et il augmente encore la divergence lorsque, se rangeant à l'opinion de M. Durkheim sur l'origine sociale du fait religieux, il écrit : « Le fait religieux est de toutes les époques et de toutes les civilisations. Il se manifeste dans les sociétés en apparence les plus incrédules, les plus irréligieuses... Étant essentiellement humain, le fait religieux est éternel. » Cette affirmation de la pérennité du fait religieux n'est pas dans le mémoire de M. Durkheim ; j'ai tout lieu de croire que si ce dernier l'y avait mise, ç'eût été pour la combattre.

J'ai insisté sur cette question de la définition initiale, parce qu'elle est essentielle. Il est évident, en effet, que le nombre des faits auxquels pourra l'appliquer M. M. est en raison directe de la capacité qu'il lui aura préalablement assignée. Je crois que, telle qu'il la conçoit, cette capacité est excessive, et qu'il se trouve ainsi conduit à voir un peu partout des faits religieux [1], à qualifier de religieuse une exaltation réelle, mais dont les causes peuvent être multiples : politiques (haine de la féodalité), militaires (peur de l'invasion, puis déchaînement de l'instinct de lutte et de conquête), littéraires (action des souvenirs classiques, grecs et surtout

1. Un seul exemple : M. M. croit pouvoir attribuer (p. 28) un caractère religieux au serment imposé aux fonctionnaires. On peut y voir, simplement, une conséquence politique du principe autoritaire. Le serment a été encore exigé sous le Second Empire, engagement de conscience, promesse de fidélité.

latins) ou économiques (surexcitation engendrée par la disette, le maximum). Il y aurait lieu, à mon sens, de reprendre tous les faits dont l'énoncé constitue sa première partie et de voir dans quelle mesure le « sub-religieux » s'y mêle au religieux. Cette vérification exigerait beaucoup d'attention, et le souci constant de percevoir, sous les apparences des formes parlées ou écrites, la réalité. Nous employons très fréquemment les mots de religion, de religieux, de sacré au sens figuré : c'est une des tâches de la sociologie religieuse que de réduire ces expressions à leur juste valeur; c'est un de ses devoirs de n'être pas dupe des analogies grossières qu'elles impliquent [1].

Tous les faits cités par M. M. dans ses *Origines* seraient-ils constatés, à l'épreuve, réellement faits religieux, il serait encore prématuré de conclure, en bonne méthode, à l'existence d'une « religion révolutionnaire ». La thèse ne vaut pas seulement — et M. M. est le premier à le dire — pour les manifestations antérieures à l'apparition des cultes civiques : elle vaut aussi, et surtout, pour les cultes révolutionnaires qui ont été pratiqués successivement ou simultanément pendant les dernières années du XVIIIe siècle : culte de la Raison, culte de l'Être suprême, Théophilanthropie, culte décadaire. M. M. a étudié, à fond, les deux derniers; nous attendons maintenant de lui qu'il s'attaque au culte de la Raison et au culte de l'Être suprême, qui sont le cœur, le nœud de la question. M. Aulard a, on le sait, raconté l'histoire de ces cultes dans un volume récemment réédité [2]; il voit dans le premier, le culte de la Raison, un expédient de défense nationale, un moyen, où se combinèrent la sincérité et la politique, imaginé pour exalter le patriotisme des Français; dans le second, il voit l'œuvre personnelle de Robespierre, création éphémère disparue avec celui qui l'avait conçue. La thèse particulière de M. Aulard, qui semble très solidement établie, et que son auteur a laissé subsister intacte dans la réédition de 1904, ne s'emboîte donc pas dans la thèse générale de M. M. Le conflit existe; et il devra fatalement être réglé, soit par une victoire et une défaite, soit par des concessions réciproques.

---

1. J'emprunte à M. M. lui-même la preuve de l'importance capitale qu'ont les mots en ces matières : « Pour les Républicains du XIXe siècle, la Révolution est restée un idéal à atteindre, une religion ayant ses fervents et ses apôtres. Michelet et Quinet lui-même sont de cette religion-là. Elle comprend tous ceux qui croient que la conciliation est impossible entre l'Église et la Société moderne, tous ceux qui veulent faire de la démocratie une réalité » (*La Théophilanthropie et le culte décadaire*, p. 609). Il semble ressortir de ce passage qu'il existerait, depuis le XIXe siècle, une « religion de la Révolution » qui ne se confondrait point avec la « religion révolutionnaire ». Nous avons vu ce que M. Durkheim pense des croyances obligatoires de cette nature.

2. *Le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême*, 2e édit., Paris, 1904.

Admettons, — ce qui ne paraît pas probable — que M. M. ruine complètement la théorie de M. Aulard, et qu'il puisse joindre les cultes de la Raison et de l'Être suprême au groupe des faits religieux certains qu'une étude exacte lui aura permis de dégager. Il lui restera alors à prouver, de façon convaincante, que ces faits sont assez nombreux et se présentent en un ensemble suffisamment systématisé et coordonné pour qu'il soit licite de conclure qu'il y a eu plus que des tentatives pour constituer une religion révolutionnaire, au sens sociologique du mot, que cette religion a réellement existé. Je crois qu'il aura fort à faire. Systématisation ? Coordination ? Incohérence plutôt, et contradictions, confusion d'idées, mélange de passé et d'avenir [1]. Quand bien même ils seraient tous deux reconnus « faits religieux » et non expédients politiques, pourra-t-on jamais assimiler le culte de la Raison, où semble poindre la tendance rationaliste moderne, et le culte de l'Être suprême, produit direct du « Rousseauisme », d'inspiration mystique, et, au fond, chrétienne ?

Je touche ici à un point capital. C'est un trait de première importance, et fortement marqué par M. M., que la persistance de la mentalité chrétienne, sinon catholique, chez la majorité des Français, pendant la Révolution. Le triomphe de la pensée libre, du rationalisme du XIXe siècle, est encore loin, bien que l'un et l'autre soient, en somme, dans la Révolution, de la même manière qu'y est le socialisme, et qu'ils doivent en sortir, comme lui, par voie de conséquence : ce triomphe, seuls quelques disciples de Diderot le prévoient clairement. Ce qui domine, c'est l'influence du déisme, chrétien par tant de côtés, de Montesquieu, de Voltaire et de Rousseau. Dans un sens, l'on pourrait dire que cette influence chrétienne persistante est le « fait religieux » capital de la Révolution, et que les cultes révolutionnaires sont beaucoup moins les manifestations d'une religion nouvelle que des déformations, dont les causes seraient à la fois artificielles et spontanées, intéressées (raisons politiques, nécessité de lutter contre les prêtres alliés aux ennemis de l'extérieur) et désintéressées (raisons de conscience, mysticisme), de la religion ancienne.

De l'étude des faits, il semble bien ressortir que, les uns après les

1. « Unis ou à peu près sur le terrain politique, les patriotes cessent de l'être sur le terrain philosophique » (*La Théophilanthropie et le culte décadaire*, p. 34). « Ils se montrent en ce domaine plus aptes à détruire qu'à fonder » (*Ibid.*).

Dans un article intitulé : *Sur une conception fausse de la Révolution française, à propos d'une publication récente*, et publié ici-même (t. V, p. 691 sqq.), M. Mathiez a parlé ainsi de cette extrême complexité qu'offre, de quelque côté qu'on en aborde l'étude, la Révolution : La Révolution « est à la fois le produit de la philosophie et du christianisme, des conditions économiques et des prédications morales. L'avenir et le passé s'y mêlent et s'y croisent constamment. Et comment en serait-il autrement, puisqu'elle fut chose vivante, chose historique, puisqu'en un mot elle a été, c'est-à-dire qu'elle échappe aux formules? » (p. 696).

autres, les cultes révolutionnaires ont eu une existence précaire, qu'ils sont ou peu s'en faut mort-nés [1]. M. M. a parfaitement vu qu'il y avait là matière à une objection très grave contre sa thèse : « A cela, dit-il, je réponds dès maintenant que la religion révolutionnaire n'est pas si complètement éteinte qu'on ne se le figure, que les cultes révolutionnaires pourraient bien renaître un jour sous de nouvelles formes, et je réponds aussi que l'échec religieux de la Révolution ne peut enlever à la Révolution le caractère religieux. » C'est ce qu'il faudrait démontrer. Quant à la résurrection des cultes révolutionnaires, elle me paraît infiniment improbable. Certes, l'esprit de la Révolution n'est pas mort, au contraire ; et l'enthousiasme démocratique des montagnards est plus vivant que jamais. Mais il s'est épuré sous l'action de la science ; il a presque complètement éliminé cet élément chrétien qui le faussait encore en l'an II et qui engendrait les catéchismes civiques et la Trinité Marat-Chalier-Lepelletier. Cette constatation, M. M. l'a faite lui-même en excellents termes : « Les républicains philosophes de notre époque ne songent plus à imaginer de nouveaux cultes. Ils n'ont aucune envie de fonder une église, mais ils n'ont pas renoncé à résoudre le problème de la démocratie... Si les moyens diffèrent, c'est que les circonstances ne sont plus les mêmes. . Pour imprimer aux jeunes générations la marque républicaine, nous avons aujourd'hui l'instruction laïque, gratuite et obligatoire, pour conquérir ou retenir les hommes faits, nous avons les cours d'adultes, les conférences, les universités populaires, les œuvres post-scolaires, etc. Nos ancêtres de la Révolution, eux, croyaient accomplir la même besogne d'éducation républicaine en organisant un culte [2]... »

Les cultes révolutionnaires ont successivement succombé sous une même et double cause : hostilité ou indifférence de la masse, restée, plus ou moins consciemment, sous l'influence catholique ; indifférence ou hostilité de ceux qui, dans la minorité révolutionnaire, avaient le sens, sinon la pleine intelligence, de la « position » rationaliste des principes

1. C'est bien l'impression qu'on garde du livre de M. M. sur la *Théophilanthropie et le culte décadaire* : « La théophilanthropie n'est qu'une tentative privée pour reprendre l'œuvre de moralisation et d'éducation populaire dans laquelle les gouvernements ont échoué » (p. 38, 39). Le culte décadaire « ne donna pas ce que s'en promettaient les organisateurs. Ils avaient voulu républicaniser la France, la galvaniser. Mais la confiance ne se décrète pas, et la France resta hostile ou indifférente. Entreprise gouvernementale, le culte décadaire eut tout juste la popularité du gouvernement » (p. 532),

2. *La Théophilanthropie et le culte décadaire*, p. 707. On peut remarquer que M. M. concède beaucoup, dans ce passage, à la théorie des cultes révolutionnaires expédients politiques. — Dans cet ordre d'idées, on relira avec fruit la belle étude de Renan sur *L'Avenir religieux des Sociétés modernes* (dans les *Questions contemporaines*, 3e édit., 1883, p. 337 sqq.). J'y relève (p. 353) cette phrase : « La Révolution est un fait tout profane ; son dernier mot, c'est le Code civil. »

modernes de laïcité et de pensée libre. — « La Réforme, elle aussi, avant de réussir n'avait-elle pas échoué plusieurs fois avec Valdès, Hus et Wiclef? dit M. M. ». Je ne sais trop ce qu'a de fondé une comparaison entre la Réforme et la Révolution française; en tout cas, les fondateurs des cultes révolutionnaires passeront difficilement pour des précurseurs, au sens plein du mot ; des précurseurs? oui, par certains côtés; mais en même temps, qu'ils en eussent ou non conscience, des attardés.

Je ne voudrais pas que ces quelques réflexions, que m'a inspirées une lecture réitérée, fussent interprétées comme une attaque systématique contre l'étude de M. M. Celle-ci est, je le répète, très suggestive, et la longueur même du compte rendu que j'ai consacré à ce fascicule de 150 pages montre quelle importance je lui attribue. Mes critiques sont surtout des points d'interrogation. Maintenant que la thèse est formulée, on peut attendre de M. M. qu'il en reprenne un à un les éléments, et qu'il les soumette à ce minutieux examen critique auquel nous devons son excellente monographie de la Théophilanthropie et du culte décadaire. La question qu'il a soulevée est extrêmement intéressante, et ce serait déjà un grand mérite que d'avoir su la poser. — P. Caron.

Maurice Perrod. **F.-X. Moïse, évêque du Jura, 1742-1813.** Paris, Picard et fils, 1905. In-8, 283 p.

François-Xavier Moïse, né le 12 décembre 1742, au hameau du Rozet, commune des Gras, arrondissement de Pontarlier (Doubs), entra assez jeune au séminaire de Besançon. Prêtre en 1766, docteur en théologie de l'Université de Besançon en 1770, il fut professeur de théologie au collège de Dôle, de cette année 1770 jusqu'en 1791. A cette date, l'évêque de Saint-Claude, Jean-Baptiste de Chabot, ayant refusé de prêter le serment, l'évêché du Jura était vacant. L'assemblée électorale du Jura se réunit à Lons-le-Saunier le 6 février 1792 et élut le lendemain, par 191 voix sur 345, Pierre-François Guilloz, curé d'Orchamps-Vennes, député à l'Assemblée constituante, qui refusa, alléguant qu'il avait eu toute sa vie « une répugnance insurmontable » pour l'épiscopat. L'assemblée électorale se réunit de nouveau le 27 mars et, le lendemain, élut Moïse, au premier tour, par 241 suffrages. Le 1er avril, celui-ci écrivit au pape pour lui annoncer son élection et lui demander « le signe de la communion que tous les évêques doivent entretenir avec le Saint-Siège ». Le Saint-Siège répondit par le bref du 13 avril, déclarant les prêtres constitutionnels *suspens* de toute fonction. Moïse n'en fit pas moins son entrée à Saint-Claude le 14 mai, et il exerça les fonctions épiscopales jusqu'au 7 germinal an II

(27 mars 1794). « Moïse, dit M. P., appartenait à la fraction politique modérée. Il avait adhéré aux protestations de Grégoire et de Le Coz contre le mariage des prêtres. L'administration de Lejeune dans le Jura et ses fureurs iconoclastes rencontrèrent en lui un adversaire déclaré. » Arrêté le 24 ventôse (14 mars) et transféré à Lons-le-Saunier, il donna, de sa prison, sa démission d'*évêque* du Jura (mais non de *prêtre*) le 7 germinal. Pendant ce temps, l'ancien évêque, Chabot, faisait administrer le diocèse par des insermentés, notamment par cinq délégués auxquels il avait donné des pouvoirs spéciaux.

Mis en liberté dans le courant de septembre 1794 (fructidor an II ou vendémiaire an III), Moïse se retira aux Gras, dans sa famille. Lorsque après le décret du 3 ventôse an III, proclamant la liberté des cultes, Grégoire, avec Saurine et Royer, tenta de reconstituer l'organisation de l'Église constitutionnelle, Moïse s'empressa de leur envoyer son adhésion entière. Il reprit, dès prairial, l'exercice de ses fonctions épiscopales : le 14 fructidor, il était à Saint-Claude, où il reprit son ministère sous la protection de la loi. Peu à peu, une partie de son ancien clergé l'y rejoignit. Élu évêque métropolitain de l'Est, le 23 juillet 1797, par 7.715 suffrages sur 7.856 exprimés, il refusa pour rester évêque du Jura. Il prit part au Concile national de Paris (1797), au synode du Jura, à Salins (août 1800), au Concile métropolitain de Besançon (31 août-5 septembre 1800), au Concile national de Paris (29 juin-3 septembre 1801). Lors du Concordat, l'évêché de Saint-Claude fut supprimé, son territoire étant partagé entre les diocèses de Besançon et de Lyon. Moïse avait donné sa démission le 20 vendémiaire an X (12 octobre 1801). Il fut nommé chanoine honoraire de l'Église de Besançon et bénéficia d'une pension de 3.600 francs que lui servait l'État. Il se retira d'abord dans sa famille, au Rozet, puis il s'établit en 1806 à Morteau, où il mourut le 7 février 1813.

La biographie que M. P. nous donne de ce personnage nous laisse l'impression d'un homme d'une grande valeur intellectuelle et morale, honnête et savant. L'auteur, qui est prêtre (il est aumônier du lycée de Lons-le-Saunier), n'est pas tombé dans le travers où donnent certains ecclésiastiques, qui, ayant à parler d'un évêque constitutionnel, ne voient en lui, même avant la Révolution, qu'un triste individu, un « malheureux dévoyé » (j'ai trouvé l'expression) sans conscience et sans convictions. Tel n'est pas le ton de M. P., qui, tout en qualifiant de « prêtres restés fidèles » les insermentés, ne témoigne aucune antipathie pour l'évêque du Jura et ne met point sa sincérité en doute. Ainsi, à propos de l'apologie de la Constitution civile, faite par Moïse en juillet 1791, il ne craint pas

de dire (p. 96) « que l'argumentation en est serrée et pressante, que les références historiques, patriotiques et scripturaires y abondent et que sa lecture donne l'impression que l'auteur était sous le coup d'une impression vive et d'une conviction profonde ».

Cette biographie sert de cadre à l'histoire religieuse d'un département pendant la Révolution. M. P., à propos de l'évêque, parle de l'organisation du clergé constitutionnel dans le Jura (p. 77) : plus des deux tiers du clergé paroissial avaient prêté le serment ; d'après un tableau envoyé à la Constituante le 12 avril 1791, sur 523 fonctionnaires publics du clergé, 364 s'étaient conformés à la loi, 138 avaient mis des restrictions, 31 avaient refusé. Nous voyons (p. 124) Moïse ayant « à lutter contre une partie du clergé et des fidèles réfractaires à la Constitution, à se faire accepter, et au besoin à s'imposer, autant et peut-être plus encore qu'à organiser son diocèse, à pourvoir enfin de titulaires les cures vacantes » ; nous voyons (p. 151) les obstacles qu'il rencontre pour le recrutement de son clergé en 1793.

Puis, sous le régime de la liberté des cultes, M. P. nous montre (p. 169-172) la réorganisation du culte constitutionnel dans le Jura. On désirerait parfois plus de précision, plus de détails ou de chiffres. Ainsi (p. 78) l'auteur s'écrie : « Combien d'assermentés s'installèrent *manu militari* dans leurs nouvelles cures ! et combien ne purent y demeurer, chassés par la population soulevée contre eux ! » Si le nombre de ces assermentés est connu, au moins approximativement, mieux vaudrait nous le donner qu'y faire cette vague allusion, L'auteur, il est vrai, nous prévient qu'il n'a pas voulu faire de cette biographie de Moïse une étude sur son clergé et son temps, et il renvoie pour ces détails à d'autres ouvrages déjà publiés, l'*Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs*, de Sauzay, l'*Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Jura*, du chanoine Chamouton, etc. Sans doute, mais il est impossible de séparer la biographie de l'évêque de l'histoire religieuse de son diocèse, et M. P. ne s'est d'ailleurs pas strictement renfermé dans le rôle de biographe. Son livre contient des documents intéressants : un mandement de Chabot du 1er juin 1790 (p. 28), les discours du Président de l'Assemblée électorale du Jura avant et après l'élection de Moïse (p. 45 et 48) et la réponse de celui-ci (p. 50), le discours de Moïse lors de son installation à Saint-Claude, le 15 mai 1791 (p. 68-75), toute une série de lettres adressées par l'évêque à Ebrard, procureur général syndic du département (p. 53, 55, 63, 83-95, 97-103, etc.), lettres inédites que M. P. a trouvées aux Archives du Jura ; enfin un certain nombre de lettres qui lui ont été communiquées par M. Gazier. Bref, cette biographie de Moïse constitue un livre utile à consulter, intéressant à lire. — P.-R. Mautouchet.

Paul FAUCHILLE. **Une chouannerie flamande au temps de l'Empire (1813-1814).** *Louis Fruchart, dit Louis XVII, d'après des documents inédits.* Paris, A. Pédone, 1905. In-8, 364 p. Prix : 7.50.

A la fin de l'année 1813, les levées de troupes provoquèrent dans le Nord de la France et en Belgique des mouvements séditieux. Dans le département du Nord, un paysan organisa l'insurrection paysanne : Louis Fruchart, qui se fit appeler Louis XVII, inquiéta les soldats réguliers et la gendarmerie ; dans la Lys, les réfractaires furent menés par un certain de Coninck, qui se faisait appeler le Roi (traduction de son nom). Ces révoltes de réfractaires, à ce moment surtout, n'ont rien de particulièrement curieux ; partout, alors, en plus ou moins grand nombre, les conscrits refusent de rejoindre, et la gendarmerie est occupée à les traquer dans les bois, à arrêter leurs parents pour servir d'otages ; partout, alors, le dégoût est venu des guerres interminables. L'intérêt du livre de M. Fauchille est dans l'étude minutieuse, consciencieuse et précise des menées de Louis XVIII et du prince Guillaume d'Orange en Belgique et dans le Nord de la France, pour fomenter des soulèvements contre Napoléon Ier. M. F. montre comment, à la cause première de troubles — la conscription — s'ajoutèrent « l'action de l'étranger », l'influence des libelles et des placards anglais, les menées des agents des Bourbons, en particulier du chevalier de la Serre. L'agitation politique, s'exerçant dans un pays épuisé et déjà prêt à se soulever, eut bientôt fait de préparer les voies aux armées alliées : même sans Fruchart, personnage de mélodrame un peu surfait par M. F., le colonel de Geismar aurait conduit ses colonnes et se serait emparé de petites forteresses qui ne pouvaient ni ne voulaient plus résister.

Dans cette étude, en apparence toute locale, on voit nettement fonctionner la conscription, on saisit sur le vif l'action souvent incohérente et inintelligente de la police napoléonienne, on assiste à la décomposition du régime et on saisit les causes de cette décomposition. D'autre part, il faut féliciter M. F. d'avoir si bien montré les moyens employés par le régime nouveau préparant sa « Restauration » ; « l'appel à l'étranger », « l'or anglais », la corruption et la trahison, c'est le dénouement, parfois burlesque, de la pièce qui se jouait depuis le milieu de l'année 1813.

Le livre de M. F. se lit avec beaucoup d'agrément ; il est écrit en un style clair, les documents cités sont bien choisis et les passages caractéristiques bien dégagés. — Pourquoi M. F. n'a-t-il pas donné une bibliographie [1] ? — Ch. SCHMIDT.

1. Quelques lapsus dans les citations : p. 145, der Feldzug *das* dritten Corps ; p. 156, Looz-Corswarem pour Corswaren ; p. 220, Befehl *das* Obersten ; während pour während ; *den* Feldzüge pour *der*.

Albert Soubies. **Les membres de l'Académie des Beaux-Arts depuis la fondation de l'Institut**[1]. 2e série (*1816-1830*). 3e série (*1830-1848*). Paris, E. Flammarion, [s. d.]. 2 vol. in-8, II-230 et II-112 p.

Avec un zèle infatigable, M. A. Soubies continue d'être l'historiographe de l'Académie des Beaux-Arts au XIXe siècle. Deux nouvelles séries s'ajoutent désormais au premier volume, et l'auteur est loin d'avoir terminé sa tâche puisqu'il s'arrête, en ce moment, à la génération de 1848. Ces volumes sont d'une lecture fort agréable, par la facilité de la narration, l'abondance des anecdotes; mais les renseignements précis sont un peu rares, surtout en ce qui concerne les œuvres des artistes. L'on apprend à connaître les individus, mais l'on ignore trop souvent quels furent leurs travaux. Cela provient de la nature de la documentation rassemblée par M. S. Il s'en est tenu le plus souvent aux notices des confrères, aux articles des journaux contemporains, aux discours nécrologiques, et ne s'est pas assez inquiété de dresser le catalogue, au moins sommaire, des principales œuvres exposées. A l'aide des livrets de Salons, des articles des critiques, il était aisé de recueillir de nombreux faits et d'effacer les incertitudes et le vague de certaines notices. L'auteur continue également à ne point fournir les références de son travail; il a bien voulu nous dire qu'il réservait la nomenclature de ses sources pour former un tome final; ce système est discutable. Nous ne pouvons que souhaiter l'apparition de ce volume, qui ne sera pas le moins précieux.

Pour expliquer clairement ce que nous entendons par insuffisance des renseignements concrets sur les œuvres des artistes, prenons en exemple une notice, celle du sculpteur J.-B. Stouf (1742-1826), et voyons ce que nous pouvons y ajouter.

La biographie de cet artiste secondaire, mais intéressant, est courte, ne tenant guère que deux pages (2e série, p. 66-68) et nulle sculpture n'y est mentionnée comme existant encore. Or, quelques recherches dans les dictionnaires biographiques, les catalogues de Salons et de Musées, les tables des périodiques artistiques nous permettent de connaître des sculptures caractéristiques du talent de J.-B. Stouf.

Son morceau de réception à l'Académie, exposé au Salon de 1785, « Abel expirant », est conservé au musée du Louvre. Inutile d'en parler d'après les contemporains. — La statue de saint Vincent de Paul n'est point introuvable, son histoire se reconstitue facilement. Commandée à l'artiste en 1786 par le comte d'Angiviller, la statue devait prendre place au « Muséum » projeté, dans la série des grands hommes de la France.

1. Cf. ci-dessus le compte rendu du premier volume, p. 56-57.

L'artiste expose le plâtre au Salon de 1787 sous ce titre : « St Vincent de Paul, fondateur de la Salpêtrière, de l'hôpital des Enfants trouvés, des Filles de la charité. Statue plâtre commandée en marbre pour le Roi. » Le marbre, dont l'exécution fut certainement retardée par les événements politiques, ne se trouve qu'au Salon de 1798, et l'artiste, soucieux de se faire pardonner cette image d'un religieux, ajoute cette formule à la désignation du livret : « St Vincent de Paul, fondateur des hospices des Enfants trouvés, *considéré comme philosophe* ». Placée à la Maternité à cette époque, la statue est aujourd'hui aux Enfants trouvés (cf. *Revue universelle des arts*, 1864, t. XIX, p. 69; *Nouvelles archives de l'art français*, 1880-81, t. VIII, p. 294-295). — Au Salon de 1800, Stouf exposait la statue de Montaigne; c'était encore une figure de la série des grands hommes, legs de l'ancien régime au gouvernement nouveau; le marbre se voit au Palais de l'Institut, à côté des autres représentations d'écrivains et de penseurs. A demi enveloppé dans une draperie à l'antique, le torse nu, la plume à la main, l'auteur des *Essais* est ainsi « dépouillé des habits de son siècle », comme dit le livret; c'est un étrange spécimen de l'art académique à l'époque impériale (cf. l'*Inventaire des richesses d'art de la France, Paris, Monuments civils*, t. Ier).

Quelques années après, Stouf modelait la statue du général Joubert, destinée au Sénat conservateur (Salon de 1804). On la retrouve au musée de Versailles (no 1583). C'est à cette même date que se place l'installation, au théâtre de l'Opéra-Comique, de la statue de Grétry, passée depuis — M. S. doit savoir pour quelles raisons — en des collections d'amateurs, car elle figure à la vente de M. Sichel en 1899 (le catalogue en donne la reproduction).

Telles sont, très aisément rassemblées à l'aide des instruments de travail usuels, quelques indications précises permettant de connaître la manière de l'artiste. De pareils renseignements ne sont-ils pas d'un plus grand intérêt que les réflexions sur les vertus du personnage ou ses qualités de cœur, éloges dont les notices nécrologiques sont naturellement prodigues ? — G. Brière.

Pierre Lehautcourt. **Histoire de la guerre de 1870-1871.** Tome III : *Wissembourg, Fræschwiller, Spicheren.* Tome IV : *La retraite sur la Moselle, Borny.* Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1903 et 1904. 2 vol. in-8, IX-585 et VII-376 p., avec 4 et 5 cartes. Prix : 6 fr. le vol.

Les deux premiers volumes de l'ouvrage de M. Lehautcourt étaient intitulés : *Les origines*, et *Les adversaires, les premières opérations.* Les tomes III et IV traitent des événements militaires dont l'Alsace et la Lor-

raine ont été le théâtre, la première entre le 3 et le 6 août, la seconde entre le 3 et le 14 du même mois. Dans le tome III, l'auteur raconte successivement le combat de Wissembourg, le « contre-coup » de Wissembourg du côté allemand et du côté français, les batailles de Frœschwiller et de Spicheren; dans le tome IV, la retraite de l'armée du Rhin sur la Moselle et la bataille de Borny.

Tandis que le tome II nous avait paru mériter des critiques assez graves[1], les deux nouveaux volumes peuvent être loués presque sans réserves. Ils ont déjà été l'objet de rectifications de détail; ils le seront encore; mais la valeur de l'ensemble n'en sera pas diminuée. M. L. a utilisé tous les travaux français, tous ceux du moins qui comptent, et en première ligne, la relation monumentale en cours de publication par les soins de la Section historique de l'État-Major de l'Armée et que nous avons eu l'occasion de signaler; il a employé aussi les travaux allemands. La provenance de tous les éléments est indiquée en de nombreuses notes d'une précision minutieuse; et ces notes sont assez fréquemment agrémentées de discussions de détail qui donnent bonne opinion du sens critique de l'auteur.

L'exposé est clair, le style satisfaisant; la division en chapitres est bien comprise, peut-être exagérée, au point de produire une impression de morcellement, d'émiettement, Des annexes contenant la reproduction de documents importants, un index des noms propres, une table des matières terminent chaque volume. — En somme, ouvrage très soigné, et qui représente un gros travail.

Il serait long et quasi impossible de résumer un récit aussi détaillé. On ne peut dire, d'ailleurs, que M. L. apporte des révélations. Depuis plusieurs années, une série de publications allemandes, spécialement celles de Kunz, de Cardinal von Widdern, de Pelet-Narbonne, de Hœnig, ont jeté une lumière qui semble bien définitive sur les événements militaires du début d'août, tant en Alsace qu'en Lorraine, et résolu des questions longtemps contestées, comme le rôle des Bavarois à Frœschwiller, celui de la cavalerie allemande en Lorraine du 6 au 14 août, la crise dans le commandement supérieur de la 1re armée, le jour de Borny. Mais il y avait à grouper les résultats de ce travail critique, à les combiner avec les données des ouvrages français. M. L. a exécuté avec intelligence cette besogne de mise au point. On ne saurait nier que la relation de la Section historique de l'État-Major français ne facilite grandement sa tâche; mais on ne sau-

1. Voir la *Revue*, t. IV, p. 211. — Le compte rendu du tome Ier a été publié au t. III de la *Revue*, p. 75.

rait non plus soutenir que son ouvrage fasse, avec elle, double emploi. Il est généralement moi[illegible] abondant en détails, et cependant plus complet parfois, plus personnel[1], plus lisible en tous cas pour le grand public et même pour les historiens, plus maniable et moins coûteux.

L'idée maîtresse qui se dégage de ces deux volumes est exprimée dans l'introduction du premier (tome III). M. L. estime que la cause principale de nos revers a résidé dans l'infériorité du commandement français. « Si le commandement français se révèle à ce point inférieur à celui de l'ennemi, c'est qu'il ignore tout de sa tâche : ni les généraux, ni les états-majors ne savent leur métier, et cela par la simple raison que nul n'a pris soin de le leur apprendre... Les grandes opérations de la guerre nous sont inconnues, et cette ignorance s'étend aux cadres inférieurs, toute proportion gardée. Ni dans les écoles, ni dans les corps de troupes, l'étude et le travail ne sont en honneur... De là une inexpérience à peine croyable chez tous, à tous les échelons de la hiérarchie. » Telle est bien la conclusion à laquelle amène, en effet, l'étude des batailles du 6 et du 14 août : engagées par les Allemands (spécialement celles de Spicheren et de Borny) dans des conditions défectueuses et contrairement aux instructions du grand quartier général, elles auraient dû se terminer, si les Français avaient été réellement « commandés », par la défaite de l'assaillant. — P. Caron.

1. Les officiers auteurs anonymes de la relation officielle doivent naturellement garder, dans leurs appréciations, une réserve à laquelle n'est pas tenu M. L. C'est ainsi qu'il peut insister, par exemple, sur le portrait de Bazaine au moment où il est investi du commandement, sur les tiraillements qui précèdent le départ de l'Empereur. Les chapitres sur le contre-coup à Paris des nouvelles militaires appartiennent en propre à M. L.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales de l'Est et du Nord. 1905.

N° 1. = Chr. Pfister. *Les fortifications de Nancy du XVIe siècle à nos jours.* [Première partie. Les fortifications de Nancy du début du XVIe siècle, avec rappel des origines, jusqu'en 1630, date à laquelle la réfection du système de défense, effectuée principalement sous la direction de l'ingénieur Jean l'Hôte, est achevée. « Nancy, en 1630, paraissait une forteresse imprenable. » A suivre.]

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. 1905.

Novembre-Décembre. = J. Pannier. *Les protestants français en Extrême-Orient au XVIIe siècle.* [Relève les noms des protestants français au service de la Compagnie des Indes orientales fondée en 1602 et dont on publie actuellement, à Batavia et à La Haye, les procès-verbaux.] — H. Patry et H. Clouzot. *Notes inédites sur le père d'Agrippa d'Aubigné et sur son fils Constant.* [Jean d'Aubigné, seigneur de Brie en Saintonge, père d'Agrippa, fut juge ordinaire de la seigneurie de Pons ; dessaisi de son office en 1554, il épousa en secondes noces Anne de Limeuil ; Constant d'Aubigné, fils d'Agrippa, avait épousé à La Rochelle, en 1608, Anne Marchant, veuve de Jehan Courault, baron de Chatelaillon.] — R. Rodière. *Anciennes familles protestantes du Boulonnais et de la ville de Montreuil.* [Documents tirés des Archives notariales et concernant les de Monchy, de Rebergues, de Wavrans, de Levrien, des Essarts, de Guizelin, d'Ostove, Gourdin, Jean Lamiable, de la Wespierre, XIVe-XVIe siècles.] — J. Calmette. *Un protestant de Montpellier réfugié à Londres en 1690.* [Lettres de Boyer fils à son père.] — A. Bénet, N. Weiss et A. Lods. *La liberté des cultes sous la Révolution.* [I. Délibération du Conseil général du département du Calvados du 14 janvier 1793, accordant aux protestants de Caen l'usage de la ci-devant église des Carmélites. II. Arrêté du directoire du département de la Haute-Vienne, du 10 juin 1791, réglementant l'exercice du culte. III. Arrêté du directoire du département de Paris, du 11 avril 1791 et loi du 7 mai 1791 ; histoire de cette loi.]

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1905.

5 Février. = P. Dudon. *Remontrances du Pape à l'Empereur.* [Accueil empressé et respectueux fait à Paris, par les autorités et le public, à Pie VII ; il ne lui fait pas oublier « les devoirs du pontificat ». Entourage du pape au cours du voyage en France : le cardinal Antonelli n'a pas joué le rôle essentiel que lui prête Haussonville ; c'est à Pie VII lui-même qu'il faut rapporter la paternité du long mémoire remis en son nom à Napoléon, le 27 février. Ce mémoire demandait :

la restriction du droit de surveillance de l'État sur l'Église; l'abrogation des lois civiles sur le mariage et le divorce ; la suppression du 36e article organique, relatif aux pouvoirs des vicaires généraux ; le rétablissement de la juridiction de l'ordinaire ; l'augmentation du budget des cultes et l'exemption de la conscription pour les séminaristes; l'engagement de ne point exiger des ecclésiastiques d'autre serment que celui que stipulait le Concordat ; l'observation légale du dimanche; la célébration de l'office de chœur quotidien dans les cathédrales ; la collation aux évêques d'un droit de contrôle sur l'enseignement secondaire et primaire : des mesures contre les évêques ex-constitutionnels qui ne tiendraient point leurs engagements ; la restitution de Sainte-Geneviève au culte et le rétablissement de diverses congrégations; la proclamation du catholicisme « religion dominante ». Napoléon renvoie à Portalis les « remontrances » du pape. Après pourparlers, Pie VII en abandonne la partie concernant le serment, les pouvoirs des vicaires généraux, l'indépendance à l'égard du pouvoir civil. La question des articles organiques était grave ; ils n'étaient valables ni en droit (unilatéraux), ni en fait (anticanoniques) ; pourtant Pie VII, non pas soutenu, comme on l'a dit, mais combattu sur ce point par Fesch, consent « à retirer du mémoire pontifical les observations [relatives aux organiques] qui choquent plus rudement les préjugés dits nationaux ». Le sacrifice était grand; Napoléon et Portalis n'en tiennent guère compte. De toutes les demandes maintenues finalement par le pape, Portalis n'admet que deux : restitution de Sainte-Geneviève au culte et célébration de l'office de chœur dans les cathédrales ; pour tout le reste, il conseillait une réponse évasive ou négative. Napoléon l'approuve. De trois mémoires complémentaires présentés par Pie VII sur l'augmentation de la dotation du clergé et le rétablissement éventuel des dîmes, sur le séminaire anglais de Douai, et sur les missions étrangères, le troisième seul est bien accueilli, et les missions étrangères sont réorganisées, au moins en principe. « Pour tout dire d'un mot, le pape conviait simplement à une complète et franche profession de foi catholique le prince qu'il venait de sauver. » Pour des raisons diverses, « l'invitation ne trouva pas l'empereur bien disposé ; il refusa d'y faire honneur ».] — H. Chérot. *Les seize Carmélites de Compiègne, martyres sous la Révolution, d'après les documents originaux*. [Fin. L'emprisonnement, le jugement, l'exécution.]

20 Février. = G. Longhaye. *Louis Veuillot de 1855 à 1869. L'ouvrier en chambre (1860-1867)*. [Suite de l'analyse du t. III de la biographie de *Louis Veuillot*, par Eug. Veuillot.]

La Grande Revue. 1905.

15 Janvier. = L. Madelin. *Metternich, Napoléon et Thiers*. [A propos du t. VIII de *L'Europe et la Révolution française*, d'A. Sorel.]

15 Février. = Henri-Robert. *Lachaud*. [Conférence faite à l'Association polytechnique.] — *Un manuscrit de Gabriel Syveton*. [Manuscrit, retrouvé dans les papiers de la direction de la *Grande Revue*, d'un article de G. Syveton intitulé : Une femme de magistrat sous Louis XIV, la présidente Ferrand. C'est l'histoire d'Anne de Bellinzoni, née vers 1656, mariée en 1676 au « lieutenant particulier »

puis président Michel Ferrand, et de ses amours avec le baron de Breteuil ; elle mourut en 1740. Contribution à l'histoire des mœurs.] — ED. SÉLIGMAN. *Au tribunal révolutionnaire.* [Raconte, d'après le dossier conservé aux Archives nationales, le procès et la mort de Gossin, procureur général syndic du département de la Meuse, accusé d'intelligences avec l'ennemi lors de l'invasion prussienne en 1792, retenu en prison pendant de longs mois, et finalement exécuté le 4 thermidor an II. Il fut réhabilité dès 1795.] — G. STENGER. *La société française pendant le Consulat. L'armée.* [A suivre.] — L. MADELIN. *Journalisme pittoresque. Les Nouvellistes.* [D'après l'ouvr. récent de F. Funck-Brentano et P. d'Estrées.]

La Nouvelle Revue. 1905.

15 Janvier. = P. BAYLE ET A. FAUCHIER-MAGNAN. *Un curieux sous la Régence. Pierre Crozat.* [Le célèbre amateur d'art.]

1er Février. = LEFEBVRE-SAINT-OGAN. *Les métiers de l'émigration.* [Dix pages d'anecdotes sans références.] — G. STENGER. *Le théâtre sous le Consulat.* [Notes sur les principales actrices.]

La Révolution de 1848. 1905.

Janvier-Février. = G. GLOTZ. *Les papiers de Marie.* [Suite et fin. Lettres de Cavaignac, Crémieux, Béranger, Sénart, Ch. Pinard et autres, toutes datées ou datant de 1848, et relatives au passage de Marie au ministère de la Justice, à la réglementation des clubs, à l'affaire du banquet de Toulouse, en septembre 1848.] — O. TIXIER. *Les procès politiques dans le département d'Indre-et-Loire pendant la Révolution de 1848.* [Expose, d'après les archives judiciaires, huit procès politiques intentés et jugés en Indre et Loire de 1849 à 1851 (cris séditieux, délits de presse, etc.). Aucun d'eux sauf celui de la Solidarité républicaine, société poursuivie en 1849-50, n'est réellement intéressant. Cependant ils prêtent à plusieurs remarques : ils mettent en lumière le libéralisme du jury (20 accusés acquittés sur 21), l'influence des instituteurs, le caractère à la fois politique et social du programme des « rouges » de Touraine, « l'effort tenté par la réaction pour assurer sa domination et le régime de contrainte que, dès 1849, elle fit peser sur le pays pour arriver à ses fins ». Les magistrats poursuivaient par ordre.] — F. DIEUDONNÉ. *Les arbres de la Liberté dans le Loiret en 1848.* [Il en fut planté, dans un grand nombre de communes du département, en mars et avril 1848. « Partout le clergé occupe la place d'honneur dans la cérémonie. »] — I. TCHERNOFF. *Les associations, cercles et sociétés secrètes sous la deuxième République, avec des documents inédits des Archives nationales et du ministère de la Justice.* [Notice sur l'ouvrage publié récemment par M. Tchernoff, sur ce sujet, à la librairie Alcan, et dont nous rendrons compte ultérieurement.] — A. GOINEAU. *Lettre de Ferdinand Flocon* [à Capo de Feuillide, qu'il traite fort sévèrement, 14 février 1834. Capo de Feuillide, publiciste démocrate, mêlé l'année précédente au duel Carrel-de Girardin, venait de se réconcilier avec ce dernier et d'attirer ainsi sur lui la colère du parti libéral.]

La Révolution française. 1905.

14 Février. = L. DUTIL. *La circulation des grains dans l'Aude à l'époque révolu-*

tionnaire. [A suivre. Récit des mouvements populaires et des troubles dus, dans ce département, à la disette et à la cherté des denrées, en 1790. Les habitants, soupçonnant les producteurs de vouloir exporter leurs grains, veulent en empêcher la circulation en arrêtant la navigation du canal des deux mers. Mesures prises par le directoire du département pour assurer l'ordre et la libre circulation des grains. En 1791, la récolte ayant été bonne, la question ne se pose pas avec la même acuité, mais, à l'entrée de l'hiver, le prix des grains augmente ; néanmoins, l'année se finit sans incident sérieux ; il n'en doit pas être de même pour la suivante.] — A. Brette. *La vie économique de la Révolution*. [Montre les enseignements qu'on peut tirer de l'étude des affaires coloniales au cours de la Révolution ; quand on parle des biens et des propriétés sous l'ancienne monarchie, il en est un ou une qu'on oublie souvent d'évaluer et de décrire : l'homme. Aux colonies, l'homme esclave avait été déclaré *meuble* par divers actes de l'autorité royale ; la coutume de Paris, qui était celle des colonies, considérait le noir comme *bétail*. L'homme était donc une valeur marchande, et, dans les documents économiques, sa place est marquée entre le prix d'un champ et la mercuriale d'un marché.] — H. Poulet. *Le département de la Meuse à la fin du Directoire et au début du Consulat*. [Suite et fin. Les élections sont un échec pour le gouvernement. Ceux qui ont soutenu sa politique sont dénoncés, inquiétés, menacés de révocation. Henriot, commissaire du Directoire, est révoqué et remplacé par Clément Pons, frère du conventionnel Pons (de Verdun). Celui-ci s'apprête à épurer l'administration départementale, quand le 18 brumaire vient sauver les administrateurs de la Meuse. Henriot est réintégré, à la place de Pons, dans les fonctions de commissaire du gouvernement près l'administration centrale du département de la Meuse. L'auteur suit les différents personnages de son récit, Henriot, Pons, Humbert, Harmand, jusqu'à la fin de leur carrière.] — J. Tchernoff. *Documents inédits*. I. *Rapport du procureur de la République de Caen sur l'état moral et politique de l'arrondissement de Caen en juillet 1848*. [Extrait des *Associations et Sociétés secrètes sous la deuxième République*. Un des rares documents officiels dans lesquels le magistrat se place au point de vue républicain.] II. *Une lettre de Michel Goudchaux en 1830*. [Il raconte à sa mère, à son frère et à sa sœur ses démarches auprès du duc d'Orléans pour faire supprimer l'article de la Charte proclamant l'Église catholique Église d'État, et ne faire du catholicisme que la religion de la majorité des Français.] — *Notes de lecture*. I. *L'École normale et le coup d'État du 2 décembre*. [Extrait de la notice de E. Levasseur sur O. Gréard ; montre l'excitation des Normaliens à la nouvelle du coup d'État et leur tentative inutile pour émouvoir des ouvriers.] II. *Les dépenses de Marie-Antoinette à la Conciergerie* [d'après un mémoire des Archives nationales, W 121]. III. *Napoléon Ier jugé par un officier franc-maçon*. [Lettre du lieutenant Reboul, aide de camp du général Gruyer, datée de Bautzen, 23 mai 1813, et rendant compte des batailles de Lutzen et de Bautzen.] IV. *Une lettre de Du Pont (de Nemours) en l'an IV*. [Adressée à un « philosophe », dont nous ne savons pas le nom, pour lui refuser d'insérer dans son journal *L'Historien* un article sur Voltaire et Jésus-Christ, dont la hardiesse effrayerait les lecteurs.]

La Revue. 1905

1er Janvier. = *Souvenirs de jeunesse de Scheurer-Kestner.* [Extraits des « volumineux » mémoires que Scheurer-Kestner a composés à partir de 1892. I. Profession de foi d'un républicain alsacien, coup d'œil autobiographique d'ensemble, intéressant pour la connaissance des idées politiques générales de Scheurer-Kestner. II. Enfance et adolescence. Mulhouse et Thann (1833-1848). III. Le gymnase de Strasbourg en 1848. Le laboratoire de Wurtz. Mon mariage (1856). Mariage de Charras (1858). IV. La proscription en Suisse. L'action de Charras. Sa mort (1865). Ferdinand Flocon. Le « Confédéré ». Notre imprimerie clandestine. Imprudences socialistes. V. Arrestation de S.-K. (1862). Mazas et Sainte-Pélagie. Blanqui, Chaudey. VI. Clairvoyance patriotique des Alsaciens. Le Congrès de Genève (1867). VII. Le « Cabinet noir » et le secret des lettres sous l'Empire. VIII. Travaux scientifiques. Voyages en Italie et en Allemagne. Mariage de Floquet. IX. L'état d'esprit en Alsace. Le plébiscite. La grève de 1870. Le « Volksbote ». X. La guerre en Alsace. Le 4 Septembre. Valentin à Strasbourg. La résistance dans le Haut-Rhin. Gaukler et la nitro-glycérine. Ces souvenirs, qui contiennent d'intéressants détails biographiques, sont un document important pour l'histoire politique du second Empire. Continué les 15 janvier, 1er et 15 février, et à suivre.]

1er Février. = J. Gros. *Un pape prisonnier en France.* [Récit du transfert de Pie VII de Fontainebleau à Savone en janvier-février 1814 ; incidents qui le marquèrent.]

15 Février. = Ct E. Picard. *Un rival de Bonaparte. Moreau et l'opposition républicaine (d'après des documents inédits).* [Fragment du livre récent du Ct Picard sur *Bonaparte et Moreau*, dont nous rendrons compte.]

La Revue de Paris. 1905.

1er Février. = Cte de Rambuteau. *A la préfecture de la Seine (Février 1848).* [Extrait des Mémoires du Cte de Rambuteau, dont la *Revue* donnera prochainement l'analyse.]

Le Correspondant. 1905.

10 Février. = A. de Foville. *Le budget de l'ouvrier au XIXe et au XXe siècle.* [Étude de statistique comparée. L'auteur conclut : « Nous croyons avoir démontré, autant qu'on peut le faire en quelques pages, l'amélioration réelle, très réelle et très accentuée, de la condition matérielle des salariés en France » depuis un siècle.] — P. de la Gorce. *Épisodes d'histoire contemporaine. Le Quatre Septembre.* [Fin. Envahissement progressif de la Chambre par les manifestants. Au premier moment, embarras des députés de la gauche ; Gambetta proteste contre la violation de la salle des séances, puis « passe brusquement à la révolution » et fait acclamer une motion de déchéance. C'est J. Favre qui a l'idée de détourner la foule, « comme on détourne un torrent qu'on ne peut endiguer », vers l'Hôtel de Ville. Expulsion du préfet ; Étienne Arago maire de Paris. Constitution du gouvernement provisoire : tous les élus de la Seine aux élections de 1869, y compris Rochefort, que la foule amenait alors en triomphe de Sainte-Pélagie. Importance du concours de

Trochu ; conduit à l'Hôtel de Ville par Glais-Bizoin et Steenackers, il accepte de faire partie du gouvernement, sur promesse que la famille, la propriété, la religion seront respectées (les hommes du 4 septembre, « bourgeois d'origine et modérés d'opinion », le promettent volontiers) ; on lui apprend alors — on le lui avait d'abord caché — que Rochefort sera son collègue, et, après avoir montré son mécontentement, il se laisse persuader que le nom de Rochefort, « en fournissant aux exaltés un gage inoffensif, les déconcertait ». J. Favre s'efface d'ailleurs devant lui et lui abandonne la présidence. La répartition des portefeuilles ; le nom du nouveau régime : Gouvernement de la Défense nationale. Incidents du départ de l'Impératrice ; elle n'a pas été quittée par tous ses familiers pendant les dernières heures. Après un semblant de résistance, le Sénat se résigne et se disperse. Au Palais-Bourbon, tentative de reprise de la séance après le départ des manifestants pour l'Hôtel de Ville ; réunion de près de 200 députés à la présidence ; négociation essayée, après vote de la motion Thiers, avec le gouvernement provisoire. J. Favre refuse d'entrer en accommodement : « Si nous laissions subsister le Corps législatif, nous serions balayés de l'Hôtel de Ville comme vous venez de l'être du Palais-Bourbon. » Sur le conseil répété de Thiers, les députés se résignent et quittent la place. Dans Paris, allégresse générale et stupéfiante ; partout, destruction de tous les signes rappelant l'Empire ; pas de représailles ; seuls, quelques sergents de ville sont malmenés. Successivement, tous les anciens membres du gouvernement impérial quittent Paris ; dans la matinée du 5, dernière réunion d'une centaine de députés au domicile de l'un d'eux, M. Johnston ; le 6, ils veulent recommencer, mais la maison de M. Johnston est gardée, et ils renoncent à leur dessein.] — O. Havard. *Les premiers troubles de la Révolution dans les ports militaires.* [Fin. Événements de Toulon ; sédition du 1er décembre 1789 ; le « Club des noirs », contre-révolutionnaire, et le « Club des blancs », patriote ; les terroristes : Sylvestre, Jassaud, etc. ; massacres de 1791 et 1792. Résultat de ces désordres, à Toulon et dans les autres ports : la décadence de la marine, se traduisant essentiellement par l'indiscipline des matelots et la pénurie des équipages ; « ce sont les deux traits caractéristiques de la marine sous la Convention et sous le Directoire ».]

25 Février. = E. Daudet. *Louis XVIII et Bonaparte.* [Retrace les intrigues compliquées conduites par le comte de Provence, à partir de 1796, pour amener, avec le concours d'un ou de plusieurs des chefs les plus populaires de l'armée, la restauration de la monarchie. L'agent actif et entreprenant de ces intrigues est l'abbé André, dit de La Marre, homme de confiance de Louis XVIII et d'Avaray. Dès le début de 1797, tentatives pour entamer des relations avec Berthier, dont on juge, à Mitau, la conquête possible, et surtout avec Bonaparte ; on recherche comment Joséphine pourrait être circonvenue et amenée à peser sur lui. Voyage de l'abbé de la Marre en Angleterre et en France à la fin de 1799 ; il rapporte à Mitau des renseignements précieux sur l'entourage de Monsieur en Angleterre, sur l'esprit d'opposition et de dénigrement systématique qui y accueille toutes les décisions du roi, et rend compte des entretiens qu'il a eus avec Royer-Collard, alors député aux Cinq-Cents et royaliste avéré. La Marre et Royer-Collard « étaient

tombés d'accord sur la nécessité d'organiser à Paris un Conseil royal composé seulement de trois ou quatre membres qui ne seraient connus que du roi, et sur l'opportunité de démarches à tenter, non seulement auprès de Bonaparte, mais encore auprès de certains personnages occupant des places importantes dans la République consulaire ». Ce double projet est approuvé par Louis XVIII. Carte blanche est donnée à Royer-Collard et à La Marre, pour l'organisation du Conseil ; et, le 23 février 1800, l'abbé repart de Mitau pour Paris, muni d'instructions volumineuses, de lettres royales pour Bonaparte, Lebrun et Moreau. Entre temps avait eu lieu — au grand mécontentement de Louis XVIII, non consulté — l'équipée du « comité anglais », constitué à Paris par des agents de Monsieur avec de l'argent britannique, qui ne fit rien ou rien d'utile et disparut après avoir gaspillé des ressources précieuses et brouillé les fils. A suivre.] — CH. DE LOMÉNIE. *Madame Récamier. A propos d'une thèse en Sorbonne.* [Celle de M. Herriot, dont la *Revue* rendra compte.]

Revue Bleue. 1904.

14 Janvier. = P. MATTER. *M. de Bismarck ministre à Paris, 1862*). [Extrait du t. Ier, récemment paru à la librairie Alcan et que nous analyserons, de *Bismarck et son temps.*]

18 Février. = H. HOUSSAYE. *L'occupation en 1815.* [Extrait de *1815*, 3e partie, que la librairie Perrin vient de mettre en vente, et dont nous rendrons compte.]

25 Février. = G. MONOD. *Jules Michelet et son père* (*Documents inédits*). [Affection de Michelet pour son père ; douleur que lui causa sa mort, survenue le 18 novembre 1846. A suivre.]

Revue des Deux Mondes. 1905.

1er Février. = ARVÈDE BARINE. *La Grande Mademoiselle.* VI. *La captivité de Lauzun. La fin d'une passion. Mort de Mademoiselle.* [I. Mademoiselle fut-elle mariée avec Lauzun en 1671? Lauzun et Mme de Montespan ; arrestation de Lauzun ; Lauzun conduit à Pignerol. II. Mademoiselle après l'arrestation de Lauzun ; la captivité de Lauzun à Pignerol ; sa sortie de Pignerol en 1681. III. Situation de la France au moment où Lauzun sort de Pignerol. Louis XIV et Mme de Montespan ; l'affaire des poisons. IV. Le marché imposé à Mademoiselle en 1680. Les donations de Mademoiselle au duc du Maine. Renonciation de Lauzun à une partie des avantages que lui avait faits Mademoiselle ; Lauzun et Mademoiselle à Choisy ; la scène de rupture du 6 mai 1684. V. Lauzun en Angleterre. Sa rentrée en grâce en 1688 ; Lauzun à l'armée d'Irlande ; en 1692, il est fait duc. La mort de Mademoiselle (5 avril 1693). Le mariage de Lauzun avec Mlle de Lorges (1695). La vieillesse de Lauzun.]

Revue des Études historiques. 1905.

Janvier-Février. = L. MISERMONT. *Le double bombardement d'Alger par Duquesne et la mort du consul Le Vacher.* [En 1679, sept Algériens échappés des galères d'Espagne avaient été pris par la flotte française et mis aux galères de Marseille ; sur les

réclamations du dey d'Alger, Louis XIV avait donné l'ordre de les renvoyer à Alger ; la promesse faite n'est pas exécutée ; menaces du dey ; le conflit se complique de la question des Français réduits en esclavage par le dey ; premier bombardement d'Alger par Duquesne, 1682. A suivre.] — R. TABOURNEL. *La reine Louise et le prince Henri de Prusse.* [Le prince Henri, frère de Frédéric II, grand-oncle de Frédéric-Guillaume III, avait été tenu à l'écart par Frédéric-Guillaume II ; revenu à la Cour sous son successeur, il fut le conseiller des jeunes souverains : il indique à la reine les livres qu'elle doit lire ; liste de ces livres.] — M. CHASSAIGNE. *L'organisation de la famille et les lettres de cachet.* [Suite et fin. L'auteur veut démontrer que les lettres de cachet furent un adoucissement et une simplification de la procédure ordidaire ; « elles ont tranché le grave problème de la réhabilitation du condamné en supprimant l'infamie de la condamnation. » Sa conclusion est la suivante : « La lettre de cachet disparut aux applaudissements universels, car la famille, condamnée par la frivolité, par les lumières et les vices du siècle finissant, fut la vraie vaincue de la Révolution, vaincue dans le père et vaincue dans le roi, et, en leur place, la loi régna seule, impersonnelle et morte, sur la foule vivante des individus isolés. »]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1905.

Février. = G. [Cne COLIN]. *Les campagnes du maréchal de Saxe* (Suite). *La campagne de 1745. 1re partie : Fontenoy.* [Suite. VII. L'armée prend position. Elle s'établit sur une ligne formant un angle droit dont Fontenoy occupait le sommet, appuyée a gauche sur le bois de Barry, et à droite sur Antoing très solidement fortifié. L'intervalle entre Antoing et Fontenoy était occupé par les dragons ; l'infanterie s'échelonnait du sud au nord, de Fontenoy au bois de Barry, la cavalerie derrière elle ; l'artillerie était répandue sur tout le front. VIII. Début de la bataille. Comparaison des effectifs : l'armée française devait comprendre 49.000 hommes, l'armée anglo-hollandaise 51.000 hommes. Cette dernière commence son mouvement à 2 heures du matin ; son déploiement. Les Hollandais se portent contre la ligne Antoing-Fontenoy ; ils attaquent mollement Fontenoy, qu'ils n'occupent partiellement que grâce à la coopération de plusieurs bataillons anglais. A suivre.] — B. [Lt-Col COUTANCEAU]. *La campagne de 1794 à l'armée du Nord* (*17 pluviôse-8 messidor an II*). [Suite et à suivre. IX. Le génie. Discussion sur la fusion ou la séparation de l'artillerie et du génie à l'Assemblée constituante ; le rapport du colonel Bouthillier et le décret du 9-12 septembre 1790, maintenant la séparation. Réorganisation de l'État-Major particulier du génie et de l'École de Mézières ; difficultés du recrutement des officiers de l'arme. Mesures prises par la Convention ; le 25 frimaire an II, création de 12 bataillons de sapeurs, rattachés chacun à une armée différente ; ils se constituent assez lentement : au bout de deux mois aux armées du Nord et des Ardennes.] — E. [Ct PICARD]. *La campagne de 1800 en Allemagne.* [Suite et à suivre. V. Premiers projets d'opérations. VI. Entrevues de Dessole avec Bonaparte. VII. Plan de campagne définitif. Ces trois chapitres sont tirés du livre récent, dont la *Revue* rendra compte, du Ct Picard sur *Bonaparte et Moreau.*] — Lt P. AZAN. *Sidi-Brahim.* [Nouvel extrait de l'ouvrage qui paraî-

tra prochainement (cf. ci-dessus p. 367) sous ce titre. Chap. XI. L'émotion en Algérie. Thiéry, Cavaignac et Lamoricière. Le désastre de Sidi-Brahim créait dans toute l'Algérie, et spécialement dans la région d'Oran, une situation grave. M. A. estime que « c'est en de telles circonstances qu'on peut juger la décision et le caractère des chefs, qu'on peut voir apparaître leurs qualités et leurs défauts ». Il étudie les mesures prises d'urgence par Cavaignac, commandant de Tlemcen, Thiéry, commandant de la division d'Oran, Lamoricière, gouverneur intérimaire, et conclut qu'elles dénotent chez ces officiers généraux beaucoup de sang-froid et d'énergie.]

Revue Historique. 1905.

Mars-Avril. = E. Bourgeois *La collaboration de Saint-Simon et de Torcy. Étude critique sur les Mémoires de Saint-Simon.* [Communication faite à la Société d'histoire moderne le 30 octobre 1904 ; nous empruntons au résumé donné par M. Bourgeois lui-même les idées essentielles : « La collaboration de Saint Simon et de Torcy, qui n'a fait encore l'objet d'aucune étude, mérite cependant de fixer l'attention des littérateurs, aussi bien que les historiens ; elle peut fournir des indications importantes sur la forme autant que sur le fond des Mémoires... Pour les affaires diplomatiques du règne de Louis XIV, Saint-Simon a surtout parlé d'après Dangeau qu'il ne cite pas, et n'a point parlé d'après Torcy qu'il invoque sans cesse » ; mais pour la période comprise entre les années 1715 et 1718, « il ne parle plus des Affaires étrangères que d'après Torcy ; ayant sous les yeux le texte des mémoires de Torcy, il le suivit ; dans quelle mesure et par quels procédés ? » : il retranche de son modèle tout ce qui concerne les affaires et disputes de la Constitution *Unigenitus* ; pour le récit de 1715 au mois de janvier 1718, il déclare n'avoir fait « qu'abréger et extraire » ; « en réalité, il a transcrit des pages entières de Torcy, et en a résumé d'autres en quelques lignes ; de même qu'il avait fait des additons au texte de Dangeau, trop sec, il pratiqua des coupures au texte de Torcy, trop long ; les chapitres des Affaires étrangères des tomes XII, XIII, XIV de l'éditon Chéruel ne sont guère que la reproduction de l'œuvre de Torcy. Pour les six premiers mois de l'année 1718, Saint-Simon (et il l'avoue lui-même) copie littéralement les mémoires de Torcy ; cette conclusion est particulièrement importante au point de vue de l'histoire de la langue de Saint-Simon. Quelle est la valeur historique des documents cités par Torcy et passés dans les Mémoires de Saint-Simon ? M. E. Bourgeois démontre (et cette conclusion détruit l'assertion de M. Baudrillart (*Philippe V et le duc d'Orléans*, Introd., p. 14) que Torcy, surintendant des postes, avait pu copier une foule de documents secrets et de lettres d'État : dès lors les Mémoires de Saint-Simon sont un « recueil, une publication fidèle et correcte, dans le fond et dans la forme même, des archives secrètes des cabinets européens, de 1715 à 1718 ».] — L. Maury. *Les comtesses de la Marck et de Boufflers et Gustave III, d'après les correspondances conservées à Upsal.* [Marie-Anne-Françoise de Noailles avait épousé, en 1744, le comte de la Marck ; Gustave III, à son voyage en France, lui rend visite ainsi qu'à la comtesse de Boufflers ; revenu en Suède, il correspond avec ces deux femmes, qui lui donnent

des nouvelles de la Cour ; c'est de cette correspondance, trouvée à Upsal, que M. M. donne des extraits. A suivre.]

The American historical Review. 1905.

Janvier. = J. TURNER. *The policy of France toward the Mississipi Valley in the period of Washington and Adams.* [C'est l'histoire des efforts faits par la France, après la guerre de l'indépendance américaine, pour contenir l'expansion des États-Unis et reconstituer son ancienne puissance dans l'Amérique du Nord ; elle tenta de forcer les États-Unis à servir ses propres intérêts. Vergennes en particulier s'en préoccupa, et lorsque au traité de Versailles il eut fait rendre la Floride à l'Espagne, il voulut se faire céder la Louisiane et s'emparer des deux rives du Mississipi pour rejoindre le Canada où l'élément français était encore fort actif ; ainsi les États-Unis eussent été tenus sous la prépondérance française. Du moins déjà l'Espagne et la France alliées tenaient à leur merci la navigation du Mississipi ; dans le même intérêt, la France s'efforçait d'empêcher l'achèvement de la Constitution qui allait donner plus de force et d'unité à la grande République américaine. Lorsque la Révolution sépara la France de l'Espagne, la France y vit une occasion de reconstituer son empire colonial aux dépens de l'Espagne ; Dumouriez et Talleyrand essayèrent même de s'entendre là-dessus avec l'Angleterre ; ces avances ne furent pas accueillies ; la France se tourna vers les États-Unis dans la même intention ; mais Washington se renferma dans une stricte neutralité, malgré l'opinion de Jefferson. Cependant Genet fut envoyé aux États-Unis en mission spéciale : il devait chercher les moyens de prendre la Louisiane, et si les Américains ne s'y prêtaient pas, entrer en rapports avec les chefs indiens des frontières ou même avec les noirs, pour lesquels les Girondins montraient des sympathies ; il en résulta dans le gouvernement français une résolution plus ferme et plus suivie de s'emparer de la Louisiane, comme d'un moyen de pression sur les États-Unis. Aux négociations de Bâle en 1795, l'Espagne ne s'y prêta pas, par crainte de l'influence révolutionnaire au Mexique ; elle préféra abandonner ce qui lui appartenait à Saint-Domingue. Mais alors les États-Unis et l'Angleterre s'accordèrent par le traité Jay pour une commune action contre l'Espagne afin de l'éloigner du Mississipi et des grands lacs canadiens. Le Directoire français y répondit par un accord de plus en plus étroit avec l'Espagne ; Godoy donna son alliance, mais non pas encore la Louisiane ; Talleyrand y tenait pourtant de plus en plus dans la pensée d'y pousser la colonisation par des révolutionnaires envoyés de France. Ce fut la politique de Bonaparte quand il fut consul : il reprit la tradition de Vergennes, renoua des relations avec les tribus indiennes, espéra pousser son action jusqu'aux lacs et au Canada, reprendre ce que la France avait perdu dans la guerre de Sept-ans. La rupture de la paix d'Amiens, en amenant le Consul à vendre la Louisiane aux États-Unis, brisa d'un coup cette longue tradition d'efforts faits par la France pour garder la suprématie de l'Amérique du Nord.] —

H. E. Bourne. *Improvising a Government in Paris in July, 1789.* [Il s'agit du gouvernement de l'assemblée des électeurs de Paris, jusqu'au moment où elle céda la place à l'assemblée des représentants de la Commune. L'autorité principale appartenait auparavant aux magistrats du Châtelet et au lieutenant de police, dont les attributions étaient supérieures à celles du bureau de la ville et du prévôt des marchands. Mais les élections aux États généraux amenèrent un changement dans cet ancien état de choses: elles furent distribuées, par décret du 13 avril, en 60 districts ou sections; les assemblées primaires de ces sections eurent aussitôt une grande influence politique; par crainte de désordres, les bourgeois se tinrent à l'écart et il n'y eut que 11.706 votes exprimés. Quelques sections organisèrent leur permanence pour rester en relations avec les députés qui furent élus aux États généraux; à cet égard, l'action de Brissot fut déjà importante, dans la section des Filles-Saint-Thomas; l'assemblée des électeurs prit et accrut les mêmes prétentions; elle demeura réunie pendant la session des États-généraux; elle ne devait pas tarder à s'établir à l'Hôtel de Ville, malgré les premières résistances de Flesselles. Cette assemblée prit aussitôt des précautions contre les armements ordonnés par la Cour et contre le danger des gens sans aveu; elle prépara l'organisation d'une garde civique. Mais elle fut débordée par le mouvement populaire du 14 juillet; alors le bureau de la ville et le prévôt des marchands furent invités à se joindre à elle pour prendre les mesures nécessaires aux circonstances; elle constitua alors un comité permanent qui fut comme son pouvoir exécutif et supporta toute la responsabilité de ces graves événements, parmi le grand désordre qui régna à l'Hôtel de Ville pendant le siège et la prise de la Bastille; elle ne peut défendre Flesselles contre ceux qui l'accusaient de trahison et finirent par le faire périr, ce qui fut comme le signe de la ruine de l'ancienne administration. Alors les électeurs eurent la tâche de rétablir l'ordre; le 15 juillet, Lafayette fut élu commandant de la nouvelle garde, et Bailly fut maire de Paris, et ils entrèrent ensemble en fonctions; on ordonna en même temps la démolition immédiate de la Bastille. L'ordre à peu près rétabli, on eut des scrupules sur la légalité des pouvoirs que s'étaient attribués les électeurs, élus pour nommer des députés et non pour administrer la ville. Les districts ou sections furent alors invités à déléguer à l'Hôtel de Ville chacun un personnage qui ferait partie de l'assemblée des représentants de la Ville; Brissot demanda qu'il y eût deux élus par section, et il en fut ainsi. La nouvelle assemblée entra en fonctions le 25 juillet; le dernier incident de l'existence de l'assemblée des électeurs fut l'émeute suscitée par l'affaire Besenval que Necker essayait de sauver de la colère populaire. Malgré toutes ces difficultés extraordinaires, on peut penser qu'il fut heureux que les électeurs eussent usurpé le pouvoir, car s'ils n'avaient pas assumé cette responsabilité, la confusion eût été bien plus sérieuse et ses résultats sans doute désastreux.]

Zeitschrift für die Geschichte der Oberrheins. 1904.

N° 3. = A. Overmann. *Die Abtretung des Elsass an Frankreich im westfälischen Frieden.* [Suite. L'auteur établit que les Français, dans les négociations jusqu'en

avril 1646, n'ont réclamé tout d'abord que les droits et possessions de l'Autriche, mais en y comprenant à tort, par surévaluation, des droits de protectorat sur les terres d'Empire. La proposition autrichienne, aux termes de laquelle le landgraviat de la Haute-Alsace et l'avouerie de la Basse-Alsace, avec tous les droits tels que la maison d'Autriche les possédait, seraient cédés aux Français en pleine souveraineté, mais avec cette réserve que toutes les terres d'Empire resteraient immédiates, est, pour cette raison, écartée. La néfaste décision du Conseil privé de Vienne, du 15 juin 1646, ouvre la porte aux concessions sur le point des droits de l'Autriche et prépare l'adoption de l'obscure rédaction du traité de paix. Les Impériaux jouent un double jeu, consentant à remplacer les mots : avouerie de Basse-Alsace par celui de : landgraviat, et fortifiant ainsi les Français dans leur interprétation erronée, au lieu de les éclairer sur la faible étendue des droits de l'Autriche et de faire disparaître l'expression : landgraviat. Aussi cette expression est-elle reprise dans le traité préliminaire du 13 septembre 1646 ; et ainsi s'éclaire également l'adoption de la clause comme « iter tamen », qui, comme il ressort des annotations des plénipotentiaires français, implique non pas des droits de souveraineté sur les terres alsaciennes d'Empire, mais le maintien pur et simple des droits que l'Autriche avait possédés sur ces terres, et n'est nullement équivalente à un retour sur les engagements pris dans les clauses précédentes, comme la France l'affirma plus tard, au moment des réunions. Au moment de la conclusion du traité de septembre, les Français pensaient que ce qui leur était cédé, c'était purement, dans leur intégralité, les droits de la Maison d'Autriche en Alsace, et non toute l'Alsace au sens géographique, avec toutes les terres d'Empire.]

N° 4. = P. Darmstaedter. *Die Verwaltung des Unter-Elsass (Bas-Rhin) unter Napoleon I.* [Fin. Voir l'analyse donnée de cette étude ici-même, p. 271, par Ch. Schmidt.] — H. Kaiser. *Elsassische Geschichtelitteratur des Jahres 1903.* [Très soignée et très utile bibliographie, comprenant 591 numéros.]

NOTES ET NOUVELLES

LA COMMISSION DES DOCUMENTS RELATIFS A LA VIE ÉCONOMIQUE DE LA RÉVOLUTION

Nous avons mentionné en son temps (au t. V, p. 305) l'arrêté ministériel du 11 décembre 1903, qui, en suite à un projet de résolution présenté par M. Jaurès et adopté par la Chambre des Députés le 27 novembre 1903, a institué près le Comité des travaux historiques une Commission « chargée de rechercher et de publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution française ». Depuis, nous avons parlé à plusieurs reprises (voir t. V, p. 389, 447, 517, 670, et t. VI, p. 222) des séances et des travaux de cette Commission. Voici un an qu'elle existe; il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil en arrière, et de dresser, sommairement, le bilan de ce qu'elle a fait.

La Commission comprenait primitivement 28 membres. Des adjonctions successives en ont porté le nombre à 39 qui sont (par ordre alphabétique) : MM. A. Aulard, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris; de Bar, rédacteur au 5e bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur; L. Barthou, député; C. Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur; C. Bloch, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives; P. Boissonnade, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers; Bouton, sous chef du 5e bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur; A. Brette, publiciste; P. Caron, archiviste aux Archives nationales; N. Chapsal, directeur du Commerce au ministère du Commerce; S. Charléty, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon; Clémentel, député, ministre des Colonies; A. Debidour, inspecteur général de l'Instruction publique; Et. Dejean, directeur des Archives; Deschamps, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris; G. Deville, député; Douarche, conseiller à la Cour de Cassation; Ant. Dubost, sénateur; Esmein, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris; Fernand Faure, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris; Ferdinand-Dreyfus, ancien député; Ch. Gide, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris; Glasson, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Paris; Guillemaut, sénateur; J. Jaurès, député; Sigismond Lacroix, ancien député; E. Lavisse, directeur de l'École normale supérieure; E. Levasseur, administrateur du Collège de France; L. Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris; Cl. Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse; Pradal, sénateur; B. Prost, inspecteur général des Bibliothèques et des Archives; Rivet, sénateur; Ph. Sagnac, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de

l'Université de Lille; de Saint-Arroman, chef du 5e bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur; H. Sée, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Rennes; Ch. Seignobos, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de l'Université de Paris; É. Séligman, avocat; G. Servois, directeur honoraire des Archives.

Le Bureau de la Commission se compose de MM. Jaurès, président; Aulard, Barthou, Sigismond Lacroix, vice-présidents; Caron, Clémentel, Deville, secrétaires. — Une sous-commission désignée dès la première séance pour rédiger un rapport et investie ultérieurement d'un rôle permanent est formée de MM. Jaurès, Aulard, C. Bloch, Brette, Caron, Dejean, Seignobos, plus MM. Bayet, de Saint-Arroman, Bouton et de Bar.

Jusqu'ici (mars 1905), la Commission a tenu sept séances, la première le 28 janvier 1904, la septième le 1er décembre de la même année. La sous-commission s'est réunie beaucoup plus fréquemment. Toutes les séances, plénières ou non, ont été assidûment suivies. Qu'y a-t-on fait?

La Commission avait d'abord à se procurer les moyens pratiques d'action qui lui sont nécessaires pour accomplir sa tâche. Il lui fallait de l'argent : un crédit de 50.000 francs a été inscrit, en sa faveur, au budget de l'Instruction publique pour 1905; ce crédit a été voté par la Chambre; il est actuellement soumis au Sénat. Il lui fallait aussi des agents, des correspondants dans les départements. Sur sa demande, le Ministre de l'Instruction publique a institué dans chaque département un comité d'études chargé de communiquer et de collaborer avec elle. Les membres de ces comités ont été désignés dans le courant de mai 1904; ce sont, à côté de l'inspecteur d'Académie et de l'archiviste départemental, membres de droit, des universitaires, professeurs des Facultés et des lycées, des hommes politiques, députés ou sénateurs, des bibliothécaires et des archivistes municipaux, des érudits et amateurs locaux. Actuellement, les comités sont constitués, ont élu leur bureau et tenu une ou plusieurs séances dans tous les départements. Sur l'invitation de la Commission, ils ont dû à leur tour se choisir, à raison de un ou deux par commune, des correspondants, qu'ils ont principalement recrutés dans le corps des instituteurs publics, très souvent secrétaires de la mairie et gardiens de fait des archives communales.

Il y avait ensuite à fixer le programme des travaux, et l'ordre à suivre pour l'exécuter. Cette grave question a été l'objet essentiel des trois circulaires jusqu'ici emanées de la Commission et datées des 24 mars, 12 août et 24 décembre 1904[1].

La liste sommaire des questions qui solliciteront l'attention de la Commission a été établie comme suit :

---

1. Les circulaires de la Commission sont régulièrement reproduites dans le *Journal officiel*; on trouvera celles du 24 mars et du 12 août 1903 dans le n° du 17 novembre 1904, celle du 24 décembre 1904 dans le n° du 11 janvier 1905. Elles sont également reproduites dans la *Révolution française* (la 1re au t. XLVI, p. 450-459; la 2e, au t. XLVII, p. 240-251; la 3e, au t. XLVIII, p. 68-70). La même revue a donné (t. XLVII, p. 242-280, et t. XLVIII, p. 174-184), d'après le *Bulletin du ministère de l'Instruction publique*, la composition des comités départementaux et celle de leurs bureaux.

État économique et industriel de la France, surtout d'après les cahiers des paroisses, ceux des corporations, etc. — Associations professionnelles et compagnonnage. Liquidation des communautés d'arts et métiers. — Droits féodaux; leur persistance et leur abolition graduelle. — Inventaire des biens nationaux (biens d'Église et biens d'émigrés), actif et passif; leur vente, assignats et billets de confiance. — État et transformations de la production et des échanges. — Agriculture. — Industrie, mines. — Commerce intérieur et extérieur; douanes; compagnies privilégiées. — Progrès de l'outillage industriel et agricole et des procédés techniques. — Le payement de l'impôt sous la Révolution. — Subsistances, maximum. — Régime et partage des communaux. — Mouvement de la population dans les villes et les campagnes. — Application et effets économiques des lois révolutionnaires sur la transmission de la propriété foncière et sur le régime hypothécaire. — Taux et variations des salaires et traitements. Coalitions. — Mesures d'assistance.

L'étude de l'histoire économique de la Révolution est si peu avancée que l'on ne sait pas encore, même en gros, de quels matériaux l'on disposera pour la mener à bien. Ou plutôt, si on le sait pour les Archives nationales, on l'ignore pour les Archives départementales et pour une foule d'autres dépôts qui sont, on peut l'affirmer *a priori*, à même de fournir beaucoup.

Il serait impossible à la Commission d'agencer, de diriger rationnellement les travaux de ces correspondants si elle ne possédait, des fonds provinciaux d'archives révolutionnaires, une série d'*états sommaires* fournissant, sur les différentes catégories de pièces, des indications, succinctes, mais précises, de nature et de date, et permettant l'orientation et la localisation rapides de dépouillements approfondis. Pour les archives départementales, on aura bientôt l'instrument de travail désiré : en effet, un recueil des états sommaires de la série L, c'est-à-dire de la grande série révolutionnaire de chaque dépôt d'archives départementales va être mis à l'impression par la Direction des Archives; il n'y aura qu'à le compléter. C'est donc sur les dépôts municipaux et sur les dépôts divers : archives hospitalières, archives notariales, archives des Chambres de commerce, greffes judiciaires, archives de l'Enregistrement, archives privées) que la Commission a décidé de faire porter son effort d'investigation. A deux reprises (circulaires des 24 mars et 12 août), elle a convié les comités départementaux à lui assurer, à cet effet, leur concours actif et celui de leurs correspondants. Des instructions précises, et accompagnées de tableaux, ont été envoyées (circulaire du 12 août) pour la rédaction des états sommaires demandés. Ces instructions, un certain nombre de comités les ont reproduites, à l'usage de leurs correspondants, avec les modifications nécessaires, et les ont publiées dans le *Bulletin de l'Enseignement primaire* ou dans le *Recueil des actes administratifs* de leur département. Le travail est entamé, et a déjà, en plusieurs endroits, donné des résultats positifs.

La recherche des documents doit, normalement, en précéder l'édition. Lorsque l'enquête préliminaire dont ils sont chargés sera terminée en totalité ou en partie, les comités feront à la Commission des propositions de publications. C'est exceptionnellement, pour donner l'impulsion à l'œuvre et le rendre viable, que la commission a cru devoir, dès ses premières séances et sans attendre que les comités

départementaux fussent créés, décider plusieurs publications qui seront indiquées plus bas. Le cas restera exceptionnel. Dorénavant, toute publication d'ordre départemental devra passer par le comité du département intéressé.

Dès à présent, la constitution de deux grandes séries de publications peut être considérée comme résolue. La première sera consacrée aux « cahiers » rédigés dans les paroisses lors de la convocation aux États généraux de 1789, cahiers dont l'importance économique et sociale est capitale ; la seconde aux documents relatifs à la vente des biens nationaux.

Les cahiers de paroisses seront publiés par bailliages, dans des conditions définies minutieusement par une circulaire spéciale (nº 4), qui va être envoyée aux comités départementaux. Déjà plusieurs publications de cahiers sont votées : elles sont confiées à MM. C. Bloch, pour les bailliages du département du Loiret, Boissonnade, pour ceux du département de la Charente, Bridray, pour ceux du département de la Manche, G. Laurent, pour ceux du département de la Marne. Ces premières publications serviront de type.

Il en sera de même de la publication des dossiers de la vente des biens nationaux dans le département du Rhône, que prépare M. Charléty. La mise au jour des documents de cette catégorie soulève des questions très délicates, très compliquées ; elle sera prochainement l'objet d'une circulaire particulière.

Les cahiers de paroisses et les dossiers de la vente des biens nationaux n'absorberont pas toute l'activité ni toutes les ressources de la Commission et des comités. D'autres publications sont prévues. En premier lieu, il y aura à éditer, peu à peu, les documents d'intérêt général conservés à Paris, notamment aux Archives nationales : parmi les premières publications votées par la Commission figure — ce qui en porte le nombre total à six — celle des procès-verbaux du Comité d'agriculture et du commerce, dont le premier volume (Assemblée constituante), préparé par MM. F. Gerbaux et Ch. Schmidt, sera prêt à la fin de l'année. Il faudra aussi s'occuper des documents départementaux relatifs aux subsistances, aux assignats et billets de confiance, au commerce, à l'industrie, etc. Mais ces documents sont extrêmement nombreux ; ils sont même, et de beaucoup, la majorité. Sera-t-il utile et possible de les publier in extenso ? Grosse question, que la Commission, qui veut concentrer son effort et procéder méthodiquement, a provisoirement réservée.

En somme, la Commission n'a pas, jusqu'ici, perdu son temps. L'organisation, l'installation des comités départementaux s'est opérée sans difficultés, mais n'en a pas moins été laborieuse. La correspondance est vite devenue très active. De nombreuses propositions ont déjà été soumises à la Commission, et la plupart prises en considération par elle. Elle n'a pu, malheureusement, y faire encore de réponses fermes. Le retard apporté au vote du budget de 1905 (la loi de finances ne sera promulguée, au plus tôt, que le 1er mai prochain) la paralyse, la force à piétiner. Elle ignore de quelles ressources elle pourra exactement disposer, et a dû, par suite, ajourner l'examen de différents moyens qu'elle pourrait peut-être, s'il était nécessaire, employer pour les accroître. Il faut espérer qu'elle ne perdra rien à avoir attendu, et qu'au 1er mai, il lui sera loisible de faire état du crédit de 50.000 francs demandé pour elle. Elle pourra alors aller de l'avant.

Il n'y a pas à fonder, sur le rôle scientifique qu'elle est appelée à jouer, des espérances exagérées. Il serait absurde de compter qu'elle aura affaire, dans chaque département, à un comité et à des correspondants studieux, animés d'un zèle désintéressé : elle serait du reste bien embarrassée, et matériellement incapable de leur donner satisfaction, même avec un crédit de 100.000 francs, si tous les comités montraient la même ardeur et multipliaient les propositions de publications. Mais on peut raisonnablement espérer que dans un certain nombre de départements, ceux surtout où les Universités ont développé le goût des études locales, la bonne volonté actuellement témoignée sera durable ; que, dans deux ou trois ans, le récolement si désirable des archives révolutionnaires communales sera, sous l'impulsion de la Commission centrale, non pas terminé, mais assez notablement avancé; et que, dans le même délai, une vingtaine de publications bien faites et pouvant servir de modèles dans le cas où — il faut tout prévoir — elles demeureraient isolées, auront mis à la disposition des historiens de très précieux matériaux.

L'activité de la Commission aura d'ailleurs d'autres résultats d'une portée plus large. Déjà il est visible que l'œuvre d'organisation poursuivie depuis une année n'a pas été vaine ; l'attention est attirée sur ces questions économiques et sociales trop longtemps négligées par les érudits provinciaux et capitales cependant pour l'intelligence de l'histoire politique, de celle surtout de la Révolution ; là où sommeillaient des sociétés savantes, des groupements de travailleurs animés d'un esprit plus moderne sont maintenant formés ; des questions très importantes, relatives par exemple à la communication des documents d'archives, ont été mises sur le tapis ; les circulaires de la Commission aux comités, celles des comités à leurs correspondants ont contribué à accélérer la vulgarisation de la méthode historique.

Souhaitons que ce mouvement si digne d'attention puisse se soutenir et s'amplifier, et que les votes du Parlement permettent à la Commission d'accomplir une tâche dont la Chambre des Députés était unanime à reconnaître, dans sa séance du 27 novembre 1903, l'intérêt national autant que scientifique.

P. Caron.

— Académie des Sciences morales et politiques :

18 Février : M. Boutroux offre à l'Académie, de la part de M. E. Pilastre, avoué honoraire au tribunal de la Seine, une étude sur la vie et les études de Malgaigne, le célèbre chirurgien.

25 Février : M. A. Chuquet présente à l'Académie, de la part de M. Charles Schmidt, archiviste aux Archives nationales, un travail inédit de Beugnot sur l'industrie textile et métallurgique du grand-duché de Berg en 1801 [1]. — M. Albert Waddington, correspondant de l'Académie, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, lit quelques pages d'un volume qu'il va faire paraître prochainement sur *L'Électeur de Brandebourg Frédéric-Guillaume.*

1. C'est le tirage à part de l'article publié ici-même, au t. V, p. 525-541, 605-622.

— Nous avons omis, dans notre liste des cours d'histoire moderne et contemporaine professés dans les Universités françaises en 1904-1905 (cf. ci-dessus, p. 155, 223, 292), la Faculté des lettres de Lille. Nous réparons cette omission :

Lille. — F. Benoît, professeur adjoint (Histoire de l'art). *Cours public* : Études d'art anglais. — Ph. Sagnac, professeur-adjoint (Histoire moderne). *Cours public* : 1° Les institutions politiques de l'Ancien régime et de la Révolution ; 2° L'Allemagne de 1848 à 1866. *Conférences* : Esquisse de l'histoire économique de la France depuis Colbert jusqu'à 1800 : Explication de textes (les Mémoires de Bailly). — A. de Saint-Léger, maître de conférences (Histoire des provinces du nord de la France). *Cours public* : Les provinces du nord de la France à la fin de l'Ancien régime. *Conférences* : Explication des cahiers de la Flandre maritime en 1789.

C'est par erreur que, dans la même liste, nous avons attribué (p. 223) à M. de Crozals, professeur à l'Université de Grenoble, un cours sur : La France sous le Directoire. En réalité, ce cours est fait par M. G. Caudrillier, professeur au lycée de Grenoble et chargé de cours à l'Université.

— M. H. Champion, libraire à Paris, 9, quai Voltaire, met en vente deux manuscrits in-4, le premier de 700, le second de 231 pages, contenant les mémoires du comte Charles d'Autichamp, général vendéen, pour les années 1815 et 1832. M. Champion donne, dans son catalogue de mars 1905, les indications suivantes : « Ce manuscrit a été utilisé une fois seulement dans des proportions minimes par M. Charles d'Availles, *Notes biographiques sur le général d'Autichamp (1770-1859), d'après des documents inédits*... Niort, Clouzot, 1870, in-8 de 102 p. A l'occasion de cette brochure, la famille d'Autichamp fit un procès à l'auteur en invoquant la propriété littéraire. M. d'Availles était condamné à détruire tous les exemplaires de son travail, mais il avait atteint son but : le jugement rendu à Niort le 17 février 1891 attestait l'authenticité du manuscrit, et il fut établi que cette copie était « la copie ne varietur » destinée à l'impression par le général d'Autichamp. — On a joint aux deux volumes manuscrits le travail de M. d'Availles et la *Gazette des Tribunaux* du 16 mars 1891. — Un manuscrit de cette importance a donc sa place marquée dans l'un des grands dépôts européens. Ajoutons que le général d'Autichamp étant mort en 1859, la propriété littéraire de la famille expire en 1909. — Prière de faire des offres. »

— La Société d'histoire de la Révolution de 1848 a tenu son assemblée générale, à la Sorbonne, le vendredi 24 février. Trois communications ont été faites : par M. E. Levasseur, sur ses « Souvenirs de collégien en 1848 » ; par M. Ferdinand-Dreyfus sur « les Fraternités en 1848 » ; par M. H. Salomon sur « les travaux historiques de Henry Michel ». Lecture a été ensuite donnée des rapports du rédacteur en chef du *Bulletin*, du secrétaire général adjoint, et du trésorier. Les communications de MM. E. Levasseur, Ferdinand-Dreyfus et Salomon paraîtront dans le *Bulletin* de la Société et seront analysées ici-même. En fin de séance, ont été désignés pour faire partie du Comité directeur : MM. P. Lacombe, H. Monin, H. Moysset.

D'autre part, les modifications suivantes viennent d'être apportées par le Comité directeur à la composition du Bureau de la Société : les fonctions de secrétaire général, vacantes par la mort d'H. Michel, ont été attribuées à M. Georges Renard, qui les exercera en même temps que celles de rédacteur en chef du *Bulletin* dont il était précédemment investi; M. H. Moysset devient secrétaire général adjoint en remplacement de M. P. Caron, démissionnaire.

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 5 mars. La séance a été tout entière employée à l'audition et à la discussion d'une communication de M. I. Tchernoff sur : Le rôle politique des sociétés dites secrètes sous la deuxième République, d'après des documents nouveaux des Archives nationales et des archives du ministère de la Justice.

— Nous lisons dans le dernier numéro (mars-avril 1905) de la *Revue historique* : « Dans un rapport au ministre des Affaires étrangères, inséré dans le *Journal officiel* du 9 décembre 1904, on trouve des renseignements importants sur la situation des archives de ce ministère; on peut considérer, dès à présent, comme numérotés, estampillés et foliotés les 16.000 volumes environ des *Mémoires et documents* et de la *Correspondance politique*; il reste à appliquer le même travail aux *Cartons consulaires*, dont le nombre dépasse 8.000. On a terminé l'inventaire des *Mémoires et documents* antérieurs à 1830, et cet inventaire a été suivi d'une table alphabétique des matières et d'une table des fonds compris dans les trois volumes qui forment l'ensemble de l'ouvrage. Quant au fonds de la *Correspondance politique*, le tome Ier de l'Inventaire a paru à la fin de 1903 ; il comprend trois séries des plus importantes : l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche et la République Argentine. Le catalogue de chaque fonds est complété par la liste des agents politiques français dans les pays auxquels se réfère ce fonds. Pour l'*Inventaire analytique*, le tome VII des *Papiers de Barthélemy* est prêt, mais on manque d'argent pour le faire imprimer. La même raison retarde l'achèvement du *Recueil des Instructions*, où il reste encore à publier d'aussi gros morceaux que l'Angleterre, la Hollande, la Turquie, Venise et la Diète germanique. Le rapport se termine par des renseignements sur la Bibliothèque des archives, dont la réorganisation a été poursuivie avec activité malgré la surcharge croissante du service. »

— M. Casati de Casatis a fait paraître, à la date du 15 janvier, le premier numéro d'un périodique qu'il intitule : *L'art français primitif*. Cette nouvelle revue artistique illustrée est destinée à « mettre en lumière, lit-on dans la préface, une époque de l'art français non pas ignorée mais méconnue, que l'on confond à tort avec la Renaissance »; cette époque, qui est la « transition entre l'art gothique et la Renaissance », « a produit ce qu'il y a peut-être de plus beau dans l'art français, les magnifiques châteaux des bords de la Loire et plus d'un millier de monuments épars sur le sol de France ».

Il faut attendre l'apparition d'articles plus sérieux que ceux qui composent ce mince fascicule pour pouvoir juger la valeur de l'entreprise. Il semble qu'il était d'un intérêt plus grand pour les études archéologiques de poursuivre et d'achever

la grande enquête entamée jadis par L. Palustre sur l'architecture française de cette période. — Le « chroniqueur » de la revue retarde singulièrement ; il parle du don récent de la collection Carrand à la ville de Florence ; or Louis Carrand est mort en 1888 et l'admirable réunion d'objets qu'il légua alors à la cité italienne est décrite depuis fort longtemps. — G. Br.

— M. Pariset, professeur d'histoire moderne à l'Université de Nancy, a consacré dans le dernier « cahier » du *Journal des Savants* (février 1905), sous le titre de : La capitulation de Baylen, une longue étude critique aux récents ouvrages du Lt-Col Titeux sur *Le général Dupont, Une erreur historique*, et du Lt-Col Clerc sur *La capitulation de Baylen*. Voici la conclusion de M. P. — qui se range, comme on le voit, à l'opinion de MM. Titeux et Clerc : « Dupont a été malheureux. Il a été mal soutenu par ses chefs, mal obéi par ses subordonnés ; mais rien, dans aucun de ses actes, n'est déshonorant, et jusqu'au dernier moment, il a su faire face, avec intelligence, courage et fermeté, à la mauvaise fortune. Une seule faute peut lui être reprochée : d'être resté trop longtemps à Andujar. Mais toutes les accusations de Napoléon : la corruption, le lâcheté, l'ineptie, la trahison, sont fausses. Pourtant Napoléon connaissait la vérité. Pourquoi a-t-il accablé Dupont de ses invectives ignominieuses, au point de créer de toutes pièces une légende mensongère, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours ? La réponse n'est que trop aisée et Dupont n'était pas devenu odieux à l'Empereur seulement parce qu'il avait été vaincu. Pour expliquer tous les malheurs de la guerre d'Espagne, il fallait un coupable et Napoléon sauvegardait sa gloire en livrant Dupont au mépris et à l'indignation. »

— Le premier numéro des *Annales de l'Est et du Nord*, créées par extension des *Annales de l'Est* et publiées par les Universités de Nancy et de Lille, vient de paraître. C'est un fascicule de 160 pages, qui contient, après un avertissement du Comité de rédaction, des articles de fond signés Pirenne, Pfister, Théodore, Parisot, Gavelle, des comptes rendus critiques des livres et articles récents, et une chronique très complète du mouvement des études historiques dans l'est et le nord de la France. Très sérieusement rédigé, bien disposé matériellement, le nouveau périodique se classe, dès à présent, au premier rang des revues historiques régionales.

— Dr Heinrich Grein. *Studien über den Reim bei Théodore de Banville*. Kiel, Robert Cordes, 1903, in-8, 72 p. — Deux chapitres : la Phonétique et la Sémantique de la rime. Les exemples très nombreux que M. Grein a réunis et le tableau de la p. 6 rendent son étude intéressante. Peut-être prend-il un peu trop au sérieux le *Petit traité de poésie*. Il y a des choses, d'ailleurs, dont un étranger a peine à juger. Quelque bonne volonté est nécessaire pour découvrir une série d'allitérations dans des vers de ce genre :

On ne sav*ait*. L'ange Asphod*è*le
Derrière eux ten*ait* la chand*e*lle... (p. 43).

Voyez encore le paragraphe sur la rime banale : il faudrait distinguer la banalité voulue et cherchée, en vue d'un effet, et la banalité inconsciente (p. 69). — J.M.

— Ct Georges GUIONIC. *De Bourges à Villersexel (20 décembre 1870-10 janvier 1871)*, 8 croquis et 1 carte d'ensemble. Paris, Charles-Lavauzelle, [1903], in-8, 268 p. ; prix : 4.00. — Le livre de M. le Ct Guionic retrace les événements militaires qui ont précédé la bataille de Villersexel, et raconte minutieusement les péripéties et les conséquences du mémorable combat du 7 janvier 1871. L'auteur a utilisé les ouvrages essentiels; notamment, il a tiré bon parti des travaux publiés en Allemagne, il y a quelques années, par le major Kunz et Von der Wengen, sur les opérations du corps Werder. Il a pu ainsi rectifier et compléter, sur nombre de points, les chapitres consacrés, dans les ouvrages d'ensemble français traitant de la campagne de l'armée de l'Est, aux manœuvres et aux combats dont la vallée de l'Ognon a été le théâtre. Son volume est donc une estimable contribution à l'histoire de la guerre franco-allemande. Il aurait encore plus de valeur si M. G. ne s'était pas contenté de donner, en deux pages initiales, la liste des sources auxquelles il a puisé, et s'il avait indiqué, par un système de références précises et pour chacune de ses assertions, les raisons positives qu'il avait de les formuler.

— *L'Histoire de France comprenant des notions d'histoire de la Mayenne*, rédigée par un instituteur du département, M. J. HAY (Mayenne, Poirier frères, in-18, IV-307 p.), pour les écoles primaires, est une tentative curieuse de décentralisation historique [1]. Dans l'exposé de l'histoire de France de 1498 à nos jours, en effet, M. H. a introduit, pour chaque grande rubrique, de courts aperçus sur la répercussion des grands événements dans cette partie du Maine, ou, tout bonnement, sur les principales caractéristiques de la vie locale dans ce pays. C'est une heureuse façon d'amener les jeunes esprits des écoles primaires à goûter l'enseignement historique, et, en regardant plus haut, à leur faire saisir sur le vif l'évolution de la civilisation française. Le plan même de l'ouvrage est le suivant. Chaque mois, depuis octobre à juin, est consacré à une grande période de l'histoire et est terminé par une révision ; le mois de septembre est employé à la révision des matières du cours élémentaire, ceux de juin et juillet à la révision générale. Toute leçon, — il y en a trois par semaine, — comporte un résumé, un questionnaire et une ou deux courtes lectures historiques. A celles-ci s'en ajoutent d'autres, plus longues, généralement plus « localisées », qui occupent les cent dernières pages du volume. Des images, un peu grossières sans doute, mais en général assez vraies, symbolisent les principaux événements. — Au point de vue du plan comme à celui de la méthode, l'*Histoire* de M. H. se recommande donc à ceux qu'intéressent les problèmes de la pédagogie primaire ; il serait à souhaiter que, dans d'autres départements, on l'imitât. Le cours d'histoire primaire pourrait alors porter tous ses fruits, et concourir sérieusement à la formation morale et politique des jeunes gens. — G. BN.

1. M. Hay a déjà publié une *Petite histoire de la Mayenne* et des cours préparatoires et élémentaires d'*Histoire de France avec notions d'histoire de la Mayenne*.

— William-Henry Hudson. *Rousseau and Naturalism in life and thought*. Edinburgh, T. and T. Clark, 1903, in-16, x-260 p. — Volume de la collection *The World's Epoch-makers*. Il serait injuste de chercher dans une monographie de ce genre autre chose que ce que l'auteur a voulu donner : une étude d'ensemble sur les idées et le rôle de Rousseau. A le considérer ainsi, le travail de M. Hudson est fort estimable ; il est sérieux et précis, simplement et solidement construit. La biographie donne l'essentiel. La liaison des œuvres est marquée avec beaucoup de logique, avec trop de logique peut-être. Le dernier chapitre étudie l'influence du philosophe et de l'écrivain. — J. M.

— Major Z***. *La guerre de la succession d'Autriche (1740-1748). Campagne de 1741-1743. Opérations militaires dans la Haute-Autriche et en Bavière*. Paris, Chapelot, 1904, in-8, 245 p. — M. le Commt H. Weil continue, sous le pseudonyme de Major Z***, à publier, à mesure qu'ils paraissent, l'analyse des volumes de la monumentale *Œsterreichischer Erbfolge-Krieg* éditée à Vienne par les capitaines von Hoen et Kienast, sous la direction de la section historique du *K. u K. Kriegsarchiv*. La *Revue* a déjà dit (t. III, p. 309) l'intérêt de cette analyse et la réelle valeur qu'elle doit aux renseignements empruntés à divers recueils, notamment à la *Correspondance politique* de Frédéric II, qu'ajoute M. W. aux données de la publication autrichienne. Le présent et second fascicule, malheureusement dépourvu de cartes comme le premier, ne lui est pas inférieur. Après avoir résumé la mission de Belle-Isle et les négociations de Nymphenbourg, l'auteur expose l'entrée des Franco-Bavarois dans la Haute-Autriche, l'occupation de Linz, la marche sur Vienne, obliquée vers la Bohême après l'arrêt de Saint-Polten, puis — c'est là le morceau capital, 200 pages sur 250 — les campagnes de 1742 et 1743 en Bavière, campagnes traînantes, sans action décisive, et où l'armée française, assez piètrement commandée, du maréchal de Broglie, se consume inutilement. A l'arrière-plan, rentrant en scène ou en sortant, suivant les moments, le roi de Prusse, dont M. W. cite, d'après la *Correspondance politique*, un certain nombre de lettres et de notes suggestives, toujours intelligentes, parfois cyniques.

— Henri Chardon. *Un curé de Marolles-les-Braux bienfaiteur de l'Église et des pauvres (1759-1785) : M. Laurent Loriot de la Borde et histoire de l'hôpital qu'il a fondé*. Le Mans, A. de Saint-Denis ; Mamers, Fleury et Dangin, 1904, in-8, viii-43 p. — Laurent Loriot, né en 1699 dans le Maine, docteur en théologie de la faculté d'Angers, fut dix-neuf ans curé de Montilliers, dans l'Anjou, puis vingt-cinq ans curé de Marolles, dans le Maine. Il fonda dans cette dernière paroisse une maison de charité pour le soulagement des pauvres malades et l'instruction des jeunes gens. L'étude que M. C. consacre à ce personnage et à cette fondation ne constituent pas une importante contribution à l'histoire. Il est du reste visible que l'auteur a voulu surtout faire œuvre d'édification pieuse ; il a le ton du prédicateur. « Aujourd'hui on parle bien de philanthropie, de solidarité, de mutualisme, d'altruisme, mais rien ne vaut la charité chrétienne. » « J'indiquerai surtout le bien qu'il a fait et les traces qui en existent encore aujourd'hui

dans la paroisse pour la plus grande gloire de Dieu et le bien des pauvres dont il fut l'insigne bienfaiteur. » C'est aussi, dans certains passages, une œuvre de polémique, quand M. C. dit son fait à l'administration préfectorale de la Sarthe, qui a laïcisé l'école de sœurs fondée par Laurent Loriot et qui « a tenté de dépouiller le bureau de bienfaisance héritier de ses libéralités » ; quand il s'honore d'avoir été suspendu de ses fonctions de maire. Néanmoins, dans les pages qu'il consacre au curé et à l'hôpital, M. C. donne quelques détails et reproduit quelques documents qui offrent un certain intérêt pour l'étude de la vie provinciale au XVIIIe siècle : le procès-verbal d'une assemblée des habitants du bourg de Marolles (13 avril 1770), qui ordonne la fonte d'une cloche, la réparation des statues du sépulchre de l'église, etc. ; un bail à ferme de la dîme de Marolles, l'indication des revenus de l'hôpital avant la Révolution. — P.-R. M.

— E. Darenne. *Histoire des métiers de l'alimentation*. Meulan, A. Réty, 1904, in-8, XI-166 p. — Écrite par le directeur du journal *La cuisine et la pâtisserie française et étrangère*, préfacée par le président de la Mutuelle des pâtissiers-glaciers, dédiée au président de l'Alimentation parisienne, cette histoire est une œuvre sans prétention où l'auteur, qui a quelque lecture, a voulu montrer que, sachant faire la cuisine, il saurait manier la matière historique. C'est peut-être de sa part une erreur, mais bien excusable, car si sa première partie, consacrée aux métiers en général, n'est qu'une série de fiches imprécises, mises bout à bout, sa deuxième, concernant « l'étude » particulière des quatre grands groupes alimentaires (cuisiniers, rôtisseurs, pâtissiers, sauciers), un amalgame d'anecdotes et d'analyses de statuts, on lui sera reconnaissant de sa nouvelle étymologie du mot maître-queux, en rapport avec la queue des poêles et non avec *coquus* (p. 81-82), et du mot maquereau, « ainsi nommé parce qu'aussitôt le printemps, il suit les petites aloses, communément appelées vierges, et les conduit à leur mâle » (p. 65). M. D. conclut dans une troisième partie que le régime corporatif fut un régime excellent, car il évitait les contrefaçons et falsifications, et organisait la mutualité : Turgot eut grandement tort, à la fin du XVIIIe siècle, d'essayer de le briser ; au reste, avec les conseils de prud'hommes, les syndicats professionnels et les sociétés mutuelles, ne s'est-il pas reconstitué de soi-même ? Et c'est ainsi que M. D., sous l'égide de M. Marguery, apporte sa contribution à l'œuvre de la paix sociale. — G. Bn.

— Anatole France. *L'Église et la République* (Bibliothèque sociale et philosophique). Paris, E. Pelletan, 1904, in-18, 140 p. — Dans ce court résumé, l'académicien devenu polémiste retrace l'histoire des rapports de l'Église et de l'État depuis 1897 et l'évolution de la politique anticléricale sous les ministères Waldeck-Rousseau et Combes, aboutissant fatalement à la séparation. Avec à peine quelques exagérations de langage, ce résumé, nécessairement clair et vivant, vaut non seulement comme contribution dogmatique à la question de la séparation, mais comme document curieux sur l'évolution d'un homme et sur le reclassement des partis politiques en France au début du XXe siècle. — G. Bn.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique intérieure. — *Arvède Barine.* Louis XIV et la Grande Mademoiselle (1652-1693). Paris, Hachette, 3.50. — Mémoires de Saint-Simon. Édition *A. de Boislisle* et *L. Lecestre.* T. XVIII (1709-1710). Paris, Hachette, 7.50. — *L. Bramsen.* Médaillier Napoléon le Grand ou description des médailles relatives aux affaires de la France pendant le Consulat et l'Empire. 1re partie (1799-1809). Paris, Picard, 25.00. — *G. Brégail.* Un révolutionnaire gersois : F. M. Lantrac (1760-1848). Auch, Imp. Cocharaux. — *E. de Budé.* Les Bonaparte en Suisse. Paris, Alcan, 3.50. — *T. Carlyle.* French Revolution. History. With introd., notes, appendices by J. Holland Rose. 3 vol. London, Bell, 15 sh. — *Colonna de Cesari Rocca.* Le nid de l'aigle. Napoléon, sa patrie, son foyer, sa race. Paris, Librairie universelle, 3.50. — Papiers et correspondance de J.-E.-L. Deladouespe, administrateur du département de la Vendée pendant la Révolution (1746-1810). Niort, Clouzot, 5.00. — *Abbé Deniau.* Histoire de la guerre de la Vendée. 1er fascicule. Angers, Siraudeau. – *A. Elkan.* Die Publizistik der Bartholomäusnacht und Mornay's « Vindiciæ in tyrannos ». Heidelberg, C. Winter, 4 mk. — *H. R. Evans.* Napoleon myth. London, K. Paul, 3 sh. 6 d. — *J. Fayard.* Les cahiers des paysans beaujolais aux États généraux de 1789. Lyon, Rey. — *Cte Fleury.* Les drames de l'histoire (Mesdames de France pendant l'émigration. Madame de Lavalette. Gaspar Hauser). Paris, Hachette, 3.50. — Correspondance du Cal Mazarin avec le Maréchal d'Aumont, suivie d'un choix de lettres du roi, de la reine régente, Gaston d'Orléans, Cromwell, Le Tellier, Louvois, et publiée avec une étude historique par le *Dr E.-T. Hamy.* Paris, Picard, 16.00. — *G. Hanotaux.* Geschichte der zeitgenossischen Frankreich 1870-1900. Uebers. von *Th. J. Plange.* 2. Bd. Die Präsidentschaft des Marschalls Mac-Mahon. 1. Tl. Berlin, G. Grote, 9 mk. — *Henry Houssaye.* 1815. 3e et dernière partie : La seconde Restauration. La Terreur blanche. Paris, Perrin, 7.50 et 3.50. — *A. Kuscinski.* Les députés au Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Conseil des anciens, de l'an IV à l'an VII. Listes, tableaux et lois. Paris, Soc. de l'hist. de la Révolution, 8.00. — *Pierre de la Gorce.* Histoire du Second Empire. T. VII et dernier. Paris, Plon-Nourrit, 8.00. — *L. de Lanzac de Laborie.* Paris sous Napoléon. Consulat provisoire et Consulat à temps. Paris, Plon-Nourrit, 5.00. — Comptes de Louise de Savoie et de Marguerite d'Angoulême, publiés par *A. Lefranc* et *J. Boulenger.* Paris, Champion, 5.00. — *Lissagaray.* History of the Commune of 1871. Translated from the French by E. M. Aveling. London, K. Paul, 12 sh. 6 d. — *Dr A. Maurer.* Rühl. Ein Elsässer aus der Revolutionszeit. Strassburg, Heitz, 2 mk. 50. — *Abbé J.-M. Meunier.* Les passages du pape Pie VII dans la Nièvre (1804-1812). Nevers, Vallière, 3.00. — *Vte de Reiset.* Les enfants du duc de Berry. Paris, Émile-Paul, 5.00. — *J. Tchernoff.* Associations et sociétés secrètes sous la Deuxième République (1848-1851). Paris, Alcan, 7.00. — The Cambridge modern history. T. III. The Wars of Religion. London, Cambridge University Press Warehouse, 12 sh. 6 d.

Histoire diplomatique. — *Ch. Auriol.* La France, l'Angleterre et Naples de 1803 à 1806. 2 vol. Paris, Plon-Nourrit, 20.00. — *André Bonnefons.* Une ennemie de la Révolution et de Napoléon. Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles (1768-

1814). Paris, Perrin, 7.50. — *G. Küntzel*. Thiers und Bismarck. Kardinal Bernis. Zwei Beiträge zur Kritik französischen Memoiren. Bonn, F. Cohen, 2 mk. 40. — *Paul Mater*. Bismarck et son temps. I. La préparation (1815-1861). Paris, Alcan, 10.00.

Histoire militaire. — *G. Bleibtreu*. Beaumont. Stuttgart, C. Krabbe, 1 mk. — *G. Bleibtreu*. Sedan. Stuttgart, C. Krabbe, 2 mk. — Am Hofe König Jérômes. Erinnerungen eines westfälischen Pagen und Offiziers. Hrsg von *Otto von Boltenstern*. Berlin, E. S. Mittler, 3 mk. — *Criste*. Napoleon und seine Marschälle. Wien, C. W. Stern. — Aus der Zeit der Not und Befreiung Deutschlands in den Jahren 1806 bis 1815. Hrsg. von *G. von Diest*. Berlin, E. S. Mittler, 4 mk. — *Cne G. Fabry*. Histoire de la campagne de 1794 en Italie. Documents annexes. 2 vol. Paris, Chapelot. — *F. Fischer*. 1870-1871. Kriegstagebuch des Füsilier F. vom Regiment 36. Berlin, H. Walther, 2 mk. 50. — *W. Foerster*. Zur Vorgeschichte des 16. VIII. 1870. Berlin, R. Eisenschmidt, 2 mk. — *Gal Hardy de Périni*. Afrique et Crimée (1850-1856). Historique du 11e léger (86e de ligne). Paris, Ch.-Lavauzelle, 5.00. — *Von Hoen*. Aspern. Wien, C. W. Stern. — *K. Jacob*. Bismarck und die Erwerbung Elsass-Lothringens 1870-1871. Strassburg, E. van Hauten, 4 mk. 50. — *G. Lehmann*. Die Mobilmachung von 1870-1871. Berlin, E. S. Mittler, 6 mk. — *Hauptm. Mayerhoffer von Vedzopolje*. Der Krieg der 3. Koalition gegen Frankreich (in Süddeutschland, Oesterreich und Oberitalien). Wien, L. W. Seidel, 2 mk. — *Ct Ernest Picard*. Bonaparte et Moreau. L'entente initiale, les premiers dissentiments, la rupture. Paris, Plon-Nourrit, 7.50. — *C. W. Robinson*. Wellington's campaigns, Peninsula to Waterloo, 1808-1815. Moores campaign of Corunna. Part 1 : 1808-09-10, Roleia to Busaco. London, Rees, 3 sh. 6 d. — *C. von Schmid*. Mars-la-Tour. Leipzig, F. Luckhardt, 3 mk. — Das Kriegsjahr 1809 in Einzeldarstellungen. (Red. von A. Veltzé). Wien, C. W. Stern, 10 fasc. à 1 mk. 50. — Mémoires du Maréchal de Villars, pub. par le *Mis de Vogüé*. T. VI. Paris, Laurens. (Soc. de l'hist. de France.)

Histoire religieuse. — *Abbé H. Bulet*. L'abbé R. Lamy, vicaire de Saint-Honoré d'Eylau. Lille, Desclée, de Brouwer et Cie. — *Cte de Castellane*. Rapports de l'Église et de l'Etat en France, de l'origine de la monarchie française jusqu'à nos jours. Paris, P. Dupont, 1.00. — Correspondance de Montalembert et de Léon Cornudet, avec avant-propos par *L. Cornudet*. Paris, Champion, 5.00. — *Dom Bruno Destrée*. Une mystique inconnue du XVIIIe siècle. La M. Jeanne de Saint-Mathieu Deleloë. Lille, Desclée, de Brouwer et Cie. — *Dom Du Bourg*. Du champ de bataille à La Trappe. Le frère Gabriel (1835-1897). 3e édition. Paris, Perrin, 3.50. — *Le P. J. B. Francesia*. Vie de Dom Bosco. Paris, Téqui. — Documents historiques relatifs à la Société des missions étrangères, annotés par *A. Launoy*. T. Ier. Vannes, Lafolye. — *Abbé R. Roussel*. Histoire de l'abbaye des Célestins de Villeneuve-lès-Soissons. Soissons, Nougarède. — *Sully Prudhomme*. La vraie religion selon Pascal. Paris, Alcan, 7.50. — Le vœu de la reine Anne d'Autriche à Sahurs. Réimpression du texte de 1639 publiée par l'*abbé A. Tougard*. Rouen, Gy.

Histoire économique et sociale. — *A. Claudin*. Histoire de l'imprimerie en France au XVe et au XVIe siècle. T. III. Paris, Imprimerie nationale, 100.00. — *Mme H. Fontanges*. La Légion d'honneur et les femmes décorées. (Étude d'histoire et de sociologie féminine.) Paris, Alliance coopérative du livre. — *A. Franklin*. Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis

le XIIIe siècle. Paris, Welter, 25.00. — *R. Giffard*. Essai sur les présidiaux bretons. Paris, A. Rousseau, 3.00. — *W. D. Orcutt*. Robert Cavalier. Romance of sieur de la Salle and his discovery of the Mississipi river. London, Heinemann, 6 sh. — *Bon de Villiers du Terrage*. Les dernières années de la Louisiane française. Paris, Guilmoto.

Histoire des sciences, histoire littéraire et histoire de l'art. — *A. Bertrand*. Nos vieux médecins. Lyon, Storck, 3.50. — *E. Boinet*. Les doctrines médicales, leur évolution. Paris, Flammarion, 3.50. — *G. Broche*. Une époque. Étude sur le XVIIIe siècle. (Montesquieu, Locke et Rousseau. Deux déclarations : 1689, 1789.) Paris, Société française d'imprimerie. — Lettres d'amour de Cyrano de Bergerac, publiées, d'après le manuscrit inédit de la Bibliothèque nationale, par *G. Capon* et *R. Yve-Plessis*. Paris, Plessis, 7.50. — *U.-V. Chatelain*. Le surintendant Nicolas Foucquet, protecteur des lettres, des arts et des sciences. Paris, Perrin, 7.50. — *U. V. Chatelain*. Quas ob causas docti inter nostros viri, e Gallia, regnante Ludovico XIV (1643-1715), vel ad tempus, vel in perpetuum egressi essent. (Thèse.) Paris, Pedone. — *G. Compayré*. Montaigne et l'éducation du jugement. Paris, Delaplane, 0.90. (Les grands éducateurs.) — Le triomphe et les gestes de Mgr Anne de Montmorency, connétable... poème de Jean de Luxembourg. Préface de *L. Delisle*. Paris, Imp. nationale. — *E. Dessignolle*. La question sociale dans Émile Zola. Paris, Clavreuil, 3.50. — Œuvres inédites de Ballanche, éditées par *G. Frainnet*. Lyon, Storck. — Claude Tillier. Les variantes de « mon oncle Benjamin », pub. par *Marius Gerin*. Nevers, Ropiteau, 1.50. — *L. de Grandmaison*. Essai d'armorial des artistes français (XVIe-XVIIIe siècle). 2e partie : Sculpteurs, graveurs, musiciens. Paris, Champion. — *H. Harrisse*. Le président de Thou et ses descendants, leur célèbre bibliothèque. Paris, H. Leclerc, 15.00. — *J. Hébertot*. Le sonnet, son évolution à travers les âges et les pays. Paris, A. d'Espie, 1.00. — *F. Hémon*. Alfred de Vigny et Alfred de Musset. (Cours de littérature.) Paris, Delagrave, 1.50. — *Fréd. Luchèvre*. Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700. T. III. Paris, H. Leclerc, 20.00. — *H. Lapauze*. Mélanges sur l'art français. (L'Académie de France à Rome, La Tour, Ingres, etc.) Paris, Hachette, 3.50. — *C. Latreille*. Chateaubriand. Études biographiques et littéraires. Le romantisme à Lyon. Paris, Fontemoing, 3.50. — *P.-E. Launois*. Les pères de la biologie. Esquisses historiques sur les origines des sciences biologiques. Paris, Naud. — *A. Le Breton*. Balzac, l'homme et l'œuvre. Paris, A. Colin, 3.50. — Ancien théâtre normand. Pièces recueillies et publiées par *P. Le Verdier*. Rouen, Gy. — *L. Levrault*. L'histoire. Évolution du genre. Paris, Delaplane. — *A. Lumbroso*. Souvenirs sur Maupassant ; sa dernière maladie, sa mort (pl.). Rome, Bocca frères, 12.50. — *W. Mangold*. Voltaires Rechtsstreit mit dem Königlichen Schutzjuden Hirschel, 1751. Berlin, E. Frensdorff, 5 mk. — *J.-G. Prod'homme*. Hector Berlioz. Sa vie et ses œuvres. Paris, Delagrave, 5.00. — *A. Robaut* et *Et. Moreau-Nélaton*. L'œuvre de Corot. Catalogue raisonné et illustré, précédé de l'histoire de Corot et de ses œuvres. T. Ier et II. Paris, Floury (pl.). — *Louis Tiercelin*. Bretons de lettres. (Leconte de Lisle étudiant. Villiers de l'Isle-Adam. Hippolyte Lucas. Brizeux). Paris, Champion, 3.50.

Histoire locale et généalogique. — *F. Thibaut*. Histoire de Pérouges (Ain). Bourg, Imp. du Courrier de l'Ain.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants :* P. CARON.

L'histoire d'une paroisse au XIXe siècle sous le régime du Concordat

(PAROISSE DE BLANCAFORT, CHER) [1]

Les archives de la commune et de la fabrique de Blancafort m'ont fourni les éléments de cette étude, qui permet de se représenter comment, et parmi quelles crises, le régime concordataire s'est établi dans une paroisse moyenne, garantie par la distance et par l'humeur de ses habitants contre les troubles politiques et les abus de l'ingérence administrative [2].

Les Berrichons connaissent principalement Blancafort comme point d'origine du canal latéral à la Sauldre, qui se termine à Lamotte-Beuvron, et comme le centre des marnières dont ce canal permet de répandre les produits dans toute la Sologne, qu'on pourrait difficilement cultiver sans elles. La Sologne commence à quelques kilomètres du bourg, sur la limite de la commune d'Aubigny. La commune elle-même occupe dans la vallée de la Sauldre une situation privilégiée, entre deux plateaux boisés et couverts de sources. Avant la construction des routes et des chemins de fer, elle communiquait moins facilement avec Bourges, chef-lieu actuel du département, métropole de la province ecclésiastique, qu'avec Gien, située à 25 kilomètres, et les autres villes riveraines de la

---

1. On n'a jusqu'ici étudié les rapports de l'Église et de l'État que d'une manière très générale, sans descendre dans les détails vivants de la vie paroissiale ; la monographie que nous publions nous montre sur le vif ces rapports dans une modeste paroisse rurale. Elle est ainsi une contribution très neuve à l'histoire générale et une monographie type. (*Note de la Rédaction.*)

2. Je n'ai pas jugé nécessaire d'appuyer chaque citation d'une référence. Les pièces relatives aux opérations des pouvoirs laïques viennent des archives communales, où elles sont rangées depuis août 1904 par ordre chronologique dans une chemise intitulée *cultes* ; les délibérations du Conseil municipal sont citées d'après les registres (incomplets) de la mairie ; toutes les autres pièces viennent des archives fabriciennes, retrouvées récemment au fond d'une armoire à trois clefs, cachée dans le vestibule d'un petit oratoire qui ouvre par une porte sur une chambre du presbystère et par une fenêtre au-dessus du chœur de l'église. — Voici les noms des curés, d'après la date de leur arrivée : *Ramon* (1716), *Lelièvre* (1762), *Auger* (1806), *Henry* (1827), *Paoletti* (1834), *Demolière* (1837), *Chassigna* (1853), *Aupic* (1876), *Blondeau* (1882), *Auclaire* (1890), *Coudereau* (1902).

Loire. Elle a maintenant 1.800 habitants, dont 900 environ vivent dans le bourg et les 900 autres dans des domaines isolés.

*
* *

Sur la période révolutionnaire, on sait peu de choses. Les archives de la paroisse contiennent des registres d'état civil complets depuis le commencement de 1793. Dans le procès-verbal du premier mariage (11 février 1793), le curé Lelièvre écrit : « je soussigné, prêtre curé, ai reçu *en cette église*... » « et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la Sainte Église ». La même formule se répète sans interruption jusqu'après le Concordat. Il semblerait donc que l'église n'ait pas été désaffectée. Mais le presbytère le fut. D'après une tradition orale, on l'avait converti en débit de vins ; et on lit dans un procès-verbal de visite du 22 vendémiaire an XI, signé du maire et du curé : « depuis le commencement de la révolution, cette maison a été, comme tant d'autres de cette nature, la proie du vandalisme ; différents soi-disant patriotes et révolutionnaires, que l'ont habitée, ont tout détruit pour le seul plaisir de détruire, tels qu'une belle allée couverte qui dominait au-dessus du jardin, dont on n'a pas laissé vestige, une superbe bouchure d'épines blanches garnie d'échalats qui fermait la cour, les portes de la même cour, tout a été dévasté, et rien n'en existe. Heureusement que les bâtiments n'ont pas éprouvé les mêmes inconvénients, et que s'ils sont dans un pressant besoin de réparations, on ne peut pas en attribuer toute la faute à la Révolution, mais à la cessation des réparations depuis douze années, c'est-à-dire depuis 1791 [1]. »

D'autre part, une consultation de deux hommes de loi, du 15 septembre 1810, au sujet d'une revendication de rentes, mentionne que les consultants ont « pris communication des comptes rendus par les marguilliers comptables de la fabrique et de l'écuelle aumônière en 1796 et pendant les dix années précédentes, où sont comprises les recettes des rentes [2] ». — Enfin, d'après la tradition, le curé Lelièvre, qui exerçait dans la commune depuis 1762 et y avait de la famille, se cacha d'abord dans le bourg, puis, quand la persécution lui donna peur, dans un domaine des bruères, c'est-à-dire des landes marécageuses qui occupent un vaste plateau au-dessus et au nord du bourg. De grands bois, dont il

1. Archives communales.
2. Archives de la fabrique, carton des Rentes.

reste des vestiges importants, entouraient alors ces landes, et pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, elles servirent d'abri aux innombrables réfractaires du pays.

Après le Consulat, l'administration encourage le rétablissement du culte. Le 18 messidor an VIII, le préfet Legendre de Luçay transmet au maire la circulaire ministérielle du 28 prairial précédent, qui contenait la fameuse déclaration : « que les temples de toutes les religions soient ouverts; que toutes les consciences soient libres ; que tous les cultes soient également respectés;... que la première des vertus publiques, l'*amour de l'ordre*, préside à toutes les cérémonies », et le préfet ajoute dans son commentaire : « Le seul moyen de ne troubler ni l'ordre public ni les consciences, c'est de baser sur le respect des lois les principes de la tolérance religieuse. » Le 18 fructidor, circulaire du sous-préfet de Sancerre, Petit : « Les ministres du culte catholique domiciliés dans une commune où ils ont fait la promesse de fidélité à la Constitution ne sont pas obligés de la répéter dans les communes où ils exercent accidentellement des fonctions religieuses. »

Le 7 ventôse an IX, le sous-préfet, en réponse à une question du maire, lui écrit : « Rien ne s'oppose à ce qu'il soit chanté en votre commune un *Te Deum* en actions de grâces de la paix dont nous attendons avec impatience la ratification. Mais vous devez vous opposer formellement à tous signes extérieurs du culte, et conséquemment *ne point permettre que l'on sonne la cloche.* » Mais, dès le 29 floréal an IX, le préfet écrit, au sujet de ces mêmes cloches : « L'usage immémorial dans les campagnes était autrefois de sonner à certaines heures du jour, pour indiquer le moment du travail et celui du repos. Le rétablissement de cet usage précieux aux cultivateurs ne peut porter aucune atteinte aux lois qui défendent toute espèce de sonnerie pour l'exercice des cultes. Vous pourrez permettre, ainsi que cela se pratiquait autrefois, de sonner seulement en volée la cloche de votre commune, à la pointe du jour, à midi, et au coucher du soleil. Mais cette permission est accompagnée de la défense la plus sévère de sonner les cloches pour aucune convocation relative aux cérémonies du culte... Le ministre de la police générale vient de me réitérer l'injonction formelle d'interdire toute publicité dans les cérémonies religieuses. » En un mot, on autorise la sonnerie de l'Angélus, à condition qu'on la regarde comme un signal pour les cultivateurs plutôt que pour les dévots.

Le 22 prairial, le préfet avait fait envoyer, par le conseiller de préfecture Bezave-Mazière, une circulaire pour encourager les habitants à réparer les églises, sous prétexte que si les églises tombaient en ruines, le

souci de la sécurité publique obligerait les administrateurs à les consigner. « Les lois rendues sur la liberté des cultes assujettissent les citoyens qui font usage des temples, à les réparer. Cependant ces édifices publics sont demeurés dans un tel état d'abandon, les dégradations s'en sont tellement accrues dans plusieurs lieux, que la vie des citoyens qui s'y réunissent est journellement exposée... S'il existe dans votre commune un édifice public qui menace une ruine prochaine, vous en rendrez compte au sous-préfet, qui prendra les mesures nécessaires pour en interdire l'entrée aux citoyens, jusqu'à ce qu'on y ait fait des réparations suffisantes. »

*
* *

Le premier effet du Concordat se traduit par une lettre du maire au préfet, du 29 germinal an X. Le maire annonce que les habitants veulent replanter les croix. Le préfet Belloc répond, le 12 floréal : « Je vous invite à vous pénétrer de la loi du 18 germinal dernier, et à en faire exécuter strictement les dispositions. » Mais le maire écrit de nouveau, le 15 floréal :

La nouvelle loi sur les cultes semble tout permettre aux citoyens de ma commune. Sous le prétexte qu'il n'est professé que le même culte catholique dans la commune, on a replanté toutes les croix. Dimanche dernier, on a sorti processionnellement pour aller bénir celle qui a été replantée le même jour sur la place publique. D'après l'article 45 du titre 3 de cette loi [1], je n'y ai vu aucune difficulté, mais si vous y en trouvez, je me conformerai à vos ordres. Peut-il en être de même du son de la cloche, qu'on se permit de sonner comme ci-devant, d'après les dispositions de l'article 48 de la même loi [2] ? Je pense qu'il faudrait attendre votre décision, de concert avec l'évêque, et je l'ai fait sentir, mais malgré mes observations on a sonné la messe, vêpres, etc... Mes concitoyens, cependant, ne sont pas réfractaires aux lois, mais l'enthousiasme plutôt que la désobéissance les a portés à faire peut-être ce qu'ils n'auraient pas dû. — Pourra-t-on faire la procession du Saint-Sacrement, celle des Rogations, et autres ? Ces décisions me deviennent intéressantes pour ne point être exposé à des reproches. Le curé peut-il conduire les morts au lieu de leur sépulture, et peut-on sonner

1. Art. 45 des *Articles organiques* : « Aucune cérémonie religieuse n'aura lieu hors des édifices consacrés au culte catholique, dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes. »

2. Art. 48 : « L'évêque se concertera avec le préfet pour régler la manière d'appeler les fidèles au service divin par le son des cloches ; on ne pourra les sonner pour toute autre cause sans la permission de la police locale. »

leur décès et leur enterrement ? — Pourra-t-on aussi sonner pour les baptêmes ? Je dois vous faire toutes ces questions, pour ne point être en contravention avec la loi, et ne point exposer mes concitoyens à des reproches.

Deux fois encore, le 9 thermidor et le 4 fructidor, le maire pose des questions au préfet. — Le 19 floréal an X, le préfet Belloc répond :

Le maire de Blancaffort rappellera le ministre du culte catholique dans sa commune à la stricte exécution de la loi organique des cultes. Il lui témoignera que je verrais avec peine qu'un zèle outré lui fît violer les lois, lorsqu'il lui appartient de donner l'exemple de l'obéissance et de la soumission aux ordres émanés du gouvernement; que s'il ne déférait pas aux avis paternels que je lui donne, je me verrais forcé de le mander à Bourges pour y recevoir une réprimande sévère, et que s'il me forçait à en venir à cette extrémité, sa conduite lui porterait un préjudice notoire, lorsqu'il sera question de nommer aux cures et aux succursales. — Le maire donnera communication de cette note au ministre du culte catholique de la commune de Blancaffort.

Réponse du maire, du 30 floréal :

Lorsque j'ai pris la liberté de vous consulter sur plusieurs questions relatives au libre exercice du culte catholique, je n'ai pas dû penser vous dénoncer le ministre, pour lequel j'ai la plus grande considération, un homme âgé de 76 ans, et d'une conduite exemplaire. Il respecte les lois du gouvernement, et il les exécute aussitôt qu'il en est requis, et s'il fait divers exercices publics du culte catholique, et hors du temple, c'est qu'il croit remplir la loi, ou du moins faire ce qu'elle ne défend pas ; au surplus il se voit comme forcé par l'invitation des citoyens qui sont ordinairement empressés d'aller aû-devant de la loi sans vouloir attendre qu'elle ait parlé par ses règlements organiques. — Je vous rappelle mes questions. Votre lettre, citoyen préfet, au lieu de me servir de moyen pour vous accuser le citoyen Francis Lelièvre (c'est le nom du ministre de ma commune) me fournit au contraire l'occasion de m'intéresser pour lui auprès de vous, et de vous supplier de ne le point oublier, lorsqu'il s'agira de nommer aux cures. Cet homme pour son âge est encore fort et laborieux ; il est aimé dans cette commune où il ne fait aucun mal, et où il n'a jamais donné le mauvais exemple dans aucune circonstance.

•

Mais en même temps que le préfet s'inquiète des plantations de croix, il montre de l'empressement pour les ministres et les objets du culte. Dès le 18 pluviôse an X, avant la promulgation du Concordat, « le citoyen François Lelièvre, ministre du culte catholique », figure comme conseiller municipal sur le procès-verbal d'une délibération budgétaire. Plus tard, un arrêté du 8 avril 1808 nommera conseiller municipal son successeur

le curé Auger. Le 18 floréal an X, le sous-préfet invite le maire à dresser l'inventaire du mobilier de l'église et de la sacristie. « S'il n'en existe aucun, vous m'en adresserez un certificat négatif, en me faisant passer l'état de ce qui peut vous être nécessaire, afin d'aviser aux moyens de vous le procurer. » Une circulaire du sous-préfet du 27 prairial an XI, et des circulaires préfectorales des 20 thermidor et 11 fructidor an XIII rappellent que plusieurs communes peuvent se réunir pour les frais du culte, que pour cet effet les conseils municipaux peuvent nommer des commissaires, et que les maires ou adjoints d'une commune peuvent participer aux délibérations des conseils municipaux des communes voisines.

Le préfet trouve que le culte ne s'organise pas assez vite. Dans la circulaire (imprimée) du 20 thermidor an XIII, on lit :

Monseigneur l'archevêque, autorisé par le gouvernement, et désirant seconder les vœux unanimes des habitants de votre commune, y a établi une succursale, et s'est empressé de vous envoyer un pasteur. Les conditions attachées à ces bienfaits ont été :

1° Que l'église sera réparée et entretenue aux frais des habitants.

2° Qu'ils fourniront au desservant un logement décent, avec un jardin.

3° Que ces desservants, lorsqu'ils ne seront pas suffisamment dotés de la part du gouvernement, recevront des habitants un traitement supplétif, au moyen duquel ils pourront vivre dans une aisance compatible avec la dignité de leurs fonctions.

... Je ne ferai à aucun de vos administrés l'injure de croire qu'il chercherait à se soustraire au paiement de sa quote-part dans une dépense dont l'objet est si respectable.

Cependant j'apprends de toutes parts que les églises se dégradent faute de réparations, que la plupart des desservants sont logés indécemment..., que plusieurs d'entre eux sont réduits à une sorte d'indigence qui flétrit leurs âmes et avilit leurs fonctions...

Cette sollicitude officielle pour les curés ne se démentira pas de longtemps ; et dans une circulaire du 10 août 1815, le préfet invite les maires à dispenser les curés du logement des militaires :

MM. les maires ont sans doute jugé que les Ecclésiastiques en fonctions étaient trop bons citoyens et trop généreux pour ne pas partager les charges de leur commune, mais en même temps qu'ils ont rendu cette justice au dévouement de leur Pasteur, ils n'auraient pas dû perdre de vue l'état de gêne où se trouve la plus grande partie des Ecclésiastiques : il n'est aucun maire qui ne sache que leur unique ressource consiste dans le modique traitement que leur fait le gouvernement, et que ce traitement étant arriéré de plus de six mois, ils

éprouvent des privations que la plus louable résignation peut seule leur faire supporter. Je vous invite à faire en sorte que le Pasteur de votre commune soit, à compter de ce moment, dispensé du logement des gens de guerre. D'autres considérations exigent encore que les Ecclésiastiques soient exempts de cette charge ; je me dispense de vous le rappeler, parce qu'il vous est impossible de les ignorer ; mais elles me paraissent mériter les plus grands égards.

Non seulement l'administration fait des avances au clergé, mais elle prend à son profit des mesures de réaction.

Le 26 thermidor an X, un arrêté du préfet déloge les instituteurs qui occupaient légalement les presbytères :

Considérant que, par l'article 72, section 3, titre 4, de la loi du 18 germinal dernier, les presbytères devant être remis à la disposition des ministres du culte, la décision précitée doit nécessairement avoir le même effet pour ceux affermés antérieurement, sauf cependant l'indemnité en faveur des locataires qui y auront droit ;

Considérant enfin que, par l'article 3, titre 2, de la loi du 11 floréal dernier, sur l'instruction publique, le logement doit être fourni aux instituteurs primaires par les communes, mais que la loi ne s'explique pas si ce logement sera fourni en nature, ou s'il sera accordé aux dits instituteurs une somme représentative de leur loyer,

Arrête :

1° Tous les presbytères non aliénés, quand même ils seraient affermés ou occupés par des instituteurs primaires, sont mis à la disposition des curés, vicaires et desservants qui seront nommés et envoyés par M. l'Archevêque de Bourges dans les diverses communes du département, sauf indemnité, s'il y a lieu, en faveur des fermiers...

4° Les Maires des communes dans lesquelles il existe des instituteurs et institutrices primaires, logés dans les dits presbytères, sont autorisés à les congédier, et à leur enjoindre de se procurer un autre logement sans le moindre retard : ils convoqueront le Conseil municipal, aussitôt la réception du présent, à l'effet de fixer le montant de l'indemnité qu'il convient d'allouer aux dits instituteurs, pour leur tenir lieu de logement.

Le 13 messidor an XI, contrairement aux circulaires des deux années précédentes, un arrêté préfectoral approuve une ordonnance archiépiscopale qui prescrit la sonnerie des cloches pour toutes les solennités et opérations religieuses. Mais l'incident le plus caractéristique se rapporte à la faculté d'occuper des bancs dans le chœur de l'église.

Le 15 fructidor an X, le sous-préfet avait écrit de sa main, en réponse à une question du maire, du 4 fructidor :

Est-il permis de construire des bancs dans le chœur de l'Église ? La loi n'accorde de places distinguées qu'aux autorités, et les assigne dans le chœur. Nul autre que les fonctionnaires ne pouvant avoir de place distincte, on ne peut autoriser la construction d'un banc distinct dans le chœur. L'établissement des bancs est un des fonds de la fabrique, il est permis d'en faire construire partout ailleurs que dans le chœur.

Il faut croire que, malgré cet avis, la fabrique avait permis à des particuliers de s'installer dans le chœur, car une délibération des fabriciens du 7 décembre 1806 porte qu'il sera offert à Mme Duranty, propriétaire du château de Blancafort, un banc de 4 places dans la chapelle de Saint-Joseph, à la place de son banc du chœur. Mais le ministre des cultes intervient en personne pour réprimer cet attentat, et le 31 janvier 1807, il écrit une lettre, signée Portalis fils, « à MM. les desservants et fabriciens » :

Madame de Duranty, propriétaire dans votre commune, vous a demandé de traiter avec vous pour placer dans le chœur de votre église un banc qui ne peut trouver place dans la nef, et vous le lui avez refusé pour la raison que le maire de votre commune s'y oppose. Je dois vous éclairer sur l'erreur où vous êtes en pensant que les maires ont quelque autorité à exercer dans ce qui concerne l'administration intérieure des églises et la disposition des bancs et chaises qui y sont placés. Les marguilliers ont seuls la disposition des bancs placés dans les églises ; l'arrêt du 1er avril 1683, auquel les nouvelles lois n'ont pas dérogé, l'a ainsi jugé... Si le banc que Mme Duranty demande de placer ne gêne pas le service divin, vous n'aurez aucune raison de lui refuser de traiter avec elle pour ce placement, ni aucun besoin pour le faire d'obtenir l'assentiment du maire ni de le consulter, car il n'a aucun droit de s'en mêler. Vous remarquerez de plus qu'il est de l'intérêt de la fabrique d'accroître ses ressources par ce moyen très convenable, et d'accorder des facilités aux personnes aisées qui peuvent être utiles à l'Église. Ce motif, ainsi que celui de l'équité, ne vous permettent pas de rejeter la proposition de Madame Duranty.

En conséquence, le conseil s'exécute, comme en témoigne le procès-verbal suivant, du 3 mars 1807 :

Le Conseil réuni pour délibérer sur la lettre de Son Excellence..., et sur la lettre de Mgr l'Archevêque, datée de Bourges le 27 février dernier, par lesquelles Mgr le Ministre nous invite très expressément et Mgr l'Archevêque nous enjoint de même, d'accorder un banc dans le chœur à Mme Jeanne Marie Bossonière, veuve de M. Duranty, propriétaire du château de cette paroisse, et ce conformément à son règlement sur les fabriques de son diocèse, après avoir invité Mme Vve Duranty de se rendre avec nous pour nous concerter ensemble sur la

place du dit banc dans le chœur de l'Église où nous nous sommes transportés tous quatre à cet effet, avons arrêté que de l'agrément de la dite dame il serait placé sur le côté gauche du chœur. — Droit d'entrée : 140 frs. — Droit d'accense : 24 frs.

Cet épisode marque l'introduction de la famille Duranty dans le gouvernement religieux de Blancafort. Auparavant, sa participation n'a pas laissé d'autres traces qu'une quittance conservée dans les archives de la paroisse, et ainsi conçue : « Pour le racommodage du calice, avoir refait une vis d'argent (4 l.), pour la dorure (12 l.), pour la coeffe (1 l. 10), pour l'étui (4 l.), 21 l. 10 s. Reçu de Monsieur Durantie le contenu du présent mémoire, Paris, le 26 février 1782. Michel. » Un Duranty figure encore dans les procès-verbaux de la reddition des comptes de la fabrique le 24 octobre 1790 et le 18 septembre 1791. Au contraire, des membres de la même famille présideront, en qualité de maires, le conseil de fabrique de 1827 à 1857 et de 1876 à 1878. Descendants des seigneurs de Blancafort, propriétaires du château dont le jardin prolonge le jardin du curé, ils vont à l'église par le presbytère, et n'ont pas cessé de contribuer largement aux dépenses extraordinaires de l'une et l'autre.

*
* *

On conçoit que dans une paroisse où le même curé fonctionna sans interruption de 1762 à 1806, et où l'administration intervenait pour faire plier ce curé et ses fabriciens devant l'héritière des ci-devant seigneurs, les anciens usages aient persisté longtemps après le Concordat, et que le nouveau régime n'ait reçu d'abord que des applications progressives.

Les habitants n'y mettaient pas de mauvaise volonté. Le maire écrit au sous-préfet, les 9 thermidor et 4 fructidor an X, pour demander conseil. On a vu plus haut sa question et la réponse (en date du 15 fructidor) au sujet des bancs à placer dans le chœur. Voici la suite :

Peut-on autoriser à planter des croix sur les tombes dans le champ du repos ? R. : La loi du 18 germinal restant muette à cet égard, on ne peut ni défendre ni autoriser. — Le juge de paix doit-il avoir ainsi que le maire et l'adjoint une place distinguée ? R. : Le juge de paix représentant le tribunal du canton doit ainsi que ses suppléants avoir les places que la loi assigne aux autorités constituées. — Peut-on établir une fabrique pour veiller à l'entretien du temple et à l'administration des aumônes ? R. : L'art. 76 de la loi du 18 germinal résout cette question, *qui n'en est pas une*, d'une manière très claire, par l'affirmative.

Pourtant, il ne fallut pas moins de neuf ans pour donner à la fabrique de Blancafort son organisation moderne.

En l'an XI, on voit encore fonctionner l'ancienne assemblée de paroisse :

Aujourd'hui dimanche 2 brumaire l'an XI, en l'église de cette commune, issue de la messe célébrée en la manière ordinaire et d'après l'annonce faite dimanche dernier par le citoyen Lelièvre ministre du culte catholique,... nous Denis Morot maire, ayant pris séance au banc de l'œuvre assisté de notre adjoint, avons annoncé aux citoyens de cette commune *réunis en assemblée* en très grand nombre, que le motif de la présente convocation et assemblée, était de nommer et élire deux citoyens d'entre eux, pour veiller à l'entretien et à la conservation de ce temple, et à l'administration des aumônes... Sont comparus à cette présente assemblée le citoyen François Lelièvre, ministre et ancien curé de cette commune, Jean Mitteau, François Boin, Jean Bauchon, Silvain David, Jean Layet, Pierre Lable, François Rat, Jean Regnault, Pierre Georget, Silvain Girard, François Dagoret, Jean Toussaint, Denis Mitteau, Denis Caillot, François Derbier, Jean Moreau, François Bureau, Félix David, Guillaume Harault, Antoine David, Jacques Berneau, Baptiste Agogué, Gabriel Turpin, Jean Desmoulins, Pierre Coudras, Jean Foquet, Pierre Leduc, Louis Jublot, Jean Maillot, Pierre Jublot, Louis Pelaille, Étienne Chenuet, Joseph Dagoret, François Dagoret, Paurenin, Lazard Dampierre, Jean Testard, Michel Gaultier, Jean Bougrat, Jacques Lesage, Jean Lesage, Pierre Derbier, Jean Laforge, Pierre Laforge, André Toussaint, Germain Sabathier, Firmin Touzeau, Louis Moussoir, Pascal Hanouin, Martial Merlin, François Redrou, Claude Pellerin, François Moreau, Pierre Grellet, Sebastien Aupetit, Joseph Berthou, Simon Carlot, Grégoire Cirodde, François Cirodde, Pierre Nizou, Pierre Desbruères, André Lable, Pierre Jobert, Étienne Quenout, tous laboureurs, cultivateurs, artisans, manœuvres et journaliers de cette commune, tous faisant et composant le plus grand nombre et la plus grande partie des citoyens de cette commune, lesquels après la lecture faite par le maire de cette dite commune, du contenu et des motifs de la présente assemblée, et avoir mûrement délibéré entre eux sur l'objet de la présente convocation, ils ont unanimement déclaré qu'ils en approuvent les dispositions et tout leur contenu, et que pour remplir son objet ils ont nommé et nomment pour le premier administrateur de la fabrique de cette commune le citoyen Michel Nicolas Gaultier, propriétaire aux Pellerins de cette commune de Blancafort, et pour second administrateur de ladite fabrique le citoyen Silvain Girard cultivateur demeurant au domaine de l'Haste commune de Blancafort...

Le 9 novembre 1804, la délibération du conseil de fabrique mentionne un arrêté de l'archevêque « pour former le conseil général de la fabrique » et qui désigne les fabriciens. — Le 27 brumaire an XIV, le préfet invite le maire à s'entendre avec le curé pour lui envoyer une double liste de

trois candidats parmi lesquels il choisira les trois marguilliers chargés d'administrer les biens de la fabrique dite *extérieure*, c'est-à-dire les biens non aliénés et récemment restitués au culte. Le 15 octobre 1810, une lettre du sous-préfet révèle qu'on n'a pas encore fait cette désignation.

Le 23 avril 1809, le procès-verbal d'une séance du conseil de fabrique mentionne pour la première fois la présence du maire. Enfin le procès-verbal suivant, du 3 février 1811, annonce la constitution définitive de la fabrique d'après le nouveau régime :

Pour se conformer au décret du 30 décembre 1809, Mrs Barthélemy Parandeau, Jean Champault, Louis Nizou, Firmin Touzeau, et Étienne Miteau, les trois premiers nommés par Mgr l'Archevêque, les deux derniers par M. le Préfet conformément au sus-dit décret, aux dits quels membres se sont joints de droit Mrs Decencière maire et Augé desservant réunis en assemblée de fabrique, ont commencé leur séance par délibérer sur la nomination du Président qui a tombé sur M. Parandeau à la pluralité de cinq voix sur deux ; de suite Mrs sus-dits ont délibéré sur la nomination à faire de 3 procureurs fabriciens dits marguilliers, laquelle a tombé sur Mrs Barthélemy-Parandeau, Jean Champault et Denis Mittiau à la pluralité des voix, lesquels ont accepté.

Mais sous le régime du décret de 1809, le conseil de fabrique a gardé la même composition qu'il avait auparavant, c'est-à-dire depuis la première séance dont fasse mention le registre des délibérations et qui est du 9 novembre 1804. On peut dire qu'après comme avant 1809, et qu'après comme avant la Révolution, le même personnel a gouverné la paroisse [1].

---

1. J'ai fait le relevé suivant :

1° Noms des procureurs fabriciens et « principaux habitants » dont la signature figure dans les procès-verbaux des comptes de la fabrique, de 1712 à 1791 : *Augé* Grégoire (1742-3). — *Azambourg* Jean, marchand (1724, 1764, 1765, 1767, 1771, 1791). — *Belhoute* Pierre, menuisier (1767, 1771, 1772, 1790). — *Berthon* Guillaume, cabaretier (1760-62). — *Bouin* François (1746, 1747, 1768, 1790). — *Caillot* (1762-1791). — *Chabourcau* André (1722-24). — *Champault* François, notaire royal et procureur du siège royal de Concressault (1712-16). — *Champault* Jean, laboureur (1747, 1762, 1767, 1768, 1783, 1784, 1790, 1791). — *Charpentier* (1767). — *Cirodde* Antoine (1736). — *David* Antoine, maréchal (1773, 1774). — *Degesne* (1773, 1790, 1791). — *Dessard* (1771). — *Duranty* (1790, 1791). — *Gaultier* Étienne, laboureur (1781, 1782). — *Girault* (1790). — *Gonin* François, maître en chirurgie (1787, 1788, 1790). — *Larchevêque*, greffier (1768). — *Loiseau*, procureur fiscal (1768, 1771, 1773, 1779, 1780). — *Maillot* (1791). — *Mitteau* Jean, charron (1789-91). — *Morot* Denis, procureur fiscal de la seigneurie et notaire royal (1768-70, 1773, 1783). — *Raimbault* Jacques, laboureur (1785, 1786). — *Regnault* Pierre (1724, 1734-36, 1747, 1762, 1767). — *Rousseau* François (1744, 1745, 1747). — *Rousseau* Guillaume (1716). — *Rousset* François, fermier de l'Hôpital (1775, 1776). — *Rousset* François, maître chirurgien (1766, 1767).

2° Noms des membres du conseil de fabrique de 1804 à 1903 : *Agogué* Jean-Baptiste (1814-17). — *Agogué* Louis, maire (1817-21). — *Agogué* Célestin (1843-52). — *Azambourg* (1837). — *Barré* Pierre (1866-81). — *Bedu* Denis (1821-23). — *Bedu* Alexandre (1890-1903). — *Belhoute* Robert (1858-1881, 1884). — *Belhoute* Pierre (1882, 83). — *Bernon* Jean-Vrin (1826-

De vieux usages, de vieilles idées ont survécu. Par exemple le conseil de fabrique déclare le 16 septembre 1827 qu'un habitant de la commune voisine de Concressault, M. Laforge, qui sollicitait un banc dans l'église de Blancafort, « avait un droit légitime à être placé, comme un des principaux propriétaires ». Dans un procès-verbal du 29 juin 1820, on retrouve un vestige des anciennes assemblées ou délibérations des paroissiens : « Il a été délibéré de faire l'acquisition d'une seconde cloche pour l'église, selon le vœu des habitants, pour l'achat *de laquelle les habitants* promettent de contribuer à une partie du paiement d'icelle et la fabrique fournira le surplus. » — Le 16 mai 1824, le conseil de fabrique décide qu'on fera des travaux dans l'église, et « qu'on fera venir les matériaux convenables, *soit par les habitants*, soit à prix d'argent.

La fabrique persiste à remplir la mission charitable que le droit moderne ne lui impose plus, et même lui interdit. Le 1er mai 1812, le conseil, « sur la proposition faite par ses membres et notamment par M. le Maire, tendante à distribuer aux familles indigentes de cette paroisse les grains de rente de la fabrique reçus l'année précédente et quelques arrérages des années antérieures, et ce sous forme de prêt, considérant que la calamité publique est grande et extraordinaire par la disette des subsistances, que plusieurs familles sont dans la plus grande détresse ne pouvant se procurer des vivres, considérant que les revenus de l'église proviennent de la bienfaisance des paroissiens dans l'origine, considérant enfin que la fabrique, qui n'est pas riche, a encore de quoi suffire aux dépenses et réparations nécessaires et ordinaires pour la pré-

---

37). — *Berton* Jean Denis (1833). — *Berton* Jean (1854-60). — *Bouin* Jacques (1821-27). — *Borderiou* Silvain (1826-30). — *Brondeau* Pierre (1821-27). — *Brondeau* Jules (1885-89). — *Caillot* Denis (1837-46). — *Champault* Jean, cultivateur à l'Etang (1804-12). — *Charpentier* Jean, cultivateur et propriétaire (1806-08). — *Charpentier* Denis (1827-30). — *Chenon* Horace, maire (1890-1901). — *Cherrier* Henri (1852, 53). — *Dagoret* François, cultivateur (1804-06). — *Dagoret* Jean (1806-08). — *David* Silvain, cultivateur (1804-07). — *David* Félix, maire (1823-26). — *Decencière*, maire (1812-14). — *Desmoulins* Silvain (1871-79). — *Duranty* maire (1827-57). — *Fernault* Jean (1816-20). — *Fernault* Jean, maire (1858-70 et 79-89). — *Gauthier* Michel, propriétaire, maire (1804-06, 1816). — *Georget* Jean-Baptiste, propriétaire, (1817-20). — *Georget* Silvain (1821-23). — *Georget* Pierre (1837). — *Girard* Silvain, cultivateur (1804-08). — *Guillon* André (1833-57 et 1861-69). — *Hanouin* Pascal, propriétaire et maréchal (1804). — *Hanouin* François (1826 33). — *Hanouin* Félix (1847-64 et 1880-86). — *Hanouin* Cyprien (1895-1903). — *Julien* Jean-Baptiste (1866-68). — *Labbe* Pierre, fermier de l'Hôpital (1817-23). — *Laforge* Joseph (1826, 27). — *Lanoue* Étienne (1833-43). — *Léger* Louis (1887-1903). — *Mitteau* Denis (1812-20). — *Mitteau* Pierre, maire (1737-64). — *Mitteau* Denis (1871-1902). — *Mitteau* Théodore (1903). — *Nizou* Louis (1812-14). — *Parendeau* Barthélemy, propriétaire et officier de santé (1804-14). — *Renard* Paulin (1882-95). — *Testard*, maire (1902, 03). — *Toussaint* Jean (1808). — *Touzeau* Firmin (1807-17). — *Turpin* Gabriel, cultivateur (1804-08). — *Vattan* Augustin (1838-65). — *Vattan* Justin, maire (1866-92). — *Vattan* Augustin (1893-97). — *Vattan* Ursin (1899-1903).

sente année, que, s'il survenait des réparations imprévues et extraordinaires, ce serait à la charge des habitants de la paroisse, est d'avis et arrête que : le grain sus-dit déposé au grenier du presbytère formant environ 34 grands décalitres froment et seigle seront distribués aux pauvres sous forme de prêt sur une liste des familles les plus indigentes faite et dressée par les membres du bureau et M. le Maire. » Cette distribution eut lieu le 14 mai, mais elle scandalisa l'archevêché, ainsi qu'il résulte d'une lettre écrite au président du conseil de fabrique par le vicaire général de Fontenay au nom du conseil des vicaires généraux : «... Ce prêt devenu nécessaire par la circonstance a son excuse dans le louable motif qui l'a provoqué ; *mais* la demande que fait le Conseil de fabrique d'être autorisé à faire le don de la somme de 133 francs passe vos pouvoirs et les nôtres; ou il faut soustraire cette somme du budget, ou la porter en dépense ; je ne crois pas que l'administration la passât en compte, et il serait difficile de pouvoir ne pas en faire mention sur le budget. »

En outre des vieux usages, on retrouve pendant longtemps une quantité de vieilles dénominations. Les marguilliers s'appellent *procureurs fabriciens*, et on rencontre cette qualification pour la dernière fois dans une délibération du 5 octobre 1845. — Le trésorier de la fabrique s'appelle *procureur receveur* (délibération du 20 janvier 1805). Le 30 janvier 1817, le curé, dans une sommation d'huissier, s'intitule *receveur*. Jusqu'en 1810 le bureau des marguilliers s'intitule *bureau particulier*. Le 14 mai 1820, deux fabriciens désignés pour examiner les comptes du curé s'intitulent *commissaires* et le curé prend le nom de *solliciteur des affaires*.

Ainsi d'anciennes institutions subsistent et les nouvelles fonctionnent sous des noms anciens, qui peu à peu disparaissent. Le régime concordataire s'organise lentement et tranquillement, grâce à la double bienveillance des habitants et des fonctionnaires à l'égard du culte. Mais une crise va bientôt éclater, à l'occasion du nouveau régime économique de l'Église.

*
* *

A vrai dire, les difficultés n'ont pas commencé à propos des biens meubles ou immeubles de l'Église, mais à propos du traitement personnel des curés, et des rentes de la fabrique.

Quant aux bâtiments, église et presbytère, le maire Morot en fait la visite le 22 vendémiaire an XI avec le curé Lelièvre, le charpentier Des-

chartrelle, le maçon Lamoureux et le couvreur Mottet. Ils arrêtent le devis des réparations à 428 francs. Mais on lit sur une note de la main du curé, jointe au procès-verbal, cette indication : « Les réparations du presbytère, comme le devis qui en a été fait, doivent être estimées plus, tout étant plus cher. » C'est pourquoi, dans le procès-verbal d'une délibération du conseil municipal du 18 prairial an XI, on voit que, malgré l'estimation de 428 francs, « le Conseil estime que, par une nouvelle visite et estimation, ces réparations pourront s'élever à une somme plus considérable ». Le maire procède à cette visite le 28 prairial, avec deux commissaires délégués par le conseil ; et après avoir vu le presbytère, ils déclarent : « Nous avons reconnu qu'il n'est pas possible de faire exécuter ces réparations à moins d'une somme de 500 francs, et même nous estimons qu'il serait peut-être impossible de les faire faire pour cette somme » ; puis après avoir vu l'église, ils ajoutent : « tout bien examiné, nous pensons que ces réparations, s'il fallait les faire toutes, pourraient monter à plus de 1.500 francs ». Ils pensent que la commune ne peut pas faire cette dépense en une seule fois, qu'il faut la fractionner, et que, par exemple, on pourra dépenser 600 francs la première année. Voilà comment un devis primitif de 428 francs, monta successivement jusqu'à 500, 600, 1.500 francs.

« Quant aux objets nécessaires au service du culte, lit-on dans le procès-verbal du 18 prairial an XI, l'Église, par les ressources qu'elle a trouvées dans la charité des habitants de cette commune, n'est pas abondamment, mais elle est suffisamment fournie. »

Les tiraillements commencèrent au sujet du traitement, et des rentes dues à la fabrique.

Conformément à un arrêté préfectoral du 3 floréal an XI, le conseil municipal délibère sur le traitement du desservant dans la séance du 18 prairial suivant. Le curé Lelièvre avait eu soin de remettre aux conseillers une note écrite de sa main, relative aux réparations à faire dans l'église, et que terminait cette phrase : « Pour ce qui regarde mon traitement, vu la population et l'étendue de la paroisse qui oblige d'avoir un cheval et un domestique, je pense que ce n'est pas demander trop, en demandant les cent pistoles marquées dans le Concordat. » On ne voit pas bien ce que veut dire cette demande de cent pistoles. L'article 66 des *Organiques* divisait les curés en deux classes et accordait aux curés de la deuxième classe un traitement de 1.000 francs. Comme la pistole valait 10 francs, le desservant Lelièvre entendait peut-être demander le même traitement qu'un curé de deuxième classe. L'article 68, qui seul le concernait, portait seulement : « Les desservants seront choisis parmi les

ecclésiastiques pensionnés en exécution des lois de l'Assemblée constituante. Le montant de ces pensions et le produit des oblations formeront leur traitement. »

Le conseil municipal prit la délibération suivante, qui n'accordait pas au curé tout ce qu'il aurait voulu :

Le Conseil est d'avis que le traitement du desservant, en y comprenant la pension que lui fait le gouvernement, peut être porté à une somme de 800. — Cette commune n'étant qu'une succursale, et l'ameublement ne paraissant devoir être accordé qu'aux maisons curiales, il ne doit en être fourni ; au surplus le desservant actuel ayant son ameublement, il n'en demande pas d'autres par augmentation à celui qui lui appartient. — Le Conseil délibérant sur le mode le plus convenable de lever les sommes à fournir pour subvenir à ces dépenses, est d'avis que le montant en soit imposé en centimes additionnels, et au marc le franc, savoir pour les deux tiers sur la contribution foncière, et pour l'autre tiers sur les propriétaires internes et externes...

Avant de se séparer, le Conseil, considérant que l'âge de 78 ans passés du citoyen Lelièvre desservant actuel, et ses forces physiques ne pouvant plus lui permettre de pouvoir exercer les fonctions du ministère seul et sans le secours d'un vicaire, il est absolument nécessaire que cette commune soit pourvue d'un vicaire, pourquoi il invite le citoyen préfet à porter leur vœu auprès de M. l'archevêque de Bourges, pour leur procurer un vicaire, et ménager à ce moyen leur ancien desservant pour lequel ils ont les égards qu'il mérite [1].

La question du traitement ne fit pas de difficultés tant que vécut le vieux curé Lelièvre. Le conseil municipal n'avait pas attendu, pour y pourvoir en détail, le circulaire préfectorale du 20 thermidor an XIII, qui recommandait de donner au moins 700 francs aux desservants et 450 francs aux vicaires. Le préfet ajoutait :

Vous sentirez aisément, qu'en portant lesdits traitements à un taux aussi bas, je n'ai entendu que fixer un minimum au-dessous duquel on ne saurait descendre, et j'aime à croire que le Conseil désirera que MM. les Desservants et Vicaires jouissent d'un meilleur sort, en tant qu'il n'en résultera pas une charge trop forte pour vos administrés...

A défaut de revenus communaux, il reste à aviser aux moyens de couvrir ces différentes dépenses : ceux que je vais proposer, y étant autorisé par les lois, se réduisent :

---

1. Le procès-verbal est signé : Lelièvre, desservant. — Champault. — Mitteau. — Parendeau. — Gaultier. — Morot, maire. Le brouillon du procès-verbal contenait cette variante :

« Le conseil ne peut rien délibérer sur l'augmentation du traitement du desservant, puisqu'il ignore à quel prix il est porté.

« Il est constant que le desservant actuel ne jouissant que du tiers de sa pension, il n'a pas suffisamment de quoi vivre. »

1° Aux soumissions volontaires approuvées par signatures ou rédigées en actes publics, afin qu'elles puissent être rendues exécutoires.

2° Aux octrois à percevoir sur les objets que la loi permet d'y assujettir, et dans le cas où les localités présenteraient des obstacles à leur perception, l'on pourra y suppléer en établissant des octrois par abonnement, c'est-à-dire que chaque habitant sera taxé en proportion de la consommation qu'il sera présumé devoir faire des objets qu'on peut y assujettir.

3° A la location des places de la commune où les marchandises et denrées de toute espèce sont exposées en vente les jours de foires et marchés.

4° Au fermage des terrains communaux qui peuvent être distraits sans nuire aux intérêts de l'agriculture.

Cette circulaire donna lieu à la délibération suivante, du 30 mai 1806, qui régularisa la décision du 18 prairial an XI :

Le Conseil a arrêté que M. le Maire serait chargé de faire une invitation à M. Lelièvre desservant, pour vouloir bien se rendre de suite à sa séance et aviser avec lui au parti à prendre sur son traitement.

M. le desservant étant entré et ayant pris séance, le Conseil lui a fait part de la circulaire sus dattée, et particulièrement de l'article 3 qui le concerne, et l'a prié de lui dire quel traitement de pension il recevait du Gouvernement, et si la sacristie était fournie des ornements convenables pour la décence du culte.

Sur ce dernier objet, M. le desservant a répondu que la sacristie avait sans profusion les ornements convenables pour le moment, et qu'avec le secours des fidèles habitants et leur attachement à l'Église, on pouvait quant à présent se passer d'une plus grande quantités de choses, sauf à les entretenir et à fournir dans les besoins.

Sur la question relative à son traitement, M. le desservant a observé au Conseil qu'il ne recevait du Gouvernement qu'une pension annuelle de 467 francs 40 centimes ; que l'augmentation des denrées, l'étendue considérable de la desserte, et se trouvant dans sa 81e année attaqué d'infirmités attachées à cet âge, un traitement aussi modique devait paraître au Conseil lui-même insuffisant à son desservant pour lui fournir à ses besoins et à ceux des personnes qu'il est obligé d'employer à son service, que sur ce point d'intérêt il voulait bien s'en rapporter à la justice du Conseil et à la sagesse de sa délibération ; qu'il le priait seulement de considérer sa position et ses observations.

M. le desservant s'étant momentanément retiré, pour laisser au Conseil la liberté de délibérer sur ses observations ;

Le Conseil ensuite passant à la délibération, considérant que le traitement de M. le desservant est insuffisant pour lui fournir les besoins qu'exigent l'étendue de ses fonctions, la cherté des denrées, son entretien, et le gage des gens qui travaillent à son service, et malgré l'économie qu'il y apporte ;

Considérant que malgré son logement et son jardin, dont l'entretien lui devient coûteux, étant obligé de tout faire faire à prix d'argent, ne pouvant y travailler par lui-même et s'en amuser.

Le Conseil a été unanimement d'avis de porter le traitement de M. le desservant actuel à une somme de 800 francs, y compris ce qu'il reçoit du Gouvernement comme pensionnaire et non compris encore son logement et son jardin.

Que cette somme lui soit payée à compter du 1er germinal dernier, correspondant au 22 mars aussi dernier.

Et que pour payer cette somme, qui se trouvera au total de 332 frs 60 centimes, il soit fait un rôle d'imposition, qui sera proposée par le Conseil et soumise à l'approbation de M. le préfet, que cette imposition soit proportionnée aux facultés des habitants sujets à la contribution mobilière, en donnant pour exemple que chacun laboureur à 3 charrues payerait une somme de 4 frs, ceux à 2 charrues celle de 2 fr. 50 centimes, ceux à 1 charrue, 1 fr. 75 centimes, les manœuvres exploitants, ayant bestiaux et faisant labourer leurs terres, 1 franc 50 centimes, et enfin chacun journalier sans exploitation vivant de son travail, 1 franc.

De cette manière, on pourrait trouver de quoi combler la contribution à imposer pour compléter le traitement de M. le desservant, sans surcharger les uns ni les autres des habitants.

Le Conseil adopte avec autant de justice ce moyen, que les centimes communaux se trouvant employés tant par les dépenses fixes auxquelles ils sont assujettis, que par celles variables, et que la commune de Blancaffort n'a aucuns revenus communaux qui puissent lui servir à cette dépense.

Que les moyens proposés par M. le préfet par sa circulaire, ne paraissent pas pouvoir s'appliquer à la localité,... et dès lors le Conseil les juge inexécutables... Signé : Lelièvre, desservant, Parendeau, Gaultier, Morot, maire.

Le procès-verbal contient en outre le tableau suivant :

4	laboureurs à	3	charrues à	4 fr.	10	=	18	
45	—	2	—	3 »	5	=	146	25
4	—	1	—	2 »	75	=	11	
120	journaliers à			1 fr.	5	=	150	
Les habitants aisés pour le surplus quoique comptés ci-dessus							7	35
			Total :				332	60

Le 1er novembre 1806, Blancafort change de curé, par la nomination de l'abbé Auger, desservant de la paroisse de Clémont en Sologne, à la place de l'abbé Lelièvre défunt. Et l'abbé Auger va déchaîner une crise. Il n'en aura pas seul la responsabilité. Il n'a fait qu'aggraver des difficultés d'ordre économique qui résultaient directement du régime concordataire et des changements apportés par la Révolution, mais dont la paroisse n'avait pas souffert durant la vie de l'abbé Lelièvre, parce qu'on l'aimait et que l'âge l'avait rendu tolérant. L'abbé Auger tomba dans des

embarras qu'il n'avait pas créés ; mais il s'en tira par des procédés qui parurent trop énergiques.

Le principal de ces embarras se rapporte aux rentes de la fabrique, dont il devenait impossible d'obtenir le paiement. Et il conviendrait d'en parler en premier lieu, si d'autres faits ne montraient pas sûrement que l'incivilité de M. Auger se manifesta la première et sans raison. Autrement, comment expliquerait-on qu'après avoir commandé, comme représentant de la fabrique, une cloche de 700 livres livrable à Aubigny, au fondeur Cornevin de la Haute-Marne, il ait refusé d'en prendre livraison, — et que sommé par l'huissier d'Aubigny, le 29 août 1820, d'enlever la cloche dans les trois jours, il ait fait une réponse rapportée en ces termes : « Le sieur Auger a répondu qu'il n'empêchait pas que la cloche fût enlevée. Sommé de signer a dit être inutile. »

Nommé le 1er novembre, l'abbé Auger écrit au maire, le 14 novembre, pour poser les conditions de son acceptation : il demande un traitement de 600 francs, outre sa pension, au lieu des 332 francs que recevait M. Lelièvre.

Le 23 novembre, le conseil municipal se réunit pour en délibérer. Les habitants aussi, convoqués par le tambour, se réunissent avec les conseillers, « en très grand nombre », comme les anciennes assemblées de paroisse.

L'assemblée prend la décision suivante :

Considérant que la proposition de Monsieur Auger qui porte son traitement à 600 francs n'étant point déraisonnable et ne pouvant qu'à peine lui suffire à vivre dans une aisance compatible à la dignité de ses fonctions.

L'Assemblée arrête : 1° que le traitement annuel de M. Auger sera fixé à la somme de 600 francs, qu'il jouira du presbytère et du jardin qui en dépend comme n'étant point vendu ni aliéné, et qu'en outre il recevra de son ministère le casuel, fixé par Monseigneur l'archevêque auquel il se conformera.

2° Que la somme de 600 francs allouée par les habitants sera payée à M. le desservant par trimestres, à compter du jour où il entrera en exercice.

3° Que la répartition de la somme de 600 francs ci-dessus, sera faite entre les habitants de cette commune par un rôle volontaire et payable par quart, le recouvrement duquel sera confié au sieur Michel-Nicolas Gaultier, administrateur actuel, du consentement unanime de l'assemblée, pour en opérer la répartition, il sera pris par nous les mesures les plus sages et proportionnées aux facultés de chacun des habitants [1].

---

1. Le procès-verbal, signé : David, Champault, Mitteau, Georget, Lejeune, Parendeau, maire, contient la liste suivante des souscripteurs :

Parmi les souscripteurs ne figurait pas Mme Duranty. Or, 14 jours après, le curé fait prendre par le conseil de fabrique la délibération déjà rapportée, qui délogeait cette dame du chœur, et lui offrait en

---

1° MM. les propriétaires :

Barthélemy *Parendeau*, maire.
Claude-Louis *Decenciere*, propriétaire.
Michel *Degesne*, notaire.
Mlle Anne-Madeleine *Regnault*.
Decrequi Lejeune, propriétaire.
Michel-Nicolas *Gaultier*.
François *Bouin*.
Étienne *Chenuet*.
Louis *Nizou*.
Denis *Bedu*.
Antoine *David*, père.
Gabriel *Turpin*.
Pierre *Lable*.
Jean *Charpentier*.
Denis *Mitteau*.
Félix *David*.
Pierre *Georget*.
Ve *Azambourg*.
Guillaume *Cirodde*.
Jean *Foquet*.
Antoine *Carrelot*.
Jean *Niquit*.
Sébastien *Aupetit*.
Martial *Merlin*.
Pierre *Clemensat*.
Françoise *Lable*.
Berthon de la Mignonière.
Pierre *Brondeau*.
Charles *Azambourg*.
André *Lable*.
Silvain *Borderioux*.
Silvain *Deschartreles*.

2° Laboureurs :

Silvain *David*.
Jean *Champault*.
Firmain *Touzeau*.
Jean *Testard*.
François *Blin*.
Ve *Amelot*.
Jacques *Lesage*.
Pierre *Bedu*.
Villepellé Duledoy [du Leddé].
Barthélemy *Jublot*.
Quillier des Niveaux.
Ve *Turpin* de la Bergerie.
Villepellé des Meneaux.
Renaud des Jenvres.
Godard de la Haye.
Jullien de la Courterie.
Claude *Jublot*.
Étienne *Rimbautt*.
Turpin des Cassés.
Silvain *Girard*.

3° Manœuvres :

Charles *Guitton*.
Jean *Layet*.
Antoine *David*.
Pierre *Rat*.
Turpin des Cornus.
Jean *Vannier*.
Pierre *Leduc*.
Pierre *Lanoüe*.
Pierre *Godard*.
Joseph *Jublot*.
Jean *Ravard*.
Étienne *Rat*.
François *Lecuvier*.
Jean *Toussaint*.
Louis *Borderioux*.
Joseph *Gaultier*.
Antoine *Desbois*.
Jean *Desmoulins*.
Sébastien *Bonnin*.
Louis *Agogué*.
Joseph *Berthon*.
François *Chocat*.
Pierre *Miot*.
Antoine *Momereau*.
François *Petit*.

4°

Pierre *Robineau*.
Jean *Mouton*.
François *Bedu*.
Étienne *Renat*.
François *Redron*.
Pierre *Pellerin*.
Jean *Herault*.
François *Derbier*.
André *Turpin*.

échange un petit banc dans une chapelle latérale. On a vu comment le ministre obligea la fabrique à lui rendre sa place dans le chœur. Désormais le curé se montra plus que prévenant à son égard. Mais sa tentative marque le commencement d'une lutte sourde entre plusieurs paroissiens et lui.

Le curé n'avait pourtant pas à se plaindre. Une circulaire préfectorale du 6 avril 1807 prouve que, dans beaucoup de communes, les habitants se montraient moins généreux qu'à Blancafort, puisque le préfet en faisait un reproche aux maires [1].

Cette même année 1807, le maire envoie au sous-préfet le rôle de la contribution volontaire pour le traitement du desservant. Mais le sous-préfet le lui retourne le 15 septembre, et lui apprend que le préfet ne l'a pas approuvé : « 1° Parce que rien n'annonce que cette mesure soit le résultat du vœu des habitants... 2° *parce qu'il parait* que le Conseil municipal a pris l'initiative de cette cotisation, et s'est chargé de la répartition de la somme de 652 fr. 50, dans la proportion des facultés de chaque habitant, tandis qu'au contraire, c'est à chaque habitant à fixer le montant de sa cotisation, puisque c'est un sacrifice volontaire ; à moins que les habitants aient confié cette répartition au Conseil, ce que rien n'annonce. » L'expression *il parait* semble indiquer que des habitants s'étaient plaints de n'avoir pas eu l'initiative de leur cotisation ; et l'hypothèse d'une malveillance naissante de leur part se confirme par une lettre du sous-préfet au maire, du 22 septembre 1808, qui contient ce passage : « Quant à la question que vous me faites, quel moyen a M. le desservant d'obtenir le payement arriéré de son casuel, il n'y en a pas d'autre que de

---

1. « Malgré ces dispositions (décrets des 18 germinal, 11 fructidor an XI et 5 nivôse an XII), MM. les desservants et vicaires ne reçoivent dans plusieurs communes aucuns secours de la part des habitants.

« Abandonnés à leurs modiques ressources, ils languissent au milieu des besoins et des privations de toute espèce, pour prix des services journaliers qu'ils rendent aux familles, sous les rapports de l'administration des sacrements, de l'instruction publique et de l'éducation des enfants, ils n'ont encore recueilli que les fruits amers d'une détresse absolue.

« Je suis fort éloigné, M. le Maire, de vous imputer l'inexécution des intentions de Sa Majesté à l'égard des ministres du culte dans votre commune ; j'aime au contraire à penser que vous n'avez été arrêté que par des difficultés qu'il ne vous a pas été possible de surmonter.

« Pour lever toutes ces difficultés et acquitter enfin la dette de votre commune à l'égard des Ecclésiastiques qui y remplissent des fonctions en qualité de desservant ou de vicaire, je vous autorise à réunir le Conseil municipal, à l'effet de rédiger un rôle de cotisation volontaire, dans la proportion des secours qu'il croira devoir lui accorder.

« Ce rôle pourra être basé sur les contributions foncière et mobilière des habitants internes et externes ; vous l'adresserez à M. le Sous-Préfet de votre arrondissement, pour être approuvé. »

faire citer ses débiteurs devant M. le juge de paix du canton, qui les condamnera certainement, cette espèce de dette étant reconnue par la loi. » Elle se confirme encore par l'arrêté du maire Decencière, en date du 16 avril 1809, ainsi conçu : « Vu la mauvaise santé et la trop grande occupation de M. Auger qui l'empêchent de pouvoir se livrer aux travaux de la mairie et à la délivrance de tous espèces d'actes, avons prié et prions le Conseil d'accepter la nomination faite par nous de la personne de Monsieur Louis Agogué pour remplir la place de secrétaire de la mairie. » Ainsi, en trois ans, le curé s'était brouillé avec le château et les habitants, et s'était rendu impossible à la mairie.

Le conflit devient alors plus apparent, parce que l'abbé Auger, par animosité ou par nécessité, se met, à ce moment précis, à inquiéter les débiteurs de rentes. Je parlerai tout à l'heure de ces rentes. La lettre du curé au préfet pour demander l'autorisation de poursuivre les débiteurs, datée du 25 mai 1809, suppose évidemment des délibérations et négociations antérieures, que l'on peut sans exagération faire remonter jusqu'en avril. Or, le 30 avril 1809, le maire prend l'arrêté suivant : « Monsieur le Maire prévient que le retard apporté par esprit d'insouciance à l'acquittement du traitement accordé au desservant Monsieur Auger le forcera à désigner publiquement les retardataires qui à coup sûr encourront les reproches de ceux qui acquittent exactement pour se conserver ce prêtre zélé qui en cas de non payement solliciterait son changement et priverait pour longtemps la commune de tout service divin. Cet avertissement mérite d'autant plus d'attention que l'ancien et le nouveau rôle à quatre mois d'exécution sont presque sans effet. » Ainsi, les habitants refusaient ouvertement de payer le curé.

Alors il s'en prend à l'adjoint Nicolas-Michel Gaultier, chargé du recouvrement des cotisations par la délibération du 23 novembre 1806. Le 14 mai 1809, assistant à la séance du conseil municipal à laquelle n'assistait pas l'adjoint, il fait prendre la délibération suivante : « Messieurs les membres ont arrêté d'inviter M. le sous-préfet, d'écrire à M. l'adjoint de cette commune d'être à l'avenir plus circonspect dans sa conduite et dans ses propos, qui étant trop lestes tendent très souvent à mettre la désunion dans la commune, dans la fabrique intérieure et extérieure, même parmi les membres du Conseil municipal de cette commune. »

En raison de ces difficultés sans doute, le conseil municipal se décide à diminuer le traitement du curé, et par délibération du 28 juillet 1816, le fixe à 426 francs au lieu de 600. Aussitôt le curé porte un coup droit aux bourgeois de la commune, tous membres du conseil, et à cet effet se sert du pain bénit.

Le 10 février 1811, le bureau des marguilliers avait décidé que des morceaux d'honneur, c'est-à-dire des morceaux de deux à trois pouces carrés, seraient présentés, d'abord aux fabriciens, chantres et enfants de chœur habillés, puis « à Mme Duranty et à sa famille, aux individus composant la famille Champault, comme ancienne et respectable dans la paroisse, ensuite à la quêteuse de la Sainte-Vierge (de la famille Parendeau ou Mitteau [1]), et au bedeau en fonctions ». Le 5 mai 1811 déjà, « les membres du conseil général de fabrique ont infirmé et annulé l'arrêté du bureau de fabrique du 10 février dernier, comme pris sans aucun droit par le bureau de fabrique, et revenant sur les motifs de ladite délibération dudit bureau, ont approuvé l'arrêté du 10 février en son contenu ». La discorde régnait donc déjà dans la fabrique. Mais après la diminution de son traitement, l'abbé Auger, le 8 septembre 1816, fait prendre par le conseil de fabrique la décision suivante :

Il a été représenté à l'assemblée qu'une grande partie des habitants trouvaient à redire à la distribution du pain bénit et surtout à la préférence accordée *à certains bourgeois* avant les autres habitants, laquelle est contraire à l'usage reçu dans les autres paroisses, ou après les officiers ou clergé de l'église, on ne donne le pain bénit qu'aux ci-devant seigneurs, au maire et adjoints ; en conséquence Mrs assemblés ont revoqué l'arrêté du mois de février 1811 par lequel on avait accordé un morceau d'honneur aux personnes y désignées, outre celles désignées sus-dites, et arrêtent qu'il n'en sera pas donné à d'autres qu'à Madame Duranti, au maire, à l'adjoint et au bedeau ; toutefois après le clergé ou officiers de l'église, et les fabriciens en charge. De suite il a été représenté que Monsieur Champault de la Flécherie, nommé membre et président de la fabrique, n'est pas dans le cas, comme garde du corps du roi, d'assister la fabrique de ses soins et conseils, étant absent de la paroisse plus de la moitié de l'année ; en conséquence, il a été procédé à son remplacement, et M. Jean Fernault, propriétaire des Jenvres, a été accepté à l'unanimité.

Le 14 novembre 1816, le sous-préfet de Sancerre écrit au maire que le préfet n'a pas approuvé le rôle dressé pour le traitement du curé, « la loi du 28 avril dernier s'y opposant d'une manière formelle et prohibant toute espèce de contribution extraordinaire [2]..... Les habitants de votre commune ne peuvent améliorer le sort de Monsieur le desservant que par

1. Délibérations du conseil de fabrique, des 23 avril 1809 et 7 décembre 1817.

2. Il s'agit de l'article 32 de cette loi, reproduit depuis dans toutes les lois de finances, qui qualifie de concussion toute levée de contributions sans autorisation législative, et de concussionnaire tout fonctionnaire qui en confectionnerait les rôles ou ferait le recouvrement.

des prestations volontaires; pour lui procurer le supplément de traitement dont est question, au moyen d'un rôle, il faut que le Conseil municipal en fasse la demande par une délibération spéciale, et que cette demande soit soumise à l'approbation du gouvernement. Je m'empresserai de l'approuver...

« En attendant que les formalités soyent remplies je vous invite ainsi que les membres de votre Conseil municipal à engager vos habitants et propriétaires à payer leur cottes parts du rôle à M. le curé ; je suis persuadé que le bon exemple des principaux sera bientôt suivi. »

Mais ce bon exemple ne fut pas donné, ou ne fut pas suivi, car on lit dans le procès-verbal d'une délibération du conseil de fabrique du 1er mai 1817 :

Il a été proposé par un des membres, d'autoriser les fabriciens en charge de retirer les places dans l'église de ceux qui refuseront de payer leur cote-part du rôle supplémentaire en faveur du desservant et de leur en rembourser l'accence annuelle à proportion du temps, pour les dites places ainsi vacantes être mises à la disposition des fabriciens.

Et, le 10 mars 1818, le sous-préfet écrit au maire :

Il est fâcheux que les habitants de Blancafort ne sentent point l'avantage qu'ils ont d'avoir un desservant et qu'ils refusent d'acquitter le modique traitement qu'on a jugé nécessaire pour le faire exister, en un temps surtout où les prêtres sont si rares. Je connais trente communes de cet arrondissement qui s'estimeraient infiniment heureuses et qui seraient prêtes à s'imposer les plus grands sacrifices pour posséder un curé. Que les habitants de Blancafort ne forcent donc point leur pasteur à les abandonner. Il remplit ses obligations à leur égard, qu'ils remplissent donc les leurs au sien. Faites, je vous prie, entendre raison aux récalcitrants. Nous n'avons aucuns moyens coercitifs en notre pouvoir (je vous l'avoue en particulier). Le rôle de M. le curé ne peut être perçu que par la bonne volonté et la persuasion.

Bientôt le conflit du curé avec M. Champault, évincé, comme on l'a vu, du conseil de fabrique, s'envenima par les soins de Mme Champault, et motiva l'intervention du juge de paix d'Argent. Ce fonctionnaire écrit au maire, le 7 juin 1820 :

Monsieur, il paraît que les personnes qui devraient être les plus silencieuses de votre commune, par les places qu'occupent leurs époux, doîvent (?) devenir un sujet de discorde. Veuillez, Monsieur, au nom de l'amitié, prévenir les calomnies qui ont lieu dans votre commune en tout genre ; que le ministre soit respecté,

et que les langues de vipère soient apaisées. Comme premier officier de police de ce canton, je me permets de vous parler ainsi, et c'est avec la plus grande peine que [je] m'explique ainsi ; votre sagacité vous fera deviner ce que je veux dire.

Si la prudence, qui doit toujours être le mobile de mes actions, m'avait fait recevoir la plainte qui m'a été portée, vous verriez par suite, que les personnes qui doivent en apparence ne rien craindre, être obligées de paraître devant le tribunal de police correctionnelle, et y rougir.

Avec cette prudence, je m'abstiendrai pour cette fois d'en prévenir Monsieur le Procureur du roi, auquel je ferai, si les choses se réitèrent, un tableau exact de votre commune. C'est sur vous, M. le maire, que je me repose pour m'éviter ces désagréments.

VILLOUIN.

P. S. — Vous pouvez donner à ma lettre toute la publicité possible et je vous y engage, parce qu'elle aura la suite convenable si les choses ne se modifient pas.

Le 26 avril 1821, nouvelle lettre du juge de paix au maire :

« Monsieur, [on] m'a remis votre lettre... relative au mécontentement qui paraît exister entre Me Champault et M. votre curé. Depuis quelque temps, je suis indisposé, et la connaissance de cette division a certainement augmenté mon indisposition. *Pour mettre, Monsieur, le comble à l'esprit de contradiction qui continuellement gouverne la commune de Blancafort*, on voit les notables d'un pays aux prises avec leur pasteur, et cette dernière circonstance, Monsieur, ne tend qu'à faire déguerpir M. votre ministre, et vous donner la fâcheuse espérance de vous voir pour longtemps dépourvu du prêtre que la plupart de vos administrés se font un plaisir d'insulter.

Messieurs les curés ont bien, je crois, la police dans leur église, mais cependant ils doivent l'exercer avec la sagesse due à leur caractère, et si dans cette circonstance, M. votre curé avait des torts envers Mme Champault, il serait je le puis dire plus que scandaleux de voir Madame Champault se discuter (*sic*) avec le régulateur peut-être de sa conscience.

Si on croit, Monsieur, avoir le droit de se plaindre de M. le curé, on doit porter sa plainte, je pense, devant M. le ministre de l'intérieur, qui en référera bien assurément à l'autorité ecclésiastique de laquelle émanent MM. les curés de ce départment.

En mon nom de juge de paix je ne souffrirai qu'une pareille atteinte soit portée à mon tribunal, et à cet effet j'ai défendu à l'huissier Henry de citer, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné.

VILLOUIN.

Le curé ne se contente pas de dénoncer Mme Champault à la justice. Il cherche querelle aux Champault défunts, comme en témoigne la délibération suivante du conseil de fabrique, du 23 octobre 1823 :

Il a été représenté une usurpation dans le cimetière faite il y a deux ans environ par Mrs Champault en y faisant placer une grande tombe en pierre sur les corps de défuntts leur père et mère François Champault et Cécile Lubin son épouse, sans en avoir obtenu le consentement de la fabrique ; en conséquence ont arrêté que les dits sieurs Champault seront invités à retirer cette grande pierre et y substituer une croix ou deux en pierre, telle qu'il y en a eu pour Mrs et dame Parendeau, si mieux n'aiment qu'on la fasse ôter, ou payer un droit à la fabrique.

André MATER.

(*La fin prochainement.*)

COMPTES RENDUS

J. de Dampierre. **Essai sur les sources de l'histoire des Antilles françaises (1492-1664)**. Paris, Picard, 1904. In-8, xl-239 p. (Mémoires et Documents publiés par la Société de l'École des Chartes, tome V).

On sait que l'histoire des colonies françaises de l'ancien régime est encore à faire pour la plus grande partie, par suite de l'insuffisance, des lacunes des documents qui en subsistent et de leur état de dispersion, pour n'avoir trouvé pendant longtemps, au moins en ce qui concerne les archives, aucun cadre administratif qui les recueillît normalement. Tant que l'étude critique de ces sources, si malaisées à atteindre, n'aura pas été consciencieusement faite, nous n'aurons sur l'histoire coloniale que des essais superficiels, comme il en existe tant, qui dissimulent sous de fausses apparences d'érudition leur manque d'information et de solidité. C'est ce qu'expose très nettement M. J. de Dampierre et c'est pourquoi, transportant les méthodes de l'École des Chartes dans ce domaine presque inexploré, il a entrepris la tâche méritoire de dresser un catalogue critique de tous les documents relatifs à l'histoire des origines des Antilles françaises jusqu'à Colbert. L'ouvrage comprend trois parties :

1° Les *sources descriptives*, c'est-à-dire la bibliographie des ouvrages espagnols, français et anglais, concernant la géographie, cartographie, productions et populations, qui permettraient d'établir ce qu'étaient les connaissances des contemporains de Colbert sur ces diverses questions.

2° Les *sources narratives*, comprenant d'abord les ouvrages étrangers relatifs à l'histoire des Antilles françaises, la plupart antérieurs au milieu du xviiie siècle, puis les français, enfin ceux de seconde main, la plupart modernes. C'est la seconde subdivision qui est naturellement la plus importante : elle contient l'étude détaillée des chroniques des missionnaires, principale source de l'histoire des Antilles françaises avant 1664 et surtout celle de l'ouvrage célèbre du P. du Tertre (*Histoire générale des Antilles*, 1654) et d'un manuscrit anonyme de la Bibliothèque nationale, où M. J. de D. a trouvé la rédaction primitive de ce document de premier ordre.

3° Les *sources diplomatiques*, c'est-à-dire l'énumération critique des

textes publiés, notamment de la grande collection Moreau de Saint-Méry et de ceux que contiennent les divers dépôts d'archives. Bien qu'un peu sommaire, cette dernière partie, qui échappe à l'allure de catalogue que prennent forcément les autres, est peut-être la plus nouvelle, en tout cas celle dont l'intérêt est le plus général, car elle nous donne la description de la plupart des fonds qui renferment des documents relatifs aux anciennes colonies. Nous avons surtout apprécié les pages consacrées aux Archives coloniales, si riches et si singulièrement organisées. Nous ne relèverons qu'une affirmation assurément inexacte : les Archives de la Marine, aujourd'hui transportées aux Archives nationales, ne possèdent, dit M. J. de D. (p. 215), aucun document relatif aux colonies. Ce n'est vrai que pour la période antérieure à Colbert, car, pour les suivantes, elles en contiennent, au contraire : par exemple la série B^2, où se trouvent les dépêches du secrétaire d'État de la Marine, alors chargé des colonies (lettres du ministre aux directeurs de compagnies coloniales, ordres aux officiers envoyés aux colonies, questions de commerce, de fortifications, de finances, etc.), et surtout la série B^4, Campagnes (relations d'expéditions et de faits militaires aux colonies). Aucune étude sérieuse d'histoire coloniale ne peut s'en désintéresser.

En résumé, M. de D. a fait un travail de bibliographie critique, consciencieux et excellent, tel qu'il en faudrait pour les autres parties de notre ancien domaine colonial. Il nous reste à souhaiter que M. de D. tire de ce judicieux inventaire de documents l'histoire des origines de la colonisation française aux Antilles, que nous sommes en droit d'attendre d'un érudit si bien informé. — P. K.

Henri Doniol. **Politiques d'autrefois. La Fayette dans la Révolution, 1775-1799.** Paris, A. Colin, 1904. In-12, 139 p.

L'étude de M. Doniol n'est pas une biographie de La Fayette. L'auteur suppose connus les faits de la vie de La Fayette, et s'arrête au 18 Brumaire. Elle n'est pas davantage une étude psychologique conçue et traitée méthodiquement, où M. D. aurait cherché à nous exposer la formation et le développement du caractère de son personnage. M. D. se contente de nous présenter quelques réflexions sur le caractère et sur le rôle historique de La Fayette, à propos de la publication de ses *lettres de prison et d'exil*, faite récemment par M. Jules Thomas, et de la traduction, par Mme Gaston Paris, du livre de Charlemagne Tower sur *Le marquis de La Fayette et la Révolution d'Amérique*.

Dans ce petit livre, voici les principales idées que j'ai démêlées. La Fayette fut poussé au service de la Révolution américaine par élan

chevaleresque, par amour désintéressé de l'idéal et de la gloire. Un idéal politique, une impulsion suscitée par cet idéal, tels seront pendant toute sa carrière les mobiles de ses actions. Pendant la Révolution, si La Fayette songea à la République, il ne la comprit que dans les cadres qu'avait formés la monarchie. On l'a accusé d'avoir été un serviteur de la bourgeoisie et d'avoir méconnu la démocratie. Mais la démocratie, au début de la Révolution, se confondait avec le Tiers État : « Au dessous, pas d'autre élément que les agents de destruction dont ne manque aucun état politique : les vicieux et les misérables, milieu de subversion partout existant, au service des meneurs de rue ou de coups de main » (p. 66). Dans la suite, une évolution se produisit, et plus d'un « entendit demander aux couches secondaires de la nation plus d'appui pour la Révolution, que celles par qui elle avait été lancée ne leur semblaient avoir maintenant la force d'en donner » (p. 68). La Fayette, lui, resta convaincu qu'il serait assez maître des événements pour en diriger le cours et les maintenir dans le sens de ses conceptions politiques. De 1791 à 1793, de 1793 à 1799, en 1799, à travers tant de régimes différents, l'attitude de La Fayette ne se modifia pas. Il demeura « l'impénitent de la liberté politique » garantie par une monarchie constitutionnelle. Il l'était encore au moment où il fonda la monarchie de Juillet. Chez lui, l'esprit politique fut absent, si l'on entend par là l'adresse politique et l'art de manœuvrer, la faculté de prévoir les contingences et d'agir en conséquence. Mais il eut mieux : « l'esprit que donne l'impression profonde, raisonnée et agissante, autrement dit la conviction » (p. 96). Il suffit d'ailleurs de lire ses écrits, certaines de ses lettres de prison et d'exil, ou quelques morceaux qui ont pris place dans ses Mémoires, pour se rendre compte que ses idées avaient une portée pratique, sociale ou politique. Il eut une vision très claire de la situation de la France au moment de Brumaire. Il sentit la nécessité, « pour ne pas se voir détruire par le mouvement contraire, d'unir dans la résistance, et pour la réfection du pays, tous les éléments, si distants entre eux semblent-ils être, en qui réside l'intuition de la liberté, et celle du gouvernement dans les données que la liberté impose » (p. 123). La conclusion de M. D. est que « La Fayette a été la personnification vivante des droits de la créature humaine dans le fonctionnement de l'état social, et le héraut de la discussion publique, autrement dit de la liberté politique, dans le gouvernement des nations » (p. 136).

Toutes ces idées sur La Fayette n'apparaîtront ni comme très neuves, ni comme très originales. M. D. les a-t-il du moins renouvelées par la façon dont il les a exposées? Son livre se présente comme une défense de La Fayette contre les attaques ou les réserves dont il a été l'objet de la

part des récents historiens de la Révolution. Mais la défense tourne à l'apologie et est aussi peu critique que possible. Pour apprécier La Fayette dans la Révolution, il faudrait, semble-t-il, discuter son rôle et ses actes dans la Révolution. Suffit-il pour un homme qui fut homme d'action, d'analyser quelques-uns de ses écrits politiques ? Et pouvons-nous voir dans les commentaires très généraux qui les accompagnent et qui ne reposent sur aucune étude critique de la vie du personnage autre chose qu'un exercice de philosophie politique ?

Ce qu'il y a de plus original dans le livre de M. D., c'est le style. Il l'est même trop, et ne se laisse souvent pénétrer qu'à une deuxième lecture. Que signifient par exemple des phrases de ce genre ? « La Révolution a fait aux hommes publics des conditions d'être tout autres qu'auparavant. Par elle et depuis elle ils se sont vus aux prises avec des situations rapidement changées, et la dissemblance de l'une à l'autre a jeté devant eux, pour garder l'unité d'impression et avoir l'unité de conduite par quoi les noms s'honorent, des difficultés de plus, que celle dont la vie politique est naturellement semée » (p. 5). Celles-ci sont-elles beaucoup plus claires ? : « Nous jugeons le passé suivant l'opinion qui est la nôtre dans le présent. A plus forte raison quant à l'histoire, on dirait contemporaine que demeure celle des années 1789 à 1800, car tout le courant du XIXe siècle provient d'elles, a eu leurs conséquences pour objet, les a enracinées ou a combattu pour elles » (p. 2). (Sous Louis XIV) : « Si le lendemain ne dériva pas toujours absolument de la veille, le courant se produisait de soi » (p. 5). Le livre est écrit d'un bout à l'autre dans ce langage, de sorte qu'en terminant ce compte rendu, je suis obligé de mettre moi-même le lecteur en garde contre l'analyse que j'ai présentée, parce que je ne suis pas sûr d'avoir toujours compris ce que M. D. voulait dire. — P. Muret.

Th. Funck-Brentano. **Les Sophistes français et la Révolution européenne.** Paris, Plon-Nourrit, 1905. In-8, IV-330 p.

Un *ultra* de Lyon écrivait, en 1816 : « La France sera sauvée quand nous aurons rétrogradé vers les principes de Louis XIV, autant que la Révolution nous a fait rétrograder vers la barbarie [1] ». La même « idée » directrice anime le livre de M. F.-B., qui vient de s'ajouter à ses deux précédents volumes sur *Les sophistes grecs* et *Les sophistes allemands et nihilistes russes*. En effet, après nous avoir dépeint l'action des grands pen-

1. *La faction civile dévoilée*, Lyon, 1816, p. 96, cité par S. Charléty, *Revue de Paris*, 1er déc. 1904, p. 277.

seurs et des grands politiques du XVIIe siècle, Richelieu, Colbert, Bossuet, Descartes, Arnauld, Pascal et Domat, F.-B. essaie de montrer que les écrivains du XVIIIe siècle, en rompant avec les doctrines du précédent, ont préparé les hommes de la Révolution. La thèse n'est pas nouvelle, et depuis l'abbé Barruel, qui, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* [1], tentait une systématisation violemment tendancieuse, mais intéressante et bien faite [2], jusqu'à Taine, qui dans ses brillantes improvisations sur l'esprit classique, en tête de ses *Origines de la France contemporaine*, analysait les idées et l'action de la trinité Montesquieu, Voltaire, Rousseau, elle a été bien souvent exposée. Le livre de M. F.-B. n'y apportera aucun élément nouveau, aucun fait, aucune vérification. Et son ordonnance même, le choix des monographies qui le composent, ne sont point pour le rendre sérieusement utilisable. Un certain nombre de définitions plus ou moins acceptables de la psychologie traditionnelle permet en effet à M. F.-B. de déterminer les hommes de génie, les hommes d'esprit et les sectaires, et, ces catégories une fois constituées comme des cadres, il y fait rentrer les individus dont il prétend expliquer le caractère et l'œuvre. Quant à chercher, à travers les déformations des doctrines, la filiation des idées, M. F.-B. n'y a pas songé. Enfin les individus étudiés sont pris d'une façon arbitraire, et surtout, de ce qu'ils ont pu écrire tel livre important, au point de vue de la vérité pure, peut-on conclure qu'ils aient agi sur la réalité plus ou moins plastique ? Quelle action a pu, par exemple, avoir Arnauld ? dans quelle mesure sa *Logique* a-t-elle influé sur les esprits du XVIIe siècle ? De même, l'action destructive, en fin de compte, des *Provinciales*, peut-elle se comparer à l'action problématique des *Pensées* de Pascal, où, d'ailleurs, dans les articles VII et VIII, on trouve telle critique égalitaire de la société qui sent d'une lieue l'abominable « sophistique » ? Pourquoi choisir Domat au XVIIe siècle, et négliger Pothier au XVIIIe ? Et les points d'interrogation que je pose, combien se multiplieraient-ils si je suivais M. F.-B. dans son étude des hommes d'esprit : Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Diderot, d'Alembert, Condillac, et des sectaires, Condorcet, Mirabeau, Danton et Robespierre ! Dans cet exposé, combien d'analyses sommaires, de choix arbitraires, d'interprétations incomplètes ou partiales ! Et surtout comment avoir pu séparer les doctrines élaborées, et la réalité sociale et politique, dont, tout en en émanant, elles constituent la critique ? — Ainsi donc, à l'histoire des doctrines, M. F.-B. n'apporte

1. Hambourg, 1798-99, 5 vol. in-8.

2. Il a étudié les sophistes de l'incrédulité et de l'impiété, ceux de la rébellion, ceux de l'impiété et de l'anarchie.

pas grand'chose, pour ne pas dire rien, car est-ce quelque chose, que le mépris avoué de l'auteur pour les « utopies révolutionnaires », la liberté, l'égalité, la fraternité (p. 113), la libre pensée (p. 116) ? Pour aborder cette histoire, où, dans ces dernières années, Henry Michel et M. H. Sée nous ont donné des modèles, il faut à la fois plus d'impartialité, plus d'érudition dans l'étude des textes [1] et des événements contemporains et moins de construction hâtive et précaire qu'il n'apparaît dans le livre de M. F.-B [2]. — Georges BOURGIN.

Eugène BERGER. **Le vicomte de Mirabeau (Mirabeau-Tonneau), 1754-1792.** Paris, Hachette, 1904. In-12, 334 p. Prix : 3. 50.

Le vicomte de Mirabeau, Mirabeau cadet, ou Mirabeau-Tonneau fut tout ensemble populaire et abhorré à Paris pendant les premières années de la Révolution. Aristocrate endurci et fougueux, il fut criblé, par les Parisiens, de sarcasmes dont les moindres étaient ceux de « généralissime du ban et de l'arrière-ban de la noblesse française, conservateur honoraire de la féodalité, frelon ordinaire du pouvoir législatif ». Mais en même temps, les Parisiens, comme le prouvent ces épithètes, avaient, au moins dans les premiers temps, quelque peine à le prendre au sérieux. Cela tenait d'abord à son physique, que les caricatures popularisaient, à sa large figure colorée, à son ventre de Silène, à ses jambes courtes, à sa réputation de mangeur énorme et de buveur plus formidable encore. Ensuite son esprit, ses boutades contre ses collègues, ses interruptions à l'Assemblée, joviales ou furibondes, amusaient. Il produisait l'impression d'une sorte de pandour féroce et facétieux, et c'est sous cet aspect qu'il a traversé l'histoire. La renommée qu'il a laissée était-elle celle qu'il méritait ? M. Berger a voulu répondre à cette question, en dégageant la figure quelque peu légendaire de Mirabeau-Tonneau des caricatures et des pamphlets qui exagéraient ou déformaient ses traits.

La première partie de la biographie de M. B. est consacrée à la vie de Mirabeau cadet jusqu'à sa nomination à l'Assemblée. M. B. a cherché, en même temps, à le replacer au milieu de sa famille et, parmi tant de personnages pittoresques, à marquer son originalité. En 1774, comme tous les derniers des Mirabeau, il était entré dans l'Ordre de Malte. Mais il trouva moyen, dans cette Compagnie, qui n'était pourtant rien moins qu'édi-

1. A signaler le recueil, récemment paru, de A. Bayet et F. Albert, *Les écrivains politiques du XVIIIe siècle*, Paris, Colin, 1904, in-12.

2. Des trois annexes qui le terminent, deux, sur Bolingbroke et Puffendorf se rattachent directement au sujet ; le troisième, sur l'histoire sociale de Rome, est un hors-d'œuvre parfaitement inutile.

fiante, d'accumuler tant d'infractions et de scandales que le Grand Maître, en 1778, le fit embarquer d'office et reconduire en France. Il y revint, nous dit M. B., « dans tout le resplendissement de ses défauts, nullement abattu, ni corrigé, et au moral comme au physique plus exubérant et plus épanoui que jamais ». Il tomba en pleine guerre familiale, le marquis de Mirabeau, sa fille et son gendre, M. et Mme de Saillant, son frère le bailli d'un côté, la marquise de Mirabeau, Mirabeau alors au donjon de Vincennes, et Mme de Cabris de l'autre. Il ne se crut pas obligé de prendre position, et sa sérénité au milieu des orages de la famille lui fait une place à part. Il les contempla d'un œil philosophe, profitant de son impartialité pour soutirer de l'argent aux deux partis. Une seule fois, en 1779, il commit un fâcheux impair, inventant par vantardise une entrevue qu'il aurait eue à Gien avec Sophie Monnier, où la belle recluse l'aurait supplié de travailler avec elle à la délivrance de son amant. Du coup, la haine du marquis, qui négociait avec son fils aîné, se ralluma, celle de Mirabeau s'éveilla contre son frère, Sophie écrivit une lettre de protestation indignée, et le chevalier, après une pareille bourrasque, dut jurer qu'on ne l'y prendrait plus. En 1780, il s'embarqua pour l'Amérique, dans le régiment de Touraine que commandait le marquis de Saint-Simon. Il se distingua dans les opérations autour de Yorktown en 1781, et en 1782 à la prise de la forteresse anglaise de Brimstone-Hill, dans l'île de Saint-Christophe. En 1788, il devint colonel de Touraine, et la même année il eut l'heureuse fortune, inespérée par toute sa famille, de se marier avec une fille de bonne maison bretonne, Melle de Robien. Son bonheur fut de courte durée. Moins de six mois après, il était séparé de sa femme et une fois de plus sans ressources. En cette fâcheuse extrémité, il s'appropria les fonds de son régiment, et l'affaire ayant eu quelque retentissement, sa démission parut inévitable. Il s'en tira cependant avec un simple conseil juciciaire. Il avait l'heureuse faculté de ne garder aucun souvenir pénible ou gênant, et il n'avait perdu ni de sa belle humeur ni de son assurance lorsqu'il se rendit en mars 1789 à l'Assemblée de la noblesse du Haut-Limousin. Selon son biographe, il avait peu de connaissances. Mais il sut s'imposer par son esprit alerte et son formidable aplomb. Nommé secrétaire de la Commission chargée de rédiger les cahiers, il prit une part active à ce travail, et le 21 mars, il était désigné comme représentant de la noblesse aux États généraux avec le comte de Roys.

Dans la seconde partie de son livre, la plus importante, M. B. étudie le rôle politique du vicomte de Mirabeau. L'attitude intransigeante qu'il prit dès le début de la Révolution (il avait fait le serment de ne pas quitter la salle des délibérations de la noblesse, et il fallut que le président de

son ordre l'en déliât, pour qu'il consentît à délibérer en commun avec les députés du clergé et du tiers) ne laissa pas que de surprendre chez un homme dont l'humeur passait pour facile et joviale. Selon M. B., elle s'expliquerait par l'appétit de renommée qu'il partageait avec tous les Mirabeau, et qui le poussa à se tailler un rôle dans le parti opposé à celui où son frère accaparait l'attention. Il voulut apparaître comme le modèle du chevalier français, buveur, coureur, mauvais payeur, mais brave jusqu'à la témérité, spirituel, attaché à son Dieu, à son roi, à l'honneur et aux traditions de sa caste. Dans le rôle qu'il assuma, il força la note pour mieux se faire remarquer, mais il s'identifia assez vite avec le personnage qu'il voulait jouer et qui convenait à son tempérament. M. B. passe en revue dans plusieurs chapitres les principaux actes de l'opposition de Mirabeau-Tonneau. Elle se manifesta sous deux formes : d'abord par des protestations, des mots violents criés de sa place qui déchaînaient des tumultes, des boutades, des sorties furibondes et facétieuses, ensuite par des discours plus étudiés (sur la désorganisation et l'anarchie de la France après la nuit du 4 août, le 27 août et le 2 septembre ; sur la question des biens du clergé le 30 octobre, contre la division en départements et en districts le 9 novembre, sur la réforme militaire le 15 novembre au matin, sur les Parlements le 15 au soir, contre la suppression de l'esclavage le 8 mars 1790, contre l'expropriation du clergé les 11 et 12 avril), souvent courageux, où M. B. a relevé avec raison des critiques justes, parfois du bon sens, voire même de la modération, mais qui ne portaient pas, parce que le vicomte de Mirabeau, le plus mauvais tacticien parlementaire qu'on pût imaginer, se faisait un malin plaisir de heurter avec le plus d'éclat possible l'opinion de la majorité de ses collègues. Il appartenait à la race des enfants terribles qui font plus de mal que de bien à leur parti. Plus d'une fois il entra en conflit avec Mirabeau l'aîné. Il se montrait vis-à-vis de son frère, taquin, provocant, violent. Mirabeau affectait l'indulgence, et un léger dédain qui le mettait hors de lui.

Les qualités et les défauts de Mirabeau-Tonneau devaient en faire un polémiste et un pamphlétaire de valeur. Il écrivit beaucoup, et M. B. a consacré deux chapitres, qui sont parmi les plus nouveaux de son livre, à étudier les écrits sortis de sa plume : *Les facéties du vicomte de Mirabeau*, résumé des bons propos qu'il tenait chez le traiteur Masse, au Palais-Royal, avec ses amis Montlosier, d'Eprémesnil, de Foucault, Cazalès; de nombreux articles du journal *Les Actes des Apôtres* dont Peltier était le directeur, et dont les principaux rédacteurs, Suleau, Champcenetz, Tilly, Rivarol, se réunissaient dans le salon de Mme de Chambonas, aristo-

crate forcenée et spirituelle ; la *Lanterne magique nationale, histoire de la Révolution en quarante-cinq changements*, qu'il rédigea lui-même tout seul ; une quantité de brochures et « d'opinions » dont les deux principales sont une plaquette contre les écrits et la personne de Camille Desmoulins publiée en avril 1790, et « l'hommage rendu au comte de Rully, colonel du régiment du Maine, assassiné par le peuple de Bastia le 19 avril 1790 ». De l'entrain, des saillies, une verve volontiers cynique, une bonne humeur inaltérable jusque dans la colère et dans le combat, mais des longueurs, des répétitions et de la monotonie par l'emploi des mêmes procédés, tels sont les qualités et les défauts que M. B. relève chez Mirabeau-Tonneau écrivain.

A mesure que le vicomte de Mirabeau accumulait ses écrits, ses interruptions et ses discours, ses rapports avec le peuple de Paris devenaient de plus en plus difficiles. Naturellement brave, gouailleur, aimant le tapage, il se plut d'abord aux conduites bruyantes que lui faisaient les Parisiens au sortir de l'Assemblée, aux vitres cassées chez Masse, aux railleries acérées de Desmoulins, aux propositions réitérées de Marat de l'accrocher à la plus solide des lanternes de la capitale. M. B., dans des pages amusantes, nous dépeint les charivaris héroïques qu'il brava avec ses collègues de la droite au temps des réunions de protestation contre la sécularisation des biens de l'Église, alors que l'émeute parisienne les obligeait à se transporter du couvent des Capucins à la Sorbonne, de la Sorbonne à l'hôtel Bablot, rue de l'Université, de l'hôtel Bablot au Salon Français, rue Royale, où eut lieu la débandade finale. Mais il vint un moment où la situation du vicomte fut intenable. En mai 1790, le régiment de Touraine dont il était colonel, en garnison à Perpignan, s'était révolté et avait chassé plusieurs de ses officiers. Mirabeau-Tonneau fut envoyé à Perpignan pour apaiser la sédition. Son intervention fut malheureuse. Il se heurta à des rebelles qui lui dictaient des conditions, à une municipalité qui voulait faire toutes les concessions, et après une bagarre avec ses propres hommes où il mit l'épée à la main, il quitta précipitamment la ville, non sans emporter les écharpes qui cravataient les hampes des drapeaux. Les soldats, en apprenant la soustraction des écharpes, entrèrent en pleine mutinerie, se saisirent du maire et d'un certain nombre d'otages, jetèrent la terreur dans Perpignan et obtinrent l'ordre d'arrestation de leur colonel, qui fut appréhendé et emprisonné à Castelnaudary et ne put continuer son voyage qu'après avoir restitué les cravates. Il arriva à Paris en accusé, obligé de se justifier devant l'Assemblée, qui chargea son Comité des rapports de faire une enquête. Mais le peuple de Paris n'en attendit pas les résultats pour juger « Mirabeau cravate ». En

juillet 1790, le district des Cordeliers ordonna une perquisition dans son hôtel, perquisition que M. B. suppose avoir été dirigée par Danton. Quelques jours après, le 28 juillet, le restaurant Masse, où il dînait avec Montlosier, faillit être emporté d'assaut. Menacé chaque jour d'être assommé, pendu ou lapidé, Mirabeau-Tonneau émigra au début d'août 1790. Dans les derniers chapitres de son livre, M. B. étudie ses rapports avec les princes émigrés, sa réconciliation avec sa femme, la levée de la légion royaliste dont il devint le général et à laquelle il donna son nom, ses incursions au delà du Rhin, enfin sa mort à Fribourg, le 15 septembre 1792.

La biographie de M. B., remplie d'anecdotes, écrite d'une plume alerte, est amusante à lire d'un bout à l'autre. Mirabeau-Tonneau s'en dégage bien vivant, et M. B. l'a étudié et connu avec équité. Pourtant, son livre n'est pas à l'abri de toute critique. 1° Il indique à la fin du volume toutes ses sources imprimées ou manuscrites, sous forme de bibliographie, et ne les cite pas en bas des pages. Le procédé est d'autant plus défectueux que le recueil des Archives parlementaires figure au nombre de ces sources et qu'il est à craindre que l'auteur ne nous ait retracé le rôle de Mirabeau-Tonneau à la Constituante d'après les textes qu'il contient, alors que l'école historique révolutionnaire s'évertue, avec preuves à l'appui, à nous les démontrer suspects. 2° Il est visible que M. B. a subi l'influence des idées de Taine sur la Révolution. J'ai relevé dans son ouvrage, sur l'anarchie spontanée, sur l'esprit a priori des Constituants, sur le sectarisme des Jacobins, sur la situation sans issue faite par les révolutionnaires de 1790 à la royauté, les principales thèses de l'auteur des *Origines de la France contemporaine*, et tel de ses récits, comme celui des journées des 5 et 6 octobre, par le ton et presque par les termes, semble découpé dans les *Origines*. Il en résulte que si M. B. est documenté sur son principal personnage, il n'a pas toujours une notion bien exacte des événements auxquels il a été mêlé. — P. Muret.

Souvenirs du Comte de Plancy, publiés par son petit-fils, le Baron de Plancy, ministre plénipotentiaire. Précédés d'une introduction par M. Frédéric Masson, de l'Académie française. Paris, Société d'éditions littéraires et artistiques (Librairie Paul Ollendorff), 1904. In-8, 579 p. Prix : 7 fr. 50.

Les Souvenirs du comte de Plancy, préfet du premier Empire, né en 1778, mort en 1855, sont divisés en 8 chapitres. Le premier est consacré à Barras, à son entourage, dont faisait partie l'auteur, et aux circonstances dans lesquelles l'ex-directeur fut exilé à Bruxelles en 1801. Après

le départ de Barras, M. de Plancy sollicite avec succès la main de la fille du consul Le Brun, et son mariage lui vaut une place d'auditeur au Conseil d'État. Sa mission d'enquête sur l'état des subsistances dans le département du Nord en l'an XII, sa nomination à la sous-préfecture de Soissons (9 vendémiaire an XIII), son rôle à la cérémonie du sacre, où il figure comme chambellan, sont l'objet du chapitre II. Les deux chapitres suivants (III et IV) traitent de l'administration de M. de Plancy comme préfet de la Doire (depuis le 14 floréal an XIII), puis de la Nièvre (depuis le 30 mai 1808). Le 30 novembre 1810, il est nommé préfet de Seine-et-Marne. Le poste était — et est encore — fort important ; il le devint particulièrement en 1812, au moment de la disette, et en 1814, lorsque s'ouvrit la campagne de France (chapitres V et VI). La première Restauration laisse Plancy en fonctions ; il doit faire face aux graves difficultés qu'entraîne l'occupation étrangère, recevoir la visite successive du duc de Berry, du duc d'Angoulême, du comte d'Artois (chapitre VII). Lors des Cent-Jours, il se rallie à Napoléon ; puis, après Waterloo, il est révoqué, menacé de poursuites, et se retire dans sa terre de Plancy. Sa carrière administrative était close.

L'édition de ses Souvenirs, due à son petit-fils le baron de Plancy, n'a pas été préparée avec tout le soin désirable. Aucune indication sur le manuscrit. Les 20 pages que compte la préface discursive de M. F. Masson auraient été plus utilement employées à donner des renseignements biographiques sur l'auteur, renseignements qu'il eût été facile de recueillir aux Archives nationales dans les séries F^{1b} I (dossiers individuels du personnel administratif) et AF^{IV} (décrets impériaux). — Il eût été bon aussi de prévenir que les Souvenirs n'étaient que partiellement inédits, et qu'ils ont été publiés, en grande partie, en 1900 et 1901, dans la défunte *Revue de Champagne et de Brie* [1].

Ce n'est pas tout. Les Souvenirs du comte de Plancy ont ceci de particulier qu'ils sont abondamment farcis de documents d'archives, lettres, rapports, dont l'auteur avait évidemment gardé copie et qu'il a insérés dans son texte ; en outre, l'éditeur a imprimé, sous le titre de Pièces justificatives, un certain nombre de textes analogues, évidemment trouvés dans les papiers de Plancy. Ici encore, il aurait fallu songer aux Archives nationales et aller y conférer les pièces reproduites dans les Souvenirs avec celles que contiennent les cartons concernant les départements de la Doire, de la Nièvre et de la Seine-et-Marne, dans la série F^{1c} III (Esprit

1. Voici la référence exacte : *Revue de Champagne et de Brie*, 1900, 2e série, t. 12, p. 801-807 ; 1901, 2e série, t. 13, p. 384-447, 674-779. La publication, presque achevée, a été arrêtée par la disparition de la *Revue de Champagne et de Brie*.

public et élections). S'agissant d'un préfet du premier Empire, ce travail de vérification s'imposait ; il était la condition indispensable de tout jugement sur la valeur des Souvenirs.

De cette vérification, à laquelle j'ai procédé, il ressort que les documents publiés par Plancy ne font pas en général double emploi avec ceux de la série F^IC III[1], dont les cartons Doire, Nièvre et Seine-et-Marne sont d'ailleurs assez pauvres pour la période impériale. Bien que les Souvenirs soient en somme, si l'on fait abstraction des pièces reproduites, assez maigres, et qu'ils n'aient été rédigés qu'en 1845, par un homme de 67 ans, dont les facultés intellectuelles n'étaient peut-être pas absolument indemes[2], il y aura donc lieu de les consulter pour l'histoire intérieure du premier Empire, et de retenir les détails qu'ils contiennent d'une part sur la Seine-et-Marne en 1814, et d'autre part sur les fonctions préfectorales, sur l'administration des départements rattachés, les rapports de l'autorité civile avec l'Église, le service des subsistances, et, surtout, la conscription. — P. Caron.

Paul Darmstaedter. **Studien zur napoleonischen Wirthschaftspolitik : I. Die Krisis von 1810-1811 ; II. Ueber die auswärtige Handelspolitik Napoleons I.** (Extrait de la *Vierteljahrschrift für Sozial= und Wirthschaftsgeschichte*, année 1904, p. 559-615, et année 1905, p. 1-31).

L'étude minutieuse et précise qu'il a faite du fonctionnement du régime napoléonien dans un département de l'Empire (le Bas-Rhin), et de l'influence de la domination française dans un état allemand créé par Napoléon (le grand-duché de Francfort[3]), a donné à M. Darmstaedter l'idée de creuser deux questions qu'il avait rencontrées chemin faisant et qui méritaient, en effet, d'être spécialement examinées : il a montré la gravité et l'importance de la crise économique qui se produisit en 1810-

1. En revanche, la circulaire de Montalivet du 25 octobre 1810, « précieux document que je n'ai point vu ailleurs », dit M. Masson, est connue. C'est la première d'une série de circulaires imprimées par ordre du Ministre de l'Intérieur et envoyées aux préfets pour leur permettre de « faire » l'opinion publique. Plancy en reproduit trois, du 25 octobre, des 11 et 23 novembre 1810. Le carton F^1A 24-31, aux Archives nationales, en contient une quatrième, du 18 décembre 1810, relative aux subsistances.

2. En 1815, le comte de Plancy fut si affecté de sa révocation qu'à peine revenu dans son château, il tenta de se suicider en se coupant la gorge et en se jetant du haut d'une tourelle. Il survécut, mais « de tant d'émotions, il lui était resté un ébranlement dans la tête qui lui permettait à peine, par moments, de se consacrer sur ses terres à l'agriculture, qu'il avait toujours passionnément aimée. » (p. 440).

3. Voir les comptes rendus que j'en ai faits dans cette *Revue*, t. III, p. 407 et suiv., et t. VI, p. 271 et suiv. — M. D. vient d'être nommé professeur à Berlin ; chargé d'un cours d'histoire des institutions politiques de l'Amérique du Nord, il va séjourner aux États-Unis d'avril 1905 à avril 1906 ; ce n'est que dans un an qu'il commencera son enseignement.

1811, et il a esquissé l'histoire de l'influence de la politique commerciale de Napoléon sur les peuples étrangers. C'est ainsi que les monographies, en apparence les plus particulières, conduisent à l'étude des faits généraux et y préparent.

Pendant les dix premières années du siècle dernier, les diverses branches de l'industrie française s'étaient remarquablement développées : l'industrie de la laine, celles de la soie et de la toile, celle du fer, celle du coton surtout, de même que les industries parisiennes du meuble et des articles de luxe, avaient été très prospères ; de cette prospérité qui succédait aux années maigres de la fin du XVIIIe siècle, M. D. donne des preuves tirées des documents d'archives et de témoignages de voyageurs contemporains (en particulier l'allemand Nemnich). On pourrait cependant se demander si la prospérité du Consulat et des premières années de l'Empire est due surtout à des causes politiques, la tranquillité et l'ordre intérieurs, ou simplement à des causes économiques, le développement du machinisme et du crédit; mais ce sont là des influences qu'il est difficile, sinon impossible de bien mesurer.

Brusquement, au milieu de l'année 1810, une série de banqueroutes, à Lübeck, puis à Amsterdam, puis à Paris et dans plusieurs grandes villes de France, entraînèrent, par une conséquence inévitable, la ruine partielle de l'industrie française. A Lyon où, au mois de septembre 1810, 14.000 métiers étaient en activité, on n'en comptait plus, en décembre que 7.000; au mois de juillet 1811 on n'en comptait que 5.600, moins qu'en l'année 1801 ! L'industrie cotonnière fut particulièrement atteinte à Rouen et dans toute la Normandie, où les ateliers familiaux étaient alors nombreux ; 50 % des ouvriers étaient sans travail, et les bandes de prolétaires affamés inquiétaient l'administration ; Richard Lenoir, qui occupait au début de 1810 plus de 10.000 ouvriers, n'avait « plus de crédit » à la fin de l'année ; il en allait de même dans le Nord, dans la Haute-Alsace, à Gand, partout où l'industrie du coton était, tout récemment encore, prospère et en plein développement.

Les spéculations effrénées en denrées coloniales, le tarif de Trianon, avec ses droits énormes que les négociants ne pouvaient payer, les constructions de nouvelles fabriques, faites sur des plans trop vastes et souvent à crédit, la surproduction, l'augmentation du prix des matières premières, furent les causes principales de la crise. Il y en eut d'autres, particulières à certaines régions : le Midi fut privé de débouchés importants par l'interminable guerre d'Espagne, le marché russe se ferma peu à peu aux soieries de Lyon, qui n'eurent plus accès aux foires de Leipzig;

l'Allemagne, la Suisse et l'Italie, appauvries, furent, de jour en jour, des acheteurs plus médiocres. La crise de 1810-1811 marqua, en réalité, la banqueroute de la politique économique de Napoléon.

L'Empereur, mis chaque jour au courant des progrès de la crise, ne voulut pas écouter les conseils que lui donnait le régent de la Banque de France, Vital-Roux, et renoncer au système de protection devenu impraticable ; cependant, craignant de perdre la confiance et l'attachement de la bourgeoisie riche, craignant aussi et surtout les troubles ouvriers, il chercha à diminuer les effets du désastre ; pour cela, il revint au procédé qui, déjà en 1807, avait été employé : les prêts aux manufacturiers. De décembre 1810 au début de l'année 1812, la caisse du Domaine extraordinaire prêta 19 millions à 5 °/₀ remboursables dans une ou deux années suivant le cas ; les trois quarts de cette somme allèrent aux fabriques de coton, qui étaient les plus atteintes. En outre, des commandes furent faites à Lyon, à Saint-Quentin, à Gand, à Paris, et des meubles et des tentures remplirent le Palais-Royal.

Tous ces moyens, de même que les travaux de charité entrepris dans Paris et en province, pouvaient bien assurer le pain aux ouvriers pendant quelques semaines ; ils ne pouvaient empêcher ni arrêter l'action des causes profondes de misère et de chômage : ces causes profondes, c'était le système économique de Napoléon, un protectionnisme poussé à ses dernières limites ; c'était aussi la guerre interminable et les incessants appels de conscrits, qui épuisaient le pays.

M. D., qui a fort bien analysé la crise de 1810-1811, aurait dû continuer son étude jusqu'en 1814 ; il aurait pu établir que les dernières années de l'Empire furent des années maigres : une série de moissons mauvaises et médiocres, le prix du pain atteignant un taux élevé (0,26 la livre dans le Cher en 1811), le gain moyen des ouvriers, dans les villes et dans les campagnes, diminuant sans cesse (un franc par jour dans le Cher en 1811), telles furent les causes de séditions et de troubles fréquemment répétés et souvent très graves ; à partir de 1811, les Conseils de subsistances, présidés par l'Empereur, furent nombreux, car la question du pain fut, en ces dernières années, la question essentielle [1].

Sur l'influence et les effets de la politique commerciale de Napoléon à l'étranger, M. D. a donné, dans le second article, d'intéressantes indications. Développant une communication qu'il a faite à la Société d'histoire

1. Consultés à partir de 1811, chaque année, au début de l'hiver, sur les moyens de remédier à la misère, les préfets proposaient des travaux de charité, des travaux de vicinalité, des dépôts de mendicité. Pour 1812, voir en particulier les *Mémoires* du chancelier Pasquier (t. Ier).

moderne [1], il a montré que le système économique de Napoléon était établi sur des bases aussi peu solides que son système politique : celui-ci reposait sur l'épuisement financier et militaire des États alliés ou soumis; celui-là entraînait nécessairement leur épuisement économique : les États alliés de la France ne pouvaient acheter presque uniquement que des produits français, tandis que la France et l'Italie fermaient leurs frontières aux produits étrangers. La puissance économique des alliés diminuant, par une conséquence naturelle l'exportation française diminuait aussi, en même temps que s'appauvrissaient ses clients. Il est vrai que Napoléon continuait une tradition protectionniste ancienne, et bien souvent suivait les indications des industriels : cependant il eut le grave tort d'exagérer et surtout d'étendre à un territoire beaucoup trop vaste le système de la prohibition absolue. — Ch. Schmidt.

Comte de Hübner. **Neuf ans de souvenirs d'un ambassadeur d'Autriche à Paris sous le second Empire, 1851-1859**, publiés, par son fils, le Comte Alexandre de Hübner. Avec un portrait en héliogravure. Paris, Plon-Nourrit, 1904. 2 vol. in-8, IV-474 et 431 p. Prix : 15 fr.

Le baron, puis comte de Hübner, diplomate autrichien, né en 1811, mort en 1892, fut chargé, en mars 1849, d'une mission extraordinaire à Paris, où il avait précédemment séjourné (en 1837 et 1838). Quelques mois plus tard, il était nommé ministre plénipotentiaire auprès du Président de la République. Élevé au grade d'ambassadeur en 1856, il resta à Paris jusqu'à la déclaration de guerre de 1859, c'est-à-dire pendant dix années.

Il a laissé, pour les années 1851-1859, un Journal qu'il destinait à l'impression, et que son fils publie aujourd'hui. Ce Journal paraît authentique : l'éditeur n'en a pas moins eu tort de ne donner aucun renseignement sur le manuscrit original. Avons-nous affaire à un « diaire » tenu au jour le jour ? Y a-t-il eu rédaction, mise en forme, postérieurement aux événements, de notes prises sur le vif ? Et puis, quel rapport existe-t-il au juste entre les *Neuf ans de souvenirs* et les *Erinnerungen eines œsterreichischen Botschaften in Paris unter dem II. Kaiserreich*, qui ont paru, sous le nom de Hübner, en 1903 et 1904, en deux volumes, à la librairie Pœtel, à Berlin ? Il s'agit évidemment du même texte. Mais laquelle des deux versions est la version originale, la française ou l'allemande ? Ou bien le comte de Hübner — qui publiait simultanément, en 1873, à Paris, en

1. Signalée dans cette *Revue*, t. VI, p. 369, et résumée dans le *Bulletin* de la Société d'histoire moderne, n° 29 (Voir en outre les observations de M. D. dans le même Bulletin, n° 30).

français, et à Leipzig en allemand, sa *Promenade autour du Monde* — avait-il préparé lui-même les deux versions ? La préface devrait fournir réponse à ces questions.

Ces réserves faites, je me plais à reconnaître que le Journal du comte de Hübner est un document intéressant et important. C'est tout d'abord une chronique de Paris, de 1851 à 1859, chronique à la fois politique et mondaine, d'où l'on peut tirer un certain nombre de renseignements utiles sur l'Empereur et l'Impératrice, sur la physionomie de Paris lors du Coup d'État, ou à l'époque de l'attentat d'Orsini et de l'application de la loi de Sûreté générale, sur les principaux personnages du régime, sur le contre-coup, à l'intérieur, des événements extérieurs, sur les derniers salons, ceux notamment du faubourg Saint-Germain, où M. de Hübner, disciple de Metternich et très épris de légitimité, fréquentait assidûment. — C'est en second lieu, et avant tout, une chronique diplomatique, dont on apercevra toute la valeur possible si l'on songe que la période pendant laquelle M. de Hübner représenta en France l'Autriche est celle où Paris a été sans conteste, au XIXe siècle, le centre de la politique européenne. M. de Hübner a été mêlé activement à toutes les négociations de ces huit années, à l'affaire de la reconnaissance de Napoléon III, à l'affaire de Crimée, au Congrès de Paris et à la Conférence de 1857, à l'affaire des Principautés en 1858 ; enfin il n'a cessé d'être au premier plan pendant toute la durée de la crise italienne, depuis le moment où elle s'est nouée jusqu'au moment où elle a abouti à la guerre.

Je n'essaierai point de déterminer quelles clartés nouvelles apportent aux historiens son témoignage personnel et les longs extraits qu'il donne de ses dépêches à son ministre, le comte de Buol-Schönstein. Nous commençons à être bien renseignés sur l'histoire diplomatique du second Empire et, dans ce domaine, l'appréciation d'un document nouveau exige une série de confrontations minutieuses, dont il ne saurait être question ici. Je me borne à dire, en me fondant sur le résultat de plusieurs vérifications partielles, que les Souvenirs du comte de Hübner me paraissent mériter d'être pris en très sérieuse considération. Aussi longtemps surtout que les archives de la chancellerie de Vienne resteront closes, ils seront essentiels pour la connaissance de la politique autrichienne au milieu du siècle dernier, dans les affaires d'Orient et d'Italie. — P. Caron.

G. Weill. **Histoire du mouvement social en France (1852-1902)**. Paris, Alcan, 1905. In-8, 494 p. Prix : 7 fr.

M. Weill avait publié, en 1900, une *Histoire du parti républicain en France, de 1814 à 1870*. Il nous donne aujourd'hui une *Histoire du mouvement social*, de 1852 à 1902. Les deux mouvements, républicain et socialiste, ont été assez souvent mêlés, pour que la première étude de M. W. l'ait conduit à la seconde. Il était utile, en tous cas, d'avoir dès maintenant, sur l'une et l'autre question, un premier manuel. M. W. a tenté de nous le donner.

Dans sa préface, il a défini son sujet avec assez d'exactitude. « J'entends ici, dit-il, par mouvement social l'ensemble des efforts tentés pour améliorer la condition économique de la classe ouvrière. » Mais il remarque que jusqu'à ce jour, c'est surtout l'action de l'État qui a été considérée par le prolétariat comme le principal moyen d'amélioration : aussi l'histoire du mouvement social sera-t-elle surtout une histoire politique. Il insiste d'autre part sur ce fait que les théories sociales ne sont pas l'œuvre de penseurs qui s'isolent du monde, mais qu'elles portent toujours la marque des circonstances extérieures : aussi l'étude des idées ne peut-elle être séparée de celle des faits.

M. W. commence son récit au lendemain du coup d'État du 2 décembre ; il le termine aux élections législatives d'avril-mai 1902. Passe encore pour la dernière date, quoique l'auteur n'ait marqué nulle part, à notre connaissance, l'importance de cette date. Mais il nous semble vraiment étrange qu'une étude sur l'histoire du mouvement social en France, pendant la deuxième moitié du XIXe siècle, ne comprenne même pas un chapitre d'introduction sur la révolution de 1848, ou sur l'état économique et moral des classes ouvrières, au lendemain de cette révolution. Et c'est être vraiment un peu bref que de dire en deux lignes (p. 3) : « La démocratie socialiste voulut d'abord vaincre par la force et fut écrasée aux journées de juin ».

Le chapitre Ier décrit les débuts du second Empire, adversaire du socialisme et protecteur des classes ouvrières ; il résume les mesures « de caractère à la fois progressif et policier » (p. 8) prises par lui à leur égard. Suit une description de la condition des classes laborieuses. — Le chapitre II offre une analyse, forcément brève et superficielle, des théories émises alors : l'appel adressé au patronage des classes dirigeantes par Auguste Comte et par Le Play ; le libéralisme économique de J. Simon ; l'interventionnisme de Vacherot, Villiaumé, Dupont-White, Walras ; — enfin le collectivisme de Colins et le mutuellisme de Proudhon. — Au

chapitre III, c'est l'analyse du républicanisme ouvrier d'alors (p. 51), les initiatives du prince Victor, les brochures ouvrières, les délégations aux Expositions, la grève des typographes de 1862, les élections de 1863 et le manifeste des 60, enfin la loi sur les coalitions de 1864. — A ce premier réveil de la classe ouvrière, succède le mouvement d'association (chapitre IV), les premières grèves, la fondation du *Courrier français* par Vermorel, journal où se trouvent exprimées quelques-unes des idées qui seront plus tard celles des Communards (p. 81), l'Exposition universelle de 1867. — Le chapitre V est consacré à l'Internationale ; M. W. montre comment sa fondation se rattache, en quelque manière, au mouvement libre-échangiste de 1860 (p. 96), ce qui est intéressant ; mais il ne marque point nettement à notre gré les tendances de l'association, ni les raisons qui amenèrent le gouvernement à sévir (p. 109). — Puis le mouvement révolutionnaire gagne vers 1868 (chapitre VI), dans la classe ouvrière et la jeunesse des écoles. Le socialisme révolutionnaire échoue aux élections de 1869 ; mais il favorise la renaissance de l'Internationale française. M. W. nous donne une bonne analyse de certains articles de la *Marseillaise* en particulier d'articles de Millière, qui formulent déjà le plan d'action de la Commune (p. 130). « En somme, conclut-il (p. 132), le mouvement socialiste était confondu avec le mouvement révolutionnaire ; républicains et communistes, libéraux et ouvriers étaient associés pour hâter la chute de l'Empire, quand la guerre survint. »

Ici se place le chapitre sur la Commune (ch. VII) : nous aurions souhaité qu'il eût plus de relief, qu'il se détachât mieux du récit un peu uniforme de M. Weill. En citant (p. 154) l'article de l'*Égalité* du 18 mars 1880, marquant que la Commune « donna sa véritable mesure ouvrière et socialiste surtout dans ses conséquences historiques », il a sans doute prouvé qu'il saisissait bien l'importance de ce mouvement. Mais il y a bien du flottement et de l'incertitude dans son appréciation « de la légende socialiste » formée autour de la Commune. C'est un jugement au moins singulier que celui-ci (p. 137) : « La prise d'armes n'eut point le socialisme pour motif ; mais l'idée sociale était ancrée dans l'esprit des révoltés, chez beaucoup elle avait pris la force d'une croyance religieuse ; *dès que le pouvoir tomba entre leurs mains, ils se rappelèrent les formules tant de fois répétées par eux et considérèrent cette victoire comme celle de la République démocratique et sociale.* » La psychologie, que M. W. attribue aux insurgés du 18 mars, est plutôt simpliste ! Nous ne pouvons entrer dans le détail de la discussion : M. W. lui-même cite des textes qui démentent ce que sa thèse a d'exagéré (cf. p. 141, une phrase de Vaillant). Le mot de Marx, cité par lui (p. 146) est la vérité même : « La grande mesure

sociale de la Commune fut son existence même. » Ce fut la prise de possession du pouvoir par des groupements populaires qui donna au souvenir de la Commune son efficacité révolutionnaire. Disons seulement que M. W. n'a pas, — et il ne le pouvait faire, — éclairci beaucoup la question.

Chapitre VIII : l'Assemblée nationale, la loi de 1872 contre l'Internationale, l'enquête sur la condition des ouvriers ; la loi de 1874, le mouvement des cercles catholiques. Çà et là, M. W. remet en lumière quelques faits oubliés, quelques traits intéressants : la propagande poursuivie par l'Internationale de 1871 à 1873 (p. 161-163), et la propagande bonapartiste de J. Amigues, au même temps. — Mais bientôt commence le mouvement syndical (chapitre IX). Le mouvement révolutionnaire étant écrasé, le mouvement gréviste dangereux, « les ouvriers se terrent dans les chambres syndicales » (p. 181). Il s'agit moins d'un syndicalisme de résistance que d'un syndicalisme coopérateur. Les positivistes, presque seuls alors (le fait est à noter), ne s'effraient point de la grève (p. 186). C'est, d'autre part, le moment de la violente lutte politique pour la République : la bourgeoisie gambettiste promet au prolétariat la reconnaissance des syndicats, l'instruction gratuite, l'amnistie pour les hommes de la Commune. — En 1877, un nouveau mouvement commence : le mouvement collectiviste (chapitre X. On se demande pourquoi M. W. l'intitule *Renaissance* du collectivisme). C'est la campagne de l'*Égalité*, la rupture entre M. Brousse et M. Guesde, la lutte du marxisme contre le possibilisme. — Sous le titre : Républicains et socialistes, le chapitre XI contient l'histoire du mouvement social de 1882 à 1889 (loi de 1884 ; progrès de l'interventionnisme à la Chambre ; procès des anarchistes à Lyon), et sous celui de : Socialistes et anarchistes, le chapitre XII contient celle de 1889 à 1893 (Congrès internationaux ; attentats anarchistes ; alliance des syndicaux et des socialistes ; alliance des socialistes et des radicaux ; élections de 1893). — Les chapitres XIII et XIV (Le socialisme parlementaire et le conflit socialiste) suivent enfin l'histoire des partis socialistes depuis le programme de Saint-Mandé jusqu'aux élections de 1902. C'est un récit clair, bien suivi, en général exact, peu pénétrant.

Le livre se complète enfin par toute une série d'études séparées, de chapitres sans lien, où se trouvent analysées les manifestations diverses de la vie sociale, pendant la même période : d'abord, la législation ouvrière (chap. XV) et l'analyse assez complète de l'œuvre de M. Millerand ; ensuite, à une place assez inattendue, le mouvement social chrétien (chapitre XVI), l'œuvre des cercles catholiques, l'antisémitisme, l'Encyclique *Rerum novarum* (1891), la démocratie chrétienne, les théories de

M. Goyau et la propagande du *Sillon*. Le chapitre se termine (M. W. n'oublie rien) par un paragraphe sur l'Association protestante pour l'étude des questions sociales. — Dans un même chapitre (XVII), sont étudiés le mouvement coopératif et le mouvement mutualiste : sociétés de secours mutuels, mutualité scolaire, coopératives de consommation, coopératives de crédit, coopératives de production, participation aux bénéfices, syndicats agricoles ont chacun les honneurs de quelques pages. — L'organisation syndicale voulait un chapitre entier (XVIII) ; les rapports des arts et du mouvement social, un autre (XIX). Dans la Conclusion (chapitre XX), M. W. étudie les revendications des diverses classes, petite bourgeoisie, employés, paysans, ouvriers. Il montre ces derniers partagés, tiraillés presque entre leurs tendances politiques et leurs désirs de progrès économiques. Un mot en passant sur le féminisme. Et notre auteur termine par un exposé récapitulatif des trois grandes écoles sociales : libérale (en décadence), socialiste, et inventionniste ou réformiste. Ici l'auteur apparaît : il se félicite que cette école soit en progrès en France, comme dans les autres pays d'Europe. « Les ouvriers, dit-il, ne s'en contentent pas (des lois sociales obtenues) et veulent des changements beaucoup plus considérables ; mais, quelle que soit parmi eux l'activité des révolutionnaires et des anarchistes, les réformistes ne semblent pas en minorité dans la classe ouvrière, et ils deviennent chaque jour plus nombreux dans la classe bourgeoise. Ainsi apparaît la possibilité d'un accord pacifique. Elle est satisfaisante pour ceux qui, revenus du laisser-faire, mais défiants à l'égard du collectivisme, désirent voir s'introduire, par les efforts combinés des individus, des associations libres, et de l'État, plus de justice et d'égalité dans les lois comme dans les mœurs. »

Une bibliographie choisie, « celle des livres les plus utiles », donc forcément un peu arbitraire, mais en général bien faite ; puis un index précieux complètent l'ouvrage.

On nous pardonnera cette longue analyse, faite chapitre par chapitre ; elle était nécessaire pour donner une idée de la richesse du volume de M. W., et de son économie. De sa richesse, nous avons peu à redire : si l'histoire était seulement l'art des « dénombrements complets », M. W. serait le premier des historiens. On l'a vu, rien n'est oublié dans ce gros volume : féminisme, Universités populaires, mouvement social protestant, aucune manifestation n'est passée sous silence. Sur bien des points même, beaucoup d'indications curieuses sont à relever, beaucoup de petits faits oubliés : j'en ai cité certains, il y en a d'autres, comme la proposition de M. Camélinat en 1885 de prendre l'initiative d'une législation internatio-

nale du travail (p. 252), comme l'alliance des radicaux et des socialistes en 1893, ou la théorie d'un antisémitisme anticatholique (p. 349). La documentation même de M. Weil est abondante : à vrai dire, elle ne dépasse pas de beaucoup, pour la période contemporaine, celle de tout « honnête homme » qui suit du dehors le mouvement social ; mais elle épuise au moins celle-là. Des documents importants, et souvent ignorés, comme les articles de M. Andler sur le mouvement coopératif, dans la *Revue de métaphysique et de morale* de 1900, sont cités et analysés par lui. On peut regretter cependant qu'il n'ait point eu recours plus souvent à l'enquête directe. Deux fois, seulement, dans tout ce gros livre, il est fait appel à des souvenirs personnels (p. 278, une conférence de M. Guesde, à laquelle l'auteur assista, et p. 467 le récit d'un Communard repenti). Beaucoup des acteurs de cette histoire existent encore : M. W. eût pu leur demander souvent des renseignements utiles, comme par exemple le nom du socialiste allemand qui vint à Paris en 1877 (p. 213) ou toute autre indication. Il est vrai que les enquêtes personnelles présentaient bien des dangers, et la documentation livresque était assez riche pour qu'on pût se borner à elle.

Si précieux cependant que soit ce livre, si riche que soit sa matière, et quelques services qu'il puisse rendre, ce n'est cependant pas un bon livre. Je ne voudrais point chicaner M. W. sur sa manière habituelle de décrire un mouvement historique, sur l'absence de composition de ses chapitres, qui semblent nés trop souvent d'une simple juxtaposition de fiches, sur le caractère un peu froid et sec de son récit. Je rends hommage plus que personne à ses qualités de recherche et d'analyse ; je reconnais, plus que personne, les services incontestables que rendent ses livres. Mais il faut, pour décrire un mouvement, comme le mouvement social de la seconde moitié du XIXe siècle, des connaissances économiques ou sociologiques qu'il n'a pas. Les considérations et les conclusions qui ressortent de sa longue étude sont, par là même, d'une pauvreté qui surprend. J'ai cité plus haut les dernières lignes du livre : elles sont peu compromettantes, et bien extérieures. Sur le parti socialiste, dont M. W. a étudié en détail toute l'évolution, n'y avait-il point d'autres conclusions possibles que de déplorer les luttes de personnes, la constitution des faux groupes, l'hésitation « des dirigeants socialistes à combattre certains projets qu'ils savent dangereux pour la patrie », et de rendre hommage à l'activité propagandiste des mêmes dirigeants (p. 468) ? Et n'est-il pas indigne de la science historique de M. W. que de constater que « les militants ouvriers français n'ont jamais ressemblé à cette plèbe romaine qui se vendait aux empereurs pour des congiaires » ? Comme

tout cela est extérieur, et quelles explications superficielles encore que celles qui sont fondées sur « l'esprit individualiste qui caractérise le Français » (p. 397), sur « l'individualisme capricieux des littérateurs français » (p. 426), sur « l'idéalisme de l'ouvrier de race latine » (p. 454), sur le fait « que la tendance à former un parti de classe n'est pas *naturelle* aux ouvriers français » (p 455), etc. Je n'insisterai pas sur les erreurs de détail, comme « le député marxiste Kautsky » (p. 317), ou quelques autres ignorances qui trahissent que M. W. n'est pas *Fachmann* de socialisme, comme on dirait outre-Rhin. De même, quand M. W. parle de « l'utopie catastrophique » (p. 384), il semble bien qu'il confonde la tendance révolutionnaire des ouvriers français et le « catastrophisme » marxiste, qui a un sens très précis et différent.

Mais ce qui manque surtout dans ce gros livre, sous ses divisions tantôt chronologiques, tantôt logiques, c'est la conception une du progrès de la classe ouvrière, du drame de ce développement. M. W. a bien vu que l'amélioration de la condition économique du prolétariat était le centre de tout ce mouvement (p. 1). Il ne s'en est pas souvenu, dans le cours du livre. Il a oublié de nous dire les vicissitudes commerciales de la France pendant ce temps ; il a oublié de noter à leur temps les mouvements de grève, les chômages ; et, forcément, son histoire des idées sociales populaires est restée sans fondement. Il a négligé surtout de marquer la valeur respective de chaque opinion, de chaque théorie par rapport à la pensée populaire ; et toutes celles qu'il expose semblent un peu trop sur le même plan. Voilà pourquoi ce livre compact semble amorphe et sans vie.

L'autorité que M. W. s'est acquise par ses travaux antérieurs nous permettait de formuler ces critiques. Son livre, où ses qualités d'historien restent entières, prouve seulement qu'en matière d'histoire sociale, des connaissances économiques, il faut dire plus : une habitude, une expérience même du mouvement contemporain qu'on veut décrire, sont indispensables. Avec ses défauts, l'histoire de la démocratie socialiste allemande de Fr. Mehring a une valeur, même scientifique, supérieure au récent ouvrage de M. W. : cela tient à l'érudition de Mehring, mais aussi et plus encore, à ce qu'il prenait part lui-même, activement, à la vie quotidienne de son parti. L'impartialité extérieure de l'historien risque de perdre quelque chose, à cette participation directe aux événements : mais sa compréhension du mouvement qu'il décrit n'en peut être que plus profonde. Il reste à décider ce qui vaut le mieux. — Albert Thomas.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1905.

5 Mars. = P. Bliard. *Jésuites et protestants, à propos d'une étude récente.* [Critique de l'article de M. Gachon sur « Le Conseil royal et les protestants en 1698 », paru dans la *Revue historique* (cf. la *Revue*, t. V, p. 747, et ci-dessus, p. 75, 221), M. B. estime que, en ce qui concerne le rôle des Jésuites en Languedoc, « M. Gachon a trop souvent affirmé sans prouver, que parfois même il s'est manifestement trompé ».]

La Grande Revue. 1905.

15 Mars. = O. Tixier. *Le Tiers-État de Touraine et les réformes judiciaires en 1789.* [D'après les « cahiers » inédits du bailliage de Touraine en 1789 (cahiers généraux et cahiers de paroisses). Ces documents nous montrent que le désir d'une réforme de l'organisation judiciaire était aussi vif, en Touraine, à la ville que dans le plat pays. Ils proposent le remplacement des justices seigneuriales par des bureaux de conciliation, à la fois justices de paix et tribunaux de simple police, réclament la liberté individuelle, la liberté de la presse, la rédaction d'un code, l'amélioration de la police rurale, la suppression des juridictions d'exception et de la vénalité des charges, la simplification de la procédure. En somme, une série de vœux « modérés, raisonnables, prudents ».] — G. Stenger. *La société française pendant le Consulat. L'armée.* [Suite et fin.]

La Nouvelle Revue. 1905.

1er Mars. = G. Stenger. *Les théâtres de chant sous le Consulat.*

La Quinzaine. 1905.

1er Mars. = G. Stenger. *L'armée sous le Consulat. Portraits militaires.* [Ney, Oudinot, Soult, Suchet, Victor, Clarke, Caulaincourt, Sébastiani, Lassalle.]

La Révolution française. 1905.

14 Mars. = A. Aulard. *Le doctorat du Commandant Ernest Picard : Bonaparte et Moreau.* [Récit des relations de Bonaparte et de Moreau depuis le 18 brumaire jusqu'au procès de Moreau exclusivement, très important pour l'histoire, non seulement militaire, mais intérieure, du Consulat. Résumé, fait par M. Picard, de cette thèse et des deux questions historiques qu'il a présentées en outre : *Dumouriez dans l'Argonne* et *Critique des sources manuscrites existant aux Archives de la Guerre sur la guerre de 1870 (période impériale).*] — L. Dutil. *La circulation des grains dans l'Aude à l'époque révolutionnaire.* [Suite et fin. Récit des événements de 1792. Quoique la récolte soit très belle, les préoccupations populaires subsistent tou-

jours, l'agitation est très vive dans toute la région, particulièrement autour de Carcassonne et au nord du canal. Le peuple croit à un complot pour accaparer les subsistances et accuse les administrateurs du département ; une émeute éclate contre eux en août et le procureur général syndic est massacré. La fermentation continue en septembre ; en octobre, l'arrivée de forces militaires en quantité suffisante rétablit l'ordre et permet d'assurer la circulation des barques sur le canal. Dans l'été de 1793, les préoccupations reparaissent très vives, mais l'origine du mécontentement populaire doit être surtout cherchée désormais dans l'application de la loi du maximum ; la circulation des grains proprement dite ne paraît pas avoir été troublée.] — E. Le Gallo. *Les Jacobins de Cognac pendant la période thermidorienne, d'après le registre de leurs délibérations.* [Leur attachement à la République et leur patriotisme continuent d'être aussi vifs pendant cette période qu'en 1793 et en l'an II ; mais leurs discours, leurs motions, leurs actes nous les montrent participant à la réaction générale contre la Terreur, les terroristes, les « buveurs de sang » et les idées démocratiques. Le premier signe de réaction se manifeste dans une délibération du 11 brumaire an III, au sujet « des horreurs qui se sont commises à Nantes et aux environs ». La Société se réunit pour la dernière fois le 12 fructidor an III et, pour se conformer à la loi du 6 fructidor, arrête qu'elle ne se réunira plus.] — F. Mourlot. *Une visite aux Archives départementales de l'Orne.* [M. M., inspecteur d'Académie de l'Orne, a fait visiter ces Archives aux élèves-maîtres de l'École normale d'Alençon ; le récit de cette visite, extrait du *Bulletin de l'Instruction primaire de l'Orne* (1904, nº 6), est suivi d'un questionnaire adressé par M. M. aux instituteurs de la Manche, de plusieurs arrondissements du Calvados et de plusieurs cantons de l'Orne, relatif à l'histoire économique de la généralité de Caen.] — *Notes de lecture.* I. A. Mathiez. *Origine de la devise : « La liberté ou la mort ».* [D'après les *Révolutions de France et de Brabant*, nº 7 (janvier 1790), le drapeau des milices nationales du Dauphiné et du Vivarais portait cette devise : « La mort et la liberté ».] II. C. P. *La marquise de Chastenois et Chateaubriand.* [Une Mme de Chastenay, dont parle Chateaubriand dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, sans savoir qui elle était, pourrait bien être la marquise de Chastenois, qui fut compromise en juin 1794 dans l'affaire de Catherine Théot.]

La Revue. 1905

1er Mars. = Scheurer-Kestner. *Souvenirs de jeunesse.* [Suite ; fin le 1er mars. I. La résistance en Alsace ; le colonel Keller et le capitaine Braun ; voyage à Tours chez Gambetta ; à Dôle chez Garibaldi ; Challemel-Lacour ; séjour à Bordeaux. Octobre-novembre 1870].

La Revue Hebdomadaire. 1905.

7 Janvier. = L. Batiffol. *Un duc archevêque en 1830* [Le cardinal de Rohan-Chabot, d'après le livre récent de Ch. Baille].

21 Janvier. = H. Welschinger. *L'intrigue de Savone* [Continué le 28 janv., fin le 4 févr. Extr. du livre récent de M. W., *L'Empereur et le Pape*, dont nous rendrons compte].

11 Février. = P. DE LA GORCE. *La conférence de Châlons* [Extr. du t. VII de l'*Histoire du second Empire*].

4 Mars. = L. BATIFFOL. *La personne de Louis XV jugée par un de ses ministres* [D'ap. les *Mémoires de Choiseul*, récemment pub. par P. Calmettes].

18 Mars. = Gal HARDÿ DE PERINI. *Batailles françaises. Le duc de Montmorency-Luxembourg en 1672* [Les combats de Woerden, sept.-oct. 1672].

25 Mars. = A. DE MALARCE. *Quelques souvenirs à l'occasion de M. Batbie.*

Le Correspondant. 1905.

10 Mars. = E. DAUDET. *Bonaparte et Louis XVIII.* [Fin. Arrivée de l'abbé de La Marre à Paris au début d'avril ; organisation du Conseil royal, composé de Clermont-Gallerande, président, Montesquiou, Royer-Collard. Irritation de l'abbé de La Marre lorsqu'il apprend que, contrairement aux arrangements pris, d'Avaray a fait connaître l'existence du Conseil à plusieurs personnes, à Monsieur, à Mme d'Anjou, ex-maîtresse de Frotté et royaliste militante, à Cazalès. En juillet 1800, la lettre de Louis XVIII n'est pas encore remise à Bonaparte, parti pour l'Italie. En attendant l'occasion, on épie les symptômes favorables à la cause royale, on commente certains propos de Joséphine. A la mort de Mallet du Pan, tentative pour faire de Rivarol le porte-parole du parti royaliste ; mais Rivarol, paresseux, reste inactif. Un moment le bruit court que Bonaparte pourrait consentir à la Restauration moyennant la création à son profit d'un grand-duché dans l'Italie du Nord. Au début d'août enfin, Montesquiou se décide à faire remettre les lettres destinées à Bonaparte et à Le Brun. Réponse, connue, de Bonaparte. Conversations de Montesquiou avec Le Brun, qui s'attache à décourager son interlocuteur, puis avec Talleyrand, encore incertain sur la durée du régime consulaire, et qui tient un langage ambigu. Après hésitations, le Conseil royal se décide à communiquer au roi les réponses de Bonaparte et de Le Brun. Comment les accueille Louis XVIII : refus hautain de transiger, d'accepter une pension ou même, ainsi que Le Brun l'avait insinué, le royaume de Pologne reconstitué. En février 1801, le roi doit quitter Mitau pour Varsovie ; à ce moment, l'attentat de la rue Saint-Nicaise, œuvre des royalistes, met fin à toutes négociations utiles. Elles ne sont reprises qu'indirectement, en 1803, à la veille de la proclamation de l'Empire : Bonaparte voulait obtenir par l'intermédiaire du roi de Prusse l'abdication de Louis XVIII. Mission du président de Meyer, bourgmestre de Varsovie. Louis XVIII refuse, absolument.]

25 Mars. = IMBART DE LA TOUR. *Fustel de Coulanges. L'œuvre et l'homme.*

Revue Bleue. 1905.

4 Mars. = G. MONOD. *Michelet et son père* (*Documents inédits*). [Suite. Funérailles de Michelet père, le 20 novembre 1846. Au retour, accès de fureur de Michelet « contre cette affreuse sépulture chrétienne qui, au lieu de donner le mort à l'élément purificateur, le feu, le livre à la pourriture et aux vers ». On en retrouve la trace dans l'Introduction, écrite à la fin de 1846, de la *Révolution française.*]

25 Mars. = F. Puaux. *Le Protestantisme français et la séparation de l'Église et de l'État. I. Le Passé.* [Coup d'œil général sur l'évolution organique du Protestantisme français, des origines à nos jours].

Revue des Questions historiques. 1905.

N° 2. = G. Guillot. *Un diplomate oublié du XVIIIe siècle. Bernardin Kadot, marquis de Sébeville, envoyé extraordinaire de Louis XIV à Vienne (1681-1683).* [Protégé par Louvois, Sébeville séjourne à Vienne de 1681 à 1683 ; dans ce premier article, il n'y a guère qu'un résumé de sa carrière jusqu'à son départ pour Vienne. A suivre.] — A. de Maricourt. *Un intendant de Corse sous Louis XV. Daniel-Marc-Antoine Chardon et sa famille (1731-1805).* [Copieuse histoire de la famille Chardon : famille de robe « qui s'élève du commerce au barreau et du barreau aux grandes charges d'administration et de jurisprudence ». D.-M.-A. Chardon, rapporteur du procès des Sirven, fut à cette occasion en correspondance avec Voltaire ; peu après il fut nommé intendant de Corse ; récit de ses mésaventures conjugales ; quelques détails, trop rares, sur son administration ; rentré en France en 1770, il remplit diverses charges administratives dans la marine, et s'occupe des pêches (la documentation de l'auteur est incomplète ; il n'a pas consulté aux Archives nationales les dossiers des Nantukois); digression sur la famille Chabouillé ; Chardon meurt en 1805. Détails sur ses filles et son fils, parfaitement obscurs : « c'est l'histoire... de la noblesse parlementaire du temps passé qui eut ses débuts vaillants et pénibles, et puis son apogée... et puis sa décadence... »] — M. de Germiny. *Frédéric-Auguste devant Napoléon, d'après des documents inédits.* [Après avoir constaté qu'il « manque, semble-t-il, certains chapitres à l'histoire impériale », M. de G., qui paraît ignorer le livre récent de M. A. Bonnefons (*Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste*, cf. *Rev. d'Hist. mod.*, t. IV, p. 61), se préoccupe « d'étudier impartialement », à l'aide de « documents privés », l'attitude de Frédéric-Auguste devant Napoléon ; M. de G. néglige d'ailleurs de dire la valeur des documents qu'il utilise ; il se sert en particulier d'un *Exposé de la marche politique du roi de Saxe*, de *Souvenirs inédits du chevalier de Cussy*, de *Souvenirs intimes du baron de Bourgoing*, dont il ne fait pas la critique. A suivre.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1905.

Mars. = G. [Cne Colin]. *Les campagnes du maréchal de Saxe* (Suite). *La campagne de 1745. Ire partie : Fontenoy.* [Suite. IX. La colonne anglaise et les Gardes. Mise en mouvement de la colonne anglaise du duc de Cumberland, dans l'espace compris entre le bois de Barry et Fontenoy. Les Gardes françaises viennent au devant d'elle : les deux troupes se rencontrent presque à bout portant, sur la crête d'un pli de terrain. Les mots fameux de lord Hay et du comte d'Anterroches ont bien été échangés, mais les Gardes n'en ont pas moins tiré les premières, d'ailleurs mal ; riposte immédiate et meurtrière des Anglais ; panique et fuite des Gardes ; charges infructueuses de la cavalerie française. X. Les contre-attaques. Les Anglais croient la bataille gagnée ; autour de Louis XV, désarroi ; le maréchal de Saxe reste confiant : c'est lui, et non pas Noailles, Richelieu, Biron ou Valfons, qui a réparé tout. Il appelle

à lui les vieilles brigades de Piémont et de Normandie, placées vers Antoing, où l'échec des Hollandais les rend désormais inutiles ; mais cet ordre, mal transmis, n'est exécuté que par Piémont. Cependant les Anglais, décimés par le feu terrible qui part des bois de Barry et de Fontenoy, n'avancent pas ; les deux ailes de leur ligne se replient de manière que la colonne prend la formation d'un bataillon carré long. Maurice de Saxe prépare alors l'attaque décisive. Elle est tentée une première fois sur les deux flancs de l'ennemi, mais sans concordance, et échoue. A suivre.] — B. [Cel COUTANCEAU.] *La campagne de 1794 à l'armée du Nord, 17 pluviôse-8 messidor an II* (Suite). 2e *partie : Opérations.* [I. Le plan de campagne. Le plan français : une vigoureuse offensive de l'armée du Nord, avec le concours des armées des Ardennes et de la Moselle : instructions détaillées de Carnot à Pichegru, du 21 ventôse an II, et à Charbonnié, commandant l'armée des Ardennes, du 11 germinal an II ; plan de manœuvre définitivement adopté par Pichegru : la manœuvre classique, sur la ligne Lille-Menin-Courtrai, de Maurice de Saxe en 1744, de Rochambeau en 1792. Le plan des alliés, œuvre de Cobourg, devait consister à marcher sur Paris, en attaquant par la Flandre et en restant partout ailleurs sur une défensive menaçante. Mais il ne pouvait être adopté qu'après examen à Vienne et entente avec l'Angleterre et la Prusse. Mission de Mack à Londres, auprès de Pitt, à Trèves, auprès du maréchal de Mollendorf. Au dernier moment (mars 1794), la défection de la Prusse fait tout échouer ; il était désormais trop tard pour exécuter le plan de Cobourg, qui eût exigé l'offensive au début même du printemps. Discussion et comparaison technique des deux plans.] — Lt P. AZAN. *Sidi-Brahim.* [Nouvel extrait (cf. ci-dessus, p. 438). Chap. X. Les responsabilités. « Montagnac et Barral se partagent les responsabilités, mais c'est Montagnac qui en a la plus grande part.. Il rêva d'un coup de fortune... Il perdit la partie. L'enjeu était sa vie, et il sut la donner sans une défaillance... Son sacrifice fera toujours oublier ses erreurs ».]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des Sciences morales et politiques :

11 Mars : M. G. Picot offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. P. de La Gorce, le tome VII et dernier de l'*Histoire du Second Empire*.

18 Mars : M. A. Sorel présente à l'Académie, de la part des auteurs, les volumes récents de MM. P. Fauchille sur *Une chouannerie flamande au temps de l'Empire, 1813-1814, d'après des documents inédits*, et H. Welschinger sur *Le Pape et l'Empereur, 1804-1815*. — M. Gomel donne lecture d'une *Étude relative aux taxes révolutionnaires sous la Convention*. — Conformément au rapport de M. E. Levasseur, le prix Estrade-Delcros, de la valeur de 8.000 francs, est décerné à M. Armand Brette, auteur du recueil des *Documents relatifs à la convocation des États-généraux en 1789*.

25 Mars : M. Lyon-Caen, président, prononce l'éloge funèbre de M. H. Hüffer, membre correspondant de l'Académie, décédé à Bonn [1]. —. M. C. Picot dépose sur le bureau le tome Ier de l'ouvrage de M. Imbart de la Tour sur les *Origines de la Réforme*. — M. Himly offre à l'Académie, de la part de M. Ernest Stroehlin, ancien professeur à l'Université de Genève, un ouvrage intitulé : *Jean Petitot et Jacques Bordier, deux artistes huguenots du XVIIIe siècle*.

— La Société de l'histoire de la Révolution a tenu son assemblée générale à la Sorbonne, le 25 mars 1905, sous la présidence de M. Jules Claretie, président d'honneur. Après une allocution du président et audition du rapport du secrétaire général, M. Camille Bloch, les lectures suivantes ont été faites : *Les portraits de Hoche*, par M. Émile Bourgeois ; *Bonaparte et les ouvriers*, par M. Albert Milhaud ; *Les prêtres mariés pendant la Révolution*, par M. A. Aulard ; *La Société secrète du « Lion dormant » (1816)*, par M. Georges Bourgin.

Des élections ont eu lieu ensuite pour le renouvellement des membres du Comité. Les membres sortants ont été réélus ; M. Jean Jaurès remplace au Comité M. Amand Montier, décédé. — La séance a été levée après approbation des comptes.

— La *Revue des Pyrénées* devient en quelque sorte l'organe de l'Université de Toulouse, dont le Conseil a nommé un Comité de rédaction chargé de la diriger. Elle sera désormais publiée par fascicules trimestriels, dont le premier (1er trimestre de 1905) vient de paraître. Il contient des articles de C. Bouglé, Baron Desazars, P. Chauvin, et une chronique de Cl. Perroud.

---

1. Nous consacrerons, dans notre prochain numéro, une notice bibliographique aux travaux, très importants pour l'histoire de France, de M. Hüffer.

— M. Le Vayer vient de proposer l'achat des minutes des affiches officielles de la Commune, soustraites au jour le jour par un employé de l'Imprimerie nationale. Ces minutes, en général, n'offrent pas d'autre intérêt que les textes imprimés ; pourtant, quand elles portent les signatures des membres de la Commune, quand elles présentent le premier jet, autographe, des rédacteurs gouvernementaux, elles peuvent donner, sur des points particuliers, des informations précises, dont l'historien de la Commune pourra tirer parti. M. Da Costa, dont la *Revue* analysera prochainement le tome III des *Souvenirs*, a d'ailleurs utilisé le recueil ainsi constitué, et c'est en partie sur ses conseils que la proposition de M. Le Vayer a été formulée.

— La Commission chargée de rechercher et de publier les documents relatifs à la vie économique de la Révolution française s'est réunie le 1er avril au ministère de l'Instruction publique, sous la présidence de M. Jaurès.

Au nom de la sous-commission permanente, M. A. Aulard a exposé l'état des travaux en cours et les résultats dès à présent acquis. Dans tous les départements, les comités correspondants créés par arrêté ministériel sont constitués et ont commencé à fonctionner. Les sept publications votées par la Commission sont activement préparées ; l'une d'elles est même déjà prête : c'est celle des dossiers de la vente des biens nationaux dans le département du Rhône. M. S. Charléty, professeur à l'Université de Lyon, qui en était chargé, a livré son manuscrit, qui va être mis à l'impression.

Dans une de ses premières séances, la Commission avait émis le vœu que les archives départementales fussent ouvertes aussi largement que possible aux travailleurs locaux ; une circulaire ministérielle (voir ci-dessous), due à l'intervention de M. Et. Dejean, directeur des archives et membre de la Commission, a donné tout récemment, sur ce point, entière satisfaction à la Commission.

En terminant, M. Aulard a exprimé l'espoir que la Bibliothèque nationale voudrait à son tour témoigner de son intérêt pour les études historiques en organisant, pour le plus grand profit des travailleurs, le prêt des doubles qu'elle possède. M. Henry Marcel, administrateur général de la Bibliothèque nationale, qui était présent, a répondu que le prêt des doubles était chose décidée, et qu'il ne restait plus qu'à l'organiser pratiquement.

La fin de la séance a été employée à l'examen d'une circulaire détaillée relative à la publication des cahiers de paroisses de 1789. Cette circulaire a été approuvée et vient d'être envoyée aux Comités départementaux.

N. B. — Une erreur s'est glissée dans la note consacrée, dans notre dernier numéro, à la Commission. A la liste que nous avons donnée de ses membres, il faut ajouter MM. Henry Marcel, administrateur général de la Bibliothèque nationale, et Réveillaud, député, nommés dans le courant de mars. La Commission compte donc actuellement, non pas 39, mais 41 membres.

— Sur la proposition de M. Et. Dejean, directeur des Archives, le ministre de l'Instruction publique vient d'adresser aux préfets une « Circulaire relative à la communication des documents des archives départementales, communales et hospi-

talières », qui apparaîtra comme capitale à quiconque s'intéresse au développement des études locales d'histoire, et spécialement d'histoire moderne. L'analyse qui suit en fera saisir l'importance :

L'utilisation des documents d'archives dans les travaux historiques prend, de jour en jour, plus d'extension ; et la création récente des comités départementaux d'étude et de publication des documents économiques de la Révolution française ne saurait manquer de la rendre encore plus fréquente. Le moment semble venu de « donner un peu plus d'élasticité aux anciens règlements relatifs à la coopération du service des Archives à l'œuvre commune des historiens ».

L'impossibilité matérielle, où ils se trouvent trop souvent, de consulter tel ou tel document conservé dans un dépôt éloigné de leur résidence, est un des plus sérieux obstacles auxquels aient eu affaire, pendant longtemps, les travailleurs locaux. Cet obstacle est devenu beaucoup moins grave du jour où l'Administration des Archives a admis le principe du « prêt à l'extérieur ». Mais jusqu'ici, le prêt à l'extérieur a été restreint aux seuls registres ; pouvaient seuls en bénéficier les travailleurs très éloignés ; et les articles déplacés devaient être conservés pendant toute la durée du prêt dans un autre dépôt public d'archives.

« Après mûr examen de la question, j'ai pensé, Monsieur le Préfet, qu'on pouvait élargir les conditions de ce système du prêt à l'extérieur, et l'appliquer à des cas nouveaux. »

Désormais, le prêt pourra être consenti aux travailleurs du département intéressé ou des départements voisins : les pièces prêtées pourront être déposées et consultées dans les bibliothèques municipales classées et les bibliothèques universitaires ; enfin — et c'est là l'innovation essentielle — le prêt sera étendu aux *liasses* de pièces séparées.

Les pièces qui, en vertu des règlements, ne doivent jamais sortir d'un dépôt d'archives seront naturellement exceptées. En principe, seuls les documents classés pourront être prêtés. Le prêt aux particuliers, à domicile, reste formellement interdit. La communication à l'extérieur des pièces d'archives « paraissant devoir être, avant tout, une question d'espèces », toute demande de prêt, instruite sur place par les soins du préfet, devra être soumise au ministre. Des précautions matérielles minutieuses seront prises pour assurer la parfaite conservation des pièces déplacées.

« En résumé, la circulaire que je vous adresse aujourd'hui, Monsieur le Préfet, a pour but de rapprocher les pièces d'archives des travailleurs et surtout des Comités départementaux auxquels je vous prie d'en donner communication. Il importe que, de plus en plus, tant par la commodité des heures d'ouverture des dépôts que par la libéralité de la communication, non seulement des documents, mais encore des inventaires, au besoin et quand la chose est possible, des inventaires manuscrits, les archives, qui depuis vingt et un ans et pour cela même ont été rattachées au ministère de l'Instruction publique, deviennent des laboratoires de science historique, étroitement associés à la grande œuvre de recherches et d'enseignement.

« Je ne me dissimule pas les difficultés que la mise en pratique des instructions

présentes peut rencontrer, mais je compte à la fois sur la bonne volonté éprouvée et sur la prudence avertie de MM. les Archivistes pour accorder les intérêts de la science avec la sauvegarde des collections. Dans les mairies rurales, plus particulièrement, le manque de classement, de locaux, de personnel, sera trop souvent un sérieux obstacle soit aux prêts, soit aux consultations. En portant ces instructions à la connaissance de MM. les Maires, vous ne manquerez pas d'appeler leur attention sur la nécessité de hâter l'organisation méthodique de leurs fonds d'archives, afin qu'ils puissent contribuer aux travaux des comités par le prêt extérieur, et de prendre en même temps des mesures, en vue d'assurer la garde, la communication et le renvoi des pièces venues du dehors pour être consultées dans leurs mairies. Je me plais même à espérer que les administrations municipales, en apprenant le profit que la science peut, elle aussi, tirer de leurs archives, auront à cœur d'en améliorer la conservation ... »

— M. Gabriel Monod a publié, dans le *Temps* du 21 mars dernier, un intéressant article intitulé : *Les œuvres posthumes de M. et Mme J. Michelet*. Après avoir établi que Mme Michelet a été pour son mari, de son vivant même, « beaucoup plus qu'une conseillère et une inspiratrice,... la collaboratrice la plus active », M. M. recherche et détermine dans quelle mesure elle a remanié les œuvres posthumes de Michelet, et ce qu'elle y a ajouté. *Les soldats de la Révolution*, *Le Banquet*, *Mon Journal*, *Sur les chemins de l'Europe*, le t. XL des *Œuvres complètes*, ont été édités, sans modifications sérieuses, sur les manuscrits originaux de Michelet ; par contre, *Ma jeunesse* et *Rome* sont, pour une très large part, l'œuvre de Mme Michelet. Cette dernière est morte en 1899. Son frère et héritier, M. Mialaret-Beckvell, a confié les papiers de Michelet (89 liasses et une « volumineuse correspondance ») à M. M., qui en a déjà tiré la matière d'un certain nombre d'articles, et s'apprête à en donner d'autres fragments relatifs à la vie de Michelet, de 1849 à 1874, et à l'histoire de son enseignement, surtout au Collège de France. En terminant, M. M. prie instamment les personnes qui possèdent des lettres de Michelet de les lui communiquer : « Ces communications seraient précieuses pour le travail biographique que j'entreprends, et pourraient me permettre de préparer une édition de la correspondance complète de Michelet. »

— Dans son livre sur l'*Impératrice Marie-Louise* (cf. le compte rendu publié par la *Revue*, t. V, p. 556 sqq.), M. Frédéric Masson a émis cette opinion que si Marie-Louise n'avait pas rejoint Napoléon à Fontainebleau au moment de l'abdication, c'est qu'elle en avait été empêchée par le comte Schouvalow, commissaire des Alliés. Cette thèse, reprise par le même historien dans un article (*Kaiserin Marie-Luise in Blois*) de la *Neue freie Presse* de Vienne du 29 décembre 1904, a trouvé un contradicteur dans la personne de M. Auguste Fournier, l'historien autrichien de Napoléon et du Congrès de Châtillon. M. Fournier s'est attaché à établir (*Neue freie Presse*, 2 janvier 1905) textes en mains — et très solidement, semble-t-il — que la prétendue pression exercée par Schouvalow n'était rien moins que démontrée, et que si Marie-Louise, après s'être mise en route de Blois vers Fontainebleau, s'était arrêtée à Orléans, c'est parce qu'elle en avait ainsi et libre-

ment décidé. M. Masson a répliqué dans le même journal (4 mars 1905) en maintenant ses assertions. Dans un dernier article, paru le 3 avril (*Marie-Luise in April 1814*), M. Fournier, après avoir développé à nouveau ses arguments, déclare qu'en présence d'un adversaire qui s'est fait un précepte de conduite du mot fameux : « La garde meurt et ne se rend pas », il préfère abandonner la lutte, et prendre — ce qu'il fait en termes courtois et spirituels — congé de M. Masson.

— Nous notons, dans le dernier numéro (février 1905) de la *Revue de Synthèse historique*, outre un article de M. Henri Sée sur *Condorcet, ses idées et son rôle politique* d'après les ouvrages récents de MM. Alengry et L. Cahen, la première partie (Les sources : documents d'archives et de bibliothèques, inventaires, répertoires, catalogues, bibliographies) d'une « revue générale » consacrée par M. P. Boissonnade à l'histoire économique de la Révolution française (1789-1804).

— Le mémoire présenté par M. Albert Demangeon, comme thèse complémentaire de doctorat, à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, sur : *Les Sources de la Géographie de la France aux Archives nationales* (Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905, pet. in-8, 120 p., prix : 3 fr.), s'adresse, son titre l'indique, aux géographes. Cependant, comme la géographie, telle qu'on l'entend aujourd'hui, doit constamment faire des emprunts à l'histoire, il y a tout lieu de présumer que le travail de M. D. est de nature à rendre des services aux historiens. Et en effet, ils y trouveront, sur une dizaine de séries — capitales pour l'histoire économique — des Archives nationales, de nombreux renseignements, exacts, bien rangés et intelligemment commentés, qu'aucun instrument de travail proprement historique ne leur offrait jusqu'ici avec la même précision et la même abondance.

— Edmond Pilon. *Portraits français (XVIIIe et XIXe s.)*, Paris, Sansot, 1904, in-16, 259 p. — Après une préface de MM. Paul et Victor Margueritte, neuf études : *La vie de M. Faivre, Paradis de Moncrif, Le salon de Mme Geoffrin, Choderlos de Laclos, M. Sauce, Fabre d'Églantine, Le chevalier de Saint-Just, Maurice et Eugénie de Guérin, Les amants de Montmorency.* En écrivant ces *Portraits français*, M. Pilon a voulu faire des *Portraits à la française*, d'une exécution soignée, d'un joli coloris, élégants et nuancés; il a savamment dosé l'esprit, l'ironie, l'attendrissement ; il a tracé de petits tableaux variés et pittoresques. Et surtout, aucun étalage d'érudition. Cela rappelle les *Originaux* de P. de Musset, les *Oubliés et les Dédaignés* de Monselet ; mais vraiment, ces sortes d'esquisses paraissent aujourd'hui un peu surannées. Entre la fantaisie et l'histoire, il faudrait choisir. En somme, plus d'agrément que d'utilité. — J. M.

— Paul Nourrisson. *Les Jacobins au pouvoir. Nouvelles études sur la franc-maçonnerie contemporaine.* Paris, Perrin, 1904, in-18, xv-273 p. — M. N. est un spécialiste de l'antimaçonisme français. Son nouveau livre est la réédition d'études antérieurement parues dans des revues bien pensantes sur différents événements de la maçonnerie française et internationale (assemblées du Grand-Orient et congrès maçonniques). M. N. a seulement le mérite d'avoir mis la main, — et

encore fut-ce si difficile? — sur quelques publications maçonniques, qu'il analyse tout bonnement, sans se préoccuper de chercher, même au point de vue de sa thèse, des groupements importants de faits et d'idées, et en se contentanr de lancer, en guise de conclusion à chacun de ses fragments, des prédictions sinistres et obscures et des adjurations au monde conservateur. — G. Bn.

— Félix Hémon. *Lamartine*. Paris, Delagrave, (1904), in-12, 98 p. — Très complet et très clair, ce nouveau fascicule du *Cours de littérature* de M. Hémon sera utile aux étudiants. C'est, avant tout, ce que l'auteur a cherché. L'étude des œuvres est mêlée à la biographie du poète : toutes les questions importantes sont étudiées. A la suite, une bonne bibliographie, une série de « jugements », des sujets de dissertations et de leçons. — J. M.

— Dans *La célébration à Nogent-le-Rotrou de la première fédération, le 14 juillet 1790* (Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur, 1904, in-8, 15 p.), M. Gustave Daupeley reproduit la copie d'un procès-verbal de cette fête qu'il a trouvée dans les papiers de son beau-père, M. Gouverneur. Dans une autre brochure, *Quelques épisodes de la Révolution à Nogent-le-Rotrou (1789-1795)* (Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur, 1904, in-8, 30 p.), il utilise d'abord ce qu'il appelle un « factum » remis par un membre de la Société populaire de Nogent aux conventionnels Fleury et Bourdon, envoyés en mission dans le département d'Eure-et-Loir en l'an III, et intitulé « Tableau raccourci des différents événements que les partisans de la royauté ont produits dans la commune de Nogent-le-Républicain, ci-devant le Rotrou, département d'Eure-et-Loir, depuis et y compris 1789 (v. s.) jusqu'à ce jour ». M. D. déclare ce factum « très partial, naturellement », et, parce que « l'histoire ne fait pas œuvre sectaire », il s'est bien gardé, nous dit-il, d'une reproduction *in extenso*. En quoi l'historien ferait-il « œuvre sectaire » en reproduisant un document, quelles que soient les opinions qui y sont émises ? Quoi qu'il en soit, M. D. cite textuellement certains passages et analyse seulement les autres. Il donne à la suite « plusieurs anecdotes qu'avait laissées en manuscrit à M. Gouverneur l'excellent Nogentais, M. Bodin, à la mémoire de qui chacun rendait hommage ». Je ne mets nullement en doute la bonne mémoire de M. Bodin ; mais dans un autre endroit de sa brochure (p. 5), M. D. parle de « M. Bodin, Nogentais pur sang, né en 1784, qui a laissé d'excellentes notes manuscrites ». Né en 1784, l'auteur de ces notes avait donc cinq ans en 1789 ; et vraiment, quel profit un historien peut-il tirer des notes d'un témoin qui avait cinq ans au moment où se sont passés les faits dont il parle ? D'ailleurs, tous ces événements d'histoire locale n'ont d'intérêt que pour les habitants de la région où ils se sont produits ; ils n'apportent rien de nouveau à l'histoire de la Révolution. Nous trouvons, par exemple, quelques lignes sur les tentatives faites pour taxer les grains et denrées à Nogent, à La Loupe et à Remalard ; mais sur cet épisode des troubles provoqués en 1792 par la question des subsistances dans la Sarthe, en Loir-et-Cher et en Eure-et-Loir, nous sommes renseignés par des documents infiniment plus précis et plus détaillés. Notons aussi une curieuse explication de la *Grande peur* rapportée par M. Bodin : « On a toujours dit que c'était Mirabeau qui avait conseillé de

faire cette épreuve, afin de connaître le zèle et l'ardeur patriotique des Français, à une époque où tous les hommes étaient préoccupés d'événements ultérieurs qui, par leurs résultats, devaient étonner le monde entier. » Je rappelle que M. Bodin avait cinq ans au moment de la *Grande peur*; il ne fait que répéter un *on-dit* ; mais de quand datait cette explication ? était-elle contemporaine de l'événement lui-même, ou ne fut-elle trouvée que longtemps après ? C'est ce qu'il serait intéressant de savoir, et ce que nous ne savons pas. — P.-R. M.

— Le livre consacré par M. Marius-Ary Leblond à *La Société française sous la Troisième République d'après les romanciers contemporains* (Paris, Alcan, 1905, in-8, XVI-314 p., prix : 6 fr.) est une tentative originale d'emploi, à des fins historiques, de la critique littéraire. Partant de cette double constatation que l'étude des littératures a permis de renouveler l'histoire de la civilisation durant des périodes entières, et que l'œuvre d'art littéraire tend de plus en plus, depuis quelque trente ans, à exprimer la vie réelle, à devenir « œuvre d'histoire, ce que Goncourt voulait qu'elle fût », M. L. s'est cru autorisé à chercher et à trouver dans l'œuvre des principaux romanciers contemporains, Zola, Mirbeau, les Margueritte, P. Adam, P. Bourget, Huysmans, Barrès, Vogüé, etc., les éléments d'un tableau d'ensemble de la Société française à la fin du XIXe siècle. Il a procédé par monographies, c'est-à-dire qu'il s'est efforcé de dessiner successivement, après celle de l'*Enfant*, « qui est la société envisagée dans son origine commune », la physionomie d'un certain nombre de personnages sociaux types : *les Officiers*, *les Financiers*, *la Noblesse*, *les Anarchistes*, *les Socialistes*. Ses emprunts sont nombreux et faits adroitement; tantôt il résume, tantôt il cite *in extenso*.

Bien qu'il soit publié dans une Bibliothèque d'histoire contemporaine, l'on pourra se demander si le livre de M. L. est bien un livre d'histoire, et la préface de l'auteur soulève de grosses questions de principe, dont nous n'entreprendrons point ici la discussion. Il est, en tout cas, de lecture agréable, et témoigne de beaucoup de sincérité et d'indépendance de pensée ; les chapitres sur les anarchistes et les socialistes sont très étudiés et méritent une mention spéciale.

— *Mémoire et correspondance du général Leclaire, 1793. Avec une notice sur la famille Leclaire*. Paris, R. Chapelot, 1904, in-8, 206 p., avec plan et carte (Publié sous la direct. de la Sect. hist. de l'État-Major de l'Armée). — La plus grande partie du *Mémoire* du général Leclaire, ainsi que l'introduction dont l'a fait précéder le Cne J. Colin, ont été publiées dans la *Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée*, en avril 1904, et analysées ici même (cf. t. V, p. 591). La reproduction de l'une et de l'autre occupe les pages 1 à 69 de la présente publication, qui comprend en outre cinq documents provenant des archives de la famille Leclaire, à savoir : 1° un complément, allant du 22 mai au 14 novembre 1793, du *Mémoire* de Leclaire ; 2° son Journal, de 1758 au 11 pluviôse an III, journal « qui fait double emploi avec son Mémoire pour certaines parties, mais nous renseigne sommairement sur sa vie de 1758 à 1792 et comble les lacunes qui se sont produites dans ce Mémoire » ; 3° son registre de correspondance du 25 février au 31 mars 1793 ; 4° son registre de correspondance du 29 août au 6 octobre 1793 ;

5° un registre contenant, avec quelques lettres de lui-même, la copie des ordres et lettres reçus par lui du 15 février au 19 octobre 1793. Ces différentes pièces constituent un ensemble très intéressant, non seulement pour la biographie de Leclaire, mais aussi pour l'histoire de l'armée du Nord, pendant l'année 1793.

— *Choix de discours de Charles Floquet.* T. Ier : *1885-1889.* T. II : *1889-1896.* Paris, A. Colin, 1904, 2 vol. in-8, 420 et 274 p., avec un portr. et 2 fac-sim. d'autogr. Prix : 12 fr. — Cette publication, qui fait suite aux *Opinions et discours* de Floquet jusqu'en 1885 précédemment édités par M. Albert Faivre, est divisée en quatre parties : 1° présidence de la Chambre des députés, 8 avril 1885-3 avril 1888 ; 2° présidence du Conseil, 3 avril 1888-14 février 1889 ; 3° action parlementaire, puis de nouveau présidence de la Chambre du 10 novembre 1889 au 10 janvier 1893 ; 4° dernières années, janvier 1893-janvier 1896. En annexe, le texte des discours prononcés le 14 mai 1899 à l'inauguration du monument élevé au cimetière du Père-Lachaise. Imprimés sous la direction de Mme Veuve Floquet, ces deux volumes, qui sont un pieux hommage, ont en même temps une valeur scientifique, les textes qu'ils mettent, groupés et sous un format maniable, à la disposition des historiens étant des documents importants pour l'histoire politique de la troisième République.

— Nous avons déjà annoncé (t. IV, p. 650) la publication du nouveau recueil de documents de M. Aulard, *Paris sous le Consulat.* Le tome II vient de paraître (Paris, Cerf, 1904, in-8, 849 p. ; prix : 7 fr. 50). Il embrasse la période du 1er frimaire an IX au 30 germinal an X (22 novembre 1800-20 avril 1802). Ce sont des documents tirés de la série AFIV (Secrétairerie d'État impériale) et surtout des papiers de la police, série F7, aux Archives nationales, sur lesquels M. Ch. Schmidt a publié ici même (t. IV, p. 313-327) un long et indispensable article, et qui nous font connaître, avec les journaux, l'esprit public à Paris. Ce sont des tableaux de la situation de Paris, faits au Ministère de la police, des rapports de la préfecture de police, qui enregistrent dans le détail les bruits publics, les hausses et les baisses à la Bourse, la publication des livres et brochures, les spectacles, et où les prêtres et leurs sermons, les émigrés, les militaires, les ouvriers, les difficultés relatives aux subsistances, ne sont pas oubliés. Les conversations particulières dans les maisons, dans les cafés nous sont révélées. Toute la vie sociale, religieuse, morale, politique de Paris se montre au vif dans ces documents qui permettront de faire un tableau complet et vivant du Consulat. M. A. a, d'ailleurs, pris soin de compléter les documents des archives par de nombreux extraits des journaux du temps : *Journal des Débats*, *Journal de Paris*, *Gazette de France*, *Le Citoyen français*, *Le Publiciste*, le *Moniteur*, *La clef du cabinet.* Voilà une publication que nous ne saurions trop recommander aussi bien aux littérateurs qu'aux historiens proprement dits. — P. S.

— Je crois que, si commodes que puissent être les tables qu'il promet d'ajouter à sa *Bibliographie de la Contre-Révolution dans les provinces de l'Ouest ou des guerres de la Vendée et de la Chouannerie, 1793-1815-1832* (Saint-Brieuc, F. Guyon, extr.

des *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, et tiré à 150 ex. ; 1er fascicule ; A-B, 1904, in-8, 66 p. ; prix : 3 fr.), M. Edmond LEMIÈRE à eu tort d'adopter l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, alors qu'il était indiqué et facile d'introduire au moins quelques grandes divisions méthodiques. J'aurais aussi à regretter l'absence, au début, d'une table des périodiques dépouillés, et à formuler certaines critiques relatives à la rédaction et à l'agencement des articles. Mais je veux insister, de préférence, sur le soin que M. E. L. a apporté à son travail, et sur les services que celui-ci est appelé à rendre, la littérature historique des guerres de Vendée étant une des plus compliquées, une des plus rebelles au récolement qui se puissent rencontrer. — L'auteur annonce, « pour paraître en 1905 », le 2e fascicule, qui comprendra les lettres C à L. — P. C.

— La *Liste alphabétique des officiers généraux jusqu'en 1762 dont les notices biographiques se trouvent dans la* Chronologie militaire *de Pinard*, dressée par M. Léon LECESTRE, publiée par lui dans *le Bibliographe moderne* (1903 et 1904) et tirée à part (Paris, Picard, 1904, in-8, 108 p. ; prix : 3 fr.), rendra les plus grands services jusqu'au jour, prochain, souhaitons-le, où le précieux instrument de travail qu'est le recueil, devenu rarissime, de Pinard, aura trouvé un érudit pour le refondre et un libraire pour le réimprimer. Jamais les études d'histoire militaire n'ont eu autant de fervents qu'en ce moment, et il se rencontrerait, sans aucun doute, un nombre de souscripteurs suffisant pour faire de la réédition de la *Chronologie militaire* une opération de tout repos.

— Général BOURELLY. *Souvenirs de la campagne de 1859 en Italie.* Paris, Combet, (1905), in-12, XI-237 p. ; prix : 3.50. — Ces Souvenirs, dit la préface, sont « la reproduction fidèle de notes crayonnées sur place », au cours de la campagne, par l'auteur, alors lieutenant et attaché à l'état-major du 3e corps d'armée, commandé par le maréchal Canrobert. Ils retracent au jour le jour, du 27 avril au 7 août 1859, les épisodes, les événements auxquels M. B. a été mêlé ; exactement limités à son champ de vision, ils font bonne impression par leur sobriété et leur précision. Il faut louer l'auteur de les avoir imprimés tels quels, et d'avoir résisté à la tentation de les « corser » ; il a mis en note les considérations et jugements divers, d'ailleurs judicieux, que lui a suggérés la réflexion ; il a bien fait. Son témoignage devra être retenu par les historiens de la guerre d'Italie ; ils y trouveront des renseignements sinon nouveaux, du moins utilement confirmatifs, sur la conduite presque incohérente de la campagne, les à-coups dans les opérations, l'incroyable décousu de la bataille de Solférino, la très vive déception des Italiens à la nouvelle de la paix.

— Salomon REINACH. *Apollo. Histoire générale des arts plastiques professée en 1902-03 à l'École du Louvre.* Paris, Hachette, 1904, in-16, XII-336 p. (gr.). — Faire tenir en 25 leçons, devenues dans le volume autant de chapitres, toute l'histoire des arts plastiques depuis les os gravés de l'époque quaternaire jusqu'au mobilier « modern-style » d'aujourd'hui, est un tour de force de synthèse que pouvait seul tenter et réaliser l'érudit à la connaissance encyclopédique qu'est M. S. Reinach. Dans cet exposé si court et si serré, on trouvera non seulement un

clair résumé des idées générales qu'il faut posséder sur toutes les périodes de l'art, mais encore on découvrira, au détour de certaines phrases, que quelques-uns des problèmes actuellement posés sont esquissés et des solutions suggérées. Pour les gens de goût qui veulent se souvenir, ce coquet volume finement imprimé et gentiment illustré d'images, microscopiques mais nettes, sera un précieux mémento. Mais ce qui le rend également précieux aux travailleurs, c'est l'abondante et vraiment étonnante bibliographie qui termine chaque leçon. On y trouve l'indication des ouvrages essentiels les plus récents en toutes les langues, ainsi que la mention des plus importants articles parus dans les périodiques archéologiques depuis une quinzaine d'années. L'auteur se montre, dans ce travail, remarquablement « au courant » ; on peut même lui reprocher un certain dédain pour les vieux livres, il en est encore d'indispensables et dignes d'être consultés : où apprendre l'histoire de l'architecture et de la décoration en France au XVIIe et au XVIIIe siècle sinon dans les recueils d'un Mariette, d'un Blondel ou d'un Briseux ?

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique intérieure. — *H. d'Alméras.* Les dévotes de Robespierre. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 3.50. — *A. Aulard.* Les orateurs de la Révolution. L'Assemblée Constituante (Nouvelle édition revue). Paris, Cornély, 7.50. — *O. Browning.* Napoleon. The first phase. Som chapters of the boyhood and youth of Bonaparte, 1769-1793. London, J. Lane, 10 sh. 6. d. — Assemblée électorale de Paris. T. III (2 sept. 1792-17 frimaire an II). Procès-verbaux pub. par *Et. Charavay.* Paris, Quantin, 7.50 (Publ. de la Ville de Paris). — *G. Da Costa.* La Commune vécue. T. III et dernier. Paris, Quantin, 3.50. — *G.-F. Gisberti Hodenpijl.* Napoleon in Nederland. Haarle, F. Bohn, 10.00. — *G. Isambert.* Les idées socialistes en France de 1815 à 1848. Paris, Alcan, 7.50. — *Ernest Lavisse.* Histoire de France. T. VII, 2e partie : *Mariéjol.* Henri IV et Louis XIII (1598-1643). Paris, Hachette, 6.00. — *A. Meynier.* Un représentant de la bourgeoisie angevine à l'Assemblée nationale et à la Convention : La Réveillière-Lépeaux (1753-1795). Angers, Germain et Grassin. — *G. Picot.* Théophile Roussel. Notice historique lue à l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, Hachette, 0.60. — *H. Quilgars.* L'insurrection du mois de juin 1792 dans le district de Guérande. Vannes, Imp. Lafolye. — *P.-G. Saint-Vinebault.* La Presse sous l'Assemblée constituante. Paris, A. Michalon, 2.00. — *Edith Sichel.* Catherine de' Medici and French Reformation. London, Constable, 15 sh.

Histoire diplomatique. — *A. Dragon.* L'unité italienne à travers les âges. Aperçu historique sur le rôle de la France et de l'Allemagne en Italie. Paris, Larose, 2.00. — Lettres inédites du roi Louis XIII à M. de Cesy, ambassadeur de France à Constantinople du 28 janvier 1631 au 14 avril 1639, pub. par *Eug.* et *Jules Halphen.* Paris, Champion. — Lettres et papiers du chancelier comte de Nesselrode (1760-1850), pub. par le *Cte A. de Nesselrode.* T. III : 1805-1811. Paris, Lahure, 7.50. — *A. Overmann.* Die Abtretung des Elsass an Frankreich im westfälischen Frieden. Karlsruhe, G. Braun'sche Hofbuchdrückerei, 2 mk. 40. —

G. Pélissié Du Rausas. Le régime des capitulations dans l'Empire ottoman. T. II. Paris, A. Rousseau, 10.00. — *Albert Waddington*. Le grand électeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg. Sa politique extérieure (1640-1688). Paris, Plon, 8.00.

Histoire militaire. — Souvenirs d'un vélite de la garde sous Napoléon Ier. Extraits des manuscrits de Fr. Frédéric Billon, par son arrière-neveu, *Lombard-Dumas*. Paris, Plon, 3.50. — *C. Bleibtreu*. Sedan. Stuttgart, C. Krabbe, 2 mk. — *Gal H. Bonnal*. Le haut commandement français au début de chacune des guerres de 1859 et de 1870. Paris, « Revue des idées », 5.00. — *L. Butler*. Wellington's operations in the Peninsula (1808-1814). 2 vol. London, Unwin, 40 sh. — *G. de Champeaux*. Le 1er régiment de spahis (1845-1904). Lyon, Storck. — *Cne H. Choppin*. Les origines de la cavalerie française. Paris, Berger-Levrault, 5.00. — *P. Eudel*. Les prussiens à Cellettes (1870-71). Blois, Impr. Migault. — *Dr Pol Gosset*. Les bataillons de Reims (1791-1794). Reims, Michaud. — Krieg gegen die französische Revolution, 1792-1797. Nach den Feldakten und anderen authentischen Quellen bearbeitet in der Kriegsgeschichtl. Abteilung des K. und K. Kriegsarchivs. Bd. I. u. II. Wien, Seidel, 20 mk. et 15 mk. — La guerre de 1870-71. Les opérations autour de Metz du 13 au 18 août. III. Journées des 17 et 18 août. 2 vol. et atlas. Paris, Chapelot, 25.000 (Publ. de la Sect. hist. de l'État-Major de l'Armée). — Un officier de cavalerie. Souvenirs du général L'Hotte. Paris, Plon, 3.50. — *O. Meltzer*. Eisenberg-Moritzburg im Kriegsjahre 1813. Dresden, C. Heinrich, 0 mk. 50. — *X. de Pétigny*. Six mois d'occupation militaire en Blésois (septembre 1870 — février 1871). Blois, Migault. — *B. Wieck*. Meine Kriegserinnerungen aus dem Feldzuge 1870-71. Vorträge. Berlin, M. Schildberger, 1 mk.

Histoire religieuse. — *Abbé Ch. Boutard*. Lamennais, sa vie, sa doctrine; la renaissance de l'ultramontanisme (1782-1828). Paris, Perrin, 5.00. — *Abbe P. Gabent*. Un oublié : l'abbé Bourgade (1806-1866). Auch, Imp. centrale. — Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles par J. Raybaud, pub. par l'*abbé C. Nicolas*. T. Ier. Nîmes, Imp. Chastanier. — *Aug. Pouget*. Les idées religieuses et réformatrices de l'évêque constitutionnel Grégoire. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 3.00.

Histoire économique et sociale. — *E. Chalon*. Le centenaire du Code civil et Perreciot. Besançon, Imp. Millot. — *A. Christian*. Débuts de l'imprimerie en France. L'Imprimerie nationale. L'hôtel de Rohan (gr.) Paris, Impr. nationale, 20.00. — *P. Dauthuille*. L'école primaire dans les Deux-Sèvres depuis ses origines jusqu'à nos jours. Niort, Imp. Martin, 3.50. — *A. Des Cilleuls*. Le socialisme municipal à travers les siècles. Paris, A. Picard, 7.50. — *Ch. Gomel*. Histoire financière de la Législative et de la Convention. T. II (1793-1795). Paris, Guillaumin, 7.50. — *P. Gonnaud*. Quae et quomodo Galli in Indo-China per XVIIum ac XVIIIum sæculum egerint. Paris, Challamel. — Mémorial de Philippe Lamare, secrétaire de Dom Gouget, bénédictin de l'abbaye de Fontenay (1774-1788), pub. par *G. Vanel*. Caen, Jouan (La vie provinciale en Normandie au XVIIIe siècle). — L'année coloniale, publiée sous la direction de *Ch. Mourey*, *L. Bronel* et *Chemin-Dupontès*. Nouvelle série. 4e année, 1902-1903. Paris, Chevalier et Rivière, 4.00.

Histoire des sciences, histoire littéraire et histoire de l'art. — Œuvres de Descartes, publiées par *Ch. Adam* et *P. Tannery*. T. VII et T. IX : Meditationes de prima philosophia. Méditations et principes. Paris, Cerf, 25.00. — *E.-S. Auscher*. History and description of french porcelain. Translat. and edit. by W. Burton. London, Cassell, 30 sh. — *Dr J. Barbot*. Les chroniques de la Faculté de Médecine de Toulouse du XIIIe au XXe siècle. 2 vol. Toulouse, Dirion, 16.00. — *H. Beaulieu*. Les théâtres du Boulevard du Crime, de Nicollet à Déjazet, 1752 à 1862. Paris, Daragon, 8.00. — *Dr M. Benoit*. Rabelais accoucheur (thèse). Montpellier, Imp. Delord-Bœhm. — *H. Brocard*. Louis de Puget, François Lamy, Louis Joblot, leur action scientifique. Contribution à l'histoire des sciences physiques et naturelles de 1671 á 1711. Bar-le-Duc, Imp. Facdorrel. — *F. Brunetière*. Histoire de la littérature française classique. T. Ier, 2e partie : La Pléïade. Paris, Delagrave, 2.50. — *G. Clausse*. L'Hôtel-de-Ville de Paris. Ses origines. Paris, Gastinger. — *G. Dreux*. Chambord, le château et son histoire. Blois, Migault. — *G. Dumas*. Psychologie de deux messies positivistes. Saint-Simon et Auguste Comte. Paris, Alcan, 5.00. — *R. Dumesnil*. Gustave Flaubert. Son hérédité, son milieu, sa méthode. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 3.50. — La mort de Chrispe, tragédie par Tristan l'Hermite. Texte pub. par *Ed. Girard*. Paris, Imp. Girard. — *L. Henry Lecomte*. Histoire des théâtres de Paris, 1402-1902. Notice préliminaire. Paris, Daragon, 3.00. — *L. Henry Lecomte*. La Renaissance (Histoire des théâtres de Paris). Paris, Daragon, 6.00. — *Victor Hugo*. Théâtre : Angelo. Marie Tudor. La Esmeralda. Ruy Blas. Les Burgraves [Édition par Paul Meurice]. Paris, Ollendorff, 10.00. — *A. Pascal*. Pierre Julien, sculpteur (1730-1804). Paris, Fontemoing, 5.00. — *P. Stapfer*. Victor Hugo à Guernesey. Souvenirs personnels. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 3.50.

Histoire locale. — *Abbé Uzureau*. Andegaviana. 3e série. Paris, Picard, 4.00. — *F. de Barrau*. Galerie des préfets de l'Aveyron. T. Ier. Rodez, Carrère, 2.50. — *F. Matagrin*. Beaurepaire, son origine, ses habitants, son histoire (1687-1902). Melun, Huguenin. — *Dr L. de Ribier*. La chronique de Mauriac (par Montfort), suivie de documents inédits sur la ville et le monastère. Riom, Jouvet, Paris, Champion. — Le duché de Mayenne. Aveu du 11 avril 1669, publié par *A. Grosse-Duperon*. Mayenne, Impr. Poirier. — *R. Drouault*. Monographie du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles. 1re partie. Limoges, Ducourtieux. — *A. de Gardey de Soos*. Tillac-en-Pardiac à travers les âges. Carcassonne, Imp. Bonnafous.

N. B. — En réponse au compte-rendu qu'il a publié (cf. ci-dessus, p. 414-423) du livre de M. A. Mathiez sur *Les origines des cultes révolutionnaires*, M. P. Caron a reçu, le 15 avril, de l'auteur, une réponse qui, en raison de sa longueur, n'a pu être insérée cette fois-ci et qui figurera dans le prochain numéro.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants :* P. CARON.

L'histoire d'une paroisse au XIXe siècle sous le régime du Concordat

(PAROISSE DE BLANCAFORT, CHER)

(*Suite et fin* [1].)

L'abbé Auger quitta la paroisse (ou mourut) en 1827. Dès lors, on ne trouve plus trace d'aucun conflit notable entre les desservants et les habitants. A peine ai-je relevé trois ou quatre incidents. En 1833, le maire consulte le sous-préfet sur la question de savoir si le desservant a le droit, comme il le prétend à l'encontre de certains paroissiens, de tenir fermée une porte qui fait communiquer l'église avec le jardin du presbytère. Le sous-préfet donne raison au curé, et juge la porte faite uniquement pour sa commodité personnelle [2]. En 1837, une délibération du conseil municipal du 7 mai, au sujet des dépenses obligatoires de l'enseignement primaire, revèle une querelle entre l'instituteur et le curé.

Un membre, avant de voter définitivement ces sommes [350 fr.] pour l'entretien de l'école primaire, croit devoir appeler l'attention du conseil sur l'animosité de l'instituteur contre le desservant de la paroisse, animosité telle que, laissant de côté toute espèce de convenance, il emploie la calomnie la plus violente pour noircir cet ecclésiastique aux yeux de ses paroissiens et pour les détourner de leurs pratiques religieuses.

Plusieurs membres parlent dans le même sens, et ajoutent que disposés qu'ils sont à faire tous les sacrifices possibles pour l'entretien de l'école, ils ne voteront cependant les fonds nécessaires qu'à la condition du remplacement de l'instituteur. Il est constant que 3 enfants seulement se rendent à l'école. Les indigents qui avaient été désignés pour y être admis gratuitement se sont retirés, soit qu'ils eussent à souffrir de leur position par son fait; soit que traités avec peu de bienveillance les parents aient cru devoir s'abstenir de les y envoyer. Sa capacité à enseigner ou à apprendre aux autres est aussi déclarée absolument nulle. Ses élèves ne font aucun progrès. De là le petit nombre qui lui en reste. Tous ont été retirés. Le conseil jusqu'à présent a pu fermer les yeux et patienter sur un résultat

---

1. Voir la *Revue*, t. VI, p. 457-481.
2. Lettre du sous-préfet du 27 décembre 1833.

pareil en faveur de la position de famille de cet instituteur qui met à sa charge de nombreux enfants ; mais sa conduite intolérable envers le desservant, le mauvais exemple donné avec tant de persévérance par la personne chargée de l'enseignement de la jeunesse, ne permettent plus au conseil une tolérance aussi nuisible que blâmable.

Plusieurs membres ajoutent encore que leurs représentations individuelles, répétées différentes fois, sont restées sans succès.

Le conseil, après avoir mûrement pesé cette affaire, après avoir recueilli tous les renseignements possibles pour éclairer sa conscience ; considérant qu'il devient intolérable d'entretenir une école pour 3 élèves ; considérant que le maintien d'un instituteur qui a perdu la confiance des parents, prive la commune du bienfait de l'instruction, se décide à l'unanimité à demander le retrait de l'emploi d'instituteur primaire à M. Carré Jean...

Sous le ministère des curés qui succédèrent à l'abbé Auger, la question du traitement ne donna pas lieu davantage aux mêmes tiraillements qu'il avait rencontrés. On trouve une délibération du conseil municipal du 7 février 1836, ainsi conçue :

Le maire (M. Duranty) a exposé... que le besoin d'aider [le desservant] dans ses moyens d'existence était manifeste, et qu'il était peu convenable de laisser le ministre du culte de l'universalité des habitants recourir à des dons volontaires pour subvenir à ses besoins, qu'en conséquence il proposait d'établir un rôle supplémentaire de 250 fr. au marc le franc des 4 contributions directes pour augmenter son traitement, et cela pendant 5 années à partir de la présente inclusivement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité [1].

En 1838, un désaccord se produit entre le curé sortant, M. Paoletti, et le curé nouveau, M. Demolière, au sujet de la répartition du supplément de traitement. Le conseil de fabrique prend la délibération suivante (21 janvier) :

Considérant qu'il n'est point dans l'ordre de payer le rôle d'avance et sans qu'il y ait eu exercice ; que dans la position actuelle il se trouve 7 mois qui ne sont point représentés par un exercice passé, y ayant eu lacune dans la présence d'un desservant, et feu M. Auger ayant laissé plusieurs mois sans les réclamer ;

Que les mois qui auraient dû être donnés en gratification à M. l'abbé Henry lui ont été refusés par le motif qu'il n'avait point exercé ;

Considérant que cet état suscite à chaque mutation des discussions d'argent qu'il faut éviter ;

---

1. Malgré la circulaire du 10 avril 1830, qui limitait à 200 francs les suppléments que les communes peuvent accorder.

Sont d'avis unanimement qu'à l'avenir le rôle supplémentaire ne sera payé qu'après exercice et pour le temps fait, qu'ainsi M. Paoletti a droit à 2 mois d'exercice, M. Demolière à 3 mois, et pour en finir avec le surplus ils croient qu'une gratification doit en être faite pour moitié à M. Demolière pour lui témoigner nos bonnes dispositions et notre bon vouloir, et l'autre moitié en l'acquit d'une dette laissée par M. Paoletti.

En 1843, dans le règlement du 1er octobre sur la location des bancs et chaises, le conseil de fabrique insère l'article 6 suivant : « Celui qui achètera un banc en conservera l'usage toute sa vie sans que la fabrique soit en droit de l'en déposséder, sauf les cas suivants : 1° S'il ne veut pas payer le supplément... »

En 1868 enfin, le 19 avril, « le conseil de fabrique, après avoir changé le mode de supplément, attribue chaque année à M. le curé la somme de 300 francs à prendre sur les ressources générales de la fabrique. » En même temps, le conseil augmentait considérablement le tarif de la location des bancs. Je n'ai pas pu découvrir la cause immédiate de ces deux mesures. La loi municipale du 24 juillet 1867 ne l'explique pas, ni aucune circulaire de l'administration des Cultes. Le budget de la commune ne porte pas trace en 1868 et 1867 d'un supplément accordé au curé, mais ce supplément n'a jamais figuré dans les budgets même à l'époque où le conseil municipal le votait incontestablement. Enfin on ne saurait attribuer ce changement au curé d'alors, M. Chassigna, qui pourtant a laissé la réputation d'un homme ombrageux, autoritaire, et secret, bien qu'excellent : s'il avait voulu se rendre indépendant des autorités laïques, il y aurait songé dès son arrivée, en 1853, et non pas seulement en 1868. Peu après l'installation de son successeur M. Aupic, le 15 octobre 1876, le conseil de fabrique décida « qu'on ne changerait rien » à la décision du 19 avril 1868. Enfin, le 1er avril 1883, peu après l'arrivée du curé suivant, M. Blondeau, le conseil prit cette délibération :

Le supplément accordé chaque année à M. le curé est formé par l'augmentation sur les bancs et chaises fixée en 1868, et cette augmentation, dans l'intention du conseil, ne doit pas faire partie des comptes de la fabrique. En conséquence, chaque année au mois de novembre, le prix total des bancs sera arrêté, après défalcation de la somme de 300 francs revenant de droit à M. le curé.

Il faut noter la correction de ce procédé, et le sens juridique qu'elle révèle chez ces fabriciens ruraux. En effet, si les 300 francs votés en 1868 pour le desservant avaient figuré sur les comptes, la fabrique aurait eu l'obligation d'y faire également figurer l'emploi de cette somme. Autrement dit, si l'on avait donné à cette recette un caractère public, il aurait

fallu rendre publique la libéralité. Mais on aurait ainsi méconnu l'intention des paroissiens qui, par le fait d'accepter le tarif des bancs et chaises, acceptaient implicitement le règlement du 1er octobre 1843, que la décision du 19 avril 1868 avait simplement modifié, et qui portait, comme on l'a vu, l'obligation de « payer le supplément ». Or ce supplément, destiné aux besoins personnels du desservant, avait une affectation privée. On devait donc maintenir ce caractère privé. On ne s'exposait même pas de la sorte à violer l'article 910 du Code civil, qui exige une autorisation du Gouvernement pour toutes les libéralités, même anonymes, mais seulement pour les libéralités faites aux personnes morales [1]; et on se conformait à la règle d'équité formulée par la Cour des Comptes dans ses arrêts des 7 janvier 1885, 11 juillet 1889, 27 mai 1890, savoir, que les deniers sont privés, et par suite échappent aux lois de la comptabilité publique, quand ils ont été donnés dans un but d'utilité privée, à titre personnel.

Ainsi, depuis 1827 jusqu'en 1903, les archives de la commune et de la fabrique n'accusent, ni un différend important entre le curé et les paroissiens, ni une difficulté sérieuse au sujet du traitement, — au lieu qu'entre 1809 et 1823, on l'a vu, tant de difficultés s'étaient produites. Il faut attribuer cette différence, d'abord au mauvais caractère du desservant Auger, dont j'ai donné des indices, et de plus au dérangement que le régime moderne apporta dans le budget, et dont il reste à parler.

*
* *

Ce dérangement, assurément, n'eut pas plus d'importance sous le ministère de M. Auger (1806-1827) que du temps de son prédécesseur, M. Lelièvre. Mais il devait se produire fatalement ; et comme il ne s'était pas manifesté sous M. Lelièvre, dont l'ancienneté dans la paroisse et sans doute aussi l'affabilité amortissaient les incommodités de la nouvelle situation, il éclata sous M. Auger, dont l'humeur aggrava la crise.

Cette crise eut pour cause un changement dans l'importance proportionnelle des diverses ressources de l'Église. Et pour mieux faire sentir ce changement, je vais reproduire les chiffres globaux des recettes de 1712 à 1790, établis d'après les procès-verbaux de reddition des comptes retrouvés dans les archives de la fabrique, avec quelques lacunes [2].

---

1. Tissier, *Traité des dons et legs*, 1896, t. II, pp. 102-106.
2. Les chiffres sont exprimés en livres, sous, deniers.

ANNÉES	NOMBRE d'années	RENTES en argent	RENTES en grains	REVENUS des prés	HERBE DES cimetières	DROITS de fosses	QUÊTES	BANCS et chaises	DIVERS
		l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.	l. s. d.
1712-15	4	455	88.18	81	»	66	0.19	»	369.3
1722-23	2	207.18	46. 2.6	69.10	10.10	89.10	3.7	0.50	»
1734-35	2	266. 8	20	44.10	5. 2	33.5	3. 1.6	7.10	9.10
1736-37	2	237. 8	41	48	6	94.10	2.10	11	»
1742-43	2	395. 9.9	19	81.10	8	28	7	16. 9	»
1744-45	2	248.14	»	87.10	»	73.10	5	16.14	»
1760-61	2	220.18	26.16.6	81. 7.6	7. 6	48	3. 1	40	»
1764-65	2	228.18	31.15	68	4	76	7.10	41.15	»
1766-67	2	228.18	39	68	3	66	7.16	42	»
1768-70	3	313. 7	88. 8	91.10	6	126	9.14.9	64	18
1771-72	2	192. 4.8	60.10	77	»	42	13. 1	52	21
1773-74	2	192. 4.8	41. 8	106	»	24	22. 6	54	»
1775-76	2	192. 4.8	41.18	122.24	»	48	26. 6.6	60	»
1777-78	2	73.14.8	»	133. 4	»	»	14. 7.3	60	»
1779-80	2	192. 4.8	37.12	118	»	»	»	74	»
1781-82	2	192. 4.8	47.12.6	120.16	»	»	39.16.9	80	»
1783-84	2	192. 5.2	46.14.6	130	»	»	20.15	80	»
1785-86	2	202.16.7	43. 0.6	145	»	»	19. 6	80	»
1787-88	2	222.12.8	59.13	143.10	»	»	15.13	80	»
1789-90	2	223.13.2	55.18	134	»	»	24	80	150

L'inspection de ce tableau montre que les rentes et les prés [1] formaient l'élément essentiel et prépondérant des recettes fabriciennes. Le plus ancien inventaire qui en reste est évidemment antidaté, car il porte la date du 8 juillet 1738, et, dans le procès-verbal d'une visite pastorale du 28 septembre 1738, on voit que l'archevêque demande compte au curé des fondations ; le curé répond qu'il n'y en a pas de tableau ; et l'archevêque ordonne d'en faire sans tarder un inventaire exact.

D'après le dernier des inventaires faits avant 1789, et que le curé Lelièvre a annoté de sa main, le produit de toutes les fondations faites en faveur de la fabrique se monte à 146 livres, 19 sous, 10 deniers, « sur lesquels l'Église paye annuellement au curé 105 livres, 6 sous ». Les deux plus anciens titres mentionnés dans les inventaires sont « une donation faite par messire Pierre de Boucard, seigneur de Blancafort, de 25 sols de rente à prendre sur une maison située en ce bourg » (10 mai 1545), et « une sentence rendue en cette châtellenie de Blancafort le

1. Pré de la Pierre, pré Botteloup, pré du Courbe, pré Chevretin, pré de la Pilaunière, pré du Gué du Fresne, pré de l'Arglantier, pré du Rainson, pré Mesnier.

19 mars 1619, qui adjuge à la fabrique une journée de pré appelée Botteloup, en confirmant le testament de Nicolle Berthon ».

Les recettes de la fabrique comprenaient également les rentes de l'*Écuelle aumônière des trépassés*, fonds destiné aux services à célébrer pour les âmes des défunts. D'après le même inventaire que pour les autres rentes, le produit des fondations faites en faveur de ce fonds se montait à 75 livres, 8 sous, 6 deniers, sur lesquels le curé recevait annuellement 60 livres pour son entretien, et 6 livres pour les offertes. Les deux plus anciens titres mentionnés dans les inventaires sont « un testament fait par messire Guillaume Bardin, prêtre, par lequel il lègue à l'écuelle aumônière 2 septiers de blé seigle de rente à prendre sur le lieu des Péants » (17 mars 1540), et « un acte contenant confirmation d'un testament qui lègue à l'écuelle aumônière 7 sols 6 deniers de rente due sur les maisons proche le pont de ce bourg, qui appartient actuellement à la veuve Pierre Lagny et Louis Champault, tailleur » (8 janvier 1541).

Les comptes mentionnaient, sous le titre de « revenus du dedans de l'église », quatre catégories de produits : 1° le produit des bancs et chaises dont je parlerai tout à l'heure ; 2° le produit des quêtes ; 3° le produit des donations et recettes diverses : ces recettes diverses comprennent le produit de la vente de certains matériaux, le concours de certains particuliers pour des travaux déterminés, des donations intitulées « aumônes pour la fabrique », et d'autres recettes, par exemple : « trente sols d'un mercier pour l'amende à laquelle il a été condamné pour avoir vendu de la marchandise le jour de Pâques » (comptes de 1733-35), ou « cent cinquante livres données par Mademoiselle Regnault pour acheter linges et ornements pour l'Église moyennant quoi elle jouira pendant sa vie du banc et place qu'elle occupe dans la chapelle de Saint-Joseph » (comptes de 1789-90) ; 4° le produit des « droits de fosse », ou « droits pour les fosses faites en l'église » ; ces fosses se trouvaient « sous le chapiteau », c'est-à-dire « sous le porche », et sur le tarif on n'a pas d'autre indication que, dans les comptes de 1734-35, la mention de 3 livres, 5 sous, « pour treize fosses tant en la dite église que dans le chapiteau ».

Sur les recettes des budgets contemporains, je ne pourrai pas donner des chiffres aussi complets, précis, et sûrs, que sur les budgets de l'ancien régime ; non pas faute de documents, car les budgets contemporains de n'importe quelle paroisse se trouvent à la fabrique, au siège du diocèse, et à la préfecture; mais faute d'avoir confiance dans ces documents. Ils n'autorisent aucune statistique, et de cette opinion paradoxale je crois devoir indiquer les raisons, non pas générales, mais telles que j'ai pensé les voir par l'étude spéciale de la paroisse de Blancafort.

Je note d'abord une différence importante entre les formalités de la reddition des comptes avant la Révolution, et depuis le Concordat. D'après les 20 procès-verbaux que j'ai pu lire, le compte était rendu « en présence du sieur curé, des officiers de justice, du procureur-fabricien et des principaux habitants », par le procureur-fabricien sortant, au procureur-fabricien entrant, « par devant » une autorité. Jusqu'en 1789, c'était une autorité ecclésiastique [1], et le compte se terminait par la formule : « Fait et arrêté au banc de l'œuvre de l'église paroissiale, étant dans le cours de notre visite ». Le 24 octobre 1790, on trouve la formule : « par devant les officiers de la municipalité, notables, et autres habitants de la paroisse »; et le 18 septembre 1791, la formule : « fait et arrêté par nous officiers municipaux ».

On ne trouve pas les mêmes garanties dans les comptes contemporains. Sans doute, la section 2 du chapitre 3 du décret du 30 décembre 1809 organise pour la reddition des comptes une procédure inspirée par les usages anciens, et très semblable en particulier à l'usage constaté pour Blancafort. Mais elle ne fonctionne pas comme avant 1789. D'abord, toute la discussion des comptes se passe entre les fabriciens et le curé; elle n'a plus lieu dans l'église, en présence des notables habitants, devant des fabriciens élus, mais chez le curé ou le maire, à huis clos, et devant des fabriciens qui ne représentent plus l'assemblée des paroissiens, puisqu'ils doivent leur nomination à l'archevêque et au préfet. Autrefois, l'archevêque déléguait tous les deux ans un dignitaire ecclésiastique, qui venait en personne contrôler la comptabilité; depuis le Concordat, Blancafort n'a reçu qu'une seule visite de ce genre [2], et pourtant les

1. Successivement le doyen du chapitre, archidiacre de Sologne, commis par l'archevêque (4 sept. 1716); Blaise *Esterlin*, curé d'Aubigny, licencié ès lois, archidiacre de Sologne, commis par l'archevêque (13 nov. 1724 et 14 nov. 1736); l'archevêque de Bourges, Frédéric-Jérôme de Roye de *Larochefoucauld* (28 sept. 1738); Jean *Dubé*, vice-archiprêtre d'Angillon, curé d'Aubigny, commis par les grands vicaires (1er sept. 1745 et 6 oct. 1747); *Revani de Ravenne*, archidiacre de Sologne, abbé d'Aubignac (7 nov. 1762); Jean *Aupetit*, curé de Châtillon-sur-Loire, vice archiprêtre d'Angillon, commis par l'archevêque (6 oct. 1767 et 14 juin 1771); Guillaume *Pinturel*, « prêtre docteur en théologie, chanoine théologal de l'église patriarcale, primatiale et métropolitaine de Bourges, archidiacre de Sologne en la même église, vicaire général, officiel métropolitain » (1er oct. 1773, 13 sept. 1775, 19 mai 1778, 1779 [?], 6 sept. 1781, 10 sept. 1783, 22 sept. 1786, 1787 [?]).

2. Voici le résultat de cette visite : 12 octobre 1843, ordonnannce du cardinal Dupont :

« Sur le rapport qui nous a été fait par M. l'abbé Caillard, vicaire général, de l'état de l'église de Blancafort qu'il a visitée en qualité d'archidiacre le *18 juillet 1843*, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« 1° Que le croissant de l'ostensoir sera remplacé par un tambour argent doré.

« 2° Qu'il sera fait un inventaire du mobilier de l'église (art. 55 du décret de 1809).

« 3° Qu'on se procurera une caisse ou armoire à 3 clefs pour les deniers de la fabrique (art. 50 et 31 du décret de 1809).

communications sont devenues plus faciles qu'auparavant. En outre, avant 1789, le curé ne rendait pas ses comptes lui-même ; ils étaient rendus par un laïque à un laïque ; depuis le Concordat, bien que, théoriquement, les comptes soient rendus par le trésorier, ils sont en pratique rédigés par le curé. Autrefois les règles du contrôle fonctionnaient quand les finances de l'église avaient un caractère local et que leur emploi se débattait entre le prêtre et ses paroissiens. Dans le régime moderne, elles ne fonctionnent pas, parce que les paroissiens ne s'intéressent plus à un compte qui se débat entre le curé considéré comme fonctionnaire, l'évêque également considéré comme fonctionnaire, et le préfet, avec divers recours devant les tribunaux administratifs.

Et cette observation n'est que la conclusion de ce fait que, plus on a fait de lois pour réglementer la comptabilité ecclésiastique, plus cette comptabilité, pour Blancafort, est devenue obscure. Aucun compte contemporain n'égale en clarté, précision, même de très loin, les comptes de l'ancien régime. Et cette impression s'accentue progressivement. Dans certaines paroisses de certaines régions, on pourrait l'expliquer par la mauvaise volonté des curés. Mais Blancafort n'a jamais connu d'autres troubles politiques que les réquisitions militaires du premier Empire, et la résistance acharnée des paysans à ces réquisitions. L'étude détaillée des comptes explique très bien leur obscurité croissante. Les règles officielles sur la confection des budgets obligent les curés à prévoir des recettes et des dépenses. Une fois approuvée cette prévision, il faut absolument faire violence aux faits pour ne pas la contredire, et le curé se donne de la peine, non plus pour décrire avec exactitude ses opérations de recettes et de dépenses, mais pour les décrire *conformément* aux prévisions, faute de quoi il devra dresser des budgets supplémentaires beaucoup trop compliqués pour lui. La classification officielle produit le même résultat ; elle oblige le curé à des *arrangements*, pour que les opérations réelles puissent entrer dans les cadres des écritures épiscopales ou préfectorales.

« 4° Qu'il sera fait un règlement pour la location des bancs et des chaises (art. 64 décret 1809).

« 5° Qu'il sera acheté un drap mortuaire.

« 6° Que les titres des rentes seront renouvelés, excepté celui qui l'a été en 1835, déposés dans la caisse ou armoire à 3 clefs et transcrits sur un registre sommier (art. 54 et 56 du décret de 1809).

« 7° Qu'il sera placé dans les fonts baptismaux un tableau représentant le baptême de N. S. J.-C. (Rituel, p. 24).

« 8° Que la cuisine du presbytère sera recarrelée, et l'escalier changé.

« Dans 3 mois à dater de la présente ordonnance, M. le Desservant de Blancafort nous informera article par article de l'exécution de tout ce qu'elle renferme. »

En conséquence, quand les fabriciens s'intéressent vraiment à une opération de comptabilité, ils prennent soin de stipuler qu'elle ne regardera personne autre qu'eux-mêmes et le curé. Témoin cette curieuse délibération du conseil de fabrique de Blancafort, du 25 mai 1851 :

Le conseil de fabrique a vérifié les comptes du trésorier. Il résulte de cet examen un déficit de 1404 fr. 95 cent., qui impressionne vivement le conseil. Ce déficit provient de la construction du bas côté sud de la nef que M. le curé s'était engagé à construire avec le secours de dons volontaires.

M. le curé propose si l'on veut l'autoriser à construire les fondations du second bas côté nord de la nef, nécessaire à l'agrandissement, et la régularité de l'Église, et lui abandonner les revenus ordinaires de la fabrique jusqu'au 1er janvier 1852 :

1° De les élever à un mètre au-dessus du sol avant l'hiver et d'en payer la dépense.

2° De pourvoir aux dépenses ordinaires de la fabrique, telles que chantres, bedeau, blanchissage et raccommodage de linge, vin, luminaire et généralement toute dépense ordinaire jusqu'au 1er janvier 1852.

3° D'acquitter le deficit ci-dessus relaté. Cette proposition dont l'effet est de prendre à sa charge tout l'excédent de la dépense de ces constructions sur la recette, est accueillie par le conseil avec la reconnaissance qu'une semblable libéralité doit naturellement exciter.

En conséquence, il autorise M. le curé à disposer de toutes les recettes ordinaires de la fabrique jusqu'au 1er janvier 1852.

M. le curé s'engageant de son côté :

1° A acquitter toutes les dépenses ordinaires de l'église jusqu'à la même époque.

2° A couvrir le déficit de 1404 fr. 95.

3° A élever d'un mètre au-dessus du sol les fondations du 2e bas côté de la nef de l'église avant l'hiver, sur le même plan et dans les mêmes dispositions que le 1er côté.

Il est entendu que dans aucun cas le déficit de 1404 fr. 95 qui devait être couvert par des dons volontaires ne pourra être répété contre la fabrique.

Pour toutes ces raisons, je ne crois pas *pouvoir* citer un seul des chiffres fournis par les budgets officiels. Je dirai seulement que les rentes, qui formaient avant 1789 la ressource fondamentale de la fabrique, ne forment plus que la dixième partie environ de ses recettes, lesquelles ont maintenant pour aliment principal le produit des bancs et chaises.

*
* *

Pourtant l'arrêté du 7 thermidor an XI avait rendu aux fabriques leurs anciennes rentes non aliénées. Mais les héritiers des propriétés ou

familles grevées de ces rentes ne voulaient plus les payer, et voilà pourquoi, en 1809, le curé Auger partit en campagne contre eux.

Le 25 mai, il écrit, avec ses marguilliers, au préfet pour lui demander l'autorisation de poursuivre les débiteurs récalcitrants. Le 7 juillet, le préfet répond qu'il lui faut une délibération en règle du conseil de fabrique, mais auparavant, « pour arrêter la prescription, vous ferez bien de faire faire avant tout à chaque débiteur un commandement de paiement par acte d'huissier ». Le 15 octobre, le conseil arrête de faire procéder à ces sommations avant la Toussaint, et les sommations commencent en effet le 19 octobre, et se continuent tout le temps du conflit, c'est-à-dire jusque vers 1834.

Le 7 juillet 1810, le conseil de préfecture surseoit à statuer sur l'autorisation de poursuivre, tant que la fabrique n'aura pas pris l'avis de deux jurisconsultes. Le 15 septembre, MM. Bougeret et Brunet donnent cet avis, daté d'Aubigny, et constatent que « la fabrique de Blancafort est bien fondée à poursuivre en passation de titre nouvel et payement de cinq années d'arrérages échus ». Le 7 juin 1811, autorisation de poursuites donnée par le conseil de préfecture. Nouvelle délibération de la fabrique le 2 janvier 1814, à l'effet d'entreprendre de nouvelles poursuites. Nouvel avis, le 3 mai 1814, des juriconsultes Foucher et Bougeret, identique au premier. Nouvelle autorisation du conseil de préfecture le 9 juin 1814. Le 18 décembre 1814, le curé Auger se fait nommer « comptable pour recevoir les rentes et poursuivre les personnes en retard ou refusantes ». Le 14 mai 1820, il se fait autoriser à « continuer jusqu'au jugement définitif » un procès engagé contre deux paroissiens. Le 24 août 1820, troisième autorisation de poursuites par le conseil de préfecture.

La mauvaise volonté des débiteurs ne fait pas de doute. Le conseil de fabrique constate, le 3 juin 1810, « qu'ils se refusent absolument à acquitter les [rentes] malgré toutes les instances, avertissements, invitations et sommations qui leur ont été faites depuis plus de deux ans ». Le 21 octobre 1811 : « Quelques-uns refusent positivement ; il leur a déjà été fait sommation par huissier, et à d'autres des avertissements réitérés verbalement et par écrit, qui ont demeuré sans effet. » Les changements de propriétaires empêchent de connaître les débiteurs. Le 24 janvier 1814, Brondeau, laboureur et fermier des Chausseries, assigné devant le juge de paix d'Argent en paiement d'une rente foncière de 1 franc, 8 centimes, « a répondu qu'il n'avait jamais payé cette rente, et Monsieur Blandin, propriétaire du lieu des Chausseries présent, a dit qu'il ne devait pas de rente, et qu'il fallait à sa diligence mettre en cause M. Regnault

pour connaître le redevable ». Le 13 mars 1814, le président du conseil de fabrique expose « que Symphorien Regnault refuse de payer une rente de 3 boisseaux de seigle qu'il doit à la fabrique, qu'il a fait défense par écrit à son métayer de payer cette rente ». Un jugement du tribunal de Sancerre du 10 février 1819 condamne deux récalcitrants qui invoquaient la prescription pour ne pas payer une rente annuelle d'un septier de blé froment.

On comprend que toutes ces poursuites aient mis en émoi la paroisse, et provoqué les querelles entre le curé et les habitants, ou les refus de payer son traitement, dont j'ai parlé, quand on voit que tous les récalcitrants poursuivis figurent parmi les fabriciens et parmi les cultivateurs imposés par le Conseil municipal pour contribuer à ce traitement. On poursuit même le maire et président du conseil de fabrique, Decencière, en 1811 [1].

Ces querelles donnent lieu à des incidents violents, dont l'exemple suivant permet d'imaginer dans quel état le caractère du curé et le désagrément des vieilles rentes avaient mis la paroisse. Le 19 novembre 1811, l'huissier Porcher, à la requête des marguilliers et à la diligence de Maître Jean Champault, trésorier, fait itératif commandement à François Boin, propriétaire et cultivateur aux Petits Niveaux,

de présentement et sans délai payer et livrer sur-le-champ, rendu conduit dans le grenier du presbytère de Blancafort audit Champault, 25 boisseaux de froment pour 3 années d'arrérages d'une rente, plus 7 fr. 62 pour frais du 1er commandement...

auquel susdit commandement m'a été fait réponse en m'invectivant de mille injures comme à son ordinaire, que je faisais et exèrçais des poursuites contre

1. Voici, par ordre alphabétique, la liste des individus mentionnés dans des décisions en autorisations de poursuites, citations, sommations, transactions, jugements et saisies, conservés dans les archives de la fabrique : Veuve Charles *Azambourg*, des Grands Bardins, 30 oct. 1809. — Pierre *Azambourg*, meunier à Oizon, et Charles *Azambourg*, copropriétaires des mêmes Grands Bardins (14 mars, 14 mai, 24 août et 14 nov. 1820). — *Baudouin*, propriétaire des grands et petits Péants (19 oct. 1809, 3 juin 1810, 7 juin, 21 oct., 31 oct. 1811, 6 février 1812). — *Blandin*, des Chausseries (19 oct. 1809, 3 juin 1810, 7 juin 1811, 2 janvier 1814). — François *Boin*, aux Niveaux (3 juin 1810, 7 juin, 21 oct., 23 oct., 19 nov. 1811). — *Brondeau*, fermier des Chausseries (24 janv. 1814). — Marguerite-Cécile *Lubin*, veuve de François *Champault*, propriétaire de la Flécherie, les Berlaudières, les Nouans (30 janv. 1817). — *Decencière*, maire (21 oct. 1811). — Michel *Degesne*, propriétaire des Mineaux, des Jenvres, des Capuchons, des Martins (31 oct. 1809, 3 juin 1810, 7 juin 1811, 21 et 22 oct. 1811). — Françoise *Degesne* (10 févr. 1819). — Jean *Fernault*, aux Jenvres (19 janv. 1811). — *Jacquet*, aux Guillaumins (31 janv. 1839). — Marpin, veuve *Jourdain*, de la Saulaie (31 oct. 1809). — Louis *Nizou* (19 janv. 1814, 10 févr. 1819). — Symphorien *Regnault* des Cholets, chirurgien (2 janvier, 13 mars, 3 mai, 9 juin 1814). — *Supplisson*, aux Rillats (3 juin 1810, 7 juin 1811).

lui sans ordre ni pouvoir, qu'il ne devait que deux années d'arrérages pour les années 1810 et 1811, et qu'il avait livré 3 boisseaux à compte au dit Champault, receveur, qu'il m'enjoignait à me retirer bien vite ainsi que mes témoins. De laquelle réponse j'ai pris acte, et prise icelle pour refus de paiement et de signer..., vu lequel refus je lui ai déclaré que j'allais de suite procéder par voie de saisie exécutoire de ses grains qui sont dans sa grange et provenant de la dernière récolte...

et à l'instant et comme nous voulions procéder à la saisie de la grange de Boin, *celui-ci n'a cessé ses menaces de me maltraiter* et m'accablant de mille invectives, sur quoi le dit Champault nous a répliqué qu'il était étonnant que M. Parendeau se permît de faire exercer de pareilles poursuites sans en avoir d'autorisation des membres du bureau, que Boin ne devait que deux années desdits arrérages au lieu de quatre, que le bureau était d'accord de n'en exiger que deux années, c'est-à-dire 1810 et 1811, que la saisie que nous voulions exercer contre Boin était *arbitraire, tortionnaire et désagréable*, d'où il s'ensuivait qu'il requérait que nous eussions à surseoir à la dite saisie jusqu'à ce qu'il en ait déféré au dit sieur Parendeau, agent du bureau de la fabrique. Sur ce que j'hésitais à surseoir à la dite saisie, après lui avoir communiqué les ordres et pouvoirs dudit sieur Parendeau, chargé de faire faire toutes poursuites..., d'après laquelle communication ledit Champault m'a répliqué que si je ne voulais obtempérer à la révocation des dites poursuites, je pouvais rester avec mes témoins au domicile dudit Boin, jusqu'à ce que j'eusse reçu des ordres contraires pour me retirer et suspendre toutes saisies. Et de suite il est parti avec ledit Boin pour se rendre chez M. Parendeau. afin d'avoir avec lui toutes explications nécessaires..., et ledit Boin en s'en allant n'a cessé de me dire mille injures, *et menacer de me fendre la tête avec un fer tranchant*... Après avoir attendu une heure sans que j'aie pu recevoir des ordres contraires, et ne voulant point être exposé ni mes témoins aux mauvais traitements que nous aurions pu éprouver des gens et domestiques dudit Boin, je me suis décidé à retourner au bourg de Blancafort avec mesdits témoins, et en la maison dudit sieur Parendeau, qui m'a dit de rédiger mon procès-verbal avec toutes les circonstances quelconques, et qu'il verrait quel parti il avait à prendre, et que j'avais bien fait de suspendre. En conséquence j'ai rédigé le procès-verbal de rébellion... » (Frais : 17 fr. 50).

Les hostilités s'apaisent à partir de 1834, à l'arrivée du curé Paoletti. Le 2 mars 1834, le conseil de fabrique prend cette délibération découragée : « Le conseil convoqué à l'effet de délibérer sur la conduite à tenir à l'égard des débiteurs de rentes, a consenti unanimement à avertir les débiteurs et à *s'en rapporter à la droiture et à la bonne foi* de chacun des débiteurs, n'ayant d'ailleurs aucun moyen de poursuivre les dits débiteurs à raison de la prescription qu'ils ont acquise, du moins pour la pluspart, ou de recevoir en conséquence la reconnaissance des rentes ou le remboursement, comme bon semblerait aux débiteurs. »

Dès lors on ne trouve plus trace que de deux autorisations de poursuites, le 3 juillet 1836 et le 31 janvier 1839.

Déjà, depuis 1811, la fabrique avait accueilli les demandes de certains débiteurs qui désiraient rembourser le capital de leurs rentes. Elle reçoit ainsi 47 fr. 75 de Mme Marpon, propriétaire de la Saulaie, en 1812; 92 fr. 50 de M. Florent Supplisson, propriétaire des Rillats, en 1813; 58 fr. 25 de M. Georges Bourges du Pré de Saint-Maur, et 1111 fr. 39 de Mme veuve Bardin Fouet en 1834 [1].

Pour affirmer son intention de cesser la lutte contre les débiteurs, le conseil de fabrique, dans la même séance du 2 mars 1834 où il déclarait n'avoir aucun moyen de les poursuivre, aurorise le curé à demander à l'archevêque la réduction des charges imposées à la fabrique en échange des anciennes rentes. L'archevêque prend alors une décision que constate la note suivante, affichée dans la sacristie : « Toutes les rentes désignées sous le nom d'*écuelle aumônière* avaient pour charges communes des services, saluts et messes, dont les honoraires seraient trop élevés aujourd'hui, soit à cause de l'augmentation du tarif, soit à cause de la réduction de ces rentes qui ont perdu un cinquième. En conséquence ces charges ont été réduites par le cardinal Dupont à 30 messes basses par an, lesquelles d'après son ordonnance doivent être rétribuées chacune 1 fr. 50. »

Ainsi les revenus de l'écuelle aumônière, évalués avant 1789 à 75 livres, 8 sous, 6 deniers, ne valaient plus officiellement, en 1834, que 45 francs. Et cette constatation met fin aux efforts que les curés faisaient, depuis 1809, pour garder aux rentes leur importance prépondérante dans les ressources de la fabrique.

*
* *

Après l'insuccès de ces efforts, il a fallu créer, ou perfectionner d'autres ressources. On peut en distinguer quatre espèces :

1° Le monopole des *pompes funèbres*. Dès le 29 juillet 1827, le conseil de fabrique modifie et augmente le tarif, sur la demande du nouveau curé, M. Henri, qui se préoccupait surtout, à cette époque, de pouvoir remplacer le linge de l'église;

2° Le *casuel*, fixé et augmenté par une ordonnance de l'archevêque de Villèle, le 27 février 1837;

3° Le produit des *bancs et chaises*, sur lequel il convient d'insister.

La fabrique tirait déjà profit des bancs et chaises dans l'ancien régime. Les anciens comptes retrouvés à Blancafort les mentionnent, pour la première

1. Arrêtés préfectoraux des 7 juillet 1812, 26 janvier 1813, 25 avril 1834.

fois, aux années 1722-23, pour une somme de 50 sous, et permettent de se faire une idée de leur tarif. Le 31 décembre 1724, les demoiselles Champault paient « pour l'année de leur banc dans l'église 10 sous [1] ». Pendant l'exercice 1789-1790, Mlle Regnault acquiert, moyennant un don de 150 livres, la jouissance viagère du banc et de l'emplacement qu'elle occupe dans la chapelle de Saint-Joseph.

L'exploitation des bancs et chaises avait même, depuis 1738, le caractère d'une institution réglementée, comme il apparaît par l'extrait suivant du procès-verbal de la visite archiépiscopale du 28 septembre 1738 :

Les habitants nous ayant représenté que les bancs qui sont dans la nef sont trop larges et rétrécissent l'église de façon qu'ils ne peuvent y tenir les jours de fête, sur le réquisitoire de notre promoteur nous ordonnons qu'ils sera pris une somme d'argent sur les reliquats des comptes de la fabrique que nous avons arrêtés pour en faire faire des bancs uniformes des deux côtés de la nef lesquels seront moins longs et surtout moins larges que ceux qui subsistent actuellement.... ordonnons que ces bancs seront faits avant la visite de M. l'archidiacre, et qu'ils seront criés par devant lui et adjugés au plus haut et dernier enchérisseur au profit de la fabrique.

On voit de même, dans les comptes de l'exercice 1760-61, que l'archidiacre de Sologne a fait précédemment une taxe des droits de bancs.

Ou connaît pareillement les tarifs du commencement du XIXe siècle. Le 20 janvier 1805, le conseil de fabrique fixe, pour chaque place du grand banc de la chapelle de Saint-Joseph, 12 livres de « denier d'entrée » et 3 livres de redevance annuelle. Le 24 novembre, même prix pour le premier banc proche le banc d'œuvre sur le devant. Le 6 janvier 1808, pour un banc dans l'église, 20 francs de droit d'entrée et 15 sous par place annuellement. Le 29 juin 1809, pour un petit banc dans la chapelle de Saint-Joseph, 6 livres d'entrée et 15 sous de redevance. Le 22 décembre 1820, pour un autre banc, 20 francs d'entrée et 3 francs de redevance.

Le premier règlement d'ensemble, pour cette période, est une ordonnance de l'archevêque du 30 pluviôse an XII (20 février 1804), demeurée introuvable, même à l'archevêché. Le 1er mai 1817, comme on l'a vu, le conseil de fabrique décide de retirer leurs bancs aux paroissiens qui ne paient pas le supplément du curé. Le 30 septembre 1821, les conseillers, « pour aviser aux moyens de subvenir aux dépenses courantes et urgentes de l'église, ont arrêté que les bancs renfermés seront loués et accensés 4 francs chaque place par an chacun, ainsi que les 3 stalles du chœur ;

1. Note de la main de François Azambourg, procureur fabricien, au bas du compte des années 1722-23.

que les places dans le chœur seront accensées 2 francs par an, que celles de la chapelle Saint-Joseph paieront par chaque place 25 sous, que les places des bancs dans la nef de l'église paieront de même 25 sous par chaque place, que les places de la tribune au-dessus des grandes portes seront payées chacune au 1er rang 1 franc, et celles des autres rangs on y avisera dans le temps. »

Le 16 septembre 1827, nouvelle délibération : « Voulant mettre le plus d'ordre possible dans la *location des bancs* et en tirer pour l'église le plus d'avantage possible, nous arrêtons que toutes les concessions éteintes par le décès des preneurs seront annuellement criées et données sans que les enfants des décédés puissent y conserver un droit exclusif, et cela pour être dorénavant exécuté à toujours. »

Le 5 décembre 1841, le conseil, « considérant que *cet usage existe depuis un temps immémorial...*, arrête que toutes les places de bancs dans l'église qui ne seront point acquittées le 1er décembre, seront déclarées vacantes, et il est enjoint au trésorier de les faire crier selon le mode en usage. Le conseil enjoint en outre au trésorier de faire crier et d'adjuger annuellement toutes les places devenues vacantes. » Enfin, après la visite, du délégué archiépiscopal et sur l'ordre de l'archevêque, le conseil arrête, le 1er octobre 1843, le réglement qui fonctionne encore, et dont le préambule annonce qu'il se conforme « à l'usage établi jusque-là ». Il est décidé que la perception sera faite chaque année par le trésorier, le jour de la Toussaint et les deux dimanches suivants. On loue les bancs tous les ans. En outre, chaque fois que le détenteur d'un banc vient à mourir, on met son banc en vente; l'acheteur continuera d'en payer chaque année la redevance, mais gardera sur ce banc un droit viager ; en un mot, il achète le droit de louer le même banc jusqu'à sa mort.

Une décision du conseil de fabrique du 10 avril 1868 a divisé les bancs en 3 classes: 1re classe, banc du château, 8 francs. — 2e classe, bancs renfermés, 3 fr. 50. — 3e classe, bancs non renfermés, 2 fr. 25. Et d'après un article supplémentaire du 15 octobre 1876, « on n'aura pas le droit d'apporter des chaises du dehors ».

Les places du chœur ont toujours eu un régime spécial. Le 7 décembre 1817, le conseil de fabrique décide de les tarifer 20 sous au lieu de 15 sous, « vu la prééminence et l'avantage qu'elles ont sur les autres places ». — Le 30 septembre 1821, il les taxe 2 francs au lieu de 25 sous. Enfin le procès-verbal du 5 octobre 1845 relate le marché suivant, entre la fabrique et le vicomte Duranty, dont la famille a seule aujourd'hui des places dans le chœur :

Le conseil a délibéré sur la proposition que lui a faite M. le vicomte de Duranti touchant le banc renfermé, de 4 places, qui se trouve le 1er à gauche dans le chœur, et devenu possession de la fabrique, par la mort de Mme Marie-Jeanne Boissonnière, veuve de Duranti sa mère, et aussi touchant un autre banc de 4 places qui se trouve dans la nef à droite proche la chaire.

M. le vicomte de Duranti, désirant que les susdits bancs lui restent à lui et à Mme Caroline Brunet son épouse, offre à la fabrique la somme de 180 francs comme droit d'entrée en possession des susdits bancs et celle de 24 francs par an selon qu'il a été payé jusqu'à ce jour.

Le conseil de fabrique, considérant que l'offre de M. le vicomte de Duranti est plus avantageuse que la vente partielle à la criée de chacune des susdites places, croit devoir déroger pour cette circonstance aux règlements observés jusque-là. En conséquence, il accepte à l'unanimité la proposition de M. le vicomte de Duranti et lui cède, à lui et à Mme Caroline Brunet son épouse, conjointement et indistinctement de manière à ce que l'un ou l'autre venant à manquer le dernier survivant conserve tous les droits, les places désignées ci-dessus. — Cette concession faite, M. le vicomte de Duranti a remis entre les mains du procureur fabricien les 180 francs de droit d'entrée, y comprise la redevance annuelle....

L'installation et la réparation des bancs incombent, selon les cas, au locataire ou à la fabrique. On lit au sujet de divers locataires, dans une délibération du 20 janvier 1805 : « Ils pourront les faire arranger à leurs dépens » ; dans une autre du 3 mars 1807 : « fait à ses frais et dépens » ; dans une autre du 22 décembre 1820 : « il se propose de faire boiser et renfermer à ses dépens. » — Mais sur des quittances retrouvées parmi les comptes, on voit, le 7 avril 1812 : « payé à Bourgeaut pour avoir numéroté les bancs, 2 francs » ; le 14 décembre 1817 : « Reçu 9 francs et 5 sous pour reste des places de l'an dernier, déduction faite de clous à latte et de 4 francs payés au menuisier », et dans les comptes de 1827 : « Payé à François Poriault, menuisier, 19 journées pour raccommoder les bancs de l'église, 50 francs », et : « payé au même pour six bancs neufs dans l'église et 26 toises de planches, 26 francs ».

Les bancs et chaises, qui rapportaient à la fabrique 50 sous en 1722-23, 7 livres 10 sous en 1734-35, 11 livres en 1736-37, 16 livres 9 sous en 1742-43, 40 livres en 1760-61, 42 livres en 1766-67, 52 livres en 1771-72, 54 livres en 1773-74, 60 livres en 1775-76, 74 livres 7 sous en 1779-80, et 80 livres bisannuellement de 1781 à 1790, sur une recette totale de 480 à 490 livres, — ont fini par former, au XIXe siècle, la ressource principale. Pour les raisons que j'ai dites, on ne saurait fournir des chiffres précis et sûrs. Je donne donc pour approximatifs les chiffres de 3 francs en 1812, 145 francs en 1814, 299 francs en 1824, 395 francs en 1827, 464 francs en 1835, 500 francs en 1840, 609 francs en 1850, 710 francs en 1860,

859 francs en 1870, 970 francs en 1880 sur un budget total de 1141 fr. 25, etc.

4° La quatrième et dernière des ressources nouvelles dont j'ai parlé provient des *confréries*.

Les confréries fonctionnent depuis longtemps à Blancafort. L'ordonnance du 28 septembre 1738, rendue par l'archevêque à la suite de sa visite, porte que « la trésorière ou directrice de la confrérie de la Sainte-Vierge rendra compte régulièrement tous les ans des recettes et dépenses en présence de notre archidiacre lors de sa visite ». Dans une délibération de la fabrique du 25 octobre 1807, on trouve qu' « il a été oublié de faire mention sur le registre d'une somme de 293 livres 17 sols, restant du produit des confréries du Saint-Sacrement et de la Sainte-Vierge, trouvée après la mort de feu M. Lelièvre, ancien curé, laquelle somme a été remise dans le courant de janvier dernier entre les mains des procureurs fabriciens en charge, et déposée au trésor de la fabrique ». Le 6 janvier 1808, le conseil nomme « pour avoir soin des objets de la sacristie et des offrandes faites à la Sainte Vierge et pour quêter en faveur de la confrérie, dame Geneviève Degesne, femme Louis Nizou, laquelle a accepté et signé ». Le 7 décembre 1817, le conseil désigne comme quêteuse de la Sainte-Vierge, « qui manque depuis longtemps par la démission de Marie Mitteau femme Coudrat, — Jeanne Joubert femme Bedu, laquelle on nous assure toute disposée à accepter cette charge ». Enfin dans les comptes de 1827 on voit figurer une somme de 81 fr. 65, produit de la confrérie de la Sainte-Vierge.

Outre la confrérie de Saint-Éloi, dont l'origine est inconnue et dont la comptabilité remonte à 1847, les deux autres confréries ont repris une vie nouvelle en 1841. Le 26 décembre, le curé Demolière érige, après autorisation des vicaires capitulaires donnée le 10 octobre, une *Association de prières en l'honneur du Très Saint et Immaculé Cœur de la Très Sainte Vierge, pour obtenir par la protection de Marie la conversion des pécheurs* (confrérie de la Sainte-Vierge), affiliée régulièrement à la confrérie de Notre-Dame-des-Victoires de Paris, et une confrérie du Saint-Sacrement.

Voici les produits périodiques des trois confréries :

Année.	St-Éloi (cotisation : 10 sous)	St-Sacrement (cotisation : 6 sous)	Ste Vierge (cotisation : 5 sous)
1843	»	34.50	62.00
1847	3.50	28.80	80.50
1850	4.35	39.40	82.35
1855	»	27.90	85.80
1860	»	25.20	84.60
1865	»	29.20	105.00
1870	»	29.10	101.85
1877	»	32.00	85.30
1878	»	30.60	115.30
1880	»	30.00	130.00
1885	41.50	28.25	192.25
1887	38.00	27.00	208.75
1890	36.50	22.00	175.75
1895	30.00	20.75	174.50
1900	35.00	20.75	169.00

Ainsi les trois confréries ont respectivement 70, 69 et 676 membres en 1900; elles en avaient en 1847, c'est-à-dire après quelques années de fonctionnement, 6, 96 et 322. A raison de 4 individus par famille, on peut dire que toutes les familles de la commune sont représentées dans les confréries, et l'ont été presque depuis l'origine.

Il reste à montrer les ressources que peuvent offrir ces confréries pour la discipline et l'entretien de la paroisse.

Les membres de chaque confrérie doivent se confesser à Pâques, assister à la messe et aux saluts les premiers dimanches du mois, assister aux processions de la Fête-Dieu, assister aux convois funèbres des confrères, s'approcher des sacrements dans l'octave de la Fête-Dieu, accompagner le Saint-Sacrement quand on le porte aux malades, engager les malades à recevoir le Saint Viatique et leur donner le bon exemple quand on vient soi-même à tomber malade, assister aux prières des quarante heures et à l'office du Jeudi-Saint, verser tous les ans la cotisation. — Ils doivent, en un mot, accomplir les devoirs ordinaires des catholiques ; c'est-à-dire que la confrérie est l'association des catholiques pratiquants de la paroisse.

L'argent de la confrérie sert à faire dire un petit service au décès de chaque membre, et chaque année une messe solennelle mineure pour les confrères vivants. Cette messe, par une dérogation au tarif, ne coûte que 2 fr. 50.

« Après cette messe, dit le règlement du 23 juin 1843, les 4 membres

procureurs se rendront à la sacristie ou chez M. le curé pour convenir avec lui de l'emploi du reste de l'argent. » Et une décision du 4 août 1884 rappelle que : « A la tête de la confrérie, il y a 4 membres appelés procureurs de la confrérie, dont l'un remplit les fonctions de trésorier. Ils sont choisis par M. le curé. Chaque année, après la messe de confrérie, ils viennent trouver M. le curé pour lui rendre compte de l'état de la caisse, et s'entendre avec lui sur l'état spécial des fonds disponibles. »

Cette disposition est probablement anticanonique, en ce qu'elle remet au curé la nomination des administrateurs de la confrérie [1]. Mais le droit français l'a rendue nécessaire. En effet, la loi du 18 août 1792 a supprimé les confréries. Le Conseil d'État les a déclarées, par avis du 10 juillet 1835, tolérables, comme « réunions de personnes pieuses qui, de l'agrément des fabriques, et même ordinairement encouragées par elles, s'occupent des différents soins du culte [2] ». Mais il leur a toujours refusé la capacité de posséder, et a même refusé aux fabriques, en 1840, la capacité de recevoir en leur nom [3]. Voilà pourquoi les produits des confréries figuraient au budget de la fabrique avant 1843, et n'y figurent plus depuis 1843. Pour se conformer à la loi, il a fallu s'arranger pour que les ressources procurées aux confréries par les cotisations n'eussent plus le caractère, ni d'un fonds ou d'une caisse, ni d'une subvention permanente à la fabrique. En conséquence, les choses se passent comme si les confrères se cotisaient en vue de faire célébrer certains services, remettaient le produit de leurs cotisations au curé pour qu'il les conserve, et, une fois les services célébrés, abandonnaient le reliquat au curé considéré, non pas comme administrateur de la mense curiale (car alors il lui faudrait une autorisation du gouvernement), mais comme n'importe quelle personne pieuse, avec mission de l'employer à l'ornementation de l'église.

Les bonis des confréries ont ainsi servi, à titre d'aumônes volontaires, pour acheter une statue de Notre-Dame de Lourdes, une bannière, un voile de tabernacle, pour réparer un harmonium, pour compléter les sommes nécessaires à l'achat d'un vitrail, à la réparation d'une cloche, et à diverses autres réparations.

Ainsi les paroissiens et les desservants de Blancafort ont trouvé le moyen, sans violer aucune loi, d'utiliser les vieilles institutions pour les

---

1. Le curé, *comme tel*, ne peut pas, d'après une décision de la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers de 1721, nommer *directement* les administrateurs d'une confrérie (*Analecta juris pontifici*, t. XI, col. 509, n° 180).

2. Vuillefroy, *Administration du culte catholique*, 1842, p. 154.

3. Avis du 10 avril 1840 (*Ibid.*) et Avis du 26 juillet 1890 (Tissier, *loc. cit.*, t. Ier, p. 102).

nouveaux besoins. En l'an X le culte se rétablit officiellement, mais avec le même personnel, les mêmes ressources, les mêmes formes de comptabilité qu'avant la Révolution. Toutefois, les rentes qui avaient formé la recette essentielle de la fabrique ne rentrent plus. Le curé veut qu'elles rentrent, et en 1809 part en campagne contre les paroissiens récalcitrants. Il échoue. Mais son acharnement a deux résultats : 1° Le gouvernement effectif de la paroisse échappe aux habitants, qui avaient continué quelque temps à se réunir en assemblées comme dans l'ancien régime, et assuraient le traitement du curé par des cotisations. Mécontents du curé, ils diminuent ou refusent leurs cotisations, et le conseil de fabrique, obligé d'y pourvoir de sa propre autorité, fonctionne désormais, conformément au Concordat, comme le seul pouvoir laïque adjoint au curé. 2° Les rentes deviennent une recette accessoire, et deux recettes, non pas nouvelles, mais développées, les remplacent : *a*) la location des bancs et chaises, recette ordinaire et fondamentale ; *b*) le boni des confréries, recette supplémentaire, importante surtout parce qu'il suffirait pour l'augmenter d'élever légèrement le taux des cotisations. Ces deux recettes nouvelles reçoivent leur organisation définitive en 1843.

Je dois ajouter qu'on se tromperait, si l'on raisonnait pour l'ensemble des paroisses berrichonnes d'après la paroisse de Blancafort : elle a beaucoup plus de ressources spirituelles et temporelles que la plupart des églises du pays ; elle est exceptionnelle.

André Mater.

LE TRAVAIL D'HISTOIRE MODERNE EN PROVINCE

Lyon

ANNÉE 1904

Le travail d'histoire moderne à Lyon et dans la région lyonnaise n'avance pas aussi vite qu'on le souhaiterait; ses grandes lacunes sont connues; nous les avons plus d'une fois signalées ici même et ailleurs [1]. Pourtant, d'année en année, on observe que l'activité des travailleurs s'y porte davantage; et, comme il convient, c'est par des études de détail qu'ils préludent à des ouvrages d'ensemble dont plusieurs sont déjà plus qu'esquissés. La conférence d'histoire de Lyon à la Faculté des lettres continue à servir de rendez-vous et de laboratoire commun à un bon nombre de ceux qui par goût ou par profession utilisent nos archives et nos bibliothèques. Le professeur y a, dans les intervalles laissés libres par les travaux et les communications des étudiants et des érudits, dressé un inventaire critique des sources lyonnaises et parisiennes de l'histoire du Consulat et de l'Empire. En même temps, il a consacré son cours public au récit de la période révolutionnaire de 1793-1794, c'est-à-dire des causes de la révolte lyonnaise, du siège de Lyon, et de la terreur qui l'a suivi. Parmi les autres travaux qui y ont été élaborés, la plupart ont paru et seront énumérés plus loin à leur place. Mais il faut signaler tout de suite, le mémoire encore inédit, de M. Riffaterre, ancien étudiant de notre Faculté, sur *Couthon à Lyon*, qui lui a valu à l'examen pour le diplôme d'études supérieures la mention très bien. Par l'étendue, par la variété des recherches et la nouveauté des résultats, c'est le plus important des travaux d'histoire de Lyon qui ait été présenté à la Faculté depuis plusieurs années.

Histoire politique. — La publication des documents s'est, en 1904, quelque peu ralentie. Rien d'important n'a paru pour ce qui concerne le

---

1. Voir la *Revue de synthèse historique* (fév. 1904) : *Les Régions de la France:* II, *Le Lyonnais*, par S. Charléty.

XVIe siècle, et je ne signalerais pas les extraits de la statistique dressée en 1670 par Boucher, intendant de Bourgogne, pour la Bresse, publiés par M. Louis de COMBES dans ses *Historiettes et documents inédits sur la Bresse au XVIIe siècle* (paru en 1899), si ce volume, peu répandu, ne m'avait échappé au moment où j'aurais dû le mentionner. Les deux tableaux concernant l'assiette et la répartition de la dîme en Bresse sont précieux et font regretter que l'auteur n'ait pas publié le document tout entier.

Le *Mémoire sur les abus qui règnent dans le gouvernement de Lyon et moyens proposés pour y remédier* (1745) [1] dont l'original est aux Archives nationales, est un réquisitoire très vif contre le Gouverneur et contre le Prévôt des marchands de Lyon. Il demande que le Gouverneur soit subordonné au Contrôleur général, c'est-à-dire, bien que cela ne soit pas expressément dit, à son agent l'Intendant, et que le Prévôt qui « commande » la ville soit dépossédé de sa fonction au profit d'un « commandant » qui aurait sous ses ordres une garnison royale. Si les privilèges de Lyon, qui se garde lui-même, en souffrent, peu importe : « Quand le roi trouve des inconvénients à une forme de gouvernement, il est le maître d'en changer. » Ce Mémoire, qui émane sans doute des bureaux de l'intendance, achève de démontrer — ce qu'on savait déjà en partie par d'autres textes — que le pouvoir de l'Intendant était à Lyon très faible (je dis à Lyon et non dans la généralité), et que les gouverneurs (les Villeroy) y avaient conservé intacte l'autorité qu'ils exerçaient soit directement, soit par l'intermédiaire de leur créature, le Prévôt des marchands.

La publication des *Délibérations des corps municipaux de Lyon pendant la période révolutionnaire* se poursuit régulièrement. Le 5e volume est en préparation. Nous avons déjà signalé l'extrême intérêt qu'elles offrent. Cet intérêt grandit à mesure qu'on approche des événements de 1793 et de 1794, que le dernier volume a déjà entamés. La publication, confiée au service des Archives municipales, est toujours soignée et correcte [2].

La Révolution de 1848 commence à intéresser les travailleurs. Il faut souhaiter que les graves lacunes des archives publiques soient comblées par les collections privées. La Société d'histoire de la Révolution de 1848 contribuera sans aucun doute à les entr'ouvrir. Pour notre part, nous avons lieu d'espérer beaucoup des héritiers de ceux qui ont joué un rôle à cette époque dans notre région. M. RÉVEIL en publiant un *Choix de*

---

1. *Revue d'histoire de Lyon*, 1904, p. 146.

2. Je ne fais que rappeler ici — car elle a déjà fait l'objet d'un compte rendu dans la Revue — la publication par la Société d'histoire contemporaine du journal de Madame de Cazenove d'Arlens : *Deux mois à Paris et à Lyon sous le Consulat* (Paris, Picard, 1903). Les remarques sur Lyon et les Lyonnais y sont piquantes, malveillantes, parfois instructives.

lettres familières du général Gémeau (1849-1852) [1] a donné un bon exemple que d'autres suivront. Lui-même annonce pour un délai très prochain des pièces qui compléteront en plus d'un point le livre récent de M. Tchernoff sur les *Associations et Sociétés secrètes en 1848*.

Les travaux d'histoire politique sont toujours rares; les érudits ne s'y risquent qu'avec méfiance. En ce genre d'études, la curiosité du document local ne réussit pas à masquer l'ignorance de l'histoire générale; il faut donc louer d'abord le courage de ceux qui en tentent l'aventure. L'étude que MM. Baux, Bourrilly et Mabilly ont publiée sous le titre de *Voyage des Reines et de François Ier en Provence et dans la vallée du Rhône* (déc. 1515-fév. 1516) [2] et qui fait suite au travail de M. Baux seul sur *Louise de Savoie et Claude de France à Lyon* (publié en 1903) est de tous points excellente. Sa précision, son abondante documentation empruntée aux archives de Valence, d'Aix, d'Avignon, de Marseille, font légitimement penser qu'on n'ajoutera rien de bien intéressant sur ce sujet jusqu'ici défiguré par les historiens.

M. J. Fayard a le premier dépouillé et patiemment analysé les rares *Cahiers des paroisses du Beaujolais* [3] qui nous restent. C'est une importante — pour ne pas dire la seule — contribution jusqu'ici parue à l'histoire politique et sociale de la Révolution dans le Rhône. Le vif intérêt qu'elle offre aura-t-il cet heureux résultat de faire sortir des archives privées, notariales, communales, où sans doute ils sont enfouis, tous les cahiers qui nous manquent ? Ce serait un nouveau service que nous aurait rendu le zèle actif de M. Fayard. En tout cas, il trouvera auprès du Comité départemental du Rhône pour l'étude de la vie économique de la Révolution, l'appui décisif qui lui permettra de pousser et de compléter ses recherches.

C'est aussi un fervent de l'histoire beaujolaise que M. le Dr Abel Besançon. Nous parlerons plus tard des publications qu'il vient de commencer des Délibérations municipales de Villefranche et des Actes consulaires de la même ville (celle-ci en collaboration avec l'abbé Longin). Mais je suis heureux que l'étude intéressante sur les *Billets de confiance de Villefranche* [4] me donne dès à présent l'occasion d'annoncer ces collections qui renouvelleront, à n'en pas douter, l'histoire moderne et l'histoire révolutionnaire du Beaujolais.

---

1. *Revue d'histoire de Lyon*, 1904, p. 61.
2. Extrait des *Annales du Midi*, 1904, in-8, 111 p. Toulouse.
3. *Revue d'histoire de Lyon*, 1904, p. 96, 278, 369, 464. (Il a été fait un tirage à part chez A. Rey, Lyon, 1904, in-8, 67 p.)
4. *Bulletin de la Société des sciences et arts du Beaujolais*, janv.-mars 1904.

On me permettra enfin d'indiquer les articles que j'ai publiés sur *Une conspiration à Lyon en 1817* et sur la *Petite Église de Lyon* [1]. La *Revue* les a suffisamment analysés dans ses comptes rendus pour qu'il soit inutile de rappeler les conclusions auxquelles mes recherches m'ont conduit.

Histoire économique. — C'est une bien curieuse histoire que celle que M. A. Coville a joliment contée sous ce titre : *Une aubaine à Lyon sous Henri II* [2]. Henri II, qui portait à l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon un grand intérêt depuis que Françoise de Clermont, deuxième fille d'Anne de Poitiers, sœur cadette de Diane, en était devenue l'abbesse (1551), lui fit, entre autres dons, celui de quelques successions d'étrangers morts en France sans héritiers connus, parmi lesquelles celle d'un Italien nommé Valerio Throni. Au moment où la Chambre des Comptes allait, après une longue résistance, procéder à l'entérinement des lettres du roi, Throni protesta, sinon en personne, au moins par procureur, qu'il n'était point mort. D'où un imbroglio extravagant, les religieux prétendant qu'un aventurier appelé Chitraca usurpait le nom de Throni, puis le baron de Flaix établissant que Chitraca-Throni s'appelait aussi Baldoyer et l'avait escroqué sous ce dernier nom. L'affaire dura longtemps. C'est Chitraca-Throni-Baldoyer qui en fait le principal intérêt, ancêtre de ces aventuriers levantins de nationalité indécise, commerçants avisés, filous insaisissables, dont la race n'a pas disparu.

M. Gras, secrétaire général de la Chambre de commerce de Saint-Étienne, est connu par ses travaux sur l'histoire industrielle du Forez. Sa dernière monographie, *Essai sur l'histoire de la quincaillerie et petite métallurgie (serrurerie, ferronnerie, coutellerie, taillanderie, clouterie, boulonnerie, etc.) à Saint-Étienne* [3], renseigne utilement non seulement sur les progrès, sur l'importance, sur le chiffre d'ouvriers et d'affaires de la quincaillerie stéphanoise du XIIe siècle à nos jours, mais aussi sur le mode de travail et les conditions de la production. Ce n'est pas toujours la faute de M. Gras si l'on souhaite, çà et là, plus de précision ; les documents font souvent défaut. M. Gras a bien su tirer parti de ceux qu'il a rencontrés, et les textes qu'il donne en appendice sont de grand intérêt pour l'histoire douanière de la région lyonnaise.

Les conditions du travail à Lyon ont fait et feront encore l'objet de discussions. M. Hauser qui a, plus que personne, apporté des clartés et des documents sur le travail libre pendant l'ancien régime, a montré

1. *Revue de Paris*, 15 juillet et 15 novembre 1904.
2. Tirage à part de la *Revue historique*, 1904, in-8.
3. Saint-Étienne, Thomas, 1904, in-8.

dans une étude [1] intéressante et suggestive comment Lyon servit de modèle et d'exemple aux villes bourguignonnes qui voulaient établir chez elles la liberté, c'est-à-dire une sorte de « régie municipale » du travail, de même que Paris offrit à d'autres le type le plus achevé des communautés jurées. Ainsi s'aperçoit le rayonnement lointain du mode social de production lyonnais, et par là, son influence, sa valeur et sa portée.

L'histoire économique du Beaujolais, si originale, commence à être connue. La monographie de M. Pouzet sur les *Anciennes confréries de Villefranche* [2] apprend beaucoup sur ce sujet encore inexploré. Les confréries de cette ville ont atteint tout leur développement au moment où Villefranche réalisa les plus remarquables progrès économiques, c'est-à-dire au XVIIe siècle. Confréries de métiers, confréries de dévotion étaient toutes constituées vers 1680. Elles restérent distinctes jusqu'à la Révolution ; les professionnelles, plus populaires, composées des gens de métier, les autres, plus bourgeoises, composées des gros marchands et même de gens de robe. Les unes et les autres furent des organes importants de la vie sociale de Villefranche ; elles servirent peut-être de cadre aux partis quand la Révolution, qui les supprima, donna à la ville des institutions municipales où naquit la vie politique. — M. J. Fayard, dont nous avons déjà mentionné le travail sur les Cahiers des paysans beaujolais, a minutieusement étudié les conditions du tissage rural en Beaujolais [3], depuis la fin du XVIe siècle jusqu'au blocus continental. Les matières premières, la filature, le tissage, les produits de la fabrication, les industries annexes du tissage, la réglementation du travail, le commerce des produits, la condition sociale des ouvriers, voilà, ou peu s'en faut, l'ensemble des questions traitées par M. Fayard. La méthode de classement n'est pas très rigoureuse, comme on voit, et c'est dommage, car le travail d'information est remarquable. Presque tout est neuf, original. L'aptitude de l'auteur à saisir les caractères propres de l'activité économique d'une région est tout à fait visible ; et ce n'est pas un mérite banal.

Les origines de la coopération lyonnaise ont été pour M. Godart [4], qui les a consciencieusement étudiées et très vivement exposées, une occasion de montrer qu'à Lyon toutes les expériences coopératives ont été faites, toutes les initiatives ont été prises et réalisées. Des Frères tailleurs aux

---

1. *Notes sur l'organisation du travail à Dijon et en Bourgogne au XVIe et dans la première moitié du XVIIe siècle*, dans la *Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur*, 1904, t. XIII.

2. *Revue d'histoire de Lyon*, 1903 et 1904. Il a été fait un tirage à part, Lyon, A. Rey, 1905, in-8, 99 p.

3. *Les fileurs, tisserands et similaires de la généralité de Lyon sons l'ancien régime* (dans *Le mouvement économique et social, dans la région lyonnaise*, tome II, Lyon, Storck, 1905).

4. *Revue d'histoire de Lyon*, 1904, p. 334, 409.

mutuellistes, aux travailleurs unis, aux castors, aux coopérateurs de 1848, l'effort coopératif est, à Lyon, ininterrompu ; et il fut toujours spontané, original, naissant de la misère commune, la combattant toujours avec courage, sinon avec succès. Les Lyonnais furent ici des précurseurs enthousiastes, en même temps que des praticiens éprouvés. N'est-ce pas dans les statuts du « Devoir mutuel » qu'on trouve ces notes qui résument la portée et les doctrines de la philosophie la plus moderne de la coopération : « Par le droit d'association nous établirons parmi nous la solidarité, la concorde, l'amitié ; nous ferons disparaître la misère et la corruption ; nous rechercherons par tous les moyens légitimes le bien-être et la prospérité des travailleurs ; nous aiderons le gouvernement dans le projet qu'il a conçu de faire participer, au même degré, dans la vie intellectuelle, les enfants de l'artisan et ceux du riche. »

Histoire littéraire. — Il faudrait — ou peu s'en faut — se borner à regretter le dédain des travailleurs pour l'histoire littéraire, ou leur indifférence, si MM. Latreille et Roustan ne continuaient avec persévérance à en montrer les richesses et le vif intérêt. Leur étude originale et neuve, *Lyon contre Paris après 1830* [1], est plus qu'une brillante esquisse du mouvement lyonnais de décentralisation littéraire au siècle dernier. Avec un minutieux souci documentaire, ils ont établi que les Lyonnais s'étaient faits les représentants et les chefs des revendications et des espérances de la province contre l'absorbant Paris. Groupant toutes les bonnes volontés autour de leurs chefs de file, de leurs sociétés, de leurs revues, ils ont tâché de trouver un public à la musique, à la peinture, à la sculpture, au théâtre, aux livres provinciaux. Voilà ce qu'on avait trop oublié, sans doute parce que le présent est bien différent de ce glorieux passé. Faut-il espérer, avec nos deux infatigables historiens de la littérature lyonnaise, qu'une décentralisation administrative serait le prélude et la condition d'une renaissance littéraire de la province? J'y consens ; encore que le lien n'apparaisse pas bien net entre les deux formes d'activité. Mais, comme nous ne sommes pas à la veille d'une décentralisation administrative, l'espoir d'une renaissance est de ceux qu'il faudra longtemps réchauffer. Heureusement, les Lyonnais sont tenaces, et MM. Latreille et Roustan continuent avec persévérance à raconter la gloire littéraire du Lyon d'autrefois. On le verra dans les prochains Bulletins [2].

---

1. *Revue d'histoire de Lyon*, 1904, p. 24, 109, 306, 384.
2. Le chevalier Adrien Péladan (1815-1890), un décentralisateur lui aussi, a fait l'objet d'une étude intéressante de M. J. Bricaud (*Revue d'histoire de Lyon*, 1904, p. 228).

Histoire de l'art. — Le dernier ouvrage posthume de Natalis RONDOT, *Les médailleurs et les graveurs de monnaies, jetons et médailles en France*, publié par H. DE LA TOUR (Paris, 1904, in-8) intéresse au premier chet l'art lyonnais auquel Rondot a consacré tant d'études importantes. La ville qui compte parmi ses plus glorieux artistes les Marende, les Gauvain, les Richier, les Warin et tant d'autres, a une large place, — celle qui lui revient, — dans ce livre, qui est comme la synthèse où Rondot a coordonné les résultats de sa vaste érudition.

Sous un titre modeste et qui ne dit pas toute l'érudition précise et sobre qu'elle dénote, M. J.-B. GIRAUD a donné à propos du *Legs d'Arthur Brolemann aux Musées de Lyon* [1], une étude sur une collection de grand prix qui comprend des coffrets d'ivoire, des plaquettes de bronze, d'émail, des reliures, des Heures manuscrites enluminées, des Heures imprimées illustrées. Il les a décrites avec une science dont l'éloge n'est plus à faire, et une sûreté de goût qui ne se laisse jamais surprendre. D'excellentes photogravures reproduisent la plupart des objets, des enluminures, des décorations, et des gravures.

On ne saurait trop féliciter M. Léon GALLE ne n'avoir pas renoncé, malgré une cruelle maladie, aux études d'art qui font depuis longtemps une des occupations de sa vie. Il excelle à élucider patiemment des problèmes difficiles d'archéologie lyonnaise, à découvrir des faits nouveaux qui éclairent tout à coup des coins obscurs de notre histoire monumentale. Ses *Tablettes d'art et d'archéologie* [2] sauvent de l'oubli le couvent récemment démoli des Carmes de Lyon, et complètent le travail de M. de Boislisle sur la statue de Louis XIV élevée en 1713 à Bellecour. M. Galle a découvert un premier projet de statue qu'il attribue à Mansart; la reproduction qu'il en donne d'après le lavis original n'est pas dépourvue de valeur artistique.

Le travail de M. E. VIAL sur les *Costumes consulaires* de Lyon [3] est aussi intéressant pour l'histoire des mœurs et des institutions que pour celle de l'art. C'est le deuxième article d'une série d' « Institutions et coutumes lyonnaises », où M. Vial compte étudier, au gré de sa fantaisie, des hommes et des choses passées dont les anciens historiens ne se sont guère souciés jusqu'ici, parce qu'il fallait y apporter une méthode et une patience dont ils étaient incapables. Mais si M. Vial est, dans le choix des sujets, très indépendant d'allures, personne n'a plus de sévérité et de

1. *Revue d'histoire de Lyon*, 1904, p. 253, 321, 447.
2. 2e série. Paris, Plon, 1903, in-8, 13 p., 6 gravures.
3. *Revue d'histoire de Lyon*, 1904, p. 43, 127, 288. Le 1er article (1903) a pour titre : *Les Réveille-Matin et les crieurs publics.*

conscience dans la manière de les traiter. Le commentaire historique et philologique dont il accompagne son texte est d'une richesse si abondante et d'une précision si sûre, qu'on se prend à regretter que tant d'érudition utile soit modestement consignée au bas des pages de simples plaquettes. On saura gré à l'auteur de munir sa collection d'études d'un index où seront alphabétiquement groupées toutes les matières traitées non seulement dans le texte, mais dans le commentaire. Ce sera l'esquisse d'un Dictionnaire des Institutions lyonnaises dont la publication est aussi désirable que difficile à mener à bien.

L'histoire de la musique est en pleine renaissance à Lyon. M. P. Holstein a consacré un long travail très documenté au *Conservatoire de musique et salles de concert à Lyon* [1]. M. Sallès a retracé *le Mouvement musical à Lyon pendant la période contemporaine* [2]; il y a marqué, avec la sûreté d'un connaisseur, les progrès du goût public, son affinement. Des travaux de moindre valeur ont traité des sujets analogues. Je laisse à d'autres le soin de parler musique et de dire si vraiment l'avenir musical de Lyon est brillant d'espérances, si les assurances réconfortantes de nos historiens de la musique « dissuadent, comme l'écrivait M. Fernand Baldensperger, de chercher le secret de tant de banqueroutes dans ce bout de dialogue de Musset : « Aimez-vous la musique, Monsieur Capsucefalo ? — Certainement, Monsieur Calabre, autant que mes fonctions me le permettent. »

S. Charléty,
Professeur d'histoire du Lyonnais à l'Université de Lyon.

---

1. *Revue d'histoire de Lyon*, 1904, p. 175, 241, 349.
2. *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, 1903.

COMPTES RENDUS

Roberti Gaguini epistole et orationes, *texte publié sur les éditions originales de 1498, précédé d'une notice biographique et suivi de pièces diverses en partie inédites*, par Louis THUASNE. Paris, Bouillon, 1904. 2 vol. in-12, 407 et 594 p.

La personnalité de Robert Gaguin avait été tirée de l'oubli et remise en lumière, — dans la lumière encore discrète et comme offusquée d'une thèse latine, — par M. Pierre de Vaissière, dans un travail paru il y a près de dix ans [1]. Par les proportions, par l'étendue, la minutie et la précision des recherches, par les renseignements de tous genres qu'il a joints aux textes édités, c'est un véritable monument que M. Thuasne vient d'édifier à celui qui fut avec Tiphernas, avec Fichet, l'un des principaux précurseurs de l'Humanisme en France.

M. Thuasne commence par dresser la notice biographique de son auteur. Cette notice est très copieuse, puisqu'elle embrasse plus de 160 pages. Année par année, avec un luxe de preuves presque accablant et que seule a permis une connaissance approfondie de la seconde moitié du xve siècle, il nous décrit la vie de Gaguin, sa naissance à Calonne sur la Lys, en 1433, ses premières études au monastère de Preavin, son existence à l'Université de Paris ; il nous dit ses travaux, ses amis, les charges qu'il remplit, les diverses missions dont il fut chargé en Espagne, à Rome, en Allemagne, en Angleterre. Peut-être trouvera-t-on que cette biographie manque un peu d'air et de lumière, que l'ensemble est un peu trop compact : on voudrait de temps en temps quelques repos, quelques divisions qui permettraient de s'orienter dans la vie du général des Trinitaires, quelques dates mises davantage en relief, entre lesquelles se grouperaient et s'ordonneraient par un lien plus que chronologique tous les menus faits patiemment exhumés par la savante érudition de l'éditeur.

---

1. *De Roberti Gaguini... vita et operibus* (*1425?-1501*), Chartres, Durand, 1896. M. de Vaissière, comme on le voit, plaçait hypothétiquement la date de naissance de Gaguin en 1425 ; M. T. prouve qu'il faut adopter l'année 1433. Il convient d'ailleurs de remarquer que M. T. ne cite nulle part dans la notice biographique la thèse en question : il s'est contenté de la mentionner, tout à fait incidemment, dans une note, I, 377.

Mais on doit souscrire sans réserve au jugement qu'il porte en conclusion sur Gaguin religieux, diplomate et humaniste. Gaguin l'emporte sur la plupart de ses contemporains parce qu'il a eu des idées générales, et c'est par son action personnelle, par l'impulsion qu'il a donnée aux études, plus que par ses œuvres, qu'il a contribué au développement de l'Humanisme et au réveil de la Renaissance.

Cependant ce sont ces œuvres qui nous renseignent le mieux, d'abord sur Gaguin et ceux qui l'entouraient, ensuite sur le temps où il a vécu. Par là se légitime leur publication. M. T. nous donne 95 lettres (le nº 89 est double) dont 4, n'ayant pu être datées de l'année, ont été pour cette raison rejetées tout à fait à la fin, et 9 discours, au total 104 pièces. A la suite des *Epistole et orationes* il a inséré, et l'on ne saurait trop l'en remercier, deux appendices : le premier contient 23 textes, lettres d'apparat, préfaces, etc. (l'un des plus curieux et des plus importants est le *De validorum per Franciam mendicantium varia astucia* par lequel s'ouvre cet appendice); le second renferme trois poèmes de longueur et d'importance assez inégales et qui permettent d'apprécier Gaguin comme poète français, ce sont : le *Débat du Laboureur, du Prestre et du Gendarme*, le *Passe temps d'oysiveté* et la *Question meue... dont procède vertu, ou de necessité ou de honnesteté*. Ces poèmes, qui étaient renfermés dans des plaquettes rarissimes ou dans des recueils peu accessibles, peuvent être considérés comme inédits. De la sorte, si l'on excepte le *Compendium* et quelques traités théologiques, dont le principal du reste a déjà été traduit et publié, nous avons, grâce à M. T., toute l'œuvre de Gaguin à notre portée et comme dans la main.

L'éditeur n'a rien épargné pour que cette œuvre nous fût parfaitement accessible. Les lettres, les discours, les pièces du premier supplément sont accompagnés de notes qui sont pour la plus grande part d'ordre historique et biographique. Les noms de personnes, à quelques très rares exceptions près, là où ç'a été matériellement impossible, ont été scrupuleusement identifiés, et l'on trouvera sur presque tous les humanistes de la fin du xve siècle des notices très complètes et très précises. Citons par exemple celles sur Josse Bade (I, 171-173, 175), sur Ambroise de Cambray (I, 213-215), sur Louis de Rochechouart, évêque de Senlis (I, 228-230), sur Jean de la Driesche (I, 264-266), sur Guillaume et Guy de Rochefort (I, 292-293 ; II, 63-64), sur Jean de Pins (I, 374-375), sur Martin le Maistre (I, 399-401), sur Étienne Brulefer (II, 14-18), sur Guillaume Hermann (II, 22-24), sur Pierre de Blarru (II, 183-185), sur Pierre le Secourable (II, 210-213), etc. — L'annotation des poèmes français du second supplément est plutôt d'ordre grammatical et lexico-

logique. Enfin un index des noms de personnes de 60 pages permet d'utiliser facilement la masse de renseignements ainsi accumulés dans ces deux volumes [1]. — V.-L. Bourrilly.

G. Arnaud. **Mémoire sur les États de Foix (1608-1789)**. Toulouse, Ed. Privat, 1904. In-8.

Dans ce « Mémoire », M. Arnaud fournit une très utile contribution à la connaissance, encore imparfaite, que nous avons de l'administration provinciale sous l'ancien régime français. Étude précise, sérieusement documentée, qui tente de restituer la vie politique d'un « pays d'États » pendant deux siècles. Une douzaine de chapitres nous expliquent d'abord l'organisation des État, la composition des trois Ordres, le fonctionnement des offices qui s'y rattachent, l'activité des commissions (temporaires ou permanentes), les rapports des États avec le Roi, le commissaire du Roi et l'intendant, le règlement et le cérémonial ; — puis le rôle des États et leurs attributions financières, leur administration des ponts et chemins, l'économie de leurs subventions à l'agriculture, aux hôpitaux et aux écoles ; — enfin leur façon de traiter les affaires politiques. Questions d'intérêt général, que l'auteur montre de façon très claire localisées dans un « pays » qui a conservé jusqu'à 1789 sa physionomie personnelle.

Deux ou trois points méritent attention spéciale :

1° La composition des États, telle que l'établit M. A. laisse voir le peu de part pris par le clergé et les nobles à l'administration locale. Les cinq abbés ne résident pas ; sur 60 sièges de la noblesse, jamais plus de 22 ou 24 ne sont occupés. En fait, c'est l'évêque de Pamiers, président de l'Assemblée, qui administre ; il domine de très haut les représentants des

---

1. Entre le second supplément et l'index, M. T. a inséré les corrections et additions. On pourrait encore allonger la liste. C'est ainsi qu'il y aurait lieu d'ajouter à la note sur Florimond Robertet (I, 316, note 2) le travail de M. Dacier, *Florimond Robertet, secrétaire du roi et trésorier de France, ?-1527*, dans les *Positions des thèses de l'École des Chartes*, 1898. — Quant aux corrections, il ne saurait être question que de lapsus difficilement évitables dans un ouvrage si considérable. M. T. lui-même en a relevé un grand nombre. En voici encore quelques-uns. Tome Ier, p. 10, note, on cite le tirage à part de Delaruelle sur *Gregorio Tifernas* comme ayant 24 p., et à la page suivante, n. 2, à la page 11, n. 3, on renvoie aux pages 25 et 32 ; p. 20, n. 3, l'ouvrage de l'abbé Paquier sur Jérôme Aléandre a paru en 1900 ; p. 190, n., ligne 13, lire Henri d'Andéli ; p. 185, le titre de la lettre n° 5 (à Ferrebouc) n'est pas suivi comme pour les autres de la date ; p. 198, n. 3, la rédaction de la dernière phrase est défectueuse ; p. 299, n. 2, ligne 8, Valois ; tome II, p. 5, n. 1, et p. 9, n. 4, n'ont pas de raison d'être, la note 1 de la page 407 au tome premier devant être supprimée ; p. 40, n. 1, lire Semur au lieu de Nevers ; p. 484, n., ligne 11, Beauveau (et non Beauvoir), les références de l'index, à ce mot, sont partiellement inexactes ; p. 441, avant-dernière ligne, Fagniez (et non Faniez) ; p. 443, note au vers 91-92, lire Bagnolet.

20 villes et 25 bourgs, dont il finit par dresser lui-même la liste. C'est que le Tiers est souvent ignorant, incapable de suivre une affaire. — Aussi, les États ne sont qu'une parade ; la besogne sérieuse est faite par les « Officiers des États » : les deux syndics, le trésorier, les six auditeurs de la Chambre des Comptes, la Chambre des six « cotisateurs généraux », par un ingénieur (très médiocre jusqu'à 1781), par l'agent de la province à Paris. Ce n'est qu'en 1771 que les États s'avisent de créer des commissions de travail, parce que « moins on est pour traiter une affaire, mieux elle est discutée ». En 1788 seulement, et sur demande du Roi, est instituée la « Commission intermédiaire », qui prépare et expédie toutes les affaires (l'évêque, 4 nobles, 4 membres du Tiers, les syndics généraux).

2° Les rapports avec le gouvernement central témoignent de la faible initiative de l'Assemblée. C'est le Roi qui, après « doléances et observations » des États, propose la plupart des réformes (il les force, par exemple, à s'occuper des chemins). Les représentants, tenus d'abord à l'écart par étiquette minutieuse, se revanchent ensuite en imposant leur direction, même au risque de conflits. Dès 1675, le commissaire du Roi fait prévaloir sa volonté. En 1780, le marquis d'Usson assiste aux séances, a le rôle d'un représentant du Gouvernement. — Enfin, l'intendant, qu'il réside à Montauban, à Perpignan ou à Pau, sans assister aux États, est tout-puissant par ses deux subdélégués de Foix et de Pamiers (qui, à la fin, choisissent maires et échevins). L'Assemblée a pour lui la plus grande déférence : c'est qu'il juge à son tribunal les affaires de la Province, explique les édits et les fait appliquer.

3° Les États ont pour mission de défendre les « privilèges » de la Province, « pays d'États, gouvernement et sénéchaussée séparés de tous autres » par édits de 1608 et 1615. Privilèges de justice, de milice, de franc-alleu, de gabelle, liberté de commerce avec les Espagnols de la frontière. Mais, ces privilèges ne sont respectés qu'autant qu'ils ne heurtent pas le bon plaisir du gouvernement. — Quant à leurs attributions financières, elles se bornent à « autoriser les impôts » (don gratuit, impôts royaux de la capitation et du vingtième), et à répartir les impôts du pays. Les chiffres prouvent à quel point la charge en était lourde au Tiers État. Le Tiers, par exemple, paie en 1789 : 73.000 livres pour la capitation (sur un total de 78.000), plus de 42.000 livres pour les droits réservés (sur 45.000), 22.400 livres pour le principal de la taille et 6 fois plus pour les accessoires (150.000 livres).

Au total, l'œuvre propre des États apparaît médiocre ou presque nulle. M. A. avoue qu'en 1789 la province est « ruinée, sans agriculture, sans industrie ». Pourtant, il essaie d'excuser ces administrateurs misérables ;

il observe qu'ils ne formaient qu'une Chambre d'enregistrement des volontés du Roi, et que le Roi n'a pensé qu'à les écraser d'impôts. Conclusion que les faits commandent. Mais, d'autre part, ils n'ont fait quelque chose d'utile que contraints par le Roi. Comment admettre dès lors, avec M. A., que ce soit là « plutôt la vénérable aïeule des Assemblées nouvelles [de la Révolution], qu'un reste informe de la tyrannie féodale » ? C'est la seule part d'hypothèse imaginative de cet ouvrage, conduit en général dans un sens si nettement positif. — P. Feyel.

H. Weber. **La Compagnie française des Indes (1604-1875)**. Paris, Rousseau, 1904. In-8, xxxv-715 p.

On ne peut nier le travail considérable qu'a nécessité ce volumineux ouvrage, où se trouve condensée l'histoire de toutes les Compagnies des Indes qui se sont succédé pendant le xviie et le xviiie siècles ; et, à considérer la copieuse bibliographie de la page xxvii et suivantes, on pourrait croire que l'auteur a utilisé à fond, pour traiter son vaste sujet, tous les documents relatifs à la Compagnie des Indes [1]. De sorte que, si la réalité répondait à l'apparence, nous aurions là une étude complète et définitive sur cette importante partie de notre histoire coloniale.

Or, à la lecture, on s'aperçoit bientôt que M. Weber ne s'est pour ainsi dire servi que d'ouvrages de seconde main, ou, au plus, des documents publiés : il est à peu près certain que, pour le xviie siècle, il n'a consulté ni les Archives inédites du ministère des Colonies, ni les plus importants documents des Archives nationales, qui lui auraient permis de préciser un grand nombre de faits obscurs et de rectifier les erreurs ou les omissions [2]. Aussi l'histoire de la Compagnie fondée par Colbert est le plus souvent inexacte, notamment le chap. III de la 2e partie, *La Compagnie des Indes orientales dans l'Inde* (p. 156), qui permet de saisir, matériellement, la méthode suivie : cette période n'aurait pu être étudiée qu'à l'aide de la série C^2^ des Archives coloniales (vol. 62 et suiv.) ; or il est impossible que l'auteur l'ait consultée, bien qu'il l'indique comme source principale dans sa bibliographie ; il s'est contenté de s'inspirer d'ouvrages superficiels, tels que ceux de Pauliat [3] et de Castonnet des Fosses [4], dont il emprunte jusqu'aux erreurs. — Autre exemple : M. W. cite, en plu-

1. L'auteur omet pourtant, dans son énumération des principaux dépôts, les Archives de la Marine.

2. Par exemple la liste, si incomplète, des armements de la Compagnie (2e partie, ch. VI, p. 241 et suiv.).

3. Pauliat, *Louis XIV et la Compagnie des Indes orientales*, Paris, 1886, in-12.

4. Castonnet des Fosses, *L'Inde française avant Dupleix*, Paris, 1887, in-8.

sieurs endroits et d'ailleurs sans référence, les mémoires inédits de Fr. Martin [1] ; mais il ne les a pas utilisés sérieusement, et en voici une preuve singulière : il expose (p. 182), reproduisant les racontars traditionnels des ouvrages antérieurs, qu'après la prise de Pondichéry par les Hollandais en 1693, F. Martin fut ramené par eux en France, où le Roi le reçut avec honneur, puis qu'il revint à Pondichéry pour en reprendre possession, et il ajoute cette note : « Certains auteurs paraissent croire que Martin s'échappa de Batavia, où il était retenu prisonnier : *ses mémoires disent formellement qu'il obtint de rentrer en France avec sa famille*. Il espérait, dit-il, être utile à la Compagnie par ses conseils. » Or, si M. W. avait réellement lu ces mémoires de Martin et sa correspondance postérieure [2], il aurait vu que ce Directeur obtint au contraire des Hollandais de ne pas suivre la garnison prisonnière et d'être transporté à Chandernagor où, pendant six ans, il administra le comptoir de la Compagnie, et d'où il partit en 1699 pour relever celui de Pondichéry ; jamais il ne revint en France, et la légende de son entrevue avec Louis XIV est extraite des ouvrages de Castonnet des Fosses ; invoquer, comme preuve d'un fait inexact, le document qui en établit précisément la fausseté, est d'une méthode historique que nous nous dispenserons d'apprécier. On pourrait multiplier les exemples d'erreurs dues au même procédé.

Négligeable pour le XVIIe siècle, surtout en ce qui concerne l'histoire de la Compagnie aux Indes, le livre de M. W. est, sinon plus original, au moins plus exact pour le XVIIIe siècle, époque mieux connue, notamment depuis l'ouvrage récent de M. Cultru sur Dupleix [3]. Mais celui de M. W. n'apporte pas grand'chose de nouveau ni sur l'administration de la Compagnie en France et aux Indes (3e partie, ch. VII et IX ; cf. Cultru, ch. II), ni sur l'histoire de Dupleix, où il se contente de résumer celui-ci, surtout au sujet du rappel de Dupleix et de la mission de Godeheu (ch. V ; cf. Cultru, ch. XIV).

M. W. aurait donc mieux fait de ne pas entourer son ouvrage d'un faux appareil d'érudition, alors que ce n'est qu'un essai prématuré de synthèse générale, établi à l'aide des travaux antérieurs [4]. Et, malgré le labeur dont il témoigne, ce livre vient justement montrer l'impossibilité et l'inu-

---

1. Directeur de la Compagnie dans les Indes. Arch. nat., T 1169.
2. Archives coloniales, C² 64.
3. Cultru, *Dupleix, ses plans politiques, sa disgrâce*, Paris, 1901, in-8.
4. Et encore l'auteur ignore-t-il des ouvrages essentiels : ainsi, il résume l'histoire du Vice-Roi de la Haye aux Indes (1670-1674) sans connaître l'étude qu'en a écrite Th. Delort, *La première escadre de la France dans les Indes*, Paris, 1876. — Pour les affaires de Siam, il ne cite pas davantage l'ouvrage classique de Lanier, *Étude historique sur les relations de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703*, Versailles, 1883.

tilité d'une pareille entreprise tant que des études spéciales n'auront pas consciencieusement extrait des fonds d'archives encore inexplorés, l'histoire du commerce et des établissements français aux Indes. — P. K.

Correspondance inédite de Victor-François, duc de Broglie, maréchal de France, avec le prince Xavier de Saxe, comte de Lusace, lieutenant-général, pour servir à l'histoire de la guerre de Sept-Ans (campagnes de 1759 à 1761), publiée par le duc de Broglie et Jules Vernier, archiviste du département de l'Aube. Tome Ier (janvier 1759-juin 1760), et tome II (juin-octobre 1760). Paris, Albin Michel, 1903 et [1904]. 2 vol. in-8, LXXI-464 et 648 p. (portraits).

Les éléments de cette publication sont tirés du Fonds de Saxe, c'est-à-dire des archives particulières du prince Xavier de Saxe, frère de la Dauphine Marie-Josèphe, établi au château de Pont-sur-Seine à partir de 1775, émigré en 1791, et dont les papiers, mis alors sous scellés, furent transportés aux archives du département de l'Aube [1], où ils se trouvent encore et dont ils sont une des richesses principales. En effet, apparenté à plusieurs familles régnantes, en relations constantes et directes avec la cour de France, le prince Xavier de Saxe a joué un rôle politique important et a eu d'illustres correspondants : par exemple le maréchal de Broglie, sous les ordres duquel il a commandé, en qualité de lieutenant-général, d'abord le corps auxiliaire saxon, puis la réserve de droite pendant la guerre de Sept-Ans, de 1759 à 1761. Les lettres échangées pendant ces trois années entre le prince et le maréchal ont paru à MM. le duc de Broglie et Jules Vernier constituer un ensemble homogène, d'un très réel intérêt pour l'histoire de la guerre de Sept-Ans, et ils ont résolu de les publier, en quatre volumes.

Le tome Ier débute par un avant-propos de quelques pages, où la nature et l'objet de la publication sont très nettement indiqués. Cet avant-propos est suivi, en guise d'introduction, d'une longue — peut-être un peu trop longue, un peu littéraire aussi, et tendant au panégyrique — *Notice biographique sur Victor-François, duc de Broglie, maréchal de France*, rédigée par M. le duc de Broglie. Puis la correspondance inédite commence, par un mémoire du maréchal sur la situation critique de l'armée de Soubise, au début de janvier 1759. L'original de ce mémoire est conservé aux Archives de la Guerre. C'est qu'en effet les éditeurs ne se sont

1. Voir le mémoire de M. J. Vernier sur *Le Fonds de Saxe aux archives départementales de l'Aube*, communiqué au Congrès des Sociétés Savantes de 1901 et reproduit dans le *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, 1901, p. 191-202.

pas astreints à prendre les matériaux de leur recueil uniquement dans le Fonds de Saxe ; ils n'ont pas hésité, par exemple, à donner place, dans leur tome Ier, à 61 pièces (nos 1 à 61) tirées tant des Archives de la Guerre que des archives de la famille de Broglie. Lorsqu'ils ont rencontré aux Archives de la Guerre la copie de certaines pièces que leur fournissait le Fonds de Saxe, ils en ont fait mention en note. Enfin, ils ont cru devoir reproduire la correspondance, avec le maréchal de Broglie, du comte de Solms, qui commanda le corps auxiliaire saxon à plusieurs reprises, pendant les absences du prince Xavier. — A partir du no 62 jusqu'au no 215 (lettre du prince au maréchal, 15 juin 1760), qui termine le tome Ier, toutes les pièces publiées proviennent du Fonds de Saxe. Les 245 nos du tome II ont la même origine et sont afférents à la période comprise entre le 16 juin et le 14 octobre 1760 [1].

Le recueil de MM. de B. et V. est établi conformément aux règles, et l'on ne peut que savoir gré aux éditeurs du soin qu'ils ont mis à obtenir la correction typographique générale, a rectifier les noms propres estropiés, et a donner en notes ou en appendice les éclaircissements indispensables et quelques utiles documents complémentaires. On les louera également d'ajouter à chacun de leurs volumes une table alphabétique des noms de personnes et de lieux. Ils mériteraient plus d'éloges encore s'ils avaient joint à cette table alphabétique une liste récapitulative chronologique des pièces publiées, avec le nom de l'envoyeur, celui du destinataire et la date, et surtout s'ils avaient songé à introduire l'indication de la date des pièces dans les titres-courants : le maniement du volume en fût devenu bien plus aisé.

Quant à l'intérêt même des documents reproduits, pour être assez limité, il n'en est pas moins indiscutable. On connaît l'importance, dans la guerre de Sept-Ans, des campagnes de 1759, 1760 et 1761, signalées par les grandes batailles entre Russes et Prussiens, et du côté français, par les démêlés de Broglie avec Contades, puis avec Saint-Germain, et par les batailles de Minden, Corbach, Warburg, Clostercamp, Langensalza, etc. : aux historiens qui reprendront l'étude des trois campagnes successives dont ces batailles sont les principaux épisodes, la correspondance, exclusivement militaire, du prince et du maréchal livrera, pour une fraction notable de l'armée du Mein, la teneur même des ordres de mouvements et des rapports d'opérations. — P. Caron.

---

1. Le tome III a paru au moment où s'imprimait ce compte rendu. Il concerne la fin de l'année 1760 et les six premiers mois de l'année 1761.

Victor PIERRE. **Les seize Carmélites de Compiègne.** Paris, Lecoffre, 1905. In-8, XXIV-185 p. (Collection « Les Saints »).

M. Henri Joly, directeur de la publication de cette collection, nous avertit en quelques mots que c'est là le dernier ouvrage de M. Victor Pierre, mort récemment.

Le caractère même de la collection nous indique à l'avance le caractère du livre. C'est une œuvre d'édification. « Le 17 juillet 1794, seize religieuses carmélites du monastère de Compiègne comparurent devant le tribunal révolutionnaire de Paris, et, condamnées à mort comme « fanatiques », le même jour, montèrent ensemble sur l'échafaud dressé à la place du Trône. » C'est leur fin tragique que M. V. Pierre a entrepris de raconter. Pourquoi, entre tant de victimes de la Terreur, choisir celles qui, de par leurs vœux mêmes, toujours enfermées dans la claustration et le silence, n'ont pu jouer de rôle historique dans la Révolution que le jour même de leur mort ? Le motif, M. P. nous l'indique de suite. Le pape Léon XIII, le 16 décembre 1902, a déclaré ces religieuses *Vénérables*; une deuxième décision est attendue qui les déclarera *Martyres*, et ce sont les premières victimes de la Terreur que « l'Église choisit pour les élever sur les autels ». M. P.a donc voulu faire connaître et proposer à l'admiration des fidèles ces religieuses qui prennent place actuellement parmi les saintes.

L'auteur s'est servi pour étudier les Carmélites de Compiègne du procès de béatification instruit en cour de Rome. Il y a joint, dit-il, les témoignages originaux. Ces témoignages, sauf quelques pièces de procédure, se réduisent à un seul, celui d'une dix-septième Carmélite, Sœur Marie de l'Incarnation, qui était absente lors de l'arrestation et de la condamnation des autres, dont le récit par conséquent n'est fondé que « sur ouï-dire ». Ce récit, recueilli dans un livre de l'abbé Jauffret qui parut en 1803, délayé dans un livre de l'abbé Guillon qui parut en 1821, fut aussi rédigé sur des « feuilles détachées » par Sœur Marie de l'Incarnation durant un séjour au Carmel de Sens de 1823 à 1836. On voit quelles réserves il faut faire sur la méthode de M. P., comme sur l'esprit de son livre, malgré tout notre respect pour des convictions très honorables.

Le sujet ne présente qu'un mince intérêt pour l'histoire de la Révolution. Nous l'avons exposé plus haut dans une citation des cinq premières lignes de la préface. Quelques mots suffiront pour les compléter. Sur les seize Carmélites, une seulement n'était pas de naissance obscure : la mère Henriette de Jésus, petite-nièce de Colbert, s'appelait en réalité Marie-Françoise-Gabrielle de Croissy. Sœur Marie de l'Incarnation qui

s'est faite l'hagiographe des autres était d'une origine mystérieuse, d'une famille en rapport « avec ce qu'il y avait de plus grand et de plus illustre dans le monde » (?) Les Carmélites évacuèrent leur couvent le 12 septembre 1792, en exécution de la loi de l'Assemblée législative du 17 août précédent. Elles vécurent dès lors réparties en quatre groupes, dans quatre immeubles de la ville de Compiègne, sans cesser leurs exercices. Elles consentirent à prêter le serment de liberté et d'égalité prescrit par le décret du 14 août 1792, et ceci leur permit de traverser la Révolution jusqu'à l'été de 1794 sans être inquiétées, bien qu'elles fussent prêtes, dès la fin de 1792, à s'offrir en « holocauste pour apaiser la colère de Dieu, et pour que Dieu rendît la paix à l'Église et à l'État ». Le 21 juin 1794 (3 messidor an II), les Carmélites furent dénoncées au Comité révolutionnaire de Compiègne comme vivant en communauté et comme suspectes d'entretenir une correspondance avec « les fanatiques de Paris », et, par « fanatiques », le Comité n'entendait pas seulement les membres du clergé insermenté, mais le groupe de mystiques déments qui entourait Catherine Théot. Elles furent alors l'objet de perquisitions et arrêtées en masse. Elles rétractèrent aussitôt le serment civique grâce auquel précédemment elles avaient évité la persécution. On ne saisit dans les perquisitions que des lettres envoyées aux Carmélites par des prêtres réfractaires ou des femmes et naturellement hostiles à la Révolution, quelques mauvais vers d'un certain Mulot de la Ménardière, souhaitant que le froid détruisît les Jacobins et « nombre de représentants » comme il détruit les insectes, un portrait de Louis XVI, une lettre d'une religieuse de Senlis, écrite en mars 1793, annonçant que les Autrichiens à cette date avaient repoussé les Français devant Maëstricht, et ajoutant : « Dieu veuille permettre que tout ceci réussisse pour un plus grand bien. » M. P. n'insiste pas sur cette phrase qui ne pouvait manquer d'être relevée par Fouquier-Tinville. Tout cela, du reste, était puéril et l'on aurait dû laisser en paix ces femmes qui vivaient volontairement à l'écart. Mais, sur le rapport du Comité révolutionnaire, un arrêté du Comité de sûreté générale traduisit au tribunal révolutionnaire les seize Carmélites et Mulot de la Ménardière. Observons que M. P. confond le Comité de sûreté générale avec le Comité de salut public, bien qu'il cite in extenso son arrêté. Les Carmélites arrivèrent à la Conciergerie le 25 messidor, et, le 29 messidor (17 juillet), furent englobées dans une fournée d'accusés qui comparut devant le tribunal révolutionnaire. Le récit du procès donné par Sœur Marie de l'Incarnation, qui d'ailleurs n'était pas là, ne concorde pas du tout, ainsi que l'avoue M. P., avec les pièces du dossier réuni par Fouquier-Tinville et avec le libellé du verdict. Évidemment, du reste, le

jugement fut dérisoire, comme tous ceux de la sinistre période consécutive à la loi du 22 prairial : sur trente-quatre accusés, quatre furent acquittés ; les trente autres, dont les seize Carmélites et Mulot de la Ménardière, furent condamnés à mort pour conspiration. D'après une tradition, les Carmélites seraient allées à l'échafaud revêtues de leur manteau blanc de chœur. M. P. lui-même rejette cette assertion. Leurs corps reposent au cimetière aménagé pour les condamnés exécutés sur la place du Trône, au numéro 33 de la rue de Picpus, et une plaque commémorative placée à l'entrée en 1898 rappelle leur nom.

Dans le récit de M. P., l'histoire ne trouve à glaner que deux faits. Le premier, c'est la mansuétude remarquable dont firent preuve les autorités de Compiègne, de l'aveu même de l'auteur, jusqu'au plus fort de la Terreur. L'évêque assermenté de l'Oise, Massieu, les curés constitutionnels de Compiègne, Desboves, Beaugrand et Thibaux, la municipalité de 1791 avec à sa tête M. de Cayrol, un inoffensif collectionneur d'antiquités, celle de 1793 avec pour maire Scellier fils, même le conventionnel André Dumont au cours de sa mission dans l'Oise, jouent « la comédie de la violence ». Un curé assermenté donne aux Carmélites une chapelle spéciale dans son église et autorise leur chapelain, un réfractaire, à y dire la messe pour elles. On savait déjà que sur bien des points de la France les hommes de la Révolution avaient plus menacé que frappé. Il est probable qu'à mesure que se fera l'histoire de la Révolution dans les départements, la Terreur, d'ailleurs trop réelle, sera réduite à ses vraies proportions.

Le second fait vient à l'appui de la fameuse parole de Michelet : « La robe du prêtre lui fut collée au corps par la Révolution ». L'Église non seulement est sortie plus forte de cette crise, mais dès lors elle s'est servie des excès de la Révolution comme d'armes contre ceux qui se réclament de la Révolution. Le livre de M. P. est une des manifestations de cette politique. « En juin 1795, écrit-il dans sa conclusion, un évêque français exilé en Angleterre s'apprêtait à rentrer en France. Une dame déplorait devant lui la destruction de tant de reliques des saints. « Des reliques ? interrompit le prélat, nous allons en faire d'autres. » C'est effectivement pour présenter de nouvelles reliques, des reliques qui inspirent l'horreur de la Révolution, que M. P. a publié le récit de la mort des seize Carmélites de Compiègne. — L. Lévy-Schneider.

Sigismond Lacroix. **Le département de Paris et de la Seine pendant la Révolution (février 1791-ventôse an VIII).** Paris, au siège de la Société [de l'Histoire de la Révolution française], 1904. In-8, III-483 p.

Cet ouvrage se divise en deux parties : « Le département de Paris de 1791 à 1793 » et « le département de Paris et de la Seine de l'an II à l'an VIII ».

Dans la première, M. L. raconte l'histoire de l'administration départementale de Paris, depuis sa formation jusqu'à l'établissement du gouvernement révolutionnaire. Le décret du 22 décembre 1789 attribuait au département de Paris, ainsi qu'à tous les autres, un Conseil de trente-six membres, renouvelable par moitié tous les deux ans, et un procureur général syndic, tous nommés par l'assemblée électorale. Mais tandis que, dans les autres départements, les administrations purent être formées dès le commencement de 1790, il fallut, à Paris, attendre le vote de la loi d'organisation municipale déterminant la circonscription des sections, vote qui n'eut lieu qu'à la fin de juin 1790, puis l'organisation des sections et enfin l'élection de la municipalité régulière et des tribunaux de paix (septembre 1790). Les sections et les cantons purent alors désigner leurs électeurs. L'assemblée électorale, qui se réunit le 18 novembre 1790, s'occupa d'abord de l'élection des juges, ce qui lui prit toute la fin de 1790, et ce n'est que le 4 janvier 1791 qu'elle arriva à l'élection des administrateurs du département. Elle y consacra trente-huit séances et ne termina que le 15 février.

Le décret du 28 mai 1791 sur la convocation de la première législature ayant décidé que toutes les administrations départementales seraient, à titre exceptionnel, renouvelées par moitié aussitôt après l'élection des députés à la Législative et que l'intervalle, quel qu'il fût, écoulé depuis l'élection des administrateurs, serait compté pour deux ans, l'assemblée électorale de Paris réunie en 1791 procéda, du 18 octobre au 10 novembre, au remplacement ou à la réélection de dix-huit administrateurs du département. Le Conseil ainsi constitué devait durer quatre ans, avec une moitié à renouveler en novembre 1793. Mais, dès juin 1792, il commença à se désagréger ; à la fin de juillet, il était réduit à quinze membres actifs, dont un, Bailly, était absent. Aussi, le 11 août, la Législative ordonna la formation d'une nouvelle administration : chaque section et chaque canton nomma un de ses membres pour remplir provisoirement les fonctions d'administrateur. Cette nouvelle assemblée, qu'on appela la *Commission administrative*, ou le *Département provisoire*, comprenait ainsi 64 membres.

L'assemblée électorale de Paris, élue en août-septembre 1792, crut pouvoir remplacer cette administration par une assemblée régulière

et constituée conformément aux prescriptions du décret du 22 décembre 1789. Après s'être heurtée à l'opposition du Conseil exécutif, elle obtint gain de cause auprès de la Convention et, du 24 décembre 1792 au 15 janvier 1793, elle procéda à la formation de cette nouvelle assemblée, qui fut installée le 16 janvier et qui dura jusqu'au décret du 14 frimaire. Ce décret mutilait les administrations départementales, qui perdaient leurs conseils généraux, présidents, procureurs généraux syndics, et ne conservaient que leurs directoires. Par une disposition spéciale, le directoire du département de Paris fut en même temps directoire du district de Paris, et comme tel, il eut près de lui un agent national, appelé l'*agent national du district près le département de Paris.*

Dans la seconde partie, M. L. étudie les transformations successives de l'administration départementale à partir du 14 frimaire an II.

1° Pendant la durée du gouvernement révolutionnaire (qui prit fin le jour de l'installation du Directoire exécutif), c'est-à-dire du 14 frimaire an II au 14 brumaire an IV, nous avons : le décret du 1er ventôse an III, qui réduisit le directoire de huit membres à cinq, et celui du 14 ventôse suivant, qui transféra le droit de nommer ces membres de la Convention au Comité de législation : celui-ci destitua le 26 les cinq administrateurs en place pour les remplacer par cinq autres : à cette date, il ne restait plus au directoire du département aucun membre d'origine élective. Enfin, le décret du 28 germinal an III ramena le nombre des membres du directoire à huit.

2° Pendant la période directoriale, l'administration centrale du département de la Seine est composée de cinq membres, renouvelables par cinquième chaque année. M. L. étudie les vicissitudes de cette assemblée à travers cette période si agitée du Directoire et son récit nous montre « comment, sous l'empire de nécessités politiques, bien ou mal appréciées, le principe électif, qui devait être la base du recrutement de l'administration, fut écarté, faussé, diminué, au point de devenir l'exception dans l'histoire de ce département ». Ainsi, l'assemblée électorale s'étant réunie en vendémiaire an IV sans pouvoir aboutir à l'élection des administrateurs, c'est au Directoire exécutif que fut confiée la nomination provisoire de ces administrateurs. En germinal an V, l'assemblée électorale élut cinq administrateurs : le Directoire en destitua deux le 2 fructidor et les trois autres le 20, et les remplaça lui-même. En résumé, sur trente-sept désignations faites de frimaire an IV au 18 brumaire an VIII, dix-neuf furent le résultat de nominations du Directoire exécutif, sept, d'adjonctions prononcées par les administrateurs eux-mêmes, et onze seulement, d'élections faites par les assemblées électorales ; encore, sur les onze élus, quatre, ceux de germinal an VI, ne furent choisis que par une minorité d'électeurs et validés par une sorte de coup d'État.

3° Enfin, avec le Consulat et la loi du 28 pluviôse an VIII, le régime électif est complètement aboli; l'organisation consulaire substitue le préfet de la Seine à l'ancienne administration centrale de la Constitution de l'an III. C'est le premier Consul qui nomme les préfets, conseillers de préfecture et membres des conseils généraux de département. Le 23 ventôse an VIII (14 mars 1800), la dernière administration centrale de la Seine cessa ses fonctions, par l'installation de Frochot, préfet de la Seine.

Ce très rapide résumé ne peut donner qu'une idée imparfaite du grand nombre de faits qui remplissent le livre de M. L.; il ne peut surtout faire ressortir la précision des détails, la clarté de l'exposition dans une matière souvent embrouillée, la solidité de l'argumentation à l'aide de laquelle l'auteur élucide et fixe certains points jusque là restés obscurs et mal connus. Nous avons donc là un excellent ouvrage, aussi important pour l'histoire politique que pour l'histoire administrative de Paris, et dont il convient de remercier le savant éditeur des *Actes de la Commune de Paris*. — P.-R. MAUTOUCHET.

Arthur CHUQUET. **La Légion germanique (1792-1793)**. Paris, Chapelot, 1904. In-8, VII-386 p.

Sous ce titre, M. A. Chuquet raconte l'histoire d'une de ces légions étrangères, encore mal connues, qui se formèrent en 1792, de transfuges et de déserteurs, pour la défense de la France révolutionnaire. La Légion des Germains ou Légion germanique fut constituée en juillet et août 1792 sur l'initiative d'Anacharsis Cloots et du Dr Jean-Geoffroy Saiffert, Saxon d'origine et jacobin fervent. Composée d'infanterie et de cavalerie, elle tint garnison d'abord dans la région de Chartres et de Fontainebleau, alors en proie à la disette, et où elle contribua au maintien de l'ordre; puis, à la suite d'une dénonciation de Marat et de l'arrestation de ses principaux chefs, elle fut envoyée en Vendée, combattit à Argenton, à Trémont, à Doué; rendue responsable de la défaite de Saumur, elle fut licenciée, et les soldats qui la composaient servirent à former deux corps nouveaux, 11e hussards et 22e léger; elle fut définitivement supprimée par le Directoire à la fin de 1796.

M. C. a écrit son livre d'après les sources imprimées et les documents manuscrits des Archives de la Guerre et des Archives nationales. Tant dans les neuf chapitres de son texte même que dans les « Pièces annexes », il donne des renseignements biographiques détaillés sur les légionnaires, et ce qu'il a pu retrouver de rapports, états de situation, contrôles nominatifs, etc., concernant la Légion. Tout cela est bien disposé, muni de

références précises, et semble très complet. Maintenant, la Légion germanique méritait-elle un volume de 400 pages in-8 ? Quelles que soient les qualités de l'ouvrage de M. C., la question se pose, et l'on ne sait trop qu'y répondre. — P. Caron.

Édouard Herriot. **Madame Récamier et ses amis**, *d'après de nombreux documents inédits*. Avec une héliogravure. Paris, Plon-Nourrit, 1904. 2 vol. in-8, lxxix-363 et 424 p.

Ces deux volumes — thèse de doctorat ès-lettres — constituent un très bel ouvrage. De sa lecture ressort un grand charme, indéfinissable comme l'héroïne elle-même, fait de grâce, de discrétion et d'une sorte de mystère. Il ne nous appartient pas d'en juger au point de vue littéraire : il faut constater du moins l'importance de la bibliographie, la solidité parfaite des références, l'appareil scientifique de cet ouvrage et sa très rigoureuse impartialité, toutes qualités qui en font un des spécimens les plus remarquables que nous ayons jusqu'ici de l'emploi de la méthode historique dans les œuvres littéraires. En particulier, M. Herriot a eu à sa disposition un grand nombre de documents inédits ; il attribue justement plus d'importance aux correspondances qu'aux mémoires (I, p. lxxvi), et il fonde le plus souvent ses conclusions sur des lettres : on se plaindrait même du trop grand nombre de lettres qui sont ici reproduites et rompent souvent le fil du récit, si elles étaient moins intéressantes.

Mais le sujet de cet ouvrage est autant historique que littéraire, et nous voudrions en recueillir quelques notations historiques ; elles ne sont d'ailleurs pas toutes absolument neuves, et par exemple en ce qui concerne les relations de Chateaubriand avec Mme Récamier, M. H. emprunte aux *Mémoires d'outre-tombe* beaucoup de traits de son récit. A ce point de vue historique on peut voir une certaine unité de la vie de Mme Récamier dans le fait qu'elle fut généralement de l'opposition, contre Napoléon, ou contre le gouvernement de la Restauration et de Louis-Philippe, opposition de sa part discrète, sans parti-pris, car elle ne paraît pas avoir eu d'opinion politique exclusive ; elle fut de l'opposition par ses amis, par dévouement pour eux, par une sorte d'attachement qui grandissait à mesure qu'ils étaient plus malheureux : et cela fit comme deux parts de sa vie, l'une consacrée surtout à Mme de Staël, l'autre à Chateaubriand.

Mme Récamier ouvrit son salon sous le Directoire et fut aussitôt mêlée à la société officielle de ce temps, mais elle y conserva « toute la fraîcheur de sa jeune grâce » (I, 32). Presque aussitôt elle entra dans l'amitié, dans l'intimité de Mme de Staël, intimité de vingt ans, qui ne fut dénouée que par la mort, et où Mme Récamier fit preuve parfois du plus

beau courage. C'est de son amie qu'elle reçut en 1798 le manuscrit politique qui fait le sujet de la petite thèse de M. H.[1]. Camille Jordan fut de ses premiers amis politiques, et l'on connaît sa très ferme opposition sous le Consulat. Si d'un côté elle sut écarter Lucien Bonaparte, « ce don Juan de mauvais goût », ce qui est une expression d'une sévérité exagérée (I, 50), de l'autre elle eut beaucoup d'amitié pour Moreau (I, 61, 115); elle suivit son procès avec tant d'assiduité et de sympathie que le gouvernement lui fit dire que sa présence aux audiences ne pouvait que nuire à l'accusé. Elle fut liée très étroitement déjà avec les deux cousins Adrien et Mathieu de Montmorency (I, 64) : Mathieu, qui passait alors du libéralisme à la piété, ne cessa pas d'entourer Juliette Récamier de la plus tendre affection, un peu chagrine et grondeuse, dans la forme de celle d'Alceste pour Célimène, bien qu'il soit injuste de prononcer le nom de Célimène à propos de Mme Récamier (I, 76-77). En 1803, l'exil de Mme de Staël la jeta dans l'opposition ; on eût voulu l'avoir à la nouvelle cour, elle s'y refusa ; le salon de Mme Récamier se vida ; elle n'en fut pas très émue, car, dit Chateaubriand, elle était faite autant pour la solitude que pour le monde (I, 112, 127, 149).

A propos du prince Auguste de Prusse, M. H. commet une légère erreur de date ; il résulte bien de la lettre qu'il cite (I, 172, note) que le prince fut pris à Prenzlow et non à Saalfeld ; son frère aîné, Louis de Prusse, fut bien tué à Saalfeld, le 6 octobre ; mais la capitulation de Prenzlow n'est pas du 6 octobre 1806 avant Iéna ; elle est postérieure à Iéna, elle est du 28 octobre (I, 169-172). Le prince Auguste tint alors une grande place dans l'existence de Mme Récamier ; il l'aima éperdument, elle eut pour lui un sentiment très sincère et très vif, « un peu plus, dit M. H., que de la coquetterie, un peu moins que de la passion », assez pour consentir à l'épouser. Ils échangèrent par écrit, mais sans notaire, des engagements réciproques ; Mme Récamier songea sérieusement au divorce ; son mari ne s'y prêta point ; elle n'insista pas, malgré les colères du prince, et il y a dans cette grande crise de la vie de Juliette toute la mesure des sentiments dont elle était capable, plus d'amitié que d'amour (I, 199). Aussi se pouvait-elle partager ; elle recevait chez elle tous les vaincus ; elle restait fidèle à tous les opprimés (I, 225). Elle se chargea d'obtenir le visa de la censure pour l'*Allemagne* de Mme de Staël (I, 244) : on sait le résultat de son intervention ; elle ne croyait pas ce livre fait pour déchaîner une telle fureur de persécution,

---

1. *Un ouvrage inédit de Mme de Staël, Les fragments d'écrits politiques* (*1799*), dont la *Revue* rendra compte prochainement.

qui ne l'épargna point elle-même ; car l'Empereur, légèrement ridicule en cette occurrence, déclara qu'il regarderait cemme un ennemi personnel tout étranger qui fréquenterait le salon de Mme Récamier (I, 257). Enfin elle fut exilée à Châlons-sur-Marne ; sa physionomie, disait Adrien de Montmorency, en eut « ce je ne sais quoi d'achevé que le malheur donne à la vertu » (I, 279).

Le salon de Mme Récamier se reconstitua à la chute de l'Empereur. Benjamin Constant y fréquenta plus assidûment que jamais ; il y écrivit, non pas sous la dictée, mais sous les yeux de Juliette, de vigoureux articles en faveur des Bourbons ; puis tout à coup il consentit à collaborer à l'*Acte additionnel*, et il lui fut difficile alors de se défendre contre le mépris de ses amis (I, 340-349) : Mme Récamier cependant n'en était pas capable. Mme de Staël mourut en 1817 ; auprès du lit funèbre, Chateaubriand rencontra Mme Récamier, et ce fut le commencement d'une amitié de trente ans : ce fut la seconde moitié de la vie de Juliette (II, 34-35). Le caractère de son salon en fut tout changé : « Ce fut, dit John Lemoine, l'invasion d'un épervier dans une volière où des oiseaux harmonieux gazouillaient tranquillement autour d'une colombe » (II, 60). Mme Récamier s'établit bientôt dans son petit appartement, dans sa « cellule » de l'Abbaye-aux-Bois ; elle en fit encore, comme par une sorte d'habitude, un asile contre le gouvernement ; car, dit joliment M. H., un peu de l'âme de Mme de Staël survivait en Mme Récamier » (II, 140-141). Elle intervint pour faire commuer la peine de mort prononcée contre Roger après l'affaire de Colmar. Mais surtout, à cause de la présence ou de la correspondance de Chateaubriand, on entendit là l'écho de quelques-uns des grands événements politiques du moment ; elle obtint le concours de Mathieu de Montmorency pour la nomination de Chateaubriand à l'ambassade de Berlin (II, 96) ; les lettres qu'elle reçut de l'un et de l'autre à l'occasion du congrès de Vérone sont une petite contribution à cette histoire (II, 128-129) ; la correspondance de Chateaubriand pendant son ambassade à Rome en 1828 offrit un intérêt particulier à cause de l'élection d'un nouveau pape, et de la position prise par Chateaubriand contre Polignac (II, 227). Cependant, en l'absence de son ami, Mme Récamier cultivait et protégeait sa renommée, elle le décidait à retirer *Moïse* du théâtre (II, 221) et se réjouissait, non par vanité certes, mais par affection éclairée, de ce succès remporté sur son amour-propre d'auteur.

M. Récamier mourut en avril 1830. Chateaubriand continua d'être entouré, à l'Abbaye-aux-Bois, d'un véritable culte (II, 280) : Sainte-Beuve en avait fait plusieurs fois le tableau dont M. H. reprend les éléments, car il est le disciple de Sainte-Beuve et adoptera son jugement

dans les conclusions de cet ouvrage. La monarchie de Juillet d'ailleurs fit des loisirs à Chateaubriand, qui refusa de la servir, malgré toutes les offres (II, 266), et se dévoua comme un chevalier à la cause de la duchesse de Berry ; il fut un moment arrêté (II, 285) ; il consentit à aller plaider la cause de la duchesse à Vienne auprès de Charles X (II, 300) ; il n'eut pas de succès. Mais ici l'on retrouve les récits des *Mémoires d'outre-tombe*, dont la lecture fut commencée chez Mme Récamier à l'Abbaye, en 1834 (II, 309).

Puis ce furent les tristes et aimables années de la fin. Mme de Chateaubriand mourut en février 1847. Chateaubriand offrit son nom à Juliette ; elle le refusa, et il y a autant de délicatesse dans l'offre que dans le refus. Mais l'amitié en fut plus intime encore entre les deux vieillards. Chateaubriand, toujours gâté par la fortune, eut la joie de mourir le premier, parmi les soins et l'affection de son amie. Elle le suivit de tout près, et le livre se ferme sur une dernière impression de grâce et de bonté, car la bonté fut, en dernière analyse, le plus grand charme de la beauté de Juliette. Son salon ne ressembla point à ceux du XVIIIe siècle ; il fut un centre et non une école. Et l'on retiendra de cette existence si douce, d'une mélancolie et d'une discrétion si séduisante, cette note où se peut renfermer le plus grand intérêt historique de la vie de Mme Récamier : elle fut l'amie de Mme de Staël et de Chateaubriand. C'est faire un grand éloge du beau livre de M. H. que de dire qu'il fera aimer Juliette de ses lecteurs comme des contemporains. — J.-E. Driault.

Ernst Schmit, Ritter von Tavera. **Geschichte der Regierung des Kaisers Maximilian I. und die französische Intervention in Mexico, 1861-1867.** Avec 2 plans dans le texte, une carte, une bibliographie et une table des noms de personnes. Introduction par E. P. Weisl. Wien und Leipzig, Braumüller, 1903. 2 vol. in-8, XIII-433 et 517 p.

Les parties essentielles de ce gros ouvrage étaient déjà écrites il y a plus de trente ans, et la bibliographie qu'il donne ne dépasse pas 1874. Son auteur fut attaché d'ambassade autrichien à Mexico de 1864 à 1867, ainsi pendant la période la plus importante de la crise. Nous nous trouvons donc en présence du récit d'un témoin oculaire, qui a pu compléter ses propres souvenirs par ses entretiens avec l'ambassadeur d'Angleterre, C. Wyke, avec le colonel Becker, aide de camp du général Marquez, avec un secrétaire particulier de l'empereur et avec d'autres personnalités marquantes du drame. Mais il n'a pas puisé seulement à ces précieuses sources orales ; il a consulté aussi les livres bleus anglais, les *State papers* du département d'État à Washington, les publications de l'abbé Dome-

nech, le *Mémorial diplomatique*, et surtout la Correspondance officielle entre Juarez et le gouvernement des États-Unis. Ce dernier document, qui fut accessible à l'auteur comme attaché d'ambassade autrichien à Washington (1873-78), est particulièrement important, parce qu'aucun acte officiel du gouvernement républicain du Mexique, relatif à cette époque, n'a encore été publié (cette lacune va, paraît-il, être comblée prochainement grâce à une initiative officielle de Mexico). Il va sans dire que l'auteur a en outre tenu compte des affirmations des plus sérieux d'entre ses devanciers, tels qu'Arias, Basch, Kératry, Lefèbre, Payno, Salm, etc.

Son récit commence par l'analyse de la Convention de Londres, conclue le 31 octobre 1861 entre la France, l'Angleterre et l'Espagne pour la protection effective de leurs intérêts lésés par la guerre civile qui ravageait le Mexique depuis presque cinquante ans. Cette triple alliance éphémère entre en scène à ce moment précis, parce que la situation s'était enfin éclaircie en ce sens qu'on savait au moins à qui désormais adresser ses réclamations, puisqu'il n'y avait plus que deux partis en présence, les libéraux et les réactionnaires, ou même plutôt un seul gouvernement, celui de Juarez, officiellement reconnu par la majorité des Mexicains, ses adversaires étant très inférieurs non seulement en nombre, mais surtout en audace. C'est cette situation nouvelle qui fut soigneusement cachée au malheureux archiduc, qui se crut appelé comme sauveur par la grande masse de la nation. Et ici se présente la première accusation de l'auteur contre le gouvernement français, qui aurait su parfaitement à quoi s'en tenir et aurait « indignement » trompé le châtelain de Miramare. Une deuxième accusation, plus grave encore, suit la première ; l'expédition française n'eut point une cause politique, mais une « malpropre » origine financière ; et la belle phrase de la régénération du Mexique sous les plis du drapeau tricolore ne fut inventée que plus tard. C'est ici surtout que l'auteur donne de l'inédit en communiquant les correspondances interceptées par les Mexicains au sujet de l'ultimatum français du 14 janvier 1862, dont les exigences pécuniaires furent qualifiées de « monstrueuses » par le général Prim aussi bien que par les deux commissaires anglais. Leurs protestations visaient surtout l'article III : « Le Mexique sera tenu à l'exécution pleine, loyale et immédiate du contrat conclu au mois de février 1859 entre le gouvernement mexicain et la maison Jecker. » Cette affaire Jecker, qualifiée par un des plénipotentiaires de « scandaleuse affaire d'usure, indigne de toute action diplomatique », est détaillée par M. de Tavera en quatre pages (38-41), que nous ne pouvons même résumer ici. Mais il suffira au lecteur, pour

s'orienter, de voir la phrase suivante que Jecker lui-même (fusillé depuis avec Mgr Darboy) écrivit le 8 décembre 1869 au chef de cabinet de Napoléon III : « J'avais pour associé dans cette affaire M. le duc de Morny, qui s'était engagé, moyennant 30 °/o des bénéfices, à la faire respecter et payer par le gouvernement mexicain... Cet arrangement s'est fait lorsque ma maison se trouvait déjà en liquidation... Aussitôt je fus parfaitement soutenu par le gouvernement français. » Et Morny n'était, paraît-il, par le seul noble « associé » de Jecker; des comtes et marquis figurent en toutes lettres, sous la même rubrique, dans la correspondance interceptée par les Juaristes et publiée dans la *Foreign correspondence of the United States* (1865).

Les faits de ce genre, quoiqu'en partie déjà connus, abondent, et font du livre un véritable réquisitoire contre le gouvernement de Napoléon III. Ainsi l'auteur ne manque pas de rappeler que la proclamation adressée par les plénipotentiaires français au peuple mexicain après l'évacuation de Téhuacan, le 16 avril 1862, était une copie en partie textuelle du fameux manifeste de Brünswick ; que le comte Drouyn de Lhuys avait déclaré hautement à l'envoyé américain Dayton que Napoléon ne consentirait jamais à engager l'archiduc dans des complications pour l'abandonner ensuite avant leur complète solution, etc. Et voici le jugement rigoureux auquel l'avant-propos conclut de ces faits : « C'est sous des traits peu flatteurs que nous apparaît la personne de l'empereur Napoléon, qui ne recula devant aucun artifice, si mesquin et même si indigne fût-il, pour pouvoir pêcher en eau trouble dans cette question mexicaine où il s'était laissé entraîner à la légère, et pour cacher ainsi le plus possible la vérité à ses turbulents sujets. Les journées de Sedan et de Metz furent de littérales échéances pour la trahison mexicaine de Napoléon et de Bazaine. »

Ce dernier est peint sous des couleurs encore plus noires que son maître. Le même avant-propos dit de lui : « Le rôle joué par le maréchal Bazaine est un véritable opprobre dans l'histoire de l'expédition du Mexique ; et les matériaux qui l'éclairent tracent un tableau sinistre e affligeant des difficultés insurmontables que Maximilien et l'impératrice eurent à combattre précisément de la part de leurs « protecteurs », jusqu'à ce que ces derniers s'abaissassent jusqu'à des rapports de trahison avec leurs ennemis communs, pour hâter le plus possible la chute du trône. Les correspondances communiquées d'après des sources officielles ne permettent plus de douter que le « capitulard de Metz » n'avait guère le sentiment de l'honneur militaire... C'est comme une conclusion révoltante, mais digne de toute la politique napoléonienne, qu'appa-

raissent les dernières dispositions du maréchal, par lesquelles il engagea des négociations secrètes avec l'ennemi, pour amener, aux dépens de Maximilien, une solution aussi favorable que possible pour la France. Mais tous ses efforts pour établir un compromis avec l'adversaire triomphant furent vains, et c'est ainsi qu'après son départ tout fut perdu, surtout son honneur. »

Ce n'est pas tout. Lorsque Napoléon, par peur des États-Unis, se décida à retirer ses troupes, comment agit-il vis-à-vis de son protégé? « Au lieu d'avouer franchement qu'il ne pouvait soutenir plus longtemps le trône fondé pour ainsi dire par lui-même, il s'efforça de motiver par toutes sortes de vains prétextes la retraite qu'il se laissait imposer, surtout en alléguant que Maximilien n'avait pas tenu les promesses financières faites officiellement à la France. Ce dernier tâcha alors, sans y réussir, de satisfaire à toutes les prétentions de la France, prétentions qui dépassaient toute mesure d'équité, au point que le fisc mexicain ne devait plus disposer que d'un °/₀ de la totalité des revenus de l'État. En dissimulant ainsi la vraie situation, Napoléon fut cause que Maximilien persista à rester sur le trône; il doit donc porter la responsabilité indirecte de la catastrophe de Queretaro », qui d'ailleurs ne put s'effectuer que par une série de trahisons et parce que la malheureuse victime « avait depuis longtemps renoncé à la sauvegarde de ses intérêts personnels pour ne songer qu'aux traditions historiques de sa maison ».

La trahison de Lopez et les débats du conseil de guerre de Queretaro sont connus en détail; mais M. de T. donne des renseignements tout nouveaux sur les motifs de la trahison de Marquez à Mexico, et surtout sur sa marche au secours de Puebla; il explique aussi ce fait singulier que l'empereur prisonnier sollicita d'abord l'intervention de la Prusse et ensuite seulement celle de l'Autriche : c'est parce que des corps autrichiens avaient pris part à la lutte contre Juarez, qui devait ainsi se montrer plus disposé à accepter l'entremise d'un gouvernement absolument neutre. Enfin on trouvera dans cet ouvrage la première relation des circonstances qui accompagnèrent la perte de la raison chez l'impératrice Charlotte : le rapport adressé sur cet événement à Maximilien ne lui parvint pas, et M. de T. en a pris connaissance à Washington. Mais la simple nouvelle de la folie de sa femme affecta Maximilien au point qu'il entra aussitôt en pourparlers, au sujet de son abdication, avec les notables du parti conservateur (ou clérical, comme on l'appellerait plus exactement), et seules les « allégations mensongères de ces individus totalement aveuglés par leurs passions politiques » le décidèrent à rester à son poste jusqu'au bout. Ces négociations, aux conséquences si fatales, sont encore trop peu connues et vont l'être tout à fait grâce à M. de T.

En somme, la valeur de son ouvrage nous semble suffisamment caractérisée par ce que nous en avons dit et traduit : elle réside surtout pour nous dans la partie relative à l'évacuation du Mexique par nos troupes, qui se trouve pour la première fois retracée d'après des documents officiels et dans un esprit assez impartial, semble-t-il, quoiqu'un peu porté à l'apologie systématique du Habsbourg mexicain. Cela met en belle lumière le loyalisme de l'auteur, mais nous permet aussi, d'autre part, de penser qu'un historien français sera peut-être amené à atténuer un peu le jour réellement odieux sous lequel apparaît l'intervention de la France et surtout la cessation de cette intervention. N'oublions pas que ce témoignage personnel, si intéressant soit-il, n'est peut-être pas un exposé objectif et ne peint peut-être qu'un côté des choses. De toute façon, il a besoin en bonne méthode d'être contrôlé. A ce point de vue, signalons surtout le ch. L, qui raconte les dernières mesures de Bazaine et son départ, et qui l'accuse, avec preuves écrites, non seulement d'avoir détruit du matériel mexixain en même temps que le sien, mais d'avoir même offert aux adversaires de Maximilien de leur vendre six mille fusils, quatre millions de cartouches, des canons et de la poudre, enfin d'avoir vendu en partant le mobilier emprunté au gouvernement mexicain.

Une table des noms de personnes clôt l'ouvrage ; mais il en faudrait aussi une pour les noms de lieux. — Ajoutons que quelques mois avant la publication de cet ouvrage, en février 1903, son auteur avait fait paraître sur le même sujet un écrit préliminaire : *Die mexikanische Kaisertragödie.* — Th. Schoell.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. 1905.

Janvier-Février. = V.-L. Bourrilly. *La Révocation de l'édit de Nantes à Marseille.* [Aux motifs religieux s'ajoutaient à Marseille des raisons d'ordre économique pour pousser à la Révocation ; non seulement on jalousait les négociants protestants étrangers qui s'étaient établis dans la ville, mais les échevins voulaient même qu'il fût défendu aux protestants d'acquérir des immeubles ou d'entrer dans une maîtrise ou jurande de Marseille. A la suite d'ordres royaux les protestants durent remettre une déclaration de leurs biens ; M. B. publie cette déclaration de 1685 (on y trouve 130 français, 69 étrangers, surtout des Suisses et des Hollandais) ; récit des dragonnades à Marseille ; listes des protestants ayant abjuré et de ceux qui quittèrent la ville.] — H. Guyot et N. W [eiss]. *Autobiographie et récit de l'évasion, lors de la Révocation, d'Alexandre Savois, jeune garçon de Montauban.* [Ce journal a été découvert dans les papiers d'une famille hollandaise. A. Savois, montalbanais, quitta sa ville natale à l'âge de treize ans pour rester fidèle à sa foi ; récit de son odyssée de Montauban à Marseille, Toulon, puis en Italie, en Espagne et en Hollande ; Savois mourut pasteur à Francker en 1722]. — F. de Schickler. *L'église réformée française de Hambourg.* [Monographie de cette église créée en 1686 et qui existe encore.]

La Quinzaine. 1905.

1er Avril. = J. Fraikin. *Une alliance du Saint-Siège et de la France.* [Retrace, en dix pages, les circonstances à la suite et au milieu desquelles fut formée, le 22 mai 1526, la Sainte-Ligue de Cognac, entre François Ier, le pape Clément VII et plusieurs États italiens.]

15 Avril. = Ch. Maréchal. *Lamennais et Béranger. Documents inédits.* [Histoire de leurs rapports depuis 1831, écrite à l'aide des ouvrages et recueils publiés, auxquels M. M. joint quelques rares documents inédits, lettres et billets de Lamennais. Ce premier article mène le lecteur jusqu'à 1838. A suivre.]

La Révolution de 1848. 1905.

Mars-avril. = E. Levasseur. *Souvenirs d'un collégien en 1848.* [Souvenirs personnels de M. L. sur la fusillade du boulevard des Capucines ; il n'a pas entendu le coup de pistolet dont on a tant parlé. L'article est suivi de la reproduction d'une lettre, datée du 26 février 1848, par laquelle Albert notifie aux « citoyens du Gouvernement provisoire » qu'étant tenu à l'écart de leurs délibérations, il croit devoir se

séparer d'eux; cette lettre est suivie de la réponse, faite d'excuses, de Louis Blanc]. — FERDINAND-DREYFUS. *Un épisode de l'histoire charitable de 1848. Les Fraternités.* [Retrace la fondation et l'action de l' « Association fraternelle en faveur des pauvres », organisée en 1848 par le Vte Armand de Melun. Distribuée en sections appelées « fraternités », l'œuvre prospéra rapidement. Elle périt avec la République. Dès 1850, l'idée avait été reprise par des groupements protestants, et il existe encore aujourd'hui à Paris une « Œuvre des familles ou des dizaines », dirigée par un pasteur.] — H. SALOMON. *Notice sur Henry Michel.* — L.-G. P[ÉLISSIER]. *Un projet réactionnaire de décentralisation en 1849.* [Trouvé à la Bibliothèque de Carcassonne, dans les papiers du publiciste Méhul, qui l'avait rédigé. L'auteur veut « décapiter » Paris, en transférant dans diverses villes de province le siège de la plupart des grands services publics groupés dans la capitale.]

La Révolution française. 1905.

14 Avril. = Cl. PERROUD. *La proscription de Louvet.* [Louvet, dans ses *Mémoires*, dit que, pendant la Terreur, il s'était retiré dans les cavernes du Jura, à proximité de la Suisse. Il veut laisser croire qu'il n'a pas quitté le sol français, par scrupule patriotique et par prudence, car, lorsqu'il publia ces *Mémoires* (janvier 95), les lois sur les émigrés subsistaient encore dans toute leur rigueur. En réalité, il se réfugia en Suisse, sous le nom de Frauchaud. Parti de Paris le 7 février 1794, arrivé dans le Jura vers le 15, il était vers le 20 mars à Echallens, dans le pays de Vaud. Il installa sa femme à trois kilomètres de là, au hameau de Saint-Barthélemy ; elle y accoucha le 22 septembre d'un fils qui fut baptisé le lendemain à Assens, paroisse voisine.] — A. ŒHLENSCHLÆGER. *Le soir d'Iéna.* [Traduit du danois par P.-G. La Chesnais. Le poète Œhlenschlæger se trouvait à Weimar au moment de la bataille d'Iéna, et il raconte ce qu'il a vu.] — E. POUPÉ. *Une brochure de propagande révolutionnaire en 1792.* [Adresse de Monbrion, membre de la Société des Amis de la Constitution de Marseille, « au peuple et aux défenseurs des droits de l'homme connus sous la dénomination d'Amis de la Constitution », datée du 4 février an IV de la Liberté, imprimée à Marseille en 1792, 24 p. in-16. Monbrion s'y élève contre le pouvoir exécutif, conseille qu'on se méfie de Louis XVI, accusé d'être de connivence avec l'empereur, et demande qu'il soit dépouillé du droit de veto, de la sanction et de l'inviolabilité. Il semble ne vouloir qu'une agitation légale en vue d'une révision de la Constitution; en réalité, il désire l'abolition de la royauté.] — A. BRETTE. *A propos des Archives de la Marine.* [A l'occasion d'un récent article du *Times*, conseillant au gouvernement anglais de rendre à la France la vieille frégate le *Duguay-Trouin*, prise à Trafalgar, M. B. montre qu'il est impossible de connaître l'histoire de ce bâtiment, la date de sa construction, son *curriculum vitae*, ses combats, parce que l'histoire des bâtiments de guerre n'existe, aux Archives de la Marine, que depuis 1820. Même chose pour la *Méduse* ; en 1790, le comte de Rosily commandait une frégate de ce nom ; nous n'avons aucune preuve que ce soit celle dont le naufrage devait, vingt-six ans plus tard, provoquer tant d'émotion. M. B. exprime le vœu que quelques officiers de marine soient chargés de combler ce vide et de nous donner la monographie des bâtiments de

guerre antérieurs à 1820.] — A. AULARD. *A propos de la Bibliothèque nationale.* [Récit d'une démarche faite par M. A. auprès de M. Marcel pour demander la création d'une bibliothèque circulante à l'usage des travailleurs de province : quand la Bibliothèque nationale possède un ouvrage en double ou en plusieurs exemplaires, ces doubles pourraient circuler dans toute la France. Suivi d'une lettre de M. Brette, proposant « de grouper toutes les plaintes des travailleurs... victimes de la mauvaise organisation de la Bibliothèque nationale. »]

La Revue de Paris. 1905.

1er Avril. = L. BATIFFOL. *La maison de Marie de Médicis.* [Article fait d'après la correspondance et les comptes inédits de Marie de Médicis, plus un certain nombre de manuscrits de la Bibliothèque nationale contenant des états et réglements. Détail de l'organisation de la « maison » : personnel féminin et masculin ; les cuisines ; les fournisseurs ; les écuries ; la galère de la Reine.]

Le Correspondant. 1905.

25 Avril. = L. PICARD. *La semaine de Pâques 1793 à Landau.* [Reconstitution historique, avec dialogues, des incidents qui marquèrent l'arrestation de Custine. « Tous les éléments de cette reconstitution d'une époque ont été puisés aux sources du temps : archives, papiers publics, comptes rendus, mémoires, correspondances officielles et privées. » A part cette note, aucune référence.]

Revue des Deux Mondes. 1905.

1er Avril. = Mis DE SÉGUR. *Julie de Lespinasse. I. Les années de jeunesse.* [Biographie de Julie de Lespinasse d'après un certain nombre d'archives particulières.] — A. BERTRAND. *Versailles depuis la Révolution française.* — C. BOUTARD. *La vocation de Lamennais.* [Contrairement à l'opinion admise, Lamennais ne se décida pas brusquement à entrer dans les ordres. Rarement vocation fut débattue aussi longtemps que la sienne. De l'aveu de M. Boutard, cette étude offre surtout matière aux réflexions d'un moraliste.]

Revue des Études historiques. 1905.

Mars-Avril. = M. MARION. *Le garde des sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788.* [Voici, en résumé, ce que voulait Lamoignon : « Une simple et solide hiérarchie de deux degrés de tribunaux assurait dans toute l'étendue du territoire une prompte expédition de la justice ; des grands bailliages, bien plus faciles à constituer que les conseils supérieurs, parce qu'ils n'étaient pas comme eux des créations nouvelles à implanter de toutes pièces, mais devaient être formés d'éléments déjà existants, pouvaient, grâce à cette précaution, être répandus en assez grand nombre pour que tout justiciable eût à sa portée le tribunal souverain où devait se terminer la presque totalité de ses procès ; d'heureuses réformes immédiates dans la législation, gage de réformes ultérieures plus considérables, — la simplification et la réforme des coutumes étaient formellement annoncées dans un des discours du garde des sceaux —, attestaient qu'aucune partie de l'organisation judi-

ciaire n'avait échappé à son attention ».] — L. MISERMONT. *Le double bombardement d'Alger par Duquesne et la mort du consul Le Vacher* [Suite. Second bombardement en 1683 ; mort du consul Le Vacher.] — H. STEIN. *Michel Féré créateur du port du Hâvre* [Michel Féré, ingénieur, né à Honfleur, puis chargé des travaux du port du Hâvre ; il fut le bras droit de l'amiral du Chillou.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1905.

Avril. = G. [Cne COLIN]. *Les campagnes du maréchal de Saxe* (Suite). *La campagne de 1745 ; 1re partie : Fontenoy.* [XI. L'attaque décisive. Elle réussit grâce à l'ensemble que le maréchal, qui la conduit en personne, sait y mettre. Le rôle des quatre pièces rendues célèbres par le récit de Voltaire n'a pas été décisif, mais il a été important : ces pièces ont facilité l'attaque en attirant sur elles-mêmes, pendant un moment, le feu de l'ennemi. La colonne anglaise a été mise en désordre et a dû reculer : mais elle ne semble pas avoir été complètement rompue. Sa retraite n'a pas été sérieusement inquiétée ; peut-être Maurice de Saxe, épuisé par son effort de la journée, était-il, le soir, hors d'état de donner les ordres nécessaires pour la poursuite. Trophées de la victoire : une quarantaine de canons, un drapeau. Joie de Louis XV ; récompenses à l'armée. XII. Les suites de la bataille. Détail des pertes : 7.500 Français tués ou blessés, et autant d'Alliés : soins donnés aux blessés. Capitulation de Tournai le 23 mai. La bataille de Fontenoy, seule victoire en rase campagne depuis le commencement de la guerre, a mis Maurice de Saxe hors de pair. Au point de vue technique, elle marque aussi pour lui une époque décisive, en lui démontrant la prépondérance du feu de mousqueterie et des bouches à feu longues : ainsi se trouvent préparées les dispositions de Raucoux et de Laufeld, « qui seront conçues d'après une méthode entièrement nouvelle ».] — E. [Ct PICARD]. *La campagne de 1800 en Allemagne* [Suite. VIII. Le commandement et les troupes. Détails biographiques et appréciation sur Moreau et ses principaux lieutenants, Dessolle, Fririon, Lahorie, Lecourbe, Gouvion-Saint-Cyr, Sainte-Suzannne, Schauembourg, etc. Simplicité toute républicaine qui distingue l'état-major de l'armée du Rhin. Solidité de cette armée, qui ne compte guère que 17.000 conscrits sur 120.000 soldats. Les officiers subalternes et supérieurs jeunes, comme les généraux. L'armée du Rhin « restée fidèle entre toutes au pur idéal de l'an II ». Du côté autrichien, peu de progrès : toujours les mêmes lenteurs stratégiques et tactiques, l'influence déprimante du Conseil aulique. Les généraux : Kray, Bellegarde, Mack, Schmidt. En 1800, l'armée autrichienne ne vaut pas l'armée française ; elle ne lui est guère supérieure que par sa cavalerie et l'abondance de ses approvisionnements. A suivre.] — E. [Ct PICARD]. *La guerre de 1870-1871* (Suite). *Retraite de l'armée d'Alsace sur le camp de Châlons.* [Mouvements des corps qui la composent du 17 au 23 août.]

Revue Historique. 1905.

Mai-juin. = R. GUYOT ET F. THÉNARD. *Le conventionnel Goujon.* [A l'aide des papiers du conventionnel Goujon, demeurés inédits et confiés à M. Thénard, qui avait rassemblé des notes nombreuses, M. R. G. étudie la vie de Goujon ; clerc de

notaire à Paris, ami du P. Mongez et de Tissot, Goujon entre, en 1790, dans une Société des Amis de la Constitution qui venait de se fonder à Sèvres. A suivre.] — É. Driault. *Napoléon Ier et l'Italie. I. Bonaparte et la République Cisalpine.* [Bonaparte ne se préoccupe pas de fonder en Cisalpine un régime définitif; il laisse un gouvernement provisoire commettre des erreurs et créer le désordre, pour se faire accepter ensuite comme réformateur et comme le seul maître capable de rétablir l'ordre. « Général de la Révolution, Bonaparte suscitait le sentiment national italien, assez pour en profiter, pas assez pour en être gêné ».] — É. Bourgeois. *Une nouvelle édition des Mémoires de Choiseul.* [Il s'agit des mémoires édités par P. Calmettes et dont notre *Revue* a parlé (v. ci-dessus les articles de P. Muret, p. 229, 377). Voici la conclusion de M. E. B. : « Cette édition fait tort par son ensemble à la seule publication qui eût pu servir à l'histoire, celle de fragments authentiques des Mémoires de Choiseul; elle nous fait seulement désirer plus vivement, après cent ans d'attente, coupée de satisfactions incomplètes et de déceptions comme celle-ci, la levée des scellés mis depuis trop longtemps sur les papiers de Choiseul, conservés par ses héritiers et toujours refusés à l'histoire ».] — L. Maury. *Les comtesses de La Marck et de Boufflers et Gustave III, d'après les correspondances conservées à Upsal.* [Suite et fin. Sauf une lettre de 1779 où Mme de La Marck apprécie « l'esprit du siècle », la correspondance publiée par M. M. offre peu d'intérêt.]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des Sciences morales et politiques :

8 Avril : M. le Cte d'Haussonville donne lecture d'un fragment, relatif aux 3 et 4 septembre 1870, du *Journal* que son père a rédigé au jour le jour à partir de 1870.

15 Avril : M. Frédéric Passy fait hommage à l'Académie, de la part de M. Ronce, du volume que celui-ci vient de publier sur *La vie et l'œuvre de Bastiat*. — M. H. Doniol présente à l'Académie le livre récent de M. A. Lebey sur *Le Connétable de Bourbon*. — M. Louis Passy offre à l'Académie, de la part de M. Charles Gomel, le deuxième volume de son *Histoire financière de la Législative et de la Convention*. — M. Lair, correspondant de l'Académie, donne lecture d'une *Étude sur le coup d'État académique et le décret du 14 avril 1855*.

— Le Congrès des Sociétés Savantes de 1905 s'est tenu à Alger, du 19 au 26 avril. Nous relevons dans le compte rendu analytique des séances publié par le *Journal officiel* (nos 113-115, 119) les communications suivantes, qui intéressent nos études :

Section d'histoire et de philologie : *Abbé Arnaud d'Agnel*. Acte du XVIIe siècle concernant le rachat de captifs provençaux détenus à Alger. — *Bonet-Maury*. Le rachat des captifs à Alger de 1684 à 1694, d'après les archives des Affaires étrangères et les mémoires des Lazaristes. — *P. Boyé*. Les essais de culture du riz en Lorraine au début du XVIIe siècle. — *P. Coquelle*. La mission de J.-B. de Cocquiel à Tunis et Alger (1640). — *Cozette*. Les expéditions des Français dans le nord de l'Afrique, antérieurement au XIXe siècle. — *Guibeaud*. L'action des religieux de la Merci à Perpignan depuis le XIIIe siècle jusqu'au milieu du XVIIIe. — *L. Poinssot*. Récit de la mort de Sanson Napollon, par le sieur d'Arbousset (1633). — *E. Veuclin*. Quelques coutumes de mariages usitées dans les diocèses de Chartres, Évreux et Lisieux aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Section des Sciences économiques et sociales : *A. Adam*. Les industries anciennes en Basse-Normandie. — *Barrey*. Le commerce maritime du Hâvre, du traité de Paris à la rupture de la paix d'Amiens (1763-1803). — *Gandilhon*. Des causes de la dépopulation du Berry en 1783 et des moyens proposés pour y remédier. — *H. Hauser*. La controverse sur les monnaies à Dijon de 1566 à 1578. — *Hinglais*. Histoire du collège de Constantine. — *J. Maguelonne*. La propriété privée en Algérie, avant et depuis la conquête de 1830. — *J. Maguelonne*. Les essais de colonisation militaire en Algérie de 1830 à 1848. — *F.-N. Nicollet*. L'École centrale d'Aix-en-Provence (an IV-an XI). — *A. Pézières*. Les anciennes verreries de

Ferrières (Hérault). — *Souchon*. Statistique des établissements religieux non aliénés dans le département de l'Aisne à la veille de l'application du Concordat, en l'an X.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE : *M. Rambaud*. Un numismatiste inconnu. Le Contrôleur général Machault d'Arnonville.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE : *P. Boyé*. Voyage de quatre Lorrains en Palestine au commencement du XVIe siècle. — *Demontès*. La mission du commandant Huder à Tunis en 1831. — *J. Fournier*. La défense des côtes de Provence contre les pirates barbaresques au XVIIe siècle. — *J. Fournier*. Le marquisat des Iles d'Or. — *Aug. Pawlowski*. Jean Fonteneau, dit Jean Alfonce le Saintongeois. Un grand plagiaire. — *Aug. Pawlowski*. L'île d'Oléron à travers les âges, d'après la géologie, la cartographie et l'histoire.

— Sous le titre de : *Paul de Cassagnac, Presse et Tribune*, la famille du polémiste bonapartiste vient de réunir ses principaux articles et discours. Le recueil comprend huit fort volumes in-16, vendus 3 francs l'un, ou 22 francs les huit, aux bureaux de *l'Autorité*, rue Réaumur, 117, à Paris. En voici le détail : T. Ier, *La politique impérialiste (1867-1904)*, t. II, *L'alliance et l'union conservatrices (le ralliement sans le Ralliement, 1872-1892)*; t. III, *La République sans masque (1900-1904)*. Ces 3 volumes forment une première série, qui porte comme titre général : *L'homme de principes et de caractère. Une politique vraiment nationale (articles du* Pays *et de* l'Autorité). La seconde série comprend : t. IV, *Choix de discours politiques ;* t. V, *Effigies républicaines (articles du* Pays *et de* l'Autorité); t. VI, *Questions morales et religieuses (articles du* Pays *et de* l'Autorité); t. VII, *Questions sociales et économiques (articles de* l'Autorité) ; t. VIII, *Questions politiques et sociales (articles de* l'Autorité).

— MM. L. Cahen et A. Mathiez terminent actuellement la préparation d'un *Choix de textes constitutionnels et législatifs relatifs à l'histoire contemporaine de la France*.

— D'une circulaire récemment émanée de la Société d'histoire contemporaine, nous extrayons les renseignements qui suivent : La Société va « entreprendre cette année même la publication d'un document considérable, tiré des archives des Affaires étrangères : la *Correspondance de La Forest*, ambassadeur de Napoléon en Espagne de 1808 à 1813. Le titre suffit à dire l'importance historique du document. La *Correspondance de La Forest* (835 dépêches) formera six volumes environ qui paraîtront à raison d'un volume par an. Le premier volume paraîtra incessamment. — La Société a d'autre part sous presse le second volume de la *Correspondance du duc d'Enghien ;* les *Mémoires du Mis de Bouillé (1780-1812)* sur l'émigration et l'Empire ; la *Correspondance de Formaleoni*, agent secret de la République de Venise à Paris, de mars 1793 à avril 1794 ; un *Mémoire* de Kléber sur la guerre de Vendée ; la réimpression des *Anecdotes historiques* du tribun Duveyrier ; celle des *Souvenirs de mon dernier voyage en France* de Meister, deux ouvrages aujourd'hui rarissimes et d'un vif intérêt pour l'histoire de la Révolution et de

l'Empire. — Elle a en outre en préparation la publication des *Mémoires du général Miollis*, de la *Correspondance de Las Casas*, agent du roi d'Espagne à Venise pendant la Révolution, et les *Lettres du Cte de Jaucourt à Talleyrand pendant le Congrès de Vienne et les Cent jours.* »

— M. Hermann Huefter est mort à Bonn, le 15 mars dernier, à l'âge de 74 ans. Professeur d'histoire du droit à l'Université de Bonn depuis 1855, mais orienté de bonne heure vers l'histoire diplomatique et militaire de la Révolution, il laisse plusieurs ouvrages essentiels pour nos études. Ce sont : *Oesterreich und Preussen gegenüber die französische Revolution bis zum Frieden von Campo-Formio* (Bonn, in-8, 1868) ; *Die Politik der deutschen Mächte im Revolutionskriege bis zum Frieden von Campo-Formio* (Münster, 1869, in-8) ; *Der Rastatter Kongress und die zweite Koalition* (2 vol. in-8, Bonn, 1878-1879). En 1900, il avait commencé, par la publication d'un volume intitulé : *Quellen zur Geschichte des Krieges von 1799* (Leipzig, in-8), bientôt suivi de : *Die Schlacht Marengo und der Italienische Feldzug der Jahres 1800* (Leipzig, 1900-1901, in-8), l'édition d'une vaste série documentaire portant le titre général de : *Quellen zur Geschichte des Zeitalters der französischen Revolution*. En 1904, M. Hueffer avait encore donné, outre divers articles, deux volumes sur *Der Krieg des Jahres 1795 und die zweite Koalition*.

Une communication obligeante du Dr Karl Obser, conservateur des archives du grand-duché de Bade et collaborateur de la *Revue*, nous permet d'annoncer que la publication des *Quellen zur Geschichte der Zeitalters der französischen Revolution* sera poursuivie, selon le plan fixé par l'auteur lui-même. M. Hüeffer a pris le soin, en effet, de faire à l'Université de Bonn un legs important, qui doit être employé à couvrir les frais de l'entreprise, dont il a confié par testament la conduite à trois de ses amis, le Dr Koser, directeur du Königlicher Preussischer Staatsarchiv, le Dr Landsberg, professeur à Bonn, et le Dr K. Obser. Différent savants plus jeunes sont en outre désignés pour continuer le travail de récollection des documents. Actuellement le Dr Luckwaldt, privat-docent à Bonn, travaille aux actes des négociations entre l'Autriche et la France depuis 1795 ; le Dr Alfr. Hermann prépare la publication des actes du Congrès de Rastadt.

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 2 avril dernier. Elle a continué la discussion entreprise dans la séance de février sur la publication des documents de l'histoire moderne, et s'est particulièrement attachée aux problèmes que pose l'édition des textes d'histoire diplomatique. MM. Caron, Pagès, Muret, Léonardon, Bourgeois, Bonet-Maury, Seignobos, Berr, Lanson, Mantoux, ont présenté successivement leurs observations. — M. Abel Lefranc a fait ensuite une communication sur les origines de Rabelais, d'après une nouvelle interprétation de son œuvre et d'après de nouveaux documents.

Le 25 avril, la Société a tenu son assemblée générale de Pâques. Après avoir procédé aux élections annuelles, elle a entendu des communications de M. Berr, qui a exposé le mouvement d'études sur la théorie de l'histoire en Allemagne, et de M. P. Caron qui a traité « de quelques questions d'archives ».

— M. Charles Schmidt, archiviste aux Archives nationales, a présenté à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, le 9 mai dernier, les deux thèses suivantes. *Le Grand Duché de Berg (1806-1813)*, *Essai sur l'histoire de la domination française en Allemagne* (Thèse principale), et *La réforme de l'Université impériale en 1811* (Thèse complémentaire). Après soutenance devant un jury composé de MM. Aulard, Bourgeois, Denis, Seignobos et Pfister, M. Ch. Schmidt a été déclaré digne du grade de docteur-ès-lettres avec la mentien *très honorable*.

— La librairie F. Alcan annonce comme étant sous presse : *Correspondance inédite de J.-J. Clamageran (1849-1902)*, publiée par F.-A. Hérold ; *L'Expédition de Chine de 1860. Histoire diplomatique, notes et documents*, par H. Cordier ; et une série, publiée sous la direction de M.-J. Chantavoine, d'études critiques et historiques sur *Les maîtres de la musique*.

— Dans le journal l'*Éclair*, les 6 et 7 mai, ont été publiés quelques souvenirs d'un capitaine d'état-major du général Ladmirault en 1870, M. de La Tour du Pin-Chambly, sur les batailles de Borny et de Rezonville. Rédigés en novembre 1871, et utilisés dans sa déposition au procès Bazaine, les souvenirs de M. de La Tour du Pin-Chambly donnent quelques éclaircissements sur les relations de Ladmirault, Bazaine et Bourbaki, et formulent la conviction qu'il s'en fallut d'un effort de Bourbaki pour que la bataille de Rezonville devînt une victoire française.

— Dans sa leçon d'ouverture du cours d'histoire de la Bourgogne, M. J. Calmette a traité de l'*Origine bourguignonne de l'alliance austro-espagnole* (Dijon, Berthoud, 1905, in-8, 30 p.). Si, chronologiquement, ce sujet rentre encore dans l'histoire du moyen-âge, il se rattache en fait à l'histoire moderne, car M. C. a montré par quelles voies de la diplomatie s'est opérée pour la première fois l'union du duché bourguignon, d'où devait sortir l'Autriche de Maximilien, et de la monarchie aragonaise.

— Le général baron Louis Ordonneau, né en 1770, mort en 1855, a joué honorablement un rôle de sous-ordre dans les guerres de la Révolution et de l'Empire. Engagé dès 1792, il fit presque toute sa carrière aux côtés du général Duhesme ; ce n'est qu'en juin 1813 qu'il devint général de brigade, et il n'a exercé de commandement réellement important qu'en 1814, à l'armée de Lyon, et en 1823, en Espagne. Brave au feu, mais sans caractère, Ordonneau (dont ses biographes, très bien disposés cependant, disent qu'il « poussait l'amour des gouvernements nouveaux jusqu'à l'hystérie »), ne cessa de solliciter et d'intriguer, à partir de 1814, pour obtenir des honneurs et de l'argent. MM. Albert Terrade et Henri Allorge, lui ont consacré, sous le titre de : *Le général Ordonneau, 1770-1855* (Paris, Émile-Paul, 1904, in-8, 120 p., 6 grav. et 3 cartes, prix : 2.50), une notice honnêtement rédigée, peut-être un peu longue, et où sont groupés les détails qu'ont pu fournir sur lui les Archives administratives de la Guerre et les Mémoires contemporains.

— Gustave Aron. *Étude sur le droit civil de la Révolution. Les Successions*. Paris, Larose, 1904, in-8, VIII-140 p. — C'est dans un esprit réformateur que l'auteur

entreprend l'étude des successions pendant la Révolution. Son étude est très documentée, et il laisse volontiers parler les textes ; il dissèque, d'autre part, les lois, notamment celle du 17 nivôse an II, en explique successivement les principaux articles, et montre toujours avec soin leur formation, leur action sur l'esprit public et vice versa. Sa conclusion, très nette, est bien celle qu'une étude historique des lois successorales de la Révolution ne pouvait manquer de lui inspirer : « La loi de nivôse, dit-il, a voulu construire, et elle a construit un système logique, en harmonie avec les principes nouveaux de l'égalité et de la division des fortunes. Qu'on attaque cette conception sociale ; qu'on critique ces principes, nous l'admettons ; mais qu'on ne juge pas ces règles en détail, au point de vue absolu, en les détachant de la construction dont elles constituent les matériaux. » M. A. n'est sévère que pour le principe de rétroactivité introduit par la Convention dans les lois successorales. Dans cette étude, on trouvera de larges citations de textes déjà connus, et aussi quelques documents inédits, tels que trois adresses à l'Assemblée constituante, données en appendice (elles sont tirées de la série C, aux Archives nationales). Mais nous pensons que M. A. aurait pu, étudiant un sujet limité, trouver d'autres documents aux Archives nationales, dans les papiers du Comité de Législation. Sans doute, il n'aurait pu rechercher dans les 310 cartons, rangés par ordre alphabétique de départements, de la série D III, tous les textes relatifs aux successions. Mais quelques cartons pour deux ou trois départements du Midi, autant pour deux ou trois départements des pays du Nord, lui auraient donné une ample moisson de pétitions, d'adresses et sans doute aussi d'arrêts. Puisqu'il désire continuer ces études si attachantes sur le droit de la Révolution, nous lui recommandons ce fonds qui ne peut malheureusement être exploré en entier pour un travail spécial, mais qui, utilisé en partie comme nous l'avons dit, lui fournira bien des éléments nouveaux. Relevons quelques fautes d'impression fâcheuses : Meaupou pour Maupeou (p. 17), Pezons pour Pezous (p. 33), Henty pour Hentz (p. 65). Faisons remarquer, en terminant, avec M. A., qu'il y a tout un mouvement d'études sur le droit civil de la Révolution : les travaux de M. Darnis et de M. Olivier Martin sur les tribunaux de famille et sur le mariage, et surtout, ajoutons-le, le travail de M. A., en sont les plus récentes manifestations. — P. S.

— Noé Legrand. *La galerie historique et artistique de la Faculté de Médecine de Paris*. Paris, Steinheil, 1903, gr. in-8, 48 p. — Chargé par M. le doyen Debove de dresser l'inventaire des objets d'art appartenant à la Faculté de médecine de Paris, M. N. Legrand a pu, grâce à de minutieuses recherches dont il ne nous dissimule pas la difficulté, réunir toutes les pièces dispersées et reconstituer l'ensemble de la collection. Cette plaquette, qui forme l'introduction du catalogue raisonné qu'il a rédigé, sera fort utile pour attirer l'attention des historiens de l'art sur des œuvres généralement ignorées. Rien, en effet, n'a été écrit sur la collection depuis l'article très incomplet du Dr Chereau publié dans un journal médical en 1869. — C'est au milieu du XVIIe siècle que l'usage s'établit à la Faculté de garder les portraits des professeurs célèbres. Par les dons des familles,

les commandes faites par la Faculté en témoignage d'estime et de reconnaissance, se constitua cette riche galerie iconographique, précieuse par l'authenticité des effigies, garantie par l'origine et les textes que l'on peut lire aux « Commentaires », précieuse également par la valeur artistique. Il se trouve là, en effet, des œuvres de premier ordre ; ainsi : Jean Hamon par Ph. de Champagne, Sylva par Rigaud, De l'Epine par Nattier, le buste de Ferrein par Pigalle, vrai chef-d'œuvre. L'Académie de chirurgie, compagnie riche et favorisée de la royauté, suivit l'exemple de sa rivale antique; de ce fonds proviennent d'excellents portraits et trois bustes qui comptent parmi les plus beaux marbres du XVIIIe siècle conservés à Paris dans des musées publics : La Martinière et La Peyronie par J.-B. Lemoyne (le second sculpté en 1748), Antoine-Louis par Houdon (exposé au Salon de 1783). Pendant la Révolution, après la fusion des deux compagnies, la nouvelle école s'enrichit de tapisseries des Gobelins, données par le Garde-meuble en l'an IV; ces pièces de la série des « Éléments » avec leurs entre-fenêtres, tendues aujourd'hui dans la salle d'assemblée des professeurs, lui font une parure somptueuse et grandiose. Au XIXe siècle, la galerie n'a cessé de s'accroître et parfois de morceaux de valeur, car les médecins ont souvent des artistes pour amis et certains comptent parmi les amateurs. Mais au cours du siècle, la collection ancienne fut laissée à l'abandon, les toiles s'entassèrent en des greniers, des bustes disparurent en des couloirs sombres. M. M. L. a pu retrouver la plupart des peintures; seulement beaucoup trop ont gardé les traces douloureuses de leur exil, tristement altérées par des craquelures ou des restaurations imprudentes et malhabiles. Désormais, ces belles choses sont à l'abri, la Faculté sait maintenant la valeur de l'héritage qui lui est échu. Espérons que la vue de ces œuvres d'art sera quelque jour plus aisée, dans un local disposé pour les recevoir. Nous souhaitons prochaine l'apparition du catalogue complet et illustré que M. L. a préparé ; ceux qui ont eu le plaisir de visiter l'École savent les vrais trésors d'art qui seront ainsi révélés. — G. Br.

— Dans un numéro quasi posthume de *L'Artiste*, qui porte la date de décembre 1904 et termine le dernier tome de cette revue jadis célèbre, M. Maurice Tourneux a publié de nouvelles *Lettres inédites d'Eugène Delacroix* qu'il a recueillies dans les papiers de Ph. Burty et aux catalogues de ventes récentes d'autographes (Paris, L'Artiste, 1905, in-8, 20 p.). Ces seize lettres sont annotées par M. T. avec le soin que cet érudit impeccable apporte à ses moindres publications. Peut-être le jour viendra-t-il où une nouvelle édition de la Correspondance du maître sera nécessaire : nul ne serait mieux désigné pour la diriger que M. T., qui garde si fidèlement le culte du grand artiste. Mais plus utile serait la réimpression des écrits de Delacroix sur l'art et les artistes, articles qui n'ont été réunis que dans le livre préfacé par M. Piron et paru en 1865, devenu aujourd'hui extrêmement rare. — G. Br.

— Nous avons signalé jadis (cf. tome II, p. 674-675) le recueil de documents publié par M. Félix Herbet sur la colonie d'artistes groupée autour des chantiers du château royal de Fontainebleau, de François Ier à Henri IV. Depuis 1901, M. H. a retrouvé plusieurs textes d'archives, marchés, comptes, et a pu former

ainsi une brochure complémentaire : *Extraits d'actes et notes concernant des artistes de Fontainebleau, 2e série* (Fontainebleau, Imp. Bourges, 1904, in-8, 32 p.). Nombre des modestes artistes dont les noms sont ainsi relevés ne seront, certes, jamais cités au moindre manuel d'histoire de l'art ; leurs travaux sont devenus anonymes, mêlés à ceux qu'ils exécutaient sous la conduite des maîtres. Mais tout texte peut être utile un jour, pour éclairer certains problèmes historiques. Aussi doit-on accueillir avec reconnaissance la publication de ces papiers, qui furent plus durables que les fresques et les pierres sculptées. — G. Br.

— Le *Recueil de Journaux caënnais, 1661-1777*, publiés d'après les manuscrits inédits, avec une introduction et des notes, par G. Vanel, dans la collection de la Société de l'histoire de Normandie (Rouen, Lestringant ; Paris, A. Picard, 1904, in-8, xliv-313 p. ; prix : 12 fr.), se compose des quatre documents suivants : 1° Journal anonyme d'un bourgeois de Caën, de 1661 à 1706 (p. 1-47) ; 2° Journal d'Abraham Le Marchand, bourgeois de Caen, de 1693 à 1768 (p. 49-79) ; 3° Journal d'Étienne Desloges, bourgeois de Caen, de 1741 à 1777 (p. 81-107) ; 4° Journal de Jacques Mauger, avocat du Roi à l'Hôtel de Ville de Caen, de 1758 à 1762 (p. 109-294). Les trois premiers, œuvre de bourgeois de classe moyenne, nous renseignent sur les faits de la vie locale : cérémonies, passages et logement des gens de guerre, effets de la Révocation, du système de Law, incidents relatifs aux subsistances, etc. Le quatrième, celui de J. Mauger, est, à tous les points de vue, le plus considérable ; précis et d'une franchise parfois un peu brutale, rédigé par un lettré, magistrat influent et échevin, il présente pour l'étude de l'histoire administrative de l'ancien régime un intérêt réel. Les passages qui concernent la suppression des Jésuites en 1762 et les conséquences de cette mesure pour l'enseignement, méritent une mention spéciale.

— Pour parfaire la réorganisation remarquable et rapidement accomplie dans son musée, M. Georges Papillon vient de faire paraître sous forme de Guide un résumé précis et concis pour aider à l'étude des collections céramiques de Sèvres qu'il conserve et accroît avec tant de zèle. Ce petit volume (*Manufacture nationale de Sèvres, Guide du musée céramique*. Paris, E. Leroux, 1904, in-16, 182 p.) est un exemple excellent des livrets de vulgarisation qui devraient être mis à la disposition des visiteurs dans toutes nos galeries publiques. Remarquons en passant que, pour être qualifiées de populaires, de pareilles brochures devraient être vendues à très bas prix, ce qui n'est pas le cas de ce livret. En Angleterre seulement, les musées ont des catalogues à portée de tous, de première valeur, et cela depuis fort longtemps.

M. G. P., suivant le plan méthodique de classement du musée, consacre à chaque série exposée une courte notice, donnant l'origine de la fabrique, les dates de sa production, quelques noms d'artistes. On est ainsi rapidement renseigné, et l'on peut lire avec fruit les explications complémentaires inscrites aux cartels placés près des pièces. Comme il est naturel, la Manufacture de Sèvres est l'objet d'une note un peu plus étendue, suivie de très utiles tables des marques et monogrammes employés à Vincennes et Sèvres de 1740 à 1904, marques donnant les

dates des porcelaines avec certitude et la liste des peintres décorateurs. Il faut remarquer d'ailleurs que la période la plus brillante de la Manufacture royale est déplorablement représentée en ces galeries. Aux prix atteints dans les ventes, l'on comprend que l'État ne puisse plus acquérir les vases qui firent la gloire de Sèvres au XVIIIe siècle. On ne peut qu'attendre la générosité de quelque riche amateur...

Mais il est une série de produits de la Manufacture qui devrait être mise en lumière de façon plus complète, je veux parler de la collection des biscuits. Beaucoup de modèles sont placés aux vitrines : nous n'en avons pas le catalogue détaillé ; d'autres, en très grand nombre, restent à sortir des magasins. Or, ces terres cuites, ces plâtres, ces biscuits ne sont pas seulement des œuvres pour la plupart charmantes, parfois délicieuses de grâce ingénieuse; ce sont également des témoignages précieux de la production de nos grands sculpteurs du XVIIIe siècle. En effet, par ces réductions commerciales, nous gardons l'image précise d'œuvres importantes souvent anéanties ou dispersées ; ce sont des groupes de Falconet, de Pigalle, de Pajou, des bustes de J.-B. Lemoyne ou de Houdon. La Manufacture doit se souvenir de tout son passé, surtout de son passé glorieux; il est trop d'années du XIXe siècle que l'on voudrait pouvoir effacer de ses annales. — G. Br.

— Pierre Marcel. *Les industries artistiques*. Paris, Schleicher, [1904], in-16, 280 p. (gr.). — Exposant l'état des arts décoratifs à l'aurore du XXe siècle, les procédés de fabrication, la technique des métiers, M. P. M. n'a pu faire qu'une très petite place à l'histoire de chaque industrie. Il a cependant mis en tête de chaque chapitre de courts résumés sur l'évolution des formes d'art étudiées. C'est à ce titre que nous signalons simplement ce volume, faiblement illustré, mais composé avec soin, écrit avec intelligence et clarté. — G. Br.

CORRESPONDANCE

En réponse au compte rendu qu'il a publié (cf. ci-dessus, p. 414-423) de la thèse de M. A. Mathiez sur *Les origines des cultes révolutionnaires*, M. P. Caron a reçu de l'auteur la lettre suivante :

Caen, le 14 avril 1905.

Mon cher Caron,

En te remerciant de ton très sympathique compte rendu de mes *Origines des cultes révolutionnaires*, permets-moi de répondre aussi brièvement que possible à tes réserves et à tes objections.

Celles-ci sont de deux sortes, les unes, théoriques, ont trait à ma définition de la Religion en général ; les autres, plus historiques, concernent mon interprétation des faits. Il te semble d'une part que j'ai trop étendu la définition de M. Durkheim,

que je lui ai fait rendre plus qu'elle ne comportait, et tu remarques d'autre part que mon explication des cultes révolutionnaires contredit celle qu'en avait donnée précédemment mon maître, M. Aulard.

Pour la commodité de cette réponse, je n'entrerai qu'en second lieu dans le débat théorique sur le sens du mot Religion. Aussi bien cette controverse académique, que tu crois capitale, n'a-t-elle à mon sens qu'une portée secondaire. Historien avant tout, je veux tout d'abord répondre à tes observations historiques.

Tu as été très surpris de ne pas trouver dans la récente réédition du livre de M. Aulard une réfutation ou une approbation de ma thèse. Il t'a semblé que le silence du maître équivalait en quelque sorte à un désaveu, et il ne t'en faut pas pas davantage pour déclarer que j'aurai *fort à faire* pour faire triompher mon explication contre celle de M. Aulard. Tu m'invites, mais sans grand espoir, par acquit de conscience, à m'*attaquer* au culte de la Raison et de l'Être Suprême. Il est évident que, pour toi, la cause est jugée d'avance, et tu ne prends même pas la peine de discuter le contenu de mon mémoire. Tu n'en as retenu que la préface. Rassure-toi, mon cher Caron, et ne prononce plus ces grands mots de victoire et de défaite, qui s'appliquent mal à des travailleurs passionnés pour la seule vérité. M. Aulard, en grand savant qu'il est, n'a pas de prétentions à l'infaillibilité. Il ne garde pas rancune à ceux de ses élèves qui, appliquant ses méthodes et profitant de ses instruments de travail, approfondissent et prolongent dans de nouvelles directions les chemins qu'il a été le premier à tracer. Loin de les dissuader, il les encourage au contraire, et il n'est pas le dernier à mettre en relief l'originalité de leurs travaux.

Sans doute, M. Aulard n'a pas parlé de mon mémoire dans la réédition de son livre, et si tu veux absolument savoir pourquoi, c'est que d'abord mon mémoire était sous presse au début de cette réédition, et, ensuite, que les conditions matérielles dans lesquelles eut lieu la réimpression, la nécessité de respecter le clichage, interdisaient toute refonte un peu importante du volume. Mais M. Aulard a dit ailleurs ce qu'il pensait de ma thèse. Il a écrit dans son compte rendu de ma soutenance [1] : « Il y a dans ce point de vue de la nouveauté et une grande part de vérité. Pour ma part, si j'avais à refaire mon livre sur le culte de la Raison et le culte de l'Être Suprême, je prendrais soin d'y rattacher l'origine de ces cultes, en partie du moins, aux fédérations. » Sans doute il a ajouté ensuite : « Mais il m'a semblé, ainsi qu'à mes collègues du jury, que M. Mathiez avait un peu exagéré sa thèse et qu'il y avait peut-être du paradoxe dans son affectation à attribuer un caractère religieux à presque tous les actes collectifs des Français de 1789 à 1792. » M. Aulard n'admet pas ma thèse entièrement, il trouve que je l'ai exagérée, mais sa réserve ne détruit pas la portée de son jugement précédent. Ce n'est en somme qu'une question de mesure qui nous sépare.

Je pourrais m'en tenir à cette constatation, puisque la partie historique de ton argumentation repose tout entière sur le silence supposé de M. Aulard. Mais il

1. *La Révolution française*, 1904, t. XLVI, p. 361.

me paraîtrait trop simple, pour repousser les critiques, de me borner à invoquer la parole du maître, si hautement autorisée que soit celle que j'invoque en ce moment.

Tu te plais à opposer l'explication que M. Aulard a donnée des cultes révolutionnaires à celle que j'en ai donnée après lui, mais il est manifeste que tu exagères cette opposition. Si tu avais quelque peu approfondi le livre que tu m'invites à refaire, le *Culte de la Raison et de l'Être Suprême*, si tu l'avais comparé à ce qu'écrivaient sur le même sujet les historiens antérieurs, tu n'aurais pas manqué d'être frappé d'une grande nouveauté de ce livre. Sans doute, M. Aulard, comme Michelet, Quinet et bien d'autres, voit dans les cultes révolutionnaires des constructions, avant tout politiques, point religieuses, inspirées par la nécessité de défendre la République contre les périls extérieurs et intérieurs ; mais il est le premier qui ait rattaché fortement ces entreprises à la philosophie du XVIIIe siècle, comme les fruits à l'arbre, comme l'effet à la cause. Les circonstances ne suffisent donc pas, même pour M. Aulard, à expliquer les cultes révolutionnaires. Elles ne sont que des causes occasionnelles, puissantes sans doute, mais néanmoins accidentelles. Qu'ai-je donc fait pour ma part ? J'ai approfondi cette vue, j'ai essayé de rattacher chronologiquement et non plus seulement logiquement les cultes révolutionnaires à leur vraie source. La prétendue opposition irréductible des deux thèses se réduit à ceci : M. Aulard a donné aux causes occasionnelles (périls extérieurs et intérieurs de la République, calculs politiques des hommes et des partis) une part prépondérante. J'ai été amené au contraire à mettre au premier plan l'action des causes générales et profondes (idées régnantes sur la nature et le but de l'État, mysticisme révolutionnaire, influence du christianisme, de la maçonnerie, des souvenirs de l'antiquité, etc...). J'ai dégagé aussi quelques nouvelles causes occasionnelles qui m'ont paru avoir leur importance, telles que l'échec de la Constitution civile du clergé, la secousse des Fédérations. Pour que les deux interprétations « s'emboîtent », se rejoignent, elles n'ont pas besoin de faire un long chemin l'une vers l'autre.

Tu as l'air de croire que mon mémoire, sous sa forme actuelle, ne se suffit pas, et tu m'invites à le compléter par l'étude du culte de la Raison et de l'Être Suprême. A t'entendre, c'est là « le nœud, le cœur de la question ». Puisque tu as lu et relu attentivement mon mémoire, tu dois avoir une opinion sur son contenu. Eh bien ! je te le demande, oui ou non, ai-je démontré — j'entends d'une façon décisive et indiscutable — les points suivants : 1° que les révolutionnaires étaient presque unanimes à penser que la réforme des institutions politiques serait illusoire si elle n'était accompagnée d'une réforme des mœurs et de la religion ; qu'ils crurent consolider leur œuvre politique par le complément moral et religieux de la Constitution civile ; que l'idée, déjà formulée par Rousseau, de remplacer le catholicisme par une religion civique et déiste qui ferait corps avec l'État s'impose de plus en plus à leur esprit et se précise dès l'échec de la Constitution civile, c'est-à-dire bien avant les grands périls de 1793 ? Les projets de fêtes nationales élaborés sous la Constituante et la Législative par Mirabeau, Talleyrand, de Moÿ, François (de Nantes), Gohier, etc., ont-ils oui ou non un rapport direct avec les cultes révolutionnaires ?

2° Ai-je démontré que les fêtes et cérémonies, qui seront plus tard la partie essentielle des cultes révolutionnaires, se sont formées spontanément dans toute la France sur le modèle des Fédérations, au cours des années 1790, 1791 et 1792, et qu'elles ont donné aux hommes politiques l'idée de leurs projets de fêtes nationales ?

3° Ai-je démontré que le mouvement de déchristianisation n'a pas commencé en 1793, qu'il s'est développé avec une audace croissante dès la fin de la Constituante ? Est-ce à tort que j'ai affirmé que cette politique de déchristianisation n'était pas une politique vraiment laïque et que j'ai vu dans les cultes révolutionnaires une transposition du catholicisme ?

Si j'ai fait cette démonstration, qui est vraiment la nouveauté de mon livre, ai-je besoin maintenant d'examiner si les cultes révolutionnaires peuvent être encore considérés comme un simple expédient de défense nationale, comme une invention de quelques hommes, Chaumette, Hébert, Robespierre ? La question peut-elle même se poser ?

Je n'insiste pas davantage. Si tu maintiens tes réserves, tu seras obligé de les justifier autrement que par des considérations très générales, mais en descendant dans l'examen intime de mon mémoire.

J'arrive maintenant aux objections théoriques, à celles qui visent ma définition de la Religion et l'application que j'en ai faite.

Interprétant une fois de plus le silence de M. Durkheim, comme tu interprétais tout à l'heure le silence de M. Aulard, tu crois pouvoir affirmer que je n'ai pas respecté le sens exact de sa pensée, mais que je l'ai dénaturée, notamment par des additions personnelles. Il ne m'appartient pas de deviner ce que pense M. Durkheim ; mais je constate que, de ton côté, tu interprètes sa définition à l'aide des travaux de ses élèves qui ont paru bien après son mémoire. Je n'ai pas eu à tenir compte de l'introduction que M. Hubert a mise en tête de la traduction du *Manuel* de Chantepie de la Saussaye pour une excellente raison, c'est que mon étude a paru avant cette traduction. J'ai dû m'en tenir et je m'en tiens à l'article que M. Durkheim a fait paraître dans le tome II de l'*Année sociologique*. Cet article, je l'ai relu, et je n'y ai trouvé nulle mention de ces phénomènes « sub-religieux » que tu me reproches d'avoir confondus avec les phénomènes religieux proprement dits, et il se trouve qu'en dernière analyse tu me fais un grief de n'avoir pas interprété M. Durkheim à la lumière de ses disciples qui n'avaient pas encore allumé leur lanterne quand j'ai écrit. J'ai certainement la plus grande estime pour les travaux de M. Hubert, mais je n'ai pas à le suivre sur ce terrain mouvant de la distinction du religieux et du sub-religieux ; cela n'est pas du tout nécessaire pour ma thèse, ainsi que je l'expliquerai tout à l'heure.

Tu me reproches encore d'avoir fait suivre la définition de M. Durkheim d'additions personnelles qui en changeraient le sens. Il m'a semblé en effet que cette définition était toute extérieure, qu'elle caractérisait les phénomènes religieux par leur manière d'être, par leur modalité et non par leur contenu psychologique. Mes additions ont eu pour but de restituer quelque vie dans un cadre trop général et partant un peu vide. A quoi se résume en effet la définition de M. Durkheim ?

Uniquement à ceci, que dans toute religion il y a la foi, il y a le culte, et que foi et culte ayant une origine sociale sont intimément liés. Cela me semble profondément vrai, d'une vérité quelque peu banale même. J'ai ajouté que dans sa période de formation, le phénomème religieux s'accompagne toujours d'une surexcitation générale de la sensibilité, d'une vive appétition vers le bonheur, etc. En quoi ceci dénature-t-il cela ?

Tu découpes dans le texte de M. Durkheim une citation dont tu me reproches d'avoir pris certains termes au propre, quand il faut évidemment les prendre au figuré. M. Durkheim, voulant montrer l'origine sociale du sacré, citait des croyances purement laïques en apparence auxquelles nous ne permettons pas qu'on touche, la Patrie, la Révolution, Jeanne d'Arc, etc. Il ajoutait que ces croyances, quoique obligatoirement imposées par le groupe, ne constituaient pas cependant une foi véritable, parce qu'elles ne s'accompagnent pas de pratiques précises, de rites. Cette réserve, que M. Durkheim développait en plusieurs phrases, je l'ai résumée en une seule, et ce résumé, dont tu ne peux contester l'exactitude, me vaut cependant d'être accusé d'avoir pris au propre ce qui doit être pris au figuré ! J'avoue que je ne comprends pas le grief. J'aurais dénaturé la définition de M. Durkheim si j'avais prétendu qualifier de religieuse une simple croyance obligatoirement imposée par la société, mais j'ai dit et redit dans le résumé même que tu incrimines, que des pratiques régulières devaient toujours y être jointes et je me suis efforcé, dans la première partie de mon mémoire, de montrer de quelles pratiques régulières s'accompagnèrent peu à peu, mais spontanément, les croyances des révolutionnaires.

Il reste enfin un dernier point. J'ai affirmé que le fait religieux, étant humain, est éternel. Tu constates que cette affirmation n'est pas dans le mémoire de M. Durkheim et, puisqu'elle n'y est pas en effet en toutes lettres, tu conclus : « J'ai tout lieu de croire que si ce dernier l'y avait mise, c'eût été pour la combattre. » Eh bien ! je suis convaincu, moi, du contraire. Si M. Durkheim n'a pas écrit la phrase dont tu soulignes l'absence, c'est que tout son mémoire rendait la chose inutile et qu'il ne croyait pas qu'il pouvait y avoir aucun doute sur sa pensée. Si le fait religieux est un fait social, — et toute sa démonstration tient dans cette affirmation, — le fait religieux existera probablement aussi longtemps qu'il y aura des sociétés ! M. Durkheim n'a pas fait, que je sache, profession d'anarchisme, quelque part ?

Je comprends que tu contestes l'application que j'ai faite à l'étude des faits des règles posées dans ma définition. Mais tu te bornes ici à alléguer, en quelques lignes vagues, qu'on pourrait expliquer autrement que je ne l'ai fait certains exemples que j'ai cités du caractère religieux des actes et des manifestations révolutionnaires. Je recueille en note cette seule précision : pour montrer que les révolutionnaires avaient des croyances, des dogmes qu'ils entendaient rendre obligatoires, j'ai analysé diverses lois et notamment les Constitutions, qui font dépendre la qualité d'électeur du serment préalable à la Constitution et aux Droits de l'homme. Tu nies qu'un tel serment ait un caractère religieux et tu rappelles les serments imposés aux fonctionnaires par le second Empire. Tu as raison pour

ceux-ci qui ne sont en effet que des actes de gouvernement. Mais il n'en est pas de même des serments pendant la Révolution, qui ont une origine *sociale*. Je suis obligé de rappeler à ce sujet ce que j'ai écrit à la page 28 de mon mémoire, puisque tu parais l'avoir oublié ou négligé : « Il n'est pas indifférent de constater que l'obligation du serment civique ne fut pas imposée aux Français par une autorité en quelque sorte extérieure à eux, que, si elle devint plus tard la loi d'un parti, elle fut dans le principe allègrement acceptée, désirée partout, qu'elle eut une origine sociale, etc. » C'est l'origine sociale de cette obligation qui lui confère à mon sens un caractère religieux.

J'ai montré que la foi révolutionnaire s'extériorisa immédiatement dans des symboles qui furent rapidement considérés comme sacrés et obligatoires par les patriotes, qu'elle se manifesta spontanément par des cérémonies et des rites imités des cérémonies et des rites anciens.

Contestes-tu qu'il en fut ainsi ? Si tu ne le contestes pas et si tu acceptes la définition de M. Durkheim, il faut logiquement que tu acceptes aussi l'existence de la religion révolutionnaire.

Mais il est à peine nécessaire que la définition de M. Durkheim soit rigoureusement fondée ou non pour que ma thèse reste debout dans son ensemble. Si entre toutes les définitions de la Religion, j'ai choisi celle-là, c'est, outre qu'elle m'a paru la plus vraie, qu'elle me semblait un cadre commode adapté à l'étude des faits. Tu sais qu'il n'y a rien de plus difficile dans les sciences morales qu'une définition. Toutes les définitions sont ici controversables parce qu'elles impliquent toutes une métaphysique. Je ne suis ni métaphysicien, ni sociologue, mais simplement historien, et je pourrais m'en tenir aux données du simple bon sens.

Si je m'en tiens au sens commun, la thèse que j'ai soutenue est-elle donc si paradoxale ?

Les contemporains ont eu conscience que la Révolution était une Religion, je ne parle pas seulement des Français, mais des étrangers dont le témoignage, par son recul, a presque la valeur de celui de l'histoire : « C'est une chose bien singulière, écrit le poète allemand Wieland en 1792, que cette nouvelle sorte de religion que nous prêchent les Custine, les Dumouriez, les Anselme et les autres à la la tête de leurs armées. Les fondateurs ou protagonistes de cette religion nouvelle ne reconnaissent d'autre divinité que la liberté et l'égalité et, quoiqu'ils ne propagent pas leur foi à la manière de Mahomet et d'Omar avec la flamme et le glaive, mais qu'au contraire, comme les premiers annonciateurs du royaume de Dieu, ils appellent avec de douces et amicales paroles au royaume de la liberté, ils ont cependant en commun avec Mahomet de ne souffrir aucune autre foi. Quiconque n'est pas avec eux est contre eux [1]. »

Aussi bien les historiens, même ceux qu'aveuglent les passions et les préjugés, n'ont pu s'empêcher de reconnaître la ressemblance des grandes scènes de la Révolution avec les cérémonies religieuses. Et cependant ces mêmes historiens, qui constatent l'existence du sentiment religieux chez les hommes de la Révolution,

1. Cité par M. Jaurès, *Histoire socialiste, La Convention*, t. Ier, p. 571.

refusent de prendre au sérieux les cultes révolutionnaires, comme cultes. Étrange inconséquence, contradiction flagrante ! Les révolutionnaires, qui apportaient une mentalité religieuse et même mystique dans les luttes politiques, s'en seraient dépouillés dans les luttes religieuses ! Ils n'auraient jamais été moins sincères, moins audacieux, moins créateurs, moins eux-mêmes en un mot qu'au moment tragique où, pour sauver leur œuvre, ils dressèrent contre le catholicisme leur religion civique !

Si les cultes révolutionnaires n'étaient qu'un accident, qu'un expédient de défense patriotique, comment expliquer que ces cultes renaissent avec une nouvelle vigueur en l'an IV et en l'an VI dans la Théophilanthropie et dans le culte décadaire, alors que les périls intérieurs et extérieurs de la République ont presque disparu, au lendemain de la glorieuse paix de Campo-Formio ?

Comment les historiens ont-ils pu à ce point se contredire et méconnaître la réalité ? C'est qu'il ne se sont jamais placés au point de vue proprement religieux pour étudier ces manifestations religieuses, mais qu'ils ne les ont toujours envisagées qu'au point de vue de leurs rapports avec l'histoire des partis politiques. Le culte de la Raison pour eux est distinct du culte de l'Être Suprême, comme l'hébertisme diffère du robespierrisme. Loin d'être frappés par les ressemblances profondes que présentent ces deux cultes qui sont, à les bien voir, absolument identiques, ils ne remarquent que leurs prétendues différences, qu'ils exagèrent à plaisir quand ils ne les inventent pas de toutes pièces. Leur dessein n'est pas tant d'étudier proprement les cultes révolutionnaires que d'opposer Hébert à Robespierre.

Grave méprise ! Confondant le culte de la Raison avec l'hébertisme, ils ne se sont pas souciés d'en rechercher les origines, ni d'en suivre le développement dans la période antérieure. Ils admettent comme évident qu'il fut la création de Fouché, de Chaumette, d'Hébert, et ils n'ont pas de peine à le traiter ensuite d'artifice dérisoire ou de mascarade. Comme ils font naître et mourir le culte de la Raison avec le parti hébertiste, ils enferment le culte de l'Être Suprême dans les limites de la dictature de Robespierre. Ils sont victimes à leur insu de cette illusion, plus répandue qu'on ne croit, que les grands hommes dirigent l'histoire. Ils ne voient pas que si Hébert et si Robespierre sont par instants au premier plan, c'est que la foule les y a portés, et que le secret de leur autorité consiste plus à suivre les grands courants qu'à les provoquer.

Il faut se dégager de ces illusions et de ces causes d'erreur ; il faut étudier les cultes révolutionnaires en eux-mêmes, tels qu'ils nous apparaissent dans les documents, dans les innombrables procès-verbaux des fêtes civiques. Alors, que voyons-nous ? Nous constatons que la distinction, classique à force d'être rebattue, entre le culte de la Raison, religion athée, et le culte de l'Être Suprême, religion déiste, que cette distinction est toute artificielle et qu'elle ne répond à aucun degré aux faits. Pendant la période appelée culte de la Raison, d'octobre 1793 à mai 1794, ce n'est que très exceptionnellement que les orateurs des fêtes civiques firent des professions de foi ou des déclarations d'athéisme. La grande majorité au contraire, pour ne pas dire la presque unanimité, ado-

rèrent l'Être Suprême, en même temps que la Nature et la Raison. De même et inversement, pendant la période appelée culte de l'Être Suprême, la Nature et la Raison ne cessèrent pas d'être adorées conjointement avec l'Être Suprême. L'expression même par laquelle les contemporains désignaient le nouveau culte n'avait rien d'uniforme. Ils disaient indifféremment temple et culte de la Raison, ou de la Loi, ou de la Vérité, ou de la Liberté, ou de la Nature. « Culte de la Raison, culte de l'Être Suprême, constate lui-même M. Aulard, ce fut pour l'opinion, surtout en province, la même chose [1]. »

Quand Robespierre prononça son fameux discours du 18 floréal sur les rapports des idées morales et religieuses avec les principes républicains sur les fêtes nationales, il ne croyait certainement pas annoncer un nouvel Évangile dont il aurait été le Messie. Il ne faisait que coordonner et systématiser les idées maintes fois émises avant lui, il se bornait à reprendre et parfois à copier presque littéralement les nombreux projets de fêtes nationales élaborés au Comité d'instruction publique de la Législative et de la Convention [2]. Le pontificat de Robespierre n'a guère existé que dans l'imagination des historiens, puisque le décret du 18 floréal n'a pas été l'œuvre personnelle d'un ambitieux fanatique, mais en quelque sorte l'œuvre collective du Comité d'instruction publique, et puisqu'il n'y eut pas de décret plus impatiemment attendu et réclamé par l'opinion publique.

Permets-moi ici une parenthèse. Depuis plusieurs mois, les représentants en mission et l'élite des patriotes ne cessaient de réclamer ce décret au Comité de salut public et cela suffit à expliquer l'immense enthousiasme qui l'accueillit, sans faire intervenir la popularité, d'ailleurs très réelle, de Robespierre. Le culte de la Raison s'était formé sans plan d'ensemble, comme au hasard, sur l'initiative non de la Convention, mais des sociétés populaires et des proconsuls, qui avaient imaginé de remplacer la messe catholique du dimanche par la messe républicaine du décadi. Leur entreprise, mal concertée et incohérente, n'allait pas sans inconvénients. A côté des districts républicanisés, subsistaient des districts « fanatiques », où les cérémonies de l'ancien culte n'avaient pas été interrompues. Les catholiques habitant les premiers enviaient le sort de leurs coreligionnaires habitant les seconds, et par endroits des troubles s'élevaient. Les fidèles réclamaient leurs anciens offices. Pour faire cesser ces troubles, pour lever tous les obstacles qui s'opposaient encore à la diffusion de la religion républicaine, il fallait obtenir de la Convention une loi d'ensemble qui généraliserait et uniformiserait dans toute la France la fériation du décadi. Comme l'écrivait le représentant Lanot au Comité de salut public, de Brive, le 4 ventôse an II, « si le royaume de l'ignorance n'est pas encore tout à fait conquis, c'est qu'il n'y a pas harmonie et unité d'action dans les soldats de la Nature, parce que leurs généraux n'ont pas tracé le plan d'attaque et de campagne [3] ». Les autres représentants pensaient de même. Ils insistaient dans leur correspondance au Comité de salut public sur la nécessité urgente d'une

1. *Histoire politique de la Révolution*, p. 493.
2. Voir ces projets dans le recueil de M. J. Guillaume.
3. Aulard, *Actes du Comité de salut public*, t. XI, p. 339.

loi pour réglementer le culte républicain, pour « tracer le plan d'attaque et de campagne », Méaulle, de Commune-Affranchie (Lyon) le 1er germinal an II, Paganel, de Villefranche le 6 ventôse, Michaud, de Châteauroux le 28 ventôse [1], Crassous, de Dourdan le 25 pluviôse [2], etc. Les municipalités joignaient leurs instances à celles des représentants [3]. Le décret du 18 floréal eut pour but de donner à ces demandes une satisfaction au moins provisoire.

Si Robespierre condamna l'athéisme des hébertistes, c'est moins pour des raisons philosophiques que pour des motifs patriotiques. Il leur reprocha surtout d'avoir failli déshonorer la Révolution aux yeux de l'Europe par leurs exagérations et leurs violences. S'il mit l'Être Suprême à côté de la Raison et de la Nature dans le culte républicain, c'est qu'il crut l'Être Suprême plus capable que la Raison seule de défendre la Patrie. La Patrie, c'est-à-dire la cité juste, harmonieuse et fraternelle fondée sur les Droits de l'homme, la Patrie, pour Robespierre, comme pour ceux qui l'applaudirent, comme pour les fidèles eux-mêmes du culte de la Raison, était donc l'essentiel dans la religion nouvelle. Bien qu'il distingue le culte de la Raison du culte de l'Être Suprême, M. Aulard ne peut s'empêcher de noter à plusieurs reprises que ce qui les inspire l'un et l'autre, ce n'est pas Dieu ou la Raison, mais l'amour de la Patrie. Il conclut « qu'ils se perdirent dans le patriotisme » : je dirai mieux qu'ils ne cessèrent pas de s'y retremper, qu'ils en furent rigoureusement l'émanation. Les cultes révolutionnaires m'apparaissent dès l'origine comme l'expression sensible de cette foi d'une nature spéciale, mais d'essence religieuse, qu'on désignait alors par ce mot de *patriotisme*, mot dont le sens s'est aujourd'hui singulièrement réduit et dénaturé. Mais le temps et l'espace me manquent pour dire ici avec les développements nécessaires ce que les révolutionnaires entendaient par patrie et patriotisme.

Quoi qu'il en soit, si le culte de l'Être Suprême avait été une entreprise robespierriste, il aurait disparu avec Robespierre. Il n'en fut rien. La Convention ne rapporta jamais le décret du 18 floréal et la chute de Robespierre n'entraîna pas immédiatement la chute du culte républicain, qui connut au contraire une sorte de renouveau [4].

C'est peut-être parce que les historiens, en partie dupes des mots, n'ont vu dans les cultes révolutionnaires que l'accessoire, l'accidentel, la Raison ou l'Être Suprême, qu'ils ont pu en toute sincérité les traiter d'inventions factices et les opposer les uns aux autres. Mais, au fond, il n'y a pas de différence essentielle entre ceux-ci et ceux-là. Le culte décadaire du Directoire ne fut pour les contemporains qu'une réédition revue et corrigée du culte de l'an II, d'où on fit disparaître toute tendance métaphysique, toute déclaration de principes naturalistes ou déistes,

---

1. Aulard, *rec. cit.*, t. XII, p. 100 ; t. XI, p. 381 ; t. XI, p. 339 ; t. XII, p. 51.
2. Arch. nat., F1 c1 84.
3. Arch. nat., F1 c III, Seine-Inférieure, Comptes décadaires de la municipalité de Saint-Michel, canton de Saint-Romain, 2e et 3e décades de germinal an II.
4. La séparation de l'Église et de l'État est du 2e jour sans-culottide, la panthéonisation de Marat du 5e jour sans-culottide. On inaugura de nouveaux temples républicains. La persécution contre les prêtres reprit avec une nouvelle vigueur, etc.

pour ne garder que ce qui était vraiment l'âme de la religion révolutionnaire, la foi civique.

La Théophilanthropie elle-même, qui de tous les cultes révolutionnaires présente la physionomie la plus originale, n'a pas au fond d'autre principe de vie que le patriotisme. Elle arbore sans doute avec affectation l'étiquette déiste. Ses adeptes font profession de croire à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme, mais ce n'est pas seulement pour adorer Dieu qu'ils se constituent en Église, c'est aussi, c'est surtout pour défendre la République, pour propager ses principes, pour faire des prosélytes à leur foi. Ils aiment intituler leur culte le culte républicain. Leurs « orateurs » et « lecteurs », autrement dit leurs prêtres, portent un costume tricolore. Leur prédication est à la fois civique et morale. Très vite ils célèbrent les fêtes du calendrier républicain. Très vite aussi ils accueillent à leurs cérémonies des athées notoires, pourvu qu'ils fussent de fermes républicains. L'auraient-ils fait si la foi déiste avait été dans leur culte l'essentiel ?

A part quelques différences de détail négligeables, les cultes révolutionnaires sont en leur fond identiques. Ils émanent tous d'un même sentiment religieux, le patriotisme. Il n'est plus possible dès lors de les traiter d'inventions ou d'accidents. Qu'on ne dise pas que le patriotisme de leurs adeptes n'était après tout qu'une opinion politique ! L'opinion politique cesse d'être une opinion quand elle s'empare de toutes les facultés de l'être, quand elle surexcite la sensibilité, hypnotise l'intelligence, quand elle s'accompagne enfin de ces habitudes fixes et rituelles qui constituent un culte. Cette constatation est essentielle. Dès que le patriotisme s'élabore, c'est-à-dire dès le début de la Révolution, il s'extériorise aussitôt et spontanément dans des symboles et dans des cérémonies qui constitueront, sans changement appréciable, l'appareil extérieur des cultes révolutionnaires, comme le patriotisme en sera le ferment interne. Qu'est-ce à dire ? Sinon que la symbolique et le cérémonial des cultes révolutionnaires ne sont pas plus artificiels que leur mystique et que leur foi, que ces cultes sont au même degré l'expression spontanée d'une religion véritable, d'une religion profondément religieuse, si j'ose dire, puisqu'elle a sa source non dans le génie d'un homme ou de quelques hommes, mais dans l'âme collective d'une nation. Hébert, Fouché, Chaumette, Robespierre, La Révellière-Lépeaux n'ont joué tout au plus qu'un rôle de metteurs en scène. La pièce dont ils dirigent la représentation n'est pas leur œuvre, elle n'a qu'un auteur et qu'un acteur, la France patriote. La religion révolutionnaire existait avant les cultes révolutionnaires, avant octobre 1793, date à laquelle on fait commencer le culte de la Raison. Elle est aussi ancienne que la Révolution, elle durera autant qu'elle, elle n'est au fond que la Révolution elle-même. La Révolution est une religion, une religion faite d'avenir et de passé, de précurseurs et d'attardés, comme j'aime à te l'entendre dire après moi, mon cher Caron.

La résurrection des cultes révolutionnaires te paraît infiniment improbable. « Certes, écris-tu, l'esprit de la Révolution n'est pas mort, au contraire, et l'enthousiasme démocratique des Montagnards est plus vivant que jamais. Mais il s'est épuré sous l'action de la science ; il a presque complètement éliminé cet élé-

ment chrétien qui le faussait encore en l'an II, et qui engendrait les catéchismes civiques et la Trinité Marat-Chalier-Lepelletier. » Sans doute je ne crois pas plus que toi à la résurrection des cultes révolutionnaires *dans leur forme ancienne*, et tu as raison de rappeler que j'en ai moi-même convenu dans ma *Théophilanthropie*. J'ai pourtant noté (p. 610 de ce dernier ouvrage) « qu'il n'est pas absolument exact qu'il ne soit rien resté des symboles et des fêtes révolutionnaires. Les trois couleurs, dont le culte avait commencé aux fédérations, continuèrent à exciter dans l'âme de beaucoup de républicains une sorte d'émotion religieuse. La Restauration fut honnie parce qu'elle avait proscrit le drapeau tricolore. Les devises révolutionnaires que les carbonari de 1820 gravaient sur leurs sabres, la Déclaration des droits continuaient à servir d'Évangile, de mots de ralliement aux fidèles de la Révolution. Dans toute la France, on planta des arbres de la Liberté en 48. On en plante encore de nos jours. Sous le premier Empire, les derniers Jacobins, réfugiés dans les loges maçonniques, y célébraient les fêtes de calendrier révolutionnaire. La troisième République restaura la fête nationale du 14 juillet. N'a-t-on pas célébré enfin, dans ces derniers temps, les anniversaires des grands hommes, de ceux qui ont conservé ou agrandi le patrimoine de la Révolution, le centenaire de Hugo, de Quinet, de Michelet ?... » Je pourrais ajouter qu'en 1880 se fonda sous la présidence de V. Hugo, Garibaldi, Louis Blanc, l'*Union démocratique de propagande anticléricale*, dans le but « d'instituer de grandes fêtes scolaires, des conférences et des concerts patriotiques, d'organiser des solennités civiles à l'occasion des principaux actes de la vie... » Je pourrais rappeler qu'en ce moment même la *Parole républicaine*, la *Raison* et autres journaux anticléricaux projettent à leur tour d'opposer aux fêtes catholiques des fêtes *laïques*. La religion révolutionnaire, même dans ses formes traditionnelles, n'est pas si morte qu'il peut le paraître.

Mais si tu veux connaître ma véritable pensée, je pense avec toi que la religion révolutionnaire n'est pas toute dans ces survivances ; je pense qu'elle a évolué vers des formes nouvelles, et je m'imagine la retrouver presque tout entière dans le socialisme, qui en est sorti par une filiation directe.

Rassure-toi, je ne développerai pas un nouveau paradoxe ; je veux terminer cette longue réponse qui est encore trop courte, mais qui te prouvera du moins avec quelle attention j'ai lu ton compte rendu.

Bien cordialement à toi.

A. Mathiez.

M. P. Caron a également reçu, de M. L. Lévy-Schneider, la lettre suivante :

Lyon, le 19 avril 1905.

Mon cher Collègue,

Je viens de lire, un peu tardivement, l'article que vous consacrez à l'ouvrage de notre collègue M. Mathiez, *Les origines des cultes révolutionnaires*. Je me permets de vous communiquer deux observations que cet article m'a suggérées.

Vous dites que M. Mathiez a présenté dans son travail « une conception nouvelle de l'histoire religieuse de la Révolution », la conception d'après laquelle « les divers cultes révolutionnaires : culte de la Raison, culte de l'Être Suprême, Théophilanthropie, culte décadaire ne sont que les formes temporaires et successives d'une véritable religion, la religion révolutionnaire ». Laissez-moi vous faire remarquer que dans mon étude sur *Le conventionnel Jeanbon Saint-André*, j'avais déjà proposé cette conception. J'avais montré les germes de cette croyance nouvelle dans le protestantisme rationaliste de la fin du XVIII siècle (chapitres II et III), et, entre autres documents à l'appui, j'avais cité un mémoire de Rabaut Saint-Étienne, si démonstratif que M. Mathiez l'a utilisé à son tour (*op. cit.*, p. 65). Cette religion révolutionnaire que j'appelais une religion civique, je considérais qu'elle avait trouvé sa première expression dans le catholicisme assermenté (chapitre III) ; j'en montrais le développement au temps de la Terreur dans le paragraphe du chapitre XIV intitulé : « Adhésion de Jeanbon Saint-André au culte de la Raison », paragraphe où j'exposais l'attitude de Jeanbon a Cherbourg devant les manifestations de ce nouveau culte, et Jeanbon m'avait paru attacher une telle importance à la formation d'une religion civique destinée à « refondre les âmes », que, dans la conclusion de mon travail, je revenais sur cette question dans les termes suivants : « S'il n'eût dépendu que de lui, on aurait vu subsister en France une république démocratique, une classe populaire assurée de la vie matérielle, maîtresse de ses destinées, et parvenue par une éducation civique, *par la pratique d'une religion civique*, à la conscience de sa dignité et de ses devoirs » (p. 1123).

Notez bien que je ne rappelle ceci que pour mémoire. Les questions de priorité, en matière de conception historique, n'ont pas la même importance qu'en matière de chimie industrielle, et, du reste, deux travailleurs compulsant des documents de même esprit arrivent tout naturellement aux mêmes constatations sans se douter qu'ils se rencontrent. La question de priorité me paraissait si peu digne d'être relevée que je n'en ai pas parlé, lorsque j'ai eu le plaisir de lire l'œuvre de M. Mathiez. Si j'y reviens aujourd'hui, c'est que votre article me prouve qu'il y a là quelque intérêt pour nos études, ainsi que vous allez vous en convaincre.

En effet, vous considérez l'assertion de M. Mathiez sur l'existence d'une religion révolutionnaire comme une assertion isolée, et, ainsi que l'exige toute bonne méthode, vous faites vos réserves sur une hypothèse qui n'a qu'une autorité pour elle. Vous voyez maintenant qu'il faut joindre mon témoignage à celui de M. Mathiez. Je ne m'exagère nullement la portée de mon témoignage, mais il emprunte quelque valeur a ce fait qu'il est fondé sur des manifestations observées dans les départements et sur des manifestations, les unes antérieures à la Convention comme celles examinées par M. Mathiez, les autres postérieures. M. Mathiez montre cette religion révolutionnaire dans ses origines, je la montre dans ses origines et dans une de ses formes les plus caractérisées : le culte de la Raison à Cherbourg en l'an II. Et je me joins à M. Mathiez pour affirmer qu'il y a eu, sous la Révolution, un effort permanent pour constituer une religion nouvelle : « religion civile », comme l'appelait Rabaut Saint-Étienne, religion civique, religion révolutionnaire, suivant le nom qu'il vous plaira de lui donner. D'une part, les

hommes de la fin du XVIIIe siècle rêvaient d'une réforme religieuse qui satisfît à la fois leurs tendances rationalistes et leur « besoin du divin ; d'autre part ils rêvaient d'une religion d'État, plus obéissante à l'État que le catholicisme romain, plus capable que lui de dresser les générations nouvelles au culte de la nation et de la loi. Et cela tout naturellement, parce qu'ils lisaient à la fois les philosophes et la Bible, parce qu'ils étaient élevés par des générations de fonctionnaires royaux et de théologiens gallicans dans l'idée qu'une religion d'État est indispensable. Et c'est pourquoi ils ont essayé d'abord du catholicisme assermenté comme religion d'État et du protestantisme rationaliste comme religion tolérée ; puis, constatant en 1793 la révolte du clergé assermenté et des pasteurs calvinistes contre l'État et la nation, ils sont allés plus loin dans le développement logique de leurs tendances ; ils ont rejeté toute religion dogmatique et tout clergé distinct des citoyens, pour adopter un déisme qui aurait comme prêtres les magistrats élus par les citoyens. Ils ont donc instauré alors, en place du catholicisme assermenté, comme religion d'État, le culte de la Raison, puis le culte de l'Être Suprême. Je ne connais pas assez la Théophilanthropie et le culte décadaire pour affirmer que ce ne sont là que des formes nouvelles de la religion civique rêvée par les révolutionnaires ; mais d'après les précédents, et d'après le témoignage de M. Mathiez, je crois cette hypothèse très vraisemblable.

A cette conception, si j'ai bien compris votre article, vous opposez deux objections : 1° Vous empruntez à M. Durkheim la définition de ce qu'est une religion et vous dites que n'ayant pas eu de pratiques définies, la religion révolutionnaire dont parle M. Mathiez ne correspond pas à la définition de M. Durkheim. 2° Vous doutez qu'il y ait analogie entre le culte de la Raison et celui de l'Être Suprême, en vous fondant sur ce que M. Aulard voit dans le premier un expédient de défense nationale et dans le second l'œuvre personnelle de Robespierre. Permettez-moi, pour plus de clarté, de discuter vos arguments en sens inverse.

Pour moi, le culte de la Raison et le culte de l'Être Suprême diffèrent beaucoup moins l'un de l'autre qu'on ne l'a cru. Il y a eu malentendu entre les fondateurs du culte de la Raison, c'est-à-dire le groupe des hébertistes, et la majorité des révolutionnaires dans la Convention et les départements. Les premiers étaient purement rationalistes et athées, ils n'adoraient que la *raison humaine* ; les autres étaient des déistes, et, quand ils parlaient de Raison, ils songeaient à une *raison divine* : tous les documents que j'ai vus, tous ceux que je cite dans mon travail, prouvent ce malentendu. Au bout de peu de temps le malentendu a éclaté : les déistes se sont aperçu que le groupe hébertiste voulait les entraîner à l'athéisme ; ils ont regimbé, et avec eux la masse de la nation qui, dans l'évolution religieuse commencée en 1790, en était restée au catholicisme assermenté et au protestantisme. Les déistes n'ont pas combattu les athées par la controverse philosophique ; ils ont, en politiques avisés et positifs, montré combien la négation de toute divinité troublait les habitudes et révoltait les consciences. Robespierre, l'apôtre du déisme à la Jean-Jacques, a ruiné l'hébertisme, et, pour qu'il n'y eût plus de malentendu possible, il a enlevé à la religion révolutionnaire le nom de culte de la Raison et il en a précisé les affirmations déistes en l'intitulant culte de l'Être

Suprême. La majorité des révolutionnaires a passé du culte de la Raison au culte de l'Être Suprême avec d'autant plus de docilité qu'il n'y avait là pour elle qu'un changement de nom. Mais l'affirmation de l'existence d'un Être Suprême ne suffisait pas à la masse de la nation : elle avait l'habitude de *personnifier* cet Être Suprême dans le Christ, elle continua, et la religion de l'Être Suprême, si elle ne révolta pas les esprits comme le culte de la Raison tel que l'avait entendu le groupe hébertiste, les laissa du moins tout à fait indifférents. — M. Aulard a montré, dites-vous, dans le culte de la Raison, une protestation du patriotisme contre le clergé assermenté et le clergé calviniste, à l'heure où ces deux clergés se faisaient les complices inconscients de l'invasion étrangère en pactisant avec l'insurrection fédéraliste ; M. Aulard a montré dans le culte de l'Être Suprême l'œuvre de Robespierre. M. Aulard ne s'est pas trompé : c'est *par* une protestation de patriotisme que s'est établi le culte de la Raison, c'est *par* Robespierre que s'est établi le culte de l'Être Suprême. M. Aulard a bien montré les causes *immédiates* de ces deux cultes. Mais l'un et l'autre correspondaient à la tendance permanente chez les révolutionnaires d'établir une religion essentiellement civique.

2° Il est vrai qu'une religion, ainsi que l'a dit M Durkheim, s'accompagne de pratiques définies et qu'à ce compte on ne peut déclarer qu'il ait existé une religion révolutionnaire. Mais une religion, *au moment où on la fonde*, dans la période de gestation pour ainsi parler, ne s'accompagne pas encore de pratiques définies. Le christianisme s'accompagnait-il de pratiques définies au début ? Eh bien ! la religion révolutionnaire est à peine sortie de la période de gestation. C'est une religion mort-née. Trois fois, de 1790 à 1794, sous trois formes différentes : catholicisme assermenté, culte de la Raison, culte de l'Être Suprême, une religion d'État est née à la France révolutionnaire et n'a pas vécu. Elle n'a pas vécu parce que sous ces trois formes elle naquit avant terme, la nation n'étant pas mûre pour une religion nouvelle, parce qu'aussi elle fut écrasée peu après sa naissance. Enfin les révolutionnaires eux-mêmes n'avaient pas conscience d'instituer une nouvelle religion. C'était à la fois sous la poussée des circonstances, au jour le jour, et suivant des tendances d'esprit qu'ils ne s'avouaient pas qu'ils répudiaient le catholicisme romain pour le catholicisme assermenté, puis ce dernier pour le déisme sous les noms successifs de culte de la Raison et de culte de l'Être Suprême. Quelques-uns seulement se rendirent compte de ce qu'ils faisaient, et tardivement, à la veille du 9 thermidor, et ceux-là eurent alors l'idée d'un plan d'organisation systématique de la religion nouvelle, Robespierre dans son rapport qui détermina la proclamation officielle par la Convention de l'Être Suprême, Payan dans sa lettre à Robespierre du 9 messidor an II. Dans cette lettre on lit : « Il faut attaquer le fanatisme, donner une nouvelle vie aux principes développés dans votre rapport sur les idées religieuses, faire disparaître les dénominations de la superstition, ces « pater », ces « ave », ces épîtres prétendues républicaines, organiser les fêtes publiques, décréter que les moindres détails de ces fêtes seront déterminés avec soin et précision. » Déjà en effet le culte de l'Être Suprême était discrédité par les divagations de Catherine Théot, et il fallait émonder cette sorte d'hérésie qui se greffait sur lui. Et Payan ajoutait ces paroles significatives, en les soulignant,

« que les fonctionnaires publics, responsables puisqu'ils sont les ministres de la morale, soient dirigés par vous ; qu'ils servent à centraliser, à uniformiser l'opinion publique, c'est-à-dire le gouvernement moral [1] ». Un mois après, la journée du 9 thermidor faisait retomber dans la nuit les seuls esprits qui se fussent rendu compte de la politique religieuse suivie par la Révolution et qui voulussent la continuer méthodiquement. La religion révolutionnaire n'est donc pas arrivée à des pratiques définies, et par suite n'a pas acquis des caractères tels qu'on puisse la classer dans la série des religions. Mais rien n'interdit de penser qu'il en serait autrement si le temps d'agir avait été laissé à Robespierre. Je me souviens que, lors de ma soutenance de thèse, un membre du jury m'approuvait d'avoir dit que la Révolution n'avait pas été socialiste. Je lui répondis qu'il exagérait ma pensée, que les révolutionnaires n'avaient pas été des socialistes conscients de leurs tendances et de leurs procédés, mais qu'à la veille de thermidor quelques-uns commençaient à s'en rendre compte et que, vraisemblablement, ils auraient essayé de préciser ces tendances et de systématiser ces procédés si la réaction thermidorienne n'était pas survenue. Je considère qu'il en fut de même pour la réforme religieuse : catholicisme assermenté, culte de la Raison, culte de l'Être Suprême, et probablement la Théophilanthropie et le culte décadaire, furent des ébauches successives d'une religion nouvelle conforme aux principes de la Révolution et faite pour maintenir la nation dans ces principes. Le catholique Buchez pressentait la vérité quand il soutenait que la Révolution française a été une révolution religieuse, et j'ai la ferme conviction que tous les travaux ultérieurs de M. Mathiez et de nos autres collègues le démontreront pleinement.

Dans l'espérance que vous voudrez bien accueillir ces quelques remarques dans la *Revue*, je vous prie, mon cher Collègue, de croire à mes meilleurs sentiments.

L. Lévy-Schneider.

Je relèverai, dans les deux lettres qui précèdent, deux erreurs de fait :

1° M. Lévy-Schneider écrit que j'ai « emprunté à M. Durkheim la définition de ce qu'est une religion ». C'est inexact. J'ai trouvé cette définition dans le mémoire de M. Mathiez, empruntée par M. Mathiez, et, sans la discuter (cf. p. 417, ligne 30), j'ai simplement examiné quel usage M. Mathiez en avait fait.

2° M. Mathiez estime que j'ai interprété « M. Durkheim à la lumière de ses disciples qui n'avaient pas encore allumé leur lanterne quand j'ai [M. Mathiez] écrit ». C'est inexact. J'ai tiré mes arguments du mémoire de M. Durkheim, exclusivement. C'est en note, et incidemment, que j'ai mentionné la préface récente de M. Hubert.

Quant au fond même des deux lettres, je n'y répondrai pas, non que je sois convaincu, mais parce qu'il ne me plaît pas de prolonger — actuellement dn moins — une discussion qui risquerait de submerger la *Revue*, et qui d'ailleurs, dans l'état présent des connaissances, me paraît sans issue. Il suffit de lire attentivement les lettres de MM. Mathiez et Lévy-Schneider, où des arguments diver-

1. *Rapport de Courtois sur les papiers trouvés chez Robespierre*, p. 215-216.

gents, pour ne pas dire contradictoires, sont mis au service d'une même thèse, pour se convaincre que la question est encore loin d'être mûre et de prêter à des conclusions. Je n'avais pas, dans mon compte rendu, prétendu prouver autre chose.

Et puis il faudrait s'entendre sur le sens du mot « religion ». Je persiste à croire que cette question de définition n'est pas matière à « controverse académique », qu'elle est essentielle. Tant que l'on discutera religion et faits religieux sans être d'accord sur le sens de ces mots, l'on pourra dépenser de part et d'autre des trésors d'érudition et d'éloquence : il est de toute évidence qu'on n'aboutira à rien. — P. Caron.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique intérieure. — *F. Barbey.* Une amie de Marie-Antoinette, Madame Atkins et la prison du Temple, 1758-1836. Paris, Perrin, 5.00. — *Abbé J.-P.-G. Blanchet*, Recueil de lettres missives adressées à Antoine de Bourbon (1553-1562) et de documents divers du XVIe siècle. Angoulême, Imp. Coquemard. — *R. Bloch.* Le régime parlementaire en France sous la troisième République. Paris, De Rudeval. -- *Dr R. Blusson et A. Marchant.* La Société populaire du canton de Larche et les comités de surveillance de Larche et de La Fraternité (Saint-Pantaléon), 1793-1794. Documents inédits. Tulle, Imp. « La Gutenberg ». — *A. Bourgeois.* Varennes épisodique. Pages nouvelles sur l'arrestation de Louis XVI à Varennes. Paris, Champion. (Extr. de la Revue *La Province.*) — Concordance des calendriers républicain et grégorien, avec une notice préliminaire par *P. Caron.* Paris, Soc. nouv. de libr. et d'édit., 2.50. — *H. Dabot.* Calendriers d'un bourgeois du Quartier latin du 1er janvier 1888 au 31 décembre 1900. 2e série. Péronne, Imp. Doal. — *A. Daniel.* L'année politique 1904 (31e année). Paris, Perrin, 3.50. — Mémoires du comte Valentin Esterhazy, avec une introduction et des notes par *E. Daudet.* Paris, Plon-Nourrit, 7.50. — *A. Dayot.* Histoire contemporaine par l'image, d'après les documents du temps, 1789-1792. Fasc. 1. Paris, Flammarion, 0.60. — *P. Desachy.* Bibliographie de l'affaire Dreyfus. Paris, Cornély, 1.00. — *H. Donnedieu de Vabres.* L'évolution de la jurisprudence française en matière de conflit des lois (Thèse). Paris, A. Rousseau. — *Cte Fleury.* Angélique de Mackau, marquise de Bombelles, et la cour de Madame Elisabeth. Paris, Émile-Paul, 5.00. — *Abbé Godet.* La Malveillance au Perche et sa répression au XVIIIe siècle. (Discours). Bellême, Imp. Levaver. — *O. Homberg et F. Jousselin.* La femme du Grand Condé. Paris, Plon-Nourrit, 4.00. — Histoire socialiste (1789-1900), publiée sous la direction de *Jean Jaurès.* T. VI : Consulat et Empire (1799-1815), par *P. Brousse* et *H. Turot.* Paris, J. Rouff, 7.50. — *M. Jouve et M. Giraud-Mangin.* Carnet de route du conventionnel Philippe-Charles-Aimé Goupilleau en mission dans le Midi (1793). Nîmes, Delroas. (Documents sur la Révolution à Avignon et en Provence.) — *Abbé J.-Ph. Latil.* Histoire civile et religieuse de

Grasse pendant la Révolution. Grasse, Imp. Alphonse, 3.50. — *E. Soyez*. Séjour à Amiens du cardinal de Florence. Publication de la paix de Vervins (7 juin 1598). Amiens, Imp. Yvert et Tellier.

Histoire diplomatique. — *E. Bourgeois*. Manuel historique de politique étrangère. T. III : Le temps présent. Paris, Belin, 6.50. — *A. Cahuet*. La question d'Orient dans l'histoire contemporaine (1821-1905). Paris, Dujarric, 4.00. — *Cte H. de Castries*. Les sources inédites de l'histoire du Maroc de 1530 à 1845. 1re série : Dynastie saadienne (1530-1660). Archives et Bibliothèques de France. T. Ier. Paris, Leroux. — *C. de Freycinet*. La question d'Égypte. Paris, Calmann-Lévy, 7.50. — *M. Immich*. Geschichte des europäischen Staatensystems von 1660 bis 1789. München, H. Oldenbourg, 12 mk. — *Dr K. Jacob*. Bismarck und die Erwerbung Elsass-Lothringens, 1870-1871. Strassburg, E. Van Hauten, 4 mk. 50. — *A. Stern*. Geschichte Europas seit den Verträgen von 1815 bis zum Frankfurter Frieden von 1871. Bd IV. Stuttgart, J. G. Cotta, 12 mk.

Histoire militaire. — *Gal F. Bonnal*. Le haut commandement français au début de chacune des guerres de 1859 et de 1870. Paris, Chapelot, 5.00. — *M. Dumolin*. Précis d'histoire militaire. Révolution et Empire. Fasc. 6 : Campagnes de 1798 et 1799. Paris, Barrère. — Le journal d'un officier français, ou les Cahiers du capitaine François (1792-1815). Publiés par *M. Thiéry*. Tours, Mame. — *Cte d'Haussonville*. Mon journal pendant la guerre (1870-1871), publié par son fils. Paris, Calmann-Lévy, 7.50. — *Gal Major E. von Loeffler*. Das Treffen bei Elchingen und die Katastrophe von Ulm im Jahre 1805. Ulm, L. Frey. (Mitteilungen des Vereins fur Kunst und Altertum in Ulm und Oberschwaben, Ht 11.) — *C^ne P. Mahon*. Études sur les armées du Directoire. 1re partie : Joubert à l'armée d'Italie ; Championnet à l'armée de Rome (octobre 1798-janvier 1799). Paris, Chapelot, 10.00. (Publ. Sect. hist. de l'État-major de l'Armée.) — *J. Poirier*. Rôle militaire de Reims pendant la campagne de 1814. Reims, Michaud. — *Gal Vanson*. Crimée, Italie, Mexique. Lettres de campagnes (1854-1867). Paris, Berger-Levrault, 5.00.

Histoire religieuse. — *J. Ageorges*. La vie et l'organisation du clergé sous l'ancien régime. I. Les Réguliers. Paris, Bloud, 0.60. (Science et Religion). — *Abbé Alazard*. Denis-Auguste Affre, archevêque de Paris. Paris, Amat, 6.00. — *A. Baudrillart*. Quatre cents ans de Concordat. Paris, Poussielgue, 3.50. — *Abbé P. Bonnin*. L'abbé Edmond Arnaulté, curé de Saint-Martin-de-Meux, du diocèse de La Rochelle et Saintes. Notice biographique, éloge funèbre, choix de ses écrits. Paris, Soc. fr. d'impr. et de libr. — *V.-L. Bourrilly*. Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise (14?-1547). Contribution à l'histoire de l'humanisme sous le règne de François Ier. Paris, Soc. nouv. de libr. et d'édit., 4 fr. 25. (Biblioth. d'hist. moderne, fasc. 4). — *A. Germain*. Le Bienheureux J.-B. Vianney, tertiaire de Saint-François. Le curé d'Ars (1796-1859). Paris, Poussielgue, 1.50. (Nouv. Biblioth. franciscaine, 1re sér., XV.) — *L. Lefébure*. Portraits de croyants au XIXe siècle. Montalembert, Augustin Cochin, François Rio, Abbé Guthlin. Paris, Plon-Nourrit, 1.50. — *A. J. Rance-Bourrey*. A la veille du Concordat. Entre Pie VII et Bonaparte. Paris, A. Picard.

Histoire économique et sociale, histoire coloniale. — *Dr Cabanès*. Remèdes d'autrefois. Comment se soignaient nos pères. Paris, Maloine. — *J. Coiffier*. L'as-

sistance publique dans la généralité de Riom au XVIIIe siècle. Clermont-Ferrand, Imp. Dumont. — *Ct E. Graulle*. Insurrection de Bou-Amama (avril 1881). Paris, Charles-Lavauzelle, 3.00. — *Lt-Col Klobb*. Dernier carnet de route au Soudan français (Le désastre de la mission Klobb.) Paris, Flammarion, 3.50. — *C. Querleux*. Des supplices infligés aux cadavres pendant le Moyen-Age et la Renaissance. (Thèse). Lyon, Rey, 2.00. — *Dr J. Sottas*. Une escadre française aux Indes en 1690. Histoire de la Compagnie royale des Indes Orientales (1664-1719). Paris, Plon, 10.00. — *A. You*. Madagascar. Histoire, organisation, colonisation. Paris, Berger-Levrault, 12.00.

Histoire des sciences, histoire littéraire et histoire de l'art. — *W. Barry*. Ernest Renan. London, Hodder and S., 3 sh. 6 d. — Original des Pensées de Pascal, fac-similé en phototypie du manuscrit 9202 (fonds français) de la Bibliothèque nationale. Texte imprimé en regard et notes par *L. Brunschvicg*. Paris, Hachette, 200.00. — *F. Caussy*. Laclos, 1741-1803, d'après des documents originaux. Suivi d'un mémoire inédit de Laclos. Paris, Mercure de France, 3.50. — *Cte de Gobineau*. Pages choisies, précédées d'une étude sur le comte de Gobineau par *J. Morland*. Paris, Mercure de France, 3.50. — *A. Jacquot*. Essai de répertoire des artistes lorrains. Les comédiens, les auteurs dramatiques, les poètes et les littérateurs lorrains. Paris, Lib. de l'Art ancien et moderne. — *A. Laborde-Milaà*. Fontenelle. Paris, Hachette, 2.00. (Les grands écrivains français.) — *P. Lafond*. Le musée de Rouen. Paris, Larousse, 2.00. — *H. Lapauze*. La Tour et son œuvre au musée de Saint-Quentin. (Livr. 1 à 5. Complet.) Paris, Manzi, Joyant. — *J. Merlant*. Bibliographie des œuvres de Sénancour. Documents inédits. Paris, Hachette 3.00. — *J. Merlant*. Le roman personnel de Rousseau à Fromentin. Paris, Hachette, 3.50. — *Abbé A. Rossignot*. L'orientaliste Guillaume Pauthier (1801-1873). Besançon, Imp. Dodivers. — La défense et illustration de la langue française, par Joachim Du Bellay. Avec une notice biographique et un commentaire historique et critique, par *Léon Séché*. Paris, Sansot, 3.50. — *M. Souriau*. Bernardin de Saint-Pierre. Son caractère. Paris, Soc. fr. d'impr. et de libr. — H. Taine. Sa vie et sa correspondance. T. III : L'Historien (1870-1875). Paris, Hachette, 3.50. — *M. Thuriet*. Notice sur le statuaire Jean Petit (1819-1903). Besançon, Imp. Dodivers. — *Eug. Vial*. Dessins de trente artistes lyonnais du XIXe siècle. Cinquantes planches en photocollographie. Lyon, Rey, 100.00. — *P. Vitry*. Tours et les châteaux de Touraine. Paris, Laurens, 4.00. (Les Villes d'art célèbres.) — *H. Wellington Wack*. The romance of Victor Hugo and Juliette Drouet. With an introduction by François Coppée. London, G. P. Putnam, 6 sh.

Histoire locale. — La ville de Caen en 1680. Remarques de Nicolas Le Flot, avocat au bailliage et siège présidial. Manuscrit inédit, publié et annoté par *G. Vanel*. Caen, Jouan. — *A. Bazin*. Topographie de l'ancien Compiègne. Compiègne, Lefebure. — *H. Coutant*. Le Palais-Bourbon au XVIIIe siècle. Paris, Daragon, 8.00. (Biblioth. du Vieux Paris.) — *Dr Cl. Petit*. Saint-Gervais de 1805 à 1905. Lyon, Imp. Plan. — Documents inédits pour servir à l'histoire de Saint-Valery, publiés par *Alcius Ledieu*. Abbeville, Imp. Lafosse.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants :* P. CARON.

Les rapports de François Ier et d'Henri II avec les ducs de Savoie Charles II[1] *et Emmanuel-Philibert (1515-1559)*

D'APRÈS DES TRAVAUX RÉCENTS

On a dit avec raison que la question de Milan a été comme le pivot autour duquel a tourné toute la politique de François Ier[2] : le désir d'occuper le Milanais détermina la première entreprise du jeune roi ; celui de s'y maintenir, et après l'avoir perdu, de le reprendre, fut le principe de toutes les combinaisons diplomatiques et des entreprises militaires qu'il poursuivit jusqu'à la fin de son règne. La politique d'Henri II ne différa guère de celle de son père. Dans ces conditions, l'attitude du duc de Savoie, portier des Alpes et maître du Piémont, avait une importance toute particulière. Il fallait avant tout garder libres les routes qui de France conduisaient en Lombardie : tâcher d'avoir de son côté le duc ou, si le duc se dérobait, mettre la main sur ses États et occuper un pays qui était comme le vestibule du Milanais. C'est en fait ce qui advint : de 1515 à 1535, François Ier cherche à obtenir le concours de Charles II ; Charles II inclinant à la cause impériale, le roi de France fait envahir la Bresse, la Savoie, le Piémont, et, de 1536 à 1559, les Français s'y installent et s'y maintiennent jusqu'au traité de Cateau-Cambrésis.

Cette période de l'histoire du XVIe siècle et des rapports de la France avec l'Italie a suscité dans ces dernières années de nombreux travaux[3],

1. Comme l'a montré M. Segre dans les travaux que nous mentionnons plus bas, c'est par erreur que ce duc a été qualifié Charles III. Il a toujours signé : « Charles deuxiesme du nom. »

2. F. Decrue, *Anne de Montmorency grand-maître et connétable de France... à la cour de François Ier*, p. 65, 253.

3. En 1891, un archiviste, F. Mollard, avait été envoyé en mission dans l'Italie du Nord pour « recueillir et dresser autant que possible un inventaire des documents encore inédits et concernant l'occupation française en Piémont au XVIe siècle, principalement de 1536 à 1559. » Voir son rapport sommaire dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1891, p. 234-239. Mollard étant mort depuis, sa mission n'a abouti qu'à la publication de quelques textes que nous aurons à signaler plus loin.

plus particulièrement de l'autre côté des Alpes [1]. Nous nous proposons d'indiquer dans cette revue rapide les faits qui ont été parfaitement élucidés, les questions qui nous paraissent résolues et les points sur lesquels il est à souhaiter que se porte désormais de préférence l'investigation des historiens.

I

Charles II était duc de Savoie depuis plus de dix ans (10 septembre 1504) lorsque son neveu, François Ier, arriva au trône de France [2]. Ces liens de parenté semblaient devoir rendre plus cordiaux encore les rapports que le duc avaient entretenus jusque-là avec la France, sous le règne de Louis XII. Mais si Louise de Savoie était animée de bons sentiments à l'égard de son frère, il n'en était pas de même de René, le Bâtard de Savoie, dont l'influence sur le jeune roi et même sur Louise était très grande [3]. Des questions d'intérêt mettaient en conflit le Bâtard et Charles II. Celui-ci, connaissant l'hostilité de René et son crédit, garda tout d'abord une certaine réserve : malgré le désir manifesté par Louise, il évita d'assister au sacre de son neveu, et il mit peu d'empressement à consentir au mariage de son autre sœur, Philiberte, avec Julien de Médicis, frère de Léon X, mariage que la diplomatie française avait préparé pour se rendre le Pape favorable. Cependant il s'entremit entre le roi de France et les Suisses et se rendit à Berne avec plein pouvoir de traiter avec eux [4]. Il échoua dans sa mission : on le trouva trop Français. Comme

1. Nous indiquerons ces travaux au fur et à mesure. Mais il est un historien dont il convient de relever dès maintenant le nom : M. le professeur Arturo Segre, de Turin, a consacré à Charles II et à Philibert-Emmanuel une série d'études très minutieuses accompagnées de documents du plus grand intérêt, dont l'ensemble constitue véritablement une nouvelle histoire de Charles le Bon. Ce sont ces études, dont on trouvera les titres plus loin, qui nous ont servi à établir notre exposé.

2. Les rapports de François Ier avec Charles II ont été étudiés par M. Segre dans son travail intitulé : *Carlo II, duca di Savoia e le guerre d'Italia tra Francia e Spagna dal 1515 al 1525*, dans les *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino*, III, vol. XXXV ; il en a repris et résumé les éléments dans un mémoire plus étendu sur *La Politica Sabauda con Francia e Spagna dal 1515 al 1533*, dans les *Memorie della Reale Accademia delle Scienze di Torino*, 1900, t. L. Enfin il a publié un certain nombre de textes relatifs à cette période dans ses *Documenti di Storia Sabauda dal 1510 al 1536, preceduti da una introduzione*, dans la *Miscellanea di Storia italiana*, 1902, série III, vol. VIII. Dans cette introduction, M. Segre s'attache de préférence à l'histoire des rapports de Charles II avec les Suisses et de la rupture avec François Ier entre 1533 et 1536.

3. Sur René de Savoie, voir le livre (dont nous ne pouvons parler que par ouï-dire) de A. Leone, *Renato di Savoia* (*1473-1525*), dans lequel est utilisée la correspondance inédite du personnage.

4. Voir le *Journal de Jean Barrillon* (éd. P. de Vaissière), t. Ier, p. 35-36, et le texte du pouvoir daté de Paris, 19 mars 1515, dans les *Ordonnances des rois de France, Règne de François Ier*, t. Ier, Paris, 1902, n° 36, p. 138-141.

vers le même temps il était menacé par le duc de Milan et voyait le Piémont assailli par les Suisses, il crut bon de faire appel au Pape qui à ce moment entrait dans une ligue contre les Français.

Il devint ainsi suspect à François Ier qui lui demandait avec instance le libre passage à travers les Alpes des troupes qu'il conduisait en Italie. Le 5 août, il lui écrivait une lettre hautaine et menaçante qui eut pour effet de rendre le duc plus docile [1]. Charles reçut son neveu à Turin, lui prêta 16 canons. Pour être plus sûr de lui, François lui ordonne de le suivre. Il utilise son concours pour les négociations nouées avec les Suisses avant et après Marignan. Charles II est « médiateur » de la paix de Genève (7 novembre 1515) [2], qui, complétée l'an d'après à Fribourg, devient la paix perpétuelle. Il est aussi sollicité par Léon X de s'entremettre entre la France et le Saint-Siège et prépare avec le nonce pontifical Luigi de Canossa l'entrevue de Bologne : un premier arrangement est conclu le 19 octobre, traité de confédération et alliance perpétuelle, en vertu duquel Philiberte de Savoie reçoit le duché de Nemours [3].

Pendant les premiers mois qui suivirent le retour de François Ier, ces rapports cordiaux continuèrent. Le duc vint à la Sainte-Baume en Provence, et François fit un pèlerinage à Chambéry. Charles II fut compris dans la paix de Noyon [4]. Mais bientôt l'amitié s'altéra. Charles II demande l'Astesan comme compensation des dépenses et des frais supportés l'année précédente et ne peut l'obtenir. Loin de céder quoi que ce soit, François Ier réclame au contraire la révocation de la bulle qui avait séparé Chambéry et Bourg-en-Bresse des diocèses français de Grenoble et de Lyon. Léon X, moins bien disposé pour le duc de Savoie depuis la mort de Julien (16 mai 1516), cède, et, comme les agents du duc ne tiennent pas compte de la volonté pontificale, le roi de France fait entendre d'énergiques protestations [5]. Il soutient aussi les réclamations de

1. « Mon oncle, actendu... ce que vous m'aves promys et fect dire par voz gens, je vous prie que vous vueilles ouvertement déclairer pour moy et mon emprise ; aultrement si vous perseveres à dissimuler comme vous aves feit jusques à présent, me donnerez à congnoistre que n'aves volenté de m'aider ne secourir... et quant est de moy, je m'esvertueray de faire mon cas sans vous, et ne vous seray de riens tenu et, pour résolution j'auray ceste imagination que on face de vous plus par crainte et subgestion que par avis et libéralité, et sur ce adviseray comme j'auray à me governer envers vous cy-après. » *La Politica Sabauda*, p. 7-8. Cette lettre a déjà été publiée par P.-M. Perret, *Notes sur les actes de François Ier conservés dans les archives de Turin, Milan, Gênes, Florence, Modène et Mantoue*, Paris, 1888, p. 11-12.

2. Le texte du traité du 7 novembre est reproduit dans le volume des *Ordonnances des rois de France* cité plus haut, n° 73, p. 304-312, et celui de la paix de Fribourg (29 novembre 1516), *ibid.*, n° 96, p. 477-493.

3. *Ibid.*, n° 72, p. 300-304.

4. La lettre citée de Confignon au duc (*Carlo II...*, p. 5, n. 6) est de Lyon, 20 avril 1516.

5. Les lettres de François Ier du 1er mars 1517 (avec réponse du duc du 17 avril) et du 8 juin 1517 ont été reproduites par P.-M. Perret, *op. cit.*, p. 12-16.

Lautrec, qui était en conflit avec le Piémont sur la question des confins. Bien plus, il songe à faire valoir ses prétentions sur Nice et les terres italiennes qui relevaient autrefois de la Provence, et, devant l'attitude du duc, il n'est pas éloigné de penser à une occupation de tout le pays. Aux conférences de Cambrai (mai 1517), est esquissé un véritable partage de l'Italie, dans lequel la part de François Ier aurait été le nord, c'est-à-dire « la Lombardye depuis les Alpes jusques aux montaignes de Savoye [1] ». A ce moment, Charles II, qui ne voulait pas, et qui du reste ne pouvait guère écouter les conseils énergiques de Seyssel, fut menacé de l'invasion qui vingt ans plus tard le dépouilla de ses États. Il ne fut sauvé que par le soulèvement des Cantons suisses, qui se déclarèrent en sa faveur.

Tout en demeurant pacifiques, les sentiments de la Cour de France restèrent peu favorables. Le mécontentement subsista entre François Ier et le duc. Le Bâtard de Savoie essaya d'en tirer parti en faisant régler à son avantage le conflit pendant avec Charles II. Les négociations engagées à ce sujet durèrent longtemps, mais furent vaines : elles servirent seulement à rendre plus manifestes les dispositions hostiles du roi de France. La situation du duc se compliqua encore lorsqu'en juin 1519, Charles d'Espagne fut élu Empereur. Désormais, dans la rivalité qui allait éclater entre François Ier et Charles-Quint, Charles II allait être sollicité par chacun des deux rivaux. Matériellement faible et personnellement indécis, il devait être tiraillé entre les deux souverains, suspect à tous les deux et de quelque côté qu'il penchât, menacé de perdre ses États. Incapable de maîtriser la fortune et dominé par des puissances infiniment plus fortes que la sienne, son sort était de subir les vicissitudes du long conflit qui s'engageait et de voir ses biens servir même d'enjeu dans la partie dont il ne put pas longtemps demeurer simplement spectateur.

II

Charles II crut tout d'abord qu'il était de son intérêt de rester neutre : tâcher de ne mécontenter ni l'Empereur ni le roi de France, s'entremettre entre les deux et proposer ses bons offices, être médiateur de la paix et en tirer quelque bénéfice, ce fut en somme sa politique ; ou pour mieux dire telle fut la ligne de conduite qui paraît résulter de toutes ses démarches jusqu'en 1529 ou 1530 et de son attitude générale. Cette attitude au reste ne fut jamais ni bien nette, ni bien franche : ses hésitations et ses équi-

1. *Journal de Jean Barrillon* (éd. cit.), t. Ier, p. 269.

voques devaient perdre le duc mieux que ne l'auraient fait dès le début la fidélité inébranlable à l'un des deux partis et une rupture complète avec l'autre.

Charles II fut tout d'abord vivement sollicité en faveur de l'Empereur par Marguerite d'Autriche, la régente des Pays-Bas, et par deux des principaux ministres de Charles-Quint, nés sujets du duc de Savoie, Laurent de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, et Mercurino de Gattinara, le chancelier impérial. Il était poussé dans le même sens par les conseils de son entourage, de Claude Seyssel, en particulier, qui l'exhortaient à se tourner vers ses protecteurs naturels, l'Empereur et le Pape ; l'ennemi le plus dangereux paraissait être en ce moment le roi de France.

Le duc de Savoie manifesta la plus vive satisfaction de l'élection de Charles-Quint, envoya Salleneuve en Espagne et Pierre Lambert, sieur de la Croix, pour le féliciter ; il chargea son propre frère, Philippe, comte de Genevois, de le représenter dans la cérémonie du sacre, à Aix-la-Chapelle, et, avec le concours de l'Empereur, il entama les négociations pour son mariage avec Béatrix de Portugal qui aboutirent en 1521 (mars-octobre). Mais en même temps, il s'efforça de ne pas trop mécontenter François Ier : dans ce but, il ne se rendit pas en personne à Aix-la-Chapelle, bien que Marguerite d'Autriche et l'Empereur lui en eussent exprimé le désir [1]. En 1521, il ordonne à son frère Philippe de quitter la cour impériale et de rentrer en Savoie, ce qui lui vaut une lettre assez vive et méprisante de Charles-Quint, et, lorsque la guerre éclate, il ne songe pas à résister aux demandes du roi de France. Il laisse passer les troupes que les sieurs de Lescun et de Lautrec conduisent en Lombardie et leur fournit des vivres.

Le résultat de ces avances et de ces bons procédés ce fut d'abord que les Impériaux, après avoir chassé les Français du Milanais et de la Ligurie, envahirent les États du duc de Savoie, sous prétexte de mettre la main sur le marquisat de Saluces, dont le marquis, Michel-Antoine, était au service de la France. Ils lui reprochèrent d'avoir favorisé le passage des troupes françaises, tandis que François Ier l'accusait de les avoir laissé maltraiter par ses sujets quant elles traversaient le territoire savoyard.

Charles II n'en persista pas moins dans son attitude. Contre les Impériaux, il mit Verceil en état de défense et obtint de Charles-Quint des lettres par lesquelles celui-ci ordonnait à ses généraux de respecter les

1. La lettre, écrite par Marguerite au duc pour l'inviter à assister au sacre et publiée dans *Carlo II...*, p. 14, note 3, est du 27 février 1519 (v. s.), c'est-à-dire 1520.

terres des ducs. Les bonnes dispositions de l'Empereur se manifestaient en outre par l'octroi au comte de Genevois, Philippe, du marquisat de Saluces, ce qui était aussi un moyen, dans la pensée de Charles-Quint, de brouiller le duc de Savoie avec la France. Mais Charles II se garda bien de rompre avec François Ier. Il s'entremit en sa faveur auprès des Cantons suisses, laissa passer Montmorency et Bonnivet et tâcha de se poser en médiateur. Vers le milieu de 1523, il envoya auprès de François Ier et de l'Empereur pour s'enquérir de leurs conditions. Charles-Quint répondit qu'il ne pouvait s'engager sans avoir consulté au préalable Henry VIII, le Pape, les petits États italiens, ses alliés. François Ier ne montra pas plus de bonne volonté pour la paix. Il se contenta d'abandonner les droits qu'il prétendait avoir sur Nice et sur Verceil, en sa qualité de duc de Milan et comte de Provence [1]. Le duc de Savoie tirait donc quelque avantage de son essai de médiation ; mais la guerre continua.

On sait qu'elle fut désastreuse pour les Français, qui encore une fois évacuèrent l'Italie, et, après la mort de Bayard (29 avril 1524), repassèrent de nouveau les Alpes. Elle le fut presque autant pour le Piémont. Lannoy, ennemi personnel du duc, et, irrité contre lui parce qu'il avait bien traité les Français, occupa Verceil (mars 1524). Il fallut l'intervention de la duchesse Béatrix, de Philippe, comte de Genevois, et leurs supplications réitérées pour obtenir la restitution de Verceil et empêcher le siège de Fossano. En revanche, le connétable de Bourbon put traverser le comté de Nice pour envahir la Provence. Cela n'empêcha pas du reste le Piémont de souffrir cruellement des exactions des Impériaux : Cavour, Barge, Bagnolo durent payer des contributions ; la région de Verceil fut pillée par les gens de guerre et le brigandage sévissait un peu partout lorsque les Français reparure . . en Italie, à la suite des Impériaux.

Charles II avait inutilement cherché à tirer parti de la défaite des Français [2]. En même temps il continuait à négocier avec François Ier. A la vérité, il refusait d'avoir avec le roi de France l'entrevue que ce dernier lui proposait ; mais il faisait un excellent accueil à Bonnivet, lorsque celui-ci vint à Chambéry (juin 1524) demander la liberté des passages et des vivres pour les troupes françaises. Bientôt après, François franchissait lui-même les Alpes, entrait à Turin, et, pour s'attacher solidement Charles II, signait avec lui, le 11 novembre 1524, l'accord de Saint-Lan-

1. Voir sur ces négociations, *Carlo II...*, p. 23-25.
2. Il avait notamment demandé Savone ; mais il essuya un refus. Voir *Carlo II...*, p. 36, n. 6.

franc : le roi donnait à son oncle 12.000 livres de pension annuelle et le commandement de 20 hommes d'armes et de 40 archers de ses ordonnances, avec la faculté de s'en servir là et comme il lui plairait.

Les opérations se prolongeant devant Pavie, Charles II reprit ses essais de conciliation. Les quelques mois qui s'écoulent entre l'accord de Saint-Lanfranc et la bataille de Pavie sont remplis par le va-et-vient des agents du duc entre les Français et les Impériaux ; Pierre Lambert, au nom du duc, Aléandre, au nom du Pape, s'entremirent entre François Ier et les généraux de l'Empereur, Lannoy et Bourbon, mais en vain [1]. Le 24 février, François Ier était battu et pris à Pavie. De nouveau, les Impériaux étaient maîtres de l'Italie du Nord.

Les conséquences de la défaite des Français furent particulièrement fâcheuses pour le duc de Savoie. Tout d'abord, sur l'invitation du connétable de Bourbon, il dut notifier la victoire des Impériaux à Henry VIII et à Marguerite d'Autriche. Peut-être Charles II n'était-il pas trop fâché de se laisser ainsi faire violence et voyait-il là une occasion de continuer entre la France et l'Empereur un double jeu dont il pensait tirer quelque avantage. Mais les Impériaux ne le ménageaient guère : Lannoy, qui n'avait pas caché précédemment sa mauvaise humeur contre le duc, donna libre carrière à son irritation, maintenant qu'il était victorieux. Il prétendit loger une partie de ses troupes dans les environs de Verceil ; les habitants résistèrent. Le logement fut remplacé par un subside de 30.000 écus. A grand'peine, Philippe réussit à les réunir et à satisfaire dans une certaine mesure les Impériaux, dont il escomptait le concours pour se rendre maître du marquisat de Saluces [2].

Ces vexations multipliées n'encourageaient pas Charles II à se détacher de la France. Bien au contraire, il se montrait plein de prévenances pour Louise de Savoie, alors régente, lui envoyait Lambert pour justifier sa conduite, et, à la première invitation de sa sœur, se rendait auprès d'elle à Lyon (juin 1525) [3]. Il se déclara prêt à se porter médiateur et offrit de se rendre personnellement en Espagne pour aider à la délivrance du Roi. En retour, Louise de Savoie le faisait comprendre dans le traité de Moore (août 1525) qui liait l'Angleterre et la France.

Les avances de Charles à l'Empereur n'eurent pas grand succès. A

1. Voir, au sujet de ces négociations, les documents 13 et 14, publiés dans *Documenti di Storia Sabauda*, p. 170-173 ; l'exposé dans *Carlo II...*, p. 36-39. En ce qui concerne plus spécialement le rôle d'Aléandre, voir J. Paquier, *Nonciature d'Aléandre auprès de François Ier (8 août 1524-25 février 1525)*, Paris, 1897, et du même, *Jérôme Aléandre, de sa naissance à la fin de son séjour à Brindes (1480-1529)*, Paris, 1900, p. 303-336.

2. Voir *Carlo II...*, p. 42-53.

3. Voir *Carlo II...*, p. 40-41.

la proposition du voyage en Espagne, Charles-Quint répondit en faisant comprendre que c'était inutile. Et comme le duc s'était plaint, par l'intermédiaire de Louis Gorrat, sieur d'Escrivieux, des exactions commises en Piémont par les troupes impériales, l'Empereur lui envoya Lopez Hurtado de Mendoza. Celui-ci ne se pressa pas de se rendre en Italie : il n'y arriva qu'à la fin de 1525, et du reste son intervention n'eut aucun résultat. Au début de 1526, les plaintes se firent encore plus nombreuses : des soulèvements se produisirent ; exaspérés contre les Impériaux, les habitants leur firent la chasse et se vengèrent de leurs propres mains. Cependant Charles-Quint signait la paix de Madrid avec François Ier, et sacrifiait les espérances de la maison de Savoie : le marquisat de Saluces, où Philippe d'ailleurs n'avait pas pu se maintenir, était rendu à Michel-Antoine et le comté d'Asti était donné à Lannoy, l'ennemi personnel de Charles II.

La nécessité d'un appui sérieux se faisait de nouveau sentir, et la France semblait tout indiquée, d'autant plus que François Ier, revenu de sa captivité, se montrait très aimable, faisait un pèlerinage à Chambéry, et accueillait avec des égards particuliers l'ambassadeur du duc, J.-J. de Bernex, sieur de Rossana. Charles II faisait mine de vouloir résister aux Impériaux, et, en cas d'attaque, réclamait sans ambages le secours de la France [1]. Ces demandes, survenant au moment même où la ligue de Cognac venait d'être conclue, ne pouvaient qu'être acccueillies avec empressement. Dans la guerre qui allait recommencer, François Ier avait trop d'intérêt à s'attacher son oncle pour le rebuter, et, au milieu de 1526, on put croire à une conflagration générale, dans laquelle le duc de Savoie prendrait parti contre l'Empereur.

Mais il n'était pas dans le caractère de Charles II d'aimer les situations nettes. Son rapprochement avec François Ier ne l'avait pas empêché de continuer ses négociations avec Charles-Quint, à qui il avait envoyé le sieur de Confignon, et, dans la ligue de Cognac, il vit une nouvelle occasion de médiation plutôt qu'un encouragement à la rupture. D'ailleurs il constatait un changement d'attitude de l'Empereur à son égard et cela contribuait à le rendre plus réservé [2]. Lorsqu'il sut, de science cer-

1. Lettre de Charles à Bernex, 28 mai 1526, citée dans *La Politica Sabauda*..., p. 38, n. 5. Après avoir relaté les exactions des Impériaux, il ajoute : « Il est à craindre qu'ilz ne revyennent à plus gros nombre pour oultrager noz pays et subgectz, ce que ne desliberons endurer, mas y resister de tout nostre pouvoir, priant lesditz Sieur et Dame, en cas qu'ils voulsissent oultraiger, me voulsir seccourir et aider, jouxte les promesses qu'ilz nous ont tousjours faictes... »

2. Les lettres du sieur de Confignon, qui vit François Ier à Mont-de-Marsan et la reine Éléonore à Vitoria (Vittoria, 19 avril, et Séville, 14 mai), sont reproduites dans les *Documenti*..., nos 18 et 19, p. 176-180.

taine, que François Ier ne respecterait pas les clauses du traité de Madrid, Charles-Quint se montra plus conciliant et les Impériaux en Italie devinrent plus traitables. Charles II retomba dans ses perplexités habituelles, augmentées encore par la tournure défavorable que commençaient à prendre ses rapports avec Genève. Il se réfugia de nouveau dans la neutralité, qu'il s'efforça d'observer le plus strictement possible. A François Ier, qui lui fit demander par Louis des Barres d'abord [1], puis par Jacques Colin [2], le libre passage de ses troupes par les Alpes. il l'accorda, mais sans enthousiasme, et, s'il promit d'empêcher son frère Philippe d'enrôler des troupes pour le compte de l'Empereur et de faciliter la traversée des Alpes aux Impériaux réunis en Franche-Comté, ce fut en laissant entrevoir qu'il serait impuissant à le faire et en ordonnant de surveiller le marquis Michel-Antoine de Saluces.

Comme il était naturel, l'attitude neutre du duc ne satisfit ni l'Empereur, ni le roi de France, et l'un et l'autre s'efforcèrent de gagner Charles II, avec d'autant plus d'activité que la guerre avait repris en Italie. Charles-Quint multipliait l'expression de ses bonnes dispositions, et intervenait auprès des Suisses pour permettre la restauration du pouvoir ducal sur Genève [3]. Quant à François Ier, de plus en plus inquiet de la mauvaise tournure que prenaient les affaires de la ligue de Cognac, il ne crut pas trouver de meilleur moyen pour attirer Charles II et le retenir dans son alliance que de proposer le mariage de sa fille Marguerite avec le prince de Piémont. Le 22 décembre 1526, Bertolin de Mombello, comte de Frossasco, Pierre Lambert et Bernex furent chargés de débattre les clauses du contrat. Que cette proposition de mariage fût étroitement liée aux projets belliqueux de François Ier en Italie, la date et la teneur des instructions qu'il confia à Louis des Barres en février 1527 le prouvent suffisamment. Le 3 mars, commission fut donnée à Jean Brinon, François de Tournon, Florimond Robertet, Antoine Duprat et Montmorency de conclure le mariage, et, le 7 avril, les articles furent signés [4]. Malgré cela, Charles II persista dans la neutralité : le 11 mars, il s'engageait à ne pas se déclarer ennemi de l'Empereur et du Pape. Les sollicitations dont il venait d'être l'objet, l'état aussi de ses propres affaires, le persuadaient qu'il aurait plus d'avantage à garder la réserve qu'à se prononcer.

---

1. Voir Claretta, *La mission du seigneur de Barres, envoyé extraordinaire de François Ier, roi de France, à la cour de Charles III, duc de Savoie, d'après des documents inédits*, dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie*, 1880.

2. Voir notre travail sur *Jacques Colin*, Paris, 1905, p. 10-12.

3. Voir *La Politica Sabauda...*, p. 44.

4. Au sujet de ces négociations, voir *La Politica Sabauda...*, p. 45-47 ; et dans P.-M. Perret, *op. cit.*, p. 4, une lettre de Louise de Savoie au duc, datée de Saint-Germain-en-Laye, 10 avril 1526/7.

Les événements qui suivirent devaient encore le confirmer dans cette idée. Le 6 mai, Rome était saccagée par les Impériaux, et le Pape prisonnier. Aussitôt François Ier, décidé à une action plus énergique, se montra plus pressant. Non seulement il faisait partir pour la Lombardie une nouvelle armée commandée par Lautrec, mais il demandait au duc une entrevue. « M. de Savoye et moy, disait-il à Bernex, sommes une mesme chose. Il est mon oncle et je suis son nepveu. Il se peult asseurer qu'il me trouvera tousjours à son commandement [1]. » Charles II déclina la proposition, laissa passer Lautrec, mais le fit observer; enfin, sous prétexte de garder la neutralité la plus stricte, il refusa de faire marcher la compagnie du prince de Piémont. François Ier sollicitait une active collaboration, Charles entendait simplement une médiation [2].

Il est permis de se demander si, à ce moment, ce ne fut pas de la part de Charles II une faute, et même une faute irréparable, que de ne pas répondre aux avances de François Ier. La situation des Impériaux dans l'Italie du nord était presque désespérée. Doria était maître de toute la Ligurie, Lautrec entrait à Pavie. François Ier était plein de décision. L'adhésion du duc de Savoie à la Ligue où entrèrent peu après le duc de Ferrare et le marquis de Mantoue aurait peut-être permis une victoire décisive et contraint Charles-Quint à la paix. Quand on considère ce qui advint par la suite, on ne peut s'empêcher de penser que s'il eût en cette occurence fait preuve d'énergie, il n'aurait rien perdu : peut-être au contraire y aurait-il gagné.

La réserve de Charles II ne pouvait satisfaire François Ier. Toutefois celui-ci avait trop besoin de son oncle pour lui manifester trop clairement son courroux [3]. En janvier 1528, la rupture était devenue officielle entre le roi de France et l'Empereur. L'armée de Lautrec s'enfonçait vers le sud de l'Italie et l'expédition traînait en attendant qu'elle tournât au désastre. Une nouvelle armée, commandée par le comte de Saint-Pol, se préparait à franchir les Alpes. François Ier faisait porter en grande pompe le collier de l'Ordre au petit prince de Piémont [4]. Antoine de Leyva ayant menacé Verceil, il offrait des secours pour défendre la ville, refusait d'appuyer les revendications et les intrigues de quelques seigneurs des Alpes maritimes contre Nice, enfin retenait à la Cour Philippe, comte de

1. *La Politica Sabauda...*, p. 51.
2. *Ibid.*, p. 54 et note 3.
3. *La Politica Sabauda...*, p. 47. *Documenti...*, n° 30, p. 192-193, lettre de Lariglière au duc. Cette lettre est du 5 janvier 1528, comme le prouve la mention de la succession ouverte par la mort récente (29 novembre 1527) de Florimond Robertet.
4. La remise solennelle eut lieu le 6 mars 1528.

Genevois, et l'y fixait définitivement par la promesse du duché de Nemours et son mariage avec Charlotte d'Orléans [1].

Toutes ces avances furent vaines. Le duc ne cacha pas son mécontentement de la conduite de Philippe. Moins que jamais il était enclin à pencher du côté de la France. Il était dans une situation très embarrassée, craignant pour Nice, en conflit avec les seigneurs de Desana et de Crescentino, inquiet de l'hostilité des Suisses. La situation des Français était plus critique encore : l'armée de Naples anéantie, Doria passé au service de l'Empereur maitre de Gênes et de Savone, Saint-Pol paralysé en Lombardie. Charles n'avait pas fait cause commune avec les Français victorieux ; à plus forte raison ne le ferait-il pas avec les Français vaincus, surtout quand il les voyait favoriser, dans le marquisat de Saluces, pour la succession de Michel-Antoine mort à Aversa, le marquis François, tandis que son candidat à lui était plutôt Jean-Louis.

Dès qu'il apprit que des pourparlers étaient engagés pour la paix, il s'y employa activement. Cela était conforme à ses aspirations et à sa politique accoutumée de médiateur. C'était aussi son intérêt et celui de ses États. Dès le mois d'octobre 1528, il avait envoyé en Espagne Jacques Seyturier, sieur de Marsonnas, pour exposer à Charles-Quint la situation déplorable du Piémont et l'engager à traiter [2]. L'Empereur se montra plein de cordialité, mais, pour la paix, répondit qu'il attendait l'affirmation des intentions pacifiques du roi de France. Cette réponse fut communiquée à Louise de Savoie, qui à la même date poursuivait, en vue de la paix, des négociations secrètes avec Marguerite d'Autriche. Il y eut, à ce même sujet, échange d'ambassadeurs entre la France et la Savoie, envoi de Pierre Lambert en Espagne. Charles II aida à la conclusion de la paix, — un peu, il faut bien en convenir, à la manière de la mouche du coche, — et il y gagna d'être compris dans le traité de Cambrai, qui, pour sept ans, allait suspendre les hostilités entre le roi de France et l'Empereur [3].

III

Depuis le commencement de la rivalité de François Ier et de Charles-Quint jusqu'à la paix de Cambrai, le duc de Savoie s'est efforcé de garder entre les deux rivaux une neutralité aussi stricte que possible. A

1. Voir *La Politica Sabauda...*, p. 59-61, et *Documenti...*, p. 54, note 2.
2. *La Politica Sabauda...*, p. 69-71.
3. *La Politica Sabauda...*, p. 72-74.

partir de 1529, il abandonne cette attitude et de plus en plus il va incliner vers l'Empereur, et déterminer ainsi sa rupture avec le roi de France.

Il avait été compris dans la paix de Cambrai comme allié de l'Empereur. C'est ainsi qu'il apparut à Bologne, lors du voyage de Charles-Quint en Italie. Il attendait beaucoup de ce voyage, pour débrouiller ses complications avec les Suisses, mettre un terme à ses conflits avec les seigneurs du voisinage et même arrondir ses États. Il envoya d'abord auprès de l'Empereur un de ses plus habiles serviteurs, Pasero [1] ; puis il se rendit lui-même à Bologne avec la duchesse. Il adhéra à la confédération que Charles-Quint conclut le 31 décembre 1529 avec le Pape, Venise, Milan, Gênes, Lucques, les marquis de Mantoue et de Montferrat. Mais il ne retira pas tout d'abord grand avantage de son obséquiosité. L'Empereur quitta l'Italie sans avoir résolu les contestations des petits princes italiens ; il n'intervint pas dans la question de Genève, et la mission du sieur de Bellegarde qu'en septembre 1530 le duc envoya à Augsbourg pour ce sujet resta sans effet [2]. C'est seulement le 3 avril 1531 que Charles-Quint reconnut le zèle et les services de Charles II, en donnant à la duchesse Béatrix l'investiture du comté d'Asti et du marquisat de Ceva.

Si l'Empereur avait ainsi agi dans le but de brouiller le duc de Savoie avec le roi de France, il put se flatter d'avoir réussi. Depuis la paix de Cambrai, à part l'épisode obscur de l'arrestation du président Lambert (août-septembre 1529) [3], les rapports entre l'oncle et le neveu avaient été cordiaux : François Ier n'avait même rien trouvé à redire à la visite rendue par le duc à Charles-Quint à Bologne [4]. Mais l'occupation du comté d'Asti sur lequel François Ier, malgré les conventions passées, gardait des prétentions et l'espoir de remettre un jour la main, produisit à la Cour de France un effet déplorable. Ajoutons que juste à ce moment disparut Louise de Savoie (22 septembre 1531), qui, malgré tout, avait toujours joué un rôle conciliant entre son frère et son fils. Le duc de Savoie n'avait plus d'appui auprès de François, car il n'y avait guère à compter

1. M. Segre a reproduit les instructions données à Pasero et dix des lettres qu'il adressa au duc de Bologne, en décembre 1529 et janvier 1530, dans ses *Documenti...*, nos 38-47, 49, p. 202-222. On y trouvera des détails intéressants non seulement pour l'histoire de l'Italie, mais pour l'histoire de France, en particulier au sujet de ce projet d'entrevue à Turin entre l'Empereur et François Ier, à propos duquel l'ambassadeur de France auprès du Pape, Gabriel de Grammont, vint précipitamment à la Cour vers le milieu de décembre 1529.

2. Voir, sur cette mission, *La Politica Sabauda...*, p. 92.

3. Voir, à ce sujet, *La Politica Sabauda...*, p. 79-81. Lambert fut mis en liberté après que l'Empereur eut ratifié la paix à Plaisance, et on prétendit que l'incarcération avait été faite sur la volonté de Marguerite d'Autriche.

4. Voir le Mémoire adressé au duc par René de Challant, dans *Documenti...*, no 50, p. 222-223.

sur Philippe, devenu duc de Nemours, et qui, au reste, mourra deux ans après; et les courtisans, à l'exception peut-être de Montmorency, flattaient les désirs de leur maître et attisaient son irritation contre Charles II.

La réponse à l'investiture d'Asti, ce fut le réveil des revendications françaises sur Nice, Verceil, Savigliano, Moncalieri [1]. « Le Roy ne se peut appaiser, écrit Confignon quelques mois plus tard, le 23 novembre 1531, et tient encores propos de revoir le conté de Nyce et aultres terres que luy appartienne par justice et non aultrement [2]. » Dans le courant de l'année suivante [3], le duc envoya en France le sieur de Montfort pour tâcher de calmer, avec Confignon, l'hostilité de François Ier. Mais leur tentative ne réussit guère, et Montmorency, à qui ils avaient demandé conseil, déclara ne pouvoir rien faire : « M. de Savoye, ajouta-t-il sententieusement, sait bien s'il a bien fait ou mal. » Le mécontentement du roi fut encore accru par le projet de voyage de la duchesse Béatrix et du prince de Piémont en Espagne, et par la seconde entrevue de Bologne, suivie d'un nouveau traité de confédération des princes italiens. Il se manifestait à l'encontre du duc de Savoie non seulement par la menace des revendications sur Nice, etc., mais aussi et surtout par l'appui de plus en plus solide fourni aux Genevois révoltés.

Dans le courant de 1533, un nouveau grief s'ajouta à ceux que François Ier avait déjà contre Charles II : le refus opposé par le duc de Savoie de céder Nice au Pape pour l'entrevue qu'il devait avoir avec le roi de France [4]. Le projet d'une entrevue à Nice ou Avignon avait été inscrit dans les instructions données en novembre 1532 aux cardinaux de Grammont et de Tournon et accepté par le Pape dès le mois de février 1533. Au mois de mai suivant, Clément VII pria le duc de Savoie de mettre entre ses mains la ville de Nice, qu'il lui rendrait après l'entrevue. Charles II, très perplexe, consulta l'ambassadeur de Charles-Quint, et fut confirmé par celui-ci dans ses craintes. Qui lui garantissait en effet qu'il n'y avait pas là quelque combinaison pour installer François Ier dans Nice ? Au mois d'août, il fit entendre à Rome qu'il ne pouvait accéder à la demande du Pape. Ses soupçons étaient-ils fondés ? M. Segre, qui s'en

---

1. Voir la lettre des ambassadeurs vénitiens au doge, Reims, 12 juin 1531, citée dans *Documenti...*, p. 70, note 1. Cf. *ibid.*, p. 111, note 4.

2. *La Politica Sabauda...*, p. 97, note 6.

3. La lettre datée de Chateaubriant, 30 mai, citée dans *La Politica Sabauda...*, p. 58, ne peut être que de 1532. En mai 1533, en effet, le Roi était à Lyon.

4. Sur cette affaire, voir l'exposé de M. Segre et les textes, *Documenti...*, p. 73-75, et les documents, nos 60 à 65, p. 233-239.

fait l'écho et justifie par là la conduite de Charles II, dit qu'il y a de cela de sérieux indices, mais convient que les preuves manquent [1]. Ce qu'il y a de sûr, c'est que François Ier ressentit vivement l'affront, et qu'il vit dans l'acte de Charles II une preuve que la politique savoyarde était subordonnée à la politique impériale, — ce qui était la vérité [2].

Par suite du refus du duc de Savoie, l'entrevue du Pape et du roi de France eut lieu à Marseille. Nous ignorons la teneur exacte et la portée des engagements qui furent pris de part et d'autre. Si l'on en croit Sleidan, c'est à cette date que fut projetée la conquête de la Savoie qui se produisit au début de 1536. D'autre part on a conservé, écrit de la main de François Ier, un projet de traité de partage de l'Italie. Y eut-il plus qu'un projet? Il est difficile de le dire. Ce qui est certain, c'est que les prétentions du roi de France sur l'Italie se réveillèrent plus vives que jamais, et qu'il crut pouvoir compter, pour les faire valoir, sur le concours, ou pour mieux dire, la complicité de Clément VII.

Aussi bien l'hostilité du roi de France ne tarda pas à éclater ouvertement [3]. Le 30 avril 1533, était mort le dernier marquis de Montferrat, Jean-George Paléologue: le duc de Savoie prétendait à la succession. François Ier soutint contre lui son allié, le marquis François de Saluces. Il obtint du Pape l'abolition de l'évêché de Bourg-en-Bresse, depuis si longtemps poursuivie et toujours en suspens. Il accordait enfin son appui aux fauteurs de troubles dans le Piémont et favorisait ainsi l'anarchie dans ce pays. Le duc menacé invoqua l'intervention du nouveau pape Paul III, qui fut vaine, et celle de l'Empereur, qui ne réussit guère mieux. En août 1534, le comte de Nassau vint à la Cour de France, envoyé par Charles-Quint, et déclara qu'il prenait le duc de Savoie sous sa protection. Cela n'empêcha nullement François Ier de réclamer Gênes et Asti, et lorsque, au mois de novembre suivant, deux envoyés de Charles II, Antoine du Saix, et Frédéric Poipon, sieur de Ferlin, vinrent trouver le roi, l'accueil qu'ils reçurent fut des plus froids. Des conversations qu'ils eurent avec les principaux courtisans, ils durent tirer cette conclusion que le sort de leur maître était lié aux vicissitudes des rapports entre le roi de France et l'Empereur : tant mieux pour le duc si les

---

1. *Documenti...*, p. 75: « Le prove documentate mancano finora; gli indizi però sono gravi. »

2. La meilleure preuve en est fournie par le document que M. Segre cite en note au document n° 68, *Documenti...*, p. 243-246: « Response faicte de la part de l'Empereur sur les pointz qui luy ont esté propousez de la part de Monseigneur, envoyé par Monsr le m^e Bellegarde. »

3. Voir, pour tous ces faits, *Documenti...*, p. 110 sqq.

deux souverains « s'appointaient » ; mais s'il y avait rupture, il était à craindre que Charles II n'eût « de l'affère » [1].

Le duc crut qu'il pourrait encore écarter l'orage qui le menaçait, en se montrant conciliant. Loin d'écouter les conseils d'action que lui suggérait l'Empereur par l'intermédiaire du sieur de Rœulx, il s'efforçait de gagner à sa cause le grand-maître Montmorency, son seul « parfayct amy » à la Cour de France, et dont l'influence avait été assez forte pour empêcher son maître d'agir pendant que Charles-Quint dirigeait son expédition contre Tunis. Malheureusement pour Charles II, la mort du duc de Milan, Sforza (1er novembre 1535), vint rouvrir la question du Milanais, et de nouveau allait déchaîner la lutte entre le roi de France et l'Empereur.

Le duc de Savoie en fut la première victime. L'attentat du sieur de Vérey sur Gex montra quelles étaient les intentions de François Ier, et l'attitude plutôt piteuse de Charles II dans cette affaire n'était pas faite pour les décourager. Ayant obtenu la mise en liberté de tous les prisonniers, même des sujets savoyards, le roi alla plus loin : profitant de l'attaque des Bernois qui en février s'emparaient du pays de Vaud, entraient à Genève, tandis que les Valaisiens occupaient le Chablais, il dépêcha à Charles II Guillaume Poyet pour réclamer la Bresse, Nice et Asti [2]. Il essuya un refus. Ce fut la guerre. Pour faire valoir ses prétentions et aussi pour avoir un gage au cas où Charles-Quint ne lui laisserait pas le Milanais, il fit occuper par Saint-Pol la Bresse et le Bugey et par Brion, la Savoie. Il renouvela alors ses demandes, Turin, Verceil, Chiers, Asti, Coni, Fossano et Nice, qu'il réduisit ensuite aux deux premières villes et au libre passage des troupes de Brion [3]. Charles II refusa.

---

1. Paroles du duc d'Albany rapportées par Poipon dans sa lettre au duc, du 30 novembre 1534. *Documenti...*, p. 113, note 3.

2. Voir Ch. Porée, *Guillaume Poyet*, Angers, 1898, p. 53-54.

3. Pour les événements, négociations ou faits militaires, qui se déroulent entre février et octobre 1536, voir l'exposé détaillé et abondamment documenté dans Segre, *Documenti...*, p. 123-144, et documents, nos 71, 76, 78-80. Nous n'ajouterons que deux observations : p. 139 et à l'index, p. 293, il faut lire Tourves (au lieu de Tarbes) ; p. 133, note 5, le départ de Jean du Bellay eut lieu le lundi 27 février. L'évêque de Mâcon, Charles Hémart de Denonville, écrivait au cardinal, le 4 mars : « Vos gens ont si bien joué leur personnaige, que vostre partement n'a esté sceu jusques à jeudi après disner, en quoy je vous asseure que les ministres de l'Empereur sont en grand paine. » B. N., Dupuy, 265, f. 166. Il est hors de doute que le Pape était au courant de ce départ. Quant à la vraie raison qui détermina Jean du Bellay à quitter Rome en secret, il faut la chercher dans des considérations d'ordre politique, plutôt que d'ordre privé. Nicolas Raince, en effet, écrit au cardinal, le 9 mars 1536, qu'il a lu au Pape ses lettres : « Sa Saincteté s'en print à rire, qui actend vostre retour en singulière dévotion, pareillement tous les amys et serviteurs du Roy, lequel je croy estre esclarey de l'abbuz en quoy il estoit entretenu sur ceste belle praticque d'accord qu'on tenoit tout secrette que les petitz enfans en alloient à la moustarde... » B. N., Dupuy, 265, f. 324.

Mais Antoine de Leyva, sur lequel le duc avait au début compté, fit décider l'abandon de Turin, préférant reporter la défense sur Crescentino et Desana. La capitale du Piémont tomba ainsi entre les mains des Français, qui s'y fortifièrent et se préparèrent à en faire une puissante base pour leurs futures opérations dans l'Italie du Nord. Les habitants n'accueillirent pas mal les Français ; le duc et la duchesse se replièrent d'abord sur Verceil, puis se réfugièrent à Milan.

Les négociations avec l'Empereur se poursuivaient toujours et elles amenèrent même une courte suspension d'armes. Agissant sur Antoine de Leyva et sur Charles-Quint arrivé à Asti le 26 mai, le duc essaya d'obtenir une offensive hardie contre les Français postés entre Turin et Carignan. Leyva s'avança sur Moncalieri ; mais le seul résultat important fut la capitulation de Fossano (24 juin). Charles-Quint, voulant porter à la France un coup plus décisif, laissa de côté le Piémont, et, le 13 juillet, l'invasion de la Provence fut décidée. On connaît l'issue de cette campagne. Tandis que Guido-Rangone, après un coup de main manqué sur Gênes, occupait Carignan et secourait Turin, l'Empereur était réduit à une retraite désastreuse. La défaite atteignait tout autant le duc de Savoie. Pour comble de malheur, Charles-Quint remplaçait Antoine de Leyva, comme lieutenant-général en Italie, par le marquis del Vasto, presque aussi mal disposé que son prédécesseur contre Charles II ; le 3 novembre, il adjugeait le Montferrat à Marguerite Paléologue, femme de Frédéric de Gonzague, et frustrait ainsi le duc de ses espérances. Après quoi il s'embarquait pour l'Espagne. Humilié, vaincu, Charles II allait se trouver, par suite de l'éloignement de l'Empereur, à la discrétion de ses ennemis.

IV

L'année 1536 ouvre dans l'histoire des rapports des rois de France avec les ducs de Savoie une nouvelle période qui ne se terminera qu'en 1559 : celle de l'occupation française. Cette période a été plus étudiée que la précédente, surtout au point de vue militaire [1] et diplomatique.

1. Voir Adriani, *La guerre e la dominazione dei Francesi in Piemonte dall' anno 1536 a 1559. Memorie Storiche* (extrait de la *Miscellanea di Storia italiana*, V, 1867) ; Tallone, *Ivrea, e il Piemonte al tempo della prima dominazione francese* (*1536-1559*), (dans la *Biblioteca della Societa Storica Subalpina*), Pignerol, 1900 ; F. Molard, *Le Carteggio des ambassadeurs de Mantoue. Documents inédits sur Bayard* (*1521-1524*). *L'invasion des Français en Piémont, 1536 1559* (dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques*, 1896). Sur les campagnes de 1536-1537 et l'organisation du Piémont dans les premières années de l'occupation française, voir F. Decrue, *op. cit.*, livre III, et V.-L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey* (*1491-1543*), Paris, 1904, livre IV.

Seule l'histoire intérieure, l'exposé détaillé et documenté de l'organisation de la domination française, n'a été qu'effleurée et reste presque à faire tout entière.

Après les événements de 1536, François Ier considérait le duc de Savoie comme un ennemi, et ce dernier, malgré la froideur de Charles-Quint, se tourna décidément du côté impérial [1]. Il estimait que l'Empereur et le Pape étaient moralement tenus de le protéger. Sa situation était des plus misérables. De ses États, il ne gardait plus que Verceil, Aoste et Nice, mais Verceil était occupé par les Impériaux, Aoste menacé par les Français, et Nice avait une garnison espagnole dont le marquis del Vasto payait le gouverneur. Il avait vu le Montferrat lui échapper. Il ne fut pas plus heureux dans ses prétentions sur le marquisat de Saluces : le marquis François ayant été tué devant Carmagnola le 28 mars 1537, ce fut Gabriel, le protégé de la France, qui supplanta Jean-Louis, que favorisait le duc [2]. Un moment, au milieu de 1537, il put espérer remettre la main sur une partie de ses États : le marquis del Vasto refoulait M. de Humières vers les Alpes [3]. Mais l'intervention décisive de Montmorency et du roi, à la fin de 1537, acheva la conquête du Piémont. L'arrangement de Carmagnola, consécutif à la trêve de Monçon, fixa les positions respectives des Français et des Impériaux. Dans le courant de 1538, François Ier offrit au duc l'évacuation de la Savoie (sauf Montmélian), et contre l'occupation de la Bresse, du Piémont, avec en plus le comté de Nice, comme compensation, les duchés de Bourbon, Auvergne, Berry, Forez et Beaujolais, 50.000 livres de rente par an, et le mariage du prince de Piémont avec Jeanne d'Albret ; le duc de Savoie aurait eu le rang et les prérogatives d'un prince français [4]. Charles refusa. Mais isolé en face de François Ier et de Charles-Quint qui avaient eu une entrevue à Aigues-Mortes, il fut, sur les conseils mêmes de l'Empereur, obligé de ratifier, après un retard de plusieurs mois, l'acte de la trêve de Nice (21 novembre 1538). C'était la reconnaissance de sa spoliation et de l'occupation française.

---

1. Voir A. Segre, *Carlo II di Savoia, le sue relazioni con Francia e Spagna e le guerra piemontesi dal 1536 al 1545*, extrait des *Memorie della Reale Accademia delle Scienze di Torino*, Turin, 1902, avec des documents en appendice.

2. Voir Tallone, *Gli ultimi marchesi di Saluzzo dal 1504 al 1548*, Pignerol, 1901. — Le marquisat de Saluces ayant été rattaché administrativement au gouvernement du Dauphiné pendant l'occupation française, on trouve de nombreux documents sur le sujet aux Archives de l'Isère.

3. On trouvera aux Archives nationales, K 1633, un carton contenant une partie de la correspondance du marquis del Vasto avec Charles-Quint, pour cette année 1537.

4. Segre, *Carlo II...*, p. 6-7. Le secrétaire de Montmorency dont il est question p. 6 et note, était l'élu d'Avranches, Christophe de Siresmes; il n'avait rien de commun avec l'évêque d'Avranches, Robert Ceneau.

François Ier songea dès lors à organiser sa nouvelle conquête. Qu'elle servît de gage pour une restitution future du Milanais ou de de base d'opérations pour une action éventuelle dans l'Italie du Nord, cette organisation était indispensable, d'autant plus que le pays avait extrêmement souffert des guerres antérieures et que les agents du Roi, notamment en Piémont, ne s'accordaient guère entre eux. De là l'envoi d'une commission avec Adhémar de Monteil, sieur de Grignan, et Jean de Montcamp, « juge mage de Beaucaire et Nysmes », pour visiter la Bresse, le Bugey, la Savoie et le Piémont. L'enquête des commissaires se poursuivit pendant deux mois et les procès-verbaux nous en ont été conservés [1] : c'est un document d'importance capitale pour la connaissance de la situation des États du duc de Savoie à cette date. Les effets du rapport des commissaires ne se firent pas attendre : en février 1539, fut constitué le Parlement de Piémont ; en juin fut créée la Chambre des Comptes. Dans ces deux conseils entrèrent quelques Français, mais en majorité des indigènes, dont le dévoûment à la cause française était notoire. En même temps Philippe de Lautier, conseiller général des Monnaies, était envoyé à Turin pour « faire ouverture de la monnaie dudict lieu, régler les officiers d'icelle, permettre et donner cours à aucunes monnoyes... courans ès pays et principaulté de Piedmont, selon leur bonté intrinsèque, ou les deffendre du tout et les mectre hors de cours et mise, ainsi qu'il verroit estre à faire [2] ». Justices, finances, monnaies, c'étaient les institutions nécessaires pour ramener dans les États du duc l'ordre, la tranquillité et un peu de prospérité. Une réforme de ce genre avait été conseillée à Charles II dès 1536 [3]. Il appartenait aux Français de l'exécuter, et les gouverneurs généraux qui se succédèrent au Piémont s'efforcèrent d'y tenir la main. Comme d'autre part l'alliance avec l'Empereur était très problématique et la paix par suite précaire, il fallut pourvoir au ravitaillement et à la défense des places, mettre des garnisons et relever des remparts, le tout, autant que possible, sans trop fouler les habitants et sans les exposer aux vexations des gens de guerre. Pendant quelques années, le Piémont put respirer et les anciens sujets du duc de Savoie ne parurent guère regretter leur ancien maître.

Pendant ce temps, que devenait celui-ci ? Il n'était pas en très bons

---

1. Aux Archives nationales, J 993. — Nous en avons donné un dépouillement succinct dans *Guillaume du Bellay*, p. 278, note 1.

2. En ce qui concerne plus spécialement la question des monnaies, voir F. de Saulcy, *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies... depuis Philippe II jusqu'à François Ier*, tome IV, 1902, p. 318 sqq.

3. Voir le document publié par A. Segre, *Carlo II...*, p. 62-69.

termes avec le marquis del Vasto, qui ne se gênait pas pour lui faire sentir que le capitaine-général de l'Empereur était supérieur à un duc privé de ses États et réduit à la gêne. Il n'avait pas grand'chose à espérer de négociations directes avec François Ier. Les propositions du roi de France ne variaient guère : en septembre 1539, il offrait une pension de 20.000 écus par an contre Nice et la possession en forme de prêt, jusqu'à la conclusion de la paix définitive avec l'Empereur (c'est-à-dire jusqu'à l'obtention de Milan), des villes de Turin, Moncalieri, Pignerol et Savigliano. Charles II refusa comme toujours, et, de plus en plus, s'attacha à Charles-Quint, se cramponna à lui, désespérément, comme à la seule ancre de salut. Inquiet du passage de l'Empereur par la France, il vint le trouver à Gand (avril 1540), obtint quelques paroles rassurantes et quelques démarches inutiles, plaida sa cause à la diète de Ratisbonne et chercha d'y intéresser les États de l'Empire [1]. Mais le départ précipité de Charles-Quint pour l'expédition d'Alger le laissa de nouveau sans appui. Il put même douter de la bonne volonté de l'Empereur à son égard, lorsqu'il vit ce dernier, au moment de partir, lui réduire sa pension de moitié. Sans argent, sans terres, sans secours, Charles II se trouva dans une des périodes les plus critiques de sa vie, et cela au moment même où la guerre recommençait entre François Ier et Charles-Quint.

Cette guerre était prévue depuis que l'Empereur avait investi son fils Philippe du duché de Milan (octobre 1540), et avait, de la sorte, brutalement dissipé les espérances du roi de France. La disgrâce de Montmorency, le promoteur du rapprochement franco-impérial, montra que la direction de la politique française changeait. L'affaiblissement de Charles-Quint après la désastreuse expédition d'Alger fournissait une occasion favorable et l'assassinat de Frégose et Rincon un honorable prétexte. La lutte reprit au milieu de 1542. Les péripéties en ont été souvent retracées et sont connues. Au Piémont, les Français se tinrent d'abord sur la défensive ; mais les Impériaux ne firent guère de progrès et un coup de main sur Turin échoua (12-13 février 1543). En 1543, l'offensive française se dessina, et tandis que nos troupes opéraient dans la région d'Asti et du Montferrat pour occuper le marquis del Vasto, l'escadre du duc d'Enghien et de Barberousse assiégeait Nice, s'emparait de la ville, mais échouait devant le château. En 1544, le duc d'Enghien se porte du côté de la Sésia, puis du côté de Carignan. La victoire de Cérisoles (14 avril) nous donne cette ville et force le marquis del Vasto à conclure

1. Voir Segre, *Carlo II...*, p. 19. L'avocat membre de l'ambassade française duquel il y est question est Pierre Raymond, et non Pellisson, qui était alors à Chambéry.

une trêve. Ce n'est pas ce succès cependant, mais la campagne de Charles-Quint en Champagne, qui détermina la conclusion de la paix à Crespy (septembre 1544). François Ier rendait les conquêtes faites depuis la trêve de Nice ; mais il conservait le reste : c'est seulement lorsque le duc d'Orléans serait nanti du Milanais qu'il restituerait les terres du duc de Savoie qu'il avait occupées avant la trêve et qu'il gardait en sa possession. Les clauses du traité faisaient éclater la liaison de la question du Piémont avec celle du Milanais et montraient clairement que l'Empereur ne pouvait faire rendre le premier au duc de Savoie sans sacrifier le second [1].

Aussitôt après la paix de Crespy, on procéda à la restitution des places. Les Français évacuèrent Nice, Cherasco, Crescentino, Verrua, San Germano et Alba, mais soulevèrent des difficultés à propos de Cavour, à cause de son importance stratégique. Charles II rendit Mondovi. Mais il eut à lutter contre le marquis del Vasto, qui accablait de taxes les villes piémontaises, et, comme Charles-Quint paraissait se désintéresser des choses de l'Italie du Nord, le duc de Savoie jugea bon de lui envoyer son fils Emmanuel-Philibert [2]. Il aurait ainsi un moyen de se faire entendre de l'Empereur et de savoir si le traité de Crespy serait ou non exécuté.

Tout à coup une complication se produisit. Le 9 septembre 1545, le duc d'Orléans mourait. Le traité de Crespy devenait caduc. En novembre, une mission composée de l'amiral d'Annebault, d'Olivier et de Gilbert Bayard vint à Bruges apporter les nouvelles propositions de François Ier [3]. Toutes ces propositions s'accordaient sur un point, c'est que si François Ier aurait à la rigueur consenti à restituer la Bresse ou la Savoie, il tenait pardessus tout à conserver le Piémont. Charles-Quint refusa de modifier les conditions du traité de Crespy. Tout accord était donc impossible, et l'on put croire que la lutte ne tarderait pas à recommencer. Les efforts du Pape pour amener un accommodement échouèrent. De nouveau l'Italie du Nord fut agitée par des préparatifs militaires. Justement, au printemps de 1546, deux nouveaux gouverneurs généraux entrèrent en fonctions : Jean Caracciolo, prince de Melfi, remplaçait à Turin Paul de Thermes, qui faisait l'intérim du duc d'Enghien, et, à Milan, Ferrant de Gonzague succédait au marquis del Vasto, mort le 31 mars. Le duc de Savoie, qui

---

1. A. Segre, *Emanuele Filiberto in Germania e le ultime relazioni del duca Carlo II di Savoia con Alfonso d'Avalos, marchese del Vasto (1544-1546)*, extrait des *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino*, Turin, 1903, t. XXXVIII.

2. Sur le séjour d'Emmanuel-Philibert auprès de l'Empereur, voir, outre l'étude de A. Segre citée à la note précédente, Vaccarone, *Emanuel Filiberto, principe del Piemonte, alla corte Cesarea di Carlo V imperatore (1545-1551)*, dans la *Miscellanea di Storia italiana*, 1900.

3. Voir sur cette mission, A. Segre, *Emanuel Filiberto...*, p. 18-21.

aurait voulu obtenir cette charge, n'eut guère plus à se féliciter du choix de Gonzague qu'il n'avait fait du marquis del Vasto. Il ne voyait guère d'éclaircie à sa malheureuse situation lorsque mourut François Ier [1].

V

Le changement de roi n'améliora pas sensiblement la situation de Charles II, car, en Italie, Henri II continua la politique de son père. Dès le mois de septembre, il envoyait en Allemagne Charles de Marillac et le sieur de Brissac pour obtenir de Charles-Quint un arrangement qui nous permît de conserver la Savoie et le Piémont [2]. Comme il y avait peu d'espoir d'obtenir le Milanais, on tenait d'autant plus à garder ces territoires, en guise de compensations. Un projet de mariage entre Emmanuel-Philibert et Marguerite de France fut de nouveau mis en avant, mais sans succès. La mission n'aboutit pas, mais elle prouvait qu'Henri II ne cédait pas plus que son père sur la question des États du duc de Savoie. Peu après, sa situation au delà des Alpes fut encore fortifiée par l'arrestation du marquis Gabriel de Saluces et l'occupation directe du marquisat par les Français. Enfin le voyage d'Henri II à Turin [3], les menées actives de Pietro Strozzi, les tentatives pour s'emparer de l'infant Philippe lors de son passage en Italie, tout cela prouvait d'abord que le roi de France n'était pas du tout décidé à abandonner le Piémont [4], et ensuite qu'il fallait s'attendre bientôt à une nouvelle reprise des hostilités.

Ce fut la question de Parme qui amena la rupture en 1551. A cette date, le prince de Melfi avait été remplacé par Charles de Cossé-Brissac. C'est celui-ci qui allait supporter tout le poids de la guerre en Italie, et cela, sauf quelques courtes interruptions, jusqu'au traité de Cateau-Cam-

---

1. Sur la nomination du nouveau gouverneur général et ses rapports avec Charles II, voir A. Segre, *Appunti sul ducato di Carlo II di Savoia dal 1546 al 1550*, dans les *Atti della R. Accademia dei Lincei. Rendiconti*, Rome, 1900 ; *Appunti di Storia Sabauda dal 1546 al 1553*, *ibid.*, Rome, 1903 ; *Una questione tra Carlo III (II), duca di Savoia e D. Ferrante Gonzaga, luogo tenente imperiale in Italia, nel 1550*, dans les *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino*, 1896, t. XXXII ; *Un episodio della lotta tra Francia e Spagna a mezzo il cinquecento. Carlo, duca di Savoia, e le sue discordie con Ferrante Gonzaga*, dans l'*Archivio Storico lombardo*, Milano, 1900.

2. Voir, sur cette mission, P. de Vaissière, *Charles de Marillac*, chap. V, et l'abbé Marchand, *Charles Ier de Cossé, comte de Brissac et maréchal de France (1507-1563)*, chap. IV.

3. Sur ce voyage, voir Tallone, *Il viaggio di Enrico II in Piemonte nel 1548*, extrait du *Bolletino storico-bibliografico subalpino*, Pignerol, 1900.

4. Voir A. Segre, *Appunti di Storia Sabauda*, p. 21, note 2 : Henri II « ha havuto a dire doppo che ha visitato una parte dil Piemonte che ha da perdere prima el reame di Franza che abandonar questo Stato (le Piémont) ».

brésis. Nous n'insisterons pas sur cette dernière partie de l'histoire des rapports entre les rois de France et les ducs de Savoie, d'abord parce qu'il n'y a rien de plus monotone, de plus fastidieux et en somme de plus insignifiant que ces récits de sièges, de prises de villes, de coups de main et de « pratiques » ; et ensuite parce que cette partie est peut-être la mieux connue de toutes [1]. Historiens italiens et français l'ont étudiée minutieusement, et les travaux récents ont éclairci, rarement rectifié, quelques points de détail, quelques épisodes d'importance après tout assez restreinte. Au point de vue diplomatique et militaire, il n'y a plus grand'chose à ajouter. Nous nous contenterons de relever les dates les plus importantes.

Le 17 août 1553, Charles II mourait, sans avoir pu rentrer en possession de ses États. Le jugement porté sur ce personnage par les historiens a été plutôt sévère, et il est de fait qu'il manquait d'énergie et de sens politique ; la neutralité qu'il observa longtemps fut autant une conséquence de sa faiblesse qu'un effet calculé de son habileté. Mais il est non moins certain qu'il eut à faire face à une situation très difficile : il aurait fallu pour en sortir avec avantage du génie et une force matérielle importante : Charles II ne possédait pour ainsi dire pas d'armée et il n'avait que du bon sens. Il fut victime des circonstances au moins autant que de ses défauts et les misères qu'il supporta dignement dans la seconde partie de son règne compensent les fautes qu'il accumula dans la première [2]. Son successeur Emmanuel-Philibert allait faire preuve de plus d'énergie et de plus de décision, sans qu'on puisse dire que sa politique ait été beaucoup plus heureuse pour ses États que celle de son père.

On s'aperçut vite qu'il y avait quelque chose de changé, et auprès de

---

1. On trouvera un exposé général des opérations militaires dans la thèse de l'abbé Marchand citée plus haut. Ce travail est fondé surtout sur la correspondance du maréchal de Brissac. Voir à ce sujet la discussion engagée à propos d'un manuscrit de cette correspondance [*Négociations de M. le maréchal de Brissac, envoié par le roy Henri II en Piedmont ès années 1550, 1551, 1552, 1553, 1554, 1555, avecques les mémoires, instructions, dépesches, etc.*], F. Molard, *Correspondance inédite du maréchal de Brissac, 1550-1555*, dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques*, 1893 ; — l'abbé Marchand, *Documents pour l'histoire du règne de Henri II, ibid.*, 1901, et du même, *Notes et extraits d'un manuscrit des archives d'État à Turin*, dans les *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 1901. — Un grand nombre de lettres écrites au lieutenant-général du roi en Dauphiné, Gui de Maugiron, par Brissac, Coiffier, Grognet, etc., et relatives aux opérations dans le Piémont entre 1545 et 1553, ont été publiées dans le *Bulletin historique et philologique...*, 1888, 1890, 1893, 1895. Voir encore G. Claretta, *La successione di Em. Filiberto al trono Sabaudo e la prima ristorazione della casa di Savoia*, Turin, 1884, et Segre, *L'opera politico-militare di Andrea Provana di Leyni nello Stato Sabaudo dal 1553 al 1559*, extrait des *Memorie della R. Accademia dei Lincei*, Rome, 1898.

2. Voir le jugement porté par A. Segre, un peu trop favorable à notre sens, *La politica Sabauda...*, p. 144-146 ; *Appunti di Storia Sabauda...*, p. 41-44.

l'Empereur et en Italie, lorsque Charles II fut mort. Emmanuel-Philibert, nommé commandant en chef des armées impériales, s'était emparé de Hesdin (19 juillet 1553). Mécontent de l'attitude de Ferrant de Gonzague, qui laisse entrer dans Verceil les Français, il détermine l'Empereur à rappeler son lieutenant-général (février 1554 [1]). Il aurait fort désiré lui succéder; mais l'Empereur préféra nommer Alvarez de Tolède, duc d'Albe. Ce choix était bon pour Emmanuel-Philibert, car l'un et l'autre étaient ennemis du gouverneur précédent. Cependant, en Italie, le sort des armes nous était d'une façon générale favorable, et, en février 1556, la trêve de Vauxcelles suspendait pour quelque temps les opérations : les Français gardaient leurs conquêtes, c'est-à-dire le pays jusqu'à la Sesia et au Tanaro.

La guerre ne tarda pas à reprendre. Cette fois, le gouvernement français sacrifia le Piémont aux exigences de l'expédition du duc de Guise contre Naples, et la partie décisive se joua à Saint-Quentin : ce sont les Espagnols et Emmanuel-Philibert qui la gagnèrent. La prise de Calais compensa la défaite de Saint-Quentin et la paix définitive fut signée à Cateau-Cambrésis le 3 avril 1559 [2]. En même temps qu'était clos le conflit entre les successeurs de Charles-Quint et de François Ier était résolue la question des États du duc de Savoie : Henri II renonçait à ses prétentions sur Asti comme sur Naples et sur Milan et restituait le Bugey, la Bresse, la Savoie et le Piémont, sauf les villes de Turin, Chieri, Pignerol, Chivasso et Villanova qu'il conservait en gages jusqu'au règlement des droits de Louise de Savoie. De plus le duc de Savoie épousait la sœur d'Henri II, Marguerite de France, qui lui avait été déjà proposée à plusieurs reprises. C'était donc l'abandon de tout ce que les rois de France avaient pris aux ducs de Savoie : Henri II se réservait seulement le droit de démanteler les places que les Français avaient fortifiées et n'exigeait aucune garantie pour mettre les partisans de la France à l'abri de représailles.

Si l'on avait cru par là se concilier la gratitude et préparer l'alliance éventuelle d'Emmanuel-Philibert, on se trompait. Les difficultés qui se produisirent à l'occasion de l'application des clauses de la paix de Cateau-Cambrésis en fournirent la preuve [3]. Malgré l'intervention de la nouvelle

---

1. Voir A. Segre, *Il Richiamo di D. Ferrante Gonzaga dal Governo di Milano e sue conseguenze (1553-1555)*, dans les *Memorie della Reale Accademia delle Scienze di Torino*, 1904. — Sur la politique suivie par Emmanuel-Philibert à la même date, voir Claretta, *Il duca di Savoia Em. Filiberto e la corte di Londra negli anni 1554 e 1555*, Pignerol, 1892 (avec documents).

2. Sur ce traité, voir le livre de A. de Ruble, *Le traité de Cateau-Cambrésis*, Paris, 1889.

3. Sur l'exécution du traité dans les États du duc de Savoie, voir les ouvrages cités de l'abbé Marchand, chap. XVI, et du baron A. de Ruble, chap. II; et en outre, Roger Peyre, *Une princesse de la Renaissance : Marguerite de France, duchesse de Berry, duchesse de Savoie*, Paris, 1902.

duchesse de Savoie, Marguerite de France, les rapports entre Emmanuel-Philibert et les représentants du roi de France, le maréchal de Brissac d'abord, le sieur de Bordillon ensuite, furent plutôt aigres. Appuyé sur le sentiment des populations qui avaient salué avec joie l'expulsion des Français, le duc s'efforçait de tirer tout le parti possible du traité et d'étendre ses avantages. Il sut profiter des troubles religieux pour obtenir, en novembre 1562, l'échange des cinq villes gardées en gage par les Français contre Savigliano et Pérouse. Ces deux dernières places furent gracieusement restituées par Henri III en 1574. Des conquêtes opérées par eux au delà des Alpes, les Français ne gardaient plus que le marquisat de Saluces. Occupé par Emmanuel-Philibert en 1588 et repris par Henri IV, ce marquisat fit définitivement retour au duché de Savoie par le traité de Lyon, en échange de la Bresse et du Bugey (1601).

Comme on le voit, il ne restait rien, ou à peu près, au point de vue territorial, de l'occupation française. Au point de vue économique et social, en fut-il absolument de même ? De quelle façon les Français organisèrent-ils leurs conquêtes ? Comment fonctionnèrent les institutions : Parlement, Chambre des Comptes, Chambre des Monnaies, etc., qu'ils introduisirent dans ces pays et qu'ils appliquèrent pendant plus de vingt ans ? Laissèrent-elles des traces dans l'administration ultérieure ou disparurent-elles complètement avec l'évacuation du pays par les Français ? On nous a raconté par le menu l'histoire militaire, sans nous faire grâce du siège de la moindre roquette ou des péripéties de la moindre embuscade, mais on a laissé dans l'ombre l'histoire intérieure de la Savoie et du Piémont sous la domination française [1]. Sans doute les documents pour une pareille histoire sont moins abondants que ceux qui traitent des affaires politiques ou militaires, et ils sont aussi plus difficiles à réunir ; mais ils existent, on en a signalé déjà un certain nombre [2] ; de diligentes recherches ne

1. Voir par exemple dans l'ouvrage cité de l'abbé Marchand, les chapitres VI et VII, relatifs à *l'armée de Piémont*, qui traitent presque autant de l'organisation de l'armée en général, et le chapitre XIV, *Le Piémont sous la domination française*, qui ne compte guère plus d'une vingtaine de pages. — Comparer ce que dit M. Hauser : « L'étude d'un pays conquis, par exemple de la Savoie entre 1536 et 1559, nous instruirait sur les procédés administratifs de François Ier et de Henri II, sur l'application du Concordat dans une terre pour laquelle il n'avait pas été fait, sur les pouvoirs administratifs délégués aux Parlements et à leurs premiers présidents, etc. Grâce à l'éclat jeté par le procès du « Président de Savoie », Raymond Pellisson, les documents d'une telle étude (à Paris, Chambéry, peut-être à Turin, à Dijon, à Riom) seraient relativement faciles à réunir. » *Revue de Synthèse historique*, t. V, p. 214.

2. Voir ceux qui sont indiqués dans le rapport déjà cité de Molard (*Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques*, 1891, p. 234-239). A. de Ruble indique (*op. cit.*, p. 52, n. 2) un document important sur l'état du Piémont à la fin de l'occupation française, B. N., fr. 23622.

peuvent manquer d'en mettre au jour de nouveaux, et c'est dans cette direction, c'est en vue de nous exposer cet aspect particulier de la question des rapports des rois de France avec les ducs de Savoie, que, selon nous, les érudits d'Italie et de France devraient faire converger leurs efforts.

V.-L. Bourrilly.

LE TRAVAIL D'HISTOIRE MODERNE EN PROVINCE

Bordeaux — (Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Landes)

ANNÉES 1903 ET 1904

Documents. — La Société des Archives historiques de la Gironde, actuellement dans la quarantième année de son existence, a toujours rendu, par ses publications de textes, d'inappréciables services à l'histoire de notre région. Elle a continué, en 1903 et 1904, le cours de ses importants travaux. A signaler, dans son tome XXXVIII (1903 [1]), un recueil de documents relatifs à Saint-Émilion, du XVe au XVIIIe siècle, communiqués par M. P. PIGANEAU ; un état (1690) des gentilshommes et possesseurs de fiefs nobles dans les juridictions dépendant des sénéchaussées de Guyenne et de Libourne, communiqué par M. P. MATTER ; une série de documents sur l'abbaye de Faize, près de Libourne, provenant pour la plupart d'archives particulières ou d'archives notariales (états de revenus ou de dépenses, descriptions de bâtiments, estimation de mobilier, etc., etc., — XVIIe et XVIIIe siècles), dont M. CORBINEAU a bien voulu faire profiter la Société : un mémoire de Vauban en 1680 sur le fort du Hâ et le Château-Trompette, et les travaux à exécuter pour les réparer et les achever ; quelques lettres et quelques délibérations relatives aux grands travaux d'embellissement de Bordeaux sous Tourny ; l'intéressant journal de tournée de l'inspecteur des manufactures François de Paule de Latapie, en 1778 [2], à travers la Guyenne, journal rempli de détails précieux sur l'état économique, social et moral du pays ; la suite de la publication de certains des cahiers de paroisse de 1789 conservés aux Archives de la Gironde. — En 1904, la Société a eu l'heureuse idée de consacrer son volume annuel à la reproduction d'une cinquantaine de dessins originaux

---

1. *Archives historiques du département de la Gironde*, t. XXXVIII (1903). Bordeaux, Feret ; Paris, Picard.
2. Communiqué par M. Léon Cosme.

du XVIIe siècle, conservés à la Bibliothèque impériale de Vienne et à la Bibliothèque nationale de Paris. Ces dessins sont l'œuvre de deux Hollandais, Hermann van der Hem, mort à Bordeaux en 1649, et Joachim de Viert ou de Weert. Leur album reproduit les principaux monuments de Bordeaux, les principaux sites, châteaux, villages, de l'Angoumois, de la Guyenne, de la Gascogne, du Limousin, du Béarn, et fait revivre sous nos yeux le Sud-Ouest tel qu'il était au temps de Louis XIII.

M. DUCAUNNÈS-DUVAL, archiviste de la ville de Bordeaux, a continué son remarquable *Inventaire-sommaire des registres de la Jurade*, dont le tome III doit paraître à bref délai ; M. ABADIE, une importante bibliographie des Mazarinades bordelaises [1], les plus nombreuses peut-être, et à coup sûr non les moins violentes de ces pièces si multipliées et cependant si curieuses. *L'Inventaire-sommaire de la série G des Archives de la Gironde*, dû aux bons soins de M. BRUTAILS, archiviste du département, a paru ; en le remerciant de son zèle, qu'il nous permette d'exprimer ici le vœu que les séries L et Q, dont l'inventaire serait si précieux pour ceux qui s'occupent de la période révolutionnaire, aient aussi bientôt leur tour. L'inventaire des Archives municipales de Libourne, autre fonds d'un réel intérêt, a été publié par MM. BRUTAILS, DUCAUNNÈS-DUVAL et BIGOT, archiviste de Libourne [2].

Une édition critique des *Essais* de Montaigne, d'après le fameux exemplaire de 1588, annoté de la main de Montaigne, que conserve la Bibliothèque de Bordeaux, a été confiée par la Municipalité à M. STROWSKI, professeur à la Faculté des lettres ; elle est en bonne voie d'achèvement, et réalisera, quand elle paraîtra, un des principaux vœux du monde savant ; nous sommes assurés déjà qu'elle fera honneur et à l'éditeur et à la municipalité qui a tenu à prendre l'initiative de cet important travail.

M. Georges PRICE, qui n'appartient pas (sauf erreur de notre part) à cette province, n'en a pas moins apporté sa contribution à son histoire en publiant le *Journal de la captivité de la duchesse de Berry à Blaye (1832-1833)* [3], par le lieutenant Petitpierre, qui était officier d'ordonnance du gouverneur de la citadelle, et, comme tel, en rapports fréquents avec la prisonnière. Les détails que donne ce journal complètent heureusement le *Journal* de Ménière. Ce sujet paraît d'ailleurs à la mode ; M. RENAUD

---

1. Bordeaux, La Mestre-Picamilh, 1903.

2. *Ville de Libourne, Inventaire-sommaire des archives municipales antérieures à 1789*. Bordeaux, Gounouilhou, 1903.

3. Lieutenant F. Petitpierre, *Journal de la captivité de la duchesse de Berry à Blaye (1832-1833)*, publié par Georges Price, avec préface de Louis d'Harcourt. Paris, Émile Paul, 1904.

s'en est occupé aussi dans la *Revue philomathique de Bordeaux*[1], M. LACOSTE dans la *Revue maritime et coloniale*[2].

Les statistiques départementales dressées par les préfets ou par les soins des préfets en l'an IX et en l'an X, et plus encore celles, généralement plus volumineuses, de l'an XI, XII ou XIII, sont une mine précieuse de renseignements sur l'état économique, moral, politique, de la France au sortir de la Révolution ; c'est surtout pour tout ce qui concerne la population, l'agriculture, l'industrie, la vicinalité, etc., qu'ils peuvent être consultés avec fruit. M. Sagnac en a naguère[3] montré l'importance pour la grave question de la division du sol pendant la Révolution ; quiconque les a feuilletées conviendra avec lui qu'il est peu de lectures plus intéressantes, et, pour peu qu'on sache interpréter ces documents, plus précieuses. Aussi M. LAUZUN a-t-il été bien inspiré en publiant dans la *Revue de l'Agenais* (1902 et 1903) un des éléments que Pieyre, premier préfet du Lot-et-Garonne, utilisa pour la composition de sa statistique. Il avait fait appel à cet effet à des membres compétents de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, Godailh, Lacoste, Lafont du Cujula, Lamouroux, etc., etc., en leur partageant la besogne. C'est la notice étendue de ce dernier, relative à l'industrie, et entrant dans de grands détails sur la situation comparée à cet égard en 1789 et en l'an IX, que publie M. Lauzun. On doit lui savoir beaucoup de gré d'avoir fait profiter le public d'un document aussi intéressant, qui aurait été perdu s'il n'en avait possédé une copie dans ses archives particulières.

M. VILLEPELET, archiviste de la Dordogne, nous reporte à une époque antérieure, dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* (*1904*), où il publie le Mémoire de l'intendant de Bordeaux sur le Périgord en 1698, et des statistiques de 1641, 1720, 1755 et 1760, du nombre des feux dans diverses paroisses du Périgord, du produit des bénéfices, et notamment de la dîme[4]. A relever, dans le même *Bulletin*, les *Privilèges de la ville d'Excideuil*[5] ; la *Correspondance de la famille de Vaucocour* (*1619-1624*), intéressante pour les mœurs et usages de la province

---

1. Renaud, *La duchesse de Berry à Blaye ; quelques documents inédits*, dans la *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, déc. 1903.

2. Lacoste, *Notes d'histoire : l'internement de la duchesse de Berry à Blaye*, dans la *Revue maritime et coloniale*, juillet 1904.

3. Cf. la *Revue d'histoire moderne*, t. V, p. 457 sqq.

4. D'après les départements généraux des décimes pour 1755 et 1760, Arch. nat., G^8 506 et 521 ; le *Pouillé général contenant les bénéfices de l'archevêché de Bordeaux*, édité par Gervais Alliot, 1648 (pour l'année 1641) ; et le *Nouveau dénombrement du royaume par généralités, élections, paroisses et feux*, chez Saugrain (1720).

5. Publié par de Saint-Saud, 1903, *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord.*

au début du XVIIe siècle [1] ; l'*État des biens et revenus du prieuré de Fontaine en 1790* [2] ; *Six lettres de Mgr de Francheville, évêque de Périgueux, au contrôleur général Pontchartrain, de 1695 à 1699*, sur l'extrême misère qui règne dans le Périgord [3] ; le *Rôle de la taille dans la paroisse de Saint-Rabier en 1684* [4] ; des *Notes et documents sur le monastère de Sainte-Claire d'Excideuil* [5].

Travaux. — L'histoire économique a été l'objet de travaux nombreux et importants. M. BENZACAR a lu à la section des sciences économiques et sociales du Congrès des Sociétés savantes tenu à Bordeaux en 1903, une étude considérable sur l'administration d'Aubert de Tourny ; c'est la plus importante des nombreuses communications que ce Congrès a entendues, et c'est aussi, quelques réserves qu'à notre avis il y ait à faire sur certains points, le travail le plus étendu et le meilleur auquel l'administration de cet intendant modèle ait jusqu'ici donné lieu [6]. — La même section a entendu une communication de M. LORIN sur les relations coloniales de Bordeaux sous Charles IX [7] ; une autre de M. KEHRIG, sur l'historique du commerce des vins à Bordeaux ; un mémoire de M. VILLATE sur les économistes bordelais du XVIIIe et du XIXe siècle, Melon, Montesquieu, l'abbé Jaubert, Bacalan, Saige, Dudevant, Henri Fonfrède, Benjamin Gradis, François Vidal, J.-B Lescarret, Th. Labat. En même temps, M. SAUVAIRE JOURDAN consacrait précisément à l'un des principaux, Bacalan, une étude très remarquée [8].

On sait que la ville de Bordeaux, au milieu d'une province presque tout entière consacrée à la culture de la vigne, était un des points de l'ancienne France où les disettes étaient le plus fréquentes et le plus redoutées. De déplorables traditions administratives, des vexations et suspicions systématiques à l'égard des commerçants en grains, des entraves de toute sorte à la circulation, aggravaient encore cette regrettable infériorité naturelle. Aussi est-ce un vaste sujet, abordé d'ailleurs depuis longtemps déjà, que les famines à Bordeaux, sous l'ancien régime et sous la Révolu-

1. Publié par de Maisonneufve-Lacoste, *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, 1903.
2. Publié par Gendraud, *ibid.*, 1903.
3. *Ibid.*, mai 1904.
4. Publié par Hermann, *ibid.*, 1904.
5. Par le même, *ibid.*, 1904.
6. Benzacar, *Étude économique de l'administration d'Aubert de Tourny*, dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1903.
7. *Ibid.*, 1903.
8. Sauvaire-Jourdan, *Isaac de Bacalan et les idées libre-échangistes en France au milieu du XVIIIe siècle*, Paris, Larose, 1903. Extrait de la *Revue d'économie politique*, juillet et août 1903.

tion. M. BENZACAR s'en est occupé : après avoir reproduit, dans la *Revue philomathique de Bordeaux* [1], la partie de son étude sur Tourny relative à la disette de 1747-1748, il a consacré dans la *Revue économique de Bordeaux* [2] plusieurs articles à la question du pain à Bordeaux sous l'ancien régime et la Révolution. De son côté, M. BRUTAILS dressait la statistique du prix du blé à Bordeaux du XVIe au XXe siècle [3]. *Le pain à Bordeaux sous la Convention* était en même temps le sujet d'un mémoire approfondi, présenté pour la licence ès lettres à la Faculté des lettres de Bordeaux par M. ANGLIVIEL DE LA BEAUMELLE. Tous ces travaux, et les travaux antérieurs sur le même sujet, éclairent d'un grand jour un des aspects les plus importants et les plus tristes de la vie du Bordeaux d'autrefois.

Avec infiniment moins de gravité que pour le blé, le problème de l'alimentation bordelaise se posait aussi pour mainte autre denrée. Les prairies et le bétail, notamment, étaient trop rares, sans faire toutefois absolument défaut, comme M. BRUTAILS l'a montré dans son travail sur *L'industrie laitière dans l'ancien Bordelais* [4]. — Il y avait place aussi pour des industries sans rapport avec la production du vin, témoin celle des maîtres cartiers de Bordeaux, sur laquelle M. NICOLAÏ a apporté d'intéressants détails [5]. — L'histoire de l'industrie agenaise, et particulièrement la vie des artisans à Agen dans le siècle qui précéda la Révolution, de 1691 à 1791, a fait l'objet d'une étude importante de M. GRANAT, professeur d'histoire au lycée d'Agen [6].

Après l'histoire économique, c'est l'histoire religieuse qui, semble-t-il, a fourni le plus gros contingent, grâce à plusieurs publications ecclésiastiques. Nous devons à M. l'abbé DEGERT une *Histoire des évêques de Dax* [7], une étude sur *Le jansénisme à Dax* [8], une autre sur *La célébration du décadi dans une commune rurale* (celle de Gamarde, canton de Montfort, Landes) [9]; à M. l'abbé DURENGUES, une importante *Histoire de l'église d'Agen pendant la Révolution* [10]; à M. l'abbé COUZARD, une biographie de la bienheureuse Jeanne de Lestonnac, dame de Montferrand (1556-1640, fondatrice de l'ordre des Filles de Notre-Dame), dans la collection des « Saints »

1. *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, nov. 1904.
2. Mars 1904 à mars 1905.
3. *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, déc. 1904.
4. *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, févr. 1905.
5. *Ibid.*, août, sept., oct. 1904.
6. *Revue de l'Agenais*, juillet 1903 à janvier 1904. — On doit aussi à M. Granat une étude sur *La révolution municipale d'Agen (1789-1790)*. *ibid.*, janv. 1905.
7. Dax, Labequé, et Paris, Delhomme et Briguet, 1903.
8. *Revue de Gascogne*, 1903.
9. *Ibid.*, 1905.
10. Agen, mars 1903.

que publie la librairie Lecoffre [1]; à M. l'abbé BRUN, une étude sur l'abbé Lapauze [2], monographie curieuse d'un curé bordelais qui était vénérable d'une loge de francs-maçons, avant et pendant la Révolution : il y a là d'utiles renseignements sur la vie et sur l'état d'esprit du bas clergé aux environs de 1789. — M. de ROUMEJOUX a fait paraître un *Essai sur les guerres de religion dans le Périgord (1551-1598)* [3]. — Deux articles du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* concernant l'histoire du protestantisme en Guyenne, l'un de M. CORDEY sur *Le temple de Limeuil et le pasteur Jarlan (1668-1683)*, l'autre de M. BENOIT sur *Pierre de Vernejoul, procureur au Parlement de Guyenne, et son Journal inédit (1673-1691)* [4].

Nous n'avons pas à parler ici des importants travaux de M. le Dr COUYBA sur la *Fronde en Agenais*, qui remontent à une époque antérieure à celle que considère ce Bulletin, mais nous avons à signaler la 2e édition qu'il a fait paraître en 1903 de son 1er volume [5]. C'est un bel exemple d'amour de la vérité et de passion de l'exactitude qu'il a donné en refaisant ainsi une œuvre déjà considérable, afin de la compléter et de la modifier sur certains points avec des documents nouveaux. Il a apporté à l'histoire de la Fronde une contribution capitale et montré que c'est surtout en Guyenne que ce mouvement fut sérieux. Ses travaux s'imposent à l'attention toute particulière de quiconque voudra entreprendre d'écrire à fond l'histoire de la Fronde.

C'est aussi un livre refait et complété que le gros volume consacré par M. MAUFRAS à l'histoire de Bourg [6], une des filleules de Bordeaux. Heureusement située presque en face du confluent de la Garonne et de la Dordogne, dotée d'importants privilèges, la capitale de l'ancien Bourgès a joué à toutes les époques, pendant la guerre de Cent ans, pendant les guerres de religion, pendant la Fronde, un rôle important, que M. Maufras nous fait bien connaître. Une moitié environ du volume est consacrée à la Révolution, où Bourg soutint contre Blaye, pour la possession du district puis de la sous-préfecture, des luttes qui eurent du retentissement. — Notons aussi une petite histoire des Landes, des origines à 1789 [7], due à M. LARROQUETTE, professeur d'histoire au lycée de Mont-de-Marsan.

---

1. Couzard, *La bienheureuse Jeanne de Lestounac*, Paris, Lecoffre, 1904.
2. Bordeaux, Feret, 1903.
3. Périgueux, 1903.
4. *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1904.
5. Couyba, *Études sur la Fronde en Agenais et ses origines. Le duc d'Épernon et le Parlement de Bordeaux (1648-1650)*. Seconde édition revue et considérablement augmentée. Villeneuve-sur-Lot, Renaud Leygues, 1903.
6. Bordeaux, Feret, 1903.
7. Mont-de-Marsan, Dupeyron, 1903,

Un siècle d'administration (*Finances et Octroi*), *1800-1900* [1], tel est le titre du magnifique ouvrage que la municipalité de Bordeaux a publié en 1904. Les historiens de Bordeaux auront à puiser largement dans ce recueil où se reflètent les phénomènes les plus importants de la vie économique de la cité.

En attendant son ouvrage, annoncé et désiré, sur Montesquieu, ouvrage qui doit réunir tous ses travaux épars sur ce grand sujet, et être précédé d'une étude générale sur l'*Esprit des lois*, M. Barckhausen en a augmenté le nombre par une brochure importante sur l'*Esprit des Lois et les Archives de la Brède* [2], où plusieurs chapitres d'un mémoire inédit de Montesquieu sont précédés d'une introduction générale sur le chef-d'œuvre du grand publiciste. — Un autre fervent du culte de Montesquieu, M. Céleste, bibliothécaire de la ville de Bordeaux, mieux au courant que personne de l'histoire de Montesquieu et de sa famille, nous a fait connaître un petit-fils du président, Charles-Louis de Montesquieu, capitaine lors de la guerre d'Amérique, à laquelle il prit une part brillante [3].

Le livre de M. Émile de Perceval sur *Le président Emérigon et ses amis*, composé d'après les papiers intimes du président Emérigon, est un livre d'une lecture facile, plein de détails curieux, de jolis mots, et d'anecdotes piquantes, sinon un livre très approfondi ; intéressant tableau du Bordeaux du premier Empire et de la Restauration [4].

Signalons enfin, comme pouvant fournir quelques détails intéressants, différents articles ou travaux, la plupart relatifs à l'époque révolutionnaire. Comte de Dienne, *Rapports de l'Agenais et de l'Italie au XVe et au XVIe siècle* [5]; Dubois, *Henri de Barrailh*, confident de Mlle de Montpensier et du duc de Lauzun [6]; Lauzun, *Bory de St-Vincent* (*an VI-1803*) *et sa correspondance* (naturaliste, savant et homme politique) [7]; Labroue, *Lakanal et l'instruction civique dans la Dordogne en l'an II* [8]; Hermann, *La Constitution de 1793 à Excideuil* [9]; Couyba, *L'odyssée d'un curé agenais pendant la Révolution* (Boissé,

---

1. *Ville de Bordeaux, Un siècle d'administration* (*1800-1900*), ouvrage publié par la municipalité, illustré de nombreux tableaux graphiques, de plans et de dessins. T. Ier, *Finances*; t. II, *Octroi*; t. III, *Graphiques*. Bordeaux, Delmas, 1903 et 1904.

2. Bordeaux, Michel et Forgeot, 1904. — Résumé dans un article de la *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, mai 1904.

3. *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, nov. 1903. — Autre article sur le même sujet, *ibid.*, déc. 1902

4. De Perceval, *Le président Émérigon et ses amis*, Bordeaux, Feret, 1903.

5. *Congrès international des sciences historiqnes à Rome*, 1903.

6. *Revue de l'Agenais*, juillet 1903.

7. *Ibid.*, mars 1903 à janvier 1904.

8. *La Révolution française*, déc. 1904.

9. *Ibid.*, janv. 1904.

curé de Ferrussac, réfugié en Espagne) [1]; de PERCEVAL, *Un policier de jadis* (Pierre Pierre, commissaire général de police à Bordeaux de 1800 à 1815, type assez curieux de policier débonnaire, qui ne sait pas ou qui ne veut pas ouvrir les yeux) [2].

Tout cet ensemble de publications, en deux ans de temps, ne laisse pas d'être considérable et réfute victorieusement une certaine légende malveillante qui attribue à nos gens du Sud-Ouest une certaine mollesse au travail. Peut-être même cette liste devrait-elle être plus longue : il a pu m'arriver, bien involontairement, de commettre quelques omissions. Il est presque impossible qu'il en soit autrement, étant donnée l'absence, très regrettable, d'une revue provinciale d'histoire moderne centralisant le travail et signalant toutes les publications d'intérêt local, analogue à ce que sont, pour l'antiquité, les anciennes *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, aujourd'hui *Revue des études anciennes*.

M. MARION,
Professeur d'histoire moderne à l'Université de Bordeaux.

1. *Revue de l'Agenais*, sept., nov. 1904.
2. *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, sept. 1904.

COMPTES RENDUS

Ph. Pouzet. **Les anciennes confréries de Villefranche-sur-Saône.** Lyon, Rey, 1904. In-8, 99 p.

Cette étude est précieuse, parce que nous n'avons pas un travail d'ensemble sur le sujet, et que, mieux que beaucoup de monographies spéciales, elle dégage des idées générales sur l'organisation et l'esprit des confréries. Il y avait des confréries de métiers et des confréries de dévotion, à peu près aussi nombreuses les unes que les autres à Villefranche. Beaucoup se fondèrent au XVIIe siècle ; en tout cas, c'est à partir de cette époque que nous les connaissons avec quelque précision par les Archives de Villefranche et les Archives du Rhône. Les confréries professionnelles diffèrent des corporations de métiers. Dans une même confrérie se rencontrent des membres appartenant à des professions différentes ; ensuite les conditions de la maîtrise sont beaucoup plus faciles : ni examen, ni chef-d'œuvre, ni serment ; pas de limitation du nombre des maîtres ; une réglementation très modérée. Les confréries ont toujours un caractère religieux ; les cotisations sont destinées à l'entretien de la chapelle, du séminaire, etc., mais servent aussi souvent à de joyeuses ripailles. Peu à peu les cotisations augmentent ; les droits de maîtrise deviennent d'un usage à peu près général à Villefranche, au XVIIe siècle (p. 30), et par là même la liberté du travail subit une restriction. Sans doute le prix « de la levée de la boutique » n'est pas encore assez élevé pour fermer l'accès de la maîtrise à de modestes artisans (p. 30) ; mais, on le voit, les confréries ont une tendance à se transformer en corporations. Cette tendance se montre bien dans les statuts de la communauté des marchands et fabricants de toiles et futaines. On sait l'importance de la toilerie dans le Beaujolais ; Colbert voulait la réglementer. Les toiliers de Villefranche prirent les devants et collaborèrent aux règlements. La fabrique et la vente de la toile ne furent plus libres ; mais la réglementation ne fut pas aussi rigoureuse que dans les corporations jurées établies sur le système parisien.

Les confréries sont complètement organisées à Villefranche à partir de 1680. Le pouvoir royal les réglemente. Nous trouvons un règlement général en 1696. Pour la première fois, il émane de l'intendant de la

généralité de Lyon, non du lieutenant général du gouvernement du Lyonnais. A ce propos, il ne sera peut-être pas inutile de faire remarquer que le gouverneur du Lyonnais garda toujours une grande autorité à Lyon : cela tenait à l'influence personnelle des Villeroy qui occupaient cette charge ; on voit que l'intendant prend seulement à la fin du XVIIe siècle toute l'autorité dans la généralité. Je ferai observer aussi que le gouverneur du Lyonnais est constamment en correspondance avec le contrôleur général (cf. la correspondance des intendants, publiée par M. de Boislisle, relative à la période de 1689 à 1715), que c'est là un cas particulier, et qui montre combien l'autorité des gouverneurs et des intendants a varié suivant les pays et les circonstances. Le règlement de 1696 est capital dans l'histoire des confréries de Villefranche. Alors sévit la réglementation, et la tendance des confréries à se convertir en corporations jurées s'accuse de plus en plus : il y a toujours des différences capitales — nous les avons déjà signalées ; — mais les droits d'entrée sont plus élevés qu'au XVIIe siècle. Dans la confrérie de Saint-Éloi, on paie pour « la levée de boutique » trois fois plus depuis 1733 (30 livres) ; les marchands de fer paient même 40 livres. De même, le droit d'apprentissage est de plus en plus coûteux ; il a été plus que doublé dans la confrérie de Saint-Éloi (7 livres). D'ailleurs, toutes ces taxes ne vont ni au Roi, ni aux maîtres, comme dans les corporations jurées, mais à la caisse des confréries qui paie l'entretien des chapelles. Le travail reste toujours libre, en principe, à Villefranche comme à Lyon.

Une fois parvenues à leur apogée, les communautés de métiers ont participé à la vie municipale. Après 1650, à l'assemblée qui nomme les échevins paraissent déjà plus d'habitants ; en 1651, il y a 100 assistants environ ; en 1654, 140. On craignit une influence trop grande des artisans ; un règlement de 1680 diminua leur droits politiques. Chaque confrérie de métier ne disposerait que de 3 suffrages. Les avocats, procureurs, greffiers, marchands en gros, s'étaient réservé l'échevinage. On ne voit pas que les confréries se soient plaintes de cette réforme oligarchique.

Ainsi les confréries — celles de métiers notamment, qui sont les plus intéressantes — sont des associations à la fois professionnelles et religieuses, auxquelles on reconnaît certains droits politiques. Le Gouvernement intervient pour les réglementer, les faire visiter, faire contrôler leurs comptes (création de syndics en 1691 et 1694), et on sent bien chez lui la velléité de les ériger en corporations et d'en tirer profit. Mais, malgré toutes ces tentatives, le travail à Villefranche garde une certaine liberté. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail ; nous renvoyons à l'étude très précise et très documentée de M. P., qui complète très heureusement ce

que l'on savait de l'organisation du travail dans le Lyonnais[1]. — Ph. SAGNAC.

Maurice FAURE. **Souvenirs du général Championnet.** Paris, Ernest Flammarion, [1905]. In-8, LV-360 p.

L'ouvrage de M. M. Faure n'est pas une publication intégrale des *Mémoires* de Championnet, qui formeraient un recueil beaucoup plus considérable que le présent volume. Il ne contient qu'une partie assez faible du manuscrit original. Voici, d'après une note de la page XIX, rédigée sur des renseignements fournis par un érudit valentinois, M. Marius Villard, en quoi consiste le manuscrit : « Les *Mémoires* proprement dits de Championnet comprennent, dans les collections de M. Villard qui en a relevé des copies, trois volumes. Le premier volume est le journal des affaires qu'il a eues et dont il rend compte de 1792 à 1797. Le deuxième volume a le même caractère et concerne des opérations militaires accomplies de 1794 à 1796. Le troisième volume est tout entier consacré à la défense présentée par Championnet de sa conduite pendant les événements de Naples. Les mémoires, dont l'authenticité ne saurait être mise en doute, sont partie autographes, partie écrits par une main autre que celle de Championnet, qui en dictait sans doute des passages, au jour le jour, à des secrétaires. »

Ces trois volumes ont passé, par une suite d'héritages et d'acquisitions très bien connue, des mains de Mme veuve Grand, mère du général, dans celles de M. Chaper, le possesseur actuel, qui a autorisé M. F. à en faire copier de longs extraits, en attendant la publication intégrale préparée par M. H. Moris, archiviste des Alpes-Maritimes. Ces Mémoires sont donc jusqu'ici demeurés inédits. Toutefois, Rousselin de Saint-Albin en a eu connaissance, et il en cite quelques passages dans un livre publié avec une préface par son fils Hortensius de Saint-Albin et portant le titre suivant : *Championnet, général des armées de la République française*. M. F. l'indique du reste en note, p. XVII.

Le récit de Championnet n'est pas continu et présente quelques lacunes. Dans son introduction, M. F. en signale deux, inégalement importantes : la première du 23 août au 5 septembre 1796, la deuxième de novembre 1797 à octobre 1798. Il semble qu'il y en ait d'autres, par exemple : du 30 janvier au 17 avril 1794 (p. 45-46) et du 18 avril au 30 (p. 47-48).

---

1. La *Revue* a déjà eu l'occasion d'analyser (t. IV, p. 497) une étude de M. Hauser sur le travail en Bourgogne, qui présente des points communs avec celle-ci.

La publication de M. F. a été faite, il ne le dissimule guère, dans une vue apologétique. Championnet, selon l'éditeur de ses *Souvenirs*, doit être classé, « en toute justice, parmi les meilleurs généraux de la Révolution » ; il mérite au même titre, sinon au même degré que Hoche, Marceau ou Kléber l'admiration reconnaissante de la postérité. « C'est pour faire pénétrer cette conviction dans les esprits, ajoute M. F., que nous avons à à cœur d'apporter notre contribution à la vérité historique en empruntant aux Mémoires inédits de Championnet... des passages particulièrement caractéristiques... Complétant et corroborant les appréciations de Marbot, de Thiébault, de Barras, elles (*sic*) donnent le saisissant relief qui lui convient à la pure physionomie du général valentinois en faisant mieux connaître... sa vie sans tache, etc. » (p. VII). Et encore (p. LIV) : « Il faut que les nouvelles générations, mieux instruites par l'histoire véridique, restituent sa véritable place, dans la pléiade des plus glorieux généraux de la République... à celui qui fut, suivant un témoignage d'une irrécusable autorité [M. Albert Sorel], « le plus pur républicain de l'armée ». M. F. rappelle du reste, en note, qu'il a fait élever à Antibes, en 1901, « au cours d'un pélerinage félibréen et cigalier », un monument à son héros. Quant au choix des passages reproduits dans le volume, l'introduction nous en indique nettement les motifs (p. XVIII) : « Désireux de faire œuvre de vulgarisation populaire et non d'érudition technique, nous avons laissé systématiquement de côté les longs et arides développements relatifs aux plans de bataille et à la stratégie pure, retenant surtout le récit des faits de guerre, les anecdotes, les considérations historiques. » M. F. a d'ailleurs, ce dont il faut le louer, donné en petit texte, entre crochets, l'analyse succincte des principaux passages qu'il n'a pas jugé devoir reproduire intégralement.

Su 285 pages de texte imprimé, 18 se rapportent aux débuts de Championnet, 204 aux campagnes de Belgique et d'Allemagne, 60 à la campagne de Naples et aux démêlés de Championnet avec la Commission civile. Le reste est consacré à la reproduction : 1° d'un article de M. Marius Villard sur le miracle de saint Janvier (chap. V) ; 2° de fragments importants (mêlés de commentaires) d'un Mémoire justificatif de Championnet, avec des citations empruntées aux Mémoires de Barras et quelques autres extraits ou pièces annexes (chap. VI et VII).

Nous ne saurions examiner ici dans le détail la première partie des mémoires, celle qui est purement militaire. Il faudrait pour cela se servir du texte de Championnet et non de celui de M. F. Les passages « techniques » qui nous manquent risquent en effet d'être, au point de vue de l'histoire des campagnes, précisément les plus intéressants. En outre, il

est impossible de suivre les opérations sur la carte à l'aide du texte tel qu'il nous est donné, aucun nom propre n'ayant été identifié. « Nous avons, dit M. F., poussé jusqu'aux extrêmes limites la préoccupation de la stricte exactitude, respectant l'orthographe défectueuse de certains noms propres ou de diverses indications géographiques » (p. XVIII). On sait de quelle façon insouciante les noms propres sont transcrits dans les manuscrits du XVIIIe siècle. Championnet, qui ignorait l'allemand, donne aux noms des localités rhénanes qu'il a traversées des formes tellement fantaisistes qu'il est impossible au lecteur de s'y retrouver sans des recherches toujours longues, qu'il appartenait à l'éditeur de lui épargner. Il faut savoir par exemple que *Handrusk* (p. 197) désigne le Hunsrück, *Halsmul* (p. 182) le bourg d'Alsmühl, *la Selz* (p. 197) l'Alsenz, *Diesdoff* (p. 205) Dierdorf, *Daubhans alias Taubauzen* (p. 203) Daubhausen, et que *Hackenbourg* et *Hagenburg* (p. 149) sont une seule et même ville dont le nom s'écrit Hachenburg. Quant aux simples fautes d'orthographe (*Herbronn* p. 217, pour Herborn, *Saint-Gourhausen* pour Saint-Goarshausen, *Solm-Bramfeld* pour Solms-Braunfels, p. 209), M. F. les conserve également, et en reproduit quelques-unes dans les passages qu'il résume entre crochets, mais non pas toutes, de sorte que l'on peut ne pas se douter, par exemple, que le *Diesdoff* de Championnet (p. 205) et le *Diesdorff* de son éditeur (p. 217) désignent tous deux Dierdorf. Dans un volume de mémoires militaires, ce ne sont pas là des vétilles : pour lire dix pages de ce texte, avec la carte et un bon index géographique sous les yeux, il faut deux heures de travail [1]. Je n'oserais même affirmer que M. F., malgré tout son souci d'exactitude, n'ait pas laissé échapper des fautes de lecture ou de copie, car j'en ai trouvé une, p. 238, qui fournit une indication curieuse sur la façon dont les corrections ont été faites. Le texte imprimé porte : « les places n'étaient pas approvisionnées, *même en nombre* : elle avait manqué à Civita-Vecchia pour tirer sur un barbaresque, etc... » Cela n'a pas de sens, et il est évident qu'il faut lire : *même en poudre*. M. F. a corrigé en *erratum* de la manière suivante : « *p. 238, l. 18, au lieu de :* elle avait manqué à Civita-Vecchia, *lire* on avait manqué de boulets a Civita Vecchia », ce qui maintient la faute en altérant le texte.

Autant qu'on peut en juger d'après la publication de M. F., la valeur

---

1. P. 236, la ville de *Macreata* est évidemment Macerata, et le général *Louvine* ne peut être que Lemoine ; pp. 42-43, au lieu de *Lingenfeltz*, *Altrix*, *Grumstadt*, *Neu-Leisingen*, *Blicastel*, il faut lire : Lingenfeld, Altripp, Grünstadt, Neu Leiningen, Bliescastel, et je ne sais ce que peut être *Saint-Jagbery*.

des *Souvenirs* comme document d'histoire militaire est assez sérieuse. Le récit de la bataille de Fleurus notamment (chap. IV et V) et celui de la campagne de Naples (2e partie, chap. III et IV), présentent les événements sous un jour assez nouveau. L'examen détaillé de cette partie de l'ouvrage exigerait des confrontations de textes que nous ne pouvons faire ici, et que M. F. n'a pas entreprises. Il y aurait eu lieu notamment de nous présenter, en regard du texte des mémoires, les indications fournies par la correspondance des officiers généraux et par celle des représentants en mission (cette dernière déjà publiée en partie par M. Aulard). Évidemment, le futur éditeur des *Souvenirs* complets, M. Moris, y a songé et a rassemblé les matériaux nécessaires à une publication critique. C'est à lui sans doute que M. F., qui a eu son travail sous les yeux, a emprunté les extraits de documents qu'il reproduit dans ses notes.

Mais nulle part la provenance de ces textes ne nous est indiquée. D'où viennent par exemple les rapports de Wurmser, sans date, cités p. 23, la lettre de Lacoste et Baudot, également sans date, de la p. 35, le rapport au Comité de Salut public, sans date encore, de la page 84, la note d'effectifs de la page 254, les rapports au Directoire, sans date ni nom d'auteur, de la p. 264, etc. ? Il est impossible de critiquer un texte dans ces conditions.

La dernière partie des *Souvenirs* semblerait devoir être, *a priori*, la plus intéressante et la plus nouvelle. On sait que Championnet, destitué et mis en jugement par le Directoire pour avoir révoqué la Commission civile établie près de son armée, fut en même temps accusé dans la presse d'avoir commis ou toléré, lors de l'occupation de Naples, des concussions importantes. On pouvait croire que dans cette partie des *Souvenirs*, écrite par Championnet en prison, depuis son arrestation jusqu'à sa mise en liberté par le Directoire « régénéré » du 30 prairial, le général se serait attaché à répondre par des faits précis aux faits précis qu'on lui reprochait et à justifier victorieusement ses mesures contre la Commission civile. Son argumentation n'est cependant guère concluante, du moins dans les extraits que nous donne M. F. du *Mémoire justificatif* composé par le général, et qui doivent selon toute vraisemblance avoir été choisis parmi les plus démonstratifs.

Championnet avait été chargé du commandement de l'armée de Rome le 27 vendémiaire an VII, et avait pris possession de son poste le 29 brumaire. Il ne crut pas pouvoir défendre la ville contre l'invasion napolitaine menaçante, et l'évacua provisoirement. Il y rentra victorieux le 18 frimaire, et, le 27 nivôse, l'armée napolitaine était dispersée et son

chef prisonnier. — Dans tous ces mouvements, Championnet avait été accompagné de la Commission civile. A son entrée à Naples, il refusa de la reconnaître, et remit les pouvoirs financiers au commissaire ordonnateur en chef de l'armée, Dubreton. Le commissaire civil Faipoult, après plusieurs tentatives de conciliation, finit par publier un arrêté du 15 pluviôse interdisant aux Napolitains de rien verser ailleurs que dans la caisse de la Commission. Championnet répondit le même jour par un autre arrêté destituant la Commission et l'expulsant de l'armée. Faipoult en appela au Directoire qui, le 25, destituait Championnet, et quelques jours plus tard, le 7 ventôse, le renvoyait, pour abus de pouvoir et violation des arrêtés de l'autorité supérieure, devant un conseil de guerre.

Un arrêté du Directoire du 5 frimaire an VII avait en effet créé, près de chaque armée opérant en pays ennemi, une Commission civile destinée à assurer à la République les bénéfices de tous les produits de la conquête, et composée d'un commissaire civil, d'un contrôleur des recettes et dépenses et d'un receveur-caissier. Ce dernier était autorisé par l'arrêté du Directoire à prélever sur tous les encaissements une remise de 3 %. Au total, cela faisait une somme assez considérable, car le Directoire avait prescrit que « toutes les contributions en pays conquis, tous les objets et caisses confisqués », en un mot « tout ce qui provenait de la conquête » entrerait dans la caisse de la Commission, qui fournirait elle-même aux dépenses de l'armée. Cette mesure irrita les généraux, qui jusque-là avaient disposé de tout sans contrôle. Bernadotte refusa de commander dans ces conditions. Championnet avait accepté. Dans l'extrait de son Mémoire justificatif que publie M. F., il explique, sans pouvoir les nier, ses mesures contre la Commission civile en disant que le bénéfice de 3 %, accordé sur les contributions au receveur-caissier Chanteloup, parent ou allié de Faipoult [1], avait excité l'indignation de l'armée et la sienne propre, et il ajoute, après un réquisitoire passionné contre « la sangsue » attachée à l'armée d'Italie : « Voilà ce que je n'ai jamais pu souffrir, voilà ce qui sans cesse a excité mes réclamations au Directoire en général et de (*sic*) chacun de ses membres en particulier, tant dans ma correspondance commune à tous que dans ma correspondance secrète » (p. 299). Il semble que ce point aurait pu et dû être vérifié par M. F. En fait, la première protestation que l'on trouve dans la correspondance de Championnet contre la remise en question est contenue dans une lettre du 18 pluviôse (Arch. nat., AFIII, 607), celle préci-

1. Championnet dit que c'était son beau-père ; M. F., reproduisant un passage de M. Sorel, l'appelle « Châtelain, cousin de Faypoult » (*sic*; il faut écrire Faipoult).

sément où Championnet justifie, trois jours après l'avoir prise, sa mesure contre Faipoult. Il n'y fait aucune allusion à des protestations antérieures de sa part. Le général avait depuis longtemps connaissance de l'arrêté du 5 frimaire (c'est lui-même qui nous l'apprend, p. 203) ; il l'avait mis à l'ordre de l'armée le 20 nivôse, avec celui du 8 frimaire qui nommait Faipoult commissaire, Chanteloup receveur, et Méchin contrôleur des recettes et dépenses. Si donc Championnet avait des objections à faire contre l'institution de la Commission civile, il aurait dû, semble-t-il, les présenter au Directoire avant de publier l'arrêté du 5 frimaire, et ne pas attendre, pour rejeter l'autorité des commissaires, qu'ils fussent isolés au milieu de son armée et qu'ils eussent essayé de contrôler les mesures financières du commandement, comme ils en étaient expressément chargés. Pour trouver l'explication de cette conduite et juger les actes de Championnet, il semblait indiqué de se reporter aux sources contemporaines : les arrêtés et la correspondanee du Directoire, aux Archives nationales, la correspondance de Championnet et son dossier, aux Archives de la Guerre. M. F. n'en a rien fait. Il s'est contenté de lire les mémoires du général et sa lettre au représentant Jacomin, et de nous donner le « sentiment très net » qu'il en a retiré. Ce sentiment c'est que, « si Championnet eut le tort — excusable — de faire arrêter les représentants du Directoire..., on ne saurait le suspecter de s'être livré à des actes de malversations et de concussion » (p. XXXIX). Et à titre de démonstration, M. F. cite deux autorités qui ont, à son sens, « prononcé, sans la moindre prévention, un jugement définitif que ratifiera l'histoire ». Suit la reproduction d'un article de M. le général Thoumas dans le *Temps* du 22 mars 1892, et d'un passage du tome VII de *L'Europe et la Révolution* de M. Albert Sorel. En outre (p. 317 et suiv.), M. F. emprunte aux *Mémoires de Barras* deux passages très favorables à Championnet et très violemment hostiles à Madconald, en paraissant croire qu'ils sont certainement de Barras lui-même. Le style seul de ces passages, qui est celui d'un pamphlet, révèle la main de Saint-Albin, qui a, comme on sait, fortement remanié les *Mémoires de Barras*, qui était très lié avec Championnet et qui fut, après le 30 prairial, comme secrétaire général de la Guerre, le principal auteur de sa réintégration. Quant aux deux autres témoignages, ils sont de seconde main, et ils émanent d'auteurs assurémens compétents et sincères, mais qui n'ont vu ni l'un ni l'autre les pièces essentielles du débat. Ce n'est pas ici le lieu de discuter dans le détail ce que l'on a appelé l'affaire Championnet ; mais le lecteur nous permettra, puisque l'occasion s'en présente, d'indiquer comment la question se pose, en attendant le moment de la reprendre plus à fond.

En donnant le commandement en chef à Championnet, le Directoire savait très bien qui poussait à la guerre contre Naples, et dans quelle vue. L'un des agents les plus clairvoyants de la diplomatie française en Italie, Mangourit, écrivait à Talleyrand dès le 14 vendémiaire an VII (Aff. étr., Naples, 126, p. 14) : « La colonne de Rome, comme l'armée de Lombardie, savent que Naples sera l'affaire d'un engagement et d'une bataille, ou plutôt d'une fuite... Eh bien ! l'armée de Lombardie ne veut pas que la colonne de Rome entre à Naples. La colonne française de Naples voudrait y entrer avant l'armée de Lombardie. » Le Directoire savait également quelles étaient les prétentions de Championnet : dès le 28 frimaire, à Rome, le général avait déclaré « conquête de l'armée » des objets d'art saisis, et en avait fait faire l'inventaire par ses aides de camp (Bertolio, ambassadeur à Rome, au Directoire, 21 pluviose, Arch. nat., AFIII, 78). Il avait également fait accorder à l'armée, par le Consulat de Rome, un *don* de 5 millions. Aussi le Directoire avait-il donné au général en chef des instructions précises et sévères pour éviter tout désordre dans les contributions et confiscations (29 frimaire, 14 et 28 nivôse, 3 pluviôse an VII), et chargé la Commission civile de Rome de se rendre à Naples avec l'armée et d'empêcher les dilapidations en faisant mettre partout les scellés. Le 17 pluviôse encore, le Directoire recommandait à Championnet de faire rétablir la discipline qui était relâchée dans son armée, et notamment de faire suivre les conseils de guerre, qu'il avait laissés à Rome. Championnet n'en tint aucun compte. Dès le 2 pluviôse, plus de dix jours avant son entrée à Naples, avant qu'il eût été procédé à aucune opération par la Commission civile, la lutte éclatait déjà entre le général et les commissaires, simplement parce qu'ils avaient protesté contre le pillage et les réquisitions abusives. Dès ce moment, Championnet avait donné des pouvoirs financiers à des fournisseurs, les frères Sicubert, qui furent chargés d'inventaires dont le soin revenait légalement à la Commission civile. Faipoult, que Championnet accuse vaguement de concussions, n'avait pas souhaité aller à Naples, et, dès le 16 frimaire, il demandait à rentrer dans ses foyers, le traitement qu'il coûtait à Milan étant devenu une dépense inutile (AFIII, 71). Lorsque le conflit éclata entre le général et lui, il sollicita lui-même son rappel, quelle que dût être la décision du gouvernement à l'égard de Championnet : « Il est de la sagesse du Directoire, ajoutait-il, d'écarter tous les motifs de résistance qui peuvent tenir aux personnalités » (20 pluviôse, AFIII, 78). Toute cette correspondance de Faipoult mériterait d'être examinée, et les faits qu'elle signale d'être vérifiés de près. M. F. n'y a pas songé, et comment le pouvait-il ? Un détail de son travail nous montre qu'en rédigeant

son commentaire, il ignorait même qui pouvait être Faipoult. A la page 227, il parle du souci où était Championnet « de se disculper *des sottes accusations d'un nommé Faypoult*, commissaire aux armées ». Puis, la réflexion et l'information venues, M. F. a modifié sa phrase, et il a corrigé en *erratum* : « des graves accusations dont il fut l'objet de la part de Faypoult ».

Faipoult fut en effet remplacé sur sa demande, et c'est son successeur, Bodart, qui porta les témoignages les plus graves contre Championnet. Il y a, dans le dossier même de Championnet et dans les pièces de son procès, une série de dépositions signées, provenant de témoins oculaires et agissants, d'où il résulte que le général a fait saisir sans contrôle, la nuit, par son chef d'état-major et son aide de camp, 50 caisses d'argent du Mont-de-Piété de Naples, dont le contenu fut en partie distribué aux généraux. Un autre dossier, aux Archives nationales, contient la preuve écrite, d'après la correspondance du commissaire-ordonnateur en chef Dubreton, que Championnet avait fait transporter en France, par une voie détournée, à l'adresse d'un correspondant des fournisseurs de l'armée, des caisses contenant des porcelaines artistiques, enlevées par lui à la manufacture royale de Naples. Les pièces de l'instruction suivie contre Championnet et contre plusieurs officiers existent également ; elles se réfèrent à ces accusations et à d'autres du même genre, venues de plusieurs côtés. Tous ces documents méritaient d'être signalés, et il faut les examiner de près si l'on veut donner sur cette affaire un jugement impartial, et qui vaille. Peut-être le résultat de cet examen prouverait-il que Championnet n'en a fait ni plus, ni moins que beaucoup d'autres, mais il paraît bien téméraire, en tout cas, d'affirmer que le vainqueur de Naples fut « le plus pur républicain de l'armée », et que s'il a dépassé ses pouvoirs, c'est dans l'intérêt du trésor et par scrupule d'honnêteté.

Nous n'étendrons pas davantage ce compte rendu. La seule conclusion qu'il nous paraît à propos d'en tirer aujourd'hui, c'est qu'il n'est pas aussi aisé qu'on se l'imagine d'ordinaire, de bien éditer un texte historique. Il faut pour faire œuvre utile en cette matière une préparation technique sérieuse et des règles de méthode. Il y a lieu d'espérer que ni l'une ni les autres ne feront défaut au futur éditeur des *Souvenirs* de Championnet, qui méritent une publication critique intégrale. — R. Guyot.

Un ouvrage inédit de Madame de Staël. Les fragments d'écrits politiques (1799). Thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, par Édouard HERRIOT. Paris, Plon-Nourrit, 1904. In-8, 101 p.

Au sujet de la petite thèse [1] de M. Herriot, *Un ouvrage inédit de Madame de Staël*, il y aurait peut-être des réserves à faire sur ce genre de travaux, sur la « description » d'un ouvrage inédit, au moyen de fragments très bien choisis sans doute et de résumés très bien faits, mais forcément sans beaucoup de lien. Dans ces coupures et ces soudures, il y a quelque chose d'arbitraire, et il ne peut rester au lecteur qui n'aura pas tout le manuscrit sous les yeux qu'une impression vague, non seulement de l'ouvrage lui-même, mais de l'étude critique dont il est l'objet. Il est encore plus difficile de présenter de la sorte un ouvrage qui n'a pas été entièrement rédigé, qui est resté à l'état de notes détachées, à peine même composées en chapitres : combien de ces notes en effet, qui n'entrent pas dans ce résumé critique, seraient peut-être devenues des chapitres essentiels de la composition définitive ! Et alors comment une telle « description » pourrait-elle être suffisante ?

Il faut avouer pourtant que la thèse de M. H. est suivie avec une remarquable rigueur. Elle consiste d'abord dans une description du manuscrit, et c'est la partie la plus importante de l'ouvrage (p. 4-56). On y relève apparemment toutes les idées essentielles du manuscrit de Mme de Staël sur « les moyens de terminer la Révolution et les principes qui doivent fonder la République en France ». Elle expose en effet dans une première partie les circonstances actuelles qui, bien dirigées, peuvent servir à terminer la Révolution, puis les principes qui sagement appliqués doivent fonder la République. Elle combat les royalistes purs ou les royalistes constitutionnels ; elle estime que les républicains seuls peuvent contenir le terrorisme, et elle loue les restes précieux de l'infortunée Gironde : elle veut une République qui sache honorer les talents et accueillir les hommes éclairés, car elle conçoit très fortement la nécessité d'une aristocratie fondée sur l'instruction et la vertu, et aussi sur la propriété ; elle redoute la pure démocratie du suffrage universel ; elle préconise un système représentatif où s'équilibreraient les intérêts et les lumières. Elle veut donc, peut-être d'après Condorcet (p. 62), la diffusion aussi rapide que possible de l'instruction publique ; elle y voit une garantie contre l'esprit militaire, qui, dit-elle, est contraire à la liberté et fait haïr le raisonnement comme un commencement d'indiscipline

1. Pour la thèse principale, cf. ci-dessus p. 563 sqq.

(p. 42). Elle veut que la République assure essentiellement le respect de l'individu, qui ne doit être atteint qu'à travers la loi, selon les formes établies par les lois antécédentes (p. 45-46). Elle est aussi, comme la plupart des penseurs de son temps, Rousseau notamment, effrayée de la difficulté de fonder la République dans un pays aussi vaste que la France ; elle est préoccupée du souvenir des Républiques antiques. Elle admet donc que l'immensité de la France nécessite un certain esprit fédératif dans l'administration de ses départements. C'est encore une manifestation de ce girondisme, où il y avait peut-être un reste de l'esprit d'indépendance de la vieille Aquitaine. On voit une fois de plus à quelle famille d'esprits politiques appartient Mme de Staël.

M. H. fixe la date de ce manuscrit à la première moitié de 1799, d'après cette phrase de la conclusion : « Il y a dix-huit mois, le retour des anciens préjugés était à craindre ; il y a six mois, les amis de Robespierre, s'offrant pour députés, revêtissaient pour robe de candidats leurs tuniques ensanglantées » (p. 57). Avec cette phrase, on peut tout aussi bien, ou mieux, fixer cette date aux derniers mois de 1798 : car les élections de 1797, qui faisaient craindre le retour des anciens préjugés, ont eu lieu en mai : celles de 1798, où s'offraient les amis de Robespierre, sont de mars ; ces deux phrases ensemble placent la conclusion de Mme de Staël en septembre ou en octobre 1798. D'ailleurs un aussi important travail (297 feuillets doubles) a dû lui demander quelque temps, et on peut se rallier à cette opinion que c'est le coup d'État du 18 fructidor, mais aussi celui du 22 floaéal, qui ont inspiré à Mme de Staël l'idée de changer la Constitution. Cette question de date conduit M. H. à mesurer la part de collaboration de Benjamin Constant ; il observe (p. 72) qu'à la fin de 1797 Mme de Staël était accouchée très heureusement d'une fille, Albertine, et il estime qu'il n'est pas étonnant qu'on retrouve dans ce manuscrit quelques-unes des idées exprimées quelque temps auparavant par Constant dans son opuscule sur les *Réactions politiques*. Pourtant il observe aussi (p. 73) que dès le mois de mai 1797 Benjamin Constant était terriblement fatigué de ce lien auquel il ne tenait que par devoir, et leur collaboration était sans doute dès lors moins intime. M. H. enfin loue hautement la valeur et l'originalité de cet ouvrage ; il y note l'influence de Rousseau, Condorcet, Siéyès, Necker ; il y relève de grandes qualités morales, la sincérité, la bonté, l'amour de la vertu et des lumières. Il conclut avec Mme de Staël qu'il faut dans la Constitution et le Gouvernement de la République un certain idéalisme. — J.-E. Driault.

C. de La Jonquière, chef d'escadron d'artillerie breveté. **L'expédition d'Égypte, 1798-1801**. Tomes III et IV. Paris, H. Charles-Lavauzelle, (1902) et (1904). 2 vol. in-8, 720 p. et 11 cartes et croquis, 688 p. et 16 cartes et croquis. (Publié sous la direction de la Section historique de l'État-Major de l'Armée).

Ces deux nouveaux volumes [1] de l'ouvrage documentaire de M. de La Jonquière mènent l'histoire de l'expédition d'Égypte du lendemain de la bataille d'Aboukir au retour de l'armée au Caire, après la campagne de Syrie, c'est-à-dire de septembre 1798 à juin 1799.

Le tome II comprend deux livres : livre VI, *La guerre avec la Porte*; livre VII, *La conquête de la Haute-Égypte*. A la fin de l'an VI, Bonaparte est momentanément débarrassé de ses ennemis : Nelson est parti, la Porte hésite encore — du moins on en est persuadé au Caire — à commencer la guerre, Ibrahim-Bey est refoulé en Syrie et Mourad-Bey dans la Haute-Égypte. Aussi peut-il procéder à tout un travail d'organisation et de pacification, que n'interrompent ni la rupture avec la Porte (connue positivement en Égypte dans les derniers jours d'octobre 1798), ni son contrecoup l'insurrection du Caire (21-22 octobre 1798), et dont le principal épisode est l'occupation de la Haute-Égypte par Desaix. L'exposé de la bataille de Sédiman, classique bataille d'Égypte, carré d'infanterie contre cavalerie, des opérations dans le Fayoum, de la bataille de Samhoud, de l'arrivée des Français à Syène (février 1799), du retour offensif de Mourad-Bey, avec les combats de Benout, de Bir-el-Bar et Beni Adin, enfin de la prise de Kosseïr, qui marque l'achèvement de la conquête de l'Égypte, remplit la majeure partie du tome III.

Le tome IV, consacré à l'expédition de Syrie (livre VII) est en somme plus important. Nous ne pouvons qu'indiquer très sommairement les constatations et conclusions auxquelles amène la lecture du volume, qui compte près de 700 pages. Contrairement à une tradition répandue et aux assertions de Napoléon lui-même à Sainte-Hélène, il paraît certain qu'en entreprenant l'expédition de Syrie, Bonaparte voulait non pas marcher sur l'Inde, ni même sur Constantinople, mais simplement disperser, avant qu'ils fussent devenus redoutables, les rassemblements armés qui se formaient en Syrie, sur la frontière d'Égypte, depuis le début des hostilités avec la Porte (chap. Ier). Résolue dès janvier 1799, lors du voyage que Bonaparte fit à Suez, l'expédition fut rapidement préparée; au début de février, la concentration des troupes et du matériel était terminée. A propos de la prise du fort d'El-Arich, M. de La J. observe que la capitulation,

1. Voir le compte rendu des deux premiers dans la *Revue*, t. II, p. 403, et t. III, p. 195.

dont la violation devait être un des prétextes du massacre de la garnison de Jaffa, ne fut guère respectée par Bonaparte lui-même. L'exécution en masse des prisonniers de Jaffa est un des événements les plus connus de la campagne de Syrie; il a donné lieu à d'interminables discussions, et, tout récemment, un historien allemand, M. Chr. Waas, lui consacrait, dans l'*Historische Vierteljahrschrift* de 1903 et 1904, un intéressant article que nous avons résumé (cf. t. IV, p. 434, et t. V, p. 592). M. de La J. croit (chap. V) que les deux raisons invoquées pour justifier le massacre : impossibilité de nourrir les prisonniers, impossibilité de les expédier en Égypte, sont admissibles : pourtant, M. Waas, dont il semble d'ailleurs ignorer l'étude, a démontré qu'elles n'étaient guère valables. En tout cas, les deux auteurs sont d'accord pour penser que l'ordre d'exécution fut donné par Bonaparte lui-même, sans avis d'un conseil de guerre; que sur les 2.400 à 2.500 hommes mis à mort, 3 ou 400 au plus pouvaient être convaincus d'avoir fait partie de la garnison d'El-Arich; et que la boucherie fut effroyable et répugnante [1]. Les chapitres VI à X sont consacrés à la narration du siège de Saint-Jean-d'Acre, du combat de Nazareth et de la bataille du Mont Thabor, narration très complète, mais qui n'apporte en fait de nouveau que des détails. C'est pendant la retraite que se place l'incident des pestiférés de Jaffa, qu'avait également traité M. Waas dans l'article que nous rappelons plus haut; M. de La J. conclut, comme M. Waas, qu'il y a bien eu administration d'opium à un certain nombre de malades, et il croit voir, dans cette mesure extrême, à laquelle Bonaparte paraît avoir songé déjà devant Saint-Jean-d'Acre, un effet de la susceptibilité du général en chef, qui s'était juré de ne plus avoir de rapports avec les Anglais : ceux-ci, sollicités au nom de l'humanité, eussent très probablement sauvé et soigné les malheureux abandonnés.

L'expédition de Syrie, qui se termina par une rentrée au Caire, à laquelle Bonaparte voulut vainement donner une allure triomphale, eut de graves conséquences. Elle marqua le terme des succès, de l'expansion des Français. Les pertes furent considérables ; elles montèrent au tiers de l'effectif, soit 2.000 morts et 2.300 malades et blessés sur 12.000 combattants, et elles furent d'autant plus sensibles qu'elles portèrent surtout sur des troupes d'élite, compagnies de grenadiers et de chasseurs mises en tête des colonnes d'assaut lancées sur Saint-Jean-d'Acre. Pourquoi l'expédition

1. C'est un trait noté en passant par M. Waas et qui ressort bien du livre de M. de La J., que le caractère atroce, du premier au dernier jour, de la guerre faite en Égypte : exécutions sans jugement, fusillades, décapitations individuelles ou collectives, razzias, se succèdent presque quotidiennement.

a-t-elle échoué ? On a dit qu'elle n'avait pas été suffisamment préparée : c'est exact ; mais « le temps n'eût pas pu supprimer la disproportion évidente entre les résistances à vaincre et les moyens qui pouvaient être mis en œuvre ». Le mot fameux : « Cet homme-là m'a fait manquer une fortune ! » n'est probablement pas authentique ; le serait-il, on devrait le tenir pour une boutade : les textes prouvent que Bonaparte a toujours compté revenir en Égypte aussitôt qu'il aurait pris Saint-Jean-d'Acre. Ce n'est pas avec 8.000 hommes qu'il aurait pu, allongeant démesurément ses communications déjà très précaires, marcher sur Constantinople.

Telles sont les constatations essentielles que permettent de faire les documents rassemblés, avec soin et intelligence, par M. de La J. Ils proviennent, comme ceux des deux premiers volumes, des Archives historiques de la Guerre. C'est une habitude de la Section historique que de reproduire, dans ses recueils, toutes les lettres et dépêches, inédites ou non, de Napoléon ; à tout le moins faudrait-il, et M. de La J. ne l'a pas fait régulièrement, indiquer le numéro, dans la Correspondance, de celles qui sont publiées. Peut-être aussi a-t-il un peu abusé des citations, dans son texte ou dans ses notes, des mémoires et journaux antérieurement imprimés, comme ceux de Doguereau, Laugier, etc. ; il aurait pu se contenter de références précises aux passages intéressants. La collection des volumes de la Section historique commence à atteindre des dimensions formidables; il faudrait éviter d'en augmenter inutilement, par des réimpressions qui ne semblent pas indispensables, le cube matériel. — P. Caron.

Hubert Bourgin. **Fourier. Contribution à l'étude du socialisme français.** Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905. In-8, 616 p.

J'ai réuni sous ce titre, qui est celui de ma thèse principale de doctorat ès-lettres, mes deux thèses, dont la complémentaire a pour titre *Étude sur les sources de Fourier* [1]. Dans le volume complet, cette seconde thèse a repris la place logique qui était réservée, dans le plan d'ensemble, à l'étude des conditions et de la préparation de l'œuvre de Fourier.

Je me suis proposé dans ce livre d'écrire la monographie de Fourier. Je me suis ainsi limité, comme je le déclare dans mon *Introduction*, à « une faible partie d'une étude immense, qui ne pourra être menée à bien que par le travail organisé et collectif des historiens et des sociologues, l'étude des doctrines socialistes ; et cette histoire doctrinale n'est elle-même qu'une partie de l'histoire du socialisme au XIXe siècle. L'une et l'autre,

1. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905, in-8, 98 p.

pourtant, ont déjà été décrites; mais ce fut l'œuvre de doctrinaires ou de publicistes hâtifs dont les recherches contemporaines, à mesure qu'elles s'accomplissent, démontrent la caducité. L'œuvre de notre génération doit être de conduire à leur terme, à la connaissance critique et objective, les recherches particulières dont les résultats, patiemment acquis, permettront, plus tard, les synthèses durables. Pour ma part, je n'ai prétendu, en ce livre, que préparer, dans les limites de mon sujet, quelques matériaux pour cette œuvre lointaine [1]. »

Ce livre est donc essentiellement une contribution, dont le sujet a été déterminé, en dehors de moi-même et de mes préférences personnelles, par les conditions mêmes de l'étude. Déjà, à la lecture de l'œuvre de Fourier, le sens réel de sa doctrine apparaît sous les fantaisies d'imagination et sous les enjolivements descriptifs; mais la lecture de l'œuvre énorme et diverse de ses disciples précise avec rigueur ce sens réel, ce sens historique et social, en même temps qu'elle démontre la puissance et l'étendue du mouvement d'idées qu'il doit expliquer. Ce mouvement lui-même n'est pas un mouvement isolé : il se replace nécessairement, avec la doctrine d'où il procède, dans l'histoire des doctrines socialistes, avec lesquelles l'étude élémentaire révèle des rapports certains d'analogie et d'influence. Enfin, si l'on suit l'histoire économique depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'à la fin du XIXe, on constate un certain nombre de faits avec lesquels le fouriérisme semble être en rapport de conséquence ou de cause; ces faits, qui sont des faits sociaux, semblent éclairer la doctrine et en replacer les éléments dans un certain nombre de séries positives d'institutions dont le sens a pu déterminer le développement et la signification de cette doctrine.

C'est ainsi que le sujet de mon *Fourier* s'est posé pour moi, qu'il m'a été donné par l'histoire. Ce que j'ai eu à décrire, ce n'est pas la reconstitution personnelle d'une pensée doctrinale dont j'aurais *fait le tour*, en essayant d'en ressentir et d'en apprécier tout l'intérêt, *tous les intérêts* : c'est un phénomène historique et social conditionné par certains faits et manifesté par d'autres faits, dont l'*action* exercée par la doctrine m'a révélé les principaux. Ce phénomène, c'est la doctrine de Fourier, exprimée dans son œuvre; et l'étude que j'en ai faite, d'après les conditions du sujet, ne pouvait être qu'une *contribution à l'étude du socialisme français*.

Pour écrire cette monographie de doctrine, je ne me suis pas soucié du cadre traditionnel (biographique); je l'ai divisée en quatre livres : *Les conditions*, *L'œuvre*, *La doctrine*, *L'action*.

---

1. Page 1.

L'histoire et l'étude de l'œuvre de Fourier, telles que je les ai faites dans le livre second, n'avaient jamais été même indiquées avant moi. La plupart des critiques s'étaient limités aux principaux ouvrages de Fourier : j'ai analysé son œuvre entière, depuis les premières publications jusqu'aux dernières, en recourant aux manuscrits inédits, de valeur très secondaire d'ailleurs. J'ai donné un grand développement à l'exposition de la bibliographie. J'ai étudié les conditions dans lesquelles les différentes parties de l'œuvre ont été conçues, écrites et publiées.

Une fois achevée cette histoire de l'œuvre de Fourier, l'analyse pouvait être systématiquement présentée. C'est le sujet du livre troisième, divisé en cinq chapitres. 1. La méthode : les questions et les problèmes, les règles de la méthode, l'application de la méthode. 2. La critique : les faits (maux, causes, remèdes), les idées. 3. Les principes : le principe d'association, les fondements théoriques. 4. Le système : le régime social, le régime économique, le régime moral. 5. Les voies et moyens : le problème et la méthode, la réalisation, les institutions transitoires. — Je me suis efforcé de rendre cette analyse complète et rigoureusement exacte ; je pense que les résultats pourront en être facilement utilisés par les travailleurs qui auront à s'occuper de la doctrine de Fourier. Ils trouveront à leur disposition un *Index des matières*, alphabétique et méthodique, où je me suis préoccupé d'indiquer toutes les pages mais seulement les pages où le renvoi puisse être utile sur les matières comprises dans l'*Index*. Tous les renvois ont été, non pas mécaniquement, mais méthodiquement opérés.

Ici se posait la plus grosse question de mon travail. Après avoir exposé la doctrine de Fourier, il s'agissait pour moi de la critiquer et de l'expliquer : comment devais-je procéder ? J'ai complètement renoncé à toute espèce de critique personnelle et subjective. A ce renoncement m'invitait la suite immense de publications de toute sorte qui se sont succédé sur Fourier et sa doctrine, et qui, par leur vaine accumulation, ne laissent qu'une impression de gaspillage et d'inutilité [1]. Mais, de plus, toute critique personnelle, même détachée du sentiment, et procédant rationnellement, logiquement, déductivement, me paraissait tout à fait hors de propos ici ; ou plutôt elle ne pouvait s'appliquer qu'à la méthode de mon auteur, qui pouvait être jugée abstraitement : pour tout le reste de sa doctrine, c'est-à-dire pour sa critique, ses principes, son système, une seule critique était de mise, une critique résolument objective, qui pût expliquer et faire comprendre la doctrine par l'étude positive de la réalité sociale. La doctrine de Fourier étant d'abord une critique de la société contemporaine, j'avais

1. Sur les publications non fouriéristes, voir p. 410-416 ; on trouvera en note la bibliographie de ces publications.

d'abord à procéder à la vérification de cette critique par l'étude de la société contemporaine; la doctrine de Fourier étant, en second lieu, une anticipation de la société ultérieure, j'avais, en second lieu, à procéder à la vérification de cette anticipation, d'abord par l'étude des courants d'idées contemporains (où apparaissent des anticipations analogues), puis par l'étude des faits sociaux ultérieurs, en tant qu'ils fournissent le développement des faits contemporains. Enfin, cette double étude achevée, j'avais à rechercher les particularités individuelles d'expérience et de tempérament qui ont pu, dans la pensée de Fourier, déterminer les particularités de doctrine.

Quelle que fût l'étendue de ces différentes séries de recherches, elles ont été entreprises toutes les trois par moi : mais, après réflexion, après examen critique, j'ai cru ne devoir exposer les résultats que de la dernière. Cette exposition constitue le livre premier, *Les conditions*, dont le sujet est ainsi restreint à ne comprendre que les conditions individuelles et personnelles. — Le chapitre premier étudie la vie et l'homme, l'origine, l'éducation, le milieu, l'expérience, le tempérament; il est fait d'après les meilleures biographies de Fourier et d'après les meilleurs ouvrages, généraux ou spéciaux, se référant à l'époque et à l'expérience considérées. Il est donc de seconde main : vouloir procéder autrement, ç'aurait été vouloir constituer plusieurs séries d'histoires particulières et d'histoires locales, dont le plan dépassait infiniment les forces d'un travailleur. J'ai cru pouvoir me contenter des indications les plus précises et les plus sûres données par les publications dont on trouvera les références, en une sorte de bibliographie provisoire, p. 33-46. Et peut-être cette bibliographie pourra rendre quelques services à ceux qui reprendront, pour les épuiser, les questions auxquelles elle se rapporte. — Le chapitre second étudie la préparation de l'œuvre de Fourier : le § 2 de ce chapitre, intitulé *Les acquisitions*, constitue la thèse complémentaire dont il a été question plus haut. J'y ai recherché, au sens propre, les *sources* de Fourier, et j'ai cru y établir, par des comparaisons de textes, par des rapprochements historiques, et par la connaissance de la méthode de lecture et de travail de Fourier [1], les origines précises de certains de ses concepts : origines assez mesquines, assez pauvres, qui démontrent que Fourier n'est pas un doctrinaire, un théoricien savant, mais un *témoin* populaire, souvent inconscient, des idées et des faits contemporains [2].

1. J'ai pu consulter, dans les manuscrits inédits de Fourier, ses notes de lectures, d'où il appert qu'il lisait exclusivement des revues et des journaux, et connaissait par eux les livres qu'il citait et critiquait au besoin.

2. Cette question des *sources* de Fourier, traitée comme je l'ai traitée, c'est-à-dire avec un souci de méthode rigoureuse, qui n'admet l'hypothèse d'une source que lorsqu'il y a analogie

Quant à l'enquête, extrêmement étendue, que, conduit par mon sujet, j'ai faite sur l'histoire économique et sociale de la France et des pays occidentaux depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'à la fin du XIXe, j'ai renoncé à en exposer les résultats, qui « m'ont paru présenter un tel caractère de morcellement, d'inégalité et d'insuffisance que l'emploi en eût été contraire à une rigoureuse méthode scientifique [1] ». Sur les questions comprises dans ma recherche, je n'ai obtenu que quelques certitudes, noyées dans une quantité de vraisemblances. C'est ainsi qu'il m'a semblé que la division des classes sociales, l'état de la propriété agraire et de la production agricole, le développement des manufactures, du capitalisme, du grand négoce et du paupérisme, dans la société où vécut Fourier, expliquaient et vérifiaient sa doctrine ; d'autre part, certains courants d'idées m'ont paru exister, dans cette société, avec lesquelles sa pensée était en accord ; enfin, des phénomènes ultérieurs, tels que les progrès de la spécialisation et de la division du travail, de l'association et de la coopération, de l'internationalisme économique, de l'émancipation de la femme, m'ont semblé confirmer ses anticipations, c'est-à-dire ses observations des phénomènes contemporains dont les phénomènes ultérieurs n'ont présenté que le développement. Mais, sur tous ces points, le travail scientifique est trop peu avancé, il reste trop de lacunes, trop d'incertitudes, trop de dépouillements à faire, trop de documents, non seulement à rassembler et à analyser, mais même à connaître, pour que la critique puisse dépasser le stade de la croyance et des opinions provisoires. J'ai préféré ajourner l'explication tentée plutôt que de l'édifier avec des éléments destinés à disparaître presque aussitôt dans le courant des recherches futures, des recherches nécessaires. J'ai essayé, il y a quelque temps, pour la seule histoire

---

précise dans les textes, possibilité historique de transmission, enfin connaissance réelle ou possible de la source par l'auteur, cette question laisse posée, ou même elle permet de poser aussi avec rigueur la question des *influences*. Je me suis contenté d'indiquer cette seconde position du problème, en écrivant que « ce théoricien à la pensée duquel on ne peut assigner que des sources rares et un peu indigentes, semble avoir largement puisé dans la morale sociale, dans le mysticisme et dans le socialisme diffus du XVIIIe siècle, qu'il semble reproduire en l'élargissant, le socialisme sociétaire de L'Ange, enfin qu'il semble réunir en un courant unique la pensée socialiste et la pensée réformatrice au début du XIXe siècle » (p. 136). Sur tous ces points, comme on le voit, je n'ai abouti qu'à des vraisemblances, parce que la matière historique ne permet actuellement rien de plus. Quand les courants d'idées, phénomènes collectifs et sociaux, auront été positivement étudiés jusque dans leurs ramifications élémentaires et populaires, celles qui apparaissent dans les publications périodiques et dans les almanachs, quand ils auront été suivis dans leur distribution locale, dans leur volume et dans leur débit, le problème, pour Fourier comme pour un auteur donné, pourra être serré de près. Aujourd'hui cette question, infiniment plus intéressante et plus importante que celle des sources, n'est pas en état.

1. Page 4.

économique de la France, de 1800 à 1830, de « déterminer l'état actuel des questions et de classer les problèmes que cette histoire nous pose [1] » : le travail que j'ai fait, à propos de Fourier, sur un domaine plus vaste, ne m'a guère conduit qu'à un essai analogue, que j'espère pouvoir aussi faire servir un jour à ceux qui, abordant ces matières, sentiront la nécessité d'organiser et de coordonner le labeur collectif.

La doctrine de Fourier étant surtout une doctrine pratique, le livre quatrième, dans lequel j'ai exposé l'action de cette doctrine, devait être largement développé. Pour l'écrire, j'ai utilisé : 1° les publications non fouriéristes concernant Fourier et son école ; 2° les publications fouriéristes, dont on trouvera, p. 448-508, dans les notes, une bibliographie méthodique, distribuée chronologiquement et par matières ; 3° les manuscrits inédits conservés à Paris, aux Archives phalanstériennes, et dont les plus importants sont constitués par les correspondances échangées entre les membres de l'école ; 4° les publications socialistes, françaises et étrangères, faites au cours du XIXe siècle ; 5° un certain nombre de publications françaises, à tendances sociales, telles que journaux et romans. L'*Index des noms de personnes* s'applique particulièrement à cette partie de mon travail.

Dans le chapitre premier, j'ai étudié l'action de l'homme et de l'œuvre ; 1° sur le public, littérateurs, critiques, publicistes ; 2° sur le socialisme contemporain : sans influence appréciable sur le communisme, sans influence étendue sur l'owenisme, Fourier exerça une action profonde sur le saint-simonisme, dont il hâta la décomposition, en favorisant le développement de l'enfantinisme ; 3° sur l'école fouriériste. Je n'ai point fait, et je n'avais point à faire l'histoire de l'école fouriériste ; cette histoire, d'ailleurs, ne sera possible que quand les recherches monographiques se seront appliquées à ses principaux représentants ; mais j'ai dû étudier l'école fouriériste en tant qu'elle avait subi l'influence de la doctrine de Fourier (quelles que soient d'ailleurs les autres influences qu'elle ait subies), et en tant qu'elle a été le principal organe de transmission de cette doctrine ; je me suis strictement limité à ce double objet. D'ailleurs les recherches que j'ai faites pourront, je crois, servir aux recherches ultérieures portant sur l'école fouriériste ou sur les mouvements historiques et sociaux auxquels elle a été mêlée : la bibliographie que j'ai établie y sera commodément utilisable. — L'école fouriériste termine le chapitre premier, et commence le chapitre deuxième, où j'étudie

1. Hubert Bourgin, *L'histoire économique de la France de 1800 à 1830, État des travaux et questions à traiter*. Cf. la *Revue*, ci-dessus, t. VI, p. 22.

l'action de la doctrine ; j'ai analysé l'œuvre de l'école, puis sa doctrine, ses idées, ses tendances, en tant qu'elles appartiennent à l'histoire du fouriérisme. Après cela, j'ai pu suivre les rapports de la doctrine fouriériste avec les différentes doctrines du socialisme, en recherchant avec précision quelle connaissance eurent du fouriérisme les théoriciens depuis 1830 jusqu'à nos jours ; les rapports une fois établis, j'ai apprécié l'influence sur les diverses parties des doctrines. Enfin j'ai tâché de déterminer l'action de la doctrine de Fourier sur l'évolution sociale.

Les conclusions auxquelles je suis arrivé peuvent être résumées ainsi qu'il suit. — 1. L'action de la doctrine de Fourier sur l'évolution sociale est minime : sur les faits, elle se limite à quelques institutions ; sur les idées, elle se restreint à quelques concepts très généraux. — 2. « Sur le socialisme au XIXe siècle, ou, plus exactement, sur les théoriciens du socialisme, l'action de Fourier a été grande. Elle a été grande surtout dans la première partie du XIXe siècle, tout le temps qu'ont été prédominantes, dans le socialisme, les conceptions idéologiques [1]. » — 3. Le grand, le long effort de propagande de l'école fouriériste, au cours du XIXe siècle, a été à peu près complètement inefficace, parce que cette propagande était essentiellement celle d'une idéologie, d'une utopie individuelle. — 4. D'autre part, quelle qu'ait été son action, la doctrine de Fourier est une des principales doctrines du socialisme, bien que tous les éléments n'en soient pas socialistes : une comparaison méthodique avec ces doctrines principales permet de l'établir sûrement [2]. — 9. Enfin, si la question de la vérification objective de la doctrine de Fourier n'a pu être résolue, on peut la renverser, et se demander « si cette doctrine ne peut servir à la connaissance de la société contemporaine, et si, unie à toutes les doctrines socialistes avec lesquelles nous l'avons trouvée d'accord, elle ne peut servir à la connaissance de la société dans son évolution » [3] ; mon travail a rassemblé, dans les limites de mon sujet, des éléments pour la solution de ce problème, et je crois que ce n'en sera pas la moindre utilité. — Hubert Bourgin.

J. Tchernoff. **Associations et sociétés secrètes sous la deuxième République (1848-1851)**, *d'après des documents inédits*. Paris, Alcan, 1905. In-8, 394 p.

Au cours de travaux qu'il a entrepris sur l'histoire du parti républicain depuis 1848 et qui lui permettront de donner une suite à son ouvrage,

1. Page 584.
2. Pages 595-606.
3. Page 608.

paru en 1902, sur *Le Parti républicain sous la Monarchie de Juillet* [1], M. J. Tchernoff a eu l'occasion de consulter, aux Archives nationales et aux Archives du ministère de la Justice, un certain nombre de documents relatifs aux associations de tout genre et aux sociétés dites secrètes, entre 1848 et 1851. Ces documents lui ont paru présenter un vif intérêt, et il s'est résolu à former un recueil des principaux d'entre eux : d'où la publication du volume qui nous occupe.

Il se compose : 1° d'une introduction consacrée à l'évolution de la législation sur les sociétés et les clubs, et à l'attitude du gouvernement et de l'administration, en matière d'exercice du droit de réunion et du droit d'association, de la Révolution de Février au Coup d'État ; 2° de deux circulaires, de juillet 1848, du garde des sceaux et du ministre de l'Intérieur sur les sociétés secrètes (chap. Ier) ; 3° d'une série, divisée en huit chapitres (II à IX), de rapports émanés des parquets généraux, et concernant les cercles et sociétés des ressorts de Montpellier, de Nîmes, de Lyon, de Paris, de Rennes, de Metz, d'Alger ; 4° de la reproduction (chap. X) d'une sorte de compilation très étendue, exécutée au ministère de la Justice à la fin de 1851 et intitulée : Travail sur le mouvement démagogique antérieur au 2 décembre, daté du 1er décembre 1851. Résumé des documents judiciaires conservés aux archives de la division criminelle. — En dernier lieu, une énumération des documents cités, un index alphabétique, une table des matières.

Il suffit de parcourir le recueil de M. T. pour constater qu'il n'est pas établi avec cette rigueur de méthode que l'on est en droit d'exiger de tout éditeur de textes : pas de notes, un médiocre souci de distinguer typographiquement les commentaires personnels des textes mêmes (dans l'introduction et p. 205 sqq.), une liste des documents cités incomplète, un index alphabétique très maigre, et, ce qui est plus grave, des indications beaucoup trop sommaires sur la provenance des éléments du volume. M. T. se contente de dire qu'il a trouvé les documents qu'il publie — et dont il donne la cote — aux Archives nationales et aux Archives du ministère de la Justice : il aurait dû ajouter que ces documents sont tirés de fonds voisins, jadis séparés par un versement mal combiné, (heureusement rapprochés d'ailleurs depuis quelques semaines [2]), et qui, constitués notamment par la correspondance politique des procureurs généraux, de la Monarchie de Juillet au second Empire, s'annoncent comme devant être, pour l'étude de notre histoire politique pendant toute une partie du

1. Cf. la *Revue*, t. III, p. 71.
2. Par un nouveau versement, sur lequel la *Revue* reviendra.

XIXe siècle, d'un prix et d'un intérêt inestimables [1]. A plus forte raison, M. T. n'indique-t-il pas comment il a fait son choix, et dans quelle proportion, au moins approximative, sont aux pièces retenues les pièces négligées. En sorte que son recueil qui, muni de ces renseignements, pourrait être un utile instrument de travail, n'a pas d'autre valeur que celle d'un carnet d'échantillons [2].

Empressons-nous d'ailleurs d'observer que ces échantillons sont de premier ordre. Tous les documents cités par M. T. offrent de l'intérêt, et quelques-uns, comme le rapport du procureur général de Lyon, de janvier 1850, sont de ces pièces dont on chercherait vainement l'équivalent dans les archives provenant du ministère de l'Intérieur. Deux faits capitaux s'en dégagent : 1° la richesse et la variété du mouvement pacifique d'association dans la France républicaine et laborieuse, après 1848 ; 2° l'incapacité absolue des préfets et des procureurs formés sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, de comprendre et d'admettre ce mouvement, et l'incroyable facilité avec laquelle ils aperçurent un peu partout, dès juillet 1848, de soi-disant sociétés secrètes. M. T. a bien vu ces deux faits, et il insiste sur eux dans son introduction, où l'on trouvera aussi un bon commentaire historico-juridique du décret du 28 juillet 1848 sur les clubs. Il est regrettable que poussé, semble-t-il, par le désir de faire connaître au public, le plus tôt possible, sa découverte, il ait mis à composer et à imprimer son livre une hâte inopportune, et dont les traces matérielles sont trop nombreuses [3]. — P. Caron.

Paul Stapfer. **Victor Hugo à Guernesey. Souvenirs personnels.** Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1905. In-12, 250 p.

Nous avions déjà, sur cette période de la vie de Victor Hugo, un volume de souvenirs. Sur les petitesses du grand homme, sur les

---

1. Surtout en l'absence des correspondances préfectorales qui, comme on le sait, manquent aux Archives nationales (Série F1c III), à peu près pour tous les départements, pour la période 1820-1851.

2. Le titre n'est pas exact. Il devrait être : *Choix de documents inédits sur les associations et sociétés secrètes*, etc.

3. Au moins à partir de la page 200. P. 211, la première ligne est incompréhensible ; p. 215, note 1, ministre de la Justice pour ministre de l'Intérieur, certainement ; p. 221, note 1, obtenue pour obtenu ; p. 239, politiquas pour politiques ; p. 254, ligne 8, une pour cette ; p. 256, ligne 19, spécial pour spéciale ; p. 261, ligne 12, Vrigues-au-Bois pour Vrignes-aux-Bois ; p. 263, ligne 22 sqq., une phrase inintelligible ; p. 266, ligne 10, dans la crainte *d'un* au lieu de dans la crainte *qu'un* ; p. 272, ligne 25, manvaise pour mauvaise ; p. 273, ligne 5, hommee pour hommes ; p. 275, ligne 11, appelés pour appelé ; p. 277, ligne 4, Direcleur pour Directeur. — L'index alphabétique de la fin porte comme titre courant : **Index bibliographique.**

désordres de sa conduite, sur la médiocrité de son âme, M. Paul Chenay avait pris soin de nous édifier. Était-ce le souci seulement d'être impartial, la crainte de paraître aimer trop un proche parent ? L'auteur, pourtant, semblait obéir encore à un autre sentiment... M. Stapfer a su se garder à la fois d'un enthousiasme béat et de ce dénigrement systématique. Il conserve sa liberté de jugement ; sa finesse ne veut pas être dupe, mais il croit inutile d'affecter un rigorisme outrecuidant. Là est le charme de son livre. De cette fréquentation assidue de plusieurs années il a gardé des souvenirs, et, dans une sorte de conversation aisée, familière, à bâtons rompus, il nous fait connaître les attitudes du poète, le sujet et le ton de ses propos, les soucis de son existence journalière. Le Victor Hugo que nous avons ici, ce n'est plus l'Exilé de chromolithographie, solennel et emphatique, sublime avec une insupportable continuité, campé sur son rocher, face au public ; ce n'est pas davantage l'égoïste hargneux, vicieux et rapace, dont un beau-frère sans illusions avait dressé la silhouette déplaisante. Il semble bien que ce soit le Victor Hugo véritable, avec ses ridicules, certes, avec ses affectations de fausse grandeur, mais simple aussi parfois, d'une politesse raffinée, d'une bonhomie cordiale et souriante. Ces entretiens valaient la peine d'être recueillis : ils sont pleins d'aperçus ingénieux ou profonds. Je cite seulement, et presque au hasard, l'admirable apologue du bourdon (p. 156), les jugements, si pénétrants même quand ils sont injustes, sur Boileau, sur Racine, sur Plaute, sur Shakespeare, sur les poètes contemporains. Parmi ces pages de critique, plusieurs sont de premier ordre ; elles nous montrent, surtout, chez le poète un souci de la correction, de la pureté de la forme, que l'on n'est pas assez disposé, d'ordinaire, à lui reconnaître.

Dans un livre de ce genre, M. Stapfer, parlant beaucoup de V. Hugo, devait parler un peu de lui-même. Il le fait avec une complaisance évidente, mais avec beaucoup de simplicité, en somme, et de bonne grâce. Je regrette seulement qu'il n'ait pas cru devoir sacrifier quelques-unes de ses nombreuses reproductions photographiques. Certaines — ce ne sont pas les portraits de V. Hugo que je veux dire — étaient inutiles. — Jules MARSAN.

Comte FLEURY. **Les drames de l'histoire**. Paris, Hachette, 1905. In-12, 326 p. (12 planches hors texte).

Sous ce titre, M. le Cte Fleury présente trois études :

1° *Mesdames de France pendant l'émigration*. M. F. retrace le départ de Mesdames Adélaïde et Victoire de Bellevue en 1791, les incidents de leur voyage en France (elles furent arrêtées à Moret et à Arnay-le-Duc), leur

réception à la cour de Victor-Emmanuel à Turin, leur séjour à Rome (avril 1791-mai 1796), l'affectueux dévouement que leur y témoigna Bernis et les égards dont elles furent entourées, leur départ de Rome à l'approche des troupes françaises, leurs pérégrinations dans le sud de l'Italie, à Caserte, à Brindisi, leur traversée de l'Adriatique, et, après une étape à Corfou, leur arrivée à Trieste, où Madame Victoire meurt le 8 juin 1797 et Madame Adélaïde le 18 février 1800.

2° *Madame de Lavallette*. L'auteur étudie sa jeunesse, son mariage et son rôle à la Cour impériale comme surveillante de la garde-robe de Joséphine. Au centre de l'étude, le procès et l'évasion de Lavallette. Une troisième partie est consacrée aux dernières années et à la folie de Mme de Lavallette.

3° *Gaspard Hauser*. Gaspard Hauser était un fils du grand-duc Charles de Bade et de la cousine de Joséphine, Stéphanie de Beauharnais. Il fut une victime de la comtesse de Hochberg, épouse morganatique du grand-duc Charles-Frédéric, grand-père du grand-duc Charles. Pour réserver le trône à ses descendants, elle se débarrassa par une série de crimes de tous les princes de la branche aînée, du fils de Charles-Frédéric, le margrave Charles-Louis, en 1801, du second fils du grand-duc Charles le 8 mai 1817, du grand-duc Charles lui-même en 1818. Le fils aîné de Charles de Bade, enlevé de son berceau quelques mois après sa naissance (octobre 1812), remplacé par un enfant mort qui fut inhumé en son nom, demeura séquestré pendant douze ans au château de Falkenhaus appartenant à la comtesse de Hochberg. Il fut alors, sous le nom de Gaspard Hauser, abandonné dans une rue de Nüremberg, où il fut recueilli par le bourgmestre, et où le chevalier de Feuerbach commença une enquête sur sa naissance et sa vie antérieure. L'intelligence de Gaspard Hauser ne s'éveilla que lentement ; de toute son enfance il ne se rappela à peu près rien, et il ne jouit jamais complètement de toutes ses facultés. Mais la curiosité dont il était l'objet, les investigations poursuivies sans relâche de ses protecteurs, inquiétèrent la comtesse de Hochberg et son fils Léopold devenu grand-duc en 1818. Un premier attentat eut lieu contre Hauser à Nüremberg en 1829, dont il ne réchappa que pour être assassiné quelques années plus tard à Anspach, le 14 décembre 1833. La même curiosité passionnée qui l'avait entouré pendant sa vie, continua à s'attacher à sa personne après sa mort. Les contemporains et ensuite les historiens se divisèrent. Un archiviste prussien, Anton von Linde, dans deux volumes parus en 1887, suivit l'enfant trouvé d'heure en heure à partir de son apparition à Nüremberg jusqu'à son assassinat à Anspach et s'efforça de prouver que Gaspard Hauser était un imposteur. Cette

thèse a été combattue par le baron Alexander von Artin, en 1892, qui a repris, développé et précisé sur la naissance badoise de Hauser les conclusions auxquelles Feuerbach était déjà arrivé du vivant même de ce dernier. M. F., après s'être livré à une étude critique de la copieuse littérature qu'a suscitée la question Hauser, se prononce sans réserve dans le même sens que Feuerbach et Artin.

Ces trois études se lisent avec agrément. M. F. a formé avec les mémoires contemporains, des documents tirés des Archives nationales et des pièces d'archives particulières, des dossiers qui représentent un travail supérieur à l'intérêt historique des sujets traités. L'odyssée de Mesdames n'a qu'un intérêt anecdotique. Le procès et l'évasion de Lavallette sont un sujet quelque peu rebattu, que l'auteur n'a pu renouveler que dans les détails. L'histoire de Gaspard Hauser est le morceau de résistance du volume. Il est regrettable que M. F. y ait sans cesse mélangé une discussion critique très menue au récit des faits. Son étude eût gagné à être allégée, quitte à être suivie d'appendices. — P. Muret.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. 1905.

Mars-Avril. = L. Bastide. *A propos des papiers et correspondance de J.-E.-L. de La Douespe.* [Renseignements sur la publication qui vient de paraître et qui contient un livre de raison, des lettres et des papiers de famille ; ce recueil constitue une série de documents importants « concernant la vie sociale et économique du Bas-Poitou, de 1746 à 1810, le rôle des protestants pendant la Révolution et les guerres de Vendée... »] — E. Henry et H. Dannreuther. *Le budget de l'Instruction publique et des Cultes de la principauté de Sedan en 1640-1641.* [Trouvé aux archives du tribunal de Sedan ; important pour l'histoire de l'Académie de Sedan.] — D. Benoit. *Mesures de Louis XIV relatives au baptême des enfants protestants de Montauban deux ans avant la Révocation.* [Le temple de M. avait été fermé, les cinq pasteurs étaient en exil ; pour éviter que les enfants réformés ne fussent pas baptisés, Louis XIV permit à un ministre de les baptiser en présence du lieutenant général.] — H. Dannreuther. *L'Église catholique et les confiscations.* [Les mandataires des protestants sortis du royaume continuaient, dans bien des cas, à leur servir la rente de leurs propriétés ; en 1718 parut un recueil intitulé : *Conférences ecclésiastiques de Paris sur l'usure...*, dans lequel l'auteur, le P. Le Semelier, déclarait « homicides des âmes des hérétiques », ceux qui « prêtaient leur nom et leur main pour leur conserver leur bien, leur en envoyer les revenus et leur donner le moyen de mourir dans leur hérésie ».] — R. L. *Un enterrement protestant à Toulouse en 1781.* [En 1781, le clergé à Toulouse était aussi intolérant qu'au moment de la Révocation.] — A. Mailhet. *Un discours patriotique de Daniel Armand, prédicant du désert (14 juillet 1791).* [Biographie de D. Armand, pasteur jusqu'en 1754, commissaire des vivres à Valence, puis juge de paix, mort en 1830. Le 14 juillet 1791, il prononça une harangue patriotique à Espenel ; l'auteur en publie le texte.] — L. Lévy-Schneider. « *Le tableau des hommes illustres* » *de la Cabale de Calvin dans le Languedoc par un converti à la religion catholique.* [Pamphlet du XVIIe siècle contre les pasteurs du Languedoc ; conservé à Aix-en-Provence ; écrit en 1662-1663 ; ce pamphlet est un « témoignage des arguments et du ton que, vingt ans avant la Révocation, les artisans de la contre-réforme adoptaient pour réveiller et entretenir le fanatisme des catholiques ».] — L. de Cazeneuve. *Un médaillon de Calvin.* [Reproduction d'un médaillon en plomb avec le portrait de Calvin ; trouvé dans l'Isère ; date du début des guerres de religion.]

La Grande Revue. 1905.

15 Mai. = Stéfane-Pol. *Complots contre Napoléon pendant les Cent-Jours (Documents inédits).* [Le premier en date aurait été ourdi par un Saxon, du nom de

De Sahla, qui s'était jadis introduit auprès de l'Empereur avec l'intention de le tuer, et avait reparu en France en mai 1815 ; un rapport de Davout à Napoléon, du 30 mai, parle de son attitude suspecte. D'autres rapports et lettres adressés à Fouché nous renseignent sur un complot royaliste, organisé à Paris, avec des ramifications en province, à la fin de juin, et qui, naturellement, n'eut pas de suite.] — L. MADELIN. *De braves gens (1873-1874)*. [Analyse du tome II de l'*Histoire de la France contemporaine* de G. Hanotaux.]

15 Juin. = G. STENGER. *La Société française pendant le Consulat. La magistrature.* [A suivre.]

La Nouvelle Revue. 1905.

1er Mai. = P. ARGENVILLIER. *Les émigrés français en Angleterre.* [Laïques et ecclésiastiques. Ces derniers, « dans un pays où leur religion était proscrite..., surent, à la fois, par des fondations d'églises, d'écoles et d'hôpitaux, reconstituer la richesse et la puissance matérielle que la Révolution leur avait ravie, et se créer un prestige moral plus grand qu'eux-mêmes n'osaient espérer. » Aucune référence.]

1er Juin. = *L. Gambetta. Lettres à un ami.* [Ces 3 lettres, adressées à André Lavertujon en 1869, et qui traitent de la situation politique, sont extraites d'un volume intitulé : *Gambetta inconnu*, contenant de nombreux documents inédits, qui paraîtra prochainement.] — G. STENGER. *Le clergé sous le Consulat. Les négociations du Concordat.*

15 Juin. = M. QUENTIN-BAUCHART. *Guillotin et la guillotine.* [Naissance de Joseph-Ignace Guillotin, près Saintes, en 1738 ; son enfance ; ses études en médecine ; son mariage avec Marie-Louise Saugrain en 1787. Sa *Pétition des citoyens domiciliés à Paris* (déc. 1788) fait connaître son nom ; il est élu député de Paris ; son rôle à l'Assemblée nationale, qui le nomme commissaire-inspecteur de la salle. Le 1er décembre, il soutient sa motion portant établissement d'une peine capitale unique ; le principe est voté. A suivre.]

La Révolution française. 1905.

14 Mai. = A. MATHIEZ. *La question sociale pendant la Révolution française.* [En 1789, la question sociale est une question bourgeoise, et non ouvrière ou paysanne ; il s'agit de savoir si le tiers état, c'est-à-dire tout ce qui n'est ni prêtre ni noble, sera quelque chose dans l'État. Les paysans et les ouvriers ne séparent pas leurs intérêts de ceux des bourgeois ; ils ne peuvent encore se passer du concours de ceux-ci et faire à eux seuls la Révolution. Les paysans se séparent les premiers de la bourgeoisie pour faire leurs affaires eux-mêmes, dans le mouvement qui suit le 14 juillet et amène les décrets du 4 août et l'abolition du régime féodal. Les ouvriers ne se séparent des bourgeois que plus tard. La Constitution de 91 les exclut de la vie publique, en fait des citoyens passifs ; la loi Chapelier leur interdit de se concerter pour faire hausser les salaires et punit la grève comme attroupement séditieux. Les troubles causés par la disette et la cherté des subsistances amènent la formation presque spontanée d'une école de théoriciens socia-

listes. La Convention vote la peine de mort contre quiconque proposera « la loi agraire », mais elle prend toute une série de mesures sociales. Les prolétaires, qui ont conquis le suffrage universel, semblent triompher ; la réaction thermidorienne amène leur chute. La Constitution de l'an III les écarte de nouveau de la vie publique, les derniers communistes périssent avec Babeuf. Leurs doctrines, recueillies par Buonarotti, passeront à la génération de 1830.] — G. Bourgin. *Contributions à l'histoire de la franc-maçonnerie sous le premier Empire : une loge à Rome en 1810.* [Quand le gouvernement impérial s'établit à Rome en 1809, le clergé lui manifeste son hostilité, la noblesse et le peuple, soit une plate courtisanerie, soit une sourde opposition ; il lui faut tenter de gagner cette population versatile, dont l'adhésion, une fois faite, serait définitive. La police impériale, sinon le gouvernement, a peut-être essayé d'employer les loges maçonniques, introduites en Italie vers le milieu du XVIIIe siècle, comme un moyen de ralliement à l'Empire. Cette hypothèse est autorisée par un document maçonnique que publie M. B., le procès-verbal des « travaux » de la loge *Marie-Louise*, le 13 juin 1810, à l'occasion du mariage de Napoléon et de Marie-Louise.] — F. Galabert. *Les Archives révolutionnaires de l'Ariège.* [Les Archives historiques de l'Ariège, incendiées en brumaire an XII, ont été en partie reconstituées, au cours du XIXe siècle, au moyen de diverses acquisitions ou réintégrations. Résumé de l'état sommaire des séries L et Q et indication des documents de l'époque révolutionnaire contenus dans les Archives communales.] — *Documents inédits : Ginguené républicain avant la République.* [Ginguené, incarcéré pendant la Terreur, écrit, de Saint-Lazare, le 7 messidor an II, au juge qui l'avait interrogé, et lui raconte que, le soir de la Fédération de 1792, il monta sur l'autel de la patrie où il chanta et fit répéter en chœur une chanson alors nouvelle, prêchant la « guerre aux rois ».]

Le Correspondant. 1905.

10 Mai. = E. Daudet. *L'Église et le Roi pendant l'émigration, d'après des documents inédits.* [Retrace, d'après la correspondance du cardinal Maury et les papiers de Louis XVIII, les efforts tentés par le prétendant pour faire avorter la négociation du Concordat. Après le 18 brumaire, les ecclésiastiques du « second ordre » avaient commencé à regagner en foule la France. Ce mouvement, regrettable aux yeux de Louis XVIII, pouvait devenir très dangereux s'il gagnait le corps épiscopal. Les prélats exilés étaient dispersés un peu partout, et formaient des groupes assez nombreux en Angleterre et en Allemagne. Déjà peu unis, ils achevèrent de se diviser sur la question du retour en France. Dès le milieu de 1800, plusieurs d'entre eux avaient repris possession de leurs sièges, malgré les adjurations de Louis XVIII, qui leur représentait les conséquences graves, pour la monarchie et la religion, de l'acte de soumission auquel ils se condamnaient. En même temps, il s'efforçait d'obtenir du pape Pie VII, qui l'avait reconnu lorsqu'il était monté sur le trône pontifical, un témoignage éclatant de cette reconnaissance : il voulait faire donner à l'archevêque de Reims, Talleyrand-Périgord, le chapeau de cardinal, et à l'abbé Edgeworth la coadjutorerie de l'archevêché de Paris. Mais cette double

demande, quoique vivement soutenue à Rome par l'agent officieux de Louis XVIII, le cardinal Maury, est éludée ; déjà les pourparlers avec Bonaparte étaient entamés. En janvier 1801, Louis XVIII doit quitter Mitau pour Varsovie; c'est là qu'il reçoit, en août, la nouvelle de la signature du Concordat, et de la démission imposée aux évêques. Après de nouvelles velléités de résistance, il se résigne. Sans doute, différents prélats restaient fidèles à sa cause, et quatorze d'entre eux, sur les dix-huit demeurés en Angleterre, refusaient respectueusement au pape le sacrifice qu'il attendait d'eux. Mais, au total, plus de la moitié de l'épiscopat français avait adhéré au pacte conclu entre Pie VII et Bonaparte. Louis XVIII, obligé de reconnaître qu'à prolonger la lutte, « il ferait plus de mal à l'Église que n'en fait le Concordat à sa propre cause », se décide à « fermer les yeux », après une nouvelle et dernière protestation.] — L. DE LANZAC DE LABORIE. *La Grande Mademoiselle, d'après une récente publication*. [Celle d'Arvède Barine, dont la *Revue* rendra compte.]

Revue des Deux Mondes. 1905.

15 Avril. = *Le 31 octobre 1870. Récit d'un témoin*. [Extrait du *Journal* du Cte d'Haussonville qui a été publié récemment par son fils et dont nous donnerons une analyse.] — *Lettres d'Hippolyte Taine. La Commune*. [Elles viennent d'être publiées dans le tome III de *La vie et la correspondance* de Taine, dont nous rendrons compte.]

Revue d'histoire diplomatique. 1905.

No 2. = P. RAIN. *Le duc de Richelieu, d'après sa correspondance publiée par la Société impériale de Russie*. [C'est une occasion de rappeler les grands traits de la carrière du duc de Richelieu, son long séjour en Russie et les services qu'il y rendit, ses scrupules à abandonner ce pays où il avait été heureux, pour prendre le pouvoir en France dans des circonstances particulièrement critiques, les soucis de son patriotisme, les résultats de son activité ; il est surtout fait allusion ici, sans références précises d'ailleurs, à sa correspondance avec le gouverneur d'Odessa, auquel il confie les difficultés de la situation, ses luttes contre les extravagances des ultras auxquels il ne parvient pas à faire entendre raison et qui le traitent de Jacobin, ses malentendus avec le comte d'Artois dont il redoute, pour la France, l'avènement prématuré, ses inquiétudes pendant la période électorale après la dissolution de la Chambre Introuvable. Cependant il n'oubliait pas Odessa, et à Aix-la-Chapelle même, en 1818, il adressait à Alexandre Ier un important mémoire sur Odessa et la Nouvelle-Russie.] — Mme C.-B. FAVRE. *La diplomatie de Leibniz*. [D'après ses œuvres publiées par le comte A. Foucher de Careil. Aux côtés de l'électeur de Mayence, Jean-Philippe de Schonborn, et de son ministre Boinebourg, Leibniz travaille à contenir l'influence politique de la France en Allemagne. Il rêvait une sorte de « politique mondiale » avant le temps, et s'intéressa à la fondation d'une compagnie germano-espagnole des Indes. Il eût voulu unir déjà les États allemands en une puissante confédération autour de l'électeur de Mayence, primat de Germaine et archichancelier de l'Empire; il y

voyait le seul moyen d'empêcher la France de fonder la monarchie universelle ; il pensait détourner l'activité de ce pays sur le Levant et l'Égypte où il indiquait le domaine naturel de son expansion. L'Allemagne unifiée eût achevé de fonder son indépendance religieuse : il eût suffi que l'archevêque de Mayence se détachât de Rome dans l'intérêt de la patrie allemande ; ces idées amenèrent l'intervention de Bossuet. A suivre.] — P. DURAND-LAPIE. *Un roi détrôné réfugié en France. Dom Antoine Ier de Portugal (1580-1595).* [Fin. Dom Antoine trouva dans Henri IV en 1589 un allié dévoué, échangea en 1592 une importante correspondance avec le nouveau pape Clément VIII, rejoignit Henri IV à Paris en 1594, et y jouit dès lors de toutes les prérogatives royales, reçut même d'importantes sommes d'argent, et il allait partir pour le Portugal avec des troupes commandées par Clermont d'Amboise, lorsqu'il mourut presque subitement le 26 août 1595, après avoir recommandé ses fils au roi de France et aux États de Hollande. Sa famille s'éteignit dans le silence en 1687.] — COMTE D'ANTIOCHE. *La Présidence du maréchal de Mac-Mahon, à propos d'un livre récent.* [A propos du 2e volume de l'*Histoire de la France contemporaine*, par M. Hanotaux, réflexions sur le maréchal, sur le duc de Broglie, sur quelques petits conflits avec le gouvernement allemand à propos des manifestations ultramontaines en France, sur les premiers signes de l'expansion de l'influence européenne à travers le monde. Il est même ici longuement question du Japon, de l'absence de la force morale en notre pays, mais cela est assez éloigné de la présidence du maréchal.] — M. BOUTRY. *L'alliance autrichienne et la diplomatie secrète.* [Article important, tiré des Archives du Ministère des Affaires étrangères, sur les vicissitudes de l'alliance franco-autrichienne dans les derniers temps du ministère Choiseul. Kaunitz soupçonnait le gouvernement français de songer à rompre l'alliance à la mort de Frédéric II ; Choiseul reprochait au gouvernement autrichien ses relations amicales avec Catherine II, qui, « à la honte du siècle, après les forfaits les plus inouïs, gouverne tranquillement, et j'ose dire insolemment, un empire » ; ainsi parle Choiseul dans une dépêche dont M. B. souligne à juste titre l'importance : à quoi Kaunitz répondait très longuement, mais non pas aussi clairement. C'est pourquoi Choiseul résolut de surveiller de très près les agissements de la diplomatie autrichienne et il y employa sa diplomatie secrète. Il envoya d'abord à Vienne, en octobre 1766, un agent nommé Geiger, qui employa beaucoup de jus de citron, mais qui n'obtint aucun résultat appréciable. Son successeur, François-Charles Barth, fut beaucoup plus heureux ; car il trouva tout près du premier ministre un complice de choix, qu'il appelle M. Freund, et qui n'était autre que François de Thugut, alors secrétaire dans les bureaux des Affaires étrangères de Vienne et destiné aux plus hautes fonctions politiques. Consciencieusement, pendant toute l'année 1768 et une partie de l'année 1769, Thugut copia et communiqua à Barth les pièces les plus secrètes de la chancellerie autrichienne, notamment à propos du prochain mariage de l'archiduchesse Marie-Antoinette ; il ne découvrit d'ailleurs aucune faute grave contre l'alliance française. Tout d'un coup, en juillet 1769, cette collaboration de Thugut et de Barth cessa par la nomination de Thugut comme chargé d'affaires à Constantinople ; ce futur chancelier de l'Autriche offrit d'ailleurs de continuer ses

services à l'égard de la France dans son nouvel emploi. Ce fut aussi la fin de la carrière de Barth, qui réussit à se faire nommer secrétaire d'ambassade avant de se retirer des affaires.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1905.

Mai. = B. [Cel COUTANCEAU]. *La campagne de 1794 à l'armée du Nord, 17 pluviôse-8 messidor an II* (suite). *2e partie. Opérations.* [II. L'échec du Cateau (9 germinal). La désignation de Pichegru, plus apte aux intrigues politiques qu'aux combinaisons de la grande guerre. Sa prise de commandement, en pluviôse an II; sa lettre aux divisionnaires, sa proclamation à la troupe manquent d'autorité et de vigueur. Sans égard aux instances de Carnot et de Bouchotte, qui lui demandent une offensive immédiate, il entreprend sur la frontière une grande tournée d'inspection, laissant le commandement au général Colaud, qui déclare le fardeau trop lourd pour ses épaules. Emplacements et effectifs de l'armée du Nord au début de germinal; travaux défensifs qui couvrent son front. En face d'elle, l'armée alliée, comprenant l'armée principale de Cobourg en cantonnements serrés entre Le Quesnoy, Valenciennes et Quiévrain (38.000 hommes), les 10.000 Anglais d'York vers Saint-Amand et Orchies, les 18.000 Austro-Hollandais du prince d'Orange à Bavay; de plus, les corps d'observation de Clerfayt et Kaunitz, qui gardent ses flancs; enfin, dans le Luxembourg, le corps de Beaulieu. Le commandement dans l'armée alliée; instruction tactique rédigée par Mack. Le 8 germinal, Pichegru se décide à attaguer Le Cateau; utilité discutée cette opération. L'armée française est mise en mouvement, le 9, sur six colonnes: les deux premières, sous le général Soland, attaquent par Ors et Pommereuil; elles sont battues et repoussées. A suivre.] — D. [Ct DE LA JONQUIÈRE]. *La campagne de 1793 à l'armée du Nord et des Ardennes. De Valenciennes à Hondtschoote.* [Introduction. Ce que l'auteur se propose: étudier les événements militaires dont la région du Nord et des Ardennes a été le théâtre du 1er août au 8 septembre 1793, en tenant compte des questions d'organisation, alors capitales, autant que des questions d'opérations, et en se préoccupant de saisir l'influence, sur l'une des armées de la Révolution, des événements de l'intérieur. Ire partie, L'offensive des alliés. Titre Ier, Organisation. I. Situation respective des forces adverses lors de la capitulation de Valenciennes. II. État général de l'armée du Nord et des Ardennes à la fin de juillet 1793. Infanterie; cavalerie; artillerie; chevaux d'attelage, convois et transports; subsistances; le commandement; discipline; l'accroissement numérique de l'armée. A suivre.] — E. [Ct PICARD]. *La guerre de 1870-1871* (suite). *La IIIe armée et l'armée de la Meuse du 13 au 23 août 1870.* [Mouvements quotidiens de ces armées entre les deux dates indiquées.] *L'armée de Châlons.* [Première partie. I. L'organisation de l'armée. Elle se compose des 1er, 5e, 7e, 12e corps et des divisions de cavalerie de Bonnemain et Margueritte; effectifs et état respectif de ces corps. Valeur de l'armée de Châlons: le commandement passable; l'instruction tactique absolument insuffisante; le matériel au-dessous des besoins; le moral médiocre. La présence de l'Empereur est une cause de gêne et d'indécision. A suivre.]

NOTES ET NOUVELLES

QUESTIONS D'ARCHIVES

Le 7 juin dernier, le *Journal officiel* a publié l'arrêté suivant :

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes

Arrête :

Art. 1er. — Il est institué une Commission spéciale en vue d'étudier les questions relatives à l'organisation des bibliothèques et des archives.

Art. 2. — Cette Commission est constituée comme il suit :

Président : M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.

Vice-présidents : MM. Ch. Dupuy, sénateur ; Cochery, député ; Paul Dislère, président de section au Conseil d'État ; A. Sorel, de l'Académie française et de l'Académie des Sciences morales et politiques, président de la Commission supérieure des archives.

Membres : MM. Édouard Millaud, sénateur ; Poincaré, sénateur ; Beauquier, député ; Gabriel Deville, député ; Massé, député ; Aulard, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, membre de la Commission supérieure des archives ; Berthélemy, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris ; Camille Bloch, inspecteur général des bibliothèques et des archives ; de Boislisle, membre de l'Institut, membre de la Commission supérieure des archives ; Brumann, conseiller d'État, directeur des affaires départementales et communales au ministère de l'Intérieur ; Châtelain, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque de l'Université de Paris ; Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général honoraire de la Bibliothèque nationale, président du Conseil de perfectionnement de l'École des Chartes, membre de la Commission supérieure des archives ; Deluns-Montaud, ministre plénipotentiaire, chef de la division des archives au ministère des Affaires étrangères ; le Ct Desbrière, chef de la section historique de l'État-major général de l'armée ; Esmein, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris ; Paul Ferrand, directeur de la comptabilité au ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes ; Jules Gautier, inspecteur général de l'Instruction publique, chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes ; Langlois, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, membre de la Commission supérieure des archives ; Luchaire, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris ; Henri Marcel, administrateur général de la Bibliothèque nationale ; Paul Meyer, membre de l'Institut, directeur de l'École

nationale des Chartes, membre de la Commission supérieure des archives ; Gabriel Monod, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris ; D. Neuville, sous-directeur de la comptabilité au ministère de la Marine, membre de la Commission supérieure des archives ; Pol Neveux, inspecteur général des bibliothèques ; Omont, membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale ; Georges Picot, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, membre de la Commission supérieure des archives, président de la Commission des bibliothèques nationales et municipales ; Prost, inspecteur général des bibliothèques et des archives ; Rébelliau, bibliothécaire de l'Institut ; Servois, directeur honoraire des archives, membre de la Commission supérieure des archives ; Tantet, chef du bureau des archives au ministère des Colonies ; Théodore Tissier, maître des requêtes au Conseil d'État, chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes ; Ch. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur ; Étienne Dejean, directeur des archives.

Secrétaires : MM. de Beauchamp, chef du 2e bureau de la direction de l'enseignement supérieur ; Guérin, chef de la section du secrétariat aux Archives nationales (direction des archives).

Secrétaires adjoints : MM. Tarsot, sous-chef du 2e bureau de la direction de l'enseignement supérieur ; Welvert, sous-chef de la section du secrétariat aux Archives nationales (direction des archives).

BIENVENU-MARTIN.

L'arrêté était précédé d'un rapport conçu en ces termes :

Monsieur le Ministre,

L'attention publique s'est portée récemment, tant sur les services des bibliothèques et des archives et leur plus utile organisation, que sur le meilleur recrutement possible du personnel qui y est affecté et sur les garanties de carrière qu'il conviendrait de lui assurer.

Des sociétés d'études, comme la Société d'histoire moderne et la Société de l'histoire de la Révolution, des sociétés professionnelles, comme la Société de l'École des Chartes, ont discuté ces importantes questions. Lors du Congrès des Sociétés savantes, tenu à Paris l'an dernier, les archivistes français s'en sont préoccupés et vous avez reçu, il y a quelques mois, les vœux qu'ils ont émis.

D'autre part, le Sénat et la Chambre des députés ont été saisis par l'initiative parlementaire de projets de loi partiels ou généraux.

Il nous a paru que le plus sûr moyen d'aboutir promptement à une réforme très désirable, mais difficile à réaliser, à raison même de la complexité du problème d'ordre à la fois scientifique et administratif, serait la constitution d'une Commission qui fonctionnerait sous votre haute direction et mettrait en œuvre les études déjà faites, de façon à préparer, au mieux de tous les intérêts en cause, l'action gouvernementale auprès du pouvoir législatif.

Si vous voulez bien, Monsieur le Ministre, approuver cette idée, nous vous

proposerions d'instituer, par un arrêté publié au *Journal officiel*, la Commission en question.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, etc.

Le directeur de l'Enseignement supérieur, BAYET. — Le directeur des Archives, Et. DEJEAN.

La nouvelle Commission vient à son heure. Les questions qu'elle va avoir à discuter sont nombreuses, importantes, délicates. Elles se divisent en deux catégories : questions concernant les archives, questions concernant les bibliothèques. Les premières, les questions d'archives, sont tout spécialement liées aux questions d'études et de recherches d'histoire, surtout d'histoire moderne. Comment, prises dans leur ensemble, se présentent-elles actuellement ?

Tout d'abord, celle des archives départementales. Le régime de ces archives, tel qu'il fonctionne depuis la monarchie de Juillet, a été souvent critiqué. L'on en connait les bases : les archives départementales, propriété du département, sont confiées à la garde d'un fonctionnaire rétribué par le département. Voici comment s'exprimait un rapport soumis, en 1902, à la Société d'histoire moderne [1] : « Lorsqu'un poste d'archiviste devient vacant dans un département, les candidats se présentent et le préfet choisit parmi eux ; il est simplement tenu à désigner un élève diplômé de l'École des Chartes. Les archivistes sont donc des fonctionnaires départementaux subordonnés aux préfets. En même temps, ils dépendent de la direction des Archives (au ministère de l'Instruction publique) ; mais l'action de l'État ne se traduit vis-à-vis d'eux que par l'intervention du directeur des Archives, lors de leur nomination, par la correspondance officielle relative aux travaux d'inventaire, et par les inspections générales, qui n'ont pas de sanction, puisque les inspecteurs ne disposent en rien, directement ou indirectement, des augmentations de traitement. En effet, les archivistes sont rétribués sur des crédits, non obligatoires, votés chaque année par les Conseils généraux. Chaque département s'administrant à son gré, les traitements sont très variables. Les augmentations ne sont dues qu'à la bonne volonté de l'assemblée départementale, et l'on a vu des cas où une élévation de traitement de 200 ou 300 francs, après 15 ou 20 ans de services, a été refusée. Les pensions de retraite des archivistes sont assurées par des versements aux caisses départementales ; ces caisses étant sans lien commun, et refusant parfois de conclure entre elles des accords, le passage d'un archiviste d'un département dans un autre est toujours chose délicate. Enfin comme les finances départementales et celles de l'État sont absolument distinctes, l'article du règlement qui autorise le directeur des Archives à appeler a Paris les archivistes départementaux ayant cinq ans de services est d'application difficile ; en effet, les Archives nationales vivent sous un régime spécial, et l'introduction d'un archiviste départemental, avec ses droits d'ancienneté et son chiffre de traitement, dans les rangs des « archivistes aux Archives nationales » (qui ont, sans exception actuelle débuté à Paris avec le traitement de la 6e et dernière classe), compromet-

1. Reproduit dans *La Révolution française* du 14 juin 1902.

trait l'avancement, déjà très lent, que ces archivistes peuvent légitimement espérer. Ainsi donc, une situation administrative mal définie, pas de hiérarchie, pas d'avancement assuré ; les fonctions d'archiviste départemental sont honorables : elles ne constituent pas une carrière. »

Ces inconvénients ont frappé depuis longtemps les esprits soucieux du développement des études historiques, et spécialement des études historiques locales, dont les archivistes départementaux sont les directeurs naturels. Les discussions, les articles se sont multipliés, et l'on peut dire que la question était mûre lorsque, le 8 février 1904, a été déposée sur le bureau de la Chambre des députés une « proposition de loi portant réorganisation générale des archives de France », rédigée par M. Coyecque (alors sous-archiviste de la Seine, maintenant sous-chef de bureau à l'Hôtel de Ville), signée de sept députés, MM. G. Deville, Barthou, Clémentel, Cruppi, Jaurès, Millerand, Simyan, et qui, après un long exposé de motifs, comprenait sept titres, à savoir : I, Constitution des archives ; II, École nationale professionnelle des archivistes-bibliothécaires ; III, Personnel des archives ; IV, Inspection générale des archives et des bibliothèques ; V, Direction générale des archives de France ; VI, Budget des archives ; VII, Mesures diverses [1].

La proposition de loi Coyecque-Deville, qui a été renvoyée à la Commission parlementaire de l'administration générale, départementale et communale, des cultes et de la décentralisation, devra être, de la part de la nouvelle Commission ministérielle, l'objet d'un examen très attentif. Elle implique en effet une réforme capitale, la *nationalisation* des archives. Supposons-la votée. Désormais seraient incorporées chaque année, à Paris aux Archives nationales, dans les départements aux archives départementales, les documents ayant, suivant les cas, plus de cinquante, de cent ou de cent cinquante ans de date, et provenant des administrations publiques, des greffes judiciaires et des études de notaire : il pourrait être sursis en fait à cette incorporation ; mais en droit elle serait toujours réalisée. Le personnel des dépôts d'archives de toute espèce se composerait d' « archivistes-bibliothécaires diplômés du gouvernement » (sortis de l'École des Chartes devenue l'École nationale professionnelle des archivistes-bibliothécaires) et répartis en neuf classes, avec des traitements variant de 3.000 francs et moins à 10.000 francs et plus. Fonctionnaires d'État, sujets à promotions, à mutations et à retraite exactement comme les professeurs de l'enseignement secondaire, les archivistes seraient payés sur le budget du ministère de l'Instruction publique, les dépenses d'archives (personnel, matériel) étant, d'autre part, à la manière des dépenses d'enseignement primaire, rendues obligatoires pour les départements.

Cette conception est très séduisante, et les avantages de la nationalisation sont évidents. Les archivistes seraient plus étroitement subordonnés à la Direction centrale, qui pourrait avoir plus d'action utile sur eux, leur confier des tâches collectives, des enquêtes ; leur situation matérielle étant améliorée, il serait possible de

1. Le dépôt de la proposition Coyecque-Deville a déterminé la formation, en mars 1904, d'une Association des archivistes français dont le premier soin a été de discuter à fond le texte soumis à la Chambre. Voir le compte rendu in extenso de cette discussion dans le *Bibliographe moderne*, 1904, n° 4.

rendre l'accès de la carrière plus difficile, d'exiger certaines diplômes, une culture générale plus large. Mais la critique n'est pas moins aisée. L'archiviste départemental est le gardien d'un dépôt appartenant au département, et destiné avant tout — ce caractère fondamental des archives publiques est trop souvent oublié — à faciliter l'administration du département. Dans ces conditions, est-il possible de faire de lui exclusivement un fonctionnaire d'État ? Est-ce même désirable ? Pourquoi, alors que, dans presque toute la France, les Conseils généraux allouent de larges crédits pour les archives départementales, impartir à l'État des responsabilités qui entraîneraient certainement pour lui, en dépit de l'*obligation* des dépenses d'archives, de nouvelles charges ? Et est-il judicieux, par ce temps d'excessive centralisation, d'anéantir une des formes trop rares de l'autonomie départementale ? — Sans doute la nationalisation pourrait rendre meilleure la situation matérielle de l'archiviste départemental ; mais sa situation morale ? Il faut ignorer l'esprit de la province pour penser qu'il jouirait de plus d'influence dans son département, auprès des sociétés savantes par exemple, lorsqu'il serait devenu un fonctionnaire d'État, un de plus, installé à la préfecture. — Le régime actuel, qui rend à peu près impraticable le retour à Paris d'un archiviste qui a débuté en province, est assurément défectueux. Mais, tout en le réformant, l'on ne doit pas oublier qu'un bon archiviste est celui qui connaît bien non seulement son métier, mais son dépôt, et qu'un dépôt ne se connaît qu'à la longue. Le personnel des archives ne saurait, sans de sérieux inconvénients, être soumis à ces mutations fréquentes qui sont normales dans l'Armée et même dans l'Université [1].

Nous serions étonnés que la force de ces objections échappât à la Commission, et qu'elle crût devoir se prononcer pour la solution, trop radicale à notre sens, de la nationalisation. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire qu'elle innove aussi gravement. En somme, que demande-t-on ? Que les archivistes soient assurés d'un traitement de début convenable, d'un avancement à peu près régulier, d'une retraite suffisante, et qu'ils puissent passer dans un nouveau département sans risquer de perdre les droits qu'ils auront acquis dans le département qu'ils quitteront. Est-il donc impossible d'y parvenir, en laissant aux départements le soin de pourvoir à leurs dépenses d'archives, mais en inscrivant au budget de l'État un « fonds de concours » qui serait employé à bonifier, dans des conditions à déterminer, les traitements des archivistes, et en instituant à l'usage de ces derniers, pour tous les départements, une caisse commune de retraites ? Ce système aurait l'avantage de donner satisfaction aux desiderata, très légitimes, des archivistes, sans porter atteinte à l'autonomie dont, en matière d'archives, les départements ont joui jusqu'ici, et dont il est préférable de ne pas les déposséder.

De toutes les questions d'archives qui se posent actuellement, celle des archives départementales est la plus grosse ; mais elle ne constitue pas à elle seule un programme de travail, et l'attention de la Commission sera sollicitée par d'autres problèmes qui, pour être d'ampleur moindre, n'en ont pas moins leur importance.

---

1. Nous n'abordons pas ici la question de la réforme de l'École des Chartes, traitée dans le projet Coyecque-Deville, mais qui exigerait un article spécial.

Par exemple, l'on sait le désordre qui règne trop souvent dans les archives des ministères ou des grandes administrations publiques, qui devraient faire aux Archives nationales des versements périodiques, mais qui répugnent à se dessaisir de leurs documents anciens et ne peuvent, faute d'un texte de loi formel, être contraints à les verser. La cause de ce désordre ? C'est avant tout l'absence d'archivistes compétents, d'hommes du métier. Le projet de loi Coyecque-Deville propose de donner au ministre le l'Instruction publique le droit d'imposer aux services publics qui voudraient garder leurs archives, des archivistes diplômés, détachés en mission renouvelable et continuant à compter au département de l'Instruction publique. Sans aller jusqu'à ce système, qui serait certainement très attaqué, ne pourrait-on faire à ces services désireux de rester détenteurs de leurs documents d'archives une obligation 1° d'employer à les classer un ou plusieurs archivistes diplômés, qui seraient fonctionnaires du service intéressé, 2° d'en organiser, suivant des règles générales à déterminer, la communication au public ?

L'on pourrait allonger la liste : agrandissement matériel des Archives nationales, stage dans les archives départementales à exiger, éventuellement, des candidats aux fonctions d'archivistes aux Archives nationales; — ouverture aux travailleurs des archives des greffes judiciaires; — centralisation et ouverture des archives notariales; — questions diverses relatives aux dates extrêmes de communication des documents d'archives, à la rédaction et à la publication des inventaires, etc., etc.

Quelles que soient, sur tous ces points, les résolutions dernières de la Commission, il est souhaitable qu'elles aboutissent à la rédaction d'une loi organique, où seront fondues, avec les dispositions nouvelles, les dispositions anciennes, les décrets, les arrêtés, les décisions, dont l'ensemble a formé peu à peu un arsenal imposant, mais qui ne fournit pas toujours les armes nécessaires. Après tout le travail théorique et pratique du XIXe siècle, maintenant que la doctrine et les procédés sont créés et éprouvés, le moment semble venu de rédiger le *Code des Archives*.

P. Caron.

— Académie des Sciences morales et politiques :

6 Mai : M. Esmein présente à l'Académie, au nom de l'auteur, l'ouvrage de M. Tchernoff intitulé : *Associations et sociétés secrètes sous la deuxième République (1848-1851)*. — M. Georges Picot présente le *Journal du comte d'Haussonville pendant la guerre de 1870-1871*, publié par son fils.

13 Mai : M. G. Monod offre à l'Académie, de la part du Bon A. Lumbroso, sa *Bibliografia raggionata per servire alla storia di Napoleone II*. — M. Ferdinand-Dreyfus lit une communication sur un projet d'assistance sociale, dû au vicomte Armand de Melun, en 1849.

20 Mai : M. Levasseur commence la lecture d'un mémoire intitulé : L'évolution des doctrines économiques et sociales sous la 3e République. — M. Th. Ribot offre à l'Académie le livre de M. Georges Dumas sur la *Psychologie de deux messies positivistes, Saint-Simon et Auguste Comte*. — M. Ritter, professeur à l'Université de Genève, lit une étude sur la généalogie de diverses personnalités célèbres de

Genève, au cours de laquelle il traite notamment de l'ascendance de Marat et de Mme de Staël.

27 Mai : M. L. Renault fait hommage à l'Académie, au nom de MM. de Lapradelle et Politis, professeurs aux Universités de Grenoble et de Poitiers, du tome Ier (1798-1875) de leur *Recueil des arbitrages internationaux*.

3 Juin : M. Levasseur continue la lecture de son mémoire sur l'évolution des doctrines économiques et sociales sous la 3e République. — M. Luchaire offre à l'Académie le tome II des *Archives historiques de la Corrèze*, publiées par M. Clément-Simon.

— Prix décernés par les Académies, en 1904, à des ouvrages d'histoire moderne :

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : Sur le prix Saintour (3.000 fr.), 1.500 fr. à *M. F. Mazerolle* pour : Les médailleurs français du XVe au milieu du XVIIe siècle. — Sur le prix Prost, des mentions honorables ont été attribuées à *M. H. Poulet* pour son travail sur : Thiaucourt (1787-1789), et à *M. F. Des Robert* pour son étude sur : Les seigneurs de Saulny près Metz.

Académie des Sciences morales et politiques : Le prix Corbay (250 francs) a été donné à *M. Vallery-Radot*, pour : La vie de Pasteur. — Sur le prix Paul-Michel Perret (2.000 fr.), 500 fr. à *M. Eisenmann* (Le compromis austro-hongrois, étude sur le dualisme), à *M. Weber* (La Compagnie française des Indes), à *M. C. Stryienski* (Un gendre de Louis XV, Don Philippe, infant d'Espagne et duc de Parme) ; mention honorable à *M. J. de Dampierre* (Essai sur les sources de l'histoire des Antilles françaises, 1492-1664). — Le prix Drouyn de Lhuys a été attribué à *M. R. Waddington* pour les trois premiers volumes de son Histoire de la guerre de Sept ans. — Nous avons annoncé (p. 509) que le prix Estrade-Delcros) avait été décerné à *M. Brette*, pour son Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789.

Académie française : Premier prix Gobert (9.000 fr.) à *M. E. Daudet*, pour son : Histoire de l'émigration pendant la Révolution française ; second prix Gobert (1.000 fr.) à *M. A. Lebey*, pour son livre sur : Le connétable de Bourbon (1490-1527). — Sur le prix Thérouanne (4.000 fr.), 1.000 fr. à *M. Chatelain* (Le surintendant Nicolas Foucquet), 500 fr. à *MM. Th. Chapais* (Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, 1665-1672), *J. Morvan* (Le soldat impérial, 1800-1814), *Servières* (L'Allemagne française sous Napoléon Ier), le *Dr Francus* (Notes et documents historiques sur les huguenots du Vivarais). — Sur le prix Halphen (1.500 fr.), 500 fr. à *M. Merki* (La reine Margot et la fin des Valois), 500 au *Cel Bourdeau* (Le grand Frédéric). — Sur la fondation Montyon (19.000 fr.), 1.000 fr. à *M. Triaire* (Dominique Larrey, 1768-1842), 1.000 fr. à *l'abbé Marin* (Algérie-Sahara-Soudan, vie, travaux, voyages de Mgr Hacquard, des Pères blancs, 1860-1901) ; 500 fr. à *MM. Jaray* (La politique franco-anglaise et l'arbitrage international), *Biovès* (Warren Hastings, 1772-1783), *l'abbé Candel* (Les prédicateurs français dans la première moitié du XVIIIe siècle, 1715-1750), *l'abbé Grente*

(Jean Bertaud, évêque de Tulle), *Jasinski* (Histoire du sonnet en France), *M. Faure* (Souvenirs du général Championnet), *le Ct de Cugnac* (La campagne de Marengo). — Le prix Furtado (1.000 fr.) a été donné à l'ouvrage de *M. le Gal Frey* sur : Français et alliés au Pé-Tchi-Li (campagne de Chine, 1900). — Sur le prix Fabien (3.200 fr.), 500 fr. à *M. Radiguer* (Maîtres imprimeurs et ouvriers typographes).

Nous n'avons pas l'habitude de commenter le palmarès annuel de l'Institut. Cette fois-ci pourtant, nous ne pouvons nous empêcher de dire notre étonnement de la présence de certains noms dans les listes que nous venons de donner ; et nous nous demandons, par exemple, comment l'Académie française a bien pu décerner le second prix Gobert, c'est-à-dire une des plus hautes récompenses dont elle dispose, à M. A. Lebey, pour un livre sur *Le connétable de Bourbon* qui n'est, pour les deux tiers — notre collaborateur V.-L. Bourrilly l'a démontré (cf. ci-dessus, p. 110 sqq.) — qu'un démarquage ou un plagiat de Mignet.

— Un certain nombre d'érudits viennent de se grouper sous la direction de Dom J.-M. Besse, Bénédictin de l'abbaye de Ligugé, pour reprendre et continuer les travaux des Bénédictins de Saint-Maur sur l'histoire des ordres religieux, spécialement « de ceux qui militent sous la règle du Bienheureux Père Benoît ». Sous le titre général de *La France monastique*, seront publiés : 1° une série de volumes in-8, à raison de deux par an, consacrés à des travaux ou recueils formant un tout (le premier, qui vient de paraître, est le tome Ier d'une réédition, revisée et complétée, du *Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France* de Dom Beaunier) ; 2° une revue appelée *Archives de la France monastique, Revue Mabillon*, qui contiendra des études de détail, des comptes rendus et une chronique, et dont le premier numéro vient de paraître (mai 1905) à la librairie Poussielgue, à Paris, 15, rue Cassette. Le prix de la souscription annuelle aux volumes et à la *Revue* est de 25 francs.

— La Commission chargée de rechercher et de publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution s'est réunie le 18 mai au Ministère de l'Instruction publique sous la présidence de M. Jaurès.

Après lecture d'un rapport de M. P. Caron, secrétaire, sur les travaux effectués par la sous-commission permanente depuis la dernière séance plénière, la Commission a entendu diverses communications sur les affaires en cours. — Deux nouvelles propositions de publications ont été discutées et adoptées : 1° proposition de MM. Ph. Sagnac et P. Caron tendant à la publication d'un volume intitulé : Le comité de féodalité et l'abolition du régime seigneural, où figureront les principaux documents de la série DXIV aux Archives nationales ; 2° proposition, émanée du comité départemental de Meurthe-et-Moselle, de publication des cahiers de paroisses de la Lorraine et des Trois-Évêchés, par les soins de M. Ch. Étienne. — Conformément à un vœu présenté par M. Ferdinand-Dreyfus, il a été décidé qu'une circulaire relative à la recherche des documents concernant les questions d'assistance serait rédigée et envoyée aux comités départementaux.

— La *Revue de Synthèse historique* continue dans son numéro d'avril la publication de la « revue générale », dont nous avons signalé le début (p. 13), de M. P. Boissonnade sur *Les études relatives à l'histoire économique de la Révolution française (1789-1804)*. La seconde partie est intitulée : Les sources de l'histoire économique de la Révolution. Collections de documents et œuvres d'ensemble collectives ou individuelles contemporaines de cette période.

— La Société d'histoire contemporaine a tenu son assemblée générale le 14 juin. Au programme figuraient, outre les allocutions et rapports d'usage, deux communications : M. de Maricourt, *Souvenirs du baron de Duplaa*, et M. L. Grasilier, *Une conséquence du blocus continental en 1810*.

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 18 juin. Elle a entendu deux communications : l'une de M. A. Brette, sur ce fameux *Plan des artistes* (1793), qui a été l'objet de tant de discussions depuis vingt ans, et dont l'existence même a été mise en doute; l'autre de M. G. Laurent sur un versement très important qui vient d'être fait par le greffe du tribunal de Reims aux Archives départementales de la Marne.

— Dans le dernier fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (janvier-février 1905), M. Henri Omont a publié un catalogue des nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1903 et 1904. Nous croyons utile — en renvoyant pour de plus amples détails à l'article de M. Omont — de signaler aux travailleurs les plus importants de ces nouveaux documents d'histoire moderne qui sont désormais à leur disposition.

Manuscrits, fonds français, nouv. acquisitions, n° 10227. Lettres (21) du connétable Anne de Montmorency à MM. de La Rochepot et d'Humières (1537).

10228. Mémoire politique sur les affaires d'Espagne, adressé au ministre Torcy par Jean Orry, seigneur de Vignori (1705).

10229. Journal de l'abbé Mulot (pub. par M. Tourneux, *Mémoires de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. 29).

10235. Correspondance et notes du président Hénault.

10252. Lettre de Joliclerc, volontaire de l'armée du Rhin (1793-96), pub. dans le *Temps*, 7-15 septembre 1903, et ensuite en un volume in-12, à la librairie Perrin (cf. ci-contre, p. 683).

10257. Mémoires autographes du maréchal de Berwick.

10265 à 10355. Manuscrits autographes, épreuves corrigées et notes des œuvres d'Émile Zola. 91 volumes.

10359. Lettres de Turgot à Desmarets, inspecteur des manufactures de la généralité de Limoges (1762-72).

10369. Correspondance d'Alfred de Musset et George Sand (1833-1835) (Pub. par F. Decori en 1904).

10395. Lettres de Mme de Staël à Fauriel.

10396. Recueil de chansons révolutionnaires, formé par Gustave Isambert. 612 feuillets.

10398. Correspondance de Moreau de Maupertuis.

20157. Correspondance et papiers de J.-B.-P. Lebrun (1748-1813)

20209-20215. Recueil de lettres de Louis XIV écrites pour le Roi par le président Rose (7 vol. Exemplaire ayant servi pour l'édition du général Grimoard, 1806).

20216. Vie en abrégé du maréchal de Tourville par sa fille.

20230. Histoire de l'expédition de la Franche-Comté par le feu roy Louis XIV, par Pélisson.

20238 à 20254. Recueil de quittances et pièces diverses du XVe au XVIIIe siècle, provenant pour la plupart de la Chambres des Comptes (17 vol. classés par ordre alphabétique).

20260 à 20275. Correspondance du comte de Tessé, maréchal de France, pendant ses campagnes en Italie et en Espagne (1694-1713). 16 vol. classés chronologiquement).

20276. Recueil de pièces relatives aux collèges britanniques en France, Paris et Douai.

20277-20278. Recueil de lettres relatives à l'histoire de Saint-Domingue (1785-1790).

20279. Recueil de pièces relatives au canal de Provence (1743-1770).

20280. Correspondance du duc de Richelieu (1766-1822). Lettres au duc Decazes (1815-1817).

20281. Recueil de pièces relatives à la publication des *Papiers et correspondance de la famille impériale.*

20455 à 20457. Papiers, poésies, correspondance d'Auguste de Châtillon (1808-1881).

20458. Souvenirs du canonnier Manière pendant la campagne d'Espagne (1808-1814). (Pub. en partie par G. Bapst, en 1892.)

20459 à 20462. « Histoire des Deux Restaurations » par A. de Vaulabelle (Manuscrits).

20468 à 20480. Œuvres de Pierre de Bourdeille, sieur de Brantôme. 13 vol.

20491 à 20503. Œuvres d'Adolphe de Circourt (1801-1879). 13 vol.

20508. Mémoires du duc de Rohan depuis la mort de Henry le Grand jusqu'à la paix de 1629.

20533 à 20535. Notes généalogiques pour servir à l'histoire des fermiers généraux (1700-1790), par M. le duc de Caraman. 3 vol.

20536 à 20542. Mémoires sur le Commerce français et étranger, recueillis par l'intendant des finances D.-C. Trudaine († 1769). 7 vol.

20543. Papiers du baron François de Tott, inspecteur général des établissements français dans le Levant (1777-1778).

20552 à 20554. Registres des recettes et dépenses pour les pensions des pages de la Grande-Écurie du Roi (1773-1792).

20567 à 20572. Papiers et correspondance du baron Dufriche-Desgenettes, médecin en chef des armées d'Italie et d'Égypte (1762-1837).

20597 à 20600. Copies de lettres autographes relatives à l'histoire de France,

provenant de Saint-Germain-des-Prés et conservées à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg (ambassadeurs de France à Rome et au concile de Trente, dépêches, instructions, XVIe siècle).

20601 à 20684. Correspondance et papiers d'Adolphe Thiers (1830 à 1877). — 28 vol. pour la Correspondance de 1830 à 1877, par années et personnages; 56 vol. et cartons de documents relatifs principalement aux événements de 1870-1872 et à la présidence de la République, voyage diplomatique (1870), occupation et libération du territoire (1871-73), négociations commerciales avec la Grande-Bretagne (1871-72), documents sur les finances, l'armée, la guerre en province, la défense et le siège de Paris, la Commune de Paris, les rapports journaliers du Préfet de police de 1871 à 1873. De tous ces registres et cartons, sont, actuellement, seuls communicables, les cartons contenant les adresses envoyées à Thiers par les municipalités (1871 à 73), et ceux qui concernent l'emprunt pour le paiement de l'indemnité de guerre (1871), le second emprunt (1872), la libération du territoire. Mlle Dosne, donatrice de ces documents, a d'ailleurs utilisé des fractions importantes du « fonds Thiers » pour les deux publications faites par ses soins : *Occupation et libération du territoire, 1871-1873* (Paris, 1900) et *Notes et souvenirs de M. Thiers, 1870-1873* (Paris, 1901), publications que la *Revue* a analysées (cf. t. IV, p. 546, et t. V, p. 286).

— M. A. Lesort, ancien archiviste de la Meuse, tout récemment nommé archiviste d'Ille-et-Vilaine en remplacement de M. Paul Parfouru décédé au mois de janvier, venait d'obtenir, au moment même où il a quitté la Meuse, deux versements de nature à enrichir singulièrement les archives départementales de Bar-le-Duc. Il avait fait rentrer le fonds considérable des archives judiciaires de l'ancien duché de Bar, qui ne renferme pas moins de 5.418 liasses ou registres, du XVe au XVIIIe siècle. Ces pièces étaient conservées jusqu'ici au palais de justice de Saint-Mihiel et l'accès en était difficile aux travailleurs. L'autre versement, accordé en principe et qui va s'effectuer, est celui des papiers des tribunaux de l'époque révolutionnaire, conservés aux greffes de Saint-Mihiel, Verdun et Bar-le-Duc.

— M. Brutails, archiviste de la Gironde, vient d'obtenir le versement aux archives départementales d'un fonds très important pour l'histoire de la Révolution à Bordeaux : ce sont les papiers de la commission militaire de Bordeaux qui, sous l'impulsion de Julien, eut pour tâche principale de réprimer le mouvement fédéraliste dans le département. Ces documents, conservés au greffe de la Cour d'appel, étaient complètement inconnus des historiens.

— M. Henri Herluison, historien et archéologue, né à Orléans en 1835, est mort dans sa ville natale le 8 mai dernier. Libraire-éditeur à Orléans pendant de longues années, M. Herluison était devenu, après avoir cédé sa maison, conservateur du musée historique et du musée Jeanne Darc, succédant ainsi à Mgr Desnoyers; il était président de la Société historique et archéologique de l'Orléanais au moment de sa mort.

De bonne heure, M. Herluison s'était occupé de réunir des documents sur les

artistes de sa province. En 1863 il publie *Les artistes orléanais*, en 1866 une *Notice sur Antoine Masson, graveur orléanais*. Il comprit, à la suite de Jal, l'importance des actes de l'état civil parisien pour la biographie des artistes et concurremment avec Eugène Piot recueillit d'abondantes notes aux archives de l'Hôtel de Ville. Grâce à ces érudits, nous n'avons pas tout perdu dans le déplorable incendie qui devait consumer ce précieux dépôt. M. Herluison fit paraître ses copies en 1873 sous ce titre : *Actes d'état civil d'artistes français, peintres, graveurs, architectes, extraits des registres de l'Hôtel de Ville détruits en 1871 ;* il faut joindre à ce volume les brochures complémentaires relatives aux *Musiciens et comédiens* (1876) et aux *Relieurs* (1892).

C'est aux *Réunions des Sociétés des Beaux-Arts des départements* que M. Herluison a donné ses plus intéressantes études, écrites la plupart en collaboration avec M. Paul Leroy. Il fut, en effet, de cette phalange de bons travailleurs qui, à l'appel de Montaiglon et du marquis de Chennevières, entreprirent de retracer l'histoire de nos artistes dans les provinces, et par une étude attentive des œuvres et des documents composèrent de solides monographies, apportant ainsi les meilleurs éléments pour constituer un jour l'histoire détaillée de l'art français moderne. Nous citerons parmi ces travaux : en 1888, la publication du *Marché passé à Cléry avec Michel Bourdin pour la reconstruction du tombeau de Louis XI (1617) ;* en 1895, des recherches sur *Pierre Mignard ;* en 1896, l'étude sur *L'architecte Delegardette ;* en 1897, les *Notes artistiques sur les auteurs dramatiques, les acteurs et les musiciens dans l'Orléanais ;* en 1898, la *Notice sur Sergent-Marceau peintre et graveur ;* en 1899, les *Notes pour servir à l'histoire de l'art dans l'Orléanais sous la Révolution, le Consulat et l'Empire ;* en 1902, *Les débuts de la lithographie à Orléans ;* en 1904, *Les sculpteurs Gois père et fils*.

Très informé de la bibliographie orléanaise et des curiosités artistiques de la province, M. Herluison a rendu de grands services à ses confrères qui avaient besoin de renseignements sur l'histoire locale : tous ceux qui ont eu recours à son obligeance garderont le souvenir de son aménité et de sa parfaite courtoisie. — G. Br.

— On annonce que le vicomte Spoëlberch de Lovenjoul, le bibliographe et bibliophile bien connu, vient d'offrir à la Bibliothèque nationale la série complète des numéros constituant la première année (1836) du journal *La Presse* fondé par Émile de Girardin. Cette année manquait encore à la collection de notre grand dépôt.

— On annonce l'apparition d'un nouveau périodique universitaire, les *Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix*, que l'on peut trouver à Paris à la librairie Fontemoing.

— Le congrès annuel de l'Association française pour l'avancement des sciences, qui sera tenu à Cherbourg du 3 au 10 août prochain, comprendra une section d'histoire, qui discutera notamment les trois questions suivantes : 1° Les sources de l'histoire de Cherbourg ; 2° Plan d'une bibliographie de l'histoire maritime de

la France ; 3° Le rôle des sociétés d'histoire locale dans l'élaboration d'une Biographie nationale de la France.

— Nous avons omis de signaler en temps utile l'achèvement d'une publication dont nous avons jadis analysé la première partie : nous voulons parler de la *Correspondance politique et administrative de Miromesnil, premier président du Parlement de Normandie*, publiée pour la Société de l'histoire de Normandie par M. P. Le Verdier (Rouen, Lestringant ; Paris, A. Picard, in-8). Aux deux premiers tomes, dont nous avons rendu compte (cf. la *Revue*, t. II, p. 629), ont succédé un troisième volume (1901, XLIV-471 p.), puis un quatrième (1903, XLII-298 p.), enfin un cinquième et dernier (1903, XXXV-319 p.). La première pièce du tome III est datée de 1763, la dernière du tome V de 1771. Sauf exception, toutes les pièces reproduites sont conservées à la Bibliothèque de Rouen et ont la même origine : ce sont les lettres assidûment échangées, depuis 1763 surtout, entre Miromesnil et le contrôleur général L'Averdy. Outre les affaires courantes, elles traitent de trois grosses questions : l'affaire du Parlement de Rouen en 1763-1764 (t. III), la crise du Parlement de Bretagne, avec le procès La Chalotais, et la démission du Parlement de Navarre, 1765 à 1767 (t. IV), la cherté des grains et les approvisionnements en Normandie de 1767 à 1771 (t. V). Le zèle de l'éditeur, dont nous nous étions plu à louer les heureux effets dans les deux premiers volumes, s'est soutenu jusqu'au bout ; introductions analytique, tables des sommaires des lettres, tables des noms et des principales matières, rien ne manque à cette fin du très utile recueil de M. Le V. On souhaiterait que beaucoup de Sociétés savantes de province eussent les ressources, l'activité et la méthode nécessaires pour mener à bien, en quatre ans, des publications documentaires de cette ampleur. — P. C.

— Cne Istomin. *La flotte de la Baltique il y a cinquante ans, 1854-1855*. Saint-Pétersbourg, 1904. — On s'accordait généralement à penser jusqu'ici que si, en 1854-1855, la flotte anglo-française n'approcha pas de Saint-Pétersbourg, ce ne fut certainement pas par crainte de la flotte russe, qui était alors en piteux état. M Istomin s'élève contre cette opinion, qu'il considère comme mal fondée. Sans doute, il reconnaît que tout n'était pas parfait ; il admet l'infériorité foncière de la flotte russe, presque uniquement composée de navires à voiles, peu capables de résister aux vaisseaux à vapeur des alliés, l'inexpérience des équipages, la médiocrité des défenses côtières. Mais il n'en persiste pas moins à croire que l'organisation des forces navales russes était suffisante pour en imposer aux alliés, et qu'en effet elle leur en imposa.

La démonstration n'est pas convaincante. Il reste vraisemblable que si les Anglo-Français n'entreprirent rien, durant la guerre de Crimée, dans le golfe de Finlande, c'est que, connaissant mal ces parages, et, dépourvus de bonnes cartes, ils craignirent de compromettre leurs vaisseaux. D'où une série d'hésitations qui finalement sauvèrent Saint-Pétersbourg d'une attaque. — A. My.

— M. le Ct Sauzey continue (cf. la *Revue*, t. IV, p. 304) ses études sur *Les Allemands sous les aigles françaises, Essai sur les troupes de la Confédération du Rhin*

(*1806-1813*). Il étudie, dans son second fascicule, *Le Contingent badois* (avec une préface de M. J. Margerand, Paris, Chapelot, 1904, in-8, XII-172, p. ; prix : 6 fr.), qui, composé de troupes des trois armes, figura honorablement dans les armées impériales, notamment en 1809, pendant la campagne d'Autriche, en 1812 et 1813, pendant les campagnes de Russie et d'Allemagne, et en Espagne de 1808 à 1813. M. S. a retracé ses services d'après les sources imprimées, et il a tiré bon parti des ouvrages allemands, spécialement des souvenirs du général comte de Hochberg, fils du prince Charles-Frédéric de Bade. Le chapitre VII est consacré aux uniformes des troupes badoises de 1806 à 1813 ; et le livre est accompagné de gravures et d'une carte d'Espagne, portant l'itinéraire du Contingent badois. La précision des références laisse parfois à désirer. — Page 31, lire Essling au lieu de Wagram ; page 32, l'allusion à la surprise des ponts de Vienne n'implique-t-elle pas une confusion entre 1805 et 1809 ?

— Abbé J.-M. MEUNIER. *Les passages du pape Pie VII dans la Nièvre*. Nevers, Vallière, 1904 in-8, 109 p. — Pie VII est passé par la Nièvre, la première fois, en 1804, se rendant à Paris pour le couronnement, la deuxième, en 1812, conduit à Fontainebleau. C'est à ces épisodes d'histoire locale que l'abbé M., honorablement connu par des travaux de linguistique, a consacré ces *Études historiques*. Pour raconter le premier, il a eu recours aux archives municipales des communes [1] par où le pape a traversé le département, surtout Nevers, La Charité, Cosne, aux archives de l'Institut des sœurs de la Charité de Nevers, à des registres paroissiaux et de fabriques, aux publications de l'époque, particulièrement l'*Annuaire du département* de Gillet, pour 1806, puis à l'histoire de Pie VII par le chevalier d'Artaud ; les Archives nationales, consultées, n'ont rien donné. Pie VII fut fort bien accueilli par la population, entraînée d'ailleurs par l'enthousiasme factice des fonctionnaires stylés ; à Cosne, un certain abbé Leblanc fit au pape un beau discours latin, où se révèlent les sentiments intimement bonapartistes d'un prêtre que la Restauration mit sous la surveillance de la police (p. 41). Au reste, est-ce à la mairie ou à l'Hôtel du Grand-Cerf que Pie VII coucha, c'est ce qu'on ne sait pas. Voilà les résultats du premier récit de M. M., qui trouvant son sujet un peu maigre, l'a enrichi d'excursions de toute espèce, de textes in-extenso assez inutiles et rarement cotés, et aussi de fleurs de rhétorique un peu fanées (p. 25, 84) et d'allusions oiseuses à la politique actuelle (p. 48). — Le deuxième voyage de Pie VII dans la Nièvre fut tout différent : ce n'était pas la puissance spirituelle convoquée par la puissance temporelle pour orner et sanctifier l'avènement d'une dynastie, c'était un malheureux vieillard prisonnier, entraîné dans une berline incommode, douloureusement malade, entre des gendarmes, dans le silence des campagnes non prévenues et des villes endormies. Le pape s'arrêta à Barbeloup, près Tronsanges : le grand-père de l'auteur, alors âgé de 12 ans, le vit, fut interrogé par lui, lui parla, le servit, et conserva de cette entrevue des souvenirs que le petit-

1. A signaler, p. 21, une note sur l'état lamentable des belles archives de Saint-Pierre-le-Moûtier.

fils a utilisés pour son second récit. C'est d'ailleurs à Pie VII que M. M. doit d'être prêtre, les portes du séminaire lui ayant été ouvertes par l'évêque de Nevers à l'occasion de l'érection d'une colonne, en 1867, pour remémorer le passage du pape à Tronsanges, et en souvenir du rôle de son grand-père en 1812. C'est ce qui explique le ton général de l'opuscule, noyé dans une phraséologie un peu trop ecclésiastique [1], et où, au lieu de la série naturelle des événements imprévus, apparaît le fatalisme de la grâce qui désigne les hommes et les lieux pour la réalisation des desseins divins. — G. Bn.

— Gustave Geffroy. *Les musées d'Europe. Versailles.* Paris, Per Lamm, [1904], in-8, VIII-160 p. (gr.). — M. G. Geffroy a entrepris une série d'ouvrages illustrés, destinés au grand public, dans lesquels il décrit les principales richesses artistiques conservées dans les musées d'Europe. Même dans ces livres de vulgarisation, l'on reconnaît l'homme de goût délicat et l'écrivain de race. Le dernier volume paru, consacré à Versailles, prouve la rare faculté d'assimilation de M. G. Peu disposé par ses goûts personnels en faveur de la pompe du Grand Siècle, il a su néanmoins apprécier avec pénétration et sympathie la grandeur des lignes de l'architecture de Mansart et l'harmonie des ensembles décoratifs de Lebrun. Il est curieux de comparer les divers jugements émis depuis un siècle sur ce grand ensemble d'art français classique. Le livre de M. G., comme le *Versailles* récent de M. A. Pératé — de tout autre importance, il est nécessaire de le dire en passant, — seront pour l'avenir des témoignages précieux de la manière dont était compris et goûté, au début du XXe siècle, l'art de Versailles.

M. G. se montre, sur l'histoire du château royal, bien informé, ayant lu les récents travaux de l'érudition contemporaine, qui ont rectifié bien des légendes longtemps accréditées. La partie la plus intéressante du volume est celle consacrée aux collections du musée. Là, l'auteur a fort bien démêlé le bon grain de l'ivraie, attirant l'attention du futur visiteur sur les vraies curiosités artistiques, qui sont les portraits, laissant de côté, par un dédaigneux silence, la vaste et lamentable série de toiles représentant des batailles et des hauts faits de nos rois, depuis Charlemagne passant les Alpes jusqu'à Louis-Philippe octroyant la Charte aux Français. Quand le reclassement des portraits, travail entamé depuis une dizaine d'années et trop lentement poursuivi, sera terminé, c'est-à-dire quand toutes les peintures authentiques seront convenablement reposées, alors l'on possédera, en ce lieu, les éléments d'une histoire complète du portrait en France du XVIe au XIXe siècle. Tout n'est pas de premier choix certes, mais l'ensemble est unique. La réunion de toutes ces figures historiques, accomplie par la volonté de Louis-Philippe, servira à garder sa mémoire, sans qu'il soit possible toutefois de lui pardonner le stupide vandalisme qu'il montra à l'égard de l'art décoratif du XVIIIe siècle, l'arrachement des boiseries et le badigeon salissant les plus délicats ornements.

M. G. s'est également tenu au courant des multiples rectifications apportées à l'iconographie des personnages, principalement du XVIe et du XVIIIe siècle, depuis

1. En particulier la dédicace à Pie X.

plusieurs années. Cependant, quelques erreurs se sont glissées aux légendes des gravures : p. 30, le tableau montrant Louis XIV distribuant des croix de Saint-Louis n'est pas de Nocret ; p. 31, Louis XIV se promenant près de Vincennes est l'œuvre de Van Der Meulen en 1669 ; p. 38, le portrait est celui de Jean-Balthasar Keller, par Rigaud, et non celui de Morant par Largillière. — G. Br.

— Général Zurlinden. *La guerre de 1870-1871. Réflexions et souvenirs.* Paris, Hachette, 1904, in-12, 360 p. — Comme le titre l'indique, ce volume se compose de deux éléments, des « réflexions » et des « souvenirs ». Les « réflexions » sont, en somme, un récit, très succinct nécessairement, de la guerre franco-allemande, vue de haut ; nous n'avons rien à en dire. Les « souvenirs », qui n'occupent que 70 pages sur 360, présentent un intérêt plus précis ; le général Zurlinden était, en 1870, aide de camp du général d'artillerie de Berckheim, à l'armée du Rhin, et c'est à l'aide de notes prises sur le vif qu'il a rédigé le récit de ce qu'il a vu ou fait à Metz, pendant les grandes batailles d'août, pendant le blocus et lors de la capitulation, et ensuite en Allemagne, à Glogau, d'où il réussit à s'évader à la fin de décembre 1870.

— R. de Sèze. *Baylen et la politique de Napoléon, à l'occasion d'un livre récent.* Accompagné d'une carte. Lyon, Imp. Emmanuel Witte, 1904, in-8, 116 p. — Cet opuscule est une longue analyse, bien présentée, de la partie capitale de l'ouvrage du lieutenant-colonel Titeux sur le général Dupont (1903). L'auteur fait siennes, sans réserves, les conclusions de M. Titeux ; il estime que la responsabilité personnelle de Napoléon a été gravement engagée dans l'affaire de Baylen, et que le procès de Dupont n'a été qu'une odieuse parodie de justice. « L'on peut affirmer que le nom du général Dupont manque à la gloire de l'Arc de Triomphe ».

— Le mémoire intitulé : *Le Conseil général de Seine-et-Marne sous le Consulat et l'Empire* (Fontainebleau, Imp. Bourges, 1904, in-8, 136 p.) qui a valu à M. A. David le grade de licencié ès lettres, est un résumé consciencieux et qui, combiné avec les documents de la série F[1c] III aux Archives nationales et de documents comme les Mémoires de Plancy (cf. ci-dessus, p. 491), pourra rendre des services. Mais l'auteur aurait dû indiquer ses sources plus exactement qu'il ne l'a fait. — A la page 121, ligne 19, lire : préfet de la *Doire* et non de la *Loire*.

— F. Brunetière. *Histoire de la littérature française classique.* Tome premier. Première et deuxième parties. Paris, Delagrave (1904-1905), in-8, IV-485 p. — Il n'est pas temps encore de juger cette grande histoire de la littérature française, qui n'en est qu'à ses débuts. Déjà cependant apparaissent les lignes essentielles du plan, cette vigueur de pensée et cette ampleur de forme. S'il est permis de concevoir autrement la méthode de l'histoire littéraire, il serait puéril de nier ce qu'il y a là de puissance synthétique et de profondeur. L'hypothèse évolutive n'est sans

1. Voir la *Revue*, t. IV, p. 41.

doute qu'une hypothèse ; mais en étudiant, à sa lumière, l'histoire de notre littérature, M. F. Brunetière a renouvelé la critique et a marqué sa place parmi les grands remueurs d'idées, à la suite de Sainte-Beuve, de Taine et de Renan. A peu près seul, je crois, à l'heure actuelle, il était capable d'entreprendre une œuvre du genre de celle-ci, large et précise, oratoire, historique et philosophique tout ensemble. Ces deux premières parties étudient *le mouvement de la Renaissance* et *la Pléiade ;* la troisième, *la détermination de l'idéal classique*, sera la conclusion du tome premier. — J. M.

— Albéric CAHUET. *La question d'Orient dans l'histoire contemporaine (1821-1905)*. Préface de M. Frédéric Passy. Paris, Dujarric, 1905, in-12, 537 p. — Nous possédions déjà un assez grand nombre d'ouvrages sur la question d'Orient au XIXe siècle. M. Debidour, dans son *Histoire diplomatique de l'Europe*, l'a étudiée jusqu'à et y compris le traité de Berlin. MM. Thureau-Dangin et de la Gorce ont retracé les principales phases du conflit oriental sous Louis-Philippe et Napoléon III. M. Driault, dans son tableau d'ensemble de *La question d'Orient*, a fait une large part aux crises postérieures à 1878. M. Bourgeois, dans le tome II de son *Manuel de politique étrangère*, avait raconté l'indépendance hellénique, et devait, dans son tome III, achever l'histoire de la question d'Orient. Enfin chaque phase du conflit oriental au XIXe siècle avait fait l'objet de chapitres spéciaux dans l'*Histoire générale* de MM. Lavisse et Rambaud. Et je ne cite ici que des ouvrages français dont la plupart sont des manuels, qu'on trouve facilement et qui sont d'une consultation aisée. Dans ces conditions, était-il nécessaire de publier un manuel de plus sur la question d'Orient ? Oui, si l'auteur avait pu voir les correspondances diplomatiques ou des documents inédits. Non si, comme c'est le cas pour M. Cahuet, il ne fait qu'utiliser des ouvrages de seconde main, dont beaucoup ont déjà été utilisés avant lui (je signalerai cependant, dans l'analyse des grands accords orientaux, des notes inédites tirées du cours de M. Renault). Le manuel de M. C. est d'ailleurs un bon livre, bien divisé, clair, où l'on trouve l'essentiel sans détails inutiles. Il représente de nombreuses lectures et un sérieux effort. Son seul tort est de venir après beaucoup d'autres et ne pas en différer suffisamment. — P. MU.

— Frantz FUNCK-BRENTANO. *Les Nouvellistes*, avec la collaboration de M. Paul d'ESTRÉE. Six planches hors texte. Paris, Hachette, 1905, in-12, 331 p. — Les auteurs traitent d'abord de considérations générales sur l'emploi des nouvellistes dans la société de l'ancien régime ; ils y remplaçaient la presse pour donner au public les nouvelles dont il était aussi curieux qu'aujourd'hui, nouvelles d'État, nouvelles littéraires ou mondaines, du Parnasse ou des ruelles : certains payaient en nouvelles leur *écho* (pour *écot*, p. 24) à la table où on les invitait. Tous d'ailleurs cherchaient la vérité pour conserver leur réputation ; ils avaient des correspondants dans les pays étrangers, à la suite des armées, comme les journaux contemporains, et avaient plus ou moins de crédit sur le public. — Puis on passe en revue les endroits dans Paris où les nouvellistes tenaient leurs bureaux d'informations : le Pont-Neut d'abord, le Forum parisien du temps de la Fronde, le point

de départ des mouvements d'opinion et des remous populaires ; sous Louis XIV, la Galerie du Palais et sa longue rangée de boutiques ; les galeries voûtées des Célestins et des Cordeliers, où brilla de 1608 à 1611 Antonio Perez comme président d'un cercle de nouvellistes ; le Luxembourg, le jardin des débats politiques et littéraires, alors la promenade favorite des Parisiens ; les Tuileries, jadis réservées aux hommes portant l'épée et aux femmes en coiffe, où brilla pendant une une grande partie du XVIIIe siècle le « bonhomme Métra », possesseur d'un nez si grand que sans être un sot il aurait pu ne pas voir plus loin ; le Palais-Royal enfin, avec son arbre de Cracovie, Cracovie synonyme ici de mensonge ; il ne s'y disait pas que des mensonges, car, outre que les nouvellistes parfois trompés s'efforçaient souvent de n'être pas trompeurs, le Palais-Royal fut le centre des grands mouvements populaires du commencement de la Révolution; aussi la police y était-elle fort vigilante ; il y avait des nouvellistes policiers dont les rapports aboutissaient parfois à des détentions en *charte* privée (pour *chartre* p. 249). — Cela conduit enfin le livre à caractériser l'influence de l'opinion publique, même en ce temps d'absolutisme ; les financiers et même les ministres étrangers le savaient bien et y entretenaient des prôneurs attitrés. Les derniers chapitres, sur les Préludes, sur la Révolution, sont moins intéressants, car ils sont peu nouveaux, par exemple sur les origines du mouvement qui aboutit à la prise de la Bastille ; d'ailleurs ce fut le temps de la naissance des journaux, qui furent aussitôt extrêmement nombreux et mirent fin au rôle des nouvellistes. — J.-E. D.

— *Jolicler*c, *volontaire aux armées de la Révolution. Ses lettres* (*1793-1796*), recueillies et publiées par Etienne JOLICLER, avec une introduction et des notes par Frantz Funck-Brentano. Paris, Perrin, 1905, in-12, 256 p. — Nous avons parlé (cf. t. V, p. 86) de ces lettres et dit leur intérêt exceptionnel lorsque le *Temps* les a publiées. Leur détenteur, M. E. Jolicler, a cru bon, en même temps qu'il remettait les originaux à la Bibliothèque nationale (voir ci-contre, p. 674) de les rééditer en un volume. Il a eu raison. D'abord un volume in-12 est plus commode à manier que sept numéros d'un journal de grand format. Ensuite, à en juger par la comparaison des deux textes, celui du journal et celui du livre, et étant admis que le second est le bon, la publication du *Temps* avait été faite trop vite ou d'après une méthode vicieuse : des mots, des paragraphes entiers sont omis, des noms propres sont estropiés ; en outre, une lettre XVIII (10 février 1796) a été retrouvée que le *Temps* n'a pas donnée ; enfin le *Temps* indiquait que l'auteur avait été tué à la fin de l'année 1795 : c'est inexact, et la Conclusion de M. E. Jolicler nous apprend que l'ex-volontaire ne mourut qu'en 1832. — L'introduction de M. Fr. Funck-Brentano, sur les volontaires en général, est écrite d'après les livres et documents connus.

— A. LEFRANC et J. BOULENGER. *Comptes de Louise de Savoie* (*1515, 1522*) *et de Marguerite d'Angoulême* (*1512, 1517, 1524, 1529, 1539*). Paris, Champion, 1905, in-8, VIII-122 p. — Tous ceux qui, s'occupant de l'histoire du XVIe siècle, savent

par expérience à quelles difficultés on se heurte lorsqu'il s'agit de dresser avec quelque précision les notices biographiques des personnages de ce temps, sauront gré à MM. Lefranc et Boulenger de leur publication. Les « états de maisons » des rois, princes et princesses du sang, fournissent les renseignements les plus précieux sur les noms, titres, gages, etc., des officiers domestiques qui étaient attachés à leurs personnes et qui se trouvaient par là-même investis d'une part d'autorité et de fonctions publiques : c'est toute la cour et une bonne partie du gouvernement dont de pareils états nous présenteraient le tableau, si nous les avions au complet. Et comme d'autre part, roi, princes et seigneurs se piquaient de pensionner les lettrés et les savants, il est aisé de voir en quoi les comptes peuvent être utilisés par les historiens de l'humanisme. M. M. L. et B. publient les comptes de Louise de Savoie pour les années 1515 et 1522 seulement, et ceux de Charles, duc d'Alençon, pour les années 1512, 1517 et 1524, de Marguerite d'Angoulême pour les années 1529 et 1539. Le texte en est emprunté à des copies contenues dans le manuscrit 848 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, confronté pour les comptes du duc d'Alençon et de Marguerite avec celles des ms. français de la Bibliothèque nationale 7853 et 7856 [1]. Les éditeurs se sont contentés de reproduire tels quels les manuscrits, en rétablissant par conjecture les mots que l'humidité ou la dégradation du papier avaient fait disparaître. Ils ne se sont pas préoccupés d'annoter leur texte ni d'identifier les personnages ; on ne saurait raisonnablement le leur reprocher : une table des noms très complète permet de retirer de leur publication tout le profit qu'elle comporte. Et s'il est vrai que M. Boulenger ait l'intention de publier, sur ce modèle, les comptes de François Ier, des enfants de France, etc., qui subsistent encore, on ne peut qu'applaudir à cette résolution et souhaiter qu'il mette promptement son projet à exécution, et, ce faisant, il ne rendra pas un petit service aux historiens du XVIe siècle. — V.-L. B.

— Comte Fédor Golovkine. *La cour et le règne de Paul Ier, portraits, souvenirs et anecdotes*, avec introduction et notes par S. Bonnet. Avec cinq portraits. Paris, Plon-Nourrit, 1905, in-8, v-448 p. — Ces Mémoires sont tirés des archives du château de Monnaz, près de Lausanne. Ils sont précédés d'une importante introduction historique sur les Golovkine, par S. Bonnet (p. 1-96). — Puis ils consistent en un long morceau du comte Fédor sur la cour et le règne de Paul Ier (p. 97-193) : c'est une contribution sérieuse à la connaissance de ce prince bizarre et malfaisant, qui chassa tous les serviteurs et ministres de Catherine II, qui improvisa dans les plus hauts grades les fonctionnaires les plus incapables uniquement pour faire montre de son autorité (p. 133), qui s'amusait aux pires fantaisies, faisait annoncer à tout le monde diplomatique la naissance de son fils

1. Inexactement mentionné, p. v, lignes 19 et 20, sous les cotes 7863 et 1856. — Page 1, ligne 4, on peut suppléer comtesse [du Mayne]; le Senalis dont il est question p. 15 est Robert Ceneau, le futur évêque d'Avranches; p. 13, faut-il lire Georges de Vercle ou de Verele ? On trouvera B. N., fr. 10390, des fragments de compte de ce personnage, alors notaire et secrétaire du roi, pour l'année 1527. Le sr d'Yzernay mentionné p. 80 et 95 s'appelait Gabriel Féau.

Michel en pleine nuit (169-170), faisait coucher le comte Fédor au-dessus d'une baignoire dans l'espoir qu'il y tomberait (116), faisait entrer des tambours dans la chambre à coucher de sa femme pour la réveiller en sursaut et lui faire bien peur (p. 138); il y a notamment quelques pages (p. 177-183) sur la prise de possession de la grand-maîtrise de Malte « au milieu des actes les plus illégaux et ridicules ». Ce manuscrit s'arrête tout à coup au milieu de l'année 1799, le reste ayant été apparemment confisqué. — Ensuite il y a une ample collection de portraits, souvenirs et anecdotes (p. 195-387); quelques-uns sont très piquants, sur Frédéric le Grand, sur Cobenzl (213-216), sur la reine Caroline de Naples, sur son mari Ferdinand (260-261), sur le chancelier Nesselrode qui toute sa vie « eut l'air d'un embryon échappé à l'esprit de vin » et dont la femme était si grande et forte « qu'elle lui donnait l'air d'être tombé de sa poche » (288-293), sur Narbonne, fils, dit-on, de Mme Adélaïde et de Louis XV ou du Dauphin (312-319), sur la colonie russe à Florence en 1816-1817, où ces souvenirs se rencontrent avec ceux de la comtesse d'Albany, sur les amours de la princesse de Galles Caroline de Brunswick et de son courrier Bergami (356), sur la rencontre de Mme de Staël et de Napoléon à Milan où elle avait préparé de si belles répliques et où elle ne trouva rien à répliquer à cette observation sur ses « appas » : « Vous avez sans doute nourri vous-même vos enfants? » (p. 378), sur ce bon négociant de l'île Bourbon si fier de connaître la formule « Ex libris » qu'il la fit mettre sur ses fusils et ses pistolets (p. 382). — Le volume se termine par quelques lettres des correspondants de Golovkine : des lettres très pressantes de Mme de Staël qui veut absolument le voir, ignorant qu'il l'appelle « la saltimbanque de Coppet » (p. 391-398), de Joseph de Maistre, de Boissy d'Anglas, de Capo d'Istria, du comte de Coigny. — Ces souvenirs sont écrits sous une forme très heureuse, parfois soignée avec beaucoup de succès, utiles spécialement à l'histoire de la Russie, mais dans un temps où ce qui se passait en Russie n'était pas tout à fait étranger à l'histoire de la France. — J.-E. D.

— E. Gossard. *Espagnols et Flamands au XVIe siècle. L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et l'insurrection.* Bruxelles, Lamertin, 1905, in-8, XII-331 p. — Comme l'indique le titre, cet ouvrage traite exclusivement du soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole au XVIe siècle, et même s'en tient aux débuts seulement de l'insurrection, puisque l'exposé, commençant avec l'avènement de Philippe II, s'arrête à la fin du gouvernement du duc d'Albe (déc. 1573). L'auteur a voulu montrer la place que les Pays-Bas occupaient dans la politique générale du fils de Charles-Quint. Pour Philippe II, ce pays était le point d'appui essentiel « aussi bien pour remplir son rôle de chef de la famille de Habsbourg que pour s'acquitter de sa mission de champion du catholicisme ». C'est une vue très juste, et dont l'histoire de l'insurrection sous les successeurs du duc d'Albe — si M. G. la poursuit, comme nous l'espérons, — prouvera mieux encore l'exactitude, car c'est son échec dans les Pays-Bas qui détermina l'écroulement des desseins de Philippe II en Europe. La France se trouva mêlée à ces soulèvements, et par suite l'ouvrage nous intéresse aussi : l'auteur a exposé, en un chapitre

(IX), les tentatives d'intervention française dans le mouvement insurrectionnel sous le règne de Charles IX. C'est un résumé clair et satisfaisant ; on le sent appuyé sur une documentation abondante, comme tout le reste du livre, bien que M. G. n'aime pas faire étalage de son érudition et qu'il ait réduit au strict nécessaire l'appareil des notes et des références. — V.-L. B.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique intérieure. — Cahiers des gens du tiers estat du pays et duché d'Anjou en 1614 publiés par *A. Meynier*. Paris, Picard, 3.00. — *M. Arnault*. La Révolution dans les Deux-Sèvres. 1re partie : Des États généraux à la Convention. Paris, Jouve, 7.50. — *Ed. Biré*. Biographies contemporaines (Chateaubriand, Fouché, G. Sand, Balzac, etc.). Lyon, Vitte. — Mémoriaux du Conseil de 1661, publiés pour la Société de l'histoire de France par *J. de Boislisle*. T. Ier. Paris, Laurens. — *J. Bonnefon*. Le régime parlementaire sous la Restauration. Paris, Giard et Brière, 7.00. — *C. Brachvogel*. Marquise de Pompadour. Leipzig, F. Rothbart, 1 mk. 50. — *Mgr A. Curé*. M. le Comte de Chambord et S. S. Léon XIII. Observations sur les Mémoires de Madame de La Ferronnays. Paris, Saint-Paul. — *E. Daudet*. Histoire de l'émigration pendant la Révolution française. T. II. Paris, Hachette, 7.50. — *E. Ducéré*. Bayonne sous l'ancien régime. Le mariage de Louis XIV. Bayonne, Lamaignère, 20.00. — *A. Lanne*. La sœur de Louis XVII (Madame Royale et l'évasion). Paris, Daragon, 2.00. — *M. de La Rocheterie*. Histoire de Marie-Antoinette. Nouv. édit. revue. 2 vol. Paris, Perrin. — *G. Lenôtre*. Le drame de Varennes (juin 1791). Paris, Perrin, 5.00. — *A. Meynier*. Un représentant de la bourgeoisie angevine à l'Assemblée nationale constituante et à la Convention nationale : L.-M. Larévellière-Lépeaux (1735-1795). Paris, Picard, 6.00. — *P. de Nolhac*. Ludwig XV. und die Marquise von Pompadour. Uebers. von Th. Müller-Fürer. Berlin, Hüpeden u. Merzyn, 6 mk. 50. — Documents sur la Révolution française dans l'Yonne. Procès-verbaux de l'administration départementale de 1790 à 1800. T. VI (11 juillet 1793 — 6 floréal an II) pub. par *Ch. Porée* et *Pompeani*. Auxerre, Imp. de l'*Indépendant auxerrois*. — *Ch. Porée*. La formation du département de l'Yonne en 1790. Paris, Picard. — *A. Scheurer-Kestner*. Souvenirs de jeunesse. Paris, Charpentier, 3.50.

Histoire diplomatique. — Ambassades en Angleterre de Jean Du Bellay. La première ambassade (septembre 1527-février 1529). Correspondance diplomatique publiée avec une introduction par *V.-L. Bourrilly* et *P. de Vaissière*. Paris, Picard, 10.00. — *G. Pagès*. Contributions à l'histoire de la politique française en Allemagne sous Louis XIV. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 3.00. — *G. Pagès*. Le grand Electeur et Louis XIV (1660-1688). Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 10.00. — *J. de Pange*. Charnacé et l'alliance franco-hollandaise (1633-1637). Paris, Picard.

Histoire militaire. — *Gal H. Bonnal.* La manœuvre de Landshut. Étude sur la stratégie de Napoléon. Paris, Chapelot, 10.00. — Correspondance inédite de Victor-François, duc de Broglie, maréchal de France, avec le Prince Xavier de Saxe, pour servir à l'histoire de la guerre de Sept ans, pub. par le *Duc de Broglie* et *J. Vernier.* T. III (1760-1761). Paris, Michel. — *Eug. Cornuel.* Histoire populaire d'un homme de la Révolution. La vie et les aventures du Gal La Fayette. Paris, Delagrave. — *Gal Derrécagaix.* Le Maréchal Berthier. 2e partie (1804-1815). Paris, Chapelot, 7.50. — *J. d'Erlo.* Un officier des armées de terre et de mer au temps de Louis XIV : Bernard Renau d'Elissagaray. Paris. — *Cne G. Fabry.* Histoire de la campagne de 1794 en Italie. T. Ier (texte, documents, suppléments). Paris, Chapelot, 35.00. — *Cne G. Fabry.* Mémoires sur la campngne de 1794 en Italie. Paris, Chapelot, 5.00. — *Cne G. Fabry.* Mémoires sur la campagne de 1796 en Italie. Paris, Chapelot, 10.00. — *Cne H. Famelart.* Vues des champs de bataille de Wissembourg et de Frœschwiller. Paris, Chapelot, 6.00. — *A. Fromherz.* Baden-Baden zur Franzosenzeit. Baden-Baden, P. Weber, 0 mk. 50. — *I. Lameire.* Les occupations militaires en Espagne pendant les guerres de l'ancien droit. Paris, A. Rousseau, 12.00. — Souvenirs de Maurice Duviquet (de Clamecy), 1773-1814, publiés par *Fréd. Masson.* Paris, Ollendorff, 3.50. — *R. von Pirscher.* Ingenieure und Pioniere im Feldzuge 1870/1871. Bd. I. Berlin, A. Schall, 3 mk. 50. — *L. Rogeron.* Les Cosaques en Champagne et en Brie. Récits de l'invasion de 1814. Paris, Gaillard. — *W. Wlaschütz.* Bedeutung von Befestigungen in der Kriegführung Napoleons. Wien, Seidel u. Sohn, 8 mk.

Histoire religieuse. — *Abbé Boulay.* Vie du vénérable Jean Eudes, instituteur de la Congrégation de Jésus et Marie et de l'ordre de N.-D.-de-la-Charité. T. Ier (1601-1643). Paris, Haton. — *Abbé F. Brébion.* Le R. P. Alexis Pouplard des Pères blancs (1854-1881). Alger, Imp. des Missionnaires d'Afrique. — Lettres de direction par saint François de Sales, publiées par l'*abbé Cagnac.* Paris, Poussielgue. — Extraits du journal de Charles de Croix, chanoine de l'église collégiale de Saint-Quentin (3 février 1645 — 3 octobre 1685), publiés par *H. Cardon.* Saint-Quentin, Imp. Poette. — *M. Eblé.* Les écoles catholiques d'économie politique et sociale en France. Paris, Giard et Brière, 7.00. — *Abbé A. Leistenschneider.* Un petit séminaire du diocèse de Lyon. L'Argentière. Lyon, Vitte. — *Abbé Marin.* Vie, travaux, voyages de Mgr Hacquard, des Pères blancs (1860-1901). Paris, Berger-Levrault, 18.00. — *Abbé L. Mathieu* (d'après les notes de *l'abbé Guillaume*). Pages de l'histoire de l'Église. T. IV. Drame révolutionnaire. Paris, Bloud.

Histoire économique et sociale, histoire coloniale. — *H. Bourgin.* Fourier. Contribution à l'étude du socialisme français. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 12.00. — *H. Buffenoir.* La comtesse d'Houdetot, sa famille, ses amis. Paris, H. Leclerc, 10.00. — *Cant Ed. Ferry.* La France en Afrique. Paris, Colin, 3.50. — *J.-B. Giraud.* L'acier de Carmes et le commerce de l'acier à l'époque de la Renaissance. Paris, Picard. — *E. Herpin.* Mahé de La Bourdonnais et la Compagnie des Indes. Paris, Challamel, 5.00. — *L. Léger.* Souvenirs d'un Slavophile (1863-97). Paris, Hachette, 3.50. — *P. Mellottée.* Histoire économique de l'imprimerie. T. Ier. L'imprimerie sous l'ancien régime (1439-1789). Paris, Hachette, 7.50. — Voyage de France. Mœurs et coutumes françaises (1664-1665). Relation de Sébastien Locatelli, traduite par *Ad. Vautier.* Paris, Picard, 7.50. — *R. Vèze.* La galanterie parisienne au XVIIIe siècle. Paris, Daragon, 15.00.

Histoire des sciences, histoire littéraire et histoire de l'art. — *L. Bocquet.* Albert Samain, sa vie, son œuvre. Paris, Mercure de France, 3.50. — *H. Chardon.* Nouveaux documents sur les comédiens de campagne. La vie de Molière et le théâtre de collège dans le Maine. T. II. Paris, Champion. — *H. Chardon.* Robert Garnier, sa vie, ses poésies inédites et son véritable portrait. Paris, Champion, 6.00. — *H. Coutant.* Le Palais-Bourbon au XVIIIe siècle. Paris, Daragon, 5.00. — *Ch. Faure et A. Stengelen.* Les peintres lyonnais. Seignemartin. Lyon, Rey. — *A. Francois.* La grammaire du purisme et l'Académie française au XVIIIe siècle. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 5.00. — *J.-B. Giraud.* Lucien Magnin, relieur lyonnais (1849-1903) (pl. —). Lyon, Cumin et Masson. *G. Lanoe.* Histoire de l'école française de paysage depuis Chintreuil jusqu'à 1900. Paris, Foulard, 9.00. — *A. Lefranc.* Les navigations de Pantagruel. Etude sur la géographie rabelaisienne. Paris, H. Leclerc, 12.00. — Modèles de dessins d'orfèvrerie, dessinés et gravés par Salembier (planches, reproductions). Paris, Foulard. — *Ant. de Montchrestien.* La Reine d'Écosse, tragédie, texte critique établi sous la direction de G. Michaut. Paris, Fontemoing. — *J.-C.-Alfred Prost.* Deux œuvres de Greuze : Madame royale à la prison du Temple, et Mgr le Dauphin au Musée de Besançon. Paris, Firmin-Didot. — *S. Reinach.* Répertoire de peintures du Moyen-Age et de la Renaissance (1280-1580). T. Ier (gr.). Paris, Leroux, 10.00.

Histoire locale et généalogique. — *Vte A. Révérend.* Titres, anoblissements et pairies de la Restauration (1814-1830). T. V. Paris, Champion. — *V. Legrand.* Juges et consuls (1563-1905). Bordeaux, Imp. Delmas. — *L. Dubreuil.* Monographie de la commune de Bouin (Vendée). Paris, Société des agriculteurs de France. — *C. Bernard.* Essai historique sur la ville de Forcalquier. Forcalquier, Bernard. — *Abbés Ledru et Denis.* La maison de Maillé (Histoire généalogique et Preuves). 3 vol. Paris, Lemerre. – *G.-H. Faucon.* La juridiction consulaire de Rouen (1556-1905). Évreux, Imp. Hérissey. — *J. Hermann.* Notes historiques et archéologiques sur Strasbourg avant et pendant la Révolution. Strassburg, J. Noiriel, 2 mk.

N. B. — A la date du 26 mai 1905, la *Revue* a reçu une nouvelle lettre de M. A. Mathiez, dans laquelle il affirme qu'il était en droit de croire que la distinction entre phénomènes religieux et « sub-religieux » (cf. ci-dessus, p. 417 sqq., 586 sqq.), invoquée par M. Caron, avait été empruntée par lui non à M. Durkheim, mais à ses disciples.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants :* P. CARON.

Les Comités militaires des Assemblées de la Révolution (1789 - an VIII)

La présente étude, faite d'après les documents originaux, est une contribution à la fois à l'histoire politique et à l'histoire militaire de la Révolution. En dépit de tant de livres et d'articles accumulés, nous n'avons par encore des *institutions* de la Révolution une connaissance précise, et, sur une foule de points, les monographies indispensables restent à désirer : celle qui suit, si limitée qu'elle soit, pourra renseigner sur un des rouages permanents des Assemblées qui se sont succédé entre 1789 et l'an VIII. Quant à l'histoire de l'organisation militaire durant la même période, elle est à faire ou à refaire méthodiquement. La question militaire s'est posée et a été agitée dès le début de la Révolution ; en 1792, elle a acquis une importance exceptionnelle, et, sous la Convention, l'armée, avec ses services annexes, est devenue une formidable machine, extrêmement compliquée, et soumise, tandis même qu'elle fonctionnait, à un travail incessant de réparations et de remaniements. L'on s'est beaucoup occupé des campagnes de la Révolution, et l'on commence à en avoir fixé les moindres épisodes ; il est temps de se tourner vers l'instrument de guerre lui-même, de voir comment, de quoi, par qui il a été forgé, et d'en décrire les transformations [1].

*
* *

L'Assemblée constituante et l'Assemblée législative ont eu un Comité militaire ; la Convention nationale, un Comité de la guerre, puis Comité militaire. Nous allons les étudier successivement.

1. La préoccupation de le savoir et de le dire apparaît, heureusement, de plus en plus, dans les travaux d'histoire militaire de la Révolution : par exemple les *Guerres de la Révolution*, de M. A. Chuquet, surtout aux tomes Ier, III, V, VIII, IX, XI. Voir aussi l'ouvrage en cours du colonel Coutanceau sur la *Campagne de 1794 à l'armée du Nord* (cf. la *Revue*, t. V, p. 204), et une étude sur la campagne de 1793 à la même armée, dont la *Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée* vient de commencer la publication (cf. la *Revue*, ci-dessus p. 665).

I. — Le Comité militaire de l'Assemblée constituante

Le 13 août 1789, l'Assemblée nationale constituante commençait à expédier diverses affaires courantes, lorsque le vicomte de Noailles, député de la noblesse de Nemours, demanda la parole pour faire une motion. Il représenta à l'Assemblée que la discipline militaire commençait à se relâcher, que les désertions étaient devenues très fréquentes, et qu'il pouvait en résulter les inconvénients les plus graves pour la nation. En conséquence, il proposait l'établissement d'un comité qui serait chargé de préparer une nouvelle constitution de l'armée, d'examiner, de concert avec le ministre de la Guerre, l'étendue et la force du corps militaire, de déterminer les sommes que la nation pouvait fournir pour son entretien, de faire en un mot tout ce qui serait nécessaire pour préparer une prompte organisation pour tout le corps de l'armée [1].

Ainsi formulée, la proposition n'eut d'abord aucun succès. Un mois après, elle fut reprise par le baron de Wimpffen, qui insista sur l'urgente nécessité d'un Comité militaire, mais ne réussit qu'à faire renvoyer aux bureaux le projet d'arrêté conforme qu'il avait rédigé [2]. Le 29 septembre, M. de Lameth revient à la charge : la discussion est ajournée en raison de l'heure avancée [3]. Enfin, le 1er octobre, Wimpffen eut enfin gain de cause ; il renouvela sa motion, qui fut votée après une discussion assez vive. Il fut décidé qu'il serait formé « un comité de douze personnes pour se concerter avec le ministre de la Guerre sur un plan de constitution militaire et en faire son rapport à l'Assemblée ». L'élection des membres du nouveau Comité eut lieu le lendemain 2 octobre ; furent élus [4] :

---

1. *Archives parlementaires*, t. VIII, p. 433. Ce renseignement, dont nous n'avons pu vérifier la source, est donné sous bénéfice d'inventaire, comme doivent l'être d'ailleurs tous ceux qui proviennent de ce recueil.

2. *Archives parlementaires*, t. VIII, p. 629. Cf. la note ci-dessus.

3. *Archives parlementaires*, t. IX, p. 212. Elles ne spécifient pas s'il s'agit de Charles ou d'Alexandre de Lameth. Cf. la note 1, ci-dessus.

4. *Procès-verbal de l'Assemblée constituante*, 1er oct. 1789, p. 11, et 3 oct., p. 3 ; *Journal des Débats*, 1er oct. 1789, matin, p. 2-4. — La discussion porta sur ce point : la création d'un Comité militaire est-elle compatible avec le respect des prérogatives du pouvoir exécutif ? Les uns (Cazalès, l'évêque de La Luzerne, le vicomte de Mirabeau) soutinrent que le pouvoir exécutif, ayant la haute main sur les forces militaires, devait être seul à en assurer l'intégrité, et que l'Assemblée ne pouvait songer à discuter ni les questions techniques d'organisation, ni les plans d'opérations. Les autres, Toulongeon, Boutteville-Dumetz, le comte Mathieu de Montmorency, Bureaux de Pusy, répondaient que « l'armée étant composée de citoyens, l'Assemblée avait seule le droit de se prononcer sur son recrutement, son organisation et ses droits ». Une motion additionnelle de l'abbé de La Boissière, portant qu'il faudrait être âgé de quarante ans pour faire partie du Comité militaire, fut écartée (*Journal des Débats*, *loc. cit.*).

Emmery	Comte de Gomer
Baron de Wimpffen	Vicomte de Noailles
Marquis de Rostaing	Marquis de Panat
Comte d'Egmont	Baron de Flachslanden
Dubois de Crancé	Baron de Menou
Marquis de Bouthillier	Comte de Mirabeau [1]

L'histoire du Comité militaire de l'Assemblée constituante ne peut être faite dans le détail. Le procès-verbal des séances est en effet perdu [2], et nous devons nous contenter des renseignements sommaires que nous fournissent le procès-verbal de l'Assemblée elle-même et le *Journal des Débats*. Ils nous apprennent que, le 13 octobre, l'élection du bureau du Comité fut notifiée à l'Assemblée, le vicomte de Panat étant président, le marquis de Rostaing vice-président, Dubois de Crancé et Emmery secrétaires [3] ; que, le 15 et le 16 décembre, deux nouveaux membres, le marquis d'Ambly et Bureaux de Pusy, furent adjoints au Comité, le premier sur sa demande, le second d'enthousiasme, à la suite d'un discours très applaudi sur les milices [4] ; que, le 17 avril 1790, MM. de Bouthillier et d'Ambly donnèrent leur démission, et que MM. de Crillon et Alexandre de Lameth furent désignés pour les remplacer comme ayant obtenu, en octobre 1789, le plus grand nombre de voix après les douze élus [5] : que, le 25 octobre 1790, l'Assemblée, constatant que des absences ou des démissions ralentissaient le travail du Comité, jugea nécessaire de lui adjoindre trois nouveaux membres, qui furent : le vicomte Alexandre de Beauharnais, le prince de Broglie et Chabroud [6].

Le Comité militaire de l'Assemblée constituante, qui a duré aussi longtemps que l'Assemblée elle-même, a certainement eu un secrétariat ; mais nous ne savons pas comment celui-ci était organisé [7]. Nous ignorons éga-

---

1. Sur ces personnages, voir Th. Jung, *Dubois-Crancé* (Paris, 1884), t. Ier, p. 90 sqq.

2. Nous n'avons conservé qu'une partie des papiers du Comité militaire de la Constituante ; ce sont un certain nombre de lettres reçues et de minutes de lettres envoyées, avec quelques pièces annexes, le tout contenu, aux Archives nationales, dans les cartons AF 1, 3 et 4, et Dxv, 6. Il faut y ajouter un dossier relatif à l'insurrection du régiment de Royal-Champagne (Dxv, 5). — Cette pénurie de documents est d'ailleurs la même pour la plupart des Comités de la Constituante.

3. *Procès-verbal de la Constituante*, 13 oct. 1789, p. 6.

4. *Journal des Débats*, 15 déc. 1789, matin, p. 4 ; 16 déc., matin, p. 7. « M. d'Ambly a demandé à l'Assemblée la permission de se concerter avec le Comité militaire pour le plan qu'il avait annoncé. Ce qui a été accordé. »

5. *Procès-verbal de la Constituante*, 17 avril 1790, p. 20

6. *Procès-verbal de la Constituante*, 25 oct. 1790, p. 8, et 26 oct., p. 9.

7. Nous connaissons pourtant le nom de deux commis qui en faisaient partie. Le procès-verbal du Comité militaire de la Législative (cf. ci-dessous) porte : « MM. Blochet et Jacob seront conservés en qualité de secrétaires commis » (Arch. nat., AF1*, 18, f° 2 v°). — Une

lement dans quel local il a siégé à Versailles; à Paris, il s'installa, en octobre 1790, au premier étage de la maison des Feuillants [1]. Il est probable qu'il s'imposa un règlement intérieur, et qu'il renouvela une ou plusieurs fois son bureau; mais sur ces deux points nous en sommes réduits aux conjectures.

Quant à son activité, elle nous est connue par ses effets. Il n'y a qu'à parcourir l'article *Comité militaire* de la table du procès-verbal de l'Assemblée constituante pour se rendre compte de la somme de travail qu'il a fournie [2]. Les rapports rédigés et présentés par lui sont très nombreux, et traitent de tous les objets relatifs à l'organisation de l'armée. La table du procès-verbal les répartit en onze catégories : 1° recrutement et organisation de l'armée, mesures générales; 2° dépenses du département de la Guerre; 3° gardes nationales; 4° gendarmerie nationale; 5° génie et artillerie; 6° régiments particuliers et corps en garnison; 7° avancement militaire et remplacement des officiers; 8° soldes, retraites et décorations militaires; 9° délits, peines et tribunaux militaires; 10° places de guerre et postes militaires; 11° divers objets généraux et frais particuliers. Il suffit d'ailleurs de rappeler que c'est lui qui a préparé les grandes discussions de 1790 et de 1791 sur le recrutement et la constitution de l'armée, et rapporté les lois ordonnant les levées extraordinaires de 1791 [3]. Sa tâche a donc été considérable, mais menée parfois un peu lentement, du moins à en croire certaines impatiences. Le 7 septembre 1790, Fréteau de Saint-Just le prend à partie; il observe qu'il n'a pas encore déposé des rapports urgents; « on me dit qu'il est impossible de le réunir », et il fait voter séance tenante un décret aux termes duquel le Comité militaire présentera à jour fixé son travail sur l'armée, et « qu'excepté les jours employés aux finances, les autres, toutes affaires cessantes, seront employés à cet objet; que, pendant que le travail sur l'armée occupera la séance du matin, l'organisation des gardes nationales sera traitée de suite et sans discontinua-

« Notice générale et particulière des travaux des Comités de l'Assemblée nationale constituante et état de ces travaux au 30 septembre 1791 » (Arch. nat., C 139, doss. 102 *bis*) fournit quelques renseignements sur les archives du Comité militaire au moment où il cessa de siéger. Aux termes d'un décret du 21 septembre, il aurait dû procéder à un triage de ses papiers pour remettre au Ministre ceux qui lui appartenaient, et aux Archives ceux qui intéressaient l'Assemblée. Mais il avait estimé que tous devaient être réservés au Ministre, et il les avait, en conséquence, conservés dans ses cartons.

1. Cf. A. Brette, *Histoire des édifices où ont siégé les Assemblées parlementaires de la Révolution française et de la première République*, t. Ier (Paris, 1902), p. 182, 208.

2. Sur l'œuvre du Comité militaire de la Constituante, et spécialement sur le rôle qu'y a joué Dubois de Crancé, cf. Th. Jung, *op. cit.*, t. Ier, p. 106-183.

3. Sur ces questions, cf. le livre de Ch.-L. Chassin, *L'armée et la Révolution*, qui, en dépit de sa date de publication (1867), reste remarquable, et A. Chuquet, *Les guerres de la Révolution*, volumes cités ci-dessus (p. 689, note).

tion dans la séance du soir [1] ». Le 17 février 1791, décision analogue : l'Assemblée arrête que les séances du soir seront désormais employées à entendre les rapports que le Comité a encore à lire [2]. Enfin, le 1er septembre 1791, des critiques très vives lui sont adressées. Au nom du Comité, Menou venait de proposer le vote d'un décret portant, sur demande de la municipalité de cette ville, création d'une garde nationale soldée à Bordeaux. « Cette proposition a excité beaucoup d'opposition [3]. On s'est plaint que le Comité militaire, au lieu de présenter à l'Assemblée l'ensemble de ses travaux et la masse des dépenses de l'armée, n'avait jamais offert à ses délibérations que des parties détachées ; qu'il résultait de cette marche vicieuse que jamais l'Assemblée n'avait été à portée de connaître d'une manière précise quel était le montant véritable des sommes dont elle avait ordonné l'emploi. On s'est plaint encore de ce que le Comité, qui trouvait le temps d'examiner et de rapporter les pétitions particulières des villes, n'avait pas encore trouvé celui de présenter à l'Assemblée le projet de loi attendu depuis longtemps sur le mode d'admission au service dans le grade d'officier, et sur les nouvelles formules de brevets et d'engagements. » Le rapporteur du Comité, Menou, doit en présenter la défense, et assurer qu'il sera sous peu de jours aux ordres de l'Assemblée, promesse qu'un décret immédiatement voté enregistre en ces termes : « Le Comité militaire sera tenu de présenter, dans les premiers jours de la semaine prochaine, les projets de décrets nécessaires sur le mode d'admission au service dans le grade d'officier, et sur les formules de brevets et d'engagements [4]. »

II. — Le Comité militaire de l'Assemblée législative

Lorsque l'Assemblée législative se réunit, les circonstances — à l'extérieur les menaces de guerre, à l'intérieur la désorganisation de l'armée par l'émigration et la mise en pratique de la théorie du soldat-citoyen — rendaient encore plus impérieuse qu'en 1789 la nécessité d'un Comité militaire. Aussi, la nouvelle Assemblée s'empressa-t-elle de décréter, le

1. *Archives parlementaires*, t. XVIII, p. 636. Voir la note 1 de la page 690.

2. *Procès-verbal de la Constituante*, 1er février 1791, p. 55.

3. D'après les *Archives parlementaires*, t. XXX, p. 129-130, Lanjuinais et Martineau se seraient faits les porte-parole des mécontents.

4. *Procès-verbal de la Constituante*, 1er sept. 1791, p. 7, 8. — Le *Procès-verbal* contient encore une autre indication : le 12 juillet 1791, l'Assemblée décida qu'elle ne décernerait plus désormais que sur la proposition du Comité militaire des marques de satisfaction aux troupes (12 juill. 1791, p. 12).

14 octobre, sur la motion de Gorsas, qu'elle aurait un « Comité des lois et règlements militaires [1] », et, le lendemain, que ce Comité serait composé de vingt-quatre membres, élus pour trois mois et renouvelables par moitié, le sort devant désigner, lors du premier renouvellement, ceux qui seraient remplacés [2]. L'élection eut lieu le 25 octobre. Furent élus, comme membres titulaires [3] :

Lacombe Saint-Michel	Jouneau
Gouvion	Choudieu
Delacroix	Blanchard
Carnot	Gasparin
Du Petit Bois	Bezançon-Perrier
Delmas	Lacuée
Louvet	Calvet
Pérignon	Coustard
Beaupui	Crublier d'Obterre
Albitte	Dubois de Bellegarde
Lolivier	Dumas
Ritter	Soubrany

Et comme membres suppléants :

Levavasseur	Brunck
Le Tourneur (de la Manche)	Merlet
Grangeneuve	Dubuisson
Descrots d'Estrées	Gréau
Viennet	

Grâce à son procès-verbal, qui nous est parvenu [4], nous sommes mieux renseignés sur le Comité militaire de la Législative que sur celui de la Constituante.

Le renouvellement des membres n'a pas été effectué avec la périodicité prescrite par le décret du 15 octobre. Sans doute, le 11 janvier 1792, c'est-à-dire avant même que le terme de trois mois fixé par ce décret fût

1. *Procès-verbal de l'Assemblée législative*, 14 oct. 1791, p. 114 ; *Journal des Débats*, 14 oct. 1792, p. 9. On prit très vite l'habitude de simplifier en : Comité militaire.

2. *Procès-verbal de la Législative*, 15 oct. 1791, p. 121 ; *Journal des Débats*, 15 oct. 1791, p. 13.

3. *Procès-verbal de la Législative*, 25 oct. 1791, p. 231. Le détail des scrutins par bureau est aux Arch. nat., C 176, doss. 474 (n° 18).

4. Il est conservé aux Archives nationales en minutes (AF$_{I}$, 5) et en registre (AF$_{I}$*, 18). Il est accompagné de deux cartons (AF$_{I}$, 3, 4), de lettres envoyées et de lettres reçues, d'intérêt inégal, et de deux registres d'enregistrement de la correspondance d'octobre 1791 à août 1792 (AF$_{I}$*, 19-20). Voir en outre, dans Dxv, 1, 2, 3, 4, 6, les pièces renvoyées par l'Assemblée à l'examen du Comité.

atteint, le Comité tira au sort les noms des douze membres qui devaient être remplacés [1]. Mais ces membres continuèrent à siéger, et lorsque l'Assemblée se décida, au début de mars 1792, à procéder au scrutin nécessaire, ils furent à peu près tous réélus [2]. Il en fut de même à la fin de juillet, lorsque les douze membres laissés de côté par le premier renouvellement parvinrent à la fin de leur mandat [3]. La composition du Comité militaire de la Législative n'a donc pas sensiblement varié [4].

Le bureau, formé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire, a été soumis à cinq reprises à la réélection : les 26 octobre et 2 décembre 1791, 7 mars, 28 avril, 30 juillet 1792. On trouvera, groupés en tableau à la fin de cet article, les noms des commissaires qui en ont fait successivement partie [5].

Le Comité a siégé d'abord irrégulièrement, puis assez régulièrement les mardis, jeudis, samedis, du 25 octobre 1791 au 28 août 1792 : cette séance de la fin d'août est du moins la dernière que mentionne le procès-verbal. Au total, 161 séances. Il se rassemblait, dans le même local que le Comité militaire de la Constituante, à six heures du soir, à moins que l'Assemblée ne se séparât par trop tard, auquel cas la séance était remise au lendemain. Le président pouvait décider des réunions extrardinaires [6].

Le secrétariat annexé au Comité a compris d'abord trois [7], puis quatre commis [8], appointés à 1.800 livres [9]. Le sieur Blochet, déjà attaché au précédent Comité, était investi, sur ses collègues, d'un droit de surveillance et de direction. Un règlement voté le 17 novembre 1791 avait d'ailleurs défini la besogne de chacun [10].

---

1. Arch. nat., AFI*, 18, f. 24 v°. Les sortants sont : Delacroix, Coustard, Lolivier, Delmas, Gasparin, Gouvion, Blanchard, Bezançon-Perrier, Louvet, Soubrany, Lacombe Saint-Michel, Du Petit Bois.

2. Sauf Louvet et Soubrany, remplacés par Hébert (de l'Eure) et Hugot ; Soubrany est réélu suppléant. *Procès-verbal de la Législative*, 4 mars 1792, p. 41.

3. *Procès-verbal de la Législative*, 28 juill. 1792, p. 165. Carnot, Albitte, Ritter, Dubois de Bellegarde sont remplacés par Carnot-Feulin, Dubois du Bais, Girardin, Brunck. D'ailleurs Carnot, Albitte et Ritter sont élus suppléants : or, l'Assemblée décrète précisément, le même jour, « que les suppléants seront adjoints aux membres du Comité militaire et composeront ensemble ce Comité » (*ibid.*, p. 163).

4. Pour l'histoire des Comités de la Législative en général, voir A. Kusciuski, *Les députés à l'Assemblée législative de 1791*, Paris, 1900, p. 22-25.

5. Voir l'appendice I.

6. Décisions des 13 nov. 1791 et 30 juillet 1792, Arch. nat., AFI*, 18, f. 8 r° et 58 v°.

7. Arch. nat., AFI*, 18, f. 2.

8. Par autorisation spéciale de l'Assemblée, « vu la multiplicité des affaires dont le Comité a à s'occuper ». *Procès-verbal de la Législative*, 7 nov. 1791, p. 344.

9. Arch. nat., AFI*, 18, f. 16 v°.

10. *Ibid.*, f. 8, 9.

Les affaires renvoyées au Comité étaient divisées par lui en deux classes : les « affaires générales intéressant l'armée ou plusieurs citoyens en commun » et les « affaires particulières ». Pour les premières, on élisait les rapporteurs ; pour les deuxièmes, ils étaient tirés au sort [1]. Le nombre des rapports préparés par le Comité est considérable [2]. Les pétitions individuelles qui lui parvenaient chaque jour pouvaient suffire à l'absorber [3], mais son activité s'est exercée dans un champ beaucoup plus large. Recrutement, équipement, armement, solde, services auxiliaires, questions techniques relatives notamment à l'artillerie et au génie, etc., il s'est occupé de tout. Plusieurs fois, il a eu à connaître d'incidents de service intérieur, de troubles, de conflits entre officiers et soldats [4]. Après le commencement de la guerre, au printemps de 1792, il s'est presque exclusivement appliqué à organiser les nouvelles levées.

III. — Le Comité de la guerre, puis Comité militaire de la Convention nationale

Comme les Assemblées qui l'avaient précédée, la Convention nationale a eu un Comité chargé de préparer les décisions législatives concernant l'organisation militaire. L'histoire de ce Comité se partage en deux périodes : la première, qui s'étend de septembre 1792 au 7 fructidor an II — la Terreur — pendant laquelle il a porté le nom de Comité de la guerre ; la seconde, qui va du 7 fructidor an II à la fin de la Convention — la réaction thermidorienne — pendant laquelle il été dénommé Comité militaire.

1° *Le Comité de la guerre.* — Par un des premiers décrets qu'elle ait rendus, la Convention nationale décida, dans sa séance du soir du 21 septembre 1792, que les divers Comités et Commissions existants sous l'Assemblée législative seraient provisoirement conservés [5]. Le 22, elle décréta que ces mêmes Comités, le Comité militaire compris, lui ren-

1. Arch. nat., AF I*, 18, f. 9 r°.

2. Voir la table du *Procès-verbal de la Législative*, p. 290-297. — Les rapports du Comité militaire sont toujours à l'ordre du jour, concurremment avec ceux du Comité des finances (*Procès-verbal de la Législative*, 31 janv. 1792, p. 375 ; 10 avril 1792, p. 149 ; 14 avril 1792, p. 222 ; 28 mai 1792, p. 562).

3. Le 9 novembre 1791, le Comité décide que les pétitionnaires pourront être admis à ses séances, mais à la condition qu'ils gardent le silence convenable (Arch. nat., AF I*, 18, f. 7 r°).

4. Le procès-verbal du Comité mentionne plusieurs séances tenues en commun avec d'autres Comités, notamment le Comité diplomatique et le Comité de liquidation.

5. *Procès-verbal de la Convention nationale*, t. Ier, p. 14.

draient compte de l'état de leurs travaux dans la journée du 23 [1]. En même temps, elle confiait à son président le soin de désigner quatre commissaires chargés de préparer le tableau des Comités à établir [2].

Les commissaires avaient besoin de quelque délai pour établir leur liste. Or la guerre devait, suivant l'expression du procès-verbal, être toujours à l'ordre du jour [3], et beaucoup des questions soulevées par la conduite des opérations appelaient une solution immédiate. Aussi, dès le 23 septembre, la réorganisation du Comité militaire est-elle l'objet d'une discussion spéciale, à la suite de laquelle la Convention décrète qu'il sera formé un Comité de la guerre de vingt-quatre membres, qui sera divisé en deux sections, dont une sera chargée de la partie des armes [4]. Entre le 23 et le 26, le scrutin a lieu ; le 26, les résultats en sont proclamés [5] ; le 27, deuxième lecture est donnée du décret du 23 ; il est confirmé, et un décret additionnel, voté le même jour, invite le nouveau Comité à se réunir le lendemain, à neuf heures du matin, dans le local de l'ancien Comité militaire [6]. Ses vingt-quatre membres étaient [7] :

Carnot	Aubry
Lacombe Saint-Michel	Coustard
Dubois de Crancé	Delmas
Gasparin	Sillery
Delacroix (d'Eure-et-Loir)	Despinassy
Le Tourneur (de la Manche)	Delcher
Lecointre	Châteauneuf-Randon
Reubell	Soubrany
Trullard [8]	Poultier
Albitte	Milhaud

1. *Procès-verbal de la Convention*, t. Ier, p. 22.
2. *Ibid.*, t. Ier, p. 25.
3. *Ibid.*, t. Ier, p. 33.
4. *Id.*, *ibid.*
5. *Ibid.*, p. 58.
6. *Ibid.*, p. 78.
7. Arch. nat., AFII*, 22, f. 11. — Les papiers du Comité de la guerre, ou du moins ce qui en a subsisté, se trouvent aux Archives nationales dans la série AFII. Ils se composent, essentiellement, des procès-verbaux des séances, en deux états, minutes (AFII, 14, 15, 16) et registres (AFII*, 22, 23, 24). Les registres AFII*, 25, 26, 27, 28, sont des registres, très secs, d'enregistrement et de renvoi de pièces ; AFII*, 29, registre d'enregistrement de la correspondance envoyée du 29 septembre 1792 au 3 brumaire an IV, offre plus d'intérêt. — Sur la proposition du Comité des travaux historiques, le ministre de l'Instruction publique vient de décider la publication, dans la Collection de Documents inédits et par les soins du signataire de cet article, des procès-verbaux du Comité de la guerre, puis Comité militaire, de la Convention nationale.
8. Le *Procès-verbal de la Convention*, *loc. cit.*, dit, évidemment par erreur : Treilhard.

Bentabole	Gardien
Fabre d'Églantine	Rivaud [1]

Il y avait en outre huit suppléants, à savoir :

Merlin (de Thionville)	Dumont (André)
Hecquet	Louis
Gaudin	Merlin (de Douai)
Laurent (du Bas-Rhin)	Simond

Le Comité de la guerre tient effectivement sa première séance le 28 septembre 1792. Vingt membres sont présents ; après l'élection du bureau, il est procédé, conformément au décret du 23 septembre, à la division du Comité en deux sections, la première dite section des objets généraux de la guerre, la seconde, section de l'armement, habillement, équipement, vivres et subsistances militaires. Puis un secrétariat est organisé. Le personnel des bureaux du Comité militaire de la Législative est là, disponible, au courant de la besogne ; il fournit au nouveau Comité la plupart de ses commis-secrétaires [2].

A peine constitué, le Comité de la guerre se voit menacé de périr de consomption. Retenus à l'Assemblée ou envoyés en mission, ses membres désertent les séances. A la deuxième, le 29 septembre, dix membres seulement sont présents ; ce chiffre tombe à six le 13 octobre au matin et ne remonte qu'à huit le soir [3]. Heureusement, la Convention venait de voter définitivement la formation de la série de ses Comités [4], et se livrait à un travail d'organisation dans lequel le Comité de la guerre fut englobé, peut-être à raison des vides qui s'y étaient produits, peut-être aussi parce que le décret du 26 septembre n'avait eu que la valeur d'une mesure provisoire. Le 2 octobre est confirmée l'institution d'un Comité de la guerre divisé en deux sections et comprenant vingt-quatre membres [5]. Ces vingt-quatre membres sont désignés au scrutin de liste, probablement le 16 octobre [6], et, le 19 octobre, le Comité reconstitué peut reprendre ses séances. Voici quelle était sa nouvelle composition [7] :

---

1. Sur ces vingt-quatre membres titulaires, huit avaient fait partie du Comité militaire de la Législative : Carnot, Lacombe Saint-Michel, Gasparin, Delacroix, Albitte, Coustard, Delmas, Soubrany.

2. Arch. nat., AFII*, 22, f. 3-7.

3. *Ibid.*, f. 7, 8.

4. Voir les indications groupées par J. Guillaume dans la préface du t. Ier (Paris, 1891) de ses *Procès-verbaux du Comité de l'Instruction publique de la Convention nationale*, p. II-IV.

5. *Procès-verbal de la Convention*, t. Ier, p. 132, 142.

6. *Ibid.*, p. 242, et t. II, p. 28.

7. Arch. nat., AFII*, 22, f. 11. — Sur les membres d'origine militaire du Comité de la guerre, voir, sous réserve de certaines erreurs, Th. Jung, *op. cit.*, t. Ier, p. 297 sqq.

Dubois de Crancé
Gasparin
Lacombe Saint-Michel
Merlin (de Douai)
Dubois de Bellegarde
Carnot
Choudieu
Delmas
Sillery
Le Tourneur (de la Manche)
De Bry
Carra
Albitte
Delacroix (d'Eure-et-Loir)
Fabre d'Églantine
Coustard
Lecointre
Goupilleau (de Fontenay)
Duquesnoy
Lidon
Dubois du Bais
Châteauneuf-Randon
Gérente
Milhaud

Il faut y joindre douze membres suppléants :

Boussion
Doulcet (de Pontécoulant)
Sallengros
Peyssard
Ferry
Dumont (André)
Saint-Just
Delahaye
Guffroy
Roger [1]
Himbert
Fockedey

Aux termes d'un décret rendu quelques jours plus tard, le 25 octobre, les Comités devaient être renouvelés par moitié dans un délai de deux mois à courir de la date de leur formation [2]. Un autre décret détermina, le 22 décembre, le mécanisme de ce renouvellement : sous trois jours, les noms des membres sortants seraient tirés au sort ; une liste générale des candidats serait ensuite dressée, et les scrutins de renouvellement auraient lieu selon l'ordre adopté en octobre [3] pour l'établissement des Comités. Le soir même, le Comité de la guerre, se conformant à ces prescriptions, désignait ses douze membres sortants [4]. Mais leur remplacement, ordonné à nouveau le 1er janvier 1793 [5], ne fut pas immédiatement effectué, et c'est seulement le 8 janvier que les résultats du scrutin, dont nous ignorons la date exacte, nous apparaissent comme acquis [6]. Le Comité comprend alors :

1. Il est impossible de lire autre chose sur le registre. Pourtant il n'y a pas eu de conventionnel de ce nom. S'agit-il de Roger Ducos, de Rouyer ? Nous l'ignorons.
2. *Procès-verbal de la Convention*, t. II, p. 192.
3. *Id.*, t. IV. p. 340.
4. Arch. nat., AFII*, 22, f. 80, 81.
5. *Procès-verbal de la Convention*, t. V, p. 7.
6. Arch. nat., AFII*, 22, f. 97, 100.

Le Tourneur (de la Manche)	Prieur (de la Côte-d'Or)
Milhaud	Coustard
Dubois de Crancé	Gasparin
Lacombe Saint-Michel	Lidon
Dubois de Bellegarde	Poultier
Delmas	Aubry
Sillery	Carra
Albitte	Dufriche-Valazé
Doulcet (de Pontécoulant)	Beaupré
Lecointre	Fabre d'Églantine
Dubois du Bais	Gérente
Châteauneuf-Randon	Viennet

Il n'y a plus ensuite que des renouvellements généraux ou partiels à intervalles irréguliers [1].

Le 6 février 1793, un nouveau décret [2], qui modifiait l'organisation intérieure du Comité et sur lequel nous reviendrons, porta qu'il lui serait adjoint six nouveaux membres titulaires, qui furent élus trois jours après : Boissy d'Anglas, Laurenceot, Gamon, Serres, Legot, Rivaud ; la Convention nomma en outre trois suppléants : Jeanbon Saint-André, Choudieu, Prieur (de la Marne) [3].

Le 14 juin 1793, quatrième renouvellement opéré en exécution du décret du 3 juin [4], portant que tous les Comités, à commencer par le Comité de la guerre, seraient renouvelés et mis au complet : il s'agissait de remplacer les Girondins proscrits et d'éliminer les suspects de fédéralisme. Vingt membres titulaires et quatre suppléants sont élus [5] : au total, avec dix membres conservés, trente titulaires et quatre suppléants, à savoir :

Poultier	Billaud-Varenne
Aubry	Lequinio
Gérente	Calon
Viennet	Merlin (de Douai)
Boissy d'Anglas	Perrin
Laurenceot	Mallet
Serres	Enlart
Rivaud	Soubrany

1. L'étude de ces remaniements présente de grandes difficultés ; il en est d'ailleurs de même pour la plupart des Comités de la Convention. La question, comme toutes celles qui ont trait à l'histoire du Comité de la guerre, sera traitée aussi complètement que possible dans l'introduction et dans les notes de la publication signalée ci-dessus, à la note 7 de la page 697.

2. *Procès-verbal de la Convention*, t. VI, p. 94.

3. *Ibid.*, p. 143.

4. *Id.*, t. XIII, p. 33.

5. *Ibid.*, p. 295-296.

Legot
Le Tourneur (de la Manche)
Dubois de Bellegarde
Châteauneuf-Randon
Sallengros
Le Carpentier
Petitjean
C. Desmoulins
Lémane
Laplanche
Dentzel
Guillemardet
Bourdon (de l'Oise)
Taillefer

Les suppléants sont :

Dubois de Crancé
Albitte
Gasparin
Harmand

Deux mois plus tard, c'est le Comité lui-même qui, accablé de besogne, demande un complément de douze membres, qui lui est accordé le 27 août [1]. Théoriquement, il devait donc comprendre, à cette date, quarante-deux membres. En réalité, par suite des envois en mission, ce chiffre n'était pas atteint, et un état des membres du Comité, inséré dans son procès-verbal [2], ne contient que trente-trois noms, ceux de :

Harmand
Dentzel
Merlin (de Douai)
Enlart
Duhem
Boissy d'Anglas
Legot
Guillemardet
Courtois
Taillefer
Lecointre
Gasparin
Aubry
Perrin
Le Tourneur (de la Manche)
Cochon (Lapparent)
Delmas
Gérente
Lémane
Delacroix (d'Eure-et-Loir)
Calon
Poultier
Le Carpentier
Billaud-Varenne
Gossuin
C. Desmoulins
Lequinio
Viennet
Laurenceot
Petitjean
Mallet
Deville
Dubois de Bellegarde

En septembre 1793, le Comité est une dernière fois renouvelé en grand, sur la proposition du Comité de salut public, approuvée par la Convention le 26 septembre [3]. De septembre 1793 à fructidor an II (sep-

1 *Procès-verbal de la Convention*, t. XIX, p. 321.
2. Arch. nat., AFII*, 22, f. 266.
3. *Procès-verbal de la Convention*, t. XXI, p. 256.

tembre 1794), c'est-à-dire pendant la Terreur, voici quel a été le personnel du Comité de la guerre [1] :

Gasparin	Trullard
Gossuin	Enlart
Dubois de Crancé	Bentabole
Lequinio	Cochon (Lapparent)
Albitte	Dubois de Bellegarde
Poultier	Duquesnoy
Le Carpentier	Choudieu
Guillemardet	Michaud
Lémane	Bourbotte
Petitjean	Dumont (André)
Calon	Goupilleau (de Fontenay) [2]
Châteauneuf-Randon	

En principe, le Comité de la guerre se réunit tous les deux jours, le matin, en séance ordinaire [3], mais les séances extraordinaires du soir sont fréquentes. Le nombre des séances mensuelles augmente à mesure que la Terreur s'accroît, et il est intéressant de noter, une fois de plus, l'accélération parallèle des mesures de sûreté intérieure et des mesures de défense nationale. En décembre 1792, le Comité siège 23 fois ; en juillet 1793, 19 fois ; en frimaire an II, 26 fois ; en ventôse an II, 27 fois ; en prairial an II, 29 fois. Au total, il tient, du 27 septembre 1792 au 5 fructidor an II, c'est-à-dire en deux ans, 483 séances. — Le nombre des membres présents est très variable : il oscille d'ordinaire entre six et dix, peut tomber à quatre ou monter à seize, dix-sept. — Le bureau, qui fut renouvelé 18 fois [4], sans périodicité, s'était d'abord composé d'un président, d'un vice-président et de deux secrétaires ; à partir d'août 1793, il ne comprend plus qu'un président et un secrétaire ; un deuxième secrétaire reparaît en floréal an II [5].

Nous avons parlé plus haut [6] de la division initiale du Comité en deux sections. Cette division fut maintenue jusqu'au 6 février 1793. Le décret

1. Abstraction faite de certaines modifications ultérieures, non mentionnées par le *Procès-verbal de la Convention*. Un état qui figure dans le registre AFII*, 23, f. 24, nous permet de constater qu'à la date du 24 frimaire an II, Gasparin et Michaud ne sont plus inscrits comme faisant partie du Comité, qui, d'autre part, compte en plus : Delmas, Talot, Milhaud.

2. Goupilleau fut adjoint au Comité par décret du 22 frimaire an II (*Procès-verbal de la Convention*, t. XXVII, p. 144).

3. Dans l'ancien local jusqu'en floréal an II, et à partir de cette date, dans la « Maison de Noailles », rue Saint-Honoré (Arch. nat., AFII*, 23, f. 122).

4. Voir l'appendice II.

5. Arch. nat., AFII*, 22, 23, *passim*.

6. Cf. p. 697.

de ce jour, portant réorganisation du ministère de la Guerre [1], disposait en son article 5 : « Le Comité de la guerre sera divisé en six sections. Chaque section sera composée de cinq membres qui correspondront à chaque section du département de la Guerre. » Il en fut ainsi fait le 11 février [2], et les six sections subsistèrent jusqu'en fructidor an II. Un commis-secrétaire était attaché à chacune d'elles; les commis étaient au nombre de sept, en septembre 1793 [3], de huit à partir de mai 1793 [4], plus un ou deux garçons de bureau; ils travaillaient sous la direction du sieur Blochet, que les Comités militaires de la Constituante et de la Législative avaient, nous l'avons dit, successivement employé. En brumaire an II, Blochet fut remercié [5], et comme les affaires s'accumulaient, le Comité lui donna non pas un, mais trois remplaçants, les sieurs G. Bonnemant, accusateur militaire à l'armée de l'Ouest, Delcambe, chef de la Commission centrale de la Convention, et Blanchard, capitaine au 102e régiment d'infanterie. « Ces citoyens, pris par le Comité hors de son sein pour l'aider dans ses travaux... surveilleront et auront la direction des travaux des divisions ainsi que des employés qui y sont attachés [6] ». Six mois avant, le 18 mai 1793 [7], un règlement intérieur, qui fut légèrement modifié le 22 frimaire an II [8], avait déterminé minutieusement les occupations de chaque section et les devoirs des commis [9].

« Établi par décret du 2 octobre 1792, le Comité de la guerre, dit l'*Almanach national* de l'an II (p. 110), est chargé d'examiner toutes les demandes et réclamations relatives au dépôt de la Guerre, d'en préparer les rapports et de les présenter à la Convention nationale. » L'examen des pétitions individuelles de militaires destitués ou révoqués demandant

---

1. *Procès-verbal de la Convention*, t. VI, p. 94.
2. Arch. nat., AFII*, 22, f. 116-118.
3. *Ibid.*, f. 5, 6.
4. *Ibid.*, f. 217. — Le carton C 364 des Arch. nat. contient (doss. 15 et 16) une série d'états et de feuilles d'appointements des employés du Comité de la guerre, puis Comité militaire.
5. Arch. nat., AFII*, 22, f, 317. A la suite d'une intrigue amoureuse qui fit scandale (Th. Jung, *op. cit.*, t. II, p. 60-61).
6. Arch. nat., AFII*, 23, f. 12.
7. *Id.*, 22, f. 205-212.
8. *Id.*, 23, f. 16-17.
9. Ils ont huit heures de service en deux séances commençant l'une à 9 heures du matin, l'autre à 6 heures du soir, et prolongées en cas de besoin. Trois absences d'un jour sans autorisation, dans le même mois, entrainent la suppression d'appointements ; la récidive, la révocation. Les commis se doivent solidarité et assistance dans le travail; celui qui, ayant des loisirs, refuserait de les employer à avancer la besogne de ses collègues, sera réputé « désobligeant » et noté en conséquence. Les garçons de bureau seront polis avec tout le monde, spécialement avec les pétitionnaires qui se présentent chaque jour.

leur réintégration, de militaires blessés ou infirmes réclamant des secours, d'inventeurs, etc., fut en effet l'un des soucis les plus absorbants du Comité. Mais, ajoute l'*Almanach*, « il est chargé en outre de tous les rapports et projets sur les lois militaires », et là est la partie vraiment capitale de son rôle. C'est au Comité de la guerre qu'ont été élaborées, durant les dix premiers mois de 1793, les mesures qui ont fourni d'hommes les armées révolutionnaires, la levée de 300.000 hommes, la réquisition, la levée en masse [1], et l'activité avec laquelle il contribua, jusqu'à sa dernière séance, à former et à munir de tout les armées, a laissé des traces à chaque page de son procès-verbal.

Il y a plus. Pendant les six premiers mois de la Convention, avant la création du Comité de salut public, et surtout avant celle du Comité de défense générale [2], la compétence du Comité s'est étendue à la haute direction même de la Guerre, et, au cours de cette période, plusieurs de ses séances présentent un intérêt particulier [3] : telles sont celle du 28 novembre 1792 [4], où fut discutée une lettre de Dumouriez, toutes ces séances de décembre [5] où le Comité des finances, le Comité diplomatique, le ministre de la Guerre, le Conseil exécutif provisoire, réunis au Comité de la guerre, traitent avec lui, et dans son sein, de graves questions; telles sont encore ces séances d'avril consacrées, conformément à un décret du 29 mars, à l'interrogatoire des généraux rendus responsables de la déroute d'Aix-la-Chapelle, La Noue, Stengel, Miranda, Westermann [6].

La part prise par le Comité de la guerre — qui du 1er octobre 1792 au 12 messidor an II a présenté à la Convention 332 rapports et projets de décrets — à l'œuvre de défense nationale ne peut pas être encore précisée. Elle ne pourra l'être que comparativement, après une étude approfondie de l'action militaire du Comité du salut public et de celle du ministère de

---

1. Voir les ouvrages cités ci-dessus de A. Chuquet et Ch.-L. Chassin, et spécialement celui de Th. Jung, t. Ier, p. 332 sqq., t. II, p. 47, 55 sqq., 161 sqq., 167 sqq.

2. Dont trois de ses membres, Dubois de Crancé, Lacombe Saint-Michel, Doulcet de Pontécoulant, firent partie.

3. L'assertion de Th. Jung (*op. cit.*, t. Ier, p. 322) que les séances du Comité de la guerre auraient manqué d'intérêt jusqu'en janvier 1793 semble fondée sur un examen superficiel du procès-verbal des séances.

4. Arch. nat., AFII*, 22, f. 46-48.

5. *Ibid.*, f. 50-85, *passim*.

6. *Ibid.*, f. 144 sqq. — Nous pourrions mentionner encore, pour montrer l'importance du rôle du Comité pendant cette période, l'enquête dont il fut chargé, par décret du 30 déc. 1792 (*Procès-verbal de la Convention*, t. IV, p. 446), à la suite des démêlés de Dumouriez avec Pache (cf. A. Chuquet, *Les guerres de la Révolution*, t. IV, p. 134-178), sur l'administration du ministre. Pour la circonstance, 12 membres complémentaires lui avaient été adjoints par la Convention (Arch. nat., AFII*, 22, f. 90-91).

la Guerre [1], avec lesquels il fut en constante collaboration. Mais il n'y a nulle imprudence à affirmer, dès maintenant, que du premier au dernier jour son effort a été persévérant et efficace [2].

2° *Le Comité militaire.* — Le grand décret du 7 fructidor an II, qui réorganisa pour la durée de la période thermidorienne le gouvernement révolutionnaire, mit au nombre des 16 (au lieu de 21 précédemment) comités de la Convention, un Comité militaire [3] composé de seize membres. « Le Comité militaire, disait l'article 15, a la surveillance de la force armée de Paris. Le mot d'ordre est donné chaque jour, à midi, au commandant, par le président de la Convention nationale, et envoyé au même instant au Comité militaire. Ce Comité a, sur ce point, la proposition des lois et la faculté de prendre des arrêtés en exécution de celles déjà rendues. Il surveille aussi les objets attribués à la Commission des armes et poudres, les hôpitaux militaires, la levée et l'organisation des troupes de terre, leur exercice et leur discipline, les charrois, convois et relais militaires, et les remontes des troupes à cheval. Mais, sur tous ces derniers objets, il ne peut prendre d'arrêtés, sous prétexte de mesures exécutives, et son attribution se borne à la dénonciation des abus et à la proposition des lois. » Comme tous les autres Comités, sauf les Comités de salut public et de sûreté générale), le Comité militaire devait être renouvelé chaque mois par quart, au scrutin signé, la sortie s'opérant par ancienneté et les membres sortants étant rééligibles.

Le 9 fructidor, les membres de l'ex-Comité de la guerre se réunirent au lieu habituel de leurs séances. Ils étaient encore quatorze, dont onze présents : Enlart, Le Carpentier, Gossuin, Châteauneuf-Randon, Calon, Bentabole, Poultier, Lémane, Delmas, Cochon, Talot, et trois absents : Trullard, Guillemardet, Dubois de Crancé [4]. D'après une disposition transitoire du décret du 7, le nombre des membres maintenus lors du premier renouvellement ne devait pas excéder les deux tiers du nombre total : le Comité militaire, désormais limité à seize membres, en comprenait d'ores et déjà quatorze ; le sort devait donc en éliminer deux : ce furent Poultier et Bentabole [5]. La Convention ayant procédé le 18 fructidor à l'élection des

1. Remplacé, le 12 germinal an II, par la Commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre et la Commission des armes et poudres.

2. Voir la note 1 de la p. 700.

3. Tel fut son nom officiel. Il était inévitable que des confusions se produisissent avec le Comité de la guerre, dont le nom reparait par la suite dans le *Procès-verbal* même de la Convention (t. LII, p. 151, 213 ; t. LIII, p. 53, 164, 288).

4. Arch. nat., AFII[a], 23, f. 207.

5. *Ibid.*, f. 208.

membres complémentaires, le Comité militaire se trouva ainsi composé [1].

Lémane	Calon
Trullard	Le Tourneur (de la Manche)
Bentabole	Dubois de Crancé
Enlart	Soubrany
Richard	Villetard
Milhaud	Châteauneuf-Randon
Le Carpentier	Talot
Gossuin	Le Tourneur (de la Sarthe)

Suppléants :

Poultier	Goupilleau (de Fontenay)
Loiseau	Choudieu

La prescription relative au renouvellement mensuel fut exactement observée jusqu'à la fin de la Convention. Seulement, la proportion des membres remplacés fut variable ; pour des raisons qui nous ne nous sont pas toujours connues, morts, congés, missions, le renouvellement s'applique parfois non pas à quatre, mais à deux, cinq, six, sept ou huit membres. Ces changements incessants, irréguliers dans leur régularité, et compliqués encore par l'intervention des suppléants, rendent malaisé d'établir clairement les états successifs du personnel du Comité militaire; l'on se contente de donner ici la série des votes complémentaires de la Convention [2]. D'ailleurs, le tableau des renouvellements du bureau, reproduit en

1. D'après le *Procès-verbal de la Convention*, t. XLV, p. 70, et un état (du 21 fructidor) des membres du Comité militaire divisés en huit sections qui figure dans le registre AFII*, 23, f. 213-214. — Il existe entre cet état et celui donné au f. 207 du même registre, des discordances que nous n'avons pu éclaircir. La Convention n'avait à élire que quatre membres; elle en a nommé cinq ; pourquoi ? Bentabole figure dans l'état du 21 fructidor : pourtant il est bien désigné, le 9, comme sortant avec Poultier, et il n'est point réélu le 18 par la Convention. La présence de Le Tourneur (de la Sarthe) est également inexplicable. En revanche, Delmas et Cochon (Lapparent), maintenus le 9 fructidor, ne sont plus mentionnés comme faisant partie du Comité le 21.

2. 18 vendémiaire an III (*Procès-verbal de la Convention*, t. XLVII, p. 94) : Dubois de Crancé, Carnot, Lémane, Alquier, Prieur (de la Côte-d'Or), Rovère, Viennet, Bernard (de Saint-Affrique), *titulaires* ; Dubois (du Haut-Rhin), Louis (du Bas-Rhin), Gaudin, Harmand, Cavaignac, Deville, Châteauneuf-Randon, Duquesnoy, *suppléants*. — 18 brumaire an III (*Procès-verbal*, t. XLIX, p. 65) : Gossuin, Calon, Cavaignac, Legot, *titulaires* ; Gaudin, Bodin, Laloüe, Enlart, *suppléants*. — 19 frimaire an III (*Procès-verbal*, t. LI, p. 84) : Cochon (Lapparent), Talot, Bodin, Laloüe, *titulaires* ; Villetard, Milhaud, Châteauneuf-Randon, Bourbotte, *suppléants*. — 19 nivôse an III (*Procès-verbal*, t. LIII, p. 53) : Le Tourneur (de la Manche), Aubry, Gérente, Rivaud, *titulaires* ; Varlet, Bernard (de Saint-Affrique), Dubois (du Haut-Rhin), Dubois du Bais, *suppléants*. — 18 pluviôse an III (*Procès-verbal*, t. LV, p. 46) : Reubell, Soubrany, Fréron, Viennet, *titulaires* ; Choudieu, Du Roy, Duquesnoy, *suppléants*. — 18 ventôse an III (*Procès-verbal*, t. LVII, p. 38) : Merlin (de Thionville),

appendice [1], met suffisamment en relief les noms des membres marquants du Comité militaire, pendant les treize mois qu'il dura.

Le Comité militaire de la Convention a tenu, du 9 fructidor an II au 21 vendémiaire an IV, 256 séances. D'après un règlement voté le 19 fructidor an II, elles étaient quotidiennes, exception faite pour le décadi, et avaient lieu à sept heures du soir. Ce que nous avons dit de l'assiduité des membres du Comité de la guerre vaut pour ceux du Comité militaire [2].

Avec l'accroissement d'attributions stipulé par le décret du 7 fructidor, l'ancienne division du Comité en six sections devenait, semblait-il, insuffisante. Le 21 fructidor, leur nombre est porté à huit, plus un bureau de secrétariat [3]. Chaque section comprendra deux membres et un commis. Le personnel du Comité se compose, le 26 fructidor, de seize membres, dix commis et trois expéditionnaires, sans compter les garçons de bureau ; les traitements des employés atteignent, à la même date, 30.000 livres par an [4]. Cette organisation, assez compliquée, offrit sans doute à l'usage quelques inconvénients ; elle fut remaniée le 13 floréal an III, et c'est avec cinq sections seulement, au lieu de huit, que le Comité militaire termina ses travaux [5].

En quoi ceux-ci ont-ils consisté ? De même que le Comité de la guerre, le Comité militaire a été accablé de pétitions ; de même aussi, il a préparé les mesures législatives concernant le recrutement et l'entretien des troupes. Mais la période des grands efforts était passée, et il n'y avait plus qu'à assurer l'application des décrets votés en 1793 et 1794, sous l'inspi-

---

Despinassy, Bernard (de Saint-Affrique), Pénières, Gossuin. — 19 germinal an III (*Procès-verbal*, t. LIX, p. 103) : Boissy d'Anglas, Dentzel, Delmas, Bodin. — 18 floréal an III (*Procès-verbal*, t. LXI, p. 42) : Rovère, Clauzel, Ferrand, Larivière, Gamon, Dubois de Crancé. — 19 prairial an III (*Procès-verbal*, t. LXIII, p. 89) : Guillemardet, Viennet, Legot, Fréron, Faure (de la Creuse). — 22 prairial an III (*Procès-verbal*, t. LXIII, p. 133) : Goupilleau (de Fontenay), Cochet, Delbrel, Ritter. — 18 messidor an III (*Procès-verbal*, t. LXV, p. 33) : Bernard (de Saint-Affrique), Varlet, Reubell, Gillet, Gossuin, La Porte, Calès. — 19 thermidor an III (*Procès-verbal*, t. LXVII, p. 52) : Delcher, Dentzel, Viennet, Dubois du Bais, Collombel, Dubois de Crancé, Talot, Guillemardet, Sevestre, Lespinasse. — 18 fructidor an III (*Procès-verbal*, t. LXIX, p. 36) : Kervelegan, Dubois de Bellegarde. — 22 vendémiaire an IX (*Procès-verbal*, t. LXXI, p. 74) : Cavaignac, Legot.

1. Voir l'appendice III.

2. Cf. ci-dessus p. .

3. Arch. nat., AFII*, 23, f. 214.

4. *Ibid.*, f. 219. — La plupart des commis proviennent du Comité de la guerre. Le 18 brumaire an III, les citoyens Bonnemant et Blanchard sont nommés chefs des bureaux, surveillant chacun les travaux de quatre sections, aux appointements de 5.000 livres (*ibid.*, f. 271). En frimaire an III, les traitements sont augmentés : les commis auront 3.500 livres au lieu de 2.700, les expéditionnaires 2.800 livres au lieu de 2.000 (*ibid.*, f. 283). — Cf. la note 4 de la page 703.

5. Arch. nat., AFII*, 24, f. 71 sqq.

ration, plus ou moins directe et exclusive, du Comité de la guerre. De plus, il semble bien que la compétence du Comité militaire ait été sensiblement rétrécie par les empiétements successifs de la Commission exécutive du mouvement des armées, qui lui était théoriquement subordonnée, mais qui, en fait, commença à s'émanciper en l'an III et à reprendre peu à peu figure de ministère [1]. De sorte qu'en ce qui a trait à l'organisation de l'armée, le rôle du Comité militaire, tout en restant appréciable, présente moins d'intérêt que celui du Comité qui l'avait précédé.

Mais ce que le Comité perd d'un côté, il le regagne de l'autre, comme investi de la direction de la force armée parisienne. C'était là une attribution très importante que n'avait pas possédée le Comité de la guerre, et qui, en ces derniers temps, si souvent troublés, de la Convention, faisait à elle seule du Comité militaire un organe essentiel de gouvernement. Il l'exerçait de concert avec le Comité de sûreté générale, sur la proposition duquel il prenait les arrêtés et les réquisitions nécessaires. Par suite de cet élargissement de compétence, il eut sans doute à connaître d'une foule d'affaires courantes sans grand intérêt, à prendre incessamment des décisions de détail relatives à la garde nationale parisienne ; mais il eut aussi, lorsque l'ordre public fut menacé, par exemple en frimaire an III [2], ou lorsqu'en floréal l'arrivage des blés destinés à l'approvisionnement de Paris se trouva compromis [3], il eut la charge des mesures de prévention et de répression, et mit la troupe en mouvement.

IV. — La Commission militaire du Conseil des Cinq-Cents

Il y a beaucoup moins à dire de la Commission militaire du Conseil des Cinq-Cents que des Comités dont nous venons de parler.

Le 4 prairial an V, le Conseil des Cinq-Cents arrêta, sur la proposition d'Aubry, qu'il serait formé dans son sein deux commissions, pour présenter, l'une un projet de code militaire, l'autre un projet de code maritime. Toutes deux furent élues immédiatement, et la première, la Commission militaire, comprit les représentants Pichegru, Jourdan, Aubry, Normand, Gau, Willot, J. Ferrand [4], et ouvrit ses séances le 5 messidor [5]. Puis le

1. Sur l'émancipation générale des commissions exécutives pendant la période thermidorienne, cf. A. Aulard, *Histoire politique de la Révolution*, 1re édit., p. 510-511.

2. Arch. nat., AFII*, 23, f. 282 sqq.

3. *Id.*, 24, f. 51 sqq.

4. *Procès-verbal du Conseil des Cinq-Cents*, 4 prairial an V, p. 183 ; *Journal des Débats*, 4 prairial an V, p. 56.

5. AFIII*, 274, f. 27. — Le registre AFIII*, 274, contient 1° : la liste des affaires renvoyées à la Commission, avec le nom des rapporteurs désignés par elle (f. 1-26); 2° le procès-verbal de ses séances (f. 27-85).

18 fructidor survint, et six de ses membres sur sept furent proscrits. Dès le 21, Jourdan, seul épargné, demanda la reconstitution de la Commission. « Il importe, disait-il, que vous vous occupiez du sort des militaires réformés, que vous leur assuriez la pension à laquelle ils ont droit [1]. » Et il obtint le jour même l'élection de six nouveaux membres, Savary, Talot, Porte, Joseph Martin, Ludot, Eschasseriaux aîné [2].

La Commission militaire des Cinq-Cents a siégé jusqu'au 21 vendémiaire an VIII ; elle a tenu en tout environ 200 séances, et rapporté 324 affaires. Son procès-verbal [3] ne nous fournit aucun renseignement sur son secrétariat, ni sur les renouvellements de son bureau. Créée en quelque sorte incidemment, composée d'un petit nombre de membres, elle ne rappelle que de loin les grands Comités permanents des Assemblées antérieures. Et cependant elle a le droit indéniable d'en être considéré comme l'héritière. Si elle a eu, en effet, a traiter bien des questions d'intérêt technique, et partant restreint, de solde, d'organisation de la garde nationale, de la gendarmerie, des états-majors, etc., elle a été aussi très activement mêlée à l'élaboration d'une mesure capitale dans l'histoire militaire et sociale de la France, de 1789 à 1815 : l'établissement de la conscription. C'est, on le sait, Jourdan, c'est-à-dire l'un de ses membres, qui l'a proposée et fait voter en fructidor an VI ; préalablement, la Commission l'avait longuement discutée, depuis nivôse [4], et son procès-verbal, muet sur les questions de secrétariat et de bureau, a longuement noté, ce qui vaut beaucoup mieux, les différentes phases du débat. A ce point de vue, c'est un document précieux, et dont il conviendra de faire état pour un exposé sérieux de la préparation et du vote de la loi du 19 fructidor an VI [5].

*
* *

L'étude à laquelle nous venons de nous livrer ne nous semble pas comporter de conclusion d'ensemble, et l'importance particulière, dans la série des Comités dont nous avons esquissé l'histoire, du Comité de la guerre de la Convention, s'accuse d'elle-même. Nous nous bornerons, pour terminer, à une réflexion. Des monographies, volontairement circonscrites et précises, comme celle-ci, pourront paraître à d'aucuns arides, voire

1. *Journal des Débats*, 21 fructidor an V, p. 93.
2. *Procès-verbal des Cinq-Cents*, 21 fructidor an V, p. 94.
3. Cf. ci-dessus la note 5 de la page 708.
4. Arch. nat., AFIII*, 274, f. 41-50, et 50 sqq.
5. L'auteur du présent article se propose de publier prochainement une étude sur la question.

fastidieuses : elles sont pourtant, croyons-nous, indispensables, si l'on veut quelque jour exposer, en un ouvrage de synthèse [1], comment sont nées, quelles ont été et comment se sont transformées les institutions de la Révolution.

Pierre Caron.

APPENDICES

I. — Renouvellements du bureau du Comité militaire de l'Assemblée législative

26 octobre 1791 : Delacroix, *prés.*; Coustard, *vice-prés.*; Albitte, Choudieu, *secr.*
2 décembre 1791 : Coustard, *prés.* ; Lacuée, *vice-prés.* ; Delmas, *secr.*
7 mars 1792 : Lacuée, *prés.*; Blanchard, *vice-prés.* ; Beaupui, *secr.*
28 avril 1792 : Blanchard, *prés.*; Crublier d'Obterre, *vice-prés.*; Soubrany, *secr.*
30 juillet 1792 : Crublier d'Obterre, *prés.* ; Beaupui, *vice-prés.* ; Lacombe Saint-Michel, *secr.*

II. — Renouvellements du bureau du Comité de la guerre de la Convention nationale

28 septembre 1792 : Delacroix, *prés.*; Delmas, *vice-prés.*; Reubell, Lecointre, *secr.*
19 octobre 1792 : Delacroix, *prés.*; Goupilleau, Milhaud, *secr.*
16 novembre 1792 : Le Tourneur (de la Manche), *prés.*; Lacombe Saint-Michel, *vice-prés.*
16 décembre 1792 : Dubois de Crancé, *prés.*; Gasparin, *vice-prés.*; Châteauneuf-Randon, Fabre d'Églantine, *secr.*
10 janvier 1793 : Lidon, *prés.*; Delmas, *vice-prés.*; Beaupré, Aubry, *secr.*
22 mars 1793 : Gasparin, *prés.*; Gérente, *vice-prés.*; Legot, Viennet, *secr.*
6 mai 1793 : Aubry, *prés.*; Viennet, Laurenceot, *secr.*
17 juin 1793 : Poultier, *prés.*; Billaud-Varenne, C. Desmoulins, *secr.*
3 juillet 1793 : Billaud-Varenne, *prés.* ; Guillemardet, *vice-prés.* ; Le Carpentier, *secr.*
28 août 1793 : Guillemardet, *prés.* ; Lémane, *secr.*
28 septembre 1793 : Gossuin, *prés.* ; Cochon (Lapparent), *secr.*
21 brumaire an II : Gossuin, *prés.* ; Talot, *secr.*
3 ventôse an II : Gossuin, *prés.* ; Talot, *secr.*
2 floréal an II : Cochon (Lapparent), *prés.* ; Talot, Bentabole, *secr.*
2 prairial an II : Cochon (Lapparent), *prés.* ; Enlart, Talot, *secr.*

---

1. Qui ne ferait point double emploi avec l'*Histoire politique de la Révolution française* de M. A. Aulard. Le point de vue auquel nous nous plaçons est différent.

4 messidor an II : Cochon (Lapparent), *prés.* ; Enlart, Talot, *secr.*
3 thermidor an II : Cochon (Lapparent), *prés.* ; Talot, *secr.*

III. — Renouvellements du bureau du Comité militaire de la Convention nationale

18 fructidor an II : Châteauneuf-Randon, *prés.* ; Bentabole, Calon, *secr.*
1er vendémiaire an III : Talot, *prés.* ; Le Carpentier, Lémane, *secr.*
21 vendémiaire an III : Viennet, *prés.* ; Bernard (de Saint-Affrique), Enlart, *secr.*
1er brumaire an III : Gossuin, *prés.* ; Dubois de Crancé (remplacé par Louis, du Bas-Rhin), *secr.*
1 brumaire an III : Dubois de Crancé, *prés.* ; Rovère, Alquier, *secr.*
23 brumaire an III : Lémane, *prés.* ; Calon, Alquier, *secr.*
5 frimaire an III : Gossuin, *prés.* ; Le Tourneur (de la Manche), Gaudin, *secr.*
11 frimaire an III : Alquier, *prés.* ; Rovère, Villetard, *secr.*
21 frimaire an III : Le Tourneur (de la Manche), *prés.* ; Talot, Cavaignac, *secr.*
3 nivôse an III : Bodin, *prés.* ; Milhaud, Villetard, *secr.*
11 nivôse an III : Rovère, *prés.* ; Châteauneuf-Randon, Cavaignac, *secr.*
21 nivôse an III : Aubry, *prés.* ; Gossuin, Gérente, *secr.*
2 pluviôse an III : Milhaud, *prés.* ; Aubry, Lémane, *secr.*
11 pluviose an III : Bourbotte, *prés.* ; Châteauneuf-Randon, Bodin, *secr.*
21 pluviôse an III : Châteauneuf-Randon, *prés.* ; Calon, Milhaud, *secr.*
2 ventôse an III : Soubrany, *prés.* ; Fréron, Bourbotte, *secr.*
21 ventôse an III : Bernard (de Saint-Affrique), *prés.* ; Varlet, Pénières, *secr.*
7 germinal an III : Gérente, *prés.* ; Merlin (de Thionville), Rivaud, *secr.*
22 germinal an III : Delmas, *prés.* ; Varlet, Dentzel, *secr.*
11 prairial an III : Dubois de Crancé, *prés.* ; Dentzel, *secr.*
24 prairial an III : Bodin, *prés.* ; Guillemardet, *secr.*
4 messidor an III : Delbrel, *prés.* ; Bernard (de Saint-Affrique), *secr.*
4 thermidor an III : La Porte, *prés.* ; Legot, Ritter, *secr.*
5 fructidor an III : Dubois du Bais, *prés.* ; Talot, Sevestre, *secr.*

COMPTES RENDUS

Arvède Barine. **Louis XIV et la Grande Mademoiselle (1652-1693)**. Paris, Hachette, 1905. In-12, VIII-392 p. (portrait). Prix 3 fr. 50.

Après nous avoir raconté dans un volume précédent la *Jeunesse de la Grande Mademoiselle* [1], Mme Arvède Barine nous expose les péripéties de son existence du lendemain de la Fronde jusqu'à la mort. C'est l'histoire des déceptions, des exils, des amours ridicules autant que passionnées d'une vieille fille qui fait mauvaise contenance devant les ans et que la peur de vieillir pousse à de véritables folies. En novembre 1652, lorsque le roi vient de rentrer à Paris, elle doit s'exiler au château de Saint-Fargeau, tandis que son père est relégué à Blois. Elle y passe quatre ans, trompant son ennui comme elle peut et disputant ses biens à son père, qui aurait bien voulu les prendre pour avoir de quoi établir les filles qui lui étaient nées d'un second mariage. L'intervention du Conseil du Roi qui évoque l'affaire consacre la défaite de la Grande Mademoiselle. L'exil cesse en 1656; mais c'est seulement à la fin de 1657 qu'elle vient habiter le Luxembourg. Elle aurait alors bien voulu épouser le petit Monsieur, le frère de Louis XIV : il avait dix-sept ans et elle trente. Louis XIV lui destinait un autre mari, le roi de Portugal Alphonse VI, un véritable monstre au physique comme au moral (octobre 1662). Refus de Mademoiselle qui doit en conséquence regagner Saint-Fargeau, et y demeurer jusqu'à nouvel ordre. Au bout de quelque temps elle put quitter Saint-Fargeau pour le château d'Eu qu'elle venait d'acquérir. Elle supporta moins facilement ce second exil que le premier : elle implora son rappel et finit par l'obtenir (juin 1664).

La Grande Mademoiselle atteignait alors à la quarantaine, « l'âge difficile » pour les femmes, « l'âge d'aimer ». Un moment, il fut question d'elle pour remplacer Madame, morte avec la rapidité et dans les circonstances que l'on sait (29 juin 1670). Mais le cœur de la Grande Mademoiselle était déjà pris : elle aimait passionnément un cadet de Gascogne, sorte de nain prétentieux et malfaisant, bizarre mélange d'insolence et de platitude, Antonin Nompar de Caumont, marquis de Puyguilhem, puis comte de Lauzun. Le roman de la fille de Gaston d'Orléans avec Lauzun

1. Voir la *Revue*, t. III, p. 638-639.

est conté par Mme Arvède Barine avec infiniment de verve et d'agrément : le savant manège de Lauzun, les inventions extravagantes et naïves de la Grande Mademoiselle, tout cela est exposé avec tact et finesse. Circonvenu, Louis XIV donne son consentement au mariage (15 décembre 1670); mais la réprobation générale qu'excite cette mésalliance d'une fille de sang royal força le Grand Roi à rompre l'affaire trois jours après (18 décembre).

Les sentiments de Mademoiselle à l'égard de Lauzun furent encore avivés par la déception que lui causa le revirement de Louis XIV. Elle afficha tellement sa passion que les contemporains crurent à un mariage secret : rien ne le prouve, mais on ne peut opposer aucun argument décisif à l'affirmation contraire. Tout ce que l'on peut assurer, c'est que s'il y a eu mariage secret, c'est seulement après 1682. Lauzun, en effet, ayant cru pouvoir attribuer sa disgrâce à Mme de Montespan, il lui fit une scène de portefaix (ce n'était pas la première fois) qui lui valut d'être arrêté le 25 novembre 1671 et enfermé à Pignerol; il y resta jusqu'au 22 avril 1681. Sa libération fut le prix d'un marché : la Grande Mademoiselle dut faire donation entre vifs, en faveur d'un bâtard de Louis XIV, le duc du Maine, de la principauté des Dombes et du comté d'Eu (2 février 1681); Lauzun fut obligé de renoncer aux donations faites en sa faveur par Mademoiselle. Malgré cela, celle-ci dut renoncer à épouser Lauzun et Lauzun fut exilé à Amboise. « Cette affaire est odieuse d'un bout à l'autre ». La fin de l'histoire est d'un comique navrant : propos aigre-doux, brouilles, raccommodements, coups même se succèdent, jusqu'au jour (22 avril 1684) où Mademoiselle chassa de sa présence Lauzun. Elle traîna encore près de dix ans une existence vide et décolorée : elle mourut le 5 avril 1693. Quant à Lauzun, après avoir épousé en 1695 la fille cadette du maréchal de Lorges, il fit jusqu'en 1723 l'étonnement ou le scandale de ses contemporains.

Mme Arvède Barine ne s'est pas contentée de retracer la dernière partie de l'existence de son héroïne; elle a mêlé à son récit des descriptions ou des tableaux qui ne laissent pas quelquefois de faire hors-d'œuvre. En particulier, elle s'est efforcée de nous représenter un Louis XIV (de là le titre du livre qui traite si l'on veut des rapports de Louis XIV avec la Grande Mademoiselle, en réalité le sujet est double), de nous représenter, dis-je, un Louis XIV qui ne ressemble guère à celui dont Saint-Simon nous a laissé le portrait : Louis XIV enfant, puis jeune roi amoureux, disputé et comme tiraillé entre le parti des dévots, dont le plus sûr appui est la vieille reine Anne d'Autriche, et celui de la jeune Cour et des libertins, Louis XIV « polygame » avec ses maîtresses, la situation régulière et quasi officielle qu'il leur donne et les scènes qu'elles lui font. En s'aidant

de quelques ouvrages récemment parus, des mémoires du temps [1], surtout de ceux de Louis XIV, l'auteur a su faire revivre la cour du Grand Roi après les dernières secousses de la Fronde, avant l'hypocrisie des dernières années, dans la première partie, encore glorieuse, du règne. Comme le précédent, ce volume se recommande donc moins peut-être par l'originalité des conclusions [2] (mais elles pourront paraître nouvelles au grand public pour lequel est plus spécialement écrit le livre), que par l'agrément de la forme, la vie et l'exactitude des peintures : l'auteur sait choisir les détails caractéristiques, qui fixent une image dans l'esprit et d'un trait dressent en pied un personnage. C'est agréable à lire comme un roman, sans cesser d'être de l'histoire. — V.-L. Bourrilly.

Maurice Talmeyr. **La Franc-Maçonnerie et la Révolution française**. Paris, Perrin, 1904. In-16, 94 p. 1 franc. — Henri Hello. **L'action maçonnique au XVIIIe siècle** (Coll. *Science et Religion*). Paris, Bloud et Cie, 1905. 2 vol. in-16, 64 et 63 p. Chaque vol : 0 fr. 60.

M. T., dans une conférence dédiée au comte et à la comtesse Boni de Castellane, a voulu montrer, après bien d'autres, que la société de 1789 étant foncièrement maçonnisée, la Révolution elle-même est maçonnique ; elle n'est, selon son expression de la p. 67, qu' « un bluf immense dirigé et lancé contre le christianisme universel ». Employant Barruel, le P. Deschamps, L. Blanc et Taine, il a essayé de rapprocher quelques faits, et, les interprétant à la lumière de sa conviction apriorique, d'en tirer l'identité de la franc-maçonnerie et de la Révolution. Je me contenterai, pour souligner cette méthode, de copier les p. 8 et 9 :

« On sait que la première manifestation révolutionnaire du tiers état, en 1789, fut de s'ériger, à Versailles, en *Assemblée nationale*, et que la formule fameuse : *déclarer la patrie en danger* devait devenir sacramentelle en 1792. Or, en 1771, à la suite de graves crises intérieures, la Maçonnerie *se déclare en danger*. Elle appelle à Paris des délégués de tous les points de la France, et ses délégués, dix-huit ans déjà avant 1789, se réunissent... en *Assemblée Nationale*. De plus, les premiers maçons établis en France, vers 1723, étaient des *Jacobites*, et le grand club direc-

1. Sur deux points seulement Mme Arvède Barine a fait usage de documents manuscrits : elle a consulté les archives du château d'Eu pour l'exposé des difficultés que la Grande Mademoiselle rencontra dans la reconstitution du domaine d'Eu, et les archives du Dépôt de la Guerre, pour la captivité de Lauzun à Pignerol.

2. On pourrait relever cependant quelques assertions contestables, celle-ci par exemple : « La monarchie absolue n'est pas dans la tradition française ; elle a été chez nous une importation espagnole » (p. 383). L'influence de l'Espagne a peut-être contribué à l'établissement de l'absolutisme en France ; mais les rois de France n'ont pas attendu le XVIIe siècle, pour tendre au pouvoir absolu et se procurer les moyens d'y arriver.

teur de la Révolution est le club des *Jacobins*. Condorcet, dans la *Septième époque* des *Progrès de l'esprit humain*, désigne la Franc-maçonnerie comme une continuation mystérieuse de l'ordre des Templiers, et Louis XVI a pour prison *le Temple*, ancien asile de ces mêmes Templiers. La grande assemblée annuelle des francs-maçons s'appelle *le Convent*, et la plus fameuse assemblée révolutionnaire s'appellera *la Convention*. La Maçonnerie, quand elle avait à proscrire un adepte le déclarait *suspect*, et chacun sait comment, sous la Terreur, on était déclaré *suspect*. D'après Louis Blanc, le récipiendaire en Maçonnerie se coiffait d'un bonnet, pendant qu'on lui disait : « Ce bonnet vaut mieux que la couronne des rois. » Or l'orateur, au club des Jacobins, se coiffait du bonnet rouge. Enfin, l'une des épreuves de la Franc-Maçonnerie, avant la Révolution, consistait à faire opérer au dignitaire maçonnique l'exécution en effigie d'un roi de France sur un mannequin représentant Philippe le Bel, le prince même qui avait exterminé l'ordre des Templiers, et l'acte suprême de la Révolution devait être, de même, l'exécution du roi... »

Ces *coïncidences* sont si bien, aux yeux de M. T., autre chose que l'effet du hasard, qu'il y revient encore p. 40-41. Les autres raisonnements de M. T., — car de fait nouveau acquis à la connaissance de l'histoire de la Révolution, il n'en faut pas chercher dans son exposé, — sont sur ce type. Ainsi, dans les loges d'avant 1789, il y a eu des acteurs de la Révolution (p. 35-7), donc la Révolution a été la réalisation de la doctrine maçonnique. Mais alors, pourquoi les loges « entrent-elles en sommeil » au moment où éclate le mouvement révolutionnaire [1], pour ne reprendre vie qu'avec le Consulat et l'Empire ? Et cette doctrine des loges françaises, quelle est-elle ? Peut-on la réduire au programme prétendu de l'illuminisme, que M. T. connaît uniquement d'après Barruel et les souvenirs non critiqués de MM. de Reymond, de Bouligney, de Virieu, et l'histoire, encore une fois servie, de Cazotte ? Enfin sont-ce des faits établis, que l'attribution à la propagande maçonnique de la *Grand'Peur*, pour laquelle M. T. utilise seulement les *Brigands* de M. F. Funck-Brentano [2], de l'assassinat de Foulon et Berthier ? Et peut-on dire que ce soit un inconnu, comme l'affirme Choudieu, c'est-à-dire, pour M. T., un franc-maçon, qui ait donné aux Suisses l'ordre de cesser le feu, le 10 août [3],

1. C.·.[hemin] D.·.[upontès], *Encyclopédie maçonnique*, t. III, p. 266, et Thory, *Acta Latomorum*, t. I, p. 197 sqq.

2. Deux historiens, si l'on peut ainsi parler, étudiant dans une intention de parti, MM. A. Cochin et Ch. Charpentier, *La campagne électorale de 1789 en Bourgogne* (Extrait de l'*Action française*. Paris, Champion, 1904, in-8), ont dû cependant laisser indéterminée la question de savoir de qui releva l'organisation de cette campagne, dont il serait bien facile de faire un des actes de la maçonnerie, dans le sens de M. T.

3. *Contrà*, cf. Hyrvoix de Landosle, *Les ordres du roi aux Suisses le 10 août 1792*, dans la *Rev. des questions hist.*, avril 1905, p. 603-608.

ordre d'où devait sortir la mort de Louis XVI, elle-même décidée au Congrès de Wilhelmsbad, assure M. T. ?

Tel est le fond de la brochure de M. T., où les hommes de parti vont néanmoins chercher des preuves à l'appui de leurs thèses personnelles [1], et qui se corrobore au même moment de travaux parus dans une collection qui se pique d'ordinaire davantage de précision et de vérité. L'étude de M. Hello sur l'*Action maçonnique au XVIIIe siècle* est le résumé le plus caractéristique des erreurs voulues ou irréfléchies dont l'histoire des loges maçonniques a été l'objet. Le premier volume, consacré à l'*Action maçonnique en Europe des origines à la Révolution française*, renferme le tableau de toutes les sottises que les francs-maçons et leurs adversaires ont débitées sur la prétendue antiquité de la secte, et l'interprétation, dans le sens de la réalisation d'un programme nettement maçonnique, de grands faits du XVIIIe siècle, — la suppression des Jésuites et le mouvement philosophique en faveur de l'enseignement laïque. Inutile de dire que M. H. a largement utilisé, en le déformant, l'abbé Barruel, dont il faudra qu'un jour on étudie l'influence sur les écrivains hostiles à la Révolution, et qui, dans les polémiques contemporaines, semble avoir apporté, encore plus que Taine, des arguments aux contempteurs du « bluf » révolutionnaire. Le volume second, sur *La Maçonnerie et la Révolution française*, contient à peu près tout ce que M. T. nous a déjà donné et y ajoute beaucoup. Naturellement, M. H. s'attaque à l'illuminisme, qu'il connaît surtout par le livre de ce pauvre et charmant fou Gérard de Nerval (*Les Illuminés*, Paris, 1852), puis à Cagliostro, dont il interprète l'histoire traditionnellement, et sans même connaître l'étude de d'Almèras, que j'ai jadis signalée ici-même. Il prétend que les élections de 1789 ont été faites par la franc-maçonnerie, ce qui est loin d'être prouvé, comme je le dis plus haut en note. La bataille de Valmy est le résultat d'une entente entre Dumouriez et Brunswick, tous deux francs-maçons : mais le manifeste de Brunswick est-il un document maçonnique ? Ainsi, moins bien écrite que celle de M. T., moins systématisée, l'étude de M. H. relève de la même méthode, qui est l'absence absolue de toute rigueur, et il faut le dire, de toute probité scientifique, et elle tend au même but, la disqualification du mouvement révolutionnaire, antifrançais, et sorti des loges qui prirent les abus de l'ancien régime comme « prétexte pour faire éclater une révolution préparée depuis de longues années » (t. II, p. 47-49).

Je signalerai, en terminant, que, dans la même collection *Science et*

---

1. Entre autres, M. de Marcère à la réunion de la *Patrie française* du 17 avril 1905 (cf. l'*Éclair* du 18 avril).

Religion, M. I. Bertrand a écrit une brochure sur la *Franc-Maçonnerie secte juive*, qui ne mérite même pas qu'on s'y arrête [1], si ce n'est pour rappeler la nécessité d'aborder toute étude, et en particulier toute étude d'histoire, avec impartialité, honnêteté et tact. L'histoire des sociétés secrètes en général, de la maçonnerie en particulier, se présente d'une façon particulière ; on ne peut en quelque sorte l'analyser qu'exotériquement. Plus qu'en tout autre sujet, il faut se méfier des rapports tendancieux, ou tout bonnement des inventions fantaisistes des uns et des autres, rechercher les textes authentiques et les faits vrais, et, avec l'attention la plus soutenue, suivre la transmission des doctrines et vérifier l'aire de la propagation [2]. C'est dans ce sens qu'on pourra, semble-t-il, en ces délicates matières, réaliser le plus de vérité. — Georges Bourgin.

Le clergé et le culte catholique en Bretagne pendant la Révolution. District de Dol. Documents inédits recueillis, mis en ordre et publiés par P. Delarue. Deuxième partie : *Commune de Dol.* Rennes, Plihon et Hommay, 1905. In-8, 317 p.

J'ai indiqué ici (cf. la *Revue*, t. V, p. 201) le plan de la publication de M. Delarue ; j'en ai également signalé l'intérêt. Le second volume, récemment paru, contient les documents relatifs à la seule commune de Dol : cette petite ville était, en effet, sous l'ancien régime, le siège d'un évêché, et les événements d'ordre religieux y furent assez nombreux et assez importants pour que les documents qui nous les font connaître donnent matière à un volume. L'évêque de Dol était, depuis 1767, Urbain-René de Hercé. Hostile à la Constitution civile, qui supprimait son siège épiscopal, il quitta Dol le 1er avril 1791 pour se retirer dans sa famille (il était originaire de Mayence). Il fut interné à Laval avec les prêtres insermentés de la Mayenne ; puis il quitta la France pour se rendre à Jersey. On sait qu'étant rentré en France avec les émigrés qui débarquèrent à Quiberon, il fut fusillé à Vannes le 28 juillet 1795.

L'ordre rigoureusement chronologique suivi par M. D. nous retrace les événements à mesure qu'ils se produisirent. Nous voyons, le 22 décembre 1789, la municipalité de Dol nommer des délégués pour se rendre à Paris, conférer avec les députés de la sénéchaussée de Rennes et réclamer

1. Paris, Bloud et Cie, 1905, in-16, 64 p. La création récente d'une *Association anti-maçonnique* n'est pas étrangère à l'apparition de plusieurs écrits sur la célèbre secte. Je me contenterai de rappeler ici ceux, qui, moins encore que les précédents, relèvent de la critique historique : Copin-Albancelli, *La franc-maçonnerie et la question religieuse*, 2e éd., Paris, Perrin, 1905, in-16; J. Bidegain, *Le Grand-Orient de France*, Paris, Librairie antisémite, 1905, in-18.

2. Cf. Pontet, dans l'*Acacia*, janv. 1905, à propos de Cagliostro et de Cazotte, particulièrement p. 26.

contre la suppression de l'évêché et du chapitre de Dol. Cette suppression se fait cependant sans que nous voyions que les corps élus aient protesté. Le 20 novembre 1790, le directoire du district écrit à celui du département qu'il a exécuté la loi ordonnant la suppression du chapitre de la cathédrale. « Il était dangereux de laisser subsister un corps dont l'extinction, ordonnée depuis longtemps, est exécutée dans les villes ci-devant épiscopales voisines, et qui pourrait laisser des espérances perfides et égarer les bons citoyens. La crainte d'être exposés à des reproches nous a portés à accélérer notre opération. Nous n'avons essuyé aucune opposition... »

Puis nous voyons la prestation du serment : le clergé de Dol subit l'influence de l'ancien évêque de Hercé, qui, dans une *Lettre pastorale*, a condamné la Constitution civile ; cinq prêtres seulement prêtent le serment ; le principal et les professeurs du collège se rétractent ; puis ce sont les élections des curés pour remplacer les insermentés ; bref, c'est toute l'histoire religieuse de cette petite ville qui se déroule sous nos yeux, à travers la Constituante, la Législative, la Convention, le Directoire et le Consulat, exposée au moyen des délibérations ou de la correspondance de la municipalité, du directoire du district, de celui du département. La plupart des documents sonts reproduits intégralement ; M. D. met entre crochets ce qu'il résume ou les renseignements qu'il ajoute aux textes.

J'avais signalé, en rendant compte du premier volume, le peu de clarté des références en ce qui concerne les notes d'archives ; je renouvellerai cette critique. C'est peut-être ignorance de ma part, mais, ayant travaillé dans des Archives départementales où la série L était classée, je suis habitué à voir la lettre L suivie simplement du n° de la liasse ou du registre, et j'avoue ne pas comprendre ces cotes qui, dans l'ouvrage de M. D., suivent la mention « Arch. dép. » : « L V. 1 R. » — « S. L. V. 1 R. » — « L. L. V., 2 R. » — « L. IV, 4. » — L. 9, M. 6. »

Cet ouvrage s'adresse aux travailleurs. Un recueil de documents du genre de celui-ci ne répond assurément pas au goût de ceux qui réclament de l'historien un récit vivant et animé des faits passés ; mais il sera utile à ceux qui demandent avant tout des renseignements, des matériaux permettant de mieux connaître ces faits. — P.-R. Mautouchet.

Ad. Lanne. **Louis XVII et le secret de la Révolution**. Paris, Dujarric, [1904]. In-8, 705 p.

Le problème de la survivance de Louis XVII est de nouveau à la mode. Une revue intitulée : *La Question Louis XVII* a été fondée récem-

ment, et les fouilles entreprises au cimetière Sainte-Marguerite pour retrouver la tombe de l'enfant royal ont augmenté la curiosité sans la satisfaire. Le *Temps* du 21 avril dernier, dans un article de M. Victorien Sardou, annonce l'apparition d'un livre — qui vient d'être publié — de M. Frédéric Barbey, où l'on se contente, paraît-il, d'affirmer l'évasion du fils de Louis XVI sans préciser sa destinée ultérieure. M. Lanne, lui, est un partisan décidé de Naundorff. Il nous assure donc : 1° que Louis XVII fut enlevé secrètement du Temple en 1795 et qu'on lui substitua successivement dans sa prison un enfant muet, puis un enfant rachitique ; 2° que Louis XVII devenu horloger en Prusse sous le nom de Naundorff, et ensuite persécuté, chassé de pays en pays chaque fois qu'il s'avisait de réclamer le trône de ses pères, s'en alla mourir finalement à Delft en Hollande, le 10 août 1845, après soixante ans d'une vie agitée. Et c'est ce fait trop méconnu, l'existence de Louis XVII sous le nom de Naundorff, qui explique, d'après M. L., une foule d'événements : la mort du duc d'Enghien, l'attitude de Louis XVIII jusqu'à la Restauration, les concessions excessives faites par le comte d'Artois dans la convention du 23 avril 1814 aux princes coalisés en échange de l'acceptation par eux de Louis XVIII, la Charte et toutes les libertés consenties par Louis XVIII aux révolutionnaires français, et la restitution par le même des biens de la famille d'Orléans à Louis-Philippe pour acheter le silence de ce dernier, la facilité avec laquelle Charles X abdiqua en 1830 une couronne qu'il avait usurpée, et finalement le refus du comte de Chambord d'accepter la couronne en 1873.

On voit de quelle importance pour l'histoire contemporaine serait la thèse de M. L. si elle paraissait admissible. Mais est-elle admissible ? Pour l'édifier, l'auteur multiplie : 1° les assertions inquiétantes, 2° les arguments, 3° les témoignages.

Par assertions inquiétantes, j'entends d'abord la longue énumération des crimes qui auraient été commis sur les personnages capables de connaître le fatal secret. Les agents de la Convention, ceux du Directoire, ceux même de Bonaparte à l'insu de leur maître, auraient rivalisé d'empressement pour débarrasser Louis XVIII de témoins trop gênants : fusillé de Frotté ; Hoche emprisonné ; empoisonnés les trois médecins Desault, Choppart, Doublet qui avaient visité durant son agonie l'enfant substitué au Dauphin et s'étaient, dit M. L., aperçus de la supercherie ; de Charette livré aux troupes républicaines ; le duc d'Enghien fusillé ; Pichegru supprimé et Cadoudal guillotiné ; l'impératrice Joséphine empoisonnée ; Caron, ancien serviteur de Louis XVI, disparu sans laisser de traces ; le duc de Berry poignardé par Louvel ; deux magistrats prus-

siens, Pezold et Lauriscus, qui s'étaient fait successivement les avocats de Naundorff, empoisonnés. Tel serait, sans compter les seigneurs de moindre importance, le martyrologe des défenseurs de Louis XVII-Naundorff, martyrologe dressé sans aucune preuve à l'appui. Naundorff naturellement aurait été tout spécialement visé par les assassins : trois fois victime d'attentats, il serait mort empoisonné à son tour. — Par assertions inquiétantes, j'entends également celles d'après lesquelles tous les révolutionnaires de marque auraient été les complices du comte de Provence dans ses tentatives contre son neveu : Robespierre, en relations constantes avec Monsieur jusqu'au 9 thermidor, aurait rêvé d'épouser la fille de Louis XVI, la future duchesse d'Angoulême ! Et à Robespierre, dans la liste des agents de Monsieur, s'ajoutent non seulement Barère, Fouché, qui du moins furent des consciences vénales, Boissy d'Anglas, Harmand de la Meuse, effectivement suspects de royalisme, mais Carnot, Cambacérès, Drouet lui-même qui, par suite, après 1815, « put se retirer tranquillement à Mâcon et y vivre sans être inquiété jusqu'à sa mort ». De pareilles affirmations stupéfient ! Et M. Lanne s'en permet bien d'autres : par exemple, il mentionne des articles secrets qui auraient été annexés à la pacification de La Jaunaye et d'après lesquels les conventionnels signataires de cet acte promettaient de rétablir la religion catholique et la monarchie avant le 1er juillet 1795. Naturellement aucun semblant de preuve n'est donné à l'appui de ces révélations : elles se suffisent à elles-mêmes.

Restent les arguments et les témoignages. Les arguments retiennent davantage l'attention. Rien n'établit irréfutablement que l'enfant mort au Temple le 20 prairial an III (8 juin 1795) fût le Dauphin. L'autopsie de cet enfant a été faite par des médecins qui ne connaissaient pas le Dauphin. La déclaration de décès et l'acte de décès ont été dressés, la première le 22 et l'autre le 24 prairial, alors qu'ils auraient dû l'être dans les vingt-quatre heures ; ces deux documents n'ont pas été rédigés suivant les formes régulières et en présence de la sœur du Dauphin, en l'espèce seule parente du défunt. Toute la démonstration de M. L. à ce point de vue est spécieuse (p. 181-207), encore qu'on puisse expliquer de telles anomalies par les circonstances extraordinaires que traversait alors la Convention toute occupée d'écraser, à la suite de l'insurrection du 1er prairial, les derniers restes de la Montagne. Enfin l'indifférence inouïe de Marie-Thérèse pour la mort de son frère, celle de toute la famille royale avant et après la Restauration pour l'enfant martyr, l'omission de toute mention de sa mort dans la Chapelle expiatoire élevée en exécution des ordonnances royales de 1816, constituent

autant d'incidents au moins étranges. Mais ces incidents, s'ils peuvent faire supposer que Louis XVII n'est pas mort au Temple, n'établissent nullement que Louis XVII et Naundorff ne soient qu'un seul et même personnage.

Restent les témoignages cités par M. L. Un seul est un véritable document, un document d'archives : celui qui a éveillé l'attention de tous les fabricants de feuilletons et de mélodrames à base historique, celui qu'a utilisé M. Lenôtre dans son étude sur *La femme Simon* publiée par le *Temps* les 11 et 12 mars 1903. Ce sont les notes du ministère de la police de 1816 et 1817, constatant que la veuve de Simon, enfermée aux Incurables, proclamait l'enlèvement et l'existence de Louis XVII. Encore ce document infirme-t-il la thèse de M. L. d'après laquelle l'enlèvement aurait eu lieu postérieurement au séjour de Simon dans la prison du Temple. Sauf ce témoignage, toutes les autorités invoquées par M. L. n'ont aucune valeur scientifique, soit qu'elles tendent simplement à prouver qu'il y a eu substitution d'enfant au Temple, soit qu'elles affirment l'identité du Dauphin disparu avec Naundorff. Ces témoignages sont de trois sortes : ou bien les écrits mensongers et les mémoires apocryphes qui pullulèrent après la Révolution, notamment ceux de Montgaillard et de Lamothe-Langon, auquel M. L. emprunte sans sourciller les extraordinaires assertions que j'ai relevées ci-dessus ; ou bien des témoignages *oraux*, recueillis vingt et trente ans au moins après la mort de l'enfant du Temple, auprès de personnes dont beaucoup étaient affaiblies par l'âge, dont d'autres ont très bien pu, à force d'entendre exprimer des doutes et des hypothèses sur le décès de Louis XVII, arriver à l'auto-suggestion. C'est aussi l'*Abrégé de l'histoire des infortunes du Dauphin* » publié par Naundorff à Londres en 1836, récit naturellement très suspect et dont M. L. lui-même (p. 266-267) reconnaît l'obscurité, les réticences, la confusion sur certains points ; c'est enfin l'*Histoire de la Révolution* de Thiers, que, seul peut-être aujourd'hui, M. L. considère comme ayant quelque valeur. Si M. L. cite d'autres informations qui ne rentrent pas dans une de ces trois catégories, il les emprunte à des journaux qui, eux-mêmes, n'en justifient pas l'origine (v. l'Appendice, p. 647-705, et notamment p. 653 la mention d'un décret du 16 floréal an III ordonnant de poursuivre sur toutes les routes de France le fils de Capet, mention tirée de l'*Univers* du 6 juillet 1850). M. L. se sert aussi beaucoup d'écrivains qui soutiennent la même thèse que lui par les mêmes procédés aventurés (le comte d'Hérisson, Gruau de la Barre), ou bien il ne donne pas ses sources.

En somme, de l'examen du livre intitulé *Louis XVII et le secret de la*

Révolution, il résulte pour moi que l'identité du Dauphin et de l'enfant mort au Temple le 20 prairial an III n'est pas incontestable, mais il ne résulte pas du tout que le Dauphin, en admettant son évasion, soit le même personnage que Naundorff.

En revanche, des raisons de simple logique combattent absolument l'opinion d'après laquelle le Dauphin aurait survécu à la Révolution. Pourquoi les membres du Directoire et Napoléon, s'ils étaient au courant de l'existence de Louis XVII, ainsi que l'affirme M. L., auraient-ils fait le silence là-dessus, et pourquoi Naundorff ne fait-il acte de prétendant qu'à l'heure de la Restauration, c'est-à-dire au moment où les avantages d'une imposture apparaissent tels que l'on voit surgir de tous côtés de faux dauphins ? L'intérêt le plus élémentaire des Directeurs d'abord, de Bonaparte ensuite, n'était-il pas d'opposer cet être souffreteux et complètement ignorant de la situation politique qu'était le Louis XVII de M. L. au comte de Provence et au comte d'Artois, tous deux dans l'âge mûr, chefs avoués du parti royaliste et redoutables à ce titre ? Il n'y avait pas de meilleur moyen de diviser et de réduire pour longtemps à l'impuissance le parti royaliste. Napoléon n'eût pas manqué de saisir cet argument quand Louis XVIII lui offrit de jouer le rôle de Monk, et qu'il répondit au prétendant royaliste par la lettre ironique et catégorique que l'on connaît. — L. Lévy-Schneider.

L. de Lanzac de Laborie. **Paris sous Napoléon. Consulat provisoire et Consulat à temps.** Paris, Plon-Nourrit, 1905. Pet. in-8, vii-377 p. Prix : 5 fr.

Ce volume forme tête d'une série sur l'histoire de Paris pendant le Consulat et l'Empire. Il a semblé à l'auteur qu'« à presque tous les points de vue, qu'il s'agit d'administration, d'organisation sociale ou d'affaires religieuses, les deux ans et demi compris entre le 18 brumaire et l'établissement du Consulat à vie constituaient une période préparatoire, pendant laquelle les différents rouages se transformaient et se précisaient ». M. de L. de L. étudiera ensuite Paris pendant la période 1802-1812, « qui constitue à vraiment parler l'ère napoléonienne ». Il terminera par ces trois années « d'inquiétudes, de désagrégation et finalement d'effondrement », qui commencent à la retraite de Russie et surtout à la conspiration de Malet.

Dans son chapitre Ier, M. de L. de L. expose la répercussion à Paris du coup d'État de Brumaire, de l'établissement du Consulat provisoire et de la proclamation de la Constitution de l'an VIII. Il passe ensuite (chap. II) à l'organisation des nouvelles autorités, départementales et

municipales, avec les tiraillements du début, surtout entre les deux préfets : Frochot et Dubois. Le chapitre III est intitulé : *Le premier consul aux Tuileries. Marengo. Les fêtes nationales. Reprise des anciens usages sociaux et mondains.* Les chapitres IV à VI sont consacrés à l'état de l'opinion ; chapitre IV : *Complots et attentats* ; chapitre V : *Royalistes et émigrés* ; chapitre VI : *L'opposition libérale et jacobine.* Puis viennent trois chapitres (VII à IX) sur la popularité du gouvernement, les premiers actes d'arbitraire (atteintes à la liberté individuelle, à la liberté de la presse), la pénurie financière ; les atteintes à la sécurité publique (le brigandage, les vols), la paix générale et le Consulat à vie. Le chapitre X et dernier, le plus long et l'un des plus importants, traite de la vie religieuse à Paris avant la mise en vigueur du Concordat ; ce chapitre a paru en articles dans *Le Correspondant*, et nous renvoyons aux analyses que nous en avons données [1]. — On pourra remarquer, dans l'énumération qui précède, l'absence de toute mention des grands travaux de voirie et du mouvement littéraire et théâtral : l'étude de ces questions a été intentionnellement ajournée aux volumes à suivre, « parce que, dans ces divers ordres d'idées, la véritable impulsion date de 1802 ou 1803, avec les premières grandes percées, la réorganisation de l'Institut et la rivalité de Mlles Georges et Duchesnois ».

M. de L. de L. est connu depuis longtemps pour un travailleur actif et consciencieux. Son nouvel ouvrage répond à ce qu'on pouvait attendre de lui. La documentatation est trés étendue et semble comprendre tout l'essentiel. L'auteur a exploré les fonds des Archives nationales, et notamment ces rapports de police dont M. Aulard a entrepris la publication sous le titre de : *Paris sous le Consulat* (2 vol. parus) ; il a eu communication, au séminaire de Saint-Sulpice, des papiers de l'abbé Émery. Il ne prétend point avoir dépouillé l'immense littérature du sujet ; mais il en a vu une grande partie. Il écrit simplement ; quelques allusions, qu'il eût mieux valu supprimer, traduisent çà et là ses opinions personnelles ; mais abstraction faite de ces quelques discordances, l'exposé est impartial. Des références nombreuses et détaillées garnissent le bas des pages. Nous n'avons à regretter que l'absence d'un index alphabétique des noms de personnes.

Ce livre bien fait est-il en même temps un livre intéressant ? Sans doute toutes les parties n'en sont pas également nouvelles : l'on ne saurait mettre en balance, à ce point de vue, les pages sur l'état matériel de Paris [2] ou sur

1. Cf. la *Revue*, t. VI, p. 215, 283.
2. Pour cette question, M. de L. de L. est le premier à renvoyer au chapitre XI de l'ouvrage récent de M. Vandal, *L'avènement de Bonaparte.*

les complots et attentats, avec les chapitres II (Organisation des nouvelles autorités) ou X (La vie religieuse), qui ont une réelle valeur originale. De plus, il faut constater qu'assez fréquemment, l'ouvrage ne dépasse pas la portée de l'anecdote pure. Au total, il est de lecture agréable, et de nature à plaire au public, tout en étant utile aux érudits. — P. Caron.

Albert Sorel. **L'Europe et la Révolution française.** Sixième partie : *La Trêve. Lunéville et Amiens, 1800-1805.* Paris, Plon-Nourrit, 1903. In-8, 527 p.

Le sixième volume de M. Albert Sorel commence au lendemain du coup d'État de Brumaire pour se terminer à la bataille d'Austerlitz. Il comprend trois parties : le traité de Lunéville, le traité d'Amiens et sa rupture, la formation de la troisième coalition et la guerre jusqu'à Austerlitz. Le sous-titre, la Trêve, énonce l'idée essentielle du livre : qu'entre l'Europe et Bonaparte continuateur de la Révolution, il n'y a pas eu de paix durable, que les traités d'Amiens et de Lunéville, dans la lutte de la Révolution et de l'Europe, n'ont été que des temps d'arrêt, des accords sans lendemain, et qu'il devait fatalement en être ainsi. Comment les traditions, les passions et les intérêts qui ont rendu toute entente caduque jusqu'en 1800 (c'est le sujet des cinq premiers volumes de M. S.) vont entraîner aussi bien l'Europe que Bonaparte à dénouer des ententes d'un moment, tel est le sujet de cette sixième partie.

L'ouvrage s'ouvre par un double tableau : situation de la Révolution vis-à-vis de l'Europe, de l'Europe vis-à-vis de la Révolution dans les premiers jours du Consulat. Du côté français, Bonaparte regarde comme une condition de son prestige et de son affermissement de replacer la France, à qui les victoires de Brune et de Masséna ont rendu ses frontières de 1795, dans sa position de 1798, c'est-à-dire de s'assurer de la Hollande, de l'Italie et de la Suisse. Il ajoute au programme du Directoire la suprématie de la France dans la Mediterranée, qui est liée à la conservation de l'Égypte. Pour l'application du programme, il en revient aux moyens classiques, l'alliance avec l'Espagne, les négociations avec la Prusse. Cependant, dès le début de son Consulat, s'esquisse dans son esprit un dessein qui fut pendant une année sa préoccupation essentielle : l'alliance russe contre l'Angleterre. En face de Bonaparte continuant la Convention et le Directoire, M. S. nous montre l'Europe continuant la succession d'Espagne et les coalitions de 1793 à 1798, la Russie détachée de l'Autriche et irritée contre l'Angleterre, mais encore loin d'une entente avec la France, l'Angleterre poursuivant avec obstination le programme de Pitt, d'abord la conquête de Malte et l'expulsion des Français d'Égypte, puis un soulève-

ment en Normandie soutenu par un débarquement anglais, et en dernière analyse, la guerre contre la France, jusqu'à ce qu'elle soit rejetée et contenue dans ses anciennes limites ; l'Autriche convoitant Alexandrie et l'Italie du Nord jusqu'à la Bormida et au Tanaro, un morceau de la Bavière qu'elle réunira au Tyrol ou au Trentin ; la Prusse nullement résignée à la conquête de la rive gauche du Rhin, et qui, de toutes les solutions auxquelles elle se prépare en négociant avec les deux parties, préférerait la restitution de la rive gauche, l'indépendance de la Hollande et de la Suisse, n'attendant qu'une défaite de la France pour passer de la neutralité à la guerre. On connaît ce tableau de M. S. Sauf quelques traits qui le datent et le situent, il se retrouve dans ses volumes précédents. C'est qu'en effet, selon lui, le fond des sentiments de part et d'autre s'est peu modifié de 1792 à 1795, de 1795 à 1798, de 1798 à 1800.

De même, le traité de Lunéville que l'Autriche a signé avec Bonaparte rappelle Campo-Formio et ne sera guère de plus longue durée. M. S. soutenu, dirigé par sa thèse, s'est efforcé de mettre en lumière toutes les raisons qui devaient le rendre précaire. Elles apparaissent au cours des négociations. Après Marengo, l'Autriche le prend encore de très haut avec la France, parce qu'elle a un traité de subsides du 20 juin avec l'Angleterre, qui lui permettra de mettre sur pied une armée en Allemagne, et qu'elle se représente la France lasse de la guerre, indifférente au succès, le gouvernement de Bonaparte à la merci d'une journée ou d'un assassinat. Aussi la paix, telle que les Autrichiens la conçoivent d'abord, c'est la paix anglaise, celle qu'ils imposeront en 1814. Il ne leur faut que gagner le temps de préparer et de remporter un succès militaire, et tel est le sens de la mission de Saint-Julien, « un freluquet d'état major [1] », envoyé à Paris pour amuser par de vagues propos diplomatiques, sonder les dispositions du Premier Consul et de Talleyrand et surtout provoquer le délai d'expiration de l'armistice. Comment Saint-Julien fut joué par Talleyrand, signa des préliminaires sans autorisation, découvrit tout ce qu'il devait taire et finit sa carrière diplomatique dans une forteresse autrichienne, c'est là une des parties les plus finement analysées et les mieux venues de l'ouvrage de M. S. Cobentzl, qui lui succéda, avait plus d'ampleur et plus de pouvoirs. C'était l'homme des négociations d'Udine, et c'était le programme un peu amplifié d'Udine et de Rastadt qu'il apportait avec lui : en Italie, la terre ferme de Venise jusqu'à l'Adda et les Légations pour

---

1. P. 58 : « Il donna tout bonnement à Bonaparte l'impression d'un freluquet d'état-major, bon à prendre à la glu. »

l'Autriche, dans l'Empire aucune indemnité pour les princes laïques, clientèle prussienne, des territoires pour les ecclésiastiques, créatures de l'Autriche, par là la Prusse brouillée avec la France et la suprématie autrichienne en Allemagne; du reste programme minimum pour l'Autriche et imposé par les circonstances, car ses instructions laissaient à Cobentzl la faculté, le cas échéant (c'est-à-dire une victoire autrichienne, l'assassinat de Bonaparte ou une révolution à Paris), de délibérer avec son collègue d'Angleterre [1] sur la question de la plus grande utilité à la cause commune, ou d'exposer l'Autriche aux chances de la continuation de la guerre, ou de lui procurer, au moyen d'une paix séparée, le temps de reprendre haleine, et de continuer à être une alliée puissante pour l'Angleterre. De cette dernière disposition, déclare M. S., toute la politique autrichienne jusqu'en 1814 s'éclaire [2]. Les circonstances ne permirent pas à Cobentzl d'en faire usage. Mais à ne considérer que le programme italien et allemand, l'accord apparaît comme impossible avec Bonaparte. Bonaparte ne veut pas consentir au delà de la limite de l'Oglio. Donner Milan et les Légations, livrer aux Autrichiens la supériorité en Italie, rétrograder sur le Directoire, abandonner la suprématie de la Méditerranée, il n'y songe pas un instant. Quant à l'Allemagne, il ne veut pas recommencer Rastadt : il exige de l'Autriche la cession complète de la rive gauche, et dans les dédommagements sa liberté d'action. L'écart des deux plans était trop grand pour qu'il pût y avoir après Hohenlinden autre chose qu'une soumission de l'Autriche à la force, mais cela seul expliquerait, indépendamment d'autres raisons, que l'Autriche ne se soit crue liée, par le traité de Lunéville, que le temps où elle ne s'estima pas en état de le dénoncer.

Le traité de Lunéville laissait à Bonaparte sa liberté d'allures contre l'Angleterre. De tous les moyens d'action préparés contre elle, celui sur lequel il comptait le plus était l'alliance avec le czar Paul Ier. M. S. a insisté avec raison sur les origines et le caractère de l'alliance russe. Sa conclusion sur ce point est que l'alliance ne pouvait guère subsister

1. La question de l'admission d'un plénipotentiaire anglais au Congrès de Lunéville n'était pas encore résolue. L'Autriche s'efforçait d'obtenir une représentation de l'Angleterre, et, comme on le voit, les instructions de Cobentzl prévoyaient cette représentation. La participation de l'Angleterre au Congrès de Lunéville a donné lieu à des négociations de décembre 1800 à avril 1801 qui ont été étudiées par M. H. M. Bowman, *Preliminary stages of the peace of Amiens* (Toronto, 1900). M. S. y fait allusion p. 62 et p. 63, mais sans insister et sans citer Bowman.

2. P. 80 : « L'Autriche dévoile ici son secret. Toute la suite de sa politique jusqu'en 1814 s'en éclaire. Les instructions se terminent par un paragraphe après lequel toute discussion devient inutile sur les véritables causes de la rupture de la paix en 1805, le rôle de l'Autriche dans les coalitions qui suivirent et le fond de sa diplomatie en 1813. »

qu'à condition de n'être pas précisée. Il a été surtout frappé des divergences qui séparaient Bonaparte de Paul Ier, et que dissimulaient à peine leurs démonstrations amicales. Selon lui, Paul Ier, en se rapprochant de Bonaparte, n'aurait pas changé sa manière de voir sur la Révolution, qu'il continua à détester. Il considéra Bonaparte comme un usurpateur heureux, capable d'en finir avec la Révolution et de subir les suggestions de Saint-Pétersbourg. Il se rapprocha d'un homme, non d'un État, et en se faisant sur cet homme de singulières illusions. A peine la conversation fut-elle engagée entre le Czar et le Consul, dès la mission de Sprengporten à Paris à la fin de 1800, et au cours de celle de Kolytchef en 1801, le désaccord se manifesta. Bonaparte aurait voulu se servir de l'alliance russe dans un double dessein, pour réduire l'Angleterre et pour assurer à la France la domination de la Méditerranée. Paul Ier, au moins pour le second article, n'aurait nullement été disposé à lui laisser le champ libre. Il protégeait le roi de Sardaigne et le roi de Naples, non par attachement aux principes, mais pour assurer le prestige de la Russie dans la Méditerranée en s'y faisant des clients. Les instructions de Kolytchef portaient la garantie de Malte et sa restitution au Grand Maître, le Czar, la restitution de l'Égypte à la Porte, l'évacuation de Naples, tous points contraires aux vues de Bonaqarte. Dans les négociations entamées avec Kolytchef, il fallut bien reconnaître que « dès qu'on se toucherait on cesserait de s'entendre, et que l'on se rencontrerait nécessairement dans la Méditerranée, Bonaparte ne recherchant les Russes que pour chasser les Anglais de cette mer, Paul Ier ne recherchant Bonaparte que pour y substituer la Russie à l'Angleterre [1] ». Aussi Bonaparte, dès le mois de mars 1801, aurait-il renoncé à convaincre la Russie pour la mettre en présence du fait accompli, en imposant la paix à Naples et en occupant Otrante. Y eut-il dans l'alliance russe autre chose que cette mésintelligence officielle, « une fusée dans le rêve », un grand projet de conquête de l'Inde, « l'expédition renouvelée d'Alexandre le Grand sous les auspices du feu czar Pierre [2] » ? M. S. regarde comme une légende l'existence d'une correspondance secrète entre Bonaparte et Paul Ier. Sur le plan indien, il constate que Paul Ier avait ordonné des mesures. Mais quelles étaient les véritables intentions de Bonaparte à ce sujet ? On ne trouve à cette question aucune réponse précise dans son ouvrage.

La paix d'Amiens est au centre du volume de M. S., on pourrait presque dire de tout son ouvrage. Nous arrivons en effet au moment critique de sa thèse. Si l'Angleterre avait accepté sans arrière-pensée de laisser à la

1. P. 112.
2. P. 113.

France les limites naturelles, si elle avait abandonné la Belgique et la rive gauche, que serait devenu dans l'œuvre de M. S. le fatalisme historique qui depuis l'invasion de la Belgique par Dumouriez faisait de la France et de l'Angleterre deux adversaires irréconciliables, entraînait l'Angleterre à donner aux résistances continentales contre la Révolution la cohésion et l'argent sans lesquels elles seraient demeurées vaines, obligeait par contre-coup la Révolution à étendre de plus en plus ses positions avancées contre l'Europe ? Que seraient devenues les affirmations de M. S. sur l'impossibilité d'une entente dans les pourparlers avec Wickham en 1796, dans ceux avec Malmesbury en 1796 et 1797, et que deviendrait la thèse de son dernier volume, le refus de l'Europe de traiter avec Napoléon en 1814 et 1815 en lui laissant les frontières naturelles ? Aussi dans aucune partie de son ouvrage M. S. n'a-t-il multiplié davantage et avec plus de force ses affirmations sur l'impossibilité d'une paix durable entre la France et l'Angleterre. « Maintenir la paix d'Amiens, c'eût été suspendre la marche de la nature et renouveler le miracle de Josué. Toutes les avenues par où la paix d'Amiens s'est acheminée deviennent en se prolongeant autant d'issues par où elle s'échappe. Pour que la paix d'Amiens eût été maintenue, il aurait fallu une autre Europe, une autre France, d'autres peuples, d'autres gouvernements, l'histoire de cette Europe se déroutant de la voie où elle marchait depuis le XIVe siècle, et la Révolution française refluant sur son cours. » Le jour où le traité fut rompu, « ce sont sept cents ans de l'histoire d'Angleterre qui continuent la guerre avec sept cents ans de l'histoire de France. William Pitt et Bonaparte ne sont que les noms nouveaux de ces coryphées de la guerre de sept siècles qui se sont appelés Guillaume le Conquérant et Henri Plantagenet, le prince Noir et Duguesclin, Louis XIV et Guillaume d'Orange, Chatham et La Fayette [1] ». Jamais déterminisme historique n'a été affirmé avec plus de force. Voyons maintenant la démonstration. 1° Bonaparte et l'Angleterre ne négocièrent en 1801 qu'avec des arrière-pensées ; Bonaparte cherchant dans la paix avec l'Angleterre le délai nécessaire pour organiser son pouvoir à l'intérieur, et à l'extérieur la suprématie de la France, le ministère anglais dans la paix avec Bonaparte les moyens de renouer avec les cours européennes les liens que les victoires de la France avaient momentanément relâchés. 2° Les préliminaires de Londres furent signés sur un malentendu. Ils ne déterminaient rien sur les conquêtes continentales de la France accomplies ou projetées, sur le Piémont, la Hollande, la Cisalpine, la Suisse, le Hanovre, l'Allemagne, ni même sur Saint-Domingue et la Louisiane.

1. P. 203, 205, 300.

On ne rédigea qu' « une convention trouée »[1]. 3° Après un moment d'enthousiasme qui suivit la proclamation des préliminaires, l'opinion publique anglaise se montra de plus en plus hostile à la paix. Nous touchons ici à la raison essentielle, pour M. S., de la rupture du traité d'Amiens. L'Angleterre, à la fin du XVIIIe siècle, était devenue une nation industrielle à la recherche de débouchés. Le premier bénéfice, la raison d'être de la paix devait être pour elle d'ouvrir le continent à ses produits. Or, non seulement les préliminaires ne continrent sur les relations commerciales des deux pays aucune clause précise, mais l'intention de Bonaparte ne tarda pas à se manifester, de lutter contre les ambitions économiques de l'Angleterre, comme il avait cherché à lutter contre ses flottes. 4° La paix à peine signée, Bonaparte ne songea qu'à l'exploiter contre l'Angleterre, à conserver et à fortifier toutes les prises qu'il pouvait avoir contre elle, en Hollande, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Suisse, à fermer le continent à ses produits, à l'affaiblir économiquement, et par là à détendre son ressort guerrier et conquérant. 5° Du côté anglais, la guerre ne tarda pas à sembler plus avantageuse que la paix, et ici encore les raisons essentielles qui agissent sur toutes les classes anglaises sont des raisons d'ordre économique. Pour le peuple des manufactures, la guerre va devenir le seul moyen de se procurer les débouchés et l'expansion que lui refuse Bonaparte. Pour l'aristocratie, elle sera un dérivatif contre un danger que la paix rend menaçant, l'influence de la révolution foncière accomplie en France, du transfert de la propriété entre les mains de la bourgeoisie et des paysans. Pour les financiers et les hommes politiques, une nouvelle économie d'État se manifeste qui préfère à une paix sans profit une politique belliqueuse capable, en décuplant le travail national et en lui ouvrant des perspectives infinies, de compenser un accroissement momentané des impôts. L'Angleterre tend ainsi à la guerre par des raisons profondes qui tiennent à la structure même de son peuple et aux conditions faites à sa vie économique. 6° Les complications qui se produisent en Suisse, en Allemagne, en Italie, dans la Méditerranée, et qui occasionneront la guerre sont les conséquences logiques du développement en sens inverse de deux politiques qui s'opposent dès le lendemain du traité d'Amiens. Les missions d'Andréossy à Londres et de Whitworth à Paris ne sont guère que pour occuper le tapis et gagner du temps[2]. La question de Malte, où se

1. P. 160 : « On ne rédigea qu'une convention trouée en quelque sorte, où la paix s'échappait entre toutes les lignes, qu'on ne concluait que dans l'arrière-pensée de la rompre, qu'on ne devait ratifier que dans les restrictions mentales. »

2. P. 265. « Whitworth et Andréossy rejoignirent leurs postes moins comme des arbitres de la paix que comme des hérauts d'armes qui vont entamer le duel de paroles ou plus exactement comme des huissiers très augustes qui vont porter de part et d'autre les exploits, commandements et significations comminatoires. »

résume la rivalité politique des deux pays et dont sortira la guerre, va devenir « le symbole de la rivalité séculaire, exaltée par la Révolution, enflammée par la concurrence du travail national [1] ».

L'intérêt de la période qui a suivi la rupture de la paix d'Amiens a été, selon M. S., de faire voir la permanence de la coalition qui a menacé la France en 1793 et 1798, qui la menacera en 1805, en 1809, en 1813, se reproduisant sans cesse jusqu'à la catastrophe, tout dépendant toujours du génie d'un homme, de la ténacité d'une armée, d'une journée de bataille [2]. Sans faire abstraction de la politique de Bonaparte, M. S. a surtout étudié dans cette troisième partie les dispositions et les démarches des gouvernements européens, employant sa force d'analyse à nous faire comprendre comment une coalition était le résultat logique et inévitable des intérêts, des ambitions et de l'attitude de chaque état après la paix. L'idée qui se dégagera de ses derniers chapitres, c'est que Bonaparte subit plutôt qu'il ne provoqua la coalition, que sa diplomatie et ses armées, en paraissant prendre l'offensive, ne firent que prévenir une attaque décidée, et qu'à l'époque où il enfonçait au milieu de l'Europe ses positions avancées, celle-ci, par un mouvement de reflux, allait tenter de les submerger pour s'étendre au delà, jusqu'aux anciennes frontières françaises. Le traité du 11 avril 1805 conclu entre l'Angleterre et la Russie, après la mission à Londres de l'ami d'Alexandre, Novossiltsof, domine toute la coalition et en indique le véritable esprit. On y trouve formulé le but que se proposèrent les puissances alliées : le refoulement de la France au delà de ses anciennes limites ; les équivoques dont elles devaient se servir jusqu'à la chute de l'Empire pour tromper l'opinion publique en France, paraissant consentir les limites naturelles dans les articles patents, alors qu'en définissant le mot elles les refusaient en réalité dans des articles secrets ; la tactique qu'elles utilisèrent selon les circonstances et les retours de fortune, prêtes en apparence à des concessions vis-à-vis de la France, tenues en réalité de ne rien conclure sans l'assentiment de l'Angleterre qui se réservait d'intervenir au dernier moment pour tout remettre en question. Les ententes conclues de 1805 à 1813 contre la France se ramènent toutes au traité du 11 avril, à la fois assez fort pour maintenir dans l'attaque contre la France la cohésion nécessaire, et assez souple pour assurer en apparence dans les moments critiques la liberté d'allure des puissances contractantes. L'analyse que M. S. nous donne du traité du 11 avril est la contre-partie de celle qu'il nous a donnée des traités

1. P. 213.
2. P. 301.

d'Amiens et de Lunéville, d'un côté caducité des accords conclus avec la France, œuvres de circonstance, de l'autre, un acte diplomatique qui dissimule sous la tenue des articles les aspirations, les traditions, les desseins qui rendent ces accords impossibles, et fixe, en même temps que les données véritables du conflit, la seule conclusion qu'il puisse comporter.

Si le traité du 11 avril est l'acte constitutif de la coalition, il reste à nous indiquer comment la Russie fut amenée à le signer, comment l'Autriche y adhéra et quels furent les efforts de la coalition pour entraîner la Prusse. La politique autrichienne demeure dans cette partie de l'ouvrage de M. S. au second plan. Il se borne à en indiquer le caractère général. Acquise en principe à une coalition qui devait détruire Campo-Formio et Lunéville et rouvrir la question italienne, l'Autriche en 1804 comme en 1812 devait atermoyer jusqu'au dernier moment, demandant à la Russie de lui procurer le temps d'armer, à l'Angleterre de lui en donner les moyens, et, en attendant, travaillant à endormir la vigilance de Bonaparte, évitant de lui donner tout sujet de crainte et d'agression. M. S. s'étend davantage sur la Russie et sur la Prusse. Il analyse la crise par laquelle passa Alexandre au printemps de 1803, quand il eut échoué dans sa tentative pour transformer la Russie et y introduire quelque chose de la civilisation occidentale. Ce serait alors qu'abandonnant la part du rêve, il serait revenu au solide, l'autocratie de Catherine à l'intérieur, et au dehors la prépondérance moscovite par la domination de l'Allemagne et le refoulement de l'empire des Gaules. De ce jour, son entente avec l'Angleterre contre Bonaparte aurait été résolue, et sa médiation entre la France et l'Angleterre, que M. S. analyse, de juin à novembre 1803, aurait été destinée à préparer l'accord anglais et à ménager vis-à-vis de la France la transition de la neutralité à l'hostilité. Elle n'aurait d'ailleurs trompé personne, jeu classique de toutes les chancelleries européennes qui firent volte-face contre la France de 1799 à 1813. Quant à la Prusse, elle négocia jusqu'au dernier moment des deux côtés, avec Bonaparte et avec la coalition, et jusqu'au dernier moment tout fut chez elle hésitations, calculs et réticences. De là, la difficulté de suivre et de préciser une politique où manquent les idées directrices, la logique et la continuité. M. S. s'y est efforcé dans les deux derniers chapitres de son volume, où il nous a retracé comment la neutralité prussienne de 1795 a fini par dévier vers un accord avec la Russie et l'Autriche et vers les traités de Potsdam du 3 novembre 1805.

Il s'est surtout attaché dans son récit à la politique prussienne d'Alexandre qui finit par l'emporter à Berlin sur celle de Bonaparte. Il

nous a fait sentir son double aspect, sentimental et pratique, d'un côté les armées russes massées sur les frontières prussiennes de Pologne, prêtes à envahir le territoire prussien et à se servir des provinces polonaises de Frédéric-Guillaume comme d'un gage répondant de son attitude ; de l'autre, Alexandre ralentissant la marche de ses troupes pour ménager Frédéric-Guillaume, agissant sur lui d'une pression amicale, se fiant plus pour l'entraîner à sa séduction personnelle qu'aux mouvements de ses soldats, et après avoir tour à tour inquiété, rassuré, encouragé la royauté et le gouvernement prussiens, livrant la dernière partie lui-même à Berlin et à Potsdam.

En face de la coalition qui se forme, M. S. retrace la politique de Napoléon. On a souvent décrit dans l'histoire militaire le colossal mouvement qui, des rivages de la mer du Nord et de la Manche, transporta la Grande Armée sur le Danube et en Moravie. Mais quand et comment se dessina cette évolution dans l'esprit de Napoléon ? Comment passa-t-il de l'immense projet contre l'Angleterre au projet continental contre l'Autriche ? De quelles négociations, de quelle activité diplomatique fut accompagné son mouvement tournant ? Il semble qu'en introduisant dans le récit de M. S. plus de précision chronologique et des divisions plus nettement tranchées qu'il n'en contient en réalité, et que n'en comporte la complexité des faits, on puisse distinguer d'après lui trois moments dans la pensée et dans l'activité politique de Napoléon : 1° D'avril à décembre 1803. Le projet de descente en Angleterre, le camp de Boulogne sont l'essentiel dans sa politique. L'opération de Boulogne envahit sa Correspondance. Sur le continent, il songe à former un système contre l'Angleterre, à lui fermer les ports, les côtes, les embouchures des fleuves. Il occupe le Hanovre, il contraint les Hollandais à la convention du 25 juin 1803, les Espagnols à celle du 19 octobre, les Portugais à celle du 19 décembre. Il s'empare du Valais. Il met des garnisons à Otrante, Tarente et Brindisi. Cependant, dès cette époque, il entrevoit les premiers liens de la coalition qui se prépare. Il tend, d'abord, à la retarder et à maintenir l'Europe en suspens jusqu'au moment où le grand coup sera porté contre l'Angleterre. Il négocie avec la Prusse pour immobiliser l'Autriche, et est prêt à lui céder le Hanovre, mais seulement contre un traité en forme. Il songe, le cas échéant, à s'allier avec l'Autriche. Il accepte la médiation russe, sur laquelle il se fait peu d'illusions, mais qui lui servira en temps voulu à démasquer la coalition aux Français. 2° Jusqu'en juillet 1805, les deux desseins, la descente en Angleterre, le choc en retour formidable sur l'Allemagne, se développent parallèlement dans l'esprit de l'Empereur. Les tergiversations de la Prusse, la lenteur de

l'Autriche à reconnaître l'Empire, les manœuvres de l'ambassadeur russe Markof à Paris ne lui laissent que peu d'illusions sur l'imminence de la coalition. C'est pourquoi il prépare déjà le grand coup de revers. Il pose ses jalons le long des routes. Il entreprend dans les pays du Rhin un voyage d'apparat qui est aussi une revue de ses alliés. Mais en même temps le dessein anglais reste sa préoccupation essentielle. En février 1805, Junot est envoyé à Madrid et à Lisbonne, le 22 mars une constitution est imposée à la Hollande, le royaume d'Italie est fondé et organisé en mars, Gênes réunie le 10 mai ; au même instant Naples est menacée en attendant l'invasion. En mars 1805, l' « immense projet » dont tout le système européen constitue le second plan, la diversion aux Antilles, la concentration des forces dans la Manche, l'invasion de l'Angleterre, est conçu de toutes pièces. 3° A la fin de juillet 1805, l'échec de l'immense projet est certain. Napoléon conserve encore quelques illusions jusqu'au 12 août. A partir du 12, le revirement de la guerre continentale « va se disposer avec méthode, s'opérer par progrès [1] ». Sommation à l'Autriche de désarmer, envoi de Duroc à Berlin, marche de Gouvion-Saint-Cyr sur Naples, alliance avec la Bavière. Ce sont les opérations préliminaires de la campagne de la Grande Armée que M. S. suit jusqu'à Austerlitz. De Boulogne à Ulm, d'Ulm à Austerlitz, elle se poursuit avec succès. Mais quelque retentissants que soient les avantages remportés, ils sont à la merci d'une défaite de Napoléon en Moravie. M. S. termine son volume en nous montrant dès 1805, commençant à se dessiner, les lézardes qui amèneront la chute de l'édifice impérial en 1813, les puissances européennes vaincues non anéanties, la coalition sur le point d'être renforcée par l'entrée en ligne de nouveaux États que seuls retiennent les succès de la Grande Armée, les batailles livrées à des distances énormes des bases d'opérations, ce qui transformerait la défaite en déroute ; en France, l'inquiétude, le mécontentement et bientôt les intrigues; dans la Grande Armée, tout concerté pour le commandement d'un seul, compromis par conséquent par une défaillance, l'indiscipline de plus en plus grande à mesure que l'on s'éloigne des frontières, le regret du pays, la fatigue de longues guerres se manifestant déjà; en Europe, des mouvements sourds, des révolutions qui se préparent. « Ce sont là, dit M. S., des signes des temps. Il les faut signaler dans le temps où ils percent à fleur de sol. Ils disparaîtront sous le râteau après la victoire. Mais si on ne les considère

---

1. P. 452 : « ...et se dérouler par flots et vagues qui se poussent ainsi que monte la marée poussée par le vent, sous l'impulsion lointaine de l'Océan qui oscille dans ses masses. »

en ces passages, l'histoire perd sa suite et devient une série de surprises sans explication [1]. »

L'analyse que nous venons de présenter et où nous avons essayé de dégager les lignes directrices du volume de M. S., ne donne qu'une idée incomplète de sa complexité. Nous n'avons pu y comprendre ni le tableau de la France après le coup d'État de Brumaire, ni le Concordat, ni l'évolution du pouvoir de Bonaparte, ni ses rapports avec les partis et les hommes de son temps, ni la conspiration de Georges Cadoudal, ni le sacre. Nous avons laissé de côté l'organisation de l'Italie et la Consulte de Lyon, la création du royaume d'Italie, le recès de 1803, l'acte de médiation, le récit de la mort de Paul Ier et des premières années du règne d'Alexandre. Il nous faudra admirer dans ce volume comme dans les précédents, l'art consommé de manieur de faits et d'idées qui est celui de M. S., et nous étonner à la fois qu'un seul volume puisse contenir tant de choses, et que tant de choses, s'y trouvant, le lecteur n'éprouve pas une impression d'accumulation et de tassement. Et il convient de rendre justice au labeur que suppose un ouvrage de ce genre, à la quantité de lectures, qu'il a nécessitée, à l'effort de pensée de l'historien sans cesse préoccupé de comprendre, d'expliquer et de dégager une philosophie des événements, à son impartialité. Mais pas plus que ses précédents volumes, la méthode de M. S., dans celui-ci, n'échappe à des critiques assez graves, et pas plus qu'auparavant ses conclusions ne sont si solidement établies qu'elles ne puissent dès maintenant dans des travaux de détail être reprises soit pour être confirmées par une étude plus minutieuse et plus directe des sources, soit pour être discutées et contredites.

Nous n'insisterons pas sur certaines critiques que nous avons déjà adressées à la méthode historique de M. S. et nous nous permettons de renvoyer le lecteur à l'étude critique qui a paru dans cette revue sur *Bonaparte et le Directoire* [2]. Conçu sur le même type que le tome V, écrit immédiatement après lui, paru presque simultanément, le tome VI donne lieu aux mêmes remarques. C'est le même manque de précision dans les références : les sources, les livres, les articles indiqués au début d'un chapitre, la plupart du temps sans beaucoup d'ordre, toujours sans indication de provenance et de date [3]; puis, dans les pages suivantes, des références très vagues (et encore n'existent-elles pas toujours) à ces

1. P. 514.
2. T. V, p. 241-264, 313-339.
3. Cf. par exemple, pour l'histoire du traité d'Amiens, p. 157.

sources et à ces ouvrages [1]. C'est le même procédé pour les citations : dans les négociations, les dépêches citées par M. S. sont transcrites en style direct [2], elles sont fréquemment, dans les instructions, résumées en quelques lignes qui en donnent l'essentiel, mais qui n'en sont pas moins des résumés et non des citations [3]. Nous ne voudrions pas paraître attacher plus d'importance qu'il ne convient à des remarques de ce genre. Mais malgré tout il y a, quoi qu'en pensent quelques amis de M. S. [4], certaines obligations du travail historique qui sont, sauf de rares exceptions, aujourd'hui, à peu près universellement reconnues comme indispensables, et on peut regretter que M. S. ne se soit pas cru tenu de se plier à la discipline qu'ont acceptée des historiens tels que MM. Houssaye et Vandal.

La documentation de M. S., dans le tome VI ainsi que dans le tome V, donne lieu à des observations d'une plus grave portée. Certaines parties de son livre sont au point de vue de la documentation à peu près complètement sacrifiées. Nous ne croyons pas que M. S. ait vu un seul des documents conservés aux Affaires étrangères, ou aux Archives nationales, sur la Suisse, la Hollande, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne et la Turquie. Pour les relations de la France et de ces différents États, il s'est contenté de la Correspondance de Napoléon et d'ouvrages de seconde

---

1. Prenons par exemple les premiers chapitres de la 2e partie (*Le traité d'Amiens*). Je relève, p. 103 : un résumé des instructions de Duroc envoyé à Saint-Pétersbourg en avril 1801 ; la référence est : Instructions à Duroc 24 avril 1801 (?), Tratchewsky, Tatistcheff, *Alexandre Ier et Napoléon* ; — p. 151 : un développement sur les Instructions de Markof, ambassadeur d'Alexandre à Paris ; référence : 9 juillet 1801, et il s'agit du premier texte cité concernant Markof. Est-il pris dans Tratchewsky, dans Tatistcheff, ou dans Martens ? — p. 152 : une citation d'un ultimatum envoyé par Hawkesbury au moment des ouvertures de paix en juin 1801 ; référence : 25 juin 1801 ; — p. 163 : un récit d'une entrevue de Markof avec le Premier Consul ; aucune référence ; — p. 197 : des remarques sur la politique d'Addington pour obtenir du Parlement anglais la ratification des Préliminaires ; aucune référence, etc., etc.

Pour les textes qui se trouvent aux Affaires étrangères, la seule indication donnée est celle de la date, de sorte que lorsqu'il existe une publication qui a déjà fait état de ces textes, je ne puis savoir si l'auteur s'est reporté aux sources mêmes, ou s'il a simplement utilisé la publication : par exemple pour la Correspondance de Joseph et de Talleyrand aux négociations de Lunéville et d'Amiens, publiée en partie par Ducasse : rapport de Joseph, 26 décembre ; Joseph à Talleyrand, 31 décembre (p. 151, 196) ; etc.

2. Cf. Saint-Julien et Talleyrand. p. 60 ; Bonaparte et Cobentzl, p. 84 ; Bonaparte et Markof, p. 163, etc. Le procédé est constant.

3. Par exemple, les instructions de Markof qui sont « d'amuser le tapis jusqu'à de nouvelles circonstances » (p. 164.) Par exemple, les fragments de la Correspondance de Bonaparte au moment de la crise d'août 1805, rapprochés les uns des autres et isolés de leur contexte (p. 454-455). Ces procédés dans les citations donnent une grande vivacité au récit de M. S. et du relief à ses idées. Mais ils seraient dangereux pour des historiens dont le sens critique ne serait pas aussi averti que celui de M. S.

4. Cf. Ernest Charles, dans la *Revue Bleue*, 1904, 5e série, t. II, p. 752 sqq.

main. Sans doute l'histoire de la domination française en Hollande, de l'organisation de la république puis du royaume d'Italie, de l'acte de médiation, du recès de 1803, voire même des rapports avec l'Espagne, demeure au second plan dans l'ouvrage de M. S., et sans doute, en gros, cette histoire nous est connue. Mais on a l'impression en lisant M. S. qu'il ne fait qu'effleurer des sujets dont d'autres historiens pourront beaucoup tirer après lui, et que les idées qu'il nous apporte sont le résultat d'un examen superficiel et non le résumé d'études approfondies.

M. S. du moins a-t-il poussé très loin sa documentation pour les questions essentielles de son ouvrage, celles dont nous avons donné un résumé. Il a eu entre les mains un nombre considérable de correspondances et de documents publiés sur les traités de Lunéville et d'Amiens, sur les rapports de la France et de la Prusse, sur ceux de la Russie et des autres puissances européennes, sans parler de la Correspondance de Napoléon. Mais ici comme dans son *Bonaparte et le Directoire*, il n'a pas cherché à compléter par un examen original des sources les documents imprimés qu'il avait à sa disposition. Partout où il y a eu lacune dans les textes publiés, il y a eu fléchissement dans son ouvrage. Par exemple, M. S. s'étend sur les rapports de Bonaparte et de la Prusse pour lesquels il possède le recueil de Bailleu. Mais il se contente d'une analyse des plus superficielles des rapports de Bonaparte et de l'Autriche après Lunéville, les correspondances essentielles n'ayant pas fait l'objet de publications. Et le peu qu'il nous apprend est tiré soit de la Correspondance de Napoléon, soit de textes publiés par les historiens allemands [1]. Toute la correspondance de Vienne aux Affaires étrangères de 1801 à 1805 est négligée. Par exemple encore pour les missions de Brune et de Sébastiani en 1802, qui sont d'une telle importance dans l'histoire de la rupture du traité d'Amiens et dans celle de la politique orientale de Napoléon, les seuls textes cités par M. S. sont ceux de la Correspondance de Napoléon, instructions à Sébastiani du 5 septembre, lettre à Brune du 18 octobre 1802, et le Mémoire de Sébastiani publié dans le *Moniteur* le 30 janvier 1803 [2]. Aucune trace de la correspondance de Brune et de Sébastiani. Même observation pour la politique de Bonaparte à Saint-Domingue ; M. S. n'a connu les dossiers français des Archives nationales qui la concernaient que par l'ouvrage de l'historien allemand, Roloff, *Die Kolonial-Politik Napoleons I* [3]. C'est également une observation que nous avons eu occa-

1. Beer, Fournier, Oncken et de Martens.
2. P. 255 et 269.
3. P. 177.

sion de présenter dans notre précédente étude, que lorsque les textes imprimés existent et permettent de se faire une idée approximative d'une négociation, il est rare que l'auteur, allant au fond des choses, cherche à préciser l'imprimé par l'inédit. Elle s'applique à ce volume. Prenons par exemple la formation de la coalition. L'Angleterre y joue un rôle essentiel, et M. S. l'indique à plusieurs reprises dans son récit. Mais d'après quels documents a-t-il connu et étudié la politique anglaise de 1803 à 1805 ? D'après les dépêches des envoyés russes en Angleterre, Simon Woronzof et Novossiltsof, publiées par Martens ou utilisées dans les Mémoires de Czartoriski. Ni la correspondance de Pétersbourg, ni celle de Vienne, ni celle de Berlin conservées à Londres au Record Office n'ont été parcourues par lui. Il en résulte que, tandis que la diplomatie russe dans l'ouvrage de M. S. joue un rôle prépondérant à Berlin et à Vienne, celui de l'Angleterre y est des plus effacés, et, soit dit en passant, il y a là un point faible dans l'exposé des origines de la troisième coalition.

Si après la méthode nous examinons les thèses et les conclusions de M. S., nous constaterons que bien des questions soulevées par des historiens qui l'ont précédé ne sont pas résolues par lui. M. S. n'a pas fait et n'avait pas à faire, dans une œuvre synthétique aussi étendue, la critique de ses devanciers. Mais on aurait aimé trouver dans son récit, sur des points qu'avant lui plusieurs historiens ont tenté d'élucider, des raisons d'adopter ou de ne pas adopter leurs conclusions. Si le progrès en histoire consiste à serrer de plus en plus les questions, et à supprimer des points d'interrogation, il n'apparaît pas que le livre de M. S. ajoute suffisamment aux études antérieures. Je voudrais le montrer à propos de deux questions de première importance dans l'histoire du Consulat, celle de la politique orientale de Napoléon Ier et celle de la rupture du traité d'Amiens.

Dans le tableau qui nous est présenté de la situation de l'Europe et de celle de la France pendant les premiers temps du Consulat , M. S. regarde Bonaparte comme le continuateur du Directoire, du Comité de salut public, et de Louis XIV. Mais sa politique extérieure développa-t-elle simplement des traditions formées avant lui ? Ne contint-elle pas des éléments personnels et originaux ? M. Émile Bourgeois, dans son *Manuel de politique étrangère* (et je m'étonne que M. S. ne lui ait pas fait une place plus grande), a cru trouver l'explication de la diplomatie de Bonaparte dans ses préoccupations orientales, dans son désir de garder puis de reconquérir l'Égypte et de rendre la France prépondérante en Orient. Il aurait caché aux Français ses ambitions orientales, et aurait eu un « secret » qui, pour M. Bourgeois, expliquerait et la paix d'Amiens, et la mission de Sébastiani, et celle de Brune, et la question de Malte, et la rupture de

la paix d'Amiens, et l'expédition de Latouche-Tréville dans la Méditerranée en 1805, et dans une certaine mesure la politique de Bonaparte vis-à-vis de la coalition [1]. M. S. a sans doute indiqué qu'à plusieurs reprises, Bonaparte s'était préoccupé de l'Égypte et de la Méditerranée. « La Méditerranée sous la domination française, la Méditerranée lac français, a-t-il écrit au début de son livre, formait le complément du magnifique dessein d'extension républicaine (celui du Directoire) [2] » que Bonaparte allait continuer. Mais il ne nous suffit pas de savoir que Bonaparte pensa à la Méditerranée. Quel fut le contre-coup de sa pensée orientale sur sa politique ? L'extension méditerranéenne fut-elle considérée par lui comme un dessein immédiatement réalisable ou au contraire subordonné à d'autres qui occupèrent d'abord son activité ? Fut-elle dans ses plans politiques la part du rêve ? ou au contraire, comme le croit M. Bourgeois, en fut-elle la partie la plus réelle et la plus solide ? Nous ne trouvons chez M. S. aucune réponse précise à ces questions. Il nous apparaît bien qu'il laisse au second plan la politique orientale, et par là il n'adopte pas l'opinion de M. Bourgeois. Il ne parle pas des arrière-pensées orientales de Bonaparte en signant la paix d'Amiens. Il leur attribue peu de place dans sa rupture. Parmi les raisons qu'a l'Angleterre de ne pas évacuer Malte, l'Égypte est citée, mais parmi beaucoup d'autres et non comme la cause capitale. Les missions de Sébastiani et de Brune ne sont indiquées qu'en passant. Après la rupture avec l'Angleterre, les projets orientaux ne semblent jouer aucun rôle dans la formation de la coalition ou dans l'attitude de Bonaparte à son égard. Alors que M. Bourgeois attribuait à la politique orientale de Napoléon le rapprochement de l'Autriche et de la Russie en 1805 [3], M. S. n'indique même pas que la politique autrichienne ait eu des préoccupations de ce genre. Encore moins discute-t-il si oui ou non le camp de Boulogne fut l'essentiel dans la pensée de Napoléon, ou au contraire, comme le dit M. Bourgeois, si au moment où il faisait cette grande manifestation, ce n'était pas surtout la Méditerranée qu'il envisageait [4]. Il est donc visible que M. S. répudie la thèse de M. Bourgeois. Nous n'avons pas à la défendre contre lui, ni à lui faire un procès de tendance. Mais ce que nous sommes en droit de lui reprocher, c'est de l'ignorer, c'est de ne pas nous indiquer les motifs qu'il a eus de ne pas

---

1. Émile Bourgeois, *Manuel historique de politique étrangère*, t. II (Paris, Belin, 1898, in-12); ch. VIII : *La France et l'Europe (1800-1802)*; ch. IX : *Le secret du Premier Consul, Rupture de la paix d'Amiens ;* ch. X : *Le secret de l'Empereur, Austerlitz et Presbourg* (p. 210 sqq.).
2. P. 20.
3. Bourgeois, *op. cit.*, p. 253.
4. *Ibid.*, p. 243.

l'adopter et, sur cette question qui est de toute première importance, de laisser en somme notre opinion en suspens.

L'histoire du traité d'Amiens et de sa rupture, dans l'ouvrage de M. S., est un autre exemple qui témoigne de la prise insuffisante de l'auteur sur certaines questions déjà discutées et traitées avant lui. Quelle a été la responsabilité de Bonaparte, et quelle a été celle de l'Angleterre dans la rupture de la paix d'Amiens ? C'est une des questions les plus controversées de l'histoire napoléonienne. Certains historiens, et en dernier lieu M. Martin Philippson, ont conclu que les provocations vinrent de Bonaparte et que l'attitude de l'Angleterre fut une attitude défensive [1]. Telle n'est pas l'opinion de M. S. qui estime que l'Angleterre n'a pas voulu plus que Bonaparte s'en tenir au traité d'Amiens. Mais précisément parce qu'il s'agissait d'un sujet controversé et d'une telle importance pour sa thèse, il devait conduire son analyse avec la plus grande rigueur. Or il s'en faut de beaucoup que ce soit le cas. Nous ne saurions mieux le montrer qu'en énumérant les questions qui nous ont apparu après une lecture comparée des articles de M. Philippson et des chapitres de M. S. comme non résolues ou insuffisamment résolues par ce dernier. Le lecteur constatera qu'il ne s'agit pas de questions de détail. 1° Quelles ont été les dispositions du ministère anglais au moment où il a négocié la paix ? Y eut-il de sa part des arrière-pensées, ce qui suppose des calculs et l'idée de ne pas appliquer le traité, comme l'estime M. S. ? ou au contraire, comme le pense M. Philippson, plutôt incapacité et faiblesse ? ou les deux ? Aucune réponse précise chez M. S. [2]. 2° Si les préliminaires de Londres et ensuite le traité d'Amiens ne parlent pas d'un certain nombre de questions essentielles, ne faut-il pas envisager cette omission comme un aveu d'impuissance de l'Angleterre ? C'est l'opinion de M. Philippson, et dans certains endroits ce semble être celle de M. S. [3]. Mais alors pourquoi écrire que les préliminaires sont une paix trouée, que la paix s'échappait entre les lignes ? 3° Quelle fut l'attitude des ministres anglais après la signature de la paix ? D'après M. S., ils ne cherchèrent qu'à gagner le temps de prévenir Bonaparte, de recommencer les diversions sur le continent, de renouer avec la Russie et l'Autriche. A l'appui du reste de cette assertion, aucune référence. Au contraire, d'après M. Philippson, le gouvernement anglais se montra strictement fidèle au traité,

1. Martin Philippson, *La paix d'Amiens et la politique générale de Napoléon Ier*, dans la *Revue historique*, 1901, t. LXXV, p. 286, 318, et t. LXXVI, p. 48-78. Cf. l'analyse donnée dans la *Revue*, t. III, p. 107.

2. Sorel, p. 157. Philippson, *loc. cit.* (t. LXXV), p. 292 et 298.

3. Philippson, *loc. cit.* (t. LXXV), p. 302. Sorel, p. 185.

non seulement en paroles, mais dans les faits, et même en ce qui concerne l'île de Malte [1]. 4° Quels furent, après le traité d'Amiens, les événements qui influèrent successivement sur les rapports de la France et de l'Angleterre ? M. Philippson attribue une très grande importance au refus de Bonaparte d'évacuer la Hollande, alors qu'il s'y était formellement engagé par le traité de Lunéville. Pitt et ses amis, soulevant un débat à ce sujet, firent de l'occupation durable de la Hollande par la France un *casus belli*, et quelque faible que fût le cabinet Addington, pour tenir un gage de l'évacuation de la Hollande par les troupes françaises, il refusa d'évacuer la colonie du Cap [2]. M. S. ne parle pas de ce conflit à propos de la Hollande et du Cap. Mais alors a-t-il le droit d'écrire, pour septembre 1802, que les raisons invoquées par l'Angleterre pour ne pas respecter le traité d'Amiens étaient des prétextes, les vues de Bonaparte sur le Piémont et la république italienne leur étant connues lors des préliminaires, les opérations territoriales en Allemagne étant l'exécution du traité de Lunéville [3] ? 5° Quelles étaient les intentions du gouvernement britannique au moment de l'envoi de Whitworth à Paris ? M. Philippson les juge conciliantes, à tel point que l'Angleterre semblait s'humilier et que le ministère allait jusqu'à la lâcheté [4]. Cet état d'esprit est tout à fait à l'encontre de celui que M. S. suppose aux Anglais [5]. Mais pourquoi ne nous dit-il pas un mot soit de l'esprit, soit de la lettre des instructions de Whitworth ? 6° Est-il juste de prétendre, comme le fait M. S., que les prétextes pour ne point rendre Malte changèrent avec les époques ? que ce fut les républiques italiennes, puis la Suisse [6] ? Selon M. Philippson, comme selon M. Bourgeois, les véritables motifs qui maintinrent les Anglais à Malte furent les desseins entrevus de Bonaparte sur l'Orient et la mission de Sébastiani [7]. L'Angleterre, avant la mission de Sébastiani, était-elle résolue à conserver Malte ? Pour M. S. la chose n'est pas douteuse [8]. Mais M. Philippson n'est pas de cet avis, et il estime que ce fut alors pour la première fois que l'Angleterre eut l'intention de garder Malte [9]. Il signale également les menées de Bonaparte dans l'élection du grand maître de l'ordre de Malte, Ruspoli, puis Tomasi, qui purent faire

1. Sorel, p. 206. Philippson, *loc. cit*: (t. LXXV), p. 303.
2. Philippson, *loc. cit.* (t. LXXV), p. 312, 313, 314.
3. Sorel, p. 256.
4. Philippson, *loc. cit.* (t. LXXVI), p. 49.
5. Sorel, p. 265.
6. Sorel, p. 267.
7. Bourgeois, *loc. cit.*, p. 231 et 237. Philippson, *loc. cit.* (t. LXXVI), p. 53 et 54.
8. Sorel, p. 257.
9. Philippson, *loc. cit.* (t. LXXVI), p. 54.

craindre à l'Angleterre qu'il ne cherchât à se rendre maître de l'île [1]. De sorte que M. Philippson conclut qu'ici encore l'Angleterre se tint sur la défensive. La question valait la peine d'être posée. Elle ne l'est pas par M. S. 7° Quelle fut dans les négociations avec l'Angleterre la véritable pensée de Bonaparte ? D'après M. S., il ne crut pas à la durée de la paix d'Amiens, mais il crut de son intérêt de la prolonger le plus longtemps possible, tout au moins de tirer la rupture en longueur [2]. Comment expliquer alors ses continuelles provocations à l'Angleterre, la publication du rapport de Sébastiani, la campagne de presse contre les Anglais, les scènes à Whitworth, sinon par une illusion que Bonaparte se fit jusqu'au dernier moment sur les intentions immédiates des Anglais, et c'est vers cette solution que semble en effet incliner M. S. [3]. Mais il est une autre explication qui a été émise par M. Bourgeois : c'est que Bonaparte aurait voulu se faire déclarer la guerre par les Anglais pour donner le change aux Français sur sa véritable politique [4]. Ici encore la question valait la peine d'être serrée de près et n'est pas abordée franchement par M. S. Des trois chapitres qu'il a consacrés à l'histoire du traité d'Amiens, il reste une analyse assez pénétrante de l'évolution de l'opinion publique anglaise dans le sens de la guerre. Mais il a trop constamment confondu l'opinion et le gouvernement, et dans l'exposé qu'il a fait de la politique du gouvernement anglais, force nous est de reconnaître que, pour les faits, il n'a rien ajouté à ses prédécesseurs, et que l'interprétation qu'il nous en donne reste, jusqu'à plus ample démonstration, hypothétique.

Une analyse de détail dégagerait dans d'autres parties du livre de M. S. des constatations analogues. Il y aurait lieu de reprendre par exemple sa démonstration sur la fatalité et la permanence de la coalition. Il a bien mis en lumière les rapports de la Russie et de l'Angleterre, l'activité de la diplomatie russe et son hostilité contre la France, les tergiversations prussiennes. Mais il reste l'Autriche, et l'on peut se demander, après avoir lu M. S., si son accession à la coalition était fatale et s'il dépendait de Bonaparte de l'empêcher, et par là d'immobiliser la Prusse et de paralyser la coalition. La question, croyons-nous, demeure entière. Nous avons signalé aussi, à propos de la documentation, l'absence de toute étude sur l'action de la diplomatie anglaise dans les cours européennes. Il est certain que l'Angleterre fit les plus grands efforts pour entraîner l'Autriche et la Prusse, mais cette constatation d'ordre général ne nous suffit pas.

---

1. Philippson, *loc. cit.* (t. LXXVI), p. 55-56.
2. Sorel, p. 210.
3. Sorel, p. 159.
4. Bourgeois, *loc. cit.*, p. 240 sqq.

A propos de l'alliance de Bonaparte et de Paul Ier, nous aurions aimé à être renseignés sur le grand projet de conquête de l'Inde. Bonaparte fut-il sincère ? Ne chercha-t-il au contraire dans un plan et dans des discussions de ce genre qu'un moyen de détourner le Czar de la Méditerranée et de faire une diversion ? La réponse à cette question nous aurait fixés sur le caractère de l'alliance russe sous le Consulat, et probablement sur celui de la fameuse lettre de Napoléon à Alexandre du 2 février 1808. Il n'est peut-être pas possible de la donner en l'état actuel de la documentation. M. S. au moins aurait pu nous le dire plus formellement.

Nous conclurons de ces différentes remarques que les thèses de M. S., quelle que soit leur solidité apparente, ne sont pas suffisamment étayées par les faits, ni établies par une méthode suffisamment critique pour être acceptées comme certaines. A chacun de ses nouveaux volumes, M. S. fait état des conclusions qu'il a précédemment dégagées en faveur des idées qu'il soutient. Chacune de ses constatations nouvelles se trouve ainsi encadrée dans tout un système de faits et d'idées que le lecteur hésite à mettre en doute, et il lui semble qu'en contredisant une seule de ses conclusions, il va être accablé par tout le poids de l'évolution historique qui entraîne les hommes de la Révolution, du Consulat et de l'Empire. Une pareille impression n'est possible que dans un ouvrage très fortement composé et présenté avec un art consommé. Mais il y aurait danger à ce que la belle apparence des volumes de M. S., le travail qu'ils ont coûté à leur auteur, sa probité scientifique, empêchassent les historiens de revenir sur cette impression, et d'appliquer à l'Europe et à la Révolution les principes de la méthode critique, qu'il est permis à des littérateurs quelque peu dilettantes d'ignorer [1], mais sur lesquels, qu'ils le veuillent ou non, la plupart des historiens d'aujourd'hui sont d'accord. — P. Muret.

André Bonnefons. **Une ennemie de la Révolution et de Napoléon. Marie Caroline, reine des Deux-Siciles (1768-1814)**, *d'après des documents inédits*. Ouvrage orné de deux portraits. Paris, Perrin, 1905. In-8, IV-403 p.

Ce livre est en effet fondé sur des documents inédits tirés des Archives nationales et des Archives des Affaires étrangères; il en est fait un fréquent usage, et le récit est bien l'expression de la vérité qui résulte de ces pièces, plus même qu'il ne paraît au premier abord ; car l'auteur, dit-il lui-

1. Ernest-Charles, article cité.

même, pour ne pas « fatiguer l'attention du lecteur par des renvois continuels », indique seulement ses sources générales et non pas ses références précises, cite les volumes de la Correspondance des Affaires étrangères, mais non pas les folios, la Correspondance de Napoléon, mais non pas le numéro ou la page. Sa documentation, qui est sérieuse, semble ainsi insuffisante et cela est regrettable quand on peut constater qu'en effet les pièces essentielles ont été dépouillées : il n'y faudrait qu'une exactitude un peu plus scrupuleuse, et le souci des lecteurs qui voudraient pousser plus loin leurs recherches.

De ces documents d'ailleurs la physionomie si vivante et si capricieuse de Marie-Caroline ne ressort pas avec le relief dont elle est digne ; M. B. se tient trop près de ses renseignements ou de ses lectures, suit les gestes de son héroïne au jour le jour dans leurs continuelles contradictions qu'il n'explique pas, car il ne s'élève pas au-dessus des pièces qu'il emploie pour dévoiler les grands traits de la politique ou du caractère de la reine. Il ne se détache du document que pour se laisser aller à des réflexions personnelles qui arrêtent le récit sans cesse, qui lui ôtent l'impersonnalité nécessaire et nuisent beaucoup à sa valeur scientifique . M. B. n'a ni le ton ni la sérénité de l'impartiale histoire : il reproche personnellement à Marie-Caroline d'avoir insinué que la famille royale d'Espagne avait des intentions criminelles à son égard parce que la petite vérole, qui lui avait pris deux enfants, était venue d'Espagne (p. 15) ; il s'emporte injustement contre Danton qui avait, dit-il, « les mains encore toutes souillées du sang répandu par les massacres de septembre » (p. 52), contre le ministre de France à Naples, Mackau, parce qu'il avait gardé sa charge, après la mort de Louis XVI (p. 54-55), contre « l'odieux » Comité de salut public, contre le « gouvernement méprisable » du Directoire, toutes épithètes au moins inutiles ici ; il écrase d'une éloquente indignation l'incapacité du ministre Delacroix, mais cela n'est fondé sur rien ; des affirmations ne suffisent pas (p. 93). — Des condamnations avancées sans preuves ne prouvent rien, n'ont aucune valeur, par exemple celles-ci : « Il était difficile d'imaginer diplomates plus ridicules que ceux du Directoire » (p. 118) ; « La sottise de ce néo-diplomate [Garat] dépassait la permission » (p. 145) ; les régicides, « en dépit des mérites qu'ils pouvaient avoir [ceci est dit à propos d'Alquier], ne paraissaient pas devoir être un article d'exportation à l'usage des cours étrangères » (p. 233). On nous explique encore longuement, par déductions personnelles, que la prétention du Directoire de destituer Acton n'était pas abusive (p. 103), que les Républicains de Naples qui s'entendirent avec Championnet commettaient une pure félonie (p. 176-177), que la clémence est une grande vertu (p. 210-

211), que ce n'était pas bien à Napoléon de faire occuper encore le royaume de Naples en 1803 (p. 265-268). — Ces jugements sommaires ne sont pas relevés par la forme qui est souvent malheureuse ; qu'on en juge : à propos de Lebrun, de son passé et du jacobinisme : « Avec un passé à ce point bigarré, n'avait-il pas lieu d'en être un de ses fervents adeptes? » (p. 62); « L'établissement de la république romaine et la conquête de Malte, atteinte l'un à l'équilibre du royaume des Deux-Siciles, violation l'autre de ses droits, devaient fatalement amener ce dénouement », la rupture avec le Directoire (p. 166); il y a p. 169 une flotte qui était une égide, et p. 94 ce tableau pittoresque : « Des femmes aux mœurs faciles, au costume léger, aux charmes enivrants, donnaient le branle aux mouvements déréglés d'une société qui s'efforçait d'oublier ses soucis dans le tourbillon des plaisirs. »

Les faits du récit sont intéressants par eux-mêmes, sans être toujours, bien entendu, absolument nouveaux. On voit bien Marie-Caroline, dès le début de sa carrière, renverser Tanucci et porter Acton au pouvoir, écarter de Naples l'influence espagnole (p. 5, 7, 12); on pourrait établir qu'elle rêvait même la domination de l'Italie et qu'il y avait en elle une nouvelle Élisabeth Farnèse. La mission de Mackau à Naples avait déjà été fort bien étudiée par M. Joseph du Teil, ainsi que l'affaire du meurtre de Bassville à Rome (p. 46-49) et surtout le traité du 10 octobre 1796, qui fait l'objet du chapitre III. On connaissait aussi la brillante carrière d'Emma Harte ou Lady Hamilton (p. 59). On ne connaissait pas encore aussi bien la correspondance d'Alquier, très curieuse en effet et très piquante, une des plus intéressantes de ce temps; M. B. n'en donne qu'un spécimen (p 234-235, note), et c'est dommage; il est vrai qu'il ne rend pas suffisamment justice à ce régicide. Au chapitre IX, *Le traité de neutralité*, il n'est pas expliqué pourquoi Gouvion Saint-Cyr et ses troupes sont rappelés du royaume de Naples; Napoléon ne paraît plus ici savoir ce qu'il veut : il serait indispensable de dire qu'il avait besoin de fortifier l'armée de Masséna sur l'Adige. De même, p. 314, il est dit que c'est parce qu'il ne put pas obtenir l'alliance de Naples contre l'Angleterre qu'il demanda la destitution de Damas : en vérité, cette explication n'est pas satisfaisante. Il y a ensuite, à propos de la mésaventure du prince de Cardito à Milan, un long débat (p. 320-325), pour savoir si Marie-Caroline avait ou non des mœurs inavouables ; il serait plus important de remarquer combien la fondation du nouveau royaume d'Italie était inquiétante pour l'indépendance de sa couronne. Le dernier chapitre, *Les dernières années de Marie-Caroline*, n'est qu'un résumé, sans grand intérêt, des règnes de Joseph et de Murat, de la politique de Bentinck en Sicile, où

passe la silhouette de plus en plus effacée de l'ancienne reine de Naples qui jamais plus ne devait revoir sa capitale [1]. — J.-E. Driault.

Henri Houssaye. **1815. La seconde abdication. La Terreur blanche**. Paris, Perrin, 1905. In-16, 602 p.

Ce volume, comme les précédents, repose sur une solide documentation. On constate à chaque page le dépouillement attentif et l'emploi judicieux des documents d'archives (Guerre et Archives nationales), des journaux, correspondances, mémoires de l'époque. M. Houssaye, a eu, en ce dernier genre, la bonne chance de pouvoir utiliser des documents communiqués seulement à de rares favorisés : les mémoires de Gaillard, de Marchand, par exemple, surtout ceux de Davout, dont l'importance pour l'époque est facile à concevoir.

Tandis que les questions militaires occupaient presque seules le tome précédent, ici dominent les questions politiques. Quel sera après Waterloo le sort de la France, et quel celui de Napoléon, comment l'une revient-elle aux Bourbons, et l'autre est-il amené à bord du *Bellérophon*, voilà les deux éléments d'intérêt de l'ouvrage. Les deux questions sont fort bien éclaircies. Dans le passage de Napoléon à Louis XVIII, le rôle des différents acteurs, les Chambres, la Commission de gouvernement, La Fayette. Reynaud, Fouché, apparaît très nettement ; malgré l'importance de l'action de Fouché, M. H. indique à juste titre qu'il ne faut s'en exagérer la portée, qu'elle se borna à rendre le retour de Louis XVIII à Paris « moins périlleux et moins scandaleux » (p. 321). — Mais c'est surtout dans le récit des derniers jours de Napoléon en France que M. H. a dissipé des obscurités. Il a fait justice définitive de l'opinion qui représente Napoléon, entre Waterloo et Sainte-Hélène, hésitant, tergiversant, perdant son temps à la Malmaison, à Rochefort, à l'île d'Aix et rendant par là inévitable sa captivité ; Napoléon ne perd pas son temps à la Malmaison ; mais le Gouvernement provisoire a arrêté qu'il ne pourrait s'embarquer à Rochefort qu'avec les sauf-conduits des Alliés : pourquoi les attendre à Rochefort plutôt qu'à la Malmaison (p. 201) ? et dès que l'arrêté est rapporté, il part (p. 220 sqq.). A Rochefort, ce n'est pas lui qui

1. Dans le détail il faudrait relever quelques erreurs : il n'est pas exact que le marquis de Gallo fût d'origine sicilienne ; par son père il était du pays de Nola, et sa mère était napolitaine : nous tenons ce renseignement du commandant Weil qui le tient lui-même du marquis de Circello marié à la petite-fille du duc de Gallo. — M. B. dit, p. 206 : « Louise San Felice, aussitôt relevée de ses couches, fut exécutée. » Il est avéré que son supplice avait été retardé par une pieuse fraude des médecins, mais qu'elle n'a pas accouché avant de mourir : elle fut exécutée après la découverte de cette fraude.

retarde le départ : le Gouvernement a défendu aux frégates qui le porteront d'appareiller, à moins que « la situation des croisières ennemies ne permette de le faire sans compromettre les frégates » ; il maintient cette interdiction jusqu'au bout (p. 357, 366, 371) ; et jusqu'au bout le préfet maritime, de Bonnefoux, s'exagérant les forces ennemies, pense impossible d'éviter un combat en sortant du port (p. 353), combat que les ordres de Paris interdisent et dont le capitaine Philibert, commandant les frégates, se refuse à tenter les chances (p. 381). Il ne faut pas mettre sur le compte de Napoléon l'échec du plan d'évasion par la Gironde : il est dû à l'opposition mise par le Gouvernement provisoire à ce que Napoléon quittât l'île d'Aix pour gagner Royan par terre (p. 384-385) : Napoléon a donc été acculé à la captivité non par ses hésitations, mais par les actes du Gouvernement provisoire.

M. H. n'accuse pourtant pas le Gouvernement provisoire et Fouché d'avoir consciemment, dès le début, voulu livrer Napoléon aux Alliés ; et ses appréciations sur leur conduite est très modérée et plausible. Ils ont voulu, dès le début, garder la possibilité d'obtenir des Alliés de meilleures conditions, en empêchant Napoléon de partir (p. 97-99) ; dès qu'ils ont su que l'évasion de Napoléon pourrait les compromettre, ils se sont arrangés pour la retarder et la rendre de plus en plus difficile (p. 206, 210, 219) : tout cela avec des variations, des soubresauts de conscience fidèlement exposés par M. H. Sans vouloir franchement la captivité de Napoléon, ils l'ont rendue inévitable.

Enfin M. H., reprenant les arguments fournis par Maitland lui-même dans sa relation [1] et déjà relevés par Las Cases [2], montre que Maitland, s'il n'a pas trompé Napoléon en lui promettant une vie libre en Angleterre ou en Amérique, l'a trompé en feignant l'ignorance sur les intentions du ministère anglais qu'il connaissait, et que cette tromperie a décidé Napoléon à se rendre sur le *Bellérophon*.

Dans cette crise finale de 1815, M. H. ne cache pas plus qu'auparavant ses préférences personnelles. Contre les royalistes et contre les libéraux des Chambres, il est pour Napoléon ; et ses préférences lui dictent des jugements sévères sur Fouché, Davout, La Fayette, les Chambres (p. 4, 25, 281, etc.) ; mais elles ne faussent en rien le récit des faits, ni même la recherche des motifs qui ont guidé les acteurs ; M. H., dans cette recherche, ne se flatte pas de pénétrer toujours le vrai mobile de l'acte, et, retournant au prudent *sive... sive...* de Tacite, en présente plusieurs à notre choix.

---

1. Trad. fr., Paris, Baudoin, 1826.
2. *Mémorial*, chap. IX, sub finem.

Le récit est d'une grande clarté, vivant, et d'un ton généralemenl simple, malgré quelques passages d'un style dramatique assez banal (p. 76, Labédoyère à la chambre des pairs; p. 213, Flahaut et Davout ; p. 395, Maitland et Las Cases). La signature du traité du 20 novembre 1815 est d'un pathétique plus sobre et plus émouvant (p. 561).

Les quatre volumes de M. H. (*1814* et *1815*) nous donnent actuellement le meilleur ensemble que l'on ait sur la fin de Napoléon. Même en tenant compte des sympathies nettement exprimées de l'auteur, l'impression demeure favorable à Napoléon. Sauf dans son retour de l'île d'Elbe — justifié vis-à-vis des souverains par leur mauvaise foi, injustifié vis-à-vis de la France qû'il compromettait sans motifs suffisants, — c'est de son côté, en face des rois de l'Europe, qu'est le beau rôle, et c'est de son côté, en face des libéraux de l'intérieur, qu'est le bon sens. Ce n'est pas en 1814 et 1815 que Napoléon a commis les fautes qui l'ont renversé, et s'est donné les torts qui rendent sa chute légitime : mais il paye les fautes accumulées de 1796 à 1812. Si l'Europe en 1814 est de mauvaise foi, si en 1815 elle est sans pitié, c'est qu'il l'a poussée à bout et unifiée contre lui ; si ses généraux, par manque d'initiative et d'audace, le font battre, ou le trahissent par intérêt, c'est que son despotisme a brisé en eux tous les ressorts du caractère ; si les libéraux le craignent plus que l'étranger, tout son règne est là pour l'expliquer. C'est ce que le bon sens moralisant de Thiers n'aurait pas manqué de rappeler, et ce que M. H. ne rappelle pas assez peut-être. — Ph. Gonnard.

REVUE DES PÉRIODIQUES

La Quinzaine. 1905.

1er Mai. = CHR. MARÉCHAL. *Lamennais et Béranger. Documents inédits.* [Fin. La Révolution de 1848 met fin à leur amitié qui, « quoique dévouée, sincère et quelquefois touchante, reposait sur un malentendu », Béranger ayant été déçu dans son espoir que Lamennais après avoir rompu avec l'Église, dépouillerait tout sentiment chrétien.]

La Révolution de 1848. 1905.

Mai-Juin. = PH. SAGNAC. *Une société secrète en Savoie (1843-1848). La Pipe-Gogue de Samoëns (Vallée du Giffre).* [D'après des archives de famille. La Pipe-Gogue de Samoëns fut fondée en 1843 pour lutter contre le despotisme sarde ; en 1846, elle comprenait une quarantaine de membres, bourgeois et fonctionnaires. Elle cachait « son but sérieux sous une apparence frivole, même bouffonne ». Chaque année, le 18 août, ses membres se formaient en cortège, et allaient solennellement, sur la grande place de Samoëns fumer la Pipe, en forme d'urne haute d'un pied et munie de six tuyaux. Les goguistes semblent, en 1846, avoir accueilli avec transport les velléités libérales de Pie IX ; ils ne se réunissent plus après 1848, lorsque Charles-Albert a octroyé le Statuto.] — BOUILLY. *Notice sur les deux frères Buvignier et lettres inédites à Charles Buvignier.* [Isidore Buvignier, 1822-1859, avocat et homme politique, et son frère Charles Buvignier, 1823-1902, avocat et journaliste, ont joué dans l'Est un rôle actif en 1848, le premier comme sous-préfet de Verdun, puis député de la Meuse, le second comme sous-préfet de Montmédy. M. B. publie sept lettres écrites à Charles, les cinq premières par Isidore en 1848, les deux dernières par Ledru-Rollin, en mai 1851. Détails sur le 15 mai 1848, les journées de juin, et l'effort de propagande démocratique en 1851.] — H. M[ONIN]. *Le suffrage universel dans le département du Lot. Statistique des élections du 23 avril 1848, par M. Vallès, ingénieur des ponts et chaussées.* [Reproduction d'une brochure publiée à Figeac quelques jours après les élections à l'Assemblée constituante, et qui « constitue le travail le plus complet et le plus précis que nous connaissions sur les opérations électorales du 23 avril 1848 ». L'auteur, après des considérations générales, traite successivement des candidats, des électeurs, du nombre des électeurs inscrits et du nombre des votants, du mécanisme des opérations électorales. A suivre.]

La Révolution française. 1905.

14 Juin. = E. CHAMPION. *Doutes sur l'authenticité de l'ouvrage de Voltaire* : « La Bible enfin expliquée ». [Cet ouvrage comprend quatre parties fort différentes

entre elles ; c'est un ramassis de pièces incohérentes et disparates, de fragments recueillis et juxtaposés sans méthode, sans souci d'unité, de plan ni de proportions. M. C. suppose que Voltaire avait préparé des matériaux pour un commentaire de la Bible ; peut-être en avait-il écrit quelques pages, ses secrétaires avaient fait des recherches, préparé des notes, rédigé certains articles sous sa direction. Ces matériaux, tombés dans des mains infidèles, auraient servi à fabriquer un recueil qui fut accepté par le public comme étant de Voltaire.] — FERDINAND-DREYFUS. *Les secours à domicile à Paris pendant la Révolution.* [Extrait de l'ouvr. récent du même auteur sur *L'assistance sous la Législative et la Convention.* L'assistance à domicile est assurée : par le Grand Bureau des pauvres, qui existait avant 1789 et subsiste jusqu'à l'an II ; par une commission municipale de bienfaisance, et des commissions paroissiales de charité qui fonctionnent tant bien que mal jusqu'en 1791. De mai 91 au 28 mars 93, un double mouvement se dessine contre la commission municipale et les commissions de paroisses au profit d'une commission centrale, élue par les 48 sections, et de commissions de sections. Celles-ci remplacent celles-là à la suite du décret du 28 mars 93, proposé par Vadier. L'organisation nouvelle dure jusqu'en frimaire an III. Puis les comités de bienfaisance de sections sont placés, comme les comités, sous la surveillance et l'autorité du Comité des secours publics de la Convention. Ces organes disparaissent avec la Constitution de l'an III. Un arrêté du Directoire, du 16 floréal an IV, établit à Paris un Bureau général de bienfaisance et, dans chaque section, un Comité de bienfaisance de section.] — G. DUBOIS. *Le général Cambray et les administrations municipales de la Manche en l'an V, épisode de l'histoire de la Chouannerie.* [A suivre. Le département de la Manche est, sous le Directoire, agité par les troubles civils, en proie aux désordres causés par les chouans ; aussi les élections de germinal an V y sont-elles défavorables au gouvernement. La gravité de la situation amène le général Cambray, commandant ce département, à prendre des mesures énergiques : il ordonne la formation de *colonnes mobiles* pour arrêter les voleurs, les émigrés, les chouans, les prêtres réfractaires. Plusieurs administrations municipales s'élèvent contre ces mesures, l'accusent d'attribuer aux royalistes des desseins imaginaires pour rétablir le terrorisme dans la Manche ; celle de Cherbourg invite, par une circulaire, les administrations du département à s'unir dans une résistance commune aux ordres de Cambray. La plupart de celles-ci envoient au ministre de la Guerre une protestation contre les mesures prises par le général. De leur côté, les rares républicains du département approuvent et encouragent celui-ci.] — A. AULARD. *Doctorat de M. Charles Schmidt. Le Grand-Duché de Berg ; la réforme de l'Université impériale.* [Résumé, par l'auteur, de l'aperçu qu'il a donné oralement de ses deux thèses, à la soutenance.] — *Notes de lecture : I. Les instituteurs laïques et l'évêque Grégoire.* [Extrait des *Annales de la religion*, du 7 frimaire an IV, où Grégoire, se plaignant de la loi du 27 brumaire an III qui attribue les presbytères vacants aux instituteurs, parle de ceux-ci en termes fort malveillants.] II. *La circulaire de Fortoul sur la barbe des professeurs.* [Reproduction de la circulaire de 20 mars 1852, recommandant aux chefs d'établissement « de ne pas souffrir que les professeurs paraissent devant leurs élèves en costume négligé, qu'ils laissent croître leur barbe », etc.]

14 Juillet. = E. Champion. *La Ligue et la Révolution française.* [La Harpe et les littérateurs de son école ont représenté la Révolution comme une école de crimes, d'horreurs et d'atrocités dont ils ont imputé la cause à la philosophie du XVIIIe siècle. Le journal de l'Estoile nous montre que sous la Ligue, bien d'autres crimes se sont commis, qui procèdent, non de la philosophie, mais de la religion ; que la corruption des mœurs, pire qu'au XVIIIe siècle, s'est aisément conciliée avec le zèle religieux.] — G. Laurent. *Les Archives judiciaires de la Marne.* [Les archives des juridictions ayant existé sous l'ancien régime dans le territoire du département actuel de la Marne avaient été versées, depuis la Révolution, au Tribunal civil de Reims, où elles étaient abandonnées, non classées, exposées à toutes les chances de destruction. Elles ont été transférées en 1902 du Palais de Justice à l'Hôtel de Ville de Reims, aménagées, et l'inventaire en a été commencé. Elles contiennent des documents d'un haut intérêt, par exemple ceux qui sont relatifs à la convocation des États généraux dans les bailliages de Reims, Châtillon, Fismes, etc., la collection complète des cahiers de doléances et des procès-verbaux des assemblées des communautés des campagnes.] — G. Dubois. *Le général Cambray et les administrations municipales de la Manche en l'an V.* [Suite et fin. L'Administration municipale du département requiert Cambray de suspendre l'exécution de son ordre, mais elle lui donne raison en constatant la gravité de la situation ; en même temps, elle incrimine la conduite de quatre administrateurs de Cherbourg et leur reproche d'avoir « sonné le tocsin d'alarme » sans prévenir l'Administration centrale. Frain, commissaire du Directoire exécutif, approuve nettement Cambray et dénonce la conduite inconstitutionnelle de l'Administration municipale de Cherbourg. Celle-ci se défend dans un mémoire adressé au ministre de l'Intérieur ; l'Administration centrale y répond et précise ses accusations dans une lettre au même ministre. Le Directoire adresse un blâme à l'Administration municipale de Cherbourg, et, après le 18 fructidor, en prononce la révocation pour « avoir favorisé la réaction et violé la Constitution par sa correspondance officielle avec les autres administrations municipales du département ».] — G. Deville. *Notes inédites de Babeuf sur lui-même.* [M. D. a retrouvé au greffe du tribunal de Beauvais le dossier du procès intenté à Babeuf sous l'inculpation de faux, dossier contenant des notes de Babeuf sur lui-même, écrites en l'an II (mars 1794). M. D. les reproduit intégralement.] — G. Bourgin. *Contribution à l'histoire de la franc-maçonnerie sous le premier Empire : l'enquête de 1811.* [La maçonnerie, languissante sous la Révolution, se ranime à partir de 1795 et surtout sous l'Empire. La police impériale comprend l'utilité de faire des loges, à l'égard de l'opinion publique, des auxiliaires dévoués du Gouvernement. Une enquête faite au début de 1811, et dont nous avons les résultats pour une partie de la France seulement, montre à peu d'exceptions près la confiance des préfets dans les loges affiliées au Grand-Orient, qui est dans la main du pouvoir. La maçonnerie, recrutée parmi les membres des classes conservatrices, parmi les fonctionnaires, sous la surveillance directe de l'administration, orientée exclusivement vers les idées de philanthropie et de moralisme, inféodée au catholicisme, ou tout au moins au déisme, non seulement n'est pas un obstacle au Gouvernement impérial, mais par son respect des lois et le caractère loyaliste

de ses groupements, constitue en sa faveur une masse de serviteurs dévoués.] — *Documents inédits : Vente après décès des biens immeubles de Danton, à Sèvres.* [L'original est aux Archives départementales de Seine-et-Oise. La vente eut lieu les 8 et 9 prairial an II et 29 vendémiaire an III.]

La Revue de Paris. 1905.

1er Mai. = A. Douarche. *Procès en recherche de paternité.* [S'attache à montrer que l'interdiction de la recherche de la paternité, actuellement très attaquée, n'a pu être inscrite dans le Code civil que par un recul sur l'ancienne législation coutumière, plus libérale. Les auteurs du Code civil croyaient à l'impossibilité de faire, en la matière, la preuve ; ils redoutaient les scandales, les chantages. Pourtant l'histoire judiciaire des XVIIe et XVIII siècles prouve que, les précautions nécessaires étant prises, la recherche de la paternité peut être autorisée sans inconvénients graves. Même sous la Révolution, « à cette époque de troubles où se donnent libre carrière toutes les libertés et beaucoup de licences », les procès en recherche de paternité (M. D. en résume un certain nombre) n'apparaissent pas comme particulièrement scandaleux. La loi du 12 brumaire an II, qui n'admet plus les enfants naturels dans la succession de leurs père et mère décédés qu'à la condition de prouver leur possession d'état, marque le début du mouvement rétrograde qui aboutit au Code civil, mouvement déploré et critiqué dès le début du XIXe siècle.]

15 Mai. = F. de Lamennais. *Lettres à Madame Yemeniz.* [Fin le 1er juin. M. C. Latreille publie, sous ce titre, une quarantaine de lettres adressées de 1826 à 1843 par Lamennais à Mme Yemeniz, femme du grand fabricant de soieries et amateur lyonnais, et dont le salon fut, sous la monarchie de Juillet, fréquenté par l'élite de la société lyonnaise et les célébrités parisiennes de passage. Parmi les correspondances de Lamennais actuellement publiées, celle-ci tient une place à part. « Qu'il écrive à M. Marion ou au baron de Vitrolles, la verve de Lamennais est éblouissante. Mais quand il écrit à Mme Yemeniz, il joint à ces qualités habituelles je ne sais quoi de plus fin, de plus aimable, de plus séduisant ; le solitaire aigri et morose joue à l'homme du monde, et il en tient le rôle avec une aisance parfaite. »]

La Revue Hebdomadaire. 1905.

27 Mai. = Geoffroy de Grandmaison. *A propos de la séparation des Églises et de l'État. Le Concordat de 1817.* [Exposé sommaire, d'après les sources imprimées, des négociations poursuivies de 1814 a 1822, entre Paris et Rome, en vue de modifier le Concordat de 1801.]

3 Juin. = P. de Witt-Guizot. *A propos de la séparation des Églises et de l'État. L'Église et la monarchie de Juillet.* [Résumé en 25 pages. « Il est indéniable que, tant par la dignité bienveillante et respectueuse de ses relations avec le Saint-Siège que par l'ensemble de sa politique intérieure, la monarchie de Juillet avait, au milieu du choc des passions, infiniment fait pour la liberté religieuse. »]

Le Correspondant. 1905.

10 Juin. = E. Ollivier. *Mentana.* [Campagne de Garibaldi pour amener l'inva-

sion de l'État romain; il essaye d'obtenir l'appui de Bismarck, qui autorise Bernhardi à avoir avec lui à Florence une entrevue secrète, mais refuse d'agir. Le gouvernement italien, de son côté, se déclarait catégoriquement hostile à toute violation de la convention de septembre; il fait arrêter et reconduire à Caprera Garibaldi. Mais l'opinion publique surexcitée force la main à Rattazzi, qui doit fermer les yeux sur l'infiltration progressive des bandes armées dans le territoire pontifical. Intervention de la France; Moustier invite Rattazzi à faire monter meilleure garde sur la frontière. Alors Victor-Emmanuel et ses conseillers, pris entre l'opinion italienne et la pression de la France, conçoivent le projet de se tirer d'affaire en marchant sur Rome. Négociations décisives des 17-21 oct. 1867. Devant l'attitude menaçante de la France, le roi se décide à renvoyer Rattazzi, et à céder sur toute la ligne. Mais c'est alors le coup de théâtre de l'évasion de Garibaldi, de son entrée sur le territoire pontifical. Il détermine l'intervention effective de la France, en dépit des gages donnés in extremis par le nouveau ministère italien, celui de Menabrea. Débarquement du corps de Failly à Civita-Vecchia. Mentana. Le mot malheureux sur le chassepot devait d'abord être supprimé du rapport de Failly; Niel, voulant inspirer confiance aux soldats dans leur arme nouvelle, maintint la phrase. Mentana est un événement regrettable, mais Napoléon III ne pouvait, sous peine de flétrissure à son honneur et à celui de la France, laisser fouler aux pieds la convention de septembre.] — Ch. de Loménie. *Trois années de la vie de Chateaubriand (1814-1816)*. [Continué le 25 juin et à suivre. Attitude de Chateaubriand pendant les dernières années de l'Empire; avances que lui fait à plusieurs reprises Napoléon. C'est à la fin de 1813 qu'il commence à écrire son fameux pamphlet, *De Buonaparte et des Bourbons*. On a beaucoup discuté sur la date à laquelle parut celui-ci : il a commencé à circuler le 3 avril 1814, c'est-à-dire le jour même où ont été rédigés les considérants du décret de déchéance, voté en principe la veille, et, dès le 2, plusieurs personnes ont pu en connaître les bonnes feuilles. Il contient des exagérations, que Chateaubriand a été, plus tard, le premier à reconnaître; il a porté profondément, et l'on en retrouve l'influence dans nombre de brochures et d'articles; il a, sinon fait, du moins accéléré, achevé le ralliement aux Bourbons. Après un pareil service, déception de Chateaubriand lorsqu'il se voit laissé à l'écart par la première Restauration. Néanmoins, il s'emploie à amener l'union des royalistes et des constitutionnels; ses *Réflexions politiques sur quelques questions du jour et sur les intérêts de tous les Français* (1814), beaucoup moins connues que *La Monarchie selon la Charte*, lui sont supérieures à tous les points de vue; elles formaient réponse à la brochure fameuse de Carnot, le *Mémoire au Roi*. M. de L. analyse longuement les *Réflexions politiques*, et recherche l'action qu'elles ont pu exercer; bien accueillies par les modérés, elles excitent la colère des ultras, qui fulminent contre l'amalgame proposé, disent-ils, avec les révolutionnaires. Outre les *Réflexions*, Chateaubriand a publié, avant le retour de l'île d'Elbe, deux articles de beaucoup moindre importance, dans les *Débats*.] — Eug. Dufeuille. *Le comte d'Haussonville*. « Mon Journal pendant la guerre (1870-1871) ». [Analyse de ce livre récent, dont la *Revue* rendra compte.] — L. Michon. *Le gouvernement parlementaire au début de la deuxième Res-*

tauration. [Suite des études de l'auteur sur la question, cf. ci-dessus, p. 68. Pendant les Cent-Jours à Gand, tiraillements dans l'entourage royal à propos de l'établissement d'un ministère « efficace et responsable », préconisé notamment par Chateaubriand, Jaucourt, Beurnonville. Ils l'emportent décidément lors de la deuxième Restauration, avec l'appui de Wellington : Louis XVIII se résout à constituer un véritable ministère ; le conseil privé est maintenu, mais pour la forme et n'aura pas d'autorité. Formation du ministère Talleyrand. Un document conservé aux Archives des Affaires étrangères et intitulé : *Mémoire sur les attributions du Conseil des ministres et celles des divers départements ministériels*, fournit d'intéressants renseignements sur ces débuts du système de la responsabilité et de la solidarité ministérielles. Le ministère Talleyrand, qui n'a duré que trois mois et qui est tombé, non par un vote de la Chambre introuvable mais par suite de l'hostilité *prévue* de cette assemblée, marque un pas décisif dans la voie du gouvernement parlementaire.]

25 Juin. = E. Ollivier. *L'Empereur et le Pape après Mentana*. [Commotion produite en Italie et en France par Mentana. Victor-Emmanuel et Menasrea s'efforcent d'obtenir le retrait des troupes françaises et la remise en vigueur de la convention de septembre. Mais Napoléon III avait formé un autre projet : « il convoqua les cabinets européens à une conférence afin de pacifier le conflit permanent entre la papauté et l'Italie ». Cette proposition rencontre à Londres, à Berlin, à Pétersbourg un accueil assez froid. « Personne ne croyait à ce congrès ». Ce fut la France, qui le proposait, qui se chargea d'en démontrer la chimère. Au Sénat, discours de Mgr Darboy contre les prétentions de l'Italie sur Rome. Les mots décisifs sont prononcés à la Chambre des députés. Analyse et appréciation du discours de J. Favre, confus et contradictoire, mais chaleureux et entraînant, de Thiers, un peu digressif, mais concluant nettement contre l'unité italienne, au cas où, en Italie, « les fous l'emporteraient sur les habiles », de Rouher enfin, avec le fameux : Jamais !, l'espèce de crise qu'il déchaîne, et l'allocution émue de Berryer. Répercussion en Italie de la séance de la Chambre française ; protestations unanimes ; affirmations réitérées, même par le gouvernement, que Rome sera capitale. Du coup, la conférence était devenue impossible. En dépit de la reconnaissance qu'il devait à Napoléon III, Pie IX se refuse obstinément à donner le chapeau de cardinal à l'archevêque de Paris, aumônier de l'Empereur, Mgr Darboy, suspect de gallicanisme.] — A. Largent. *Un nouveau livre sur le Concordat*. [Celui de M. A. Baudrillart, *Quatre cents ans de Concordat*, dont la *Revue* rendra compte.]

Revue Bleue. 1905.

24 Juin. = M. Boutry. *Joseph II, Marie-Thérèse et Marie-Antoinette. Lettres inédites*. [A noter dans cet article une lettre de Joseph II à Marie-Antoinette, du 2 septembre 1773, écrite au cours d'un voyage de Joseph en Pologne, et qui permet de se rendre compte du ton affectueux, mêlé de boutades, des relations épistolaires de l'Empereur avec sa sœur.]

Revue des Deux Mondes. 1905.

15 Juin. = E. Ollivier. *La loi militaire. L'Empereur et Niel*. [I. La loi militaire

du 21 mars 1832 ; ses défectuosités : le remplacement et ses abus, le manque d'entraînement des réserves. II. Les premières réformes de Napoléon III : le remplacement. Il en fait une institution d'État, et crée une caisse de dotation de l'armée avec laquelle il s'efforce de composer une armée de métier. III. Napoléon III n'ose pas organiser en armée de réserve la partie de la classe non appelée sous les drapeaux, ce qui eût acheminé au service universel ; il se contente de donner une certaine instruction à la deuxième partie du contingent. IV. Après Sadowa, l'opinion demande qu'on fortifie l'armée (Girardin excepté). Le projet de l'Empereur du 20 octobre 1866 : tout Français obligé au service militaire ; le tirage au sort pour déterminer ceux qui feraient partie de l'active et ceux qui feraient partie de la réserve ; le service de six ans dans l'active, de huit ans dans la réserve ; le principe d'une garde mobile admis, formant une deuxième réserve. V. Réunion d'une haute commission formée de tous les personnages éminents du gouvernement. Discussion du projet du maréchal Randon, ministre de la Guerre, maintenant la loi de 1832, mais prenant toute la classe et la faisant servir neuf ans, six dans l'active, trois dans la réserve. Le projet, adopté par les militaires, est repoussé par les civils pour des raisons budgétaires et politiques. L'Empereur alors remanie son projet avec Niel. VI. Niel remplace Randon ; son portrait (très élogieux). Le projet de Niel : la loi de finances déterminant le nombre d'hommes à incorporer annuellement dans l'active et ceux à laisser dans la réserve ; un tirage au sort distribuant les hommes dans les deux catégories ; les hommes restant cinq ans dans l'armée active, puis passant quatre ans dans la réserve ; ceux de la réserve servant quatre ans, puis restant cinq ans dans la garde mobile ; les exonérés passant dans la garde mobile. Le Conseil d'État adopte le projet et le *Moniteur* le publie. VII. La clameur dans le monde politique. L'opposition de Changarnier : « Un mot sur le projet d'organisation militaire ». VIII. L'opposition de Trochu : « L'armée française en 1867 ». IX. Nomination d'une commission de 18 membres par la Chambre. Elle affaiblit l'armée active en maintenant le vote annuel du contingent à la Chambre ; la réserve, en permettant le mariage pendant les trois dernières années. Elle refuse d'adopter la garde mobile, qui ne subsiste que sur le papier. L'accroissement du service, la constitution d'une réserve, le principe de la garde mobile admis. X. Dissentiment entre la commission, l'Empereur et les ministres. Il porte surtout sur la fixation du contingent, sur laquelle la commission se montre intraitable. Après l'échec d'une démarche tentée auprès de la commission par Rouher, Niel, le général Allard, de Vuitry, le maréchal Niel et l'Empereur sont obligés d'accepter les conditions de la commission. XI. La discussion à la Chambre : les discours en faveur de la loi (La Tour-Larrabun) ; l'opposition contre la loi militaire : Jules Favre, Jules Simon, Garnier-Pagès. XII. Thiers. Il ne se soucie pas de prononcer un discours d'ensemble, ne pouvant approuver les erreurs de la gauche, et ne tenant pas à compromettre sa popularité en les combattant. Il ne prend la parole qu'à propos de la garde mobile, et prononce de sa place deux petits discours pour soutenir qu'elle n'était pas nécessaire. La loi est votée à une grande majorité. XIII. La loi paraît à Niel suffisante à la sauvegarde des intérêts, de la sécurité et de l'honneur de la France. Personne en France n'a

une opinion contraire, et, quand la loi est promulguée, le thème de l'opposition n'est pas qu'elle est suffisante, mais qu'elle est excessive et accable les populations. XIV. La discussion sur l'armée recommence à propos du budget de la guerre au Corps législatif.] — Cte D'HAUSSONVILLE. *La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde. II. La vie à la cour de 1709 à 1711.* [I. La cour en 1709 ; l'absence de bals et de soupers ; la comédie ; la réception de l'électeur de Bavière à Marly. Confiance de Louis XIV dans la duchesse de Bourgogne : elle reçoit le droit de nommer elle-même aux charges de sa maison. Plus de sérieux, de dignité et de tenue chez la duchesse de Bourgogne. Les débuts du jeune duc de Fronsac (Richelieu) à la cour, et ses premiers scandales. II. Naissance du duc d'Anjou (Louis XV). Mariage du duc de Berry avec Mademoiselle, fille du duc d'Orléans. III. La mort de Monseigneur. A suivre.]

1er Juillet. = E. OLLIVIER. *La liberté de la presse au Corps législatif.* [I. La loi sur la presse présentée en 1868 au Corps législatif est jugée insuffisante par l'opposition, qui essaie de la discréditer (Jules Favre, Jules Simon, Thiers), et combattue par Cassagnac, qui en demande le rejet ; grande impression produite par son discours du 31 janvier. II. La délibération aux Tuileries, le soir du 31 janvier. Rouher, Persigny, Troplong, l'Impératrice sont d'avis de retirer la loi, Schneider, Duruy, Magne, Forcade, Walewski, de la soutenir ; l'Empereur songe à une dissolution, et à une consultation du corps électoral ; il en est dissuadé par La Valette, et il est décidé que la loi sera maintenne ; Rouher offre sa démission. III. L'Empereur décide Rouher à retirer sa démission et à défendre à la Chambre l'article Ier de la loi. Le discours de Rouher, « concession sentimentale d'un dévouement digne de respect » ; n'exprime pas sa vraie pensée ; il entraîne le vote de l'article Ier. IV. Thèse soutenue par Émile Ollivier : que le jury est le droit commun tant qu'on maintient des délits spéciaux de presse, mais que les tribunaux correctionnels doivent être le droit commun du jour où les délits de presse sont abolis. Son projet n'est pas pris en considération. V, VI, VII. Mort de Victor Cousin ; l'homme, les idées ; Jules Favre lui succède à l'Académie. Les attaques contre la philosophie de Victor Cousin : le dénigrement ingrat et superficiel de Jules Simon. Les critiques de Pierre Leroux et de Taine. Jules Favre s'en tient à des banalités et à des allusions contre l'Empire.] — Mis DE SÉGUR. *Julie de Lespinasse. Les amis de passage. La vie intime.* [I. Mlle de Lespinasse et David Hume. II. Mlle de Lespinasse et Rousseau. III. Mlle de Lespinasse et Caraccioli. IV. L' « âme citoyenne » de Julie de Lespinasse ; son amitié pour Turgot et Malesherbes ; son goût pour les spéculations politiques, mais son scepticisme quant à leurs résultats. V. Mlle de Lespinasse et son frère, Abel de Vichy.] — Mis GICQUEL DES TOUCHES. *Souvenirs d'un marin de la République.* [Continué le 15 juillet. Ces souvenirs sont ceux du grand-père de l'éditeur. La bataille du 30 prairial ; l'expédition d'Irlande de 1796 ; la campagne de Bruix en 1799, celle de Ganteaume en 1801 ; la bataille d'Algésiras ; l'expédition de St-Domingue. L'escadre de Villeneuve ; le départ pour les Antilles ; le combat du cap Finistère ; la bataille de Trafalgar. La captivité en Angleterre. Le naufrage de la *Méduse*.]

Revue des Questions historiques. 1905.

Juillet. = M. DE GERMINY. *Frédéric-Auguste devant Napoléon, d'après des documents inédits.* [Fin. Répercussion des défaites en Russie sur le sentiment public en Saxe et sur l'alliance franco-saxonne ; bataille de Leipzig. A la fin de son travail, l'auteur indique sommairement ses sources.] — Gal P.-J. ROBERT. *Création et organisation des dix premiers bataillons de chasseurs à pied.* [Créés en 1838-1839 sur le modèle du bataillon dit des « chasseurs de Vincennes »; après la mort du prince royal, en 1842, on les appela « chasseurs d'Orléans » ; ils gardèrent ce nom jusqu'en 1848.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1905.

Juin. = S. [Lt M. SAUTAI]. *Une opération militaire d'Eugène et de Marlborough. Le forcement du passage de l'Escaut en 1708.* [Au début de novembre 1708, les alliés, occupés au siège de Lille, semblent se trouver dans une position assez critique ; les Français étant, à part Audernarde, maîtres du cours de l'Escaut de Tournai à Gand et du canal de Gand à Ostende, ils sont coupés de la Belgique et de la Hollande, et ont peine à s'approvisionner. Mais les difficultés de leur situation sont plus apparentes que réelles ; l'armée française, pour garder la ligne démesurée qu'elle occupe, à dû se diviser à l'excès ; de plus, elle est affaiblie par la mésintelligence de ses chefs, le duc de Bourgogne et Vendôme. Vers le milieu de novembre, l'électeur de Bavière, Max-Emmanuel, fait agréer par le duc de Bourgogne un projet de coup de main sur Bruxelles, analogue à celui qui avait réussi, au début de l'année, sur Gand et sur Bruges. Le 23, il arrive devant la ville, qu'il somme vainement. Déjà Marlborough était décidé à tenter le passage de l'Escaut, pour sauver Bruxelles. Le 25, il se met en marche, atteint l'Escaut dans la nuit du 26 au 27, sur deux colonnes, en amont et en aval d'Audenarde, tandis que le prince Eugène, empressé à le seconder, vient lier à sa droite une colonne qu'il mène en personne, et le fleuve est franchi sans coup férir. Le 28, tandis qu'Eugène reprend le chemin de Lille, Marlborough continue sa route sur Bruxelles, où il entre le 29 ; Max-Emmanuel n'a eu que le temps de se retirer précipitamment, en abandonnant une partie de son artillerie. Le facile succès des alliés, après toutes les précautions prises pour leur barrer le passage de l'Escaut, mortifia le duc de Bourgogne et Vendôme, et fut vivement ressenti en France.] — R. L. *La campagne de 1797 sur le Rhin.* [I. La reddition de Kehl. En octobre 1797, le Directoire ne veut voir, dans la retraite des armées françaises d'Allemagne, qu'un échec facilement et prochainement réparable. Il prescrit à Beurnonville (armée de Rhin et Moselle) et à Moreau (armée de Sambre et Meuse) de reprendre l'offensive sur la rive droite du Rhin, pour empêcher les Autrichiens d'accabler Bonaparte en Italie. Mais Beurnonville, incapable, se dérobe ; Moreau paraît disposé à obéir, mais de nouveaux ordres du Directoire viennent l'arrêter ; il ne s'agit plus que de laisser les armées se refaire derrière la ligne du Rhin, qui sera solidement gardée. Attaque de Kehl par les Autrichiens. Moreau, qui pourrait dégager la place en prenant l'offensive contre les Autrichiens inférieurs en nombre, hésite, temporise, négocie un armistice avec l'Archiduc Charles. A la fin de décembre, la continuation de

la guerre en 1797 apparaît comme inévitable. Plan formé par le Directoire : offensive en Italie confiée à Bonaparte renforcé, puis, le moment venu, offensive également sur le Rhin. Mais, pour que cette dernière soit possible, il faut conserver les têtes de pont ; aussi le Directoire réitère-t-il à Moreau l'ordre de garder Kehl à tout prix. Mais la résistance de la place est à bout, et Moreau, qui n'a pas su la défendre, la rend aux Autrichiens le 2 février 1797, sans pouvoir obtenir ni armistice ni la conservation des ouvrages d'Huningue. A suivre.] — E. [Ct E. PICARD]. *La guerre de 1870-1871* (suite). *L'armée de Châlons. 1re partie.* [II. Le plan du ministre de la Guerre. Définitivement fixé le 18 août, il consiste à porter l'armée de Châlons sur Metz, en dérobant sa marche à l'armée du prince royal, alors en route sur Paris, et à attaquer les première et deuxième armées de concert avec Bazaine. Mais il était improbable que le mouvement vers Metz pût rester ignoré du prince royal, qui en trois jours était à même de repasser, pour la bataille, sur la rive droite de la Meuse. D'ailleurs les précautions nécessaires pour donner le change à l'ennemi ne furent pas prises, et des lenteurs vinrent rendre le succès plus douteux encore. Il eût mieux vallu replier l'armée de Châlons sur Paris, lui faire disputer le passage de la Seine, puis la diriger sur Orléans, où elle aurait encadré les nouvelles levées. Peut-être alors aurait-on pu entreprendre de dégager Bazaine en opérant par le bassin de la Saône et les hautes vallées de la Moselle et de la Meuse, sur les communications de l'ennemi. Au dernier moment, un projet de diversion dans le grand-duché de Bade par Belfort est conçu par Palikao, puis écarté.]

Revue Historique. 1905.

Juillet-Août. = E.-W. DAHLGREN *Le comte Jérôme de Pontchartrain et les armateurs de Saint-Malo, 1712-1715.* [Au début du XVIIIe siècle, des relations commerciales s'étaient nouées entre la France et les colonies espagnoles de l'océan Pacifique ; la France, liée à l'Espagne, interdisait cependant à ses nationaux le trafic avec le Chili et le Pérou ; l'auteur fait l'histoire des difficultés que rencontra Pontchartrain quand il voulut empêcher ce commerce ; minutieuse analyse de la correspondance conservée dans les Archives de la Marine]. — E. DRIAULT. *Napoléon Ier et l'Italie.* 2e partie : *Bonaparte et la République italienne.* [Histoire de la Consulte de Lyon. « A voir dans quelles conditions la Consulte extraordinaire avait été convoquée et élue, comment Talleyrand organisa et dirigea ses délibérations, comment la candidature de Nulzi à la présidence fut écartée, avec quelles précautions la constitution rédigée à Paris fut soumise au vote des représentants de la Cisalpine, comment enfin elle distribua les pouvoirs de façon à tout ramener comme en France sous l'autorité du Premier Consul, que peut-on penser des discours de Bonaparte à Lyon où, se rendant aux vœux de la Consulte, il déclarait qu'il conserverait encore, « pendant que les circonstances le voudront », la grande pensée des affaires de la Cisalpine ? Il faut retenir qu'il ne prenait aucun engagement quant à la durée de ses pensées, que la constitution lui conférait la présidence pour dix ans et la réégibilité indéfinie, qu'il a donc tout fait pour établir dès lors très fortement sa puissance, avec la pensée de demeurer le maître de l'Italie. »] — G. WEILL. *Les papiers de Buonarotti.* [Indique ce que les papiers de Buonarotti, entrés

récemment à la Bibl. nat. (fonds français, n. acq., 20803 et 20804), apportent de nouveau sur la vie de Buonarotti. A signaler, en particulier, un important mémoire sur la Révolution en Piémont et dans toute l'Italie en l'an IV, des documents intéressants sur les relations de Buonarotti avec Teresa Poggi, des appréciations curieuses sur les Saint-Simoniens.]

Historische Vierteljahrschrift. 1905.

N° 2. = J. von Pflugk-Harttung. *Aus den Tagen 17. und 18. Juni 1815.* [Nouvelle contribution de M. v. P.-H. à l'étude critique de la campagne de Waterloo ; dissertation minutieuse, mais sans références suffisantes, sur le « cas Grouchy ». En voici la conclusion : « Dans l'état des choses, Grouchy ne pouvait que continuer le combat une fois commencé. Il était en droit d'espérer, par là, détourner de l'Empereur et attirer sur lui-même une notable portion, vraisemblablement la masse principale de l'ennemi, et jouer ainsi à peu près le rôle de Wellington aux Quatre-Bras... Il fit ce qu'il pouvait faire de mieux, sans compromettre sérieusement la sécurité de l'armée qui lui était confiée. Lorsqu'il reconnut l'insuccès des combats de Wavre et de Bierges, il jeta tout ce qu'il put de troupes sur sa gauche, vers Limale. De cette manière, il forçait une partie des troupes adverses, déjà en marche vers l'Est, à converser, et il occupait un quatrième point qui lui rendait possible le passage de la Dyle et une attaque de flanc contre les défenseurs de Bierges et de Wavre, de nature à les écarter davantage encore de l'Empereur. En fait, il y parvint ; mais, dans l'intervalle, la bataille principale fut perdue. Grouchy livra un combat heureux, et pendant ce temps-là l'Empereur perdit son Empire. »]

NOTES ET NOUVELLES

LES ARCHIVES DE LA MANUFACTURE NATIONALE DE SÈVRES

Par un règlement récent, le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a, sur la proposition de M. Dujardin-Beaumetz, déterminé les conditions d'existence du Dépôt des Archives de la Manufacture nationale de Sèvres. Dorénavant, les documents qu'il contient pourront être communiqués aux travailleurs, pour la période 1741-1848, sous la condition d'une demande adressée par écrit à l'Administrateur de la Manufacture. Au moment où le public va être admis à consulter ces archives, il paraît utile d'indiquer sommairement ce qu'elles contiennent, le mode de classement adopté, et de dire comment a été constitué ce dépôt : c'est à peine, en effet, si dans le monde des érudits on connaissait son existence.

Lorsqu'en août 1903, M. Émile Bourgeois, professeur d'histoire à l'Université de Paris, eut le mérite de signaler ce précieux dépôt et reçut la mission de le réorganiser, il se trouva en présence d'une cinquantaine de registres et d'autant de cartons répartis entre le Cabinet de l'Administrateur, celui du Conservateur du Musée et la Bibliothèque. Le travail de classement, malgré le désordre des pièces, pouvait alors paraître assez facile et rapide : il se compliqua singulièrement lorsqu'au hasard des courses dans la Manufacture, se retrouvèrent, ici dans les sous-sols, là aux combles, plus loin dans les réserves du mobilier, un ensemble de documents qui représentent aujourd'hui plus de 100.000 pièces et de 650 registres.

Dans ces conditions, M. Bourgeois eut à créer un dépôt qui n'avait pas été prévu par l'architecte dans ses plans de construction, et qui maintenant est installé dans deux salles attenant à la Bibliothèque. De ce défaut d'emplacement affecté aux Archives, provenait en grande partie le désordre qui y régnait, et, bien souvent, les documents ont été retrouvés aux endroits mêmes, où, faute de place, on les avait déposés en 1876, lors du transfert de l'ancienne Manufacture dans les nouveaux bâtiments. Avant cette date, d'ailleurs, une certaine confusion régnait déjà dans ce dépôt, et cela, par suite du déplorable mode de travail de ceux qui s'étaient intéressés à l'histoire de la maison, et qui, au lieu de laisser ou de remettre les liasses dans leur intégralité, en avaient extrait les pièces dont ils pensaient pouvoir se servir ultérieurement, de telle façon que beaucoup de documents précieux étaient, depuis lors, demeurés dans les cartons de notes personnelles de Brongniart, de Riocreux, de Salvetat, de Champfleury. On conçoit combien cette dispersion des documents en rendit le classement laborieux, et ce n'est pas sans étonnement que l'on a pu voir se reconstituer presque intactes les liasses anciennes : certaines pièces manquent sans doute, mais en bien moins grand nombre que l'on

ne pouvait le craindre tout d'abord. C'est le résultat d'un labeur patient et fructueux auquel on est heureux de rendre hommage.

Dans cet entassement de papiers, la tâche la plus délicate était évidemment de tracer les grandes lignes du classement futur : des numéros sur certains registres, des lettres collées sur quelques cartons donnaient l'indication évidente de deux classements antérieurs, l'un fait certainement au XVIIIe siècle, l'autre sous Brongniart. Il eût été nécessaire de posséder à ce moment-là les inventaires dressés en 1760 d'abord, puis en 1827 : par malheur, ils ne furent retrouvés qu'à l'heure même où M. Bourgeois, par une étude minutieuse des pièces, avait établi les bases du classement qu'il se proposait d'appliquer : celui-ci, d'ailleurs, se trouvait presque identique au plan adopté jadis par Brongniart.

Aujourd'hui tous les documents de la période 1741-1876 sont répartis en séries dont on lira ci-dessous la composition sommaire. Les pièces manuscrites réunies par liasses dans des cartons ont été divisées en deux groupes bien distincts : pièces antérieures à 1800 dont les séries sont désignées par les lettres A à I ; pièces postérieures à 1800, marquées L à U. Cette date n'a pas été choisie arbitrairement, elle correspond, pour la Manufacture, à une orientation absolument nouvelle. Brongniart, en effet, arrive à Sèvres en l'an VIII et rompt nettement avec les traditions, les habitudes et les hommes, qui, malgré la Révolution, avaient maintenu la Manufacture dans le même esprit depuis sa fondation. Prendre l'an 1800 comme base de classement correspond donc bien au début d'une ère nouvelle dans l'histoire de la Manufacture.

Quant aux registres, la même division ne pouvait être adoptée : certaines séries ouvertes au XVIIIe siècle se sont continuées jusqu'à nos jours dans la même forme et sur le même plan : il a semblé nécessaire de leur laisser dans l'inventaire la suite qu'elles avaient toujours eue dans la réalité. Pour cette raison, les 70 séries de registres ont été classées sous la lettre V suivie, pour chacune d'elles, d'une lettre minuscule ou d'un signe distinctif.

L'on trouvera ci-dessous l'indication sommaire des séries de cartons et de registres.

XVIIIe SIÈCLE

Série A : **Décisions royales concernant la Manufacture, 1745-1790.** — En même temps que les pièces relatives à la protection, puis à l'acquisition de la Manufacture par le Roi, cette série contient toute l'histoire de la lutte qu'elle soutint pour le maintien de ses privilèges, et de précieux renseignements sur les Manufactures de porcelaine établies en France.

Série B : **Administration intérieure de la Manufacture.** — Règlements. Administration financière. Rapports des directeurs aux Ministres. C'est à l'aide des documents réunis dans cette série que l'on peut le plus aisément se rendre compte de la vie intime de la Manufacture, d'abord, pendant la période où elle était seulement établissement privilégié, dirigé par une compagnie financière, puis, après 1760, lorsqu'elle devint Manufacture royale.

Série C : **Secrets. Procédés. Essais de fabrication.** — Beaucoup des pièces composant cette série étaient, au XVIIIe siècle, enfermées dans un coffre de fer dont seul le directeur avait la clé : la Manufacture tenait, en effet, sa réputation et la qualité de ses produits des secrets qu'elle avait acquis de Gravant pour la composition des pâtes, du frère Hippolyte, de Taunay et d'autres pour la préparation des ors et des couleurs ; la non-divulgation de ces procédés présentait donc un intérêt vital pour l'établissement ; et pour dire quelle importance on y attachait, il suffira de rappeler qu'au jour où le Roi devint un des intéressés de la maison, il mit pour condition expresse à sa participation que l'académicien-chimiste Hellot consignerait pour lui sur un registre la formule de tous ces fameux secrets : ce volume manuscrit existe encore et est coté Y 49. La série C est d'ailleurs complétée par un certain nombre de petits registres, classés sous les chiffres Y 40 à Y 68.

Série D : **Personnel.** — Cette série contient deux sortes de documents : d'un côté des états du personnel depuis 1745 (plusieurs années manquent) ; de l'autre des notes, des lettres concernant certains directeurs, artistes et employés de la maison : ces dossiers seraient très insuffisants pour nous renseigner sur beaucoup d'entre eux s'ils n'étaient heureusement complétés par les registres matricules du personnel (Y 7 et 8) au moins pour la période antérieure à 1760.

Série E : **Travaux.** — *a. Travaux d'installation de la Manufacture à Vincennes d'abord, puis à Sèvres.* Devis de construction. Le registre Y 6 nous fournit d'autre part les comptes exacts de l'édification à Sèvres des bâtiments qui furent élevés de 1753 à 1760 et ne coûtèrent pas moins de 960.000 livres, tandis que le carton Ea3 contient tous les plans originaux. — *b. Travaux des ateliers.* Les documents, si précieux sur un tel sujet, sont malheureusement en petit nombre : ils ne forment qu'un seul dossier contenant des renseignements sur certaines pièces importantes exécutées au XVIIIe siècle. A partir de 1777, les séries de registres des Travaux des tourneurs, mouleurs, répareurs de biscuit et sculpteurs (Va') et de registres des Travaux des peintres et doreurs (Vj') suppléent en partie à cette absence de dossiers, mais l'on est presque entièrement dépourvu pour la période 1741-1775. — *c. Matériel et matières premières.* Renseignements sur les achats de kaolins, de couleurs, etc.

Série F : **Recettes et dépenses.** — Ces cartons, très complets, sauf pour la période 1789-1794, présentent pour chaque année un compte général du budget, les émargements mensuels du personnel, et quelques états de paiement de travaux aux artistes du dehors. Il manque malheureusement beaucoup de ces derniers qui seraient d'un intérêt tout particulier pour l'identification des sculptures reproduites en biscuit par la Manufacture.

Série G : **Titres de propriété et d'acquisition de la Manufacture de Sèvres** (et de celle de Limoges qui en fut une dépendance de 1784 à 1795).

Série H : **Correspondance administrative** (et correspondance avec les particuliers). — Ces liasses complètent les séries A et B, et même la série Eb, car il est

souvent question des travaux des ateliers dans ces lettres où l'on retrouve constamment les signatures de de Courteilhe d'abord, puis de Bertin et d'Angivillers, et enfin de Clavière, Roland et Garat sous la Révolution.

Série I : **Documents divers.** — Cette série comprend tous les dossiers qui n'ont pu rentrer dans les séries précédentes : papiers relatifs aux manufactures de Saint-Cloud et du faubourg Saint-Honoré ; pièces et services offerts en présents ; ventes publiques et expositions de porcelaine au XVIIIe siècle ; dossiers de la chapelle, des médecins et aumôniers de la Manufacture. — Dossiers relatifs aux droits d'entrée et de circulation des porcelaines au XVIIIe siècle. Inventaires annuels.

XIXe SIÈCLE

Les documents du XIXe siècle sont classés d'après un plan identique et nous nous bornerons à indiquer la lettre et le titre des séries.

Série L : **Décisions de l'administration supérieure, 1800-1876.**

Série M : **Administration intérieure.** — Décisions de l'administrateur ; règlements, budgets.

Série N : **Procédés de fabrication.** — Essais de matières. Expériences des chimistes.

Série O : **Personnel.** — États ; distribution des emplois, des logements ; retraites et pensions ; demandes d'emplois ; dossiers individuels.

Série P : **Travaux.** *a. Travaux d'installation et d'entretien de l'usine et des bâtiments.* — *b. Travaux des ateliers.* Projets ; commandes ; feuilles d'appréciation des pièces ; atelier de faïence ; atelier de mosaïque ; atelier de peinture sur verre ; tarifs. — *c. Matériel.* Acquisitions de matières premières ; correspondance avec les fournisseurs ; mobilier.

Série R : **Recettes et dépenses.** — Comptes du Directeur ; états de caisse et de situations annuels ; feuilles d'émargement du personnel ; bordereaux de dépenses.

Série S : **Titres de propriété et biens de la Manufacture.** — Acquisitions et aliénations de terrains ; la Manufacture pendant les invasions et révolutions.

Série T : **Correspondance générale** (avec l'administration et les particuliers).

Série V : **Dossiers divers.** — Liquidations générales de l'an VIII et de 1848. Inventaires anciens des archives. Dépôts et magasins de vente des produits de la Manufacture à Paris et à l'étranger. Expositions de la Manufacture. Histoire municipale de Sèvres. Caisse de secours du personnel. École de dessin. Notes et travaux de Brongniart, Riocreux, Ebelmen, Champfleury, sur l'histoire de la Manufacture et sur la céramique en général. Documents sur la céramique française et étrangère.

Registres. — Ce recueil de dossiers est complété par les séries de registres dont le mode de classement a été précédemment indiqué. Il est impossible de les énumérer toutes dans cette rapide notice : du moins peut-on signaler celles qui présentent un intérêt particulier, telles que : **la Série Va**, *Travaux des tourneurs, mouleurs, réparateurs et sculpteurs*, contenant le détail des travaux de chaque ouvrier,

depuis 1773 ; — **la Série Vj'**, *Travaux des peintres et doreurs*, semblable pour les décorateurs à la série Va', qui commence en 1777 ; **la Série Vf**, *Journaux des recettes et depenses*, donnant année par année la situation financière de la maison ; — **la Série Vy**, *Ventes au comptant et à crédit*, commencée en 1752 et continuée par les séries Vz, *Ventes au comptant*, et Vbb, *Ventes à crédit*, à partir de 1801, collection particulièrement précieuse, puisqu'elle contient le détail et les prix de toutes les pièces sorties de la Manufacture ; — **les Séries Vgg à Vrr**, *Comptabilité du matériel*, intéressantes au point de vue spécial du prix des matières employées dans la maison ; — **la Série Vq'**, *Registres d'appréciation des travaux*, qui contiennent pour chaque artiste l'indication du prix demandé pour les travaux exécutés et du prix accordé après estimation par les directeurs.

Réserve. — Enfin il a paru indispensable de réunir dans une série spéciale les documents et registres qui contiennent les renseignements les plus précieux sur la Manufacture.

Cette série, classée sous la lettre Y, contient notamment les registres des délibérations de la première Compagnie établie à Vincennes de 1745 à 1752 et de la Compagnie Eloy Richard de 1753 à 1762, les registres des actes de l'Administration de 1795 à nos jours, les comptes de construction à Sèvres de 1753 à 1762, les registres matricules du personnel de 1745 à 1759, de 1800 à 1830, de 1830 à 1858, de 1859 à 1900, les procès-verbaux des conférences du Conseil d'administration depuis 1806, et enfin une très importante série de registres de travaux et d'essais des chimistes au XVIIIe siècle surtout, contenant les anciens secrets et procédés de fabrication.

Tel est, en résumé, le dépôt précieux qui vient d'être restitué à l'histoire de la céramique et de l'art français par les soins de M. Émile Bourgeois et dont la garde et le classement sont désormais assurés par M. Georges Lechevallier-Chevignard, ancien élève de la Sorbonne, secrétaire de l'Administration et archiviste de la Manufacture.

— Académie des Sciences morales et politiques :

10 Juin : M. Louis Michon, avocat à la Cour d'appel, fait une communication sur le gouvernement parlementaire au début de la deuxième Restauration. — M. Levasseur continue la lecture de son mémoire sur l'évolution des doctrines économiques et socialistes sous la troisième République.

17 Juin : M. Boutroux présente à l'Académie un *Lexique sommaire de la langue du duc de Saint-Simon*, par E. Pilastre.

24 Juin : M. Levasseur termine la lecture de son mémoire sur l'évolution des doctrines économiques et socialistes depuis 1870. — M. A. Sorel présente à l'Académie le tome XIV (Traités avec la France, 1807-1820) du *Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères*, de F. de Martens.

15 Juillet : M. Lyon-Caen, président, prononce l'éloge funèbre de M. de Luçay, membre de l'Académie décédé.

22 Juillet : M. G. Monod présente à l'Académie l'ouvrage récent de M. Ferdinand-Dreyfus sur *L'assistance sous la Législative et la Convention.*

— L'Académie des Sciences morales et politiques a attribué le prix Ledissez de Penanrun à M. G. Lacour-Gayet pour l'ensemble de ses travaux historiques, et notamment pour son *Histoire de la marine française sous Louis XV.*

— L'Académie des Beaux-Arts a décerné, sur le prix Bordin, 2.000 fr. à M. Constant Pierre pour ses ouvrages *Hymnes et chansons de la Révolution* et *Musique des fêtes et cérémonies de la Révolution.*

— La Revue *La Renaissance latine*, fondée en mai 1902, vient de cesser de paraître, à la date du 1er juillet 1905, en invitant ses abonnés et lecteurs à lire désormais *La Revue*, ancienne *Revue des Revues.*

— M. Georges Pagès, professeur au Lycée Carnot, a soutenu le 31 mai dernier, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses de doctorat ès lettres. La thèse principale était intitulée : *Le Grand Électeur et Louis XIV (1660-1688)*; la thèse complémentaire : *Contributions à l'histoire de la politique française en Allemagne sous Louis XIV.* Le jury était composé de MM. Bourgeois, Denis, Pfister, Seignobos. M. Pagès a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres avec la mention *très honorable.*

Deux autres soutenances ont eu lieu dans le courant de juin, le 14, celle de M. A. Meynier (thèse principale : *Un représentant de la bourgeoisie angevine à l'Assemblée nationale constituante et à la Convention nationale, L. M. Larévellière-Lépeaux (1735-1795)*; thèse complémentaire : *Cahier des gens du tiers estat du pays et duché d'Anjou en 1614*; jury : MM. Aulard, Bourgeois, Denis, Pfister, Seignobos ; mention *honorable*), et, le 28, celle de M. Henry de Peyster (thèse principale : *Les troubles de Hollande à la veille de la Révolution française (1780-1795)*; thèse complémentaire : *Journal de G. K. van Hogendorp, pendant la Révolution de Hollande (avril-octobre 1787)*; jury : MM. Aulard, Bourgeois, Denis, Seignobos).

— Le sujet d'histoire moderne, au concours d'agrégation d'histoire et géographie, a été, cette année : Sully.

— On annonce que M. Henry Houssaye prépare deux nouveaux livres, l'un sur la légende napoléonienne, l'autre sur les quatorze armées de la Convention.

— La librairie Manzi continue la série de ses publications de grand luxe; les deux prochaines seront : *Corot et son œuvre*, par Maurice Hamel (album de 100 planches, précédé d'une étude), et *Les Jardins de Versailles*, par Pierre de Nolhac.

— Les mémoires suivants d'histoire moderne ont été présentés, avec succès, à la session de juin, à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, pour l'obtention du diplôme d'études supérieures d'histoire et géographie : *Ballot*, Les négociations de Lille (1797) ; *Bouchard*, Pourquoi les Français abandonnèrent-ils Mada-

gascar au XVIIe siècle?; *Braun*, La Lorraine pendant le gouvernement de La Ferté-Sénectère, en 1643-1661 ; *Brossard*, La Constitution polonaise du 3 mai 1791 ; *Bruneteau*, Le coup d'État du 18 fructidor an V ; *Chambon*, La politique de Couthon ; *A. Girard*, La réorganisation de la Compagnie française des Indes en 1709 et 1723 ; *Lutaud*, La Révolution de 1848 en Saône-et-Loire ; *Sevestre*, Répertoire et analyse des pièces manuscrites concernant la préparation de l'Édit de Nantes (1595-1598) ; *Simon*, L'élaboration de la Charte constitutionnelle de 1814 ; *Tramond*, Le régime commercial des Antilles françaises au XVIIIe siècle. — MM. Ballot et Tramond ont été admis avec mention très honorable, MM. Braun et Simon, avec mention honorable.

— Il vient de se constituer à Paris, sous la présidence de M. Gustave Lanson, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, une « Société des textes français modernes », qui a pour but « d'offrir au public des éditions correctes, qui soient de bons instruments de travail pour le critique, l'historien de la littérature et le grammairien, qui fournissent aux impressions de goût du lecteur lettré la base sûre d'un texte bien établi, et qui soient accessibles à tous ». La cotisation est de 10 francs par an. Pour les adhésions, s'adresser à M. Huguet, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Caen, secrétaire général, 30, rue Guilbert, à Caen (Calvados), qui enverra sur demande un prospectus contenant des détails complets sur l'organisation de la Société et la liste des principales publications qu'elle projette.

— La 29e réunion des Sociétés des beaux-arts des départements s'est tenue, du 13 au 17 juin, à Paris, à l'École des beaux-arts. Voici la liste sommaire des communications, intéressant l'histoire de l'art français moderne, qui y ont été faites. *Ch. de Beaumont*. Broderies tourangelles du XVIIe siècle. — *Abbé Bossebœuf*. La galerie des portraits d'abbesses de Fontevrault. — *M. Bouillon-Landais*. Le peintre marseillais Fontainieu (1760-1850). — *Em. Biais*. Notes sur des œuvres d'art conservées au château de Verteuil ; portrait de La Rochefoucauld en émail par Petitot, portrait de la Desse de La Rochefoucauld-d'Estissac, par Nattier. — *L. Charvet*. L'enseignement public des arts du dessin à Lyon avant 1793. — *P. Clauzel*. Le théâtre à Nîmes à la fin du XVIIIe siècle. — *Numa Coste*. Les origines de l'École de dessin et du Musée d'Aix-en-Provence. — *E. Delignières*. Le peintre picard et administrateur des musées impériaux, Morel d'Arleux. — *Abbé O. Estournet*. Monographie du peintre Hallé. — *A. Gabeau*. Notice sur des toiles peintes en Touraine du XVIIIe siècle ; et notes sur deux peintres tourangeaux, Pringot et Guérize. — *Bon Guillibert*. Étude sur le comte de Forbin, directeur des Musées royaux (1777-1841). — *L. Galle*. Nymphée du XVIIe siècle à Gorge-de-Loup, près Lyon. — *M. Hénault*. La chaire de l'église d'Avesnes-lès-Aubert près Cambrai, œuvre du sculpteur J.-B. Pater. — *H. Jadart*. La collection de devant d'autels brodés de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry. — *A. Jacquot*. Suite du Répertoire des artistes lorrains : les orfèvres, joailliers, argentiers et potiers d'étain. — *F. Lorin*. Un portrait de Julie d'Angennes au château du Tremblay. — *C. Leymarie*. Corot en Limousin. — *P. Leroy*, en collaboration avec feu *M. Her-*

luison. L'organiste F.-A. Gautier et le violoniste A. Boucher. — *Léonce Lex*. Deux musiciens bourguignons du XVIIIe siècle : Claude et Lazare Rameau. — *E. de Montégut*. Le tombeau de François van der Burch, archevêque de Cambrai (1615-1644), par Ledoulx, et la fontaine Renaissance de Ruelle (Charente). — *P. Pellot*. Le graveur Duflos. — *L. Quarré-Reybourbon*. Les artistes lillois : Émile Salomé (1833-1881), peintre; Louis Salomé (1812-1863), graveur, et Adolphe Vanderwinck (1833-1885), dessinateur. — *F. Thiollier*. Les sculptures foréziennes. — *Eug. Thoison*. Le peintre Claude Lefebvre (1632-1675). — *Chne Ch. Urseau*. Les vitraux du XVIe siècle dans l'Anjou. — *G. Varenne*. Peintures de Quentin Varin dans l'église Saint-Nicolas-des-Champs à Paris. — *L. de Vesly*. Jacques Millets-Déruisseaux, architecte et sculpteur rouennais du début du XVIIe siècle.

— C'est avec un douloureux étonnement que nous avons appris la mort si brusque de M. Georges Riat, survenue le 23 juillet, à Malesherbes, où notre ami avait été chercher un moment de repos ; il n'avait que trente-cinq ans. Élève de l'École des Chartes, de la promotion de 1895, reçu archiviste-paléographe avec une thèse intitulée : *Étude historique et économique sur les moulins de la Franche-Comté et du pays de Montbéliard du Xe siècle à la Révolution*, G. Riat, après un court passage au Cabinet des médailles, était entré au département des estampes de la Bibliothèque nationale ; il y était actuellement sous-bibliothécaire. Cette place détermina la nature de ses travaux ; il consacra tous ses efforts à l'histoire de l'art moderne.

Muni des méthodes rigoureuses qui lui avaient été enseignées, Riat devait être de ces écrivains qui forment le lien entre les gens éclairés qui veulent savoir et les érudits, qui font pénétrer les résultats de la science en leur donnant une forme claire et accessible. En ce genre, il laisse deux ouvrages excellents : le *Paris* écrit pour la collection des Villes d'art et *L'art des Jardins* composé pour la Bibliothèque d'enseignement des beaux-arts, qui sont tous deux des résumés sobres et intelligents de maints gros volumes. Franc-comtois, très attaché au sol natal, G. Riat avait voulu consacrer au maître d'Ornans la monographie qui manquait encore ; le volume est imprimé, prêt à paraître ; composé à l'aide de documents de famille, de lettres, son *Gustave Courbet* sera certainement le plus important ouvrage qu'il ait écrit. Ses goûts l'attiraient vers les paysagistes, il les étudia en France et en Hollande ; il venait d'achever une étude sur Ruysdaël pour l'éditeur Laurens, et doit laisser presque terminée une thèse de doctorat ès lettres sur le paysage hollandais. Travailleur opiniâtre, Riat s'était également employé à des besognes de sa fonction, avec cette même régularité tranquille qu'il apportait en toutes ses tâches. M. Bouchot l'avait chargé de continuer le *Catalogue des Portraits*, entamé — peut-être assez inutilement — par G. Duplessis ; il venait de dresser l'inventaire de la belle collection d'estampes modernes donnée par M. Ad. Ardail.

Tous les habitués du Cabinet des estampes, ceux qu'il guida si souvent dans leurs recherches, regretteront ce collaborateur obligeant et simple ; ils chercheront longtemps des yeux la place accoutumée, l'embrasure de fenêtre où ils voyaient, par-dessus les livres étalés, la figure épanouie du bibliothécaire, penché

sur ses papiers, où il traçait les lignes de son écriture régulière et serrée ; les amis regretteront souvent les petites conversations où Riat narrait quelque anecdote de sa voix un peu traînante, d'une langue qui sentait le terroir, mais où l'on devinait une légère bonhomie narquoise et quelque finesse malicieuse ; ils garderont le souvenir de ce brave garçon, cordial et bon, à qui la vie fut trop brève. — G. Br.

— Le général de La Horie (on écrit communément: Lahorie), né en 1766, a joué à deux reprises un rôle de premier plan : en 1800, à l'armée du Rhin, comme chef d'état-major de Moreau ; en 1812, dans la conspiration Malet, qui lui coûta la vie. Le livre que lui a consacré M. Louis Le Barbier (*Le général de La Horie, 1766-1812*, Paris, Dujarric, 1904, in-12, 300 p.) est écrit à l'aide des ouvrages généraux, aux données desquels l'auteur a ajouté quelques documents des archives administratives de la Guerre, quelques pièces, déjà utilisées, des Archives nationales et plusieurs lettres, complètement inédites celles-là, et provenant d'archives de famille. Très favorable à son héros, M. Le B., qui n'ajoute rien, en somme, à ce qu'on savait de l'affaire Malet, plaide l'irresponsabilité de Lahorie, et son ignorance absolue des préparatifs du complot. — Les références ne sont pas d'une précision suffisante. A la page 172, une coquille amusante : « Sa demande fut cette fois exhaussée... »

— G. Yver. *La Commission d'Afrique* (*7 juillet-12 décembre 1833*). Alger, Imp. Fontana, 1905, in-8, 64 p. (Extrait du Recueil de mémoires et de textes publié par l'École des lettres et les Médersas en l'honneur du XIVe Congrès des orientalistes à Alger). — A la suite de discussions parlementaires assez vives, en 1832-1833, sur la question de savoir ce que l'on ferait de l'Algérie et si même on y resterait, le gouvernement de Louis-Philippe institua, le 7 juillet 1833, une « Commission chargée de se rendre en Afrique et de recueillir sur les lieux tous les faits propres à éclairer le gouvernement sur l'état actuel du pays et sur les mesures à prendre pour en assurer l'avenir ». Composée de sept membres et présidée par le général Bonet, la Commission s'embarqua le 28 août pour l'Algérie, où elle resta trois mois. Elle en rapporta onze rapports, fruit d'un travail considérable ; l'un des plus intéressants était celui de M. de la Pinsonnière sur la colonisation. L'enquête de la Commission d'Afrique, qui semble avoir été consciencieuse et complète, a dans l'histoire de l'Algérie une grande importance : elle amena l'abandon définitif de tout projet d'évacuation, et constitua, en somme, pour la mise en valeur, le programme des mesures réalisées depuis 1833 jusqu'à nos jours. Telle est la conclusion de la substantielle monographie de M. G. Y., faite d'après les documents de la série F80 (Algérie) aux Archives nationales, les Archives du Gouvernement général de l'Algérie, et les sources imprimées.

•

— Il est de notoriété publique que les *Mémoires et souvenirs du comte Lavalette, ancien aide de camp de Napoléon, directeur des postes sous le premier Empire et pendant les Cent-Jours*, sont apocryphes. L'on se demandera quelle utilité peut bien avoir la

réédition non critique, pure et simple réimpression sans même un avertissement, que vient d'en donner (Paris, 1905, in-8, XXVII-525 p.) la Société parisienne d'édition.

— *Département du Rhône. Archives départementales, communales et hospitalières. Tables alphabétiques. I. Brefs de ventes des biens nationaux, 1790-1820.* Lyon, Imp. Schneider, 1904, in-8, VI-237 p. — Ces tables, établies avec soin, sont au nombre de trois : 1° anciens possesseurs, 2° biens nationaux, leur désignation sommaire, 3° nouveaux acquéreurs. Elles constituent un bon instrument de recherches dans la série G (Biens et domaines) des Archives départementales, série dont tous les éléments utiles figureront d'ailleurs dans le volume, préparé par M. Charléty, que la Commission ministérielle de l'histoire économique de la Révolution s'apprête à publier sur la vente des biens nationaux dans le département du Rhône.

— Dr Pol Gosset. *Les bataillons de Reims (1791-1794). Essai suivi d'une précieuse liste des Rémois morts pour la patrie.* Reims, Michaud, 1905, in-8, X-77 p. (tiré à 125 ex. numérotés). — Rédigée d'après les documents des Archives communales de Reims, des Archives de la Marne et des Archives nationales, cette monographie est une intéressante contribution à l'étude de la question des volontaires. Il en ressort que, seul, le 1er bataillon de la Marne, formé en 1791, fut vraiment formé de volontaires; les autres, ceux de 1792 et de 1793, furent levés assez péniblement, par suite de l'indifférence populaire ; l'élan de 1791 n'avait duré qu'un moment. M. G. cite de curieux « propos inciviques », tenus en 1793, au moment de la levée en masse ; « les mots de trahison et de boucherie revenaient sans cesse dans les conversations ». Très significative est aussi, comme le croit M. G., la lettre du général Desbureaux du 29 septembre 1793 (p. 51), qui jette le jour le plus cru sur la désertion des volontaires : « On a beau endormir la Convention par des adresses patriotiques et des promesses de vaincre ou de mourir, on ne fait pas la guerre avec cela, et la preuve que ce ne sont que des mots, c'est que la majeure partie retourne chez eux. » — Les travaux de ce genre, limités et substantiels, sont à encourager : ils rendent peu à peu, et rendent seuls possible, la mise au point de la légende, encore intacte dans le grand public, des « Soldats de l'an II ».

— M. le Ct E. Graulle, ancien chef de bureau arabe, vient de consacrer une étude détaillée à *L'insurrection de Bou-Amama, avril 1881* (Paris, A. Charles-Lavauzelle, 1905, in-8, 133 p.). Après avoir exposé les premiers symptômes de la révolte, il en retrace le rapide développement dans le Sud-Oranais; marquée par divers combats et incidents, dont le plus retentissant fut le massacre des chantiers d'alfa, près d'El-Aouidj, elle prit fin par un accord avec les Oulad-Sidi-Cheikh. M. G. estime que le Gouvernement a commis une faute en se refusant dans la suite à accorder son pardon à Bou-Amama ; « une fois rallié à notre cause, ce marabout n'aurait pas hésité, par reconnaissance, à favoriser notre politique saharienne et aurait pu, en outre, par son influence religieuse, qui est toujours très grande, faire contrepoids à l'omnipotence des Ouled-Sidi-Hamza,

qui sont devenus, pour ainsi dire, les maîtres sur les hauts plateaux... Nous nous sommes montrés beaucoup trop généreux pour cette famille et pas assez pour Bou-Amama ».

— P. A. Kartavov. *Feuilles volantes de 1812. Les affiches de Rostopchine.* Saint-Pétersbourg, 1904. — Diverses éditions de ces « affiches » ont déjà paru ; la dernière en date est celle de M. Souvorine. M. Kartavov l'a jugée incomplète, inexacte, et il a voulu donner de ces textes importants, à son sens, pour l'histoire de la campagne de 1812, une version définitive. En fait, son édition n'est pas très supérieure à celle de Souvorine. Ce dernier avait publié 18 affiches seulement ; mais sur 57 documents que publie M. K., il n'y a effectivement que 23 affiches de Rostopchine. Parmi les 34 autres documents, on trouve des ordres du jour à l'armée, une prière pour l'expulsion des ennemis, un appel du Saint-Synode, une lettre de Kutuzow. Presque tous ces papiers nous donnent une idée de l'état de Moscou à la veille de l'entrée des Français ; mais le titre de la publication ne doit pas faire illusion, la majorité des documents n'émanent pas de Rostopchine. Du reste, sur les cinq nouvelles affiches de Rostopchine publiées par M. K., trois contiennent des nouvelles relatives à l'état de l'armée russe, la quatrième a trait aux secours que peut donner le trésor aux indigents de Moscou, la cinquième dément les faux bruits qui avaient couru, relatifs à des épidémies, bruits « répandus par la crédulité, et mis d'abord en circulation par quelque menteur gagé, par quelque bavard poltron ou par quelque vieillard tombé dans l'enfance ». M. K. a exactement reproduit ces documents ; mais le classement chronologique qu'il a adopté ne semble pas à l'abri de toute critique. Quant au contenu même de ces affiches, il est intéressant pour l'étude des communiqués du gouvernement russe au peuple pendant la campagne de 1812. Les termes grossiers que Rostopchine emploie pour parler des Français, de la « canaille française qui se nourrit de seigle bouilli », qui « se gonfle de choux » et « se crève de gruau », laissent penser que le gouverneur de Moscou n'avait qu'une médiocre opinion de l'intelligence, et moins encore du bon sens, de ses administrés. — A. My.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités et manuels. — *F. Driault.* L'époque contemporaine (1789-1902), pour les classes de Troisième A et B. Paris, Alcan, 3.50. — *G. Ducoudray.* Histoire élémentaire de la France (cours moyen). Nouv. édit. Paris, Hachette, 1.10. — Histoire de France, par une réunion de professeurs (cours supérieur). Paris, Poussielgue. — *A. Saulnier.* Les temps modernes. Cours d'histoire. Paris et Lyon, Beauchesne et Cie.

Histoire politique intérieure. — *Mme Adam.* Mes sentiments et nos idées avant 1870. Paris, Lemerre, 3.50. — *De Bellevue.* Aperçu historique sur le protestantisme et les guerres de la Ligue dans le pays de Châteaubriant. Saint-Brieuc, Prud'homme. — *L. Brunier.* Marie-Antoinette, Königin von Frankreich und Navarra. Ein fürstliches Charakterbild. 2. Tl. Die Königin. 3. Tl. Die Persönlichkeit Ludwig XVI. Wien, Braumüller, 16 mk. — *L. Charbonnel.* Lesdiguières et les guerres de religion dans le Haut-Dauphiné. Montauban, Granié. — *H. Chardon.* L'auteur du tombeau de Guillaume du Bellay. Paris, Champion. — *E. et R. Delaunay.* Ernée pendant la Révolution (1789-1815). Ernée, Crestey. — *V. Dupont.* Une commune rurale saintongeaise pendant la Révolution : Corme-Royal· Angoulême, Cocquemard et Cie. 1.co. — *J. Guétary.* Un grand méconnu. Napoléon III. Paris, Librairie Universelle. 3.50. — *J. Hachez.* Étude sur les décisions notables de Gilles Le Maistre, président du Parlement de Paris au XVIe siècle. Paris, Giard et Brière. — *F. Hayem.* Un tailleur d'Henri IV : B. de Laffemas. Paris, Guillaumin et Cie, 2.00. — *J. Laferrière.* Le contrat de Poissy (1561). Paris, Larose. — *A. Lavertujon.* Gambetta inconnu. Cinq mois de la vie intime de Gambetta. Paris, Librairie Universelle, 3.50. — *F. Margarita.* La souveraineté nationale depuis 1789. (Série d'études d'histoire et de sociologie.) Paris, Barreau, 3.50. — *Bon de Maricourt.* En marge de notre histoire. Paris, Émile-Paul, 5.00. — *Vte de Meaux.* Souvenirs politiques (1871-1877). Paris, Plon, 7.50. — *P. Montjaux.* La Saint-Barthélemy. (Étude historique). Paris, Tolra et Simonet. — *J. Pasquier.* L'impôt des gabelles en France aux XVIIe et XVIIIe siècles. Paris, Larose. — *V. de Saint-Luc.* Journal de sa détention en 1793. Paris, Téqui.

Histoire militaire. — *J. L. Blasio.* Maximiliano intimo. El Emperador Maximiliano y su Corte (Memorias de un secretario particular). Paris, Vve Bouret. — *C. Bleibtreu.* Die Wahrheit über « Mars-la-Tour ». Berlin, A. Schall, 2 mk. 80. — *Gal Faverot de Kerbrech.* Mes souvenirs. La guerre contre l'Allemagne (1870-1871). Paris, Plon, 3.50. — *S. Pellini.* Napoleone in Val d'Aosta. Aosta, G. Allasia. — *E. Peyron.* Le cas de Bazaine. Paris, Stock, 2.00. — *Ed. Prampain.* L'artillerie de Saint-Malo (1611-1792), d'après des documents inédits. Paris, Champion. — *Cne M. Saillens.* Campagne de Chine (mai à septembre 1900). Journal d'un officier. Paris, Charles-Lavauzelle, 3.00. — *Ch. Schmidt.* Le Grand-Duché de Berg (1806-1813). Essai sur l'histoire de la domination française en Allemagne. Paris, Alcan,

10.00. — *Ct Thiry*. Histoire de la tactique de l'infanterie française, de 1791 à 1905. Paris, Chapelot. — *G. Travali*. Sequestro di posta francese in Messina nel 1798. Palermo, Scuola tip. « Boccone del Povero ». — *G. Vuatrin*. Étude historique sur le connétable. Paris, Larose.

Histoire religieuse. — *E. Beaudelaire*. La formation intellectuelle du clergé de France au XIXe siècle. Paris, Roger et Chernoviz, 1.00. — *M. Cagnac*. Place de Fénelon dans l'histoire de la pédagogie. Paris, Poussielgue. — *Abbé L. Chavanet*. N.-D. de Consolation à Arpavon (Drôme). Paris, Picard et fils. — *Abbé L. Chavanet*. N.-D. de la Victoire au Buis-les-Baronnies (Drôme). Paris, Picard et fils. — *L. de Chérancé*. La bienheureuse J.-M. de Maillé. Paris, Poussielgue, 2.00. — *Abbé J.-L. Gaffre*. Coup d'œil sur les rapports de l'Église et de l'État à travers l'histoire de France. Paris, Vaton, 3.50. — *Abbé Guillotin de Corson*. L'abbé Paris-Jallobert (1838-1905). Vannes, Plihon. — *E. Lamouzèle*. Un ordre de chevalerie ecclésiastique en Languedoc au commencement du XVIIe siècle. Toulouse, Privat. — *Abbé Le Sueur*. Le clergé picard et la Révolution. T. II. Amiens, Yvert et Tellier. — *G. Longhaye*. Le bienheureux J.-M.-B. Vianney. Belley, Chaduc. — *E. Lormeau*. Des menses épiscopales en France. Alençon, Herpin. — *Abbé J. Riché*. Les articles organiques. Paris, Bloud et Cie. 0.60. — *R. Triger*. La restauration des églises et presbytères par voie administrative au XVIIIe siècle (Généralité de Tours). Le Mans, Lib. de Saint-Denis.

Histoire économique et sociale, histoire coloniale. — *A. de Dainville*. Des pactes successoraux dans l'ancien droit français. Paris, Larose. — Correspondance de François-Marie d'Hautefort et de Marie-Françoise de Pompadour, marquis et marquise de Pompadour, avec Messieurs Maîtres Pierre et François de Bigorie, leurs agents d'affaires en Limousin, 1684 à 1695, 1716 à 1747, par *J. du Teilhet de Lamothe*. Paris, Champion, 12.00. — *O. Estournet*. L'hôpital Jean-Rose et le grand séminaire de Meaux. Lagny, Colin. — *Ferdinand-Dreyfus*. L'assistance sous la Législative et la Convention (1791-1795). Paris, Soc. nouv. de libr. et d'édit., 4 fr. 25. (Bibliothèque d'histoire moderne, t. II, fasc. Ier.) — *P. Fleury*. Les jurés-crieurs d'enterrement au XVIIe siècle. La Rochelle, Texier. — Histoire du collège de Montdidier, publiée par l'association des anciens élèves. T. II. Montdidier, Bellin. — Le canal de Vaucluse. Historique et documents. T. Ier (976-1582). Avignon, Seguin. (Syndicat du Canal de Vaucluse.) — *A. Le Lorier*. Notice sur N. M. A. le Lorier (1732-1782). Mœurs universitaires et judiciaires en Normandie. Sotteville, Lecourt. — *L. Locard*. Le XVIIe siècle médico-judiciaire. Paris, Storck, 6.00. — *M. Mairesse*. Économie rurale de la Sologne au XIXe siècle. Paris, Giard et Brière. — *G. de Nouvion*. Monopole et liberté. Frédéric Bastiat, sa vie, ses œuvres, ses doctrines. Paris, Guillaumin, 10.00. — *G. Paulet*. Les assurances sociales en France de 1889 à 1905. Paris, Berger-Levrault. (Publ. du Min. du Commerce.) — *P. Ronce*. Frédéric Bastiat, sa vie, son œuvre. Paris, Guillaumin, 3.50. — *Ch. Schmidt*. La réforme de l'Université impériale en 1811. Paris, Soc. nouv. de libr. et d'édit., 3.00.

Histoire des sciences, histoire littéraire et histoire de l'art. — *H. Chardon*. Robert Garnier, sa vie, ses poésies inédites. Paris, Champion. — *E. Herriot*. Précis de l'histoire des lettres françaises. Paris, Cornély, 4.50. — *H. Junker*. Grun-

driss der Geschichte der französischen Litteratur von ihren Anfängen bis zur Gegenwart. 5e édit. revue. Münster, Schöningh, 5 mk. — *G. Kahn*. Boucher. Paris, Laurens. — Livre d'or de Sainte-Beuve (1804-1904). Paris, Fontemoing. — *L. Plancouard*. Note sur C.-L.-E. Rousse (1815-1903). Pontoise, Paris. — *H. Wienhold*. Lemierres Tragödien. Leipzig, Seele, 1 mk. 50.

Histoire locale et généalogique. — *Clément-Simon*. Archives historiques de la Corrèze (ancien Bas-Limousin), Recueil de documents inédits depuis les origines jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. T. Ier et II. Paris, Champion, 40.00. — *A. Grand*. La seigneurie de Cuire et la Croix-Rousse en Franc-Lyonnais. Lyon, Legendre et Cie. — *G. Doublet*. Histoire de la maison de Foix-Rabat. 10e partie. Foix, Gadrat. — *H. Frotier de la Messelière*. Généalogie des Frotier et des Coatgoureden. 2 vol. Rennes, Edoneur. — *Abbé J.-B. Martin*. Mélanges d'archéologie et d'histoire lyonnaises. Lyon, Vitte. — *H. de Terrebasse*. Histoire et généalogie de la famille de Maugiron en Viennois (1257-1767). Lyon, Rey et Brun, 32.00. — *A. Christian*. Études sur le Paris d'autrefois (les Juges, le Clergé). Paris, Champion. — Histoire générale de Paris. Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris. T. XIII (1602-1605). Texte édité et annoté par *Paul Guérin*. Paris, Champion. — *Abbé J. Taulelle*. Histoire de Saint-Julien-de-Valgagne. Toulouse, Imp. de Saint-Cyprien.

ERRATUM AU NUMÉRO DE JUIN

Page 634, ligne 17, *au lieu de* séminaire, *lire* luminaire.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES RENDUS ET LES NOTES ET NOUVELLES

Albenas (*G. d'*), Catalogue des peintures et sculptures exposées dans les galeries du musée Fabre de la ville de Montpellier (G. Brière), 3.00.

Allorge (*H.*), voir *Terrade* (*A.*).

Alméras (*H. d'*), Emilie de Sainte-Amaranthe, Les Chemises rouges, Le Demi-Monde sous la Terreur (P. Muret), 296.

Ammann (*A.*) *et E.-C. Coutant*, La fin de l'Ancien Régime, La Révolution, 1715-1815 (V.-L. B.), 78.

Arnaud (*G.*), Mémoire sur les Etats de Foix, 1608-1789 (P. Feyel), 551.

Aron (*G.*), Etude sur le droit civil de la Révolution, Les successions (Ph. S.), 579.

Audebert (*P.*), La lutte entre Maurepas et Necker, d'après des documents inédits, 225.

Audebert (*P.*), Rochambeau en Amérique, 225.

Aulard (*A.*), Paris sous le Consulat, t. II (Ph. S.), 516.

Barine (*Arvède*), Louis XIV et la Grande Mademoiselle, 1652-1693 (V.-L. Bourrilly), 712.

Batiffol (*L.*), Au temps de Louis XIII (G. Morizet), 187.

Béclard (*L.*), Sébastien Mercier, t. Ier (J. Marsan), 403.

Berger (*E.*), Le vicomte de Mirabeau (Mirabeau-Tonneau), 1754-1792 (P. Muret), 487.

Biré (*Ed.*), Armand de Pontmartin, sa vie et ses œuvres (J. Marsan), 356.

Bonnefons (*A.*), Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles, 1768-1814 (J.-E. Driault), 742.

Boulenger (*J.*), voir *Lefranc* (*A.*).

Bourrelly (*Gal*), Souvenirs de la campagne de 1859 en Italie, 517.

Bourgin (*H.*), Fourier (H. Bourgin), 648.

Bourgoing (*Bon P. de*), Le duc de Mortemart et le baron de Bourgoing, 373.

Broglie (*Duc de*) *et J. Vernier*, Correspondance inédite du duc de Broglie avec le prince Xavier de Saxe, t. Ier et II (P. Caron), 555.

Broglie (*Duchesse de*), Voyages de Miss Berry à Paris, 1782-1836 (P. Muret), 348.

Brunetière (*F.*), Histoire de la littérature française classique, t. Ier, 1re et 2e parties (J. M.), 681.

Cahuet (*A.*), La question d'Orient dans l'histoire contemporaine (P. Muret), 682.

Cauchie (*A.*), L'organisation de missions scientifiques en vue de répertoriser à l'étranger les documents diplomatiques relatifs à l'histoire de la Belgique, 295.

Chamberland (*A.*), Le conflit de 1594 entre Henri IV et le Parlement de Paris (V.-L. B.), 302.

Chamberland (*A.*), Un plan de restauration financière en 1596 (V.-L. B.), 302.

Chardou (*H.*), Un curé de Marolles-en-Braux, M. Laurent Loriot de la Borde, 1759-1785 (P.-R. M.), 452.

Charléty (*S.*), Histoire de Lyon (G. Bourgin), 370.

Choix de discours de Charles Floquet, 516.

Chuquet (*A.*), Dugommier, 1738-1794 (P. Caron), 133.

Chuquet (*A.*), La légion germanique, 1792-1793 (P. Caron), 562.

Clamageran (*J.-J.*), Etudes politiques, économiques et financières (H. B.), 80.

Clarke (*Mor Seymour*), A sketch of Waterloo campaign, 295.
Clément (*G.*), Campagne de 1813, 372.
Clouzot (*Et.*). Les marais de la Sèvre niortaise et du Lay du xe à la fin du xvie siècle (G. Bourgin), 297.
Corbett (*J. S.*), England in the Mediterranean, 1603-1713 (P. Muret), 125.
Cordier (*H.*), L'expédition de Chine de 1857-1858 (J.-E. Driault), 278.
Coutant (*E.-C.*), voir *Ammann*.
Cugnac (*Ct de*), La campagne de Marengo, 371.
Dahlgren (*E.-W.*), Abbé Noël Jouin sous Louis XIV (Ph. Sagnac), 264.
Dampierre (*J. de*), Essai sur les sources de l'histoire des Antilles françaises, 1492-1664 (P. K.), 482.
Darenne (*E.*), Histoire des métiers de l'alimentation (G. Bourgin), 453.
Darmstædter (*P.*), Die Verwaltung des Unter-Elsass (Bas-Rhin) unter Napoleon I. (Ch. Schmidt), 271.
Darmstædter (*P.*), Studien zur Napoleonischen Wirthschaftspolitik, I et II (Ch. Schmidt), 493.
Daupeley (*G.*), La célébration à Nogent-le-Rotrou de la première fédération, le 14 juillet 1790 (P.-R. M.), 514.
Daupeley (*G.*), Quelques épisodes de la Révolution à Nogent-le-Rotrou (P.-R. M.), 514.
David (*A.*), Le Conseil général de Seine-et-Marne sous le Consulat et l'Empire, 681.
Debidour (*A.*), Le général Fabvier (P. Caron), 50.
Delarue (*P.*), Le clergé et le culte catholique en Bretagne pendant la Révolution, District de Dol, 2e partie (P.-R. Mautouchet), 717.
Del Vecchio (*G.*), La dichiarazione dei diritti dell' uomo e del cittadino nella Rivoluzione francese (G. Bourgin), 161.
Demangeon (*A.*), Les sources de la géographie de la France aux Archives nationales, 513.
Dementhon (*Abbé Ch.*), Notes de bibliographie critique et descriptive pour l'histoire religieuse de la Révolution dans le département de l'Ain, 161.
Département du Rhône. Tables alphabétiques. I. Brefs de ventes des biens nationaux (1790-1820), 768.
Deslandres (*P.*), L'ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs (A. Cans), 131.
Deverre (*Abbé A.*), Les dernières années de Michel de l'Hôpital (V.-L. B.), 305.
Doguereau (*Gal*), Journal de l'expédition d'Egypte (P. Caron), 135.
Dollinger (*I. de*), La Papauté, son origine au moyen âge et son développement jusqu'en 1870 (Ph. S.), 304.
Doniol (*H.*), La Fayette dans la Révolution (P. Muret), 483.
Dorlisheim, Le comte de Falloux, Lettres, notes et souvenirs (Ph. S.), 302.
Dreyfous (*M.*), Les femmes de la Révolution française (P.-R. M.), 158.
Dumas (*F.*), Etude sur le traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre (Ph. Sagnac), 265.
Estrée (*P. d'*), voir *Funck-Brentano* (*Fr.*).
Fauchille (*P.*), Une chouannerie flamande au temps de l'Empire, 1813-1814 (Ch. Schmidt), 426.
Faure (*J.-M.-L.*), Histoire de l'octroi de Limoges de 1370 à 1900 (G. Bourgin), 303.
Faure (*M.*), Souvenirs du général Championnet (R. Guyot), 636.
Fleury (*Cte*), Les drames de l'histoire (P. Muret), 657.
France (*Anatole*), L'Eglise et la République (G. Bourgin), 453.
Funck-Brentano (*Fr.*) *et P. d'Estrée*, Les nouvellistes (J.-E. D.), 682.
Funck-Brentano (*Th.*), Les sophistes français et la Révolution européenne (G. Bourgin), 485.
Gachot (*E.*), La campagne d'Helvétie, 1799 (P. Caron), 346.
Garsou (*J.*), L'évolution démocratique de Victor Hugo (1848-1851), 161.
Gaubin (*Abbé J.*), La Devèze durant la période révolutionnaire sous le rapport religieux (A. Mathiez), 192.
Gazier (*A.*), Mémoires de Godefroi Hermant, docteur de Sorbonne (1630-1663), t. Ier (Ph. Sagnac), 340,
Geffroy (*G.*), Les musées d'Europe, Versailles (G. Brière), 680.
Giacometti (*G.*), Un lévrier, terre cuite originale de Jean-Antoine Houdon (G. Brière), 304.

Ginisty (*P.*), Paris en révolution, 1871 (G. Bourgin), 139.
Golliet (*M.*), Louis Blanc, sa doctrine, son action (G. Bourgin), 295.
Golookine (*Cte F.*), La cour et le règne de Paul Ier (J.-E. D.), 684.
Gossard (*E.*), Espagnols et Flamands au XVIe siècle (V.-L. B.), 685.
Gosset (*Dr P.*), Les bataillons de Reims (1791-1794), 768.
Graulle (*Ct E.*), L'insurrection de Bou-Amana (1881), 768.
Grein (*H.*), Studien über den Reim bei Theodore de Banville (J. M.), 450.
Grolleau (*Ch.*), Journal du capitaine François (dit le dromadaire d'Egypte), 1792-1830 (P. Caron), 203.
Grotefend (*H.*), Der Königs leutnant Graf Thoranc in Frankfurt-am-Main (1759-1762), 300.
Guérier, L'idée démocratique et la Révolution française de 1789 (A. Mansuy), 79.
Guionic (*Ct G.*), De Bourges à Villersexel (1870-1871), 451.
Hanotaux (*G.*), voir *Haussonville* (*Cte d'*).
Haug (*H.*), Die Handelskammer zu Strassburg i/E., 1803-1903 (C. S.), 299.
Haussonville (*Cte d'*) *et G. Hanotaux*, Souvenirs sur Madame de Maintenon, t. III (V.-L. Bourrilly), 263.
Hay (*J.*), Histoire de France comprenant des notions d'histoire de la Mayenne (G. Bourgin), 451.
Hello (*H.*), L'action maçonnique au XVIIIe siècle (G. Bourgin), 714.
Hémon (*F.*), Lamartine (J. M.), 514.
Herbet (*F.*), Extraits d'actes et notes concernant des artistes de Fontainebleau, 2e série (G. Brière), 582.
Herriot (*Ed.*), Madame Récamier et ses amis (J.-E. Driault), 563.
Herriot (*Ed.*), Un ouvrage inédit de Madame de Staël, 1799 (J.-E. Driault), 644.
Hervé (*G.*), Histoire de la France et de l'Europe (G. Bourgin), 369.
Houssaye (*H.*), 1815, La seconde abdication, La Terreur blanche (Ph. Gonnard), 745.
Houtin (*A.*), Un dernier gallican, Henri Bernier, chanoine d'Angers, 1795-1859 (Ph. Sagnac), 53.
Hübner (*Cte de*), Neuf ans de souvenirs d'un ambassadeur d'Autriche à Paris, 1851-1859 (P. Caron), 496.
Hudson (*W.-H.*), Rousseau and Naturalism in life and thought (J.-M.), 452.
Istomin (*Cne*), La flotte de la Baltique il y a cinquante ans, 1854-1855 (A. Mansuy), 678.
Jaurès (*J.*), Histoire socialiste (1789-1900), t. III et IV (Ph. Sagnac), 404.
Jolicler (*Et.*), Joliclerc, volontaire aux armées de la Révolution, ses lettres, 683.
Jouve (*M.*), Journal d'un chanoine du diocèse de Cavaillon, 1664 à 1684 (A. C.), 80.
Jouve (*M.*), Le fils du patriote Lescuyer, 225.
Kartavov (*P. A.*), Les affiches de Rostopchine (A. Mansuy), 769.
Knipping (*R.*), Niederrheinische Archivalien zu Paris (C. S.), 297.
Lacroix (*S.*), Le Département de Paris et de la Seine pendant la Révolution (P.-R. Mautouchet), 560.
La Jonquière (*Ct de*), L'expédition d'Egypte, t. III et IV (P. Caron), 646.
Langheim (*O.*), De Visé, sein Leben und seine Dramen (J. M.), 374.
Lanne (*Ad.*), Louis XVII et le secret de la Révolution (L. Lévy-Schneider), 718.
Lanzac de Laborie (*L. de*), Paris sous Napoléon, Consulat provisoire et Consulat à temps (P. Caron), 722.
Lazard (*L.*), Répertoire du fonds des Domaines aux archives de la Seine (R. G.), 158.
Le Barbier (*L.*), Le général de La Horie (1766-1812), 767.
Lebey (*A.*), Le connétable de Bourbon, 1490-1527 (V.-L. Bourrilly), 120.
Leblond (*Marius-Ary*), La Société française sous la troisième République, d'après les romanciers contemporains, 515.
Lecestre (*L.*), Liste alphabétique des officiers généraux jusqu'en 1762 dont les notices biographiques se trouvent dans la « Chronologie militaire » de Pinard, 517.
Lefèvre (*E.*), H. Taine (J. M.), 373.
Lefranc (*A.*) *et J. Boulenger*. Comptes

de Louise de Savoie et de Marguerite d'Angoulême (V.-L. B.), 683.
Legrand (*N.*), La galerie historique et artistique de la Faculté de médecine de Paris (G. Brière), 580.
Lehautcourt (*P.*), Histoire de la guerre de 1870-1871, t. III et IV (P. Caron), 428.
Lelièvre (*M.*), Pierre du Pontavice, gentilhomme breton, missionnaire méthodiste, 1770-1810 (A. Mathiez), 160.
Lemière (*Ed.*), Bibliographie de la Contre-Révolution dans les provinces de l'Ouest ou des guerres de la Vendée et de la Chouannerie (P. C.), 516.
Lemonnier (*H.*), La lutte contre la maison d'Autriche, La France sous Henri II, 1519-1559 (V.-L. Bourrilly), 38.
Lenel (*S.*), Histoire du collège d'Amiens, 1219-1795 (G. Bourgin), 278.
Leroux (*A.*), De quelques améliorations possibles dans l'organisation et le fonctionnement des archives provinciales, 295.
Le Verdier (*P.*), Correspondance politique et administrative de Miromesnil, t. III, IV, V (P. C.), 678.
Longin (*E.*), Journal des campagnes du baron Percy, 1754-1825 (P. Caron), 47.
Lumbroso (*A.*), Gioacchino Murat al Pizzo, t. Ier (J.-E. Driault), 51.
Marcel (*P.*), Les industries artistiques (G. Brière), 583.
Marcère (*M. de*), L'Assemblée nationale de 1871, Gouvernement de M. Thiers (Ch. Seignobos), 353.
Mariéjol (*J.-H.*), La Réforme et la Ligue, L'édit de Nantes, 1559-1598 (V.-L. Bourrilly), 257.
Mathiez (*A.*). La Théophilanthropie et le Culte décadaire (P.-R. Mautouchet), 196.
Mathiez (*A.*), Les origines des cultes révolutionnaires, 1789-1792 (P. Caron), 414. Réponses de A. Mathiez, 583, 688.
Mémoire et correspondance du général Leclaire, 515.
Mémoires et souvenirs du comte Lavalette, 767.
Ménard (*L.*), Prologue d'une Révolution (G. Bourgin), 79.
Merki (*C.*), La reine Margot et la fin des Valois (V.-L. Bourrilly), 400.
Mètin (*A.*), voir *Seignobos* (*Ch.*).
Meunier (*Abbé J.-M.*), Les passages du pape Pie VII dans la Nièvre (G. Bourgin), 679.
Milhaud (*A.*), Histoire moderne (V.-L. B.), 78.
Millard (*Abbé A.*), Le clergé du diocèse de Châlons-sur-Marne, La Révolution, 1re partie (P.-R. Mautouchet), 343.
Nourrisson (*P.*), Nouvelles études sur la franc-maçonnerie contemporaine (G. Bourgin), 513.
Papillon (*G.*), Manufacture nationale de Sèvres, Guide du musée céramique (G. Brière), 582.
Pélissier (*L.-G.*), Lettres inédites de la comtesse d'Albany à ses amis de Sienne, t. Ier (J.-E. Driault), 137.
Perrod (*M.*), F.-X. Moïse, évêque du Jura, 1742-1813 (P.-R. Mautouchet), 423.
Pierre (*V.*), Les seize Carmélites de Compiègne (L. Lévy-Schneider), 557.
Pilon (*Ed.*), Portraits français, XVIIIe et XIXe siècles (J. M.), 513.
Plancy (*Bon de*), Souvenirs du comte de Plancy (P. Caron). 491.
Pouzet (*Ph.*), Les anciennes confréries de Villefranche-sur-Saône (Ph. Sagnac), 634.
Quignon (*G.-H.*), La Bibliothèque de la ville de Beauvais (1789-1803), 81.
Reinach (*S.*), Apollo, 517.
Rénémont (*C. de*), Campagne de 1809, 372.
Saint-Léger (*A. de*), La question de Dunkerque et du canal de Mardyck à la fin du règne de Louis XIV (P. Muret), 298.
Salles (*Aug.*), L'abbé Follioley, 1836-1903 (Ph. Sagnac), 350.
Sand (*George*), Souvenirs et idées (G. Bourgin), 207.
Sauzey (Ct), Essai sur les troupes de la Confédération du Rhin, II, Le Contingent badois, 678.
Schmidt (*K.-E.*), Französische Malerei des 19. Jahrhunderts (P. Marcel), 159.
Schmidt (*K.-E.*), Französische Plastik und Architectur des 19. Jahrhunderts (P. Marcel), 159.

Schmit von Tavera (*Ernst*), Geschichte der Regierung des Kaisers Maximilian I. und die französische Intervention in Mexico (Th. Schoell), 566.
Ségur (*P. de*), Les dernières années du maréchal de Luxembourg, 1678-1695 (V.-L. Bourrilly), 40.
Seignobos (*Ch.*) *et A. Métin*, Histoire moderne, 1715-1815 (Ph. S.), 301.
Sèze (*R. de*), Baylen et la politique de Napoléon, 681.
Sorel (*A.*), L'Europe et la Révolution française, t. VI (P. Muret), 724.
Soulies (*A.*), Les membres de l'Académie des Beaux-Arts depuis la fondation de l'Institut, 1re et 2e séries (G. Brière), 56, 427.
Souvenirs de la baronne du Montet, 1785-1866 (J.-E. Driault), 275.
Stapfer (*P.*), Victor Hugo à Guernesey (J. Marsan), 656.
Stryienski (*C.*), Le gendre de Louis XV, Don Philippe, infant d'Espagne et duc de Parme (P. Muret), 189.
Talmeyr (*M.*), La Franc-maçonnerie et la Révolution française (G. Bourgin), 714.
Tchernoff (*J.*), Associations et sociétés secrètes sous la deuxième République (P. Caron), 654.
Terrade (*A.*) *et H. Allorge*, Le général Ordonneau (1770-1855), 579.
Thuasne (*L.*). Roberti Gaguini epistole et orationes (V.-L. Bourrilly), 549.
Tourlet (*E.-H.*), Histoire du collège de Chinon (G. Bourgin), 354.
Tourneux (M.), Lettres inédites d'Eugène Delacroix (G. Brière), 581.
Toynbee (*Mrs Paget*), The letters of Horace Walpole, t. I à IV (P. Muret), 371.
Uzureau (*Abbé*), Andegaviana, 2e série (P.-R. Mautouchet), 141.
Uzurean (*Abbé*), M. Harang, 1794-1870 (G. Bourgin), 161.
Uzureau (*Abbé*), Pouillé du diocèse d'Angers imprimé en 1783 par ordre de l'évêque (A. Cans), 46.
Vanel (*G.*), Recueil de journaux caënnais (1661-1777), 582.
Vernier (*J.*), voir *Broglie* (*Duc de*).
Villermont (*Ctesse M. de*), Le duc et la duchesse de Bournonville à la cour de Bruxelles (G. Morizet), 258.
Waddington (*R.*), La guerre de Sept ans, t. II (P. Muret), 42.
Wallon (*H.*), La chambre de commerce de la province de Normandie, 1703-1791 (H. Prentout), 129.
Weber (*H.*), La Compagnie française des Indes (P. K.), 553.
Weill (*G.*), Histoire du mouvement social en France, 1852-1902 (A. Thomas), 498.
Wirth (*J.*), Le maréchal Lefebvre, duc de Dantzig (P. Caron), 205.
Wittichen (*P.*). Briefe Consalvi's aus den Jahren 1795-1796 und 1798 (G. Bourgin), 298.
Yver (*G.*), La Commission d'Afrique (1833), 767.
*Z**** (*Major*), La guerre de la succession d'Autriche, Campagne de 1741-1743, 452.
Zurlinden (*Gal*), La guerre de 1870-1871, Réflexions et souvenirs, 681.

LISTE DES REVUES

DÉPOUILLÉES DANS LA REVUE DES PÉRIODIQUES

Revues françaises.

Annales de l'Est et du Nord..... 58, 211, 431
Annales des Sciences politiques..... 359
Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français... 58, 144, 211, 431, 571, 660
Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus.... 59, 144, 211, 281, 360, 431, 504
La Grande Revue..... 432, 504, 660
La Nouvelle Revue..... 433, 504, 661
La Quinzaine..... 59, 145, 212, 361, 504, 571, 748
La Révolution de 1848..... 60, 145, 281, 433, 571, 748
La Révolution française..... 61, 145, 213, 282, 361, 433, 504, 572, 661, 748
La Revue, ancienne Revue des Revues..... 435, 505
La Revue de Paris..... 63, 146, 214, 282, 362, 435, 573, 751
La Revue hebdomadaire..... 65, 214, 362, 505, 751
Le Correspondant..... 66, 146, 215, 283, 363, 435, 506, 573, 662, 751
Revue Bleue..... 70, 216, 284, 437, 506, 751
Revue des Deux Mondes..... 70, 147, 217, 284, 365, 437, 573, 663, 753
Revue des Études historiques..... 73, 218, 285, 437, 573
Revue des Questions historiques..... 73, 152, 366, 507, 756
Revue d'Histoire diplomatique..... 218, 663
Revue d'Histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée.... 74, 153, 221, 286, 367, 438, 507, 574, 665, 756
Revue Historique..... 75, 221, 287, 439, 574, 757

Revues étrangères :

Historische Vierteljahrschrift..... 287, 758
Rouskaïa Starina..... 288
The American historical Review 287, 440
Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins..... 441

TABLE DES MATIÈRES

H. Bourgin, L'histoire économique de la France de 1800 à 1830, État des travaux et questions à traiter..... 22
V.-L. Bourrilly, Les rapports de François Ier et d'Henri II avec les ducs de Savoie Charles II et Emmanuel-Philibert (1515-1559), d'après des travaux récents..... 601
P. Caron, Les Comités militaires des Assemblées de la Révolution (1789-an VIII)..... 689
P. Caron, Les sources manuscrites parisiennes de l'histoire de la Révolution de 1848 et de la deuxième République..... 85
J. Dureng, La complicité de l'Angleterre dans le complot d'Amboise..... 249
H. Hauser, Études critiques sur les sources narratives de l'histoire de France au XVIe siècle : III, De quelques sources de l'histoire des premières guerres d'Italie..... 325
A. Mater, L'histoire d'une paroisse au XIXe siècle sous le régime du Concordat, paroisse de Blancafort (Cher)..... 457, 521
P. Muret, Les mémoires du duc de Choiseul..... 229, 377
Ph. Sagnac, De la méthode dans l'étude des institutions de l'ancien régime..... 5
Ph. Sagnac, La France en 1789 et les États généraux, d'après les travaux de M. Armand Brette..... 165
H. Sée, Les classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution..... 309
Le travail d'histoire moderne en province : Bretagne, 1903 (H. Sée) ; Lyon, 1904 (S. Charléty) ; Bordeaux, 1903 et 1904 (M. Marion)..... 182, 541, 626
Comptes rendus..... 38, 120, 187, 257, 340, 400, 482, 549, 634, 712
Revue des Périodiques..... 50, 144, 211, 281, 359, 431, 504, 571, 660, 748
Notes et Nouvelles..... 76, 155, 222, 293, 368, 443, 509, 576, 666, 759
Livres nouveaux..... 81, 163, 226, 305, 374, 454, 518, 598, 686, 770
Index alphabétique des ouvrages analysés..... 773
Liste des Revues dépouillées..... 778

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'un des propriétaires-gérants : P. Caron.

D
1
R27
t.6

Revue d'histoire moderne et
contemporaine

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY